

DÉBATS

de

l'Assemblée législative

19^e Législature — 1^{re} session

Vol. 1 - Séances du 24 mars au 30 avril 1936

1936

Texte établi par Donald Chouinard et Christophe Horguelin

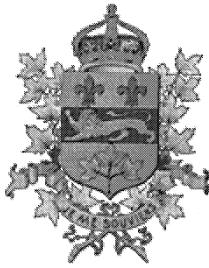
Orateur : l'honorable Lucien Dugas

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

19e Législature – 1re session

Vol. 1 - Séances du 24 mars au 30 avril 1936

1936



DÉBATS

de

l'Assemblée législative

19^e Législature — 1^{re} session

Vol. 1 - Séances du 24 mars au 30 avril 1936

1936

Texte établi par Donald Chouinard et Christophe Horguelin

Québec

Section de l'indexation et de l'édition des débats reconstitués

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

2010

Éléments de catalogage

Québec (Province). Législature. Assemblée législative.
Débats de l'Assemblée législative. -- 1ère législature,
1ère session (1867/68)- -- Québec: Assemblée nationale,
Journal des débats, 1974-
v.

Texte établi par Marcel Hamelin... [et al.].
Les années 1877-1892/93 ont été compilées et publiées par
G.-Alphonse Desjardins sous le titre: Débats de la législature
provinciale de la Province de Québec.
Le titre varie légèrement, 1897/98-1906: Débats de
l'Assemblée législative du Québec.
Éditeur varie.

1. Québec (Province). Législature. Assemblée législative -
Compte rendu des débats. 2. Québec (Province) - Politique et
gouvernement. I. Hamelin, Marcel, 1937- . II. Québec
(Province). Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Service de la
reconstitution des débats. III. Québec (Province). Assemblée
nationale. Journal des débats. IV. Titre.V. Titre: Débats de
l'Assemblée législative du Québec.

328.714/02

A11A8/A22

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Direction:	Jean Chabot
Recherche et reconstitution:	Donald Chouinard Christophe Horguelin
Introduction :	Christian Blais
Traduction:	Conceptum
Révision et édition:	Michel Rhéaume Donald Chouinard
Indexation:	Monique Fortier
Collaboration:	Marie Auger Danielle Bernier Christian Blais Marthe Bussièrès Rénald Buteau Gilles Gallichan Louise Ouimet Jocelyn Saint-Pierre Réjeanne Trépanier Journal des débats

Tous droits réservés
Dépôt légal – 2e trimestre 2010
Bibliothèque et Archives nationales Québec
ISBN 978-2-551-23959-7
ISSN 0847-4273
15 \$

Note de l'éditeur

Les débats reconstitués de l'Assemblée législative et les introductions historiques sont diffusés dans leur intégralité sur le site web de l'Assemblée nationale du Québec. Malgré tout le soin apporté à la rédaction de ces débats reconstitués, des erreurs, omissions ou imprécisions ont pu se glisser dans le texte. L'Assemblée nationale se réserve le droit de valider tout errata qui lui sera éventuellement soumis.

L'Assemblée nationale corrigera le texte de la version web en priorité et ne prend aucun engagement pour ce qui est de la version imprimée. En cas de divergence entre la version imprimée et la version web, cette dernière prévaudra.

Pour nous contacter : reference@assnat.qc.ca

Introduction historique

Un Québec en ébullition

En 1936, les hommes politiques québécois ont conscience d'être à un tournant de leur histoire. Athanase David, secrétaire de la province, au nom des libéraux, s'exprime en ces termes : « Nos actes d'aujourd'hui seront jugés demain. Et cette Législature sera jugée par l'histoire selon la sincérité et la modération que nous mettrons dans nos actes et décisions. Le jugement de l'histoire sur la Législature dépendra de la bonne foi, de l'absence de parti pris et de préjugés que nous saurons manifester. » (20 mai)

Dans les rangs de l'opposition, Joseph-Édouard Bélanger, député de Montréal-Dorion, poursuit sur la même lancée :

Je ne voudrais pas, au point de vue de l'histoire politique de ma province, être dans la situation de certains de mes amis de la droite. Le plus humble député en cette Chambre doit réaliser qu'après sa mort, il sera l'objet de commentaires soit favorables soit défavorables. Sans vouloir commenter des faits historiques survenus en notre province depuis 50 ans, la merveilleuse bibliothèque du Parlement contient dans des volumes les faits et gestes de ceux qui nous ont précédés en cette Chambre. Il en sera ainsi pour nous dans l'avenir. Sachons laisser à nos enfants une réputation de civisme. Je n'ai pas à insister plus longtemps sur ce sujet. (26 mai)

L'histoire est au goût du jour et l'abbé Lionel Groulx, maître à penser du nationalisme canadien-français et professeur d'histoire à l'Université de Montréal, n'est certainement pas étranger à cet éveil¹. Ce « grand éveillé des nôtres », selon l'expression du député de Québec-Centre, Philippe Hamel, nourrit les débats publics – en encourageant les Jeune-Canada notamment. En 1936, sa conférence intitulée *L'Économique et le National* exerce une ascendante notable sur les députés de l'Action libérale nationale (ALN) qui, durant cette première session de 1936, citent souvent les paroles de l'abbé Groulx en Chambre².

L'histoire est également servie par les *Cahiers des Dix* publiés, à partir de 1936, par un groupe d'historiens, d'archivistes, de bibliographes et d'érudits. La Société des Dix, fondée un an plus tôt par Gérard Malchelosse, regroupe, entre autres, le bibliothécaire et ancien journaliste à la Tribune de la presse, Égидius Fauteux, et l'archiviste de la province, Pierre-Georges Roy.

Le philosophe et essayiste québécois Victor Barbeau incarne lui aussi son époque par l'ardeur de ses critiques contre l'ordre établi. Ardent défenseur de la langue française, il publie *Mesure de notre taille*, en 1936, ouvrage dans lequel il dresse un triste bilan des réalisations des Canadiens français dans le milieu des affaires. Cet ouvrage inspire d'autres députés de l'ALN. Joseph-Ernest Grégoire, député de Montmagny et maire de la ville de Québec, en lit d'ailleurs un long extrait dans son discours du 22 avril :

Comme les nègres de l'Afrique, comme tous les primitifs des quatre coins du globe qui ont servi de marchepied aux mégalomanes anglo-saxons, nous avons été asservis par les marchands et les industriels. Les voilà, nos vainqueurs. Partout où ils se sont installés pour monnayer la nature, nous avons marché derrière eux. Nous sommes devenus bûcherons, flotteurs, journaliers, manœuvres. Nous avons canalisé les rivières pour leurs bateaux, dévasté les forêts pour leurs scieries. [...] L'agriculture et son complément essentiel, l'artisanat, nous eussent épargné cette humiliation. Plutôt que d'y diriger toutes nos forces, nous nous sommes, au contraire, plus étourdis que des phalènes, précipités vers les feux que l'industrie allumait un peu partout sur nos collines. Après avoir servi les hommes, nous avons servi les sociétés anonymes, celles-là même dans les conseils d'administration desquels nous ne siégeons que par le jeu de la politique et de l'avocasserie. Aux Anglais et aux Américains, la direction financière, la direction technique; à nous, la coulisse. La preuve en est péremptoire; nos mandataires auprès de la grande industrie ne sont, à quelques exceptions près, que des ministres, des sénateurs et des avocats³.

Georges-Henri Lèvesque est un autre intellectuel de son temps. Ce dominicain et sociologue est alors connu comme l'un des treize auteurs du *Programme de restauration sociale*, publié en 1933. Ses réflexions, qu'il livre dans la *Revue dominicaine*, entre autres, alimentent elles aussi les discours de Grégoire, à la séance du 23 avril :

Les hommes de l'industrie, de la finance et du commerce sont les principaux agents de la prospérité matérielle. À ce titre, ils méritent la reconnaissance effective des consommateurs ainsi que l'estime, la protection et les encouragements des gouvernants. Cependant, si grands serviteurs soient-ils, cela ne saurait jamais leur conférer le privilège de se rendre maîtres de la vie économique, de la désaxer, de la bouleverser, de la retourner entièrement vers leur profit personnel, soit en exigeant des consommateurs des prix exagérés pour leurs marchandises, leurs services et leurs capitaux, soit en leur offrant des salaires ridicules en échange de leur travail. Pareil renversement s'appelle désordre.

Et le désordre arrive à son comble, quand ces hommes, par leur contribution à la caisse électorale ou autrement, vont jusqu'à s'assujettir l'autorité publique elle-même, jusqu'à faire gouverner le pays en fonction de leurs intérêts privés. Exploitation presque sacrilège du pouvoir que le Souverain Pontife a flétrie en termes aussi justes que durs.

Non l'autorité publique ne doit jamais se laisser dominer par de tels hommes, les hommes d'industrie, de commerce, de finance. À elle, au contraire, de les dominer. Il lui appartient en propre de les gouverner, de les surveiller, de les stimuler, de les diriger, afin qu'ils remplissent bien le rôle social qui leur incombe : travailler à la prospérité matérielle de la communauté.

Pour réponse, Athanase David puisera également dans l'histoire pour tenter d'expliquer la piètre position économique des siens : « Que l'on se souvienne donc que, lorsqu'un peuple est obligé de lutter pendant 150 ans pour sa langue, son instruction, ses lois et ses traditions, il n'a guère le temps de s'occuper du développement économique du pays qu'il habite. » (23 avril)

L'érudition n'est pas seulement au service de la critique sociale, économique, nationale ou politique. La science avait également été admirablement servie par le frère Marie-Victorin, en 1935, avec la publication de son œuvre la *Flore laurentienne*. Magistrale, cette avancée scientifique demeure fragile puisqu'en 1936 l'herbier du frère Marie-Victorin est menacé de partir de l'Université de Montréal pour Harvard si le gouvernement n'intervient pas, affirme le député de Labelle, Joseph-Henri-Albiny Paquette.

Les arts domestiques sont aussi à l'honneur au Québec. Le lieutenant-gouverneur Ésiouff-Léon Patenaude se fait un devoir de « signaler les progrès considérables réalisés par les arts domestiques, cette belle industrie québécoise », dans son discours du trône en 1936. Fervent des arts paysans, Paul Gouin, le chef de l'ALN, est particulièrement heureux, quant à lui, des accomplissements réalisés par l'École des arts domestiques de Québec. Gouin et plusieurs députés de la gauche se font d'ailleurs remarquer à l'Assemblée législative parce qu'ils revêtent des complets d'étoffe du pays pour venir siéger. Les Patriotes avaient fait de même un siècle plus tôt.

Enfin, le secrétaire de la province vante le peintre Clarence Gagnon, un « peintre canadien-français, qui laissera son nom dans l'histoire canadienne-française de la peinture, dans l'histoire canadienne tout court et, j'ose même dire, dans l'histoire mondiale », et il signale que l'artiste s'est rendu à Paris, quelques années auparavant, pour retrouver les secrets des teintures végétales dont on se servait autrefois pour donner un lustre et de la beauté aux ceintures fléchées. (8 mai) Bref, en 1936, tout finit par avoir une saveur politique.

Le Québec, le Canada et le monde

Depuis 1935, l'état général des affaires au Canada a pris du mieux dans les secteurs des mines, de l'agriculture, de la production forestière, des papetières et de l'électricité, mais la

reprise économique est lente malgré tout. Le chômage reste une plaie pour toutes les administrations : les secours directs obèrent à la fois les finances publiques des gouvernements fédéral, provincial et municipal. La ville de Montréal est particulièrement touchée par ce fléau qui engendre des dépenses de 1 150 000 \$ par mois, en moyenne.

La misère engendre la misère. Les taudis, les « salaires de famine payés aux travailleurs » et les carences hygiéniques et alimentaires se traduisent par une mortalité infantile toujours plus élevée au Québec que dans le reste du Canada. On se félicite néanmoins des progrès réalisés dans la province dans les 40 comtés organisés en unités sanitaires; il n'en demeure pas moins que la tuberculose et les autres maladies infectieuses continuent encore de faucher de jeunes victimes.

La crise fait également tomber les gouvernements. Sur la scène fédérale canadienne, le gouvernement conservateur de Richard Bedford Bennett est renversé aux élections générales du 14 octobre 1935. Les conservateurs savaient que leurs jours étaient comptés et plusieurs députés avaient cherché à se caser ailleurs plutôt que d'aller en élection. Entre autres, Arthur Sauvé, ministre des Postes et naguère chef de l'opposition conservatrice à l'Assemblée législative du Québec, est nommé au Sénat.

Les libéraux de William Lyon Mackenzie King reviennent donc au pouvoir après un séjour de cinq années dans l'opposition. Ils font élire un total de 173 députés, dont 60 au Québec. Quatre députés de la province de Québec ont même démissionné pour briguer un mandat au fédéral. Alphida Crête, ex-député de Laviolette, est élu député libéral à la Chambre des communes dans Saint-Maurice-Laflèche; Wallace Reginald McDonald, ex-député de Pontiac, est élu député libéral à la Chambre des communes dans Pontiac. Les deux autres n'ont pas autant de succès : Joseph Henry Dillon, ex-ministre sans portefeuille et ex-député libéral de Montréal-Sainte-Anne, est défait dans Sainte-Anne; enfin, Aimé Guertin, ex-député conservateur indépendant de Hull, est défait dans Hull comme candidat du Parti de la reconstruction dirigé par Henry Herbert Stevens⁴.

À ces mêmes élections, Henri Bourassa termine sa longue carrière de parlementaire lorsqu'il est battu dans sa circonscription de Labelle. Le tribun, devenu en quelque sorte la conscience de la Chambre – et baignant dans son prestige passé –, siégeait comme député indépendant depuis 1925⁵. Il avait été élu une première fois à la Chambre des communes en 1896 et avait également été député à l'Assemblée législative de Québec de 1908 à 1912.

À Ottawa, le gouvernement libéral s'attaque d'abord au « New Deal » de Bennett. Inspirés par les théories keynésiennes, les conservateurs avaient adopté une série de lois à saveur sociale, lois que les libéraux soumettent à la Cour suprême pour juger de leur constitutionnalité. Elles seront abrogées.

Dans le même temps, un nouveau gouverneur général est assermenté au Canada pour succéder à lord Vere Brabazon Ponsonby Bessborough, en poste depuis 1931. Le 2 novembre 1935, le romancier lord John Buchan Tweedsmuir entre officiellement en fonction, ayant prêté son serment à l'hôtel du Parlement de Québec, dans la salle du Conseil législatif.

Le 25 du même mois, le premier ministre King signe un traité de réciprocité avec le président américain Franklin Delano Roosevelt. Ce traité survient alors que les dollars canadiens et américains sont demeurés presque au pair durant toute l'année. Au Québec, dans son discours sur le budget, le trésorier Ralph Frederik Stockwell se réjouit de cette entente qui a pour but d'améliorer les échanges entre les deux pays :

Les produits canadiens affectés par ce traité comprennent le bétail, la crème, les pommes de terre de semence, les graines de trèfle et de mil, le foin, les navets, le sucre d'érable, le flétan et le saumon congelés, quelques variétés de poissons frais des lacs, le hareng fumé, le bois d'œuvre et de construction, les planches murales, le cuir à harnais et à sellerie. Cela signifiera certainement, pour nos producteurs canadiens, l'obtention de prix plus élevés, en échange de ces produits, tandis que les réductions tarifaires sur les exportations des États-Unis, affectant plusieurs autres items qui intéressent le budget familial, nous permettent d'entrevoir un allègement substantiel du fardeau des consommateurs canadiens, en général. (30 avril)

Du 9 au 13 décembre 1935, une conférence interprovinciale se déroule à Ottawa. Il est question de la meilleure méthode à suivre dans la révision de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le fédéral juge ses pouvoirs trop étroits alors que les provinces lui reprochent, au contraire, d'empiéter constamment sur les juridictions qui leur sont expressément réservées selon la Constitution de 1867. Il est aussi question du chômage, des secours directs et des rapports financiers entre le dominion et les provinces⁶. Au terme de cette rencontre, le gouvernement libéral porte à 75 % sa contribution aux secours de chômage; il était du tiers depuis 1934, mais le précédent gouvernement conservateur avait réduit davantage sa contribution entre-temps. Selon l'historien Robert Rumilly, le premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau, et le maire de Montréal, Camillien Houde, ne sont pas étrangers à ce nouvel arrangement⁷.

Comme autre mesure pour contrer le chômage, le plan Vautrin suit son cours au Québec. À la session parlementaire de 1935, un montant de 10 millions de dollars avait été alloué à cette fin, sous la gouverne du ministre de la Colonisation Irénée Vautrin. L'agriculture paysanne, c'est-à-dire l'agriculture de subsistance, est alors valorisée par toutes les autorités. Le retour à la terre s'inscrit comme un mode de survivance qui « ne donnera jamais de bénéfices extraordinaires au cultivateur, mais l'existence plus assurée et régulière de sa famille », au dire du ministre de l'Agriculture, Joseph-Adélar Godbout. (7 avril) Autrement dit, on n'encourage pas le cultivateur québécois à s'orienter vers une culture spécialisée.

De ce vaste mouvement de colonisation sont nées 27 nouvelles paroisses, la plupart en Abitibi. Val-d'Or figure parmi ce nombre. D'autres colonies sont ouvertes au Témiscamingue, dans les Cantons de l'Est, dans le Bas-Saint-Laurent et dans la Gaspésie. Au total, pour les 5 000 colons recensés par le gouvernement (avec leur famille, ce qui constitue près de 18 000 individus), le département de la Colonisation a fait construire 2 738 maisons, neuf maisons pour les gardes-malades, cinq écoles-chapelles, huit presbytères et huit écoles⁸.

Parallèlement, l'extension des contrats collectifs de travail se généralise dans la province. En 1936, 65 de ces contrats sont en vigueur dans les industries de la chaussure, de la confection et du bâtiment. Environ 135 000 ouvriers ont vu leur pouvoir d'achat augmenté d'une masse salariale totale de 8 millions de dollars. Cette mesure du gouvernement Taschereau, en favorisant la négociation entre les patrons et les ouvriers, est un facteur non négligeable qui aide aux progrès de la syndicalisation au Québec.

Ailleurs dans le monde, c'est le conflit italo-éthiopien qui fait les manchettes. Cette guerre, qui éclate le 2 octobre 1935, n'augure rien de bon. À la même époque, des régimes totalitaires sont instaurés dans différentes parties du monde. C'est Charles Ernest Gault, député conservateur indépendant de Montréal-Saint-Georges, qui fait la lecture la plus fine des événements qui se déroulent en Europe, en Afrique et en Asie :

M. l'Orateur, nous traversons des jours extrêmement graves. Partout dans le monde, on croit un conflit possible et les nations font de grandes dépenses pour s'armer. Les nations européennes dépensent des sommes d'argent folles pour s'armer, et une étincelle peut plonger le monde dans la plus terrible des guerres. Tout ceci me fait croire que nous sommes sur le rebord d'un volcan et qu'il suffirait de peu pour que la guerre la plus amère n'éclate dans le monde, une guerre qui, avec toutes les découvertes scientifiques, pourrait être une guerre d'extermination⁹. (28 avril)

En Grande-Bretagne et dans les pays du Commonwealth, on retient aussi le décès du roi George V, le 20 janvier 1936. Ce souverain avait présidé aux destinées de l'Empire britannique depuis 1910. Son successeur Édouard VIII s'illustrera plutôt par la brièveté de son règne et par sa liaison amoureuse avec une Américaine divorcée, Wallis Simpson. Le roi abdiquera le 10 décembre 1936.

Les élections provinciales

Le 30 octobre 1935, les brefs (décrets) d'élection sont émis. La date du scrutin est fixée au 25 novembre suivant. À l'origine, la lutte pour le pouvoir devait opposer le Parti libéral, le Parti conservateur et les membres de l'Action libérale nationale. Il en sera autrement.

L'Action libérale nationale : la force montante

L'ALN a été fondée le 6 juin 1934 par Paul Gouin, fils de l'ancien premier ministre Lomer Gouin et petit-fils de l'ancien premier ministre Honoré Mercier. Adhémar Raynault, l'un des plus proches collaborateurs de Paul Gouin durant la campagne de 1935 (et futur député de L'Assomption de 1936 à 1939 et maire de Montréal de 1936 à 1938 et de 1940 à 1944), le décrit comme étant « un jeune avocat cultivé qui avait fréquenté les plus grandes institutions d'enseignement d'Europe et du Canada. Indépendant de fortune, ajoute Raynault, il savait garder la simplicité des hommes supérieurs¹⁰ ». Quant à Oscar Drouin – député libéral de Québec-Est qui avait joint les rangs de l'ALN en juillet 1935 –, il résume sa pensée de Gouin, disant de lui qu'il est « un produit direct de l'École sociale populaire de Montréal ». (31 mars)

Lors de la précédente Législature, aucun député de l'ALN ne siégeait à l'Assemblée législative; en revanche, les conseillers législatifs Élisée Thériault, de la division de Kennebec, et Ernest Ouellet, de la division de La Vallière, avaient déjà adhéré au mouvement de l'ALN dès avant la session de 1935. Au Salon rouge, ils défendaient vigoureusement leur nouveau programme.

Ce tiers parti nationaliste, qui avait bâti son programme autour du *Programme de restauration sociale* de l'École sociale populaire, avait gagné l'appui du clergé. Bon nombre de ceux appartenant à la Ligue d'action nationale, aux Jeune-Canada et à l'Union des cultivateurs catholiques (UCC) appuient aussi les idées de l'ALN. Surtout, la jeunesse canadienne-française – 100 000 nouveaux électeurs qui n'ont goûté jusqu'ici qu'au chômage et aux secours directs¹¹ – se laisse séduire par ceux qui affirment appartenir à « l'ordre nouveau ». Des journaux tels que *Le Devoir*, *L'Action catholique* et *Le Droit* sont également sympathiques au mouvement. Sans compter que les appuis d'Ernest Lacroix, député libéral de Beauce, et de Philippe Hamel, ardent promoteur de la nationalisation de l'électricité, sont des atouts majeurs pour mousser le crédit de l'ALN.

En face de cet ordre nouveau se maintient toujours le régime Taschereau. Les membres de l'ALN accusent le premier ministre de tous les maux. Par le truchement de la radio, les membres du parti se font entendre; le ton est acrimonieux. Raynault raconte comment, par ailleurs, les membres de l'ALN atteignent leur public :

Cette propagande, nous l'avons faite partout en province, dans les arénas, sur les parvis des églises, dans les salles paroissiales; dans les villes aussi, remplissant les plus vastes enceintes du temps, comme la salle du marché Maisonneuve à Montréal et du Palais Montcalm à Québec. Le mouvement comptait une pléiade d'orateurs sérieux parmi lesquels il convient de nommer les plus assidus. À Montréal, en plus de Paul Gouin : F.-D. Monk, Jean Martineau, Roger Ouimet, Calixte Cormier, Philéas Côté et Édouard Lacroix. À Québec, Philippe Hamel, Ernest Grégoire, René Chaloult, Oscar Drouin, Horace Philippon et Wheeler Dupont¹².

Le journal *La Province*, fondé par Paul Gouin, est un autre moyen de rejoindre les électeurs. Le 21 juin 1935, l'ALN y avait publié un nouveau manifeste :

L'Action libérale nationale poursuit un double but. Elle veut adapter la politique provinciale aux problèmes économiques de l'heure présente. Elle veut aussi doter notre province d'une politique nationale, c'est-à-dire conforme aux besoins et aux aptitudes de la masse de sa population qui est canadienne-française. Or, ce double but nécessite une double action. Nous pourrions, par des lois, remédier au mal économique dont nous souffrons. Il est inutile d'espérer que nous pourrions, par ce seul procédé, purement artificiel en somme, créer le sens national sans lequel ces mêmes lois ne sauraient donner leur plein rendement. Pour animer, pour rendre viable et durable l'organisme social nouveau que nous vaudra une action politique constructive et libre de toute allégeance envers la dictature économique, il nous faudra, comme on l'a dit, un idéal, une mystique. C'est là une question d'ordre éducationnel. Campagne politique et campagne d'éducation nationale, voilà donc les deux moyens d'action auxquels l'Action libérale nationale aura recours pour atteindre son double but¹³.

Auparavant, en janvier 1935, un des aspects importants du programme original de juillet 1934 avait été rayé : il n'est désormais plus question de tenter la « relibéralisation du Parti libéral ». Le 17 février, lors d'une immense assemblée au marché Saint-Jacques, Gouin explique cette décision du fait que le régime Taschereau « s'était atrophié au point de n'être plus qu'un clan de famille ». (28 avril) L'objectif sera maintenant de doter la province « d'une politique vraiment nationale, conforme aux besoins, aux aspirations et aux aptitudes de la masse de sa population », croyant, en d'autres termes, que l'esprit national devait primer l'esprit de parti.

Or, malgré les succès retentissants du jeune mouvement politique, les coffres du parti sont vides. Et l'organisation politique dans plusieurs comtés est déficiente ou carrément inexistante. Un constat devenait de plus en plus clair : la présence de l'ALN dans la présente campagne aurait probablement pour conséquence de diviser le vote et de redonner le pouvoir aux libéraux. Pour Oscar Drouin, la seule alternative logique était de s'allier aux conservateurs pour renverser le régime Taschereau. Drouin entame ces démarches.

Le Parti conservateur et l'Union nationale Duplessis-Gouin

Le Parti conservateur végète sur les banquettes de l'opposition depuis 1897. Mais il y a de l'espoir : aux élections générales de 1931, Camillien Houde – alors chef du parti – était parvenu à recueillir 43,5 % des votes. En 1935, il restait à savoir si Maurice Duplessis, chef du Parti conservateur depuis la convention de Sherbrooke de 1933, allait parvenir à convaincre les électeurs d'appuyer son parti aux élections générales.

Durant la campagne électorale de 1935, les organisateurs conservateurs – Édouard Masson en tête – se convainquent bientôt que la présence de l'ALN pèserait lourd dans la balance du pouvoir. Pour déloger les libéraux, il leur apparaissait aussi qu'ils devaient créer une alliance. Masson tâte le terrain.

Ni Maurice Duplessis ni Paul Gouin ne sont enthousiastes à cette idée; seulement, les deux hommes comprennent qu'il leur faudra faire des sacrifices personnels pour arriver à leurs fins. Des pourparlers s'engagent de part et d'autre et mènent à une réunion dans un chalet appartenant à Lucien Dansereau, du journal *La Presse*, dans la forêt de Saint-Adolphe. Duplessis brille par son absence. Mais la jonction est réalisée en présence, entre autres, d'Édouard Lacroix et d'Adhémar Raynault. En privé, les deux hommes discutent de cette historique réunion :

Il (Édouard Lacroix) me dit ce qu'il pensait sur l'Union Duplessis-Gouin qui venait de se réaliser; ses espérances bien sûr, mais aussi ses craintes. Il affichait de sérieuses appréhensions sur la possibilité pour un Paul Gouin, aux décisions fermes mais lentes, d'harmoniser sa marche avec Duplessis, aux décisions imprécises et rapides. Pour illustrer sa pensée, il me signala le retard de Paul Gouin à suivre les autres, ce matin-là. Les membres du groupe, à huit heures du matin, étaient tous debout, rasés, habillés, prêts pour le petit déjeuner et la suite des conversations. Conversations qui durèrent jusqu'à dix heures du matin avec Paul Gouin encore en pantoufles, pyjama et robe de chambre.

– Ce n'est pas grave, fis-je remarquer à Lacroix.

– Sûrement non, répondit-il, tout ce que je veux dire, Raynault, c'est que l'énorme différence de rythme entre ces deux hommes donne prise à des craintes. Espérons que cela ira pour le mieux¹⁴.

En date du 7 novembre 1935, les conservateurs et les actionnistes se rassemblent à l'hôtel Ritz-Carlton¹⁵ : la formation de l'Union nationale Duplessis-Gouin est officiellement annoncée. À la radio et dans les journaux, les termes de l'entente sont rendus publics :

Répondant au désir de l'électorat du Québec, le Parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale déclarent par leurs représentants attirés qu'aux élections du 25 novembre, ils présenteront un front uni contre l'ennemi commun du peuple de la province de Québec : le régime Taschereau. Il n'y aura qu'un seul candidat oppositionniste officiel soit conservateur soit libéral-national dans

chaque comté. Après la défaite du régime antinational et trustard de M. Taschereau, le Parti conservateur et l'Action libérale nationale formeront un gouvernement dont le programme sera celui de l'Action libérale nationale, programme qui s'inspire des mêmes principes que celui du Parti conservateur provincial. Ce gouvernement national Duplessis-Gouin aura comme premier ministre M. Maurice Duplessis et la majorité des ministres sera choisie par M. Paul Gouin parmi les membres de l'Action libérale nationale.

Une seconde entente secrète est signée :

Personnel et confidentiel. Il est évident que les meilleurs intérêts de la province exigent l'écrasement du régime Taschereau et que, pour atteindre ses fins politiques, la collaboration de tous les hommes désintéressés ayant à cœur le bien de notre chère province est essentielle. Afin de ménager toutes les susceptibilités et afin d'éviter tout froissement dont pourrait profiter ce régime néfaste, il est entendu que, lors de la prochaine élection provinciale, il y aura 25 à 30 candidats conservateurs provinciaux et pour la balance des candidats de l'Action libérale nationale offrant toutes les garanties de sincérité et de succès tout en combattant sous le même drapeau et supportant l'alliance Duplessis-Gouin¹⁶.

Pour rejoindre la population encore davantage, l'alliance Duplessis-Gouin rédige le *Catéchisme des électeurs*. En 124 questions et réponses, ce manifeste présente les abus du gouvernement libéral, ses acoquinements avec les puissances d'argent (les trusts), fait la nomenclature des 111 taxes provinciales en vigueur et révèle qu'une quarantaine d'individus appartenant à la famille de Taschereau travaillent dans la fonction publique. De même, le *Catéchisme des électeurs* présente les candidats de l'Union nationale telle une phalange de patriotes :

- L'Union nationale se compose de citoyens qui, mettant de côté toute partisanerie mesquine, ont reconnu le besoin pressant d'une action politique vivante et constructive pour venir en aide à tous les habitants de la province. [...]
- Tout voteur éclairé, patriote et consciencieux peut et même se doit à lui-même, à sa famille et à son pays d'entrer résolument sous les drapeaux de l'Union nationale [...]¹⁷.

On présente ensuite le programme de l'Union nationale qui reprend celui de l'ALN. De vastes ébauches de réformes socio-économiques sont proposées : réformes agricoles, ouvrières, industrielles et commerciales, économiques, financières, politiques et administratives, électorales, fiscales et judiciaires. Plus spécifiquement, les réformes sociales suivantes sont réclamées : les pensions de vieillesse, les indemnités de chômage, les allocations aux mères nécessiteuses, le juste salaire familial, les primes de natalité, l'assistance maternelle aux frais de l'État, la suppression des taudis et leur remplacement par des logements salubres.

Duplessis, habile politicien, mène une excellente campagne. Gouin montre plus d'assurance qu'autrefois, mais reste fidèle à lui-même, c'est-à-dire qu'il peine à se tirer de sa « nonchalance distinguée » comme le qualifie le courriériste parlementaire du *Canada*. Dans ses mémoires, Adhémar Raynault, qui s'occupe de la campagne de Gouin dans *L'Assomption*, dépeint le style du chef de l'ALN et parle de la manière habituelle de faire la politique en 1935 :

Paul Gouin, d'une droiture inattaquable, était peu enclin à jouer le jeu de la comédie électorale, comme il fallait la jouer à cette époque : par exemple, malgré qu'il était très affable, il ne s'avancait jamais le premier pour serrer la main aux gens. [...] Disons que Paul Gouin était un grand citoyen, excellent théoricien, mais il lui manquait les qualités nécessaires à l'homme public qui pouvait être élu en 1935. Pour entraîner le peuple, il fallait un certain degré de véhémence dans la relation des faits et dans les accusations qu'on devait porter. Véhémence qu'on peut apparenter à la démagogie, mais qui est tout de même nécessaire pour convaincre le peuple. Ce que la masse veut en temps électoral, ce n'est pas de

grandes théories. Elle préfère qu'on démolisse les hommes en place, jugés responsables de ses ennuis. De plus, le peuple s'intéresse aux projets d'intérêts immédiats. Paul Gouin ignorait tout de ces pratiques électorales destinées à attirer et à enthousiasmer les foules.

D'autre part, Paul Gouin ne se serait pas diminué en remplaçant quelques fois un « non » par un « peut-être », expression d'usage chez les diplomates. Il faut prendre pour acquis qu'en politique, un compromis honnête est souvent plus nécessaire que répréhensible. Mais Paul Gouin ne semblait pas voir les choses sous cet angle-là. Voulant exclure toute vénalité, toute complaisance avec la tricherie, il lui arrivait de ne considérer que cet aspect des grands principes sociaux. Je ne veux pas dire que pour faire de la politique il faille être vénal. Mais j'aurais préféré que Paul Gouin accepte l'attitude de l'homme public qui, tout en respectant les principes, sait s'adapter à certaines méthodes électorales nécessaires, surtout en 1935¹⁸.

Malgré cela, le courant passe avec nombre d'électeurs « rouges » et « bleus ». Les chômeurs et les jeunes de toutes les allégeances se laissent convaincre. Cette union Duplessis-Gouin brise, pour ainsi dire, « la vieille opposition conservateurs-libéraux qui dominait la vie politique depuis des décennies¹⁹ ».

Le Parti libéral au pouvoir depuis 39 ans

Le premier ministre Taschereau n'est pas populaire. Il ne l'a jamais été par le passé non plus. Ses adversaires le présente comme le « complice d'un libéralisme économique sans âme », comme un trustard, un « taxeur », comme un aristocrate de son temps qui ignore « les problèmes sociaux fondamentaux²⁰ ». Philippe Hamel, sur un ton humoristique, le compare même au pont de l'Île-d'Orléans, inauguré la même année, c'est-à-dire « long, étroit, croche et coûtant très cher à la province²¹ ». D'autres complètent la comparaison en disant qu'il était proche de la chute (chute Montmorency).

On comprend que Taschereau, à titre de chef d'un gouvernement au pouvoir depuis si longtemps, est exposé plus que tout autre aux attaques personnelles. Mais cet homme politique d'expérience n'est pas de nature à se laisser abattre. Âgé de 69 ans, en pleine forme et toujours aussi pugnace, il entre dans la course électorale avec la conviction profonde de remporter la victoire une fois encore.

Cette confiance repose sur la victoire libérale aux élections fédérales, un mois plus tôt. Taschereau entre en campagne avec cette formule pour convaincre les électeurs : l'ancien premier ministre Bennett était de mauvaise volonté, tandis que le nouveau cabinet King collaborera sans peine avec le gouvernement du Québec pour régler les questions du chômage, du crédit agricole et des pensions de vieillesse²².

Sur la question sociale, Taschereau et son équipe tablent sur le fait que c'est leur gouvernement qui a favorisé l'établissement des unités sanitaires en comtés, qui a adopté la loi des accidents du travail, la loi du salaire minimum pour les femmes et la loi sur l'extension des contrats collectifs de travail. À cet effet, des contemporains et des historiens jugent que le Québec n'est pas en retard sur les autres provinces en matière législative²³.

Mieux, le remaniement ministériel effectué plus tôt, le 6 juin 1935, semblait donner de l'aplomb au Parti libéral. Téléphore-Damien Bouchard quittait alors ses fonctions d'Orateur pour devenir ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce. T.-D. Bouchard est un homme de conviction, un « rouge » de la vieille école, un personnage qui a du cran et qui, plus localement, peut compter sur le soutien des électeurs de Saint-Hyacinthe depuis 1912. L'historien Rumilly écrit qu'il était homme à « relibéraliser » le Parti libéral²⁴. La campagne qu'il avait menée en faveur de la municipalisation de l'électricité – avec Philippe Hamel – avait fait de lui le « héros » qui parviendrait à donner une nouvelle orientation « de gauche » au Parti libéral. T.-D. Bouchard relate les souvenirs de cette époque dans ses mémoires : « Le premier ministre tenait bon et, croyant ses positions invulnérables, mettait en vigueur ses lois sur

l'électricité tout en m'encourageant à poursuivre mon programme de réformes, celle ayant trait à l'abolition des secours directs l'intéressant tout particulièrement²⁵. »

Au début de la campagne électorale, les libéraux croient sincèrement que, d'une part, la présence de Bouchard et, d'autre part, le plan de retour à la terre du ministre Vautrin pourront contrecarrer la montée de la popularité de l'ALN. Les discours que livre Léon-Mercier Gouin – le frère aîné de Paul Gouin – en faveur du Parti libéral est un autre bon coup des libéraux. S'ajoute à cela la personnalité même du ministre de l'Agriculture, Adélard Godbout, une figure restée sympathique à la population et à la presse en général. Jean-Guy Genest, le biographe de Godbout, écrit : « Comme à l'élection de 1931, Godbout allait être un des principaux porte-parole du parti ministériel. Membre du cabinet depuis cinq ans, excellent orateur, d'une réputation au-dessus de tout soupçon, resté pauvre alors que des collègues avaient profité du pouvoir, Godbout était un des meilleurs atouts de son parti²⁶. »

Quant au reste, Taschereau continue de supposer que les électeurs, tout comme aux élections de 1931, finirait par « accorder leurs faveurs à des dirigeants d'expérience et responsables²⁷ ». C'était sans compter que les conservateurs et les actionnistes formeraient une alliance, moins de 20 jours avant le scrutin.

Taschereau ne cède pas à la panique. Bien au contraire, il lui semble que l'Union nationale est une alliance « profondément risible » et « extrêmement affligeante » du point de vue des principes politiques. « Je n'ai jamais rien entendu d'aussi puéril. Il y a quelque chose de clownesque dans le fait qu'un homme se contente à être premier ministre, à la condition que quelqu'un d'autre choisisse ses collègues. Cela va à l'encontre de tous les principes de droit constitutionnel²⁸. »

Mais Taschereau, plus visible durant les deux dernières semaines de la campagne, se montre plus virulent contre Gouin. C'est au cours de la même période également que les abbés Édouard V. Laverge et Pierre Gravel prennent la décision d'appuyer ouvertement l'Union nationale par des discours enflammés. La campagne prend une nouvelle tournure.

Bien avant, dès le 1^{er} août 1935, le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve avait publié un mandement sur les devoirs électoraux à l'approche des élections fédérales et provinciales, mandement que le clergé devait lire en chaire²⁹. Prêchant la neutralité, M^{gr} Villeneuve y invitait pourtant les honnêtes gens à se liguer « contre la honteuse corruption des mœurs électorales et la vénalité des votes³⁰ ».

Les propos engagés des abbés Laverge et Gravel font des vagues. Les libéraux se plaignent maintenant de l'intervention cléricale dans les élections. Leurs adversaires en profitent aussitôt pour dépeindre le Parti libéral comme des anticléricaux.

En bref, à la radio, dans les « hustings », dans les journaux, tout est mis en œuvre pour convaincre l'électorat de faire le bon choix.

Les parlementaires

Le scrutin du 25 novembre donne une mince victoire au Parti libéral. Sur les 90 sièges de l'Assemblée législative, on dénombre 48 libéraux, 26 actionnistes et 16 conservateurs. La Chambre des députés, renouvelée presque de moitié, est rajeunie dans l'ensemble.

L'opposition compte 42 membres, ce qui laisse une avance de six députés seulement aux ministériels. Jamais auparavant, dans sa longue carrière, le premier ministre n'a connu de véritable opposition. C'est la première fois depuis 1897 que les libéraux recueillent moins de 50 % des voix : ils ont obtenu la faveur de 46,8 % des électeurs, contre 30,1 % pour l'ALN et 18,3 % pour les conservateurs. Selon l'historien Bernard Vigod, la balance des votes (4,8 %) a été recueillie, en outre, par des candidats libéraux indépendants qui se sont trouvés à diviser le vote libéral. Un de ces candidats indépendants parvient même à remporter ses élections : Francis Lawrence Connors, élu comme libéral indépendant dans Montréal-Sainte-Anne, sera, comme le veut la pratique consacrée du parti, réintégré dans le caucus dès après sa victoire³¹. Tel n'est pas le cas cependant pour Laurent Barré et Charles Ernest Gault qui, quoique élus sous la bannière conservatrice, demeurent en rupture avec leur parti.

Le premier ministre accueille les résultats des élections avec résilience. Sur les ondes de la radio, il s'adresse à la population : « Ici [Alexandre] Taschereau, toujours premier ministre du Québec. Nous examinerons les facteurs qui ont fait diminuer notre majorité [...et] donnerons à la population de la province le meilleur de nous-mêmes de façon à surmonter la crise qui dure encore et qui, pour être vaincue, requiert le soutien de tous les gens de bonne volonté et de chacun d'entre vous³². »

Le choc est plus difficile à encaisser pour l'équipe libérale. D'autant que deux ministres ont été défaits : Irénée Vautrin, ministre de la Colonisation, et Charles-Joseph Arcand, ministre du Travail. Ajoutons à cela Gaspard Fauteux, petit-fils d'Honoré Mercier (comme Paul Gouin), qui subit un revers dans la circonscription de Montréal-Sainte-Marie.

Les victoires libérales se concentrent principalement dans les circonscriptions rurales, dans le Bas-Saint-Laurent notamment. On sait qu'il y eut des manœuvres frauduleuses dans certains comtés. En 1935, les victoires libérales dans Montréal-Saint-Laurent, dans Mercier et dans l'Abitibi sont celles qui soulèvent le plus de doutes sur leur légalité. « Y a-t-il eu des illégalités à Montréal? C'est probable », de concéder le premier ministre. (29 avril) Cette corruption se fait surtout par le biais de supposition de personnes (les télégraphes), par le trafic des listes électorales et par des urnes déjà remplies de bulletins de vote à l'ouverture des bureaux de vote. Les conservateurs ne sont pas au-dessus de tout soupçon non plus. Ce sont les mœurs électorales qui sont corrompues à l'époque, les partis et la population acceptant malheureusement de jouer le jeu.

Pour l'opposition, cette défaite électorale a des allures de victoire. À Québec, à Montréal, à Lévis, à Laval et à Sherbrooke et dans les villes industrielles du Saguenay et de la vallée du Saint-Maurice – dans les comtés urbains autrement dit –, ce sont principalement des députés de l'Union nationale Duplessis-Gouin qui ont été élus³³. Si l'ALN forme le plus gros de cette opposition, plusieurs candidats élus dans les rangs de l'ALN sont cependant des conservateurs de vieille souche (Tancrede Labbé, Charles Romulus Ducharme et Joseph-Albiny Paquette, entre autres). Quand bien même, c'est à l'ALN que revenait le mérite d'avoir su ébranler le régime Taschereau.

Par contre, l'Union nationale n'avait rien prévu dans un cas comme celui-ci où elle serait appelée à former l'opposition officielle après le scrutin. Le 28 novembre, les députés élus sous la nouvelle bannière se réunissent en caucus³⁴. Il est décidé que les conservateurs et l'ALN siègeront en conservant leur identité propre, mais que Maurice Duplessis dirigera toute cette opposition à titre de chef de l'opposition parlementaire.

Dans les semaines et les mois qui suivent, on conjecture sur le paysage politique que prendra la nouvelle session parlementaire. Louis-Alexandre Taschereau sera-t-il toujours à la barre comme premier ministre? Est-ce Joseph-Édouard Perrault, Adélar Godbout, Honoré Mercier fils, Ernest Lapointe ou Édouard Lacroix qui succédera à Taschereau? Y aura-t-il des transfuges qui donneront une majorité encore plus claire aux libéraux ou, à l'inverse, des députés ministériels pourraient-ils aller siéger avec l'ALN? Presque tous les scénarios sont évoqués dans la presse.

Toutes les rumeurs, tous les bruits, tous les canards, tous les « on-dit » y avaient passé. Il devait se produire ceci, ou encore cela. M. Un Tel ferait ceci, M. Un Autre ferait cela. L'homme dans la rue, la femme au bridge, le monsieur en tramway, la petite midinette qui cassait une croûte sur le pouce assise sur un strapontin chez Woolworth's ou chez Kresge, ou encore chez le chinois du coin, le dîneur de luxe au Château, enfin tout le monde, disaient qu'il se produirait quelque chose. On le savait qu'il se produirait quelque chose, puisque c'était un tel qui l'avait dit et qu'il le tenait de bonne source, de source autorisée, de la meilleure source du monde³⁵.

Quatre mois durant, les rumeurs ont le temps de circuler, car la convocation des Chambres tarde. Taschereau prend prétexte de la conférence interprovinciale et, qui plus est, de l'attente de la décision de la Cour suprême sur la constitutionnalité des lois sociales du précédent gouvernement Bennett avant de réunir les députés de l'Assemblée législative.

Entre-temps, le premier ministre travaille à former son nouveau cabinet ministériel. Cette opération est plus laborieuse qu'autrefois. Taschereau se confie à Hector Laferté, Orateur du Conseil législatif et ancien ministre de 1930 à 1934 : « Ce n'est plus comme dans votre temps, dit-il; aujourd'hui non seulement on fait chanter le gouvernement mais on insiste pour entrer dans le Cabinet malgré moi et on n'est même pas content du portefeuille qu'on offre à ses collègues actuels ou futurs, ce sont eux qui choisissent³⁶. » Et Taschereau ne fait pas mention ici des démarches infructueuses entamées avec le conservateur Laurent Barré et avec d'autres députés de L'ALN pour leur offrir un ministère³⁷.

Les deux ministres défaits aux élections du 25 novembre avaient conservé leur portefeuille jusqu'au 20 décembre. Pour un bref intérim, Taschereau avait ensuite nommé Joseph-Édouard Perreault à la Colonisation et Joseph-Napoléon Francoeur au Travail. Puis, le 13 mars 1936, le premier ministre annonce la formation de son exécutif. Hector Authier devient ministre de la Colonisation et Edgar Rochette, ministre du Travail. Taschereau aurait préféré donner ce département à Cléophas Bastien, mais Rochette avait menacé d'aller siéger avec l'ALN s'il n'obtenait pas un portefeuille à sa convenance³⁸. Bastien doit donc se contenter d'un titre de ministre d'État³⁹. Une nouvelle figure fait également son entrée au Cabinet en la personne de Pierre-Émile Côté à la Voirie. Joseph-Édouard Perreault devient procureur général, ce qui, pour le grand public, laisse penser que Taschereau – qui lui cède ce département – l'a désigné officiellement comme son successeur à la chefferie. Les autres ministres de la dernière Législature conservent leur titre, à la différence de Joseph-Napoléon Francoeur qui ajoute les Mines à son précédent titre de ministre des Travaux publics, de la Chasse et des Pêcheries.

Au Conseil législatif, un seul changement. Émile Moreau, ministre sans portefeuille dans le précédent cabinet Taschereau, devient conseiller législatif pour la division de Lauzon, en remplacement d'Eugène Roberge, mort en fonction en 1935. Ajoutons que Thomas Chapais, conseiller législatif de la division des Laurentides depuis 1892, devient Knight Bachelor (sir), titre que lui décerne le roi George V en 1935.

Le 20 février, on annonce finalement la convocation des Chambres pour le 24 mars suivant. Ce jour-là, Lucien Dugas est élu au poste d'Orateur. Les journaux indiquent qu'il rompt avec la tradition parlementaire voulant qu'il offre une résistance pour être mené sur le trône. « Non seulement on n'a pas eu besoin de l'entraîner, mais il s'est levé et est allé au-devant des parrains [Taschereau et Mercier] », rapporte le courriériste du *Devoir*⁴⁰. Chose certaine, la tâche du nouvel Orateur ne sera pas mince, commente Duplessis : « La session qui commence aujourd'hui sera témoin de maints combats, une session très active et pleine de vie⁴¹. » (24 mars)

La presse est fébrile. « Une session active et combative est annoncée à la Chambre », titre Gérard Ouellet de *L'Action catholique*. Lorsque les députés font leur entrée en Chambre, la gauche et la droite font un tel bruit qu'on « dirait un concours pour savoir qui fera le chahut le plus énergique », ajoute *Le Nouvelliste*⁴². Les députés font claquer le couvercle de leur pupitre avec fracas⁴³. Les vieux routiers de la Tribune de presse signalent tous cette ambiance survoltée. L'arrivée de Duplessis et de Gouin est décrite comme un véritable triomphe. « Toute la gauche entière applaudissait à tout rompre, pendant que dans les galeries, silencieuses pour l'arrivée des ministres, jaillissaient des acclamations et des cris de joie frénétiques en faveur des deux chefs de l'Union nationale. Les femmes et les hommes battaient des mains en face des officiers de la police qui, devant l'unanimité des manifestants, sont restés sur la réserve⁴⁴. » Taschereau voit là « l'enthousiasme et l'exubérance de la jeunesse », mais souhaite (en vain) que de telles manifestations ne se produisent plus à l'avenir. (25 mars)

Les chefs et leur parti durant la session

Le premier ministre siège à l'Assemblée législative depuis 1900; le chef de l'opposition y siège depuis 1927; Gouin, quant à lui, fait son entrée au Salon vert en 1936. Son grand-père, Honoré Mercier, a été peint par Charles Huot sur la toile *Je me souviens* qui orne le plafond de la salle de l'Assemblée; Honoré Mercier fils, ministre des Terres et Forêts, regarde son neveu en face, puisque tous deux siègent vis-à-vis; et plusieurs parlementaires présents se rappellent encore avoir vu son père, Lomer Gouin, siéger en Chambre à titre de premier ministre.

Louis-Alexandre Taschereau et son régime

L'impopularité du chef libéral est à son comble. Lors de la dernière campagne électorale, l'opposition était parvenue à ternir encore davantage l'image de Taschereau dans l'opinion publique. Conscient d'être devenu un poids pour son parti, le principal intéressé aurait bien voulu tirer sa révérence, mais dans des circonstances plus clémentes : « Je voulais me retirer depuis un an, mais mes amis ont insisté pour que je reste et ont prétendu qu'il était préférable que je fasse les élections et ne déserte pas la veille d'un appel au peuple. Je ne croyais pas que le mouvement nationaliste était si fort et j'aurais dû suivre ma première impression », se confie-t-il⁴⁵.

D'un naturel « sec et cassant⁴⁶ », c'est néanmoins avec une « humilité extraordinaire » que Taschereau se présente en Chambre devant ses nombreux adversaires en 1936 et, d'emblée, explique le résultat des élections avec philosophie⁴⁷ : « Depuis la crise, si nous jetons un regard sur le monde et sur notre pays, nous voyons que tous les gouvernements ont été renversés. Les conservateurs qui m'écoutent savent combien le gouvernement de M. Bennett était fort. Et il est tombé comme les autres. On peut se consoler en pensant que le seul gouvernement qui ait survécu est le nôtre, et il vivra et il survivra. » (26 mars).

Il enchaîne en parlant de Lomer Gouin, son prédécesseur :

C'est un souvenir pénible dans ma vie que celui du jour où Sir Lomer Gouin, dont la santé était devenue chancelante, m'appela pour me dire que le fardeau du gouvernement était devenu trop lourd et me demanda de le porter à sa place. J'étais rempli d'hésitation. J'exerçais ma profession d'avocat, que j'aimais, et ce fut un moment pénible lorsque, devant son insistance, je fus obligé de l'abandonner. J'ai accepté et, depuis 16 ans, je dirige le gouvernement du Québec. Le fardeau est-il devenu trop lourd pour moi? Mes amis le diront si c'est le cas. Il y en a qui le pensent⁴⁸.

D'autres qui ont voulu m'abattre cherchent encore à m'abattre. Eh! bien, m'inspirant des grands libéraux, dont deux sont là-haut dans ce tableau, je continuerai leur œuvre, et tant que j'en aurai la force, tant que Dieu me prêtera vie, tant que la Providence me gardera la santé, tant que j'aurai la confiance de mes amis, je supporterai ce fardeau, je garderai les rênes pour continuer les traditions libérales que Sir Lomer nous a laissées et remplir la mission qu'il m'a confiée. [...]

Sir Lomer. Il en est souvent question durant la session. Les libéraux rappellent sans cesse le souvenir de l'ancien premier ministre pour attendrir son fils Paul et le ramener, espère-t-on, dans le giron du Parti libéral. « Je suis sûr qu'au fond de son cœur, il est resté un libéral, et que ceux qui l'entourent sont des libéraux », lance Taschereau à Gouin et aux autres membres de l'ALN. « Sommes-nous si loin que cela du programme de ceux qui veulent relibéraliser le Parti libéral? » Car Taschereau s'était fixé un objectif. Il avait dit : « Je ne sais quelle sera ma majorité le premier jour de la session, mais je sais que cette majorité aura doublé quand la session se terminera⁴⁹. »

Les desseins du premier ministre se précisent. À la fin de la session, annonce-t-il, tous les libéraux « à quelque groupe ou nuance qu'ils appartiennent » seront invités à un congrès afin de refaire le programme du Parti libéral. Au plus juste, les ministres du Cabinet avaient accepté que Taschereau demeure en fonction la session durant pour ensuite lui choisir un successeur lors de ce congrès⁵⁰.

En Chambre, les libéraux demeurent fidèles à leur credo. La paix, la justice et le progrès sont les mots d'ordre du gouvernement, au dire de Cyrille Dumaine, député libéral de Bagot. L'essence de ce parti, poursuit le ministre du Travail, Edgar Rochette, est « de se plier aux exigences d'une époque, aux accidents de la vie collective. Sans donner dans les doctrines utopiques et dans les systèmes des rêveurs, poursuit-il, il sait observer, voir et agir, et c'est par là qu'il acquiert sa merveilleuse fécondité d'action ». (1^{er} avril)

Pour faire tourner l'économie, plaident les libéraux, il suffit d'attirer le capital étranger. « Si nous montrons aux industriels et aux commerçants que, dans la province de Québec, on ne

répudié pas les contrats⁵¹, on n'écrase pas les gens sous le fardeau des impôts, ne croit-on pas que le capital viendra chez nous établir des industries, et qu'à cause de cela le problème du chômage sera réglé en grande partie », s'interroge le premier ministre. (26 mars) La « sainteté des contrats » et le « respect des engagements pris », voilà les arguments qui orientent encore et toujours la pensée politique de Taschereau. Et, comme ses prédécesseurs, le premier ministre croit devoir mettre son gouvernement au service des forces du progrès de la province, c'est-à-dire des grands industriels.

Enfin, l'équipe libérale prend conscience de la génération montante; la jeunesse est un thème à l'honneur dans leurs discours. Les libéraux ont compris la leçon :

Ce sont ces jeunes surtout, il ne faut pas se le cacher, qui dans les consultations populaires ont exprimé leur mécontentement, même leur exaspération, en se prononçant contre les pouvoirs établis et dont ils se croyaient oubliés ou méconnus. [...] Cette attitude si naturelle, si humaine de la nouvelle génération, il faut la comprendre, non pas pour la blâmer, mais pour en tirer une leçon et pour se pencher désormais avec plus de sympathie et de sollicitude sur une catégorie d'hommes qui sont appelés, nécessairement, à nous succéder et qu'il est de notre devoir d'initier, dans la mesure du possible, au travail, aux divers rouages de la vie économique et sociale, à toutes les fonctions qui régissent la vie du peuple. (Rochette, 1^{er} avril)

L'Union nationale

Durant la première session de 1936, l'Union nationale n'est pas un parti politique à proprement parler. L'opposition parlementaire est conduite par Maurice Duplessis, chef du Parti conservateur et chef de l'opposition officielle, et appuyée loyalement par Paul Gouin et les députés de l'ALN. Dans les faits cependant, Duplessis parvient à resserrer les rangs autour de sa personne. « C'était un vrai meneur d'hommes. Il savait se gagner la loyauté et le dévouement total de ses proches collaborateurs », se rappelle le père Georges-Henri Lévesque⁵².

Paul Gouin, au contraire, manque de leadership. Cette Union nationale sera même qualifiée par l'abbé Lionel Groulx, dans ses mémoires, de « monstre à deux têtes mais deux têtes presque tournées l'une contre l'autre⁵³ ». Il y a du vrai. Dès après les élections générales, Duplessis parvient à asseoir son autorité. Celui-ci sonde un à un les députés de l'ALN pour se gagner leur confiance⁵⁴. Sur le parquet du Salon vert, il les défend, en faisant respecter les règlements de procédure parlementaire, et on le voit « aller d'un pupitre à l'autre pour donner des conseils aux députés de l'opposition ». (20 mai)

Quant à Oscar Drouin, député de l'ALN, il avait déjà pris ses distances avec Gouin. Depuis le 10 février 1936, il refusait de lui faire approuver le contenu de ses discours⁵⁵. D'autres membres de l'ALN de la région de Québec, Philippe Hamel et Joseph-Ernest Grégoire en l'occurrence, étaient aussi de ces « self-made men » qui échappaient au contrôle de Gouin⁵⁶. Les libéraux voient clair dans le jeu de Duplessis. Thomas Côté, député libéral de Gaspé-Nord, prévient Gouin de ce qui se dessine : « L'honorable député a pour voisin le chef de l'opposition (M. Duplessis), qui est en train de lui enlever des amis libéraux. Je l'avise que le chef de l'opposition est en train de "passer au bleu" les libéraux mécontents qui ont été élus en même temps que lui. » (12 mai)

Des changements s'opèrent dans les rangs de l'opposition. Les députés ne parlent non plus de leur parti respectif, mais plutôt de leur fière appartenance à l'Union nationale. Ils reconnaissent encore, tout de même, Duplessis et Gouin comme les deux chefs de ce parti. Hamel, député de Québec-Centre, qualifie ainsi les actions conjointes de l'alliance Duplessis-Gouin : « L'un de nos chefs ouvre la culasse du canon, l'autre place l'obus. Le premier pointe la mire, le second la vérifie et déclenche le coup qui fait couler le vaisseau. » (8 avril) Drouin, pour sa part, parle de l'entente du 7 novembre 1936 comme étant la grande charte de l'Union nationale : « Elle nous lie, c'est un "gentleman's agreement", nous ne mépriserons pas ses conditions. » (31 mars)

Il n'y a plus que Gouin qui affirme encore que l'opposition est formée de deux entités distinctes. Dans son *maiden speech* à l'Assemblée législative, le député de L'Assomption, après

avoir rappelé les succès de l'ALN et salué ses partisans de la première heure, parle ensuite de Duplessis et de ses talents de parlementaire. Il enchaîne :

L'honorable député de Trois-Rivières a démontré qu'il est parfaitement conscient des responsabilités qu'il assume en dirigeant l'attaque parlementaire contre le gouvernement. Et l'Action libérale nationale, tout en conservant son identité, se fait et se fera un devoir de lui continuer, comme groupe, et par l'intermédiaire de son chef, toute la collaboration et toute la latitude nécessaires pour qu'il puisse renverser le régime et délivrer la province d'ici quelques semaines ou, au plus tard, d'ici quelques mois. (28 avril)

Au demeurant, les démarches en coulisse pour attirer les membres de l'ALN du côté des ministériels échouent les unes après les autres. Grégoire, député de Montmagny, est on ne peut plus clair là-dessus :

Les intrigues tentées de tous les côtés à la fois pour accaparer l'Union nationale vont échouer, j'en ai la ferme conviction, car les 42 députés de l'opposition sont tous animés d'un idéal politique bien au-dessus des appétits de crèche. Si enveloppantes que soient les sollicitations, si riches que soient les prébendes offertes, si plates et si surprenantes que soient les invitations à la trahison prononcées même en cette Chambre, nos compagnons d'armes, j'en ai la ferme conviction, resteront loyaux comme ils l'ont été jusqu'ici au drapeau de la restauration politique, principe de la restauration économique et sociale dans notre chère province de Québec en général et dans les municipalités en particulier. (22 avril)

Aucun député de l'opposition ne cédera à la tentation, comme de juste. Dans le camp adverse également, le bloc libéral tient bon, malgré les épreuves.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les députés formant l'opposition poursuivront, en Chambre, la lutte amorcée durant la campagne électorale.

Le discours du trône

Le discours du trône que prononce le lieutenant-gouverneur Ésiouff-Léon Patenaude annonce une session chargée. Le tout est radiodiffusé sur les ondes de Radio-Canada et sur celles de CHRC à Québec⁵⁷. L'intention du gouvernement est de présenter des mesures populaires afin de redorer le blason de l'équipe libérale.

Le menu législatif proposé traite notamment des pensions de vieillesse, du respect du dimanche, du crédit agricole et de la création d'un bureau voué aux jeunes à la recherche d'emploi. Au nom de l'autonomie provinciale, on y réaffirme aussi que le gouvernement du Québec ne consentira à aucun amendement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sans avoir reçu une approbation préalable de la Législature. Le discours du trône contient enfin les principales réalisations du gouvernement au cours de la session précédente, en outre le plan Vautrin, les contrats collectifs et les lois concernant la régie de l'électricité.

L'adresse en réponse au discours du trône commence, le 25 mars, avec les discours de Cyrille Dumaine, député de Bagot, et de Francis Lawrence Connors, député de Montréal-Saint-Laurent. Mais c'est plutôt le premier affrontement entre Taschereau et Duplessis qui retient l'attention. « Le premier duel Duplessis-Taschereau a été un des événements les plus passionnants dont l'Assemblée législative ait été le théâtre depuis plus de quarante ans », écrit le journaliste de *L'Événement* qui assiste à la scène⁵⁸.

Duplessis fait une longue diatribe contre le régime Taschereau. Commentant le discours du trône, il comprend y trouver « les signes de repentir de la part du pécheur sur son lit de mort, les symptômes d'une conversion tardive ». Il parle des élections qui ont été truquées, à Montréal plus particulièrement. Pour la suite, il est convaincu d'une chose : « Les jours du régime sont comptés. » (26 mars)

Taschereau réplique. Il courtise Gouin d'entrée de jeu. Il le présente comme le grand vainqueur des élections de 1935 et dépeint Duplessis comme le grand vaincu, celui qui a abandonné le programme du Parti conservateur pour espérer devenir premier ministre. Toujours au sujet des élections, il revient sur la polémique qui a opposé son parti au clergé durant la campagne et rappelle son attachement sincère à l'Église catholique. Cette profession de foi lui vaudra des commentaires acerbes durant le reste de la session. Puis, pour faire taire les rumeurs annonçant son départ prochain, Taschereau affirme qu'il reste à la barre du Parti libéral :

Depuis 36 ans, je siége en cette Chambre. J'ai commencé avant-hier ma trentesième session. J'ai vu des hommes distingués y entrer, vivre et disparaître. J'ai été ministre pendant 28 ans. Depuis 16 ans, je suis le chef du gouvernement. Lorsque je m'en irai, je pourrai laisser à mes enfants le souvenir d'avoir dirigé avec succès les élections générales de 1923, 1927, 1931 et 1935, et d'être resté debout. Je l'ai dit tantôt, je suis maintenant sur l'autre versant, j'entre dans la soixante-dixième année de mon âge et j'ai pensé de dire aux amis qui m'entourent que je voulais me retirer et laisser la place à un plus jeune, et cela, pour éviter des attaques virulentes et trop souvent injustes dont mon parti serait la victime. J'aurais voulu éviter surtout que les attaques personnelles et tout ce que l'on a dit contre moi puissent nuire aux miens. Mais si mes adversaires veulent absolument que je rentre sous ma tente, ils font mieux de s'y prendre autrement qu'ils n'ont fait. S'ils veulent ma retraite, je vais leur dire comment la chose pourrait se faire. [...] Mon honorable ami peut être sûr de ceci, c'est là ma nature : quand on vient m'attaquer injustement comme on l'a fait, quand on fait des efforts pour m'évincer, cela pousse ma nature à la révolte, et tant que l'on m'attaquera comme on l'a fait jusqu'ici, eh bien! je suis ici, j'y resterai. (26 mars)

Drouin, député libéral à la dernière session, affronte le premier ministre depuis les banquettes de l'opposition. Pour lui, il est trop tard pour tenter de « relibéraliser » le Parti libéral. Il explique pourquoi le gouvernement a perdu la confiance populaire :

De l'autre côté, c'est l'ordre ancien; de ce côté-ci, l'ordre nouveau. De l'autre côté, c'est l'esprit ancien; ici, l'esprit nouveau. Devant nous, c'est le bloc antinational; ici, c'est le bloc national. Là, c'est la vieille économie politique; ici, c'est la nouvelle. Là, c'est la loi désuète de l'offre et de la demande, qui fait mourir un homme de faim pour sauver le principe. Là, c'est la dictature économique; ici, c'est la restauration sociale, économique, morale. De l'autre côté, ce sont les trusts, la surcapitalisation, le soufflage des capitaux, l'ingérence politique; ici, c'est le monde des réformes.

Là, c'est l'injustice politique, économique et sociale; ici, c'est la justice politique, économique et sociale. De l'autre côté, c'est le vieux jeu; ici, c'est la vie et la jeunesse. Là, c'est la vieille civilisation; ici, c'est la nouvelle. Et comme la vieille civilisation a failli à sa tâche, a fait souffrir l'humanité, elle doit disparaître. Nous sommes bâtis de fer et d'acier et nous broierons tous les obstacles placés sur notre passage. (31 mars)

Le nouveau procureur général répond à Drouin. Joseph-Édouard Perrault fait un retour sur les dernières élections pour faire l'éloge de son chef : « Cette victoire, elle est née de la misère et de la dépression économique qui a fait chanceler tous les gouvernements sur leurs bases. À l'heure où tous les gouvernements sont tombés, celui de la province de Québec est encore debout et cela, il le doit à son chef. » L'œuvre de Taschereau lui survivra, dit-il, « c'est-à-dire une œuvre de sagesse, de prudence, de prévoyance ». Les libéraux qui prennent la parole ensuite tiennent de semblables propos.

Du discours de Godbout, on retient que Duplessis cherche obstinément à sonder les convictions intimes du ministre de l'Agriculture à propos de la création d'un crédit agricole provincial. Par le passé, Godbout s'était toujours prononcé contre, par crainte de nuire au développement des caisses populaires Desjardins. En 1936, il n'a pas changé d'avis, malgré ce que peut laisser entendre le discours du trône. (7 avril)

Philippe Hamel intervient les 8, 9 et 14 avril⁵⁹. Il passe en revue et critique tous les aspects importants de l'administration libérale : les relations tendues entre le gouvernement et le clergé, les fraudes électorales, le chômage, les abus du capital, etc.⁶⁰. Ardent promoteur de la nationalisation de l'électricité, il parle surtout de la commission Lapointe et des trois lois adoptées par la Législature en 1935 au sujet de l'hydroélectricité. Lui qui a mené ce combat avec Téléphore-Damien Bouchard accuse maintenant ce dernier d'avoir renié ses idées contre un portefeuille dans le cabinet Taschereau. Il cherche à mettre le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce en contradiction en puisant dans les extraits des discours que ce dernier a prononcés avant 1935.

Par un solide discours, T.-D. Bouchard nie avoir trahi son passé. Le ministre brosse un portrait des plus positifs de la législation libérale. En matière d'électricité, il interprète comme une victoire à l'arraché les trois lois adoptées par la Législature en 1935. Bombardé de questions, le député de Saint-Hyacinthe encaisse les attaques avec une force tranquille qui revigore en même temps toute l'équipe libérale. Libéral de la vieille école, il se porte à la défense de son parti auquel il voue un profond attachement. Plus progressiste que ne l'est le premier ministre, il cherche à expliquer l'attitude antérieure de son gouvernement sur cette question de l'électricité :

Je dis que c'est l'erreur de tout un peuple dont on a chargé les épaules du premier ministre. [...] Je dis ceci non pas dans le but de récriminer contre qui que ce soit, mais tout simplement pour établir que, pendant le premier quart du siècle présent, tout le monde, à de très rares exceptions près, croyait à l'administration de nos ressources hydroélectriques par des compagnies privées, et personne n'avait foi dans la nationalisation et la municipalisation de l'électricité. (14 avril)

Vient ensuite Joseph-Ernest Grégoire, maire de Québec et député de Montmagny. Sa victoire à la mairie de la capitale avait ébranlé le camp libéral, puisque le maire sortant avait mené sa campagne municipale sur le dos du premier ministre Taschereau. Sur le parquet de l'Assemblée législative, il continue sur cette lancée :

Je veux, M. l'Orateur, que mes premières paroles prononcées en cette enceinte parlementaire soient un acte d'accusation formel contre le gouvernement, qui a berné l'électorat de cette province par l'organisation d'une presse qui sème le mensonge et l'insinuation, qui cache et dénature la vérité, qui insulte tous les adversaires du gouvernement et prend des airs de vierge scandalisée devant les actes de légitime défense de ses victimes. (22 avril)

Le lendemain, Grégoire parle de tous les travers qui circulent à l'encontre du gouvernement et qui, selon lui, expliquent pourquoi le peuple ne peut pas respecter ce régime. Ce à quoi le secrétaire de la province, Athanase David, ne trouve à répondre que « quelles que soient les fautes du passé, [...] nous devons songer au présent »! (23 avril)

Le chef de l'ALN, demeuré silencieux depuis l'ouverture de la session, parle le 28 avril. Ce sera son seul véritable discours de la session⁶¹. Gouin fait l'éloge du programme de son parti. Au premier ministre qui lui avait tendu la main, il refuse poliment cette « invitation tardive ». Ce qui lui importe désormais, c'est d'adapter la politique provinciale aux besoins de l'heure, afin de sauver notre patrimoine national ». Il serait même prêt à renoncer à son titre de chef de l'ALN si quelqu'un d'autre pouvait, mieux que lui, parvenir à cette fin. S'il termine en se décrivant comme un « anti-taschereautiste », dans l'ensemble ses propos sont modérés.

Les discours se suivent et se ressemblent. « D'un côté on vante le gouvernement, de l'autre on blâme tout ce qu'il a fait », résume le doyen en âge de l'Assemblée, Lucien Lamoureux, 72 ans. (15 avril) La moitié de la session est consacrée au discours sur l'adresse. Tous les sujets sont traités ou presque : les cultivateurs, les colons, les chômeurs, la jeunesse, les pensions de vieillesse, les élections municipales, la religion, la Confédération, les secours directs, la Commission de l'industrie laitière, le salaire minimum, la diminution des heures de travail, l'industrie forestière, l'inventaire des ressources naturelles, etc. Et, pour ne pas porter l'odieux de retarder la session par des discours, Duplessis propose au premier ministre, à quelques reprises, d'appeler le projet de loi sur les pensions de vieillesse avant même l'adoption de l'adresse, ce que Taschereau refuse chaque fois.

Pour terminer, le 29 avril, la majorité rejette la motion d'amendement du député conservateur de Maisonneuve, William Tremblay, à l'effet d'adopter des mesures punitives plus sévères dans le but d'assainir les mœurs électorales⁶². L'adresse est adoptée tout de suite après.

Les finances publiques

Le 30 avril, le trésorier Ralph Frederick Stockwell fait son discours sur le budget. Il brosse un portrait de la situation économique pancanadienne. En ce qui concerne le Québec, il passe une à une les réalisations récentes des différents ministères. Puis il en vient au cœur de son discours. Pas de surprise. Dans son message inaugural, le lieutenant-gouverneur avait déjà annoncé que le gouvernement ne croyait pas « pouvoir promettre un excédent des recettes sur les dépenses ». On savait aussi qu'aucune nouvelle taxe ne serait créée.

Les revenus estimés ont excédé quelque peu les prévisions du dernier budget. Stockwell déclare tout de même un déficit de 4 939 235 \$. Pour l'année fiscale qui se termine, le total des revenus ordinaires a été de 31 984 885 \$, tandis que les dépenses ordinaires ont été de 36 924 121 \$.

En ce qui a trait aux estimés budgétaires, le trésorier prévoit un déficit de 991 345 \$, soit 36 082 142 \$ pour les recettes et 37 073 488 \$ pour les dépenses. S'ajoute à cela une dette consolidée augmentée de 20 millions de dollars, car le gouvernement a recouru à divers emprunts pour rencontrer ses obligations. La dette consolidée s'établit alors à 134 millions de dollars.

Le gouvernement entend donc consacrer une portion importante de ses revenus pour la gestion de la dette publique. En clair, 18 % des recettes serviront à couvrir les intérêts de la dette et 11 % à créer un fonds d'amortissement. La Voirie est aussi en tête de liste des priorités du gouvernement avec une part de 13,8 % du budget. Ce qui, plus tard, fera dire à John Samuel Bourque, député actionniste de Sherbrooke : « Comme la guerre, selon Mirabeau, est l'industrie nationale des Allemands, il semble que la voirie, sous notre ancien ministre des routes, soit devenue notre industrie nationale à nous. » (14 mai)

L'Agriculture, le Secrétaire de la province, l'Instruction publique, le Service civil et l'Administration de la justice se partagent chacun 7,5 % des revenus, en moyenne. Suivent respectivement les Travaux publics, les Terres et Forêts et la Colonisation avec environ 4 % de l'assiette fiscale totale. Les autres départements se partagent des sommes variant entre 82 000 \$ et 650 000 \$.

Martin Beattie Fischer, député conservateur de Huntington, est le premier analyste du budget. Selon ses calculs, en ajoutant les autres dettes du gouvernement répertoriées dans les *Comptes publics*, le déficit serait plutôt de 12 millions de dollars.

On retient surtout que dans les semaines qui suivent, une lutte à finir s'engage entre la droite et la gauche. L'opposition parlementaire enchaîne discours par-dessus discours pour retarder l'adoption du budget et, stratégiquement, défoncer l'année fiscale en cours qui doit se terminer le 30 juin 1936. Une telle éventualité priverait le gouvernement de fonds pour administrer la province.

Tout comme pour le discours sur l'adresse, une multitude de sujets sont abordés pendant l'étude du budget. D'un côté, le régime Taschereau est mis à mal; de l'autre, il est encensé. Pendant un certain temps, les ministériels laissent l'opposition parler seule, pour ne pas éterniser les débats. T.-D. Bouchard se rappelle ces événements :

Au Parlement, nos adversaires continuaient à harceler le Cabinet et la situation politique s'assombrissait davantage; il vint un moment où elle fut critique. Au [...] mois de mai, le gouvernement faillit être renversé par un vote sur une motion présentée à l'improviste, concernant ma loi des pensions aux vieillards. Je sauvai la situation en prononçant un discours de plusieurs heures pour permettre à nos whips de faire venir à la Chambre un certain nombre de députés qui s'attardaient à un dîner d'honneur. Le gouvernement évita une défaite, mais le

danger auquel il venait d'échapper encouragea ses démolisseurs à poursuivre leurs manœuvres dont le but ultime était de déclencher des élections générales⁶³.

Cet épisode survient à la séance du 6 mai. À droite, la moitié des banquettes sont vides, les députés absents étant partis assister à une assemblée libérale, à Saint-Roch. En face, l'opposition est là, presque en entier, et elle est majoritaire sur le parquet de l'Assemblée législative⁶⁴. Coup de théâtre. Un amendement-surprise concernant l'adoption de la loi des pensions de vieillesse est proposé par Charles Romulus Ducharme. T.-D. Bouchard intervient. Le ministre adopte alors un débit très lent pour gagner du temps afin de permettre aux whips de son parti (Joseph-Arthur Bergeron, Charles Delagrave, Félix Messier et Joseph-Célestin-Avila Turcotte⁶⁵) d'aller chercher suffisamment de ministériels. Pour finir, l'amendement est rejeté au moment où les libéraux regagnent leur majorité.

Le débat s'éternise. L'un à la suite de l'autre, les députés de l'opposition se lèvent pour accuser Taschereau et son régime de tous les vices. « Nous ne sommes plus maîtres chez nous », résume Rouville Beaudry, député de Stanstead. (13 mai) Le 15 mai, le gouvernement se trouve encore une fois minoritaire en Chambre. Un autre amendement est proposé, mais la séance se termine et le vote est reporté à la séance suivante. Ce vote sera remporté encore par les ministériels redevenus majoritaires.

Le ton monte :

M. l'Orateur, quoi qu'en dise le premier ministre, et malgré les petits airs de fausse assurance du premier ministre, une lutte ardente et décisive est engagée entre son régime moribond et l'opposition Duplessis-Gouin. Il ne fait pas de doute que la lutte sera sans merci. Les députés de la droite donnent l'impression de noyés qui veulent échapper à la mort, qui sentent le besoin de s'accrocher à toutes les épaves qu'ils rencontrent. (Candide Rochefort, 2 juin)

L'enquête menée, en parallèle, au comité des comptes publics, depuis le 7 mai 1936, parvient à ternir encore davantage l'intégrité du régime libéral. « Le régime a perdu la confiance populaire. Il ne pourra échapper à l'indignation du peuple », poursuit Rochefort.

Au début du mois de juin, le premier ministre Taschereau doute que le budget puisse être adopté avant la fin de l'année fiscale. À partir du 1^{er} juillet, le gouvernement n'aura plus légalement le droit de dépenser les deniers publics. Taschereau demande l'aide d'Ernest Lapointe et du gouvernement fédéral de King. Pour désarmer l'opposition, il demande à Ottawa de lui avancer des fonds de cinq millions de dollars afin de faire fonctionner l'administration provinciale jusqu'en septembre au moins⁶⁶. Mais les événements se précipitent avant que cette entente soit conclue.

Le désordre règne en Chambre. Le 4 juin, William Tremblay appelle l'opposition à lancer bientôt un appel au lieutenant-gouverneur pour le prier de décréter la dissolution des Chambres. Vindicatif, Tremblay poursuit son discours-fleuve jusqu'au 10 juin, date de la dernière séance de la 1^{re} session de la 19^e Législature.

Le lendemain, au plus fort de la crise politique amorcée au comité des comptes publics, le gouvernement démissionne avant que le budget soit voté. Pareille situation ne s'était jamais produite depuis le « coup d'État » du lieutenant-gouverneur Luc Letellier de Saint-Just, en 1878⁶⁷.

Les autres faits marquants de la session

Sur un total de 81 projets de loi présentés à l'Assemblée législative, il n'y en a que 26 qui soient sanctionnés par le lieutenant-gouverneur. La stratégie de l'opposition qui cherche à faire perdurer les débats entourant l'adresse et le budget et, vis-à-vis, l'obstination des ministériels à vouloir forcer la Chambre à adopter ces motions avant d'étudier les principaux bills de la session sont à l'origine de ce mince bilan législatif. Au beau milieu de ce bras de fer, les libéraux devront concéder la victoire à leurs adversaires.

Au-dessus de la mêlée, Lucien Dugas, le président de la Chambre basse, saura exercer sa tâche avec impartialité, ce qui ne sera pas toujours une mince affaire.

Une présence policière remarquée

Les travaux de la session sont effectués sous surveillance policière. L'opposition s'en offusque. Le chef de l'opposition commente : « On dirait que l'Assemblée législative et le parlement sont devenus des casernes militaires. Depuis l'ouverture, le parlement est rempli de policiers, nous sommes entourés de policiers. Il y a, dans les galeries, en Chambre, autant de policiers que l'on compte de spectateurs. » (25 mars) « Cette levée en masse des cohortes policières indique jusqu'à quel point le régime coupable a peur des honnêtes citoyens », d'ajouter Pierre-Auguste Lafleur, député de Montréal-Verdun, sous un feu nourri d'applaudissements des représentants de la gauche. (31 mars)

Le contrôle des entrées et des sorties à l'hôtel du Parlement dérange les députés de l'opposition. « Je ne sais si mes collègues ont peur des enlèvements », de demander William Tremblay, député de Maisonneuve. Le 7 avril, le premier ministre explique ce qui motive ces nouvelles restrictions :

À la suite de certains appels lancés à la jeunesse, il était nécessaire de prendre des précautions. Nous avons laissé à la police le soin de protéger la bâtisse et aussi la députation.

Par les temps difficiles que nous traversons, étant donné certains appels violents qui ont été faits - pas par le député de Maisonneuve, mais par d'autres - et que la police a reçu des lettres de menaces - non pas contre l'honorable député de Maisonneuve - je crois qu'il est nécessaire de protéger et la bâtisse et les députés. Voilà pourquoi des ordres ont été donnés à la police pour qu'il ne se passe rien d'anormal. Nous avons demandé à la police de protéger le parlement et nous lui en laissons le soin.

« Le peuple leur donne donc la frousse », conclut Philippe Hamel, député de Québec-Centre. (8 avril) Chose certaine, cette foule venue assister aux séances de l'Assemblée et à celles du comité des comptes publics est bruyante. L'Orateur doit intervenir parfois pour rappeler au public qu'il lui est interdit d'applaudir, de parler ou de manifester de quelque façon que ce soit pendant les débats. En vain⁶⁸.

Les pensions de vieillesse

Dans ses mémoires, T.-D. Bouchard affirme que la loi des pensions de vieillesse ne souriait guère au premier ministre. « C'était une mesure fédérale qui existait depuis plusieurs années, mais il [Taschereau] avait refusé, jusque-là, de la mettre en vigueur dans notre province. Cependant, comme j'avais toujours favorisé cette loi progressive, je n'abandonnai pas la partie, et je finis par obtenir l'autorisation de soumettre à la Chambre un projet ayant pour but de mettre cette loi en vigueur, chez nous⁶⁹. »

C'est en 1927 que le gouvernement fédéral avait institué les pensions de vieillesse pour les personnes âgées de 70 ans et plus qui, après enquête, se révélaient être dans le besoin. Les provinces devaient préalablement adhérer à ce programme et payer leur part, puisque Ottawa assumait 50 %, puis 75 % des coûts. Au nom de l'autonomie provinciale, Taschereau avait toujours refusé cette mesure qui constituait un empiétement du fédéral en matière sociale. C'était avant que la crise ne ruine l'économie. L'opinion publique québécoise réclame maintenant les pensions de vieillesse⁷⁰.

Dans le discours du trône, on explique comment le gouvernement en est venu à changer d'avis :

Jusqu'à ce jour, la province n'a pas cru devoir se prévaloir de la loi fédérale relative à la pension de vieillesse. L'on estimait que nos admirables institutions

d'assistance publique, secondées par notre population, résoudraient la question. Mais la misère des temps a trompé nos espérances, et le gouvernement vous priera d'adopter une loi qui permettra à la province de participer au système fédéral de pension de vieillesse.

Le 16 avril, le ministre Joseph-Édouard Perrault présente la première lecture du bill 5 concernant les pensions de vieillesse. Avant d'aller plus avant, le premier ministre souhaite d'abord que l'adresse en réponse au discours du trône soit adoptée, puis exige par la suite qu'il en soit de même avec le budget. Le chef de l'opposition, maintes et maintes fois, réitère son offre de suspendre les débats en cours pour voter cette loi. Taschereau ne veut pas céder. Durant la session, les membres de l'opposition répètent donc que les vieillards de la province ont perdu 18 millions de dollars par la faute du gouvernement qui n'a pas voulu adhérer à ce programme.

L'obstruction de l'opposition se poursuit sans vaciller en même temps qu'éclatent au grand jour, presque quotidiennement au comité des comptes publics, de nouveaux scandales impliquant des libéraux. Taschereau traverse cette tempête le front haut, jusqu'à ce que la réputation de son frère, Antoine, comptable de l'Assemblée législative, soit réduite en pièces par Duplessis. C'était le talon d'Achille de Taschereau. De voir le nom de sa famille traîné dans la boue le désarçonne. À la séance du 10 juin, Taschereau n'est plus que l'ombre de lui-même. Il accède à la demande de Duplessis, celle d'adopter à toute vapeur le bill des pensions de vieillesse.

En quelques minutes, le projet de loi subit toutes les étapes de son adoption. Pour accélérer le processus, on ne prend même pas la peine de réimprimer le projet de loi avant de l'envoyer au Conseil législatif; on se contente d'envoyer les résolutions « corrigées au clavigraph ». C'est tout dire. Le bill est sanctionné le jour même par le lieutenant-gouverneur.

Observance du dimanche

Toujours à la séance du 10 juin, Taschereau demande aux députés d'adopter le bill 3 abrogeant l'article 7 de la loi de l'observance du dimanche. « Le lieutenant-gouverneur attend pour sanctionner la loi des pensions de vieillesse que le Conseil est à considérer, dit-il. Si nous adoptions la loi du respect du dimanche tout de suite, nous pourrions la faire sanctionner en même temps. » Selon toute apparence, le premier ministre a tout l'heur de vouloir ajouter ces mesures à son testament politique.

Joseph-Édouard Perrault, parrain du bill, explique que l'article 7 de la loi sur l'observance du dimanche donnait le droit aux juifs de travailler le dimanche, et ce, à condition de ne pas travailler le samedi, jour du sabbat. Cette loi avait été modifiée de la sorte par le gouvernement libéral de Lomer Guoin, en 1907.

Duplessis prend la parole. Il considère le respect du dimanche comme « la pierre angulaire de notre société et la base de notre paix sociale ». Il termine avec des propos aigres envers le gouvernement : « Au moment - je ne dirai pas de rendre l'âme parce que le gouvernement n'a pas d'âme - au moment de crouler sous l'impopularité, à la veille d'expirer dans le mépris public, le gouvernement consent enfin à faire adopter sa mesure. »

Le projet de loi est adopté sans plus de discussion et sanctionné peu après par le lieutenant-gouverneur.

Les femmes et le droit de vote et d'éligibilité

Bien avant que le projet de loi sur le vote des femmes soit étudié en Chambre, Guoin demande aux parlementaires pourquoi la question des allocations aux mères nécessiteuses ne fait pas partie des priorités annoncées dans le discours du trône : « serait-ce parce que les femmes n'ont pas droit de vote? » (28 avril) Cet avis est partagé par le député de Laviolette, Charles Romulus Ducharme : « J'estime que, si les femmes avaient droit de vote, plusieurs des maux dont nous souffrons aujourd'hui auraient disparu depuis longtemps. Toute personne pouvant présenter un projet de loi visant à améliorer ces conditions sera assurée de recevoir leur appui. » (6 mai)

À la séance du 27 mai, les députés discutent sur la deuxième lecture du bill 158 modifiant la loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité. Les tribunes du public sont occupées en majorité par des dames et des jeunes filles, relate *Le Soleil*. Frederick Arthur Monk, député actionniste de Jacques-Cartier, parraine la mesure. Il résume les arguments favorables maintes fois avancés en cette Législature depuis 1922. Il ajoute que les parlementaires, pour récompenser « le courage des femmes pendant la crise », devraient leur permettre de voter.

Chez les libéraux, Taschereau parvient à resserrer les rangs pour empêcher la mesure de passer. Edgar Rochette, député de Charlevoix-Saguenay et ministre du Travail, qui avait parrainé le bill sur le droit de vote des femmes à la session de 1935, trouve cependant le moyen d'affirmer que l'heure présente ne justifie plus de complexifier les lois électorales de la province.

La ligne de parti ne tient pas du côté de l'opposition. Des conservateurs et des actionnistes sont favorables à la mesure, d'autres sont contre. Par exemple, pour François-Joseph Leduc, député conservateur de Laval, « l'autorité du chef de famille y perdra » si les femmes votent. Pour William Tremblay, député conservateur de Maisonneuve, le suffrage féminin s'impose de soi. « Je suis père de famille, dit-il. Je ne veux pas fermer à ma fille les portes de l'avenir qui sont ouvertes à mon fils. »

Quant à Duplessis, il ne veut pas se prononcer contre le principe de cette loi. « Mais la première chose qui importe, dans les circonstances, c'est de réformer nos lois électorales, de purifier, nettoyer la maison électorale, afin que les femmes puissent pénétrer dans un endroit net et convenable. » Il fait référence ici aux manœuvres électorales frauduleuses qui, selon lui, s'étaient produites lors des dernières élections générales. Un autre aspect de la question le préoccupe : « Nous constatons que là où le vote est normal, il n'y a que 70 %⁷¹ des gens qui se rendent au poll. Si nous accordions immédiatement cette faveur aux femmes, nous courons le risque d'augmenter considérablement cette proportion d'abstentions, et d'ouvrir la porte aux télégraphes et à tous les autres abus déjà existants. »

Pendant que les députés de la gauche chantent *Vive la Canadienne* et ceux de la droite, *Alouette, gentille alouette*, la Chambre passe au vote. Tous les 43 députés libéraux présents votent contre, et ce, bien que certains d'entre eux se soient déjà prononcés en faveur par le passé.

Malgré un règlement de l'Assemblée législative qui stipule que tout député doit voter s'il est à son siège au moment de l'appel de son nom, plusieurs députés de l'opposition s'abstiennent. Duplessis est de ce nombre; d'autres sont absents ce jour-là. Au total, 24 députés votent pour, ce qui est insuffisant. Le bill est donc rejeté à sa deuxième lecture.

Le chômage

Les secours directs coûtent cher à la province. Au début de la session, Joseph-Napoléon Francoeur, ministre des Mines et des Travaux publics, de la Chasse et des Pêcheries, dépose un rapport dans lequel il est fait mention qu'au Québec, entre 1930 et 1935, le chômage a entraîné des dépenses de plus de 85 millions de dollars, c'est-à-dire 31 millions pour la province, 27 millions pour les municipalités et 27 millions pour le fédéral.

T.-D. Bouchard propose un plan d'ensemble pour relever la situation. Son attitude sur la question de l'aide aux sans-travail est ferme. Dans son discours sur l'adresse, le député et maire de Saint-Hyacinthe explique les grandes lignes de sa démarche pour « débarrasser Québec de la plaie du chômage ». (14 avril) Son intention est de doubler les fonds pour venir en aide aux chômeurs et de mettre en marche des travaux de construction pour y employer un grand nombre d'ouvriers.

À une question posée, à la séance du 29 mai, par Pierre Bertrand, député conservateur de Saint-Sauveur, le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce répond que le système des secours directs va bel et bien perdurer; à la différence que « les municipalités devront exiger une somme de travail pour l'argent que les chômeurs vont recevoir chaque semaine ». En d'autres termes, c'est le système qui avait cours dans la municipalité de Saint-Hyacinthe qui serait appliqué pour la province en entier⁷².

Les chômeurs ne sont pas tous favorables à cette idée⁷³. Le 3 juin, des ouvriers viennent manifester devant l'hôtel du Parlement pour réclamer des explications sur le plan du gouvernement. Dehors, le vacarme est tellement fort, note le journaliste de *L'Événement*, qu'il a pour effet de retarder l'ouverture de la séance de l'Assemblée⁷⁴. T.-D. Bouchard va donc à la rencontre des manifestants pour tenter de calmer le jeu.

Finalement, le gouvernement Taschereau tombe avant que le ministre puisse mettre son plan à exécution.

De choses et d'autres...

Le succès remporté par l'Union nationale Duplessis-Gouin, aux dernières élections, n'est pas étranger à l'influence de la radio sur les électeurs. Ainsi, la radio est objet de nombreux commentaires : « Tous les soirs, la radio nous apportait une nouvelle kyrielle d'injures et de calomnies à l'adresse de l'honorable premier ministre », rapporte Avila Farand, député libéral de Soulanges. (6 mai) Les partisans de Gouin et de Duplessis continuent d'ailleurs de vilipender le régime Taschereau sur les ondes durant le cours de la session de 1936. À tel point que les libéraux affirment, à l'Assemblée législative, que la radio est devenue un instrument de sédition. (16 avril) En face d'une telle situation cependant, les libéraux donnent maintenant la réplique par la voix, entre autres, de Lucien Parizeau – courriériste à la Tribune de la presse pour *Le Canada* en 1935 – qui, souvent, fait parler de lui en Chambre⁷⁵.

Un changement majeur survient dans les règles d'admission au Barreau à la suite de l'adoption du bill 154. Jusqu'alors, pour être admis à la pratique du droit, il y avait deux avenues possibles. Un étudiant devait étudier le droit à l'université pendant trois années et ensuite passer les examens du Barreau; ou autrement, un étudiant pouvait faire ses études légales en passant quatre années de cléricature dans un bureau d'avocat pour ensuite passer ses examens d'entrée. En 1936, le Conseil général du Barreau demande de modifier ces règles. Désormais, un étudiant devra obligatoirement faire trois années d'université et ensuite passer ses examens et, fait nouveau, faire un stage d'une année dans un bureau d'avocat avant de passer un examen oral sur des matières de droit pratique. Ce bill est sanctionné le 10 juin.

Tout comme aux sessions de 1934 et de 1935, la présence de ministres dans les conseils d'administration de compagnies revient sur la table de discussion. Oscar Drouin, député de Québec-Est, revient à la charge en 1936 en présentant le bill 151 relatif aux directeurs de compagnies. Si la mesure est adoptée, aucun ministre ne pourra être directeur ou administrateur d'une compagnie faisant affaire directement ou indirectement avec le gouvernement du Québec. Le député entreprend ensuite de nommer tous les ministres qui sont directeurs de compagnie et les dizaines ou centaines de milliers de dollars d'actif qu'ils possèdent. Le premier ministre est la cible principale de Drouin qui cherche à montrer les forts liens qui unissent la politique et la haute finance. Or, le projet de loi meurt au *Feuilleton*.

Pour la plupart des parlementaires, le travail de député s'ajoute à une autre carrière menée conjointement. On dénombre beaucoup d'avocats, de notaires et de médecins chez les parlementaires, mais aussi plusieurs agriculteurs. Cette session commencée plus tardivement que d'habitude leur cause d'ailleurs préjudice. « Il se trouve que plusieurs députés agriculteurs ont besoin de retourner fréquemment chez eux pour surveiller la mise en semences », d'affirmer Taschereau qui souhaite que le déroulement des travaux parlementaires aille prestement. Mais la session s'étire. À la mi-mai, Laurent Barré, député de Rouville, annonce qu'on ne le verra pas à la Chambre « si c'est le bon temps pour les semences ». Pour la même raison, Lucien Lamoureux, député d'Iberville, entend lui aussi demeurer sur sa terre.

Dans la ville de Québec, un autre problème requiert l'attention des parlementaires. Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur et échevin au siège no 2 du quartier Saint-Sauveur au conseil municipal de Québec, s'inquiète que le shérif de la ville soit forcé de vendre 1 727 propriétés pour non-paiement de taxes, à moins que le gouvernement n'intervienne. Le ministre des Affaires municipales promet de s'enquérir de la situation avec les représentants de la ville. Par contre, le gouvernement décide de ne pas interférer dans cette affaire puisqu'il juge que la majorité des 471 propriétaires concernés ne sont pas des chômeurs en majorité, mais surtout de mauvais payeurs de taxes.

Pour finir, on sait que Maurice Duplessis fera installer un crucifix dans la salle de l'Assemblée législative durant la seconde session de 1936. Cette idée lui vient du nouveau député du Témiscamingue, Nil-Élie Larivière, qui s'interroge à cet effet :

Comment se fait-il - c'est ce qui m'a étonné - que dans un parlement catholique, où le premier ministre proclame que sa mère était une sainte, qu'il n'y ait pas de crucifix au-dessus du fauteuil du président. On sourira peut-être de cette suggestion, mais je suis un homme de foi. Si nous avions devant nous le signe de la croix, nous cesserions peut-être nos luttes fratricides. (12 mai)

Un tel projet serait de la « pure démagogie », selon Amédée Caron, député de Hull.

Faits divers et faits cocasses de la session

Des liens de parenté étonnants unissent des députés de la droite et de la gauche. Philippe Hamel, représentant de l'ALN dans Québec-Centre, que l'on reconnaît comme un farouche opposant du régime Taschereau, est pourtant l'oncle, par alliance, de Robert Taschereau, député de Bellechasse et fils du premier ministre⁷⁶. Les deux hommes se font donc la lutte sur le parquet de l'Assemblée législative en s'appelant « mon neveu » et « mon oncle ». (8 avril et 21 avril) Ces mêmes liens qui unissent Paul Gouin et son oncle Honoré Mercier fils sont plus connus. En Chambre, Mercier, qui avait renié politiquement son neveu durant la campagne, cherche à mettre les choses au clair : « Un même idéal, un même désir de servir son pays et sa race animent les membres de la famille Mercier et de la famille Gouin; [...] et s'il y a séparation ce n'est qu'en politique, pas dans la famille. » (28 avril) Il souhaite ensuite une brillante carrière politique à son neveu.

Malgré la tourmente, le premier ministre a parfois l'humeur à la plaisanterie. À la séance du 15 avril, plus particulièrement, le ministre de la Voirie, Pierre-Émile Côté, rend hommage à Taschereau. Il dit qu'il est fier de voir « un vieillard de 70 ans si crâne en face de ses adversaires ». Souriant, Taschereau réplique en disant : « Je ne suis pas si vieux que cela, après tout. » Plus loin, c'est au tour de Roméo Lorrain, député actionniste de Papineau, qui parle des qualités du premier ministre pour pouvoir ensuite mieux parler de ses défauts. Mais le premier ministre ne lui laisse pas le temps de finir sa phrase :

M. Lorrain (Papineau): Je tiens à dire que, dans Papineau, les élections se sont faites comme ceci: je disais sur toutes les tribunes que le premier ministre est un grand avocat, un de nos avocats les plus éminents et qu'il est un citoyen respectable.
(Applaudissements à droite)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est peut-être pour cela que vous avez gagné!

Les passes d'armes entre les ténors libéraux et « unionistes » sont parsemées d'un humour parfois cinglant. Par exemple, durant le discours sur l'adresse, Duplessis accuse T.-D. Bouchard d'avoir renié ses idées pour obtenir un portefeuille :

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ah! Parlons-en, du portefeuille. Je connais une circonstance où un ancien chef du Parti conservateur, chef de l'opposition en cette Chambre, a consenti à abandonner son programme, à condition qu'il eût le portefeuille de premier ministre.

Des voix à droite: Ah! Ah! Bravo!
(Applaudissements à droite, tumulte à gauche) (14 avril)

T.-D. Bouchard est de nouveau la cible de ses adversaires sur la question de l'électricité. Les jeux de mots sont à l'honneur :

M. Drouin (Québec-Est): J'ai hâte de voir le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) partir sur la question de l'électricité, car depuis un an il n'est pas parti du tout.
(Rires et applaudissements)

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est parce qu'il manque de courant.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Vous aurez peut-être un choc.
(31 mars)

On plaisante aussi au sujet des irrégularités commises dans le district électoral de Montréal-Saint-Laurent lors des précédentes élections générales. Joseph Cohen a été élu, mais dans le rapport du greffier de la couronne en chancellerie il était déclaré que le nombre des bulletins déposés dans plusieurs boîtes à scrutin avait excédé le nombre des électeurs inscrits sur les listes. Vital Cliche, député actionniste de Beauce, dira de ses adversaires qu'il ont « la "Cohen" (couenne) épaisse à 110 % » pour mieux réussir leurs élections. (5 mai) De fait, l'élection de Cohen sera annulée le 30 juin 1936.

Au début du mois de juin, des rumeurs annonçant la démission du gouvernement circulent. Le 5 juin, un député de l'opposition demande si le gouvernement est tombé. Duplessis rétorque : « Vous savez bien qu'il ne peut tomber: il est trop bas, il ne tombera pas. »

Les débats sur l'adresse et sur le budget sont l'occasion pour certains députés de prononcer de très longs discours. Albiny Paquette, député actionniste de Labelle, livre un solide argumentaire, chiffres à l'appui, qui donne lieu à une scène cocasse :

M. Turcotte (Richelieu) : (la tête renversée sur le dossier de sa chaise, dort profondément.)

M. Paquette (Labelle): Le député de Richelieu ne semble pas intéressé à la colonisation. Cependant, je ne veux pas troubler le sommeil du juste.

M. Taschereau (Bellechasse) pousse du coude le député de Richelieu.

M. Turcotte (Richelieu) : (s'éveille au milieu des rires.) (28 mai)

Pour améliorer la situation économique du Québec, rien n'est négligé. De l'avis de Nil-Élie Larivière, député du Témiscamingue, les célèbres jumelles Dionne pourraient même contribuer à l'essor de la province : « Ces enfants ont été enlevées à leurs parents. Je suggère au gouvernement d'inviter cette famille canadienne-française à venir habiter dans la province de Québec. Ce serait un bon moyen d'assurer une éducation française à ces jumelles, et aussi d'attirer les touristes. » (12 mai) Il faut dire que la vie des jumelles Dionne est suivie de près par à peu près tout le monde à l'époque. D'ailleurs, le docteur Allan R. Dafoe, médecin des jumelles Dionne, assiste aux débats de l'Assemblée législative le 15 avril. On rapporte que le réputé médecin fut le point de mire de la presse québécoise.

Il est souvent fait mention de la mentalité aristocratique de la famille Taschereau. Chose certaine, ce courant de pensée existe ailleurs dans la société québécoise, comme en fait foi le projet de loi privé no 118 concernant le Conseil armorial de la noblesse. Son parrain, Félix Messier, député libéral de Verchères, explique que le but de cette mesure est de « maintenir un registre ou des registres de noms, d'armes et de généalogies de la noblesse du Canada français, faisant partie des droits civils tels que stipulés par les traités de la Capitulation de Montréal 1760; le Traité de cession, 1762 et l'Acte de Québec, 1774 ». (23 avril) Ce bill mourra au *Feuilleton*.

Il est également question d'ajouter une nouvelle expression non parlementaire durant la session :

M. Barré (Rouville): De plus, le mot "dictateur" devrait être déclaré non parlementaire, parce qu'aujourd'hui, il a pris un sens péjoratif, et il me semble qu'il devrait être interdit en cette Chambre. Je crois que l'on ne peut employer ce

terme à l'adresse du premier ministre, du chef de l'opposition, d'un député ou du premier ministre du pays. Dans la province, cet adjectif est considéré comme insultant. Je crois que ce mot devrait être déclaré hors l'ordre. (12 mai)

Ce premier tiers du XX^e siècle n'est pas seulement associé à la montée de la dictature à travers le monde. L'évolution de la technologie marque aussi cette époque. L'aviation, en outre, connaît de rapides progrès durant la décennie. C'est dans ce contexte que le *Quebec Chronicle Telegraph* rapporte les « exploits » de Jean-Gaétan Daniel, député libéral de Montcalm et pilote d'avion :

M. Daniel, qui était à Montréal hier matin, se préparait à retourner à Québec pour la séance de l'après-midi, lorsque ses employeurs lui ont demandé inopinément de se rendre immédiatement à New York.

Le député de Montcalm s'est envolé hier matin pour passer quelques heures à New York, puis il est retourné à Montréal où il a pris un dîner tardif. Ensuite, il s'est à nouveau envolé pour arriver à Québec en fin d'après-midi et il a repris son siège à l'Assemblée, hier soir.

Les temps changent réellement, ont commenté quelques anciens membres en Chambre lorsqu'on les a informés des exploits de M. Daniel, et ils se sont remémoré les jours, pas si anciens que ça, où les députés de certaines circonscriptions éloignées, particulièrement en hiver, devaient parcourir de longues distances en attelage de chiens et prenaient parfois 10 jours pour atteindre Québec⁷⁷.

Le comité des comptes publics

Le 26 mars, en Chambre, on présente les députés qui feront partie des onze comités permanents. Il en est de même à chaque session. Sauf que la plupart de ces comités sont tombés en désuétude. Le comité des comptes publics, en outre, n'a pas siégé depuis une décennie déjà. La dernière réunion en date remonte à la session de 1923-1924. Une enquête avait été menée alors sur la Commission des liqueurs.

Le comité des comptes publics a pour fonction d'examiner l'emploi, par le gouvernement, des crédits votés par la Législature. Pour entrer en fonction, il suffit que cinq de ses membres fassent une demande en ce sens⁷⁸. Mais voilà, depuis une décennie, l'opposition était trop faible numériquement pour mener de front son travail à la Chambre d'assemblée et au comité des comptes publics. Tel n'est plus le cas en 1936⁷⁹.

Le 5 mai, Duplessis convoque la réunion du comité des comptes publics pour « faire l'étude des argents publics [sic], des comptes publics et de l'emploi des fonds publics⁸⁰ ». Le chef de l'opposition annonce qu'il y fera différentes enquêtes, à commencer par le ministère de la Colonisation. Le même jour, l'Assemblée législative l'autorise :

1. À requérir la comparution des témoins et la communication des pièces et dossiers nécessaires;
2. À employer deux sténographes bilingues pour recueillir les dépositions des témoins qui seront entendus et prendre autres notes que le comité jugera nécessaires.

Le comité siège du 7 mai au 10 juin. En plus de la Colonisation, les dépenses des ministères de l'Agriculture, des Travaux publics, du Procureur général, des Pêcheries et de l'Assemblée législative sont passées au crible. Duplessis mène cette enquête d'une main de maître. « Il avait une capacité de travail extraordinaire », se rappelle Jean-Charles Bonenfant qui était alors journaliste à *L'Événement-Journal*, avant de devenir le secrétaire du premier ministre Duplessis entre 1937 et 1939. « En dix minutes, il était capable de posséder un dossier complexe de plusieurs pages⁸¹. »

Duplessis ne ménage aucun effort. Les lettres anonymes le menaçant de chantage et d'intimidation, qu'il dit recevoir, ne l'empêcheront pas d'aller en avant : « Nous allons rétablir les faits. S'il le faut, nous dépenserons notre santé pour que le régime actuel - la grande fournaise où se consomment les deniers publics, où sont anéantis nos ressources naturelles et l'héritage de nos ancêtres - nous dépenserons, dis-je, notre santé pour que le régime actuel meure, pour débarrasser la province des voleurs que le gouvernement protège. » (10 juin)

Duplessis fait appeler 33 personnes pour les interroger. Ses intentions sont les suivantes : « Nous sommes ici pour savoir si les officiers publics payés à même les fonds publics sur lesquels le comité exerce un contrôle, qui nous a coûté assez cher, qui représente la plus belle page de notre histoire politique, pour savoir si l'argent de la province est bien dépensé, bien payé à des officiers compétents, honnêtes ou à des officiers consciencieux. C'est notre devoir⁸². »

Une série de scandales éclatent au grand jour. Alors que la population en général souffre de la crise, le comité des comptes publics révèle de multiples irrégularités dans l'administration des fonds publics. Des ministres et des hauts fonctionnaires ont mené jusqu'ici un faste train de vie. L'opinion publique est outrée. L'image des libéraux ternie comme jamais.

Parmi les faits dévoilés, il y a les frais de déplacement injustifiés de l'ex-ministre de la Colonisation, Irénée Vautrin, ainsi que l'emploi de son chauffeur pour le conduire au golf, dans les assemblées politiques ou en vacances avec sa famille avec la voiture du département; les contrats d'impression accordés aux proches du Parti libéral; la nomination de députés défaits aux dernières élections pour de nouveaux emplois grassement payés; les chèques destinés aux agriculteurs ou aux colons distribués par des députés ministériels pour des fins électorales; les multiples remboursements de dépenses de Charles Lanctôt, assistant du procureur général; les contrats d'impression accordés aux journaux d'allégeance libérale; les remboursements sans pièces justificatives; les intérêts encaissés par Antoine Taschereau – frère du premier ministre et comptable de l'Assemblée législative – sur des dépôts, à titre personnel, de sommes vouées au fonctionnement de l'Assemblée, et ce, dans des banques où son fils était le gérant; etc. En somme, Duplessis démontre que des documents officiels ont été falsifiés et que les dépenses enregistrées dans les *Comptes publics* ne sont pas toujours conformes aux faits.

Si les députés ministériels siégeant au comité soulèvent quelques objections aux questions posées, en règle générale, Duplessis dispose d'une grande marge de manœuvre pour mener son enquête. En regardant la foule qui assiste aux séances, et qui manifeste parfois son indignation, Duplessis se forge un capital politique sans pareil. À lui seul, il pose presque toutes les questions aux témoins convoqués.

Fait à noter, durant les travaux de l'Assemblée législative, les députés n'ont pas le droit de réfréter à l'enquête des comptes publics avant que son rapport ne soit déposé devant la Chambre. Mais, à la fin de la session, les députés de l'opposition ne se gênent plus pour faire indirectement ce qu'ils ne peuvent faire directement.

Le 2 juin, Candide Rochefort, député actionniste de Montréal-Sainte-Marie, affirme : « Le régime a perdu la confiance populaire. Il ne pourra échapper à l'indignation du peuple. Surtout depuis les révélations au comité des comptes publics. » À l'Orateur qui lui demande de ne pas faire référence au comité, Rochefort lui répond qu'il réfère plutôt à ce qu'il a lu dans les journaux. Ce même jour, Hamel parle du coup de poing à la mâchoire qu'il a asséné à Fernand Choquette, avocat de la Commission des liqueurs et candidat libéral défait en 1935. Choquette avait parlé de « racaille de l'Union nationale » après une séance du comité des comptes publics. Hamel ne regrette rien. Au contraire, il affirme avoir « agi en l'occurrence devant les provocations intolérables comme tout homme qui a un peu de fierté⁸³ ».

En Chambre, toujours à la séance du 2 juin, Duplessis prend prétexte de l'étude du bill 128 constituant en corporation la Fédération des scouts catholiques de la province de Québec⁸⁴ pour parler des scandales émanant du comité des comptes publics :

M. le président, nous sommes à étudier le bill des scouts, cette organisation merveilleuse qui apprend aux jeunes à respecter la liberté de parole. L'association des scouts est formée des hommes de l'avenir. Les scouts, quelle belle organisation qui enseigne aux jeunes que les fonds publics ne doivent pas

servir à enrichir seulement les familles du gouvernement, que ces deniers doivent être distribués dans l'intérêt de la province. Les scouts considèrent que le devoir de l'homme n'est pas de prendre les deniers publics pour les convertir à son profit.

Les scouts, une organisation qui inculque dans l'âme des jeunes les principes de l'honnêteté et du respect du serment! La Fédération des scouts apprend à ses jeunes gens l'horreur du parjure dans les enquêtes. Cette organisation montre aux jeunes qu'un homme ne doit pas être obligé de se faire assermenter deux fois et dire le contraire de la vérité.

Le scout est celui qui réalise l'acte qu'il pose lorsqu'il prend Dieu à témoin. Il apprend qu'un homme vraiment honnête n'est pas obligé de se renseigner pour ne pas dire quelque chose contraire à la vérité. Les scouts, M. le président, sont ceux-là qui croient en ceux qui défendent le patrimoine national contre les exploités; les scouts sont ceux-là qui ont appris à mépriser ceux-là qui se sont rendus méprisables dans les enquêtes des *Comptes publics*. Le scout est celui qui apprend à dépenser l'argent public, non pour la corruption électorale!

Puis vient, le 9 juin, l'affaire des « culottes à Vautrin ». Ce n'est pas le ministre qui fait ces révélations, mais plutôt Louis-Arthur Richard, le sous-ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries. Malgré sa position, Richard est un proche de Duplessis, semble-t-il⁸⁵ :

- Q. Monsieur Richard, sous le même serment que vous avez prêté, avez-vous eu connaissance que Monsieur Vautrin, l'ancien ministre du département de la Colonisation, a fait payer à même les fonds du département, des habillements pour lui et des habillements pour certains de ses amis?
- R. Tout ce que je me rappelle, c'est une paire de *breeches* dont il s'est servi pour aller dans la forêt.
- Q. Combien cela a-t-il coûté?
- R. Ça a coûté quelques dollars.
- Q. Avez-vous une bonne connaissance que des habillements, accoutrements achetés à même les fonds publics par l'ancien ministre, M. Vautrin, ont été payés à même l'argent du département de la Colonisation?
- R. Pour ce qui est des *breeches*, j'ai la certitude parce qu'il me les a envoyées. Quant au reste, je ne le sais pas, mais je pourrais m'enquérir⁸⁶.

Les événements se précipitent. Le 11 juin, un peu avant 11 heures, le président du comité des comptes publics, Léon Casgrain, député libéral de Rivière-du-Loup, annonce la dissolution des Chambres. Le public venu assister à la séance du comité accueille cette nouvelle « par une clameur indescriptible⁸⁷ ». Duplessis prend ensuite la parole :

M. le président, je n'ai pas besoin de vous dire qu'avec un régime aussi dissolu, la dissolution s'imposait. Je trouve tout de même que le gouvernement a une curieuse façon de procéder. Alors que nous avons commencé une enquête qui n'a encore révélé qu'une petite partie des scandales que nous connaissons, alors que nous commençons à montrer au public comment, sous le régime Taschereau, les fonds publics ont été dilapidés, alors que nous étions à la veille de demander aux Chambres la permission de siéger en comité des comptes publics même durant la période électorale, le gouvernement demande au gouverneur de dissoudre les Chambres, pour nous empêcher de faire la lumière sur ces turpitudes. (Applaudissements)

Je tiens à déclarer que cette enquête qui a été commencée sera continuée par le nouveau gouvernement et que nous allons la faire complète. (Applaudissements) Nous allons la faire sans ménagement et nous allons demander la restitution, nous allons exiger l'emprisonnement des bandits. Nous allons donner au peuple

la conviction intime que sous notre gouvernement les gros voleurs seront punis comme les petits⁸⁸.

Duplessis retourne ensuite à son bureau, acclamé par ses partisans.

La fin du régime Taschereau

La veille, après la séance du 10 juin dans laquelle les lois des pensions de vieillesse et du respect dominical ont été passées avec rapidité, des rumeurs à l'effet de la démission imminente du gouvernement se propagent. Une crise secoue le gouvernement. Guy Jasmin, du journal *Le Canada*, demande à Taschereau s'il est toujours premier ministre :

- Certainement, répond M. Taschereau. Croyez-vous que si j'avais donné ma démission, je pourrais siéger à la tête du gouvernement en cette Chambre.
- Le serez-vous demain?
- Je pense que oui, voyons.
- Peut-on engager l'avenir jusqu'à dire que la Chambre siègera avec vous comme premier ministre, la semaine prochaine.
- Je suis comme tout le monde. Personne n'est éternel, dit M. Taschereau avec un sourire⁸⁹.

En cette journée du 11 juin, après l'annonce de la dissolution des Chambres, Alexis Gagnon, du *Devoir*, raconte ce qui se trame en coulisse :

Des députés ministériels commencent maintenant à exhaler leurs rancœurs contre les ministres qu'ils accusent d'être les auteurs de la débâcle, de ne pas s'être battus suffisamment pour étouffer les révélations faites à l'enquête. Plusieurs, écoeurés, disent ouvertement qu'il faut un nettoyage complet, et que c'est tant pis pour la canaille et ceux qui ont volé.

C'est le désarroi complet, la panique qui affole, brise les courages et les volontés et entraîne les hommes et les choses dans sa course aveuglée vers le précipice. M. Taschereau ne contrôle plus ni ses députés ni les événements⁹⁰.

On sait que le premier ministre est profondément heurté par les révélations concernant Antoine Taschereau au comité des comptes publics. À entendre son propre frère se faire traiter de voleur, son courage l'abandonne. « Le scandale que provoqua cette révélation, atterra le premier ministre au point qu'il offrit sa démission au lieutenant-gouverneur », écrit T.-D. Bouchard dans ses mémoires⁹¹.

Ce 11 juin, une nouvelle page d'histoire politique s'écrit. À 10 h 20, dans une atmosphère fiévreuse, Taschereau, député de Montmorency depuis 35 ans et 8 mois, se rend chez le lieutenant-gouverneur en compagnie du ministre Honoré Mercier. Quinze minutes plus tard, le premier ministre annonce aux journalistes que la Législature est dissoute et que des élections générales auront lieu le 15 août.

L'historien Rumilly fait état des tractations qui se déroulent pour donner un successeur à Taschereau. Le nom d'Édouard Lacroix circule, celui-ci étant le favori du premier ministre canadien King et de son lieutenant Ernest Lapointe. Lacroix refuse. Reste Adélar Godbout que Taschereau privilégiait avant tout autre⁹².

Invité à prendre la succession du premier ministre, il semble que Godbout fait alors « tous les efforts possibles pour ne pas accepter la tâche ingrate de succéder au premier ministre Taschereau⁹³ ». Alexandre Larue, le secrétaire du ministre de l'Agriculture, se souvient de le voir arpenter son bureau de long en large en réfléchissant à haute voix : « Non, je ne suis pas fait pour ce poste. Il est trop élevé pour moi. Je n'arriverai pas à m'acquitter de cette tâche...⁹⁴ » Il accepte quand même de relever le défi. La décision est annoncée au Conseil des ministres. Ceux-ci

souhaitait vraisemblablement que la popularité de Godbout dans les campagnes puisse rejallir, à la fin, sur le parti tout entier.

À midi, Taschereau, Godbout et Alfred Morissette, greffier du Conseil exécutif, se rendent au bureau du lieutenant-gouverneur. « Des applaudissements éclatent dans le corridor à leur passage⁹⁵. »

Ésioff-Léon Patenaude reçoit d'abord la démission de Taschereau et celle de tout son Cabinet. Dans une cérémonie brève et solennelle, Godbout prête serment sur l'évangile et appose sa signature dans le livre officiel du Conseil exécutif. Il devient ainsi le 15^e premier ministre de la province de Québec depuis 1867. Le journaliste de *L'Événement* décrit la scène à laquelle il assiste : « L'honorable M. Taschereau, qui avait regardé par la fenêtre pendant les signatures, se tourne vers son successeur et dit en lui tenant la main : "M. le premier ministre, je vous félicite." L'honorable M. Godbout remercie son prédécesseur. Tous deux sont visiblement émus⁹⁶. »

Le lendemain, Hector Laferté, président du Conseil législatif, passe saluer Taschereau qui fait ses boîtes dans son bureau :

[II] n'y a pas une seule personne dans l'antichambre et il est entouré de deux boîtes en bois dans lesquelles il met ses papiers lui-même. Le vide complet s'est fait; cependant, son moral est bon. Nous causons de bien des choses qu'il aurait été à la gêne de mentionner lorsqu'il était premier ministre. L'entrevue est assez longue et cordiale [...]. En cours de conversation, vu évidemment qu'il est de l'ancien régime, il me demande si j'ai des nouvelles de Godbout et je lui dis que non et me dit que lui non plus. Nous discutons de la formation de son cabinet et je suis d'avis qu'il doit prendre beaucoup d'éléments nouveaux. Il est obligé d'admettre que j'ai raison en principe, mais il ajoute : « Il faut qu'il fasse attention et garde avec lui quelques hommes d'expérience. » Je lui demande s'il va aller à la pêche et il me dit que c'est possible que non; je veux, dit-il, donner mon appui au nouveau gouvernement et à un nommé Duplessis, auquel j'ai promis un chien de ma chienne⁹⁷. »

Déclaration de Louis-Alexandre Taschereau

Le 11 juin, à 16 heures, le premier ministre démissionnaire remet la déclaration suivante aux journalistes. La voici dans son intégralité :

J'ai remis ce matin à l'honorable M. E.-L. Patenaude, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ma démission comme premier ministre de la province.

Je crois devoir donner au public quelques-unes des raisons qui m'ont amené à prendre cette décision.

Je suis dans la politique active depuis trente-six ans, ayant représenté le comté de Montmorency pendant cette longue période. Je suis ministre de la Couronne depuis vingt-neuf ans et premier ministre depuis seize ans. C'est dire que j'ai probablement fourni la plus longue carrière politique dans notre pays.

En 1923, en 1927, en 1931 et en 1935, j'ai dirigé les forces libérales lors des élections générales et nous avons toujours remporté le succès.

Avant les dernières élections générales, j'étais décidé à me retirer, mais je n'ai pas cru devoir abandonner mon parti alors qu'il était en butte aux attaques les plus violentes de la part de nos adversaires. J'étais moi-même la cible de ces attaques et je voulais y faire face devant l'électorat.

À la suite des dernières élections, je voulais encore me retirer, mais j'ai cru qu'il était de mon devoir de rester fidèle aux miens et de rencontrer nos adversaires dans l'enceinte législative au cours de la dernière session. On sait ce qui s'est passé.

L'opposition a adopté une tactique dilatoire. Même la législation privée a été bloquée et, après au-delà de deux mois de session, nous nous sommes trouvés

en face d'un budget dont pas une piastre n'a été votée et avec la menace de prolonger cette session indéfiniment et de passer l'été à nous traîner sans résultat pratique.

Au premier juillet, nous nous serions trouvés sans budget pour faire face à la vie économique de la province alors qu'il nous fallait voter vingt millions de dollars pour la voirie, l'instruction publique, la colonisation, l'agriculture, la protection de la forêt et beaucoup de traitements de fonctionnaires et des octrois à certains hôpitaux.

Sans doute, l'opposition aurait porté la responsabilité de l'état de choses qu'elle a créé elle-même, mais je n'étais pas prêt à faire souffrir nos colons, nos cultivateurs, nos ouvriers, nos malades, faute d'argent pour faire face à leurs besoins.

Il ne restait donc d'autre alternative que de faire un appel au peuple afin que celui-ci décide qui doit gouverner dans cette province. C'était l'issue logique et constitutionnelle. Aussi le lieutenant-gouverneur m'a-t-il accordé la dissolution de l'Assemblée législative.

Je suis dans ma soixante-dixième année et je crois avoir donné à ma province les meilleures années de ma vie active. Je n'ai épargné ni mon temps, ni mon travail, ni ce que je puis avoir de meilleur pour diriger le gouvernement de la province et je laisse le public juge, après les marques de confiance qu'il nous a données, dans quelle mesure mes collègues et moi avons réussi.

Après trente-six ans de vie politique, alors qu'une nouvelle élection générale se présente, j'ai cru qu'il était mieux de m'effacer en faveur d'un de nos collègues et de goûter, dans le repos que je crois avoir mérité, les années qui me restent à vivre.

Mes collègues, avec qui j'ai été en étroite collaboration depuis nombre d'années, s'imposaient évidemment à mon choix, et celui-ci était difficile à faire.

Je me suis arrêté, cependant, sur l'honorable M. Godbout, ministre de l'Agriculture. Il joint deux qualités que l'électorat de la province apprécie sans doute.

Il est d'abord jeune et en contact avec la jeunesse qui, de nos jours, s'affirme et est appelée à jouer un rôle prépondérant dans l'administration de la province. Et, en deuxième lieu, l'honorable M. Godbout est un cultivateur pratique et qui connaît son état.

C'est la première fois dans la province de Québec qu'un cultivateur est appelé à devenir premier ministre. D'autres provinces ont eu ce privilège et s'en sont bien trouvées. Je crois que les cultivateurs de la province de Québec seront heureux de voir un des leurs, qui connaît si bien leurs besoins et leurs aspirations, présider à leurs destinées et à la reprise de l'industrie agricole, base de la prospérité dans notre province.

Je suis heureux du choix que j'ai fait et je suis certain que l'électorat saura partager ma manière de voir.

Je ne puis maintenant me retirer dans la vie privée sans dire à mes bons électeurs de Montmorency, qui m'ont été fidèles pendant trente-six ans, tout mon chagrin de les laisser et ma vive reconnaissance pour l'amitié si cordiale et si sympathique qu'ils m'ont toujours donnée. Ce sera là un des plus doux souvenirs de ma vie politique.

Je tiens aussi à remercier tous mes collègues du Cabinet pour la loyauté qu'ils m'ont montrée et les relations toujours cordiales que nous avons eues ensemble. Jamais un mot amer n'est sorti des lèvres d'aucun d'eux pendant les années que nous avons passées ensemble.

Enfin, je dois aussi dire ma reconnaissance à la députation libérale qui nous a soutenus en Chambre. Je réalise pleinement tous les sacrifices faits par nos députés au cours de la dernière session provinciale. Hommes d'affaires et cultivateurs ont eu peut-être à négliger leurs affaires et ils l'ont été avec une

régularité et une ponctualité et un désintéressement qui m'ont touché profondément.

Je souhaite à mon successeur et à ses collègues et à la députation libérale de continuer dans notre province les traditions de notre parti afin que Québec reste ce qu'il a été depuis trente-neuf ans, le foyer du libéralisme et la province qui donne à ses provinces-sœurs, l'exemple de la pondération, de la modération, de l'esprit d'initiative, de l'économie et des mesures sociales les plus larges et les plus généreuses.

Je laisse la vie politique sans amertume et sans rancœur pour qui que ce soit, ne voulant conserver que le souvenir des satisfactions qu'elle a pu me donner, des amitiés que je me suis créées et du peu de bien que j'ai pu faire⁹⁸.

Message de M. Adélarde Godbout à la population québécoise

J'ai accepté jeudi le lourd honneur de diriger le gouvernement de la province de Québec. Je veux dire tout de suite à la population québécoise que les responsabilités qui pèsent maintenant sur mes épaules, je les ai prises, pleinement conscient de leur gravité, parce que j'ai confiance en ma province et qu'il me semble que ce n'est pas l'heure pour un citoyen vraiment logique avec l'amour de sa patrie de se dérober à son devoir, fût-il le plus lourd de tous.

La crise politique, qui durait depuis quelques jours et qui s'est dénouée jeudi, avait sans doute son origine profonde dans la crise économique dont les spécialistes observent actuellement les dernières convulsions. Mais il est arrivé que, selon les lois ordinaires de la psychologie humaine, des hommes ont voulu rendre d'autres hommes responsables de leur malheureuse condition. Ceci explique bien des choses. Ceci explique peut-être en partie qu'aujourd'hui la province de Québec a, à sa tête, un homme qui n'a pas quarante-cinq ans, qui, par ses origines et par la profession qu'il a choisie librement, à l'âge où l'on s'appartient à soi seul, est assez près du peuple, du cultivateur et de l'ouvrier pour croire sincèrement qu'il ressent les mêmes angoisses que ceux qui souffrent et qu'il participe aux mêmes espoirs.

S'il n'est pas prouvé que la crise universelle qui a ébranlé les assises de nos sociétés organisées soit le fait d'erreurs humaines, il est évident d'autre part que des hommes, dont le premier devoir et le plus grand titre de gloire est d'être des hommes de bonne volonté, peuvent aider au retour du progrès et que c'est là leur premier devoir. C'est ce sentiment qui d'abord m'a poussé à ne pas fuir le rendez-vous que le destin m'avait donné jeudi. En même temps, j'ai pensé à mes frères les cultivateurs de toute la province, à ceux-là dont j'ai partagé la vie, dont les habitudes sont les miennes et dont le calme, l'énergie, la mesure et l'esprit de travail m'inspireront aussi longtemps que je serai à la tête de la province et du Parti libéral. Je me suis dit que de voir l'un des leurs chargé des intérêts de toute la nation serait pour eux une occasion de joie et un motif de réconfort.

J'ai pensé à la jeunesse de toute ma province, à la jeunesse inquiète et fervente qui ne demande qu'à cristalliser ses rêves en efforts précis, énergiques et continus, et j'ai cru que j'étais encore assez près d'elle pour la servir efficacement. J'ai pensé à l'ouvrier de nos villes québécoises qui, sur un autre terrain, travaille avec autant d'efficacité que le cultivateur à la grandeur de la nation. J'ai pensé aux plus fortunés, à ceux dont la richesse est le fruit du travail et de l'économie ou de l'exercice de quelque profession ou de quelque grand art et qui sont prêts à collaborer à toute politique tendant vers la justice dans l'équilibre des classes et la paix. Et j'ai pensé surtout à ceux que le fléau du chômage a frappés, à ceux-là qui, depuis des mois, depuis des années peut-être ne connaissent plus le bonheur de la vie sûre et dont chaque jour remet l'existence en question. Je me suis dit qu'un homme de la terre, qui croit au salut de la nation par le retour aux traditions de la vie paysanne, pouvait quelque chose pour eux. C'est pour toutes ces raisons que j'ai pris la direction des affaires publiques et décidé de former un gouvernement dont on a le droit

d'attendre un renouveau dans le domaine de la vie provinciale. Est-il besoin d'ajouter que ce renouveau sera le fruit de la collaboration de tous les citoyens ou qu'il ne sera pas. Le Parti libéral, qui est un parti d'ordre, pourra compter, j'en suis certain, sur l'appui et la sympathie des classes qui ont le souci du maintien de l'idéal national dans le cadre de l'ordre et de la dignité humaine. Personnellement, au gouvernement comme dans la lutte électorale qui commencera bientôt, j'ai l'intention très ferme de garder l'attitude de loyauté et de courtoisie dont j'ai le droit de dire que je ne me suis jamais départi depuis mon entrée dans la vie politique.

Et je fais un appel à tous ceux qui veulent collaborer avec nous à la justice sociale et à l'équilibre entre les classes de notre société.

Faisons tous un front uni pour le maintien de l'ordre avec nous et le triomphe des principes qui peuvent le mieux assurer le bonheur de la province⁹⁹.

Christian Blais

Critique des sources

Les membres de la Tribune de la presse

Alexis Gagnon, du *Devoir*, est président de la Tribune de la presse pour une deuxième session consécutive, et Damase Potvin, de *La Presse*, agit à titre de secrétaire-trésorier. Les autres courriéristes parlementaires connus sont : Bill Archison, de *La Presse canadienne*; Edmond Chassé, de *L'Événement*; Willie Chevalier, du *Soleil*; Raymond Dubé, du *Nouvelliste*; Jack Dunn, du *Quebec Chronicle Telegraph*; Louis Francoeur, J.-Alfred Hardy et Joseph Lavergne, de *La Patrie*; Guy Jasmin, du *Canada*; Bruno Lafleur, de *L'Événement*; Gérard Ouellet et Louis-Philippe Pelletier, de *L'Action catholique*; Henri St-Pierre, du *Montreal Daily Star*, et Abel Vineberg, de la *Montreal Gazette*¹⁰⁰.

Les journaux, selon le catéchisme des électeurs

Durant la campagne électorale, l'Union nationale Duplessis-Gouin accuse certains journaux de vouloir tromper délibérément la population. Cette interprétation se retrouve partout dans le Catéchisme des électeurs :

41.- Pourquoi dites-vous que le Régime Taschereau protège ce trust plus que les autres?

Parce que ses principaux favoris y jouent un rôle actif, parce que les parents du Régime Taschereau reçoivent de l'argent pour services professionnels de ce trust, parce que les journaux à la solde du Régime Taschereau attaquent avec férocité quiconque demande des explications, parce que le premier ministre lui-même est l'adversaire déterminé de la municipalisation des services électriques. [...]

58.- Pourquoi dites-vous que la liberté d'opinion n'existe pas en cette province?

Je dis que la liberté d'opinion n'existe pas en cette province, 1 - parce que le Régime Taschereau s'est assuré le contrôle de la quasi-totalité des journaux en leur versant des subsides directs et indirects à même le Trésor public; 2- parce qu'il étroit le peuple de la province dans les mailles extrêmement serrées d'une dictature qui s'étend à tous les domaines: secrétariat de municipalités, commissions scolaires, fabriques paroissiales, agronomes provinciaux, unités sanitaires, innombrables commissions, police provinciale, espions de la Commission des liqueurs, officiers de justice, boursiers du gouvernement et leur famille, cultivateurs primés, colons subventionnés et employés civils de toutes catégories; 3- parce que le Régime se venge par l'injure, la persécution et l'intimidation de tous ceux qui non seulement lui sont hostiles mais qui lui portent ombrage. [...]

100.- Les journaux "emplissent"-ils le peuple ?

Les journaux "emplissent" le peuple. Et c'est pénible d'avoir à l'avouer mais c'est avec l'argent du peuple que le peuple se fait "emplir"¹⁰¹.

Si de telles assertions sont justes, faut-il conclure que les comptes rendus des débats publiés dans les grands quotidiens et dans les hebdomadaires sont biaisés pour autant? La question se pose. Mais l'analyse comparée des différentes versions des débats de l'Assemblée législative montre, au contraire, que les journalistes de la Tribune de la presse font leur travail avec rigueur. En 1936, les courriéristes ne tentent jamais de modifier sciemment la nature des propos qu'échangent les parlementaires.

Les comptes rendus des débats de la première session de 1936¹⁰²

Dans les titres, dans les sous-titres et dans les paragraphes qui servent à introduire les débats, on reconnaît cependant aisément les allégeances politiques des différents journaux. Les députés en sont conscients. Alexis Caron, député libéral de Hull, en fait état :

Ces messieurs de la gauche se plaignent des journaux qu'ils appellent les journaux ministériels : *Le Soleil*, *L'Événement*, *Le Canada*, qu'ils prétendent être à la solde du parti. Les journaux donnent des comptes rendus de la Chambre et il n'y a pas à les blâmer s'ils font des titres qui peuvent être en rapport avec ce qui se rapporte à leur parti. [...] Tous les journaux feront toujours de plus gros titres avec les choses qui font l'affaire de leur parti. Un journal qui supporte un parti fait ressortir du débat ce qui peut le servir, *L'Action catholique*, *Le Devoir*, et d'autres périodiques font cela tous les jours, mais il ne faut pas tronquer le débat. (12 mai)

Les députés préféreraient tout de même que les quotidiens publient les comptes rendus dans leur intégralité. « Nous sommes en faveur de la diffusion de toutes les séances de l'Assemblée législative, afin que le peuple soit mis au courant de tout ce qui se passe à la Législature, qu'il soit mis au courant des lois qui sont présentées et de la discussion qui se fait autour de ces lois », d'affirmer Duplessis durant son discours sur l'adresse le 26 mars.

Force est de constater que la plupart des chroniques parlementaires rapportent l'essentiel des débats en 1936. C'est du moins l'opinion de Louis-Joseph Moreault, député libéral de Rimouski, qui félicite les journaux « qui, Dieu merci! font toujours des rapports fidèles et complets ». (21 avril) Cet avis est partagé par Joseph-Grégoire Bélanger, représentant de l'ALN dans Montréal-Dorion :

Grâce à certains journaux indépendants, qui se sont imposé des sacrifices méritoires, la lumière perce, au point que les journaux ministériels se trouvent maintenant dans l'obligation de publier des comptes rendus assez exacts des délibérations de cette Chambre, afin de maintenir tant soit peu leur tirage défaiillant. J'attaque la direction de ces journaux stipendiés et non les journalistes. La tâche de ces derniers est suffisamment ardue et les rémunérations qu'ils reçoivent en retour sont si minimes que je m'incline devant leur dévouement. Ils sont des victimes du régime comme tant d'autres. Nous n'avons qu'à constater ici même l'immense somme de travail accomplie par les courriéristes parlementaires pour leur rendre à tous l'hommage qui leur revient de droit.

Dans les journaux stipendiés, à même les fonds de la province surtout, les journalistes ne reçoivent pas ce que l'on devrait qualifier une juste rétribution pour les nombreuses heures de travail qu'ils consacrent à renseigner la population. C'est pourquoi, de concert avec mon collègue de Sainte-Marie (M. Rochefort), je réclame de cette Législature une loi de salaire minimum et d'heures maximum pour les journalistes dont on connaît la tâche ardue, sans me préoccuper pour un instant que ce geste pourrait nous procurer des avantages personnels. (26 mai)

Plus encore, quand le tumulte empêche des députés de s'exprimer à leur guise sur le parquet de l'Assemblée législative, il arrive fréquemment que les journaux publient la suite de ces discours interrompus, en récupérant soit les notes écrites utilisées par les députés lésés ou soit encore des lettres qu'ils n'ont pas été en mesure de lire à leur convenance. Ces compléments d'information se retrouvent également en notes dans les débats reconstitués.

Sinon, le meilleur indice pour juger de l'impartialité ou non des comptes rendus se trouve dans les rubriques « explications sur des faits publiés » des débats reconstitués. Car les parlementaires ont l'occasion de prendre la parole pour critiquer le travail des courriéristes ou, le plus souvent, celui des éditorialistes. À la session de 1936, quelques députés se plaignent d'avoir été mal cités, mais rien de majeur n'est signalé en ce qui concerne les comptes rendus. La mauvaise acoustique dans le Salon vert y est souvent pour quelque chose. Les députés eux-

mêmes ont de la difficulté à entendre leur vis-à-vis. À titre d'exemple, Wilfrid-Eldège Lauriault, député de Montréal-Saint-Henri, qui siège dans un coin au fond de la Chambre, proteste qu'il ne comprend absolument rien des débats. Et précisons que les tribunes des journalistes sont situées non loin de Lauriault. C'est tout dire.

Français parlé, français écrit

On sait que les journalistes retranscrivent les paroles des députés en standardisant la qualité du français parlé. Certes, les députés qui ont fait leurs études classiques s'expriment parfois avec un niveau de langage plus qu'approprié, et encore... Par exemple, dans ses mémoires, T.-D. Bouchard avoue s'exprimer avec quelque lacune :

On m'accuse de parler mal mon français. C'est un point sur lequel on a raison, et nul plus que moi ne regrette mon insuffisance de connaissance de deux des plus belles langues vivantes. Mais, entre nous, à qui la faute? Je parle le français à la canadienne, tel qu'on me l'a enseigné et tout aussi bien que mes bons professeurs du Séminaire de Saint-Hyacinthe le parlaient, de 1894 à 1902. La Société du Bon Parler Français n'existait pas dans le temps et mon ami monsieur Jules Massé, cet excellent apôtre du bon langage, n'était pas encore né.

Je n'en veux pas, cependant, à mes maîtres. Ils parlaient, eux aussi, le français qu'ils avaient appris sur les genoux de leur mère et tel qu'on leur avait enseigné à l'école; leur prononciation tenait plus de celle du Grand Siècle qu'elle ne s'apparentait à celle de la Troisième République. Si on avait été aussi zélé pour l'instruction française, chez ceux qui dirigeaient l'opinion publique, il y a soixante-quinze et cent ans, que le prétendent mes contradicteurs, peut-être y aurait-il eu de louables rapprochements entre les éducateurs de notre province et ceux de notre ancienne mère patrie, la France. Il est indéniable que mes professeurs auraient parlé un meilleur français, et il en aurait été de même pour moi [...]¹⁰³.

D'autres députés parlent une langue populaire que Jean-Paul Desbiens appellera le « joul ». Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur, qui n'a pas la langue dans sa poche, est même victime de railleries de la part des députés libéraux qui se moquent de la prononciation du coloré député. *Le Canada* va jusqu'à publier une transcription phonétique d'une partie du discours de Bertrand, prononcé le 1^{er} avril 1936¹⁰⁴. Mais, dans les débats reconstitués, en règle générale, on a privilégié les versions rédigées en bon français.

Christian Blais

Notes de l'introduction historique et de la critique des sources

1. Lucia Ferretti, *Lionel Groulx, la voix d'une époque*. [Livret d'accompagnement de l'exposition réalisée par l'Agence du Livre], 1983, p. 7.
2. *Le Devoir* du 9 avril 1936, p. 1, annonce que la brochure *L'Économique et le National*, tirée d'abord à 6000 exemplaires, est épuisée et qu'un second tirage est alors en cours.
3. Voir : Victor Barbeau, *Mesure de notre taille*, Montréal, 1936, *Le Devoir*, p. 16-17.
4. À Ottawa, en 1934, la commission royale d'enquête sur les écarts de prix, présidée par le ministre du Commerce et député de Vancouver, Henry Herbert Stevens, met le gouvernement conservateur dans l'embarras. Stevens réclame l'intervention de l'État pour mieux réglementer les pratiques des grands détaillants. Il part en croisade contre ces monopoles, démissionne du Cabinet et fonde, en 1935, le Parti de la reconstruction. Bill Cameron, « Stevens, Henry Herbert », *L'Encyclopédie canadienne*, www.thecanadianencyclopedia.com; Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain : Le Québec depuis 1930*, tome 1, Montréal, Boréal Express, 1989, p. 47.
5. Voir : *Figures de la démocratie*, Henri Bourassa, www.assnat.qc.ca
6. Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, *Conférences des premiers ministres, 1906-2004*, Ottawa, Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, 2004, p. 11-12.
7. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec : chute de Taschereau*, tome 35, Montréal, Fides, 1966, p. 94.
8. Enquête du comité des comptes publics, 9 juin 1936, p. 694 et 697.
9. Cette déclaration survient après la remilitarisation de la Rhénanie (mars 1936) et de la ratification d'un traité d'assistance mutuelle entre la France et l'URSS.
10. Adhémar Raynault, *Témoin d'une époque*, Montréal, Éditions du Jour, 1970, p. 74.
11. R. Rumilly, *Histoire de la province...*, p. 11.
12. A. Raynault, *Témoin d'une époque...*, p. 74.
13. *La Province*, 21 juin 1935, cité par : Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec*, tome 4, Sillery, Septentrion, 1997, p. 221.
14. *Ibid.*, p. 76-77.
15. Conrad Black, *Maurice Duplessis*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1999, p. 108.
16. J. Lacoursière, *Histoire populaire...*, p. 222.
17. *Le catéchisme des électeurs*, Éditions Albert Martin, 1974, p. 5-18, dans Daniel Latouche et Diane Poliquin-Bourassa, *Le manuel de la parole, manifestes québécois*, Tome 2, 1900 à 1959, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 167-191. Numérisé par *Bilan du siècle*, Université de Sherbrooke, www.bilan.usherbrooke.ca
18. A. Raynault, *Témoin d'une époque...*, p. 80-81.
19. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*, p. 132.
20. A. Raynault, *Témoin d'une époque...*, p. 77-78.
21. *Ibid.*
22. R. Rumilly, *Histoire de la province...*, p. 17.
23. Bernard Vigod, *Taschereau*, Sillery, Septentrion, 1996, p. 335. Rumilly ajoute que le conseiller législatif libéral « Gordon Scott observe que si l'on tient compte des services d'hospitalisation, des unités sanitaires, de la loi des accidents du travail, de la loi du salaire minimum des femmes, de la loi des contrats collectifs et des secours de chômage, la législation sociale de la province de Québec vaut celle de la Grande-Bretagne, éclipsé celle de toutes les autres provinces canadiennes. Alexandre Taschereau tire surtout fierté de sa législation du travail. » R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 43.
24. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec : l'Action libérale nationale*, tome 34, Montréal, Fides, 1963, p. 185.
25. Téléphore-Damien Bouchard, *Mémoires de T. D. Bouchard : « Quarante ans dans la tourmente politico-religieuse »*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1960, tome 3, p. 105.
26. Jean-Guy Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout*, Québec (Ph. D. histoire, Université Laval), 1977, p. 189.
27. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 281.
28. *Ibid.*, p. 293.
29. *Bilan du siècle*, Université de Sherbrooke, www.bilan.usherbrooke.ca
30. R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 14.
31. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 292.
32. *Ibid.*, p. 304.
33. *Ibid.*, p. 299.
34. J. Lacoursière, *Histoire populaire...*, p. 222.
35. « La session débute dans la paix et l'harmonie », *Le Soleil*, 25 mars 1936, p. 3.
36. Hector Laferté, *Derrière le trône : Mémoires d'un parlementaire québécois, 1936-1958*, Sillery, Septentrion, 1998, p. 25.
37. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 317.
38. H. Laferté, *Derrière le trône...*, p. 25.
39. John Hall Kelly, conseiller législatif de la division de Grandville, avait également été nommé ministre sans portefeuille le 30 octobre 1935.
40. *Le Devoir*, 25 mars 1936, p. 2.
41. Plus tard enfin, le 29 avril, Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup, sera nommé Orateur suppléant et président des comités plénières.
42. « L'Hon. Lucien Dugas choisi à l'unanimité président de la Chambre », *Le Nouvelliste*, 25 mars 1936, p.3.

43. Un journaliste lance cette remarque : « Ils vont certainement donner du travail aux charpentiers car les couvercles ne résisteront pas. » Voir : « Atmosphère nouvelle à la Chambre », *L'Événement*, 25 mars 1936, p. 3.
44. Alexis Gagnon, « Députés et ministres attendent que la lutte s'engage », *Le Devoir*, 25 mars 1936, p. 4.
45. H. Laferté, *Derrrière le trône...*, p. 22. Les libéraux songeaient alors à diriger Louis-Alexandre Taschereau à la Cour suprême. Voir : R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 89. Bref, le premier ministre cherchait une sortie honorable et un siège au Sénat lui aurait grandement convenu. Voir : B. Vigod, *Taschereau...*, p. 310.
46. Paul-E. Parent, *Au service de la province : l'honorable L.-A. Taschereau, grand-croix de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Léopold, premier ministre de la province de Québec : trente-cinq ans de vie publique, 1900-1935*, Montréal, s.n., 1935, 91 p.
47. *Ibid.*
48. Le 5 février 1936, il avait été question que Honoré Mercier fils prenne la place de Taschereau à titre de premier ministre et déclenche de nouvelles élections. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 315. Hector Laferté fait écho de cette tentative. Dans son journal personnel, en date du 7 février, il écrit : « M. Mercier me dit qu'on l'a approché pour voir s'il n'y aurait pas moyen de faire un cabinet d'Union. On a commencé par suggérer que 5 bleus et actionnistes soient nommés et 4 libéraux actuels. Comme il était question de Maurice Duplessis dans cette coalition, il a refusé catégoriquement et refusera toujours, ne voulant pas avoir un bleu dans son cabinet ni être membre d'un Cabinet où Duplessis siègera [...] Il dit qu'il n'a pas d'objection d'être avec [Paul] Gouin, mais à condition que ce soient des rouges authentiques et non pas des bleus et des caillies. » En Chambre, Duplessis fait allusion à ce projet de coalition : « Je dirai ceci à l'honorable premier ministre. Des amis du premier ministre, et je le dirai à la province, ont tenté de faire une coalition avec celui qui parle. J'ai répondu: Jamais. » (3 juin)
49. R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 138.
50. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 315.
51. Ici, Taschereau faisait référence à la répudiation, par le gouvernement de la province d'Ontario, d'accords conclus avec l'Hydro-Ontario en vue d'acheter de l'électricité fournie par quatre producteurs du Québec. Voir : B. Vigod, *Taschereau...*, p. 305.
52. Raymond Paradis, *Nous avons connu Duplessis*, Montréal-Nord, Éditions Marie-France, 1977, p. 55.
53. Lionel Groulx, *Mes mémoires, tome III : 1926-1939*, Montréal, Fides, 1972, p. 318, cité dans Richard Lapointe, *La politique au service d'une conviction, Philippe Hamel : Deux décennies d'action politique*, Québec, Université Laval (maîtrise en histoire), 1987, p. 37.
54. R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 161.
55. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 310.
56. C. Black, *Maurice Duplessis...*, p. 117.
57. *La Patrie*, 25 mars 1936, p. 7.
58. « Un duel mémorable à la Chambre », *L'Événement*, 27 mars 1936, p. 3.
59. Son discours sera publié : Philippe Hamel, *Discours du Dr Philippe Hamel prononcé à la législature de Québec le 9 et 14 avril 1936*, s.l., 1939, 30 p.
60. R. Lapointe, *La politique au service d'une conviction...*, p. 43.
61. Sinon, à la séance du 20 mai, Gouin répond aux hommages qu'il reçoit à l'occasion de son anniversaire.
62. En marge de ce vote, l'historien Robert Rumilly note que dans les galeries, « la jeune Mme René Chaloult, venue à la séance avec Mme Grégoire, jette à voix haute : « Levez-vous les moutons! ». Rumilly relève aussi un échange qui n'a pas été retracé par les historiens de la reconstitution des débats. En fait, lorsque le conservateur Charles Ernest Gault vote avec les libéraux, Candide Rochefort aurait dit : « Il est mûr pour la pension aux vieillards. » D'autres députés de l'opposition auraient ajouté : « Tous les tories sont avec Taschereau! » R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 163.
63. T.-D. Bouchard, *Mémoires...*, tome 3, p. 105.
64. *Le Devoir*, 7 mai 1936, p. 9.
65. Les whips de l'opposition sont John Samuel Bourque, député actionniste de Sherbrooke, et Antonio Élie, député conservateur d'Yamaska.
66. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 319-320.
67. Voir : Frédéric Lemieux, Christian Blais et Pierre Hamelin, *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*, Québec, Les Publications du Québec, 2005, p. 83.
68. « Le 22 avril, la police doit refouler une partie du public, car la moitié de Québec voudrait entendre le maire Grégoire fustiger le gouvernement Taschereau. » R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 159.
69. T.-D. Bouchard, *Mémoires...*, tome 3, p. 105.
70. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*, p. 162, 327-328
71. *L'Événement* du 28 mai 1936, p. 4, établit cette proportion à 60 %.
72. Dans ses mémoires, Bouchard écrivait, en 1933, à propos de Saint-Hyacinthe : « Nous étions en pleine crise de chômage et les gouvernements étaient obligés de venir en aide aux municipalités pour soulager la misère publique. Les législateurs crurent opportun d'adopter les méthodes qu'on avait appliquées dans des pays étrangers pour assister les sans-travail. On créa, d'abord, divers chantiers, dans lesquels, par paternalisme, on attribua des conditions de travail et des salaires plus avantageux que dans l'industrie privée. Pour aider les faimés et les miséreux ordinaires, on établit ensuite le « secours direct » qui était, en somme, une façon indirecte de faire la charité. Toutes ces mesures étaient de nature à ruiner le Trésor public. Les travailleurs désertaient l'emploi privé et encombraient les chantiers de l'État et des municipalités, puis, finalement, quittaient leur travail pour émarger aux fonds mis à leur disposition par les administrateurs de la chose publique. Notre conseil refusa, heureusement, de partager, à ce sujet, les vues du ministère provincial. T.-D. Bouchard, *Mémoires...*, tome 3, p. 94.
73. R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 180.
74. *L'Événement*, 4 juin 1936, p. 1.

- 75 . Voir : B. Vigod, *Taschereau...*, p. 304; J.-G. Genest, *Vie et œuvre d'Adélard Godbout...*, p. 196;
R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 156.
- 76 . Philippe Hamel avait épousé Georgianna Normandin, à Montréal, le 11 janvier 1909; la nièce de
Georgianna, Ellen Donohue (fille d'Émilie Normandin) avait épousé Robert Taschereau, à Québec, le
16 septembre 1926.
- 77 . *Quebec Chronicle Telegraph*, 13 mai 1936, p. 12.
- 78 . Louis Massicotte, *Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui*, Québec, PUL, 2009, p. 151 et p. 104-
105.
- 79 . En 1923, l'opposition conservatrice était constituée de 20 députés, la plus forte opposition donc depuis la
défaite de 1897. Cela explique pourquoi les conservateurs avaient pu entreprendre une enquête sur la
Commission des liqueurs au comité permanent des comptes publics en 1923-1924.
- 80 . Enquête du comité des comptes publics, 14 mai 1936, p. 261.
- 81 . R. Paradis, *Nous avons connu Duplessis...*, p. 46.
- 82 . Duplessis s'adressant à Charles Lanctôt, Enquête du comité des comptes publics, 14 mai 1936, p. 262.
- 83 . La journée du 29 mai 1936 au comité des comptes publics sera désignée comme étant celle « des trois
clagues » par le journaliste Alexis Gagnon du *Devoir*. En plus de l'altercation entre Hamel et Choquette, il
y a aussi Lucien Parizeau qui gifle Joseph-Léonard Duguay, député conservateur de Lac-Saint-Jean. Des
coups s'échangent aussi dans le public. *Bilan du siècle*, Université de Sherbrooke,
www.bilan.usherbrooke.ca; R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 175.
- 84 . Rappelons que le 28 mai 1935, quelques milliers de scouts et de guides s'étaient réunis au Colisée de
Québec en présence de Robert Baden-Powell, chef mondial du mouvement scoutiste. *Bilan du siècle*,
Université de Sherbrooke, www.bilan.usherbrooke.ca
- 85 . C. Black, *Maurice Duplessis...*, p. 126.
- 86 . Enquête du comité des comptes publics, 9 juin 1936, p. 668.
- 87 . « Élections provinciales le 15 août », *Le Soleil*, 11 juin 1936, p.1.
- 88 . *Ibid.*, p. 1 et 12.
- 89 . Guy Jasmin, « M. Taschereau reste à la barre », *Le Canada*, 11 juin 1936, p. 1.
- 90 . Alexis Gagnon, « La journée mouvementé d'hier », *Le Devoir*, p. 1.
- 91 . T.-D. Bouchard, *Mémoires...*, tome 3, p. 106.
- 92 . R. Rumilly, *Histoire de la province...*, tome 35, p. 184.
- 93 . H. Laferté, *Derrière le trône...*, p. 27.
- 94 . Entrevue accordée à Jean-Guy Genest par Alexandre Larue, le 24 octobre 1974, dans J.-G. Genest, *Vie et
œuvre d'Adélard Godbout...*, p. 200.
- 95 . « Scène émouvante », *L'Événement*, 12 juin 1936, p. 1.
- 96 . *Ibid.*
- 97 . H. Laferté, *Derrière le trône...*, p. 28.
- 98 . « Déclaration de M. A. Taschereau », *L'Événement*, 12 juin 1936, p. 1 et 3.
- 99 . « Message de M. Adélard Godbout à la population québécoise », *Le Soleil*, 13 juin 1936, p. 1.
- 100 . Jocelyn Saint-Pierre, *Les membres de la tribune de la presse : liste chronologique, 1871-1989*, Québec,
Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1990, 220 p, coll. « Bibliographie et documentation », no 34.
- 101 . *Le catéchisme des électeurs...*, *Bilan du siècle*, Université de Sherbrooke, www.bilan.usherbrooke.ca
- 102 . Voir : Gilles Gallichan, « Le Parlement "rapaillé". La méthodologie de la reconstitution des débats », *Les
Cahiers des Dix*, no 58 (2004), p. 275-296; Jocelyn Saint-Pierre, *Histoire de la tribune de la presse à
Québec, 1871-1959*, Montréal, VLB éditeur, 2007, 315 p.
- 103 . T.-D. Bouchard, *Mémoires...*, tome 3, p. 143.
- 104 . *Le Canada*, 2 avril 1936, p. 1 et 8.

BIBLIOGRAPHIE

Journaux de base

Action catholique, L'
Canada, Le
Devoir, Le
Événement, L'
Gazette, The
Montreal Daily Herald, The
Montreal Daily Star, The
Patrie, La
Presse, La
Quebec Chronicle-Telegraph, The
Soleil, Le

Journaux complémentaires

Action, L'
Autorité nouvelle
Avenir du Nord, L'
Bien Public, Le
Bonne parole, La
Boussole, La
Bulletin des agriculteurs, Le
Canada français, Le
Canadian Labour Press, The
Canadien de Thetford, Le
Clairon de Saint-Hyacinthe, Le
Clarté, La
Colon, Le
Courier de Berthierville, Le
Courier de Laviolette, Le
Courier de Saint-Hyacinthe, Le
Courier de Sorel, Le
Croix, La
Dorchester, Le
Droit, Le
Écho de Frontenac, L'
Écho de Saint-Justin, L'
Écho du Bas-Saint-Laurent, L'
Écho du Nord, L'
Éclaireur, L'
Étendard de Bellechasse, L'
Étoile de l'Est, L'
Étoile du Nord, L'
Étrille, L'
Gazette de Valleyfield, La
Gazette du Nord, La
Guide, Le
Idée ouvrière, L'
Illustration, L'
Illustration nouvelle, L'
Journal, Le
Journal de Waterloo, Le

Mégantic, Le
Messager de Verdun, Le
Monde ouvrier, Le
Nation, La
Nationaliste et Le Devoir, Le
Nicolétain, Le
Nouvelliste, Le
Ordre, L'
Opinion de Hull, L'
Parole, La
Petit Journal, Le
Peuple, Le
Progrès de Valleyfield, Le
Progrès du Golfe, Le
Progrès du Saguenay, Le
Province, La
Quotidien, Le
Régional, Le
Riposte, La
Sherbrooke Daily Record, The
Sherbrooke Telegram
Sorelois, Le
Spokeman, The
St. Maurice Valley Chronicle, The
Standard, The
Stanstead Journal, The
Terre de Chez Nous, La
Tribune, La (Saint-Hyacinthe)
Tribune de Sherbrooke, La
Union des Cantons de l'Est, L'
Unité, L'
Voix de l'Est, La
Voix des Bois-Francs

Autres sources

Documents de la session, 1936, 4 volumes.

Stockwell, Ralph Frederik George. *Discours sur le budget prononcé par l'honorable R. F. Stockwell, Trésorier de la province à l'Assemblée législative de Québec, 30 avril 1936.* [s.l.]: 1936. 17 p. Publié également en anglais.

Ordres du jour de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1936, Québec 1936.

Procès-verbaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1936, Québec 1936.

Québec, Prov. *Bills, 3^e session, 14^e Parlement, 1936.*

Québec, Prov. *Journals of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, Vol. LXX: Session 1936,* Quebec, Chronicle Telegraph Publishing Co. Ltd., 1936, xi, 176, xxxvi p.

Québec, Prov. *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, Session de 1936, Vol. LXX,* Québec, Le Soleil, Limitée, 1936, xi, 173, xlviii p.

Québec, Prov. *Statutes of the Province of Quebec*, 1 Edward VIII, Quebec, Printer of the King, Quebec, 1936, xi, 125 p.

Québec, Prov. *Statuts de la province de Québec*, 1 Édouard VIII, Québec, Imprimeur du roi, Québec, 1936, xi, 124 p.

Rapports des comités généraux, 1^{re} session, 1936.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction historique.....	vii
Critique des sources	xxxix
Bibliographie.....	xlvi
Table des matières.....	xlix
L'Exécutif en 1936.....	li
Membres de l'Assemblée législative	
Par ordre alphabétique	liii
Par ordre de circonscription	lv
Débats	
1 Séance du mardi 24 mars 1936	1
2 Séance du mercredi 25 mars 1936.....	11
3 Séance du jeudi 26 mars 1936.....	23
4 Séance du mardi 31 mars 1936	47
5 Séance du mercredi 1 ^{er} avril 1936.....	75
6 Séance du jeudi 2 avril 1936	105
7 Séance du mardi 7 avril 1936.....	125
8 Séance du mercredi 8 avril 1936.....	161
9 Séance du mardi 14 avril 1936.....	193
10 Séance du mercredi 15 avril 1936.....	231
11 Séance du jeudi 16 avril 1936	263
12 Séance du mardi 21 avril 1936.....	295
13 Séance du mercredi 22 avril 1936.....	329
14 Séance du jeudi 23 avril 1936	359
15 Séance du mardi 28 avril 1936.....	391
16 Séance du mercredi 29 avril 1936.....	421
17 Séance du jeudi 30 avril 1936	453

18 Séance du mardi 5 mai 1936	483
19 Séance du mercredi 6 mai 1936	521
20 Séance du jeudi 7 mai 1936.....	549
21 Séance du vendredi 8 mai 1936.....	573
22 Séance du mardi 12 mai 1936	587
23 Séance du mercredi 13 mai 1936	611
24 Séance du jeudi 14 mai 1936.....	635
25 Séance du vendredi 15 mai 1936.....	653
26 Séance du mardi 19 mai 1936	673
27 Séance du mercredi 20 mai 1936	697
28 Séance du mardi 26 mai 1936	719
29 Séance du mercredi 27 mai 1936	741
30 Séance du jeudi 28 mai 1936.....	765
31 Séance du vendredi 29 mai 1936.....	781
32 Séance du mardi 2 juin 1936	789
33 Séance du mercredi 3 juin 1936	813
34 Séance du jeudi 4 juin 1936	831
35 Séance du vendredi 5 juin 1936	849
36 Séance du mardi 9 juin 1936.....	861
37 Séance du mercredi 10 juin 1936	873
Index des participants	891
Index des sujets	923
Index des bills publics et privés	951

L'HONORABLE ÉSIOFF-LÉON PATENAUDE

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec

**Membres du Conseil exécutif
1936**

L'honorable Louis-Alexandre Taschereau, premier ministre

L'honorable Joseph-Adélar Godbout, ministre de l'Agriculture

L'honorable Honoré Mercier fils, ministre des Terres et Forêts

L'honorable Hector Authier, ministre de la Colonisation

L'honorable Louis-Athanase David, secrétaire de la province

L'honorable Joseph-Édouard Perrault, procureur général

L'honorable Joseph-Napoléon Francoeur, ministre des Mines et des Travaux publics, de la Chasse et des Pêcheries

L'honorable Ralph Frederik Stockwell, trésorier de la province

L'honorable Téléphore-Damien Bouchard, ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce

L'honorable Pierre-Émile Côté, ministre de la Voirie

L'honorable Edgar Rochette, ministre du Travail

L'honorable Cléophas Bastien, ministre sans portefeuille

L'honorable John Hall Kelly, ministre sans portefeuille

L'honorable Jacob Nicol, ministre sans portefeuille

Orateur

L'honorable Lucien Dugas

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
par ordre alphabétique

Député	Allégeance politique	Circonscription
AUGER, Henry Lemaître	C	Montréal-Saint-Jacques
AUTHIER, Hector	L	Abitibi
BARRÉ, Laurent	C	Rouville
BASTIEN, Cléophas	L	Berthier
BEAUDRY, Rouville	ALN	Stanstead
BEAULIEU, Joseph-Alphonse	L	Témiscouata
BÉGIN, Joseph-Damase	ALN	Dorchester
BÉLANGER, Joseph-Grégoire	ALN	Montréal-Dorion
BERCOVITCH, Peter	L	Montréal-Saint-Louis
BERGERON, Joseph-Arthur	L	Matane
BERTRAND, Pierre	C	Saint-Sauveur
BOUCHARD, Téléphore-Damien	L	Saint-Hyacinthe
BOURQUE, John Samuel	ALN	Sherbrooke
BOUTHILLIER, Alexis	L	Saint-Jean
BYRNE, Francis	L	Québec
CARON, Amédée	L	Îles-de-la-Madeleine
CARON, Alexis	L	Hull
CASGRAIN, Léon	L	Rivière-du-Loup
CASTONGUAY, Antoine	ALN	Roberval
CHARBONNEAU, Joseph-Euclide	L	Napierville-Laprairie
CHOQUETTE, Hector	ALN	Shefford
CHOUINARD, Alexandre	L	Gaspé-Sud
CLICHÉ, Vital	ALN	Beauce
COHEN, Joseph	L	Montréal-Saint-Laurent
CONNORS, Francis Lawrence	L	Montréal-Sainte-Anne
CÔTÉ, Pierre-Émile	L	Bonaventure
CÔTÉ, Thomas	L	Gaspé-Nord
DANIEL, Jean-Gaétan	L	Montcalm
DANSEREAU, Georges-Étienne	L	Argenteuil
DAVID, Athanase	L	Terrebonne
DELAGRAVE, Charles	L	Québec-Ouest
DROUIN, Oscar	ALN	Québec-Est
DUCHARME, Charles Romulus	ALN	Lavolette
DUFOUR, Joseph	L	Matapédia
DUGAS, Lucien	L	Joliette
DUGUAY, Joseph-Léonard	C	Lac-Saint-Jean
DUMAINE, Cyrille	L	Bagot
DUPLESSIS, Maurice Le Noblet	C	Trois-Rivières
DUSSAULT, Bona	ALN	Portneuf
ÉLIE, Antonio	C	Yamaska
FARAND, Avila	L	Soulanges
FISHER, Martin Beattie	C	Huntingdon
FRANCOEUR, Joseph-Napoléon	L	Lotbinière
GAGNON, Pierre	L	Kamouraska
GAUDET, Alexandre	L	Nicolet
GAULT, Charles Ernest	C	Montréal-Saint-Georges
GODBOUT, Joseph-Adélar	L	L'Islet
GOUDREAU, Albert	C	Richmond
GOUIN, Paul	ALN	L'Assomption
GRÉGOIRE, Joseph-Ernest	ALN	Montmagny

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
par ordre alphabétique

Député	Allégeance politique	Circonscription
HAMEL, Philippe	ALN	Québec-Centre
LABBÉ, Tancrede	ALN	Mégantic
LAFLEUR, Pierre-Auguste	C	Montréal-Verdun
LAMOUREUX, Lucien	L	Iberville
LAPOINTE, Thomas	L	Wolfe
LARIVIÈRE, Nil-Élie	ALN	Témiscamingue
LAROCHELLE, Joseph-Théophile	ALN	Lévis
LAROUCHE, Arthur	ALN	Chicoutimi
LAURIAULT, Wilfrid-Eldège	ALN	Montréal-Saint-Henri
LAWN, Edward Charles	L	Pontiac
LEDUC, François-Joseph	C	Laval
LESAGE, Zénon	ALN	Montréal-Laurier
LORRAIN, Roméo	ALN	Papineau
MERCIER (fils), Honoré	L	Châteauguay
MERLEAU, Joseph-Barthélemi	L	Gatineau
MESSIER, Félix	L	Verchères
MONK, Frederick Arthur	ALN	Jacques-Cartier
MOREAULT, Louis-Joseph	L	Rimouski
PAQUETTE, Joseph-Henri-Albiny	ALN	Labelle
PERRAULT, Joseph-Édouard	L	Arthabaska
PLANTE, Anatole	L	Montréal-Mercier
POULIOT, François-A.	C	Missisquoi
RAJOTTE, Arthur	L	Drummond
ROCHFORD, Candide	ALN	Montréal-Sainte-Marie
ROCHETTE, Edgar	L	Charlevoix-Saguenay
ROCHON, Jean-Léo	L	Deux-Montagnes
ROUSSEAU, Ulphée-Wilbrod	ALN	Champlain
SABOURIN, Elzéar	L	Vaudreuil
SAUVÉ, Delpha	C	Beauharnois
SHERMAN, Payson Alton	C	Compton
SMART, Charles Allan	C	Westmount
STOCKWELL, Ralph Frederick	L	Brome
TARDIF, Patrice	ALN	Frontenac
TASCHEREAU, Louis-Alexandre	L	Montmorency
TASCHEREAU, Robert	L	Bellechasse
THISDEL, Louis-Joseph	L	Maskinongé
THURBER, Alexandre	L	Chambly
TREMBLAY, William	C	Maisonneuve
TRUDEL, Marc	ALN	Saint-Maurice
TURCOTTE, Joseph-Célestin-Avila	L	Richelieu

Allégeance politique :

- ALN - Action libérale nationale
- C - Conservateur
- L - Libéral

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
par circonscription

Circonscription	Allégeance politique	Député
ABITIBI	L	Authier, Hector
ARGENTEUIL	L	Dansereau, Georges-Étienne
ARTHABASKA	L	Perrault, Joseph-Édouard
BAGOT	L	Dumaine, Cyrille
BEAUCE	ALN	Cliché, Vital
BEAUHARNOIS	C	Sauvé, Delpha
BELLECHASSE	L	Taschereau, Robert
BERTHIER	L	Bastien, Cléophas
BONAVENTURE	L	Côté, Pierre-Émile
BROME	L	Stockwell, Ralph Frederick
CHAMBLY	L	Thurber, Alexandre
CHAMPLAIN	ALN	Rousseau, Ulphée-Wilbrod
CHARLEVOIX-SAGUENAY	L	Rochette, Edgar
CHÂTEAUGUAY	L	Mercier (fils), Honoré
CHICOUTIMI	ALN	Larouche, Arthur
COMPTON	C	Sherman, Payson Alton
DEUX-MONTAGNES	L	Rochon, Jean-Léo
DORCHESTER	ALN	Bégin, Joseph-Damase
DRUMMOND	L	Rajotte, Arthur
FRONTENAC	ALN	Tardif, Patrice
GASPÉ-NORD	L	Côté, Thomas
GASPÉ-SUD	L	Chouinard, Alexandre
GATINEAU	L	Merleau, Joseph-Barthélemi
HULL	L	Caron, Alexis
HUNTINGDON	C	Fisher, Martin Beattie
IBERVILLE	L	Lamoureux, Lucien
ÎLES-DE-LA-MADELEINE	L	Caron, Amédée
JACQUES-CARTIER	ALN	Monk, Frederick Arthur
JOLIETTE	L	Dugas, Lucien
KAMOURASKA	L	Gagnon, Pierre
L'ASSOMPTION	ALN	Gouin, Paul
LABELLE	ALN	Paquette, Joseph-Henri-Albiny
LAC-SAINT-JEAN	C	Duguay, Joseph-Léonard
LAVAL	C	Leduc, François-Joseph
LAVIOLETTE	ALN	Ducharme, Charles Romulus
LÉVIS	ALN	Larochelle, Joseph-Théophile
L'ISLET	L	Godbout, Joseph-Adélar
LOTBINIÈRE	L	Francoeur, Joseph-Napoléon
MAISONNEUVE	C	Tremblay, William
MASKINONGÉ	L	Thisdel, Louis-Joseph
MATANE	L	Bergeron, Joseph-Arthur
MATAPÉDIA	L	Dufour, Joseph
MÉGANTIC	ALN	Labbé, Tancrede
MISSISQUOI	C	Pouliot, François-A.
MONTCALM	L	Daniel, Jean-Gaétan
MONTMAGNY	ALN	Grégoire, Joseph-Ernest
MONTMORENCY	L	Taschereau, Louis-Alexandre
MONTRÉAL-DORION	ALN	Bélanger, Joseph-Grégoire
MONTRÉAL-LAURIER	ALN	Lesage, Zénon
MONTRÉAL-MERCIER	L	Plante, Anatole

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
par circonscription

Circonscription	Allégeance politique	Député
MONTRÉAL-SAINTE-ANNE	L	Connors, Francis Lawrence
MONTRÉAL-SAINTE-MARIE	ALN	Rochefort, Candide
MONTRÉAL-SAINTE-GEORGES	C	Gault, Charles Ernest
MONTRÉAL-SAINT-HENRI	ALN	Lauriault, Wilfrid-Eldège
MONTRÉAL-SAINT-JACQUES	C	Auger, Henry Lemaître
MONTRÉAL-SAINT-LAURENT	L	Cohen, Joseph
MONTRÉAL-SAINT-LOUIS	L	Bercovitch, Peter
MONTRÉAL-VERDUN	C	Lafleur, Pierre-Auguste
NAPIERVILLE-LAPRAIRIE	L	Charbonneau, Joseph-Euclide
NICOLET	L	Gaudet, Alexandre
PAPINEAU	ALN	Lorrain, Roméo
PONTIAC	L	Lawn, Edward Charles
PORTNEUF	ALN	Dussault, Bona
QUÉBEC	L	Byrne, Francis
QUÉBEC-CENTRE	ALN	Hamel, Philippe
QUÉBEC-EST	ALN	Drouin, Oscar
QUÉBEC-OUEST	L	Delagrave, Charles
RICHELIEU	L	Turcotte, Joseph-Célestin-Avila
RICHMOND	C	Goudreau, Albert
RIMOUSKI	L	Moreault, Louis-Joseph
RIVIÈRE-DU-LOUP	L	Casgrain, Léon
ROBERVAL	ALN	Castonguay, Antoine
ROUVILLE	C	Barré, Laurent
SAINT-HYACINTHE	L	Bouchard, Téléphore-Damien
SAINT-JEAN	L	Bouthillier, Alexis
SAINT-MAURICE	ALN	Trudel, Marc
SAINT-SAUVEUR	C	Bertrand, Pierre
SHEFFORD	ALN	Choquette, Hector
SHERBROOKE	ALN	Bourque, John Samuel
SOULANGES	L	Farand, Avila
STANSTEAD	ALN	Beaudry, Rouville
TÉMISCAMINGUE	ALN	Larivière, Nil-Élie
TÉMISCOUATA	L	Beaulieu, Joseph-Alphonse
TERREBONNE	L	David, Athanase
TROIS-RIVIÈRES	C	Duplessis, Maurice Le Noblet
VAUDREUIL	L	Sabourin, Elzéar
VERCHÈRES	L	Messier, Félix
WESTMOUNT	C	Smart, Charles Allan
WOLFE	L	Lapointe, Thomas
YAMASKA	C	Élie, Antonio

Allégeance politique :

- ALN - Action libérale nationale
- C - Conservateur
- L - Libéral

Séance du mardi 24 mars 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. le Greffier: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Ce mardi, vingt-quatre mars mil neuf cent trente-six, dans la première année du règne de Sa Majesté Édouard VIII, par la grâce de Dieu, roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, à la première session de la dix-neuvième législature convoquée pour ce jour, par proclamation ci-annexée, pour l'expédition des affaires.

M. le Greffier: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre la liste des personnes élues aux élections générales du 25 novembre 1935, telle que remise par le greffier de la couronne en chancellerie. (Document de la session no 15)

M. Louis-Philippe Geoffrion, greffier de l'Assemblée législative et M. Maurice Laroche, greffier-adjoint de l'Assemblée législative, tous deux commissaires nommés, *per dedimus potestatem*, pour faire prêter le serment d'allégeance aux députés, ayant de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi assermenté au bureau de la Chambre les députés, qui se sont présentés; le serment prêté, et les députés ayant signé le registre qui le contient;

À 3 h 15, la masse est placée sous le bureau, le greffier réclame l'ordre et les députés prennent leur siège¹.

Messages du lieutenant-gouverneur:

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

Messieurs, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, le greffier et les députés se rendent auprès de Son Honneur dans la salle des séances du Conseil.

M. l'Orateur du Conseil législatif:

Honorables Messieurs, Messieurs de l'Assemblée législative, Son Honneur le lieutenant-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec avant qu'un Orateur pour l'Assemblée législative ait été choisi suivant la loi; mais quand ce choix sera fait, Son Honneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

Et, les députés étant de retour.

Élection de l'Orateur

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

(Ovation à droite) M. le greffier, j'ai l'honneur de proposer, secondé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que M. Lucien Dugas, député de district électoral de Joliette, soit élu Orateur de la Chambre et qu'il prenne place immédiatement au fauteuil en cette qualité.

(Longs applaudissements)

M. l'Orateur...

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Souriant) À l'ordre!

(Rires)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

(Riant de son erreur) Pardon! M. le greffier, je n'ai pas à faire l'éloge de celui que je viens de proposer comme Orateur de l'Assemblée législative. L'honorable député de Joliette (M. Dugas) est un jeune. Ça ne gêne rien. Il siège avec nous depuis bientôt 10 ans et nous avons eu souvent l'occasion d'apprécier ses talents. C'est un avocat brillant et distingué, qui a eu une précieuse expérience parlementaire. Depuis qu'il est notre collègue, il nous a donné à tous l'exemple du travail, de l'assiduité de ses devoirs. Je suis sûr que, dans ses nouvelles fonctions, il nous fera profiter de sa précieuse expérience parlementaire, qu'il oubliera peut-être ses affinités et ses attaches politiques, si l'occasion s'en présente. Je suis sûr qu'il oubliera même le parti auquel il appartient pour être un président parfaitement impartial, qu'il présidera avec sagesse et avec toute la dignité qui le caractérise les délibérations de cette Chambre, et qu'il saura

maintenir les hautes traditions du poste d'honneur qu'il va occuper lorsque surgiront des difficultés.

(Applaudissements prolongés à droite)

Je suis convaincu, dit-il, que M. Dugas pourra ajouter un excellent chapitre à l'histoire des présidents de l'Assemblée législative.

M. le Greffier propose que le député de Joliette (M. Dugas) occupe le fauteuil de cette Chambre comme Orateur.

La motion est adoptée *nemine contradicente*.

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Longue ovation à gauche et dans les galeries) M. le greffier, la proposition de l'honorable premier ministre et de son collègue, le ministre des Terres, est à l'effet que l'honorable député de Joliette (M. Dugas) soit élu Orateur de cette Chambre. L'honorable premier ministre nous a donné une excellente raison pour que nous acceptions. Il nous a dit que celui qu'il propose est un jeune. Raison excellente, car il n'y a pas de doute que le résultat des dernières élections a démontré que le peuple veut un gouvernement plus jeune.

(Rires et applaudissements à gauche)

L'honorable député de Joliette siège en cette Chambre depuis 1927, je crois. C'est un avocat de talent. Je ne doute pas de ses capacités. C'est un travailleur, il a fait preuve d'un amour du travail. Avant longtemps, il occupera une position importante.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons jamais recherché les positions importantes ...

(Applaudissements à gauche et rires à droite)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Écoutez, écoutez.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je vois que l'honorable premier ministre sourit. Il ne savait pas, évidemment. Il est surpris d'apprendre qu'il y a des gens dans la province qui ne recherchent pas de positions.

(Rires et applaudissements à gauche et dans les galeries)

Nous ne nous opposons donc pas à ce que la position d'Orateur soit confiée à l'honorable député de Joliette (M. Dugas), persuadés que le nouvel élu saura rester au-dessus de la mêlée. Le rôle de l'Orateur de la Chambre est très important. Le premier ministre l'a dit, l'impartialité doit caractériser toutes ses décisions. Le président de la Chambre est pour ainsi dire un juge. Il doit être

impartial dans toutes ses décisions. Il n'y a pas à se le cacher: la session qui commence aujourd'hui sera témoin de maints combats, une session très active et pleine de vie. L'Orateur sera donc appelé souvent à décider. Nous espérons² qu'il le fera toujours selon l'esprit de justice qui doit le caractériser et je lui souhaite, au nom de l'opposition, le plus entier succès.

(Applaudissements)

M. le Greffier: J'ai l'honneur de proclamer l'honorable M. Lucien Dugas élu Orateur de la Chambre, *nemine contradicente*.

Il annonce que l'Orateur va monter immédiatement à son fauteuil.

M. Lucien Dugas est conduit au fauteuil par l'honorable M. Taschereau et par l'honorable M. Mercier fils. On l'applaudit des deux côtés de la Chambre.

M. l'Orateur, arrivé au degré supérieur de l'estrade³, exprime ses remerciements à la Chambre comme suit:

L'honorable M. Dugas (Joliette): Messieurs, je remercie sincèrement la Chambre du grand honneur qu'elle vient de me faire en me choisissant pour son Orateur, et je la prie de croire que je m'efforcerais toujours de mériter sa confiance. Je n'ignore pas combien je suis peu qualifié pour occuper le poste important qui m'est assigné; aussi je compte sur la bienveillance et le concours de tous les membres de cette Chambre pour remplir avec fermeté et impartialité les devoirs qui vont m'incomber. J'aime à espérer que la Chambre entière voudra bien, à l'occasion, m'aider à défendre nos droits et privilèges, à faire respecter notre Règlement et à maintenir la liberté de discussion que nos usages ont consacrée.

(Applaudissements)

Après avoir répété son allocution en anglais, il prend place au fauteuil et le sergent d'armes dépose la masse sur le bureau de la Chambre.

Messages du lieutenant-gouverneur:

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte un nouveau message, lequel se lit comme suit:

M. l'Orateur, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Je propose que la séance soit suspendue.
Adopté.

En conséquence, l'Orateur, précédé de la masse et suivi des députés, se rend à la barre du Conseil législatif.

M. l'Orateur de l'Assemblée législative:
M. le lieutenant-gouverneur, l'Assemblée législative m'a choisi pour son Orateur, bien que je ne me sente pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

Et afin que l'Assemblée législative soit à même de se mieux acquitter de ses devoirs envers son Souverain et son pays, je réclame de sa part tous les droits et tous les privilèges qui ne peuvent lui être contestés; spécialement, je demande qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Votre personne en temps opportun, et que Votre Honneur veuille bien interpréter favorablement ses délibérations et ses actes.

M. l'Orateur du Conseil législatif:
M. l'Orateur, j'ai ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de vous exprimer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, votre intelligence et votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'Orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu par la Chambre, et que Sa Majesté vous reconnaît et vous confirme comme Orateur de la Chambre de l'Assemblée législative.

J'ai aussi ordre de vous assurer que l'Assemblée législative aura un prompt accès auprès de Son Honneur en toute occasion convenable, et qu'il interprétera toujours de la manière la plus favorable ses procédés ainsi que ses paroles et ses actions.

Discours du trône

Son Honneur le lieutenant-gouverneur⁴:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous ne sauriez commencer vos travaux législatifs sans évoquer un instant le souvenir ému du bon roi George V qui, pendant vingt-cinq années, présida aux destinées de l'Empire britannique. Nulle part, la mort de ce souverain n'a laissé des regrets plus vifs que dans la province de Québec, où chacun avait appris à l'aimer et à voir en lui le monarque constitutionnel, gardien de nos libertés. Aussi, offrons-nous de nouveau à Sa Majesté Édouard VIII, en même temps que nos profondes sympathies, l'hommage de notre attachement à la couronne. Nous lui souhaitons un règne heureux sur le trône illustré par les siens, un règne marqué par la paix et la bonne entente parmi tous ses peuples.

L'année 1935 a certes été témoin d'une amélioration de la situation économique, mais le chômage est encore un des problèmes redoutables que les gouvernements ont à résoudre. Un nationalisme outrancier ne l'entretient-il pas, parmi les peuples de la terre, en élevant des barrières qui rendent parfois très difficiles les échanges internationaux, source d'activité commerciale et industrielle?

Le gouvernement veut, de concert avec les autorités fédérales et municipales, s'efforcer de soulager la misère des chômeurs. Si le temps n'est pas encore arrivé de mettre fin au système des secours directs, le gouvernement fera tous les sacrifices que lui permettra l'état des finances de la province, afin de donner du travail à ceux qui en demandent et sont disposés à s'y livrer.

L'année écoulée a laissé un déficit, moins considérable, toutefois, que celui de l'année précédente. Tous les pays et toutes les provinces du Canada subissent la même épreuve, et sont même plus frappés que nous. Le déséquilibre budgétaire est causé dans le monde entier par la diminution des revenus et l'aggravation des sacrifices qu'il faut s'imposer pour soulager la misère.

Le gouvernement ne croit pas pouvoir promettre un excédent des recettes sur les dépenses, cette année non plus, mais il pratiquera la plus stricte économie et n'imposera aucune taxe supplémentaire, car il estime que le fardeau des impôts est déjà suffisamment lourd et que toute charge nouvelle serait de nature à arrêter le retour à la prospérité normale.

Jusqu'à ce jour, la province n'a pas cru devoir se prévaloir de la loi fédérale relative à la pension de vieillesse. L'on estimait que nos admirables institutions d'assistance publique, secondées par notre population, résoudraient la question. Mais la misère des temps a trompé nos espérances, et le gouvernement vous priera d'adopter une loi qui permettra à la province de participer au système fédéral de pension de vieillesse.

Le gouvernement vous priera également, afin d'assurer le respect du dimanche, qui est la base des sociétés véritablement chrétiennes, et à la suite d'un jugement récent de la Cour d'appel, d'annuler toute exception qui existe dans nos lois en faveur d'une classe de nos concitoyens.

Pour vivre et grandir, notre classe agricole a besoin d'un système de crédit large et facile. La loi fédérale, dans sa conception, a été un effort généreux. Québec s'y est promptement associée, et seule, de toutes les provinces canadiennes, pour aider les cultivateurs et favoriser les prêts, elle a assumé partie des intérêts. Il est encore possible de faire mieux. Et le gouvernement, sans être réfractaire à un système de prêt provincial, malgré les objections que celui-ci peut présenter, est cependant prêt à étudier ce système et à en faire l'essai, si le prêt fédéral ne peut être rendu plus facile. Le gouvernement, en collaboration avec le dominion, croit cependant que le crédit agricole fédéral peut être amélioré à l'avantage des cultivateurs.

En outre de la partie de l'intérêt que la province assume, soit l'excédent de 3 %, le gouvernement vous demandera de l'autoriser à payer partie du fonds d'amortissement des prêts, à faciliter la recherche et l'établissement des titres, et à permettre aux emprunteurs de gager et hypothéquer, de préférence à d'autres gages et hypothèques, leurs biens meubles et immeubles, de manière à augmenter notablement le pourcentage de l'emprunt autorisé par la loi fédérale. Québec sera ainsi dans une position infiniment préférable à toutes les provinces sœurs, et nos cultivateurs auront un avantage qu'ils ne sauraient manquer d'apprécier.

Il est un groupe de notre province qui doit retenir l'attention bienveillante du gouvernement. Au sortir des écoles, ils sont inquiets de l'avenir et se demandent vers où se diriger. Un bureau mettant en rapport direct employeurs et employés faciliterait, il semble, l'obtention du travail aux jeunes et aiderait à la solution de ce problème. C'est la volonté du gouvernement de vous demander de créer ce bureau.

Des conférences ont eu lieu à Ottawa, dernièrement, au cours desquelles on a discuté des amendements à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Les pourparlers ne sont pas encore terminés, mais le gouvernement ne consentira à aucun amendement qui ne soit soumis, au préalable, à la Législature et n'ait reçu son approbation.

Le traité récemment conclu entre le Canada et les États-Unis va ouvrir à nos cultivateurs un marché pour leurs produits agricoles. Afin de faciliter l'écoulement

de ces produits dans la république voisine, le gouvernement vous priera de pourvoir à la nomination d'un agent commercial et agricole aux États-Unis.

Au cours de la dernière session, et à l'issue d'un grand congrès tenu à Québec, la Législature a voté une somme considérable pour venir en aide à la colonisation. Cette aide a été efficace, et le ministère de la Colonisation, secondé par nos sociétés diocésaines, a dirigé des milliers de colons vers nos centres de colonisation. Le gouvernement se propose de donner toute l'ampleur possible à ce mouvement de retour à la terre. Il n'épargnera aucun sacrifice pour assurer le succès de nos centres de colonisation anciens et nouveaux.

Le gouvernement a également étendu sa sollicitude aux pêcheurs. Huit entrepôts frigorifiques ont été construits et des primes généreuses ont été accordées aux pêcheurs, afin de leur permettre de construire des bateaux de pêche et de se procurer les agrès nécessaires.

Il me fait grand plaisir de vous signaler les progrès considérables réalisés par les arts domestiques, cette belle industrie québécoise.

Le gouvernement entend également continuer vigoureusement, pour le bénéfice de nos cultivateurs, sa politique de drainage des terres et d'amendements calcaires.

Le gouvernement a aussi continué d'aider l'industrie de l'élevage des animaux à fourrure, si importante chez nous. Le service provincial, avec sa ferme expérimentale et son laboratoire, a considérablement favorisé l'avancement et la protection des élevages.

Au cours de l'année écoulée, l'industrie minière a progressé d'une façon très satisfaisante. La production des nouvelles mines métalliques de l'ouest de la province s'est fortement accentuée. L'exploitation du sous-sol de cette région a fourni de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers, en ces années dernières, et cela a contribué à l'essor général des affaires.

Les résultats favorables des travaux entrepris pour la découverte des mines en ce vaste territoire nous donnent lieu d'espérer que l'on mettra en œuvre d'autres sources de richesse dont bénéficiera toute la population. L'on continuera à assurer les moyens propres à faciliter la recherche de nouvelles mines.

L'an dernier, la Législature a adopté trois lois importantes pour régler le régime de l'électricité dans la province. Le gouvernement a choisi, parmi nos experts les mieux versés dans les connaissances indispensables à l'organisation et à l'exploitation de systèmes de production et de vente d'énergie électrique, trois de nos concitoyens les plus distingués. Ils ont commencé leurs travaux, et l'on croit que, grâce à leurs efforts et à la coopération de

tous les intéressés, la province jouira de tous les avantages qu'on est en droit d'attendre de nos immenses richesses hydroélectriques.

Le gouvernement se propose tout particulièrement de généraliser l'électrification de nos campagnes, en mettant le plus généreusement possible à la disposition des municipalités les octrois dont il peut gratifier, en vertu d'une de ces lois, les conseils municipaux qui désirent promouvoir chez eux l'utilisation de l'électricité sur les fermes. Déjà, un grand nombre de municipalités ont demandé l'établissement et le prolongement de réseaux d'électricité sur leurs territoires. Les divers organismes qui sont chargés de la mise en vigueur de ces lois consacreront toute l'attention possible à l'étude de ces requêtes et de celles qui seront présentées à l'avenir.

Le système des contrats collectifs, approuvé par les plus hautes autorités civiles et religieuses de la province, se généralise. Environ 65 de ces contrats sont en vigueur, et le relèvement des salaires qui s'en est suivi se chiffre par au-delà de huit millions de piastres. 135,000 ouvriers en ont bénéficié. L'expérience est toutefois nouvelle. Il est opportun d'y apporter beaucoup de soin et de prudence, car il est des limites que l'État ne saurait franchir.

L'étude de ces projets de loi exigera de vous tout le travail et toute l'application que, je le sais, vous voudrez leur consacrer. Ces lois sont importantes et contribueront au progrès de la province, au retour à une vie économique plus stable et au bonheur de notre population.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires pour le prochain exercice. Les *Comptes publics* du dernier exercice vous seront soumis.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je prie la Divine Providence de vous éclairer et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté le roi.

Il répète son allocution en anglais.

(L'Orateur et les députés reviennent dans la salle des séances de l'Assemblée législative)

M. l'Orateur de l'Assemblée législative: J'ai l'honneur de faire rapport que cette Chambre vient de se rendre dans la salle des séances du Conseil

législatif; que là, j'ai informé Son Honneur le lieutenant-gouverneur que l'Assemblée législative m'avait choisi pour son Orateur; que j'ai aussi, au nom de cette Chambre, réclamé tous ses droits et privilèges et demandé qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Son Honneur, lorsque les circonstances l'exigeront, et qu'il veuille bien interpréter favorablement tous les actes et délibérations de cette Chambre; que, sur ce, Son Honneur a bien voulu déclarer qu'il reconnaissait volontiers à notre Assemblée tous les privilèges que lui accorde la Constitution, qu'elle aurait, en temps opportun, un accès facile auprès de lui, et qu'il interpréterait toujours favorablement nos délibérations, nos paroles et nos actes.

Brefs d'élection:

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à la réception des notifications suivantes, mon prédécesseur a adressé au greffier de la couronne en chancellerie des mandats lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs portant convocation des collègues électoraux de Hull, de Laviolette, de Montréal-Sainte-Anne, de Pontiac et de Témiscamingue.

Vacances dans les districts électoraux:

District électoral de Témiscamingue

Québec, le 9 août 1935

À Monsieur l'Orateur
de l'Assemblée législative,
à Québec,

Monsieur l'Orateur,

Je déclare par les présentes donner ma démission de député du district électoral de Témiscamingue à l'Assemblée législative de Québec.

Fait et signé à Québec le 9 août 1935, en présence de deux témoins soussignés.

Joseph-Édouard Piché,

Témoins:
T.-H. Lapointe,
J.-A. Frigon

**District électoral
de Pontiac⁵**

Chapleau, Québec, le 25 septembre 1935

À l'honorable M. T.-D. Bouchard,
Orateur de l'Assemblée législative,
Québec,
Québec

M. l'Orateur,

Je déclare, par les présentes, que je résigne
mon siège de député du collège électoral de Pontiac à
l'Assemblée législative.

J'ai l'honneur d'être,
M. l'Orateur,
Votre obéissant serviteur,

W.-R. McDonald

Témoins:
Christ Kelly,
M.-M. Kelly

**District électoral
de Laviolette**

Province de Québec,
Assemblée législative

Grand'Mère, P.Q., le 1^{er} octobre 1935

Je, soussigné, J.-Alphida Crête, député du
district électoral de Laviolette, déclare par la
présente démissionner comme membre de
l'Assemblée législative de la province de Québec.

Et j'ai signé la présente déclaration aux date
et lieu ci-haut mentionnés en présence des témoins
soussignés.

J.-Alp. Crête,
Député du district électoral de Laviolette

En présence de:
J.-E. Déziel,
Horace Robert

Honorable T.-D. Bouchard, Ecr., M.P.P.,
Orateur de l'Assemblée législative,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

**District électoral
de Hull**

Province de Québec,
Assemblée législative

Hull, P.Q., 1^{er} octobre 1935

ENREGISTRÉE

Monsieur Hector Authier,
Orateur suppléant,
Assemblée législative,
Québec, P.Q.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, par les
présentes, ma démission comme membre de
l'Assemblée législative, représentant le collège
électoral de Hull, cette démission devant prendre
effet dès ce jour.

Veillez croire, mon cher collègue que ce
n'est pas sans émotion que je me retire du Parlement
de ma province, témoin de huit années de vie
politique dont je garde un précieux souvenir. Mes
concitoyens semblent croire que c'est à la Chambre
des communes à Ottawa où doivent s'exercer mes
activités futures.

Je vous adresse ma démission à cause de
l'incapacité de l'Orateur à agir comme tel. Veuillez
agréer l'hommage de mes sentiments distingués.

Aimé Guertin,

Témoins:
H. Paquin,
A. Sanche

**District électoral
de Montréal-Sainte-Anne⁶**

Québec, le 2 octobre 1935

À l'honorable M. T.-D. Bouchard,
Orateur de l'Assemblée législative
de Québec

Je, soussigné, Joseph Henry Dillon, député du
district électoral de Montréal-Sainte-Anne à l'Assemblée
législative de Québec, résigne, par la présente, mon
siège de député du district électoral de Montréal-
Sainte-Anne à ladite Assemblée législative de Québec.

En foi de quoi, j'ai signé à Québec, ce deuxième jour d'octobre 1935.

J. H. Dillon

Signé en présence de:
Dr Ernest Poulin,
Témoïn,
J.-Ed. Fortin, Témoïn

Reçu le 2 octobre 1935, à 12:50 p.m.
T.-D. Bouchard,
Orateur

Prestation des serments d'office

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), la permission de présenter le bill 1 relatif à la prestation des serments d'office.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Discours du trône

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la Législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) et **M. Duplessis (Trois-Rivières):** Dispense!

Prise en considération du discours du trône

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que la prise en considération du discours du trône soit remise à demain.

Adopté.

Formation des comités permanents

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que

les comités permanents suivants soient institués, savoir:

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du Code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la Bibliothèque de la Législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin.

Adopté.

Composition d'un comité spécial

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec toute la diligence possible, une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation; et je propose que les honorables MM. Taschereau, Mercier fils, Stockwell; MM. Bergeron, Bourque, Duplessis, Élie, Gouin, Messier, Fisher et Turcotte forment ledit comité spécial.

Adopté.

Dépôt de documents:

Rapport des élections générales de 1935 et des élections partielles de 1931 à 1935

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le rapport sur les élections générales de 1935 et sur les élections partielles tenues pendant la dix-huitième législature (1931-1935). (Document de la session no 14)

Messages du lieutenant-gouverneur:

L'honorable M. David (Terrebonne) transmet à M. l'Orateur deux messages de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, signés de sa main⁷.

**Rapport de
l'Imprimeur du Roi**

M. l'Orateur lit le premier message comme suit:
É.-L. Patenaude, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits Statuts.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, ce 24 mars 1936
(Document de la session no 4)

**Nominations
au service civil**

M. l'Orateur lit le second message comme suit:
É.-L. Patenaude, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

Hôtel du Gouvernement,
Québec, ce 24 mars 1936
(Document de la session no 3)

Dépôt de documents:

**Rapport du ministre
des Mines**

L'honorable M. Francœur (Lotbinière): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des Mines de la province de Québec pour l'année financière 1934-1935. (Document de la session no 12)

**Rapport du ministre des Travaux publics,
de la Chasse et des Pêcheries**

L'honorable M. Francœur (Lotbinière): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des Travaux publics, de la Chasse et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1935. (Document de la session no 13)

**Rapport des services de l'hygiène
et de la démographie**

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le treizième rapport annuel du service provincial d'hygiène pour l'année 1934-1935 et de la démographie pour l'année 1934. (Document de la session no 8)

**Rapport du secrétaire
et registraire**

L'honorable M. David (Terrebonne): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le quarante-neuvième rapport du secrétaire et registraire de la province de Québec, 1934-1935. (Document de la session no 9)

**Rapport du surintendant
de l'Instruction publique**

L'honorable M. David (Terrebonne): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1934-1935. (Document de la session no 10)

**Rapport du directeur
de l'assistance publique**

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du directeur de l'assistance publique pour l'année finissant le 30 juin 1935. (Document de la session no 6)

**Rapport de l'archiviste
de la province**

L'honorable M. David (Terrebonne): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1934-1935. (Document de la session no 5)

État financier du surintendant de l'Instruction publique

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre l'état financier du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1935. (Document de la session no 7)

Rapport du ministère de la Voirie

L'honorable M. Côté (Bonaventure): (Applaudissements) M. l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du ministère de la Voirie de 1935. (Document de la session no 11)

Ajournement en signe de deuil

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, il y a deux jours, un de nos collègues a été atteint par un deuil cruel. L'honorable député de Chicoutimi (M. Larouche) a eu la douleur de perdre son père. Ceux qui ont connu cette épreuve savent que c'est une perte bien lourde. Je propose que cette Chambre adopte une résolution de sympathie à l'honorable député de Chicoutimi.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, je me fais un devoir de seconder la proposition que mon honorable ami (M. Duplessis) vient de faire. J'ai adressé ce matin à l'honorable député de Chicoutimi (M. Larouche) l'expression de mes plus profondes condoléances dans le deuil qui le frappe. L'honorable chef de l'opposition a dit avec raison que ceux qui ont passé par là savent que c'est un des grands chagrins de la vie de perdre son père. Je sais que je me fais l'interprète de ce côté-ci de la Chambre en offrant à notre collègue éprouvé ma plus vive sympathie.

Je propose, appuyé par le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), que la Chambre s'ajourne maintenant en témoignage de sympathie à l'occasion du deuil qui vient de frapper M. Arthur Larouche, député de Chicoutimi.

Adopté.

La séance est levée à 4 h 30.

NOTES

1. Les députés de Chicoutimi (M. Larouche), de Westmount (M. Smart) et de Montréal-Mercier (M. Plante) sont absents, le premier à cause du deuil de son père, le second au motif: souffrant, le troisième, parce que son élection est contestée devant les tribunaux, selon *La Presse* du 25 mars 1936, à la page 3.

2. Certains quotidiens ont plutôt écrit "Nous sommes sûrs..." tel *Le Canada* du 25 mars 1936, à la page 1, ou "Nous savons..." selon *The Gazette* du 25 mars 1936, à la page 13.

3. Le président Lucien Dugas enterre ici deux vénérables coutumes. Selon le journaliste Alexis Gagnon, "la tradition exige que l'Orateur fasse une résistance quasi-désespérée, qu'il se débatte contre ceux qui veulent le nommer Orateur, et qu'on le traîne quasiment à force de bras jusqu'au fauteuil du président. C'est qu'autrefois, l'Orateur était censé attraper plaies et bosses, puisque seul il était autorisé à parler pour la Chambre aux dictateurs et autocrates qui administraient le pays. Jusqu'ici, les divers Orateurs avaient opposé une résistance officiellement farouche. Et MM. Taschereau et Mercier les hâlaient en riant de leur fauteuil. Mais M. Dugas, hélas! a brisé la tradition. Non seulement on n'a pas eu besoin de l'entraîner, mais il s'est levé et est allé au-devant des parrains. Il est vrai que M. Taschereau, lorsque M. Bouchard fut élu Orateur le 7 janvier 1930, avait fait mine de ne pas insister, et que M. Dugas n'aura pas voulu courir le risque!"

Par la même occasion, le discours d'acceptation du président se trouve modifié. Jusqu'alors, "l'Orateur disait qu'il ne valait pas la corde pour le pendre, et qu'il ne comprenait pas du tout comment on avait fait pour le choisir. Puis il disait que si on y tenait absolument, il ferait son possible," selon *Le Devoir* du 25 mars 1936, à la page 2.

4. Ce discours est radiodiffusé par Radio-Canada et par CHRC, selon *La Patrie* du 25 mars 1936, à la page 7.

5. L'Orateur lit une traduction française de la lettre, selon les *Journaux de l'Assemblée législative* du 24 mars 1936, à la page 4.

6. L'Orateur lit une traduction française de la lettre, selon les *Journaux de l'Assemblée législative* du 24 mars 1936, à la page 6.

7. Les députés se lèvent pour écouter la lecture de ces messages, selon *L'Événement* du 25 mars 1936, à la page 4.

Séance du mercredi 25 mars 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!¹

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées devant la Chambre:

- de la cité de Joliette, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement du conseil de ladite cité relativement à une subvention à Ernest Harnois et Fils, limitée (M. Casgrain);

- de la Boiler Inspector Association of the Province of Quebec inc., demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression (M. Connors);

- du Séminaire de Québec, demandant l'adoption d'une loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses (M. Delagrave);

- de la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et ratifiant le règlement no 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation (M. Ducharme);

- de Elphège Marier et Dame Ernestine Durocher, demandant l'adoption d'une loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier (M. Farland);

- de la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Monk);

- des commissaires d'écoles de la commission scolaire de la Côte Notre-Dame de Liesse, comté Jacques-Cartier, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de l'application de certaines lois (M. Monk);

- de la ville de Hampstead, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Smart);

- de la ville de Mont-Royal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Smart).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le

premier rapport du comité spécial des onze chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre.

Composition des comités permanents

M. le Greffier adjoint: Le comité fait rapport qu'il a choisi les membres du comité des règlements et du comité des bills privés. Les membres du comité des bills privés sont Messieurs ...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce sont tous les membres de la Chambre.

M. le Greffier adjoint: Les noms des membres du comité des règlements sont dans le rapport.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, il y a une erreur dans le rapport. Je n'y vois pas le nom de l'honorable député de Québec-Est (M. Drouin).

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Son nom est sur la liste².

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le premier rapport du comité spécial des onze chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, lequel rapport est lu comme suit:

Votre comité a choisi comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre les membres dont les noms suivent:

Comité permanent des règlements: Les honorables MM. Authier, Stockwell; MM. Bergeron, Byrne, Côté (Gaspé-Nord), Daniel, Delagrave, Drouin, Duplessis, Farand, Fisher, Gouin, Grégoire, Leduc et Monk.

Comité permanent des bills privés: Les honorables MM. Taschereau, Authier, Bastien, Bouchard, Côté, David, Francoeur, Godbout, Mercier fils, Perrault, Rochette, Stockwell; MM. Auger, Barré, Beaulieu, Bégin, Bélanger, Bercovitch, Bergeron, Bertrand, Bourque, Bouthillier, Byrne, Caron (Hull), Caron (Îles-de-la-Madeleine), Casgrain, Castonguay, Charbonneau, Choquette, Chouinard, Cliche, Cohen, Connors, Côté (Gaspé-Nord), Daniel, Dansereau, Delagrave, Drouin,

Ducharme, Dufour, Duguay, Dumaine, Duplessis, Dussault, Élie, Farand, Fisher, Gagnon, Gaudet, Gault, Goudreau, Gouin, Grégoire, Hamel, L'Abbé, Lafleur, Lamoureux, Larivière, Lapointe, Larochelle, Lauriault, Lawn, Leduc, Lesage, Lorrain, Merleau, Messier, Monk, Moreault, Paquette, Pouliot, Rajotte, Rochefort, Rochon, Rousseau, Sabourin, Sauvé, Sherman, Smart, Tardif, Taschereau (Bellechasse), Thisdel, Thurber, Tremblay, Trudel et Turcotte.

Les autres comités permanents à être choisis le seront demain le 26 courant, à 11 heures de l'avant-midi.

Dépôt de documents:

Rapport du ministère des Terres et Forêts, 1935

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du ministère des Terres et Forêts de la province de Québec pour l'exercice se terminant le 30 juin 1935. (Document de la session no 16)

Rapport de la Commission des services publics de Québec, 1935

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le vingt-sixième rapport annuel de la Commission des services publics de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1935. (Document de la session no 17)

Rapport du ministère de l'Agriculture, 1934-1935

L'honorable M. Godbout (L'Islet): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport du ministère de l'Agriculture de la province de Québec pour l'année 1934-1935. (Document de la session no 18)

Mérite agricole, 1935

L'honorable M. Godbout (L'Islet): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur le dernier concours du Mérite agricole de 1935. (Document de la session no 19)

Rapport sur les compagnies d'assurances, 1935

L'honorable M. Stockwell (Brome): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un rapport sur les compagnies d'assurances, Québec, 1935. (Document de la session no 20)

Rapport les compagnies de fidéicommis, 1934

L'honorable M. Stockwell (Brome): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un rapport des compagnies de fidéicommis, les états de comptes annuels pour l'année finissant le 31 décembre 1934. (Document de la session no 21)

Statistiques de l'enseignement, 1934-1935

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre les statistiques de l'enseignement pour l'année scolaire 1934-1935. (Document de la session no 22)

État financier des corporations scolaires, 1934

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre l'état financier des corporations scolaires pour l'année finissant le 30 juin 1934. (Document de la session no 23)

État financier des caisses populaires et des sociétés coopératives agricoles, 1934

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre l'état financier des caisses populaires pour 1934 et celui des sociétés coopératives agricoles pour 1934. (Document de la session no 24)

Rapport général du ministre de la Colonisation, 1935

L'honorable M. Authier (Abitibi): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre de la Colonisation de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1935. (Document de la session no 25)

Rapport général du ministre du Travail, 1935

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):

M. l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre du Travail de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1935. (Document de la session no 26)

Rapport annuel de la Commission des accidents du travail, 1935

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le huitième rapport annuel de la Commission des accidents du travail, 1935. (Document de la session no 27)

Travaux de la Chambre

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

M. l'Orateur, avant de passer à l'ordre du jour, me serait-il permis de faire une déclaration? La session a été convoquée, cette année, plus tardivement que d'habitude. La Chambre a devant elle beaucoup de besogne et il importe de bien employer notre temps. Nous voulons hâter nos travaux, surtout dans l'intérêt de nos collègues députés, les cultivateurs en particulier, qui seront appelés à leurs affaires. Il se trouve que plusieurs députés agriculteurs ont besoin de retourner fréquemment chez eux pour surveiller la mise en semences. Je veux soumettre à la Chambre l'entente dont j'ai parlé à l'honorable chef de l'opposition et qui nous a paru, à tous les deux, très acceptable.

Nous pourrions convenir que les séances du soir se terminent à 11 heures précises, qu'il n'y ait pas de séance le lundi et que, le vendredi matin, nous ayons une séance consacrée à l'expédition des affaires de routine, une simple séance de procédure, de manière à permettre aux députés de prendre leur train assez tôt l'après-midi et de passer la fin de semaine dans leur foyer. On ajournerait ensuite jusqu'au mardi après-midi à 3 heures. Évidemment, ce règlement ne sera que temporaire. Quand le travail pressera, quand il commencera sérieusement, nous pourrions modifier cette attitude et siéger plus souvent. Si cette entente plaît à la Chambre, nous nous y conformerons. J'en ai causé, je le répète, avec l'honorable chef de l'opposition qui l'a acceptée après en avoir conféré avec ses collègues, et je crois que nous nous entendons là-dessus.

Je demanderais aux députés, aux municipalités et aux particuliers de se hâter à présenter leurs pétitions et leurs bills. Il y a encore plusieurs bills importants à venir. Montréal et Québec doivent nous soumettre des projets d'amendements à leur charte, et ces projets ne sont pas encore arrivés. Je crois qu'il serait dans l'intérêt de tous de hâter la présentation de ces bills, afin que nous puissions les étudier à une date rapprochée.

En ce qui concerne le gouvernement, je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance capitale de la session cette année. Les rapports des ministères sont distribués. Dans quelques jours, nous déposerons les *Comptes publics de la province* pour l'exercice écoulé et, dès que le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône sera terminé et que l'adresse aura été votée, l'honorable trésorier de la province (M. Stockwell) sera prêt à prononcer son discours du budget.

J'ai un dernier appel à faire, et celui-là s'adresse au public. Hier, il y a eu des manifestations bruyantes dans les galeries réservées au public. (Souriant) C'était le premier jour de la session et la présence de jeunes députés - il y en a des deux côtés de la Chambre - a créé de l'enthousiasme parmi les assistants. Je comprends parfaitement l'enthousiasme et l'exubérance de la jeunesse, mais il ne faut pas oublier que de telles manifestations peuvent provoquer d'autres manifestations dans le sens contraire, et les unes appellent les autres. Il y a des règlements de la Chambre qui interdisent toute manifestation dans les galeries.

Nous avons de graves problèmes à aborder et je demanderais au public de bien vouloir nous laisser les étudier avec l'attention qu'ils méritent. Je demande au public qui désire assister aux séances de rester très calme et de ne pas manifester dans les galeries, comme le veut le Règlement. Nous sommes heureux d'avoir de nombreux auditeurs dans les galeries, mais nous leur demandons d'observer les règlements de la Chambre. C'est une question d'ordre.

Je suis sûr que mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Duplessis) et ses amis demanderont la même chose à leurs amis, et qu'ils seront avec nous pour faire respecter les règlements de la Chambre. Les problèmes actuels demandent notre meilleure attention. Tous les députés donnent le meilleur d'eux-mêmes pour étudier et résoudre les graves problèmes de la province, et il est de l'intérêt général que l'attention ne soit pas distraite par de telles manifestations.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, nous sommes favorables à la coutume de ne pas siéger le lundi, de terminer les séances à 11 heures du soir et d'avoir, comme l'an dernier, des séances de routine le vendredi. Toutefois, cela ne constituera pas une règle stricte. J'avais compris que le premier ministre voulait incorporer aux règlements l'entente dont il parle au sujet des séances du soir. C'est la coutume dans d'autres Législatures, ainsi qu'à Ottawa. Le premier ministre devrait incorporer dans une motion à la Chambre les mesures qu'il propose.

Le premier ministre a dit que la session a commencé en retard. J'ajouterai que si la session a été convoquée en retard, tout le monde sait bien que ce n'est pas de notre faute, on en conviendra. Nous avons réclamé une session plus hâtive, mais sans succès. Quant aux manifestations de la galerie, hier, évidemment les règlements sont là. L'opposition est aussi anxieuse que le gouvernement de voir à ce qu'ils soient respectés.

Je dirai cependant que nous sommes témoins d'un état de choses qui ressemble à de la provocation. Depuis deux jours, nous assistons à des scènes assez extraordinaires. On dirait que l'Assemblée législative et le parlement sont devenus des casernes militaires. Depuis l'ouverture, le parlement est rempli de policiers, nous sommes entourés de policiers. Il y a, dans les galeries, en Chambre, autant de policiers que l'on compte de spectateurs. Je ne sais pas qui peut avoir besoin de la police, mais ce n'est certainement pas nous, de l'opposition!

Il y a plus. Plusieurs portes ont été fermées. Alors que la Chambre siège et que toutes les portes du parlement devraient être ouvertes au public, on n'en laisse que trois ouvertes. Les trois portes sont gardées par les policiers. J'avais l'habitude de me rendre à mon bureau par la porte de l'Orateur. Elle est fermée à clef depuis quelques jours. On refuse de laisser entrer ceux qui voudraient suivre les débats. Je n'ai pas vérifié le fait, mais on me dit, par exemple, qu'un député de l'opposition avait donné une carte à son épouse et qu'elle n'a pu avoir accès aux galeries, hier. Nous sommes pour l'ordre, mais nous ne voulons pas de provocation et nous n'en endurerons pas. Nous entendons que la Législature soit ouverte au public qui veut suivre les débats et que les portes ne soient pas barrées en plein jour par la police!

(Applaudissements à gauche)

Adresse au Roi

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable

député de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), qu'une adresse à Sa Majesté soit adoptée par la Chambre.

La proposition se lit ainsi: Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le roi Édouard VIII dans les termes suivants:

À Sa Très Excellente Majesté le roi,
Très Gracieux Souverain,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en Parlement, prions Votre Majesté de bien vouloir agréer l'expression de la vive douleur que nous a causée la mort de notre souverain bien-aimé, George V.

Votre illustre père a honoré la plus haute fonction en s'appliquant durant tout son règne à servir la paix et la justice sociale, et en faisant preuve d'un réel attachement envers les humbles et les déshérités.

Il avait conquis un titre spécial à notre affection en venant, alors qu'il était Prince de Galles, s'associer à la célébration du troisième centenaire de la fondation de Québec, et dire hautement le prix qu'il attachait aux origines françaises du Canada.

En maintes circonstances, il s'est plu à témoigner à notre pays un véritable dévouement. Notre province a pour devise de se souvenir.

Nous prenons part au grand deuil de Votre Majesté, et nous demandons respectueusement la permission d'offrir notre sympathie à Sa Majesté la Reine Marie, ainsi qu'à tous les membres de la famille royale.

Il nous est d'autant plus agréable de saluer l'avènement de Votre Majesté au Trône de vos ancêtres que, fidèle à une auguste tradition, vous êtes déjà venu, à plusieurs reprises, prendre contact avec notre population.

Vous avez pu ainsi constater l'attachement que nous gardons à la Couronne britannique et qui nous porte à souhaiter à Votre Majesté un long et fructueux règne.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. La mort de notre gracieux souverain a suscité des regrets universels. Mais le discours du trône qui a été lu hier disait que, nulle part ailleurs dans l'Empire britannique il n'y a de sentiment plus vif en faveur de notre gracieux souverain que dans la province de Québec. Cela est vrai. M. l'Orateur, lorsqu'un peu partout les trônes s'écroulent ou chancellent, lorsque des dictateurs surgissent dans plusieurs parties du monde et que l'on se demande si la démocratie est encore le remède

aux maux dont le monde souffre, il y a un pays qui traverse cette grande crise en montrant aux autres nations la voie de l'ordre et de la stabilité, et qui connaît la paix par la fidélité à ses institutions et au trône de son souverain.

Ce pays, c'est l'Angleterre, notre mère-patrie, c'est le pays sur lequel a régné le roi dont nous déplorons la mort. George V a eu un règne heureux. Il a été sur le trône pendant 25 ans. C'est lui qui a conduit son peuple durant les terribles années de la Grande Guerre et a assuré la victoire à ses armées. Il a connu les affres de la Grande Guerre, les misères qui l'ont suivie, puis la paix et la prospérité revenues. Il a déploré les conséquences terribles du conflit pour le monde entier, mais il a eu la satisfaction de voir que son Empire précédait les autres pays dans la voie du redressement économique.

La Législature de Québec offre au jeune roi Édouard VIII, son successeur, l'hommage de sa loyauté et de son indéfectible dévouement. Sa Majesté Édouard VIII nous connaît bien, il nous a vus de près, il n'est pas un étranger pour nous. Je suis sûr que son règne sera aussi glorieux que celui de son illustre père. La province est heureuse de saluer son avènement et de lui offrir ses hommages. Je souhaite que le chef de l'opposition s'unisse à moi pour seconder l'adresse que la Législature veut faire tenir à Sa Majesté.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je suis heureux de seconder la proposition du premier ministre. La motion qui est devant nous parle par elle-même, je n'ai que peu de mots à ajouter. Je me souviens que je me trouvais au collège de Trois-Rivières lorsque nous apprîmes la mort du roi Édouard VII et l'avènement de George V. La situation politique était tendue, à cette époque, dans l'Empire britannique. Les débats étaient acerbés à la Chambre des Lords et aux Communes à cause de la concentration des richesses qui existait alors. Comme d'autres gens de ma génération, j'avais coutume de lire les rapports des grands débats qui avaient lieu à la Chambre des communes britannique et à la Chambre des Lords avec la plus grande attention. Le monde traversait des jours troublés, et mes camarades et moi nous demandions quelles vicissitudes marqueraient le règne de celui qui venait de succéder à un grand roi, Édouard VII. Mais grâce à sa bonté, grâce à son tact et à sa largeur de vues, le roi George V a eu un règne paisible, glorieux et bienfaisant pour son peuple. George V a été l'idole de ses sujets; il est mort et ses sujets déplorent la perte d'un si bon souverain. Sa mémoire sera vénérée dans tout l'Empire.

Je crois qu'il serait pertinent que la population de cette province, qui est composée de deux grandes races vivant en harmonie, devrait exprimer son opinion.

Nous, de la province de Québec, nous pouvons dire que notre loyalisme ne s'est pas démenti. L'opposition est heureuse d'offrir à son digne héritier, le jeune roi Édouard VIII que nous connaissons, l'hommage de son indéfectible loyauté. Nous avons été heureux d'apprendre qu'il voulait marcher sur les traces de son père et continuer la glorieuse tradition de la famille royale.

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) parle au nom des députés de langue anglaise et de la minorité québécoise.

M. l'Orateur, on a dit et écrit de si belles choses sur la mort de Sa Majesté George V que ce serait présomption de ma part de vouloir y ajouter. Je ne peux que réitérer, ou peut-être exprimer d'une manière quelque peu différente, un sentiment éprouvé par chacun que le 20 janvier dernier, vers minuit, un des souverains les plus estimés qui aient occupé le trône de Grande-Bretagne a quitté ce monde.

Afin de bien comprendre la situation, nous devons retourner en 1837, année du couronnement de la reine Victoria. À partir de ce moment, considérons le nombre de terres et de colonies qui ont été annexées à l'Empire pendant son règne et celui du roi Édouard VII. Ces possessions ont été consolidées pendant le règne du roi George, jusqu'à ce qu'elles forment le plus grand empire que le monde ait connu. Sa population compte environ 450,000,000 de personnes de différentes couleurs, ayant de nombreux credo et parlant des langues différentes. Ces gens ne sont pas unis par l'acier, mais bien par l'amour. En gardant cela à l'esprit, il faut admettre qu'il aura fallu beaucoup de tact et de tolérance pour régner avec succès sur un tel empire.

Le roi George avait su se faire aimer de ses sujets par son altruisme, sa tolérance et son amour de la justice et de la vérité.

Rien ne pouvait témoigner davantage de l'amour que lui portait le peuple que les milliers de personnes qui ont attendu solennellement pendant des heures pour avoir de ses nouvelles durant ses derniers jours, sans oublier les centaines de milliers de personnes qui ont également attendu pendant des heures pour voir passer le cortège funéraire et qui ont assisté avec déférence aux services commémoratifs qui n'ont pas seulement eu lieu dans les villes et dans les villages de l'Empire, mais aussi dans de nombreux pays étrangers.

Le roi George était un homme de paix. Il a utilisé tous les moyens à sa disposition pour tenter d'empêcher la Grande Guerre d'éclater, mais lorsque l'inévitable est arrivé, il s'est donné beaucoup de mal pour aider les malades, les blessés, ainsi que ceux qui étaient endeuillés et affligés.

Lorsque, comme des milliers d'autres personnes, j'ai écouté son message le jour de Noël, il y avait tant d'émotion dans sa voix que j'ai pensé qu'il savait que ce serait son dernier message.

Je ne crois pas pouvoir faire mieux que de citer certaines parties de son message, qui était à la fois une prière et une bénédiction: "Que l'esprit de bonne volonté et d'entraide puisse croître et se propager, afin qu'il apporte non seulement la paix, mais également une solution aux problèmes économiques qui nous assaillent toujours. À ceux qui souffrent ou qui sont affligés, qu'ils se trouvent dans ce pays ou dans toute autre partie de l'Empire, j'offre mes sincères condoléances, mais je souhaiterais également leur transmettre, en ce jour de Noël, un message d'espoir et de joie. Unis par des liens de bonne volonté, montrons-nous à la fois assez forts pour supporter les difficultés, et assez résolus pour les vaincre. J'ajoute une prière qui me vient du fond du cœur: où que vous soyez, que Dieu vous bénisse et vous protège."

Seul un grand et noble personnage aurait pu prononcer un discours aussi bienveillant et charitable. Avec de tels sentiments, on comprend facilement pourquoi le roi George était autant aimé et vénéré. Il est entré dans l'histoire, et on se souviendra toujours de lui pour ces grandes qualités de cœur et d'esprit.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à la reine Marie, qui a rempli ses fonctions élevées avec honneur et dignité, et qui a été une épouse obligeante et une mère dévouée. Elle a sans doute été une grande source d'inspiration pour le roi; elle l'a énormément aidé par ses conseils et son sens commun.

Le roi Édouard VIII monte sur le trône avec une grande expérience de la vie et de merveilleux antécédents. Né de bons parents, ayant reçu une influence familiale positive ainsi qu'une éducation diversifiée, il a voyagé dans toutes les parties de l'Empire. Il y a rencontré des gens issus de colonies et de pays divers et, en discutant avec eux, il a pu en apprendre davantage sur leurs intérêts et voir leurs problèmes de ses propres yeux. Il a connu la guerre et en a retiré une grande expérience. Selon son désir, il a combattu au front et a partagé les dangers et les épreuves auxquels les troupes doivent faire face,

s'unissant ainsi aux hommes et aux femmes courageux qui ont affronté la mort, pour servir leur pays pendant ces heures d'épreuves et d'adversité. Toutes ces expériences ont désormais pour lui une valeur inestimable. Au cours de ses voyages aux quatre coins de l'Empire, il s'est fait aimer de tous ceux qu'il a rencontrés. Son règne devrait être le plus formidable de toute l'histoire de l'Empire, et ce, aussi longtemps qu'il vivra.

L'adresse est adoptée à l'unanimité.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par l'honorable député de Châteauguay (M. Mercier fils), qu'un message soit envoyé au Conseil législatif pour l'informer que l'Assemblée législative a adopté l'adresse susdite et lui demander d'y donner son adhésion.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Adresse en réponse au discours du trône

M. Dumaine (Bagot): J'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable député de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors), que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant gouverneur:

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

(Ovation de la droite)

M. Dumaine (Bagot): M. l'Orateur, mes premières paroles seront pour vous féliciter de votre nomination à la présidence de cette Chambre. Vous avez été, hier, le choix unanime de tous vos collègues qui ont reconnu en vous les grandes qualités d'un président: la dignité, l'autorité et l'impartialité. Les devoirs qui vous incombent sont parfois difficiles, mais je suis d'avance que vous vous en acquitterez parfaitement.

(Applaudissements)

Les cérémonies d'ouverture, hier, ont été endeuillées par le souvenir de notre regretté roi. George V, le grand souverain, aimé et estimé par tous ses sujets, a conservé intacts, pendant 25 ans de son règne, les liens d'amitié et de bonne entente qui font la force et la puissance de l'Empire britannique. Tout l'Empire gardera de ce roi bon et humain un souvenir précieux.

Nous prions Sa Majesté Édouard VIII d'accepter nos profondes sympathies. Connaissant tous les grandes qualités de notre nouveau roi, nous reconnaissons qu'il est le plus digne successeur au trône qu'ont illustré son père et ses ancêtres, et nous lui souhaitons un règne marqué par la paix et le bonheur.

Une tradition de notre régime parlementaire veut que l'adresse en réponse au discours du trône soit proposée par un nouveau député. On n'a pas manqué à cette coutume en m'invitant à faire le premier discours de la session de 1936. L'honneur que l'on m'a fait, je l'accepte pour les électeurs du comté de Bagot qui m'ont élu par une si belle majorité, le 25 novembre dernier.

Permettez-moi de remercier bien sincèrement, sur le parquet de cette Chambre, tous les bons amis qui m'ont appuyé à la dernière élection et qui ont renouvelé leur confiance au Parti libéral. En effet, Bagot est resté fidèle au Parti libéral en donnant au candidat du gouvernement une majorité triplée. Beaucoup de conservateurs ont voté avec nous, parce qu'ils avaient confiance en nos chefs et en la politique vraiment nationale du Parti libéral du Québec.

(Rires à gauche)³

J'écoutais à la radio, dimanche, le 15 mars courant, un orateur, parlant sous les auspices de l'Action libérale nationale, faire le récit de la vie publique de Mercier. Il a parlé des attaques portées contre le grand Mercier par ses adversaires politiques. Les mêmes accusations ont été lancées depuis deux ans, et spécialement pendant la dernière campagne électorale, contre notre plus grand homme politique de notre province.

Nos adversaires se sont attaqués à l'honorable premier ministre actuel, comme au grand Mercier. Mettant à profit tout ce que la crise a pu engendrer de mal depuis cinq ans, ils ont exploité les pires préjugés à son endroit, mais ils n'ont pas réussi à le détruire.

(Applaudissements à droite)

La population de la province lui a donné de nouveau sa confiance, parce qu'elle reconnaissait en lui les grandes qualités d'un bon administrateur, son

dévouement inlassable, son esprit de travail et son attachement à toutes les classes de la société. La victoire du 25 novembre est un grand réconfort pour l'honorable premier ministre et ses collègues, et leur fait oublier, j'en suis sûr, les attaques injustes qu'ils ont subies.

(Applaudissements à droite, rires à gauche)

Le gouvernement libéral de Québec est le seul dans le pays qui ait gardé le pouvoir pendant la crise. La majorité que nous avons eue aux dernières élections est une belle victoire et nous en sommes fiers. En effet, il y eut beaucoup moins de changement dans les comtés ruraux que dans les comtés urbains. Et je crois qu'il est juste de dire que le Parti libéral a recueilli le meilleur des votes dans la province.

(Rires à gauche)

Pour quelle raison, M. l'Orateur, le gouvernement a-t-il gardé la confiance du peuple? C'est parce qu'il a été fidèle aux traditions du Parti libéral, du parti qui s'occupe des faibles comme des puissants, du parti qui est juste pour toutes les classes, du parti qui a travaillé à l'amélioration du sort de l'ouvrier, du cultivateur et du colon.

(Applaudissements à droite)

Dans le discours du trône, nous avons la preuve évidente que le gouvernement est resté fidèle aux bons principes libéraux. Le gouvernement, au cours de la présente session, se propose d'améliorer certaines lois, en les rendant plus adéquates aux besoins pressants de l'heure. Le gouvernement, sous la sage direction de l'honorable premier ministre et de ses collègues, a toujours été le pionnier des bonnes réformes et des lois saines. La province de Québec sert d'exemple aux provinces sœurs qui ont déjà adopté une partie de nos lois. Les témoignages que nous avons de l'étranger en sont une confirmation.

On dira peut-être que le gouvernement a changé son programme et adopté les réformes préconisées par ses adversaires. Ce n'est pas la première fois que l'opposition fait un tel reproche au gouvernement actuel. Il y a au-delà de 20 ans qu'elle dit que le gouvernement lui emprunte son programme. Nous avons tellement entendu cette phrase que je me demande si vraiment l'opposition est sérieuse dans ses attaques. L'honorable premier ministre et ses collègues ont toujours travaillé dans le meilleur intérêt de la province. Quand ils ont adopté et couché une loi dans nos Statuts, ils l'ont toujours fait après une étude sérieuse de cette loi, et ils savaient d'avance que les résultats en seraient bons et efficaces.

M. l'Orateur, vous avez entendu nos adversaires dire que tout allait mal dans Québec et que le gouvernement en était seul responsable. Je suis convaincu que vous n'avez pas ajouté foi à ces paroles. Je sais de plus que les gens sérieux n'y ont pas cru. Nous avons connu la crise ici, mais nous l'avons subie avec moins d'acuité qu'ailleurs. Et pourquoi? Parce que le gouvernement a été économe, prudent et prévoyant⁴.

Depuis cinq ans, le gouvernement a dégrevé les classes populaires du fardeau des taxes et il a adopté des lois pour aider la classe ouvrière. Il a encouragé l'agriculture par tous les moyens possibles et il a favorisé l'instruction publique. Il a secouru les cités et les villes en payant une bonne part des secours directs. Vous vous souvenez que le très honorable R. B. Bennet avait promis en 1930 de régler le chômage, seul et dans trois mois. Il a failli à la tâche et il a rejeté une grande partie du fardeau des secours directs sur la province et les municipalités. Le gouvernement a compris qu'on ne pouvait soulager le chômage qu'en décongestionnant les villes. Il a adopté un grand programme de colonisation et de retour à la terre. C'est certainement la meilleure solution pour libérer les villes du surplus de leur population. Le gouvernement a voté une somme considérable pour la colonisation et le retour à la terre.

Mais la dépense de ce montant n'aurait pas obtenu plein succès si le gouvernement avait oublié le cultivateur nécessiteux. Le gouvernement a compris qu'il était préférable de garder sur la terre ceux qui y étaient déjà, plutôt que de les échanger pour de nouveaux. Nous devons le féliciter pour cette belle initiative.

Le Parti libéral a toujours porté une attention toute particulière à la classe agricole. Au début de la crise, en 1931, le gouvernement faisait remise aux municipalités d'une somme d'environ \$17,000,000 que ces dernières devaient sous forme de taxes foncières pour l'amélioration de leurs chemins. Il s'est chargé quand même de l'entretien à cent pour cent de toutes les routes améliorées de la province. Il a continué à donner aux municipalités des octrois généreux pour la construction et l'amélioration des chemins. Le gouvernement a encouragé les sociétés d'agriculture, les sociétés coopératives et les cercles agricoles. Il a fondé de nouvelles écoles d'agriculture, de nouvelles écoles ménagères, et il a encouragé les arts domestiques en fondant de nouveaux cercles de fermières. Le gouvernement n'a rien épargné pour aider les cultivateurs. Il a pris à sa charge l'excédent de 3 % d'intérêt sur le prêt agricole canadien.

Il a aidé l'emprunteur en lui faisant accorder une réduction de 40 % sur les certificats de recherche et autres documents se rapportant aux titres. Pas un seul gouvernement au pays n'en a fait autant. Et le gouvernement se propose encore d'améliorer le prêt agricole canadien, cette année, parce qu'il n'a pas été aussi favorable aux cultivateurs qu'on l'aurait pensé et qu'il n'a pas donné les résultats attendus. Nous aurions eu de meilleurs résultats avec le prêt agricole si le gouvernement fédéral avait gardé à la direction de son bureau de Québec des hommes d'expérience. Les autorités fédérales ont fait de la politique avec cette loi. Les meilleurs fonctionnaires ont été congédiés, sans raison. Les inspecteurs des terres n'ont été nommés qu'à la fin de l'été dernier, et on a remplacé ceux qui avaient de l'expérience par d'autres qui n'en avaient pas. Ce sont les principales causes du mauvais fonctionnement de la loi actuelle.

Au cours de la dernière session, le gouvernement a aboli les rentes seigneuriales dans la province. Nous devons cette grande réforme au gouvernement actuel qui a passé cette loi sur la recommandation et sur les instances de l'un des députés les plus dévoués d'alors, qui est aujourd'hui ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard).

Marchant toujours de l'avant dans la voie des bonnes mesures, le gouvernement a adopté une nouvelle politique sur l'électricité. Par cette nouvelle loi, les municipalités urbaines ou rurales ont le droit de municipaliser leur service d'électricité, et le gouvernement paiera un octroi jusqu'à concurrence de 50 % pour aider à la construction des lignes de transmission.

Le gouvernement a nommé une Commission d'électricité dont les pouvoirs sont très étendus. Cette Commission a le droit de fixer les taux et de régler la distribution de l'électricité dans la province. Cette loi sur l'électricité rendra un grand service à la classe agricole, en rendant la vie du cultivateur plus intéressante et plus agréable. Les cultivateurs ne seront pas seuls à bénéficier de ces deux lois: tous les consommateurs d'électricité en retireront de grands avantages.

Le Parti libéral ne s'est jamais occupé d'une classe au détriment des autres. Les ouvriers ont eu aussi leur juste part. C'est le gouvernement actuel qui est intervenu pour protéger les ouvriers et ouvrières contre les abus et qui les a fait bénéficier de la loi des accidents du travail, de la loi du salaire minimum des femmes et de l'extension juridique des contrats collectifs du travail. La classe ouvrière retire de

grands avantages de ces deux lois. L'ouvrier accidenté reçoit gratuitement les soins des meilleurs médecins de nos hôpitaux et une compensation raisonnable pour son salaire. Si l'ouvrier meurt, sa famille est aussi protégée. La veuve et les enfants reçoivent une indemnité ou une pension alimentaire, et ce, sans qu'il leur soit nécessaire de faire des déboursés. C'est une grande amélioration sur l'ancienne loi, et nous devons remercier le gouvernement d'avoir adopté une loi aussi équitable et aussi humaine.

Un des plus grands soucis du gouvernement depuis quelques années fut la colonisation, le retour à la terre, et l'aide aux fils de cultivateurs. De concert avec les autorités diocésaines, il a établi sur des terres nouvelles des centaines de familles, il a fondé plusieurs paroisses. Les colons ont leurs terres, leurs foyers, leurs écoles et leurs églises. Dans quelques années, ces nouveaux centres de colonisation rivaliseront avec avantage avec nos vieilles paroisses. Le gouvernement améliore les chemins, construit des écoles et paie des institutrices, et le colon reçoit en plus des primes de défrichement et un salaire raisonnable pour son travail. Nos grands-pères n'ont pas eu ces avantages, et ils ont réussi.

Pourquoi ceux d'aujourd'hui ne réussiraient-ils pas? Le gouvernement prête de l'argent aux colons et se le fait rembourser par annuités, sans intérêt, pour un terme d'environ huit ans. C'est encore une faveur que nos ancêtres n'ont pas connue. Si par hasard le département retarde le paiement d'une prime ou d'un salaire, la presse opposée au progrès et au développement normal de la province s'émeut et proteste. C'est sa façon d'encourager le gouvernement dans sa grande œuvre de colonisation, et d'enseigner au colon à lui témoigner sa reconnaissance.

Le gouvernement a aussi aidé à l'établissement de nos fils de cultivateurs et il a permis à plusieurs cultivateurs dépossédés de leur terre pendant la crise de s'établir à nouveau. Au-delà de 10,000 fils de cultivateurs sont établis depuis quatre ans avec de grandes chances de succès. Cet octroi encourage beaucoup nos jeunes, et je suis d'opinion que cette loi est la meilleure et la plus efficace et que, quand bien même le gouvernement n'aurait que cette aide aux fils de cultivateurs à son crédit, ce serait suffisant pour lui mériter la confiance de toute la classe agricole.

Depuis la crise, plusieurs cultivateurs ont été dépossédés de leur terre parce qu'ils l'avaient payée trop cher. Le gouvernement leur permet de s'établir de nouveau en leur donnant l'octroi de \$300 sur l'achat d'une terre libre, et prête de l'argent à ceux qui ont été dépouillés de leur roulant. Nous pourrions

peut-être nous demander où le gouvernement prendra tout cet argent puisque le discours du trône dit qu'il n'y aura pas de nouvelles taxes.

Est-ce que l'instruction publique et les institutions d'assistance publique vont en souffrir? Non. Le gouvernement se propose de contribuer davantage à l'instruction de notre jeunesse. Nous avons partout dans la province des écoles élémentaires, des écoles supérieures dans tous les petits centres, des collèges dans nos petites villes et des séminaires dans nos grandes villes. Et nos trois grandes universités font l'honneur de la province. Toutes ces institutions doivent une partie de leur succès et de leur survie à la sollicitude du gouvernement qui leur vient en aide généreusement.

Le gouvernement paie seul la construction de toutes les écoles dont le coût n'excède pas douze cents piastres. Il donne des octrois pour la construction des autres écoles, il donne des subventions à nos écoles supérieures, à nos collèges classiques et à nos universités. Aux jeunes qui n'ont pas l'avantage de fréquenter nos universités et qui veulent apprendre un art ou un métier, le gouvernement fournit des écoles et des professeurs gratuitement. Plusieurs de ces écoles ont été fondées depuis quelques années, où notre jeunesse peut s'instruire, se perfectionner et se spécialiser. Tous les jeunes d'aujourd'hui peuvent s'instruire. Notre système d'éducation est complet. Les fils d'ouvrier et les fils de cultivateur ont l'avantage de s'instruire et d'arriver dans la vie.

Le Parti libéral a grandement contribué au relèvement de l'instruction dans la province par l'encouragement qu'il a donné à nos écoles et à nos collèges. Le gouvernement a réalisé les vœux des grands chefs libéraux et spécialement l'idéal de l'honorable Honoré Mercier: "Instruire le peuple pour le rendre meilleur."

M. l'Orateur, il y aurait beaucoup encore à dire sur toutes les œuvres réalisées par le Parti libéral. Il n'y a pas une seule classe dans la province qui ne bénéficie pas de la sollicitude du gouvernement. Les pêcheurs reçoivent des primes pour la construction des bateaux de pêche et le gouvernement leur a construit des entrepôts frigorifiques.

Le gouvernement adoptera cette année la loi de la pension de vieillesse. La crise que nous avons subie pendant cinq ans nous a imposé ce devoir. Les enfants ne sont plus capables de subvenir aux besoins de leurs parents. Cependant, le gouvernement continuera quand même l'aide qu'il a toujours donnée à nos institutions d'assistance

publique. Les malades, les indigents et les pauvres seront accueillis dans nos hôpitaux et y recevront les meilleurs traitements. Ils jouiront d'une hospitalité qui leur fera oublier leur misère et leur douleur. Si nos hôpitaux sont si bien organisés, ils le doivent à la loi humaine qui est celle de l'assistance publique.

Je ne crois pas, M. l'Orateur, qu'aucune administration canadienne n'ait jamais fait autant pour toutes les classes. Le gouvernement a suivi et gardé précieusement les bonnes traditions du libéralisme telles que comprises par nos grands chefs politiques. Et si la province de Québec occupe aujourd'hui la première place dans le pays, c'est parce qu'elle est toujours restée fidèle aux grands principes du Parti libéral qui sont la paix, la justice et le progrès.

(Longs applaudissements à droite)

M. Connors (Montréal-Sainte-Anne)⁵: (Ovation de la droite) M. l'Orateur, le discours du trône réfère cette année à la lourde perte que vient de subir l'Empire britannique par la mort de notre regretté souverain, Sa Majesté le roi George V. Tout en offrant nos sincères sympathies à la reine, au roi actuel et aux autres membres de la famille royale, nous désirons également réaffirmer notre loyale allégeance à notre souverain.

(Applaudissements à droite)

Avant de continuer mes remarques, permettez-moi, M. l'Orateur, de vous offrir mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination à la présidence de cette Chambre.

(Applaudissements à droite)

Je désire également remercier le premier ministre et les membres de son cabinet au nom des électeurs de ma division, sur lesquels rejaillit l'honneur du choix de votre humble serviteur comme second de l'adresse en réponse au discours du trône. Je désire aussi féliciter l'honorable premier ministre de son retour en Chambre comme leader du gouvernement libéral pour la seizième année.

(Applaudissements à droite)

On doit attribuer ce succès du premier ministre tout particulièrement à la sagesse dont il a fait preuve en choisissant les membres de son cabinet. Il me fait également plaisir de féliciter le chef de l'opposition et son distingué lieutenant, le député de L'Assomption (M. Gouin).

Je solliciterai maintenant l'indulgence et la courtoisie de la Chambre à l'occasion de mon premier discours dans cette enceinte.

Le discours du trône mentionne une législation de très haute importance, étudiée à fond, et qui convaincra tous les citoyens bien pensants de

cette province de l'intérêt que le gouvernement porte à leur sort. On me permettra d'insister surtout sur l'assistance aux chômeurs, sur la pension de vieillesse et sur l'aide que le gouvernement entend accorder à l'agriculture. Tout le monde s'accordera à dire avec moi que ces problèmes sont les plus urgents de l'heure présente.

Les conditions difficiles qui ont commencé à se faire sentir dès 1929, et les situations qui en ont résulté doivent nous convaincre plus que toute autre considération de l'urgente nécessité de faire tendre tous nos efforts vers la stabilisation rapide des affaires et le retour aux conditions normales. Pour en arriver à ce but, nos efforts doivent être soutenus et nous devons avoir toute l'assistance possible, afin que cette législation d'ordre constructif soit approuvée unanimement. Il faut placer la province avant l'esprit de parti, qui est une des plus graves menaces à la démocratie même⁶.

(Applaudissements)

On nous dit qu'au cours de la présente session il y aura un bill de la ville de Montréal. Je suis certain d'une chose, et c'est que les députés de cette Chambre étudieront les clauses du bill avec soin et rendront jugement sans esprit de partisanerie. La métropole du Canada est trop importante pour les Canadiens, et surtout pour notre province, pour qu'on agisse envers Montréal autrement que dans le meilleur esprit et le meilleur jugement. Je ne crois pas qu'il soit besoin d'insister plus longuement sur cette question.

(Applaudissements)

Je vois l'appel qui nous est lancé comme une porte ouverte, une occasion fournie par l'adversité de notre époque. Allons nous faire la sourde oreille à cet appel en refusant de comprendre l'importance de notre position en tant que représentants élus? J'ai toutes les raisons de croire que la force de caractère, les principes solides et la diligence enthousiaste des membres de cette Législature se refléteront dans la présentation de la législation à laquelle ils auront participé. Comme le révèle la législation dont la Chambre est saisie, les décisions habituellement sensées de notre premier ministre, un homme estimé et révérend, me prouvent la chance que j'ai, dans ma carrière politique, de l'avoir comme chef et comme conseiller.

Je suis heureux d'entrer dans la vie publique sous les auspices d'un chef aussi distingué.

(Applaudissements prolongés à droite)

M. l'Orateur, il me fait plaisir d'appuyer la motion de l'honorable député de Bagot (M. Dumaine).

(Longs applaudissements à droite)

Ajournement

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je propose, appuyé par le député de L'Assomption (M. Gouin), l'ajournement du débat.
Adopté. le débat est ajourné.

La séance est levée à 4 h 30⁷.

NOTES

1. Les députés se prêtent à une séance de photographies officielles, selon *Le Soleil* du 26 mars 1936, à la page 3.
2. Le premier ministre et le chef de l'opposition vérifient et l'incident est clos, selon *L'Événement* du 26 mars 1936, à la page 3.
3. Selon un reporter, c'est l'apposition des mots "national" et "libéral" qui fait sourire M. Paul Gouin et provoque un murmure ironique dans l'opposition, tel que mentionné dans *La Patrie* du 26 mars 1936, à la page 6.
4. M. Gérard Ouellet, de *L'Action catholique* du 26 mars 1936, à la page 8, a entendu "clairvoyant".
5. Discours prononcé en anglais, selon *La Patrie* du 26 mars 1936, à la page 6.
6. M. Connors est député libéral indépendant.
7. À 4 h 15, selon *Le Soleil* du 26 mars 1936, à la page 10.

Séance du jeudi 26 mars 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées devant la Chambre:

- de la ville de Magog, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte (M. Beaudry);
- de la corporation de la ville de Lachute et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Dansereau);
- de la ville de Laval des Rapides, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Rochon);
- de la compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Thurber);
- de la ville de Châteauguay, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Thurber).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de la cité de Joliette, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement du conseil de ladite cité relativement à une subvention à Ernest Harnois et Fils, limitée (M. Casgrain);
- de la Boiler Inspector Association of the Province of Quebec Inc., demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression (M. Connors);
- du Séminaire de Québec, demandant l'adoption d'une loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses (M. Delagrave);
- de la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et ratifiant le règlement no 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation (M. Ducharme);
- de Elphège Marier et Dame Ernestine Durocher, demandant l'adoption d'une loi concernant

l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier (M. Farand);

- de la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Monk);
- des commissaires d'écoles de la commission scolaire de la Côte Notre-Dame de Liesse, comté Jacques-Cartier, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de l'application de certaines lois (M. Monk);
- de la ville de Hampstead, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Smart);
- de la ville de Mont-Royal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Smart).

Rapports de comités:

Composition des comités permanents

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

M. l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le deuxième rapport du comité spécial des onze chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, lequel rapport est lu comme suit:

Votre comité a choisi comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre les membres dont les noms suivent:

Comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication: Les honorables MM. Taschereau, Authier, David, Francœur, Godbout, Mercier fils; MM. Auger, Beaulieu, Bégin, Bercovitch, Bergeron, Caron (Hull), Caron (Îles-de-la-Madeleine), Castonguay, Charbonneau, Choquette, Cohen, Connors, Dufour, Dumaine, Duplessis, Dussault, Farand, Gagnon, Gaudet, Gault, Goudreau, Guin, Labbé, Lafleur, Lamoureux, Larivière, Lapointe, Larochelle, Lauriault, Lorrain, Pouliot, Rochon, Rousseau, Sauvé, Sherman, Smart, Tardif, Taschereau (Bellechasse), Thisdel, Thurber, Turcotte.

Comité permanent des comptes publics: Les honorables MM. Taschereau, Bastien, David, Francœur, Godbout, Mercier fils, Perrault; MM. Bercovitch, Bourque, Caron (Hull), Casgrain, Connors, Dansereau, Delagrave, Drouin, Duguay, Duplessis, Fisher, Gaudet, Guin, Hamel, Lawn,

Lesage, Messier, Monk, Paquette, Pouliot, Rajotte, Rochefort, Sauvé, Tardif, Taschereau (Bellechasse), Thurber, Tremblay, Trudel, Turcotte.

Comité permanent des bills publics en général: Les honorables MM. Taschereau, Authier, Bouchard, Côté, David, Francœur, Mercier fils, Perrault, Rochette, Stockwell; MM. Bélanger, Bercovitch, Bergeron, Bouthillier, Caron (Îles-de-la-Madeleine), Casgrain, Chouinard, Cohen, Delagrave, Drouin, Ducharme, Duguay, Dumaine, Duplessis, Élie, Gault, Gouin, Grégoire, Hamel, Lafleur, Lauriault, Leduc, Lesage, Monk (Jacques-Cartier), Moreault, Paquette, Smart, Taschereau (Bellechasse), Trudel.

Comité permanent des industries et du commerce: Les honorables MM. Bastien, Bouchard, Rochette; MM. Beaudry, Bégin, Bertrand Bouthillier, Bourque, Byrne, Casgrain, Chouinard, Cliche, Cohen, Connors, Daniel, Dansereau, Drouin, Dufour, Duplessis, Farand, Gaudet, Gault, Gouin, Goudreau, Hamel, Lafleur, Lamoureux, Lapointe, Larivière, Larochelle, Lauriault, Lorrain, Lawn, Messier, Monk, Rajotte, Rochefort, Rochon, Smart, Taschereau (Bellechasse), Thurber, Tremblay, Turcotte.

Comité permanent des privilèges et élections: Les honorables MM. Taschereau, Côté, Mercier fils, Perrault, Rochette; MM. Bercovitch, Bergeron, Caron (Hull), Casgrain, Daniel, Delagrave, Drouin, Duplessis, Ducharme, Gouin, Hamel, Larochelle, Monk, Rochefort, Smart, Taschereau (Bellechasse), Thurber.

Comité permanent du Code municipal: Les honorables MM. Taschereau, Authier, Bouchard, Côté, David, Godbout, Perrault, Rochette; MM. Auger, Barré, Beaudry, Beaulieu, Bélanger, Bergeron, Bertrand, Bourque, Byrne, Caron (Hull), Caron (Îles-de-la-Madeleine), Casgrain, Castonguay, Charbonneau, Choquette, Chouinard, Ducharme, Dumaine, Duplessis, Dussault, Élie, Farand, Fisher, Gouin, Grégoire, Labbé, Lamoureux, Larouche, Leduc, Lesage, Merleau, Rochon, Taschereau (Bellechasse), Thisdel, Tremblay, Turcotte.

Comité permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation: Les honorables MM. Authier, Bastien, Côté, Godbout, Perrault, Stockwell; MM. Auger, Barré, Beaudry, Beaulieu, Bégin, Bergeron, Bourque, Bouthillier, Byrne, Castonguay, Charbonneau, Choquette, Chouinard, Cliche, Côté (Gaspé-Nord), Daniel, Dansereau, Ducharme, Dufour, Duguay, Dumaine, Duplessis, Dussault, Élie, Farand,

Fisher, Gagnon, Gaudet, Goudreau, Gouin, Grégoire, Labbé, Lamoureux, Lapointe, Larivière, Larouche, Lorrain, Lawn, Merleau, Messier, Paquette, Pouliot, Rajotte, Rochon, Rousseau, Sabourin, Sauvé, Sherman, Tardif, Thisdel, Trudel, Turcotte.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose que cette Chambre adopte ledit rapport.

Adopté.

Travaux de la Chambre:

Modifications du Règlement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que le règlement de l'Assemblée législative soit modifié ainsi qu'il suit:

1. L'article 93 est remplacé par le suivant:

"93. Durant les sessions, la Chambre, à moins qu'elle n'en ait décidé autrement après avis, se réunit à trois heures de l'après-midi le mardi, le mercredi et le jeudi, et à onze heures du matin le vendredi."

2. L'article suivant est inséré entre 100 et 101:

"100a. À moins que la Chambre n'en ait décidé autrement après avis, l'Orateur, dès qu'il est onze heures du soir le mardi, le mercredi et le jeudi, et une heure de l'après-midi le vendredi, prononce l'ajournement de l'affaire en cours et celui de la Chambre sans consulter celle-ci, et toute motion dilatoire alors pendante devient caduque.

"Toutefois, l'ajournement ne peut être prononcé au cours d'une votation."

3. L'article 106 est abrogé.

4. L'article 111 est modifié en en retranchant:

a) Dans le premier paragraphe, les mots:

"Le lundi"

"1. Les questions aux ministres et députés;"

"2. Les ordres du jour relatifs aux bills privés;"

"3. Les motions annoncées par les députés;"

"4. Les ordres du jour relatifs à des affaires d'intérêt public et inscrits au nom des députés;"

"5. Les motions annoncées par le gouvernement;"

"6. Les ordres du jour inscrits au nom du gouvernement;"

b) Dans la première ligne du dernier paragraphe, les mots "les lundis exceptés".

Adopté.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 25 mars, sur la motion proposée le même jour, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

(Ovation de la droite)

M. l'Orateur: Je souhaite rappeler au public que les règlements de cette Chambre spécifient qu'il est interdit à l'assistance dans les galeries d'applaudir, de parler ou de manifester de quelque façon que ce soit pendant les débats. Je demanderais au public d'observer ce règlement.

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Applaudissements à gauche et dans les galeries)

M. l'Orateur, il y a dans le discours du trône certaines considérations au sujet desquelles nous nous entendons avec le gouvernement et qui rencontrent l'unanimité. Il y est fait allusion à la mort de notre gracieux souverain et à l'accession au trône d'Angleterre de son fils distingué. Nous avons eu l'occasion d'exprimer nos sentiments sur ce point et sur votre élection, M. l'Orateur. Nous félicitons les proposeur et secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône, particulièrement le secondeur, le député de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors), qui a fait des compliments à l'opposition, se rappelant sans doute qu'il a été élu contre le candidat du gouvernement.

(Applaudissements à gauche)

Le discours du trône contient, entre autres choses, la déclaration suivante: "Des conférences ont eu lieu à Ottawa, dernièrement, au cours desquelles on a discuté des amendements à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Les pourparlers ne sont pas encore terminés, mais le gouvernement ne consentira

à aucun amendement qui ne soit soumis, au préalable, à la Législature et n'ait reçu son approbation."

Cette déclaration prouve bien que l'opposition avait raison de réclamer la convocation à bonne heure des Chambres, par suite des problèmes de nature urgente qui s'imposaient; que l'opposition avait bien raison de protester, depuis longtemps, qu'aucun changement à la Constitution, qu'aucun projet d'amendement à la Constitution ne devrait être accepté sans d'abord avoir été soumis à l'approbation des représentants du peuple.

Nous notons aussi l'aveu tardif du gouvernement en faveur de l'autonomie provinciale. Nous, de l'opposition, nous sommes pour l'autonomie provinciale la plus entière, et nous sommes opposés à l'union législative.

Les pires ennemis de l'autonomie provinciale et de la Constitution sont ceux qui, comme certains ministres de la droite, tentent de confondre les questions fédérales avec les questions provinciales, et vice versa.

Au cours de la dernière lutte politique, nous avons pris une attitude bien franche, bien tranchée, non seulement par tactique politique, mais surtout et avant tout par intérêt national. Nous nous sommes battus, puis nous avons été élus, afin de débattre de questions qui touchent la politique provinciale et non fédérale. La distinction entre ces deux sujets doit demeurer claire en tout temps, puisque nous avons chez nous, dans la province de Québec, des problèmes assez vastes à régler, qu'il n'est pas besoin d'aller dans un autre domaine pour discuter les questions qui nous intéressent.

Le discours du trône de la présente session est peut-être le plus long qui m'ait été donné d'entendre depuis que je siège dans cette Chambre. Le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) l'a annoncé, dans une de ses entrevues hebdomadaires, comme "un bien beau discours", comme un discours extraordinaire. En effet, pour le rédiger, il s'est entouré de quatre nouveaux ministres. Notons ici que le cabinet se compose maintenant de 14 ministres et que 11 sont des avocats, ce qui prouve l'intention du gouvernement de s'entourer de représentants de toutes les classes de la société.

(Rires et applaudissements)

Aux nouveaux ministres qui commencent une carrière éphémère, et dont plusieurs me sont personnellement sympathiques, s'ils ont fait l'erreur d'entrer dans un cabinet qui est sur le point de s'écrouler, s'ils ont eu le malheur de devenir solidaires d'un cabinet dont le peuple ne veut plus, je

souhaite qu'ils aient au moins l'énergie nécessaire dans la direction de leurs départements, le temps qu'ils y seront, pour faire une réparation tardive, à l'aurore du jour où le peuple va se débarrasser du régime actuel et se donner une nouvelle administration.

Ce beau discours, que l'on a senti le besoin d'irradier à travers toute la province, devait contenir des réformes extraordinaires. Il doit s'y trouver au moins les signes de repentir de la part du pécheur sur son lit de mort, les symptômes d'une conversion tardive.

Ce discours a irradié à travers toute la province. Sur ce point, je tiens à faire remarquer que la politique du gouvernement a toujours été de prendre tous les moyens pour empêcher les journaux que je ne confonds pas avec les journalistes de faire connaître la vérité. Le gouvernement a multiplié la distribution des deniers, des octrois et des contrats sous toutes sortes de formes, au *Soleil* de Québec, au *Canada* et à d'autres journaux, pour empêcher les électeurs de savoir ce qui se passait.

Nous, de l'opposition, nous sommes en faveur d'une presse indépendante et libre, même si elle est contre nous. Nous sommes en faveur de la diffusion de toutes les séances de l'Assemblée législative, afin que le peuple soit mis au courant de tout ce qui se passe à la Législature, qu'il soit mis au courant des lois qui sont présentées et de la discussion qui se fait autour de ces lois.

(Applaudissements)

Il est regrettable que cela n'ait pas été fait jusqu'ici, et il fallait que l'opinion publique fût bien maltraitée et soulevée, aux dernières élections, pour avoir protesté comme elle l'a fait.

Je tiens à féliciter ici mes collègues de l'opposition, et particulièrement mon collègue de l'Assomption (M. Gouin). Il a des connaissances, un grand talent, de la loyauté et des principes, et je sais qu'il est appelé à jouer un rôle de première importance dans la politique de cette province.

(Applaudissements à gauche)

Je félicite aussi chacun des députés de l'opposition. Il serait trop long et trop désagréable, pour le gouvernement, de les lui énumérer. Je tiens aussi à exprimer mes regrets que certains de nos fervents amis qui, par suite des moyens que l'on sait, sont tombés, mais pour peu de temps, et qui nous reviendront. Leur chute n'a été que temporaire.

Toutefois, pour bien faire plaisir au premier ministre, je veux attirer l'attention de la Chambre sur un événement de haute importance qui s'est produit récemment, c'est-à-dire l'élection de Son Honneur le

maire de Québec (M. Grégoire) et de notre dévoué collègue, le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand)¹ en tant qu'échevin.

(Applaudissements)

Le premier ministre ne pourra pas dire que je ne veux pas lui faire plaisir, car non seulement le maire a été élu par une majorité considérable, imposante, mais 11 des candidats qui partageaient les opinions et le programme du maire ont été élus, sur un total de 13 candidats. Et qu'on remarque bien que le gouvernement a employé tous les moyens pour battre le maire et ses candidats. Ces derniers ont mené la bataille franchement, carrément, contre le régime, aux portes mêmes de ce parlement qu'on a l'audace de fermer à la population, et le régime a été vaincu trois mois après les élections. J'offre donc mes félicitations et mes meilleurs souhaits aux nouveaux élus.

(Applaudissements à gauche)

Pour bien apprécier le discours du trône, ses perspectives et ses subtilités, il est nécessaire de remettre en lumière certains faits récents et des événements qui illustrent bien la mentalité qui a présidé à sa préparation. Je ne veux pas remonter bien loin en arrière. Je me contenterai de parler de certaines manœuvres qui illustrent bien le régime. Je ne discuterai pas les causes qui sont présentement en instance devant les Cours, car l'opposition a le respect des règlements. Cependant, je crois qu'il est de mon devoir d'attirer l'attention de la Chambre sur certaines questions récentes qui sont d'un grand intérêt.

L'an dernier, on a préparé les listes électorales de Montréal, dans lesquelles on devait mentionner le nom de tous ceux qui auraient le droit de vote aux élections suivantes. Une élection, peut-on dire, est une des rares occasions de la vie où tout le monde se trouve sur un pied d'égalité, où les administrés exercent leur droit de choisir leurs administrateurs. Et c'est pourquoi il est inutile d'insister sur le droit sacré qu'est le droit de vote.

Or, les officiers et les employés chargés de la préparation des listes, de même que les réviseurs, sont tous nommés par le gouvernement. Je ne parle pas de M. McCaughan, mais des réviseurs à proprement parler. Il est arrivé que des milliers et des milliers de noms, de faux noms, ont été placés sur ces listes, au moyen de parjures multipliés.

(Murmures à gauche)

Les abus ont été tellement révoltants que le primat de l'Église anglicane à Montréal, l'évêque Farthing, a cru devoir donner une entrevue pour les dénoncer, pour montrer où cela conduisait, et pour féliciter les jeunes gens courageux qui ont dévoilé la manœuvre.

(Applaudissements à gauche)

Il lit la déclaration de l'évêque Farthing:

"L'expression libre, honnête et sans entrave de la volonté de l'électorat est essentielle en démocratie, et tout ce qui porte atteinte à cela mine sa stabilité. Grâce au noble courage d'un groupe d'hommes de cette province, on a mis à jour une conspiration pour voler le peuple de son pouvoir d'élire librement ses représentants."

(Applaudissements à gauche)

"Au moyen de fausses représentations et de parjures, des milliers de noms fictifs ont été ajoutés à la liste des électeurs. Il est nécessaire que le pays sache qui est responsable. Ce serait une injustice grossière que de punir ceux qui ont apparemment exécuté des ordres et ont permis aux plus élevés d'échapper. Les organisateurs devraient être traités comme des hommes coupables de haute trahison. Il est important que la confiance soit rétablie, et j'ai confiance que le gouvernement, comme le gardien constitutionnel de nos libertés, prendra des mesures de nature à protéger la paix et le bon ordre et à amener la confiance dans tous les cœurs." Je dois dire ici que l'Action libérale nationale a accompli, en cette circonstance, un travail de géant, qui est tout à leur honneur et dans l'intérêt du peuple.

Après cette déclaration qui vient d'un clergyman, et pas d'un prêtre catholique contre qui on a porté des accusations d'influence indue, un des journalistes les plus distingués de cette province et l'un des plus en vedette, M. Omer Héroux, dénonça aussi le scandale des listes électorales. Il écrivait dans *Le Devoir*: "Une manœuvre d'une pareille envergure doit avoir des inspirateurs et des complices de plus haute gamme. M. Taschereau ne prendra-t-il point les moyens de les traîner en pleine lumière? Il dispose de forces puissantes. N'est-ce pas le temps de les faire jouer à plein? Nous sommes évidemment en face d'une tentative de vol, et de vol sur une très grande échelle. N'est-ce point au procureur général qu'il appartient d'assurer la découverte et la punition des coupables?"

En Chambre, vers le même temps, celui qui vous parle en ce moment et ses collègues de l'opposition se sont levés et ont demandé au procureur général d'user de son pouvoir pour arrêter ceux qui avaient multiplié le parjure et tripoté les listes, pour faire arrêter les officiers nommés par le gouvernement. Mais contre ceux qui se sont parjurés, le procureur général n'a rien fait. Nous avons aussi demandé de faire amender la loi électorale qui rend possible de tels abus. Mais ce fut le silence. Nous n'avions pas le droit de proposer nous-mêmes des changements à la loi parce que cela comportait des dépenses de deniers publics. Nous n'avons rien eu.

Et dans le discours du trône, rien. Le silence. Ceux qui ont voulu piller le droit de vote des électeurs de Montréal, ceux qui ont faussé les documents officiels par milliers sont assurés de l'impunité. Il y a, dans la commission d'un crime, trois complices possibles: celui qui aide à le commettre, celui qui le commet et celui qui le cache. Le gouvernement s'est rendu coupable en étant le complice de ces contrevenants électoraux de toutes ces manières, en ne faisant rien pour empêcher les pires abus et, après leur commission, en leur donnant l'impunité.

Pourtant, pendant que le procureur général laisse s'accumuler les parjures, crime après crime, on mobilise ici la police de la voirie, la police de la Commission des liqueurs et la police provinciale, non pour arrêter les parjures, mais pour empêcher le peuple de cette province de venir dans leur propre édifice législatif, édifice qui leur appartient, pour entendre ses mandataires discuter ces questions.

(Applaudissements)

Les portes du parlement sont sous verrou, barrées, en plein jour. Il y a ici des policiers de la voirie, même ceux de chez nous, il y a des policiers de la circulation et même de la Commission des liqueurs. La Commission des liqueurs, un foyer de scandales et d'abus que nous allons réprimer bientôt au moyen d'une enquête impartiale et complète.

(Applaudissements)

Le temps des abus dont la Commission des liqueurs s'est rendue coupable a assez duré. Nous allons exiger que la Commission des liqueurs du Québec, ainsi que de nombreux autres départements, fassent l'objet d'enquêtes complètes et approfondies. L'administration de ces départements aurait dû être examinée depuis longtemps.

Mais voici une Législature qui ferme ses portes, lesquelles sont gardées par toutes sortes de policiers. Des policiers? Mais contre qui? Contre la population de la Vieille Capitale, respectueuse des lois et de l'ordre! Et l'on donne à toute la province et aux étrangers ce spectacle d'un gouvernement qui ne veut pas sévir contre les parjures de Montréal, mais qui se sert de la police pour empêcher la population de venir entendre les représentants du peuple. Réalise-t-on jusqu'à quel point le gouvernement ne comprend pas ses responsabilités quand, au lieu de faire punir les coupables et les criminels, il se sert de la police contre les honnêtes gens?

Dans le discours du trône, il n'y a rien au sujet de la loi électorale. Cela n'est pas important pour le gouvernement. Pas un mot des réformes qui, pourtant, s'imposent. Qu'a fait le gouvernement? Au

lieu de faire arrêter les coupables de Montréal, ce gouvernement à l'extrémité (sic), qui a fait entendre les derniers spasmes de l'agonie, une agonie qui ne peut être prolongée encore très longtemps, décharge sa bile en s'attaquant au clergé.

Des voix à gauche: Honte! Honte!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Un journal québécois, *Le Soleil*, a écrit des articles absolument odieux contre les membres du clergé. Je vois sourire le député de Saint-Hyacinthe (L'honorable M. Bouchard). Est-ce que cela lui a fait plaisir? Je sais que ça lui a fait de la peine².

(Rires et applaudissements)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Je ne souris pas!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Qu'on remarque bien qu'aussitôt, *Le Canada*, une doublure du *Soleil*, a reproduit une partie de ces articles. Mais l'opinion publique s'est émue et M. Henri Gagnon, président du *Soleil*, un citoyen estimable, a cru bon de donner une entrevue où il disait en parlant de M. Nicol, ministre du gouvernement: "Si ce dernier détient, tant en son nom qu'au nom du Parti libéral, la majorité du capital-actions de notre compagnie, je tiens à dire qu'il m'a donné l'entière responsabilité de toute l'entreprise, se réservant l'administration financière seulement. Ceux qui connaissent la largeur de vue de M. Nicol ne seront pas surpris d'apprendre que j'ai reçu de lui la plus totale collaboration dans la poursuite de l'idéal de notre journal." Cet idéal, ça doit être le \$300,000 que le gouvernement verse annuellement au *Soleil*?

Le Soleil, d'après M. Gagnon, est l'organe du Parti libéral. Nous l'avons déjà dit et nous le saurons, nous avons droit de savoir depuis quand, à la suite de quel contrat et à quelles conditions, il est devenu l'organe du Parti libéral. Mais serait-il possible que deux jours de suite ce journal aurait pu écrire des choses aussi importantes sans que le premier ministre (l'honorable M. Taschereau), lui qui se mêle de tous les départements, ses collègues le savent, en ait eu connaissance? Pourtant, nulle protestation ne s'est fait entendre de sa part. Peut-on concevoir un grand parti qui, pendant deux jours, laisse écrire des articles contre les membres du clergé? Aurait-on laissé faire ainsi s'il se fût agi d'articles contre un des membres du cabinet? Il blâme également les ministres de n'avoir pas dénoncé les articles en question.

C'est que cela est bien conforme à la mentalité de celui qui écrivait au cardinal Bégin pour le menacer d'un parti anticlérical, et qui refusait d'assister à une bénédiction de cloches de la Basilique. Rappelons-nous aussi que *Le Soleil* est le fils illégitime d'un journal disparu, *L'Électeur*, et que les actes posés découlent des précédents.

Il s'est toutefois élevé un vaste mouvement de protestation, de tous les groupes de la population, tant catholique que protestante, une protestation en marge de la politique, inspirée par l'odieux de cette manœuvre. On ne dit rien dans le discours du trône pour réprimer ces abus.

Un régime qui trouve ainsi moyen de mobiliser autant de polices pour surveiller le parlement, mais non pour réprimer les abus que je viens de dénoncer, est un régime odieux, indigne de la confiance du public et de la Chambre.

Que dit le discours du trône, sur quoi est-il basé... Le premier ministre a-t-il parlé?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Je ne vous ai pas interrompu. J'ai parlé à mon voisin (l'honorable M. Mercier fils). J'en ai bien le droit. Vous parlez bien, vous.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je n'ai pas d'objection à ce que le premier ministre parle. Il est venu porter la parole une seule fois chez nous, à Trois-Rivières, et j'ai eu 1,200 voix de majorité. S'il était venu deux fois, j'aurais peut-être été élu par acclamation!

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Je suis allé parler chez vous, mais vous n'avez pas osé vous montrer dans mon comté.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ai commencé ma campagne par une assemblée à Sainte-Anne-de-Beaupré et le premier ministre y a pris une minorité.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Non, j'ai eu une majorité! La bonne sainte Anne ne m'aurait pas donné une minorité, elle ne vous aurait jamais donné une majorité à vous! Elle est avec nous.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si le premier ministre avait prié davantage la bonne sainte Anne, peut-être cela aurait-il empêché les incartades du *Soleil*. Laissons le premier ministre penser à la bonne sainte Anne, et continuons.

Le discours du trône préconise certains projets. Il dit: "Le gouvernement veut, de concert avec les autorités fédérales et municipales, s'efforcer de soulager la misère des chômeurs." Nous sommes bien loin du 50 % que le premier ministre offrait aux municipalités, si le fédéral consentait à payer le même pourcentage. Dans le temps, il prétendait même que les municipalités n'ont rien à voir dans le chômage. Le discours du trône est vraiment contradictoire aux déclarations publiques du premier ministre.

Quelle foi peut-on donc ajouter aux nouvelles promesses du gouvernement à ce sujet? Le gouvernement parle de soulager le chômage, mais c'est lui qui a ruiné les municipalités en drainant vers les coffres du gouvernement provincial les revenus qui appartiennent aux municipalités, et en leur imposant des charges considérables qui appartiennent à la province. Nous avons condamné à plusieurs reprises le premier ministre à cet égard, et nous espérons que, dans le discours du trône, il allait incorporer quelques-unes des réformes nécessaires pour dégrever les municipalités qui n'en peuvent plus, puisque la province dispose de beaucoup plus de ressources que les municipalités. Mais rien!

Le gouvernement annonce aussi qu'il va enfin adopter la loi des pensions de vieillesse. Pouvons-nous avoir confiance en ce gouvernement pour appliquer cette loi? Non. Le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'elle était inconstitutionnelle, mal construite et mal faite, qu'elle n'atteignait pas son but. L'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) l'a même condamnée en déclarant qu'elle était antisociale et en citant des opinions d'ordre juridique contre elle. Et c'est maintenant ce gouvernement qui, après huit ans, songerait à la mettre en vigueur?

De plus, n'oubliez pas que cette loi figure dans le code des lois du dominion depuis 1927 et que, depuis ce temps, la province de Québec a payé pour les autres provinces sans que ses vieillards aient bénéficié de cette loi. Nous avons souvent demandé au gouvernement de décider de participer aux avantages de cette loi, mais on a toujours refusé. Le gouvernement annonce aujourd'hui qu'il va présenter une loi en ce sens. Pouvons-nous continuer de croire que ceux qui allument l'incendie vont venir nous aider à l'éteindre? Pourtant, nous allons voir ce qu'est cette loi.

Nous sommes encore prêts à la voter, mais seulement après l'avoir soigneusement étudiée, car l'expérience nous a appris qu'entre ce que dit et ce que fait le gouvernement, il y a l'abîme séparant le

bien du mal. J'ouvre une parenthèse pour dire au gouvernement que nous sommes disposés à suspendre le débat de l'adresse pour adopter sans retard cette loi des pensions, afin que nos vieillards qui attendent depuis si longtemps puissent enfin en profiter, afin qu'ils ne soient pas privés plus longtemps d'un droit.

(Applaudissements à gauche)

A-t-on vu enfin ce que la province a perdu et ce que nos vieux ont perdu par suite de l'entêtement du gouvernement, qui dit aujourd'hui que la loi est bonne? Si le gouvernement avait adopté cette loi plus tôt, les municipalités se seraient trouvées déchargées d'autant. La province n'aurait eu que 25 % du coût total à payer, puisqu'Ottawa couvrait l'autre 75 %. Cela veut dire des millions de moins pour nos vieux de la province. Pouvons-nous, en considérant ces faits, avoir toujours confiance en le bill sur les régimes de pension que le gouvernement se propose de présenter?

Dans son discours du trône, le gouvernement dit que nos institutions de charité ne peuvent plus suffire. Cela ne surprend pas, quand on sait que le gouvernement les a conduites aux portes de la faillite en refusant pendant des mois de leur payer ce qui leur était dû. Mais c'est celui-là, le gouvernement, qui a institué le régime que le peuple a baptisé du nom de "régime des pitons". C'est lui qui a institué le régime des retards en ne payant pas les municipalités, alors que lui-même avait été remboursé par Ottawa!

Et que dire de nos marchands ruraux? Un grand nombre d'entre eux ont été ruiné à cause de l'incapacité du gouvernement à rembourser, dans des délais raisonnables, les bons d'échange pour l'approvisionnement de secours accordé aux familles sans emploi, lesquels avaient été honorés par ces marchands. Et c'est le même gouvernement qui maintenant, à la onzième heure, veut administrer la loi des pensions de vieillesse comme s'il accomplissait un acte héroïque? Les annales du gouvernement sont telles qu'on ne peut s'en remettre à lui pour s'occuper d'une loi sur les pensions de vieillesse. Avec ce gouvernement, je le crains, nos vieux vont alors attendre encore longtemps.

Prenons la question agricole. On mentionne, dans le discours du trône, la création d'un système de crédit agricole provincial, plus large et plus facile. Cette déclaration n'est pas conforme aux dires du ministre actuel de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), lui qui disait, lors d'une conférence qui a eu lieu récemment, que nos cultivateurs ont eu trop de crédit dans le passé, qu'ils souffraient d'un surplus de crédit! Ces deux-là n'ont pas l'air de se moquer.

Et le premier ministre lui-même disait l'an dernier que les cultivateurs paient mal leurs intérêts sur les crédits accordés par Ottawa.

Maintenant, au lieu de voir le gouvernement présenter un plan de crédit agricole provincial, on arrive avec ce que l'on appelle une amélioration. Si c'est vraiment une amélioration, pourquoi ne pas l'avoir fait des années plus tôt? Et si ça n'apporte rien de bon, le moins on en parlera, le mieux ce sera.

Nous n'avons pas d'objection à dire, une fois pour toutes, que nous sommes en faveur d'un crédit agricole provincial, un crédit administré par la province de Québec et établi sur une base d'affaires, conformément aux motions que nous avons présentées à plusieurs reprises dans le passé et contre lesquelles le gouvernement a toujours voté.

(Applaudissements à gauche)

L'amélioration préconisée par le gouvernement constitue un remède semblable à l'application d'un cataplasme sur une jambe de bois. Le prêt fédéral ne fonctionne pas. La source du mal actuel, avec le prêt fédéral, provient des retards. Il y a trop de demandes et cela prend des mois avant que les inspecteurs puissent venir chez un pétitionnaire. Nous avons besoin d'un crédit provincial accordé par notre propre gouvernement pour aider nos agriculteurs d'une manière prompte et efficace.

Si le gouvernement nous dit, comme autrefois, qu'il n'a pas d'argent, nous lui répondrons d'abord que ce n'est pas son argent, et qu'avant de dépenser \$15,000,000 pour sauver de la ruine la Banque Nationale, dans laquelle étaient de ses amis, il aurait mieux fait de sauver l'agriculture, qui est notre véritable banque nationale, notre réserve pour l'avenir.

L'agriculture a droit à un système provincial de crédit. Le discours du trône nous annonce seulement des palliatifs. Pourtant, le temps des demi-mesures, le temps des soporifiques est passé, et c'est le temps d'agir, et rapidement. Tant que nous n'aurons pas institué un crédit rural provincial, l'agriculture continuera de péricliter, pour le malheur général de notre province. Les cultivateurs ne sont plus en état de payer leurs impôts, les trésors des municipalités rurales restent vides, et ceux des municipalités urbaines se grevent de plus en plus.

Avant les élections, le gouvernement a décidé, par arrêté ministériel, d'accorder une somme de \$300 pour l'établissement d'un fils de cultivateur, payable \$100 par année, mais à condition que le père consente à lui donner un morceau de sa terre. Là encore, il a manifesté son désir premier de s'assurer deux votes au lieu d'un seul, en intéressant deux personnes dans un octroi.

Je déclare ici que le gouvernement a dépensé illégalement, injustement, d'une manière contraire aux intérêts de l'agriculture, au-delà de \$11,000,000, dans un but de pur patronage politique et rien d'autre, au cours de la dernière année environ, sous prétexte d'aider à la colonisation, tandis qu'avec une pareille somme sagement dépensée pour un crédit rural, il aurait assuré l'établissement complet de nos fils de cultivateurs, et provoqué un regain d'activité dans la province et le succès de l'agriculture.

Je déclare que l'agriculture ne doit être ni bleue, ni rouge, ni actionniste, ni indépendante, ni même nationale. Elle doit être et rester au-dessus de la politique, et notre devoir, c'est de l'aider jusqu'à la limite de nos ressources. C'est d'elle que dépendent l'avenir de la province et la sauvegarde de nos meilleures traditions. Elle est la sauvegarde de la race.

Le discours du trône dit: "Au cours de la dernière session, à l'issue d'un grand congrès tenu à Québec, la Législature a voté une somme considérable pour venir en aide à la colonisation. Cette aide a été efficace et le ministère de la Colonisation, secondé par nos sociétés diocésaines, a dirigé des milliers de colons vers nos centres de colonisation. Le gouvernement se propose de donner toute l'ampleur possible à ce mouvement de retour à la terre. Il n'épargnera aucun sacrifice pour assurer le succès de nos centres de colonisation, anciens et nouveaux."

Cela n'est pas conforme à la vérité. D'abord, les sociétés diocésaines n'ont pas appuyé la politique du gouvernement. Puis, tous les crédits pour cette fin ont été dilapidés, gaspillés jusqu'au dernier sou, pour faire du patronage politique durant les dernières élections, et rien d'autre. Les colons qui ont été dirigés en très grand nombre dans les régions du Nord ont été, à ma connaissance personnelle, dans la misère et la pauvreté. Ils furent traités comme des misérables parias, et les fonds publics, leur propre argent, ont servi à faire de la politique au lieu de la colonisation, au lieu de les aider à devenir de bons agriculteurs. Jamais la colonisation ne pourra réussir chez nous tant que le gouvernement n'aura pas le courage de séparer du domaine forestier les terres qu'il entend coloniser, et tant que les lois ne seront pas amendées de façon que les colons, indépendamment de leur couleur politique, puissent recevoir l'aide nécessaire et un traitement égal. Mais le discours du trône ne dit rien à ce sujet.

Le gouvernement a nommé un ministre du Travail, mon excellent ami de Charlevoix-Saguenay (l'honorable M. Rochette), qui est en même temps

ministre de la Chasse et des Pêcheries. Je ne veux pas lui faire de reproche, mais qu'est-ce qu'il connaît des ouvriers? Quelles sont ses qualifications? Pour s'occuper des ouvriers d'une partie de la province, on a désigné un ministre sans portefeuille. C'est ainsi que l'on a toujours agi, dans ce gouvernement: pas de portefeuille pour les ouvriers, tout pour les trusts et les gros. Toutes les enquêtes tenues depuis quelques années ont démontré qu'il se paye en cette province de plus bas salaires que partout ailleurs.

Qu'est-ce que dit le discours du trône à ce sujet? Il déclare que la loi des contrats collectifs a fait gagner huit millions de piastres de plus aux ouvriers. Cette loi a reçu l'approbation des deux côtés de cette Chambre. Mais nous avons dit, dans le temps de son adoption, qu'il fallait des lois sociales, des moyens de contrôle plus rigoureux, afin que les ouvriers de cette province puissent jouir de conditions de travail raisonnables et puissent recevoir une rémunération digne d'un être humain.

J'aimerais aussi demander au ministre des Pêcheries (l'honorable M. Rochette), qui, entre parenthèses, n'était pas très content du gouvernement jusqu'à sa nomination, si depuis 50 ans nos pêcheries n'ont pas diminué de plusieurs milliers de dollars en cette province; si, depuis la séparation d'avec le fédéral tant vantée par l'assistant procureur général, M. Lanctôt, - je parlerai de lui au cours de la session, - nos pêcheries n'ont pas périéclité.

Et maintenant, nos mines. La province de Québec a été en retard de 11 ans sur l'Ontario dans le développement de ses ressources minières. Des prospecteurs d'Ontario ont découvert des mines dans Cobalt, Sudbury, Kirkland Lake et les alentours. Il est un principe élémentaire, évident pour ceux qui connaissent l'industrie minière, qui dit que lorsqu'on a trouvé des mines sous une telle longitude ou latitude, il est possible d'en trouver sous une même latitude prolongée. C'est un principe rudimentaire. On aurait dû continuer le travail de prospection dans cette province, dans les régions correspondantes. L'ancien ministre (l'honorable M. Perrault) le savait bien, tellement bien que, 12 ans plus tard, on a découvert de riches mines dans la région de l'Abitibi et du Témiscamingue, sur le même plan que celles de l'Ontario, ce qui prouve que j'ai raison. Ces mines auraient dû être découvertes une décennie plus tôt.

En fait, lorsque nos mines ont été découvertes, les ouvriers, le matériel, l'approvisionnement, tout venait de l'Ontario. Qu'a fait alors le ministre pour aider ce développement? Il a commencé par se lever en Chambre pour demander d'enlever aux ouvriers qui travaillaient si

péniblement sous le sol les avantages de la loi des accidents du travail, au sujet de la silicose, cette maladie que l'on contracte dans les mines de pierre.

On a aussi oublié que la voirie peut servir à autre chose qu'à faire du patronage et on a laissé ces districts nouveaux sans communication entre leurs différents points, de sorte que c'est l'Ontario qui a surtout profité du développement de nos secteurs miniers. Mais je déclare que nous, de l'opposition, voulons un chemin de communication entre le Témiscamingue et la région de Montréal, ce côté-ci des Laurentides, et nous l'aurons.

(Applaudissements à gauche)

Seulement, le gouvernement n'en parle pas dans son programme. Il parle, par exemple, des lois de l'électricité. Je les ai déjà qualifiées de lois pour électrocuter le consommateur et électriser³ les fonds électoraux. Il y a tellement de commissions par lesquelles il faut passer avant d'obtenir quelque résultat que, quand une permission recherchée est obtenue, il n'y a plus de courant.

(Rires)

C'est le gouvernement lui-même qui est responsable de cet état de choses.

Le cabinet, estime-t-il, n'a pas les qualifications pour assurer l'application des lois de l'électricité.

Le gouvernement parle de stricte économie et annonce qu'il n'y aura pas de taxes nouvelles cette année, que la population paie déjà trop de taxes. Je dis, à ceux qui prétendraient que l'on n'a pas le moyen d'appliquer les réformes que nous préconisons, qu'il y a une différence entre une dépense inutile, ou même utile, et un placement. Or, c'est un placement que de l'argent consacré à l'établissement d'une législation sociale, par exemple, et d'un crédit agricole, même s'ils augmentent le poids des taxes provinciales. Pourtant, on nous promet que les taxes n'augmenteront pas.

Depuis des années, le gouvernement a haussé régulièrement les taxes, à chaque session. De 1931 à 1935, il a augmenté nos taxes de \$9,500,000. Il a augmenté les taxes sur les repas, les testaments, l'essence, les automobiles et les ponts. Il a également imposé une variété de permis qui coûtent beaucoup d'argent. Nous avons des taxes partout, sur tout ce qui peut être taxé. Le gouvernement en fait aujourd'hui l'admission et il dit que la limite est atteinte: c'est vrai. Il admet qu'il ne peut taxer davantage. Si c'est vrai, c'est une petite consolation.

Je suis toutefois perplexé lorsque le gouvernement parle d'économiser. Si jamais il a

existé, dans cette province, un régime de gaspillage éhonté des fonds publics, un régime qui a gaspillé les ressources naturelles du public, c'est bien celui qui parle aujourd'hui avec moquerie de stricte économie. Il parle d'économie, lui qui s'est arrangé pour que le contrat de construction du pont de Caughnawaga soit donné à Janin Construction, à un prix dépassant de \$500,000,000 un profit raisonnable.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
\$500,000,000?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pardon, \$500,000. Voilà l'idée qu'il se fait de la stricte économie, lui qui a donné à des entrepreneurs favorisés de scandaleux contrats pour la voirie, pour le ministère des Travaux publics, dépensant inutilement des millions aux dépens des contribuables. Nous savons que des entrepreneurs travaillent en régie intéressée et reçoivent des salaires gonflés, voire doublés. Certains reçoivent même des salaires pour des employés qui n'ont pas travaillé et y perçoivent de surcroît leur 10 %. Son pont de l'Île d'Orléans a coûté \$3,500,000, un pont utilisé par environ 3,600 personnes. Si la moitié de cette somme avait été économisée et employée à un fonds d'amortissement pour un prêt agricole provincial, il aurait sauvé quelques milliers de cultivateurs. C'est le gouvernement qui parle d'économie, après avoir versé des centaines de milliers de dollars⁴ pour faire chanter ses louanges par certains journaux.

Non, la seule économie que ce gouvernement pratique, c'est l'économie de la vérité. Il est avare de vérités, par exemple, en produisant des *Comptes publics* qui ne sont pas conformes aux faits et des documents officiels délibérément falsifiés.

De plus, il n'accorde même pas une attention raisonnable aux économies de la population. Le gouvernement qui parle d'économie? Mais c'est lui qui a laissé ruiner l'épargne populaire, l'épargne qui aurait permis l'établissement de notre jeunesse, en laissant dans nos Statuts une loi qui est une invitation au vol, à l'usure et au brigandage. C'est une loi qui permet d'émettre des obligations sur rien; qui permet, par exemple, à une compagnie possédant seulement \$3,000 de capital d'émettre et de vendre pour \$3,000,000 d'actions ou d'obligations. La conséquence, c'est qu'il s'est vendu dans la province des débetures pour des montants fabuleux. Cela a drainé et ruiné l'épargne populaire.

Le gouvernement le sait, nous l'avons déjà dénoncé, mais il ne parle pas du tout d'amender cette

loi des compagnies, ni celle qui permet de vendre des débetures sur des biens futurs. La surcapitalisation a été ainsi encouragée. Pourtant, le premier ministre a dû admettre que l'une des causes du marasme de l'industrie papetière, c'est la surcapitalisation. On ne parle pas, toutefois, de l'empêcher par un amendement à la loi, pour empêcher les financiers malhonnêtes de continuer leur ruine de l'épargne du petit peuple. L'opposition veut une loi des compagnies qui protège le capital sain et mette fin aux menées de financiers véreux.

On dira peut-être qu'Ontario et les autres provinces ont une loi semblable⁵. Est-ce une raison? Depuis quand le Québec est-il tenu de suivre un mauvais exemple? Si la loi était bonne, les compagnies d'électricité, les compagnies papetières n'auraient pas pu pratiquer le mouillage des stocks par lequel notre peuple a perdu tant d'argent. Ce n'est pas parce qu'Ottawa ou les autres provinces ont une loi mauvaise qu'il faille tolérer ici l'état existant.

Il n'y a rien non plus dans le discours du trône pour protéger les petits propriétaires. Ce sont eux qui sont accablés par l'impôt. Une très grande majorité sont menacés de ruine complète. Les petits propriétaires sont un facteur de stabilité et de bien-être dans nos municipalités. Le gouvernement ne s'occupe pas d'eux. Mais nous avons notre programme de réformes, nous de l'opposition, et il contient des mesures propres à encourager et à protéger les petits propriétaires, et nous allons les réaliser.

(Applaudissements à gauche)

Il espère que le gouvernement se ravisera.

Est-il raisonnable qu'à Montréal, la propriété soit détenue par 14 % seulement de la population, alors que cette proportion est de 70 % à Toronto? C'est là une concentration malheureuse, désastreuse, et l'indifférence du gouvernement à cet égard équivaut à une trahison nationale.

Le gouvernement a touché, en passant, au problème des problèmes, celui de l'établissement de la jeunesse. Qu'est-ce qu'il propose pour nos jeunes gens? Il va ouvrir un bureau de placement. La province de Québec est grande comme plusieurs pays d'Europe.

Elle a une population restreinte, seulement six personnes par mille carré, et elle possède des ressources presque illimitées, même si le gouvernement en a laissé dilapider une grande partie. Cependant, avec tous ces moyens, et après cinq années de crise terrible où nos jeunes n'ont jamais reçu le moindre encouragement, la moindre direction, le régime au pouvoir depuis 16 ans ne

trouve rien de mieux à offrir à la jeunesse qu'un bureau de placement, alors que les jeunes sont sans avenir. Je soupçonne que ce bureau trouvera des emplois pour quelques amis du gouvernement de plus, lesquels pourront travailler dans ce même bureau. Ce n'est pourtant pas du patronage que nous désirons, mais du travail pour la jeunesse et le déplacement du régime qui est nécessaire pour l'établissement de nos jeunes dans des occupations appropriées.

Au cours des dernières sessions, nous avons proposé plusieurs résolutions. L'une d'entre elles voulait que la législation de la province travaille dans le but de sauvegarder le capital humain de la province et l'établissement de nos jeunes; et que les dons des agriculteurs à leurs fils pour les aider à s'établir sur leurs fermes devraient être exempts de taxes. Ce gouvernement et ses partisans se sont toujours solidement opposés à de telles résolutions. Et le gouvernement ne trouve rien de mieux aujourd'hui que d'offrir un bureau de placement!

Le discours du trône est censé donner l'orientation du travail de la session. Avant de terminer, je répète que nous sommes prêts à passer la loi sur les pensions aux vieillards et, comme pour les pensions de vieillesse, afin d'agir vite, nous sommes disposés à suspendre le débat sur l'adresse pour adopter une législation propre à améliorer le sort de la jeunesse, en autant qu'il s'agisse d'une bonne législation. Toutefois, nous avons bien sûr l'intention d'examiner cette législation en détail, car nous devons admettre que nous avons des doutes.

J'ai l'honneur de représenter la ville où la proportion des gens âgés de moins de 20 ans est la plus considérable de la province. Que sera demain? Que sera après-demain si on ne s'occupe pas de ces jeunes gens? Je connais, hélas! leurs problèmes, je comprends l'angoisse de leurs parents et, devant l'apathie du gouvernement et sa négligence à assurer leur établissement, je dis que c'est l'équivalent d'une trahison nationale.

Il y a de ces négligences qui sont des crimes, et c'est pourquoi je demande au gouvernement de ne pas regarder aux dépenses et de mettre tout en œuvre pour que nos jeunes puissent avoir l'occasion de gagner leur vie convenablement chez eux, dans notre province de Québec.

Nous, de l'opposition, nous avons reçu notre mandat de toutes les classes de la société, mais surtout grâce à l'enthousiasme et au dévouement inlassable de notre jeunesse. Nous l'en remercions. Tous nous ont donné le mandat de combattre, de battre le gouvernement, et nous allons nous en

acquitter sans peur et sans reproche⁶. Et nous savons qu'avant longtemps l'opinion publique fera comprendre au régime qu'il doit s'en aller. Les jours du régime sont comptés.

(Longs applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Longue ovation à droite) M. l'Orateur, je tiens tout d'abord à vous renouveler les félicitations que je vous faisais avant-hier, à l'occasion de votre élection au poste de président de cette Chambre. Votre jeunesse, vos belles qualités vous rendent digne de l'honneur qui vous échoit. Vous avez toutes les qualifications voulues pour remplir cet emploi. Vous êtes un avocat de talent, vous êtes rompu à la procédure parlementaire et vous avez la dignité qu'il faut pour remplir cette haute fonction pendant la session qui commence, à la satisfaction des deux côtés de la Chambre.

(Applaudissements)

Je tiens aussi à féliciter le proposeur et le second de l'adresse en réponse au discours du trône. Le proposeur de la motion, le député de Bagot (M. Dumaine), représente un vieux comté de la province de Québec et, en l'écoutant, je ne pouvais m'empêcher de penser à son prédécesseur, M^e Phaneuf, qui a été longtemps un de nos loyaux collègues et de nos bons camarades. Je conserve un bon souvenir pour ce brave collègue et chaud compagnon de lutte. Je félicite aussi le second, notre excellent ami qui représente la belle famille de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors). Il a la vigueur, l'enthousiasme, la fierté qui caractérisent les fils de la verte Erin. Et je suis sûr qu'il les représentera toujours avec honneur et qu'il nous fera bénéficier de ces précieuses qualités.

M. l'Orateur, nous sortons d'une élection. L'an dernier, mon honorable ami disait que nous ne tarderions pas à céder, malgré nous, la place à d'autres et que nous étions un gouvernement moribond.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est vrai.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mon honorable ami connaît cela.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'en ai un devant moi.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Pourtant, durant la dernière session, mon honorable ami disait: "Le gouvernement est moribond et, à la

suite de l'élection, nous serons là et vous serez ici." Eh! bien, Monsieur, nous sommes ici et vous êtes toujours là.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pas pour longtemps.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Oh! Sans doute nous avons fait des pertes, des pertes sensibles, au cours des récentes élections. Plusieurs braves sont tombés le long de la route. Nous regrettons qu'ils ne soient plus avec nous. Mais il ne faut pas se cacher que nous traversons une période très difficile pour les dirigeants et pour les gouvernements. De l'Atlantique au Pacifique, gouvernement après gouvernement sont tombés. Depuis la crise, si nous jetons un regard sur le monde et sur notre pays, nous voyons que tous les gouvernements ont été renversés. Les conservateurs qui m'écoutent savent combien le gouvernement de M. Bennett était fort. Et il est tombé comme les autres. On peut se consoler en pensant que le seul gouvernement qui ait survécu est le nôtre, et il vivra et il survivra.

Il est vrai, je l'ai dit, que nous avons fait des pertes, que nos amis d'en face ont fait des gains. Peut-être serait-il intéressant d'analyser le résultat de la dernière lutte et de reconnaître les facteurs qui ont pu affecter la majorité libérale. Je puis dire tout de suite à mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Duplessis), s'il croit avoir obtenu du succès, que ce n'est pas de sa faute.

(Applaudissements)

Celui qui a eu du succès aux dernières élections, dans la mesure où il y a eu du succès, c'est celui qui est assis à côté de lui, à sa droite, le député de L'Assomption (M. Gouin).

(Applaudissements à droite et quelques-uns à gauche)

Celui qui a eu du succès et qui a encore conservé la faveur populaire, c'est le député de l'Assomption et ses collègues qui veulent encore s'appeler libéraux. Et ils demeurent fidèles à cette grande succession de chefs libéraux qui ont apporté honneur et gloire à cette province.

(Longs applaudissements à droite)

Je ne puis parler dans cette Chambre sans évoquer le souvenir des grands chefs libéraux qui y ont siégé: Mercier, le fondateur du Parti libéral, nom inoubliable, l'homme qui a porté si haut le drapeau libéral dans la province de Québec; puis les autres qui sont passés dans cette Chambre: les Marchand, les Parent,

et enfin, Sir Lomer Gouin. Je le vois encore assis dans cette chaise. J'étais assis à son côté. Il me semble que c'était hier. Pendant 13 ans, j'ai été son collègue dans son cabinet. Nous avons passé des jours heureux ensemble et il m'a honoré de son amitié. Il a connu des succès éclatants et jamais on n'oubliera son grand nom dans l'histoire libérale du Canada français. Jamais je n'oublierai l'amitié qui nous unissait.

Je ne pensais jamais que je lui succéderais.

C'est un souvenir pénible dans ma vie que celui du jour où Sir Lomer Gouin, dont la santé était devenue chancelante, m'appela pour me dire que le fardeau du gouvernement était devenu trop lourd et me demanda de le porter à sa place. J'étais rempli d'hésitation. J'exerçais ma profession d'avocat, que j'aimais, et ce fut un moment pénible lorsque, devant son insistance, je fus obligé de l'abandonner. J'ai accepté et, depuis 16 ans, je dirige le gouvernement du Québec. Le fardeau est-il devenu trop lourd pour moi? Mes amis le diront si c'est le cas. Il y en a qui le pensent.

D'autres qui ont voulu m'abattre cherchent encore à m'abattre. Eh! bien, m'inspirant des grands libéraux, dont deux sont là-haut dans ce tableau⁷, je continuerai leur œuvre, et tant que j'en aurai la force, tant que Dieu me prêtera vie, tant que la Providence me gardera la santé, tant que j'aurai la confiance de mes amis, je supporterai ce fardeau, je garderai les rênes pour continuer les traditions libérales que Sir Lomer nous a laissées et remplir la mission qu'il m'a confiée.

(Applaudissements)

Aux dernières élections, on a cru que l'on m'abattraient enfin. Mais non. M. l'Orateur, le vainqueur, dans les rangs de l'opposition, je le répète, c'est le député de l'Assomption (M. Gouin); et le vaincu, c'est nul autre que le chef de l'opposition.

(Applaudissements prolongés à droite)

Quelques jours avant l'élection provinciale, l'honorable chef de l'opposition et le député de L'Assomption ont signé l'écrit que voici:

"Répondant au désir de l'électorat de cette province, le Parti conservateur provincial et l'Action libérale nationale ont décidé, par l'intermédiaire de leurs représentants attitrés, de présenter un front uni contre l'ennemi commun, le régime Taschereau, en formant une alliance dûment signée. Il est convenu que, dans chacune des circonscriptions électorales, il n'y aura qu'un candidat oppositionniste, soit de l'Action libérale, soit du Parti conservateur. Après la défaite du gouvernement Taschereau, les conservateurs et l'Action libérale nationale s'engagent à former un gouvernement d'union nationale dont le programme sera celui de l'Action

libérale nationale, qui lui-même s'inspire des mêmes principes que celui du Parti conservateur dans cette province. Le premier ministre sera M. Maurice Duplessis, chef du Parti conservateur provincial et la majorité des ministres du cabinet seront choisis parmi les députés de l'Action libérale nationale par M. Paul Gouin.

Or, je vous le demande, quel est le véritable vainqueur? Est-ce le chef de l'opposition qui, pour être premier ministre, abandonne le programme du Parti conservateur, abdique ses droits et donne à son collègue le pouvoir inouï de désigner la plupart des membres du cabinet? Je ne désespère pas de mes amis de l'Action libérale nationale. Je ne puis m'empêcher de les féliciter. Je vous le dis, ces libéraux-là ont évidemment dans leur sac des tours merveilleux que les bleus n'ont pas.

(Applaudissements à droite)

Puisque le député de l'Assomption (M. Gouin) choisissait les ministres, puisque c'était son programme que l'on adoptait, pourquoi ne l'avoir fait premier ministre, et en finir une fois pour toutes? En permettant au député de l'Assomption de choisir ses ministres, le chef de l'opposition abandonnait son programme dans l'espoir de devenir premier ministre. Puisque nous sommes sur le sujet, je puis dire au chef de l'opposition qu'il ne le sera jamais.

(Applaudissements)

Le chef de l'opposition était prêt à renoncer à toutes les traditions du Parti conservateur, à son programme, à son passé, aux droits les plus sacrés de chef d'un grand parti, à condition d'être le premier ministre, pour abandonner aux fils de Sir Lomer Gouin le choix de ses propres ministres et accepter le programme des libéraux. Je ne connais pas d'abdication plus humiliante, plus anticonstitutionnelle ni moins conservatrice. Ombres de Macdonald, de Cartier, de Leblanc, de Taillon, souvenir de Tellier, de Cousineau, de Sauvé...

M. Tremblay (Maisonneuve): De Houde!
(Rires à gauche et à droite)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Comment croire que le Parti conservateur soit tombé si bas?

(Applaudissements)

Je vous demande pardon si, pendant les quelques instants qui vont suivre, je vous parlerai de questions personnelles, pour rechercher les facteurs des pertes que nous avons faites lors des dernières élections. On s'est rué sur votre humble serviteur. Un orateur conservateur, à qui je demandais: Pourquoi

cet acharnement?, m'a un jour répondu: "Pour rien, c'est la consigne, c'est le mot d'ordre. Il faut frapper le chef et on a frappé le chef."

Il y a quelqu'un dans cette salle en ce moment...

Une voix à gauche: Nommez-le!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
... quelqu'un qui m'entend en ce moment qui a dit à un de mes amis, ces mois derniers: "Taschereau n'est pas un croyant." On a dit pendant la lutte que je ne suis pas un croyant. M. l'Orateur, tout ce que l'on voudra, mais pas ça! Mon père était un croyant, ma mère était une sainte, et j'ai puisé au foyer paternel des choses que l'on n'oublie pas, et que l'on ne laisse pas tomber le long de la route de la vie, et que je ne laisserais pas tomber maintenant que je suis sur l'autre versant de la montagne. Et dans tout ce qui a été dit contre moi, il n'y a rien qui m'ait plus frappé et attristé que cette accusation. Ce que j'ai appris au foyer, un foyer semblable à celui de mon honorable ami, j'en suis sûr, je ne l'ai pas oublié. Et si je n'ai pas fait parade de religion, ce qui, je le crois, n'est pas nécessaire, je n'en suis pas moins bon pour cela. J'ai conservé tout ce que ma mère m'a enseigné, et quand je fermerai les yeux, je ne l'aurai pas oublié.

Au cours de la dernière lutte, non seulement on m'a attaqué de cette manière sournoise, mais les adversaires du Parti libéral ont voulu soulever l'opinion publique contre le parti, en disant que le Parti libéral était anti-religieux, qu'il voulait faire la guerre à la religion et au clergé. Je laisse à chacun de dire le résultat de cette campagne. Que l'on remarque bien que je ne porte aucune accusation quelconque contre le clergé! Je ne veux pas accuser le clergé de cette province d'influence indue. Si des indiscretions ont été commises, elles relèvent d'un autre tribunal que le nôtre, d'un tribunal supérieur.

Mais j'ai bien le droit, par exemple, de rappeler à ceux qui nous accusent d'avoir maltraité le clergé quelles sont et quelles ont été les œuvres du Parti libéral en face des accusations qui ont été portées contre nous. J'ai le droit de me présenter devant le peuple de ma province et devant cette Chambre pour vous parler des choses que le Parti libéral a faites dans l'intérêt de l'Église, et pour soutenir le christianisme dans cette province, afin de démontrer que nous n'avons pas mérité une attaque d'une telle malveillance.

Il faut remonter très loin en arrière. Quel est le gouvernement responsable de la restitution des biens aux jésuites? Ce fut le grand Mercier. On dit

souvent que rendre la justice n'appelle aucune reconnaissance. C'est peut-être vrai. Mais ce geste de justice aurait pu être omis par le Parti libéral, comme il avait été omis pendant 25 ans par le Parti conservateur. C'est encore Mercier qui a aidé au curé Labelle à devenir en quelque sorte l'apôtre de la colonisation dans la province, en le nommant sous-ministre de la Colonisation. La confiance qu'il avait mise en le curé Labelle ne manifestait sûrement pas une animosité contre la religion.

Plus près de nous, qu'a fait le Parti libéral? Il a donné \$4,000,000 ou \$5,000,000 à l'université catholique de Montréal et au-delà de \$5,000,000 à l'université catholique de Québec, l'Université Laval. Il a donné 10,000 piastres par année, sans aucune condition, à 24 collèges classiques catholiques de la province. Il a aussi soutenu et aimé une foule d'autres œuvres catholiques de la province. Alors que les journaux et des associations ouvrières demandaient au gouvernement d'abolir le Conseil de l'instruction publique et de créer un ministère de l'Instruction publique, il a résisté à toutes ces tentatives et ces exhortations.

Si l'on me permet de citer mes propres paroles, je déclarais récemment dans un banquet à Montréal: "Nous n'avons pas de ministère de l'Instruction publique dans notre province. Des associations ouvrières nous l'ont demandé maintes fois. Des journaux l'ont aussi réclamé. Avec la grande majorité de mon parti, j'y suis hostile, parce que nous avons quelque chose de mieux et de plus stable. Notre Conseil de l'instruction publique, composé de tous les évêques de la province et d'un nombre égal de laïques dévoués et instruits, offre, me semble-t-il, des garanties qu'on pourrait peut-être nous envier ailleurs. Les ministères et les ministres passent et changent. Ce Conseil où siègent des éducateurs avertis, loin des influences politiques, offre un caractère de permanence et l'avantage d'une saine direction.

"On s'est battu pour ce principe dans d'autres pays, dans d'autres provinces. Notre Parti libéral y a-t-il jamais touché? A-t-il restreint en aucune manière les attributions du Conseil de l'instruction publique? Y a-t-il porté atteinte? Ne l'a-t-il pas, au contraire, défendu? Parlant au nom de mes collègues et au mien, je dois affirmer que, tant que nous serons là, le Conseil de l'instruction publique restera ce qu'il est."

De même, n'avons-nous pas résisté à toute tentative lorsqu'on nous demandait de décréter l'instruction obligatoire et d'uniformiser les manuels scolaires? Pour encourager l'instruction sur une base religieuse, nous avons créé des écoles pour garçons,

toutes dirigées par des frères de la doctrine chrétienne, ces éminents éducateurs...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) pourrait nous en parler. Est-ce lui qui a demandé cela?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le député de Saint-Hyacinthe répondra lui-même quand ce sera le temps, n'ayez pas peur!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous avons créé des écoles normales, largement subventionnées, sous la direction religieuse; trois évêques en sont les principaux.

Et puis, nous avons dans la province plus de deux cents institutions qui bénéficient de la loi de l'assistance publique. Ces institutions catholiques sont sous la direction des religieuses. Nous y avons investi \$28,000,000 et nous leur donnons en octrois, chaque année, une somme de \$7,000,000.

Au début, notre loi de l'assistance publique fut regardée avec un peu de méfiance par les autorités religieuses. Mais le gouvernement fut heureux de soumettre sa loi à l'autorité et de lui demander d'y apporter tous les amendements qu'elle jugerait propres à sauvegarder ses prérogatives. Finalement, un des membres les plus distingués de l'épiscopat, Sa Grandeur Mgr Ross, évêque de Gaspé, parlant, je crois, au nom de ses collègues, nous proposa le simple amendement qui suit: "Dans l'application de ces règlements comme dans le fonctionnement de la présente loi, lorsqu'il s'agit de communautés religieuses catholiques, rien ne pourra préjudicier aux droits de l'évêque sur ces communautés, ni à leurs intérêts religieux, moraux et disciplinaires." Et Mgr Ross ajoutait dans la lettre qu'il m'écrivait: "Si vous acceptez cet amendement, les dernières hésitations vont tomber."

À peine deux jours plus tard, le gouvernement proposait cet amendement qui fait maintenant partie de la loi de l'assistance publique, et l'évêque de Gaspé m'adressait le télégramme suivant: "Reconnaissant, heureux et ravi de votre beau geste qui fera disparaître les malaises et apportera grande joie. Respectueuses et cordiales salutations." Voilà une des grandes œuvres du Parti libéral. Nous l'avons établie et nous n'avons rien trouvé de mieux que d'en confier l'administration, pour ce qui est de la section catholique, à des religieuses.

Il y eut aussi quelques critiques, lorsque nous avons proposé notre loi de l'adoption. On la craignait également. Nous avons alors soumis la loi à Mgr

Laflamme qui, après l'avoir analysée, m'écrivait: "Laissez-moi vous remercier et vous féliciter de la bonne volonté que vous avez mise à faire ces modifications."

Que l'on nous permette d'ajouter que tous nos asiles catholiques d'aliénés, à Saint-Jean-de-Dieu, à Saint-Vincent-de-Paul, à Baie Saint-Paul, à Saint-Michel-Archange, sont sous la direction de religieuses qui sont reines et maîtresses chez elles. Nos écoles d'agriculture sont sous la direction de religieux. Nos écoles techniques forestières, nos écoles d'enseignement ménager, notre École des hautes études commerciales, nos écoles polytechniques, nos écoles vétérinaires sont affiliées soit à l'université catholique de Québec, soit à celle de Montréal, afin d'assurer la conservation de la morale chez les jeunes qui les fréquentent, et elles reçoivent toute l'assistance morale voulue. Nous avons parmi nos boursiers d'Europe de jeunes prêtres que nous sommes heureux d'encourager.

Ce sont là des actes du Parti libéral. Sont-ce là des paroles ou des gestes de personnes qui sont hostiles à la religion? Le Parti libéral a-t-il dit ou fait quoi que ce soit contre la religion? On nous a demandé de placer des crucifix dans toutes les salles d'audience des palais de justice et nous en avons mis. Pour ma part, j'ai représenté la province de Québec; on aurait pu trouver mieux, mais j'étais très honoré de le faire, au grand congrès eucharistique de Chicago, où j'ai eu l'honneur de porter la parole au nom de la catholique province de Québec; et de même, de représenter notre gouvernement aux congrès eucharistiques de Rivière-du-Loup, de Thetford Mines. J'étais au côté de Sir Lomer Gouin lors du grand congrès eucharistique de Montréal, au cours duquel Sir Lomer Gouin prononça un des plus grands discours de sa belle carrière, montrant la belle collaboration qui existe entre l'Église et l'État.

Depuis 38 ans que le Parti libéral est au pouvoir dans notre province, l'Église ne jouit-elle pas de la plénitude de ses droits? Avons-nous fait quoi que ce soit? Et quand notre législation peut toucher la chose religieuse, nous nous empressons de consulter l'épiscopat. Il n'y a jamais eu de conflit entre l'Église et l'État au sujet des lois sur la dîme, les fabriques, les privilèges ecclésiastiques, la construction des églises, des presbytères et des cimetières.

Lorsqu'il s'est agi d'amender nos lois se rapportant aux taxes sur les biens ecclésiastiques, nous les avons soumises à Son Éminence le cardinal Bégin. Son Éminence le cardinal Bégin nous accorda des témoignages qui prouvaient le bon accord et l'entente parfaite qui existaient entre l'Église et l'État.

Dans le passé, les plus hautes autorités religieuses ne nous ont pas ménagé leurs approbations. Lorsque Son Éminence le cardinal Rouleau revint de Rome où le pape lui avait remis le chapeau cardinalice, le gouvernement de Québec lui a offert un banquet ici même, à l'hôtel du Gouvernement, et Son Éminence s'exprima alors comme suit: "N'est-ce pas le but vers lequel ont tendu nos grands hommes d'État, d'accord avec nos hommes d'Église les plus méritants, depuis l'origine de la nation canadienne? Nous bénéficions du résultat de cette féconde harmonie voulue de Dieu et qui devrait régner partout et toujours pour le plus grand bien des États. Malgré certaines difficultés, nos pères ont réussi, avec le temps, à doter notre province d'une législation qui, dans son ensemble, est selon la justice divine. Soyons fiers de ce monument. Vous en êtes les gardiens, Messieurs les députés. Vous ne permettez pas qu'il soit mutilé. Au besoin, vous vous honorez de le perfectionner selon les suggestions des diverses époques et les exigences de la conscience chrétienne."

De même, lorsque Son Éminence le cardinal Villeneuve est revenu de Rome, nous avons tenu à lui présenter les hommages de notre Législature dans un banquet au parlement. Et Son Éminence disait à son tour: "Vous avez accueilli avec joie l'élévation au cardinalat de l'archevêque de Québec. Cet accueil, ces honneurs, ne vont pas surtout à ma personne, mais au cardinal de Québec. Pour tout ce que cette pourpre représente, je vous remercie et je vous félicite. Je ne m'attendais pas moins de votre part.

"Mais il y a dans vos paroles et dans vos sentiments une note de cordialité qui pourrait être absente sans manquement à l'étiquette, mais qui est singulièrement significative. Nulle part ailleurs au monde il n'y a de relations meilleures entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil. Cela est dû à notre foi commune et à nos fréquentations premières et, malgré nos défauts de part et d'autre, à notre bonne volonté profonde que personne ne conteste. Vous avez voulu rappeler le rôle joué par mon prédécesseur le cardinal Rouleau. Il avait l'ambition de maintenir dans la paix juste, bien équilibrée, fondée sur la vérité et le droit, la paix solide. Cela ne m'étonne pas. Mes prédécesseurs ont puisé dans la doctrine même de l'Église le désir de garder la paix jusqu'à l'extrême limite. Cette paix est le grand élément de l'ordre dans la société."

Je me demande si nous méritions ces éloges, il y a peu d'années; en quoi nous avons failli depuis; quels changements sont survenus pour mériter de la part de nos adversaires les attaques qu'ils ont dirigées contre nous? Certes, nous n'avons pas changé.

L'année dernière, lors des fêtes du quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques Cartier à Gaspé, nous recevions la délégation française. Et à cette occasion, je disais à Son Éminence le cardinal: "Les touchantes manifestations de Gaspé vous en ont dit l'origine. Puis, vous avez traversé nos campagnes et vous avez vu mille clochers autour desquels se groupent de paisibles maisonnettes. C'est là le secret, le miracle, dit-on parfois, de notre survivance. À l'ombre des clochers de ces églises qui font parfois sourire ou peut-être pleurer ceux qui ont le sens de l'architecture, dorment les aïeux; ils ont cru que le dernier jour n'était pas la fin, mais bien le commencement de quelque chose de meilleur. Toute notre force nationale, notre résistance à l'absorption est là. Ce sont nos petits clochers qui ont bien dit avant Verdun: ils ne passeront pas."

Et il y a quelque temps, à Montréal, je terminais un discours par les paroles suivantes: "Ce serait renier l'histoire de notre province que de refuser de reconnaître au clergé le rôle d'éducateur qu'il a tenu dans le passé, qu'il continue de remplir et qui continuera d'être le sien dans l'avenir. Nous voulons être ses collaborateurs dans son domaine, comme nous voulons qu'il coopère avec nous dans le nôtre, et nous souhaitons que cette collaboration soit toujours harmonieuse et amicale. La frontière entre les deux domaines n'est pas toujours facile à établir. Mais nous sommes des hommes de bonne volonté et nous demandons seulement qu'on nous fasse confiance, et qu'on se rappelle bien qu'un pays comme le nôtre est parfois difficile à gouverner, alors que les dures réalités d'ordre matériel et les grands principes philosophiques doivent cheminer ensemble par des voies assez raboteuses. On sait combien les voyageurs ont du mal à se tenir côte à côte quand les aspérités de la route les secouent. J'en appelle à votre expérience."

Je viens d'énumérer rapidement les œuvres du Parti libéral et de rappeler ce que nous avons dit et ce que les plus hauts dignitaires ecclésiastiques ont dit eux-mêmes. Que veut-on de plus? Que pouvons-nous faire de plus? J'en appelle à tous les hommes de bonne volonté qui m'écoutent. J'en appelle à tous ceux qui, demain, liront dans les journaux ce que je viens de dire. Est-ce que le Parti libéral mérite les reproches qu'on lui a adressés aux dernières élections lorsqu'on a transporté la lutte sur ce terrain où, Dieu merci, nous n'avons pas voulu suivre? J'espérais que je pourrais partir sans avoir vu revivre ces luttes d'autrefois, luttes remplies d'amertume qui étaient oubliées et que j'aurais voulu voir à tout jamais enfoncées dans la nuit du passé.

Nous avons d'autres problèmes à résoudre, d'autres questions à affronter, plutôt que de nous abaisser à soulever des passions politiques. Il faut travailler à l'accomplissement de notre vie nationale, au lieu de nous abaisser à ces chicanes et à ces querelles religieuses qui ne peuvent que nous nuire et nuire à notre jeunesse. De grâce, ne donnons pas le spectacle à ceux qui nous entourent de voir des Canadiens se diviser, ne lançons pas au front d'une partie de la population des affronts et ne créons pas chez nous des luttes religieuses qui ne pourraient que nuire, au point de vue religieux, à la génération future.

(Applaudissements à droite)

Pourtant, on s'est servi de ces arguments-là lors de la dernière élection. Les idées sur notre culpabilité sont partagées. Un brave électeur de Dorchester, que mon honorable ami le député de Dorchester (M. Bégin) connaît et dont je donnerai le nom à mes honorables amis, m'a écrit ces jours derniers pour me dire: "M. Taschereau, je vous félicite d'avoir triomphé de ces accapareurs de ciel et de ces distributeurs d'enfer."

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. Le premier ministre a cité une lettre, je lui demande de la produire.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Je la produirai.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quand?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Oh! demain. Mais je puis vous dire le nom du signataire tout de suite. La lettre est signée par un bon vieillard qui a plus de 80 ans et qui est un de mes braves amis, M. Misaël Morrisette, de Sainte-Germaine du Lac Etchemin.

(Rires et applaudissements)

Quand mon honorable ami soulevait un point d'ordre, j'espère qu'il ne se croyait pas visé par l'allusion de M. Morrisette aux "accapareurs de ciel".

(Rires et applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quand vous avez mentionné l'enfer, j'ai pensé au gouvernement. N'a-t-il pas parlé de distributeurs d'enfer?

M. Tremblay (Maisonneuve): Je parie qu'il y avait le mot "enfer" quelque part.

(Rires)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Passons. Le Parti libéral a de grandes œuvres à son crédit, mais il veut en accomplir d'autres, et nous avons à ce sujet des intentions dont je veux faire part à la province dès aujourd'hui. Mon ami de l'Assomption (M. Gouin) vient de dire dans les journaux qu'il maintiendrait l'identité de son groupe. Je suis sûr qu'au fond de son cœur, il est resté un libéral, et que ceux qui l'entourent sont des libéraux. Sommes-nous si loin que cela du programme de ceux qui veulent relibéraliser le Parti libéral? Si on veut relibéraliser, nous en sommes. Nous voulons, lorsque la session actuelle sera finie, réunir tous les libéraux, à quelque groupe ou nuance qu'ils appartiennent, pour leur demander, si la chose est nécessaire, de refaire le programme du Parti libéral, de façon que ce programme rencontre les aspirations de tous.

(Applaudissements à droite et rires à gauche)

M. Tremblay (Maisonneuve): (Souriant)
Nous sommes invités aux noces?
(Rires)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Il est sûr que vous ne serez pas invité.

(Rires et applaudissements à droite)

Nous réunirons tous les libéraux de bonne volonté et, s'il y a lieu de relibéraliser le Parti libéral, ils pourront le faire dans les rangs du parti, mais non pas en se combattant comme on a malheureusement tenté de le faire.

Maintenant, parlons un peu du discours du trône. Au sujet des pensions de vieillesse, l'honorable chef de l'opposition (M. Duplessis) a mis en doute la bonne volonté et la sincérité du gouvernement. Pour lui prouver que le gouvernement a l'intention de donner à la population une loi très large, je puis lui dire que la province de Québec a l'intention de faire de sa loi des pensions de vieillesse la plus généreuse de toutes celles des provinces de la Confédération. Ce sera une des premières mesures que nous allons présenter.

Dans toutes les provinces qui paient une pension à leurs vieillards grâce à l'octroi consenti par le gouvernement fédéral, les municipalités sont obligées de contribuer. Le gouvernement de la province de Québec ne demandera rien aux municipalités pour le paiement des pensions.

(Applaudissements à droite)

Nous ne leur demanderons rien. Si Ottawa paie 75 % de la pension, comme il le fait actuellement, la province de Québec paiera la balance. Les municipalités ne paieront rien du tout.

On dit que nous avons retardé à accorder la pension. Oui. La Commission des assurances sociales nous avait conseillé de retarder la mise en vigueur de cette loi.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ah! non.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Mon honorable ami doit se rappeler que son ami, M. Bennett, avait promis qu'il paierait 100 % des pensions de vieillesse. Je ne sais pas si mon honorable ami croyait les promesses faites par M. Bennett à la radio avant l'élection.

(Applaudissements à droite)

Je n'y croyais pas, et les actionnistes non plus. Mais, à tout hasard, si, lors de la prochaine session fédérale, le gouvernement ne paie pas 100 % des pensions de vieillesse, nous les paierons. Il y aura peut-être des inconvénients pour nos hôpitaux et nos hospices. Mais n'importe. Nous croyons que l'heure est arrivée d'accorder la pension aux vieillards, et nous le ferons. Et c'est mon ami le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) qui attachera son nom à cette belle mesure.

Un mot, maintenant, du prêt agricole. Le discours du trône annonce que nous allons faciliter davantage le prêt agricole fédéral à nos cultivateurs. Il annonce - ce qui est vrai - que le prêt agricole, aujourd'hui, ne donne pas les résultats que l'on devrait en attendre, et je n'ai aucune hésitation à dire que le gouvernement de M. Bennett - gouvernement moribond, celui-là - n'a pas donné au prêt agricole l'extension qu'il aurait dû lui donner. Nous avons, pendant la dernière session, autorisé le trésorier de la province à payer le surplus de l'intérêt excédant 3 % de l'intérêt chargé par le gouvernement fédéral. Nous voulons, cette année-ci, rendre l'application du plan fédéral encore plus parfaite. Nous demanderons à la Chambre d'approuver une législation en vertu de laquelle le gouvernement de la province paiera non seulement l'excédent de l'intérêt au-dessus de 3 %, mais aussi une partie du fonds d'amortissement et du capital emprunté par le cultivateur. Ainsi, les cultivateurs ne paieront que 3 % en intérêt et le gouvernement paiera, je l'espère, une part généreuse du capital.

Le discours du trône n'est pas réfractaire à un système de prêt agricole provincial. Pensez-vous que le gouvernement et le Parti libéral risqueraient leur vie pour le plaisir de dire: "Nous ne voulons pas de prêt provincial?" Nous étudierons toute la question avec nos amis de l'opposition, s'ils peuvent coopérer, et s'il y a moyen de faire un prêt provincial,

nous le ferons. En publiant le discours du trône, mardi, *Le Devoir* annonçait en gros titres, ça lui faisait mal: "Il n'y aura pas de prêt provincial." Oui! il y en aura, un prêt agricole provincial, mais voyons où nous allons avant de nous engager. Allons-nous faire un prêt provincial qui serait l'égal du plan d'Ottawa et qui n'offrirait aucun avantage sur lui? Nous n'en aurions pas besoin. Allons-nous créer un prêt provincial qui serait plus compliqué que le prêt fédéral? Allons-nous établir un prêt qui sera plus généreux à cause de certaines modifications? La chose est-elle possible? Nous verrons cela au cours de la session. Et le gouvernement n'épargnera aucun sacrifice pour rendre aussi facile que possible l'accès au prêt fédéral à la classe agricole. Si le plan qu'il soumet maintenant peut être amélioré au cours de la session, il est certain que le gouvernement le fera.

Dans le moment, la Commission fédérale du prêt agricole a des demandes pour \$3,000,000. Ces demandes ont doublé sur celles de l'année dernière. Je crois savoir que la majorité des demandes seront acceptées et notre classe agricole a confiance qu'avec les modifications faites, cela ira mieux. Elle n'a qu'une inquiétude, c'est que la Commission soit débordée. Mais les cultivateurs peuvent compter que la province de Québec ira au bout de ses moyens, qu'elle ne sera jamais débordée pour aider les cultivateurs.

(Applaudissements à droite)

Il y a eu une conférence à Ottawa, récemment, qui a fait couler beaucoup d'encre dans les journaux. Nos honorables amis d'en face ont dit que le premier ministre et ses collègues avaient vendu la province de Québec. Entendons-nous bien. Un des principaux objets de la conférence a été d'étudier certains amendements qui s'imposent à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Le pacte confédératif est vieux, il a mon âge. On a constaté que les provinces ne comptent guère, au point de vue du pacte, et que c'est le Canada qui compte.

Nous avons constaté qu'il valait la peine de se rencontrer à Ottawa pour discuter; nous nous sommes rencontrés, nous avons discuté des amendements proposés. Nous avons cru qu'il serait possible d'amender le pacte du consentement unanime des provinces, dans les cas importants. D'autres ont dit qu'il serait peut-être possible, dans les cas de moindre importance, de faire certains amendements de détail avec la majorité des provinces. Or, dès le premier jour de la conférence, j'ai dit que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord constitue un contrat et que ce contrat ne pourrait être changé que du consentement de toutes les parties contractantes. Nous avons, nous du Québec, bien

affirmé qu'aucun amendement n'était possible sans l'assentiment du Québec, par la voix de son Parlement.

(Applaudissements à droite)

Au cours de la session actuelle, Ottawa nous soumettra peut-être une législation à ce sujet. La Chambre aura tout lieu de se prononcer sur cette législation. Je crois que c'est ce que nos honorables amis voulaient.

Je fais maintenant un appel à la population, particulièrement à nos jeunes. J'ai été jeune, moi aussi, et je me souviens que, quand j'avais cet âge, je devais penser comme eux; je faisais des rêves d'idéal. Plusieurs des jeunes ont fait un rêve, le rêve d'établir sur les bords du Saint-Laurent une république canadienne-française et catholique. Le projet est très beau et doit sourire à l'imagination et à l'enthousiasme de nos jeunes, si épris d'idéal. Toutefois, il est bien permis, à mon âge, après l'expérience de la vie sociale et économique de la province de Québec que j'ai acquise au cours des années, de dire qu'il causerait un anéantissement désastreux d'une grande partie de ce qui nous est cher aujourd'hui. S'il est une chose dont nous nous sommes toujours félicités, ici, c'est de la bonne entente, de l'accord, de l'harmonie qui règnent entre les races vivant dans la province de Québec. L'harmonie entre les diverses races est trop complète pour la mettre en péril.

Un Anglais m'a dit qu'il s'en allait en Ontario, ne sachant pas ce qui allait se produire ici. La province de Québec est assez grande, l'esprit canadien-français est assez généreux pour permettre à nos jeunes gens de vivre à côté des races sœurs que Dieu a fait naître à côté de nous, tout en poursuivant leur idéal national, catholique et canadien-français. Je demanderais à nos jeunes amis de conserver intact tout ce que nous avons de beau, de cher, de catholique et de canadien-français.

Mais si nous voulons grandir économiquement, allons-nous dire à ceux qui ne sont pas de notre race, qui ne s'agenouillent pas devant les mêmes autels, qui ne parlent pas notre langue, mais avec lesquels nous avons fait un contrat, qu'ils sont de trop ici? Allons-nous vivre seuls dans la province de Québec comme Robinson Crusoé dans son île, isolés du reste du monde? Où croyez-vous que nous trouvons nos capitaux, nos industries, notre commerce?

Je vais vous montrer une meilleure façon d'agir. Actuellement, la province de Québec occupe une position unique au point de vue industriel et commercial. L'heure est arrivée pour nous d'attirer chez nous le capital et la richesse. L'Ontario, je ne veux pas critiquer les actes du gouvernement de la province voisine, l'Ontario vient de répudier des

contrats importants. Libre à elle. Mais la province de Québec ne l'a pas fait, et j'espère qu'elle ne le fera jamais. De plus, l'Ontario vient de faire une loi pour imposer une taxe sur le revenu de ses citoyens.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Elle a répudié des jugements.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Il y a donc, dans la province voisine, un impôt sur le revenu, prélevé et par le fédéral et par le provincial. Ah! Si nous pouvons démontrer aux capitalistes étrangers qui ont foi en nous et en la sagesse de nos lois que c'est encore la province de Québec qui respecte ses engagements, qui n'écrase pas l'étranger, qui leur donne des garanties de tout repos, et qu'ils trouveront chez elle un travail sain et des bras vigoureux, ne croit-on pas qu'il en résulterait beaucoup de bien pour la province, et surtout pour notre classe agricole, qui trouverait un marché facile et rémunérateur?

Si nous montrons aux industriels et aux commerçants que, dans la province de Québec, on ne répudie pas les contrats, on n'écrase pas les gens sous le fardeau des impôts, ne croit-on pas que le capital viendra chez nous établir des industries, et qu'à cause de cela le problème du chômage sera réglé en grande partie, du moins pour ce qui nous concerne? Nous avons besoin de ces étrangers et de leurs capitaux pour nous aider à développer notre province, et des actions comme celle à laquelle je fais allusion ne font rien pour accroître la réputation du Québec en dehors de ses frontières.

Je m'arrête. Depuis 36 ans, je siège en cette Chambre. J'ai commencé avant-hier ma trente-sixième session. J'ai vu des hommes distingués y entrer, vivre et disparaître. J'ai été ministre pendant 28 ans. Depuis 16 ans, je suis le chef du gouvernement. Lorsque je m'en irai, je pourrai laisser à mes enfants le souvenir d'avoir dirigé avec succès les élections générales de 1923, 1927, 1931 et 1935, et d'être resté debout. Je l'ai dit tantôt, je suis maintenant sur l'autre versant, j'entre dans la soixante-dixième année de mon âge et j'ai pensé de dire aux amis qui m'entourent que je voulais me retirer et laisser la place à un plus jeune, et cela, pour éviter des attaques virulentes et trop souvent injustes dont mon parti serait la victime. J'aurais voulu éviter surtout que les attaques personnelles et tout ce que l'on a dit contre moi puissent nuire aux miens. Mais si mes adversaires veulent absolument que je rentre sous ma tente, ils font mieux de s'y prendre autrement qu'ils n'ont fait. S'ils veulent ma retraite, je vais leur dire comment la chose pourrait se faire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): On le sait!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Mon honorable ami peut être sûr de ceci, c'est là ma nature: quand on vient m'attaquer injustement comme on l'a fait, quand on fait des efforts pour m'évincer, cela pousse ma nature à la révolte, et tant que l'on m'attaquera comme on l'a fait jusqu'ici, eh bien! je suis ici, j'y resterai.

(Longs applaudissements à droite)

La vie publique a ses déboires et ses avantages. Sans doute, au cours de ma longue carrière politique, j'ai rencontré des amitiés précieuses qui m'ont donné beaucoup de joie. Mes collègues m'ont donné une coopération sincère, loyale et cordiale. Je remercie ceux qui, jusqu'ici, m'ont témoigné leur confiance.

Mon dernier mot sera pour ceux qui nous ont laissés. Quelques personnes des nôtres ont cru de leur devoir de s'éloigner. Je ne leur en garde aucune amertume. Je m'incline devant les motifs qui les ont fait agir.

J'espère que ceux qui nous ont laissés l'ont fait parce qu'ils n'acceptaient pas certains points de la politique du parti, et non pas à cause de moi. Quelques-uns que j'ai coudoyés ont dit des choses très amères, injustes, sur mon compte. Je ne leur répondrai pas.

Et je veux terminer ces remarques par les paroles d'un grand Français qui disait d'un ancien ami qui l'avait attaqué: "Je ne sais pas pourquoi il m'en veut, je ne lui ai jamais fait de bien!"

(Applaudissements à droite)

M. Drouin (Québec-Est): M. l'Orateur, je propose, appuyé par le représentant d'Yamaska (M. Élie), l'ajournement du débat.

Adopté.

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants:

Conseil législatif

Le 25 mars 1936

Résolu: Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, comme suit:

À Son Honneur
l'honorable Ésiouff-Léon Patenaude,
lieutenant-gouverneur de la province
de Québec,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, avons résolu de présenter une adresse à Sa Gracieuse Majesté le roi, pour lui exprimer le chagrin profond qu'éprouve tout le peuple de la province à l'occasion de la mort de feu Notre Souverain le roi George V, et pour lui faire part de nos félicitations à l'occasion de son accession au trône.

Nous demandons respectueusement à Votre Honneur de vouloir bien transmettre ladite adresse à Son Excellence le très honorable baron Tweedsmuir, gouverneur général du Canada, le priant de la faire parvenir à Sa Gracieuse Majesté le Roi.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que cette Chambre a voté ladite adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur pour laquelle elle demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Ordonné: Que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

Conseil législatif

Le 25 mars 1936

Résolu: Que l'adresse de l'Assemblée législative à Sa Très Excellente Majesté le Roi à l'occasion de la mort de Notre Souverain le Roi George V, et de l'accession du roi Édouard VIII au trône, reçoive l'assentiment de cette Chambre en y insérant les mots "le Conseil législatif et".

Ordonné: Qu'un message soit transmis à l'Assemblée législative l'informant que cette Chambre a donné son assentiment à ladite adresse.

Ordonné: Que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que cette Chambre adopte l'adresse du Conseil législatif à l'honorable lieutenant-gouverneur, après y avoir rempli le blanc qui s'y trouve par les mots "et l'Assemblée législative"; qu'un message soit adressé au Conseil législatif pour l'informer de l'adoption de la résolution ci-dessus; que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Adopté.

Dépôt de documents:

État des mandats spéciaux

L'honorable M. Stockwell (Brome): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre la liste des mandats spéciaux préparée par l'auditeur de la province. (Voir le tableau à la page suivante)

État des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 21, des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

Service et rapports du Conseil		Montant	Dépensé	Non dépensé
6.	Colonisation: Chemins de colonisation et aide à la colonisation (O.C. no 1461, du 7 juin 1935)	200,000.00	\$200,000.00
7.	Divers services: <i>Département du secrétaire provincial</i> Écoles de réforme et d'industrie.....	9,312.28	9,312.28
	<i>Travaux publics, Chasse et Pêcheries</i> Chasse et pêche.....	100.00	100.00
	<i>Charges sur le revenu</i> Licences, assurances, etc	1,820.73	1,820.73
	Loi de la gazoline	10,092.61	10,092.61
	(O.C. no 436, du 14 février 1936)			
1.	Construction d'une pisciculture à Saint-Faustin (Terrebonne)..... (O.C. no 2228, du 12 août 1935)	25,000.00	23,068.86	1,931.14
2.	Département de l'Agriculture: Travaux de drainage et achat d'excavateurs	225,000.00	196,319.40	28,680.60
	(O.C. no 2294, du 21 août 1935)			
3.	Département de l'Agriculture: Travaux de drainage et achat d'excavateurs	25,000.00	25,000.00
	(O.C. no 2599, du 13 septembre 1935)			
4.	Achat des immeubles de la King of the North Gold Mines, Limited	14,730.00	14,730.00
	(O.C. no 2599, du 13 septembre 1935)			
5.	Agriculture: Encouragement à l'agriculture en général.....	31,000.00	31,000.00
	(O.C. no 3013, du 30 octobre 1935)			
6.	Colonisation: Chemins de colonisation et aide à la colonisation	125,757.83	114,179.54	11,578.29
	(O.C. no 3425, du 5 décembre)			
7.	Divers services: <i>Colonisation</i> Primes de défrichement, de labour et de résidence.....	100,000.00	75,969.50	24,030.50

État des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 21, des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

7.	Divers services: (suite)			
	<i>Travaux publics, Chasse et Pêcheries</i>			
	<i>Travaux publics</i>			
	Ponts et routes.....	185,000.00	72,462.74	112,537.26
	<i>Chasse et Pêcheries - Pêcheries maritimes</i>			
	Indemnités à divers pêcheurs qui ont subi des pertes (agrès de pêche) et pour la construction de nouvelles embarcations	13,000.00	7,982.50	5,017.50
	Construction de trois entrepôts frigorifiques additionnels et d'une neigère.....	46,000.00	46,000.00
	Terres et Forêts	96,300.00	96,300.00
	(O.C. no 62, du 9 janvier 1936)			
8.	Secrétaire de la province:			
	Fonds des écoles élémentaires:			
	Octrois aux municipalités pauvres	65,000.00	64,690.26	309.74
	(O.C. no 517, du 22 février 1936)			
9.	Divers services:			
	<i>Département de l'Agriculture</i>			
	Économie rurale:			
	Achats de grains de semence	150,000.00	42.00	149,958.00
	Horticulture:			
	Organisation de jardins			
	ouvriers.....	31,000.00		
	Primes d'indemnité à certains apiculteurs dont les ruchers ont dû être détruits	<u>8,312.43</u>		
		39,312.43	7,338.93	31,973.50
	<i>Département de l'instruction publique:</i>			
	Impression de <i>Mon Premier Livre</i>	15,250.00	15,250.00
	(O.C. no 629, du 27 février 1936)			
10.	Législation:			
	<i>Assemblée législative</i>			
	Impression et reliure pour les deux Chambres de la Législature.....	87,771.39	87,771.39
	(O.C. no 690, du 4 mars 1936)			
11.	Divers Services:			
	<i>Voirie et Mines</i>			
	Construction, réparation et entretien des chemins	400,000.00	400,000.00

État des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 21, des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

11.	Divers Services: (suite)			
	<i>Voirie et Mines (suite)</i>			
	Dépenses administratives	100,000.00	26,295.92	73,704.08
	<i>Travail</i>			
	Loi relative à l'extension des conventions collectives de travail, 34 George V, chapitre 56, amendé par 25-26 George V, chapitre 64: Pour dépenses imprévues <i>re</i> : Impression de brochures, circulaires, etc., <i>re</i> : diverses associations ouvrières	4,000.00	2,374. 64	1,625.36
	(O.C. no 784, du 11 mars 1936)			
12.	Charges sur le revenu:			
	Loi concernant la gazoline.....	10,000.00	1,686.29	8,313.71
	(O.C. no 897, du 20 mars 1936)			
		1,979,447.27	1,104,787.59	874,659.68

Département du Trésor, bureau de l'auditeur

L'auditeur de la province,

Québec, le 26 mars 1936

E. Vézina
(Document de la session no 28)

Statistiques municipales

La séance est levée à 6 heures.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre les Statistiques municipales pour l'année civile 1934. (Document de la session no 29)

Rapport du ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le Rapport du ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce de 1934-1935. (Document de la session no 30)

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Je propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

NOTES

1. À ces mots, le premier ministre sourit, selon *L'Événement* du 27 mars 1936, à la page 3.

2. M. T.-D. Bouchard a la réputation d'être anti clérical.

3. *Le Soleil* du 27 mars 1936, à la page 14, écrit "électrifier".

4. Un million, selon *L'Action catholique* du 27 mars 1936, à la page 13.

5. La version du *Montreal Daily Star* du 27 mars 1936, à la page 5, est contraire: "La loi fédérale renferme des dispositions qui protègent le public contre ces situations. Il en est de même des lois provinciales, à l'exception du Québec."

6. "et sans relâche", écrit *L'Action catholique* du 27 mars 1936, à la page 13.

7. Il désigne les portraits de Wilfrid Laurier et d'Honoré Mercier, selon *L'Événement* du 27 mars 1936, à la page 4.

Séance du mardi 31 mars 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées devant la Chambre:

- de John McLean Chamard, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres (M. Auger);

- des sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation (M. Thurber);

- de la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte (M. Choquette);

- de John Lapierre et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec (M. Delagrave);

- de Sterling Fire Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Delagrave);

- de la Three Rivers Grain Elevator Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation de ses biens (M. Dumaine);

- de la Compagnie d'assurances mutuelles du commerce contre l'incendie, demandant que la loi des assurances de Québec s'applique à ladite Compagnie (M. Dumaine);

- des syndic apostoliques des Frères mineurs ou franciscains, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation (M. Duplessis);

- de Dame Christine Fraser Bryce et de Dame Muriel Florence Bryce, demandant l'adoption d'une loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu Dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce (M. Gault);

- de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation (M. Lesage);

- de Harry Bell Montizambert et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de The Quebec Gold Fields Transportation Company (M. Merleau);

- du Conseil armorial de la noblesse de Québec, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation (M. Messier);

- de la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et demandant certains pouvoirs d'emprunt (M. Thurber).

Lecture de pétitions:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de la ville de Magog, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte (M. Beaudry);

- de la corporation de la ville de Lachute et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Dansereau);

- de la ville de Laval des Rapides, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Rochon);

- de la compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Thurber);

- de la ville de Châteauguay, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Thurber).

Dépôt de documents:*État des Comptes publics,
1934-1935*

L'honorable M. Stockwell (Brome): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre l'*État des Comptes publics de la province de Québec* pour l'exercice finissant le 30 juin 1935. (Document de la session no 31)

**État des cautionnements
des officiers du gouvernement, 1925**

L'honorable M. Stockwell (Brome): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre l'*État des cautionnements fournis par les officiers du gouvernement de la province de Québec* (y compris les huissiers), tel que requis par chapitre 9, article 41, S.R.Q., 1925. (Document de la session no 32)

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 26 mars, sur la motion proposée le mercredi 25 mars courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Drouin (Québec-Est): (Longuement applaudi)¹ M. l'Orateur, au palais de justice, quand un avocat s'aperçoit au cours de sa plaidoirie qu'il plaide une mauvaise cause, il essaie souvent d'apitoyer le juge en plaidant soit pour la femme de son client, soit pour ses enfants, ou toute autre considération sentimentale.

Les avocats et le juge appellent cela un plaidoyer de miséricorde.

(Applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Souriant)
Très bien! Très bien!

M. Drouin (Québec-Est): Jeudi dernier, dans cette enceinte, j'ai entendu le plus beau plaidoyer de miséricorde de ma vie. C'était un plaidoyer surprenant, venant d'un homme qui n'a jamais demandé miséricorde et qui n'a jamais, non plus, accordé miséricorde.

(Applaudissements à gauche)

Le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) a demandé pitié pour sa religion; il a demandé pitié pour la religion de sa famille; il a demandé pitié pour la religion de son parti et pitié pour sa personnalité.

Pour sa religion, passons! Passons aussi pour celle de sa famille. Pour celle de son parti, passons et n'appuyons pas! Mais quand il demande pitié pour sa personnalité, ici, appuyons! Le premier ministre a raison de dire que la vie privée, le foyer et la vie professionnelle doivent être au-dessus des attaques

de la politique. Et, pour ma part, je suis à l'aise pour en parler parce que j'ai été frappé dur et que jamais je n'ai attaqué qui que ce soit dans sa personnalité. Mais le premier ministre doit comprendre ceci: comme chef du gouvernement, il est exposé plus que tout autre aux attaques, et il ne doit pas s'étonner qu'on lui impute le mal dont son gouvernement s'est rendu coupable. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à M. Bennett aux élections fédérales. Et, à ce titre, le premier ministre n'a pas le droit de se plaindre. Car il est considéré, si l'on veut, comme le symbole du mal que le gouvernement commet et que ses adversaires dénoncent et combattent.

Il devrait aussi admettre que si les affaires privées, la vie du foyer et les affaires professionnelles sont au-dessus de la politique normalement, quelquefois elles peuvent aussi influencer directement les directives de ce chef. Elles peuvent avoir une liaison directe avec l'homme d'État et, comme telles, avoir une influence décisive sur sa direction politique. Dans ce cas, ses affaires alors peuvent faire avec raison le sujet d'un débat.

J'ai dit que le premier ministre n'avait jamais demandé pitié et qu'il l'avait toujours refusée. J'ajoute ici que, s'il s'est plaint, lui-même avant de se plaindre ne devrait pas avoir fait ou laissé faire par les autres ce dont il se plaint.

Depuis plusieurs années, il y a toute une presse, ici, dans cette province, qui a attaqué les hommes de ce côté-ci de la Chambre, à la faveur d'un système admis par le côté ministériel. C'est que, pour eux, dès qu'un homme est devenu trop dangereux pour certains intérêts, certaine politique, s'il menace, comme l'honorable chef de l'opposition (M. Duplessis) a eu le courage de le faire, les trusts et les gros intérêts de certains coulages, on donne instruction aux journaux ministériels de le descendre par tous les moyens, de l'attaquer dans sa vie professionnelle et dans sa vie privée.

Et je dis que le premier ministre est personnellement responsable de cet état de choses dans la province. Ce système pouvait exister déjà, mais il l'a intensifié avec sa presse. Cette dernière a lancé des attaques rageuses, des attaques personnelles contre le mouvement naissant de l'Action libérale nationale, des attaques rageuses contre le député de l'Assomption (M. Gouin), contre le député de Québec-Centre (M. Hamel), contre le député de Montmagny (M. Grégoire) et contre celui de Trois-Rivières (M. Duplessis).

Pourquoi? Parce que ces hommes menaçaient le régime, le régime capitaliste outrancier, et qu'il fallait les descendre. La presse ministérielle les a

attaqués par tous les moyens; elle les a attaqués dans leur vie professionnelle et dans leur vie privée.

Je n'ai pas été exempt de ces attaques; moi-même, j'ai été attaqué par un journal qui s'appelle *Le Soleil*, qui a publié le 28 juin des articles que, dès le lendemain, tous les gens bien pensants de Québec ont désapprouvés, articles qui ont été désapprouvés par ce que le Parti libéral compte de plus autorisé et par des parents mêmes du premier ministre. Ces articles descendaient jusque dans ma vie professionnelle et privée. Mais ces articles, je n'en ai cure.

Je dirai que, quand des guerriers se battent sur des cimes élevées, ils ne se soucient pas des émanations du putois, ni du venin de certains reptiles.

Si j'en parle, c'est que le premier ministre s'est plaint. Je dis qu'il n'en a pas le droit, car le plan dont il se plaint a été érigé en système dans la province de Québec. Je suis informé en effet que cet article infâme contre moi a été écrit à la demande du premier ministre lui-même.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Si mon honorable ami me permet de l'interrompre, je nie la chose de la manière la plus formelle et la plus claire possible.

(Applaudissements à droite)

M. Drouin (Québec-Est): Très bien. D'après les règlements de la Chambre, je suis obligé d'accepter les explications du premier ministre et je les accepte. Je voulais le savoir de lui-même et c'est pourquoi j'en ai parlé. Mais je suis maintenant en position de lui dire que les menteurs, ce sont alors les rédacteurs du *Soleil*, qui m'ont fait dire qu'ils avaient écrit cet article à la demande du premier ministre lui-même et que, sans cela, ils ne l'auraient jamais écrit.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Mon honorable ami voudrait-il me dire le nom de ces rédacteurs?

M. Drouin (Québec-Est): Je ne puis le dire ici. Mais si le premier ministre le veut, je pourrai les lui nommer personnellement.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Non, non, ici, devant tout le monde. Nommez-les donc ouvertement, puisque vous avez mentionné cette affaire.

(Applaudissements à droite)

M. Tremblay (Maisonneuve): Nommez-les lui et il va les clairer!

M. Drouin (Québec-Est): Je le dirai au premier ministre lui-même. Il sera peut-être surpris. Le premier ministre n'a pas simplement crié miséricorde, il s'est confessé devant la Chambre et il a fait un acte d'humilité. Il a fait un acte de "superhumilité", il a abaissé sa superbe: il s'est mis à quatre pattes devant le député de L'Assomption (M. Gouin).

Quand je l'ai entendu à la radio, parlant à Victoriaville, j'ai été profondément indigné, parce qu'après une grande dissertation qu'il voulait rendre comique, il voulait placer le chef de l'Action libérale nationale dans un musée. Jeudi, il voulait absolument le placer sur un piédestal. Il lui a élevé une statue.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Souriant) Y avez-vous objection?

M. Drouin (Québec-Est): Non, et je dirai pourquoi tout à l'heure.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Non, mais nous allons choisir nous-mêmes le sculpteur.

(Rires et applaudissements)

M. Drouin (Québec-Est): Quel acte d'humilité! Quelle revanche pour nous! Le premier ministre qui n'a jamais souffert la contradiction, qui a passé une partie de sa vie à excommunier, le voilà qui vient proclamer devant les députés de cette Chambre que le vainqueur du 25 novembre dernier, c'est le député de L'Assomption (M. Gouin).

Il a voulu nous représenter que le député de L'Assomption était tout en haut et que lui-même était peu de chose. Il a fait un appel au député de L'Assomption et aux chefs de l'Action libérale nationale pour reconstruire le grand Parti libéral, et il va jusqu'à leur proposer ce à quoi il s'opposait l'an dernier: "relibéraliser" le Parti libéral. Et nous avons eu le spectacle, le tableau vivant d'un premier ministre qui s'accroche, dans le précipice, à une dernière branche! Il crie: "M. Gouin, vous êtes le vainqueur; nous périssons! Venez nous sauver!"

M. Tremblay (Maisonneuve): (Souriant) Moïse!

M. Drouin (Québec-Est): L'honorable premier ministre a dit à l'honorable député de L'Assomption: "Sauvez notre parti, sauvez notre dictature

économique, nos compagnies d'électricité, nos compagnies de charbon, sauvez nos compagnies de gazoline, sauvez nos directorats!

(Applaudissements à gauche)

"Si vous nous sauvez, nous allons adopter votre programme, nous nous peinturerons de nouveau et nous "relibéraliserons" le parti!"

S'il est une chose qui m'a plu, c'est que le premier ministre a rendu hommage au chef de l'Action libérale nationale. Il a dit que ce dernier avait été le vainqueur et que le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) avait été le vaincu. C'était un appel fait pour diviser l'opposition. La Grande Guerre est finie depuis plusieurs années et les nations discutent encore pour savoir qui l'a gagnée. De notre côté, nous ne nous chicanerons pas pour savoir qui a gagné, le 25 novembre dernier.

(Applaudissements)

Nous disons simplement: nous avons fait l'Union nationale, où chaque parti fondateur, chaque combattant a apporté son appoint. Le Parti conservateur provincial a apporté, outre son programme, ses cadres et l'effort de ses partisans, le pourcentage de votes qu'il a obtenu et qui, depuis 1923, a varié de 38 % à 44 % de tous les suffrages exprimés; il a atteint 48 % en 1931. C'est cela qui a choqué le premier ministre. L'appoint du parti conservateur a été intensifié par la vaillance et la dignité de son chef, le député de Trois-Rivières.

Le principal mérite que, pour ma part, je reconnais au chef de l'opposition (M. Duplessis), ce n'est pas tant sa valeur personnelle que le fait qu'à chaque séance, et constamment depuis qu'il siège en Chambre, il s'est toujours opposé aux trusts qui gangrènent le gouvernement de la province de Québec. C'est que le Parti conservateur s'est purifié après de longues années dans l'opposition, et il est venu devant l'opinion publique libre d'attaches avec les intérêts financiers. Il est devenu un parti avec un programme de restauration sociale.

L'Action libérale nationale a, elle aussi, fourni son appoint. D'abord, l'appoint de son chef.

(Applaudissements)

Je crois résumer ma pensée à son sujet en disant que le député de L'Assomption est un produit direct de l'École sociale populaire de Montréal. Il a apporté, avec son grand nom et son groupement, l'appoint d'un programme soigneusement préparé et qui correspond aux besoins actuels de notre population, un programme qui concorde à peu près avec le programme adopté lors de la grande convention du Parti conservateur à Sherbrooke. C'est ça qui choque le premier ministre: l'apport des deux

groupes, qui a donné le résultat du 25 novembre. Ce qui a choqué encore plus le premier ministre, c'est que le chef de l'Action libérale nationale a brisé le bloc libéral qui, jusque là, avait résisté à toutes les épreuves. C'est là que l'appoint de l'Action libérale nationale est venu se joindre à celui du Parti conservateur provincial, pour semer le trouble dans les rangs ministériels.

Pour un côté, c'est le groupe de l'Union nationale qui a triomphé. Mais pour le côté ministériel, par tactique, parce qu'on veut diviser, il n'y a qu'un seul vainqueur. Mais pour nous, les vainqueurs, ce sont le chef de l'Action libérale nationale et le chef conservateur national. Il y a encore plus vainqueurs qu'eux, et c'est l'Union nationale Duplessis-Gouin.

(Applaudissements)

Il y a un chef qui a gagné encore plus qu'eux, et c'est le peuple qui a souffert et qui a pris sa revanche le 25 novembre dernier.

Le premier ministre a consacré de 20 à 25 minutes de son discours à commenter le discours du trône. Je comprends qu'il n'avait pas à lui donner beaucoup plus de temps, car c'est un déluge de mots sur un désert de programme. Et il en est ainsi parce qu'on espère détacher - ce qui n'arrivera pas - quelques-uns des nôtres, certaines ailes de notre mouvement, et on réserve pour ce moment tout ce qu'il y a de beau en disant: "Voyez, nous sommes prêts à incorporer vos idées dans notre programme. Si vous voulez vous joindre à nous, voilà ce que nous allons vous donner."

La majeure partie du discours du premier ministre a été une invitation au divorce. On veut que nous divorcions, pour contracter un nouveau mariage avec le conjoint d'autrefois. Je suis content que cette proposition ait été faite officiellement, car elle traînait depuis le 25 novembre dans les coulisses, dans les sous-bois de la politique, sur des lèvres officieuses. Je sais gré au premier ministre qu'elle ait été rendue officielle. Je lui dirai que l'homme le plus compétent pour répondre à cette invitation est sans contester le chef de l'Action libérale nationale, et je suis certain qu'il donnera sous peu sa réponse officielle.

Mais, auparavant, il est une chose que je voudrais bien savoir - on n'est pas obligé de me répondre: est-ce que le premier ministre reste ou s'il ne reste pas?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Il reste.

Des voix à droite: Il reste! Nous le gardons!
(Longs applaudissements à droite)

M. Drouin (Québec-Est): Je voudrais savoir s'il part ou s'il ne part pas.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il ne part pas.

Des voix à droite: (Simultanément) Il ne part pas! (Rires)

M. Drouin (Québec-Est): Parce que, franchement, nous sommes curieux de savoir à quoi nous en tenir. Depuis l'élection, on nous disait une journée que le premier ministre part, le lendemain qu'il ne part pas, puis qu'il repart. Ça va trop vite pour qu'on puisse suivre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je ne change pas d'idée tous les jours. Je ne suis pas, comme vous, de ces gens qui sont rouges une journée et bleus le lendemain.

(Applaudissements à droite)

M. Drouin (Québec-Est): Je constate que l'esprit de parti n'est pas complètement disparu de cette Chambre et qu'il prend le dessus... Ce n'est pas tout. D'autres fois, c'étaient tous les ministres qui partaient; d'autres fois, rien que quelques-uns. Et on en était constamment à se demander: partira-t-il? Partira-t-il pas? Partiront-ils? Partiront-ils pas? Le public a le droit de savoir ce qui s'est passé depuis le 25 novembre. Naturellement, dans les premières semaines qui suivirent l'élection du 25 novembre, tout ce qu'il y avait de ministériel est resté abasourdi. Puis on s'est mis à la besogne et on a fait une première proposition. Là, le premier ministre partait avec tous les ministres, moins deux. Le ministre des Affaires municipales partait, lui aussi.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je ne suis pas un "parteux" et je n'ai pas l'intention de commencer.

M. Drouin (Québec-Est): J'ai hâte de voir le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) partir sur la question de l'électricité, car depuis un an il n'est pas parti du tout.

(Rires et applaudissements)

M. Tremblay (Maisonnette): C'est parce qu'il manque de courant.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Vous aurez peut-être un choc.

M. Drouin (Québec-Est): Puis est venue une autre proposition: pour obtenir les bonnes grâces de l'Action libérale nationale, on acceptait notre programme en entier, on lapidait le premier ministre et on acceptait à sa place le chef actuel de l'opposition.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Souriant) Pourquoi cela ne s'est-il pas fait, alors?

M. Drouin (Québec-Est): Je vais vous le dire dans un instant.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Parce qu'il n'y a ici que des honnêtes gens et que l'on est à l'aise de ce côté-ci.

M. Drouin (Québec-Est): On disait: "Il reste nos deux journaux en qui vous n'avez pas grande confiance, *Le Soleil* et *L'Événement*. Nous allons les changer de nom: le premier s'appellera *Québec-Soir* et le second *Québec-Matin*."

Mais le premier ministre a tenu bon. Il n'a pas voulu partir et il a tenu son bout. Il est resté. Quand on a vu qu'il ne voulait pas partir, on a essayé un autre plan. Là, l'esprit de parti rouge, qui avait baissé dans le premier plan, est remonté à la surface.

On a dit: le chef de l'opposition, c'est un bleu, il ne peut pas être accepté comme premier ministre par les rouges. Alors, des agents ministériels, autorisés ou non, des entrepreneurs, des "schemers" se sont mis à courir les chemins pour essayer d'encercler les membres de l'Action libérale nationale.

On nous a dit: "Vous êtes des rouges, vous autres; votre entente avec les bleus est finie depuis le 25 novembre au soir. C'est votre programme seul qui est important. Du moment qu'il sera appliqué, c'est ça qui compte, qu'importe par qui?" Et alors on a encore proposé que le premier ministre parte. Le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) partait lui aussi, et d'autres ministres.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Très bien.

M. Drouin (Québec-Est): Pendant ce temps-là, grâce à Dieu, nous sommes restés solides et toutes ces tentatives ont été un complet fiasco.

(Applaudissements)

Le premier ministre est encore là, mais s'il est encore là, c'est parce que toutes ces négociations n'ont pas abouti. Sans cela, un autre serait à sa place. Le premier ministre déclarait jeudi dernier: "Nous

sommes encore ici et vous êtes encore là." Je dois lui répondre: vous êtes encore là parce que nous sommes encore ici.

(Applaudissements)

Le chef de l'Action libérale nationale dira officiellement ce qu'il pense de ces propositions. Pour ma part, je répète que l'entente conclue le 7 novembre dernier est la grande charte de l'Union nationale.

(Applaudissements à gauche)

Elle nous lie, c'est un "gentleman's agreement", nous ne mépriserons pas ses conditions. En dépit de tous les efforts, l'Union nationale vivra. Elle est forte, et le gouvernement s'en apercevra avant longtemps.

(Applaudissements)

Cette tentative officielle de nous amadouer vient trop tard, elle ne réussira pas plus que les autres. Elle ne sera pas même accueillie. La faute en est au chef du gouvernement: il est trop tard pour essayer de "relibéraliser" le grand Parti libéral, et il faut que le gouvernement disparaisse.

Nous avons essayé, nous, de "relibéraliser" ce parti, quand nous lui apportions nos suggestions. Nous étions bercés d'une douce illusion quand nous pensions que nous pourrions rester dans le sein de notre parti en demandant et en obtenant des réformes.

Nous les avons demandées. Il n'y a pas de preuve plus probante que les efforts du groupe de l'Action libérale nationale qui a demandé ces réformes.

Pour ma part, dès 1933, j'ai fondé un modeste journal² dans lequel j'ai demandé à peu près les réformes que nous trouvons aujourd'hui dans le programme de l'Union nationale. Nous avons continué à demander la "relibéralisation" du parti. Mais nos efforts ont été vains.

Nous avons été excommuniés, nous avons été traités comme de mauvais libéraux, parce que le gouvernement se croyait trop fort et qu'il nous pensait trop faibles. Il nous a méprisés. On nous a écrasés sous le poids d'un dédain superbe.

À ce point de vue, tous les ministres sont solidaires. Ils sont coupables...

(Applaudissements à gauche)

Car quand nous demandions des réformes, ils refusaient; ils n'ont pas protesté. Mais ce qu'ils refusaient jusqu'au 25 novembre, ils le voudraient aujourd'hui. Je le répète, M. l'Orateur, il est maintenant trop tard. Cet appel du premier ministre, comme on le dit communément, c'est de la moutarde après dîner.

Lors d'une causerie à la radio, un nommé Parizeau s'est empressé d'expliquer que l'appel du premier ministre ne s'appliquait pas à M. Drouin. Je considère comme un honneur que M. Parizeau ait dit que cet appel ne s'appliquait pas à moi. Que ce M. Parizeau ait été autorisé ou non, je dis, pour ma part, que je considérerais comme un déshonneur politique que d'être soupçonné de vouloir trahir une entente politique que nous avons conclue devant toute la province.

(Applaudissements à gauche)

Il est inutile d'essayer. Ces invitations, je n'en veux pas. Le tout n'est pas meilleur que les parties et les parties ne sont pas meilleures que le tout. Je n'ai pas laissé le mal pour y retourner. Je sais où je vais et il n'y a rien pour m'en détourner. Je ne veux pas m'arrêter.

Mais le premier ministre a posé les jalons, et je sais qu'on y reviendra. Je sais d'avance ce que veut le premier ministre. Il l'a laissé entendre quelque peu quand il a déclaré qu'il serait premier ministre tant qu'il aurait la santé et tant que son parti le voudrait.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce ne sera pas long.

M. Drouin (Québec-Est): Le premier ministre cherche une sortie honorable. Dans quelque temps, il offrira de se retirer s'il est un obstacle aux combinaisons, pour ne pas nuire à son parti. Si cela arrivait, mais qu'on ne craigne rien, cela ne se produira pas, il y aurait encore des sacrifices parmi les ministres. Je vois, par exemple, le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard). Dans toutes les combinaisons dont je viens de parler, il n'a jamais été mentionné, alors qu'il y a un an, il faisait partie de toutes les combinaisons. Si l'avocat du diable est de l'autre côté pour rompre les liens matrimoniaux, il y a de nombreux avocats de ce côté-ci pour défendre ces liens.

Je défie le premier ministre et les autres ministres de réussir à nous arracher un seul député. Je défie le cabinet de dissoudre les Chambres et de faire des élections à l'heure actuelle.

(Longs applaudissements)

Et surtout, je défie le cabinet de rester tel qu'il est constitué pour revenir devant le peuple. Je sais qu'à l'heure actuelle il y a parmi les ministres une grande peur, celle d'une élection.

Pourtant, la situation est extraordinaire. La province de Québec est dans une situation intolérable. Nous avons presque autant de députés d'un côté de la Chambre que de l'autre. L'incertitude

règne partout, le commerce est inquiet. Il n'y a qu'une manière de trancher la situation: selon l'usage constitutionnel, le gouvernement devrait avoir le courage de dissoudre les Chambres et de venir devant l'électorat.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Très bien.

M. Drouin (Québec-Est): Parlons maintenant du discours du trône. Enfin, en 1936, on a songé à faire quelque chose pour notre jeunesse. On va lui donner un bureau de placement! Notre jeunesse va certainement devenir enthousiaste en apprenant cela! Voyons un peu ce qu'a fait le gouvernement pour notre jeunesse depuis 1931: 1931, conseils du premier ministre à la jeunesse; 1932, rien; 1933, rien; 1934, conseils du secrétaire provincial (l'honorable M. David) à la jeunesse libérale de Montréal; 1935, conseils du premier ministre à la jeunesse libérale de Québec; 1936, un bureau de placement. Et c'est tout. Je voudrais bien savoir ce que l'honorable secrétaire provincial en pense.

L'honorable M. David (Terrebonne): Je vous le dirai en temps et lieu.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il nous le dira avec "SA" voix, mais ça ne sera rien qu'une voix!

(Rires et applaudissements)³

M. Drouin (Québec-Est): Passons maintenant au ministère de la Colonisation. C'est un chanceux, le ministre (l'honorable M. Authier), car sans notre mouvement, il n'aurait pas ce portefeuille. Il nous doit sa promotion. Sans nous, il serait à votre fauteuil, M. l'Orateur.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il est entré sur les polls volants⁴!

M. Drouin (Québec-Est): Mais nous voudrions savoir si, comme nouveau ministre, il a un budget. Le chef de l'opposition a lancé l'autre jour une grave accusation en disant qu'il avait été informé que les \$10,000,000 votés l'an dernier étaient déjà dépensés. Le ministre se doit de dissiper cette rumeur et de donner le démenti à cette accusation.

Il doit nous dire s'il est vrai que ces \$10,000,000 ont été dépensés, surtout s'ils ont été dépensés pendant la période électorale, et s'il est vrai que les colons n'en ont pas profité. Je comprends que

ses crédits ne sont pas encore devant la Chambre et qu'il n'est pas obligé de répondre, mais s'il veut manifester un peu de bonne volonté, il devrait immédiatement répondre, et de manière fière, aux trois questions suivantes: 1. Les \$10,000,000 ont-ils, oui ou non, été dépensés? 2. Quel montant a été dépensé durant la période électorale? 3. Quelle part est allée pour les colons?

Nous espérons que le ministre (l'honorable M. Authier) ne commencera pas sa carrière en évitant de répondre. Le ministre de la Colonisation est d'ailleurs dans une position étonnante. Il est le député de la moitié de son comté d'Abitibi. Il est le député des polls volants.

(Applaudissements)

Je ne sais si ça veut dire la même chose que polls volés, mais le public jugera.

L'honorable M. Authier (Abitibi): Dans quelle loi électorale mon honorable député a-t-il trouvé cette expression?

M. Drouin (Québec-Est): C'est le bon sens populaire qui l'a trouvée sans recherche. Le ministre de l'Abitibi a joui d'un enthousiasme extraordinaire dans une partie de son comté et pas du tout dans l'autre. Ce n'est pas comme son collègue de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen) qui, lui, a profité d'un enthousiasme général. Ce dernier n'a pas pu empêcher l'enthousiasme populaire de monter à 1,000 % par année. Tout le monde était enthousiaste: les officiers-rapporteurs, ses sous-officiers, les greffiers, les électeurs, ceux qui ne l'étaient pas, les automobilistes, les chauffeurs, les polls, les listes électorales et les porteurs de revolvers, tous en ont été touchés. On ne peut pas en dire autant du comté de Terrebonne. Là, il n'y eut pas d'enthousiasme, ou plutôt il a été réduit à sa plus simple expression⁵.

Certaines causes sont actuellement pendantes devant les cours. Quelques-unes sont des causes ordinaires. D'autres révèlent un caractère extraordinaire, et parmi celles-là se placent les élections de Montréal-Saint-Laurent, de Mercier et de l'Abitibi. Ce n'est pas mon intention de soulever un débat sur cette question pour le moment. Mais je dirai que certaines élections ont causé un scandale dans toute la province et soulevé la réprobation générale. Je ne dis pas que tous les faits qu'on leur reproche sont vrais, mais il y a une chose évidente, à mon sens: ces députés ne devraient pas siéger.

(Applaudissements à gauche)

Auparavant, ils devraient se laver des accusations qui pèsent sur eux. Pour ma part, avant

de venir dans cette Chambre, j'ai demandé à plusieurs reprises une enquête devant une commission réellement impartiale, une commission royale, qui aurait tous les moyens de conduire une enquête sincère. Elle s'impose pour ces trois comtés.

(Applaudissements à gauche)

Maintenant, passons à la question de l'électricité. Je vois ici deux personnes qui ont eu leur mot à dire à ce sujet dans cette province. Tout d'abord, le ci-devant champion des droits de la population, le ministre du Commerce et des Affaires municipales (l'honorable M. Bouchard). Ça fait contraste avec la présence du réel champion de la cause du peuple, d'un homme qui a été un des plus grands bienfaiteurs de sa province, le député de Québec-Centre (M. Hamel).

(Longs applaudissements à gauche)

C'est lui qui a éveillé l'opinion publique qui était chloroformée, c'est lui qui est venu à bout de créer un bon courant dans la province contre les trusts et en particulier contre celui de l'électricité. Je me suis joint à lui et ensuite au ci-devant champion.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ci-devant.
(Rires)

M. Drouin (Québec-Est): Quelles campagnes avons-nous faites dans la province pour demander ensemble de meilleurs taux!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Nous les avons eus.

M. Drouin (Québec-Est): Où cela? Quel est l'endroit de la province qui jouit d'un privilège aussi exclusif? Nous ne les voyons pas, il n'y a que le ministre qui les voit.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Venez donc à Saint-Hyacinthe, et vous verrez que je dis la vérité.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce n'est pas toute la province.

M. Drouin (Québec-Est): Nous avons dénoncé ensemble la surcapitalisation, le mouillage des stocks. Ensemble, nous avons prôné la municipalisation, une certaine forme d'étatisation comme en Ontario. Notre devise a été en quelque sorte: "Une Hydro comme en Ontario." Le ministre se le rappelle sans doute. Nous avons même suggéré des expropriations, comme dans le cas de la Beauharnois.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Jamais je n'ai préconisé l'expropriation de la Beauharnois! Au contraire, je m'y suis opposé.

M. Drouin (Québec-Est): J'accepte pour le moment la déclaration du ministre du Commerce, quitte à lui mettre ses déclarations passées devant les yeux aussitôt que j'en aurai le texte officiel.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous ne sommes pas obligés d'accepter ces simples dénégations sans preuve à l'appui.

M. Tremblay (Maisonneuve): Ils sont en train de renier tout leur passé.

M. Drouin (Québec-Est): Je me rappelle pourtant que nous avons développé une théorie de l'expropriation, par exemple, de ce qui reste de la Beauharnois. Si le ministre a peur du mot expropriation, je dirai: sur l'utilisation de la Beauharnois.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Ce n'est pas la même chose.

M. Drouin (Québec-Est): Lorsque trois bills ont été déposés en cette Chambre au sujet de l'électricité, j'ai dit qu'ils avaient été chloroformés et passés par le gouvernement dans l'intérêt des compagnies. Là, nous nous sommes séparés du ministre des Affaires municipales. Le ministre s'est autorisé de ces trois bills pour accepter un portefeuille dans le cabinet. Il prétendait qu'ils lui donnaient satisfaction et qu'il entrevoyait enfin le moyen de réaliser son programme de réformes dans le cadre du parti.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Oui, avec le portefeuille.

M. Drouin (Québec-Est): C'est là que le député de Québec-Centre (M. Hamel) et moi-même l'avons laissé, mais pas seulement nous. Mais je dis que le ministre en rentrant dans le cabinet s'est fait plusieurs amis de ses adversaires d'autrefois, mais qu'il a perdu tous ses vrais amis, ou plutôt non, il en a gardé un avec lequel il se console: Anacleth Chalifoux⁶¹

(Rires)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Ce n'est pas si sûr que cela.

M. Drouin (Québec-Est): Le ministre du Commerce a été assermenté quelques jours après la session et il déclarait que les trois bills lui donnaient satisfaction. La Chambre s'est ajournée le 18 mai. Juin, juillet, août, septembre ont passé, octobre aussi, et ce ne fut que le 31 octobre que la Commission de l'électricité a été nommée, sans qu'on eût consulté la voix populaire. Pourquoi a-t-il été six mois sans nommer la Commission, puisque, selon son propre aveu, elle était l'instrument convenable pour atteindre le but qu'il poursuivait depuis si longtemps: la réduction des taux? C'est un autre six mois que le gouvernement a gagnés contre le peuple de cette province. Voilà le champion du peuple qui entre dans le cabinet pour sauvegarder les droits du peuple et qui laisse faire six mois avant que la Commission ne soit nommée.

Si la Commission était bonne, pourquoi avoir attendu six mois? Pourtant, le député de Saint-Hyacinthe (L'honorable M. Bouchard) a fait nommer une Commission des rentes seigneuriales quelques jours à peine après son entrée dans le ministère. C'était ce qui l'intéressait davantage. Pourquoi n'a-t-il pas déployé la même énergie pour hâter la création de sa Commission d'électricité?

Un des grands principes que le député de Saint-Hyacinthe a prêchés partout dans cette province, avec nous, c'est la concurrence de l'État aux compagnies hydroélectriques. Avec nous, il a prôné la création d'une Hydro provinciale qui développerait certains pouvoirs d'eau pour faire la concurrence aux compagnies. M. l'Orateur, où sont allés les principes et les vérités que prêchait le ministre du Commerce?

Depuis le mois de mai dernier, des pouvoirs d'eau ont-ils été développés dans cette province pour concurrencer les compagnies? Aussitôt que le ministre a été nommé, nous nous sommes dit: le ministre va annoncer quelque chose à ce sujet. Mais, depuis, rien!

Nous avons pensé, en prévoyant le discours du trône: le ministre va y annoncer sans doute que des pouvoirs d'eau seront exploités selon le programme qu'il a si longtemps prêché. Encore rien! Parce que le ministre a laissé ses véritables amis pour entrer dans un cabinet hostile à ses opinions et absolument hostile à ses idées. Comment voulez-vous que le premier ministre puisse résoudre la question de l'électricité? Mais voyons ce qui s'est passé ici, à Québec. Nous avons fait la lutte, mais que voulez-vous, quand le premier ministre appartient lui-même à un bureau d'avocats qui représente les intérêts du Quebec Power.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je ferai remarquer à mon honorable ami qu'en tant que mon bureau est concerné, je n'y ai aucun intérêt financier.

M. Drouin (Québec-Est): Alors, pourquoi y laisser votre nom?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai été l'un des fondateurs de ce bureau. Le nom reste, mais c'est tout.

M. Drouin (Québec-Est): Je le répète: le bureau dont fait partie le premier ministre représente la Quebec Power devant les cours de justice. Le premier ministre dit qu'il n'y figure que nominalement, cela peut se faire, mais son nom y apparaît quand même. D'ailleurs, ce n'est pas tout. Dans ce bureau, il y a ses deux fils qui occupent pour la Quebec Power, dont l'un est ici parmi nous, je veux dire le député de Bellechasse (M. Taschereau).

Comment voulez-vous, quand l'associé professionnel du premier ministre, M. Georges Parent, est directeur du Quebec Power et du Southern Canada Power, quand le frère du premier ministre est aussi directeur du Quebec Power, comment voulez-vous que celui-ci résolve la question de l'électricité? Comment voulez-vous, quand son autre fils est un ingénieur important de la Shawinigan Water and Power? Comment voulez-vous qu'il en soit autrement quand deux journaux importants...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Plus ou moins. (Rires)

M. Drouin (Québec-Est): Quand *Le Soleil* a pour directeurs M. Edmond Taschereau et l'associé du premier ministre, M^c Georges Parent, qui est en même temps directeur du Quebec Power, et que M. J.-H. Fortier de *L'Événement* est aussi directeur de la même compagnie? Comment peut-on avoir l'espérance de régler la question de l'électricité avec un cabinet pareil? Voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas la concurrence avec les compagnies. En plus, sait-on que l'organisateur ministériel dans la région du Bas-du-Fleuve, M. Brillant, était le président de la compagnie hydroélectrique de la région?

Le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) a déclaré que 40 municipalités avaient demandé la permission de municipaliser l'électricité, mais elles n'avaient pas besoin que la nouvelle loi passe l'an dernier pour ça. Quand le ministre lui-

même a voulu municipaliser dans Saint-Hyacinthe, il n'a pas eu besoin d'une loi semblable. Il est vrai qu'il est revenu par la suite demander certains amendements, mais il n'avait pas besoin d'une loi nouvelle pour municipaliser Rivière-du-Loup non plus, ni Sherbrooke. Et je demande au ministre où il en est rendu avec ses principes d'autrefois, et quelles sont ses intentions pour l'avenir.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Vous le saurez.

M. Drouin (Québec-Est): Nous trouvons dans le discours du trône une annonce au sujet d'un crédit rural, mais d'une façon fort ambiguë. On s'est arrangé pour faire croire qu'on est pour un crédit provincial et aussi pour l'amélioration du système fédéral actuel. Depuis des années, on a essayé un replâtrage annuel et les cataplasmes se sont succédés sans amener d'améliorations. Je dis que par cette méthode on n'obtiendra rien. Tant que le crédit agricole ne sera pas contrôlé par la province, il sera "ineffectif" et la situation ne sera pas réglée. Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) le sait.

Le programme de l'Action libérale nationale, comme le programme conservateur, veut un crédit agricole provincial, et s'il est une mesure sur laquelle l'Union nationale a insisté pendant la dernière élection, c'est celle-là.

(Applaudissements)

Il n'y a qu'un cri dans la province, même chez les amis du gouvernement, pour un crédit agricole provincial. On n'a plus confiance dans les cataplasmes habituels. Notons que le discours du trône déclare que le gouvernement n'est pas réfractaire à un crédit provincial. Je demande au ministre de l'Agriculture qu'il nous dise carrément, sans laisser de portes de sortie possibles, s'il a l'intention de nous donner le crédit provincial, oui ou non.

Il y a bien des années vivait au Québec un nommé Pointu Lamontée qui avait résolu d'élever un bon chien. L'hiver était si rigoureux que l'haleine se transformait en glace et que le froid pénétrait dans les maisons les plus chaudes. Le chien sortit un matin de grand froid; on le rentra complètement gelé. Le maître se mit à frotter l'animal avec grande diligence. Mais à mesure qu'il dégelait une patte, les autres gelaient et le maître dut travailler pendant de longues heures. Enfin, l'animal revint à la vie. Mais Pointu Lamontée déclara par la suite que "ça avait jamais été un chien d'une grande santé".

M. l'Orateur, il y a eu récemment des changements ministériels.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Mais pas pour le mieux.

M. Drouin (Québec-Est): L'honorable ministre de la Voirie est devenu procureur général. Dans le public, on a interprété ce changement comme lui donnant le droit direct de succession à la chefferie. Au nouveau procureur général (l'honorable M. Perrault), je demande immédiatement deux choses. Premièrement, de faire disparaître de son département un homme que toute la province honnit et veut voir disparaître, qui s'appelle l'assistant procureur général, qui, depuis plusieurs années, a pris devant le public la figure d'un homme qu'on ne veut plus voir. Je dis au procureur général: dehors Charles Lanctôt, dehors le Fouché du ministère, le Raspoutine du régime! Je demande aussi la mise en accusation immédiate, devant les cours de justice, du sénateur Webster.

(Applaudissements)

M. l'Orateur, mes amis et moi-même, nous avons demandé au procureur général d'appliquer des remèdes. Les compagnies de charbon avaient été condamnées à payer l'amende; il avait été prouvé qu'un trust du combustible existait. Le trust a payé, mais a continué ses opérations sans être dérangé. Dans le temps, j'ai dit que ces compagnies constituaient un mépris flagrant de l'autorité et un défi au peuple, au Parlement et à la loi. J'ai dit au procureur général du temps (l'honorable M. Taschereau) qu'il ne faisait pas son devoir en ne citant pas le sénateur Webster devant les cours de justice. Et je défiai le premier ministre, les ministres, les députés ministériels de nous dire pourquoi on n'avait pas cité les personnes propriétaires de compagnies. Le procureur général a le droit de poursuivre non seulement les compagnies, mais aussi les directeurs de ces compagnies.

Il cite la loi qui permet au procureur général de poursuivre personnellement les chefs des combines et monopoles.

La loi permet que les directeurs soient poursuivis. C'est ce qu'on aurait dû faire. On a poursuivi les compagnies. Après une joute légale qui a duré deux ou trois ans, elles ont été condamnées, elles ont porté leurs causes d'appel en appel, mais le trust du charbon a continué quand même, comme si de rien n'était. La façon dont les compagnies en question ont mené leurs activités depuis les procédures judiciaires constitue un mépris flagrant

de la loi et de l'autorité et un défi flagrant au gouvernement, à la province, aux tribunaux et au peuple. De plus, pour ajouter à l'insulte, le prix du charbon a augmenté depuis cette fameuse enquête.

Je serais curieux de connaître les intentions du nouveau procureur général (l'honorable M. Perrault) à ce sujet.

À un moment, l'opinion publique s'est émue et le procureur général a dit à Ottawa: "Si vous faites une enquête et que vous trouvez des coupables, je poursuivrai." Il va y avoir prochainement une enquête sur le charbon conduite par Ottawa, mais je dis que si le procureur général avait fait son devoir et pris de nouvelles procédures contre les directeurs de trusts, il n'y aurait pas lieu de tenir cette enquête coûteuse. Je demande donc encore au nouveau procureur général de nous donner son interprétation légale de cet article, car nous, de l'opposition, nous n'entendons pas prendre les petits moyens pour mettre les trusts à la raison et les faire disparaître. Nous voulons les grands moyens et les prendrons.

(Applaudissements à gauche)

Le discours du trône mentionne un projet de loi de pensions aux vieillards. Après une bataille qui remonte à 1929 par les conservateurs et les gens de l'Action libérale nationale, c'est-à-dire après six ans, nous aurons, paraît-il, une loi pour nos vieux et pour nos vieilles. Nous avons été obligés de prendre le ministère à la gorge, mais nous l'aurons.

J'entends le premier ministre dire, en parlant des pensions de vieillesse, dans son discours de jeudi dernier: "Nous donnerons les pensions de vieillesse et les municipalités ne paieront rien." C'est une insinuation. Quand avons-nous demandé que les municipalités soient appelées à payer? Jamais! C'est un épouvantail que l'on a voulu répandre.

Nous avons été obligés d'arracher cette loi au premier ministre et à l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David), qui a prononcé jadis contre le projet ses plus beaux discours, et qui a même dit que c'était là une loi antisociale. Pour ma part, je suis surpris et renversé de voir que le premier ministre a l'intention de faire administrer cette loi par le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout).

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai dit que cette loi serait présentée par le député de L'Islet (l'honorable M. Godbout). Nous ne savons pas encore qui l'administrera.

Si mon honorable ami me le permet, je lui rappellerai que, l'an dernier, il a proposé une motion pour une pension de vieillesse sur une base

contributoire pour les municipalités ou l'acceptation de la loi fédérale des pensions de vieillesse.

Il entreprend de lire le texte de la motion soumise à la Chambre l'année précédente par le député de Québec-Est (M. Drouin).

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. Le premier ministre est en Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'il ne peut interrompre un orateur sans sa permission.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le député me l'a donnée!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Absolument pas!

M. Drouin (Québec-Est): Je suis très à l'aise pour répondre au premier ministre. Voici ce que contenait ma motion de l'année dernière.

(Il ne peut trouver la page du procès-verbal)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Si l'honorable député me le permet, je vais lui donner la page. C'est la page 548, 5-4-8.

M. Drouin (Québec-Est): "Que cette Chambre est d'opinion qu'une loi de pension aux vieillards est devenue absolument urgente et ne saurait être retardée plus longtemps;

"Que le gouvernement devrait déposer, à la présente session, un projet de loi instituant une loi de pension aux vieillards propre à la province et basée sur un système contributoire, ou au moins accepter immédiatement la loi fédérale actuellement en vigueur et lui donner force légale, comme mesure transitoire ou temporaire."

Je dis que quand le premier ministre s'est levé et a lu le texte, il s'est contredit lui-même. La pension aux vieillards que je suggérais était fondée sur un système contributoire, comme mesure transitoire et temporaire, à moins que l'on acceptât immédiatement la loi fédérale. J'ai agi ainsi afin de ne pas laisser d'échappatoire au premier ministre. Je lui ai demandé une loi de pension soit par système contributoire, soit autre, parce qu'il s'était prononcé, ainsi que feu l'honorable M. Vautrin, contre la loi fédérale. Et aujourd'hui, c'est la loi fédérale qu'il propose.

Je me suis battu seul de mon bord pour obtenir cette loi; ma motion de l'an dernier est là, elle ne contredit pas celle qui a été proposée par le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand). J'ai voté contre le gouvernement au sujet de cette motion.

(Applaudissements)

En ce temps-là, j'étais seul, mais j'ai réussi, puisqu'aujourd'hui le gouvernement nous offre la même loi.

Le premier ministre aime à lire les textes, mais il saute les parties qui ne font pas son affaire. J'en profite ici pour dire que ce n'est pas la seule fois que j'ai voté contre le gouvernement. J'ai voté 15 fois l'an dernier, et quelques fois auparavant. Je l'ai fait parce que je voulais être logique avec moi-même. Je n'ai pas rompu brusquement avec mon parti, mais par une évolution graduelle. Moi aussi, j'ai nourri l'illusion que je ne serais pas obligé de me séparer, mais quand j'ai vu que mon parti ne voulait pas des réformes sociales qui s'imposaient, qu'il était soumis aux gros intérêts et gouverné par les trusts, je suis alors allé de grand cœur avec l'opposition, parce qu'on m'y donnait ce que je demandais depuis des années.

(Longs applaudissements)

Même en supposant que l'on nous donne la loi des pensions de vieillesse, comment le cabinet va-t-il s'arranger pour nous faire rembourser ce que nous avons perdu? Il y a environ 30,000 vieillards dans la province qui reçoivent environ \$6,000,000. Le gouvernement fédéral en paie les trois quarts. Depuis 1927, toutes les provinces ont accepté cette loi, excepté la province de Québec, qui pourtant paye le tiers des impôts retirés par le gouvernement central. Une somme totale de \$45,000,000 a été versée à nos vieux dans le Canada; nous en avons donc payé \$15,000,000 inutilement. Comment allons-nous nous rembourser? J'ai hâte d'entendre le premier ministre nous expliquer comment il compensera pour l'amertume dont furent abreuvés les vieillards de la province sur la fin de leurs jours, tandis qu'ailleurs ils retiraient des argents qui leur permettaient de finir leurs dernières années dans la paix.

On nous dira que nous avions la loi de l'assistance publique. D'abord, elle s'applique surtout aux malades, et un nombre considérable de nos vieux se refusent à aller finir leurs jours dans les hôpitaux. L'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) a déclaré au début de la crise que le chômage était la plaie du siècle et que le secours direct était le crime du siècle. Et il en blâmait Ottawa.

L'honorable M. David (Terrebonne): Je n'ai pas changé d'idée.

M. Drouin (Québec-Est): Il a dit cela en 1933, je crois.

L'honorable M. David (Terrebonne): En 1930, même.

M. Drouin (Québec-Est): Il a dénoncé les secours directs. Mais tout le monde est opposé aux secours directs. Le secrétaire de la province n'avait pas besoin de se donner tant de peine pour convaincre des gens convaincus d'avance. Le peuple était converti d'avance. Pourquoi n'avoir pas converti son chef et les membres du cabinet?

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Souriant) Parce qu'il n'a pas assez d'influence auprès d'eux.

(Rires)

L'honorable M. David (Terrebonne): Cela dépendait alors d'Ottawa. L'honorable chef de l'opposition sait que c'étaient les gouvernements conservateurs d'Ottawa qu'il aurait fallu d'abord convaincre.

M. Drouin (Québec-Est): C'est ça, on a joué au football avec Ottawa. La balle a été renvoyée d'une superbe manière entre Québec et Ottawa. Chaque fois que le premier ministre était embarrassé par une question se rapportant au chômage, aux municipalités ou à l'agriculture, il disait: "C'est la faute d'Ottawa. M. Bennett n'a rien fait." Et il concluait en pratique: "donc, j'ai le droit de ne rien faire", et il reprenait son siège.

Ce n'est pas cela que nous voulons. C'est pour cela que, depuis la crise, nos graves problèmes n'ont pas été réglés. Il est temps que le gouvernement règle ses affaires sans s'occuper d'Ottawa. Pour cela, qu'il prenne à cœur les affaires de la province, qu'il se charge de ses responsabilités. Je l'avertis qu'il y a de ce côté-ci des gens décidés à faire face à nos problèmes, au lieu de toujours dire que c'est la faute d'Ottawa.

Pour notre part, nous ferons quelque chose bientôt. Le gouvernement n'a pas la confiance populaire et, comme tel, il ne mérite pas d'administrer les affaires publiques. Il a perdu le sens libéral et le sens administratif. Il n'a jamais été bon pour régler les problèmes de la crise et c'est la crise qui tue le parti ministériel.

(Applaudissements à gauche)

Le premier ministre a parlé de mariage. Il a appelé l'alliance conclue le 7 novembre un mariage morganatique. Nous l'avons pourtant fait au grand jour.

Une voix: Ce fut un mariage d'amour! (Rires)

M. Drouin (Québec-Est): Nous avons fait un mariage national. C'est ce qui tue le gouvernement. Le premier ministre et le gouvernement en ont fait

aussi, des mariages, ou plutôt c'était du concubinage, avec les trusts de la province, avec les compagnies d'électricité, de gazoline, de charbon. Le premier ministre se scandalise du fait que des libéraux se soient unis aux conservateurs quand lui-même s'est allié aux gens de la *Gazette* et s'est accoté avec Camillien Houde.

(Rires)

Quant à nous, nous avons fait un mariage national: nous ne sommes plus bleus, nous ne sommes plus rouges, nous sommes des nationaux. National nous avons été, national nous sommes, national nous devons être et national nous serons. Cela, je le répète, c'est le mot qui va tuer le gouvernement. National, c'est le mot qui a fait peur au premier ministre. Ce mot, il est partout dans l'atmosphère. Voilà longtemps que l'opinion publique désirait un mouvement national.

Le premier ministre n'avait pas prévu cela, mais c'est fait. Il n'est pas capable de l'empêcher. Personne au monde n'est capable de l'empêcher. Nous écraserons ceux qui seront dans notre chemin. Nous sommes la force montante. Vous êtes la faiblesse descendante. Non, nous ne retournerons pas au mal. Nous avons trop souffert pour cela. Que la droite sache que tout un monde, un abîme nous sépare d'elle.

De l'autre côté, c'est l'ordre ancien; de ce côté-ci, l'ordre nouveau. De l'autre côté, c'est l'esprit ancien; ici, l'esprit nouveau. Devant nous, c'est le bloc antinational; ici, c'est le bloc national. Là, c'est la vieille économie politique; ici, c'est la nouvelle. Là, c'est la loi désuète de l'offre et de la demande, qui fait mourir un homme de faim pour sauver le prince. Là, c'est la dictature économique; ici, c'est la restauration sociale, économique, morale. De l'autre côté, ce sont les trusts, la surcapitalisation, le soufflage des capitaux, l'ingérence politique; ici, c'est le monde des réformes.

Là, c'est l'injustice politique, économique et sociale; ici, c'est la justice politique, économique et sociale. De l'autre côté, c'est le vieux jeu; ici, c'est la vie et la jeunesse. Là, c'est la vieille civilisation; ici, c'est la nouvelle. Et comme la vieille civilisation a failli à sa tâche, a fait souffrir l'humanité, elle doit disparaître. Nous sommes bâtis de fer et d'acier et nous broierons tous les obstacles placés sur notre passage.

Pour ma part, je crois sincèrement que la démocratie est encore la meilleure forme de gouvernement, mais si elle empêche nos réformes, tant pis pour la démocratie⁷! Notre système parlementaire est probablement encore celui qui nous convient le mieux, mais s'il empêche nos réformes,

tant pis pour le système parlementaire! Je crois aux principes du libéralisme sain, car nous n'avons pas abandonné cette doctrine, mais si un parti qui se dit libéral a oublié ses principes, tant pis pour lui.

Nous savons où nous allons, nous avons une œuvre à accomplir. Il ne peut être question d'accepter des compromis. Nous continuerons la lutte. Nous n'avons pas peur du gouvernement ni de sa police. Nous sommes la marée montante. C'est la montée nationale qui continue et les gens de l'autre côté ne sont sûrement pas capables de l'enrayer. Que les membres du gouvernement en prennent leur parti: ils sont appelés à disparaître. Avant longtemps, nous aurons un gouvernement national de l'union Duplessis-Gouin à la tête du gouvernement, pour le bien de la province.

(Longs applaudissements à gauche)⁸

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (Ovation à droite) M. l'Orateur, permettez-moi de débiter par des paroles de félicitations à votre adresse. Élu député de Joliette depuis 1927, vous avez gagné l'admiration de tous ceux qui siégeaient avec vous dans cette Chambre. Les membres du gouvernement ont eu, en particulier, maintes occasions de constater l'intérêt que vous portez à vos électeurs et à toute la province de Québec. Vous devenez président de l'Assemblée législative en des temps moins calmes qu'autrefois. Votre élection à ce poste est une preuve nouvelle de l'estime et de la confiance que vos collègues vous portent. C'est ma conviction que vous accomplirez vos nombreux devoirs avec un zèle et un sens de justice qui augmenteront votre prestige.

(Applaudissements à droite)

Je m'en voudrais de ne pas ajouter tout de suite quelques mots de gratitude à l'égard de mes dévoués électeurs du comté d'Arthabaska. La tempête que l'on s'efforça de souffler jusque dans mon district électoral ne les a pas empêchés de me demeurer fidèles et, par une majorité accrue, de m'encourager, ainsi qu'ils le font depuis 20 ans, à travailler au développement de leur comté et au progrès de notre province. Qu'ils me permettent de les en remercier publiquement.

(Applaudissements)

La présente session s'est ouverte dans une atmosphère particulière. Cette Chambre présente une physionomie différente de l'ancienne. Majorité et minorité ont vu leurs effectifs changer. À la suite des élections du 25 novembre dernier, de nouveaux élus sont venus rejoindre dans cette salle d'anciens députés.

Quelque ardente qu'ait été la dernière lutte électorale, je souhaite que les divergences de vues ne viennent point paralyser nos délibérations et ne tournent pas, en définitive, au désavantage des électeurs dont nous sommes tenus de défendre les intérêts.

(Applaudissements à droite)

Il me semble que ce serait une erreur que d'apporter ici à nos discussions le ton des tribunes publiques et de prendre part à ces débats avec des paroles chargées de menaces, de violence et de haine.

Respectant les personnes, ne devons-nous pas placer au-dessus d'elles les idées et les institutions où doivent apparaître les intérêts majeurs de la province de Québec? L'expérience acquise au contact des choses et des hommes enseigne que les paroles de haine et les injures satisfont peut-être l'envie, la jalousie et la rancune, mais n'avancent guère les discussions et n'améliorent en rien la condition des autres citoyens.

Je souhaite et j'espère donc de tout cœur que nos délibérations soient empreintes de calme, de dignité, et qu'elles se poursuivent dans la conscience que nous sommes réunis ici non pour satisfaire des rivalités personnelles, mais pour l'accomplissement de hauts devoirs publics. C'est l'attitude d'esprit qui nous permettra d'apporter aux graves problèmes qui nous seront soumis leur meilleure solution.

(Applaudissements à droite)

Ici comme ailleurs, les difficultés multiples qui surgirent au cours des cinq dernières années ont brouillé certaines idées, exaspéré certaines gens, les portant quelquefois à réclamer des réformes inopportunes et dangereuses. C'est pour nous une raison impérieuse d'apporter à nos débats le calme et la sincérité qu'exige l'étude profonde et suivie de tous nos problèmes.

Je n'entends pas suivre le député de Québec-Est (M. Drouin) dans tout ce qu'il a déclaré, mais je veux étudier à quoi se ramènent les besoins actuels de notre province, et examiner la politique qu'il faut leur appliquer. La province de Québec existe en sa forme constitutionnelle présente depuis 70 ans. Son administration publique réclame le maintien de services qui ne peuvent varier. Elle exige aussi une intervention gouvernementale nécessitée par la crise de 1929.

Jusqu'à cette année 1929, notre province se développa normalement. Elle accentua peu à peu ses organismes de culture intellectuelle. Elle accrut ses activités industrielles et commerciales, tout son essor économique, par son emprise de nouvelles terres,

l'exploitation de son sol et de ses ressources naturelles, par la création d'un système routier permettant aux fermiers, aux industriels et aux commerçants d'accroître leurs richesses en triplant leurs relations d'affaires.

Mais les cinq dernières années sont venues, ici comme dans tous les autres pays, ralentir ce magnifique effort, arrêter pour un temps ces promesses d'avenir. Mais les observateurs impartiaux reconnaissent qu'une reprise des affaires s'est dessinée depuis plusieurs mois aux États-Unis et au Canada, et que la crise paraît avoir enfin épuisé les plus néfastes de ses répercussions.

Elle aura eu du moins cet avantage de liquider des entreprises non viables. Elle aura appris, espérons-le, à certains hommes d'affaires que même pour eux la prudence demeure la mère de la sécurité, et enseigné à tous la nécessaire leçon du travail et de l'économie.

(Applaudissements à droite)

Cependant, tous les effets de la crise ne sont pas disparus et l'on n'a pas fini de jeter l'appel aux pouvoirs publics pour guérir quelques-uns des maux qu'elle laissera après elle. Comment sortir de ces dernières difficultés et comment répondre à ces nouvelles demandes? Notre premier devoir, c'est de marquer une distinction entre les exigences permanentes de notre administration publique et l'aspect temporaire des besoins que l'on nous signale quotidiennement.

Cette année, comme au cours des années précédentes, nous devons nous préoccuper de nos grands services: l'instruction à tous ses degrés, l'assistance aux institutions de charité, l'agriculture, la colonisation, les pêcheries, les travaux publics.

Au chapitre de ces œuvres de base, si je puis dire, l'on peut rattacher un sujet qui sera sans doute débattu au cours de cette session: la Constitution même de la Confédération canadienne. Des dénonciations parfois violentes sont fréquemment prononcées contre l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Le Parlement fédéral juge trop étroits ses pouvoirs; les provinces lui reprochent d'empiéter constamment sur le domaine qui leur est expressément réservé. Des difficultés multiples manifestent la complexité du problème qui se pose plus angoissant aujourd'hui qu'en 1867: maintenir la confédération canadienne telle qu'elle fut conçue en 1867 par les Pères de la Confédération, tout en sauvegardant l'équilibre entre le pouvoir central et celui des Législatures des provinces.

Des difficultés d'administration existent, c'est incontestable, tant pour le pouvoir central que pour

les provinces. Qu'on se rappelle ces voyages quasi annuels à Londres, ces demandes réitérées au comité judiciaire du Conseil privé d'interpréter les articles 91, 92, 93 de l'Acte de 1867, et ces retours avec telle ou telle loi déclarée contraire à la Constitution.

Il faut admettre qu'après 70 ans de régime de la Confédération, nous sommes dans l'incertitude, dans la crainte qu'une législation répondant à des nécessités morales ou économiques soit attaquée par des intéressés et annulée par un argument d'ordre constitutionnel; dans la possibilité aussi qu'à la longue les multiples lois fédérales finissent directement ou indirectement par mettre à néant des droits apparemment garantis aux provinces par l'article 92.

L'on doit déplorer que les auteurs de la Constitution, puisqu'ils adoptaient ce plan fédératif et appuyaient la Confédération sur l'existence d'un parlement central et de législatures locales, n'aient pas, en des textes plus précis, délimité ce pouvoir de légiférer, et empêché ainsi que les tribunaux ne viennent enlever aux provinces des privilèges que cette même Constitution avait pour objet de leur conserver.

L'heure n'est plus à la polémique, mais à l'action. Un problème essentiel se pose à l'heure actuelle: celui de notre existence ethnique et politique au sein de la Confédération. Faut-il enlever au Parlement impérial son droit d'amender, lorsqu'il en est prié par nous, la Constitution canadienne, et doter de ce pouvoir l'unique Parlement d'Ottawa? Devons-nous consentir à laisser une majorité de provinces, ou toutes les provinces, décider à leur guise de rayer l'une ou l'autre des clauses de l'Acte de 1867, pour en exécuter de nouvelles pouvant heurter les idées et les sentiments d'une partie de la population?

Sous le coup des malaises qui pèsent lourdement sur quelques-unes de nos provinces, en face de l'attitude audacieuse de certains de nos concitoyens, il me paraît dangereux, malgré que je reconnaisse la nécessité d'apporter certains amendements à l'Acte de 1867, d'ouvrir cette porte sur l'inconnu et de nous départir d'un système d'action suivi jusqu'à présent, qui a procuré à notre pays de réels progrès.

(Applaudissements à droite)

Et si l'heure doit sonner de demander au Parlement impérial le droit pour le Parlement du Canada d'amender la Constitution avec le consentement de toutes les provinces, le Parlement impérial devrait refuser ce pouvoir d'amender au moins quant aux droits civils, religieux et scolaires garantis aux minorités par la Constitution.

La Confédération est un type particulier de constitution politique. Elle est, ne l'oublions pas, un contrat entre majorité et minorité, entre races et croyances, vainqueurs et vaincus de la veille, mais devenus associés dans l'édification d'un grand pays. Cette Confédération fut fondée avec l'entente expresse que les provinces garderaient leur entité et conserveraient non seulement la libre administration de leurs affaires publiques, mais encore l'exercice complet pour leurs citoyens des droits civils, religieux et scolaires. Ce sont là des droits intangibles, et aucun pouvoir de les amender ne devrait être concédé.

(Applaudissements à droite)

Mais d'autres problèmes d'un ordre différent nous seront soumis au cours de cette session. Notre attention sera, cette année encore, ainsi qu'il est arrivé durant les dernières années, attirée vers le marasme où se trouvent placées depuis quelque temps certaines classes de notre société, et vers l'aide qu'il conviendrait de leur accorder. Et, à ce sujet, permettez-moi de rappeler que la reprise des affaires, que cette sortie de la crise peuvent avoir ou des causes véritables et de portée durable, ou des causes artificielles, fatales au crédit de la province et aux initiatives individuelles.

L'honorable chef de l'opposition (M. Duplessis) et l'honorable député de Québec-Est (M. Drouin) n'ont rien trouvé dans le discours du trône qui puisse aider à la solution des problèmes que nous avons devant nous. Pourtant, M. l'Orateur, le discours du trône contient toute la politique nécessaire, afin de nous aider dans les circonstances actuelles. Il contient des remèdes à la situation et il mentionne le crédit agricole, diverses aides à l'agriculture, des travaux utiles et nécessaires afin de procurer du travail aux chômeurs, la colonisation, qui ramènera à la terre ceux qui l'ont abandonnée et qui chôment dans les villes, qui permettra aux cultivateurs et à leurs fils qui ne peuvent rester dans leur vieille province de s'établir dans une région nouvelle, l'établissement permanent d'un bureau qui dirigerait les jeunes vers le travail qui manque.

(Applaudissements à droite)

La terre demeure notre première richesse, et son exploitation, la base de toute prospérité durable.

La crise nous a fait toucher du doigt les conséquences désastreuses amenées par le déséquilibre entre villes et campagnes, par cette agglomération urbaine, dont on n'aperçoit pas les inconvénients aux jours de prospérité, mais qui se manifeste aujourd'hui très dangereuse avec sa masse de chômeurs, d'ouvriers et d'employés vivant à ne

rien faire. En 50 ans, la population urbaine chez nous est passée de 18 % de la population totale à 54 %.

Une voix à gauche: À qui la faute?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Ce n'est pas la faute du gouvernement. Les citoyens des campagnes ont été attirés par le mirage des villes. Ce n'est pas le cas de la province de Québec, c'est même Québec qui a fait le mieux. Regardez en France, en Angleterre, dans les provinces voisines: la désertion des campagnes a été générale.

(Applaudissements)

La grande industrie a drainé les gens de la campagne vers les villes, et ce, dans le monde entier. Dans tous les pays, nous avons vu se former des villes tentaculaires qui ont attiré chez elles des paysans. Un dixième de la population des États-Unis vit dans trois villes.

Dès 1919, le gouvernement de Sir Lomer Gouin a compris la situation et a adopté une politique de retour à la terre...

M. Tremblay (Maisonneuve): Pourquoi ne l'avez-vous pas appliquée?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Nous l'avons appliquée et nous l'appliquons. Et j'en sais quelque chose, puisque j'étais ministre de la Colonisation.

M. Tremblay (Maisonneuve): Mais sans succès.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (Souriant) Oui. Mon honorable ami de Maisonneuve va plus vite que moi. Qu'il attende un instant et je vais le lui démontrer. Alors, il nous dira s'il existe un gouvernement qui en fait davantage pour aider à la colonisation.

Le gouvernement s'est occupé du problème de la désertion des terres longtemps avant que la crise n'éclate. C'est afin d'enrayer cette désertion de la terre que, dès 1920 et 1922, le gouvernement de notre province faisait voter par la Législature une somme de \$7,000,000, \$5,000,000 en 1920 et \$2,000,000 en 1922, pour venir en aide à l'œuvre de la colonisation. La colonisation était le principal article au programme du Parti libéral en 1919.

De nouvelles colonies furent fondées alors dans l'Abitibi, le Témiscamingue, la Matapédia et Gaspé. Un appel spécial fut fait aux jeunes, les invitant à aller vers les terres neuves fonder des

foyers. Construction de chemins, d'écoles, distribution gratuite de grains de semence, primes de défrichement et de premiers labours: tout fut mis en œuvre afin d'encourager le retour à la terre et d'enrayer la désertion des campagnes. Bref, plus de \$15,000,000 furent dépensés pour l'œuvre de la colonisation de 1920 à 1929.

(Applaudissements à droite)

De 1923 à 1935-1936, les colons reçurent \$3,606,693.95 en primes de défrichement et de labours.

Puis vint la crise. Le gouvernement s'occupait de placer les chômeurs industriels sur la terre. De 1931 à 1933⁹, le gouvernement payait \$1,814,364.85 pour l'établissement de chômeurs dans les régions nouvelles. À la dernière session, la Législature votait \$10,000,000, afin d'aider les cultivateurs à établir leurs fils chez eux ou dans les environs, les chômeurs des villes et des campagnes à se fixer sur des terres libres ou en pays neuf.

Les jeunes hommes de la province n'ont jamais, dans toute notre histoire, eu une meilleure occasion de s'établir sur des terres que celle qui leur est offerte aujourd'hui. En tant qu'ancien ministre de la Colonisation, je sais que cela signifie trois ans de dures épreuves. Cependant, les premiers colons n'ont bénéficié d'aucune aide pour les aider à surmonter ces épreuves. Anciennement, cela n'existait pas. Même sans aide, les jeunes hommes se rendaient dans les forêts pour se tailler leur propre chez soi. J'espère que les jeunes d'aujourd'hui ne manquent pas de courage et qu'ils sont prêts à endurer quelques années d'épreuves et de souffrances avant d'être prospères.

En l'espace de 10 mois¹⁰, en 1935, 5,646 colons¹¹ - soit, avec leurs dépendants, 18,202 personnes - furent placés sur les terres neuves. 7,482 fils de cultivateurs ont été établis et 7,482 versements¹² de \$100 chacun ont été payés. 736 ont même reçu le deuxième versement. Le gouvernement a versé à date la somme de \$821,800 aux pères de famille qui ont ainsi établi leurs fils. 663 nouveaux cultivateurs ont été établis sur des terres libres.

Cette politique de la colonisation qui a fait appel à tous, y compris l'établissement des fils de cultivateurs, sera continuée. Pourquoi nos jeunes gens ne profiteraient-ils pas en plus grand nombre de l'occasion qui leur est fournie de s'établir sur la terre?

(Applaudissements à droite)

Le gouvernement dit aux jeunes: "Si vous voulez vous établir sur une terre près de chez vous, nous vous aiderons. Si vous voulez vous établir sur des terres nouvelles, nous paierons votre passage

pour vous rendre dans une région de colonisation. Nous vous aiderons à vous bâtir une maison. Nous vous bâtirons des chapelles, des écoles, nous vous donnerons des prêtres. Nous vous ferons gagner de l'argent en vous faisant travailler aux chemins de colonisation. Bientôt, vous connaîtrez le bonheur. Dans quelques années, ce sera la prospérité." M. l'Orateur, voilà ce que fait le gouvernement. Peut-il faire davantage?

(Applaudissements à droite)

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 30

Adresse en réponse au discours du trône

La Chambre poursuit le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): M. l'Orateur, j'étais à démontrer que le remède au chômage était le retour à la terre. Les colons établis depuis 10 mois ont été répartis dans 27 paroisses nouvelles, et d'autres sont en formation. J'ai confiance que le département de la Colonisation donnera beaucoup d'attention à cette œuvre nationale. J'ai confiance que mon collègue de la Colonisation (l'honorable M. Authier), qui est un colon, qui a vécu pendant plus de 20 ans parmi les colons, emploiera toute son énergie et tous ses talents à cette cause pour laquelle il a déployé tant de dévouement.

(Applaudissements à droite)

J'ai confiance que l'appel lancé par le gouvernement sera entendu par les jeunes, qui comprendront qu'ils doivent revenir à la terre, que là est le bonheur et la prospérité.

(Applaudissements à droite)

Ce n'est pas tout d'assurer le retour à la terre et de procurer du travail à ceux qui n'en ont pas. Il faut assurer le maintien à la terre. Les divers services du département de l'Agriculture s'y sont appliqués en vulgarisant chez le fermier la science agricole et les idées de coopération, en l'aidant dans ses travaux de drainage et d'irrigation, en lui facilitant l'achat des engrais chimiques, afin de remettre les terres en valeur productive.

Mais le fardeau des dettes de nos cultivateurs est lourd et nombre d'entre eux ont besoin d'un crédit

agricole pour payer des dettes hypothécaires ou courantes, diminuer les taux d'intérêt et assurer leur indépendance économique et leur maintien sur la terre. Tous admettent la nécessité d'un crédit agricole. Certains voudraient un crédit agricole provincial, d'autres, que l'on continuât de se prévaloir du prêt agricole fédéral en l'améliorant de façon à le soumettre aux conditions spéciales qui peuvent exister en notre province.

L'honorable député de Québec-Est (M. Drouin) a demandé cet après-midi ce que voulait dire l'expression "réfractaire". Je vais le lui dire. Pour ma part, il me semble que nous devrions faire en sorte que le crédit agricole fédéral puisse fonctionner ici à la satisfaction de nos emprunteurs, jusqu'à ce que nous soyons convaincus que le crédit fédéral ne peut répondre à nos besoins. S'il n'est pas possible de rendre le prêt fédéral facile d'accès aux cultivateurs, nous établissons un crédit provincial.

(Applaudissements à droite)

Mais pourquoi aurions-nous, sans que la chose soit d'absolue nécessité, deux organisations de prêt opérant l'une à côté de l'autre? Et puis, les objections de privilèges existant avant l'hypothèque créée pour le prêt, la difficulté de la recherche des titres et leur coût élevé, la nécessité de fournir des garanties pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du capital existeront quand même dans un prêt agricole provincial. Remarquons que toutes les provinces qui avaient un prêt provincial l'ont abandonné pour n'utiliser que le crédit agricole fédéral. Le gouvernement fédéral a voté une somme de \$90,000,000 pour être prêtée aux cultivateurs. \$6,000,000 ont été prêtés à date aux cultivateurs québécois.

Quelles sont les objections faites à l'encontre du crédit agricole fédéral?

1. Lenteur dans l'inspection des terres.

L'honorable chef de l'opposition l'a dit, il y a un retard aux prêts à cause de l'inspection. L'on attend des mois avant de faire cette inspection. Pourquoi? Manque d'employés? Ou est-ce de propos délibéré, afin de décourager les emprunteurs, et ne pas prêter? Ottawa nous assure qu'un grand nombre d'inspecteurs vont être nommés, qu'il n'y aura plus aucun retard dans l'inspection et que la Commission sera en état de donner une réponse dans les trois ou quatre semaines de la demande du prêt.

(Applaudissements à droite)

2. La recherche des titres coûte cher.

Le gouvernement de la province en paie les frais. Même lorsque nous aurons un prêt provincial, il faudra produire des titres. Il faut, en effet, que

l'emprunteur prouve qu'il est le propriétaire de la terre qu'il offre en garantie et qu'il indique à la Commission quels sont les privilèges ou les droits réels qui la grèvent. Nous sommes une vieille province. De nombreuses transactions ont eu lieu à l'égard de nos propriétés immobilières. Notre système d'enregistrement est compliqué. Les emprunteurs ont sans doute beaucoup de dépenses à faire, afin d'établir l'état véritable de la propriété qu'ils offrent d'hypothéquer en faveur de la Commission du prêt agricole.

Actuellement, le gouvernement paie l'excédent de trois pour cent de l'intérêt. Les frais des registrateurs ont été réduits. Il paiera, de plus, à l'avenir: *a.* une partie du fonds d'amortissement...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quelle partie?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je ne sais pas, pas moins de la moitié; *b.* une partie du coût de la recherche des titres; *c.* le gouvernement donnera un meilleur rang à l'hypothèque du prêt, c'est-à-dire la fera passer avant certains privilèges; *d.* le gouvernement donnera à l'emprunteur le droit d'hypothéquer ses meubles aussi bien que ses immeubles.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): C'est dans la loi fédérale.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): C'est vrai pour l'Ouest, mais pas pour la province de Québec. Comme il n'existe pas d'hypothèques mobilières au Québec, la loi fédérale ne s'applique pas à cet égard.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Je répète que c'est dans la loi fédérale.

Une voix à droite: Non, non!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Mon honorable ami du Lac-Saint-Jean fait erreur. Qu'il me permette de lui dire que ce qui est dans la loi fédérale ne peut s'appliquer à la province de Québec, car c'est contraire à notre droit civil. Mais nous allons y remédier, pour le prêt fédéral comme pour le prêt provincial. Car, je le répète, même pour emprunter au crédit provincial, il faudra produire des titres clairs. Nous allons permettre aux cultivateurs de pouvoir produire ces titres facilement. Voilà, il me semble, des avantages considérables qui devraient faire que tous nos cultivateurs dans le besoin et

capables de fournir une garantie quelconque de remboursement puissent profiter du prêt fédéral. Si des cultivateurs ne peuvent emprunter dans ces conditions, je me demande comment un prêt provincial pourra leur venir en aide.

À côté de la Commission du prêt agricole, il y a les caisses populaires, qui ont rendu d'immenses services dans le passé. Il en existe 280 dans la province. Elles ont prêté, jusqu'en 1933, \$61,458,103. Les prêts actuels s'élèvent à près de \$8,000,000 et les montants de l'épargne à \$7,000,000. C'est le crédit coopératif et, afin d'accélérer la création de nouvelles caisses populaires et d'assurer la bonne administration des caisses existantes, le gouvernement paie un subside annuel de \$25,000 à la Fédération des caisses populaires. Le gouvernement considère actuellement la question d'augmenter ce subside, afin de favoriser davantage l'organisation de nouvelles caisses.

La route est le premier élément de la prospérité. Lorsque Sir Lomer Gouin inaugura la politique de bons chemins, ce fut d'abord et avant tout pour venir en aide à l'agriculture. Et ce fut le ministre de l'Agriculture d'alors, l'honorable M. Caron, qui fut chargé de mettre à exécution cette politique qui a changé la face de la province. Le cultivateur a actuellement à sa disposition un grand réseau routier. Les communications lui sont rendues faciles et rapides. Les bons chemins couvrent toute la province et desservent les régions les plus éloignées. À qui fera-t-on croire que la voirie est nuisible à l'agriculture?

Il y a 18,000 milles améliorés, dont 6,000 milles de grandes routes de communication et 12,000 milles de routes de deuxième et troisième classes, c'est-à-dire des chemins municipaux. Nous n'avons pas fait comme certaines provinces qui ont préféré améliorer quelques grandes artères de communication. Ici, les bons chemins ont été construits sur le territoire entier. Lorsque le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) a pris la gouverne de cette province, nous avions 3,000 milles de chemins améliorés. Nous en avons 18,000 milles, c'est-à-dire qu'il s'est construit une moyenne de 1,000 milles par année. Qui a gagné cet argent dépensé dans toutes les parties de la province? Surtout nos cultivateurs. Et je sais nombre d'entre eux qui ont conservé leur terre grâce aux argents qu'ils ont gagnés en améliorant leurs chemins.

En 1920, aucun chemin à l'entretien. En 1935, le département entretenait 16,000 milles. Fardeau enlevé aux municipalités. Le gouvernement remet à 700 municipalités la somme annuelle de

\$600,000 que ces mêmes municipalités devaient payer durant 41 ans, soit un total de \$17,000,000. Pendant la crise, le département de la Voirie construit 6,000 milles de chemins, dont 1,050 milles sur les grandes routes et 5,000 milles sur les chemins municipaux. Et cette construction est venue en aide non seulement aux cultivateurs, mais à un grand nombre de sans-travail. Le chemin de Rouyn-Louvicourt-Mont-Laurier a fourni du travail l'an dernier à 2,000 hommes. Cette année, les travaux se continuent. Un nombre aussi considérable de travailleurs pourront y trouver de l'emploi.

Une branche qui devrait attirer davantage l'attention de nos hommes d'affaires et de nos jeunes gens, c'est l'industrie minérale. Au cours des dernières années, peu d'industries ont pu montrer un progrès semblable à celui de l'industrie minérale dans la province de Québec. Malgré la crise économique mondiale, de 1929 à 1936, l'industrie minérale émerge la première avec une augmentation remarquable dans la valeur de sa production. De \$23,000,000 en 1925, la valeur des produits de nos mines et de nos carrières atteignait, en 1935, \$39,000,000, soit une augmentation d'environ 66 %. La production des métaux ne figurait chaque année, autrefois, que pour une somme sans importance. Depuis 10 ans, l'or, l'argent et le cuivre sont devenus des facteurs importants de notre production minérale.

La découverte d'un vaste champ minier de grande richesse dans la partie ouest de la province a mis Québec sur la liste des producteurs importants de métaux. En ce moment, nous avons la deuxième place parmi les provinces du dominion comme producteur d'or. En 1925, nos produits métalliques n'avaient qu'une valeur de \$1,034,188. En 1935, elle s'élève à \$23,790,898.

Cette augmentation rapide de la production des métaux est due exclusivement aux nouvelles mines mises en exploitation depuis huit ans dans les comtés d'Abitibi et du Témiscamingue. En 1922, c'était la grande solitude de la forêt. Aujourd'hui, il existe des villes comme Rouyn, Noranda, Duparquet, Val-d'Or et Lamaque, avec une population d'environ 30,000 habitants, centres importants où les jeunes professionnels, avocats, notaires, médecins et les commerçants peuvent trouver place.

L'année dernière, 14 mines contribuèrent à la production minière. On ne compte pas moins de 40 propriétés où des travaux souterrains étaient en cours pendant l'année dernière, 1935. La prospection dans l'ouest de la province attire beaucoup de monde. Durant le dernier exercice, le service des mines a émis 3,395 certificats de mineurs et enregistré 11,397

"claims". En 1931, le nombre des journées de travail sur les "claims" était de 124,050. En 1935, il dépassait 565,608. Il y a cinq ans, on ne comptait que 23,486 pieds de sondage. L'an dernier, les sondages au diamant étaient de 160,480 pieds, ce qui démontre le sérieux et l'importance de la recherche des mines. La production métallique dans cette région, en neuf ans¹³, est estimée à \$120,000,000.

Nous ne sommes qu'au début du développement minier, et voilà pourquoi je dis aux jeunes gens: notre avenir minier en cette province est considérable; vous devriez vous intéresser à la prospection. Les compagnies d'ailleurs sont prêtes à employer les jeunes gens instruits pour faire de la prospection. Le département des Mines a stimulé et aidé ce développement.

(Applaudissements à droite)

L'honorable chef de l'opposition disait l'autre jour que nous étions 12 ans en retard dans ce domaine. Ce reproche est sans fondement. Ce n'est pas parce qu'on avait découvert de l'argent à Cobalt qu'il s'ensuivait nécessairement que nous en avions dans Québec sous les mêmes latitude et longitude.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Certainement.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Si mon honorable ami répétait cela devant des géologues, il serait accusé de sacrilège.

(Rires et applaudissements à droite)

Cobalt fut découvert par Larose en 1903, lors de la construction du chemin de fer Témiscamingue & Ontario Nord. Les mines sont épuisées à Cobalt et cet argent ne s'est trouvé que dans un territoire très restreint. Ce qui amena la prospection du nord de l'Ontario, ce fut la construction de ce chemin de fer, et la prospection se fit à peu de distance de chaque côté du chemin de fer. Dans Québec, il n'y avait aucun moyen de communication autre que celui qu'offraient les rivières et les lacs - voyages lents et pénibles qui détournaient les prospecteurs.

Le plus grand facteur du développement minier dans Québec, comme celui de la colonisation dans l'Abitibi, fut la construction du Transcontinental, complété en 1913.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre n'est pas du tout sérieux.

Des députés interviennent.

M. l'Orateur rappelle les députés à l'ordre.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Et c'est pendant cette construction, en 1911, que les premiers "claims" miniers furent jalonnés dans le canton de Dubuisson par des Canadiens français et des Canadiens anglais de notre province: Maurice Bénard, J. Leclerc, Sullivan, Smith et autres, là où aujourd'hui quatre mines sont en opération: Sullivan, Shawkey, Siscoe et Greene Stabell¹⁴. La guerre arrêta le développement minier dans cette province et dans les autres. La recherche des mines recommença en 1922.

Nous ne sommes pas en retard, parce que nous ne pouvions envoyer des milliers de prospecteurs dans le nord de notre province en canot. Nous savions qu'il y avait des gisements miniers, mais nous n'avions pas les moyens de communication. Le gouvernement s'était occupé de la géologie de cette partie de la province dès le début du siècle. Dès 1904, M. Ubalski, surintendant des Mines de la province, explorait Chibougamau. Un peu plus tard, Sir Lomer Gouin envoyait le professeur Dulieux qui fit un rapport sur la formation de Chibougamau, en 1908. En 1910, Sir Lomer Gouin nommait une commission de techniciens, de géologues et d'ingénieurs des mines pour faire l'étude de la géologie et des richesses minérales de Chibougamau - rapport de 243 pages avec cartes géologiques. En 1913, le Service des mines publie un rapport sur l'Ungava avec cartes géologiques. En 1906, le gouvernement charge M. Ubalski d'explorer le pays, de Ville-Marie à Amos. En 1910, le géologue Harvie prépare la carte du canton de Fabre. En 1911, il envoie le Dr J.-A. Bancroft étudier la géologie de la rivière Kinogénis et, en 1912, tout le bassin de la rivière Harricana et le canton Dubuisson.

Après la guerre, quand l'activité reprit dans l'industrie des mines, le département prit une foule d'initiatives pour l'aider: cours aux prospecteurs, dans une trentaine d'endroits, donnés par nos ingénieurs et nos géologues; distribution dans les écoles de collections de minéraux; bureaux pour l'enregistrement des "claims"; laboratoires à Montréal et Québec et, pendant plusieurs années, à Rouyn; rapports de géologues et cartes; quatre géologues ici, et professeurs des universités envoyés en été. Et afin d'aider les jeunes et les encourager à s'intéresser à l'industrie minérale, depuis un grand nombre d'années, nous envoyons des étudiants avec les géologues sur le terrain.

Il signale la rareté des ingénieurs miniers.

Ce qu'il nous faut, ce sont des ingénieurs. Actuellement, les compagnies sont obligées de faire appel à des ingénieurs des autres provinces. C'est

pourquoi, depuis quelques années, le département paie le cours de quelques Canadiens français dans les universités, afin d'étudier les mines et la géologie, et, l'an dernier, nous avons ajouté quatre bourses aux élèves diplômés de l'École polytechnique, afin de leur permettre d'étudier à l'Université Queens, à Kingston, et même en Angleterre.

Le service des mines a construit 360 milles de chemin dans la région minière, et il est à construire actuellement le chemin de Rouyn à Louvicourt, traversant toute la région minière (120 milles) d'Ontario à la rivière Bell, où il rejoint le chemin de Senneterre-Mont-Laurier et Maniwaki. Nous avons un réseau routier, dans cette région, qui est l'un des principaux facteurs de la mise en exploitation de nombreuses mines. Et la construction de ces routes a procuré du travail à des centaines d'ouvriers. En 1935¹⁵, près de 2,000 hommes travaillaient sur le chemin de Rouyn-Louvicourt-Mont-Laurier et Maniwaki.

Nous ne sommes qu'au début de ce développement minier. D'ici quelques années, Québec occupera une place importante dans la production de richesses minérales. Chibougamau se développe. Il y a 30 ans que nous avons des rapports favorables; mais à cause des raisons que je mentionnais, le défaut de communications, cette région est demeurée déserte. Et elle le serait encore si l'on ne pouvait utiliser l'avion pour transporter les hommes et les matériaux.

Dans les trois régions - à Chibougamau il y a 2,500 "claims" enregistrés, à Opemiska, 500, et à Currie, 1,200, soit en tout 168,000 acres; si les rapports favorables se continuent, il faudra construire un chemin, afin de communiquer avec cette région, et aussi un chemin de fer. Consolidated Smelting fait des travaux considérables à Chibougamau, Opemiska Copper Co., à Opemiska, et Prospector Airways, à Currie.

À la conférence interprovinciale de l'automne dernier, les provinces ont demandé au ministre des Mines, l'honorable M. Crerar, qui désire ardemment encourager le développement minier, de contribuer à la construction des chemins dans les régions minières, afin de hâter leur mise en valeur et d'aider en même temps les chômeurs. Ottawa, par sa taxe sur les corporations, retire de nos compagnies de mines deux à trois fois plus que les provinces, et pourtant, ces mines sont des ressources naturelles appartenant aux provinces, qui font seules toutes les dépenses nécessaires à la construction des modes de transport. Ottawa doit donner, à ce propos, une réponse au commencement d'avril.

Il cite une lettre que vient de lui adresser le ministre fédéral des Mines (l'honorable M. Crerar):

"Cher M. Perrault,

"J'ai reçu il y a quelques jours votre lettre du 12 mars. En réponse, je peux vous dire que le gouvernement fédéral donne actuellement toute son attention au programme d'assistance au chômage de l'été prochain. C'est notre intention, en autant qu'il sera possible d'agir ainsi, de dépenser l'argent du chômage dans un sens qui donne le plus possible de travail aux chômeurs et qui, en même temps, aide au développement du pouvoir industriel ("productive power") de notre pays. La construction de routes qui favoriseront l'essor des territoires miniers est très importante, et elle recevra dès maintenant toute notre attention.

"Les suggestions que vous m'avez faites dans votre lettre sont à la fois très importantes et très pratiques, et nous leur prêtons considération.

"J'espère que le gouvernement fédéral pourra soumettre au Parlement, avant la fin du mois, ses estimations d'urgence relatives au problème du chômage, et je puis vous assurer que la construction des chemins dans les territoires miniers recevra une particulière attention.

"J'espère pouvoir vous écrire de nouveau, tôt en avril, et donner une réponse encore plus précise à votre lettre.

"Je demeure, très sincèrement vôtre,

"T. A. Crerar"

Notre population s'intéresse de plus en plus à l'industrie minière. N'importe qui peut rechercher des mines. Le prospecteur n'a qu'à se munir d'un certificat de mineur. Un déboursé de \$10 assure au prospecteur le droit à toutes les découvertes sur une étendue de 200 acres. La loi des mines favorise le pauvre, le petit prospecteur, puisque seul celui qui se rend sur le terrain, en marque distinctement les limites, s'assure du droit aux mines.

Cette industrie aidera non seulement au relèvement économique général du Canada et de la province, mais encore à la colonisation de l'Abitibi, vaste territoire au sol fertile, facile à défricher. Trois millions d'acres de terre attendent les bras pour leur mise en exploitation, qui s'étend du Témiscamingue à la Baie James, où il y a place à l'établissement de 300 à 400 paroisses. Cette industrie crée un marché à la porte des paroisses de colonisation.

Il donne la production de certains métaux.

Sélénium en 1935. Production de Québec, Noranda: 225,000 livres (\$400,000). Production

d'Ontario, International Nickel: 75,000 livres (\$140,000). Exporté aux États-Unis, Angleterre, Allemagne, France.

Tellurium en 1935. Producteurs: Noranda, 75 livres (début seulement); International Nickel: 14,000 livres.

De même, le service des mines a employé 10 équipes de géologues de Québec et deux sont venues d'Ottawa. Elles ont travaillé comme suit: provincial: cinq dans l'Abitibi, une dans Gaspé, deux dans les Cantons-de-l'Est, une dans le Témiscamingue, une entre La Tuque et Doucet; fédéral: trois dans les Cantons-de-l'Est, une dans la région de Ville-Marie, une dans la région de Noranda, une dans la région de Desbois (à l'ouest d'Amos, au nord du Transcontinental), deux dans Abitibi et Chibougamau.

L'honorable député de Québec-Est (M. Drouin) a parlé d'électricité. Je laisse à mon collègue des Affaires municipales (l'honorable M. Bouchard) le soin de discuter cette question.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je comprends que l'honorable procureur général ne veut pas défendre cette politique du gouvernement.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): (Souriant) Je suis prêt à défendre cette politique, mais je sais que mon collègue est capable de la défendre tout seul.

De 1867 à 1907, les chutes d'eau étaient octroyées par lettres patentes, tant sous le régime conservateur que sous le régime libéral. On reproche au Parti libéral d'avoir vendu quelques-unes de nos chutes d'eau avant 1907. Mais il faut tenir compte qu'à cette époque, nous étions au début de l'industrie hydroélectrique. On semble oublier aujourd'hui que la valeur des forces hydrauliques est attribuable en grande partie aux améliorations, perfectionnements, aux découvertes dans l'aménagement économique aussi bien qu'aux usages multiples de l'électricité dans le cours des 25 dernières années. Il est arrivé dans le domaine hydraulique ce qui est arrivé dans bien d'autres domaines. Il y a des progrès qui dépassent toutes les prévisions humaines. Ceci est encore plus vrai dans le domaine de l'hydraulique et de l'électricité. Qui aurait pu prédire, il y a 30 ans, le développement de la science électrique, de la consommation électrique, du développement de l'automobile, de la radio, de l'aviation, etc.?

Mais le Parti libéral n'a pas tardé à se rendre compte de l'avenir économique de nos pouvoirs d'eau et, dès 1907, il changeait la politique du passé; et, de

1907 à date, les pouvoirs hydrauliques sont loués sous forme de bail emphytéotique. Je le répète, le gouvernement de Sir Lomer Gouin, à partir de 1907, n'a jamais vendu un pouvoir d'eau, et le gouvernement Taschereau n'en a jamais vendu.

Et comment sont-ils loués? Le sont-ils "privément", de manière à donner une occasion favorable à quelqu'un? Non, en aucune façon. Les forces hydrauliques sont mises aux enchères publiquement et louées au plus haut enchérisseur. Nos compatriotes ont donc l'opportunité d'enchérir s'ils le désirent. Sous l'administration Taschereau, toutes les chutes d'eau ont été concédées sous forme de bail emphytéotique pour des périodes variant de 10 ans, 21 ans, 50 ans, 75 ans et 99 ans. Et en vertu de ce bail, à son expiration, les chutes d'eau, les barrages et les usines deviennent la propriété de la province.

Nos hommes politiques du commencement de ce siècle auraient-ils dû créer une commission d'électricité comme celle de l'Ontario? C'est possible. Il nous est plus facile, à nous, de juger aujourd'hui que ce l'était pour eux en 1900 et les années suivantes. Ils ont cru en l'initiative privée et je ne suis pas disposé à les en blâmer. Mais pourquoi critiquer le gouvernement qui n'a fait que suivre la politique inaugurée par ses prédécesseurs? La Législature peut toujours intervenir pour remédier aux abus. L'an dernier, une loi a été votée déclarant que seule la Législature pourra concéder un pouvoir de 500 chevaux-vapeur ou plus.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Est-ce que le ministre doute s'il y a un trust de l'électricité dans la province?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): La Commission de l'électricité va étudier l'affaire et fixer les taux. En fixant les taux, la Commission n'est pas obligée de tenir compte de ce qu'on appelle les actions diluées. J'ai confiance en les commissaires. Le gouvernement ne mettra aucune entrave à leur travail; au contraire, il leur fournira toute l'aide possible. Nous voulons que l'industrie, que la population paie l'électricité le meilleur marché possible. J'espère que la Commission sera bientôt en état de fixer partout des taux équitables, si ceux actuellement en force constituent un abus. Le gouvernement aidera l'électrification rurale en payant de larges octrois aux municipalités, pour les aider à construire des lignes de transmission et à distribuer l'énergie.

(Longs applaudissements à droite)

Si la province de Québec émerge, mieux que toutes les autres provinces de la Confédération, de la crise que nous venons de traverser, elle le doit à la politique prudente, à la sagesse et au bon jugement de son premier ministre. Le député de Québec-Est (M. Drouin) se vantait cet après-midi d'avoir obtenu une victoire au mois de novembre dernier.

Si victoire il y a, ce n'est pas lui qui l'a remportée. Cette victoire, elle est née de la misère et de la dépression économique qui a fait chanceler tous les gouvernements sur leurs bases. À l'heure où tous les gouvernements sont tombés, celui de la province de Québec est encore debout et cela, il le doit à son chef.

Toute la province, tous les gens qui pensent savent que le premier ministre a bien en main les affaires de la nation canadienne-française et ils se tournent vers lui.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Parlez-nous donc des contrats de la voirie.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Que mon honorable ami se contienne. S'il veut parler des questions de contrats de voirie, nous en parlerons, en temps et lieu. Qu'il ne fasse pas d'insinuations, qu'il ne mette pas mon honnêteté en doute. Je ne suis plus ministre de la Voirie.

J'ai été honoré lorsque l'honorable premier ministre m'a offert le portefeuille de procureur général. J'ai accepté. Je ne suis plus ministre de la Voirie, mais je suis en Chambre et je n'ai pas peur de personne. Nous parlerons des contrats de voirie quand il voudra et je n'aurai pas peur de lui répondre.

(Longs applaudissements à droite)

Mon honorable ami de Québec-Est a parlé de renouveau. Il a été longtemps avec nous de ce côté-ci de la Chambre. Il était à nos côtés il y a un an et il appuyait le programme du Parti libéral. Il nous a dit: "Nous ne sommes plus des rouges, nous sommes des nationaux."

Je crois qu'il y a encore de bons libéraux de l'autre côté de la Chambre. Pour ma part, je crois aux partis politiques. Ils sont nécessaires au système parlementaire. Je suis libéral et je suis fier de l'être.

Le Parti libéral, dit-il, a apporté une grande prospérité dans la province qui, dirigée par l'honorable M. Taschereau au cours des 16 dernières années, a pris un grand essor.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Est-ce que le père de l'honorable procureur général n'a pas été député conservateur?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): C'est vrai, mais vous parlez d'il y a 50 ans! Pour ma part, je suis libéral depuis que j'ai l'âge de raison.

(Applaudissements à droite)

Mon honorable ami de Québec-Est, cet après-midi, a beaucoup parlé de l'honorable premier ministre. Si la province de Québec est dans une situation enviable, c'est à l'honorable premier ministre que nous le devons. Nous, ses collègues, qui avons été témoins de son activité, de son dévouement, nous savons qu'il a bien mérité de son pays et de sa province.

(Applaudissements à droite)

Les critiques passeront. Que mon honorable ami de Québec-Est ne se fasse pas d'illusions. Ce n'est pas lui qui a été l'artisan de la victoire oppositionniste aux dernières élections, c'est la misère du peuple que l'on a exploitée contre le gouvernement.

(Applaudissements à droite)

Les critiques passeront et l'œuvre de l'honorable premier ministre restera ce qu'elle est, c'est-à-dire une œuvre de sagesse, de prudence, de prévoyance. Les critiques passeront et l'histoire dira que l'homme qui a présidé à nos destinées pendant la crise que nous traversons a tiré la province du marasme et a préparé l'avenir de sa jeunesse par des lois sages. C'est pour cela que nous voulons qu'il reste à son poste, qu'il reste à la tête du Parti libéral qui saura nous rendre la prospérité.

Le gouvernement de la province de Québec saura donner à la population les lois qu'elle réclame et le gouvernement continuera de se dévouer à la chose publique comme il l'a fait dans le passé.

(Longs applaudissements à droite)

M. Lafleur (Montréal-Verdun): Depuis 1923 que j'ai l'honneur de siéger dans cette Chambre, M. l'Orateur, c'est la première session que nous voyons ici tant d'officiers de police, de voirie et de la Commission des liqueurs. Cette levée en masse des cohortes policières indique jusqu'à quel point le régime coupable a peur des honnêtes citoyens.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Lisez-vous ce passage de votre discours ou si c'est impromptu?

M. Lafleur (Montréal-Verdun): Cela me rappelle une autre panique, causée par la découverte d'une certaine petite bombe inoffensive, une bombe poisson d'avril. Je demande à l'Orateur de la Chambre d'user de son influence, sinon de son

autorité, pour faire rentrer dans son lit ce flot intempestif d'agents déchaînés par la frousse et la pusillanimité ministérielle.

Il félicite le proposeur et le secondeur de l'adresse. Ils ont du mérite à défendre le gouvernement, dit-il. Il leur a fallu s'exécuter. Ils se trouvaient aux prises avec une besogne ingrate et il convient de les féliciter dans l'effort gigantesque qu'ils ont tenté dans des circonstances difficiles. Et les ministres ont du mérite à prétendre que le gouvernement a remporté une victoire, le 25 novembre.

Il parle des élections dans Montréal et de l'enthousiasme qui a régné à certains endroits. Il ironise au sujet des irrégularités qui se seraient produites dans certains comtés et cite à ce sujet un article de M. Georges Pelletier, du *Devoir*, intitulé "La tête sous le couperet". L'article porte sur les prétendues manœuvres électorales du Parti libéral. Il commente le résultat des élections dans les comtés de Montréal-Sainte-Anne et de Bagot.

Il en vient ensuite au discours du trône, puis évoque le discours prononcé par le premier ministre.

Le premier ministre a fait un grand effort. Lui dont on connaît la fougue et les emportements, il a entrepris de se contrôler. Ce n'était plus le même homme d'avant le 25 novembre. Avec étonnement, nous l'avons vu prendre un ton mielleux, essayer des thèmes doucereux, se livrer au genre insidieux. Il a tenté de diviser pour régner.

(Applaudissements à gauche)

Il proteste contre ce que le premier ministre a dit de l'Union nationale.

L'Union nationale, qui dresse avec succès, un succès sans cesse grandissant, tant de bonnes volontés accourues de tous les partis et de toutes les classes de la société contre un régime néfaste, tombe sur les nerfs du chef du groupe libéral-familial de la province. Ça se voit. Mais ce n'est pas pour lui une raison de faire de l'histoire fantaisiste autour de la formation de l'Union nationale. Cette union est le résultat de concessions honorables librement consenties, de part et d'autre, par des hommes libres. Il existe malheureusement une catégorie de gens qui ne pourra jamais comprendre ce qu'est une concession honorable parce qu'elle s'avère tellement incapable de concéder quoi que ce soit, voulant tout garder pour elle-même, la parenté et un cercle étroit d'amis.

"Comment croire que le Parti conservateur soit tombé si bas?", s'est écrié le premier ministre. Que le premier ministre ne se mette pas martel en tête au sujet du Parti conservateur et qu'il regarde

plutôt le vide qu'il a fait autour du drapeau de son parti. L'élite a fui des rangs des libéraux, rangs encombrés par les puissances d'argent. À votre gauche, M. l'Orateur, vous voyez des hommes désintéressés dont la conformité d'idéal, la sympathie des vues d'ensemble ont pu réaliser l'union nationale contre le régime actuel. En ma qualité de doyen de la députation canadienne-française conservatrice, je proteste contre les paroles du premier ministre, paroles qui sont une insulte à l'opinion saine, au désintéressement de la population et à son idéal.

(Longs applaudissements à gauche)

Il fait l'éloge des députés de Trois-Rivières (M. Duplessis) et de L'Assomption (M. Gouin).

(Applaudissements à gauche)

Il estime que les volte-face du premier ministre ne changeront rien à la situation. Le peuple attend de l'Union nationale les remèdes appropriés aux besoins de l'heure, dit-il. C'est de l'Union nationale que la population de la province attend le salut.

(Applaudissements)

Il reprend une assertion du premier ministre qui disait dans son discours du précédent jeudi au sujet de la pension de vieillesse: "La Commission des assurances sociales nous avait conseillé d'attendre." Et il cite des extraits du rapport de la Commission qui démontrent, selon lui, qu'elle n'a pas conseillé au gouvernement d'attendre, mais qu'elle l'a au contraire pressé d'agir au plus tôt.

Il réclame pour Verdun une école technique qui apporterait du travail aux chômeurs et qui vaudrait de grands avantages aux jeunes. Il demande enfin le déménagement à Verdun de l'hôpital Sainte-Anne de Bellevue.

M. Caron (Hull) (Longue ovation à droite) félicite l'Orateur de la Chambre. Il exprime ses regrets en raison de l'absence de MM. Irénée Vautrin et Charles-Joseph Arcand¹⁶, puis il félicite le premier ministre et les membres du cabinet, dont il fait l'éloge. Il parle du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Depuis le début de la session, j'ai écouté tous les discours et je n'ai pas été surpris. Le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) et son collègue le procureur général (l'honorable M. Perrault) ont donné à la gauche une véritable leçon de dignité et d'étiquette. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'opposition a besoin d'une telle leçon. Après avoir entendu le chef de l'opposition (M. Duplessis) et le député de Québec-Est (M. Drouin), j'ai réalisé plus que jamais pourquoi l'opposition est du côté qu'elle occupe.

L'été dernier, le chef de la gauche est venu parler dans mon comté. J'ai demandé à mes amis d'aller l'entendre, et j'attribue au fait qu'ils l'ont entendu le succès que j'ai remporté le jour de la votation.

(Applaudissements à droite)

Des députés à gauche protestent.

M. Caron (Hull): Nos adversaires s'attribuent le monopole de la vertu. Mais ils semblent avoir oublié que le plus grand commandement est celui-ci: "Aime ton prochain comme toi-même, pour l'amour de Dieu." Ces gens ont toujours essayé de transformer les luttes politiques en luttes religieuses. Pendant la dernière campagne, on a tout fait pour mettre l'électorat sous l'impression que le Parti libéral est l'adversaire de la religion, qu'il est anticlérical et athée. Il y a des choses qu'on n'osait pas dire, mais on payait de tout jeunes gens, on leur faisait dire toutes sortes de choses. Dans mon comté de Hull, ils ont fait passer des jeunes gens de porte en porte pour leur faire dire aux citoyens que le premier ministre et le secrétaire provincial (l'honorable M. David) étaient des francs-maçons.

Des voix à droite: Honte! Honte!

Des voix à gauche¹⁷: Ce n'est pas vrai!

M. l'Orateur prie les députés de garder l'ordre.

M. Caron (Hull): (S'adressant à deux protestataires à gauche) La pilule est amère, n'est-ce pas, mais prenez-la quand même!

(Applaudissements à droite)

Je vous laisse libres de le nier, parce que je sais que vous n'avez pas le courage de l'affirmer en public. D'autres ont préféré la défaite plutôt que de s'allier à des renégats, mais tel n'est pas le cas du chef de l'opposition.

(Applaudissements à droite)

Vous prétendez avoir un programme constructif. Montrez-le donc, ce programme. Aidez-nous donc à sortir la province de la crise. Si votre programme est bon, demandez-nous donc plutôt de l'appliquer. La critique est facile, mais la construction est difficile.

(Longs applaudissements à droite)

Si les députés de l'opposition sont sincères, ils doivent être bien satisfaits de voir que le gouvernement adopte quelques mesures de leur programme. Si c'est le bien public qui les anime, pourquoi protestent-ils?

Il répond à un orateur oppositionniste qui avait parlé de la défaite de Louis-Alexandre Taschereau dans le comté de Dorchester, en 1892.

Lorsque vos amis politiques combattaient le grand-père du député de L'Assomption (M. Gouin) et voulaient le perdre dans l'estime publique, Alexandre Taschereau (le député de Montmorency) a préféré une défaite honorable plutôt que de passer du côté des renégats. Cette défaite l'a grandi.

(Applaudissements à droite)

Le député de Québec-Est (M. Drouin) s'est attaqué à des ministres de la droite. Il a dit que le premier ministre s'est mis à quatre pattes devant les actionnistes. M. l'Orateur, il faut de la grandeur d'âme pour faire un acte d'humilité. Le député de Québec-Est n'a pas compris l'attitude du premier ministre parce que lui-même n'a pas assez de grandeur d'âme.

(Applaudissements à droite)

Des députés à gauche protestent.

M. Caron (Hull): Le député de Québec-Est a dit que le député de L'Assomption (M. Gouin) et les membres de l'Action libérale nationale ont M. Ernest Lapointe comme chef.

Des députés à gauche protestent.

M. Caron (Hull): Je sais qu'il aurait bien voulu voir le ministre de la Justice prendre la tête de l'Action libérale nationale. Quels sont ceux qui avaient M. Lapointe pour chef lors des élections fédérales? Qui est-ce qui a battu M. Bennett, est-ce nous ou ceux qui sont restés chez eux?

Une voix à gauche: Parlez donc de politique provinciale!

Des voix à droite: À l'ordre! À l'ordre!

M. Drouin (Québec-Est): Je voudrais que...

Des voix à droite: À l'ordre!

M. Drouin (Québec-Est): Je soulève un point d'ordre. Je voudrais que mon honorable ami (M. Caron) ait bien compris mes remarques. Je n'ai pas dit que le député de L'Assomption avait amené M. Lapointe à l'Union nationale, ou que celle-ci désirait M. Lapointe comme chef. J'ai dit que le député de L'Assomption avait apporté son appui dans la lutte.

M. Caron (Hull): Je suis prêt à accepter votre explication. Mais, pendant la lutte provinciale, vous n'aviez pas le droit de réclamer Lapointe et King, puisque vous vous êtes cachés plutôt que de les défendre dans la campagne fédérale. Je tiens à relever une autre remarque du député de Québec-Est, qui a parlé du départ du premier ministre. Au nom du Parti libéral qui siège à droite, je puis dire que le premier ministre partira quand il le voudra, que cela ne regarde pas le député de Québec-Est, que ce dernier n'a rien à faire avec le gouvernement de cette province et qu'il n'aura pas un mot à dire là-dedans.

(Applaudissements à droite)

Quant au député de Montréal-Verdun (M. Lafleur), il a dit dans son discours qu'il craignait la police aux abords du parlement. L'opposition a peur de la police. Pourtant, je croyais qu'il n'y avait que les malfaiteurs qui craignaient les boutons jaunes et qui se sauvaient devant la police. Que vous aimiez cela ou non, la police est nécessaire ici pour maintenir le bon ordre.

Ce n'est pas vous qui êtes chargés du service d'ordre. Ce n'est pas vous autres qui menez, ici. Vous en braillerez si vous voulez aux prochaines élections, Messieurs de la gauche, mais c'est le Parti libéral qui mène, c'est lui qui est au pouvoir, et vous n'avez rien à faire dans tout ceci. Si le gouvernement a cru nécessaire d'avoir des gardiens, c'est son affaire.

Le député de Québec-Est prétend que les membres de l'opposition sont faits de fer et d'acier. On dirait, à l'entendre, que la minorité se croit capable de tout mener à la Chambre. Vous mènerez quand vous nous aurez battus. Ce n'est pas dans quatre ans, peut-être même pas dans 20 ans.

M. Tremblay (Maisonneuve): Un vrai petit Hitler!

(Rires)

M. Caron (Hull): Le député de Maisonneuve tient à faire entendre sa voix... Le Parti libéral est ici pour y rester. Nous n'aurons pas d'élections avant quatre ans, ou si nous en avons, c'est que le premier ministre en aura décidé ainsi, et ce n'est pas vous qui obtiendrez la victoire.

(Longs applaudissements à droite)

Il félicite le gouvernement d'avoir songé aux jeunes dans le discours du trône et de présenter un amendement à la loi du dimanche. Il souligne aussi les bons résultats collectifs. Le discours du trône est substantiel, même prodigieux, dit-il avant de passer en revue les principales mesures proposées par le gouvernement et d'en expliquer brièvement les avantages.

M. Trudel (Saint-Maurice) (Applaudissements à gauche) rappelle qu'un de ses ancêtres a déjà siégé en cette Chambre, dans des circonstances analogues à celles qui l'ont conduit lui-même.

Mon ancêtre est venu ici lorsque le grand Mercier a fondé le parti national.

(Applaudissements)

Il parle ensuite de colonisation.

Le plan adopté l'an dernier a certainement du bon. Seulement, c'est un système de colonisation d'élections. Dans le comté de Saint-Maurice, on a placé sur des terres des jeunes gens de 12, 13 et 14 ans, avec leurs parents, et le gouvernement se vante ensuite d'avoir établi 7,000 fils de cultivateurs sur des terres. Est-ce qu'il compte les enfants? Ce sont peut-être des fils "volants"¹⁸...

(Rires et applaudissements à gauche)

C'est un plan incomplet, qui a été mal appliqué. C'est pourquoi nous nous sommes levés et que nous avons remporté le résultat que vous connaissez. Nous savons que la population de la province est antipathique au gouvernement et qu'elle n'attend qu'une occasion propice pour le montrer de façon définitive. Cet échec dans la colonisation a été une des causes de la défaite du gouvernement.

Une deuxième cause de la défaite du gouvernement, à mon sens, c'est sa politique de la voirie. On a fait tellement de voirie durant les élections que, dans le comté de Saint-Maurice, l'on en était rendu à recouvrir des granges. On a fait tellement de voirie que l'on en était rendu à réparer de vieux garages à la veille de crouler. On a fait tellement de voirie que, dans certaines paroisses, on en était rendu à engager, pour les faire travailler sur les routes, des enfants de deux ans, et même on prenait des momies de gens défunts depuis cinq ou six ans. Peut-on se demander ensuite pourquoi nos travaux de voirie n'ont pas aidé à soulager le chômage, comme le gouvernement dit l'avoir voulu?

Une autre cause est le dévergondage éhonté de la propagande politique par les employés du même département de la Voirie. Des cantonniers, des officiers de la circulation, des contracteurs de ponts - contracteurs qui n'avaient même pas la décence de payer les salaires qu'on exige des compagnies - payaient des salaires de 10 et 15 sous de l'heure dans le comté de Saint-Maurice. C'est là une autre cause de la défaite du gouvernement, du moins dans mon comté.

Les cultivateurs de chez nous réclament un crédit agricole provincial, et j'ai reçu à ce sujet un mandat bien net. J'ai fait la campagne sur des principes bien précis, et la majorité que l'on m'a

donnée prouve que les cultivateurs de Saint-Maurice, comme ceux du reste de la province, veulent un crédit provincial. On parle, dans le discours du trône, d'améliorer le système de crédit fédéral. Il n'est pas possible de l'améliorer. Il y a déjà quatre ans que celui-ci a fait la preuve de son inefficacité.

Dans ma ville de Shawinigan, un avocat de mes amis a été chargé de piloter une demande de crédit. Après un an et demi, il vient d'apprendre que son client pourra en profiter. À mon humble avis, un crédit provincial agricole administré de façon honnête, débarrassé des lenteurs du passé, des procédures qui entravent son action, serait un remède propice aux maux dont souffre l'agriculture. Et ce crédit provincial, nous, députés de l'opposition, nous le réclamerons jusqu'à ce que nous l'ayons obtenu. Nous ne serons jamais satisfaits autrement.

Il parle ensuite du déséquilibre existant entre la population urbaine et la population rurale.

La crise a été aggravée ici par l'industrialisation à outrance. Qu'est-ce qui a amené la centralisation de notre population rurale dans les grandes villes? C'est l'encouragement donné par le gouvernement aux industries centralisatrices et aux monopoles. Et c'est là une autre cause de la défaite du gouvernement. Cela s'est produit parce que le gouvernement actuel a encouragé la "surindustrialisation" à outrance, à tel point qu'à un moment, la plus vieille pulperie de ma ville, celle qui avait contribué le plus, peut-être, à sa prospérité, était forcée de fermer ses portes pendant un an et demi, jetant 1,800 hommes sur le pavé. Le gouvernement a trop encouragé les grosses compagnies et ce sont les ouvriers qui en ont souffert. Les deux meilleurs remèdes pour soulager la population, on l'a dit, c'est le maintien des cultivateurs sur leurs terres et la colonisation. Mais, je l'ai démontré, le plan de colonisation est administré par des charlatans et, dans notre province, on n'en endure plus, de charlatans, mais on se fait soigner par de bons médecins.

Le gouvernement, par la bouche de son procureur général (l'honorable M. Perrault), s'est déclaré impuissant à enrayer la désertion de nos campagnes et le mouvement vers les villes. Ce gouvernement veut faire de la colonisation; s'il est sincère, il est disposé à prendre les meilleurs moyens pour y arriver. Il est un grand moyen que je veux proposer, M. l'Orateur. Nous, de l'Union nationale, nous allons lui donner le vrai moyen de maintenir l'agriculture et d'activer la colonisation: c'est de nous donner des élections à brève échéance, et nous promettons alors d'enlever aux ministériels toutes leurs préoccupations à ce sujet. Car nos cultivateurs,

pas plus que nos ouvriers, ne sont satisfaits de vivre avec la pitance du patronage officiel et ne veulent plus se laisser chloroformer. Le seul remède serait donc que nous changions de côté, et la crise disparaîtrait comme par enchantement.

(Applaudissements à gauche)

Il reproche au gouvernement de n'avoir rien mis, dans le discours du trône, pour amender la loi des accidents du travail. Il espère toutefois que des amendements seront apportés.

Car cette loi est aujourd'hui répudiée par les patrons et par les ouvriers, ainsi que par la population, parce qu'elle ne répond plus aux exigences actuelles. La loi devient une question de bureaucratie. Les patrons en sont fatigués et les ouvriers sont mécontents, d'abord, de la lenteur extraordinaire à régler leurs cas. On apporte trop de lenteur dans l'acquiescement des indemnités auxquelles ont droit les accidentés. Les ouvriers trouvent aussi que la compensation est insuffisante. Et enfin, les accidentés sont traités par la Commission du gouvernement de façon plus que cavalière, inhumaine. Les animaux que le ministre de l'Agriculture fait examiner par ses vétérinaires sont mieux traités que les accidentés par la Commission. J'ai vu personnellement des accidentés, dans un état déplorable au point de vue de leur avenir, être traités de façon inhumaine. Et c'est là une autre des raisons pour lesquelles les ouvriers de Shawinigan ont voté contre le gouvernement. La Commission des accidents du travail ne donne pas non plus satisfaction au corps médical. J'espère donc qu'on y apportera des amendements au cours de la présente session.

Il allègue que les accidentés ont le droit de choisir leur médecin, puis il réclame une législation ouvrière plus efficace pour apporter un remède à la crise.

Il ridiculise ensuite le paragraphe du discours du trône promettant un bureau de placement pour les jeunes. Il se dit convaincu qu'avec le concours des bonnes volontés, on va trouver autre chose pour assurer aux jeunes les directives nécessaires pour leur permettre de s'engager sans crainte dans le chemin de la vie.

Nous combattons sous la direction de deux chefs en qui nous avons confiance. Nous combattons pour faire adopter toutes ces mesures. Si nous ne réussissons pas, nous combattons pour renvoyer¹⁹ le gouvernement et nous prendrons sa place pour le plus grand bien de la province de Québec.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay) propose, appuyé par le représentant de L'Islet

(l'honorable M. Godbout), que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose l'ajournement de la Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, le comté de Hull est tellement malchanceux, nous l'avons vu ce soir, qu'il serait juste au moins de lui donner un palais de justice. Nous apprenons par ses journaux que le palais de justice de Hull, où vient de se dérouler un procès retentissant, est dans un état déplorable et qu'il a besoin de réparations. Les jurés ont protesté. L'autre jour, un plafond s'est effondré et, si l'avocat avait été à son siège, il se faisait tuer.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, il était convenu que nous devions ajourner les débats à 11 heures du soir. Si vous voulez, nous parlerons de cela demain.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est sur la motion d'ajournement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il est 11 heures.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Évidemment, ça fatigue le premier ministre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Pourquoi dire des choses comme cela? Je n'ai pas le dossier. Je l'aurai demain et je vous suggère d'attendre²⁰.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il ne s'agit pas d'un dossier, mais d'un plafond qui est tombé. Le comté de Hull a déjà assez de malchance comme il est là, en ayant un tel député, il devrait au moins avoir un bon palais de justice. Puisque le député de Hull a oublié d'en parler et que personne ne s'en occupe, je signale le cas au premier ministre.

La motion d'ajournement est adoptée.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. M. Drouin commence son discours vers 3 h 30, selon *The Quebec Chronicle Telegraph* du 1^{er} avril 1936, à la page 3.
2. Il s'agit de *L'Ère nouvelle*.
3. L'année précédente, M. David avait été réélu par une seule voix contre zéro. "Le 16 décembre 1935, au terme d'un pointage judiciaire entrepris le 4, le juge J. Alex. Guibault a déclaré l'élection nulle, tous les bulletins étant rejetés à cause de l'absence du carré prévu pour l'apposition des initiales du sous-officier-rapporteur. Immédiatement après cette décision, l'officier-rapporteur dans Terrebonne, Anthony Lessard, accorda son vote prépondérant à David", surnommé par ses adversaires "la voix de Terrebonne" ou "M. Lavoix" (Gaston Deschênes, "Les élections remportées par une voix", *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale*, 24, 4 (décembre 1995), pages 18-19)
4. Polls volants: bureaux de votes ambulants. "En Abitibi, Émile Lesage a touché la victoire du doigt: les paroisses organisées lui donnent une bonne majorité sur Hector Authier. Mais des urnes ambulantes, promenées parmi les colons dans la partie mal recensée et inorganisée du comté neuf, ont ramassé une surprenante majorité de bulletins ministériels. Des Abitibiens disent qu'Hector Authier a fait voter les épinettes." (Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XXXV, page 80)
5. Voir ci-dessus, note 3.
6. Fondateur de la Fédération des clubs ouvriers, Anaclet Chalifoux fut, en 1933-1934, le représentant d'un mouvement organisé de chômeurs, lequel fit d'ailleurs faillite. (Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XXIII, pages 171-172)
7. Variante: "Malheur à la démocratie", selon *Le Canada* du 1^{er} avril 1936, à la page. 1.
8. Il est 5 h 30, lorsque M. Drouin termine son discours, selon *The Quebec Chronicle Telegraph* du 1^{er} avril 1936, à la page 3.
9. 1935, selon *L'Événement* du 1^{er} avril 1936, à la page 4.
10. Six mois, selon *La Patrie* du 1^{er} avril 1936, à la page 17.
11. 5,625, selon *The Gazette* du 1^{er} avril 1936, à la page 14.
12. 7,462, selon *La Patrie* du 1^{er} avril 1936, à la page 17.
13. 10 ans, selon *L'Événement* du 1^{er} avril 1936, à la page 2.
14. Ou Siscoe-Greene et Stabell, selon *Le Canada* du 1^{er} avril 1936, à la page 8.
15. 1933, selon *Le Canada* du 1^{er} avril 1936, à la page 8.
16. Tous deux ministres dans le précédent gouvernement Taschereau et défaits aux élections générales du 25 novembre 1935.
17. On compte, parmi les protestataires, les députés de Montréal-Dorion (M. Bélanger) et de Maisonneuve, (M. Tremblay), selon *Le Devoir*, du 1^{er} avril 1936, à la page 1.
18. Voir ci-dessus, la note 4.
19. "renverser", écrit *L'Événement* du 1^{er} avril 1936, à la page 2.
20. Variante: "Passez-moi donc votre dossier, plutôt", selon *La Presse* du 1^{er} avril 1936, à la page 17.

Séance du mercredi 1^{er} avril 1936**Présidence de l'honorable L. Dugas**

La séance est ouverte à 3 heures.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées devant la Chambre:

- du révérend père Joseph-P. Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Villa Saint-Jean de la Lande (M. Bouthillier);

- de l'Association des chiropraticiens de la province de Québec inc., demandant l'adoption d'une loi constituant l'Association des chiropraticiens de la province de Québec (M. Caron, Hull);

- des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix, demandant l'adoption d'une loi exemptant de cotisation certaine partie de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix (M. Lesage);

- de Gabriel Vallerand et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation de ville "La Ville du Lac Saint-Joseph" et "La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph" (M. Taschereau, Bellechasse);

- des syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi leur accordant le droit de construire un presbytère et effectuer des emprunts (M. Thurber).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de John McLean Chamard, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres (M. Auger);

- des sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation (M. Thurber);

- de la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte (M. Choquette);

- de John Lapierre et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec (M. Delagrave);

- de Sterling Fire Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Delagrave);

- de la Three Rivers Grain Elevator Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation de ses biens (M. Dumaine);

- de la Compagnie d'assurances mutuelles du commerce contre l'incendie, demandant que la loi des assurances de Québec s'applique à ladite Compagnie (M. Dumaine);

- des syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation (M. Duplessis);

- de dame Christine Fraser Bryce et de dame Muriel Florence Bryce, demandant l'adoption d'une loi validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce (M. Gault);

- de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation (M. Lesage);

- de Harry Bell Montizambert et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de The Quebec Gold Fields Transportation Company (M. Merleau);

- du Conseil armorial de la noblesse de Québec, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation (M. Messier);

- de la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et demandant certains pouvoirs d'emprunt (M. Thurber).

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des privilèges et élections. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Bergeron pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à cinq membres.

Votre comité a choisi M. Caron comme président du comité permanent des bills privés en général, et recommande que le quorum dudit comité soit réduit à dix membres.

Votre comité a choisi l'honorable M. Francœur comme président du comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication, et recommande que le quorum dudit comité soit réduit à sept membres.

Votre comité a choisi M. Casgrain comme président du comité permanent des comptes publics, et recommande que le quorum dudit comité soit réduit à quinze membres.

Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau (Montmorency) comme président du comité permanent des bills publics en général, et recommande que le quorum dudit comité soit réduit à sept membres.

Votre comité a choisi l'honorable M. Godbout comme président du comité permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation, et recommande que le quorum dudit comité soit réduit à dix membres.

Votre comité a choisi M. Thurber comme président du comité permanent des industries et du commerce, et recommande que le quorum dudit comité soit réduit à six membres.

Votre comité a choisi l'honorable M. Mercier fils comme président du comité permanent des privilèges et élections, et recommande que le quorum dudit comité soit réduit à dix membres.

Votre comité a choisi M. Thisdel comme président du comité permanent du Code municipal, et recommande que le quorum dudit comité soit réduit à dix membres.

Le rapport est adopté.

M. Bergeron (Matane): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- du Séminaire de Québec, demandant l'adoption d'une loi distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses;

- de la corporation de la ville de La Tuque, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et ratifiant le règlement no 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation;

- de Elphège Marier et Dame Ernestine Durocher, demandant l'adoption d'une loi concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier;

- de la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de la ville de Hampstead, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de la ville de Mont-Royal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de la ville de Magog, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte;

- de la corporation de la ville de Lachute et autres, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de la Compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de la ville de Châteauguay, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- des commissaires d'écoles de la commission scolaire de la Côte Notre-Dame de Liesse, comté Jacques-Cartier, district de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les exemptant de l'application de certaines lois.

Composition des comités permanents

M. Guoin (L'Assomption): (Ovation à gauche) M. l'Orateur, j'ai l'honneur de faire motion, appuyé par le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), pour que le nom de M. Arthur Larouche, député de Chicoutimi, soit ajouté à la liste des membres du comité permanent des bills privés en général et à celle de comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication¹.

M. l'Orateur: Cette motion sera-t-elle adoptée?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Souriant) Certainement. On ne peut rien refuser à l'honorable député de L'Assomption.

La motion est adoptée.

Charte de Lachute

M. Dansereau (Argenteuil) demande la permission de présenter le bill 90 modifiant la charte de la ville de Lachute.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Magog

M. Beaudry (Stanstead) demande la permission de présenter le bill 85 refondant la charte de la ville de Magog.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Terres du Séminaire de Québec

M. Delagrave (Québec-Ouest) demande la permission de présenter le bill 92 distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de La Tuque

M. Ducharme (Laviolette) demande la permission de présenter le bill 82 ratifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement no 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie

M. Thurber (Chambly) demande la permission de présenter le bill 79 modifiant la charte de la Compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Châteauguay

M. Thurber (Chambly) demande la permission de présenter le bill 95 modifiant la charte de la ville Châteauguay.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Adoption de M. et J. Limoges-Marier

M. Farand (Soulanges) demande la permission de présenter le bill 93 concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Lachine

M. Monk (Jacques-Cartier) (Applaudissements à gauche et à droite)² demande la permission de présenter le bill 83 modifiant la charte de la cité de Lachine.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Commissaires d'écoles de Jacques-Cartier

M. Monk (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 89 exemptant les commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse et de la Côte Notre-Dame-de-Vertu dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Mont-Royal

M. Fisher (Huntingdon) demande la permission de présenter le bill 86 modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Hampstead

M. Fisher (Huntingdon) demande la permission de présenter le bill 91 modifiant la charte de la ville de Hampstead.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Conseil législatif

Le 26 mars 1936

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a nommé un comité composé des honorables MM. Bryson, Chapais, Choquette, Daniel, Girouard, Kelly, Nicol et Simard pour assister l'Orateur dans la direction de la Bibliothèque du Parlement en autant que les intérêts du Conseil

législatif sont concernés et aussi pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la Bibliothèque.

Il est ordonné que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative et que le greffier porte ce message à l'Assemblée législative.

**Comité permanent mixte
de la Bibliothèque de la Législature**

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Je propose, appuyé par le représentant d'Arthabaska (l'honorable M. Perrault), que les honorables MM. Taschereau, Mercier fils et David, MM. Barré, Beaulieu, Bélanger, Daniel, Dansereau, Ducharme, Duguay, Duplessis, Farand, Gagnon, Gault, Gouin, Messier, Moreault et Paquette soient nommés membres du comité de la Bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la Bibliothèque de la Législature.

Adopté.

Il est ordonné qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil législatif, lui communiquant la résolution précédente.

Il est ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

**Comité permanent mixte
des impressions législatives**

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le député d'Arthabaska (l'honorable M. Perrault), qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Taschereau, Perrault, Francœur et Authier, MM. Bertrand, Casgrain, Cliche, Daniel, Drouin, Rousseau et Sherman représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

**Port
de Montréal**

M. Tremblay (Maisonneuve): M. l'Orateur, je veux attirer l'attention du gouvernement sur une

question des plus importantes et qui peut entraîner pour les intérêts québécois des répercussions graves. Cette question intéresse aussi les électeurs de mon comté. Il s'agit de la mesure présentée par le gouvernement fédéral pour la centralisation des ports du Canada. Le Parlement fédéral est à étudier cette question.

Je prie, dit-il, le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) de ne voir aucun caractère politique à ma demande, puisque MM. King et Bennett, les chefs libéral et conservateur fédéraux, favorisent tous deux le projet en question.

Je demanderais au gouvernement de donner son avis sur ce projet. Le port de Montréal est pour ainsi dire le cœur du pays, la vie de la métropole. Il importe donc que nous en conservions nous-mêmes l'administration. Je demande une déclaration du premier ministre au sujet des droits de la province de Québec, car il s'agit d'une question qui, tout en intéressant le domaine fédéral, est aussi du domaine provincial. Le Saint-Laurent est en quelque sorte la grande artère de la vie économique de la province, et celle-ci y est donc primordialement intéressée. Nous ne devons pas nous en départir. Il s'agit pour nous de sauvegarder nos intérêts.

L'ingénieur expert anglais, M. Gibbs, a recommandé la centralisation, mais il faut mettre en regard de sa recommandation le fait que, dans son propre pays, la centralisation qu'il recommande n'existe pas. Je demande donc que le premier ministre fasse une déclaration officielle pour faire connaître l'attitude du gouvernement sur cette question.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

L'honorable député de Maisonneuve a posé la question et il a donné la réponse. Je ne vois pas beaucoup comment cette mesure peut venir maintenant. Si le député de Maisonneuve m'avait prévenu de sa question ou s'il avait donné un avis de motion, j'aurais pu donner une réponse.

Nous comprenons l'importance des ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec, et nous n'entendons pas nous en désintéresser, loin de là. Mais c'est une question qui relève du fédéral. Si l'honorable député de Maisonneuve veut avoir l'opinion de la Chambre, qu'il inscrive une motion; je lui avoue en toute sincérité que nous n'avons aucune objection. Nous la discuterons clairement, et il aura l'opinion de la Législature de Québec, qui devrait compter à Ottawa.

Je dois dire que je n'ai pas étudié la question et que je ne la connais pas. Je ne voudrais pas donner

une opinion à la légère. Il y a donc lieu d'entendre les avis de tous les représentants du peuple. Mais je le répète, j'invite l'honorable député à inscrire une motion au *Feuilleton*. Ensuite, le gouvernement n'hésitera pas à exprimer son opinion et à dire à Ottawa ce qu'il pense de cette centralisation³.

M. Tremblay (Maisonneuve): Si j'ai la permission du chef du gouvernement de donner mon avis aujourd'hui, est-ce que ma motion sera prise en considération demain? Le projet de loi en est à sa seconde lecture aux Communes.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je n'ai pas de permission à donner à l'honorable député. Je l'invite à donner avis de sa motion d'une manière régulière, et nous la considérerons dès qu'il sera possible. Nous aurons amplement de temps avant la troisième lecture pour étudier la question, et nous n'aurons pas ensuite peur de prendre nos responsabilités. Il y a lieu de se bien préparer à traiter de cette question et à bien mûrir l'opinion que l'on donnera à Ottawa.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 31 mars, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): M. l'Orateur, vous me permettrez d'abord de vous offrir mes sincères félicitations. Nous avons siégé ensemble dans cette Chambre depuis 1927, et les qualifications dont vous avez toujours fait preuve - travail, assiduité, tact et popularité - vous désignaient

d'avance pour les délicates fonctions d'arbitre impartial des débats de cette Assemblée.

(Applaudissements à droite)

Je ne saurais commencer mon discours sans rappeler tout de suite à mes collègues et à tous les députés le souvenir de celui que je remplace au ministère du Travail. L'honorable M. Arcand a travaillé de tout cœur pour promouvoir la paix sociale dans la province, en se maintenant dans les limites de la justice et de l'équité. Les ouvriers de ma province, j'en suis certain, ne l'oublieront pas. Ouvrier lui-même, il a attaché son nom à l'importante loi des conventions de travail, législation nouvelle qui a déjà rendu des services signalés à tous les intéressés.

Mes félicitations au proposeur et au second de l'adresse, les honorables députés de Bagot et de Montréal-Sainte-Anne; ils se sont non seulement bien acquittés de leur tâche, ils l'ont fait comme des parlementaires de bonne expérience.

(Il se tourne vers le premier ministre)

J'offre maintenant mes meilleurs compliments au chef de ce gouvernement pour l'impressionnant discours qu'il a prononcé jeudi dernier. Les paroles si pleines de noblesse, de vérité et de sincérité qu'a prononcées le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) nous ont profondément émus, et je suis sûr qu'il en est de même de ceux qui siègent de l'autre côté.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à celui que je considère comme l'une des grandes figures de la politique canadienne et qui ne quittera cette salle, où il siège avec prestige depuis 36 ans, que quand il le désirera et avec tous les honneurs de la guerre. Qu'on ait attaqué sa politique, ses idées en économie, ses mesures législatives, c'est tout juste et naturel dans un pays démocratique où existe la liberté des opinions, et où c'est le rôle d'une opposition de passer au crible les actes du pouvoir. Mais qu'on ait changé une campagne politique en une guerre personnelle et haineuse, qu'on ait fait d'un homme qui mérite le respect de tous la cible presque unique de l'injure, du mensonge, de la calomnie et de l'insulte, voilà ce qu'on ne saurait jamais admettre, voilà surtout ce qu'une âme réellement honnête ne saurait se permettre.

(Applaudissements à droite)

Ceux qui distribuent des certificats de vertu devraient éviter scrupuleusement le mensonge. Ceux qui entrent dans la politique par la porte du mensonge en sortent toujours chassés par la vérité, et c'est la justice immanente qui le veut ainsi.

(Applaudissements à droite)

Quant à l'honorable premier ministre, on peut lui dire que c'est même un honneur pour lui que d'avoir supporté presque tout seul, pendant des mois, le coup des injures, et d'être resté debout, plus droit et plus fort que jamais. Il eut le sort de tous les véritables hommes d'action. Eux seuls, dans leur élan vers l'idéal, peuvent soulever derrière eux la misérable poussière de la calomnie.

L'activité inlassable du premier ministre s'est exercée en cette province dans tous les domaines: domaines agricole, social, industriel et éducationnel, domaines de la bienfaisance, de l'hygiène, en un mot dans toute la vie publique du Canada français. Il ne pouvait donc éviter, surtout à cause de la crise qui sévit, la ruée des intérêts et du sectarisme exaspérés contre sa personne.

L'esprit critique est l'une des qualités que notre peuple a héritées de la France. Mais toute qualité a son revers, et le défaut de cette qualité est l'excès de l'esprit critique, auquel nous sommes portés. Ces excès se manifestent chez nous, malheureusement, par l'ardeur que l'on met souvent à vouloir détruire ceux qui font le plus honneur à leur peuple et à leur province.

(Applaudissements à droite)

J'ai remarqué ce défaut dans les lettres, dans les arts, dans le commerce et dans l'industrie. Dans la politique, c'est pire encore: l'assaut destructeur y prend les proportions du délire. Il a eu son point culminant en novembre dernier contre le chef libéral de cette province.

Mais en l'écoutant, jeudi dernier, plusieurs de l'autre côté de cette salle n'ont pu, j'en suis sûr, se défendre d'une vive émotion, car là aussi il doit y avoir des hommes de cœur. Ils n'ont pu s'empêcher, j'en suis certain, d'admirer ce chef qu'ils avaient accablé d'injures et de le voir, le premier, leur donner l'exemple de l'esprit chrétien en pratiquant le pardon.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est fort!
(Rires à gauche)

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): M. l'Orateur, lorsqu'on m'a offert, au nom de la jeunesse que je crois représenter en cette Chambre, de partager la responsabilité du pouvoir, ce n'est pas sans vives craintes que j'ai accepté cette tâche dont j'envisage à la fois la grandeur et les difficultés.

Cette crainte, je l'avoue, était largement compensée par la joie que j'éprouvais à la pensée que l'occasion me serait donnée de servir mes

compatriotes, dont je désire le bien-être et le bonheur, et de mieux me vouer aux intérêts d'une province que je mets au-dessus de tout et à laquelle je dois le meilleur de moi-même.

Député depuis bientôt neuf ans, j'ai travaillé incessamment pour les comtés de Charlevoix et de Saguenay, le district électoral le plus étendu en territoire de tout le dominion. J'y ai consacré mes jours et presque toutes mes veilles, afin d'éviter à cette population qui avait foi en son représentant quelques-uns des malheurs qui ont affligé le monde entier au cours des dernières années.

C'est là, surtout, que j'ai appris ce qu'il faut de travail, d'énergie, de patience, de prévoyance pour résoudre les problèmes qui s'offrent chaque jour et pour supporter les sacrifices qu'impose nécessairement la vie publique à tout homme qui veut s'y consacrer avec sincérité.

C'est au cours de ce long et rude apprentissage qu'un député se rend compte que la tâche du pouvoir se résume en un mot: servir. Ce fut la devise de celui qui est aujourd'hui notre gracieux souverain, lorsqu'il était prince de Galles, et que j'ai eu l'insigne honneur de connaître comme étudiant d'Oxford, en 1914.

On m'a demandé de collaborer à une œuvre plus grande que moi-même, plus grande que nous tous. Et je collabore! Je prétends qu'il vaut mieux collaborer que vilipender. Je prétends qu'il vaut mieux construire que détruire. Je prétends qu'il n'est pas nécessaire d'être un révolté ou un démolisseur pour avoir des idées et les exprimer, pour vouloir le bien et le faire, pour avoir une personnalité et s'affirmer.

(Applaudissements à droite)

Je suis libéral par conviction; libéral, parce que je crois, avec l'immense majorité de mes compatriotes, que seule une politique libérale - toujours perfectible - peut, à l'heure actuelle, assurer en cette province la continuité du progrès, de l'ordre, de la paix sociale et économique, la sauvegarde des droits de chacun et de toutes les libertés légitimes; franc libéral, comme le sont même plusieurs de nos adversaires en cette Chambre, et je n'hésite pas à dire que je suis entré dans le ministère le front haut et le cœur à l'aise.

Il m'est d'autant plus facile de parler ainsi que je n'ai jamais eu et n'aurai jamais l'attitude d'un courtisan. Tous ceux qui me connaissent ici savent que, tout en restant dans les rangs du parti, j'ai eu mon franc parler et exprimé les opinions que je croyais les plus utiles à la cause populaire, car j'ai toujours cru que c'était le propre de notre libéralisme,

en même temps que son honneur, d'admettre chez lui des opinions et de la critique de façon à pouvoir se renouveler sans cesse, suivant le temps et les circonstances, et de s'adapter à toutes les exigences de l'heure.

Ceux qui s'imaginent devoir perdre leur personnalité ou sacrifier leurs idées les plus chères en adhérant au Parti libéral, ceux-là se trompent étrangement, parce qu'il n'existe pas un groupe d'hommes où l'on puisse montrer plus de souplesse, plus de largeur de vue et de bonne volonté. C'est à cause de cette liberté bien entendue que j'y suis resté sincèrement et loyalement attaché, et c'est encore à cause d'elle que le peuple de cette province lui est resté fidèle.

Suivant l'honorable député de Québec-Est (M. Drouin), le Parti libéral, ça n'existe plus, le Parti conservateur, ça n'existe plus. Aux yeux du public, il n'y aurait que le parti national. Nos amis de l'opposition semblent se faire étrangement illusion sur le sentiment populaire. Plusieurs d'entre eux n'ont été élus que parce qu'ils étaient des libéraux et qu'ils se sont présentés sous l'étiquette libérale.

S'ils ne l'avaient pas portée, cette étiquette, s'ils s'étaient présentés comme conservateurs, ils auraient été battus, parce que le sentiment populaire était pour notre parti. Le député de Québec-Est aurait-il eu sa majorité s'il n'avait été libéral d'abord? Plusieurs députés actionnistes auraient-ils été élus s'ils ne s'étaient présentés comme des "relibéralisateurs"?

M. Drouin (Québec-Est): Si je m'étais présenté comme libéral, je n'aurais pas été élu, j'aurais été battu!

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): C'est le libéralisme, l'étiquette libérale qui, en réalité, a triomphé dans Lévis, Chicoutimi et Portneuf, et en plusieurs autres endroits.

(Applaudissements à droite)

M. Dussault (Portneuf): M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. Le ministre doit savoir que je me suis présenté comme libéral au fédéral, en octobre, et que je me suis fait battre.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous étiez libéral en octobre?

M. Dussault (Portneuf): Oui, au fédéral...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Souriant) C'est bien cela, libéral en octobre et bleu en novembre!

(Applaudissements à droite)

M. Dussault (Portneuf): Je reviendrai un peu plus tard sur cet incident pour éclairer le premier ministre.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): L'étiquette nationale n'aurait pas suffi, et nos amis le savent bien. Ils sont exactement dans la même situation que le grand nombre de libéraux qui ont été élus dans le passé sous l'étiquette de libéraux indépendants et qui, naturellement, appartiennent à notre parti. Moi-même, j'ai été élu la première fois comme libéral indépendant, mais comme franc libéral et par des électeurs libéraux.

J'irai plus loin et j'affirmerai que notre parti, qui est tout l'opposé du parti pris et du sectarisme, accueillera favorablement, je dirai même avec empressement, toutes les critiques constructives que l'on voudra bien faire de l'autre côté de cette Chambre. Toute conscience honnête s'indigne des attaques personnelles, des campagnes de dénigrement systématique, des insinuations mensongères, des cris de haine et de démagogie, mais elle accepte avec générosité les propositions raisonnables de l'adversaire loyal et sincère, du moment qu'elles s'appuient sur la logique et le bon sens.

Des choses ont été dites, en ces derniers mois, que l'on ne pourrait répéter impunément ici, parce qu'on sait qu'elles ne sont pas vraies. Il est malheureusement dans les mœurs qu'une campagne électorale où se déchainent toutes les passions, à cause de la multiplicité des intérêts personnels en jeu et de l'aveuglement de quelques sectaires, ne saurait se passer sans des assauts violents, injustes et déshonorants, non seulement contre l'action politique, mais contre la réputation même des hommes.

Ces mœurs sont peut-être inhérentes à la nature humaine et on peut les expliquer, sinon les excuser, attendu qu'elles se traduisent dans des heures de bataille et même d'égarement. Mais du moment qu'un député entre ici, il sait fort bien, il doit savoir que ces affirmations doivent être appuyées sur des faits ou des preuves et demeurer dans le strict domaine de la vie publique. Chez nous, les mœurs parlementaires sont restées dignes, en général. Elles ne se sont pas confondues avec les mœurs de "hustings" ou de microphones, de sorte que la discussion se fait à armes égales et peut porter des fruits.

Je n'ai pas la prétention de faire des reproches ni de tracer une ligne de conduite à ceux des nôtres qui ont voulu former une section distincte de notre parti, sous prétexte de le "relibéraliser", et qui siègent aujourd'hui sur les mêmes rangées que leurs adversaires d'hier... et de demain.

M. Leduc (Laval): On est bien, ici.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Au cours d'une dépression économique extrêmement longue et pénible, ils n'ont pu résister à l'exaspération qui accompagne nécessairement les grandes crises et qui, invariablement, se tourne contre le pouvoir.

On regrette ce mouvement de sécession, mais il est impossible de ne pas le comprendre. Aucun autre gouvernement au monde n'a tenu debout contre les assauts des divers mécontentements suscités par le malaise industriel et commercial, et il est prodigieux que seul le gouvernement de Québec ait été maintenu.

(Applaudissements à droite)

Une voix: Par quels moyens?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): On ne peut s'empêcher de voir dans ce fait unique une preuve de sang-froid, de prudence et de prévoyance chez notre peuple, qui ne se lance pas tête baissée dans des mouvements qu'il y a lieu de croire sinon dangereux, au moins inconsidérés.

Certes, quelque chose de nouveau s'est produit dans le scrutin du 25 novembre, mais il est impossible de ne pas constater que c'est encore la cause libérale qui l'a emporté presque partout, et que la véritable opposition, c'est-à-dire l'opposition de toujours, n'a guère changé.

M. Tremblay (Maisonneuve): Par quels moyens le ministère s'est-il maintenu au pouvoir, aux dernières élections?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Toujours comme d'habitude, par des moyens honnêtes.

M. Leduc (Laval): Saint-Laurent?
(Murmures à gauche, applaudissements à droite)

M. l'Orateur intervient.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): La véritable opposition n'a guère changé. Ceux des

nôtres qui siègent à gauche ne l'ignorent point et, pour cette raison, ils ne tarderont pas à se rendre compte que seul leur parti, le vieux Parti libéral, a assez de souplesse et de largeur de vue pour faire les réformes voulues et pour résoudre tous les problèmes, dans la mesure du possible.

Parmi eux, je compte plusieurs amis qui n'ont rien perdu de mon estime et qui, je le crois sincèrement, sauront collaborer tôt ou tard à l'œuvre qui nous tient tous à cœur: le bien du public et de la province.

(Applaudissements à droite)

Plusieurs d'entre eux se réclament du grand Mercier. Qu'ils se souviennent que ce remarquable tribun a été, lui aussi, attaqué, vilipendé, traîné dans la boue, et qu'il ne s'est jamais relevé des blessures que lui avaient infligées l'ingratitude et la malice des hommes! Qu'ils se souviennent que c'est de sa bouche que sont sorties les paroles de paix et de réconciliation que l'on ne cesse de répéter pour unir les bonnes volontés: "Cessons les luttes fratricides."

(Applaudissements)

Ces paroles sont aujourd'hui d'actualité plus que jamais. Nous sommes un petit peuple, nous n'avons qu'une élite peu nombreuse et les hommes qui unissent la valeur personnelle à l'expérience des hommes et des choses, à la force de caractère et à la volonté de bien faire, sont peu nombreux dans un camp comme dans l'autre. Et pourtant, nous menons les uns contre les autres une véritable guerre fratricide, mot de Mercier qui est encore étrangement juste.

(Applaudissements à droite)

Comment se fait-il que ceux qui ont un idéal commun et des aspirations communes et qui ne diffèrent, en somme, que sur les moyens de l'atteindre, ne puissent, chez nous, faire autrement que s'entre-déchirer au lieu de s'entraider, de s'éclairer mutuellement et de contribuer ainsi au salut de tout un peuple, qui est aujourd'hui assez menacé de l'extérieur, sans se ronger à l'intérieur par de vaines et interminables chicanes?

Il est de tradition que les factions oppositionnistes, poussées par la faim et la soif du pouvoir, chargent le gouvernement de tous les péchés d'Israël et de toutes les plaies d'Égypte, tandis qu'elles-mêmes s'arrogent le monopole du patriotisme, de la vertu et de la vérité. C'est une division trop tranchée pour être juste, une solution trop simpliste pour être vraie. En réalité, il y a autant de vertu, de patriotisme et d'honnêteté de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre, la principale différence entre l'un et l'autre étant que l'un agit et doit agir,

tandis que l'autre critique et n'a qu'à critiquer, rôle qui est plutôt facile quand on songe à tous les arguments qu'apporte la passion politique à des imaginations surexcitées et à des ambitions parfois démesurées.

M. l'Orateur, dans les causeries à la radio, on n'a rien trouvé à redire à ma nomination comme ministre du Travail que ma profession d'avocat. D'autres ont demandé, tel l'honorable chef de l'opposition (M. Duplessis) quelles étaient les qualifications que je possédais pour ces hautes fonctions. Vous m'excuserez alors, M. l'Orateur, d'exécuter maintenant ce devoir que j'ai de parler ici de moi-même.

Né et élevé dans un milieu d'artisans, fils d'un homme qui, jusqu'à l'âge de plus de 30 ans, a exercé son métier de charpentier-menuisier, ayant connu toujours la vie modeste et laborieuse des foyers ouvriers, je n'hésite pas à dire qu'aucune des misères du peuple, dont je n'ai pas été exempt moi-même, ne m'est indifférente.

Les vastes programmes économiques et sociaux, qui touchent de tous côtés à la vie ouvrière, n'ont cessé d'être ma préoccupation première. Dans ce pays jeune, qui s'est formé presque exclusivement de travailleurs agricoles et industriels, nous sommes, par bonheur, exempts de la division des classes qui existe dans toutes les vieilles civilisations.

Presque tous, nous touchons directement ou indirectement à l'artisan et à l'agriculteur. Soit par nos pères, soit par nos frères, nous vivons au champ ou à l'usine et nous sommes en contact constant avec ceux qu'on a nommés les prolétaires et qui, dans notre pays, sont nos voisins, nos collaborateurs, nos amis et même nos frères.

(Applaudissements à droite)

Je ne vois donc pas que le fait d'être avocat, après avoir été élevé dans un milieu ouvrier des plus modestes, avoir eu ses frais d'études payés par un ouvrier, avoir quelque peu voyagé, fréquenté divers milieux sociaux, été constamment en contact, par devoir professionnel, avec des causes concernant les problèmes ouvriers, puisse rendre inapte à comprendre et à élaborer les lois sociales adaptées à notre temps, et puisse enlever à un homme de cœur la sympathie et le dévouement envers ceux dont il vient et qui, en somme, ont fait sa vie.

Au cours des années que j'ai passées en Europe comme boursier de Rhodes à Oxford, j'ai étudié les sciences sociales et industrielles à l'Université de Grenoble. À mon arrivée au pays, j'ai eu le bonheur de me familiariser avec les conditions de la production et du travail en m'occupant

intensément, comme associé de M. Simon Lapointe, aujourd'hui à la Commission des accidents du travail, des grandes pulperies et papeteries de M. J.-E.-A. Dubuc, à Chicoutimi et à Chandler.

Je devins ensuite l'associé de l'honorable M. Antonin Galipeault, alors ministre du Travail, et il me fut aussi donné d'étudier, sous d'autres aspects, la question sociale. C'est à cette date, déjà lointaine, que remonte la bonne amitié qui me lia à trois hommes qui ont tant fait pour aider au règlement des problèmes ouvriers chez nous, MM. Gustave Francq, J.-N. Mochon et feu Louis Guyon. Voilà ce que je dois à mon origine et à ma carrière d'avocat. Je tirerai certainement profit de tout cela au cours de mes nouvelles fonctions comme ministre du Travail.

(Applaudissements à droite)

Ici même, je m'efforcerai de bénéficier, en outre, des conseils et de la collaboration sincères et expérimentés d'un homme qui a écrit les premières pages, et peut-être les plus belles, certainement les plus hardies, de notre législation sociale, et ce concours me viendra du premier ministre de cette province, qui a été ministre du Travail en 1907. L'année suivante, en 1908, il faisait adopter notre première loi des accidents du travail et, là comme dans bien d'autres domaines, c'était une initiative toute nouvelle adoptée par la province de Québec en faveur des ouvriers.

L'honorable chef de l'opposition a prétendu que la loi des accidents du travail était aujourd'hui répudiée de tous les ouvriers, à cause de la lenteur de ses règlements, de l'insuffisance des compensations aux accidentés, et parce que ceux-ci ne sont pas libres de choisir leurs médecins. Nous aurons l'occasion, au cours de cette session, de faire une étude sérieuse de ces critiques, mais qu'on me permette de faire remarquer tout de suite que ce sont les ouvriers eux-mêmes qui ont demandé la loi actuelle.

J'étais autrefois en faveur de conserver la loi des accidents du travail telle que l'avait conçue l'honorable premier ministre, s'inspirant de la loi française. Il va de soi que la loi actuelle est encore perfectible, mais nous en faisons l'essai et nous acceptons toutes les suggestions qui nous permettent de l'améliorer.

(Applaudissements à droite)

Depuis, le Parti libéral s'est toujours fait le champion en ce pays des réformes sociales et ouvrières, et je n'ai aucune hésitation à dire que nos lois dans ce domaine sont les plus avancées du dominion. Je ne dirai pas que tout est parfait, car il y a toujours lieu à amélioration dans des conditions qui se modifient sans cesse.

D'autres réformes s'imposeront au cours des années à venir. La dépression économique prolongée que nous venons de traverser, et qui n'est pas encore tout à fait terminée, a amené partout un ordre nouveau et des transformations profondes, du haut en bas de la société. Nous avons connu des jours où la plupart des entreprises individuelles, jouissant d'une prospérité considérable et parfois fictive, suffisaient à peu près aux besoins de tous les groupes et n'exigeaient que très peu l'intervention de l'État.

Mais quand l'épreuve est venue, par suite de l'imprévoyance et, dans bien des cas, de la convoitise d'un grand nombre, il est devenu évident qu'une tâche extrêmement lourde et difficile allait incomber au gouvernement. Celui-ci se rendait compte qu'il lui faudrait désormais protéger la vie du peuple, non seulement contre les abus dont il pourrait être victime, mais aussi contre les crises, contre les grèves, contre la maladie, contre la vieillesse, contre le chômage, contre tout ce qui peut être pour lui une cause de souffrance imméritée.

Le gouvernement de cette province a accompli son devoir avec prudence, en tenant compte de notre situation économique, et il continuera de se plier aux circonstances. Sa part dans la vie des masses, dans le maintien même du bien-être de chaque foyer, devient de plus en plus large et efficace, de plus en plus inévitable. Les circonstances l'ont conduit là; il lui est désormais nécessaire de faire face à tant d'obligations, si nombreuses soient-elles, et c'est avec courage et optimisme qu'il poursuit son œuvre.

Pour ma part, c'est un bonheur de pouvoir y travailler au sein du Parti libéral, parce que je sais qu'il est de l'essence de ce parti de se plier aux exigences d'une époque, aux accidents de la vie collective. Sans donner dans les doctrines utopiques et dans les systèmes des rêveurs, il sait observer, voir et agir, et c'est par là qu'il acquiert sa merveilleuse fécondité d'action.

Après la cause du travail, c'est aux pêcheries et à la chasse que je veux donner mon temps et mon énergie. J'ai l'honneur de représenter deux des comtés les plus giboyeux de la province, et probablement du pays tout entier: Charlevoix et Saguenay⁴. Cet immense territoire, baigné dans toute sa longueur, depuis la petite rivière Saint-François jusqu'au Labrador, par le plus grand et le plus beau fleuve du monde, coupé à Tadoussac par la profonde et mystérieuse rivière Saguenay, parsemé dans toute son étendue de forêts vierges, de montagnes, de lacs innombrables, de rivières et de torrents, donne asile à deux sortes de pêcheries qu'il faut organiser

davantage, pour le bien de ses habitants et le bien de la province. Nous avons probablement chez nous le plus beau champ de pêcheries maritimes du monde. Malheureusement, bien des causes ont rendu difficile et retardé le développement de nos pêcheries maritimes. Nous aurons, certes, l'occasion d'examiner en détail ce sujet au cours de la présente session.

Qu'il me soit permis, pour le moment, M. l'Orateur, de dire que je suis maintenant le porteur d'un message d'espoir qui réjouira toute la population de nos pêcheurs. J'ai désormais l'assurance d'une collaboration plus étroite entre le fédéral et le provincial pour développer nos pêcheries, de façon à conjuguer les efforts des deux gouvernements pour arriver ainsi à des résultats meilleurs.

(Applaudissements)

J'en viens maintenant aux pêcheries sportives, qui font le charme et la joie de nos compatriotes et qui, au point de vue touristique, doivent être une source de revenus intarissables. Toute la chaîne de nos Laurentides, qui fait la richesse et la beauté de la province de Québec, abonde en lacs et en cours d'eau. Nous avons là une ressource naturelle très précieuse que nous devons développer...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Elles sont exploitées pour les Américains.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):
... exploiter...

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Pas pour les Américains!

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):
... et, surtout, protéger. Pour résumer, je crois que les pêcheries, tant maritimes que sportives, sont, après l'agriculture, la forêt, la force hydraulique et les mines, la plus précieuse de nos ressources naturelles. Plus inépuisable que la forêt et les mines, la mer, immensément riche de vie, en pénétrant dans notre golfe et dans l'estuaire du Saint-Laurent, peut alimenter pendant des siècles à venir tout un continent, du moment que nous aurons réussi à organiser sur la Côte-Nord et en Gaspésie une industrie et un commerce dont l'importance ne le cède en rien aux autres.

Dans ce domaine où l'expérience, si nécessaire, ne s'acquiert pas en un jour, il ne faut marcher que par étapes. Déjà la province de Québec a fait, dans ces domaines, un effort considérable, bien plus, je n'hésite aucunement à le déclarer, qu'aucune autre province de ce dominion.

La chasse aussi mérite toute notre attention, mais l'effort à faire, de ce côté, consiste moins à intensifier la production qu'à conserver les espèces intéressantes que nous possédons et qui, autrement, disparaîtraient. Le travail de conservation est beaucoup plus difficile qu'on le croit, et il nous faudrait pour cela la collaboration de tous. Il est reconnu que les grands animaux sont généralement détruits du moment qu'ils ne sont pas protégés. L'anéantissement du bison dans l'Ouest et la destruction totale du canard du Labrador en sont des exemples frappants.

Une voix: Poisson d'avril!

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):

Dans notre province, l'orignal ou l'élan d'Amérique serait presque inexistant sans la création et la garde des parcs nationaux et des réserves, ainsi que la vigilance des gardes-chasse et des gardes forestiers.

Dans l'ensemble, il est toutefois impossible d'empêcher, malgré les lois et la garde de nos forêts, la diminution de notre faune précieuse. Non seulement il est impossible de prévenir toute destruction, mais il est excessivement difficile de sévir contre tous les cas de braconnage, surtout à une époque de dépression économique où chacun peut prétendre qu'il a chassé par besoin, qu'il a été poussé par la misère à tuer illégalement les bêtes de nos bois.

C'est par l'éducation, avant tout, que nous pourrions diminuer de tels ravages et garder ainsi non seulement le plus vivant trésor de nos forêts, mais aussi un élément de plus pour le tourisme, qui aime toujours à venir chercher, en voyage, des spectacles qu'il ne rencontre pas chez lui. On a déjà fait beaucoup pour l'éducation de notre peuple, au point de vue conservation, quand on a installé sur les hauteurs de Charlesbourg un jardin zoologique où des centaines de mille personnes de tout âge et de toutes conditions vont, chaque été, prendre contact avec la nature canadienne, dont on a fait là comme un merveilleux résumé.

C'est là qu'on peut faire comprendre à tous, surtout aux enfants, qu'il serait infiniment regrettable que la province de Québec, si généreusement comblée au point de vue de la faune, où se trouvent les orignaux, les cerfs, les chevreuils, les ours, les martres, les castors, les renards, les loutres, les écureuils, les divers oiseaux des bois, des lacs et même de la mer, fût un jour privée de ces petits êtres vivants qui sont la joie de nos immensités. Sans eux, nous n'aurions que d'innombrables déserts de

solitude et d'ennui. Cette campagne d'éducation, nous entendons l'intensifier de toutes manières, la poursuivre partout sans relâche, de façon à ce que la protection pour la bête de nos bois ne soit pas faite tant par les lois que par le cœur et l'âme mêmes du peuple.

(Applaudissements à droite)

En terminant ces considérations, je tiens particulièrement à rappeler ce passage du discours du trône dans lequel on indique le projet d'aider au règlement du problème des jeunes gens sans emploi. Le jour même de mon entrée dans le cabinet provincial, ma pensée s'est tournée vers la jeunesse, d'abord parce que je me sens tout près d'elle et que je n'ai jamais perdu contact avec elle, ensuite parce que les cinq ou six dernières années de dépression économique ont empêché des milliers de jeunes gens de trouver un emploi et de collaborer à l'œuvre commune, tout en gagnant leur vie.

Nous avons derrière nous une génération entière qui a passé ses plus belles années à quémander vainement des places et à se démoraliser dans une oisiveté forcée.

Il y a, parmi ces jeunes, nombre d'intelligences d'élite et de grands cœurs, je dirais même nombre d'esprits supérieurement cultivés, à qui la société n'a eu rien à offrir et qui, n'ayant d'autres ressources que la charité, les secours d'État ou la patience des parents ou des amis, se trouvent humiliés dans leur dignité, s'irritent et deviennent aisément des révoltés, à cause de cette provocation.

C'est avec une profonde sympathie que j'ai assisté à ce drame des dernières années. Il s'agit, en effet, non seulement du mal le plus grave, de la maladie la plus redoutable qui puisse toucher le corps social: le chômage; mais il s'agit de sa forme la plus virulente: le chômage de la jeunesse. C'est un problème non seulement provincial, mais mondial et international, un mal universel.

(Applaudissements à droite)

La Conférence internationale du travail, tenue à Genève du 4 au 25 juin 1935, l'avait inscrit sur son programme comme principal sujet, et des représentants de tous les pays du monde ont étudié les multiples aspects de cette question angoissante.

Dans notre pays, dans la province de Québec en particulier, les gouvernements ont réussi à éviter des cas aigus de souffrance ou de misère. Mais la jeunesse, plus sensible, plus inexpérimentée, elle qui après ses nombreuses années de formation s'attendait de voir s'ouvrir devant elle un large et lumineux courant de vie, n'a trouvé dans le monde où elle entrait qu'une sorte de désert peuplé des déceptions de toutes sortes.

Ce sont ces jeunes surtout, il ne faut pas se le cacher, qui dans les consultations populaires ont exprimé leur mécontentement, même leur exaspération, en se prononçant contre les pouvoirs établis et dont ils se croyaient oubliés ou méconnus.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Ils avaient raison.

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): La province de Québec ne pouvait être exempte d'un phénomène commun à tous les autres pays, à cette époque où chaque être qui souffre s' imagine pouvoir trouver une solution à ses maux dans un changement de pouvoir.

Cette attitude si naturelle, si humaine de la nouvelle génération, il faut la comprendre, non pas pour la blâmer, mais pour en tirer une leçon et pour se pencher désormais avec plus de sympathie et de sollicitude sur une catégorie d'hommes qui sont appelés, nécessairement, à nous succéder et qu'il est de notre devoir d'initier, dans la mesure du possible, au travail, aux divers rouages de la vie économique et sociale, à toutes les fonctions qui régissent la vie du peuple. Je n'aurai pas la naïveté de promettre qu'un bureau de placement pourra procurer des emplois à tout le monde. Seul un marchand d'illusions pourrait le faire. Je dirai cependant à l'honorable chef de l'opposition que ce n'est pas un simple comptoir de placement, comme il l'a dit, que le gouvernement veut établir. Nous voulons la création d'un organisme qui nous aidera réellement à régler la cause des jeunes, qu'ils soient travailleurs intellectuels ou travailleurs manuels, organisme qui devra même s'occuper d'orientation professionnelle.

M. Duplessis (Trois-Rivières): De quelle manière?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): Parmi les tâches que l'on demande aux pouvoirs publics d'accomplir dans les temps actuels, il en est qui tiennent du miracle et qui dépassent les possibilités humaines. Mais il est une promesse que je puis faire et que je tiendrai sûrement, c'est que je ne négligerai ni le temps, ni le dévouement, ni l'influence, ni le travail qu'il faut pour procurer à la jeunesse plus de réconfort et lui donner un élan vers l'avenir.

(Applaudissements à droite)

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Je pense bien!

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):

En retour, je demande à ceux des jeunes qui ont des lumières sur les problèmes de leur génération, qui ont pensé, réfléchi, médité au cours de leurs longues années de stagnation, de collaborer avec le ministre du Travail, pour organiser plus efficacement le secours nécessaire. Ceux-là seront les bienvenus chez nous, qui auront des solutions pratiques à nous offrir et qui les exposeront avec franchise et sincérité.

Une voix: C'est ce qu'on veut!

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):

Ce sera là une œuvre autrement plus constructive que celle qui s'emploie à la démolition ou se terre dans la stérilité de la colère.

(Applaudissements à droite)

Bien plus, c'est en la jeunesse surtout que nous mettons notre espoir, puisque c'est à elle qu'incombe d'abord les réformes économiques et sociales adaptées à notre temps. C'est à elle de se bien pénétrer de ces vérités, à savoir que le bonheur dans la société future doit reposer sur la charité, l'amour de la paix, l'entraide mutuelle, le désintéressement et l'esprit chrétien, dont l'absence a été cause de presque tous nos malheurs; c'est à elle, dis-je, de se pénétrer de ses vérités si chrétiennes et si humaines, de les répandre dans toutes ses actions, sous peine des pires catastrophes. C'est parce qu'elle a l'âme plus haute et plus neuve, parce qu'elle croit malgré tout à un idéal et que sa puissance d'action est décuplée par les passions les plus nobles et les plus vives, que je crois sincèrement en elle, que je fais un pressant appel à ses forces de reconstruction.

Pour terminer, M. l'Orateur, je vous dirai que je considère comme un grand honneur d'avoir à m'occuper spécialement de trois classes d'hommes avec lesquels il m'a toujours plu de fraterniser: les ouvriers, les pêcheurs et la jeunesse du pays.

Je sais les difficultés et la grandeur de la tâche qui s'impose; je sais jusqu'à quel point il me serait impossible de la réaliser seul. Mais je compte et je crois pouvoir compter sur le concours et la bonne volonté de chacun pour parvenir à des résultats tangibles et parfaire l'œuvre de nos devanciers.

M. l'Orateur, il est ici un lien qui nous unit tous, et c'est l'amour de la patrie. Nous pouvons tous répéter avec une égale sincérité ces paroles que prononçait Mercier en 1893: "Nous aimons cette terre du Canada arrosée des sueurs de nos pères, des premiers pionniers de l'Amérique, et du sang de nos

patriotes, les martyrs vénérés de nos libertés politiques. Nous avons, depuis près de deux siècles, réussi à la conserver comme un héritage précieux. Nous élevons, nous, pères et mères de famille, les enfants que Dieu nous donne pour qu'ils conservent cet héritage, continuent les grandes traditions du passé, et deviennent à leur tour des citoyens dignes de ce nom."

M. l'Orateur, ce sentiment sacré est également partagé, non seulement par chaque membre de cette Chambre, mais par l'ouvrier de Québec et de Montréal, comme par le pêcheur de la Côte-Nord ou de la Gaspésie; par le jeune homme sorti de l'université avec ses diplômes et ses illusions, comme par le jeune ouvrier usinant sa pièce de mécanique; par le défricheur qui fait de la terre neuve, comme par le laboureur qui ouvre son sillon pour la moisson nouvelle.

Et parce que tous, nous l'aimons cette terre, nous nous devons de travailler ensemble pour son bien, pour le bien des familles qui l'habitent, et non pas de l'empoisonner en éternisant nos haines. Si on la quitte, cette terre, et qu'on y revient, en sent jusqu'à quel point on y est attaché par toutes les fibres de son être.

(Applaudissements à droite)

M. Tremblay (Maisonneuve): Je fais remarquer au ministre qu'il n'a pas le droit de lire son discours. Cela est excusable pour un nouveau député...

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay): En tant que nouveau ministre, j'ai soigneusement pensé à ce que j'allais dire, j'ai pris des notes, et les règlements me permettent de référer à mes notes.

Qu'on me permette ici de rappeler un souvenir personnel. Quand, après mes trois années d'études, je revins d'Angleterre; quand les deux rives du fleuve surgirent devant mes yeux avec tous les reflets d'azur de l'eau et du ciel, que mes montagnes de Charlevoix, à l'ombre desquelles j'étais né et avais vécu, se dressèrent vers les nuages, quand la Vieille Capitale m'apparut avec sa terrasse, sa citadelle, ses fortifications vieillottes, ses rues étroites, ses maisons rappelant un autre âge et encore tout imprégnées de l'atmosphère française, j'éprouvai une émotion si vive, si forte, si profonde, que je sentis pour la première fois tout ce que signifiait le mot patrie.

Tout cela représentait pour moi tant de traditions, tant de souvenirs, tant de souffrance et de joie, tant d'impressions mystiques, tant d'habitudes pures et saines prises au sein de la famille catholique et française, et dans l'air même de la lumière du pays

natal, que je me jurai, dès lors, de vouer mes énergies, mon travail et ma vie à ce pays qui m'avait fait et auquel je devais tout. Je crois avoir tenu promesse.

Le rêve de jeunesse est en train de se réaliser. Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de pouvoir me prouver à moi-même et à tous ceux qui me sont chers, c'est-à-dire à tous mes compatriotes, qu'il n'y a pas de satisfaction plus grande en ce monde que celle du dévouement le plus entier - même dans les circonstances les plus difficiles - à son peuple et à sa foi comme au bien-être et à l'avenir de son pays.

(Applaudissements à droite)

M. Bertrand (Saint-Sauveur)⁵: (Applaudissements à gauche)

L'honorable ministre qui m'a précédé (l'honorable M. Rochette) a fait un effort surhumain pour trouver quelque chose dans le discours du trône.

(Rires à gauche)

Et le parrain de l'adresse a parlé bien mal à propos de la victoire du 25 novembre. Vous admettez comme moi, M. l'Orateur, qu'il n'y avait sûrement pas lieu de parler d'une grande victoire libérale. Le gouvernement n'est resté au pouvoir qu'en se cramponnant à toutes sortes de choses. Vous admettez comme moi que ce n'était pas beaucoup le temps, si nous regardons la majorité du gouvernement et ceux qui sont de l'autre côté. On constatera qu'il y en a plusieurs qui ne s'y trouvent que par accident. Qui donc a eu l'idée de faire dire des choses pareilles à un député? Je comprends que le député de Bagot (M. Dumaine) n'était pas à son aise pour chanter les louanges du Parti libéral, mais on lui avait donné des ordres.

Depuis plusieurs années, le Parti libéral ne remporte les élections qu'en les volant. On s'en est encore aperçu aux dernières. Je sais de quoi je parle. J'ai été témoin de l'affaire. Si les actionnistes et conservateurs ont été élus en grand nombre, c'est parce que le peuple était fatigué d'attendre les réformes que nous promet le gouvernement et que le peuple exige depuis des années. Il était soulevé et voulait un changement.

Si vous voulez connaître notre popularité, Messieurs de la droite, venez donc dans nos quartiers ouvriers, dans nos villages, pour essayer de parler du grand Parti libéral. Dès que les députés ou ministres libéraux se montrent quelque part, ils reçoivent des horions. D'après certains journaux, le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Authier) n'a pas été l'objet d'une réception bien enthousiaste à Montréal, samedi.

L'honorable M. Authier (Abitibi): (Riant)
C'est parce que vous ne lisez pas les bons journaux!

M. Bertrand (Saint-Sauveur): J'ai vu ça dans tous les journaux, et je suis porté à croire qu'il y avait de la vérité là-dedans. Franchement, M. l'Orateur, vanter le parti ministériel par le temps qui court n'est pas bien à propos. Mais, par contre, parler du parti national, ça c'est populaire. Vous n'avez qu'à mentionner les noms de nos deux chefs Duplessis et Gouin pour les faire applaudir tant que vous voulez.

(Rires et applaudissements à gauche)

Le gouvernement n'est plus populaire, et il le verra bien lors des prochaines élections.

Avant les élections, on nous a dit que le gouvernement nous a donné une loi des accidents du travail. Je comprends qu'on nous en a donné une, après des années d'hésitation et de délais, mais pas celle que la province devait avoir. Mais c'est mieux que rien du tout⁶. À la session suivante, il l'a toute déformée, il a mis la hache dedans, il l'a rendue méconnaissable et presque inutile, dans le but de plaire aux grosses compagnies. C'est toujours la même chose avec ce gouvernement. Il n'accorde jamais rien qu'à la veille d'une élection, et parce qu'il a peur. Le Parti libéral ne marche que par la peur. L'année suivante, il a enlevé aux accidentés le droit d'avoir leur médecin, il a diminué les indemnités, raccourci le temps, etc. À toutes les sessions, nous avons supplié le gouvernement d'y apporter des amendements, mais il a toujours refusé.

Et il se demande maintenant pourquoi le Parti libéral est à la baisse. Ce sont des choses comme cela qui révoltent les gens! Les accidentés n'ont pas le droit de choisir leur médecin. Ils sont comme des animaux que l'on fait soigner par un maréchal.

(Rires et applaudissements à gauche)

Et je tiens le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) responsable. Car pensez-vous que si le premier ministre disait: "On va accorder telle ou telle chose", quelqu'un de son parti refuserait? Non. S'il voulait améliorer la loi, cela se ferait en un clin d'œil; tout son parti suit toujours comme un mouton. Dans les circonstances, le gouvernement a nui à la classe ouvrière, car on espère toujours qu'il va apporter des amendements, on attend, mais on attend toujours.

On parle dans le discours du trône de la Commission de l'électricité. Pensez-vous qu'elle donne satisfaction à la population? Non. La classe ouvrière et les citoyens en général ont demandé la permission de pouvoir municipaliser l'électricité, que le gouvernement acquière et exploite des pouvoirs d'eau et qu'il puisse vendre l'électricité au peuple et

aux ouvriers à bon marché. Comment se fait-il que dans une province si riche en houille blanche, où se trouvent tant de pouvoirs hydrauliques, l'on paie l'électricité beaucoup plus cher que dans toutes les autres où il n'y en a pas ou presque pas, où il n'y a pas ces avantages naturels, en Ontario, par exemple?

C'est que le gouvernement, au lieu de consulter et de protéger le peuple qui souffre, consulte et protège les besoins de ses amis et des trusts. C'est pour cela qu'il n'a pas voulu s'emparer de certains pouvoirs d'eau grâce auxquels il aurait pu fournir au pauvre peuple l'éclairage et l'électricité pour le chauffage à bon marché. Car l'électricité ne coûte presque rien, mais se vend cher. Le gouvernement aurait dû annoncer qu'il va faire comme dans Ontario et nous donner l'électricité à un demi-cent le kilowatt, au lieu de nous faire payer trois cents.

À la fin, voyant que le peuple se soulevait, le gouvernement n'a trouvé qu'un remède: la nomination d'une commission de l'électricité. Cela veut dire attendre des années avant d'avoir une solution au problème. Mais avec toutes ces commissions, c'est la même chose: on attend des années sans rien n'en obtenir, avant d'avoir une solution. Le gouvernement n'a donc pas à se surprendre si le peuple n'est pas content de lui.

On a déclaré dans le discours du trône que des milliers de colons ont été placés sur des terres. Je serais bien curieux de les voir et de leur parler, à ces gens-là, pour savoir ce qu'ils pensent aujourd'hui de la colonisation du gouvernement. Il y en a qui sont partis, dans mon quartier: ils sont revenus en guenilles, avec des bottines défoncées. Et vous pouvez prendre ma parole qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas revenus parce qu'ils ne le peuvent pas. Ils sont dans une prison. Ils sont au loin, comme dans un bagne lointain. C'est ça, la colonisation du gouvernement.

J'écoutais le procureur général (l'honorable M. Perrault) faire l'éloge de nos pères qui, autrefois, avait vaillamment colonisé les Cantons-de-l'Est et les Bois-Francs, comme il appelle ça par chez lui. Mais c'est passé, ce temps-là; les temps sont changés. La vie est trop courte pour que nos gens soient prêts à aller se faire mourir dans les bois. Le gouvernement n'a pas le droit d'exiger un tel héroïsme aux colons de 1935 ou de 1936, quand il commet du gaspillage dans tous les ministères. La colonisation du gouvernement, elle présente peut-être des avantages pour quelques fonctionnaires qui vont voir comment ça marche, qui vont se balader aux frais de la princesse, mais pas pour les colons. Et j'aimerais bien savoir comment on a dépensé les \$10,000,000

votés pour la colonisation. Je suis convaincu qu'on en a dépensé au moins la moitié à gagner la dernière élection en achetant les votes pour les "polls" volants.

Le discours du trône parle aussi d'aide aux municipalités. Mais les principales sources de revenus municipaux, le gouvernement les accapare. C'est lui qui s'empare de tous les impôts pour les automobiles, du produit de la taxe sur la gazoline. Si un accident se produit parce qu'une rue aurait été en mauvais ordre, c'est la ville qui paye, mais c'est le gouvernement qui retire le revenu des patentes pour les automobiles qui brisent les rues.

Le gouvernement dit qu'il a secouru les villes? Je ne vois pas de quelle manière il l'a fait. Au contraire. Il y a deux ans, le gouvernement a passé une loi pour décréter la vente de propriétés après deux années d'arrérages de taxes. Cette loi a pour effet de ruiner le petit propriétaire et de concentrer toute la propriété en quelques mains. Nous l'avons combattue, et j'ai soumis trois amendements différents pour obtenir un adoucissement, un peu de pitié pour nos petits propriétaires. Rien n'y a fait, le gouvernement les a battus. Résultat: à Québec seulement, on va vendre cette année 1,800 propriétés pour retard dans le paiement des taxes, dont les deux tiers dans mon quartier, dans le quartier des pauvres maisons des travailleurs. Est-ce que c'est populaire ça?

Quand j'ai demandé au gouvernement de retarder l'application de sa loi, la ville de Québec avait déjà un règlement de vieille date décrétant la vente des propriétés pour le non-paiement de taxes, mais au bout de quatre ans seulement; dans la pratique, on ne les vendait jamais avant cinq ans. L'année prochaine, il y aura une autre moitié des propriétés à vendre ainsi pour taxes.

Qui va les acheter? Personne. Il se formera peut-être un trust qui les accaparera et forcera les pauvres gens à payer cher leurs loyers. Le pauvre monde sera dans la misère. Je ne sais pas si le premier ministre ne fera pas partie de ce trust-là. Est-ce avec cela que le gouvernement va se rendre populaire auprès des petits propriétaires? Ne vaudrait-il pas mieux donner du délai que de laisser vendre les maisons par le shérif à \$200 chacune? Nous avons demandé l'an dernier à la commission municipale de prolonger le délai; elle a refusé. Nous reviendrons à la charge cette année.

Je pensais que le discours du trône mentionnerait le rappel de la loi. Au lieu de cela, il fait un appel chaleureux aux gens de la gauche pour venir trouver les ministériels. Pensez-vous qu'il est

bien attirant, votre Parti libéral, comme il est là? Je comprends qu'il leur en manque quelques-uns, des députés, mais nous ne sommes pas encore prêts à traverser.

Le mouvement antigouvernemental de l'automne dernier part du petit peuple, parce que c'est lui qui a le plus souffert. Le gouvernement reste au pouvoir parce qu'il s'y est accroché et qu'il a dépensé des millions. Il a usurpé le pouvoir. Nous, de l'Union nationale, nous n'avons pas reçu de grosses souscriptions des trusts, mais nous avions avec nous le bon cœur et le bon vouloir du peuple.

(Applaudissements)

Le gouvernement n'a qu'une majorité de quatre voix, si on ne compte pas l'Orateur. Mais ce serait une autre histoire si certains événements n'avaient pas eu lieu aux environs du 25 novembre dernier. Il s'est passé des choses étranges dans certaines circonscriptions. Tout le monde connaît la manière dont certains députés ont été élus. Par exemple, il y a le député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen) qui est ici, oui, il est ici, mais c'est dû à un enthousiasme étrange. Le nombre de votes obtenus par le candidat libéral était tel qu'il a stupéfait ceux qui ne sont pas au courant des méthodes employées pour surveiller les élections. On peut avoir des élections plus honnêtes et meilleur marché que celles de Saint-Laurent.

(Applaudissements)

Il y a le secrétaire provincial (l'honorable M. David). Chez nous, savez-vous comment on l'appelle? On l'a baptisé "M. La Voix".

(Rires à gauche)

Je suis certain qu'il y a des membres de la droite qui aimeraient avoir été élus ordinairement, autrement qu'ils n'ont été. Il y a le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Authier), par exemple. On dit qu'il a été élu par les "polls" volants; mais ils ont volé un peu trop. Je pourrais continuer, car il y en a d'autres. Si vous comptez tout ça, on se demande où va le gouvernement. Si ceux-là démissionnaient et allaient dans leur comté, et s'ils étaient réélus de façon normale et honnête, alors ça serait bien; il n'y aurait aucune objection à ce qu'ils siègent à l'Assemblée du côté de l'opposition. Mais s'ils ne se trouvaient pas dans la Chambre, où serait donc la majorité du gouvernement?

(Rires à gauche)

De grâce, ne parlons pas de "la grande victoire du gouvernement" et de sa popularité.

L'honorable premier ministre demandait l'autre jour: "Qu'est-ce que j'ai fait?" Il a fait tout ce que je viens de vous dire. Si l'honorable secrétaire

provincial (l'honorable M. David) a eu une si petite majorité, c'est à cause de sa loi d'anatomie. Je lui avais dit quand il l'a retirée. Il ne la représentera pas cette année.

Il y a aussi le député de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors) qui a été élu comme indépendant et qui a battu le candidat du gouvernement, quelle que soit l'étiquette qu'il ait prise. Le lendemain de son élection, il est devenu le soutien du gouvernement.

M. Connors (Montréal-Sainte-Anne): (S'exprimant en anglais) Point d'ordre! Je veux l'informer que lors de la dernière élection, dans mon comté, le candidat conservateur a perdu son dépôt!
(Applaudissements à droite)

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Je ne parle pas anglais. L'honorable député de Sainte-Anne aurait pu me parler en français. Je suis convaincu qu'il sait se servir de cette langue quand il s'adresse à la majorité de ses électeurs de Montréal-Sainte-Anne.

Il n'y a pas d'hésitation à ce sujet: il a été élu parce qu'il était indépendant, parce qu'il se présentait contre le candidat du gouvernement.

Une voix à droite: Il ne s'est pas présenté comme indépendant, mais comme libéral!

M. Connors (Montréal-Sainte-Anne): Je me suis présenté comme candidat libéral.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Le député de Sainte-Anne ne l'a pas dit dans le temps, et je me rappelle avoir vu son nom comme indépendant.

M. Ducharme (Laviolette): Il l'a dit, mais après le 25 novembre!

Des députés rient.

M. Connors (Montréal-Sainte-Anne): Je ne me suis jamais présenté comme indépendant. Je me suis présenté comme franc libéral Taschereau.
(Applaudissements à droite)

M. Tremblay (Maisonneuve): Non, non.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Il ne s'est jamais dit libéral pendant la campagne.

Des voix à droite: Oui, il l'a fait tout au long de la campagne.

M. Connors (Montréal-Sainte-Anne): Je répète que je me suis présenté comme franc libéral, partisan de M. Taschereau.

(Longs applaudissements à droite)

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Qu'il soit le candidat qu'il voudra, c'est de son affaire, mais il a battu le candidat du gouvernement. Il a été élu comme indépendant, puis il s'est rangé du côté du gouvernement.

M. Caron (Hull): Ça prouve qu'il est intelligent.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Je crois que le gouvernement devrait faire quelque chose pour lui, il le mérite. Quand on est indépendant, on reste indépendant.

Une voix à droite: Vous l'avez été, vous.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Oui, c'est vrai, j'ai d'abord été élu comme membre du Parti travailliste, car je croyais aux promesses du régime libéral en ce qui concerne la législation sociale. Mais quand j'ai vu que le gouvernement ne donnait rien, on l'a lâché. Ça n'a pas été long, je me suis rangé du côté de l'opposition. Mais le peuple ne veut plus de libéral, de conservateur, mais du national.

Plusieurs autres députés ministériels n'ont eu que des majorités de quelques voix. Le premier ministre disait, jeudi dernier, que le vainqueur de novembre était le député de L'Assomption (M. Gouin). Je suis d'accord avec lui pour déclarer qu'avec le député de Trois-Rivières (M. Duplessis), il a mené la lutte royalement. Et c'est là une des causes de la défaite du gouvernement. Dans le comté de Bellechasse, le fils du premier ministre lui-même n'a pas eu une majorité si formidable. Le peuple veut qu'on en donne plus aux gens qui souffrent.

On a parlé de réunir les deux partis, le libéral et le national. Mais dans le comté de M. Connors, est-ce qu'il n'y a pas des bleus qui ont voté pour lui parce qu'il était contre le candidat du gouvernement?

En proclamant le député de l'Assomption le vainqueur, le premier ministre se proclame le vaincu. Ce n'est pas le député de L'Assomption (M. Gouin) qui a remporté une victoire, mais le peuple, parce que le peuple est tanné de se faire conter des peurs par ses partis!

Nous avons entendu un magnifique discours du nouveau ministre du Travail (l'honorable M. Rochette). Il nous a dit qu'il avait de l'instruction

et nous a rappelé son séjour à Oxford. En passant, il a aussi fait allusion à son prédécesseur, M. Arcand. Je rends hommage à ce dernier. M. Arcand n'avait pas été à Oxford, mais c'était un brave homme qui voulait sincèrement travailler pour les ouvriers. Il voulait de grandes choses, mais le ministère bloquait ses projets. Il a été victime de son entourage, et le gouvernement l'a finalement envoyé à la boucherie.

M. Tremblay (Maisonneuve): Il a trouvé un bon saigneur⁸!

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Je blâme le gouvernement de n'avoir pas nommé comme ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) un représentant de la classe ouvrière. Voilà encore les ouvriers avec un ministre du Travail avocat. Il y en a 11 sur 14 dans le ministère. Je comprends qu'il était un député plutôt indépendant. Il n'était pas content à l'automne, et on l'a nommé alors ministre. Le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) a tout arrangé.

Je ne veux pas jeter le blâme sur le député de Charlevoix-Saguenay (l'honorable M. Rochette), mais le gouvernement n'a pas donné à la classe ouvrière un véritable représentant qualifié. On a nommé un homme de profession, et pourtant, les ouvriers sont les deux-tiers de la population de la province, sinon les trois-quarts. C'est toujours la même chose. La seule fois qu'on a nommé un ouvrier dans le ministère, on lui a fait tellement de misère qu'on l'a fait battre.

Je dis donc que les ouvriers ont le droit d'être mécontents. On a dit aux ouvriers: "Vous aviez un homme, pourquoi ne l'avez-vous pas gardé?" Pourquoi? Parce que nous voulions un homme qui puisse se tenir debout. Le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) est bien disposé, mais les ouvriers veulent l'un des leurs. Le premier ministre n'est pas à son siège. Je sais que ça l'ennuie, quand on parle de la classe ouvrière. Pourtant, un chef de gouvernement devrait avoir la patience d'écouter les suggestions des députés. Pour moi, je n'ai pas d'instruction, je n'ai pas étudié à Oxford...

(Rires et applaudissements à gauche)

Mais j'ai le courage de mes convictions, et je les exprime partout. C'est pour cela que mes ouvriers de Saint-Sauveur me font confiance depuis 20 ans. Les ouvriers me connaissent.

Je viens du plus beau comté de la province, parce qu'il est composé d'ouvriers. Il y a longtemps que je le représente comme échevin et député. J'ai été battu quelquefois, mais c'étaient des petites malchances.

(Rires à gauche)

Une fois, le premier ministre était venu dans mon comté et avait promis la pension de vieillesse, qu'il n'a pas encore donnée et que nous allons avoir cette année - du moins je l'espère, mais je n'y croirai pas tant qu'il ne l'aura pas donnée. Le gouvernement a fait perdre des millions aux vieillards en retardant de plusieurs années l'adoption de la loi des pensions de vieillesse, qu'il veut maintenant proposer.

Je le tiens responsable des souffrances de nos vieux qui ont attendu la pension de vieillesse. Le gouvernement a été contre cette loi, excepté mon brave ami le député de Québec-Est (M. Drouin). Pour ma part, je n'ai aucune espèce de confiance pour remettre le sort des vieux entre les mains du ministère actuel.

Le premier ministre avait aussi promis une loi des accidents du travail. Mais les ouvriers se sont aperçus de leur erreur; ils ont vite compris qu'on les avait trompés, car la loi des accidents du travail ne répond pas aux désirs légitimes des ouvriers. Depuis, le premier ministre n'y est jamais revenu. Quant à moi, les ouvriers ont eu de la peine d'avoir voté contre moi et ils m'ont réélu. Le discours du trône promet la loi des pensions de vieillesse. Le gouvernement va peut-être la donner, parce qu'il a peur.

Le Parti libéral n'a jamais rien accordé que sous l'emprise de la peur.

Voilà les raisons pour lesquelles le gouvernement a subi une défaite préparatoire à celle qu'il aura. Il y a, de l'autre côté de la Chambre, de bons députés, mais je n'ai pas confiance au cabinet pour prendre les intérêts de la classe ouvrière et des citoyens de cette province.

(Longs applaudissements à gauche)

Si le gouvernement demeure au pouvoir, nous pourrions bien voir arriver dans cette province quelque chose que nous déplorerions tous, mais dont nous risquons d'être témoins.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): (Applaudissements à droite) M. l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter cordialement de votre élévation au fauteuil que vous occupez avec tant de dignité.

Il félicite les représentants de Bonaventure (l'honorable M. Côté), d'Abitibi (l'honorable M. Authier), de Charlevoix-Saguenay (l'honorable M. Rochette), et de Berthier (l'honorable M. Bastien), nouveaux membres du Conseil exécutif, disant savoir qu'ils seront à la hauteur de leur tâche.

Il exprime ses regrets de la défaite de l'ex-ministre du Travail, M. Charles-Joseph Arcand, dans le comté de Maisonneuve.

L'honorable député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) dit que le gouvernement n'a pas donné une représentation adéquate à la classe ouvrière. Il suffit de lire le résultat des dernières élections. Sans vouloir porter ombrage à la victoire du nouveau député de cette division (M. Tremblay), un ancien collègue, un de mes amis, je crois que les contribuables de Maisonneuve ont commis une ingratitude de première force en ne réalisant pas l'ancien ministre du Travail, qui a fait honneur à la classe ouvrière et à son comté.

Je ne commenterai pas tous les articles du discours du trône, mais j'insisterai un peu sur la question du crédit agricole, qui m'intéresse le plus, à titre de représentant d'une division où l'on rencontre un grand nombre de cultivateurs. Il est facile de constater, rien ne sert de se le cacher, que le crédit agricole n'a pas donné les résultats auxquels nous étions en droit de nous attendre. Ce système nous a fait voir les défauts d'une loi qui empiète sur les droits civils de la province. Le crédit agricole fédéral peut être apprécié dans l'Ouest, mais la situation n'est pas la même ici. Dans l'Ouest, un cultivateur peut donner en gage ses biens mobiliers, mais dans la province de Québec, il ne peut pas faire la même chose. Nous avons besoin ici d'un crédit agricole rapide et effectif. Si l'on peut rendre un prêt agricole accessible aux cultivateurs, on aura accompli une grande œuvre, et je m'en réjouis d'avance.

Je ne voudrais pas, M. l'Orateur, traiter cette question du crédit agricole sans parler du rôle admirable des caisses populaires, chez nous. Le gouvernement a fait une excellente chose en votant un octroi pour cette organisation, et il ferait encore un beau geste en augmentant cet octroi accordé annuellement aux caisses populaires. Ces caisses sont encore peut-être plus utiles aux cultivateurs que les banques. Elles empêchent le transport de capitaux de la campagne à la ville.

La politique de drainage des terres, établie par le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), aide beaucoup les cultivateurs, même dans mon comté. Je ne puis qu'encourager l'honorable ministre de l'Agriculture à la continuer.

Il parle brièvement de colonisation et fait remarquer que la Gaspésie serait une région intéressante pour le placement des colons des Îles-de-la-Madeleine. Plusieurs futurs colons lui ont déclaré, dit-il, qu'ils seraient heureux d'aller s'établir dans la péninsule. Il parle ensuite des pêcheries dans son comté et encourage le ministre des Pêcheries (l'honorable M. Rochette) à collaborer avec le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) et avec Ottawa.

Contrairement à celles de la Gaspésie et du golfe, qui dépendent du provincial, les pêcheries de mon comté des Îles-de-la-Madeleine sont sous le contrôle du gouvernement fédéral.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les pêcheries appartiennent au provincial.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Pas celles des Îles-de-la-Madeleine. Je suis absolument sûr de ce que je dis là. Depuis cinq ans, les pêcheurs ont jeûné sous le régime Bennett, et c'est le gouvernement provincial qui, à ma demande, a dû se porter au secours des pêcheurs pour les empêcher, dans certains cas, de mourir littéralement de faim.

(Applaudissements à droite)

Toutefois, les électeurs des Îles-de-la-Madeleine ont su reconnaître cette intervention du provincial, comme ils ont su reconnaître les autres bonnes mesures de notre gouvernement, et j'ai été élu cette année avec plus de 900 voix de majorité contre deux adversaires, alors qu'en 1931, je n'avais obtenu que huit voix de majorité. Lors de la dernière élection, les deux candidats que le chef de l'opposition a envoyés contre moi ont perdu leurs dépôts.

(Applaudissements à droite)

Depuis les élections de novembre, M. l'Orateur, on a dit bien des choses sur le compte du gouvernement, des choses drôles et des choses tristes. Les discours des membres de l'opposition ne sont en fait qu'une répétition des discours de la campagne électorale. Si nos adversaires avaient un minimum de bonne foi, ils admettraient que le gouvernement n'est pas responsable de tous nos maux.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre, M. l'Orateur. L'honorable député n'a pas le droit de mettre en doute la bonne foi de l'opposition.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je vais vous concéder un minimum de bonne foi.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si mon honorable ami des Îles-de-la-Madeleine appliquait cette affirmation à ses collègues de la droite, ça irait très bien. Mais il n'a pas le droit de dire ceci de la gauche.

Le chef de l'opposition demande à l'Orateur de rendre un jugement.

M. l'Orateur: Les deux honorables membres de cette Chambre veulent s'appliquer la même

remarque. Ils viennent de dire tous deux la même chose. Comme les deux députés sont quittes, je dois renvoyer le point d'ordre et la question est réglée.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je ne veux pas être désagréable à l'honorable député de Saint-Sauveur (M. Bertrand). Il ne m'a jamais fait de mal. Je ne lui en ferai pas. Il aime à parler pour la galerie. Il est toujours facile de dire, dans les clubs travaillistes, dans les clubs politiques ou ici, que tout va mal et que c'est la faute du gouvernement. Mais son rôle est de regarder vers l'avenir plutôt que de s'appesantir sur le passé. Nous avons connu de rudes années, mais je demande au chef de l'opposition de me dire quel est le gouvernement qui a résisté à la crise. Il n'y en a qu'un dans le monde entier: c'est le gouvernement de Québec.

(Applaudissements à droite)

Oh! J'admets que nous n'avons pas remporté une aussi grande victoire que celle que nous méritons. Dans mon comté, je l'ai dit, le résultat a été plus beau que jamais.

(Applaudissements à droite)

Des députés à gauche protestent.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je rencontrais un citoyen étranger à la ville, la semaine dernière, qui me déclarait: "Je reste deux jours à Québec pour voir tomber le gouvernement Taschereau." Eh! bien, nous ne sommes pas tombés, et il y a déjà une semaine de cela. Nous serons également ici à la fin de la session, et nous sommes au pouvoir pour quatre ans.

M. Drouin (Québec-Est): Ça, c'est moins sûr!

Des députés à gauche interviennent.

M. l'Orateur: À l'ordre! À l'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. Je remarque qu'on nous rappelle souvent à l'ordre et qu'à droite on peut agir comme on l'entend. L'Orateur a droit de rappeler les députés à l'ordre, mais les rappels à l'ordre ne doivent pas toujours s'adresser à la gauche. J'ai dit au début de cette session que nous devons être traités sur le même pied que la droite. Nous sommes pour l'application des règlements, mais de façon impartiale. Les interruptions viennent souvent de la droite, qui doit aussi être rappelée à l'ordre.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur: Je ferai remarquer à l'honorable chef de l'opposition (M. Duplessis) que je dis "À l'ordre!" lorsqu'un député agit de manière à en interrompre un autre qui a la parole, mais je ne regarde pas si l'interruption vient de gauche ou de droite; cela s'adresse aux deux côtés de la Chambre. Je ferai remarquer aux députés qui sont nouveaux en cette Chambre, qu'ils soient de la droite ou de la gauche, que l'article 246 des règlements de la Chambre défend à un député de s'adresser à un autre membre qui a la parole sans lui demander la permission de ce faire:

"Tant qu'un député a la parole, aucun député ne doit l'interrompre, si ce n'est pour demander de noter ses paroles, pour soulever une question d'ordre, pour soulever une question de privilège qui vient de se produire, ou pour signaler un défaut de quorum."

Je conseille vivement à tous les membres d'apprendre ce règlement par cœur et de s'y conformer.

Une voix à gauche: On le saura, maintenant.

M. Tremblay (Maisonneuve): Parlant sur le point d'ordre, je dirai...

M. l'Orateur: Le point d'ordre a été décidé.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): M. l'Orateur, il est 6 heures. Je continuerai ce soir.

(Longs applaudissements à droite)

La Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 30

Adresse en réponse au discours du trône

La Chambre poursuit le débat sur adresse en réponse au discours du trône.

M. Caron (Hull): (Applaudissements à droite) L'honorable député de Saint-Sauveur (M. Bertrand), dans son discours de cet après-midi, a reproché à l'honorable premier ministre (l'honorable M. Taschereau) de ne pas être à son siège pendant qu'il parlait. Mon honorable ami a oublié que lorsque l'honorable premier ministre a prononcé son discours sur l'adresse, le député de Saint-Sauveur n'était pas en cette Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Souriant)
C'était bien moins important.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je reproche au député de Saint-Sauveur de se servir de son titre de représentant d'une division ouvrière pour spéculer sur la misère des ouvriers, afin d'essayer de soulever le peuple. C'est facile d'agir ainsi. N'importe qui peut aller sur les tribunes pour exploiter les passions populaires. N'importe qui peut exploiter sur les "hustings" les passions populaires.

Il est évident que mon collègue de Saint-Sauveur n'a jamais eu la responsabilité d'une administration. S'il avait été quelques semaines dans le gouvernement pendant la crise, il se serait aperçu que c'est plus difficile qu'il ne le croit de gouverner, dans le temps que nous traversons, que de critiquer sans trop réfléchir.

Il a critiqué la politique de colonisation. Après ce que le gouvernement a fait pour la colonisation, il n'aurait pas dû employer le langage dont il s'est servi. Le gouvernement a voté \$10,000,000 l'an dernier à cette fin, et il a présenté un plan qui a eu l'approbation des autorités religieuses et que l'on met en application avec le concours des sociétés diocésaines. Ce n'est pas avec un discours comme celui du député de Saint-Sauveur qu'on fera avancer l'œuvre de la colonisation. Je dis qu'il fait là du mauvais ouvrage.

(Applaudissements à droite)

On a crié au trust chez nos adversaires. À les entendre, on croirait que nos amis de la gauche souffrent d'une nouvelle maladie, la "trustomanie".

(Rires et applaudissements à droite)

Savent-ils seulement ce que c'est qu'un trust? Deux éléments sont essentiels à la vie économique: le capital et le travail. Le capital ne peut marcher sans le travail, et le travail ne peut marcher sans le capital. Faites disparaître le capital et vous verrez quelles en seront les conséquences. Je dis qu'en cette Chambre, les "trustards" sont à gauche. Ce sont les "trustards" de la vertu.

(Applaudissements à droite)

M. Bélanger (Montréal-Dorion): C'est enfantin.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Ce sont les seuls purs dans notre province. Si les députés de l'opposition sont si désintéressés en ce qui concerne l'argent, pourquoi ont-ils lancé tant de souscriptions?

Voyons maintenant ce qui serait arrivé si, par malheur, le gouvernement avait été renversé aux dernières élections. Dans quelle situation étrange

serions-nous? D'après le contrat de mariage de l'Union nationale conclu avant les élections, le député de Trois-Rivières aurait été premier ministre, mais un premier ministre impuissant.

(Rires à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça vaut mieux qu'un premier ministre trop puissant.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): C'est le député de L'Assomption (M. Gouin) qui lui aurait choisi la majorité de ses ministres. Il peut avoir de réels talents s'il est, comme je le crois, le digne fils de son père.

M. Taschereau (Bellechasse): Très bien, très bien.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Je ne veux pas faire de peine à mon honorable ami de L'Assomption, mais il n'a pas encore l'expérience nécessaire pour administrer la province. Il n'est pas encore mûr. Plus tard, peut-être, nous verrons. Le temps le dira.

Une voix: Essaye-le!

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Encore un mot à nos adversaires. Tâchons donc d'en finir avec cette campagne. Que la gauche soit bonne perdante. Cessons de nous déprécier dans des discussions inutiles, et travaillons. Adoptons l'adresse, finissons-en avec les discours, et continuons notre travail.

Il termine par un éloge du premier ministre. Je serais tenté, conclut-il, de comparer le premier ministre à Sir Wilfrid Laurier, qui n'a été apprécié qu'après sa mort.

(Applaudissements à droite)

Des députés à gauche protestent.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Le premier ministre ne peut cacher son âge, mais nous le trouvons encore jeune à son âge, et il l'est de cœur et d'esprit.

J'espère qu'il sera encore longtemps à la direction des affaires de cette province, longtemps à notre tête comme chef, et j'ai la conviction que c'est lui qui nous ramènera à la prospérité. De plus, lorsqu'il se sera retiré, on s'apercevra qu'il a été le plus grand premier ministre de la province de Québec.

(Longs applaudissements à droite)

M. Lauriault (Montréal-Saint-Henri):

M. l'Orateur, permettez-moi d'abord de joindre mes félicitations à celles que vous avez déjà reçues des membres de cette Chambre qui m'ont précédé. Le gouvernement a cru bon d'appeler un moins de 40 ans au poste que vous occupez. Il a également chargé l'honorable député de Bagot (M. Dumaine) et celui de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors), deux autres jeunes, de proposer et de seconder l'adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont bien acquittés de la tâche ingrate de vanter les œuvres du gouvernement.

Le seul oubli que le gouvernement a fait, c'est d'avoir négligé, dans le discours du trône, de rajeunir sa politique en conservant des méthodes surannées du temps de nos grands-pères pour résoudre les problèmes modernes. J'ai écouté bien attentivement le discours du trône, je l'ai relu dans le texte, et je dois vous dire que je suis des plus désappointés. Nous avions lieu d'attendre quelque chose de bien beau, car l'honorable premier ministre a bel et bien dit aux journalistes que nous aurions un beau discours du trône. Le discours du trône ressemble énormément à la caisse électorale du gouvernement. Il est long, profond, dans le sens de creux et vide, dans le sens que vous voudrez bien lui donner.

M. l'Orateur, j'ai beau l'examiner, je ne vois rien qui puisse aider à résoudre les grands problèmes critiques de l'heure, tels que le chômage, l'aide aux petits propriétaires, aux petites industries, à la classe agricole, et l'aide à la jeunesse.

Le discours du trône ne propose que des demi-mesures. On parle bien de la pension aux vieillards. On nous dit que le gouvernement nous priera d'adopter une loi qui permettra à la province de participer au système fédéral de pension de vieillesse. Cependant le Nouveau-Brunswick a voté la loi des pensions aux vieillards en 1930, mais aucun organisme n'a été chargé de la mettre en vigueur. Est-ce que le gouvernement québécois va nous passer un pareil bateau? C'est ce à quoi le peuple peut s'attendre de la part de ce gouvernement.

Les contribuables ne croient plus en la sincérité du gouvernement, et il aura beau tenter de faire machine arrière en adoptant la loi des pensions des vieillards, ce n'est que par l'application intégrale de notre programme que la province pourra se libérer de l'esclavage économique. Notre programme est le béton avec lequel nous pourrions bâtir les fondations de la véritable grandeur nationale.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur, je ne serai pas long, mais je tâcherai d'être au point. J'irai droit au but, car dans la profession à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, nous

nous efforçons toujours de tirer les lignes les plus droites possibles. Et tous savent que la distance la plus courte entre deux points est la ligne droite. De plus, je n'ai pas l'intention de concourir pour le prix David, car il se pourrait fort bien que le prix change de nom avant longtemps.

Maintenant, parlons un peu du remaniement du cabinet. Le gouvernement vient de faire un remaniement ministériel qui, à mon sens, constitue une consécration d'un assemblage hétéroclite. D'abord, on commence par augmenter le nombre des ministres: 14 ministres comparés à 12 qu'il y avait auparavant, pour d'évidentes raisons politiques. On augmente, par conséquent, les frais d'administration dans un temps où l'économie s'impose. C'est une farce. Et l'exemple vient de haut. Laissez-moi vous dire, pour employer une expression à la mode, que la population a reçu cette nouvelle de remaniement avec un immense éclat de rire.

Que doit-on penser du mariage du Travail, de la Chasse et des Pêcheries? Des Travaux publics et des Mines? N'aurait-il pas été mieux de nommer plutôt un ministre des ressources naturelles qui aurait groupé la forêt, l'eau, les mines, la chasse et les pêcheries? Que penser également de continuer de grouper les Affaires municipales au Commerce et à l'Industrie, plutôt que de charger le secrétariat de cette branche importante de notre administration? Pourquoi quatre ministères se mêlent-ils, par exemple, de bâtir des ponts? Pourquoi trois ministères se mêlent-ils de bâtir des chemins? Le remaniement ministériel qui s'imposait était plutôt un regroupement plus rationnel dans les portefeuilles qu'un replâtrage quelconque causé par la panique et doublé d'une augmentation des frais d'administration.

Toutefois, je ne serai pas méchant au point de refuser les félicitations d'usage qui sont habituelles envers les nouveaux titulaires. Je leur souhaite donc que leur tâche leur soit légère et courte.

(Rires et applaudissements à gauche)

Je demanderais au nouveau ministre de la Voirie (l'honorable M. Côté) de payer à ses ingénieurs des salaires raisonnables. Il a à son service de mes confrères d'université qui sont parmi des divisionnaires, qui administrent un budget de \$100,000 à \$200,000, ont charge de deux, trois et même quatre comtés, travaillent 12 à 15 heures par jour, ont à leur charge: assistants, commis, camionneurs, cantonniers, et qui gagnent \$1,600 à \$2,400 après 10 ou 15 ans de service. Il y a certainement un déséquilibre patent avec un médecin en charge d'une unité sanitaire, avec un budget de \$12,000 à \$13,000 à administrer, et qui gagne \$3,000.

Pourquoi discriminer les ingénieurs? Ne craignez pas de les payer vos ingénieurs, mettez-les sur le même pied que les avocats et les médecins; surtout de nos jours où il faut à un fils d'ouvrier travailler d'arrache-pied dans ses vacances pour pouvoir payer ses cours à la Polytechnique. Certains de mes élèves sont à votre service. Est-ce raisonnable de leur verser \$1,500 par année? Je me rappelle les difficultés qui ont accompagné mes débuts dans la profession alors qu'il me fallait payer deux ou trois ans de dettes contractées durant le cours de mes études.

Dans toutes les nations qui vivent sous le régime parlementaire, il y a des exemples illustres de députés et de ministres qui ont rendu des services d'une portée considérable, du fait de leurs connaissances scientifiques. Sans aller plus loin que la période tourmentée de la dernière grande guerre, il faut savoir que savants et ingénieurs ont apporté dans les gouvernements une clairvoyance, une méthode et un jugement qui ont empêché bien des désastres; en France, par exemple pour ne citer qu'un nom, Jules Breton, membre de l'Institut, directeur de l'Office national des inventions, député depuis l'âge de 26 ans. En France, d'ailleurs, le président actuel, M. Lebrun, est un ingénieur civil de haute valeur. Aux États-Unis, l'ingénieur Hoover assura le ravitaillement de l'Europe. On vante les merveilles modernes, usines hydroélectriques, moulins à papier, ponts, routes modernes, pavages permanents, etc, mais toutes ces choses sont sorties du cerveau de quelque ingénieur. Et qu'ont-ils reçu en retour? Des salaires de crève-faim.

J'aurai l'occasion, durant le cours de la session, de faire certaines observations au ministre de la Voirie (l'honorable M. Côté). Je lui montrerai, par exemple, les dangers qu'il y a de donner certains plantureux contrats à des Américains, et je crois qu'il me remerciera de lui dire de faire attention aux amis de l'ancien ministre de la Voirie (l'honorable M. Perrault).

Il est une chose qui s'impose, c'est le dégagement rationnel des grands centres, qui pourrait se conjuguer à une politique de travaux publics pour soulager le chômage. Le ministre de la Voirie est député de Bonaventure. Qu'il me permette de lui apprendre, ainsi qu'à son collègue du Travail (l'honorable M. Rochette) qui vient des grandes solitudes de la Côte-Nord, que le chômage existe à l'état aigu dans les grands centres de la province. Le peuple est loin de connaître toute la portée de ce mal. Dans le comté de Saint-Henri, que j'ai l'honneur de représenter, 29,3 % de la population de Sainte-Cunégonde et 26 % de celle de Saint-Henri sont sous

le secours direct. L'abbé Groulx disait récemment que 20 ans de chômage auraient fait plus de tort à la race que 100 ans d'émigration. Avec le chômage, on est à préparer une génération de damnés sur la terre. On fait disparaître la classe tampon du petit propriétaire, on prépare l'établissement permanent du paupérisme national et on laisse la misère devenir la mauvaise conseillère de l'ouvrier.

Savez-vous, M. l'Orateur, que dans une seule paroisse de mon comté, au moins une vingtaine de chômeurs n'ont pu travailler à la neige, cet hiver, parce qu'ils manquaient de sous-vêtements et n'avaient que des journaux dans leurs chaussures en guise de chaussons? C'est un usage de plus que je ne connaissais pas aux gros journaux, mais je tiens à dire que tous les journaux du régime auront beau chanter les louanges du gouvernement, ils ne réussiront jamais à prêcher la résignation à la misère.

J'aurai l'occasion de dire un mot au ministre des Travaux publics (l'honorable M. Francœur) quand nous étudierons ses crédits. Je lui conseillerais d'écouter plutôt ses ingénieurs que les fabricants d'acier quand il s'agit de décider la nature des ponts. Je lui promets de lui aider à préparer un programme de travaux publics, pour donner de l'ouvrage aux sans-travail. Mais, en retour, il devra me promettre d'être aussi docile avec moi qu'il l'est avec le premier ministre.

Il est une autre question que l'on ne peut passer sous silence: je veux parler du sort des petits propriétaires. Les sociologues les plus éminents admettent et proclament que la base économique d'une nation réside essentiellement en sa classe agricole et sa classe bourgeoise.

D'autres voix plus autorisées que la mienne pourront parler des maux de la classe agricole. Pour ma part, je voudrais souligner devant cette Chambre les misères de la plus grande partie de la classe bourgeoise, composée de la masse des petits épargnants qui ont concentré leurs économies depuis des générations sur de petites propriétés dans les centres urbains.

Combien de petits propriétaires sont disparus depuis que sévit dans notre province cette crise formidable qui n'a jamais eu de précédent? Il suffit de relire la *Gazette officielle de Québec* depuis les quatre ou cinq dernières années pour avoir une faible idée du désastre que la province est en train d'enregistrer sous ce rapport; j'ai dit une faible idée, parce qu'à côté des ventes judiciaires, il y a la masse des abandons volontaires de propriétés entre quelques mains, et nous voyons tous les jours augmenter la masse des miséreux et des chômeurs.

Allons-nous, M. l'Orateur, assister plus longtemps impassibles à cette saignée faite à l'une de nos principales artères économiques et n'aurons-nous pas le courage de dresser devant les trusts, qui veulent tout accaparer, une barrière définitive qui sera en même temps la sauvegarde de ceux que la débâcle n'a pas encore entraînés?

M. l'Orateur, il y a un moyen de venir en aide aux petits propriétaires, autrement qu'avec l'expression de profonde sympathie. Ce moyen consisterait, par l'entremise d'une commission appropriée, à refaire d'abord l'assiette d'évaluation de la petite propriété, à ramener ensuite dans leurs limites normales les hypothèques qui affectent les petites propriétés dans les centres urbains, et à réduire les intérêts exigibles sur les prêts hypothécaires à un taux qui ne devrait pas dépasser quatre pour cent.

Je sais, M. l'Orateur, que les gros trusts, prêteurs d'argent, vont trouver ma proposition hardie, pour n'employer qu'un euphémisme. Il faut se rappeler toutefois que, depuis le début de la crise, ceux qui ont souffert et qui ont peiné, ce ne sont pas, d'une façon générale, les prêteurs d'argent. Alors que le petit propriétaire abritait des chômeurs gratuitement ou pour une allocation excessivement minime, le prêteur, lui, prête à 6 %, 6½ %, 7 % et parfois davantage, toujours sous la menace de s'emparer du bien de son débiteur, si tels intérêts exorbitants n'étaient pas acquittés à leur échéance.

Toutes les classes d'une société ne doivent-elles pas recevoir un égal traitement et une protection égale de la part du pouvoir public? M. l'Orateur, le temps n'est-il pas venu pour le créancier et pour ceux qui détiennent la richesse de commencer enfin de s'apercevoir que depuis cinq ou six ans notre pays et notre province comme les autres pays du monde traversent la plus grande crise de l'histoire.

Je sais pertinemment qu'un projet assez élaboré fut soumis au gouvernement l'an dernier, et l'objet de ce projet était justement de trouver un remède aux maux actuels du petit propriétaire. Apparemment, ce projet est allé rejoindre, au fond de quelque tiroir, nombre d'autres qui n'avaient pas l'avantage de favoriser les grandes combines. J'ai l'impression qu'il serait temps de remettre cette question à l'ordre du jour, et je trouverais opportune la nomination d'un comité composé de quelques membres de cette Chambre qui étudieraient cette question sous le plus bref délai et feraient rapport.

Parlons maintenant de nos amis de la jeunesse. Dans mon comté, il existe le Cercle paroissial Saint-Zotique, qui compte environ

200 membres. C'est un cercle de jeunes gens dont l'âge varie de 20 à 30 ans, composé de fils d'ouvriers, de propriétaires et de petits marchands. Savez-vous, M. l'Orateur, que plus du quart ne travaillent pas et que la moitié de ceux qui travaillent ne gagnent qu'un salaire dérisoire? Savez-vous également que sept d'entre eux seulement ont pu voter, parce que les autres n'étaient pas sur les listes électorales, pas même l'aumônier, de qui je tiens ces renseignements? La grosse majorité ne voyait aucune espérance de voir changer son sort, aucune espérance de fonder un foyer. J'ai pu en interroger plusieurs depuis l'élection. Inutile de vous dire que le programme de l'Action libérale nationale est arrivé comme une étoile d'espérance pour ces jeunes désemparés, découragés, aigris, malgré le dévouement inlassable de leur aumônier.

M. l'Orateur, quand j'aurai fait de la politique pendant quelques années, si je m'aperçois un jour que la politique de mon entourage signifie la déchéance et la désespérance de la jeunesse de ma race, je ne m'obstinerai pas à me cramponner au pouvoir, à narguer cette belle jeunesse qui ne demande qu'à vivre librement et qu'à s'épanouir sous le soleil du Bon Dieu.

(Longs applaudissements à gauche)

Le secrétaire d'État (l'honorable M. David) faisait dernièrement appel aux jeunes de se tourner vers le commerce et l'industrie. Et dernièrement, le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils) chicanait les fabricants de papier et les gros marchands de bois de ne pas encourager les gradués de l'École de génie forestier. On connaît la valeur négative de ces appels à l'encouragement des industriels qui ne sont pas des nôtres. J'avoue que cela peut donner matière à de beaux discours, mais que les résultats pratiques sont nuls.

Voici ce que disait le ministre des Terres à la dernière convention de l'Industrie papetière, tenue à Montréal, les 29 et 30 janvier dernier. Son discours est reproduit dans le *Pulp and Paper Magazine of Canada*, page 35 dans *Convention Issue 1936*: "Speaking of foresters, may I say that I find in your companies a rather limited number of graduates of Laval Forestry School, a school which we are subsidizing. Perusing a list of the officers of the paper companies, I am amazed to see how few men of my race occupy positions of high standing, although there are many who have, through school training, and adequate preparation. This state of affairs should not last."⁹

Savez-vous, M. l'Orateur quelle a été la réaction du congrès?

Écoutez les commentaires de ce discours publié dans le *News Bulletin* de février 1936, organe de la Canadian Society of Forest Engineers, publié par son secrétaire, M. Elwood Wilson. Parlant du ministre des Terres, voici ce qu'il écrit:

"The secretary has been informed that among other things, he said that the government must insist that the industries employ the graduates of Laval University Forest School. This has been a subject very near to the Minister's heart for many years, but it is very doubtful if he should have addressed this matter. The Government founded and operates the Laval School and is, therefore, more or less responsible for the employment of its graduates. It cannot, however, dictate to private employers whom they must employ. The fact that they are lessees of Crown Lands gives this Government no such light."¹⁰

Vous avez là, M. l'Orateur, le prototype de la mentalité de la majorité des industriels de cette province. Mais, Dieu merci, les industriels de Saint-Henri ne sont pas de ce calibre. Cela démontre la mentalité des fabricants de la province.

Croyez-vous, M. l'Orateur, qu'un bureau de placement soit plus efficace et plus puissant que l'intervention personnelle d'un ministre de la couronne? Je dis que le futur bureau de placement, quelle qu'en soit la composition, ce ne sera qu'une méthode indirecte de secours direct, ce sera un leurre et un trompe-l'œil.

Les industriels doivent favoriser les gradués de nos écoles polytechniques, Hautes études, de chimie, de papeterie, ainsi que nos écoles techniques de préférence aux émigrés d'Europe. Si les industriels ne sont pas satisfaits de notre système d'éducation, de nos écoles techniques et scientifiques subventionnées, qu'ils nous indiquent les changements à apporter et nous les ferons. Si les budgets ne sont pas assez élevés, qu'ils le disent.

Nous commencerons par mettre en force les lois existantes dans nos Statuts qui ne l'ont jamais été. Par exemple, vous connaissez la loi la taxant chaque tonne de papier de \$0.10 la tonne pour l'encouragement aux écoles subventionnées, et vous savez également que la production dans la province est d'environ un million de tonnes.

Je crois qu'il serait à propos que le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) organisât au plus tôt une conférence entre les directeurs des écoles que je viens de mentionner tout à l'heure avec les représentants de l'industrie. Je ne fais pas de menace aux industriels, je ne veux pas casser les vitres, je veux même essayer d'abord de gagner mon

point par raisonnement et donner la chance à cette conférence de donner des résultats.

Mais il est bon qu'il soit su qu'au Mexique, par exemple, exception faite des postes les plus haut placés, 90 % de la main-d'œuvre des industries doit être "Mexican born". J'ai ici, sous la signature du consul du Mexique, une lettre à cet effet. Cette loi peut s'adapter facilement dans Québec et elle le sera si les jeunes Canadiens français cessent de scier du bois et de porter de l'eau. Que les industriels fassent attention. Un beau jour, nous nous apercevrons que l'un des résultats de l'étatisation du commerce des liqueurs a été de donner de l'ouvrage à des gens de notre race dans un fort pourcentage. Et nous entendrons prôner partout, sous peu, l'étatisation de nos compagnies d'utilités publiques, parce que, si cela continue, les Canadiens français verront dans l'étatisation le seul moyen d'obtenir du travail dans ces compagnies.

Je demande donc à nos amis de la droite de considérer le problème de la jeunesse à la lumière de la justice, et je leur demande en toute sincérité, la main sur la conscience, de s'interroger et de répondre si beaucoup d'entre eux seraient à leur siège si la jeunesse avait pu voter, si elle avait eu l'opportunité de manifester son désappointement envers la politique verrouillée que beaucoup supportent par habitude plutôt que par conviction; et je leur demande, à ceux surtout qui ont les cheveux blancs, de faire un acte de patriote avant de mourir, et de donner leur approbation au programme de l'Action libérale nationale, de fermer les yeux sur les hommes et de ne penser, lors du vote, qu'à l'avenir de ma génération.

(Longs applaudissements à gauche)

M. Gagnon (Kamouraska): M. l'Orateur, je vous fais d'abord mes plus sincères félicitations. Je félicite aussi les trois nouveaux ministres: le premier, un fils de colon, colon lui-même; le deuxième, un des nôtres du bas de Québec, Côté Sud; le troisième, un des nôtres encore du bas de Québec, Côté Nord.

(Applaudissements à droite) Je félicite aussi le proposeur et le secondeur de l'adresse.

Depuis le début de la session, nous avons entendu de nombreux discours. J'ai écouté les députés de la gauche. Nos adversaires nous avaient annoncé un programme intéressant, un grand programme qui nous renverserait, et tout ce qu'ils nous offrent, c'est un programme de désespoir.

(Applaudissements à droite)

Depuis les élections, les membres de l'opposition ont fondé tous leurs arguments sur des

remeurs. Ils ont d'abord déclaré que le gouvernement ne durerait pas un mois. Constatant que le gouvernement se porte très bien, ils n'ont cessé de réclamer la convocation des Chambres pour la session. Aujourd'hui, la session est ouverte. Nous devions tomber dès le premier jour, mais après les deux premières semaines de la session, nous sommes encore au pouvoir, et plus forts que jamais. Quel autre conte de fées vont-ils inventer?

Pour ma part, je tiens à remercier les électeurs du comté de Kamouraska, qui me sont restés fidèles et qui ont rendu hommage au Parti libéral. Nos amis de la gauche disent qu'ils ont fait une campagne sans argent. Ils ont passé le chapeau pour avoir des fonds, et ils en ont obtenu. On avait peut-être passé le chapeau dans certaines maisons d'éducation ou dans des maisons de charité. On voulait battre celui qui les traitait avec justice. Jamais je n'avais vu dépenser tant d'argent dans mon comté pour me battre. Il est venu de la visite qui voulait tromper l'électorat, et peut-être aussi mousser des candidatures.

Dans ce comté, nos adversaires n'ont cessé de réclamer une lutte de tempérance. Eh! bien, M. l'Orateur, jamais on n'a répandu tant de boisson pour battre celui qui vous parle. La boisson a coulé à flots. On avait peut-être passé le chapeau dans certaines maisons d'éducation ou dans des institutions de charité. Mais on n'a pas réussi.

(Applaudissements à droite)

Pour ma part, j'avais pris des engagements et je les ai tenus. J'ai obtenu la même majorité qu'en 1931.

(Applaudissements à droite)

Je ne suis pas un vieux; je ne suis plus un jeune. J'ai encore mon père, qui a 81 ans, et ma mère. Ils vivent sur la terre. C'est à leur foyer que j'ai appris à gagner ma vie courageusement, à m'élever par le travail. C'est grâce à leurs bons enseignements que je suis arrivé jusqu'en cette Chambre.

(Applaudissements à droite)

J'ai beaucoup de sympathie pour les jeunes, parce que j'ai débuté très modestement dans la vie et que j'ai connu toutes les difficultés que peut rencontrer un jeune homme qui entre dans la vie avec de faibles ressources. J'ai beaucoup de sympathie pour la jeunesse, mais il ne faut pas lui mettre dans la tête qu'elle doit compter seulement sur l'État, ou espérer vivre au crochet des grosses compagnies. Il faut lui apprendre à faire son chemin dans la vie par ses propres moyens.

On est en train de monter la jeunesse contre l'autorité civile. Quand on aura monté assez la

jeunesse et qu'elle se sera attaquée à l'autorité civile, elle s'attaquera ensuite à l'autorité religieuse, puis à toute autre forme d'autorité établie, jusqu'à ce qu'elle finisse par tout balayer, comme ce fut le cas dans d'autres pays.

(Applaudissements à droite)

Le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) a parlé de la misère des colons. Mais qui a été la cause de la misère générale? Qui, sinon le gouvernement conservateur d'Ottawa de 1930, qui nous a trompés? L'honorable député de Saint-Sauveur a parlé de colonisation. En a-t-il jamais fait, de la colonisation?

(Applaudissements à droite)

Il ne connaît pas cette question!

L'honorable député de Montréal-Saint-Henri (M. Lauriault) a dit que le gouvernement gardait des coutumes surannées. Est-ce vrai cela? Autrefois, le colon partait avec son courage et sa hache. Aujourd'hui, le gouvernement va l'établir et l'entoure de sa sollicitude. Les colons sont partis en grand nombre, rouges et bleus.

(Applaudissements à droite)

Que l'honorable député de Saint-Sauveur aille donc voir les 200 colons de Kamouraska que la société diocésaine de Mgr Boulet a établis dans de belles régions de colonisation. Je dirai à l'honorable député de Saint-Sauveur: nous ne sommes pas tous nés pour être des avocats ou des charpentiers. De la même façon, nous ne sommes pas tous nés, non plus, pour être des colons. Mais la loi de colonisation du gouvernement de Québec n'est pas une loi de conscription. C'est une loi de liberté.

(Longs applaudissements à droite)

L'honorable député de Saint-Maurice (M. Trudel) disait hier que l'on a placé des fils de cultivateurs de 13 ans. Supposons qu'il y aurait eu des erreurs. Mais si le père a reçu \$100 pour maintenir ses fils sur la terre, tant mieux. L'octroi aux fils de cultivateurs a été distribué sans esprit politique, aux bleus comme aux rouges.

(Applaudissements à droite, rires à gauche)

M. l'Orateur, je dis que cette loi de la colonisation et de l'établissement des fils de cultivateurs est une des meilleures lois qui aient été passées par le gouvernement de Québec. S'il y a un gouvernement qui a donné aux cultivateurs, c'est le gouvernement libéral.

(Longs applaudissements à droite)

La politique de voirie a beaucoup aidé la population des campagnes. J'étais sur ma terre lorsqu'on a commencé des travaux de chemins. J'ai été heureux d'en profiter, et l'opposition, au lieu de critiquer la politique de la voirie, devrait en réclamer

le développement afin d'aider les cultivateurs, car c'est le meilleur moyen d'aider les gens des campagnes de nos jours.

Il loue la politique de drainage des terres du ministère de l'Agriculture. Il demande qu'elle soit continuée et amplifiée, si possible, et que l'on réduise les indemnités que paient les cultivateurs. Il parle ensuite du discours du trône et se déclare en faveur d'un prêt agricole proportionné aux moyens des cultivateurs.

La crise a affecté le cultivateur, qui souffre dans son crédit. Le gouvernement de Québec a amélioré le prêt fédéral, mais il est difficile de le rendre accessible à nos cultivateurs.

À ce sujet, je dirai qu'à la veille des dernières élections fédérales, l'ancien gouvernement conservateur, qui ne nous a donné que de nouveaux commissaires du port, a envoyé dans nos campagnes de nombreux inspecteurs qui ont promis de prêter aux cultivateurs. On ne les a jamais revus. Je suis pour un prêt agricole.

Si nous pouvons nous contenter d'un seul prêt, tant mieux. Mais le prêt fédéral ne donne pas justice à la province de Québec, et je félicite l'honorable procureur général (l'honorable M. Perrault) d'en avoir signalé les faiblesses, hier.

(Applaudissements à droite)

La base de l'Union nationale s'effrite dans la province.

Des voix à gauche: Miaou!

M. Gagnon (Kamouraska): Les membres de l'opposition cherchent en vain à détacher les libéraux de leur parti. Nous sommes des libéraux et nous allons le rester.

(Applaudissements à droite)

Il y a de bons libéraux de l'autre côté et ils se joindront à nous. L'honorable ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) disait cet après-midi qu'il avait été élu comme indépendant. Nous étions deux confrères, cette année-là.

(Rires)

En 1927, nous étions indépendants, mais nous étions des rouges.

(Applaudissements à droite)

On a dit que j'étais un infidèle. On le verra.

Un de mes bons amis de la campagne a entendu l'honorable premier ministre, la semaine dernière. Je lui ai demandé: "Comment avez-vous trouvé cela?" Il m'a répondu: "C'est mieux que Laurier."

(Longs applaudissements à droite)

Un bon conservateur m'a dit cependant: "Je suis surpris du chef de l'opposition. Il nous avait juré fidélité, et l'honorable député de Québec-Est (M. Drouin) nous a annoncé qu'il n'y avait plus de conservateurs et de libéraux." Je l'ai rassuré en lui disant que tant qu'il n'y avait pas abjuration, on ne pouvait accuser conservateurs et libéraux d'être infidèles.

(Applaudissements à droite)

Je suis convaincu que les bons libéraux qui siègent à gauche ne trahiront pas leur foi politique.

En terminant, M. l'Orateur, je veux dire un mot des dernières élections. Des journaux ont écrit que la région du Bas-Saint-Laurent avait donné un mauvais vote. Nos électeurs ont donné un bon vote et ils sont prêts à le donner de nouveau, parce qu'ils reconnaissent ce que des hommes sincères ont fait pour eux.

Il remercie les électeurs des comtés du Bas-du-Fleuve d'être restés fidèles au Parti libéral.

(Longs applaudissements à droite)

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Vous me permettez d'abord, M. l'Orateur, de remercier mes électeurs, qui m'ont fait l'honneur de m'envoyer en cette Chambre pour les représenter.

Mon intention, ce soir, est de parler loyalement du discours du trône. Je veux d'abord analyser ce qu'il contient et parler de l'une des omissions que le gouvernement a faites.

Le discours du trône parle de la pension aux vieillards. Évidemment, la crainte, pour le gouvernement, a été le commencement de la sagesse.

(Applaudissements à gauche)

Le gouvernement parle ensuite du prêt agricole et déclare qu'il ne sait pas encore s'il créera un organisme de crédit provincial ou s'il appliquera le crédit fédéral avec des octrois supplémentaires. Il est entendu, et un ministre l'a admis hier, que la deuxième hypothèque prévue par la loi ne peut s'appliquer dans notre province. Pourquoi le procureur général (l'honorable M. Perrault) n'a-t-il pas pris, l'an dernier, les précautions voulues pour que nos cultivateurs puissent bénéficier de cette loi, s'il la trouve si bonne aujourd'hui?

Je ne comprends pas la volte-face du gouvernement; le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) a déjà dit que nos cultivateurs ne souffrent pas du manque de crédit, mais qu'ils en ont trop. Aujourd'hui, le gouvernement cherche du crédit partout, il veut donner tout le crédit possible aux cultivateurs. Évidemment, ce sont les élections qui ont changé les idées du gouvernement.

(Applaudissements à gauche)

Pour corriger la loi, le gouvernement veut augmenter le nombre des inspecteurs. Cela ne rendra pas le travail plus rapide. Les lenteurs que l'on reproche à l'organisme institué par Ottawa sont inévitables, car la même commission administrative doit s'occuper des demandes de toutes les provinces. De plus, si la loi est si lente dans ses opérations, c'est que tous les rapports doivent être initialés par un M. Todd. Il n'y a qu'un fonctionnaire à Ottawa pour s'occuper de la loi pour Québec. Lors même qu'on enverrait 100,000 applications par jour, il n'en passera toujours qu'un certain nombre.

Le prêt fédéral ne fonctionnera jamais dans notre province à la satisfaction des intéressés. Nous savons par expérience que cette législation n'est pas adéquate pour venir en aide à nos cultivateurs, et que seul un crédit provincial peut sauver le cultivateur de la ruine. Le gouvernement ne cherche qu'un moyen pour ne pas accorder le crédit provincial, qui assurerait le salut du cultivateur.

Au sujet du bureau de placement pour les jeunes, nous voyons dans le rapport du ministre fédéral du Travail qu'il y a déjà plusieurs bureaux de placement dans la province. Est-ce que celui que veut créer le gouvernement va collaborer avec ces bureaux ou s'il va en être indépendant? Comme le gouvernement ne répond pas, son silence équivaut à un aveu.

Le député décrit le bureau de placement comme étant absolument inutile. Puis il parle de colonisation et lit un article de Jean-Ernest Laforce affirmant qu'il n'y a pas d'organisme adéquat dans la province pour la colonisation. Il déclare que les activités de colonisation, même si elles avaient de bonnes bases, ont échoué parce que les colonisateurs et les cultivateurs ont été gênés dans toutes les étapes de leur travail par les ententes incomplètes et peu satisfaisantes du gouvernement.

C'est ça la politique de colonisation du gouvernement provincial pour laquelle on a dépensé \$10,000,000. Dans le comté de Roberval, au Lac-Saint-Jean, on a fait des démarches pour obtenir un canton, et le gouvernement n'a pas voulu l'accorder. Et comment se fait-il, si on a dépensé \$10,000,000 pour la colonisation, que des marchands de mon comté détiennent encore des "pitons" de 1934 encore impayés?

Il parle de la politique de drainage qui intéresse les cultivateurs. Il demande au ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) de se détacher un peu des cordons politiques qui l'attachent aux autres ministres et de ne pas faire de petite politique de patronage. Le gouvernement a distribué

des octrois pour faire du drainage dans les fossés de mon comté, lors des dernières élections. Il ne faut pas faire de petite politique avec cette politique de drainage.

Puis il parle des mines. Les gens de la région de Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, dit-il, veulent le développement de Chibougamau par la construction d'une route qui passera par le Lac-Saint-Jean. Il cite à ce propos l'article d'Eugène L'Heureux paru dans *L'Action catholique* du jour.

(Applaudissements)

Puis il annonce qu'une délégation viendra voir le premier ministre le lendemain, et demande à ce dernier de bien la recevoir. Pour expliquer ce que veulent les gens du Lac-Saint-Jean, il lit un article de journal local.

Au sujet de l'électricité, le discours du trône dit que le gouvernement va procéder à l'électrification rurale. Je ne doute pas de la sincérité du gouvernement, mais je demande au ministre des Affaires municipales (l'honorable M. Bouchard) comment il se fait que, voilà quelques semaines, une municipalité de mon comté a demandé une réduction de taux, par l'entremise de la Commission, et que la compagnie a répondu qu'elle allait les augmenter? Le ministre devrait y voir.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Quel est le nom de cette municipalité?

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Il n'est pas nécessaire de donner ce nom publiquement ce soir, mais je puis le donner au ministre privément.

Il estime que la région du Lac-Saint-Jean devrait jouir des tarifs les plus bas, parle ensuite de l'industrialisation et cite de nouveaux articles de journaux, dont l'un est paru dans le *Progrès du Saguenay*. L'auteur y affirme qu'avec l'orientation imprudente donnée à l'industrialisation à outrance, on a transformé un peuple de petits propriétaires libres, de petits industriels et commerçants propriétaires de leurs commerces et de leurs industries, en un peuple de locataires, de chômeurs, en un peuple de prolétaires qui n'attendent leur pain, souvent, que de la main du patron étranger.

Dans certains cas, le Québec est en proie à une industrialisation à outrance, en particulier par des étrangers. Nous n'aurions pas dû encourager l'industrialisation des campagnes. Je voudrais que l'on remplace la grande industrie par la petite. Le fait de promouvoir l'expansion de la petite industrie par tous les moyens possibles est d'une importance capitale.

Il parle ensuite des omissions qu'il a constatées dans le discours du trône. Il n'y a rien dans le discours du trône qui concerne les chômeurs de la province. M. l'Orateur, il est vrai que les secours directs sont une calamité. Or, je vois devant moi l'auteur des secours directs dans la province et le Canada tout entier. C'est l'honorable premier ministre.

Des voix à droite: Bennett! Bennett!

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): À Saint-Raymond, en 1931, il promettait d'ouvrir les portes de tous les ministères pour régler le chômage. Ce soir, j'ai l'honneur de saluer en lui l'auteur, le père des secours directs, mais j'ai le plaisir de dire qu'il aura à en répondre demain, et qu'il va payer ce qu'il a fait souffrir à la population et à tous les chômeurs.

(Applaudissements)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Si mon honorable ami croit que je vais porter les péchés de Bennett, il se trompe!

(Applaudissements à droite)

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Si le premier ministre ne portait que les péchés de Bennett, la province serait bien heureuse!

(Applaudissements à gauche)

Il n'y a rien dans le discours du trône au sujet des dettes municipales. C'est pourtant un grave problème pour ma région. À cause de la création de la Commission municipale de Québec, les petits propriétaires n'ont plus de crédit.

Le discours du trône ne parle pas de la voirie. Pourtant, le ministre disait à Montréal qu'il faudrait emprunter et dépenser \$50,000,000 pour faire une voirie convenable dans la province de Québec.

Le discours du trône ne parle pas non plus des bûcherons qui sont exploités. Leur sort n'intéresse pas beaucoup les membres du gouvernement. C'est une honte de voir, dans notre province des gens qui travaillent de toutes leurs forces pour la somme de \$30 par mois; et le gouvernement s'est contenté, une fois encore, de nommer une commission. Cette commission est supposée visiter les camps. Or, on m'a dit que l'année dernière, en certains endroits, les inspecteurs sont montés dans les chantiers au moment où les bûcherons en descendaient. Les bûcherons devraient recevoir un salaire juste et raisonnable.

(Longs applaudissements à gauche)

On n'a pas un mot non plus pour les ouvriers de l'industrie de la pulpe et du papier. Ces

compagnies ont pourtant reçu des privilèges. Certaines d'entre elles exploitent le capital humain. On exige des employés plus que leur capacité. Le gouvernement devrait voir à rendre ces compagnies plus humaines et plus charitables. Il devrait protéger les ouvriers et voir à ce qu'ils aient de meilleurs salaires et un meilleur traitement.

Le gouvernement s'accroche au pouvoir, mais il n'y restera pas longtemps.

(Longs applaudissements à gauche)

M. Rajotte (Drummond): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Gatineau (M. Merleau), l'ajournement du débat.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Non, non, non! Je proteste contre cette proposition d'ajournement. Nous sommes ici pour siéger. Il est 11 heures moins quart. Le premier ministre a déjà convoqué la session trois mois en retard. Il n'a pas une loi prête. Nous avons offert de suspendre le débat sur l'adresse pour lui permettre d'amener la loi des pensions de vieillesse et pour étudier les principales mesures annoncées par le gouvernement, et il ne le veut pas.

Certains députés, je ne dirai pas "inspirés" parce que ce serait aller trop loin, mais soufflés par d'autres, s'en vont répétant que l'opposition ne veut pas travailler. Que ces députés donnent l'exemple. Le moins que nous puissions demander, c'est que le gouvernement marche. Il a eu le temps nécessaire. Il a nommé quatre nouveaux ministres; il n'est même pas prêt à faire des discours. C'est un triste spectacle à donner à la province qui souffre que cette impuissance du gouvernement.

Le premier ministre devrait avoir au moins la décence de laisser parler ses députés, si la législation n'est pas prête, tandis que c'est le temps de faire des discours. Il a annoncé que la session était prête, que ça allait marcher rondement. Je proteste donc contre cette perte de temps. Le premier ministre faisait état de sa bravoure et de sa combativité. Qu'il ait donc au moins le courage de faire lever un de ses fidèles partisans pour parler.

Certains députés de la droite n'ont pas été inspirés, car l'inspiration ne peut venir de ce côté. On prétend que l'opposition n'était pas prête: nous sommes prêts. Que le gouvernement fasse donc des discours.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le chef de l'opposition sait que nous avons passé un

règlement de fermeture et nous voulons l'observer. La Chambre entière a dit qu'on ajournerait à 11 heures. Mais il ne reste que 15 minutes. L'honorable député de Drummond (M. Rajotte) doit prononcer un discours. Pourquoi le forcer à commencer ce soir et à couper ce discours en deux?

Au cours de la session, je suis sûr que le chef de l'opposition (M. Duplessis) aura l'occasion de demander que, pour un membre de l'opposition, nous consentions à ajourner quelques minutes avant l'heure réglementaire. Nous serons contents de nous rendre à sa demande.

Il dit que nous ne sommes pas prêts. Il sait bien que nous ne pouvons présenter nos projets de loi avant l'adoption de l'adresse, qui a pour but de démontrer que le gouvernement a la confiance de la Chambre. Qu'il ne craigne pas, quand elle sera votée, nos projets de loi seront déposés.

Pourquoi alors insister? Je le répète, le chef de l'opposition a tort de prendre ça sur ce ton. Aujourd'hui, il ne reste que 15 minutes à notre disposition. Il ne reste que deux alternatives: provoquer un vote sur un amendement du chef de l'opposition, mais je crois que celui-ci devrait accepter l'ajournement.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) vient de nous dire quelque chose qui n'est pas conforme aux faits quand il dit qu'on ne peut rien faire tant que l'adresse n'est pas votée.

Les règlements permettent de suspendre le débat. Il sait que ce n'est pas exact, et que si l'opposition y consent, le gouvernement peut amener un projet de loi. Et nous lui avons offert, l'autre jour, de suspendre le débat, s'il voulait amener la loi de pension de vieillesse, mais il n'en a rien fait. Nous le lui proposons encore.

Le gouvernement dit qu'il n'est pas prêt. Je veux que la population de la province sache au moins que nous, nous sommes prêts à travailler, et que c'est le gouvernement qui n'est pas prêt.

(Applaudissements à gauche)

La motion d'ajournement du débat est adoptée.

La séance est levée à 10 h 50.

NOTES

1. M. Larouche était retenu chez lui au début de la session, par suite du décès de son père, selon *Le Devoir* du 2 avril 1936, à la page 10.

2. Les députés ministériels s'amusaient à encourager M. Monk, car ils ont remarqué que ce dernier, comme son collègue de Rouville (M. Barré), s'abstient de suivre la claque de l'opposition, selon *Le Soleil* du 2 avril 1936, à la page 11.

3. *L'Événement* du 2 avril 1936, à la page 4, paraît anticiper en faisant dire au premier ministre: "Nous serons heureux de dire que nous voulons conserver nos ports du Saint-Laurent."

4. De 1912 à 1944, la circonscription de Saguenay fut annexée à celle de Charlevoix.

5. On peut lire une transcription phonétique du discours de M. Bertrand dans *Le Canada* du 2 avril 1936, aux pages 1 et 8.

6. Variante: "C'est à peine mieux que rien du tout", selon *La Patrie* du 2 avril 1936, à la page 17.

7. M. Connors passe au français, selon *L'Événement* du 2 avril 1936, à la page 4.

8. M. Tremblay, qui a défait Charles-Joseph Arcand dans Maisonneuve, est boucher de son métier, selon *Le Devoir* du 2 avril 1936, à la page 6.

9. *Traduction:* "Parlant de forestiers, puis-je me permettre de vous dire que je trouve qu'au sein de vos compagnies, il figure un nombre plutôt limité de diplômés de l'École de foresterie de Laval, école que nous subventionnons. J'ai jeté un coup d'œil à la liste des dirigeants des compagnies de papiers, et je suis stupéfait de constater combien peu d'hommes de ma race occupent des postes élevés, malgré qu'il y en ait un grand nombre qui, par leurs études et leur formation, sont très bien préparés à ce genre de postes. Cette situation ne saurait durer."

10. *Traduction:* "Le secrétaire a appris, entre autres, que le ministre avait dit que le gouvernement devait insister pour que les industries embauchent les diplômés de l'École de foresterie de l'Université Laval. C'est un sujet qui lui tient à cœur depuis de nombreuses années, mais il est douteux que le

ministre ait dû aborder cette question. Le gouvernement a fondé l'École de foresterie de Laval et c'est lui qui la gère. Il a donc une certaine responsabilité concernant l'embauche de ses diplômés. Le gouvernement ne peut cependant pas dire aux employeurs privés quelles personnes ceux-ci devraient embaucher. Le fait qu'ils soient locataires de terres de la couronne ne donne pas ce droit au gouvernement."

Séance du jeudi 2 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Présentation de pétitions:

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre:

- des commissaires d'école pour la municipalité de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company Limited (M. Delagrave);
- de la corporation municipale de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company Limited (M. Delagrave);
- de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Farand);
- de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Lesage);
- de dame Mercédès Laurence et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de dame Céline Laurent *alias* Laurin, veuve de Antoine Laurence (M. Trudel);
- de Georges Boisvert et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Baie-Comeau (M. Caron, Îles-de-la-Madeleine).

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- du révérend père Joseph-P. Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la Villa Saint-Jean de la Lande (M. Bouthillier);
- de l'Association des chiropraticiens de la province de Québec inc., demandant l'adoption d'une loi constituant l'Association des chiropraticiens de la province de Québec (M. Caron, Hull);
- des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix, demandant l'adoption d'une loi exemptant de

cotisation certaine partie de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix (M. Lesage);

- de Gabriel Vallerand et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation de ville "La Ville du Lac Saint-Joseph" et "La municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph" (M. Taschereau, Bellechasse);

- des syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi leur accordant le droit de construire un presbytère et effectuer des emprunts (M. Thurber).

Rapports de comités:**Comité permanent
des règlements**

M. Bergeron (Matane): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des règlements.

M. le Greffier adjoint: Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de John McLean Chamard, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres;
- des sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation;
- de la cité de Granby, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte;
- de John Lapiere et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation l'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec;
- de Sterling Fire Insurance Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;
- de la Three Rivers Grain Elevator Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement et certaines résolutions concernant l'évaluation et la taxation de ses biens;
- des syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation;
- de Dame Christine Fraser Bryce et de Dame Muriel Florence Bryce, demandant l'adoption d'une loi validant le titre d'une propriété vendue par

les héritiers de feu Dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce;

- de la Boiler Inspector Association of the Province of Quebec inc., demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression.

Présentation des bills privés

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que le délai pour la présentation des bills privés soit prolongé jusqu'au 30 avril courant, et le délai pour la réception des rapports se rapportant aux bills privés, jusqu'au 8 mai.

Adopté.

John McLean Chamard

M. Auger (Montréal-Saint-Jacques) demande la permission de présenter le bill 75 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains

M. Duplessis (Trois-Rivières) demande la permission de présenter le bill 111 modifiant la constitution des syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Granby

M. Choquette (Shefford) demande la permission de présenter le bill 88 refondant la charte de la cité de Granby.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Inspecteurs d'appareils sous pression

M. Connors (Montréal-Sainte-Anne) demande la permission de présenter le bill 113 constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Three Rivers Grain & Elevator Company

M. Dumaine (Bagot) demande la permission de présenter le bill 101 ratifiant un règlement et certaines résolutions, concernant l'évaluation et la taxation des biens de la Three Rivers Grain & Elevator Company Limited.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Sterling Fire Insurance Company

M. Delagrave (Québec-Ouest) demande la permission de présenter le bill 87 modifiant la charte de The Sterling Fire Insurance Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Association des maréchaux-ferrants

M. Delagrave (Québec-Ouest) demande la permission de présenter le bill 102 constituant en corporation l'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Succession Mary Ellen Harrison

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) demande la permission de présenter le bill 76 validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Charte de Magog

M. Beaudry (Stanstead) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 85 refondant la charte de la ville de Magog soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Terres du Séminaire de Québec

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 92 distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de La Tuque

M. Ducharme (Laviolette) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 82 ratifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement no 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 79 modifiant la charte de la Compagnie de tramways Verchères-Chambly et Laprairie soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Explications.

M. Thurber (Chambly): La compagnie demande que ses privilèges soient prolongés pour cinq ans.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Adoption de M. et J. Limoges-Marier

M. Farand (Soulanges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 93 concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Charte de Lachine

M. Monk (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 83 modifiant la charte de la cité de Lachine soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Commissaires d'écoles de Jacques-Cartier

M. Monk (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 89 exemptant les commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse et de la Côte Notre-Dame-de-Vertu dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Charte de Mont-Royal

M. Fisher (Huntingdon) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 86 modifiant la charte de la ville de Mont-Royal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Hampstead

M. Fisher (Huntingdon) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 91 modifiant la charte de la ville de Hampstead soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 1^{er} avril, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Rajotte (Drummond): (Longs applaudissements à droite) M. l'Orateur, je vous offrirai tout d'abord mes félicitations.

Il félicite aussi les nouveaux ministres.

Le résultat de l'élection du 25 novembre dernier a trompé bien des espérances du côté de la gauche. D'après eux, le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) devait s'en aller dans les froides régions de l'opposition. Mais il est encore ici et il y restera longtemps, car il est bien à sa place, et il y demeurera longtemps, aussi longtemps qu'il poursuivra la politique des grands chefs du Parti libéral.

Avant d'aborder la discussion du discours du trône, je voudrais dire un mot de la dernière campagne électorale. Pourtant, j'aurais voulu ne pas le faire. Le temps de la lutte est passé. Ici, dans l'enceinte de la Législature, le politicien doit rester à la porte et le législateur seul doit y travailler.

(Applaudissements à gauche)

Je vois que les membres de l'opposition viennent à nous pour applaudir la vérité.

(Applaudissements à droite)

Si j'aborde ce sujet, c'est que les journaux de l'opposition ont prétendu que le gouvernement avait pris tous les moyens pour s'assurer la victoire. Et on a mêlé le nom du comté de Drummond en cette affaire. Je veux venger l'honneur de mon comté. Ce comté a eu comme premier député Sir Wilfrid Laurier, d'illustre et impérissable mémoire, et dans ce comté, on n'a jamais fait que discuter les problèmes nationaux avec esprit de modération. Nous n'avons jamais côtoyé les foyers de discorde. Nous n'avons eu recours qu'aux moyens ordinaires pour remporter la victoire. Nous n'avons jamais employé de petits moyens pour faire les élections. Nous les avons laissés à nos adversaires, qui les ont employés. Et le député de Kamouraska (M. Gagnon) a mis, hier, les choses au point, de façon juste, sur les méthodes employées.

Le second député du comté a été M. Jean-Baptiste-Éric Dorion, surnommé l'enfant terrible, un des pères de la Confédération.

Une voix à gauche: C'est faux! Étudiez votre histoire politique!

M. Rajotte (Drummond): Tous ces hommes ont été marqués du coin du destin et de la renommée. Nos adversaires disent qu'au cours de la dernière campagne, nous avons fait des manœuvres. Les seules manœuvres signalées dans Drummond ont été la franche et saine discussion, la libre étude des

questions politiques. Pour employer une expression dont le député de Montréal-Saint-Henri (M. Lauriault) s'est servi hier, nos adversaires de la gauche n'ont pas suivi la ligne droite, mais la ligne courbe pour arriver au résultat de mordre la poussière.

M. Lauriault (Montréal-Saint-Henri): Je soulève un point d'ordre. Je n'ai jamais dit ça.

M. Rajotte (Drummond): Mes adversaires ont suivi la ligne courbe, mais je ne conserve du discours de mon honorable ami que ses remarques sur la ligne droite. Dans mon comté, nos adversaires ont délaissé la politique pour faire de basses personnalités. Nos adversaires qui se disent si vertueux ont tout employé pour me battre: la boisson...

Des députés: (Ironisant) Honte! Honte!

M. Rajotte (Drummond): On a employé les fausses représentations, fait des attaques personnelles. Les frères de mon adversaire sont même venus chez moi, parce que dans une malheureuse affaire de fabrique j'avais pris la part des gens de Drummondville, pour me traiter de mangeur de prêtre et d'apostat.

Mais, de notre côté, nous n'avons jamais frappé les adversaires en bas de la ceinture. Nous avons, au cours de la lutte, perdu plusieurs amis, et ces pertes nous ont été sensibles, mais nous avons toujours frappé nos adversaires en face et non dans le dos. Chez les libéraux, on attaque de face, on succombe non pour un homme, mais pour les principes et la vérité.

J'ai été élu quand même. J'ai subi, dans la suite, un décompte judiciaire palpitant. Pendant un temps, la province entière a été aux abois. Mais qu'est-il arrivé? Le juge qui est venu entendre cette cause était un homme honnête, un homme droit pour lequel j'aurai une éternelle reconnaissance. Il avait devant lui des avocats bien connus. Ces derniers prétendaient même l'avoir fait nommer à la magistrature. Ces avocats ont essayé de faire pression sur ce juge, mais cet homme droit a refusé de les écouter. "Je jugerai suivant le droit et ma conscience", a-t-il répondu.

Il leur a dit qu'il ne consentirait pas à rendre un jugement politique. Il a ainsi respecté la magistrature et ennobli ce corps. Mais pour vous montrer la mentalité qui régnait chez nos adversaires, je vous dirai qu'à son départ, des énergumènes sont allés lui faire une scène désagréable à la gare du

chemin de fer. Voilà comment les appels aux passions politiques de ces hommes n'ayant que des appétits ont pu conduire les foules pendant la dernière campagne!

(Applaudissements à droite)

Un orateur a dit que le discours du trône était vide comme la crèche. Mais le gouvernement sait administrer la province, suivant des principes d'honnêteté. On dit que le discours du trône est vide, mais les pensions de vieillesse, mais le respect du dimanche, que tout le monde souhaite en ce moment, est-ce peu de chose? Je trouve étrange l'attitude de l'opposition. Le parti que l'on devrait qualifier de "sainte opposition", si ce qu'on en a dit est vrai, devrait être le premier à féliciter le gouvernement et à accepter des réformes. Cependant, il n'y a rien vu de bon.

On voit aussi, dans le discours du trône, que l'on veut aider les jeunes. On parle des accords de réciprocité, de la politique nationale de colonisation, de l'aide aux pêcheries, du drainage, des mines, de l'électricité, des contrats collectifs du travail, et nos adversaires trouvent que le discours du trône est une pièce vide!

Pourtant, ce discours du trône, c'est tout un programme, c'est la continuation de l'œuvre libérale établie et appliquée dans cette province depuis 40 ans. Je trouve, moi, que, si le gouvernement continue de l'appliquer comme il l'a fait jusqu'ici, s'il poursuit ainsi l'exécution de toutes ces initiatives qui aident le peuple, l'opposition continuera d'occuper éternellement les banquettes où elle se trouve depuis si longtemps.

Derrière les chefs, il y a des jeunes qui travaillent et qui seront en état de continuer leur œuvre. Quand j'entends l'opposition qui qualifie le programme du discours du trône de nul, je crois qu'elle ne voit pas beaucoup clair dans les devoirs des législateurs. Au XX^e siècle, ceux-là sont appelés à remplacer les vierges folles des temps antiques.

On a dit que le gouvernement actuel n'aidait pas l'agriculture et la colonisation. Mais qui a institué le prêt agricole, sinon le gouvernement King en 1927? Qui a mis \$15,000,000 à la disposition des agriculteurs?

Mais deux ans après, le peuple envoyait M. Bennett au pouvoir et le gouvernement King n'avait pas eu le temps de mettre son plan à point. Le gouvernement Bennett a approprié \$40,000,000, mais, en 1935, il n'avait pas prêté \$10,000,000. Le gouvernement Bennett avait approprié \$90,000,000 pour l'agriculture, mais combien ont été donnés aux cultivateurs?

Le député de Saint-Maurice (M. Trudel) a dit hier que ça avait pris un an et demi pour obtenir un prêt. Il a raison, car sous une administration conservatrice, ça prend toujours du temps. L'application de la loi fédérale a toujours été difficile et, sous le régime des bleus, alors que rien n'a été mené à bonne fin, elle n'a pas été très efficace. Le gouvernement provincial a voulu rendre ce plan de prêt agricole plus acceptable. Il a tout d'abord consenti à payer une plus grande partie des intérêts, et aujourd'hui, il va faire davantage. Le gouvernement veut maintenant prendre à sa charge une grande partie du remboursement de la somme empruntée.

Nos adversaires n'ont apporté aucune idée constructive en critiquant le discours du trône. L'opposition a critiqué, mais quelle suggestion a-t-elle faite? Elle n'a présenté aucune suggestion. Si au moins elle avait suggéré quelque chose d'utile, le gouvernement aurait pu l'utiliser et en faire profiter la province. Mais nos adversaires ont fait des discours électoraux.

Nous en avons assez, aujourd'hui, de ces discours électoraux. Les discours politiques sont finis. Un député de l'opposition a dit que la lutte continuait. La lutte est finie. Nous voulons du travail, nous voulons des séances progressives.

Car nous sommes ici comme législateurs et non comme politiciens. Nous sommes ici 90 sur 2,800,000 citoyens. Nous devons remplir notre devoir consciencieusement et ne pas perdre notre temps.

Maintenant, qu'a fait le gouvernement pour la colonisation? Le premier grand programme de colonisation présenté par Sir Lomer Gouin fut attaqué par le pontife du nationalisme du temps, Henri Bourassa, qui vint ici en "bourrasque" pour détruire la plus nationale des entreprises. Que disait-il, le pontife du nationalisme?

Il disait que l'œuvre n'avait pas de sens, qu'on massacrait le colon, que le gouvernement détruisait complètement la face de la province, que le projet était voué à ne pas réussir. J'ai ici un article de *L'Avenir du Nord*, journal qui rapportait très bien, ces jours derniers, l'esprit du temps.

"Cette année-là, écrit *L'Avenir du Nord*, une vigoureuse opposition au gouvernement Gouin surgit dans notre province. M. Henri Bourassa, un libéral, entra comme un lion dans une campagne électorale où il critiqua vertement le premier ministre Gouin et son administration. Ce fougueux tribun parcourut la province de Québec avec un groupe d'amis et porta de rudes coups au gouvernement libéral du temps.

"M. Mathias Tellier, alors chef de l'opposition conservatrice, et M. Henri Bourassa combattirent côte à côte, sans se donner des baisers Lamourette et sans qu'il fût question du partage des dépouilles au cas où ils seraient victorieux. M. Henri Bourassa apportait dans cette lutte des idées et non des appétits. Le gouvernement Gouin l'emporta aux urnes mais perdit plusieurs comtés. Le premier ministre lui-même fut défait par M. Henri Bourassa dans la division Saint-Jacques de Montréal.

"À la Chambre, M. Lomer Gouin eut devant lui, à la session suivante, en 1909, une forte opposition où bataillaient au premier rang MM. Mathias Tellier, Henri Bourassa, Armand La Vergne, Jean Prévost, Arthur Plante, Arthur Sauvé. La politique du gouvernement fut passée au crible d'une critique sévère, éloquente et même violente. Le premier ministre fit face vaillamment à ses adversaires. À chaque grand discours à l'emporte-pièce de M. Bourassa, M. Gouin répondait avec un sang-froid et une plausibilité qui détruisaient tout l'effet des philippiques de cet orateur belliqueux.

"Dans les idées de M. Bourassa, il y avait souvent du bon. Le chef du gouvernement libéral l'admettait loyalement, s'en servait habilement et s'en servait en conséquence. À tel point qu'après quelques mois, M. Bourassa comprit qu'il n'avait plus aucun rôle effectif à jouer dans l'opposition, puisque la province était bien gouvernée."

L'histoire est un perpétuel recommencement. Les libéraux oppositionnistes d'aujourd'hui, les sincères qui veulent servir les intérêts supérieurs de notre province et non les combinaisons et les intrigues du parti conservateur, feront comme M. Henri Bourassa en 1909... Le successeur de Sir Lomer Gouin a continué sa politique. Le condamner, c'est condamner son prédécesseur."

Ces souvenirs devraient être vivaces dans la mémoire du député de L'Assomption (M. Gouin). Je me souviens, pour ma part, avoir été frappé par la propagande des conservateurs et des nationalistes. À 16 ans, j'étais invité à un comité conservateur. La réunion avait lieu dans une grange, et il y avait sur les portes de la grange un énorme tableau cloué et sur lequel on représentait le premier ministre avec un fouet, cinglant les colons en leur ordonnant de gagner leur pain ou de manger de la terre. Ce souvenir m'avait beaucoup affecté dans le temps. J'ai conservé à nos chefs une piété filiale.

L'histoire est un perpétuel recommencement. À 25 ans de distance, ce même gouvernement libéral, qui a toujours rempli son devoir, est attaqué par ceux-là mêmes qui devraient vraiment le louer et

l'aider par des critiques constructives, en apportant les matériaux nécessaires pour faire grandir et édifier l'édifice national.

Le gouvernement de cette province a tout fait pour maintenir à la campagne les agriculteurs et leurs fils. Il fallait maintenir l'équilibre démographique, car la population des campagnes doit rester supérieure à celle des villes. Malgré les crises successives de 1921 et de 1930, le gouvernement a permis à l'agriculteur de traverser la crise de la manière la plus brillante, mieux que ses semblables des autres provinces. Le cultivateur est resté sur sa terre, les villes ont grandi et la province de Québec est restée à la tête de la Confédération. Les colons et les agriculteurs ne seront pas oubliés.

On a fait, hier, une insinuation, que les colons ont été envoyés assez loin pour qu'il fût impossible de les entendre pleurer. Ce sont là des appels à la démagogie. Le gouvernement doit continuer à soutenir les colons. Si, ici, j'exprime certains regrets, ce n'est pas pour blâmer le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) et le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Authier), mais pour les aider.

Il évoque le grand congrès de colonisation tenu à Québec il y a un an et demi.

Le gouvernement ne doit pas s'arrêter en si bonne voie. Il devra faire encore plus. Par exemple, on devrait continuer à classer les terres en culture, en tenant compte des centres industriels, classer les cultures et augmenter les primes spéciales pour le drainage suivant les exigences de chaque région. On devrait distribuer les grains de semences en grande abondance et, plus tard, il serait bon que le colon ait des octrois spéciaux de 50 % plus grands, pour lui permettre de se construire une grange vaste et moderne, mettons de 30 par 50. Car s'il doit faire vivre sa famille, il n'aura pas l'argent voulu pour bâtir convenablement sur son lot.

Quant à l'établissement des fils de cultivateurs sur les terres libres, l'octroi généreux de \$300 permet de faire les réparations de toutes les bâtisses, de se bâtir. L'octroi de \$300 est généreux, mais le gouvernement peut compter sur notre appui pour continuer et faire la distribution des engrais calcaires. Pour les terres à culture maraîchère, autour des villes, les octrois ne sont pas nécessaires, mais il en faut pour la grande culture, où les terres souffrent, en général, du manque d'égouttement.

Au point de vue de l'agriculture et de la colonisation, nous savons que le gouvernement entend faire plus, et nous espérons que nous aurons les suggestions de la droite et de la gauche pour que la province puisse en bénéficier. Je m'y connais plus

en agriculture qu'en questions ouvrières et éducationnelles. L'opposition dit que le gouvernement a négligé le cultivateur. Mais les \$155,000,000 dépensés dans la voirie ont permis à nombre de cultivateurs de travailler sur nos routes; et les \$36,000,000 dépensés pour l'éducation ont permis aux cultivateurs de travailler à la construction des écoles du rang; et les \$33,000,000 pour le chômage sont allés en partie aux cultivateurs, parce que leurs fils dans les villes en ont bénéficié.

Le gouvernement, je l'espère va aussi aider l'agriculteur en s'occupant de la question de l'électricité dans les campagnes. Dans mon comté, la moitié des paroisses ont profité de la loi pour solliciter des octrois que le gouvernement accorde, afin d'aider à l'électrification des campagnes.

Il déclare que la loi en question va l'aider à réduire considérablement les coûts de l'électricité dans la province.

L'opposition critique le gouvernement parce qu'il aurait écrasé les municipalités en les forçant à s'endetter. La majorité des municipalités de mon comté ne doivent pas un sou, surtout depuis que le gouvernement leur a remis les dettes de voirie. Nous avons reçu des octrois substantiels. La ville de Drummondville est prospère grâce au gouvernement qui a construit un grand réseau routier. Il a payé la moitié de la voirie de la ville.

Dans Drummondville, grâce aux bonnes lois du gouvernement, le chômage est lettre morte. La ville est très prospère parce que notre comté a toujours été très favorisé par tous ceux qui l'ont représenté ici, à la Chambre, entre autres l'ancien député, M. Laferté. Je me propose de continuer le travail de mes prédécesseurs et de donner le meilleur appui à toutes les mesures qui pourront être profitables à ma région.

Il en est chez moi comme dans toute la province. Si Québec a la plus petite dette *per capita*, si nos grands réseaux routiers sont en excellente condition, si les hospices et les institutions éducationnelles sont beaux, grands et prospères, c'est grâce à la sage politique du gouvernement provincial, le seul qui ait résisté à la tempête provoquée par la crise. Le gouvernement a compris son devoir et donné des millions pour les institutions de charité.

Le gouvernement n'a pas besoin d'accoler le mot "national" à son nom de libéral, car il a toujours fait œuvre nationale. C'est pourquoi je continuerai à appuyer ce gouvernement, aussi longtemps qu'il poursuivra sa politique, qui a placé notre province en tête de toutes les autres.

(Longs applaudissements à droite)

M. Pouliot (Missisquoi): M. l'Orateur, je vous félicite à mon tour de votre élection.

Il félicite le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche délicate de vanter le gouvernement.

(Applaudissements à gauche)

Au cours de la dernière campagne, dont je veux dire un mot, mon comté a reçu de la grande visite. Depuis 1919, aucun premier ministre n'était venu visiter le comté. Le premier ministre actuel (l'honorable M. Taschereau) est venu, et le résultat, c'est que j'ai été élu. J'attribue ma victoire non pas tant à ma popularité personnelle qu'à l'impopularité du premier ministre et de son régime.

J'en profite pour remercier les électeurs de mon comté qui, depuis 1898, élisaient un candidat du gouvernement. J'en apprécie d'autant plus le témoignage qu'ils m'ont donné. Dans Missisquoi, on a enterré l'esprit de parti pour penser à la province. La tâche qui m'échoit est délicate, car, depuis près de 25 ans, la voix du comté de Missisquoi ne s'est guère fait entendre en Chambre. C'est le modeste employé de chemin de fer que je suis qui la fera entendre, cette voix.

Au cours de ce débat, les membres du Parti libéral ont envoyé de nombreux bouquets de fleurs au premier ministre et ils ont brûlé beaucoup d'encens. Ça ne me dérange pas, car voilà au moins une chose pour laquelle la province ne sera pas obligée de payer.

(Applaudissements)

Le premier ministre, dans son dernier discours, a énuméré ce que son gouvernement avait donné. Mais il me permettra de relever un point. Il a vanté le fait que le gouvernement ait aidé les asiles et les hôpitaux et qu'il en ait confié l'administration aux communautés religieuses. Mais il aurait dû ajouter que celui qui y a gagné le plus, c'est le gouvernement et la province.

Car si le gouvernement avait dû engager des laïques pour faire l'œuvre d'apostolat des religieux, les déficits du gouvernement auraient été bien plus considérables qu'ils ne l'ont été.

(Applaudissements)

Le premier ministre a tendu la branche d'olivier à l'un de nos chefs, le député de L'Assomption (M. Gouin). Mais c'est le même qui, au 1^{er} novembre dernier, tentait de le ridiculiser en lisant des lettres personnelles. C'est le même premier ministre qui, dans un communiqué à la presse, le 8 novembre, disait ce qui suit:

"Le mariage morganatique contracté hier entre MM. Duplessis et Gouin serait profondément risible s'il n'était pas, au point de vue des principes politiques, profondément attristant. Un tel mariage ne peut se terminer que par un divorce prompt et éclatant. Du reste, il ne saurait en être autrement..."

"L'annonce de cette combinaison a provoqué dans toute la province un immense éclat de rire. Depuis longtemps, nous avertissons nos amis les libéraux qui, voulant rester fidèles à leur parti, croyaient encore au néolibéralisme de M. Gouin et de ceux qui l'entourent. Ils doivent perdre toutes leurs illusions et réaliser que M. Gouin s'allie au chef du Parti conservateur, courbe la tête devant lui et accepte d'avance la direction que celui-ci voudra lui donner. Le contrat lu hier soir ne parle nullement des principes politiques, mais se contente d'une distribution d'honneurs et de places. C'est évidemment la seule chose à laquelle on aspirait."

M. l'Orateur, je soumetts que le résultat de cet "immense éclat de rire", c'est cette phalange de 40 députés qui siègent ici à gauche de cette Chambre.

(Applaudissements à gauche)

Au congrès des marchands détaillants du Canada, l'été dernier à Saint-Jean, le même premier ministre déclarait ce qui suit:

"Ceux qui gouvernent dans des temps de crise comme ceux que nous traversons ont des jours bien durs, des nuits bien longues, des responsabilités bien lourdes qui pèsent sur leurs épaules comme des manteaux de plomb. Nous avons besoin du concours de toutes les bonnes volontés, et de celui d'associations comme la vôtre en particulier."

M. l'Orateur, même nous, de l'opposition, en lisant ces lignes, nous avons eu de la sympathie pour lui. Mais en constatant le peu d'empressement qu'il met, depuis le 25 novembre dernier, à quitter "le manteau de plomb", nous avons perdu beaucoup de cette sympathie.

(Rires et applaudissements)

La session devrait être convoquée depuis trois mois, et au moins les grands bills du gouvernement devraient être prêts, mais rien n'a été préparé.

Un des passages qui m'ont frappé dans le discours du trône, c'est l'allusion aux économies. Le gouvernement se propose de faire de l'économie. Mais il est bien tard pour commencer à y penser. Une telle politique aurait dû voir le jour il y a longtemps déjà. Au moins, il aurait dû nous exposer les projets concrets d'économie, s'il veut que nous commencions à y croire. Il est arrivé si souvent à ce gouvernement

de ne pas tenir ses promesses qu'il est pour le moins normal que les membres se méfient de ses intentions. Il pourrait commencer par réaliser facilement une économie de \$150,000, en abolissant le Conseil législatif. En effet, d'après les *Comptes publics*, le Conseil reçoit directement \$110,000, et il est débité aux dépenses d'impressions, qui se chiffrent à \$125,000 pour les deux Chambres.

Le discours du trône nous annonce un bureau de placement pour les jeunes. Nous avons déjà 13 bureaux de placement, qui ont déjà coûté \$80,000 l'an dernier, et ils n'ont pas donné les résultats attendus. Si ces 13 bureaux n'ont pas réussi à résoudre le problème de l'établissement des jeunes gens, je ne vois pas que le quatorzième fera guère mieux. Car le bureau de placement ne crée pas du travail. Je suggérerais, puisqu'on veut donner du travail aux jeunes, de mettre à la retraite les fonctionnaires d'âge avancé. Ainsi, j'ai vu récemment dans les journaux la mort de l'un d'eux, qui avait 80 ans¹, et dont j'ai vu le nom dans les *Comptes publics* pour un salaire de \$1,200.

Il parle des pensions de vieillesse, des sacrifices inutilement endurés par les vieillards, et des pertes subies par la province, qui a payé pour les pensions données dans les autres provinces, mais n'a rien retiré.

Le gouvernement nous accordera les pensions de vieillesse. C'est un résultat des élections. Mais je n'ai pas confiance dans une conversion sur le lit de mort. Il n'est pas nécessaire de calquer cette loi sur celle des autres provinces. Nous sommes en faveur d'une loi des pensions de vieillesse, mais nous voulons que cette loi bénéficie à tous les vieillards, sans aucun égard à leur allégeance politique.

(Applaudissements)

Il cite une déclaration du premier ministre au sujet de la jeunesse canadienne-française.

Quoi qu'en ait dit le premier ministre, notre jeunesse a autant de cœur que celle des autres provinces. La crise économique a fait que les fils à peine capables de vivre eux-mêmes n'ont pu secourir leurs parents.

Le discours du trône parle aussi du crédit rural, et dit notamment que le gouvernement n'est pas "réfractaire" à l'idée du crédit provincial. Le gouvernement est réfractaire à tant de choses progressistes qu'il ne faut guère fonder d'espoir sur lui. Le prêt agricole fédéral existe depuis de nombreuses années, et je tiens à faire remarquer qu'il s'est avéré inefficace. Dans mon comté, je ne connais que cinq cultivateurs qui aient pu s'en prévaloir. Il s'y

mêle même trop de politique. Des demandes nombreuses ont été faites, mais le personnel des commissions change souvent, et l'on ordonne inspections sur inspections, en sorte que rien n'avance. Il arrive, par exemple, que des cultivateurs ont demandé des prêts sous un gouvernement et que les inspections aient été faites. Mais le gouvernement a changé, et comme les inspections ont été faites par des inspecteurs d'une couleur, on ne veut pas que les prêts soient consentis. Et l'on multiplie ainsi les retards et les empêchements.

Voici d'ailleurs, sur cette question, une lettre fort intéressante de M. Jean-François Pouliot, député fédéral de Témiscouata, qui a pour le premier ministre à peu près les mêmes sentiments que moi-même. La lettre est du 12 février dernier. M. Pouliot y dit notamment:

"Il paraît que le total des hypothèques sur les fermes dans la province de Québec s'élève à \$180,000,000. Le montant que M. Bennett a fait voter ne représente que la moitié de cette somme, et c'était pour tout le pays..."

"Avant d'entreprendre de régler la question des prêts à long terme des cultivateurs, il faut évidemment savoir, au préalable, quel en est le montant exact. Ce côté de la question n'a été considéré, jusqu'à date, ni par les gouvernements fédéraux ni par les gouvernements provinciaux, bien qu'il y ait eu plusieurs conférences interprovinciales depuis trois ans."

Même en supposant que le prêt fédéral, ce qui n'est pas vrai, soit efficace, impartial et rapide, la province de Québec ne peut avoir plus que \$20,000,000 sur les \$90,000,000 disponibles. Or, \$20,000,000 ne répondent pas au quart des besoins.

Le procureur général (l'honorable M. Perrault) disait que le discours du trône comprend les mesures nécessaires pour régler le chômage. C'est un optimiste bien haut.

On a dit aussi que le gouvernement était prêt à payer les frais de recherche pour prêts des cultivateurs, aux bureaux d'enregistrement. Mais il doit y avoir quelque chose de fautif dans le système, car la suppression accordée jusqu'ici des frais d'enregistrement, dans le cas qui nous occupe, ne vaut que pour 10 régistrateurs sur 69. Dans les autres cas, la réduction n'est que de 49 %. Je lisais récemment un article qui parlait d'un autre régime qui a été appliqué dans plusieurs pays, le système Torrens², qui est supposé plus efficace et économique. Il y aurait lieu de former un comité parlementaire pour étudier cette question et faire rapport.

Le premier ministre a parlé du déséquilibre démographique. Sans doute, la Grande Guerre a déterminé un exode considérable vers la ville. Mais il faut admettre que l'on n'a pas fait grand-chose pour améliorer la situation de l'agriculteur et que, depuis 25 ans, alors que je quittais la terre paternelle, la situation n'a guère changé. Lorsque M. Perron est entré au ministère de l'Agriculture, il proclamait que l'agriculture québécoise était dans le marasme. Il a été remplacé par le député de L'Islet (l'honorable M. Godbout), que je ne connais pas personnellement, mais qui a la réputation d'être un homme charmant et travailleur.

(Applaudissements à droite et à gauche)

Toute la presse a accueilli sa nomination par un concert d'éloges.

(Applaudissements à droite)

Nous attendions beaucoup du nouveau ministre, qui était professeur au Collège d'agriculture de Sainte-Anne, mais cinq ou six ans ont passé depuis, et cependant, en dépit de ses efforts, nous trouvons l'agriculture québécoise dans le même marasme.

Je ne veux pas tenir le ministre et le gouvernement responsables de la baisse des prix, ni de l'invasion des produits étrangers sur le marché québécois, mais il me semble que nous avons négligé, chez nos amis de la droite, d'orienter la production agricole. Nos cultivateurs n'ont même pas les marchés de la province. Il doit pourtant y avoir moyen d'en venir là. En 1934, sur quelque 4,000 chars de patates livrées à Montréal, à une époque donnée, à peine 184 chars étaient remplis de patates venant des différents centres de la province de Québec. Le fait se répète pour nombre d'autres produits.

Il importe également de favoriser la culture du blé et de la betterave à sucre. J'ai lu rapidement le rapport du ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout). Ce document parle de la culture de la betterave à sucre, mais le ministre ne dit pas s'il la recommande ou non. Dans les provinces d'Alberta et d'Ontario, on s'adonne à cette culture. Je n'ai rien trouvé non plus, dans le rapport, concernant la culture du blé. Il y a des régions de la province qui sont propices à cette culture. La vaillante Irlande nous a donné l'exemple sur ce point. Pourtant, de 1921 à 1931, les emblavures sont tombées de 222,000 à 60,000, et la production, de 3,760,000 minots à 790,000. En fait, les achats de blé ou farine par nos cultivateurs ou autres sont énormes et constituent une émigration de capital dommageable à notre développement économique. Au sujet de la

betterave à sucre, le ministre de l'Agriculture pourrait intervenir auprès du gouvernement d'Ottawa pour qu'il impose un droit de \$1 le quintal sur le sucre de betterave qui entre au pays.

L'industrie laitière aurait dû être orientée aussi vers la production du fromage, de préférence à celle du beurre, ce qui eût été plus payant pour nos cultivateurs et eût fait cesser la surproduction du beurre. L'Angleterre est un marché tout indiqué pour notre fromage, que l'on n'a jamais exploité totalement. En 1904, nous exportions 234,000,000 de livres de fromage, mais en 1934, ces exportations n'ont pas dépassé 61,000,000 de livres. Le gouvernement devrait payer une prime de fabrication et d'exportation du fromage.

De même, devrait-il aider davantage les sociétés coopératives. Le rapport du ministère de l'Agriculture nous apprend que la province compte 135 coopératives agricoles en 1935, avec 15,000 membres, ou 12 % des cultivateurs de la province. Ces coopératives ont obtenu, pour l'année 1934-1935, \$16,800 en octrois de vente de 1½ %. Il faut aider au mouvement, car c'est nettement insuffisant. Le gouvernement a sans doute distribué des milliers de dollars en octrois. Mais ce système n'est pas le meilleur moyen de relever l'agriculture. Les deux moyens efficaces, c'est un crédit agricole plus prompt, plus efficace, pour permettre aux cultivateurs de traverser la crise et maintenir ceux qui veulent rester sur la terre...

(Applaudissements à gauche)

... et organiser la vente sur la base de l'Office des débouchés commerciaux, améliorer, amender s'il y a lieu les lois, pour encourager les producteurs à mieux s'entendre, afin d'améliorer la qualité de leurs produits. On objecte qu'il peut entrer là-dedans des clauses coercitives (lorsque la majorité a décidé, la minorité doit suivre), mais il en rentre dans toutes les lois. Ce sont les deux choses qui importent le plus, aujourd'hui, pour le progrès de l'Agriculture. Si le ministre supprimait tous ses octrois pour les appliquer à ces deux initiatives, la situation de l'agriculture serait considérablement relevée.

Le rapport du ministre des Terres et Forêts dit qu'il existe des terres pour 25,000 familles de cultivateurs. Or, ce n'est pas congru avec ce que déclarait le secrétaire de la Société de colonisation du diocèse de Sherbrooke, qui déclarait ce qui suit:

"Comme nous ne savons pas encore quelles seront les activités de la Société cette année, il est bien inutile pour le moment de faire remplir de nouvelles applications aux aspirants-colons pour le Témiscamingue. Nous avons déjà plus d'applications

qu'il ne reste de lots à prendre dans le canton Bellecombe. Nous prions donc les comités paroissiaux de suspendre temporairement leurs activités pour ce qui concerne la colonisation en dehors du diocèse. Quant aux lots de colonisation qui doivent être donnés dans le diocèse, nous attendons encore des nouvelles précises de Québec, quant à leur nombre et à leur location. Nous espérons que ces nouvelles nous viendront avant longtemps et nous nous ferons un plaisir de renseigner alors les comités paroissiaux."

J'écoutais hier l'honorable député de Kamouraska (M. Gagnon). On a lancé un programme de colonisation, mais on a attendu à l'année des élections pour ce faire, alors que la crise date de 1929. Ce mouvement aurait dû être lancé plus tôt, et avant d'envoyer des gens dans les régions éloignées du Témiscamingue et de l'Abitibi, on aurait dû voir à faire occuper les fermes vacantes dans les Cantons-de-l'Est. Elles sont nombreuses, avec constructions, etc. On prétend qu'il en coûte \$3,000 pour établir un colon, mais il en coûterait meilleur marché si nous dirigeons les gens, en premier lieu, vers les vieilles terres vacantes. À mon avis, le plan de colonisation n'aura pas tout le succès que l'on attend, parce que tant que les cultivateurs auront de la misère sur les vieilles terres, on aura de la difficulté à maintenir des colons dans les nouvelles régions.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) a déploré ici, hier, l'ingratitude des citoyens de Maisonneuve qui n'avaient pas réélu le ministre du Travail, M. Arcand. Si le ministre Arcand a été défait, c'est parce qu'il était le parrain de la loi par laquelle on réduit de 20 % l'indemnité accordée aux accidentés. Les manœuvres des agents du ministre du Travail, pour tenter de faire retirer de la lutte celui qui est député de Maisonneuve en cette Chambre (M. Tremblay), n'ont pas été non plus sans influencer cette défaite.

(Applaudissements à gauche)

Elles ont souverainement déplu aux ouvriers, qui veulent avoir un ministre, mais qui se tiennent debout.

Je regrette que les ouvriers n'aient pas de représentant dans la Commission des accidents du travail. J'ai ici un dossier que je montrerai à l'honorable ministre du Travail (l'honorable M. Rochette). C'est celui d'un ouvrier de la Gaspésie qui a perdu un œil dans un accident. On lui a accordé 18 % d'incapacité. Comme il avait été chômeur, la Commission a basé son indemnité sur un salaire de \$450 par année. Je prétends que l'on ne devait pas baser l'indemnité sur un salaire de famine, mais sur

un minimum de \$12.50 par semaine. J'espère que l'honorable ministre du Travail m'aidera à obtenir une meilleure indemnité à cet accidenté. J'espère aussi que l'accidenté pourra faire le choix de son médecin et que le gouvernement créera un tribunal d'appel de trois médecins.

Il souhaite que ce tribunal comprenne un médecin choisi par l'accidenté, un médecin choisi par le patron et un troisième choisi par les deux premiers.

Je suis heureux que le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) ait dit que la loi des accidents est perfectible. Mais il n'a pas dit un mot de l'extension juridique des conventions collectives de travail. On a dit que les salaires des ouvriers avaient été accrus de \$18,000,000. On me dit que ce fait serait exact si tous les ouvriers syndiqués travaillaient, mais il n'en est pas ainsi. Un grand nombre d'entre eux sont chômeurs. Cette loi ne règlera jamais totalement le problème des travailleurs, car trop d'entre eux restent à la merci des industriels, qui continuent, sous le régime de cette loi, à verser à leurs employés des salaires de misère qu'ils considèrent adéquats. Depuis qu'on a déclaré que la loi du salaire minimum des femmes est un succès, nous devrions avoir, dans Québec, une loi du salaire minimum des hommes.

J'aimerais à parler du cartel du charbon Webster. Est-ce que la droite accepterait une motion priant le fédéral d'empêcher le cartel de nous exploiter, et d'enlever le droit de 74 centins sur chaque tonne de charbon importée?

Il fait allusion au rapport de la Commission des assurances sociales.

J'espère que quelqu'un l'époussette de temps à autre aux archives où on l'a relégué.

(Rires et applaudissements à gauche)

Le député de Kamouraska (M. Gagnon) a comparé Sir Wilfrid Laurier au premier ministre. Il a eu tort. Sir Wilfrid et le premier ministre, c'est le jour avec la nuit. Sir Wilfrid n'a jamais été, à ce que je sache, directeur de compagnies, et il a toujours combattu pour la liberté de parole, alors que le premier ministre est directeur de compagnies nombreuses et est intervenu auprès de la Commission de la radio, pour bâillonner ses adversaires.

(Applaudissements à gauche)

Il a écrit, en effet, ce qui suit au président de Radio-État: "Je regrette de vous dire que des discours d'un caractère diffamatoire ou calomnieux à l'égard de certains membres du gouvernement de Québec ont été irradiés au cours de la campagne électorale. Je dois même ajouter que de telles affirmations

pourraient être un danger pour la paix publique et que les conséquences pourraient être des plus sérieuses. Dans les circonstances, je vous demanderais de bien vouloir mettre en vigueur l'article des règlements de la Commission canadienne de la radiodiffusion prohibant de tels discours."

Sir Wilfrid Laurier n'aurait jamais fait quelque chose de semblable.

Le peuple n'a plus confiance au mot "libéral", parce qu'il s'est rendu compte qu'il a été trop souvent trompé par les partis politiques, sans distinction d'étiquette. Il y a quelque chose de changé, et ce qui se va se produire dans quelque temps sera encore plus considérable.

(Applaudissements)

Le peuple n'a plus confiance dans le parti libéral. Il compte sur l'Union nationale. Nous devons revenir à une politique où il y a plus de justice et plus de bon sens.

Dans quelques mois, quelques semaines, peut-être, le peuple de cette province aura le plaisir, je l'espère, de voir à la droite de l'Orateur le parti d'Action libérale nationale, qui a un programme magnifique et mettra fin aux abus.

(Longs applaudissements à gauche)

M. Byrne (Québec-Comté): M. l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter de votre élection. On fera l'éloge du premier ministre (l'honorable M. Taschereau) pour avoir permis que ce jeune homme préside les débats de la Chambre. Je m'excuse de ne pas parler le français avec autant d'élégance que mes collègues, mais je ferai de mon mieux.

Il félicite le premier ministre et les membres du Conseil exécutif.

Le chef de l'opposition (M. Duplessis) a osé dire que le premier ministre n'a rien fait pour la province de Québec. C'est là une injure à la vérité et au dévouement du chef du gouvernement. Je dis que le premier ministre a fait beaucoup pour nos hôpitaux et pour l'assistance publique. Je vais citer un cas: l'hôpital de l'Enfant-Jésus dont je suis l'un des fondateurs. Il y a quelques années, un groupe de citoyens, dont je faisais partie et qui avait à sa tête l'honorable juge P.-A. Choquette, est venu demander au premier ministre de fonder un hôpital pour les enfants pauvres, l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Le premier ministre nous a accordé un octroi de \$30,000, puis il nous a donné d'autres octrois et, grâce à sa bonne loi de l'assistance publique, il y a, à Québec, un grand hôpital dont la ville est fière, pour les petits enfants pauvres.

(Applaudissements)

Avec l'aide du gouvernement, nous avons pu recevoir des milliers de malades qui, aujourd'hui, remercient le gouvernement libéral de ce qu'il a fait pour eux. Aujourd'hui, le gouvernement répond à ces attaques par des œuvres solides et durables comme celle que je viens de vous citer.

(Applaudissements à droite)

Le premier ministre en a fait assez pour les institutions de cette province pour mériter la gratitude éternelle de ses compatriotes, quelles que puissent être leurs opinions politiques.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Parlez-nous de l'affaire de L'Ange-Gardien³!

(Applaudissements à gauche)

M. Byrne (Québec-Comté): M. l'Orateur, j'en parlerai tout à l'heure, mais je veux répondre d'abord au député de Lac-Saint-Jean qui a dit, hier, que l'honorable premier ministre était le père du chômage.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Je soulève un point d'ordre. Je n'ai pas dit que le premier ministre était l'auteur du chômage. J'ai dit qu'il était l'auteur du secours direct.

(Applaudissements à gauche)

M. Byrne (Québec-Comté): C'est la même chose.

(Applaudissements à droite)

Vous avez dit hier, M. le député de Lac-Saint-Jean...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je proteste! Un député n'a pas le droit d'interpeller un collègue comme le fait le député de Québec-Comté. Je soulève un point d'ordre et j'exige qu'il y ait rétractation.

M. l'Orateur: Je ferai remarquer aux députés que les règles de la Chambre spécifient que l'on doit toujours s'adresser à un collègue en parlant à la troisième personne seulement.

M. Byrne (Québec-Comté): Merci, M. l'Orateur. L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Duguay) a dit que le chômage avait été créé dans la province de Québec.

Or, le chômage est l'œuvre du gouvernement Bennett, et le député du Lac-Saint-Jean était un des députés de M. Bennett.

(Longs applaudissements à droite)

Je suis heureux de voir le député d'Abitibi (l'honorable M. Authier) ministre de la Colonisation. L'honorable député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) a parlé de colonisation, mais il n'en a jamais fait. Je suis allé dans l'Abitibi, en 1913, lorsque l'honorable ministre de la Colonisation commençait son œuvre, sous la direction de Sir Lomer Gouin.

(Les députés de la gauche quittent la Chambre un à un, à l'exception du député de Rouville, M. Barré)

(Rires à droite)

Des voix à droite: Vote! Vote!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ça se rend, ces choses-là, vous savez!

M. Byrne (Québec-Comté): Le représentant de Saint-Sauveur (M. Bertrand) a déclaré que les logements de colons n'étaient pas propres. M. Boisvert, de La Sarre, est venu parler dans le comté de Québec.

Il a fait l'éloge du gouvernement au point de vue de la colonisation et il a déclaré que les colons étaient contents de leur sort. Je comprends que le gouvernement, en établissant sur des terres les fils de cultivateurs, fait un travail qui pourra, sans doute, diminuer le nombre des chômeurs dans nos villes.

À l'heure actuelle, j'aimerais beaucoup à voir le député de Montmagny (M. Grégoire) à son siège. J'aurais quelque chose à lui dire, lui qui parle si fort à la radio.

(Applaudissements à droite)

Il parle de l'Action libérale nationale. Il proteste contre la campagne qui a été faite à la radio et dit que les gens qui ont insulté tout le monde, qui ont injurié tout le monde à la radio ne sont pas là.

Mais en attendant le retour du député de Montmagny, je rendrai hommage à l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) pour l'aide qu'il a donnée à la Société des éleveurs, dont je fais partie.

Les gens intelligents sont ceux du Parti libéral, comme ceux du Parti conservateur, qui remercient le ministre pour ce qu'il a fait. Grâce au ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), Québec remporte les premiers prix dans toutes les expositions d'élevage. La politique agricole du gouvernement est très "progressive".

M. Grégoire (Montmagny), qui était debout près du trône de l'Orateur, reprend son siège.

M. Byrne (Québec-Comté) félicite l'ancien ministre de la Voirie (l'honorable M. Perrault), particulièrement pour ce qu'il a fait, afin d'attirer des touristes dans Québec. Il fait remarquer qu'il va parler de ces questions plus en détail dans la Chambre plus tard au cours de la session.

M. Byrne (Québec-Comté): Les honorables députés de la gauche sortent quand nous voulons leur répondre. Ils ne sont pas à la radio, ici.

(Longs applaudissements à droite)

On parle à la radio, mais on ne parle pas en Chambre; on n'est pas prêt à parler.

On a dit tout à l'heure: "Parlez-nous de l'affaire de L'Ange-Gardien." Je n'ai rien eu à faire avec l'affaire de L'Ange-Gardien, et je suis prêt à parler de cette affaire n'importe quand.

(Applaudissements à droite)

Il y a les anges gardiens du matin et il y a les anges gardiens du soir. Les anges gardiens du soir, qui parlent à la radio, sont les anges gardiens du diable. On veut faire croire à la population que nous sommes le parti de Lucifer. Nous ne sommes pas des Lucifer.

De notre côté, on n'est pas de ces gens à faire de la chicane et de la bataille. On veut parler de L'Ange-Gardien, mais moi je parlerai de Dorchester, de la Beauce et du comté de Québec. Je parlerai du Parti conservateur, à propos de Loretteville. Il y a eu des incidents à l'appel nominal, et Loretteville a passé une loi prohibant les scènes de ce genre, de sorte qu'il n'y aura plus d'appel nominal à Loretteville; merci aux conservateurs de Québec.

On a organisé la Commission du havre: on a donné \$5 par jour par homme, à 50 ou 75 hommes, pour causer du désordre aux assemblées des libéraux dans le comté de Québec, dans le comté de Dorchester et ailleurs. Ce qui s'est passé dans mon propre comté de Québec est très intéressant. L'opposition a envoyé des hommes dans ce comté pour couper les fils de radio, pour démolir les haut-parleurs et pour faire taire les orateurs libéraux.

On a essayé de me mêler à l'affaire de L'Ange-Gardien. Un jeune chômeur a porté plainte contre moi, un citoyen honorable. Un nommé M. Drouin - pas l'honorable député de Québec-Est, que je connais bien - a déclaré que la plainte avait été portée avec \$5 volés à la couronne. On n'a pas eu le cœur de prendre l'argent dans sa poche pour faire lever un mandat d'arrestation, ou pour donner \$5 à Marc Drouin, pour faire lever un mandat d'arrestation. Il n'est pas nécessaire de voler \$5 pour faire lever un mandat pour arrêter un homme.

Depuis six mois, à la radio, on a demandé des souscriptions de \$1, de \$0.25 et même de \$0.05. Nous, du Parti libéral, nous avons fait des élections honnêtement et nous sommes aussi honnêtes que vous. Dans le comté de Saint-Sauveur, dans Montmagny, je me demande si on a fait des élections honnêtes.

(Rires à gauche)

Et aujourd'hui, le Parti conservateur nous traîne dans la boue, les gens qui sont devant moi. Si, pour être d'un parti, il faut se faire traîner dans la boue, je n'en suis plus de la politique.

Le premier ministre a de bons libéraux à côté de lui. On nous a traités de voleurs, de pilleurs. Nous n'avons jamais dit des choses comme ça à l'Action libérale nationale. Nous n'avons jamais eu l'audace et la grossièreté de dire au chef de l'opposition ou au chef de l'Action libérale nationale (M. Gouin) qu'ils étaient des voleurs. On dirait que, de ce côté-ci, nous sommes tous des voleurs et que, de l'autre bord, ce sont tous des anges.

J'aurai le plaisir, je l'espère, d'entendre le député de Montmagny (M. Grégoire) parler de l'affaire de L'Ange-Gardien comme il en a parlé à la radio.

(Applaudissements à droite)

Nous lui répondrons ici. J'espère que le député de Montmagny n'aura pas besoin de voler \$5 pour lever un mandat, pour essayer de faire arrêter un honnête homme.

M. Grégoire (Montmagny): Je soulève un point d'ordre. Je demande pardon à mon confrère, je n'ai jamais volé \$5 de ma vie.

(Longs applaudissements à gauche)

M. l'Orateur, je demande au député de Québec-Comté de retirer ses paroles.

M. Byrne (Québec-Comté): Il n'est pas nécessaire de retirer quoi que ce soit. Je n'ai pas dit qu'il l'a fait, je lui ai dit qu'il n'aura pas la peine de le faire. Je retire ce qu'il a mal compris.

(Applaudissements à droite)

M. l'Orateur, le gouvernement a remporté de nouveau la victoire, le 25 novembre, malgré la crise et malgré la chute de tous les gouvernements. Le Parti libéral est plus fort que jamais et il vivra encore très longtemps, parce qu'il a la confiance de la population de Québec.

Je termine, M. l'Orateur, en félicitant l'honorable premier ministre du choix de tous ses nouveaux collègues et en l'assurant qu'il pourra toujours compter sur les bons libéraux.

(Longs applaudissements à droite)

M. Barré (Rouville): (Longs applaudissements à gauche) Comme il est 6 heures moins le quart, nous pourrions suspendre la séance jusqu'à 8 h 30. Je parlerai à la reprise de la séance.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je me suis entendu avec l'honorable chef de l'opposition (M. Duplessis) pour ne pas siéger ce soir. Nous avons convenu, cependant, de siéger jusqu'à 6 h 45 ou 7 heures et d'ajourner ensuite à mardi prochain. D'ici à l'ajournement, mon honorable ami de Rouville aura sans doute le temps de prononcer son discours.

M. Barré (Rouville): Il est regrettable que les députés ne soient pas mis au courant des ententes de cette sorte. J'avais plusieurs remarques à faire. Je n'ai pas le temps d'en finir d'ici 7 heures. Je suis prêt à abrégé mon discours, quitte à le recommencer. Mais si j'avais été mis au courant, je ne me serais pas levé après le député de Québec-Comté (M. Byrne).

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Si l'honorable député de Rouville insiste pour parler ce soir, du consentement unanime de la Chambre, nous siégerons.

M. Barré (Rouville): Non, je vais commencer mon discours aujourd'hui et je le continuerai mardi prochain. Je vais respecter l'entente, mais je répète que les députés devraient en être prévenus.

Enfin la session est commencée, avec un retard de deux ou trois mois sur la date de ses devancières. Pourquoi ce retard? Souci de l'intérêt public? Je voudrais le croire. Souci d'économie? J'en doute. Souci d'intérêt du parti? Quand donc aurons-nous le patriotisme avant la "partisanerie"?

(Applaudissements à gauche)

Depuis la dernière session, bien des événements se sont passés. Nous avons perdu notre vieux roi, parti pour le monde où l'on jouit du bonheur, ce monde où il n'y a ni orgueil, ni hypocrisie, ni trahisons. Au roi mort, notre souvenir et nos prières. Au roi vivant, notre dévouement et notre fidélité.

Dans la province de Québec, nous avons eu la calamité des élections répétée deux fois en moins de deux mois, l'automne dernier. Le peuple a parlé, et des leçons que le peuple a données, je veux entretenir la Chambre, et en même temps commenter le discours du trône.

Mais, auparavant, il me sera permis d'exprimer mes regrets de certaines absences.

Nombreux sont ceux de mes amis qui manquent à l'appel. Je ferai une mention spéciale de mon ami, l'ancien député de Hull, M. Guertin. Sa franchise, sa loyauté, sa connaissance des problèmes ouvriers en faisaient pour nous un ami et un conseiller précieux. Il avait prévu qu'il ne reviendrait pas: il lui semblait impossible de faire comprendre aux chefs de cette Chambre ce qu'il croyait indispensable au bien de l'ouvrier. Je regrette son absence. Je suis certain que sa présence ici serait très utile, et j'espère qu'il nous reviendra.

Quant à moi, j'ai été élu sur un programme de liberté et d'indépendance. Ce que je cherche, ce n'est pas le triomphe d'un homme ou d'un groupe, mais le salut d'un peuple que j'aime et qui souffre. La promesse la plus explicite que j'ai faite, peut-être la seule promesse que j'ai faite à mes électeurs, c'est de ne pas voter non-confiance au gouvernement, quel que soit son nom ou son étiquette, sur des mesures de peu d'importance.

J'ai été élu contre un candidat, dit ministériel, ce qui m'a forcé de faire le procès du gouvernement, mais je ne suis pas ici pour renverser, ni pour maintenir le gouvernement. Qu'il soit donc établi clairement qu'il faudra plus que de la critique et des injures pour que je contribue par mon vote à renverser le gouvernement et à jeter notre peuple dans la calamité d'une élection générale.

En six semaines, le peuple a parlé dans deux élections générales. Il a dit catégoriquement qu'il voulait autre chose que du bleu ou du rouge. Il a dit qu'il voulait être servi autrement que par le passé, et je crois qu'il a raison. On peut fermer les yeux sur une foule de choses, mais il faut bien commencer par voir où nous en sommes. C'est ce que je vais essayer de faire tout en comparant la situation avec les maigres projets contenus dans le discours du trône.

Nos villes sont surpeuplées. Nous étions, par tempérament, un peuple de campagnards. Nous sommes devenus un peuple de citadins, en grande partie mercenaires au service de gens étrangers à notre race. On parle de décentralisation et tout, chez nous, notre système financier, notre législation, notre éducation, notre manière de traiter et d'estimer les gens, tout, en un mot, contribue à pousser nos gens vers la ville.

La fameuse loi des contrats collectifs du travail est devenue un instrument, un moyen d'empêcher les industries de s'établir dans les petites villes, en mettant les industries nouvellement établies dans les petites villes ou les gros villages dans l'impossibilité de se former une main-d'œuvre locale, par l'interdiction d'employer des apprentis.

Notre jeunesse ne sait que faire. Depuis un demi-siècle au moins, nous avons faussé, en pratique, l'échelle des valeurs. Le capital humain, le seul important, le seul qui soit une réelle valeur, a été négligé et sacrifié. La terre, et ceux qui la cultivent, principal facteur de développement du capital humain, a été saturée de prévenances platoniques et de compliments hypocrites, mais, en pratique, reléguée à l'arrière-plan. Toute la législation, toute l'attention des gouvernants s'est concentrée sur le capital argent, dont le rôle devrait se borner à être un instrument de développement et de progrès, en servant de moyen pour équilibrer les diverses activités collectives et industrielles.

Par cette oblitération du sens des valeurs, on a fait de l'argent une fin et non un moyen. On a tout bouleversé chez nous. Il ne faut donc pas être surpris si notre situation est devenue ce qu'elle est. Déséquilibre partout, souffrances et inquiétudes qui nous conduisent vers le socialisme ou le communisme, plus sûrement et plus rapidement que toutes les prédications de tous les Russes ensemble. Déséquilibre social, souffrances générales qui ont toujours puni et purifié les civilisations hypocritement chrétiennes.

Notre jeunesse ne sait que faire. Nous sommes accablés de demandes de situations. Tout homme qui paraît avoir quelque pouvoir ou influence est presque obligé de se cacher pour se reposer un peu à travers les demandes de milliers de diplômés, qui demandent une petite place. Dans nos campagnes, des milliers de jeunes gens - ils étaient 60,000 il y a deux ans, d'après l'enquête de l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.), ils sont au moins 80,000 aujourd'hui - qui ne savent que faire. Ils sont sains, robustes. L'avenir est pour eux et ils sont l'avenir de notre pays, mais la situation économique et sociale leur ferme l'avenir. Ils sont nés, nous les avons élevés pour le bien, et ils ne peuvent répondre à nos espérances et à l'appel du bien et du devoir. Ils attendent! Quoi? Que les dirigeants comprennent une bonne fois la valeur d'un homme, l'importance du capital humain. Et pendant qu'ils attendent, il n'y a qu'une position qui leur soit offerte, l'entrée en ville à la faveur d'une fraude et l'admission à la profession de chômeur après le noviciat légal.

Le chômage de la jeunesse n'est pas un mal particulier à notre province... Il provient, dans les pays troublés par la guerre, de la force nouvelle qu'ont acquise les jeunes générations, et dans nos pays moins bouleversés, d'une crise économique qui a poussé les patrons à employer d'abord les chefs de famille. C'est un phénomène que nul n'a prévu avant ces dernières années. Même le Bureau international

du travail, servi par des organismes d'information et d'enquête, n'a inscrit qu'en 1933 le problème du chômage de la jeunesse au programme de ses conférences. Tant que la Commission fédérale du chômage n'aura pas classé les sans-travail suivant leur âge et leur profession, le gouvernement provincial manquera d'instruments pour organiser le marché du travail. L'office du placement que le ministère se propose de créer jouera dans notre province le rôle coordinateur qui incombe aux organismes analogues institués dans les autres pays. Il serait bon qu'il soit aussi un office d'orientation professionnelle étroitement lié aux maisons d'enseignement. Car une grande part du malaise de la jeunesse vient de son impuissance à choisir la place qui lui convient.

Non seulement le chômage des jeunes gens n'est pas particulier à notre province, mais il n'y est pas plus prononcé qu'ailleurs. En Allemagne, la proportion des jeunes chômeurs, par rapport à l'ensemble des sans-travail est de 26 %; elle est de 23 % au Danemark; aux États-Unis, de 33 %; en Finlande de 41 %; en Hongrie, de 42 %; en Italie, de 33 %.

Bien qu'il n'existe pas de statistiques précises sur le nombre des sans-travail, la proportion des jeunes gens sans emploi par rapport à l'ensemble des chômeurs est-elle plus considérable chez nous qu'à l'étranger? Et la scolarité obligatoire n'existe pas dans notre province. La jeunesse, surtout la jeunesse ouvrière, est par conséquent plus nombreuse que partout ailleurs, sur le marché du travail.

Si on demande ce qui a conduit tant de nos cultivateurs et fils de cultivateurs à cette situation désespérée, on entendra dire par des gens qui souvent nous ont odieusement exploités que c'est le luxe, l'inconduite, la paresse des cultivateurs. À ces repus de nos sueurs, je dirai avec toute l'énergie dont je suis capable qu'ils ont menti! Ils ont menti!

(Applaudissements à gauche)

À part quelques rares exceptions qu'ont ruinées les exemples de leurs parents des villes, nos cultivateurs sont restés actifs, économes et vertueux. Je vous défie de trouver trois libertins par paroisse. Ceux qui se sont trop bien meublés ont suivi l'exemple de leurs parents de la ville.

Alors, où sont les causes de leurs malheurs? La mévente des produits, le fardeau des taxes et surtout les conditions impossibles imposées aux cultivateurs obligés d'avoir recours au capital, crédit ou emprunts, taux d'intérêt trop élevés et conditions de remboursements incompatibles avec une exploitation agricole.

(Applaudissements à gauche)

Le cultivateur n'est pas un homme d'affaires, il n'est pas un financier. S'il était l'un ou l'autre, il ne serait plus un cultivateur. La place du cultivateur, c'est sur sa ferme. Je ne vous cacherai pas que, depuis que je suis en cette Chambre, bien que j'aie laissé de grands garçons à la maison, ma terre n'est plus payante comme elle l'était. Le cultivateur n'est pas un financier, mais il a besoin de crédit.

Et ceci m'amène à la question du crédit rural, discrètement effleurée par le discours du trône. Le crédit actuel ne prête pas. Il nous faut un crédit rural qui fonctionne. Pas des bureaux fermés ou encombrés de paperasse, d'où sort un prêt sur cinquante demandes comme dans une "slot machine", mais un crédit qui prête.

Faut-il maintenant faire l'historique de cette longue controverse où j'ai défendu l'intérêt des miens, les cultivateurs, malheureusement pas toujours avec les résultats et l'efficacité que je désirais pour le bien des cultivateurs et de tout notre peuple? En 1924, au congrès des cultivateurs, congrès organisé malgré les puissants politiciens de ce temps-là, congrès de vrais cultivateurs que des techniciens payés pour le faire n'ont pu briser malgré leurs efforts dont j'ai été témoin et qui sont de notoriété publique; à ce congrès où est née l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.) fut adoptée une résolution demandant un crédit rural. Alors, comme depuis, on nous a répondu avec les caisses populaires... Les fonctionnaires vivant de leur paye, les profiteurs repus, les financiers protégés par les lois qu'ils ont su faire à leur profit ne pouvaient comprendre les besoins du capital agricole: les caisses populaires leur paraissaient une affaire toute trouvée. Il y a 12 ans de cela, j'affirmais alors, comme je l'ai affirmé depuis, que tout en étant bonnes, les caisses populaires n'étaient pas suffisantes.

Aux congrès de 1925 et de 1926, de nouveau, les cultivateurs ont réclamé un crédit rural. Toujours on nous a répondu par la suggestion du crédit coopératif, et les cultivateurs ont continué à payer des intérêts de 5 %, 6 % et 7 % avec des conditions de remboursement souvent impossibles, et les ruines se sont accumulées.

Vers le même temps, un penseur de l'Union, M. Gatineau, présentait un plan de crédit coopératif par les caisses populaires coopérant avec le gouvernement. Pour comprendre le plan Gatineau, il faut savoir que le cultivateur a besoin de prêts de repos à long terme, remboursables par annuités. Or, le capital des caisses est formé presque totalement de capital social et de dépôts remboursables à demande. Il est donc évident que la caisse ne peut immobiliser son capital, qui peut lui être réclamé demain. Le plan

Gatineau tournait la difficulté en faisant un objet négociable de l'obligation consentie à une caisse par un emprunteur; objet négociable d'une caisse à une autre, ou à l'Union régionale des caisses, ou encore à un bureau d'escompte, chargé par la province de racheter ces prêts, si nécessaire, avec de l'argent fourni par la province.

Il lit le texte de ce projet, publié dans le *Bulletin des agriculteurs* du 28 janvier 1926.

Ce projet est celui qu'entend préconiser le comité de crédit agricole de l'U.C.C. Le grand mérite de ce plan Gatineau est d'encourager les caisses et, surtout, de soustraire le crédit à l'influence politique. J'étais alors président de l'U.C.C. À ce titre, j'ai présenté le plan au ministre de l'Agriculture du temps, pour y recevoir un refus catégorique.

M. l'Orateur, je me suis promis d'être aussi modéré que possible. Je suis un indépendant. Mais trop de ruines ont été accumulées chez nous par suite de tous ces refus, qu'il me faut bien les reprocher au gouvernement.

Je rappelle, dit-il, les motions demandant un crédit rural que j'ai présentées en Chambre, à chaque session, depuis 1930.

En 1931, nous avons proposé l'établissement d'un crédit agricole à 3 %. On nous traitait alors d'utopistes. Cinq ans ont passé. Parce qu'on n'a pas voulu donner le crédit rural, les ruines se sont accumulées et il a fallu recourir à des palliatifs: loi sur le concordat agricole, moratoire sur les hypothèques, etc.

Non seulement le gouvernement libéral n'a pas donné le crédit, mais la gauche a présenté des motions qui avaient pour but de détruire l'effet des siennes. Remarquons, en passant, que nous avons été dénoncés non seulement par les ministériels portant l'étiquette rouge, mais aussi par des hommes qui s'étiquetaient bleus et qui prétendaient être derrière le chef; peut-être pour s'en servir, peut-être pour mieux le détruire.

Ceux qui nous dénonçaient promettent maintenant ce que nous proposons il y a cinq ans. J'ai toujours réclaté la création d'un prêt agricole. En 1935, j'ai réclaté de nouveau. Le gouvernement voyait venir les élections; il a décidé de réduire à 3 % l'intérêt sur les emprunts du cultivateur.

Ce n'était pas le moyen que j'avais préconisé, mais, apparemment, les cultivateurs devaient en retirer presque les mêmes avantages. J'ai cru pouvoir faire confiance aux deux gouvernements. J'ai cru que l'on pouvait essayer la bonne volonté des bleus d'Ottawa et des rouges de Québec. Peut-être ai-je eu tort. Je ne suis pas infallible et ne veux pas m'excuser.

Qu'on se rappelle que, pendant 12 ans, j'avais réclamé un crédit rural avec prêt remboursable par annuités, avec intérêts calculés à 3 % par année; que pendant 12 ans, j'avais été abreuvé d'injures de toutes sortes, qu'on avait été fouiller dans ma vie privée et jusque derrière ma grange pour essayer de me discréditer. Ceci n'est pas une plainte. Tout simplement, je constate les faits. Je sais ne pouvoir toujours être compris, même par les honnêtes gens, et j'en ai pris gaiement mon parti. Je sais que, pour moi et mes idées, comme pour tant d'autres, je dois m'attendre à être ridiculisé par les orgueilleux incapables qui, plutôt que de faire leur devoir, aiment mieux se moquer de ce que leur paresse et leur nullité les empêchent de comprendre.

Je ne suis rien; rien que le fou qui réclamait un prêt pour les cultivateurs et depuis; rien que le fou qui, en 1931, prêchait que l'équilibre social devrait se rétablir par la campagne et qui demandait un prêt à 3 %, avec réduction à 2 % pour les premières années de l'établissement.

Je ne suis qu'un terrien qui aime la terre de chez nous; rien qu'un père qui pense à ses fils en âge de s'établir; rien qu'un Canadien qui a peur pour notre peuple et qui se permet de crier à ses frères: prenons garde que notre peuple si bon n'en vienne à être écorché de tous les grands hommes qui, au lieu de servir le peuple, passent leur temps à s'injurier et se salir réciproquement.

La solution: comprendre la situation et ensuite, sans faiblesse comme sans marchandages ni lésinerie, y apporter remède. Que le gouvernement soit rouge ou bleu, si nous avons le système de la protection des favoris du bureau, il n'y a rien de changé. Que le prêt soit fédéral ou provincial, s'il ne prête pas, il ne vaut rien.

Et disons-le tout de suite: aucun gouvernement, ni fédéral ni provincial, ne peut avoir les capitaux suffisants pour sauver tous les cultivateurs en leur prêtant à tous. Dans nos campagnes, il y a de l'argent à prêter. Si les cultivateurs ne peuvent emprunter, c'est que notre système d'enregistrement des titres est compliqué. C'est surtout parce qu'il existe un trop grand nombre de créanciers privilégiés qui rendent fictive la garantie d'une première hypothèque.

Nous devons avoir un plan de crédit rural qui fonctionne, mais qui soit soustrait à l'ingérence politique. L'opposition exige une commission indépendante dont le rôle sera de mettre en place et de gérer un système de crédit rural. Je crois toujours en l'opportunité et la possibilité d'un crédit rural alimenté, en tout ou en partie, par des caisses

d'épargne, appelées "saving office"; système dont nous avons élaboré le plan, M. Houde et moi, en 1931, et que j'ai déjà expliqué dans cette Chambre. Au lieu de faire passer nos épargnes par la haute finance et ensuite de la reprendre en sous-main, nous irons directement au peuple, lui demandant de nous aider à rétablir l'équilibre social, en relevant l'agriculture.

Ces caisses d'épargne paieront un intérêt à leurs déposants, mais elles n'auraient pas d'organisation de compensation l'une à l'autre. Le Trésor émettrait des bons d'une valeur uniforme, lesquels bons pourraient être achetés à volonté par les épargnants au fur et à mesure que leurs épargnes inscrites à leur livret seraient suffisantes. Ces bons porteraient intérêt, seraient négociables dans n'importe quel bureau d'épargne et pourraient, par conséquent, constituer une réserve d'argent de poche portant intérêt. En plus, pour encourager l'achat de ces bons, tous les ans, il pourrait être fait un tirage d'un ou deux numéros donnant droit au porteur du numéro gagnant à une prime ou "sur-valeur".

Il répète que les cultivateurs ont besoin de crédit.

À ce sujet, je veux d'abord faire une mise au point. On m'a déjà dit que nous, cultivateurs, nous étions des enfants gâtés, que nous demandions sans cesse. M. l'Orateur, nous ne demandons pas de faveurs, nous ne demandons pas de cadeaux, nous ne demandons pas de l'aumône. Nous réclamons justice.

(Applaudissements à gauche)

L'agriculture est la mère de notre peuple. Le cultivateur est l'aîné de ses frères. Comme tous les aînés de grosses familles, le cultivateur a été le soutien des autres. S'il est permis au cadet de demander l'appui à l'aîné, il faut se rappeler que l'exploitation a des limites.

Ce que nous demandons, c'est, de deux choses l'une, ou qu'on cesse de nous exploiter, ou qu'on répare le mal qu'on nous a fait et qu'on continue de nous faire.

Au nombre de ces maux, je citerai le drainage de l'épargne. Depuis 50 ans, on a organisé le drainage de l'argent des campagnes vers la ville. Il serait peut-être plus exact de dire qu'on a organisé des presses pour extraire l'épargne rurale et la déverser dans l'industrie et le commerce. Je ne veux pas blâmer les banques; elles ont rendu et rendent encore d'immenses services à notre peuple. Mais elles n'ont jamais financé l'agriculture. J'oserais affirmer que la plus petite des sous-agences des banques, dans une petite paroisse de Québec, a des dépôts de cultivateurs atteignant jusqu'à \$80,000, et

parfois \$120,000. Supposons 800 paroisses rurales; mettons un minimum de \$25,000 par paroisse déposés à la banque et transportés de ces banques vers les industries de la ville, et vous trouverez le chiffre effarant de \$20,000,000 chaque année.

Mais il y a pire encore, et j'arrive à l'assurance-vie. Bien entendu, je ne veux pas blâmer les compagnies d'assurances. Les primes annuelles payées dans certaines paroisses se montent à plus de \$80,000. Dans d'autres, ce chiffre est moins élevé, mais je crois être bien en deçà de la vérité en disant que la moyenne est de \$20,000 par année d'épargne rurale, qui s'en vont ainsi vers la grande industrie et le gros commerce. Une partie, sans espérance de retour; une partie reviendra, dans 10 ans, 15 ans, peut-être 30 ans; mais une partie seulement, et, en attendant, cet argent de la campagne sert à tout autre chose qu'à l'agriculture.

Si, maintenant, à ces chiffres effarants du drainage de nos épargnes rurales, nous ajoutons nos débetures de toutes sortes et les parts de compagnies qui se vendent encore chez nous, on en arrive à la conclusion que le seul drainage des argents de la campagne par ces trois facteurs représente, en deux ans, de quoi financer notre agriculture pendant quelques années. Et l'argent des campagnes s'en va ainsi, et le drainage, le pressage des campagnes, au point de vue argent, a été fait, voulu, organisé par les lois faites et appliquées par le gouvernement. Ce que je demande, ce que les cultivateurs sont en droit de demander, c'est que le gouvernement répare en partie le mal qui nous a été fait et qu'il a laissé faire.

Il demande que le gouvernement s'occupe de trouver des marchés et des prix rémunérateurs pour les produits agricoles.

(Comme il est 6 h 45, il interrompt son discours)

Pour me conformer à l'entente, je vais proposer l'ajournement du débat.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'honorable député en a-t-il pour longtemps?

M. Barré (Rouville): J'en ai bien jusqu'à 9 heures.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je suis prêt à siéger ce soir.

M. Tremblay (Maisonnette): Nous ne prenons pas part à un marathon, et il me semble que

nous devons ajourner. Nous avons conclu une entente. Tenons-nous-y.

M. Barré (Rouville) annonce qu'il continuera son discours à la séance suivante.

J'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Jacques-Cartier (M. Monk), l'ajournement du débat.

Adopté.

Présentation de pétitions:

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le député de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 7 heures.

NOTES

1. 85, selon *Le Devoir* du 3 avril 1936, à la page 7.
2. Orthographe incertaine.
3. Voici comment *La Tribune* du 3 avril 1936, à la page 1, décrit cet incident qui s'est produit à la Chambre: "Un incident assez rare dans notre histoire parlementaire s'est produit hier après-midi à la Chambre provinciale. Au moment où le député de Québec, M. Frank Byrne, se levait pour donner la réplique au député de Missisquoi, M. Lucien Pouliot, (*Note de l'édition: M. Byrne avait commencé son discours au moment de la sortie en masse des députés de la gauche*) tous les députés de l'opposition ont quitté leur banquette, en signe de protestation contre l'affaire de l'Ange-Gardien." indique *La Tribune* du 3 avril 1936, à la page 1.

Selon l'opposition, M. Byrne aurait joué un rôle important dans l'émeute survenue lors d'une assemblée tenue à L'Ange-Gardien par l'Action libérale nationale, en décembre 1935. L'émeute avait fait plusieurs blessés et entraîné des arrestations. Selon *The Montreal Star* et *The Gazette*, 3 avril 1936, "Seul M. Laurent Barré est resté à sa place. Un immense éclat de rire a jailli de la droite. Des voix joyeuses se sont mises à réclamer un vote. M. Byrne a prononcé son discours devant une salle à moitié vide. (...) Il est arrivé quelques fois à l'Assemblée législative que plusieurs députés soient sortis de la salle en même temps; mais jamais un mouvement concerté n'a réuni dans le même geste le leader d'un parti et tous ses députés", tel que mentionné par *La Tribune* du 3 avril 1936, à la page 1.

Séance du mardi 7 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Charte
de Victoriaville**

M. Gaudet (Nicolet) propose, appuyé par le représentant de Gaspé-Nord (M. Côté), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation de Victoriaville demandant l'adoption d'une loi érigeant Victoriaville en municipalité de cité.

Adopté.

Présentation de pétitions:

En conséquence, la pétition de la corporation de Victoriaville demandant l'adoption d'une loi érigeant Victoriaville en municipalité de cité, est présentée devant la Chambre.

**Succession
James McCready**

M. Smart (Westmount) propose, appuyé par le représentant de Compton (M. Sherman), que les articles 510, 511 et 543 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Frances Langan, Kathlan Gladys Dolan, non mariées, dame Mary Leonard, veuve de feu Frederick Francis Langan, et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois 5 George V, chapitre 161, et 21 George V, chapitre 182.

Adopté.

Présentation de pétitions:

En conséquence, la pétition de Frances Langan, Kathlan Gladys Dolan, non mariées, dame Mary Leonard, veuve de feu Frederick Francis Langan, et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois 5 George V, chapitre 161, et 21 George V, chapitre 182, est présentée devant la Chambre.

Lecture de pétitions:

Les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- des commissaires d'école pour la municipalité de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company Limited (M. Delagrave);
- de la corporation municipale de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company Limited (M. Delagrave);
- de la Beauharnois Light, Heat and Power Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Farand);
- de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Lesage);
- de Dame Mercédès Laurence et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Dame Céline Laurent *alias* Laurin, veuve de Antoine Laurence (M. Trudel);
- de Georges Boisvert et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Baie-Comeau (M. Caron, Îles-de-la-Madeleine).

**Sœurs missionnaires
de l'Immaculée Conception**

M. Thurber (Chambly) demande la permission de présenter le bill 77 modifiant la loi constituant en corporation les sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

M. l'Orateur: Affaires du jour!

Demandes de renseignements:

**Vente de propriétés
pour arrérages**

M. Grégoire (Montmagny): (Longs applaudissements à gauche) M. l'Orateur, il existe actuellement beaucoup de malaise chez les propriétaires de Québec. Le 26 avril, conformément à la loi provinciale, entre 1,500 et 1,800 propriétés seront vendues par le shérif pour non-paiement de taxes municipales depuis deux ans. Je désirerais savoir si le gouvernement s'émeut de cette situation

et s'il entend prendre des mesures pour empêcher un tel malheur.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

J'ai justement reçu ce matin même une longue lettre du greffier de la ville de Québec, M. Chouinard, que je n'ai pas encore eu le temps d'examiner. Nous l'examinerons demain matin au cours d'une séance du Conseil des ministres, nous verrons ce qu'il y a à faire et, dans le cours de l'après-midi, je ferai une déclaration en réponse à la question de l'honorable député de Montmagny.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 2 avril, sur la motion proposée le mercredi 26 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Barré (Rouville): (Longs applaudissements à gauche) M. l'Orateur, j'ai interrompu mon discours, jeudi dernier, au moment où j'abordais la question du prêt agricole. Lorsque la Chambre s'est ajournée, je disais que je ne méprise pas le rôle des banques et des compagnies d'assurance-vie. Je veux être bien compris sur ce point. Je n'entends pas condamner les banques: au contraire, je les approuve. De même pour l'assurance.

Je ne veux pas empêcher le cultivateur de prendre une police d'assurance. Il a le droit, comme tous les autres, de penser à ceux qu'il laisse après lui. Mais je constate que l'argent des campagnes est drainé vers les villes. J'ajoutais qu'elles drainent les économies des cultivateurs et que c'est le devoir des gouvernements de parer à cette éventualité.

J'en suis à 1931. Souvent, alors, j'avais l'occasion de discuter des problèmes agricoles avec l'ancien chef du Parti conservateur, ce chef choisi à

une convention où je n'ai pas été bâillonné comme depuis¹, ce chef en qui j'avais confiance et qui, depuis, ne m'a rien fait pour perdre ma confiance.

Le résultat de nos discussions fut la conclusion que le capital était aussi nécessaire à l'agriculture qu'à n'importe quelle industrie, que, là comme ailleurs, il fallait remplacer le capital personnel, au comptant généralement insuffisant, par le capital-crédit. Nous comprenions alors qu'il est un équilibre social qui ne peut être rompu sans inconvénient et sans malheur et que, pour maintenir l'équilibre social, il fallait fournir aux cultivateurs le capital-crédit qui leur manque, parce que les lois ont permis l'organisation du drainage de l'argent des campagnes.

Nous en sommes venus à la conclusion qu'il fallait consentir les sacrifices nécessaires et que, même s'il fallait faire des sacrifices, il fallait un crédit rural à pas plus de 3 % d'intérêt. Nous avons trouvé, puis exposé, un plan pouvant fournir l'argent à un taux régulier de 3 % et, avec une légère contribution de la part de la province, une réduction à 2 % pendant les deux premières années de l'établissement d'un jeune homme sur une ferme.

C'était en 1931. Vous devez vous rappeler les cris de protestation. Une bande d'oies ne crie pas plus fort. Nous étions des utopistes, des fous, des insensés. Le chef de l'opposition et l'ancien président de l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.) n'avaient pas fait de longues études, nous étions pour tout ruiner dans la province.

Cinq ans à peine ont passé. Nous n'avons pas eu de crédit rural. Les ruines se sont accumulées. Il a fallu un moratoire, une loi de concordat. Notre population rurale découragée glisse rapidement vers le défaitisme, les villes regorgent de chômeurs. Et ceux qui nous dénonçaient en sont venus à promettre justement ce qu'ils dénonçaient il y a cinq ans.

Remarquons bien, en passant, que nous avons été dénoncés non seulement par des ministériels portant l'étiquette rouge - je n'en étais pas surpris - mais aussi par des hommes qui se proclamaient bleus et qui prétendaient être derrière le chef; peut-être pour s'en servir, peut-être pour mieux le détruire.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Qui ça?

M. Barré (Rouville): L'honorable premier ministre doit savoir que je n'ai pas pour habitude de nommer qui que ce soit en cette Chambre. Quand je parle de lui, il se reconnaît facilement, et je n'ai pas besoin de lui donner de précisions.

(Applaudissements à gauche)

Je le répète, on nous a traités d'utopistes lorsque nous demandions de l'argent à 2 %, mais le temps nous a donné raison. On a dû avoir recours à des moratoires, à des concordats. Cinq ans ont passé, et on nous annonce que les cultivateurs pourront emprunter à moins de 3 %. Ce qui passait pour fou, il y a cinq ans, est devenu l'essence de la sagesse. Mais ceux qui prétendent être les sages n'ont pas prévu. Je voudrais être modéré, mais je dois la vérité à ma province.

Il y a des coupables. Ce sont ceux qui n'ont pas voulu aider le cultivateur, il y a cinq ans, qui ont accumulé ruine sur ruine.

(Applaudissements à gauche)

Depuis 1931, à toutes les sessions, j'ai réclamé le crédit rural à taux réduit. Pour les députés qui n'y étaient pas, je rappelle qu'en 1934, j'ai soumis une motion inscrite aux *Procès-verbaux* du 28 février 1934, page 203, et qui se lit ainsi:

"M. Barré propose, secondé par M. Guertin:

"Que, attendu que les argents fournis par le crédit agricole fédéral coûtent 6½ % d'intérêt, annuellement;

"Attendu que le gouvernement de cette province peut se procurer l'argent à un taux moindre par l'établissement d'un système semblable à celui établi dans l'Ontario en 1922, sous le nom de "Ontario Saving Office";

"Cette Chambre exprime l'avis que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires pour instituer dès cette année un crédit agricole provincial alimenté en tout ou en partie par un système semblable à celui mentionné plus haut; et que l'octroi de 1½ %, actuellement accordé en réduction du taux exigé par le crédit agricole fédéral, devrait être appliqué à réduire le taux d'intérêt que coûteraient les argents ainsi obtenus par le gouvernement."

Cette motion donne lieu à plusieurs débats: à la page 312, *Procès-verbaux* du 22 mars 1934, on trouve une motion en amendement:

"M. Sauvé propose par voie d'amendement, secondé par M. Béique:

"Que tous les mots après le premier "Que" dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants:

"Considérant qu'il est urgent, pour les cultivateurs de notre province, de pouvoir se procurer, facilement et à bon compte, les fonds qui peuvent leur être nécessaires pour assurer la stabilité, le progrès et la prospérité de l'industrie agricole;

"Considérant que le crédit agricole institué par le gouvernement d'Ottawa n'offre pas à nos

cultivateurs, même avec la contribution du gouvernement de la province, les facilités et les avantages dont ils ont besoin;

"Cette Chambre invite respectueusement le gouvernement de la province à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour instituer un crédit agricole sous le contrôle d'une commission indépendante, offrant toutes les garanties d'impartialité et de compétence, et possédant, pour se procurer les fonds nécessaires, le pouvoir d'émettre les obligations garanties par la province, de façon à pouvoir faire aux cultivateurs qui offriront les garanties suffisantes, des prêts à un taux d'intérêt ne dépassant pas celui que la commission payera elle-même sur ses propres obligations."

Remarquons, en passant, que l'amendement de M. Jean-Paul (sic) Sauvé, appuyé par M. Hortensius Béique, faisait disparaître ma motion en n'en laissant subsister que le "Que". Remarquons encore que le même amendement faisait disparaître l'idée des caisses d'épargne et l'idée de la continuation de la contribution du gouvernement. Je ne reconnaissais plus mon enfant. D'autre part, la motion insistait explicitement sur la nécessité, que ma motion ne signalait pas, que le crédit devait être administré par une commission indépendante de la politique.

Le débat se poursuivit sur cette motion jusqu'au 4 avril, alors que s'inscrivit une motion de sous-amendement par M. Édouard Fortin, député de la Beauce. Encore un absent. Motion inscrite à la page 356 des *Procès-verbaux*, et qui se lit ainsi:

"Que tous les mots après "suivants" dans la deuxième ligne de la motion d'amendement, soient biffés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre, tout en se déclarant prête à contribuer au système du prêt agricole fédéral, aux conditions les plus avantageuses pour les cultivateurs, invite le gouvernement à étudier les meilleurs moyens pour aider aux caisses populaires et faciliter leurs opérations dans la province."

Il est facile de comprendre la portée de la motion qui semble exprimer la pensée ministérielle d'alors, comme la motion de M. Sauvé semble exprimer la pensée "oppositionniste" d'alors. Cette motion de M. Fortin maintient le *statu quo* avec la répétition de l'antienne aux caisses populaires.

Aux pages 361, 362, 363, nous voyons la fin de ces débats, et nous constatons qu'à part quelques cultivateurs qui connaissent la situation agricole mieux que par ouï-dire, toute la députation ministérielle vote pour le *statu quo*, c'est-à-dire pour une invocation aux saintes caisses populaires, et rien

comme crédit aux cultivateurs. On ne croyait pas à la nécessité du prêt agricole. Et c'était en 1934. Pourtant, il y avait progrès: en 1931, nous étions des fous; en 1934, on consentait à nous écouter.

En 1935, j'ai encore réclamé le crédit rural, mais alors le gouvernement sentait venir les élections. Les cris de souffrance de l'élément rural, les appels désespérés des administrations urbaines écrasées par le fardeau du chômage, fruit de l'exode rural vers les villes: tout cela formait une clameur que dominaient les cris des oies de 1931, qui traitaient Houde et Barré de fous et d'exagérés. Alors, on a décidé de faire quelque chose, et le gouvernement, par son chef, prenait l'engagement de réduire l'intérêt réclamé par le prêt fédéral à 3 % en payant lui-même la différence.

Et, de fait, une loi fédérale, faite par un gouvernement conservateur, faisait disparaître l'ingérence légale provinciale en supprimant la Commission provinciale et réduisant le taux exigé par la Commission fédérale à 5 %. Une loi provinciale, d'autre part, faite par un gouvernement prétendu libéral, réduisait le taux d'intérêt annuel à 3 % par une contribution directe. Ce n'était pas absolument le moyen que j'avais préconisé, mais, apparemment, les cultivateurs devaient en retirer presque les mêmes avantages.

J'ai cru pouvoir faire confiance aux deux gouvernements. J'ai cru que l'on pouvait essayer la bonne volonté et des bleus d'Ottawa, et des rouges de Québec: j'ai retiré ma motion du 28 février 1934 qui, soit dit en passant, n'avait aucune chance d'être adoptée. Peut-être ai-je eu tort. Je ne suis pas infallible et ne veux pas m'excuser.

Qu'on se rappelle que, pendant 12 ans, j'avais réclamé un crédit rural avec prêt remboursable par annuités, avec intérêts calculés à 3 % par année; que pendant 12 ans, j'avais été abreuvé d'injures de toutes sortes, qu'on avait été fouiller dans ma vie privée et jusque derrière ma grange pour essayer de me discréditer. M. l'Orateur, ceci n'est pas une plainte. Tout simplement, je constate les faits. Je sais ne pouvoir toujours être compris, même par les honnêtes gens, et j'en ai pris gaiement mon parti. Je sais que, pour moi et mes idées, comme pour tant d'autres, je dois m'attendre à être ridiculisé par les orgueilleux incapables qui, plutôt que de faire leur devoir, aiment mieux se moquer de ce que leur paresse et leur nullité les empêchent de comprendre.

Qu'on se rappelle que presque personne, parmi les dirigeants de notre peuple, ne paraissait comprendre la nécessité impérieuse de réparer le mal fait à nos populations rurales par l'établissement et la

légalisation des moyens de drainage de l'argent rural vers les villes. Et je voyais enfin accepté et légalisé un prêt remboursable par annuités et à un taux de 3 %. J'ai accepté le projet du gouvernement; la loi est faite.

Mais, chez nous, la légalité à outrance, la "bureaumanie", l'"enquêtomanie" priment tout. La loi est faite: alors, commence l'affaire des bureaux et des enquêtes. Le malaise rural va s'accroissant, mais on fait des enquêtes. Les cultivateurs sont aux abois. On empile les paperasses dans les bureaux. Des centaines, des millions de cultivateurs sont ruinés peu à peu par des taux d'intérêt trop élevés, mais les grands hommes se tiraillent et s'injurient autour de l'assiette au beurre. Pendant ce temps, la jeunesse rurale, incapable de trouver le capital nécessaire pour son établissement, soit pour l'achat d'une terre, soit pour l'amélioration ou l'établissement d'une partie de la terre paternelle, se voit vieillir sans espérance, attend que se présente une occasion de passer en ville et, dans quelques années, faire partie de la corporation honorable des chômeurs. Et, comme dérivatif, nos grands hommes s'entre-déchirent pour garder ou gagner le pouvoir. Le système que bâtissaient les lois fédérales et provinciales aurait pu et dû être un facteur de relèvement agricole et, par suite, de stabilisation sociale. Il n'a servi qu'à arracher des dix piastres aux cultivateurs.

Je ne suis rien; rien que le fou qui réclamait un prêt pour les cultivateurs en 1929 et depuis; rien que le fou qui, en 1931, prêchait que l'équilibre social devrait se rétablir par la campagne et qui demandait un prêt à 3 %, avec réduction à 2 % pour les premières années de l'établissement. Je ne suis qu'un terrien qui aime la terre de chez nous; rien qu'un père qui pense à ses fils en âge de s'établir; rien qu'un Canadien qui a peur pour notre peuple et qui se permet de crier à ses frères: prenons garde que notre peuple si bon n'en vienne à être écœuré de tous les grands hommes qui, au lieu de servir le peuple, passent leur temps à s'injurier et à se salir réciproquement.

La solution: comprendre la situation et ensuite, sans faiblesse comme sans marchandage, y apporter remède. Que le gouvernement soit rouge ou bleu, si nous avons le système de la protection des favoris de bureau, il n'y a rien de changé. Que le prêt soit fédéral ou provincial, s'il ne prête pas, il ne vaut rien.

Et disons-le de suite: aucun gouvernement, ni fédéral ni provincial, ne peut avoir les capitaux suffisants pour sauver tous les cultivateurs en leur prêtant à tous. Dans nos campagnes, il y a encore de

l'argent à prêter, et l'on serait surpris si on pouvait voir les montants drainés chaque année dans nos paroisses rurales par les banques, les assurances-vie et les débetures de toutes sortes. Et, cependant, les cultivateurs ne peuvent emprunter! Pourquoi? Tout simplement parce que notre système d'enregistrement de titres et de contrats en fait une affaire à ne plus finir, et surtout parce que l'hypothèque est devenue une garantie fictive par suite du nombre exagéré des créanciers privilégiés. Combien il y a de créanciers privilégiés qui passent avant la première hypothèque? Je ne saurais le dire. Est-ce 10, 15, ou 20? Je ne sais pas, mais j'ai connu des cas où huit ont passé avant la première hypothèque, avec la conséquence que la créance garantie par bons et valables titres, bien et dûment enregistrés, n'était qu'aléatoire. Ajoutons à cela que les frais de règlement d'une faillite ou, si vous voulez, d'une déconfiture - puisque celui qui travaille la terre dans Québec ne peut faire faillite - sont tellement élevés qu'ils constituent une première hypothèque assez forte pour faire reculer plus d'un prêteur.

Il faut un crédit qui prête. L'honorable procureur général (l'honorable M. Perrault) a dit avec raison dans son discours: "Nous sommes une vieille province." Très bien, mais rajeunissons notre système d'enregistrement des hypothèques. Il faudra en venir à faire disparaître les privilèges qui sont abusifs, même s'ils peuvent se défendre jusqu'à un certain point.

M. Lamoureux (Iberville) applaudit.

M. Barré (Rouville): L'hypothèque no 1, 2 ou 3 est souvent fictive. Si on doit changer cela, qu'on le change! Il va falloir amputer dans ces privilèges. Pourquoi? Parce que nous sommes en train de souffrir tous ensemble d'un mal qui peut être plus grand, si on ne le fait pas disparaître courageusement.

Que l'on fasse le total des raisons: coût exagéré du règlement légal d'une faillite ou vente forcée, rang fictif des hypothèques qui, bien que numérotées "première hypothèque", peuvent être payées en quatrième lieu, et système d'enregistrement à n'en plus finir, et l'on verra que si les cultivateurs ont besoin d'un crédit agricole, ils ont surtout besoin d'une refonte de plusieurs de nos lois. On comprendra, si on n'est pas aveuglé par la "partisanerie" ou l'égoïsme, pourquoi fait défaut le crédit particulier, et pourquoi le prêt fédéral fonctionne si mal chez nous. On comprendra aussi qu'un crédit ou prêt provincial placé dans les mêmes

conditions, sujet aux mêmes maux, ne fera peut-être pas beaucoup mieux.

Oh! Je sais bien que cette amputation de droits et créances privilégiées ne se fera pas sans douleur et quelques cris de la part des bénéficiaires actuels. Mais ici, comme sur plusieurs questions qui nécessitent de petits sacrifices parfois douloureux, je dis à mes concitoyens que le moment est arrivé de choisir entre certains sacrifices, peut-être douloureux, et l'effondrement de notre société, hypocritement chrétienne mais, en réalité, égoïstement païenne.

Le prêt agricole sera-t-il fédéral ou provincial? Le discours du trône ne le dit pas. Il faut un crédit rural qui fonctionne, mais il le faut en dehors de l'ingérence politique. Et, sur ce point, je suis bien près de penser comme mon honorable ami, le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), qui disait un jour, en substance, qu'un crédit gouvernemental serait le pire agent de corruption électorale qui puisse exister. Alors, il faudra qu'on prenne bien des précautions pour tenir cette affaire en dehors de la politique de parti. J'entends encore l'opposition dire: "une commission indépendante." Soit, je veux le croire! Mais est-elle possible? Le passé répond de l'avenir, et je demande quelles sont les commissions indépendantes. Est-ce la Commission des liqueurs et sa police? (Rires) Est-ce la Commission du port? On me dira peut-être: "Nous ferons mieux que les autres." Je l'espère, mais des hommes de tous les temps sont toujours des fils de femme.

Il faut amender la loi fédérale des faillites. Il est injuste de dire qu'un homme qui travaille la terre ne peut pas faire faillite. Il faut diminuer les frais de règlement de faillite.

Je crois toujours en l'opportunité et la possibilité d'un crédit rural alimenté, en tout ou en partie, par des caisses d'épargne, appelées "saving office"; système dont nous avons élaboré le plan, M. Houde et moi, en 1931, et que j'ai déjà expliqué dans cette Chambre. Au lieu de faire passer nos épargnes par la haute finance et ensuite de la reprendre en sous-main, nous irions directement au peuple, lui demandant de nous aider à rétablir l'équilibre social en relevant l'agriculture.

Ces caisses d'épargne paieraient un intérêt à leurs déposants, mais n'auraient pas d'organisation de compensation d'une à l'autre. Le Trésor émettrait des bons d'une valeur uniforme, lesquels bons pourraient être achetés à volonté par les épargnants au fur et à mesure que leurs épargnes inscrites à leur livret seraient suffisantes. Ces bons porteraient intérêt, seraient négociables au guichet de n'importe quel

bureau d'épargne et pourraient, par conséquent, constituer une réserve d'argent de poche portant intérêt. Le gouvernement encouragerait l'achat de ces bons. En plus, pour encourager l'achat de ces bons, tous les ans, il pourrait être fait un tirage au sort d'un ou deux numéros donnant droit au porteur du numéro gagnant à une prime ou "sur-valeur". Je sais qu'on ne partage pas mes idées, mais on m'a donné tort dans le passé et on a fini par me donner raison.

Un des chefs agricoles de cette province à qui j'exposais le plan m'a fait deux objections que je veux relever immédiatement. En premier lieu, le tirage d'un numéro tomberait sous le coup de la loi fédérale interdisant les loteries. Il devrait être possible de faire entendre raison à ce sujet au pouvoir fédéral. Deuxième objection: "Les banques, les assurances-vie, les compagnies de prêt et les vendeurs de débiteures vont faire, me disait-il, à votre projet une guerre acharnée." À cela, je réponds que j'espère que tous ceux qui veulent que nous vivions dans la paix intérieure doivent faire un effort et comprendre que nous marchons à l'abîme. N'attendons pas, pour comprendre, que nous ayons les horreurs de la Russie, les atrocités du Mexique ou la guillotine de 1793.

Ici, je crois devoir faire une mise au point. On m'a déjà dit que nous, cultivateurs, nous étions des enfants gâtés demandant toujours. Nous ne demandons pas des faveurs, nous ne demandons pas de cadeaux, nous ne demandons pas l'aumône. Nous réclamons justice. L'agriculture est la mère de notre peuple. Le cultivateur est l'ainé de ses frères, les autres Canadiens. Comme tous les aînés de grosses familles, le cultivateur a été le soutien des autres. S'il est permis au cadet de demander l'appui de l'ainé, il faut se rappeler que l'exploitation a des limites.

Ce que nous demandons, c'est, de deux choses l'une, ou qu'on cesse de nous exploiter, ou qu'on répare le mal qu'on nous a fait et qu'on continue de nous faire.

Depuis 50 ans, on a organisé le drainage des argents de la campagne vers la ville. Il serait peut-être plus exact de dire qu'on a organisé des presses pour extraire l'épargne rurale et la déverser vers l'industrie et le commerce. Je ne veux pas condamner les banques; elles ont rendu service et rendent encore d'immenses services à notre peuple. Mais elles n'ont jamais financé notre agriculture, et elles ne peuvent le faire sans changer leurs méthodes et leurs Statuts, ce que je ne demande pas. Mais les banques ont drainé l'argent des campagnes. J'oserais affirmer que la plus petite des sous-agences des banques, dans une petite paroisse de Québec, a en dépôt de l'argent rural

jusqu'à \$80,000. Supposons 800 paroisses rurales; mettons un minimum de \$25,000 par paroisse déposés à la banque et emportés à la ville, et vous trouvez le chiffre effarant de \$20,000,000 que ce seul drain fait couler de la campagne vers la grande industrie et le gros commerce.

Mais il y a pire encore, et j'arrive à l'assurance-vie. Là encore, j'avertis que je ne blâme ni ne condamne l'assurance-vie qui, à condition d'être mesurée et raisonnée, est une chose excellente. Le cultivateur a le droit, comme un autre, de prendre une assurance-vie. Mais j'envisage la chose comme facteur de mouvement de l'argent vers les villes. Les primes annuelles versées par certaines paroisses se montent à plus de \$80,000,000. Je peux dire sans craindre de fausser les faits que plus de \$20,000,000 de l'épargne rurale passent ainsi tous les ans à la grande entreprise urbaine. Une partie de ces capitaux nous reviendra dans 10, 15 ou 30 ans, mais une partie seulement. D'ici là, l'argent des campagnes sert à tout autre chose qu'au progrès de l'agriculture.

Prêter de l'argent, c'est quelque chose, mais il faut prendre ensuite les moyens pour que le cultivateur puisse rembourser, et ceci m'amène à la question de la vente des produits agricoles. Le cultivateur ne peut vendre ses produits à un prix rémunérateur. Comparons les prix de 1910 avec ceux de 1935. 1910, ce ne sont pas les prix de guerre. Prix du lait vendu par les cultivateurs à la beurrerie ou à la fromagerie: diminution, depuis 1910, d'environ 30 %. Machines agricoles et ustensiles de laiterie achetés par les cultivateurs: augmentation de prix, depuis 1910, de 50 % à 100 %. Peaux de veau: diminution du prix de vente de 25 %. Chaussures achetées par le cultivateur: augmentation de 20 %. Sucre et sirop d'érable: prix de vente à peu près le même. Évaporateurs et ustensiles de sucrerie, prix d'achat par le cultivateur: augmentation de 20 %. Taxes municipales: augmentation quasi "incomptable" et, dans plusieurs cas, allant jusqu'à 500 %.

Ajoutons à cela les tracasseries de règlement de ceci et de cela, l'obligation pour les campagnards de se conformer aux règlements et parfois aux exigences pas toujours raisonnables de cette ville ou de ce bureau-là, la nécessité d'endurer des incapables orgueilleux que nos cultivateurs appellent des "senteux", l'obligation de leur faire bon accueil quand on aurait envie de leur mettre notre pied quelque part, et les non-cultivateurs en cette Chambre auront une faible idée de la situation impossible dans laquelle nous nous débattons.

Il parle de l'électricité.

L'honorable député de Montmagny (M. Grégoire) et l'honorable député de Québec-Centre (M. Hamel) seraient plus qualifiés que moi pour traiter de cette question. Le ministre du Commerce, mon ami et collègue de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard), en veut au trust électrique. On dit que c'est une guerre à mort entre lui et le trust électrique. Moi, je veux faire la guerre non seulement au trust de l'électricité, mais à tous les trusts qui nous volent. Je sais que la lutte est inégale. Je suis comme la mouche qui s'attaque à l'éléphant. Mais qu'importe, j'ai accepté le mandat de défendre les miens et je crois que c'est mon devoir de les défendre jusqu'au jour où nous aurons justice, si nous réussissons, ou que je serai écrasé.

Je veux être compris: je ne prétends pas que tous les commerçants sont des voleurs, ni que toutes les grandes compagnies sont des trusts. Il y a des honnêtes gens partout, mais je prétends qu'il y a des voleurs et que le devoir du gouvernement est de protéger les honnêtes gens. J'ai dit déjà et je répète qu'il y a des accapareurs, que le devoir du gouvernement est de les surveiller et de les arrêter; qu'il y a des falsificateurs de nos produits agricoles, en particulier de nos produits laitiers, et que le devoir du gouvernement est de les punir. Ce sont des voleurs et le nouveau procureur général (l'honorable M. Perrault) sera applaudi de toutes les honnêtes gens s'il les poursuit et les fait condamner à la prison que méritent les voleurs et les empoisonneurs.

(Applaudissements)

Mais il y a plus. Nous produisons au-delà de la consommation. Les uns diront que nous produisons trop; pour moi, je prétends que nous ne consommons pas assez. Un cinquième de notre population urbaine vit de secours directs, deux autres cinquièmes reçoivent des salaires insuffisants. C'est donc plus de la moitié de notre population qui est astreinte à une économie outrée.

Quel remède faut-il? Ceci m'amène à parler de ce qu'on a appelé la législation sociale. Qu'est-ce donc que la législation sociale? C'est cet ensemble de lois forçant matériellement les êtres humains à respecter les lois divines et naturelles, trop souvent violées par suite des erreurs d'une civilisation en progrès, mais évidemment imparfaite. Dans l'étude de la législation sociale, nous nous guiderons sur deux points de repère: la loi divine, telle que donnée à Moïse et telle que le Divin Maître nous l'a enseignée par ses exemples et ses prédicateurs; nous nous guiderons aussi sur la loi naturelle, telle que nous la montre et enseigne la grande voix de la nature.

Or, la première des lois divines et naturelles, c'est la loi du travail. "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front", dit le Créateur. Commandement encore plus que châtement. Alors, à tous, il faut le travail. Coupable est le paresseux volontaire. Coupables, autant et peut-être plus, sont les collectivités qui, par suite de leurs actions ou leurs omissions, cultivent l'oisiveté, engendrent la paresse chez une partie des humains.

Autre loi divine: celle du mariage. Faut-il rappeler que nous, Canadiens, nous avons, ou plutôt, nos pères avaient le respect de cette loi résumée en trois mots: "Croissez et multipliez-vous?" Mais nous sommes en train de devenir un peuple volontairement stérile. On a dit que nous abusions des encycliques. Nous sommes des catholiques, nous nous en vantons. Nos lois, notre organisation sociale, notre manière de vivre, tout contribue à faire une victime du père et, surtout, de la mère de plusieurs enfants. Ce qui faisait qu'un journaliste que je n'ai pas la permission de nommer me disait: "Québec est probablement la province la plus amoral du Canada." J'ai réclamé en vain une loi de secours aux mères nécessiteuses; elle s'impose. Tôt ou tard, il nous faudra en venir aux allocations familiales. Mais passons rapidement.

Une loi naturelle que, tous les jours, nous voyons respectée partout, c'est que la maman est toute désignée pour élever et former son enfant. Mais, chez nous, on a fait volontairement et systématiquement une mercenaire de la femme et un chômeur de son mari. Est-il quelque chose de plus révoltant, pour un homme et un chrétien, que de voir couramment chez nous la femme que Dieu a créée pour être la compagne, le réconfort et le soutien de son homme, que de la voir, dis-je, mercenaire au service d'un homme qui n'est pas son mari? Obligée, pour manger, de contenter un employeur, bien souvent honnête, je l'admets, mais parfois aussi, vous l'admettez, plutôt brute qu'autre chose. Et quand je vois ces malheureuses qu'une société hypocritement chrétienne, mais, en réalité, égoïstement païenne, refuse de défendre un peu contre elle-même et beaucoup contre les larrons de vertu et d'honneur, ma chair se révolte et mon cœur de père frémit à la pensée que quelques-unes des miennes pourraient être obligées de passer par là. Législation nécessaire, au point de vue moral et matériel, qu'une loi de réglementation du travail féminin salarié.

Un autre aspect de la question: depuis un demi-siècle s'est développé un machinisme outrancier. Dans l'industrie et même dans l'agriculture, la mécanique tend à faire de plus en

plus le travail que faisaient nos bras et surtout les bras de nos pères. On a dit en certains milieux que nous devons revenir en arrière et abandonner la machine. Je ne partage pas cette idée. La machinerie est faite et doit rester. Prenons-en notre parti. Je comprends qu'il est toujours facile de dire aux autres: "Reculez", à condition de ne pas reculer soi-même. Je dis, au contraire: allons de l'avant. Le Créateur a mis la terre et ce qu'elle contient au service de l'homme; il lui a donné l'intelligence dont le génie inventif est une manifestation, servons-nous de ces dons de notre Créateur pour le bien général subordonné à la gloire du Créateur.

Mais reste le problème qu'avec la machinerie, l'homme fait plus de travail en moins de temps. Alors, la solution: qu'il travaille moins longtemps, qu'il se délasse, qu'il s'amuse, qu'il étudie plus longtemps. Réglementation du travail mercenaire, journée de six heures ou semaine de 36 heures pour tous les salariés de l'industrie ou travaillant à la machine. Et nous, les cultivateurs, nous suivrons. Dans les villes, les mêmes travailleront moins longtemps, mais il y en aura plus qui travailleront, il y en aura plus qui gagneront et qui, par conséquent, dépenseront, et nous, cultivateurs, je le répète, nous serons obligés de suivre le pas, de raccourcir nos journées de travail. Nous produirons un peu moins, peut-être, mais nous n'en rendrons que mieux.

Réduction des heures de travail, entraînant une rareté artificielle de main-d'œuvre; il faudra payer pour en avoir. Alors, plus besoin d'une loi de salaire minimum, mais il faudra une loi de salaire maximum pour empêcher certains exploitateurs qui se paient à eux-mêmes des salaires exagérés.

(Applaudissements à gauche)

Rareté de main-d'œuvre; alors, plus besoin de bureau de placement gouvernemental, qui me semble, à première vue, une grande porte ouverte au favoritisme et à l'exploitation.

Un mot, maintenant, de la pension des vieillards. Enfin, elle est au discours du trône! J'espère qu'elle sera dans les Statuts avant longtemps et, tout de suite après, dans le gousset des vieux. Qu'il me soit permis de dire qu'à mon point de vue, les municipalités doivent avoir leur mot à dire dans la préparation des listes de pensionnaires; et que, tout en étant en faveur de la pension des vieux - mon passé est là pour le prouver - je combattrai de toutes mes forces un système qui mettrait nos vieux sous la dépendance directe d'une organisation politique, quelle qu'elle soit, qui pourrait dire à son vieux: "Si tu veux du pain, donne-nous ton vote."

(Applaudissements à gauche)

Je crois qu'il serait à propos de fixer à 60 ans, au lieu de 70 actuellement, l'âge auquel un citoyen a droit à la pension; je crois savoir qu'il faudrait la coopération du fédéral. Je crois aussi qu'il devrait y avoir une loi pour interdire le travail salarié à ceux qui sont d'âge d'être pensionnés. Repos aux vieux, travail aux jeunes: notre devise.

Je veux aussi dire un mot de la loi sur les compagnies. Tout ce que j'ai dit, tout ce que j'ai suggéré devient de peu de valeur si le vol organisé sous la forme la plus lâche et la plus hideuse est toléré et même glorifié chez nous. À plus d'une reprise, j'ai dénoncé ici, dans cette Chambre, et dans la province, certaines lois qui permettent à des monteurs d'entreprises de voler le peuple sans danger, en s'abritant sous le couvert des lois. Au Moyen Âge, dit-on, les bandes de voleurs rançonnaient les voyageurs sur les grandes routes. Au moins, ils avaient le courage de leur métier. On dit aussi qu'il y avait des spadassins qui faisaient métier de louer leurs bras et leur rapière pour tuer en duel ceux qui pouvaient porter ombrage à certains grands hommes. Ceux-là encore avaient le courage de risquer leur peau. Mais aujourd'hui, nous avons des requins qui, sous le couvert de lois faites à leur convenance, organisent le vol des épargnes populaires sans aucun danger pour leur peau. Nous avons des vampires à face humaine qui, après avoir profité de la loi des compagnies pour s'attribuer une propriété qu'ils n'avaient pas, sucent littéralement le sang et la vie du peuple en augmentant le prix des nécessités de la vie, au point que plus d'un être humain, chez nous, souffre de privations nuisant à sa vie physique et même à sa vie spirituelle.

Je n'insisterai pas sur ce point. À plus d'une reprise, j'ai signalé dans cette Chambre et ailleurs les inconvénients d'une loi qui autorise l'organisation de compagnies fantômes dont les promoteurs ont pour but principal d'escamoter l'épargne populaire. J'ai protesté contre les privilèges consentis à certaines compagnies, tels exemptions partielles ou totales de taxes. Je regrette l'absence du chef de l'opposition, car je voulais lui dire que je suis d'accord avec lui pour dénoncer la loi qui permet d'hypothéquer des biens futurs².

On m'a répondu qu'il y avait une loi fédérale qui permettait tout cela. On dit que c'est une question fédérale. La Constitution relève d'Ottawa. C'est toujours la même histoire du jeu de quilles ou du jeu de paume historique: Ottawa et Québec se renvoyant la balle. Quand donc aurons-nous des hommes disposés à prendre leurs responsabilités, à faire leur devoir, et ensuite à pousser les autres à en faire

autant? Grande dame que la Constitution! Grande dame derrière laquelle aiment à se cacher les gouvernants qui ne veulent pas faire ce qui est nécessaire pour protéger les gens honnêtes, quitte ensuite à la violer ouvertement pour servir des amis ou le parti³.

(Rires)

Mais ceci m'amène à parler de nos relations avec Ottawa ou, si l'on veut, de la Constitution. Je suis en faveur du respect de la Constitution. Je crois que, pour un peuple comme le nôtre, il est important de demander et pratiquer le respect des traités. Je crois même qu'il serait dangereux d'amender la Constitution, même avec le consentement des Législatures provinciales. Le passé est là pour nous avertir que, quand on commence à saboter des contrats, on ne sait pas toujours quand on s'arrêtera. D'autant plus que cela n'est pas strictement nécessaire. Même dans les cas de juridiction concurrente, il reste aux deux pouvoirs la ressource de l'entente préalable dans les conférences interprovinciales et fédérales, ou de rendre opérante une loi fédérale ou provinciale, au cas de doute quant à la juridiction des pouvoirs. Ceci s'est déjà fait, notamment pour les assurances (session de 1933).

Alors, qu'on cesse donc ce jeu, peu digne, de la balle qu'on se renvoie pendant que le peuple souffre et se fait voler aussi sûrement et plus lâchement que par les dévaliseurs de grand chemin.

Un mot, maintenant, de la loi électorale et de la loi des élections contestées. C'est peut-être l'un des points les plus importants de la législation, puisque tout le système démocratique repose sur la volonté populaire, exprimée par le vote librement et honnêtement donné. Il y a plus. Pour la bonne conduite des affaires publiques, pour le respect des lois et des ordonnances, il est important que le peuple ait de l'estime et du respect pour l'autorité constituée. Comment veut-on que le peuple estime et respecte les dépositaires de l'autorité quand il entend dire, répéter, qu'il lit tous les jours que ses gouvernants sont des vendus ou des voleurs d'élections?

(Applaudissements à gauche)

Surtout quand il constate que les apparences sont à l'effet que cela peut être vrai...

Nous avons une loi électorale qui fait une faute grave d'une peccadille et qui ne punit pas la corruption; une loi des élections contestées qui multiplie les détails de procédure, les chinoiseries légales, si bien que les exceptions à la forme, les objections préliminaires peuvent étirer les procédures au point que le voleur d'élections peut siéger pendant

toute une législature avant que la cause soit jugée au mérite et que son indignité soit reconnue.

(Applaudissements)

Et le peuple, lui, en vient à se dire, suivant son expression pittoresque: "Au plus voleur la poche."

Rien, dans le discours du trône, à l'effet d'améliorer ou de refondre notre loi des élections contestées et notre loi électorale. Pourtant, il y aurait là beaucoup à faire et pour la bonne administration, et pour la dignité de la députation, et pour la moralité de notre peuple.

Je suis en faveur des pensions de vieillesse, mais je ne veux pas que ce soit un moyen de corruption électorale.

(Applaudissements à gauche)

Je ne veux pas qu'on vienne me dire: "Si vous nous donnez une pension, je voterai pour vous." Une loi qui permettrait cela, je voterais contre. Je crois que les conseils municipaux devraient être chargés de la distribution des pensions.

Au sujet du drainage des terres, je veux faire le compliment au ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) que le drainage des terres est ce que son département a fait de mieux. Si le ministre de la Voirie (l'honorable M. Côté) fait sa part maintenant pour que les fossés ne soient pas bloqués par les travaux de chemins, tout va bien.

Que de choses il reste à dire. Nous aurons l'occasion, au cours de la session, de toucher les points négligés aujourd'hui. Je tiens à expliquer ma situation. Je n'ai pas fait de compliments. Je crois n'avoir pas dit d'injures. Si j'ai blessé quelqu'un, j'en demande pardon. Je n'ai personne à qui faire la cour, n'attendant et n'espérant aucune faveur personnelle de personne. Je n'ai personne à détruire, n'ayant ni ambition, ni haines. Ce que je suis ici? Le serviteur d'un peuple que j'aime et que je veux grand et prospère, pour moi et surtout pour mes enfants qui sont mon cœur et ma vie.

À mes collègues de cette Chambre, je puis donner toute l'estime possible. Parfois, il peut m'arriver d'être entier dans mes idées, mais tous peuvent être assurés de mon estime et de mon concours quand il s'agira de servir le bien commun de notre peuple. Je suis prêt à servir avec n'importe quel groupe en lui offrant mes modestes talents. Je ne veux pas d'honneurs. L'honneur me suffit. Je ne veux pas passer l'éponge sur tout un passé que je regrette. Je ne demande rien pour moi. On m'a dit: "Barré, occupez-vous de la jeunesse. Elle prime tout." Rien n'est plus vrai, car je sais que les jeunes sont notre avenir. Je suis prêt à servir les jeunes à

n'importe quel rang, à n'importe quel titre, car c'est une des meilleures façons de servir son pays que de protéger son capital humain.

(Applaudissements à droite et à gauche)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Longs applaudissements à droite) M. l'Orateur, ce n'est pas la première fois que je me lève après l'honorable député de Rouville (M. Barré). Cette Chambre croira peut-être que, vu mon habitude de me lever après lui pour participer au débat, je veuille le faire en signe de protestation contre son discours et entreprendre une polémique.

Elle sera trompée, car, au contraire, je veux plutôt offrir mes félicitations sincères au député de Rouville, pour la modération qu'il a mise dans la discussion politique des questions provinciales. Il nous montre déjà, par ce seul souci qu'il a de s'exprimer avec une perfection quasi impeccable, qu'il a le souci de l'honnêteté. S'il est honnête à l'égard de sa langue, il voudra l'être également à l'égard de sa nationalité¹, à l'égard des siens et de sa province.

(Applaudissements à droite)

Je ne partage pas toutes ses idées, mais nous nous entendons sur plusieurs points et nous sommes parfaitement d'accord dans nos sentiments envers la classe agricole.

Il me permettra toutefois de différer d'opinion avec lui sur certains points et de lui signaler une tendance peut-être un peu trop prononcée à dire que l'agriculture est dans le marasme. Je ne suis pas porté à être aussi pessimiste que mon honorable ami sur le sort du cultivateur. Car, n'en déplaise au député de Rouville, il n'est pas vrai et il n'est pas bien de dire que les cultivateurs de cette province sont à la banqueroute, actuellement, et pas plus de lui que d'un autre, je ne tolérerai que l'on dise que la classe agricole est en banqueroute. Même, je veux revendiquer pour elle une position plus avantageuse que la banqueroute, plus avantageuse que celle des cultivateurs des autres provinces.

Nos cultivateurs ne sont pas en banqueroute. Comme les autres, ils ont ressenti les effets de la crise, mais ils sont prêts à reprendre leur chemin vers le progrès, et plus rapidement que ceux des autres provinces. Pourquoi? Parce qu'ils savent que seule l'agriculture est leur sauvegarde. Parce que l'agriculture, chez nous, est cette base familiale que vantait le député de Rouville, et qu'elle leur a permis de se replier au temps de la crise et de se défendre plus facilement, et d'être mieux préparés à rebondir, l'heure de la restauration venue.

Malgré les difficultés de la crise, qu'il a traversées vaillamment, le cultivateur est confiant et il entrevoit une amélioration des conditions de la vie rurale. Nos cultivateurs ont souffert, sans doute. Et le député de Rouville et nos adversaires ne sont pas les seuls à partager leurs angoisses et leurs souffrances, car nous nous sommes associés à leurs peines. Nous qui sommes intéressés à leur sort, nous souffrons de toutes leurs douleurs, nous peinons de toutes leurs peines, nous tremblons de leur inquiétude, nous partageons leur angoisse; mais nous avons confiance, car nous savons que le cultivateur de chez nous est courageux et qu'il est prêt, pour l'avenir à faire face à toutes les éventualités, et qu'il a, lui, les garanties d'avenir.

Depuis quelque temps, en cette province, on a voulu semer le découragement parmi la classe agricole. On a aggravé le sort du cultivateur, et on s'est montré particulièrement injuste quand on a parlé du traitement que la province donne à cette classe de notre société. C'est pourquoi il est peut-être opportun de nous demander ce que le gouvernement a fait pour elle dans les diverses activités auxquelles elle se livre.

Établir dans la plus stricte vérité ce que l'État a fait pour les cultivateurs en cette province, c'est une nécessité au commencement de ces débats; c'est une base qui sera très utile dans les discussions futures. Je crois juste de relever certaines attaques pour y répondre par d'indiscutables faits.

On a dit dans toutes les parties de la province, et on l'a répété peut-être plus souvent à la radio en ces derniers temps, que le gouvernement de la province de Québec avait négligé les cultivateurs et qu'il était responsable de leur situation difficile. On a surtout, pendant et depuis les dernières élections, attaqué le ministre de l'Agriculture, comme si on n'avait pas été sûr qu'il pouvait se défendre, probablement à cause de son inexpérience. Or, c'est là une flagrante injustice. On n'avait aucune raison d'agir ainsi, et il suffira de dire ce que le gouvernement a accompli pour la classe agricole pour réfuter pareilles accusations. Lorsqu'on saura la sollicitude dont nous avons entouré le cultivateur, je crois que, des deux côtés de la Chambre, nous travaillerons plus en harmonie.

C'est pourquoi je me permettrai aujourd'hui de parler des activités du département dont j'ai la direction et du développement de chacune des branches de l'agriculture. Il ne s'agit pas, pour assurer l'avancement et le progrès de l'agriculture dans notre province, de dire tout le mal que le gouvernement pourrait avoir fait, et de dire que le gouvernement est

criminel en ne faisant rien. Je crois que quand ceux qui l'ont attaqué seront au courant des faits réels, nous pourrons mieux nous entendre. Acceptons d'abord pour tel ce qui a été fait de bon et, en partant de cette base, nous pourrons chercher les améliorations à apporter pour l'avenir. C'est là la seule façon logique et efficace d'aider l'agriculture.

Avant de procéder, il me faut d'abord situer la situation de l'agriculture chez nous. Il faut bien d'abord se pénétrer d'un fait: c'est que le cultivateur québécois ne peut pas être un spécialiste de l'agriculture, il ne peut pas être un spéculateur. Comme celui qui se limite à une seule culture, il ne peut pas en retirer des profits aussi abondants dans les années faciles. Il ne peut pas industrialiser son exploitation agricole. Mais il doit rester un paysan qui vit avec sa famille et qui doit, par conséquent, se résoudre à une culture très diversifiée. On ne doit pas considérer l'exploitation du cultivateur québécois comme une usine, avec un profit de... Mais il est un paysan qui vit de sa terre, qui en fait son domaine, pour lui et sa lignée, et qui s'y identifie. Et il a raison. Car notre cultivateur québécois, avec sa famille nombreuse, a davantage à développer une agriculture familiale et diversifiée.

Aussi, lorsque nos amis de la gauche font des comparaisons, ils peuvent toujours établir que nos cultivateurs n'ont pas le même rendement que ceux de l'Ouest canadien. Mais la comparaison est injuste, car, sur certains aspects, on peut toujours montrer que la situation du cultivateur québécois est moins avantageuse que celle du cultivateur de certaines autres provinces. Ainsi, il est facile d'établir que le rendement de la terre québécoise peut être moindre, à l'acre; de prétendre qu'en ce qui concerne les céréales, le cultivateur de Québec a moins d'emblavures que le fermier de l'Ouest; que le cultivateur québécois n'est pas formé en organisations coopératives à 100 % comme ceux de l'Ouest et d'ailleurs.

Le député de Missisquoi (M. Pouliot), avec les meilleures intentions du monde, disait que le cultivateur de Québec n'entraîne pas assez facilement dans toutes les organisations agricoles. C'est vrai, car notre cultivateur, étant forcé de diversifier sa culture pour faire vivre sa famille, ne peut se spécialiser et donc, devenir le technicien approfondi d'une seule culture, culture qui paie plus en temps faciles. Mais, par contre, quand viennent les temps difficiles, il court moins de risques, il est plus aguerri, il a plus de ressort et de ressources. Ici, dans notre province, nous avons voulu encourager la culture diversifiée et familiale de notre cultivateur, et lui montrer qu'elle est la sauvegarde de l'avenir agricole.

Nos cultivateurs peuvent, en apparence, sembler moins prospères, à certains temps, mais ce genre de culture est la condition essentielle de leur survie et la meilleure utilisation de ses forces et des énergies des siens. L'agriculture familiale est la base sur laquelle doivent s'appuyer nos cultivateurs. Notre cultivateur québécois ne doit pas devenir un spécialiste, car cette condition pourrait être sa ruine, et ce, à cause de facteurs incontrôlables. Car ce n'est pas le gouvernement provincial qui fait le climat que nous avons ici, qui a donné aux cultivateurs des sols diversifiés, qui les a placés dans une situation topographique qui ne leur permet pas d'être des spécialistes.

Je le répète: notre agriculture est une agriculture paysanne, condition essentielle de sa survie. Elle ne donnera jamais de bénéfices extraordinaires au cultivateur, mais l'existence plus assurée et régulière de sa famille.

Pour rendre la tâche de nos agriculteurs plus facile, nous avons cru que le gouvernement devait être généreux pour l'agriculteur et qu'il devait l'aider, étudier avec lui ses problèmes, en rendre la solution plus aisée et praticable.

La première solution qui s'imposait, c'était de fournir au cultivateur une solide instruction, largement répandue, des choses de sa profession. Car l'agriculture est la profession la plus difficile, qui exige que le cultivateur soit une sorte de spécialiste en toutes sortes de choses. On nous a reproché de ne pas avoir donné une assez forte proportion des crédits du budget agricole en octrois pour l'éducation agricole. On a même largement exagéré, lorsqu'on a affirmé qu'un dixième seulement de notre budget servait à cette fin. On aurait pu multiplier le chiffre par cinq et on eût été beaucoup plus près de la vérité.

Mais notre politique a été de donner le moins directement possible. Avant tout, nous avons tâché d'utiliser ce budget pour fins d'éducation du cultivateur, pour faire de la propagande. Le gouvernement a voulu promouvoir l'union des agriculteurs, développer, répandre l'instruction agricole générale pour armer le cultivateur, le rendre plus apte à tirer de son exploitation le rendement maximum. Nous avons soustrait plutôt les octrois directs, afin de l'aider à se préparer à sa tâche de demain. Aussi avons-nous employé la plus grande partie du budget agricole à l'œuvre éducative agricole.

Nous avons établi cinq écoles supérieures, depuis 1930. Loin de restreindre les subventions, nous y avons aidé largement. 565 élèves fréquentent présentement ces institutions, dont la construction

nous a coûté, depuis cinq ans, \$400,000, et l'entretien, \$950,000. Je ne connais au monde aucun pays qui soit mieux doté d'écoles d'agriculture supérieures que la province de Québec, eu égard à la richesse et à la population. Je ne dis pas que ces institutions sont arrivées au degré de perfectionnement de certaines institutions semblables dans d'autres pays; ce serait une impossibilité, si l'on considère notre jeune pays.

Et ces écoles sont à la hauteur de la tâche, et bien pourvues de professeurs éminents qui ont suivi des cours spéciaux dans des pays étrangers et des universités agricoles américaines et européennes. Ils sont revenus ensuite leur enseigner les nouvelles méthodes, donner leur science à nos élèves sur toutes les branches de l'enseignement agricole. Cette année, 565 élèves sortiront et seront prêts demain à aller travailler avec les cultivateurs, leur aider et augmenter la richesse de la classe agricole.

À côté de cet enseignement supérieur, destiné surtout à former des professeurs et des agronomes, il y a deux écoles moyennes d'agriculture, situées à chaque bout de la province. Nous avons maintenu ces écoles pour le cultivateur qui veut se spécialiser dans une branche comme agriculteurs avancés, et être en quelque sorte un chef de file. Ces deux écoles comptent actuellement 90 élèves. Nous y avons dépensé \$150,000 en construction et \$200,000 en entretien.

Nous avons cru qu'elles ne pouvaient se multiplier et nous avons établi une section de l'enseignement agricole où les cultivateurs peuvent se perfectionner pendant les quatre ou cinq mois d'hiver. Pendant les mois d'été, on visite les élèves pour voir comment ils mettent les enseignements en pratique. Nous avons aussi établi 10 académies agricoles où 318 élèves reçoivent des cours présentement.

Ces écoles donneront aux cultivateurs tous les avantages et bienfaits de la science agricole. Nous avons l'intention de développer ces cours, dont la formule a été fournie par le député de Rouville. Nous voulons multiplier le nombre de ces académies pour redonner aux académies scolaires un caractère agricole. Et pour le cultivateur qui craint de voir son fils se détacher du sol pendant un séjour éloigné de la ferme, nous avons établi ces académies rurales, où le fils du cultivateur peut recevoir un enseignement pratique sans s'éloigner de la terre de ses ancêtres.

Nous avons aussi des écoles de laiterie. Nous savons que l'industrie laitière est à la base de l'agriculture dans notre province: ceci représentait 29 % de la production en 1934; 90 % des cultivateurs en retirent leurs meilleurs revenus, et c'est pourquoi

nous avons développé l'école d'industrie laitière depuis 1930. Nous avons une école de laiterie à Saint-Hyacinthe, où plus de 10 experts font des études et des recherches pour trouver des utilisations nouvelles, et notamment un expert d'Europe qui cherche des procédés nouveaux et des formules nouvelles pour introduire nos produits sur les marchés, sous des formes encore inconnues.

Il indique la tendance à production du beurre, car il croit qu'elle résulte du fait que la fabrication du beurre favorise l'élevage de petits animaux à la ferme. Il note également la tendance vers l'élimination des petites fabriques laitières, et il fait la remarque qu'il y a présentement 42 coopératives de cette nature. Il est heureux que, dans la province, la production annuelle par vache augmente. La moyenne en 1921 était de 135 livres de gras de beurre et de 3,851 livres de lait et en 1931, la production était de 151 livres et de 4,325 livres respectivement.

On nous a reproché de produire un beurre qui ne rivalisait pas avec celui des Danois sur les marchés anglais. Ce n'est pas la faute des producteurs de notre province si le goût de notre beurre est différent de celui que les Anglais préfèrent. Le beurre danois est fermenté⁵ et pas salé du tout; il n'a pas les mêmes particularités que celui que nous recherchons ici. Nous avons fait des expériences pour produire le même beurre, qui a été fort goûté en Angleterre. Mais ce beurre n'est pas goûté ici et n'est pas acceptable pour le marché local. Cette école d'agriculture a donné des améliorations considérables pour l'industrie laitière. Nous la développerons chaque année, afin de mieux qualifier les élèves qu'elle produit.

Nous avons aussi d'autres écoles d'une grande importance, notamment celle des arts domestiques, fondée en 1929. On cite souvent le dicton: tant vaut la femme, tant vaut la ferme; et c'est une grande vérité. Il faut que la femme reste attachée à la terre, et nous avons voulu l'intéresser à la part qui lui revient du développement du foyer familial. Depuis 1929, on estime que 12,090 personnes ont suivi les cours des arts domestiques. 60 religieuses et 152 laïques ont suivi les cours spéciaux de quatre semaines donnés aux institutrices. Ces professeurs ont répandu dans toute la province les notions de l'art du tissage, de la teinturerie, etc. Et ils ont rendu d'immenses services. Nous avons fait donner aux femmes qui s'intéressaient à ces travaux des conférences sur le tissage, le filage, le crochetage, et sur tous les travaux d'art domestique que nous voyons fleurir aujourd'hui.

Le gouvernement a développé les arts domestiques pour rendre la vie rurale plus attrayante à la jeunesse. Notre école des arts domestiques a formé des institutrices laïques et religieuses qui enseignent les arts domestiques dans nos campagnes.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Qui est directeur de cette école?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): C'est M. O.-A. Bériau.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'organisateur électoral du Parti libéral?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je ne sais pas s'il est organisateur politique, soit pour les ministériels, soit pour les "oppositionnistes". Il est directeur de l'École des arts domestiques.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable ministre est-il sérieux?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): L'École des arts domestiques a rendu de grands services. Nous avons fait donner des séries de cours d'une semaine sur les arts domestiques dans toutes les parties de la province, depuis cinq ans. Ces institutrices sont à la disposition des femmes de cultivateurs partout où elles sont demandées. Cette propagande a été fort utile et fort appréciée, si l'on en juge par le résultat d'une petite enquête faite par le département. Il y a trois ans, on disait que les arts domestiques étaient morts dans la province, que les métiers et les rouets étaient inutilisés. Or, l'enquête révèle qu'il y a actuellement 52,000 métiers et 80,000 rouets en activité dans la province.

Des voix: Très bien, très bien!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Nous avons voulu aussi venir en aide aux femmes qui se préparent à faire de la colonisation, et nous avons fait donner des cours, afin que ces femmes puissent ainsi alléger les difficultés et employer leurs loisirs et ceux de leur famille. Elles peuvent ainsi retirer des revenus importants. La femme et les filles du colon ont souvent du temps libre pendant l'hiver, et c'est une occasion pour elles d'aider au budget familial. Nous avons ainsi fait bénéficier les colons de notre enseignement des arts domestiques.

Nous avons voulu faire plus, dans le domaine de l'éducation: nous avons établi des cercles de

fermières. Leur nombre a presque doublé en cinq ans. Nous avons 137 cercles en 1931, et 260 en 1935, qui comptaient 11,340 membres. Ces fermières ont des avantages spéciaux: elles reçoivent des cours particuliers et elles rendent ensuite de précieux services à la classe agricole.

De plus, au cours des dernières années, nous avons fait donner des cours spéciaux aux institutrices de campagne. Car, le député de Rouville l'a indiqué, le grand malheur de la désertion du sol est dû surtout à la formation que reçoivent nos jeunes dans les écoles primaires rurales. Car si notre jeunesse continue à être formée par des institutrices qui ne connaissent pas la terre, ou ont le dédain de la terre, si on déracine les jeunes à l'âge de 10 ou 12 ans, ni le gouvernement ni aucune force ne fera que l'agriculteur sera attaché à sa profession. Aussi, nous avons fait donner, à Rimouski, l'an dernier, une série de cours aux institutrices rurales, sur les données essentielles des choses de l'agriculture, afin qu'elles puissent donner leur enseignement au point de vue agricole et apprendre à l'enfant à aimer la terre. Elles ont à former l'âme des générations, et nous avons l'intention de continuer, développer l'expérience de Rimouski et multiplier ces cours.

M. Tremblay (Maisonneuve): Quel est le salaire moyen payé aux institutrices?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je n'ai pas les chiffres en main, mais je répondrai à mon honorable collègue que c'est là une amélioration susceptible d'augmenter les salaires des institutrices. Lorsqu'elles se seront ainsi perfectionnées, elles comprendront mieux la tâche qui leur incombe, elles se feront une carrière de l'enseignement, et les cultivateurs, voyant que l'institutrice inculque aux enfants l'esprit et l'amour de la terre, seront plus prêts à donner à l'institutrice des conditions plus avantageuses. Il y aura de grandes chances qu'elles soient augmentées.

(Applaudissements à droite)

En 1930, nous avons 45 cercles d'étude de jeunes agriculteurs, avec 619 membres. En 1935, nous en avons 92, avec 2,852 membres. Les jeunes cultivateurs s'y réunissent pour étudier, travailler, discuter les questions sociales agricoles de l'avenir. Ces jeunes ont fait un travail considérable pour améliorer leur savoir. Leur travail a été efficace, et je suis heureux qu'à l'Exposition royale de Toronto, au cours des dernières huit années, ils aient remporté le troisième prix une fois, le deuxième prix deux fois, et le premier prix cinq fois de suite.

(Applaudissements à droite)

Nous comptons beaucoup sur ces cercles pour améliorer l'agriculture.

Le ministère aide aussi l'enseignement agricole par la diffusion de publications agricoles nombreuses. Aucun département provincial d'agriculture n'en a fait autant que nous pour distribuer des brochures qui aident les cultivateurs.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Surtout en littérature électorale!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je demande pardon à l'honorable député de Trois-Rivières. Je ne partage pas son avis. Si mon honorable ami voit de l'électoratisme partout, moi, je n'en vois pas tant que cela dans ces brochures.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça dépend de la vue.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je voudrais que le chef d'opposition qui, à l'entendre, a une bonne vue, trouve une seule ligne, un seul mot, une seule allusion de politique dans n'importe quel bulletin que publie le ministère de l'Agriculture. Je le défie d'y trouver non pas de la "partisannerie" politique, mais une seule allusion à la politique.

(Applaudissements)

Ce sont des bulletins essentiellement techniques. On n'y trouve rien autre chose que des questions agricoles, pour renseigner les agriculteurs, et personne n'y a jamais fait de politique depuis que je dirige le ministère. Depuis cinq ans, nous avons distribué 938,225 de ces publications.

Nous avons aussi des périodiques, notamment le *Journal d'agriculture*. Mensuel avant 1934, il est maintenant hebdomadaire et il est distribué à 85,000 exemplaires, et il a pour but de semer le désir de coopération, d'entente et de progrès, et à encourager le cultivateur. Nous avons le meilleur périodique agricole qui soit au Canada. Il est cité partout, très souvent dans *La Terre de chez nous*, et même en France on en parle presque tous les mois dans la *Vie Rurale* - un périodique qui ne parle pas de politique, mais seulement d'agriculture. Le *Journal* est rédigé par l'un de nos employés, et je défie qui que ce soit d'y trouver de la "partisannerie" politique ou même une allusion à la politique de parti.

Pour encourager les recherches, nous avons aussi distribué des bourses. Depuis 1931, nous avons envoyé 40 boursiers étudier, à l'étranger, les

meilleures méthodes de culture. Nous avons aussi perfectionné notre organisation agronomique. Au sujet du corps agronomique, qui compte 213 agronomes et instructeurs, on a porté des accusations qu'il me fait plaisir de relever.

Nos adversaires les ont accusés, et ils m'ont accusé, moi aussi, de faire de la politique. On a dit, au cours de la dernière campagne électorale, que je leur donnais des ordres de faire de la politique. Je défie qui que ce soit de prouver qu'un seul agronome ait, une seule fois, en une seule occasion, reçu une telle autorisation.

J'ai commandé et je commande à tous les agronomes de rester dans une absolue neutralité dans le domaine politique. Et c'est avec raison, car ils ont besoin d'obtenir la confiance des gens pour remplir efficacement leurs fonctions, et ils doivent donc s'efforcer d'éloigner tout sujet qui pourrait les placer en suspicion chez les cultivateurs.

Car si l'agronome travaillait pour un parti ou pour un autre, ce serait la ruine de la propagation de la science agricole. Et cette neutralité, nous y tenons absolument, et nos agronomes ont reçu des ordres formels. Et si on mentionne un nom et qu'on me prouve un fait, je puis donner la garantie qu'il y sera donné bon ordre. Et cette garantie n'est pas illusoire, car j'ai déjà remercié un agronome parce qu'il avait fait de la politique - pas dans le sens que ces messieurs seraient portés à le croire. Nous voulons que tous nos agronomes soient indépendants sur ce terrain.

Qu'il y ait eu des manquements, la chose est possible, et puis les agronomes ont droit à leurs opinions personnelles. Mais nous leur défendons de montrer des préférences politiques. Car il y a un avenir de l'agriculture à sauvegarder. Et ce terrain de la politique est si délicat que nos agronomes ne doivent pas y entrer. Nous leur avons même demandé de ne pas causer de politique, car ils ont à sauvegarder quelque chose qui doit être au-dessus de la politique. Nous avons donné des ordres sévères sur ce point. Dans le cas que j'ai cité tout à l'heure, nous n'avons pas hésité à sévir contre un agronome qui s'était occupé de politique, et de la politique libérale, et il a été remercié de ses services. Nous voulons que l'agriculteur soit au-dessus de la politique.

(Applaudissements à droite)

On reproche aux agronomes d'être surtout des théoriciens et de ne pas être assez pratiques. Aussi, afin de prouver l'excellence de l'enseignement agricole, nous avons mis sous la direction d'agronomes des fermes de démonstration, pour démontrer l'efficacité des méthodes recommandées

par eux. Le nombre de ces fermes est passé de 44, en 1931, à 55, en 1935. Elles ont donné des résultats considérables. On disait cependant que ces fermes étaient subventionnées par le gouvernement et qu'on ne pouvait rien en augurer pour la conduite ordinaire du cultivateur sur sa ferme. Il fallait aller plus loin.

Nous avons alors institué des concours de fermes dans presque tous les comtés de la province. Nous avons cette année 45 concours de ferme, groupant environ 1,000 membres. Ces cultivateurs ne reçoivent aucun subside. Ces concours ont donné des résultats considérables: ces fermes ont, en moyenne, plus que doublé leur rendement, et les cultivateurs se sont rendu compte de l'excellence de l'enseignement agricole. En 1931, 425 cultivateurs étaient enregistrés dans ces concours et, en 1934, nous en comptons 966, soit 1,000 fermes prêchant par l'exemple la bonne culture.

Nous avons voulu encourager le cultivateur dans chacune des branches de ses activités. Nous avons compris que, pour qu'une terre fût productive, elle devait être assainie. Nous avons aidé les cultivateurs par le drainage de leurs terres: de 1930 à 1935, nous avons déboursé \$846,750 à cet égard, en couvrant 73,992 arpents de cours d'eau bien sûr, ou une superficie de 461,700 acres améliorées, et quelque 40,580 personnes ont été touchées favorablement. Nous avons aussi organisé des concours d'égouttement pour le labour. De 1931 à 1935, des subventions de \$115,739 ont été accordées à 10,395 cultivateurs intéressés.

Aucune province n'a fait des progrès plus rapides que la nôtre, au point de vue de la préparation physique des sols, pour recevoir les semences. Nous avons aidé les cultivateurs à améliorer leurs terres en contribuant au développement des amendements calcaires. Nous avons créé 17 centres de broyage de pierre à chaux et nous avons fourni les broyeuses, avec le résultat qu'en cinq ans les cultivateurs ont reçu 122,500 tonnes de pierre à chaux d'une valeur de \$160,121.

Nous avons aussi aidé à la vulgarisation dans l'emploi des engrais chimiques. Nos terres s'épuisent, surtout pendant la crise où les cultivateurs n'ont pas d'argent pour acheter des fertilisants. Jusqu'à 1935, le ministère avait fourni \$137,883 à cette fin⁶. Nous avons donné des octrois, nous avons pris des mesures pour abaisser le coût de ces engrais, au point qu'un engrais qui se vendait \$30 et \$35, il y a 10 ans, se vend aujourd'hui \$12 et \$15 la tonne. Cette diminution provient du fait que des coopératives ont été formées et que le gouvernement les a encouragées.

De plus, on a reproché au gouvernement le fait que les cultivateurs achetaient leurs grains de semence dans les provinces voisines. Nous avons permis aux cultivateurs de s'organiser à cette fin. Nous avons établi 19 coopératives de producteurs de grains de semence, appelées conseils de semences, où l'on a amélioré le triage. Nous avons subventionné 150 établissements de criblage. Deux cent vingt-deux gros cribles ont été mis en opération, et nous avons aidé à mettre au point ce genre de crible qui est aujourd'hui manufacturé dans Québec. Nous en sommes maintenant au point que nos cultivateurs peuvent se suffire et même vendre des graines de semence dans les autres provinces, et même aux États-Unis.

Nous avons aussi établi une ferme de multiplication des semences à Sainte-Anne-de-Bellevue, pour maintenir la pureté des espèces cultivées et créer de nouvelles variétés pour la province. C'est ainsi que nous avons obtenu une variété, l'avoine Cartier, qui mûrit 10 jours avant l'avoine Bannière; de même que nous avons ainsi pu obtenir une variété de blé d'Inde qui peut mûrir dans les régions presque les plus froides de la province, alors qu'auparavant, cette culture était impossible dans ces régions.

C'est le devoir du gouvernement de venir en aide aux cultivateurs, de les grouper, de les unifier, de coordonner leurs efforts. Et ces œuvres valent mieux que les octrois que le gouvernement pourrait distribuer directement pour l'une ou l'autre branche de la production.

Nous avons aussi introduit de nouvelles cultures, des nouveaux grains de semence. De 1931 à 1935, nous avons dépensé \$900,567 pour la distribution de grains de semence. Nous avons surtout réalisé de grands progrès dans le domaine horticole. Nous avons aidé nos cultivateurs à s'organiser pour avoir les meilleurs marchés, de sorte qu'ils éliminent peu à peu leurs concurrents des autres provinces sur le marché québécois. Pour nos horticulteurs, nous avons créé des variétés plus hâtives, mieux adaptées à notre climat. Nous avons fait analyser les sols des divers coins de la province, pour déterminer le genre de culture à employer.

Nous voulons que, même malgré les rigueurs du climat, certaines cultures spéciales soient développées. Ainsi, la production de la luzerne était complètement abandonnée, ou presque, à cause du climat rigoureux. Nous avons, à l'aide de graines sélectionnées et acclimatées, obtenu des "luzernerics" permanentes de grande valeur et qui viennent très bien. Nous avons distribué 70,000 livres de luzerne à 1,489 cultivateurs qui ont pu

améliorer ainsi la qualité de leur foin. Nous avons aisé la culture de la betterave à sucre dans 12 comtés. Voilà, il me semble, des œuvres pratiques.

Le même effort a été fait dans le domaine de la culture fruitière, pour obtenir un résultat également bénéfique grâce à la construction d'entrepôts frigorifiques et d'autres bâtiments de conservation des produits. Le ministère de l'Agriculture a encouragé les travailleurs à cultiver un jardin, et ceci a donné le résultat que 22,000 jardins ont été cultivés l'année dernière.

De même, nous avons aidé nos cultivateurs à reconquérir le marché local pour les produits maraîchers. Lorsque les produits locaux manquent, il est entendu que le marché de Montréal s'alimente aux États-Unis et ailleurs. Dans le cas des produits de l'Ontario, cette situation est due à une saison de culture plus hâtive. Nous voulons également nous emparer de ce marché. Au sud de Montréal, nous sommes à organiser, dans cette région très fertile, un centre de production de légumes qui permettra à nos cultivateurs de s'emparer du marché de Montréal.

On a fait des reproches au gouvernement parce que le marché montréalais pour la pomme de terre avait été enlevé à nos gens. On a dit souvent que le marché de Montréal était alimenté par des produits venant de l'extérieur de la province. Dans le cas des produits de l'Ontario, cette situation est due à une saison de culture plus hâtive que la nôtre. Nous voulons également nous emparer de ce marché pour ce qui est des patates; elles viennent en quantité des Maritimes. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'une culture spéciale, et que les provinces maritimes, qui s'y sont spécialisées, ne peuvent plus s'y soustraire. Cette situation ne dépend pas des conditions locales, mais des conditions étrangères. Là-bas, ces gens sont pris dans l'engrenage. Et comme la production est vendue par les compagnies d'engrais chimiques ou par les banques qui ont avancé l'argent, ces organismes jettent constamment sur le marché des patates à des prix qu'il est impossible de concurrencer.

M. Tremblay (Maisonneuve): Est-ce que la qualité inférieure des pommes de terre offertes n'est pas une des raisons principales de cette situation?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Absolument pas! Cette situation est plutôt due aux spécialistes des autres provinces qui ne cultivent que la patate. Ceci peut avoir été vrai il y a quelques années, mais maintenant, nous cultivons des patates, dans certaines régions de la province, qui peuvent rivaliser avec celles des autres provinces en terme de qualité.

Les sols de la province de Québec produisent un tubercule de meilleure qualité que les autres provinces. Seules les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent s'y comparer.

Or, dans cette province, comme c'est une des cultures principales, les producteurs peuvent se grouper, s'organiser aisément. Ici, dans Québec, la production s'étend à tous les coins de la province et l'organisation de la vente est plus difficile. Dans le passé, nos cultivateurs ne pouvaient se grouper. Ils offraient des produits non classifiés, dans ce domaine. Depuis trois ans, la qualité de nos pommes de terre du Québec est reconnue non seulement comme égale à celle des autres provinces, mais véritablement supérieure. On a fait une injustice aux patates de la province de Québec.

M. Tremblay (Maisonneuve): La patate québécoise se vend cependant moins cher que la patate étrangère.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Il y a une cause, une petite différence, dont nous ne sommes pas responsables. L'Île-du-Prince-Édouard a un sol moins caillouteux que le nôtre et produit une patate plus ronde, sinon meilleure. Mais nos marchands acceptent maintenant nos patates, de préférence à celles des provinces maritimes, si elles viennent d'un cultivateur faisant partie d'une coopérative. Aujourd'hui, nos patates sont distribuées par 102 centres de coopératives.

Car nous leur avons fourni tout ce qu'il faut pour obtenir un bon produit: nous avons fourni l'équipement pour la sélection et le criblage, nous avons maintenant une bonne qualité de sols à patates et un bon système de classification. Nos cultivateurs, organisés en coopératives, vont regagner le marché de Montréal, et le jour n'est pas loin où, avec l'aide du gouvernement, ils pourront battre même les spécialistes étrangers dans la métropole.

M. l'Orateur, je sais que je prends beaucoup du temps de la Chambre, mais il ne nous reste que quelques minutes avant 6 heures.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est compromettant de parler du crédit agricole.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Souriant) Si cela peut faire plaisir à l'honorable chef de l'opposition, je prendrai les cinq minutes qui nous restent avant 6 heures et un peu de temps ce soir, pour parler d'autres questions et du crédit agricole.
(Longs applaudissements à droite)

L'industrie animale fournit 40 % des revenus de tous nos cultivateurs. Non seulement nous sommes occupés d'améliorer la production et les fermes, mais l'industrie laitière a été encouragée par le gouvernement par tous les moyens. Il aide d'abord l'industrie laitière en améliorant les troupeaux.

Depuis 10 ans, il s'est accompli plus de progrès dans Québec pour l'amélioration des troupeaux que dans n'importe quelle province et dans n'importe quel pays, grâce au contrôle des troupeaux laitiers.

Ainsi, la tuberculose faisait de grands ravages. Nous l'avons combattue, depuis cinq ans, et nous en avons obtenu l'éradication complète. Nous avons éprouvé 1,617,762 têtes de bétail depuis cinq ans. Les animaux malades ont été abattus; nous avons donné de généreuses compensations aux cultivateurs pour leur permettre de refaire leur troupeau après l'épreuve de la tuberculine. Nous avons assaini nos troupeaux plus que n'importe quelle province, et la province de Québec est aujourd'hui aussi avancée que tous les autres pays.

Ce faisant, nous aidons la cause du cultivateur et la cause de l'hygiène; nous offrons à nos producteurs de lait la protection de la médecine vétérinaire pour les bovins. Nous avons aussi établi au Collège MacDonald un Institut de parasitologie, où des médecins vétérinaires ont été employés. Et nous avons débarrassé les troupeaux de toutes sortes de maladies si dommageables.

Nous avons aussi aidé à l'organisation de la production et de la vente, notamment dans l'industrie laitière, grâce à la Commission de l'industrie laitière. Cette Commission garantit aux cultivateurs le paiement du lait qu'ils vendent aux beurreries et aux marchands de lait. Elle a rendu des services considérables. Elle a imposé une garantie qui se monte à \$1,400,000. En fait, depuis deux ans, les producteurs ont sauvé \$42,000 dans des faillites de distributeurs.

M. Barré (Rouville): Les propriétaires de beurreries qui, au service de patrons, recueillent la crème et le lait, à un prix variable par livre, sont-ils obligés de fournir une garantie?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Ne sont pas tenues de fournir une garantie les sociétés coopératives, les sociétés de patrons, organisées pour faire elles-mêmes la vente de leurs produits. Les autres doivent fournir une garantie.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Parlez du prêt agricole!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je n'aurais pas voulu ennuyer la Chambre avec cette question, vu qu'elle sera considérée dans tous ses détails lorsque le gouvernement présentera sa législation promise dans le discours du trône. Mais puisque le député y tient, j'en parlerai ce soir, avec la permission de la Chambre.

Je propose, appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), l'ajournement du débat.

Adopté.

Travaux de la Chambre:

Comité permanent des bills publics

M. l'Orateur: Les membres du comité permanent des bills publics en général sont priés de se réunir demain matin à 10 h 30.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pourquoi?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mais pour que les bills lus pour la deuxième fois et envoyés au comité soient mis à l'étude.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'attitude du premier ministre manque de logique. Au début de la session, nous avons offert de suspendre le débat sur l'adresse pour permettre au gouvernement d'adopter immédiatement la loi des pensions de vieillesse. Le premier ministre a répondu qu'on ne pouvait pas adopter ce bill tant que l'adresse ne serait pas votée, parce que les règlements le défendaient. Or, voici que le premier ministre lui-même admet qu'on peut adopter des bills. Il se contredit. L'opposition est prête à suspendre le débat pour adopter la loi des pensions de vieillesse, si le gouvernement veut procéder.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous pouvez faire tout ce que vous voulez pour retarder le vote sur l'adresse, car vous savez que vous serez battu.
(Applaudissements à droite)

Dépôt de documents:

Annuaire statistique, 1935

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau

de la Chambre l'*Annuaire statistique de la province de Québec pour 1935*. (Document de la session no 33)

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 30

Charte de Châteauguay

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 95 modifiant la charte de la ville Châteauguay soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Explications!

M. Thurber (Chambly): Châteauguay veut être autorisée à s'ériger en ville.
(Applaudissements)

M. Lauriault (Montréal-Saint-Henri) proteste que, dans le coin de la Chambre où il se trouve, on ne comprend absolument rien.

M. Thurber (Chambly) termine ses explications.
(Applaudissements à droite et à gauche)

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

John McLean Chamard

M. Auger (Montréal-Saint-Jacques) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 75 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres soit maintenant lu une deuxième fois.

Des voix à droite: Explications! Explications!

M. Auger (Montréal-Saint-Jacques): Le but du bill est de permettre au Collège des chirurgiens dentistes à admettre parmi ses membres John McLean Chamard quand il aura passé ses examens.

(Rires et applaudissements)

Des voix à droite: Adopté!

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 111 modifiant la constitution des syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains soit maintenant lu une deuxième fois.

Des voix à droite: Explications!

M. Duplessis (Trois-Rivières) explique le bill.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Granby

M. Choquette (Shefford) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 88 refondant la charte de la cité de Granby soit maintenant lu une deuxième fois.

Des voix à droite: Explications.

M. Choquette (Shefford) explique le bill.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Three Rivers Grain & Elevator Company

M. Dumaine (Bagot) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 101 ratifiant un règlement et certaines résolutions, concernant l'évaluation et la taxation des biens de la Three Rivers Grain & Elevator Company Limited soit maintenant lu une deuxième fois.

Des voix à gauche: Explications!

M. Dumaine (Bagot) explique qu'il s'agit d'une exonération fiscale en faveur de la Three Rivers Grain & Elevator Company.

M. l'Orateur: Le bill est-il adopté en deuxième lecture?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Sur division, sur division!

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général

**The Sterling Fire
Insurance Company**

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 87 modifiant la charte de The Sterling Fire Insurance Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Des voix à gauche: Explications!

M. Delagrave (Québec-Ouest) explique le bill.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Association
des maréchaux-ferrants**

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 102 constituant en corporation L'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Gagnon (Kamouraska): Explications!

M. Delagrave (Québec-Ouest) explique le bill.

M. Gagnon (Kamouraska) exige que la motion ne soit adoptée que sur division.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Succession
Mary Ellen Harrison**

M. Gault (Montréal-Saint-Georges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 76 validant le titre d'une propriété vendue par les héritiers de feu dame Mary Ellen Harrison, veuve de James Bryce soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Entrées
au parlement**

M. Tremblay (Maisonneuve): M. l'Orateur, je me lève sur une question de privilège. Je réclame une déclaration du premier ministre (l'honorable M. Taschereau). Je voudrais savoir s'il a l'intention de ne laisser, d'ici la fin de la session, que des portes tout à fait particulières à l'usage des députés qui veulent entrer ou sortir de cette Chambre.

J'ai été élu député de Maisonneuve. À titre de représentant du peuple, j'ai le droit, comme chaque député, d'avoir les entrées et les sorties libres dans cette Chambre. Je ne sais si mes collègues ont peur des enlèvements. Pour ma part, je ne crains rien à ce sujet. Depuis le début de la session, il n'y a que des portes quasi privées ouvertes au parlement. Ce soir, à 6 heures, lorsque je suis allé pour sortir, même la porte centrale du parlement était close.

Je ne puis comprendre ces façons d'agir, ce déploiement de force policière, ces portes barrées. S'il manque des employés au gouvernement pour garder les portes, je peux emmener un des nombreux chômeurs de mon comté pour le faire, il va s'apercevoir qu'il y en a beaucoup. La liberté est censée exister dans notre province. Je veux savoir du premier ministre si cette situation va durer encore longtemps et quelles portes l'on va tenir ouvertes.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je ne crois pas que l'honorable député de Maisonneuve ait besoin de deux portes pour sortir du parlement. Les sorties sont assez nombreuses pour accommoder tout le monde. À la suite de certains appels lancés à la jeunesse, il était nécessaire de prendre des précautions. Nous avons laissé à la police le soin de protéger la bâtisse et aussi la députation.

Par les temps difficiles que nous traversons, étant donné certains appels violents qui ont été faits - pas par le député de Maisonneuve, mais par d'autres - et que la police a reçu des lettres de menaces - non pas contre l'honorable député de Maisonneuve - je crois qu'il est nécessaire de protéger et la bâtisse et les députés. Voilà pourquoi des ordres ont été donnés à la police pour qu'il ne se passe rien d'anormal. Nous avons demandé à la police de protéger le parlement et nous lui en laissons le soin. La Sûreté a pris les mesures qu'elle a jugées nécessaires. D'ailleurs, mon honorable ami peut être sûr qu'il est beaucoup plus facile de sortir du parlement que d'y entrer.

(Rires et applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre a fait des réflexions plus ou moins déplacées sur une question. En parlant au député de Maisonneuve, il a parlé de sortie du parlement. Il fait sans doute allusion au récent départ de ses deux collègues du ministère, dont M. Arcand, ex-député de Maisonneuve, qui a été battu. Les protestations de M. Tremblay sont bien fondées et elles méritent au moins une réponse satisfaisante.

Quant à moi, c'est au procureur général que je m'adresse. Je demande encore une fois pourquoi, dans la paisible ville de Québec, au milieu d'une population calme, honnête et si hospitalière, nous avons en Chambre autant de policiers que d'auditeurs. Je dis que c'est une insulte à la population de Québec. Si c'est Charles Lanctôt qui fait ça, je ferai remarquer que la police aurait plus d'ouvrage à faire rechercher et à punir les turpitudes de Charles Lanctôt. Si c'est le procureur général qui fait faire ça, j'aimerais qu'il le dise et qu'il prenne ses responsabilités.

M. Hamel (Québec-Centre): Lorsque l'honorable premier ministre parle d'appels violents, je voudrais savoir s'il fait allusion à une lettre publiée dans *L'Événement* et dans laquelle on disait que, depuis la mort du dictateur de la Louisiane, l'âme de Huey Long avait émigré dans le corps du député de Montmagny (M. Grégoire). On a dit que le premier ministre avait vu cette lettre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Non, ce n'est pas cela.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): M. l'Orateur, je crois que l'honorable premier ministre a donné toutes les explications nécessaires. Il y a suffisamment de portes ouvertes de chaque côté de cette salle pour permettre aux députés d'entrer dans le parlement et en sortir. L'opposition emploie une tactique bien puérile en voulant faire croire au public qu'elle est opprimée par la police. Personne n'ignore, même les députés de la gauche, que les agents de police sont ici pour maintenir l'ordre et rendre service au public qui veut assister aux délibérations. Je ne vois pas pourquoi on blâmerait le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion

proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Longs applaudissements à droite) J'en étais à parler du développement de l'industrie animale et de l'industrie laitière lorsque la Chambre s'est levée, à 6 heures.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Et le crédit agricole?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je vais en parler du crédit rural, cela viendra en temps et lieu. Je n'ai pas pour habitude de manquer à ma promesse. C'est d'ailleurs spécialement à la demande de mon honorable ami que j'en parlerai. Je ne voulais pas infliger à cette Chambre l'obligation de m'écouter plus longtemps, et j'avais l'intention de terminer mes remarques à 6 heures, mais mon honorable ami m'a demandé de parler du crédit agricole. J'y reviendrai dans quelques minutes.

Nous parlions donc de l'industrie animale et de l'industrie laitière. Je veux dire brièvement ce qui a été accompli depuis trois ans que la Commission de l'industrie laitière existe. Autrefois, avant l'établissement de la Commission, il en coûtait \$1.50 à \$1.75 le gallon au cultivateur pour produire son lait, et il l'envoyait sur le marché, où il ne recevait que 70 à 90 sous le gallon. Il portait donc tous les frais de la production et ne recevait qu'un prix très peu considérable pour son produit. De plus, il portait les charges du capital investi dans l'industrie, soit environ \$40,000,000.

Il y a trois classes à considérer dans cette industrie du lait: le producteur, le distributeur et le consommateur. Il fallait mettre de l'ordre dans le commerce du lait pour protéger les trois. Nous ne sommes pas en faveur de l'économie dirigée dans tous les domaines de l'administration, mais les

cultivateurs qui alimentent les villes de lait, c'est-à-dire d'un produit très périssable, avaient besoin de protection. C'était une question de vie ou de mort pour lui. Nous avons donc créé la Commission de l'industrie laitière qui est intervenue et qui a mis de l'ordre dans le commerce. Elle ne s'est pas servie de mesures drastiques. Elle a agi de façon à ce que les producteurs et les distributeurs s'entendent.

On a parlé du trust du lait, lors de la dernière campagne, et certains de nos adversaires se sont engagés à faire réduire le prix du lait. Mais si on réduisait le prix du lait, sur le dos de qui le ferait-on? La Commission a réduit la marge de profit des distributeurs de telle façon qu'il serait bien difficile de trouver le moyen de réduire davantage. Même, je dis que si on réduit encore plus cette marge, ce serait le meilleur moyen de créer un trust du lait, dont on a tellement peur.

Car, alors, les grosses compagnies pourraient encore tenir, peut-être; elles seules pourraient trouver avantage à vendre le lait, faisant des bénéfices sur la livraison de quantités énormes. Mais les petits distributeurs canadiens-français, ceux qui sont établis depuis cinq ou six ans, ceux-là seraient ruinés. Ils ne pourraient pas concurrencer les grosses maisons, les grosses entreprises de fabrication. Ces petits distributeurs ont droit, si leurs méthodes commerciales sont honnêtes, ils ont droit à la protection du gouvernement et de la population.

Si l'on veut réduire le prix payé par les consommateurs, il faudra réduire soit le prix payé aux producteurs, soit le profit des distributeurs. Et il n'y a pas moyen de payer moins aux producteurs. Car il ne faut pas croire que cet équilibre nécessaire entre les prix de production, de distribution et de consommation ait été établi à l'aveuglette. La Commission a fait des enquêtes dans toutes les régions de la province, et ce n'est qu'après avoir tout bien pesé qu'elle a établi les échelles actuellement en vigueur.

Actuellement, c'est un prix minimum qui est payé au cultivateur producteur, et il veut bien s'en contenter, parce qu'il comprend que c'est un temps de crise. Il n'y a pas moyen, brusquement, de réduire la marge des petits profits actuels. Nous avons dit tantôt qu'il y a trois classes intéressées dans l'industrie laitière. Je dis que, si nous voulons protéger le consommateur, il a droit à cette protection, nous ne devons pas réduire la marge davantage. Le cultivateur producteur ne pourrait donner un lait vraiment pur, pour la consommation en nature sur les marchés de Montréal ou d'ailleurs, s'il n'a pas un profit suffisant. La Commission de l'industrie laitière

a donc protégé les petits: le petit producteur et le petit consommateur.

Je vois le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) qui fait signe que non, mais je ne suis pas de son avis. Je dis que si nous voulons protéger la santé publique, ce capital humain dont a tant parlé la gauche, il nous faut donner au producteur de lait un prix qui lui permette d'entretenir ses troupeaux dans des conditions hygiéniques et qui lui permette de porter son lait pur à la ville. D'ailleurs, parlez-en au député de Huntingdon (M. Fisher) ou au député de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils); ils ont chez eux nombre de cultivateurs qui vont porter leur lait en nature sur le marché de la métropole.

Un cultivateur de cette région me disait récemment qu'il ne pourrait porter du lait sur le marché de Montréal, en se pliant à toutes les exigences du Bureau d'hygiène de la ville, avec les prix qui étaient autrefois payés pour le produit de son troupeau. Au lieu de blanchir les étables, désinfecter, etc., pour livrer du lait naturel, car le lait qu'on vendait n'était pas pasteurisé, le cultivateur négligeait tous ces soins. Et, à ce point de vue, la Commission s'est révélé un organisme absolument nécessaire à la santé publique.

Je crois donc qu'en me basant sur les moyens de distribution, sur les précautions à prendre pour protéger la santé publique, je crois donc que j'ai raison de dire que la Commission de l'industrie laitière a surtout protégé la classe du consommateur. Nos adversaires doivent aujourd'hui reconnaître que la Commission de l'industrie laitière devait être établie. Si la Commission n'avait pas fait un travail parfaitement honnête, intelligent, "progressif", nos producteurs retireraient encore 70 ou 90 sous pour leur lait, qui leur en coûtait \$1.50 et plus le gallon à produire.

Il ne faut pas oublier que la Commission a non seulement réglementé les prix du lait payés par les distributeurs au producteur, de même que les prix payés par le consommateur au distributeur, mais elle a fait garantir par les distributeurs les prix qui devaient être payés aux producteurs. Ainsi, la Commission a vu au remboursement de \$42,000 qui étaient dus par les distributeurs, grâce à cette politique de garantie. Depuis sa fondation, la différence des prix obtenus par les producteurs se chiffre à \$1,740,000 pour le seul marché de Montréal et à \$2,501,000 pour les divers marchés provinciaux ainsi réglementés. La Commission a accompli un travail, sinon parfait, du moins intelligent, et qui a sauvé 6,000 cultivateurs menacés de ruine.

(Applaudissements à droite)

Ce que le ministère a fait dans le domaine de l'industrie laitière, il l'a fait dans tous les autres domaines de son administration. Ainsi, pour le marché des porcs. Le ministère a constaté que nos cultivateurs ne prenaient pas le marché local pour le porc, à Montréal surtout.

Il y a six ans, la province ne produisait que 50 % des porcs qu'elle consommait. Grâce à l'aide accordée par le gouvernement aux éleveurs de porcs, la production a augmenté de 51 % en qualité de ce qu'elle était.

Le ministère a créé des cercles de production; il a établi des concours de production de porcs d'exportation et, au cours de 1935, la production a augmenté de 80 %. Cette augmentation est venue parce que les prix sont devenus avantageux et que les cultivateurs étaient assez intelligents pour savoir en profiter. C'est un travail qui fait honneur à nos cultivateurs, et nos adversaires devraient le reconnaître.

En 1931, la classification de notre production porcine s'établissait à 31 %, bacon et choix. En 1935, elle s'établit à 51 %. Les cultivateurs ont amélioré leurs troupeaux; ils ont bien travaillé sous la conduite du ministère et la qualité de nos porcs a été considérablement augmentée. Il y a, comme on peut le voir par les chiffres que je viens de donner, une augmentation de 20 % dans la qualité de notre production, et cela ne serait pas si les cultivateurs n'avaient pas reçu l'encouragement du gouvernement.

Il y a des indices que la situation s'améliorera encore. Pour venir en aide aux éleveurs de porcs, le gouvernement a fait établir dans la province des centres d'alimentation pour l'alimentation supérieure. À la suite de cette initiative, lors d'un concours à l'exposition célèbre de Toronto, les truies appartenant aux éleveurs québécois se sont classées en tête de toutes les provinces du dominion et se qualifiaient comme reproducteurs de premier choix dans une proportion de 70 %, tandis que les animaux de la province d'Ontario, pourtant si vantés par nos adversaires, n'obtenaient que 30 % dans la classification.

La qualité de nos reproducteurs porcins est donc de beaucoup supérieure à celle des animaux de la province voisine.

Le gouvernement a formé des cercles d'éleveurs et de jeunes éleveurs. Il a groupé les producteurs de moutons en coopératives et leur a permis de se procurer des reproducteurs mâles et femelles de tout premier choix. Il a accordé des primes pour l'acquisition de reproducteurs racés. À la suite de ces initiatives, 43 centres d'éleveurs ont

expédié sur des marchés que nous ne possédions plus 12,610 agneaux, dont 91 % ont été classés de premier choix, ou no 1.

Le ministère s'est aussi intéressé à une autre sorte d'élevage, celui du cheval. Les autos, les camions, la machinerie agricole ont remplacé le cheval. Les cultivateurs n'élevaient plus de chevaux. Autrefois, ils achetaient les chevaux de l'Ouest et prétendaient les avoir à un prix inférieur à celui que leur aurait demandé l'élevage du cheval ici. Mais le cheval est devenu plus rare dans les provinces de l'Ouest et les prix ont monté en conséquence. Le gouvernement s'est intéressé à l'élevage du cheval. Il a formé des cercles d'éleveurs, il a accordé des primes aux éleveurs qui avaient les meilleurs reproducteurs. Il a encouragé l'achat de chevaux racés. Afin de continuer le relèvement de notre industrie chevaline, il a fait importer d'Europe au-delà de 100 chevaux reproducteurs, ce printemps, et en quatre ou cinq ans, nos éleveurs de chevaux percherons ont reporté 14 championnats et 16 premiers prix à l'exposition royale d'hiver de Toronto.

Je suis content, pour ma part, de constater que les cultivateurs de la province de Québec tiennent la première place. Je suis content de voir que, malgré la dépression, nos cultivateurs avancent, font des progrès dans leur art et décrochent les championnats et les premiers prix, en concurrence avec les éleveurs de toutes les autres provinces de la Confédération.

Cela me fait mal au cœur lorsque, sous prétexte d'attaquer le gouvernement, on vient décourager le cultivateur québécois, on lui dit qu'il est mal partagé. Le cultivateur québécois n'est pas si mal partagé qu'on se plaît à le dire pour les besoins de la cause. Le cultivateur de Québec progresse, et il aurait tort d'être pessimiste quand il se place en tête de tous les concours dans les occasions où il est appelé à faire concurrence aux cultivateurs de toutes les autres provinces. Nous avons parlé des chevaux; parlons un peu des bovins. Dans les expositions, nos cultivateurs ont remporté 223 prix, dont 25 championnats et 18 premiers prix⁷.

(Applaudissements)

Qu'on ne vienne donc plus mépriser notre classe agricole après cela, comme l'ont fait certains adversaires. Qu'on ne vienne donc pas tenter de décourager le cultivateur de chez nous, alors que ceux qui viennent nous visiter nous disent que le cultivateur de Québec est cité en exemple dans toute l'Europe comme étant le meilleur cultivateur de toutes les provinces canadiennes. C'est le directeur

des fermes expérimentales d'Angleterre, Sir George Rothwell, une autorité, qui disait récemment à l'assemblée du Bureau des expositions canadiennes que nos cultivateurs sont les premiers agriculteurs de toutes les provinces canadiennes. Il disait que, dans Québec, l'agriculture familiale permet à nos cultivateurs de passer la crise mieux que dans n'importe quelle autre province. Le député de Kamouraska (M. Gagnon) le disait bien dans son discours, l'autre jour: loin de se laisser atterrir, les cultivateurs de chez nous comptent sur eux-mêmes. Ils n'ont pas besoin de personne pour les faire vivre et pour arriver aux premières places, et le compliment que vient de leur faire M. Rothwell indique bien que nos cultivateurs ont du courage et savent arriver.

(Applaudissements à droite)

Le gouvernement les a aidés et il continuera de les aider. Le député de Montmagny (M. Grégoire) a aussi entendu le ministre de l'ancien gouvernement fermier de l'Ontario, lors de la récente réunion des éleveurs à l'hôtel Victoria de Québec, féliciter les éleveurs de chez nous et leur dire: "Vous devez être contents de votre sort. Vous avez, dans la province de Québec, un gouvernement qui vous donne une assistance que nos cultivateurs non seulement n'ont pas, mais qu'ils ne songeraient même pas à demander!"

M. Duplessis (Trois-Rivières): Parlez du prêt agricole!

Des voix à droite: (Protestant) Oh! Oh!

M. Lorrain (Papineau): L'honorable ministre parlait il y a quelques instants des prix gagnés à l'exposition de Toronto. Sait-il quelle est la proportion des millionnaires qui font de l'élevage et qui vont aux expositions remporter les premiers prix, tels les James MacLaren et T. B. Macaulay, qui sont allés remporter les premiers prix à l'exposition de Chicago et qui ont aussi remporté les premiers prix à l'exposition de Toronto, sans compter les écoles d'agriculture? Nous avons des millionnaires à Buckingham qui exposent à ces expositions. Ce n'est pas une preuve quant à la moyenne des agriculteurs.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): D'abord, les premiers prix n'ont été remportés par les cultivateurs millionnaires, comme le député dit, que dans une proportion infime. Ensuite, ces cultivateurs sont réellement des cultivateurs et, loin d'en être jaloux, les cultivateurs de Québec les considèrent

comme un objet d'émulation. Ils pratiquent l'agriculture dans la province de Québec, et ce sont des cultivateurs qui travaillent pour eux. M. MacLaren, dont a parlé le député de Papineau (M. Lorrain), ou M. Thompson n'ont remporté que des prix dans une proportion minime, si on compare avec ceux pris par les cultivateurs. J'affirme que la grande majorité des prix est remportée par des cultivateurs pratiques, des cultivateurs de chez nous. Ce sont donc nos cultivateurs canadiens-français de profession qui ont remporté les premiers prix à Toronto et ailleurs.

(Longs applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Mais parlez-nous aussi du crédit agricole!

Des voix à droite: Oh! Oh! Laissez l'orateur parler!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Lorsque le chef de l'opposition a prononcé son discours, je ne l'ai pas interrompu pour lui dire dans quel ordre il devrait parler. Je suis bien convaincu que, malgré les apparences, cela ne fatigue pas tant que cela le député de Trois-Rivières d'entendre parler d'agriculture.

(Longs applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre! Si j'ai demandé à plusieurs reprises au ministre de parler du crédit agricole, c'est qu'à la fin de la séance de l'après-midi, le ministre, cinq minutes avant la fin, a dit qu'il terminait ses remarques. Je lui ai alors demandé de parler du crédit agricole. Il a répondu qu'il n'avait pas le temps d'en parler et qu'il prendrait cinq minutes pour en parler dès la reprise. Si je m'intéresse à cette question, c'est que je croyais en la parole de l'honorable ministre.

Des voix à droite: Oh! Oh!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Vous avez peut-être mal compris mes paroles. Je n'ai jamais dit que j'avais l'intention de prendre les cinq minutes qui restaient alors pour parler du prêt agricole. Au contraire, ayant de la répulsion à retenir la Chambre aussi longtemps, je voulais terminer mes remarques à 6 heures, et c'est le député de Trois-Rivières qui m'a demandé de parler du prêt agricole. J'ai dit alors que je le ferais, et je le ferai. Mais je n'ai pas pensé que je pouvais en parler dans les cinq minutes qui me restaient avant 6 heures.

(Applaudissements à droite)

J'ai parlé tantôt de l'industrie animale. Voyons ce que nous avons fait pour l'industrie de la mise en conserve - une autre industrie qui avait besoin d'encouragement. Les provinces voisines encombraient nos marchés avec leurs conserves, et les cultivateurs de Québec restaient avec leurs légumes. Le gouvernement a encouragé l'industrie de la mise en conserve. Il a donné des subsides, éduqué le cultivateur. En 1930, il y avait 59 fabriques de conserves en notre province; en 1934, il n'y en avait plus que 54. Par contre, en 1930, la production était de 10,000 tonnes; en 1934, elle a été de 36,000 tonnes. Et, en deux ou trois ans, notre production est passée de \$16,000,000 à \$36,000,000. Les conserveries exploitées par les fermiers, ou au profit immédiat des fermiers, ont connu une production totale de \$4,299,000 au cours de 1934.

Ce résultat est quelque chose de merveilleux à la louange du cultivateur québécois. Il a réussi à donner à la population de Québec des conserves de sa province; il en vend même à l'étranger. Le climat de Québec se prête très bien à la culture des légumes pour la mise en conserve, et nos légumes ont tôt fait de remplacer les produits des autres provinces sur nos marchés. Je suis certain que cela fait plaisir au député de Trois-Rivières, comme cela me fait plaisir à moi-même.

Vous avez entendu les provinces voisines crier holà! lorsque nos gens ont commencé à envahir non seulement leur propre marché, mais aussi le marché des autres provinces. En Colombie-Britannique, on a même dit que les tomates en conserve de la province de Québec pouvaient se vendre moins cher là-bas parce que le coût de production était moins élevé ici, et on a parlé de fermer le marché aux conserves de la province de Québec.

Nos cultivateurs de la province sont plus travailleurs. Ils peuvent compter sur une main-d'œuvre familiale qui ne coûte pas cher. Ils ont réussi à prendre le marché et ils l'ont gardé. Aidés par le gouvernement, soutenus dans leur exploitation pendant la crise, ils ont fait beaucoup.

À ce propos, nos adversaires nous ont souvent dénigrés, et ils ont prétendu que nous sommes les amis des trusts. Lorsque les trusts ont voulu écraser les petits producteurs de produits en conserve, c'est pourtant le gouvernement de la province qui a aidé les cultivateurs de ses deniers. Il les a soutenus, il les a aidés en leur donnant des garanties monétaires. Il leur a avancé de l'argent pour leur permettre d'écouler leur production. Et nous avons si bien réussi qu'on a parlé d'empiètement de nos produits dans les autres provinces.

(Applaudissements à droite)

Deux mots, maintenant, au sujet des coopératives de chez nous. L'autre jour, le député de Missisquoi (M. Pouliot), que je félicite de l'intérêt qu'il porte à l'agriculture, a dit que c'est par la coopération que nous sauverons les cultivateurs de chez nous. Avec les meilleures intentions du monde, il a dit regretter que les coopératives ne soient pas plus nombreuses et que le nombre des membres des coopératives ne soit pas plus considérable. Pourtant, il ne faut pas perdre de vue que nous avons chez nous 135 coopératives comptant 20,000 cultivateurs.

On admettra que c'est un résultat appréciable, lorsqu'on se rend compte de la difficulté qu'il y a à organiser des coopératives dans la province de Québec. Dans l'Ouest, on a organisé des coopératives de producteurs de blé. La chose était facile, car, là-bas, tous les cultivateurs récoltent le même produit sur des milles et des milles d'étendue. Ils font une culture très spéciale et, à cause de cela, la coopération devient pour eux une question de vie ou de mort.

La situation ne peut se comparer à celle qui existe dans la province de Québec. Ici, vous avez des cultivateurs qui cultivent 15 ou 20 produits différents, qui sont éparpillés sur tout l'immense territoire de la province. Les producteurs de patates, par exemple, sont établis partout, depuis la Gaspésie jusqu'aux alentours de Montréal. C'est la même chose pour les producteurs de sucre, les producteurs d'œufs, etc. Dans une situation comme celle-là, la tâche de former des coopératives devient particulièrement dure. La coopération exige du cultivateur de l'abnégation, de l'ouverture de vue, de l'esprit de sacrifice. Mais nous en avons trouvé, du renoncement et de l'esprit de sacrifice.

Depuis 1930, 135 coopératives ont été formées et elles ont fait des affaires pour \$8,500,000. Elles groupent un total de 20,445 membres. Le profit net qu'elles ont réalisé au cours de la dernière année est de \$116,300. Si ce n'est pas encore l'idéal, c'est tout de même quelque chose, eu égard à la condition de la production chez nous.

On a attaqué le gouvernement, cependant. On a dit que le gouvernement mettait la main sur les coopératives dans un simple point de vue politique. Ce n'est pas tous les députés de l'autre côté de la Chambre qui ont tenu de semblables propos, mais certains l'ont beaucoup fait au-dehors, surtout des députés qui ne sont plus ici. On a longtemps prêché aux cultivateurs que le gouvernement mettait de la politique dans les coopératives pour l'empêcher d'y entrer. On a ainsi entravé le travail du gouvernement. Le gouvernement ne fait pas de politique avec les coopératives.

(Applaudissements à droite)

Je repousse cette accusation injuste. Les coopératives locales sont parfaitement libres. Leur bureau de direction est choisi par les "coopératistes"; il est choisi librement, le gouvernement n'a rien à y voir. Elles choisissent elles-mêmes leur politique de coopération et conduisent leurs affaires indépendamment de nous.

(Applaudissements à droite)

Je veux aussi répondre aux attaques dirigées personnellement contre moi à ce sujet. Je les ai profondément ressenties, car je crois que s'il est un sujet à propos duquel je veux et sais être inattaquable, c'est bien celui-là. Il y a cinq ans que je suis ici et, avant d'entrer au cabinet, je prêchais déjà la coopération aux cultivateurs. Je leur demandais d'avoir la fierté de leur profession, de conduire leurs affaires eux-mêmes. J'ai toujours prêché cet évangile, et jamais un adversaire ne m'a entendu parler aux cultivateurs de ma province sur un ton autre que celui-là. Même mes adversaires ne peuvent me reprocher d'avoir tenu un autre langage au cours des campagnes électorales.

Jamais je n'ai pris plus de 10 minutes pour discuter des questions de politique pure. J'ai toujours parlé aux cultivateurs des choses de la terre. J'ai toujours voulu leur faire comprendre les grands principes dont parlait le député de Kamouraska (M. Gagnon) l'autre jour. Je dis, moi aussi, comme je l'ai toujours dit, que les progrès en agriculture, les cultivateurs les feront eux-mêmes. C'est le devoir du gouvernement de guider les cultivateurs, de les soutenir, mais c'est aussi son devoir de leur garder leur entière liberté. La liberté, c'est là la première richesse des cultivateurs et nous y tenons plus qu'à tout autre chose.

Si les cultivateurs sont soutenus par des octrois du gouvernement, ces octrois sont donnés dans un but défini, soit pour promouvoir l'éducation. Les cultivateurs ont toujours trouvé un guide dans le gouvernement, et l'argent du Trésor a toujours soutenu le cultivateur pour des fins agricoles. Le paternalisme d'État, comme on l'entend parfois, n'aurait qu'un résultat: détruire l'initiative privée, l'ambition, l'émulation.

Les cultivateurs de Québec ont du courage, c'est leur plus belle richesse. Nous tenons à ce qu'ils conservent ce courage, et je croirais être irresponsable si je manquais à ce principe.

J'ajoute que, dans le gouvernement, j'ai les mains libres, et que mes collègues me donnent leur appui le plus entier chaque fois que je prends une initiative dans l'intérêt de la classe agricole.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Parlez-nous du prêt agricole!

(Rires)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le chef de l'opposition a-t-il peur d'entendre la longue liste des actions faites par le gouvernement pour venir en aide à la classe agricole?

(Applaudissements à droite)

Qu'il patiente un peu. Tous les députés de cette Chambre ne savent pas ce que le gouvernement a fait pour les cultivateurs. Ils ne savent pas que c'est le gouvernement de la province de Québec qui, de tous les gouvernements du pays, et peut-être de tous les pays au monde, s'est montré le plus généreux pour le cultivateur. J'ai ici des chiffres que la Chambre doit connaître, car ils sont la preuve irréfutable de nos progrès agricoles. Les statistiques nous prouvent que c'est le gouvernement de la province de Québec qui s'est montré le plus généreux de tous envers la classe agricole. Si le député de Trois-Rivières veut continuer à nier, je tiens à lui dire que les chiffres que je cite sont pris dans les livres officiels du gouvernement fédéral. Ils sont dans les statistiques fédérales. Je donne les chiffres pour 1933.

Une voix à droite: Ce sont les chiffres de M. Bennett!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): En effet, ce sont les chiffres de 1933, ceux des amis de l'honorable chef de l'opposition. En 1933, la province de Québec donnait 13.644 % de son budget à ses cultivateurs, tandis que la province d'Ontario, que nos amis vantent tant, la province qui nous suivait de plus près, ne donnait que 4.233 %.

(Applaudissements)

Je pourrais consulter les statistiques plus longuement et trouver encore bien d'autres choses, mais je ne veux pas être cruel pour les membres de cette Chambre qui m'ont déjà entendu si longtemps.

Pour la même année, alors que le gouvernement donnait à chaque ferme une moyenne de \$31 de son budget, c'était la province de la Colombie anglaise qui nous suivait de plus près, en donnant \$15 par ferme. La province de l'Ontario, si exaltée par la plupart des provinces et des députés de cette Chambre, et surtout par l'ancien député de Hull, M. Aimé Guertin, ne donnait que \$11.33, soit le tiers de ce qu'a donné Québec. C'est encore Québec, la province tant décriée par nos adversaires, la province qui a pourtant le plus de familles nombreuses, qui

donnait le plus par tête de population agricole, avec \$5.44. La province de la Colombie nous suit encore, sous ce rapport, avec \$4, et la province d'Ontario ne donnait que \$2.71.

(Applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières)⁸: J'aimerais à savoir du ministre, parlant comme un honnête homme...

Des voix à droite: À l'ordre! À l'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je suis surpris qu'on proteste quand je parle de l'honnêteté du ministre de l'Agriculture. N'est-il pas vrai que dans Ontario, on met au compte des Travaux publics les frais encourus par le drainage des terres, et que, dans Québec, on les place au compte du budget agricole? Et je demande si la différence dans les chiffres cités par l'honorable ministre ne vient pas du fait que les attributions budgétaires sont ainsi différentes dans les deux provinces. Si les statistiques sont basées sur des interprétations erronées, ce n'est plus la même chose. Je voudrais une réponse honnête.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Dans l'Ontario, les frais de drainage des grands canaux seulement sont attribués au ministère des Travaux publics, et les travaux sont faits avec de l'argent prêté aux cultivateurs, tandis que le drainage, dans la province de Québec, est fait avec de l'argent donné au cultivateur.

(Applaudissements à droite)

Je ne sais pas si le député de Trois-Rivières admet que j'ai une figure d'homme honnête...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Est-ce une question?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): ... Mais je crois qu'il ne me soupçonnera jamais de vouloir tromper la Chambre et la province. Il sait que je n'ai pas l'habitude de rapporter des choses inexactes, et je lui dirai que, ni ici ni ailleurs, je n'ai trompé personne dans le but d'obtenir certains petits avantages politiques. Je pense que le chef de l'opposition a assez d'expérience, il sait la campagne qui a été faite par nos adversaires, et il sait aussi les résultats que cela a donnés.

(Longs applaudissements à droite)

Voici ce que nous avons fait. Je crois avoir donné les faits réels et j'espère que mon honorable

ami ne niera pas que les résultats sont très beaux. Le gouvernement s'est montré généreux pour la classe agricole. La situation du cultivateur de Québec est difficile, mais elle est cependant meilleure que partout ailleurs au pays et même dans le monde.

Le député de Rouville (M. Barré) a dit, dans son discours, que 40 % des cultivateurs de Québec sont en banqueroute.

M. Barré (Rouville): Point d'ordre! J'ai dit: en faillite légale.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Eh bien, M. l'Orateur, je ne pense pas que la situation soit aussi sombre que mon honorable ami de Rouville le prétend, et je me permets de différer d'opinion avec lui.

Dans la province de Québec, seulement 31 % des fermes sont hypothéquées, toujours d'après la statistique fédérale, tandis que dans Ontario, 41 % des fermes le sont. Dans Québec, en rapport avec l'évaluation globale des fermes, seulement 10 % de cette valeur est hypothéquée, tandis qu'en Ontario, 14 % le sont. Dans la province de Québec, la proportion des premières hypothèques est de 38 %, tandis qu'elle est de 44 % dans la province voisine.

Malgré cela, on ne voudrait pas dire que le cultivateur de l'Ontario est en faillite ou au bord de la faillite. La province voisine est riche, bien qu'elle ait plus de dettes que la province de Québec. Mais malgré la situation actuelle, je dis que nos cultivateurs sont dans une situation plus avantageuse que le sont les cultivateurs de la province voisine.

Le député de Missisquoi (M. Pouliot) a dit l'autre jour - je ne doute pas de sa bonne foi - que les terres du Québec sont hypothéquées pour une somme de \$180,000,000. Il ne s'est pas beaucoup trompé, s'il a voulu donner les chiffres de l'Ontario, car les hypothèques sur les fermes, dans la province voisine, sont de \$199,000,000; mais il s'est trompé pour les chiffres du Québec, car ils ne s'établissent qu'à \$96,000,000. Ce sont les chiffres de 1931, les derniers que nous ayons eus après le recensement fédéral.

Depuis cette époque, je n'ai aucune crainte en affirmant que les cultivateurs de Québec ont considérablement amélioré leur situation. Ils ont baissé leurs hypothèques, ils ont payé leurs dettes, ils ont réduit leurs dettes municipales, ils ont réduit leurs dettes chez les marchands. Et je le dis avec fierté: si la situation du cultivateur reflète la situation générale dans Québec, il faut s'avouer que cette situation générale s'est améliorée.

L'actif du cultivateur était de \$540,000 en 1927, et il est de \$618,000 maintenant. Son passif était de \$196,000, et il est passé à \$143,000. Ce sont les chiffres de 1931, encore une fois, et je suis convaincu que la situation du cultivateur québécois s'est encore améliorée depuis ce temps-là.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Et le prêt agricole?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je suis certain que le chef de l'opposition ne traduit pas les sentiments dont son cœur est rempli. Il prend plaisir à entendre parler d'agriculture, et c'est simplement pour taquiner qu'il parle de crédit agricole.

(Rires et applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça n'est pas une taquinerie. C'est sérieux, le crédit agricole.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le député de Rouville (M. Barré) a touché un point important et sur lequel je m'accorde avec lui, lorsqu'il a parlé des causes du malaise dans la classe agricole, dans celle de Québec comme dans celle des autres provinces, comme dans celle du monde entier. Il y a cinq ans que le monde se débat dans une crise comme il n'en avait jamais connue. Mais je dis que le cultivateur de Québec a passé la crise mieux que tous les autres. Je dis que l'exode des campagnes vers les villes qui a sévi dans les pays du monde et qui sévit encore en plusieurs endroits est arrêté chez nous.

Il est vrai que les prix des produits agricoles sont trop bas en comparaison des prix des produits industriels. Sur ce point, je m'accorde avec mon honorable ami de Rouville: je crois que les cultivateurs paient trop cher les produits industriels dont ils ont besoin.

Qui est responsable de la situation dans laquelle les cultivateurs se trouvent? Ne nous laissons pas égarer; plaçons le mal là où il est. Je dis au député de Rouville: ce n'est pas nous qui sommes responsables de cet état de choses, et le député de Trois-Rivières sait que nous savons prendre nos responsabilités.

La grande cause du malaise, c'est la faute d'Ottawa, que ce soit un gouvernement libéral ou conservateur, à cause de la politique douanière qui a haussé les prix des objets manufacturés hors de proportion avec les prix des vivres.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre me permettra-t-il une question?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Ça va retarder l'affaire du prêt agricole.

(Rires et applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça fait six ans que les cultivateurs attendent ce crédit.

(Rires et applaudissements à gauche)

Le ministre parle d'Ottawa. J'ai dit en cette Chambre - elle me rendra justice - que j'étais complètement indépendant du gouvernement conservateur d'Ottawa, et j'en suis fier. Le premier ministre lui-même m'a reproché, pendant la dernière campagne, de ne pas parler de questions de politiques fédérales conservatrices pendant la lutte.

Le discours du trône dit que le cultivateur a besoin d'un crédit agricole, mais on voit que le ministre s'accroche au crédit fédéral, au lieu d'en instituer un.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Il n'est pas question d'attacher des responsabilités, mais de regarder la situation bien en face et voir où se trouve le mal. Nous reproche-t-on d'avoir amélioré le crédit agricole fédéral dans son application à la province de Québec? En attendant, parlons de la situation. Quand je dis que le responsable de cette situation, c'est le gouvernement fédéral, je ne veux pas rejeter les responsabilités sur les épaules de personnes en particulier. Je prends le mal où il se trouve. Ce n'est pas la faute du gouvernement de Québec s'il y a déséquilibre entre le revenu des produits de la ferme et le prix des articles manufacturés.

Si les cultivateurs bénéficient d'une hausse de un dixième de 1 % dans la vente de leurs produits sur les marchés du monde, ce n'est pas le fait du gouvernement de Québec. De même, s'il y a une baisse correspondante, ce n'est pas non plus son fait. Je dis que cela dépend des traités commerciaux qu'Ottawa passe avec les autres pays, et pas du gouvernement de Québec. Si la situation s'améliore du fait d'un traité, cela non plus ne dépend pas de nous. J'ai le droit de dire qu'il n'y a pas un seul député de cette Chambre pouvant proposer un projet qui aurait pour effet de modifier d'un iota les prix des produits.

La situation s'améliore depuis quelque temps. Je le dis avec plaisir, car je vais pouvoir déclarer au député de Trois-Rivières que, pour ma part, si je ne suis pas un partisan acharné, je n'ai pas besoin de dire ici que je suis aussi libéral à Ottawa qu'à Québec, et c'est à cause des chiffres que je viens de donner et que personne ne peut nier.

(Longs applaudissements à droite)

Des voix à droite: Bravo!

M. Tremblay (Maisonneuve): Je pensais que l'honorable ministre était ministre de l'Agriculture avant d'être libéral.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Le gouvernement de Québec s'occupe des cultivateurs en dehors de toute considération politique. Il ne met pas de politique dans ses campagnes d'instruction, d'éducation, de coopération agricoles. Je répète que je défie qui que ce soit de prouver le contraire. Plus que cela, les conditions des octrois que nous accordons aux cultivateurs sont publiées dans tous les journaux de la province et, une fois que ces conditions ont été remplies, tous les cultivateurs peuvent obtenir leurs octrois sans aucune considération de "partisannerie" politique. Le ministre lui-même ne saurait les diriger à sa guise vers "Untel" parce qu'il est rouge.

Pour bien faire comprendre le point que je soulevais tantôt, à savoir la responsabilité des hauts tarifs sur la situation dans laquelle se trouve actuellement le cultivateur, qu'on me permette de donner quelques chiffres. En 1926, le chiffre indice de la vente des produits agricoles était de 100 %, et le chiffre indice des produits manufacturés était aussi à 100 %. En 1929, les produits agricoles étaient à 100.8 %, tandis que les produits manufacturés étaient à 98 %.

Après quatre années de politiques à hauts tarifs, le chiffre indice des produits agricoles, par rapport au total de 100, est de 51 %, tandis que le chiffre des produits manufacturés est de 70 %. Voilà la situation, et ce n'est pas de la "partisannerie" politique que de la faire toucher du doigt.

(Applaudissements à droite)

La cause du malaise, elle est donc là. Je demande aux députés cultivateurs de cette Chambre et aux députés des autres classes qui s'occupent d'agriculture - on ne peut m'accuser de vouloir embarrasser un gouvernement conservateur, puisque c'est un gouvernement libéral qui est à Ottawa - je leur demande donc de dire aux autorités responsables que le cultivateur de la province ne peut porter plus longtemps le manteau de plomb d'une politique tarifaire élevée, qui met le prix des produits manufacturés bien au-dessus du prix des produits de la ferme et qui, conséquemment, empêche les classes agricoles d'acheter des produits manufacturés. Le cultivateur ne peut pas supporter le fardeau qu'on fait peser sur lui avec le haut tarif. L'honorable député de Rouville (M. Barré) l'a reconnu lui-même. C'est ce

déséquilibre, encore une fois, qui est responsable du malaise agricole.

Il fut un temps où le cultivateur vendait ses produits de la ferme encore moins cher qu'il les vend aujourd'hui. Le député de Rouville s'en souvient aussi bien que moi: alors que nous étions l'un et l'autre petit gars sur la ferme, les produits du sol se vendaient encore moins cher que maintenant, mais on ne se plaignait pas, car il n'y avait pas la disproportion qui existe maintenant entre les produits de la ferme et les produits de l'industrie. Cet équilibre est maintenant rompu, et la prospérité ne reviendra pas tant qu'il ne sera pas rétabli. Nos cultivateurs seront toujours obligés de se soumettre aux prix établis sur les marchés mondiaux.

(Longs applaudissements à droite)

Il n'y a pas actuellement dans le monde, à l'exception du Danemark, peut-être, de pays où le cultivateur soit plus renseigné des choses de sa profession que le cultivateur de la province de Québec. Le meilleur moyen de développer notre importante industrie agricole est de donner à nos fermiers, comme nous l'avons fait, tous les renseignements possibles sur leur profession. Et ces renseignements, je ne connais aucun fermier qui peut les obtenir par lui-même.

Mais l'éducation, la coopération ne donneront pas les résultats que l'on peut en attendre, tant que le cultivateur sera obligé de se soumettre au marché mondial pour la vente de ses produits, à cause des traités commerciaux conclus entre les pays, et tant que l'équilibre entre les produits manufacturés et les produits de la terre ne sera pas rétabli.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le prêt agricole!

Des députés à droite protestent.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): J'y arrive, mais je remarque que j'ai oublié de dire un mot de la statistique agricole.

(Applaudissements à droite)

Les députés ruraux, les cultivateurs sont intéressés à se rendre compte des choses de la terre. De 30 bureaux qui ont fait rapport à Ottawa, le statisticien en chef du Canada (M. Coates) nous a dit que les statistiques soumises par la province de Québec étaient les meilleures.

(Applaudissements à droite)

La province de Québec se réjouit, avec mon honorable ami de Trois-Rivières (M. Duplessis), d'avoir un bureau de la statistique aussi bien organisé.

Il y a eu une réunion des statisticiens, la semaine dernière, au cours de laquelle il a été convenu d'échanger des données statistiques. Pour notre part, nous avons suggéré à Ottawa de faire son recensement tous les cinq ans, au lieu de tous les 10 ans. Je crois que nous recevrons une réponse favorable d'Ottawa. Cela serait surtout intéressant au point de vue agricole. Nous aurons des statistiques dans l'avenir - car nous serons ici encore longtemps - qui donneront plus de satisfaction à nos honorables amis que j'en ai donné moi-même, aujourd'hui, à l'honorable député de Trois-Rivières.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le prêt agricole!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): J'y suis rendu enfin. Le député de Trois-Rivières veut entendre parler du crédit agricole et, pour être raisonnable, j'exposerai la situation en deux mots⁹. Je ne veux pas m'étendre sur le sujet, car nous aurons bientôt une législation du crédit agricole à soumettre à la Chambre, et nous aurons l'occasion de débattre la question longuement. Me serait-il permis de demander à nos amis d'en face de bien réfléchir, de regarder tous les côtés de la question avant de se prononcer sur la question du crédit agricole? Il ne s'agit pas d'accepter ou de rejeter la législation ou le crédit fédéral par caprice ou parce que cela peut être populaire, mais de considérer le bien de la classe agricole.

(Applaudissements à droite)

Il existe au pays une loi du prêt fédéral agricole qui date de 1927. Toutes les provinces du Canada, à l'exception de la Colombie anglaise, ont fait des législations de prêt agricole provincial. Quand la loi fédérale est venue, elles ont accepté la nouvelle législation nationale. Les cultivateurs du Québec ont demandé au gouvernement provincial de permettre l'application de la loi fédérale dans notre province, comme les autres l'avaient fait. Le gouvernement a accédé. La loi fédérale a été conçue d'après un principe de crédit absolument sain, et je crois qu'elle est aussi parfaite qu'on peut l'être. Elle permet la coopération, elle est prudente et sage, et elle permet la générosité.

Toutefois, l'intérêt 6.5 % fixé par Ottawa pouvait convenir aux provinces de l'Ouest, mais il était trop élevé pour les provinces de l'Est, c'est incontestable. Étape par étape, comme on le lui demandait, le gouvernement de la province a amélioré la loi fédérale de telle sorte que, maintenant, il paie tout excédent d'intérêt exigé par

le fédéral au-dessus de 3 %. Sous ce rapport, les cultivateurs de la province sont dans une situation bien avantageuse, plus avantageuse que leurs collègues des autres provinces qui doivent payer 5 %. Il est certain qu'ils sont satisfaits.

M. Lorrain (Papineau): Puisque l'honorable ministre est si fort en statistique, veut-il nous dire combien la province de Québec a-t-elle payé en excédent d'intérêt?

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): L'honorable député voit que je n'ai pas le temps de faire le calcul, car l'honorable chef de l'opposition a tellement hâte d'entendre mes conclusions. Je donnerai les chiffres quand l'on voudra. Je ne les ai pas sous la main, mais tous peuvent faire le calcul. \$6,000,000 ont été prêtés aux cultivateurs de Québec, et le gouvernement paie l'excédent d'intérêt au-dessus de 3 %. Il paie aussi une partie des frais de recherche pour les titres. Il a nommé un avocat pour faire gratuitement, pour les cultivateurs, les recherches, mais cela n'a pas donné grand résultat.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ai hâte que le ministre dise quelque chose. Ça fait une heure et demie qu'il parle pour ne rien dire.

Des députés à droite protestent.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Mon honorable ami admettra que je ne peux pas dire grand-chose avec les questions que mes amis me posent.

M. Lorrain (Papineau): Est-ce que cette loi va avoir un effet rétroactif?

L'honorable M. Godbout (L'Islet) poursuit son discours.

M. Drouin (Québec-Est): L'honorable député de Papineau a droit...

Des voix à droite: À l'ordre! Demandez la permission!

M. Drouin (Québec-Est): Je l'ai obtenue. L'honorable député de Papineau a droit à une réponse.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Et je lui ai répondu¹⁰!

La situation au sujet du crédit agricole est donc la suivante: devons-nous laisser de côté le crédit fédéral auquel nous contribuons, pour placer à côté de cela un autre système de crédit, provincial, celui-là? Si nous établissons un crédit provincial, il faudrait faire une organisation de bureau, il faudrait, pour marcher sur une base d'affaires, charger un tarif d'intérêt d'au moins 4 %. Pourquoi ferions-nous actuellement une réplique exacte du système fédéral de crédit rural?

On a dit que le crédit fédéral est lent, qu'il n'est pas adapté aux conditions qui existent dans la province de Québec. Je crois que le gouvernement a compris son devoir à ce sujet. C'est pour remédier à cela qu'il a réduit les frais d'enregistrement des titres chez les régistres; c'est pour cela qu'il a nommé un avocat qu'il paye, afin qu'il puisse rechercher les titres. Cela pourrait-il nous justifier de créer un crédit provincial?

Si nous créons un crédit provincial, il nous faudra prendre les mêmes précautions qui ont été prises par le crédit fédéral. Je ne vois pas pourquoi, si nous ne pouvons faire mieux, nous créerions de toutes pièces un système semblable à celui déjà en existence. Le système provincial coûterait cher au gouvernement provincial, et je me place au point de vue du contribuable qui, en définitive, sera obligé de payer le coût du système nouveau. Avec le système fédéral, qui est très bon, et les caisses populaires, qui sont appelées à devenir un système idéal de prêt aux cultivateurs...

M. Barré (Rouville): Dans 20 générations...

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Si mon ami disait dans 20 ans, je serais de son avis. Je n'ai pas la vue assez longue pour voir dans 20 générations.

Telle est actuellement la situation du cultivateur québécois, en regard du prêt agricole. Avec la législation que nous proposons, pour rendre encore plus facile l'application du prêt fédéral dans Québec, nos cultivateurs auront un système que nulle autre province n'aura.

Ce que nous avons décidé, pour commencer, c'est de garantir une partie du fonds d'amortissement. Nous aurons un système de remboursement d'une partie de l'emprunt, en plus de l'absorption du tarif d'intérêt au-dessus de 3 %.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Dans quelle proportion le ministre dit-il que ce remboursement sera pris à charge par la province?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Cela n'est pas encore définitivement arrêté. Nous le dirons en temps opportun.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le procureur général (l'honorable M. Perrault) a dit la moitié, l'autre jour. Évidemment, le ministre de l'Agriculture ne sait pas ce qui se passe dans le cabinet.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): J'ai dit "probablement la moitié".

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il n'y a pas entente dans le cabinet.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je dis, moi aussi, que le gouvernement paierait au moins la moitié du remboursement. Je pensais que l'honorable député ne trouvait pas le chiffre assez élevé et qu'il voulait m'en faire dire un plus élevé.

Alors, voudrions-nous mettre à côté du plan fédéral ainsi bonifié un plan provincial qui ne pourrait jamais offrir de tels avantages, à cause du coût que nous serions appelés à supporter seuls, alors que le gouvernement fédéral, actuellement, en porte une grande partie?

La coopération entre les deux gouvernements ne vaut-elle pas mieux que de travailler chacun de son côté? Nous voulons améliorer l'hypothèque que le prêt fédéral exige et qu'un prêt provincial exigerait aussi.

On s'est plaint de la lenteur du système fédéral. Nous voulons mettre fin aux retards dans l'examen des titres, en les rendant plus clairs. Puisque l'on me force à déclarer ce que nous sommes à négocier avec le gouvernement fédéral, je dirai que nous avons eu des entrevues avec Ottawa. Il est entendu, je crois, que 100 évaluateurs seront nommés et payés par le fédéral pour se rendre chez les cultivateurs qui désirent un emprunt, inspecter et examiner les propriétés dans les 15 jours de la demande. On nous dit que, 20 jours après demande¹¹, le cultivateur saura si oui ou non il aura son emprunt. Un crédit provincial, ou n'importe quelle autre forme de crédit, ne saurait être plus rapide.

Il y a actuellement deux genres de prêts consentis par les autorités fédérales. Il y a d'abord un prêt à long terme, 20 ou 22 ans, sur une première hypothèque, à 5 % d'intérêt, et un prêt à court terme, cinq ans, sur une deuxième hypothèque, avec taux différent. Nous avons étudié la question avec Ottawa, et nous croyons que nous pourrions nous entendre, de telle sorte qu'Ottawa prêterait, sur deuxième

hypothèque, à long terme et au même tarif d'intérêt que sur première hypothèque.

Il y a aussi autre chose. Le cultivateur qui veut emprunter est obligé de déboursier une somme de \$10, qui est requise pour les frais d'administration. Souvent, le cultivateur n'obtient pas son prêt, et il est fâché d'avoir déboursé \$10 en pure perte. Avec la nouvelle entente, le cultivateur ne paierait que \$5 pour commencer et \$5 plus tard, et à condition seulement qu'il obtienne son emprunt. Pour compenser, toutefois, le montant à déboursier serait de \$15, lorsqu'il s'agirait de gros prêts.

M. Tremblay (Maisonneuve): Pourquoi ce déboursé?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Pour les frais d'administration et aussi pour éviter des demandes inutiles.

Je le dirai franchement: je crois que le gouvernement fédéral, qu'il soit libéral ou conservateur, est animé de bonnes intentions. Ne devons-nous pas en profiter? Tout le monde est bien disposé pour le prêt agricole...

M. Tremblay (Maisonneuve): L'enfer est pavé de bonnes intentions.

Une voix à droite: T'as-tu été voir ça?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Souriant) L'honorable député de Maisonneuve a l'air bien renseigné sur la situation de ce pays-là.
(Rires)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il lui a suffi de connaître le gouvernement.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je crois, encore une fois, que le système de coopération entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial donnerait aux cultivateurs un meilleur système de crédit rural qu'un seul organisme créé de toutes pièces par le gouvernement provincial. Le fédéral fournit les fonds et le provincial facilite les conditions de l'emprunt. On n'aurait pas le même service par un seul gouvernement que l'on peut avoir par la coopération des deux. Je crois que tous les députés de cette Chambre seront d'avis que cette coopération vaudra mieux que le seul système provincial ou le seul système fédéral. En somme, qu'est-ce que nous pourrions gagner en établissant un crédit provincial qui aurait pour lui seul tous les

risques que partage actuellement Ottawa? C'est le système le plus avantageux et le moins coûteux.

Le gouvernement de Québec s'entend très bien avec le gouvernement d'Ottawa. Il n'y a pas d'exemple de coopération plus parfaite que celle qui existe entre les ministères d'Agriculture fédéral et provincial. J'ai dit que le gouvernement aura 100 évaluateurs pour examiner les propriétés et les titres. De plus, il y aura huit inspecteurs pour la province, qui sera divisée en huit régions. Il y aura donc un inspecteur régional pour surveiller. Il sera chargé non seulement de réviser le travail des évaluateurs, mais d'agir comme propagandiste. On a dit que ce sont les enquêtes qui causent des retards; il n'y aura plus de retard, puisqu'Ottawa nous assure qu'avec ce système, les cultivateurs sauront dans les 20 jours s'ils auront leur emprunt. Ces inspecteurs, ces évaluateurs seront payés par le gouvernement fédéral.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): L'honorable ministre a-t-il le consentement du ministre des Finances d'Ottawa pour changer la loi?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): La loi n'a pas à être amendée pour les améliorations que j'ai mentionnées. La Commission a le droit de faire des règlements. Nous nous sommes abouchés avec M. Auger, le représentant du prêt fédéral à Québec, qui s'est mis en relation avec les autorités, et nous attendons une réponse favorable d'Ottawa. Toute la législation sera d'ailleurs discutée lorsque nous la soumettrons à la Chambre. C'est pour cela que je ne voulais pas en parler maintenant, mais cela faisait plaisir à mon honorable ami de Trois-Rivières.

(Applaudissements)

Je ne crois pas juste que l'on dise de ceux qui se sont opposés - et je me suis opposé à l'institution d'un crédit rural provincial à côté d'un crédit fédéral - je ne crois pas juste que l'on vienne dire qu'ils l'ont fait par entêtement, négligence ou mauvaise volonté. C'est, au contraire, par esprit de justice pour toutes les classes de la société. Car si on établit un système purement provincial, toutes les classes seront appelées à en solder le coût. Est-ce qu'il ne vaut pas mieux se mettre deux ensemble, coopérer, que d'agir seul, surtout lorsqu'il s'agit d'argent qui ne sort pas de ma poche, mais de la poche de tous les contribuables?

Comme le député de Rouville (M. Barré), je connais les cultivateurs, j'ai vécu avec eux toute ma vie. Je sais qu'il est, comme moi et comme tous les députés de cette Chambre, très intéressé au bien-être de la classe agricole. Il faut être sérieux. Il faut

penser à l'avenir. Deux systèmes de crédit parallèles, un provincial et l'autre fédéral, empêcheraient l'efficacité de l'un, ou de l'autre, ou des deux. La coopération est encore le meilleur moyen d'arriver au but que nous voulons atteindre. La loi fédérale améliorée par les contributions du gouvernement provincial, les caisses populaires, non pas dans 20 générations...

M. Barré (Rouville): J'ai dit que les caisses populaires, s'il faut en juger par ce qu'elles ont fait dans le passé et par leur état financier, ne seront pas avant 200 ans capables de prêter à long terme à nos cultivateurs. La caisse populaire ne peut pas prêter à long terme: c'est une incompatibilité.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je suis content des explications de mon honorable ami. Je crois moi-même que les caisses populaires doivent distinguer entre le crédit à long ou court terme. Mais je dis que, dans 20 ans, si les choses vont comme elles vont maintenant, les caisses seront en état de rendre d'immenses services aux cultivateurs. Elles deviendront l'organisme tout désigné pour les prêts agricoles.

D'ailleurs, même actuellement, les caisses prêtent à long terme. Elles prêtent pour 10 ans, mais renouvellent leur prêt. Il y a des cultivateurs qui ont des prêts qui remontent à plus de 20 ans. Il ne faut pas perdre de vue que les caisses populaires prêtent selon leur esprit. Or, l'esprit qui préside aux caisses doit être celui du paysan qui amasse quelques sous pour l'avenir, souvent pour les générations futures.

Les caisses populaires sont une institution agricole. Elles deviendront un grand système de crédit. Les dépôts que les caisses reçoivent sont petits, un \$5, un \$10, peut-être une couple de \$100. Même si les prêts sont à demande, ils sont tellement minimes que la caisse ne peut craindre un retrait de fonds bien considérable. Les caisses sont d'ailleurs l'organisme logique. Elles reçoivent de l'argent du cultivateur et elles prêtent aux cultivateurs. Laissons à l'agriculture l'argent de l'agriculture. On a souvent dit qu'il ne faut pas laisser drainer l'argent des campagnes vers les villes. Le dépôt à la caisse est justement un bon moyen de garder l'argent de la campagne à la campagne. Si on établissait un crédit provincial, on créerait un concurrent formidable aux caisses. Et pourquoi avoir deux prêts agricoles de gouvernements se faisant concurrence l'un à l'autre? Pourquoi? Je le demande à la Chambre, et nous étudierons la question.

M. l'Orateur, je m'excuse d'avoir retenu si longtemps l'attention de la Chambre sur la situation agricole. Toutefois, je veux dire que la situation du cultivateur québécois est brillante...

(Rires à gauche)

Oui, elle est brillante, malgré la crise. Les cultivateurs de Québec, comme tous les autres, ont eu des misères. Ils ont besoin de crédit pour rétablir leurs affaires compromises par le déséquilibre des prix, et ce crédit, ils l'obtiendront.

La situation agricole est brillante quand nous regardons les possibilités qui attendent la jeunesse d'aujourd'hui. Il y a 20 ans, elle n'avait pas l'outillage qui s'offre à elle maintenant, dès le début de sa carrière. Le député de Rouville faisait allusion à la situation de ses fils. Il disait qu'il souffrait de voir ses fils "plein la maison". C'est un bon Canadien français.

(Applaudissements)

Mais il avouera que leur situation est bien différente de ce qu'était la sienne à leur âge. Ils ont devant eux tout un avenir. Ils se présentent à l'agriculture avec un bagage que lui n'avait pas. Il ne faut pas manifester un pessimisme comme celui qu'il manifestait. Je suis enthousiaste pour l'avenir de nos jeunes cultivateurs. Les cultivateurs d'aujourd'hui ont la coopération, les sociétés d'agriculture, les institutions d'enseignement.

Le député de Rouville a été le fondateur de l'Union catholique des cultivateurs, qui groupe un grand nombre de membres. Il en connaît les possibilités. On avouera que nous sommes mieux qu'il y a 20 ans. Le gouvernement fait faire le drainage des terres. Les terres sont débarrassées des pierres qui les infestaient, elles sont chaulées, engraisées, elles se cultivent mieux et rapportent plus.

Nous avons fait des progrès considérables dans l'élevage, dans l'industrie animale. C'est donc un merveilleux bagage agricole qui attend le jeune de 20 ans. Le député de Rouville a lui-même deux fils qui sont nos meilleurs élèves du cercle des jeunes éleveurs de son comté.

(Applaudissements à gauche et à droite)

Ils entrent donc dans la carrière préparés de la façon qu'il faut que tous les cultivateurs soient préparés. Si les cultivateurs sont outillés...

M. Barré (Rouville): Ils sont dans une situation financière bien pénible.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Si les cultivateurs sont outillés, ne devons-nous pas avoir confiance?

Pour ma part, je ne demande pas d'autre récompense que celle de m'être sincèrement mis au service de la classe agricole. J'ai essayé de remplir ma modeste tâche honnêtement. Si le premier ministre en trouvait un autre plus qualifié que moi pour remplir ma place, je serais heureux de lui céder et je m'en retournerais au sol.

Des voix à droite: Non, non!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): C'est une lourde tâche que celle de l'administration d'un département comme celui de l'Agriculture. J'ai essayé de la remplir honnêtement. J'y ai consacré tout mon temps, mes jours et mes nuits.

Mais je n'ai pas fait cela pour entendre des critiques et des injures à la radio, par des gens qui ne voulaient même pas prendre la responsabilité de leurs paroles.

(Longs applaudissements à droite)

Oui, je dis que ces gens-là ne voulaient même pas prendre la responsabilité de leurs paroles. Celui qui prononçait le discours disait: "Oh, ce n'est pas moi qui ai écrit cela!" Et celui qui l'écrivait disait: "Oh, ce n'est pas moi qui ai dit cela à la radio!"

Ce n'est pas parce que nous siégeons à votre droite ou à votre gauche, M. l'Orateur, que nous ne puissions pas nous traiter dignement d'abord, nous entendre pour placer l'agriculture au-dessus de la politique.

On en a fait, des déclarations à la radio! Que ne pouvait-on attendre de ce parti sauveur de la patrie? La province en a assez de ces grandes déclarations à la raison. Au bout de trois jours de session, on devait avoir renversé le gouvernement, et la session se prolonge...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre semble satisfait que le gouvernement ait duré 15 jours!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Il y a en face du gouvernement des gens bien intentionnés. Ceux-là ne taxent pas les ministériels de sacrifier la province à leurs intérêts particuliers.

Nous n'avons pas été placés ici par mes honorables amis. Nous sommes ici par la volonté du peuple de Québec!

(Applaudissements à droite, rires et tumulte à gauche)

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): La volonté du peuple à 110 % de M. Cohen?

Des voix à gauche: Et les "polls" volants d'Abitibi? Et le front Mercier? La voix de M. David?

M. l'Orateur rétablit l'ordre.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je vais finir dans deux minutes. C'est nous qui avons eu le vote de la province, et je dis que ce n'est pas nous qui avons volé les élections!

(Tumulte à gauche)

Une voix à droite: Ça chauffe, hein!

Des voix à gauche: Vous les avez volées à 110 %! Mais regardez donc autour de vous!

Des voix à droite et à gauche: À l'ordre!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je trouve étrange que l'on m'interrompe si souvent. Pendant les 15 jours que les députés de la gauche ont parlé, je n'ai pas ouvert la bouche une fois. Maintenant, tout à coup, il n'y a plus moyen de parler.

Une voix à gauche: C'est que nous disions des choses sensées.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je n'exprime pas une opinion, j'exprime le sentiment du peuple quand je dis que c'est la population de Québec qui nous a remis de nouveau les rênes du gouvernement. Je dis que le gouvernement de la province de Québec est le seul qui ait conservé cette confiance du peuple dans une élection - dans deux élections! - de tous les gouvernements du monde entier depuis le commencement de la crise.

Des voix à gauche: Les élections? Et par quels moyens?

M. Hamel (Québec-Centre): Nous n'avons pas été élus de la même façon.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je n'ai pas peur de parler des moyens. Je n'ai pas peur de comparer l'élection que j'ai faite dans L'Islet avec l'élection de mon honorable ami de Québec-Centre (M. Hamel). Je n'ai pas peur de comparer l'élection que nous avons faite de ce côté-ci de la Chambre avec celle que l'on a faite de l'autre côté. Nous avons fait des élections de la même manière que vous avez faites les vôtres.

(Applaudissements à droite, tumulte à gauche)

M. l'Orateur rétablit l'ordre.

M. Tremblay (Maisonneuve)¹²: Point d'ordre! L'honorable ministre prend-il la responsabilité du surplus de votes dans Saint-Laurent et Mercier?
(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Depuis les dernières élections, on nous parle de manœuvres électorales. L'opposition a accusé les libéraux de toutes les fautes. D'après les discours de nos adversaires, nous aurions empêché leurs assemblées. Qu'on nous parle donc des méthodes de nos adversaires! Qui, dites-moi, qui a causé du trouble à Loretteville, à Chicoutimi, à Beauceville? Je suppose que nos adversaires vont nous accuser d'avoir troublé nos propres réunions politiques?
(Tumulte dans la Chambre)

M. Duplessis (Trois-Rivières) réclame le silence.

M. Larouche (Chicoutimi): Je soulève un point d'ordre. Le ministre de l'Agriculture insinue que nous avons fait le trouble à Chicoutimi. À l'assemblée de Chicoutimi, ce n'était pas des gens de Chicoutimi, c'était la police provinciale.
(Longs applaudissements à gauche)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je n'ai jamais entendu dire que la police provinciale fût si nombreuse à Chicoutimi. Il y en avait à Chicoutimi, il y en avait à Montréal... Elle devait donc être partout. Mais alors, qui a causé du trouble à Loretteville, à Montréal, à la Beauce, dans Matapédia? Pendant une heure, dans Beauceville, on m'a empêché de parler à une population de cultivateurs qui voulaient entendre parler de choses de l'agriculture.

M. Cliche (Beauce): Je tiens à dire que si l'honorable ministre n'a pas parlé dans la Beauce, c'est parce que le département de l'Agriculture avait fait tant de promesses sans les remplir que les habitants ont été écœurés et qu'ils l'ont fait savoir au ministre.

(Applaudissements à gauche, protestations à droite)

Si les ministériels n'ont pu parler, c'est parce qu'ils ont envoyé des hommes de la Voirie interrompre nos orateurs.

(Applaudissements à gauche)

Des voix: Ah!

Des voix à droite: À l'ordre! Posez des questions! Pas de discours!

M. l'Orateur: Je rappelle au député de Beauce qu'on peut poser une question au ministre, et si ce dernier y consent, fort bien; mais celui qui interrompt ne doit pas faire de discours.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre! Le député de Beauce ne fait pas de discours, il rétablit les faits. Le ministre affirme que la population de Beauce ne l'a pas laissé parler. Le député de Beauce, en homme de cœur qu'il est, a droit de défendre ses électeurs et de mettre les choses au point, et nous tenons à ce droit.

M. l'Orateur: Le député a droit de faire une rectification, mais celle-ci ne doit pas prendre la forme d'un discours.

M. Auger (Montréal-Saint-Jacques): Au peuple!

M. Cliche (Beauce): Je prétends n'avoir pas répondu tout à fait. Je dirai que le comité libéral de Québec avait envoyé une bande, et les gens en ont été dégoûtés et écœurés de cette affaire-là.
(Applaudissements à gauche, tumulte à droite)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je n'ai fait aucune affirmation. J'ai demandé qui étaient les fauteurs de trouble. Je ne suis pas entré sur ce terrain de mon plein gré. On m'y a entraîné. Les élections sont passées; on en parle depuis ce temps-là, de l'autre côté. Je tiens à dire que nous avons fait des élections aussi honnêtes que le furent celles de nos adversaires.

Des voix à gauche: Oh! Oh!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Nous avons été réélus parce que les gens savaient que nous avons utilisé leur argent dans le meilleur dessein possible. Nous avons agi dans l'intérêt de la population. Le gouvernement de la province de Québec a tenu le peuple de Québec à la tête de toutes les provinces de la Confédération dans presque tous les domaines. Nous avons une voirie qui n'a pas d'égale, peut-être, ailleurs au Canada.

(Applaudissements à droite)

Nos agriculteurs remportent les premiers prix dans toutes les expositions. Ça scandalise nos amis.

Une voix à gauche: Ça nous amuse.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): On a dit que l'on faisait des élections avec des prières, de l'autre côté. Allons! Les adversaires ont fait leurs luttes électorales comme nous avons fait les nôtres.

(Applaudissements à droite, rires et tumulte à gauche)

Des voix à gauche: Ah! Ça, non et non!

M. Tardif (Frontenac): Je soulève un point d'ordre, M. l'Orateur. Le ministre n'a pas le droit d'insulter l'opposition en disant que nous avons fait des élections de la même manière qu'eux!

(Rires et applaudissements à gauche, tumulte à droite)

L'honorable M. Godbout (L'Islet): M. l'Orateur, les honorables députés de la gauche, en me posant plusieurs questions, m'ont forcé à parler de sujets que je ne voulais pas traiter. Je demande pardon à la Chambre de l'avoir retenue si longtemps.

Une voix à droite: Non, non, parlez!

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Je tenais à dire ce que le gouvernement de Québec a fait pour la classe agricole. Nous voulons continuer cette œuvre. Je tenais à démontrer pourquoi le peuple a voté pour le gouvernement qui a maintenu la province de Québec à la tête de la Confédération. Et l'homme qui a dirigé ce gouvernement vers cette œuvre, c'est l'honorable premier ministre, avec l'appui de ses modestes collègues.

(Longs applaudissements à droite)

M. Choquette (Shefford): (Longs applaudissements à gauche) M. l'Orateur, il me serait impossible de cacher mon émotion au moment de prendre la parole pour la première fois en cette Chambre. Chez moi, quand j'ai de l'ouvrage, je travaille jusqu'à l'heure du dîner, du souper ou du coucher, mais pas après. Il est 11 heures moins cinq, et comme l'ajournement est fixé pour 11 heures, je dois donc continuer le débat, mais je ne dirai que quelques mots ce soir.

(Longs applaudissements à gauche)

Je ferai un grand effort pour me faire entendre de toute la Chambre, car je n'ai pas la voix forte, mais cet effort n'est pas comparable aux sacrifices que la population a faits, pendant trois mois, en attendant l'ouverture de cette session.

(Rires à droite, applaudissements à gauche)

Il est entendu, donc, que je ne puis faire de belles phrases, mais ce que je vais dire, je le dis en toute connaissance de cause. Je suis cultivateur et j'ai été ouvrier. Je connais les maux dont souffrent les classes ouvrière et agricole, et le principal, M. l'Orateur, c'est que notre peuple ne peut pas se prononcer. Si le Parti libéral a été réélu, c'est parce que le peuple n'a pas pu se prononcer librement. Le gouvernement a noyé les esprits, au cours de la dernière lutte, dans la boisson de la Commission des liqueurs. Un manufacturier de mon comté a souscrit des milliers de dollars pour me faire battre. Le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) est au courant: on a essayé d'acheter le comté...

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Comment je suis au courant de ça?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il est évident que le ministre n'a eu connaissance de rien! Tout le monde sait ça.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Pas de farces, je pose une question et je veux une réponse.

M. Choquette (Shefford): Le ministre est venu dans mon comté le jour de la mise en nomination, et je l'ai déclaré là. Il le sait donc.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): J'ai eu connaissance de ce que le député a dit, mais je ne sais pas ce qui s'est passé, et je suis convaincu qu'il ne s'est rien passé.

M. Choquette (Shefford): En tout cas, je désire que le ministre revienne chez moi aux prochaines élections, car j'attribue à sa visite une grande partie de ma victoire.

(Rires et applaudissements à gauche)¹³

Il félicite l'Orateur de la Chambre, puis le proposeur et le secondeur de l'adresse en réponse au discours du trône sur la manière pertinente et prévenante avec laquelle, dit-il, ils ont mené leurs tristes et difficiles tâches.

Je propose, dit-il, appuyé par le représentant de Stanstead (M. Beaudry), que le débat soit ajourné de nouveau.

Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. M. Barré fait référence à la convention de Sherbrooke...
2. *L'Événement* du 8 avril 1936, à la page 4, propose une variante que son insolence rend douteuse: "L'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis), que j'ai l'honneur de ne pas voir à son siège - il faut qu'un homme travaille de temps à autre - l'honorable député de Trois-Rivières a si souvent dit qu'on ne devrait pas hypothéquer des biens qui n'existent pas que je n'insisterai pas."
3. Variante: "La Constitution est une grosse dame, si grosse qu'on se cache derrière elle, quitte à la violer le lendemain", selon *L'Événement* du 8 avril 1936, à la page 4.
4. Variante: "envers sa race, sa classe...", selon *Le Devoir* du 8 avril 1936, à la page 7.
5. Sans fermentation, selon *L'Événement* du 8 avril 1936, à la page 4.
6. \$335,399, selon *L'Événement* du 8 avril 1936, à la page 4.
7. 37, selon *L'Événement* du 8 avril 1936, à la page 4.
8. M. Duplessis intervient après s'être fait apporter les statistiques que présente le ministre de l'Agriculture, selon *La Presse* du 8 avril 1936, à la page 10.
9. Il est 10 heures à ce moment, selon *L'Action catholique* du 8 avril 1936, à la page 10.
10. *L'Action catholique* du 8 avril 1936, à la page 10, pense avoir entendu le ministre répondre par l'affirmative à la question de M. Lorrain.
11. Ou un mois, selon *Le Devoir* du 8 avril 1936, à la page 2, et *La Presse* du 8 avril 1936, à la page 11.
12. *Le Canada* attribue cette intervention au député de Montréal-Saint-Jacques (M. Auger).
13. L'honorable M. Bouchard s'esclaffe également, selon *The Gazette* du 8 avril 1936, à la page 12.

Séance du mercredi 8 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Charte
de Verdun**

M. Leduc (Laval) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), que les articles 510, 511 et 543 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

Présentation et lecture de pétitions:

En conséquence, la pétition de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Succession
Eusèbe Labelle**

M. Leduc (Laval) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Laurier (M. Lesage), que les articles 510, 511 et 543 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi amendement la loi 23 George V, chapitre 165, relative à la succession Labelle, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

Présentation et lecture de pétitions:

En conséquence, la pétition de Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi amendement la loi 23 George V, chapitre 165, relative à la succession Labelle est présentée, lue et reçue par la Chambre.

Lecture de pétitions:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de la corporation de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi érigeant Victoriaville en municipalité de cité (M. Gaudet);
- de Frances Langan, Kathlan Gladys Dolan, non mariées, dame Mary Leonard, veuve de feu Frederick Francis Langan, et autres, demandant l'adoption d'une loi amendement les lois 5 George V, chapitre 161, et 21 George V, chapitre 182 (M. Smart).

Rapports de comités:

M. Bergeron (Matane): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de l'Association des chiropraticiens de la province de Québec inc., demandant l'adoption d'une loi constituant l'Association des chiropraticiens de la province de Québec;
- des curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix, demandant l'adoption d'une loi exemptant de cotisation certaine partie de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix;
- des syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont, demandant l'adoption d'une loi leur accordant le droit de construire un presbytère et effectuer des emprunts;
- des commissaires d'école pour la municipalité de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company Limited;
- de la corporation municipale de la ville de Donnacona, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines conventions avec la Donnacona Paper Company Limited;
- de la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie, demandant que la loi des assurances de Québec s'applique à ladite Compagnie;
- de Harry Bell Montizambert et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en

corporation sous le nom de The Quebec Gold Fields Transportation Company.

Saint-Jean-de-la-Croix

M. Lesage (Montréal-Laurier) demande la permission de présenter le bill 99 exemptant de cotisations certaine partie de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

The Quebec Goldfields Transportation Company

M. Merleau (Gatineau) demande la permission de présenter le bill 97 constituant en corporation The Quebec Goldfields Transportation Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Association des chiropraticiens

M. Caron (Hull) demande la permission de présenter le bill 94 constituant en corporation l'Association des chiropraticiens de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Compagnie d'assurance mutuelle du commerce

M. Dumaine (Bagot) demande la permission de présenter le bill 109 concernant la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie, de Saint-Hyacinthe.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Contrat entre les commissaires d'écoles et la Donnacona Paper Company

M. Delagrave (Québec-Ouest) demande la permission de présenter le bill 106 ratifiant une résolution et un contrat passés entre les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company Limited.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Contrat entre Donnacona et la Donnacona Paper Company

M. Delagrave (Québec-Ouest) demande la permission de présenter le bill 105 ratifiant un

règlement et un contrat faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company Limited.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Syndics de Saint-Germain d'Outremont

M. Thurber (Chambly) demande la permission de présenter le bill 98 relatif aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Anniversaire du député de Montréal-Dorion

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): M. l'Orateur, je me lève sur une question de privilège pour exprimer mes souhaits de bonne fête à notre honorable ami de Montréal-Dorion (M. Bélanger) à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de sa naissance. Au nom de mes collègues, je lui offre des vœux de santé et de bonheur.

(Applaudissements prolongés)¹

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Applaudissements à droite) M. l'Orateur, je demande pardon à l'honorable député de Montréal-Dorion (M. Bélanger), mais je veux lui exprimer nos souhaits après mon honorable ami de Montréal-Sainte-Marie (M. Rochefort).

Lorsque je suis entré à la Chambre, cet après-midi, et que j'ai aperçu sur le pupitre de l'honorable député de Montréal-Dorion la belle gerbe de roses qu'on y avait déposée, j'avoue que j'ai eu un serrement de cœur.

(Applaudissements)

Car il y a une tradition bien connue en cette Chambre. Je me demandais si notre honorable collègue avait été rappelé par la divine Providence vers un séjour meilleur pour recevoir la récompense due à ses services et à ses vertus.

(Rires et applaudissements)

Heureusement, j'ai aperçu peu de temps après l'honorable député de Montréal-Dorion. Nous sommes heureux d'apprendre que c'est sa fête aujourd'hui. Je me joins avec plaisir à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie pour offrir à notre estimé collègue de Montréal-Dorion les vœux sincères de bonheur et de longue vie de ce côté-ci de la Chambre.

(Longs applaudissements à droite et à gauche)

Une gerbe de roses se met ordinairement sur une tombe ou un berceau. Pour l'honorable député de Montréal-Dorion, c'est sur un berceau politique qu'on l'a déposée, car il est nouveau député. Je le félicite de la manifestation d'estime dont il est l'objet et à laquelle je prends part avec plaisir.

On m'a offert des roses tant de fois, dans cette Chambre, et on m'a chaque fois fait tant de compliments que je suis heureux de rendre la pareille à un de mes collègues. S'il y a des épines dans les roses qu'on a offertes à mon honorable ami de Montréal-Dorion, qu'il soit bien sûr que ce n'est pas nous qui les y avons mises. Nous ne lui offrons que des fleurs. Je lui souhaite toutes sortes de bonnes choses.

Voici que le temps de Pâques arrive. Le temps de Pâques, c'est le temps des fleurs et des bonnes résolutions; c'est le temps propice à la réflexion, le temps dont on profite pour faire un sérieux retour sur le passé, avec l'intention de déterminer si on devrait apporter des changements ou des améliorations à sa propre existence. Je souhaite que cette gerbe lui rappelle ses convictions de jeunesse, qui sont les plus belles, les plus suaves, celles qui rafraîchissent mieux l'âme. J'espère que mon honorable ami fera ce retour sur le passé: cela ne pourra lui faire que du bien.

(Rires)

Au nom de mes collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, je réitère à l'honorable député de Montréal-Dorion nos meilleurs souhaits pour une longue carrière, et je le prie de croire qu'ils sont sincères. Puisse-t-il vivre de longues années et recevoir beaucoup de roses!

(Longs applaudissements à droite et à gauche)

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est un plaisir pour moi de me joindre à l'honorable premier ministre - car l'occasion ne s'en présente pas souvent - pour offrir mes meilleurs souhaits à notre bon ami, l'honorable député de Montréal-Dorion.

L'honorable premier ministre a dit qu'en entrant dans cette Chambre il a vu des roses et qu'il il a eu un serrement de cœur en les voyant sur le pupitre d'un député de l'opposition. Il croyait qu'un membre de l'opposition était disparu. Je comprends son émotion.

(Rires)

Mais son grand cœur a bientôt eu le dessus et personne ne doute de la sincérité de ses vœux.

Comme le premier ministre l'a dit, nous sommes dans le temps pascal. Il a dit que les convictions de jeunesse étaient les meilleures. C'est

vrai, lorsqu'elles sont rajeunies par une connaissance éclairée des besoins du présent.

(Applaudissements)

Le premier ministre pourra constater que le député de Montréal-Dorion n'est pas mort. Il est très en vie et très combatif. Il restera sans nul doute fidèle aux idéaux qu'il a épousés en novembre dernier. Il a l'espoir que la cause pour laquelle il combat triomphera bientôt.

Je souhaite donc à l'honorable député de Montréal-Dorion une carrière très belle; elle sera longue et belle, car il est entré ici à la veille d'arriver au pouvoir.

(Longs applaudissements)

M. Bélanger (Montréal-Dorion): M. l'Orateur, je suis vraiment touché des belles paroles qui viennent de m'être adressées par mon collègue de Montréal-Sainte-Marie, l'honorable premier ministre et l'honorable chef de l'opposition. Je remercie plus particulièrement mes honorables amis de la gauche de la magnifique gerbe de roses qu'ils ont placée sur mon pupitre.

Comme l'a dit avec esprit l'honorable premier ministre, la tradition veut que l'on dépose une gerbe de fleurs sur le pupitre d'un député lorsqu'il est disparu. Peut-être nos amis d'en face ont-ils pensé: "Notre victoire sera d'autant plus longue que les députés de la gauche commencent à s'éclipser." Mais que mes honorables amis de la droite se rassurent, le député de Montréal-Dorion n'est pas mort.

(Rires et applaudissements)

Il est bien vivant, et prêt à combattre comme lors de la dernière élection, pour faire triompher la cause que nous avons défendue alors, et travailler à faire de la province de Québec une province grande et prospère. Et je sais que nous réussirons lorsque nos amis de la droite auront accepté dans ses grandes lignes notre programme, qui veut donner à toutes les classes de la société la satisfaction de vivre et de mourir dans une province plus belle et plus prospère.

Je remercie l'honorable premier ministre de ses aimables paroles. Qu'il soit assuré que l'expression de ces sentiments m'a ému et que je garderai toujours le souvenir de sa délicate attention. Je ne veux pas parler d'épines. Si je trouve des épines dans les roses qui m'ont été offertes, elles ne viendront sûrement pas de notre côté. Devant la marque de sympathie sincère exprimée par le premier ministre, je ne veux pas être méchant - le premier ministre a été trop aimable! Au contraire, je le répète, je lui garderai la plus vive gratitude pour sa délicatesse à mon égard.

Le chef de l'opposition a été très bon de m'offrir ses souhaits. Aussi, je tiens à l'assurer, ainsi que le chef de l'Action libérale nationale (M. Gouin) de mon indéfectible appui. Je leur souhaite le plus grand succès dans la lutte qu'ils ont entreprise.

Cela dit, je ne suis pas un partisan et je suis contre la "partisanerie" politique. Sans vouloir m'aventurer sur le terrain politique, je tiens à dire que je servirai le peuple de ma province sans autre but que de le servir. Et pour montrer à mes chefs que mes paroles se traduiront en actes, je ne veux pas reprendre mon siège sans offrir au chef de l'opposition et au chef de l'Action libérale nationale les fleurs qui ont été déposées sur mon pupitre.

(Applaudissements)²

Demandes de renseignements:

Vente de propriétés pour arrérages

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, après cette charmante manifestation, je désire répondre à une question que m'a posée hier l'honorable député de Montmagny (M. Grégoire), qui est en même temps maire de Québec, au sujet du sort de 1,800 propriétaires qui sont actuellement dans l'embarras et qui sont menacés de voir leurs propriétés vendues par la ville, le 28 avril, pour non-paiement de taxes.

Je suis informé que cette question est venue devant la Commission municipale, qui a déclaré qu'elle n'avait pas juridiction pour intervenir dans cette affaire. Ne devons-nous pas jeter un regard en arrière pour se rappeler les faits? Le gouvernement provincial s'est intéressé au sort du petit propriétaire. En 1934, nous avons amendé la loi pour accorder une extension de cinq années aux propriétaires. En vertu de cette loi, les propriétaires qui ne peuvent payer leurs taxes peuvent s'adresser à un juge de la Cour supérieure pour obtenir du délai, et cela, sans aucun frais.

Il n'y a aucun doute que cette situation est très ennuyeuse et pour la ville et pour les propriétaires, et qu'il faut faire quelque chose pour aider les 1,800 propriétaires intéressés. Mais je suis sûr que la ville est disposée à faire payer ceux qui peuvent. Les municipalités ont besoin de toutes leurs ressources. Le gouvernement est bien disposé à faire tout ce qui est possible pour aider ceux qui ne peuvent payer. Je présume que la cité de Québec est dans les mêmes dispositions.

Je suggère à l'honorable député de Montmagny (M. Grégoire), ou à un officier de la ville,

de rencontrer dès demain le ministre des Affaires municipales (l'honorable M. Bouchard) avec moi et les membres de la Commission municipale. Nous verrons ce qui peut être fait. Je puis assurer le député de Montmagny que le gouvernement est disposé à aider ceux qui sont ainsi menacés de perdre leurs propriétés.

M. Grégoire (Montmagny): Tout d'abord, je remercie l'honorable premier ministre de la réponse qu'il vient de me donner. Je suis prêt à le rencontrer avec l'honorable ministre des Affaires municipales et les membres de la Commission municipale dès qu'il le voudra.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Alors, disons à 10 heures demain matin?

M. Grégoire (Montmagny): Je dirai à l'honorable premier ministre avant 6 heures, si je peux me rendre à cette heure-là à l'entrevue³.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il s'agit d'une question importante, et puisque l'honorable premier ministre a fait une suggestion, je me permettrai d'en faire une à mon tour. Il y aurait un moyen très facile de tout régler. La loi dont le premier ministre a parlé et qui permet la vente des maisons pour arrérages d'impôts, cette loi est inique. Pourquoi ne pas l'abolir tout simplement? Qu'on la fasse disparaître des Statuts.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Peut-être.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Alors, si le premier ministre veut la faire disparaître, nous sommes prêts à suspendre la séance, à rédiger immédiatement ce bill qui prendra cinq minutes, et à l'adopter. Réglons ça immédiatement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Écoutez, nous autres, de ce côté-ci, nous ne faisons jamais les choses à la course comme cela.

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est pour cela que la population souffre, aussi.

Des voix à droite: Oh! Oh!

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 7 avril 1936, sur la

motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Choquette (Shefford): M. l'Orateur, avant de continuer mon discours, vous me permettez de féliciter notre collègue de Montréal-Dorion (M. Bélanger) et lui souhaiter bonne fête.

Je désire également offrir des félicitations aux deux chefs de l'Union nationale et à mes collègues pour la victoire qu'ils ont remportée chacun dans leur comté respectif. Le premier ministre a été forcé d'admettre que le peuple de cette province réclamait un changement, un ordre nouveau, une plus grande part de l'administration confiée aux jeunes, et je crois que le peuple de cette province a répondu à son désir. Il a délégué à la Chambre plusieurs jeunes députés oppositionnistes, mais il les y a délégués non pour qu'ils maintiennent le régime libéral, mais au contraire pour le combattre et supporter fidèlement l'Union nationale.

(Applaudissements à gauche)

Et pourquoi cela? Parce que le régime libéral n'a jamais rien fait pour le petit peuple, et le peuple s'en est rendu compte.

Pour ma part, je désire déclarer ici que je continuerai à supporter l'Union nationale contre un parti qui a favorisé les gros trusts du charbon, de l'électricité, de la gazoline, qui a favorisé les amis du régime, les amis de ses amis et ses parents au détriment des cultivateurs et des ouvriers, éternels sacrifiés.

Le député de Bagot (M. Dumaine) a dit, au cours de ses remarques sur l'adresse, que le peuple de la province avait renouvelé sa confiance dans le Parti libéral. Je lui demanderais s'il a regardé de ce côté-ci de la Chambre pour faire une pareille assertion. C'est une vieille habitude que l'on a, chez certaines gens, de faire croire au peuple que le groupe le plus considérable siège ici à droite. Mais que le député de

Bagot regarde donc de notre côté et, s'il n'est pas aveugle, il verra que son gouvernement et le Parti libéral n'ont plus la confiance du peuple. Vous n'avez même pas 50 députés sur 90. Nous, de l'opposition, nous avons la confiance du peuple, et nous avons hâte d'avoir des élections pour le prouver. Nous voulons retourner devant le peuple pour que le peuple puisse se prononcer librement, sans les méthodes injustifiables qui ont prévalu de la part du gouvernement lors de la dernière élection.

Une voix à droite: Dans cinq ans!
(Applaudissements à droite)

M. Choquette (Shefford): Si nous en jugeons par le sentiment populaire, sitôt que nous retournerons devant le peuple, le premier ministre viendra siéger ici, et nous, de l'Union nationale, nous irons à droite.

(Applaudissements à gauche)

On a parlé du mariage morganatique Duplessis-Gouin, au cours de la récente campagne. Je désire féliciter les nouveaux époux de la belle famille, grande et nombreuse, qu'ils ont réussi à acquérir en aussi peu de temps.

(Rires à droite)

Leur succès est d'autant plus beau que les époux sont du même sexe.

(Rires et applaudissements à gauche)

Je me lève en Chambre pour la première fois et je tiens à faire plaisir au premier ministre. Je le félicite de sa prévoyance dans le choix de ses collègues. Il a tenu à avoir des représentants de toutes les classes de la société, mais il a une drôle de manière de mettre en pratique cette sollicitude pour toutes les classes: sur un cabinet de 14 ministres, il y a 11 avocats.

(Rires à gauche)

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que tant de grands avocats aient complètement oublié la classe ouvrière dans le discours du trône. Ils ont oublié d'y inclure des projets de réforme à la loi des accidents du travail, d'y parler des conditions où travaillent nos ouvriers et des rajustements de salaires industriels. Un avocat n'a pu penser à l'ouvrier dans le discours du trône, car il ne sait pas ce que l'ouvrier désire.

Et je comprends qu'il est difficile au gouvernement de venir en aide aux ouvriers, car s'il le faisait, il ne ferait plus l'affaire des trusts, des manufacturiers et des capitalistes. Pourtant, son intervention serait opportune en certains endroits et à certaines occasions. Chez nous, à Granby, nous

avons des manufacturiers qui souscrivent souvent à la caisse électorale du gouvernement. L'un d'eux y a souscrit des milliers de dollars. C'est peut-être pour cela que rien n'a jamais été fait pour protéger nos ouvriers et que le ministre n'a pas voulu parler des conditions du travail. Le gouvernement n'a pas voulu augmenter les indemnités aux ouvriers accidentés, parce qu'il ne voulait pas prendre ça sur les \$500,000 qu'il verse annuellement à certains journaux pour chanter ses louanges. Ça, par exemple, il ne le voudra jamais.

Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) s'est aventuré sur un terrain glissant, hier, quand il a parlé des élections. Il a prétendu que les élections avaient été aussi honnêtes d'un côté que de l'autre. Les élections ont été faites honnêtement de notre côté, mais pas du côté du gouvernement. Nous n'avions rien en main, nous, ni argent ni boisson. Nous n'avons donc pas pu faire de la corruption.

(Tumulte à droite)

Des voix: Quoi? Quoi?

M. Choquette (Shefford): Et nous n'avons pas accepté d'argent des trusts parce que nous les combattons et que nous ne voulions pas arriver ici les mains attachées; nous désirions venir dans cette Chambre libres de nos opinions, pour combattre les abus des trusts.

(Applaudissements à gauche)

Dans mon comté, le gouvernement a tout fait pour tâcher de faire élire mon adversaire. Tout d'abord, on a offert jusqu'à \$20,000 aux organisateurs libéraux du comté de Bagot, pour influencer l'opinion d'un assez grand nombre d'électeurs pour assurer une élection par acclamation au député Bachand, mais les gens du comté n'ont rien voulu entendre, parce qu'ils ne voulaient plus avoir un député qui restait tout le temps assis sur son siège et qui votait contre les intérêts des électeurs de son comté.

Quand on a vu qu'on ne pouvait pas acheter une élection par acclamation dans le comté, on a essayé d'acheter le candidat. Des personnages mystérieux sont allés rencontrer le père du candidat de l'Union nationale, mon vieux père qui était confiné au lit par la maladie, depuis un an. Ils se sont rendus à son chevet et lui ont offert \$5,000 pour intervenir auprès de son fils, afin de le faire démissionner au dernier moment, le lendemain de la nomination.

Mon père m'a fait venir près de lui et m'a tout raconté. Je me souviens encore de la scène: mon père

était tout indigné et il me dit qu'il espérait que son fils ne serait jamais un vendu. Je me suis empressé de le rassurer en lui disant que le Parti libéral n'avait jamais été assez riche pour m'acheter. Mon père a eu 14 enfants et, Dieu merci, aucun d'eux ne s'est vendu.

(Applaudissements à gauche)

Le député de Hull (M. Caron) a prétendu l'autre jour que le gouvernement avait adopté tout le programme de l'opposition. Si c'était vrai, le discours du trône aurait été mieux garni. On y aurait parlé des \$60,000,000 perdus par les bûcherons forcés de travailler pour des salaires dérisoires, des millions engloutis inutilement dans la colonisation, des magasins à chaîne qui sont exemptés de taxes qui ruinent le commerce indépendant¹. Les cultivateurs, les travailleurs, les bûcherons jugent avec raison que l'administration libérale est responsable des difficultés qu'ils éprouvent en ce moment.

On me permettra maintenant de parler de colonisation. On a parlé des \$10,000,000 de la colonisation. Il n'était pas besoin de voter des millions pour envoyer des familles dans les bois et les faire crever de faim. On prône le retour à la terre; fort bien, c'est une excellente chose. Mais on devrait commencer par garder sur la terre ceux qui y sont déjà. Aidons d'abord nos cultivateurs, au lieu d'envoyer des colons non préparés sur des terres neuves où ils crèvent de faim la plupart du temps.

Un exemple typique de l'incurie du gouvernement en matière de colonisation: mon voisin, père de huit enfants, dont l'aîné avait 13 ans, un bon travailleur, homme de cœur et de courage, est parti il y a deux ans sur un lot de colonisation, dans le comté de Rimouski. C'était un gros travailleur. Mais il a manqué de nourriture et il est tombé malade, puis il est mort. Cet homme, privé de nourriture, est mort de misère, et sa pauvre femme est restée veuve avec huit enfants. Or, elle n'a pas reçu un sou de secours de tout l'hiver.

Et le curé de la paroisse de Biencourt a été obligé de faire une tournée dans le Squatteck pour lui ramasser de quoi à manger et de quoi se chauffer. Et ce n'est pas le pire. Cette mère de famille héroïque, qui n'a pas hésité à accompagner son mari dans la forêt, à subir des privations - elle et ses huit enfants - voilà qu'elle va être obligée de se séparer de ses enfants. Car, sur le conseil du curé, ses cinq enfants vont être placés dans les institutions de charité, et elle va tâcher de gagner la vie de ses trois plus jeunes.

C'est ça la colonisation, telle que comprise et pratiquée par le gouvernement. C'est ça la législation sociale que comprend le gouvernement. Et on nous

demande d'avoir confiance dans un tel gouvernement! On viendra ensuite nous parler du retour à la terre. Je ne suis pas contre la colonisation, mais si on en fait, qu'on ait au moins le cœur de donner à manger aux colons qui crèvent de faim, et d'éviter que les familles soient dispersées. Qu'au moins le gouvernement ait assez de cœur pour s'occuper de ses affaires et ne pas consacrer aux élections l'argent des colons.

Pouvons-nous avoir confiance en un gouvernement qui tolère un pareil état de choses? Le peuple de la province n'a plus confiance au gouvernement. S'il avait eu confiance encore au gouvernement, celui-ci n'aurait pas perdu 30 comtés.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Vous en avez perdu 48, vous autres!

(Longs applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce n'est pas nous autres, mais la province qui a perdu les 48 comtés.

(Applaudissements à gauche)

M. Choquette (Shefford): J'ai entendu hier le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout). Il nous a parlé du crédit agricole. Il en a dit deux mots et, sans l'insistance du chef de l'opposition (M. Duplessis), il n'en aurait pas parlé du tout.

Le ministre a fait des reproches au député de Rouville (M. Barré) d'avoir prétendu que la classe agricole était en banqueroute. Il a dit que la classe agricole était prospère. Mais je vais lui poser une question. Je sais que le ministre, comme moi-même, exploite une ferme. Je lui demande simplement ceci: s'il n'avait que les revenus de sa ferme, est-ce qu'il aurait pu faire, sur cette ferme, les améliorations qu'il a faites et, en même temps, mener un train de vie raisonnable? Il ne pourra pas répondre autrement qu'il ne pourrait pas le faire. Pour ma part, je garde de 40 à 45 bêtes à cornes, et je sais fort bien que nous vendons nos produits laitiers le plus souvent à perte; quand je vends le beurre à 18 sous et que je perds un ou deux sous par livre vendue, je ne suis pas plus riche.

Le ministre a aussi parlé de l'industrie laitière et de la Commission. Il a prétendu que le lait était produit dans des conditions plus hygiéniques depuis la formation de la Commission, et il a dit qu'avant sa Commission, les cultivateurs préparaient leurs produits laitiers dans des conditions si peu hygiéniques qu'ils pouvaient empoisonner les consommateurs. Je proteste contre cette attaque

gratuite contre les cultivateurs, car elle est injuste et fautive. Je prétends, au contraire, que nos cultivateurs n'ont jamais été aussi soigneux qu'à cette époque, car la concurrence était si grande que ces derniers ne négligeaient rien pour donner satisfaction absolue à tous leurs clients.

La Commission de l'industrie laitière ne favorise, en somme, qu'un petit nombre de cultivateurs, soit ceux qui expédient du lait. Le reste des cultivateurs envoient leur lait à la beurrerie et ces derniers ne retirent aucun service de la fameuse Commission.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré que les cultivateurs étaient fiers de leur profession. Je l'admets, et j'en suis fier, moi aussi, même si, en certains milieux, on nous traite souvent d'habitants, de mains sales, d'ignorants et de sans-dessein. Mais je suis fier de ma profession, et nous n'avons pas l'intention de nous laisser mener par personne.

Le ministre a parlé de la coopération. Il a aussi vanté l'œuvre des agronomes. Je ne suis pas contre les agronomes: il en faut. Mais il y en a trop. Quand il y a de l'ouvrage pour un homme, dans ce domaine, on ne devrait pas en mettre cinq. Dans Shefford, nous en avons, et ils n'emploient pas tout leur temps à visiter les cultivateurs; et il y en a d'autres qui ne connaissent rien. Pour moi, je ne les ai jamais fait venir, mais j'avais un voisin qui avait une pièce de terre où il voulait semer des patates. Les voisins avaient été appelés à donner leurs conseils. Finalement, on avait conclu qu'il fallait mander l'agronome. Il a donc fait venir l'agronome et lui a demandé: "C'est-y bon pour les patates, ce terrain-là?" L'agronome a répondu: "Si c'est une bonne année à patates, vous allez en avoir⁵."

(Rires à gauche et à droite)

Nous n'avons pas besoin d'agronomes que le gouvernement paie souvent très cher pour nous donner des réponses de ce genre.

Le ministre de l'Agriculture a fait grand état des cercles agricoles. J'ai été secrétaire d'un de ces cercles pendant six ans. Le gouvernement nous accorde des primes pour nous permettre, par exemple, d'acheter des reproducteurs porcins. Or, certains cultivateurs possèdent des sujets reproducteurs qualifiés qu'ils seraient prêts à nous vendre et que nous serions heureux d'acheter à bon compte. Mais nous sommes obligés d'acheter nos sujets, par l'intermédiaire du propagandiste provincial, des fermes de démonstration du gouvernement. Les règlements nous y obligent. Je demande au ministre de l'Agriculture s'il peut apporter des raisons à cela.

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Les règlements provinciaux exigent que les sujets reproducteurs, pour donner droit aux primes, doivent être inspectés par les autorités, afin de ne primer que les meilleurs sujets. Mais l'agronome n'a droit que de vérifier. Il a à se prononcer sur la valeur des animaux achetés par nous. Il n'a pas droit d'imposer ses directives personnelles pour l'achat à tel ou tel endroit. Si un agronome a manqué à son devoir, qu'on me signale le cas et je serai heureux d'y remédier.

M. Choquette (Shefford): Le ministre a déclaré que les cultivateurs étaient tellement prospères qu'ils diminuaient leurs hypothèques sur leurs terres. La vérité est tout autre. Dans mon comté, il y a des arrrages de taxes pour \$9,000, dans le canton de Granby.

Je désire aussi dire un mot de la question du lait. Le ministre a fait, hier, un éloge du député de Rouville (M. Barré) et a déclaré que ses fils commençaient leur carrière mieux armés que leur père. Peut-être. Mais le député de Rouville lui-même a démontré que le lait se vendait, en 1910, à \$1.04 les 100 livres, et que, l'an dernier, le prix était de \$0.96⁶. Et ce n'est pas tout. Il y a 25 ans, quand ma fille est venue au monde, il en coûtait ordinairement, chez un cultivateur, \$5 pour le docteur à l'arrivée d'un nouveau-né; aujourd'hui, le prix est de \$25 à \$30.

Les frais d'enregistrement, qui coûtaient \$7 sur une propriété achetée il y a 20 ans, m'ont coûté \$53⁷ pour une autre propriété achetée l'année dernière. Les bancs d'église qui coûtaient \$1 au cultivateur, il y a 20 ans, lui coûtent aujourd'hui de \$10 à \$15. Et c'est ainsi sur tout. Les revenus des cultivateurs ont baissé, mais ses dépenses inévitables ont augmenté. Les temps anciens valaient donc mieux que ceux d'aujourd'hui.

Il faudrait un changement dans ces conditions, tout comme il faudrait un changement dans les conditions de travail pour aider la classe ouvrière. Dans plusieurs manufactures de Granby, avec les machines qu'on trouve aujourd'hui, six hommes font le travail de 16 hommes, parce que c'est la machine qui commande; ce ne sont plus les ouvriers qui sont les maîtres du travail. Les ouvriers ne sont pas traités de façon humaine; ils sont traités comme des animaux, dans certains cas. Les municipalités passent des règlements pour protéger les animaux, mais elles n'en passent pas pour faire mieux traiter les êtres humains.

À Granby, il y a des ouvriers qui travaillent dans des conditions impossibles: pour 12 sous de

l'heure, il y en a qui ont les mains enflées et gercées au point que le sang leur coule parfois au bout des doigts. Mais le patron a dit, quand ils se plaignaient de leurs malaises: "Si ça ne fait pas votre affaire, allez-vous en, on vous remplacera par d'autres."

Il y a un an, les ouvriers de Granby ont fait venir un inspecteur provincial. Celui-ci leur a dit qu'il allait rencontrer les patrons et que ça allait s'améliorer. Il y a eu simulacre d'enquête. Puis, l'inspecteur s'en est retourné, et on n'en a plus entendu parler; tout reprit comme auparavant et rien ne fut changé. En certains milieux, on paie aux ouvriers des salaires de \$13 ou \$14 par semaine. S'il y a des salaires élevés pour les fonctionnaires, pourquoi n'y en a-t-il pas pour ceux qui travaillent de 10 à 15 heures par jour et qui reçoivent une maigre pitance? Je demande au gouvernement de ne pas penser seulement qu'aux fonctionnaires et de s'occuper un peu des ouvriers. C'est toujours la même chose: les petits payent pour les gros.

Je tiens également à revenir sur un autre point, M. l'Orateur. Le député de Chicoutimi (M. Larouche) se plaignait l'autre jour des menées de la police provinciale dans son comté, pendant l'élection. Il ne m'a pas surpris. La police est aussi venue faire des siennes dans mon propre comté. Le jour de la nomination, il y avait chez nous 12 policiers. Nos gens n'avaient jamais vu ça. Nous ne connaissons pas ça, la Police provinciale, chez nous, avant les élections. J'ai demandé à mes amis ce qu'ils venaient faire. Ils m'ont répondu: "Ils ont peur que Bachand, mon adversaire, se fasse tuer, et ils viennent pour le protéger."

(Rires)

Il ne pouvait être question de cela, M. l'Orateur. Tout ce que la population de mon comté voulait, c'était de battre Bachand et simplement de m'élire à sa place, et c'est ce qu'elle a fait. Il doit être tranquille, maintenant.

En terminant, je désire vous demander pardon, M. l'Orateur, d'avoir retenu l'attention de la Chambre si longtemps avec ces quelques remarques d'un cultivateur. Je n'ai pas prononcé de belles phrases, car je n'ai pas étudié à Oxford ni aux grandes écoles, mais je tâche de prendre de mon mieux les intérêts de mes concitoyens. Je ne suis, en effet, qu'un pauvre cultivateur du rang, et j'espère que la Chambre n'a pas eu trop de déplaisir à m'entendre. J'espère que nous aurons bientôt de nouvelles élections. Si nous en avons, je peux dire au premier ministre: après les élections, vous serez ici et nous serons là!

(Applaudissements à gauche)

M. Rochon (Deux-Montagnes): (Applaudissements à droite)

Vous me permettrez, M. l'Orateur, de vous offrir mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre choix comme président de cette Chambre. Vous étiez l'homme le mieux désigné à ces importantes fonctions. Vous saurez reconnaître en toute impartialité, je le sais, les mesures qui seront exposées devant vous.

M. l'Orateur, en cette heure solennelle qui marque mes débuts en cette Chambre, on me permettra de revenir sur les élections dans la division des Deux-Montagnes qui, depuis 30 ans, élisait un candidat conservateur. Mais l'automne dernier, les électeurs ont eu un geste que je n'oublierai jamais. Ce fut un geste de protestation contre une campagne mensongère, un geste de protestation contre la boue lancée à la face du grand Canadien qu'est le premier ministre (l'honorable M. Taschereau). Ils ont confié à mon enthousiasme, aux principes que je défendais, la cause désormais sacrée pour moi de leurs intérêts.

(Applaudissements à droite)

C'est pourquoi j'ai voulu aujourd'hui que mes premières paroles fussent des paroles de remerciement à l'égard de mes électeurs. Je voudrais les assurer que, si les intérêts de la province doivent être placés au-dessus de tout, je veux consacrer à mon comté le meilleur de moi-même, et que ma bonne volonté leur sera toujours acquise. Il y a des circonstances où la parole se refuse à exprimer les sentiments du cœur, et c'est dans cette situation que je me trouve aujourd'hui. Si je pouvais m'exprimer comme je le désire, vous verriez avec quelle ferveur, quel enthousiasme, quelle âme, je mets au service de ma province le meilleur de moi-même.

Toutefois, je me sens chaudement appuyé par mes électeurs, et je suis fort aussi de l'appui d'un gouvernement bienfaisant. Si mon geste et ma voix ne peuvent être l'écho de mes sentiments, je désire de tout mon cœur unir tous mes efforts à ceux de l'honorable premier ministre et de ses collègues pour faire de la province de Québec la plus grande et la plus belle province de la Confédération.

En parlant de ceux qui ont assuré le maintien de la confédération, vous avez reconnu, messieurs, les grandes figures des Mercier, des Lomer Gouin, et vous avez vu toujours debout au milieu de la tourmente, dominant les temps terribles que nous avons traversés, leur digne successeur, plus fort et plus vaillant parce que lâchement attaqué, mon vaillant chef, l'honorable premier ministre de cette province, que je salue au nom des électeurs de mon comté.

(Longs applaudissements à droite)

Depuis 15 jours, le débat sur le discours du trône se continue. À gauche et à droite, chacun a exposé son point de vue. À gauche, les uns ont dit que ce discours était vide de sens, les autres ont dit qu'il était incomplet. M. l'Orateur, au nom de ceux qui sont de mon âge, je dirai à tous que nous devrions oublier les divergences d'opinions et n'avoir qu'une seule ambition: celle de travailler dans un commun effort pour le bien du peuple, afin de le préserver du chaos qui menace de l'engloutir, et de ramener dans cette province les plus beaux jours de la prospérité.

Après avoir entendu hier l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), j'ai été davantage convaincu que sa seule et unique ambition a toujours été d'aider le peuple. Je représente un comté aux deux tiers agricole. Il me fait plaisir de dire au ministre de l'Agriculture que, grâce à la sage politique agricole qu'il a établie, à son dévouement, les cultivateurs de mon comté ont pu survivre à la crise. J'en ai rencontrés en fin de semaine, et ils attendent encore beaucoup du programme du gouvernement pour cette année.

Nul n'est besoin de rappeler ici toute l'œuvre du Parti libéral dans ce domaine. Il nous suffit de jeter un coup d'œil autour sur la législation pour voir cette série d'œuvres qui forment autant de monuments à la civilisation et à la gloire du Parti libéral. Avec le programme du discours du trône, cette année, nous voulons continuer l'œuvre commencée, qu'il s'agisse d'aider l'agriculteur, l'industriel, le professionnel ou l'ouvrier. C'est là le véritable programme espéré.

Est-il un gouvernement dans le dominion qui ait fait plus que le gouvernement provincial de la province de Québec pour rendre le prêt agricole acceptable? Cette mesure avait été présentée par le gouvernement King, et elle n'a pas été pratiquée dans la suite, parce que non complétée par le gouvernement Bennett.

En face de cette situation, le gouvernement provincial s'est chargé de payer une partie de l'intérêt chargé aux cultivateurs, et maintenant, il va se charger de rembourser une partie du capital emprunté.

En prenant connaissance de cette politique, je m'explique pourquoi tant de prophéties faites depuis longtemps par des prophètes de malheur ne se sont jamais réalisées et ne se réaliseront jamais. Le Parti libéral n'a qu'une ambition, et c'est de continuer l'œuvre du passé, afin de rendre encore plus belle, plus grande et plus prospère notre vieille province. Voilà ce que contient le discours du trône.

Me permettrait-on maintenant de suggérer au gouvernement de rendre encore plus libérale, si possible, sa politique de drainage des terres? Je représente un comté riche en perspectives diverses. Une partie se prêterait bien à la culture maraîchère. Je ne suis pas un technicien, mais je comprends qu'un égouttement complet de certains sols s'impose au préalable. Nous sommes à proximité de grands centres, spécialement de Montréal. Les revenus de nos cultivateurs seront d'autant meilleurs là-bas que les terres seront bien préparées. Nous en avons un exemple sous les yeux par quelques cultivateurs qui ont doublé et triplé leur chiffre d'affaires, après avoir amélioré leurs sols. J'ai confiance que le gouvernement pourra donc faire encore plus que dans le passé pour nos agriculteurs. Il a déjà fait beaucoup, mais il rendra encore plus libérale sa politique.

(Applaudissements à droite)

Je désire également dire un mot de la question ouvrière. Le discours du trône mentionne qu'il s'occupera également des ouvriers. Je rappelle que c'est le gouvernement libéral qui a donné aux ouvriers la loi du salaire minimum et la loi des contrats collectifs. Toute loi est perfectible, comme l'a dit le ministre du Travail (l'honorable M. Rochette) dans un récent discours. Il a voulu signifier, sans doute, que le gouvernement écouterait les suggestions pratiques. Voilà encore l'esprit libéral qui anime le gouvernement. Mais, depuis trois ans, au-delà de 175,000 des quelque 500,000 ouvriers de la province ont profité de la loi du salaire minimum, des extensions collectives du travail, etc. Voilà l'œuvre du Parti libéral, ce parti que l'on veut détruire. C'est lui qui s'est intéressé au sort des ouvriers.

Le député de Missisquoi (M. Pouliot) a dit récemment qu'il y aurait lieu d'apporter des améliorations à la loi des accidents du travail, parce qu'elle est insuffisante et que l'ouvrier n'est pas assez protégé. De ce côté-ci de la Chambre, nous écouterons les suggestions, car c'est la politique du Parti libéral de s'intéresser à toutes les classes de la société.

(Applaudissements à droite)

Je crois franchement que le député de Missisquoi était sincère quand il a fait ces suggestions.

Le gouvernement veut faire encore plus. Il a inséré dans le discours du trône des législations nouvelles: la loi des pensions de vieillesse, la loi de l'électrification des campagnes, la loi sur la sanctification du dimanche, et autres mesures dont le

peuple de cette province bénéficiera beaucoup. Ceux qui ont siégé déjà dans cette Chambre savent tout ce que le gouvernement a fait.

Enfin, on annonce que l'œuvre nationale de la colonisation sera poussée plus avant. Tous savent ce que le gouvernement a accompli en faveur de la colonisation. Le succès obtenu par les plans Vautrin constitue la meilleure preuve de la bonne volonté et du talent de ceux qui dirigent présentement la province. Nos adversaires ont prétendu que les colons avaient été dirigés au loin pour qu'il fût impossible d'entendre leurs plaintes. Nos colons sont mieux traités qu'on le prétend, et je pourrais citer les remarques d'un ancien curé de Sainte-Monique-de-la-Rivière-Solitaire, M. l'abbé Léodas Leroux, aujourd'hui au service de la colonisation comme missionnaire-colonisateur, et qui connaît bien leur situation. Il disait: "Les colons sont bien traités par le gouvernement de la province."

(Applaudissements à droite)

Il se demandait lui-même pourquoi on ne comprenait pas que c'est dans le creuset du travail que se forme l'intelligence et que se trempe la volonté.

Je pourrais citer aussi une entrevue que je lis dans un journal. Dans cette entrevue, M. Horace Desgagnés, le chef du service des placements, dit qu'il est allé visiter plus de 2,100 colons en Abitibi, et que le moral de ces gens est excellent. Ces colons vivent dans des colonies bien organisées; l'essentiel ne leur manque pas.

Voilà l'œuvre du Parti libéral. Pendant les dernières élections, je me souviens que le chef de l'opposition (M. Duplessis) est venu dire dans mon comté que le plan de colonisation n'était qu'un plan électoral. C'était la première fois qu'il venait nous visiter. Il a été reçu à merveille, mais vous savez, messieurs, quel en a été le résultat. Après la visite du chef de l'opposition, nous lui avons enlevé un comté qui était conservateur depuis 30 ans.

(Applaudissements à droite)

Je l'inviterais donc à revenir encore, dans quatre ans, parce qu'il m'aide, comme il a aidé mon collègue de Hull (M. Caron).

(Longs applaudissements à droite)

M. Tremblay (Maisonneuve): Gardez vos invitations pour plus tard!

M. Rochon (Deux-Montagnes): Le Québec, toujours à l'avant-garde en matière de législation sociale, franchit une autre étape qui sera d'une importance considérable pour ses habitants en

adoptant une loi sur les pensions de vieillesse complète et mise à jour. Je ne veux pas parler maintenant de cette loi, car j'aurai l'occasion d'exprimer mon opinion lors de la présentation du projet. Mais je désire, en terminant, assurer le gouvernement que, s'il continue à s'occuper ainsi de toutes les classes comme il le fait, il gardera toujours la confiance du peuple, qui le ramènera au pouvoir comme il l'a fait encore cette année, pour le meilleur intérêt de la province.

(Longs applaudissements à droite)

M. Tardif (Frontenac): M. l'Orateur, j'avoue que je suis très ému en me levant pour la première fois, devant des gens instruits, cultivés, moi qui ai plus souvent manié la charrue que la parole. Car je suis cultivateur de ma profession et j'en suis fier, et je suis heureux qu'on m'ait donné l'occasion de travailler dans l'Assemblée législative dans l'intérêt de mes confrères cultivateurs.

Je désire aussi féliciter l'Orateur de son élection. Ou plutôt, je vous prie, M. l'Orateur, de lui transmettre mes félicitations⁸. Je le félicite et je le plains en même temps. Je le félicite parce qu'il a été élu à un poste de confiance, et je le plains d'avoir à rendre des décisions difficiles. J'espère qu'il remplira sa tâche avec impartialité. Il a déjà dû faire plusieurs rappels à l'ordre. Peut-être, dans ce temps-là, a-t-il une tendance à regarder de ce côté-ci de la Chambre, mais sans doute nous trouve-t-il plus sympathiques que les gens de la droite.

(Rires à gauche)

Il souhaite au nouveau roi du Canada, Édouard VIII, un long règne, plus long que celui du gouvernement.

Il raconte quelques anecdotes, puis poursuit.

Je félicite le proposeur et le secondeur. Ils se sont très bien tirés d'une situation difficile, car ils ont défendu une cause qui n'était pas défendable. Tous les deux avaient à défendre les œuvres du gouvernement; j'admets qu'aucun député de l'opposition ne se serait si bien acquitté de sa tâche.

Je dois également remercier les électeurs de mon comté, mes organisateurs, et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à mon succès, y compris le premier ministre, qui est venu à mon aide.

(Rires)

Il est venu faire son tour dans mon comté et il a amené à l'assemblée beaucoup d'auditeurs par train spécial. Je l'invite à revenir plus souvent. Nous n'avons pas d'argent dans l'opposition et, de cette façon, la propagande se fait beaucoup plus facilement.

Je félicite le député des Deux-Montagnes (M. Rochon) de l'excellente déclamation qu'il vient de nous faire. C'est dommage qu'il ne soit pas pour plus longtemps en cette Chambre, car il a de la jeunesse, du feu, de l'enthousiasme et du zèle. Je le félicite d'avoir rappelé les brillantes figures de l'histoire politique, les Mercier et les Gouin, mais je dis que le manteau de ces gens-là est trop grand pour nos adversaires de la droite. Ils utilisent ce manteau pour cacher leur honte.

La lutte électorale du mois de novembre a été l'une des plus ardentes que l'histoire ait connues. On a vu en présence des adversaires à forces peu égales. On a vu des orateurs salariés lutter contre des orateurs patriotes.

L'honorable premier ministre nous a fait un beau discours, l'autre jour, pour faire contraste avec le discours du trône. Il nous a parlé de ses parents, de son père et de sa mère. Je me disais, en l'entendant: "Pauvre vieille, comme tu as dû prier pour la conversion de ton fils!" J'ai beaucoup de respect pour l'honorable premier ministre, ses cheveux blancs et le poste qu'il occupe. Je regrette d'avoir à appeler les choses par leur nom, mais il a fait un discours vide de sens pratique.

Il a parlé de Laurier. On a l'air d'oublier que Laurier est mort. Nous respectons sa mémoire. Tout le monde le regrette d'autant plus que ses successeurs n'y ressemblent pas. L'honorable premier ministre a dû voir apparaître le spectre de Laurier qui lui disait: "Ne compare pas ton œuvre à la mienne, ce n'est pas la même chose⁹."

Dans le même discours, le premier ministre a dit que le gouvernement ne reculerait devant rien pour développer l'industrie du beurre et du fromage. Il est prêt à donner ci et ça, mais il ne donne rien.

Le premier ministre a parlé de ses lois. Peut-être a-t-il voulu faire allusion à la loi Dillon et à la loi des bulletins sans talon. Au lieu de parler de ces lois, nous de l'opposition, nous sommes de notre province, et nous réclamons un crédit agricole provincial. Le prêt fédéral ne donne pas satisfaction. Nous voulons un crédit agricole provincial qui donnera des résultats et qui ne sera pas un trompe-l'œil. Nos cultivateurs n'ont pas le moyen d'attendre plus longtemps.

Je comprends toutefois que le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) doit être embarrassé quand il parle du crédit agricole, car je suis convaincu qu'il est carrément opposé au système du crédit agricole provincial. C'est pour cela que l'honorable chef de l'opposition a tant insisté, hier, pour lui en faire parler.

Il parle des beaux discours qui ont été prononcés.

L'honorable ministre du Travail (M. Rochette) nous a parlé de la beauté des bords du Saint-Laurent. Très bien, mais ça ne donne pas à manger à notre peuple. La population a droit de vivre sous le soleil du bon Dieu.

Le député de Deux-Montagnes (M. Rochon) a parlé des colons et a dit que le curé de Sainte-Monique-de-la-Rivière-Ouelle lui avait vanté la situation des colons. Ça me fait penser à une histoire. Il y avait une fois une supérieure de couvent qui s'appelait sœur Marguerite du Saint-Sacrement exposé. Un religieux se présente un jour au parloir et demande à voir la supérieure. On lui demande sa carte. Il répondit: "Je n'ai pas de carte, mais vous lui direz que c'est le frère Saint-Jérôme du cierge pascal allumé qui veut la voir."

(Rires à gauche)

L'honorable député de Deux-Montagnes a parlé de drainage. J'ai cru qu'il voulait parler de drainer le gouvernement dans l'opposition.

(Rires à gauche)

Il (M. Tardif) parle des ressources naturelles et dit que nous avons le droit d'exploiter nos ressources naturelles à notre profit. En revenant à la question des dernières élections, il compare le gouvernement à un naufrage et affirme que les jeunes ont manifesté sans équivoque leur mécontentement lors du dernier scrutin.

Que l'on nous dise donc si on approuve les manœuvres électorales. Nous le saurons tôt ou tard. L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) a dit que les élections étaient finies. J'en doute, car j'ai vu un homme qui avait des bulletins dans sa poche.

On a souvent parlé des élections, ici, mais nous désirons savoir si le gouvernement approuve les lois électorales telles que rédigées actuellement, s'il entend conserver la loi Dillon, et qu'est-ce qu'il va faire du cas de M. Charles Lanctôt. L'opposition n'a pas encore eu de réponses à toutes ces questions et elle entend en avoir.

Les uns se sont fait une gloire de constater que le gouvernement n'était pas encore tombé. C'est pour le moins un aveu de faiblesse, et le gouvernement ne perd rien pour attendre. Qu'il ne chante pas victoire trop tôt.

Il raconte de nouvelles anecdotes qui dérident la Chambre.

Un ministre a dit, à Rigaud: "À entendre parler les jeunes, on dirait que nous n'avons rien fait"; et il a ajouté: "Ayez confiance!" Ces paroles

sont un défi aux jeunes, et il me semble qu'elles veulent dire à ces jeunes: "Laissez-nous plutôt faire de la politique." Cependant, les jeunes ont compris notre mouvement et ils l'ont supporté. Ils ont manifesté sans équivoque leur mécontentement.

Depuis le début de la session, nous avons posé plusieurs questions au sujet des contrats, des soumissions, des commutations de taxes aux grosses compagnies. Nous n'avons eu aucune réponse. Je me demande si le gouvernement manque d'arguments ou s'il n'a pas le courage de se défendre.

Qu'on tranche la question une fois pour toutes. Qu'on nous dise les raisons qui font attendre le premier ministre. Il a dit: "Je suis encore à mon poste." S'il y est encore, c'est parce qu'il n'a pas pu partir. Nul n'ignore qu'il est impossible pour lui de se retirer: il appert que quatre ministres sont candidats à sa succession. On dirait que la Providence veut lui faire expier sur place ce qu'il a fait subir à la province.

Je déplore qu'il y ait eu de semblables abus dans les élections. Je suis certain qu'il y a, à droite, des gens qui n'approuvent pas la manière suivant laquelle certains de leurs collègues ont gagné leurs élections. J'ai la certitude que nous, Canadiens français, nous aurions intérêt à ne pas nous décrier, mais que voulez-vous, il faut parfois appliquer le fer sur la plaie.

L'honorable député de Kamouraska (M. Gagnon) nous a dit que ses adversaires avaient répandu de la boisson dans son comté pour le battre. J'ai lu, à ce sujet, une mise au point dans un journal¹⁰ que je veux lire à la Chambre. La lettre est signée par le notaire Georges Côté et dit que ce sont ses amis qui ont répandu la boisson. L'honorable député de Kamouraska nous dira sans doute ce qu'il en pense.

Il passe ensuite aux problèmes agricoles et relève quelques remarques du ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) en disant espérer, vu son absence, que son fauteuil lui transmettra ses paroles.

Le ministre de l'Agriculture a parlé en technicien et en théoricien. Il a admiré la bonne volonté, le courage et la loyauté des cultivateurs. J'en suis, puisque les cultivateurs ont enduré le gouvernement si longtemps. Il a voyagé d'un champ à l'autre, des patates au blé d'Inde. Il a dit que les cultivateurs avaient réussi à prendre le dessus, qu'ils sont en moyens et qu'ils ont payé des arrérages, et je l'inviterais à répéter cette affirmation dans mon comté: les cultivateurs vont lui dire ce qu'ils en pensent. Non seulement nos cultivateurs n'ont pu rencontrer leurs hypothèques, mais leurs arrérages ont plutôt augmenté depuis quelques années.

Du côté pratique, le ministre a porté à croire qu'il n'était pas au fait de la situation agricole ou que, s'il est au fait, il est dangereux pour la classe agricole. J'ai beaucoup de sympathie pour l'honorable ministre. Il a dit que l'industrie laitière était une industrie basique. Je veux être juste, et je partage cette opinion. Il a prétendu que 6,000 cultivateurs avaient bénéficié des avantages de la Commission d'industrie laitière, mais il ne nous a pas dit ce que deviennent les autres.

Il nous a parlé de rouets et de métiers; c'est moins important. Au lieu de compter les rouets et les métiers qui sont en opération, il aurait pu compter plutôt les familles de cultivateurs qui manquent du nécessaire. Le cultivateur ne fait pas d'argent: il y a trop de trusts qui l'étranglent, et le ministre a omis d'en parler.

Il est temps que l'Union nationale prenne le pouvoir, sinon il sera trop tard. Je pense, comme le ministre l'a dit au député de Rouville (M. Barré), qu'il ne faut pas décourager le cultivateur. Je suis contre la démagogie. Je ne nie pas que le gouvernement ait adopté quelques bonnes lois dans l'intérêt de la classe agricole. Mais je suis d'avis qu'il faut montrer au cultivateur la situation telle qu'elle est. L'honorable député de Kamouraska (M. Gagnon) nous a fait un beau tableau des œuvres du gouvernement. Mais il a pensé en rouge: il a vu tout en rouge.

(Applaudissements)

J'ai longtemps été rouge. J'ai cru, jusqu'à il y a trois ans, que nous nous battions pour des principes. De bon rouge, je suis devenu national.

(Applaudissements à gauche)

Le gouvernement s'est trop longtemps défié de l'Union catholique des cultivateurs, dont je fais partie. Nous ne sommes pas des révolutionnaires, puisque nous avons des aumôniers. Ce n'est pas une organisation parfaite, mais très utile. Le gouvernement en a eu peur pendant très longtemps.

L'honorable ministre de l'Agriculture ne nous a pas dit ce que nous voulions entendre: quelque chose de solide, de tangible. Il nous a dit que ce n'était pas lui qui faisait le climat de la province. Il a raison. L'honorable ministre nous a dit que le *Journal d'agriculture* ne faisait pas de politique, mais on y publie quelquefois de bons souhaits d'un ministre avec son portrait. Ça ne devrait pas être. Je ne veux pas critiquer le *Journal d'agriculture*, mais il ne devrait pas publier de ces annonces électorales.

Je reconnais la nécessité des engrais chimiques. Cependant, il y a un grand nombre de cultivateurs qui ne reçoivent pas la prime du

gouvernement pour ces engrais. Je demande à l'honorable ministre d'assurer des primes à un plus grand nombre de cultivateurs, même à ceux qui n'ont pas d'argent.

Au sujet des primes, je veux donner mon avis. Il faut les distribuer suivant les règles d'une stricte économie, sinon ce sera un désastre. Nous les payons cinq fois en taxes: ce n'est vraiment pas la peine que le gouvernement s'en mêle. De 1931 à 1934 inclusivement, le gouvernement a dépensé pour l'agriculture \$15,220,577.

De ce montant, \$2,299,231 seulement sont parvenus aux cultivateurs, en primes ou autrement, ce qui représente le cinquième seulement du budget total. C'est là un mode de distribution fort coûteux. Devant ces chiffres, que pouvons-nous espérer du mouvement agricole? Ne faut-il pas examiner tout de suite la situation des cultivateurs, voir quelle sorte d'argent ils font? Le gouvernement a fait tellement d'améliorations qu'on en meurt.

L'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) a parlé de l'élevage du cheval. Naturellement, il n'a pas dit que cette industrie périssait dans la province. En 1920, il y avait en notre province 433,199 chevaux. En 1933, il n'y en avait plus que 367,600¹¹. Il en est de même pour l'industrie laitière. En 1920, il y avait 1,030,809 vaches dans la province. En 1933, il n'y en avait plus que 952,500.

L'honorable ministre de l'Agriculture dit que les cultivateurs ne sont pas à la porte de la banqueroute. C'est qu'il ne fait que de la théorie. Il lui manque de se mettre dans les bottes des cultivateurs et de réaliser pleinement leur situation. Comment voulez-vous que notre agriculture redevienne prospère quand le ministre de l'Agriculture ne voit pas la situation telle qu'elle est?

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance 8 h 45

Charte de Lachute

M. Dansereau (Argenteuil) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 90 modifiant la charte de la ville de Lachute soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Inspecteurs d'appareils sous pression

M. Connors (Montréal-Sainte-Anne) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 113 constituant en corporation les inspecteurs d'appareils sous pression soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 77 modifiant la loi constituant en corporation les sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Tardif (Frontenac) se plaint de l'absence de certains députés de la droite. On dirait, dit-il, qu'ils n'aiment pas entendre parler les cultivateurs, les vrais cultivateurs. Lorsqu'un sujet aussi important que l'agriculture fait l'objet d'un débat dans la Chambre, les députés, en particulier le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), devraient être présents.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous avez déjà déserté, vous aussi.

M. Tardif (Frontenac): L'honorable ministre de l'Agriculture n'était pas à son siège, cet après-midi, quand j'ai cité d'intéressantes statistiques qui contredisent plusieurs points de son discours. Il me semble qu'en ne prenant pas connaissance de ces chiffres avant de faire son discours, il a perdu consciemment ou non, une belle occasion de dire la vérité.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Point d'ordre! Le député doit retirer ses paroles.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable député de Frontenac n'a rien dit de blessant. Il dit qu'il a en main des statistiques qui prouvent le contraire de ce que le ministre a affirmé hier.

Il est bien certain que si le ministre avait pris connaissance des chiffres en question, il se serait trouvé éclairé et il n'aurait pas fait la déclaration qu'il a faite. Est-ce que la Chambre est liée par les déclarations du ministre sur des questions de faits? Je réclame pour les députés de la gauche la liberté de parole.

M. l'Orateur: J'ai en main les règlements de la Chambre, qui sont très sévères sur ce point; ils recommandent à l'Orateur de veiller à ce que les députés soient prudents dans leurs paroles. Je demanderais au député de Frontenac de ne pas employer des expressions qui peuvent être offensantes. Il a dit que l'honorable ministre de l'Agriculture a perdu une belle chance de dire la vérité. Je crois que l'expression est antiparlementaire, et je lui demande de la retirer.

M. Tardif (Frontenac): M. l'Orateur, je me conforme à votre décision et je retire tout ce que je dois retirer.

(Rires à gauche)

Je parlerai plus tard des statistiques. Elles parleront par elles-mêmes. Le ministre dit que 13 % du budget est consacré à l'agriculture. Cet argent ne se rend pas tout au cultivateur; une grande partie passe dans l'administration. Évidemment, les ministres n'aiment pas entendre parler de questions pratiques, ils aiment mieux la théorie. L'honorable ministre dit que le mal vient des tarifs. Pour moi, il vient plutôt du déséquilibre entre les populations urbaine et rurale.

J'ai l'intention de prêcher en Chambre une loi du crédit agricole provincial.

Des voix à droite: Statistiques! Statistiques!

M. Tardif (Frontenac): Je serais heureux si les députés pouvaient garder le silence.

M. Dumaine (Bagot): Les statistiques!

M. Tardif (Frontenac): À son tour! Avant cela, vous n'étiez pas tant pour le gouvernement!

M. Dumaine (Bagot): Point d'ordre! Je suis libéral, appuyant la politique de l'honorable premier ministre.

M. Tardif (Frontenac): J'ai confiance aux caisses populaires, mais je crois qu'elles ne sont pas en état de subvenir à tous les besoins de crédit des cultivateurs. On m'objectera que l'on n'a pas d'argent, que ça coûterait trop cher. Que l'on prenne les \$3,133,742 donnés aux journaux par le régime depuis 10 ans!

(Applaudissements à gauche)

On aurait eu là de quoi administrer un beau système de crédit avec ces trois millions.

S'il y a déséquilibre entre la population urbaine et la population rurale, il y a surtout déséquilibre entre les profits que font les trusts et ceux que font les cultivateurs. Et c'est là la plus grande cause de notre malaise.

Nous réclavons la protection du cultivateur. Nous réclavons la protection pour les colons et pour les bûcherons. Nous réclavons les pensions de vieillesse et des élections honnêtes.

C'est humiliant pour les grandes races canadiennes-françaises et anglaises de voir dans les murs de la Législature des députés qui ne leur ressemblent pas.

Mais j'ai confiance, M. l'Orateur. Il y a des signes avant-coureurs. Bientôt, nous verrons flotter sur la colline parlementaire le drapeau aux trois couleurs de l'Union nationale. Je termine par ces paroles du gouverneur de Frontenac: "Nous répondrons aux adversaires par la bouche de nos canons."

M. Beaulieu (Témiscouata) félicite le nouvel Orateur de la Chambre.

Je félicite d'une manière toute spéciale le premier ministre pour le choix judicieux de ses collègues du cabinet.

Je représente le comté de Témiscouata, l'un des plus beaux comtés de la province. Je me suis porté candidat comme franc libéral et j'ai gagné la confiance de mes électeurs, qui m'ont élu par une forte majorité. J'en suis fier.

(Applaudissements à droite)

Je me suis engagé solennellement à faire mon devoir, à rendre justice à tous et à soutenir un parti honnête et franc.

Une voix: Vous êtes courageux!

M. Beaulieu (Témiscouata): Je dois dire, avant d'aller plus loin, que mon adversaire et moi-même avons fait une lutte électorale honnête et loyale, et j'en remercie le candidat défait. Je tiens aussi à féliciter les électeurs pour la manière dont les choses se sont passées.

Cependant, un fait que je ne puis passer sous silence et que je veux porter à l'attention de la Chambre, M. l'Orateur, c'est la façon dont se comportent, depuis le 25 novembre, certains gérants régionaux de la Fraser Utilities Company. Ils ont destitué sans pitié les bûcherons de mon comté. Ils passent les ouvriers au crible et les libéraux sont écartés impitoyablement.

Des voix à droite: Honte! Honte!

M. Beaulieu (Témiscouata): Les marchands libéraux ont subi le même sort. Ils n'ont pu rien fournir aux camps de cette compagnie. Depuis que j'ai averti le gérant de cette société, M. Matheson, les choses ont très peu changé. Je demande donc au ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils) qu'il fasse pression auprès de la compagnie pour que libéraux et conservateurs puissent trouver de l'emploi.

Je me suis engagé à faire mon devoir. J'entre droit dans la politique et j'en sortirai de la même manière. Je parlerai chaque fois que la chose sera nécessaire.

Je suis déjà accusé d'avoir fait des destitutions. Eh bien, j'en ai fait une, une seule. J'ai enlevé une position à un citoyen qui avait déjà une ferme pour la donner à un journalier. Et c'est à un franc libéral que je l'ai enlevée.

(Applaudissements)

Plusieurs personnes avaient mis le comté de Témiscouata sur la liste noire. Ils avaient appelé mon adversaire "la terreur de la province". Il a été battu. J'ai été élu par les cultivateurs, les colons et les ouvriers.

Il rappelle que les députés de Rivière-du-Loup (M. Casgrain), de Kamouraska (M. Gagnon) et lui-même sont trois enfants de la Rivière-Ouelle.

Avec des députés dévoués à la cause libérale comme nous le sommes, le premier ministre peut compter sur notre appui entier.

Depuis le commencement de la session, j'ai entendu plusieurs députés de la gauche faire des discours. Ne sachant pas où donner de la tête, ils ont parlé de tout: des vieux, des jeunes, de la colonisation, de l'agriculture. Au sujet des jeunes, je dois dire que je ne vois pas la situation aussi désespérée qu'on veut le laisser croire à gauche, et ce, à des fins purement politiques.

On a parlé des chômeurs. Dans mon comté, nous n'avons pas eu peur de nous expatrier pour trouver du travail. C'est ainsi qu'étant troisième capitaine à bord d'un bateau, j'ai eu le plaisir de rencontrer un pilote qui siège aujourd'hui dans cette Chambre: le député de Portneuf (M. Dussault). M. l'Orateur, je n'ai pas peur des flots du Saint-Laurent; je n'ai pas peur de défendre la droite.

(Applaudissements)

Il ne faut pas oublier que le chômage a toujours existé et qu'il en existera toujours tant que les municipalités ne feront pas comprendre aux chômeurs qu'ils ne doivent pas compter sur l'État pour vivre et qu'ils doivent travailler pour avoir droit à leur pain.

Depuis 12 ans, je suis maire de la Rivière-Bleue. Nous avons dû combattre le chômage. Après avoir distribué des secours pendant quelque temps, nous nous sommes aperçus que la municipalité était aux portes de la banqueroute. Nous avons aboli les secours de chômage. J'ai pris sur moi de procurer de l'emploi aux nécessiteux. Sur 180 chômeurs, quatre seulement n'ont pas voulu retourner au travail.

Les villes ont démoralisé notre jeunesse. Une autre cause du chômage, ce sont les discours des poseurs de crêpes à la radio, des calomniateurs. La radio, c'est une bonne chose, mais il ne faut pas s'en servir pour démoraliser la population. Quand on voit des gens parler du premier ministre et l'appeler "Taschereau" tout court, alors qu'il mérite tant son titre d'honorable, on se demande si ces gens donnent un bon exemple.

Il y a beaucoup de terrains de colonisation dans mon comté. Il y a des industries forestières à Rivière-Bleue, près de Cabano, qui doivent cesser leurs opérations. Que feront les ouvriers?

Cela fera encore des pères de famille à encombrer la petite ville. Je demande au département de la Colonisation de hâter la classification des lots qui se trouvent non loin de là, afin d'y diriger ces gens et de les établir. On pourrait placer là au moins 75 chefs de famille.

Je félicite le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) de ce qu'il a fait pour mon comté. En 1933, il s'était fabriqué 6,000 livres de

beurre à la Rivière-Bleue. Le gouvernement nous ayant accordé un octroi et les services d'un agronome, nous avons produit, en 1935, 15,231 livres de beurre, soit une augmentation de 9,000 livres en deux ans. Cette année, la fabrique se rendra à 20,000 livres. Ce succès est certainement attribuable au département de l'Agriculture.

L'industrie laitière a pris un développement considérable grâce à la politique du développement de l'agriculture et aux nombreux octrois reçus. Ces résultats ont été fort consolants.

Il y a de la place pour établir un grand nombre de colons et fonder de nouvelles paroisses.

Je préconise, dit-il, fortement le développement de la colonisation dans Témiscouata, mais j'estime qu'une surveillance spéciale s'impose.

Je me permets maintenant une recommandation. Pour avoir du succès en colonisation, chez nous, il faudra surveiller les établissements de près. Il faudra surtout faire cesser les secours directs, car les colons qui retirent du secours direct ne défrichent pas leur terre, et remplacer les secours par des primes de défrichement.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Très bien!

M. Beaulieu (Témiscouata): Je suggère une prime de défrichement de \$25 l'acre par année. Un bon travailleur peut faire six acres par année; cela lui ferait \$150, alors que les secours directs, sur la base moyenne de \$10, se montent à une centaine de piastres. Le colon aurait intérêt à développer son lot. On donnerait ainsi de nouvelles terres à la province. Après la cinquième année d'établissement, le colon, ayant défriché 30 acres, pourrait subvenir aux besoins de sa famille et même payer ses impôts.

Il y a 385,000 acres de terres défrichées dans mon comté. Il faudrait des octrois pour les colons établis et pour ceux qui ont des terrains qui ont subi l'épreuve des feux de forêt. Dans Témiscouata, le défrichement est plus difficile et sollicite des octrois plus forts qu'ailleurs, ainsi que des dons d'engrais chimiques nécessaires pour engraisser la terre.

On a parlé de la pension de vieillesse dans le discours du trône. Je suis en faveur de la pension de vieillesse, et je suis aussi en faveur de la pension pour les veuves. Les mères de famille qui restent veuves avec plusieurs orphelins ont droit à cette pension, et je suis certain que le gouvernement considérera cette question et qu'il considérera les moyens de donner du secours à ces veuves et à ces orphelins. Trop souvent, la pauvreté disperse les enfants après la mort du père. Je demande à la

Commission municipale d'y voir, car nos municipalités sont déjà surchargées par l'assistance publique.

Une voix à gauche: Ça c'est vrai!

M. Tremblay (Maisonneuve): Est-ce que l'honorable député me permet une question?

Des voix à droite: Non! Non!

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est au député de Témiscouata que je demande la permission.

M. Beaulieu (Témiscouata) consent.

M. Tremblay (Maisonneuve): L'honorable député a dit qu'il est en faveur d'une pension aux veuves, aux orphelins et aux mères nécessiteuses?

M. Beaulieu (Témiscouata): Non, j'ai dit que j'étais en faveur d'une pension pour aider les veuves.

Je n'ai pas demandé, dit-il, une loi provinciale pour aider les veuves nécessiteuses, mais je souhaite que l'on accorde des subventions aux municipalités qui doivent supporter de tels fardeaux.

Je félicite le secrétaire provincial (l'honorable M. David) de ce qu'il a fait pour créer des écoles et même un couvent dans mon comté, et pour promouvoir l'instruction publique.

Depuis 1930, le gouvernement a formé cinq paroisses nouvelles dans le comté de Témiscouata, comptant une population de 730 familles. Le comté de Témiscouata est un beau comté de colonisation, et je demande au ministre de la Colonisation (l'honorable M. Authier) de porter une attention toute spéciale à mon comté, d'autant plus que j'ai l'intention d'aller lui demander l'ouverture d'autres paroisses.

Je suis convaincu qu'il me recevra avec sympathie. Je lui demanderai aussi de faire quelque chose pour nos fils de cultivateurs. Je veux que nous gardions nos jeunes gens chez nous. Je ne veux pas qu'ils se réfugient dans les villes, pour y perdre complètement le goût de la terre.

Dans mon comté, il y a plusieurs belles routes qui ne sont pas encore terminées. Le département a fait beaucoup déjà, mais je lui demanderais de continuer, afin de procurer un peu de travail aux journalistes et aux cultivateurs.

Je demande au ministre de la Voirie (l'honorable M. Côté), dit-il, de ne donner d'octrois que tard l'été et même à l'automne, lorsque le travail

de la terre ne presse pas, afin que les cultivateurs ne négligent pas leur ferme, comme cela arrive, pour aller gagner dans les chemins l'argent nécessaire pour payer leurs taxes.

Il s'excuse d'avoir parlé surtout de son comté et termine par une profession de foi libérale.

(Longs applaudissements à droite)

M. Hamel (Québec-Centre) se lève, longuement applaudi par la gauche.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Encore! Encore!

M. Hamel (Québec-Centre): (Applaudissements prolongés) M. l'Orateur, si vous n'êtes pas fatigué de recevoir des compliments et des fleurs, souffrez que je vous présente à mon tour mes respectueux hommages et mes félicitations pour le titre honorifique que vous a décerné, ces jours derniers, la Chambre.

Je ne doute pas que tout le bien que l'on a dit de vous, de votre esprit de justice, de votre droiture, se confirmera pour nous tous à mesure que se poursuivra la durée de cette session. Selon l'usage, je veux féliciter le proposeur et le secondeur de l'adresse pour leur première escarmouche fort bien réussie.

Je ne voudrais prendre la parole pour la première fois en cette Chambre, sans avoir un mot de gratitude à l'endroit de mes électeurs, eux qui m'ont fait l'honneur de m'élire, contre toute la machine électorale du régime.

Enfin, je tiens à exprimer mes sentiments de gratitude aux électeurs de Québec-Centre, où j'ai été élu, en dépit de la machine électorale du gouvernement.

J'ai entendu, en cette Chambre, le chef de l'opposition (M. Duplessis) répéter, comme pour en confirmer toute la gravité, des accusations contre le gouvernement déjà répandues dans toute la province, lors des dernières élections, en novembre dernier. J'ai entendu le chef de l'opposition dire que les listes électorales étaient falsifiées, qu'elles l'avaient été au moyen de parjures. J'ai entendu parler de documents faussés, d'élections volées.

En réponse à ces accusations d'un caractère grave, le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) s'est contenté de parler des gloires libérales d'autrefois et de nous prouver, avec force documents, qu'il était un croyant, ce dont, je suis sûr, personne en cette Chambre n'a jamais douté. Étrange, tout de même, qu'un premier ministre

catholique se croie obligé de revendiquer ses croyances et de réfuter des attaques d'incrédulité.

M. l'Orateur, je me demande si c'est une tactique nouvelle que de s'accuser de choses dont personne ne nous accuse, afin de se permettre une réfutation facile. Est-ce une nouvelle méthode d'étaler son catholicisme, sans passer pour pharisien, que de lancer habilement l'injure aux adversaires, en mettant dans la bouche d'un de ses amis, avant de les mettre dans la sienne, des paroles comme celles-ci: "Je vous félicite d'avoir triomphé de ces accapareurs de ciel et de ces distributeurs d'enfer"?

Des voix à droite: C'est vrai! C'est vrai!

M. Hamel (Québec-Centre): Si les libéraux se mettent à lancer des insultes, j'espère que mon côté aura le droit d'en faire autant.

M. l'Orateur: À l'ordre!

M. Hamel (Québec-Centre): Je m'étonne que le premier ministre n'ait pas ajouté un mot aimable pour la bonne presse, la presse religieuse, comme il l'a si bien fait dans le passé.

Le gouvernement, je le constate, se défend cette année avec des lettres de cardinaux. Il en fait un triage savant, pige ce qui fait son affaire et feint d'oublier le reste. Suivons-le un instant sur ce terrain de son choix. M. le premier ministre a parlé de la lettre de Son Éminence le cardinal Rouleau à son retour d'Europe.

Que n'a-t-il parlé de celle du même cardinal au premier ministre, le 18 mars 1930, lors du bill sur la question des écoles juives? Pour quelle raison n'a-t-il pas aussi relaté sa réponse à Son Éminence le cardinal Rouleau, le lendemain, 19 mars 1930, lettre dans laquelle le premier ministre donne une savante et irrespectueuse leçon de philosophie au primat de l'Église canadienne et tente, en même temps, d'attirer sur l'épiscopat de cette province du mécontentement et de la critique par tout le pays?

Que n'a-t-il aussi cité la lettre de Mgr Gauthier ou celle de Mgr Comtois, en protestation contre sa législation sur le règlement de la question des écoles juives?

M. le premier ministre aurait pu aussi parler des accusations en série sur l'influence indue des prêtres et citer la réponse à ces accusations de Son Éminence le cardinal Villeneuve. Que n'a-t-il mentionné cette partie du discours que Son Éminence le cardinal Villeneuve a prononcé à son retour d'Europe, ici même, dans l'hôtel du Parlement,

à un banquet que lui donnait le premier ministre, le mercredi 27 août 1933? M. l'Orateur, le premier ministre doit se rappeler que Son Éminence le cardinal Villeneuve s'était exprimé ainsi:

"J'ai conscience plus que jamais que, pour sauver l'humanité, il faut de l'ordre dans la société. On semblait l'avoir oublié."

M. l'Orateur, il manque d'ordre dans la société quand la police chargée de le maintenir protège les voleurs d'élections et arrête, sans raison, des adversaires du régime.

(Applaudissements à gauche)

M. Caron (Hull): Prouvez-le!

M. Hamel (Québec-Centre): Il y a du désordre dans la société quand on inscrit sur des listes électorales de faux noms, en s'appuyant sur des parjures faits en série.

Il y a du désordre dans la société quand on prend des repris de justice pour s'en servir comme "stool-pigeons", sous prétexte de maintenir l'ordre. L'ordre n'est pas l'œuvre des hommes de désordre.

Des voix à droite: S'il y a du désordre, vous en êtes responsables!

M. Hamel (Québec-Centre): Les responsabilités, je puis dire à mes honorables amis que je les établirai en cette Chambre. Je les prie de m'écouter.

Il y a du désordre dans la société quand le procureur général (l'honorable M. Perrault) laisse assommer des honnêtes gens, des citoyens paisibles, sans intervenir, sans enquêter pour trouver les coupables.

Il y a du désordre dans la société quand l'on trouve dans les urnes plus de bulletins qu'il n'y a de noms sur les listes électorales et que les responsables de ces résultats enthousiastes d'élections restent impunis.

Il y a du désordre dans la société quand, dans des clubs où est supposée se réunir l'élite de la société, on complot pour détruire la réputation d'honnêtes gens.

M. l'Orateur, il y a du désordre dans la société quand on prend les deniers publics pour les dépenser par millions, en vue d'influencer l'électorat et de corrompre les consciences, comme cela s'est produit aux élections de 1931 et de 1935.

Il y a du désordre dans la société quand le gouvernement devient mauvais débiteur et s'acquitte de ses dettes avec des "pitons" que ne veulent pas honorer les banques.

Il y a du désordre dans la société quand le candidat pauvre ne trouve pas de loi qui lui permette de poursuivre son adversaire coupable de vol d'élection.

Il y a du désordre dans la société quand le procureur général avantage le voleur au détriment du volé, telle l'affaire Randall.

Quel désordre règne dans la société quand, pour faire la lutte au gouvernement, un industriel patriote se voit dans l'obligation de faire transporter ses capitaux à l'étranger, afin d'éviter la ruine.

Il y a du désordre dans la société quand on permet l'exploitation de notre classe ouvrière et qu'on laisse, par exemple, travailler nos bûcherons de longs hivers, presque sans aucune rémunération. N'y a-t-il pas là du désordre qui pousse droit au grand chambardement? Il faut causer un peu avec ceux que l'on soumet à pareil régime pour s'en convaincre facilement.

Le désordre, vous l'avez vu partout: dans l'administration de la justice, dans nos finances, dans l'agriculture, la colonisation, l'industrie, même dans l'administration des secours directs. Aussi, le gouvernement craint-il la réaction du peuple partout. Vous en avez la preuve dans cette Chambre même.

L'honorable chef de l'opposition ne disait-il pas, le 25 mars dernier, que cette Chambre était transformée en caserne policière? Les rues, les avenues qui conduisaient au parlement étaient gardées par la police. Et, dans ce parlement même, l'on tient groupé tout un régiment de police prêt à enrayer l'assaut que l'on appréhende de la part de la foule. L'honorable député de Hull (M. Caron) a laissé entendre que la police nous causait de l'effroi. Avait-il oublié que toute la force constabulaire est ici pour protéger la droite de cette Chambre?

Il y a là, non seulement des policiers provinciaux à M. Charles Lanctôt et au colonel Lambert, un honnête homme, celui-là, que je me plais à saluer, mais aussi des policiers de la Commission des liqueurs et du service de la circulation. La police n'est pas ici pour prendre la défense de l'opposition. La police est ici pour vous, messieurs les ministériels. La police est ici pour vous donner le pouvoir. Donnez-nous le pouvoir, remettez-nous ce qui nous appartient, et...

Une voix à droite: Attendez!

M. Caron (Hull): Venez le prendre, si vous en êtes capables!

Une autre voix: Dans cent ans!

M. Hamel (Québec-Centre): Donnez-nous le pouvoir et vous verrez que nous maintiendrons l'ordre. Les portes du parlement seront toutes ouvertes. L'entrée sera libre et l'ordre sera maintenu avec un seul agent de sûreté par galerie. Voilà pour des gens que la foule ne glace pas de terreur.

(Tumulte à droite)

Je n'y vois pas là une manœuvre inventée par le chef Lambert.

Si vous êtes des vainqueurs, vous vous conduisez comme des vaincus.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur, si les messieurs du régime étaient les victimes aux dernières élections, s'ils ont pour eux la sympathie populaire, comme ils le disent, comment se fait-il qu'ils n'osent pas tenir des assemblées dans nos grandes salles publiques, comme les invitait à le faire le député de Saint-Sauveur (M. Cantin) l'autre jour. Comment se fait-il qu'ils reçoivent leurs amis presque en serre chaude et sur présentation de carte, comme cela se passe dans cette Chambre? Le peuple leur donne donc la frousse?

(Applaudissements à gauche)

Il y a du désordre dans la société et dans la province, M. l'Orateur, quand on prouve devant une Commission de l'électricité qu'une organisation formidable de brigandage existe sur ce continent, organisation dont font partie toutes les puissantes compagnies hydroélectriques de cette province, et que rien n'est fait par les autorités pour mettre cette organisation à la raison dans la province de Québec. Le désordre est causé par les moyens employés pour bourrer les crânes par le trust de l'électricité.

Dans son rapport, la commission Lapointe elle-même a ignoré l'existence de ce trust formidable. Le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) comme votre humble serviteur avaient pourtant donné des preuves irréfutables de l'existence de cette organisation, désignée et dénoncée par le président Roosevelt comme le plus abominable brigandage commis à l'abri de la loi.

Et l'un des centres de ce trust de l'électricité dans la province était à l'École polytechnique. En effet, M. l'Orateur, un des membres de cette commission Lapointe, celui qui, durant l'enquête sur la question de l'électricité, élevait la voix pour faire entendre des paroles élogieuses à l'endroit de ce centre antisocial du trust de l'électricité, la National Electric Light Association, un des membres de la commission Lapointe, dis-je, M. Frigon, est le principal de l'École polytechnique et il a été choisi par le gouvernement pour présider la nouvelle

Commission de l'électricité. Nulle raison d'être surpris si, depuis la création de cette Commission, les actions des compagnies d'utilités publiques ont subi une hausse en bourse. Rien d'étonnant si le président de la Quebec Power a écrit dans une circulaire adressée aux actionnaires, le 31 décembre 1935:

"Au cours de l'année, le gouvernement provincial a nommé les trois membres de la Commission de l'électricité de la province."

"La Commission ayant les pouvoirs nécessaires pour juger les questions litigieuses, vos administrateurs espèrent que les difficultés qui ont surgi dans le passé disparaîtront.

Il y a du désordre dans la société, M. l'Orateur, quand un premier ministre non seulement est membre de conseils d'administration de compagnies qui se présentent à la Chambre pour obtenir des privilèges, mais aussi membre d'un conseil d'administration d'une compagnie d'assurances alliée au trust de l'électricité et prise à influencer l'opinion publique, à la demande et en faveur du trust de l'électricité, comme il a été clairement démontré lors de la fameuse enquête tenue à Washington sur le trust de l'électricité. Si M. le premier ministre veut ici des précisions, avec documents à l'appui, je suis disposé à les lui donner publiquement, devant la Chambre, afin que l'on ne m'accuse pas de porter des accusations sans preuve.

M. Tremblay (Maisonneuve): Vous voyez bien que le premier ministre ne vous les demande pas.

M. Hamel (Québec-Centre): M. l'Orateur, le premier ministre espère que les querelles religieuses seront évitées en cette province. Je l'espère aussi. Sur ce point, il est incontestable que les menaces de guerre religieuse sont toujours venues, depuis nombre d'années, de la droite de cette Chambre. Au premier ministre (l'honorable M. Taschereau), pour lui rafraîchir la mémoire et lui démontrer à quelles conditions il était anxieux de maintenir la paix religieuse dans notre province, permettez, M. l'Orateur, que je lise des extraits de la lettre qu'il écrivait, le 23 janvier 1923, à Son Éminence le cardinal Bégin, lettre écrite pour protester contre un article publié dans *L'Action catholique*. Cet article critiquait la loi des liqueurs et n'était qu'une annonce payée. Le premier ministre, dans cette lettre, disait:

"Au nom de mes collègues et au mien, je viens donc vous demander, Éminence, si cette campagne et de semblables procédés ont réellement

vos approbation; car après tout, si c'est la guerre que l'on veut faire à notre gouvernement dont vous connaissez mieux que tout autre les dispositions à l'égard de nos institutions catholiques, nous désirerons, mes collègues et moi, savoir à quoi nous en tenir. Si les autorités religieuses approuvent *L'Action catholique* dans son attitude actuelle, un conflit devient inévitable entre elle et nous, ce qui serait infiniment regrettable à tous égards."

Le premier ministre terminait sa lettre ainsi:

"Je vous laisse juge des conséquences pour l'avenir. On est à briser, croyez-m'en, ce qui a été l'un de vos plus chers désirs et nous courons rapidement vers la création d'un parti anticlérical dans notre province.

"Veuillez agréer, Éminence, l'expression de mes sentiments respectueux."

"(Signé) L.-A. Taschereau"

Des voix: Honte!

M. Hamel (Québec-Centre): Voyez l'esprit qui est manifesté dans cette lettre et rapprochez-le avec celui que l'on retrouvait dans les articles du *Soleil*, les 25 et 26 novembre derniers. N'est-ce pas le même esprit? M. l'Orateur, veut-on la paix religieuse à condition que l'Église se soumette aux dictées et aux caprices de ceux qui croient d'abord et avant tout à l'esprit de parti?

M. l'Orateur, c'est parce qu'il y a du désordre dans la société que l'on a vu se lever deux chefs, que je salue. Le premier ministre a bien voulu nous dire qui avait gagné la victoire de notre côté. L'un de nos chefs ouvre la culasse du canon, l'autre place l'obus. Le premier pointe la mire, le second la vérifie et déclenche le coup qui fait couler le vaisseau. À qui revient le mérite, pour celui que n'aveugle pas un parti pris? À la coopération de nos deux chefs. Je les salue tous deux avec fierté, parce qu'ils ont consenti des sacrifices personnels difficiles pour le triomphe d'une cause nationale.

(Longs applaudissements à gauche)

N'eût-il pas été plus utile et plus généreux pour le premier ministre de chercher quelle avait été la cause de la défaite de son côté? Le gouvernement est vaincu moralement, tout le respire en cette Chambre, depuis la force constabulaire disproportionnée à la foule à tenir en respect, jusqu'à la physionomie des ministres.

(Rires à droite, applaudissements à gauche)

Et d'ailleurs, je ne voudrais pas d'autre aveu de cette défaite que le ton et le langage du premier ministre à la radio, le soir du 25 novembre dernier.

Rien ne laisse espérer, dans le discours du trône, que les listes électorales cesseront d'être un fouillis d'iniquités. Des parjures pourront encore y inscrire des noms à leur guise et jouir de l'impunité la plus complète. Le couronnement de toutes ces méthodes se trouvera encore dans le bill Dillon, le dernier bouquet ajouté au grand idéal d'un parti: tenir à jamais l'assiette au beurre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Vous pouvez dire beaucoup plus que ça.

M. Hamel (Québec-Centre): Rien aussi, dans le discours du trône, n'annonce la moindre modification à la loi des compagnies. À la base de la crise, vous trouvez des lois permettant au capitaliste d'exiger un rendement sur du capital artificiel. C'est un des moyens utilisés pour centraliser la richesse. Vous trouvez aujourd'hui, dans nos papeteries, une capitalisation multipliée 35 fois. Dans plusieurs de nos importantes compagnies hydroélectriques, vous trouvez une capitalisation multipliée 45 fois, et une mise de fonds initiale effacée près de quatre fois par un boni.

Et le gouvernement permet d'exiger des consommateurs un rendement sur une capitalisation qui n'est rien autre chose qu'une pure création de capital. Comme le disait un jour M. Henri Bourassa: "On a voulu faire quelque chose de rien." Le dieu argent s'est fait créateur.

Rien, dans le discours du trône, pour modifier un pareil état de choses. Et le gouvernement invoquera, comme de raison, que s'il allait promulguer une loi des compagnies sévère, toutes les nouvelles entreprises iraient à Ottawa pour obtenir leur charte. Alors, pour ne pas perdre le revenu provenant de l'émission de lettres patentes, le gouvernement est prêt à tolérer dans notre province une législation légalisant le vol.

Il oublie que si une loi provinciale protégeait nos consommateurs, elle se trouverait du même coup à protéger l'épargne, et que le jour ne tarderait pas à venir où le public montrerait une préférence marquée à placer ses économies dans des entreprises à charte provinciale plutôt qu'à charte fédérale. Le gouvernement n'y perdrait pas à passer des lois saines, de nature à protéger et le consommateur et l'épargnant. Si l'on veut un ordre nouveau, on ne saurait l'obtenir, comme l'a dit le député de Québec-Est (M. Drouin), avec un gouvernement féru de vieilles idées.

Pas un mot de cela dans le discours du trône. Pas un mot pour parer au désordre qui nous menace.

Pour le chômage, est-ce croyable? Le gouvernement veut, de concert avec les autorités fédérales et municipales, s'efforcer de soulager la misère de nos chômeurs. En est-il un seul dans la province qui eût pensé pour un instant que le gouvernement annoncerait que, désormais, il se désintéresserait de la misère de nos chômeurs? Gouvernement admirable, il continuera de soulager la misère. Mais de quelle façon? Le discours du trône dit: avec les secours directs. À moins que l'on constate que le temps est arrivé de les abolir! N'est-ce pas que ceci est plein d'encouragement pour ceux qui, depuis six ans, demeurent dans l'oisiveté et dans le dénuement le plus complet? N'est-ce pas mirobolant pour les municipalités qui croyaient que le gouvernement, selon ses promesses, assumerait la part des municipalités dans le secours aux chômeurs?

J'ai entendu un ministre de cette Chambre, le secrétaire de la province (l'honorable M. David), dire au cours des dernières élections: "Les secours directs, c'est le crime canadien du présent siècle." Le même ministre ajoutait: "On réclame du travail plutôt que de la charité pour une race fière. Maintenant, continuait-il plus loin, on pourrait me reprocher ce que je dis - oui, on a dû le lui reprocher - mais je dis ce que je pense et ce que je crois être la vérité. Je préfère de beaucoup endetter une province ou même un pays de \$100,000,000 plutôt que d'hypothéquer l'avenir d'une ou deux générations de travailleurs."

Voilà des paroles bien sensées, et j'imagine l'indignation de ce ministre en lisant le court paragraphe concernant le chômage, où on laisse entendre que les secours directs vont durer encore. Sont-ce ses protestations qui ont déjà fait modifier la politique du gouvernement sur ce point, puisque l'on étudie déjà un plan pour des travaux publics?

Le discours du trône dit, avec raison, que le problème du chômage est redoutable. Le chômage, on a d'abord commencé par nier son existence, dans cette province. On a cru que c'était là le meilleur moyen de le faire disparaître: nier son existence, n'en pas parler. Puis l'on s'est dit: "Cette crise sera comme les autres, elle passera. Il s'agit pour nous de marquer le temps, de subir l'orage, en attendant que les nuages se dissipent."

On a commencé à vouloir soulager les chômeurs par le régime des secours directs, pour l'abandonner et entreprendre celui des travaux publics, système qui, dans cette province, a été une source de pillage des deniers publics. Que de vols restés inconnus du public! Que d'argent extorqué aux chômeurs pour le profit personnel de quelques-uns!

Et si le gouvernement veut des précisions, il n'a qu'à manifester son désir, et nous lui en servirons à satiété: listes de paie falsifiées, travaux publics accomplis sur la propriété privée pour l'avantage de particuliers, profits usuraires sur la vente de matériaux, salaires payés à des absents ou à des morts. On a même prouvé qu'un enfant de deux ans avait été mis sur la feuille de paye.

M. l'Orateur, la province de Québec a demandé à la conférence interprovinciale, en 1932, l'abandon, la cessation des travaux publics par mesure d'économie, et l'on a ainsi soumis nos innombrables chômeurs au régime avilissant des secours directs. On a cru faire de l'économie en gardant, dans une ville comme Montréal, pour ne prendre qu'un exemple, 40,000 chômeurs dans l'oïseté quasi complète. On a économisé des piastres pour gangrener le plus beau, le plus solide de nos capitaux, le capital humain.

A-t-on oublié ce qu'il en coûte à un peuple pour former une génération de chrétiens et de travailleurs respectueux de l'ordre? Et par l'oïseté, M. l'Orateur, on a détruit en six ans la majeure partie du fruit de 20 ans de formation et d'éducation familiales et scolaires dans nos milieux ouvriers. Pour avoir gardé l'ouvrier dans l'oïseté, les économies que nous avons cru faire, nous les perdrons avant longtemps, parce que nous serons obligés de renforcer partout la force policière, d'agrandir nos prisons, nos asiles, nos hôpitaux.

Car demain, comme le disait l'abbé Groulx dans sa lumineuse conférence intitulée *L'Économie et le National*¹², nous aurons, si nous ne les avons déjà, nous aurons nos damnés de la terre. "Dans cette armée, disait l'abbé Groulx, vous apercevrez un régiment dont la présence en un tel milieu fait mal au cœur, un régiment que, selon toute proportion, je pense, notre haute natalité fait plus considérable qu'en tout autre pays: le régiment de notre jeunesse instruite, de notre jeunesse en fleur. Pour elle, plus d'emplois, pas même ceux que le talent et le travail pouvaient conquérir naguère de haute lutte, mais le choix entre la déprimante profession du collet blanc et le camp de concentration."

M. l'Orateur, tous les membres de cette Chambre devraient lire cette conférence de l'abbé Groulx. Lisons-la, elle est inspirée par un homme de cœur, un patriote, un prêtre, un saint prêtre, un savant et un historien. Point n'est nécessaire d'accepter tout ce qu'y dit l'auteur, mais cette conférence mérite l'attention de tout homme mêlé à la chose publique. Elle restera peut-être comme le testament spirituel de

ce grand éveillé des nôtres. C'est le coup de clairon du patriote donnant le signal du danger. C'est la parole de l'apôtre assoiffé de justice pour les siens, sans vouloir la moindre injustice pour les autres. Ce sont les accents du tribun qui empoigne son auditoire et le conduit sur les cimes.

Nul homme appelé à diriger les affaires de notre province ne devrait négliger de lire attentivement cette conférence intitulée, je le répète, *L'Économie et le National*. Nous ne pourrions jamais résoudre nos propres problèmes si nous ne nous inspirons pas des conseils de nos grands penseurs, de nos érudits.

Chose étrange, à peine le discours du trône est-il lu que l'on change le ministre qui a la direction des affaires du chômage et du service des secours directs, et l'on annonce une politique nouvelle. Chacun devra travailler pour obtenir des secours, nous laisse entendre l'honorable ministre du Commerce (M. Bouchard).

Excellent, ce principe; bien supérieur à ce que l'on a fait dans le passé, alors qu'on interdisait aux municipalités de faire aucun travail permanent avec l'argent des secours directs. Non seulement on ne pouvait accomplir aucun travail permanent avec cet argent, mais il était interdit de faire de l'ouvrage urgent. Le gouvernement, en économique, est d'une compréhension tardive et lamentable.

M. l'Orateur, si l'on ne trouve pas moyen de faire travailler durant une somme d'heures raisonnable tous nos chômeurs à des travaux utiles pour la société, nous allons droit à la ruine, droit à la répudiation totale des dettes. Nous avons deux capitaux à sauver actuellement: le capital humain et le capital argent.

Une société doit s'organiser de façon à sauver d'abord le capital humain, le préserver physiquement et moralement, sans quoi il n'y a pas de salut possible pour le capital argent. Ce problème est difficile, je le concède, nous devons y travailler sans parti pris. Nous devons renverser les rôles et cesser de vouloir, en premier lieu, sauver le capital argent. Dans un incendie, on sauve les personnes avant le mobilier.

(Applaudissements)

Depuis 1932, depuis la reprise du régime des secours directs, la société sombre financièrement et moralement. Les municipalités sont en faillite. Elles ont été plus endettées par le chômage que ne l'a été le gouvernement provincial lui-même. On m'informe que, dans la ville de Montréal, il y aura le mois prochain 39,000 à 40,000 propriétés à vendre. Dans la ville de Québec, il y en aura de 1,600 à 1,700. D'après la loi du gouvernement provincial, on oblige

les municipalités à vendre toute propriété dont les arrérages de taxes sont accumulés depuis plus de deux ans. La loi dit qu'il faut vendre ces propriétés.

Croyez-vous qu'il soit possible qu'une telle quantité d'immeubles puissent être lancés en vrac sur le marché en un temps où l'argent est si rare? Les seuls capables de mettre un prix sur d'aussi nombreux immeubles seraient les gros capitalistes qui, pour des prix dérisoires, s'empareraient d'une partie des propriétés de la métropole et de la ville de Québec. L'on nous crie partout que la crise est due à la centralisation de la richesse, et voilà que des moyens sont offerts de nouveau à la richesse pour qu'elle se centralise davantage.

Parler des causes du chômage, c'est se perdre dans un dédale. Cependant, on semble s'être accordé sur la surproduction comme une des causes principales. Mais, aujourd'hui, n'y aurait-il pas lieu de se demander si nous ne souffrons pas de sous-consommation? Le pouvoir d'achat de nos cultivateurs, de nos chômeurs et de nos ouvriers se résume à bien peu de chose, tous doivent en convenir. Dans les autres classes, il est singulièrement réduit, ce pouvoir d'achat, par la diminution des salaires.

L'État ne doit pas s'immiscer inutilement dans les rouages du commerce, je l'admets, mais il doit voir à ce que la dictature économique et la libre concurrence aient un frein et n'obligent pas le cultivateur, l'ouvrier ou l'artisan à donner le fruit de leur labeur sans une juste rémunération. L'État doit voir à ce que l'ouvrier touche un salaire minimum, et je constate que, dans le discours du trône, il n'est fait aucune mention de ce point capital.

Tant que la capacité d'achat ne sera pas restituée à la masse des consommateurs, vous aurez le chômage dans l'industrie. C'est élémentaire. Cependant, l'on permet aux industriels, aux commerçants, aux banquiers, etc., de continuer la distribution de salaires bien insuffisants pour permettre à la classe moyenne et ouvrière une existence convenable.

On a bien promulgué une loi du salaire minimum pour les femmes - loi peu respectée. Nos industriels et nos commerçants continuent leurs abus et donnent une rémunération trop réduite à la jeune fille obligée de gagner sa vie à l'atelier. Je sais que cela a provoqué beaucoup de tristes incidents. J'ai en main la lettre d'une jeune fille qui a travaillé 33 heures et demie et qui a touché \$1.42. On permet, dans cette province, que des bonnes, des servantes travaillent pour des salaires de six à sept piastres par mois, et des institutrices pour \$25 par mois.

Comment voulez-vous que ces personnes puissent subvenir à leur propre subsistance et utilisent les produits de l'industrie? Toute personne qui travaille a droit non seulement à sa nourriture, mais aussi à tout ce que requiert le rang social qu'elle occupe, principe que nul n'ignore, principe qui, sagement et prudemment mis en pratique, jouerait un grand rôle pour amener une meilleure distribution de la richesse.

Le gouvernement passe une loi pour le salaire minimum des femmes, mais voit-il à sa mise en vigueur? L'industrie ou le commerçant qui déjoue la loi du salaire minimum et prive son employé d'une partie du salaire dû n'est rien autre chose qu'un voleur, et lorsqu'il est pris à frustrer ses employés de leur juste salaire, ne devrait-il pas être traité plus sévèrement que l'est celui qui se permet, dans un moment de détresse, d'user sans droit et clandestinement du courant électrique, ou qui vole pour manger et qui est condamné à la prison?

Je ne veux pas faire de la démagogie, mais il y a des choses qui sont indignantes. Je ne peux pas vous dire le nom de cette jeune fille qui m'a donné le montant de sa paie, car je la priverais de sa situation et je la rendrais incapable d'en trouver une dans n'importe quelle grande industrie.

La province paraît être l'endroit par excellence pour les salaires de famine. Même là on l'on a mis en vigueur une loi du salaire minimum pour les femmes, l'on constate que cela ne met pas un terme aux abus, parce que les sanctions ne sont pas assez sévères. La Commission royale d'enquête de M. Stevens, dans son rapport sur les écarts de prix, à la page 132, note ce qui suit:

"Dans une société de magasins à Ottawa, 18 femmes tiraient une moyenne de \$10.77 par semaine; 18 femmes à Québec, dans un magasin de même importance, de la même société, recevaient une moyenne de \$6.23. Le président expliqua d'un ton plaintif: "C'est le salaire minimum."

Vous avez là un fait qui démontre singulièrement la situation désavantageuse du travail féminin en cette province. Est-ce surprenant, quand il est déjà reconnu et admis que la main-d'œuvre masculine est moins bien rémunérée dans notre province que dans la province d'Ontario; dans notre province, "la première du dominion", n'oublions pas de nous bourrer le crâne de ces mots mensongers que l'on nous chante depuis si longtemps!

Pour quelle raison n'a-t-on pas songé à établir un salaire minimum pour les hommes? On a feint, à la dernière session, d'établir un salaire minimum pour les bûcherons, mais le premier ministre, m'a-t-on

informé, a été le premier à s'objecter, au conseil des ministres, à ce que la loi s'appliquât sur les terres concédées à des entreprises particulières. Après plus de cinq ans de crise, on a constaté que des hommes allaient dans la forêt pour y travailler sans rémunération, ou toucher 10, 20 ou 30 sous par jour.

On a établi la loi des contrats collectifs, et voilà qui est bien, mais trop d'industriels s'y dérobent par la ruse, sans compter que l'on paraît vouloir s'en servir en certains milieux pour amener la petite industrie à la faillite. Le gouvernement fait préparer un rapport sur les salaires raisonnables. Il a dressé une liste de salaires raisonnables pour les journaliers, mais il se croit justifié de ne pas mettre cette échelle de prix en vigueur sur ses propres travaux de voirie.

Le ministre de l'Agriculture voit dans la haute protection tarifaire une des causes du malaise chez l'agriculteur. Je ne nierai pas que les tarifs douaniers élevés favorisent la surcapitalisation, la surproduction et la hausse des prix des produits manufacturés. Ces conditions appauvrissent le cultivateur au pouvoir d'achat fortement réduit.

Le ministre (l'honorable M. Godbout) dit que l'agriculture est prospère. Cependant, le cultivateur est obligé de travailler sur les chemins pour payer ses taxes. Où est le pouvoir d'achat d'un homme qui, pour tout profit, dans l'hiver, retire 100 ou 200 piastres, surtout quand cet homme est le père d'une famille de cinq ou de 10 enfants?

Le juste salaire, M. l'Orateur, c'est la chose la plus importante à mettre en vigueur, si nous voulons travailler à la disparition du chômage. Je connais les arguments que l'on me rétorquera, en disant qu'à moins d'une loi générale, par tout le Canada, il serait dangereux de légiférer sur ce point. Pourtant, le député de Deux-Montagnes (M. Rochon) a dit, ce jour même, que notre peuple se débat dans un chaos où il menace de sombrer. C'est ce que nous disons nous-mêmes.

Assainissez le capital argent, faites dégorger les capitaux multipliés 35 ou 45 fois, et le salaire raisonnable pour l'ouvrier ne deviendra pas un obstacle à l'expansion de notre commerce et de notre industrie. Ayez une loi des compagnies qui ne légalise pas le vol, et vous pourrez payer des salaires convenables à la main-d'œuvre. Et surtout, voyez à ce que les nécessités de la vie qui sont contrôlées par des monopoles, telles l'électricité, le charbon, l'essence, soient livrées au consommateur à des prix raisonnables.

Nous réclamons le juste salaire pour le capital humain. Le capital argent a bien droit, certes, à une juste rémunération, mais il reste aujourd'hui presque

avec les mêmes exigences qu'avant la crise, alors qu'une forte partie du capital humain ne touche aucune rémunération et jongle dans l'oisiveté. M. l'Orateur, nous avons là un équilibre rompu. Si le capitaliste égoïste n'ouvre pas les yeux, qu'il prenne garde. Vous trouvez aujourd'hui, M. l'Orateur, toute une génération de jeunes chômeurs. On en compte, paraît-il, 60,000 de ces jeunes dans l'oisiveté, de belles énergies capables d'aimer et de travailler pour fonder un foyer. C'est l'avenir de la province et du pays.

Et toute cette armée oisive est poussée par les circonstances à la débauche, au libertinage, et, pour une large part, refusera peut-être dans quelques années de fonder des foyers. C'est la porte ouverte à toutes les idées subversives.

Cette génération, quand elle aura remplacé la présente, acceptera-t-elle de payer les pots cassés que nous leur aurons légués en héritage? Jamais! Habitue à l'oisiveté forcée, n'ayant jamais connu ce qu'est le travail intensif, cette jeunesse demeure forcément travaillée par des idées de mécontentement, de chambardement. Comment pourrait-il en être autrement?

Si l'on n'allège pas le fardeau des dettes publiques par leur conversion hâtive à des taux d'intérêt moins élevés, nous obtiendrons comme réaction, tôt ou tard, la répudiation totale des dettes. Je suis informé, cependant, que le premier ministre, lors de la conférence interprovinciale d'Ottawa, tout récemment, s'est objecté à la réduction du taux d'intérêt sur les dettes. Il s'est fait là l'écho des banquiers et des compagnies d'assurances.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Je n'ai jamais discuté cela à Ottawa!

M. Hamel (Québec-Centre): J'ai été informé que vous l'aviez discutée, cette question.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Vous avez été mal informé. En autant qu'il s'agit de la conversion des dettes, je n'ai pris part à aucune conférence, ni consenti à quoi que ce soit. Je n'ai assisté à aucune conférence où il ait été question des dettes.

M. Hamel (Québec-Centre): Je voulais avoir votre opinion. Êtes-vous pour ou contre la conversion des dettes?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Si vous voulez avoir mon opinion, je suis contre toute conversion des dettes de la manière suggérée,

car je suis pour la sainteté des contrats, et pour le respect des engagements pris.

(Applaudissements à droite)

M. Hamel (Québec-Centre): C'est cela. Mais si l'on veut la sainteté des contrats, que l'État respecte le papier-monnaie qu'il émet. L'État, dans la crise actuelle, a dit: j'émet des billets de un dollar, mais je ne respecte pas le contrat.

(Applaudissements à gauche)

On respecte les contrats qui favorisent les puissants et on répudie les autres. Je n'en veux comme exemple que le contrat de la Saguenay Power, qui a été annulé avant échéance.

(Applaudissements)

Mais on fera, par contre, respecter le contrat de la Québec Power, un contrat inique, parce qu'il fera l'affaire du trust électrique.

(Applaudissements)

Ces organisations ont un portefeuille bien garni de ces obligations à intérêt élevé. Peu leur importe que la misère reste navrante dans la masse. Il faut que leurs dividendes demeurent rémunérateurs et donnent jusqu'à 48 %, comme dans certains cas. Si la finance ne s'impose pas des sacrifices, elle subira le châtement de son égoïsme par la disparition totale du régime capitaliste. Et c'est à l'État de l'y contraindre.

Les avertissements viennent nombreux, et l'on fait les sourds, l'on rit, l'on est cynique, pendant que les bases de la société se lézardent et menacent de crouler. Le gouvernement continue de sonner la note optimiste, de chloroformer toute une partie de la population qui, Dieu merci, commence à s'éveiller: on en a eu une preuve flagrante, le 25 novembre dernier.

Tel sur le Titanic, pendant que le navire sombrait, l'orchestre continuait, pour empêcher la panique, de jouer de la musique de danse et des airs populaires. On s'en allait au fond de la mer, à l'abîme, au rythme du tango et du fox-trot. Mais quand il n'y eut plus moyen de dérober aux passagers l'imminence du danger, alors en face du désastre, l'on entonna un hymne d'adieu: "Nearer, My God, to Thee".

Eh bien, messieurs, nous sombrons, nous allons à une catastrophe, pendant que le gouvernement entonne ses hymnes d'allégresse et affiche de la gaieté tout artificielle, chante que tout est prospère et que notre province est à la tête de la Confédération. On demeure béatement optimiste et l'on taxe de pessimisme ceux qui veulent voir la situation dans toute sa réalité.

Le premier ministre, en réponse aux attaques plus sérieuses contre son régime, vient vous chanter les louanges des anciens chefs politiques, nous parler de la sainteté de sa mère, de sa croyance personnelle, et qualifier ses adversaires d'accapareurs de ciel et de distributeurs d'enfer.

Le ministre des Pêcheries (l'honorable M. Rochette), lui, de son côté, nous parle du pardon chrétien, tandis que le premier ministre traite les membres de l'opposition de pharisiens. Le pardon chrétien, serait-ce les injures à jet continu que nous sert la presse de parti et, en particulier, *Le Soleil* et *Le Canada*?

Une voix à droite: Et la radio?

Une autre voix: Parlez-nous de vos discours à la radio!

M. Hamel (Québec-Centre): Nous avons parlé à la radio, tous nos discours sont écrits, mais jamais je n'ai insinué quoi que ce soit sur la vie privée d'un adversaire.

(Applaudissements)

Le pardon chrétien, serait-ce d'appeler le maire de Québec (le député de Montmagny, M. Grégoire) un piètre cabotin, de le mettre, sans raison aucune, sous le coup d'accusations graves, comme l'a fait *Le Soleil*? Ou encore de dire que le député de L'Assomption (M. Gouin), avec sa bande de mécontents et d'hypocrites, dénoncent les trusts et la dictature? C'est dans *Le Soleil* du 20 août 1935. Le pardon chrétien, la charité chrétienne dont a parlé avec tant d'éloquence le ministre des Pêcheries, serait-ce quand *Le Soleil* dit, dans son édition du 16 juillet 1935:

"Vous avez le devoir de vous renseigner sur le compte des jeunes politiciens qui sollicitent votre attention et votre confiance ou vos votes. Non seulement à la compagnie qu'ils forment, mais chacun d'eux individuellement, cherchez à connaître les Paul Gouin, les F.-A. Monk, les Oscar Drouin et leurs associés. (Mettons dans une catégorie différente les Lacroix, les Hamel, les Ouellet, hommes d'âge mûr auxquels nous consacrerons bientôt des articles particuliers) Aux pères de famille, nous demanderons de dire à leurs fils s'ils doivent, dans leur vie privée et plus tard dans leur vie publique, prendre l'exemple sur M. Taschereau ou sur ses détracteurs."

Sont-ce ces insinuations au ton pharisaïque qui nous valent du premier ministre le pardon chrétien? Est-ce donc que ces gens nous pardonnent pour le mal qu'ils nous ont fait?

(Applaudissements)

Le pardon chrétien du régime, s'il en est qui l'ont connu, c'est le maire de Québec (M. Grégoire), le député de Québec-Est (M. Drouin) et votre humble serviteur, ceux qui ont peut-être été les plus acharnés contre les trusts.

(Applaudissements)

Le Soleil, le journal attitré du régime, m'a servi, les 21 et 22 novembre précédant l'élection, les deux plus sales articles qui aient jamais été écrits contre un politicien. Et pour confirmer que ces articles étaient dans le ton où M. le premier ministre les apprécie, c'est son fils et mon neveu, le député de Bellechasse (M. Taschereau), qui a mission de défendre *Le Soleil* devant les cours de justice. L'esprit de famille finit là où commence la lutte contre le trust électrique.

(Applaudissements)

L'esprit de famille cède alors le pas au pardon chrétien. Le pardon chrétien, fasse la Providence que j'aie la force de l'exercer envers ceux qui me vilipendent depuis six ans, pour avoir pris la part des petits et dénoncé les abus des puissants!

(Applaudissements)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est ça, les insulteurs, c'est nous; les victimes, c'est vous. C'est quelque chose de nouveau.

M. Hamel (Québec-Centre): Oui, nous sommes les victimes de vos trusts et de votre presse.

Et pendant que les ouvriers chôment, que les petits bourgeois s'acheminent vers la ruine complète, l'on permet que les grosses compagnies, les puissantes organisations obtiennent des exemptions et des commutations de taxes. Vous avez vu, par exemple, la ville de Lévis considérer autrefois comme propriété non imposable tous les biens de la Quebec Power.

En 1933, vous avez vu le gouvernement obtenir des réductions ou des commutations de taxes pour 20 ans en faveur de cette même compagnie à Saint-Ferréol, dans le comté du premier ministre. Dans la ville de Québec, cette compagnie jouit d'exemptions de taxes alors que tous les citoyens restent soumis à l'échelle régulière des taxes.

En 1930, le gouvernement accordait encore des commutations de taxes à Brubaker Silk Mills, Canadian Transcontinental Airways Limited, à la Shawinigan Water and Power Company, dans la ville de Grand'Mère, dans la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et dans la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à la Donnacona Paper Company, à

la Kenogami Land Company, à la Sherbrooke Railway and Power Company.

À la dernière session, vous avez eu des bills pour des commutations de taxes à la Beauharnois Light, Heat and Power Company, à la Beauharnois Land Company, à la Canada Bronze Power Works Limited, à George Christie, Canada Limitée, à la Montreal Cotton, à la St. Maurice Power Corporation, à la St. Ann Paper Company Limited, à The Textile Company of Canada, The Wabasso Cotton Company, The Empire Shirt Manufacturing Company.

Y a-t-il un seul petit propriétaire que l'on aurait dégrevé, alors que les gros obtenaient des réductions, laissant ainsi le fardeau de la dette publique peser de plus en plus sur les gagne-petit qui, tous, sont poussés à la ruine?

Enfin, M. l'Orateur, comme notre premier ministre a atteint l'âge des pensions de vieillesse, le gouvernement de la province décide de les établir.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Pas encore! Ce ne sera pas avant un an.

(Applaudissements à droite)

M. Hamel (Québec-Centre): C'est cela, un an, juste le temps de préparer la loi et d'en préparer une autre qui décrètera qu'un ministre ne peut être directeur de compagnies.

(Applaudissements à droite)

Dès janvier 1932, la Commission des assurances sociales, dans son cinquième rapport, page 142, disait:

"La Commission des assurances sociales est éminemment favorable à l'institution d'un système contributoire et obligatoire d'assurance-vieillesse dans la province de Québec."

On a fait faire des études par des érudits, des sociologues, puis on laisse leurs conclusions dormir dans les casiers. Le gouvernement demande l'opinion de savants dans l'espoir qu'ils viendront confirmer une idée déjà arrêtée. Dès que ces opinions ne sont pas en conformité avec les vues du gouvernement, vite on met la sourdine partout, afin que le public ne se rende pas compte de la comédie qui se joue à son détriment.

À la page 155, dans ses recommandations, la Commission des assurances sociales dit:

"Elle recommande donc que la province de Québec prenne l'initiative d'une démarche collective des provinces auprès du gouvernement fédéral, dans l'intention de promouvoir et de faire établir un système d'assurance-vieillesse obligatoire et contributoire."

Plus loin, la même Commission suggère:

"Mais, tout en favorisant nettement comme socialement sain le système d'assurance-vieillesse contributive et obligatoire, de préférence au système d'assurance entièrement à la charge des pouvoirs publics, et en attendant cet établissement qu'elle favorise, la Commission des assurances sociales, en présence de la situation désavantageuse où se trouve actuellement notre population du fait qu'elle contribue à un système dont elle ne bénéficie pas, recommande que la province de Québec, lorsque la chose sera possible, accepte comme mesure temporaire et transitoire la mise en vigueur chez elle de la loi fédérale actuelle des pensions de vieillesse."

Voilà déjà quatre ans que dorment dans des casiers poussiéreux ces suggestions éminemment sociales, et le gouvernement vient à peine de se décider. L'opinion des sociologues n'influence en rien un gouvernement qui n'adopte des mesures législatives que sur la pression de l'opinion populaire. "Gouverner, c'est prévoir", dit-on. Pour le gouvernement actuel, gouverner, c'est simuler de l'intérêt pour la classe pauvre, tout en légiférant en faveur des monopoles.

Enfin, le gouvernement veut assurer le respect de la loi du dimanche et donner à notre province figure de pays chrétien. Le gouvernement, devenu vieux, se fait ermite. On a attendu le jugement de la Cour d'appel pour prendre une telle décision. Quand il s'est agi de tenter de contrôler la radio, le gouvernement a fait une législation avant même que les tribunaux supérieurs eussent rendu un jugement. On voulait aussi retarder la présente session jusqu'à ce que la Cour suprême se fût prononcée sur la constitutionnalité de la législation sociale du gouvernement fédéral. Le gouvernement, il est évident, devance ou attend la décision des tribunaux selon que le réclame son intérêt, et non celui de ses administrés.

On parle souvent des droits et de l'autonomie de la province, mais voici que le gouvernement est prêt à laisser toute la distribution du crédit agricole entre les mains du fédéral. N'est-ce pas là un moyen de soumettre en quelque sorte le développement de l'agriculture chez nous aux volontés d'un gouvernement dans lequel nous sommes toujours en minorité?

(Applaudissements à gauche)

Celui qui contrôle le crédit tient comme la clef de la maison. Et voici qu'on laisse le fédéral devenir le dispensateur du crédit rural ou agricole.

Je regrette que le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) ne soit pas à son siège¹³. Je

ne suis pas très connaissant en agriculture, mais on voit dans les statistiques que les cultivateurs de Québec ont emprunté \$6,000,000 contre \$1,290,000 pour Ontario. Pourquoi? À cause de la prospérité de nos cultivateurs... On a parlé des hypothèques de nos cultivateurs. Il paraît que nous avons moins d'hypothèques qu'Ontario, mais lorsque la loi des concordats a été passée, dans les six premiers mois il y a eu 11,819 demandes dans Québec et 5,328 dans Ontario. Curieux! Cela prouve que le cultivateur québécois n'est pas si prospère! Si les cultivateurs d'Ontario ont plus de dettes que les nôtres, ils ont l'air de les supporter mieux. Le cultivateur québécois a moins d'hypothèques parce qu'il peut moins emprunter.

Je crois que les statistiques fédérales ne sont pas toujours exactes. On le constate en ce qui concerne l'électricité. Je vois que l'honorable ministre du Commerce (M. Bouchard) opine dans ce sens.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Oui, ce qui est vrai est vrai.

M. Tremblay (Maisonneuve): Il n'est jamais trop tard pour confesser ses péchés!

M. Hamel (Québec-Centre): Alors, nous nous accordons.

Dans le rapport du comité permanent de l'agriculture, de la colonisation et de l'immigration, sur l'opportunité de créer un crédit agricole, en 1922, je constate que M. J.-H. Fortier s'est opposé au crédit agricole et qu'il l'a dénoncé comme une forme d'étatisation. Si on avait consulté le député de Rouville (M. Barré)...

M. Barré (Rouville): Il n'était pas assez instruit.

M. Hamel (Québec-Centre): Je remarque aussi que M. Beaudry Leman a déclaré en décembre 1922 que, d'une façon générale, il avait constaté que les facilités du crédit ne manquaient pas, en autant que son expérience était concernée. Et en réponse à cette question: "Vous n'avez pas de cultivateurs en assez grand nombre qui s'adressent à notre banque pour avoir du crédit et qui sont refusés", M. Leman répondait: "Les cultivateurs qui s'adressent à notre banque et qui sont dans une position qui justifie du crédit l'obtiennent. Le crédit que nous préférons, c'est le crédit aux cultivateurs." Et M. Leman disait plus loin: "Pour revenir à la question du crédit agricole,

c'est-à-dire au crédit de production, je crois que les institutions de crédit actuelles répondent à la demande." (page 191)

En 1922, il est vrai, on ne connaissait pas encore ce que c'était que la dictature économique. Nous vivions sous son emprise tout en l'ignorant, et nous commettions encore l'erreur, quand il s'agissait de chercher la protection des humbles, des petits, de consulter les chefs de cette dictature économique. Est-il surprenant que 16 ans après ces enquêtes du gouvernement, nous soyons encore à l'étude d'un crédit agricole provincial?

"Au sortir de l'école, lit-on dans le discours du trône, les jeunes sont inquiets de l'avenir et se demandent vers où se diriger." Jeunes gens qui êtes inquiets de l'avenir, ne craignez rien: le gouvernement va vous ouvrir un bureau de placement. Il ne manquera qu'une chose à la jeunesse: des places.

Le gouvernement crie: "Laissez venir à moi les jeunes!" Une nouvelle mainmise sur notre jeunesse. Voyez les chances d'un actionniste ou d'un national se présentant au bureau de placement du gouvernement. Il se fait chez nous de la politique dans tout, depuis l'élection des marguilliers jusque dans l'élection des étudiants, des présidents de sociétés nationales ou autres. À l'université ou à l'école, tout élève qui n'aura pas chanté les louanges du gouvernement entendra des avertissements charitables, on lui dira qu'il recevra le pardon chrétien de ses erreurs, mais qu'il n'aura pas d'emploi.

Si le temps m'était permis, je donnerais à cette Chambre la preuve que, par ce moyen, il est facile pour le gouvernement d'exercer à l'avenir un contrôle sur la distribution des emplois dans toutes nos grandes industries. Heureusement pour nous, c'est un rêve libéral qui ne se réalisera pas.

En 1935, on a organisé un programme de colonisation électorale. Sans préparation aucune, on a voulu faire de la colonisation de manière intense, alors que les terres étaient insuffisamment arpentées et classifiées, que les chemins de pénétration n'existaient pas. Quelle étrange façon de gouverner!

Depuis 1931, on avait réduit les budgets de colonisation, et voici qu'à la veille d'une élection, on veut avoir l'air de réparer le mal fait à nos fils de cultivateurs et régler la question des chômeurs urbains. Et tout marche, tout fonctionne à coups de millions.

On a tenu un congrès de colonisation en 1930. On en a tenu un nouveau en 1935. Pourquoi donc a-t-on cessé les activités colonisatrices entre ces

deux congrès? On a laissé l'agriculture dans le marasme. Alors que des cultivateurs sur des terres organisées en étaient réduits à vivre sous les secours directs, on a cru sage de faire de la colonisation intense. Attendons les résultats officiels de cette manœuvre beaucoup plus électorale que sociale.

C'est sur la question de l'électricité que le gouvernement a joué la plus grande comédie.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

On verra ça.

M. Hamel (Québec-Centre): Il n'aurait jamais voulu avouer publiquement qu'il était l'ami des trusts. Alors, il a employé tous les moyens à sa disposition pour paraître légiférer en faveur du consommateur, tout en continuant sa protection des monopoles les plus menaçants pour l'ordre social.

À trois reprises, le gouvernement a refusé catégoriquement à la ville de Québec le droit de compléter ses pouvoirs de municipalisation. La Législature a refusé de mettre les villes de Québec et de Montréal sur le même pied que toutes les autres municipalités de la province.

Nous avons le texte sténographié de tout ce qui s'est dit lors des débats au comité des bills privés de cette Chambre, en 1932 et 1933, sur la question de la municipalisation, et on ne pourrait trouver dans toutes les paroles prononcées par le premier ministre quoi que ce soit qui indique un sentiment favorable aux consommateurs, un rayon de pitié pour celui que l'on exploite.

Le premier ministre a tout simplement montré son désir de protéger le capital des entreprises hydroélectriques, en affichant de la sympathie pour les institutions et les archevêchés qui auraient investi de fortes sommes dans ces entreprises. M. le premier ministre croyait-il vraiment protéger les intérêts supérieurs de sa religion en tenant pareil langage en face de la province et du pays?

Après avoir mis tous les obstacles pour nous empêcher de nous libérer de l'exploitation de la Quebec Power, le premier ministre est venu, à la veille d'une élection partielle dans le comté de Wolfe, annoncer à Disraéli que toutes les municipalités auraient le droit de municipaliser leur service d'électricité.

Toutes les municipalités le possédaient déjà, ce droit, sauf Québec et Montréal. Et qu'est-il arrivé à la session suivante? Le premier ministre a présenté un bill sur la "municipalisation" qu'il a dû retirer avant de le mettre au vote. Ce bill, loin de favoriser

la "municipalisation", compliquait le droit qu'avaient déjà toutes les autres municipalités, sauf Québec et Montréal.

Obligé de retirer ce bill, le premier ministre, pour se donner bonne contenance, a créé une commission d'enquête sur l'électricité, par une simple lettre adressée à M. Lapointe, une commission sans existence légale, n'ayant aucun pouvoir de questionner les témoins, de les assermenter, et encore moins d'examiner les livres des compagnies. Il crée une commission d'étude qui, en quelques mois, devra avoir terminé tout son travail. Et pendant le court temps alloué pour faire cette étude, un des commissaires trouvera le moyen de faire un voyage en Europe.

La commission d'étude Lapointe-Frigon-McDonald fait enquête. De simples citoyens sont obligés d'aller, à leurs frais, devant cette commission faire la lutte contre les experts grassement rémunérés des compagnies. Cette commission fait un rapport et vient condamner la Commission des services publics, confirmant ainsi l'opinion émise par une commission d'enquête nommée par la ville de Québec en 1930.

Ce rapport de la commission Lapointe confirme que toutes les municipalités ont le droit et le pouvoir de municipaliser l'électricité, sauf Québec et Montréal. Il est dit qu'on ne voyait aucune raison pour que toutes les municipalités ne fussent pas placées sur un même pied d'égalité. Les commissaires ne la voient pas, cette raison, et nous qui combattons pour le peuple, nous la voyons, la raison: le gouvernement est acquiné aux puissances d'argent, il est lié aux trusts.

Ce rapport de la commission Lapointe dit: "La Commission devra faire une évaluation complète de l'actif réel des compagnies et des corporations." Le gouvernement s'est bien gardé de faire une législation qui obligerait la nouvelle Commission de l'électricité à faire ce travail, en dépit des protestations courageuses du remarquable député de Québec-Est (M. Drouin). La Commission de l'électricité reste libre d'étudier ou de ne pas étudier la capitalisation de ces compagnies.

Le rapport de la commission Lapointe ne nous suggère pas les moyens efficaces de nous libérer de l'emprise des trusts. La commission a refusé de donner le droit à l'État de faire concurrence aux compagnies, ce que le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) et moi nous réclamions. Le rapport nous conseille plutôt de mettre les trusts à la raison à coups de lois et non par la concurrence au moyen d'usines. Cette Chambre connaît l'appréciation qu'a donnée le ministre de Commerce (l'honorable

M. Bouchard) sur ce rapport de la commission Lapointe, et je sais quelle a été son opinion personnelle, dans l'intimité, sur ce même sujet.

Cette question de l'électricité, M. l'Orateur, examinons-la rapidement à un simple point de vue, celui de l'exploitation à laquelle on soumet la population. À Montréal, l'on extorque annuellement \$12,000,000 de trop aux consommateurs et, dans la ville de Québec, au bas mot \$600,000 par année. Le ministre du Commerce l'a avoué publiquement dans un discours prononcé à Québec au cours de l'année dernière.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ce n'est pas ce que j'ai dit. Mais je vous le dirai, ce que j'ai dit, en vous répondant.

M. Tremblay (Maisonneuve): Alors, les journaux nous ont trompés.

M. Hamel (Québec-Centre): L'honorable ministre a dit cela.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): J'ai dit que Saint-Hyacinthe n'avait pas demandé le droit de "municipaliser" pour ne pas s'en servir ensuite, et qu'elle sauvait \$60,000 par année. J'ai dit qu'en multipliant ce chiffre par le coefficient de la population de la ville de Québec, on sauverait apparemment à la ville \$600,000.

Une voix à gauche: Oh! Oh!

M. Hamel (Québec-Centre): On s'entend. Pourquoi discuter?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je n'ai pas dit que vous pourriez économiser ce montant, parce que je ne crois pas que vous pourriez faire ce qu'on a fait. C'est une question d'administration. Il y a un homme, qui est ici en Chambre et qui siège à la gauche, qui a prétendu également que la "municipalisation" était une chose impossible à Québec, que ça ne marcherait jamais.

M. Hamel (Québec-Centre): Pourtant, si nous suivions vos conseils?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ce n'est pas une question personnelle, mais je prétends que Québec ne pourrait pas réussir.

M. Hamel (Québec-Centre): Alors, on est mieux de rester avec les trusts?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Ah, non!

M. Tremblay (Maisonneuve): Les chômeurs de Montréal vont être bien traités.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Ceux qui veulent travailler seront bien traités.

M. Hamel (Québec-Centre): Lorsque nous citons des faits, on nous traite d'insulteurs. Je ne veux pas faire de malice, mais je veux des statistiques vraies. Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) est optimiste. Je veux bien être optimiste, moi aussi, mais je ne veux pas être un optimiste béat. Si la vérité est noire, je veux la voir noire. Je veux envisager la réalité courageusement. Nous allons à la catastrophe. Notre navire coule et le gouvernement chante. Nous ne voulons plus des méthodes de chantage. De ces méthodes, nous n'en voulons plus! Le premier ministre a dit: "Vous n'avez pas le droit de toucher à ce qu'on a de plus sacré." Eh bien, qu'on donne l'exemple!

Le fait brutal demeure celui-ci: on crée des commissions, on étudie à droite et à gauche, mais en dépit de toutes ces manœuvres, le public reste exploité. On fait aux dénonciations de ce régime de "trustards" une guerre de simple usure. On attaque les adversaires du gouvernement et des trusts dans leur vie privée, dans leur caractère, et on les empêche de dire la vérité en leur fermant les colonnes de la presse ministérielle.

À la droite de cette Chambre, je vois des gens avec qui j'ai été en parfaite harmonie sur la question de l'électricité, et je ne puis trouver de plus forts arguments pour réfuter le gouvernement et qualifier son attitude sur la question de l'électricité que d'employer les paroles du ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) en diverses circonstances.

Sur la question du monopole électrique, le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) travaille à la conversion de ses collègues depuis plus de 25 ans, ne l'oublions pas. M. l'Orateur, j'ai siégé avec lui devant la Commission de l'électricité. Je suis prêt à livrer les bons combats encore avec lui.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Si l'honorable député veut passer de ce côté-ci, très bien.

M. Hamel (Québec-Centre): Si l'honorable député de Saint-Hyacinthe veut rester de ce côté-là, nous le rejoindrons en masse.

M. l'Orateur, je propose, appuyé par le représentant de Montmagny (M. Grégoire) l'ajournement du débat.

Adopté.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. M. Bélanger se lève pour remercier le député de Montréal-Sainte-Marie, mais le premier ministre le devance, selon *L'Événement* du 9 avril 1936, à la page 3.
2. Un page porte sur le bureau de MM. Duplessis et Gouin la gerbe de fleurs, entourée d'un large ruban aux couleurs de l'Union nationale - bleu, blanc et rouge, selon *L'Événement* du 9 avril 1936, à la page 3.
3. Après la séance, MM. Grégoire et Bouchard décidèrent de reporter à la semaine suivante la conférence proposée par le premier ministre, selon *Le Soleil* du 9 avril 1936, à la page 9.
4. Variante: "Qui font une concurrence déloyale au marchand de chez nous", selon *L'Action catholique* du 9 avril 1936, à la page 13.
5. Variante: "Si c'est une bonne terre à patates, vous allez en avoir beaucoup", selon *Le Soleil* du 9 avril 1936, à la page 16.
6. \$0.85, selon *Le Soleil* du 9 avril 1936, à la page 16.
7. \$42, selon *L'Événement* du 9 avril 1936, à la page 4.

8. M. Léon Casgrain remplace M. Dugas au fauteuil de la présidence, selon *L'Événement* du 9 avril 1936, à la page 4.

9. Le député réfère apparemment au discours de Victoriaville où M. Taschereau avait évoqué les mânes de Laurier, selon *Le Devoir* du 9 avril 1936, à la page 4.

10. Un journal de Kamouraska, selon *Le Soleil* du 9 avril 1936, à la page 16, ou *L'Action catholique*, selon *L'Événement* du 9 avril 1936, à la page 4.

11. 267,600, selon *L'Événement* du 9 avril 1936, à la page 4.

12. Le lendemain, *Le Devoir* du 9 avril 1936, à la page 1, annonce que le premier tirage de cette brochure (6,000 exemplaires) est épuisé et qu'un second tirage est en cours.

13. M. Godbout revient quelques instants plus tard, selon *L'Action catholique* du 9 avril 1936, à la page 13.

Séance du mardi 14 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Pensions de vieillesse

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je vois sur l'ordre du jour plusieurs projets de loi du gouvernement. Il y en a un, en particulier, du ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) sur la loi des pensions de vieillesse. Nous siégeons ici depuis le 24 mars. J'ai dit et je répète que nous sommes prêts à discuter immédiatement cette loi et à la voter tout de suite pour l'envoyer au Conseil législatif afin qu'elle soit sanctionnée dès demain. Nous sommes prêts, pour cela, à suspendre le débat sur l'adresse.

Il y a aussi un projet de loi du procureur général (l'honorable M. Perrault). Je crois que ce projet a pour but d'abroger l'article 7 de la loi du dimanche, celui qui permet aux personnes professant la religion juïdaique de travailler le dimanche lorsqu'elles ont observé le sabbat. Pour cette loi, comme pour la pension de vieillesse, nous sommes prêts à suspendre la discussion sur l'adresse et à la passer aujourd'hui même, en première, en seconde et en troisième lecture.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je ne doute pas de la sincérité du chef de l'opposition (M. Duplessis) lorsqu'il dit qu'il est prêt à voter la loi des pensions de vieillesse immédiatement. Mais nous sommes habitués à suivre une certaine procédure dans cette Chambre, qui est reconnue et régulière. Il y a plusieurs projets de loi sur l'ordre du jour. Dès que l'adresse aura été votée, nous serons prêts à procéder et à étudier ces projets de loi. En ce qui concerne la loi des pensions de vieillesse, je puis dire que nous en ferons l'étude dès que l'adresse aura été adoptée.

(Longs applaudissements à droite)

Le projet de loi des pensions de vieillesse est imprimé...

M. Duplessis (Trois-Rivières): On me dit que la loi n'est pas prête.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Oui.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Elle n'est pas encore imprimée.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le projet de loi est imprimé.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ai téléphoné à 3 heures moins 10, et on m'a dit qu'il n'était pas encore imprimé.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le bill est prêt, il est imprimé et il sera distribué cet après-midi.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si la loi est prête, je déclare que nous sommes prêts à la voter de façon à ce qu'elle vienne en vigueur demain.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 8 avril, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Hamel (Québec-Centre): (Longs applaudissements à gauche) Mercredi soir dernier, à l'ajournement du débat, j'en étais rendu à la question favorite du gouvernement, celle sur laquelle il a tenté de jouer la plus grande comédie: celle de l'électricité.

Avant les dernières élections, la barque du gouvernement menaçait d'être emportée sur une mer

en furie. On a cru sage d'inviter le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) à faire partie de l'équipage. Celui-ci, en bon marin, examine l'horizon, cherche de quel côté le vent souffle, étudie les courants, puis, se croyant parfaitement renseigné sur la situation, saute dans l'embarcation en donnant comme mot d'ordre: "Calmons la tempête en jetant sur les flots trois bills de l'électricité."

Le ministère de répondre en chorus: "Tout ce que vous voudrez, maître, mais sauvez-nous!"

(Applaudissements à gauche)

"Faites en sorte, continuaient ces messieurs, que nous partagions avec vous la confiance que vous accordait la population pour avoir si vaillamment combattu contre le monopole électrique. Nous voulons nous rendre à vos exigences, mais n'oubliez pas, de grâce, que nous aurons des élections à brève échéance, qu'il faut songer à notre caisse électorale et à nos meilleurs souscripteurs: les monopoles. Les détruire, c'est nous détruire nous-mêmes".

M. Duplessis (Trois-Rivières): Écoutez, écoutez!

M. Hamel (Québec-Centre): Ces messieurs disaient encore: "il nous faut nous entendre, il le faut au nom d'un parti que des héros et des patriotes ne sauraient trahir. Préparons des lois dans lesquelles vos vues seront respectées, en les modifiant quelque peu, de manière à contenter aussi nos amis les "trustards". Les listes électorales falsifiées, les "polls" volants, les suppositions de personnes, l'intimidation, l'influence indue, le bill Dillon, tout cela ne saurait nous mener à la victoire sans l'appui des pourvoyeurs de la caisse électorale."

(Applaudissements à gauche)

Dire que mon ami de Saint-Hyacinthe a cédé à ce raisonnement serait peut-être injuste. Je ne veux pas lui prêter sans raison des fins mesquines, mais le régime était descendu si bas dans ses idéaux qu'il ne méritait pas que le ministre du Commerce se sacrifiât pour le sauver. Le gouvernement ne méritait pas que le député de Saint-Hyacinthe accordât sa confiance à un ministère qui, depuis 25 ans, combattait ses propres idées sur la question de l'électricité. Que de persévérance l'esprit de parti peut inculquer à un homme!

Écoutez ce que disait le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) à l'école du Plateau, le 20 juin 1934:

"Il est vrai que, sur cette question de l'électricité, mes opinions sont diamétralement opposées à celles qui ont été mises en pratique par mes chefs politiques, dans ce dernier quart de siècle,

mais il n'en est pas moins vrai qu'elles ne sont pas moins contraires à celles du parti adverse, dont on veut promouvoir la cause en diminuant celle de leurs adversaires."

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Très bien!

M. Hamel (Québec-Centre): M. l'Orateur, je demeure convaincu que le monopole de l'électricité a toujours eu des amis dans les deux vieux partis politiques. Le monopole de l'électricité a travaillé à corrompre l'enseignement de l'économie politique sur tout ce continent. Il a corrompu les administrations municipales. Il a lié la majeure partie de notre élite de manière à ce qu'elle monte la garde pour la défense de ce commerce édifié en marge de toutes les lois de la justice et du bon sens. Bien naïf celui qui essaierait de nous faire croire qu'il n'a pas poussé sa corruption jusqu'au sein des vieux partis.

C'est pour cette raison qu'il n'est plus question de rouges et de bleus, et que nous voulons un ministère national, composé des vieux partis, mais d'éléments décidés à en finir avec les abus des monopoles: un parti national pour une cause nationale.

(Applaudissements à gauche)

Quand le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) faisait appel aux conservateurs de s'unir à lui pour empêcher le triomphe d'un parti national, au cours des dernières élections, n'était-ce pas un suprême effort pour empêcher la désagrégation des deux vieux partis provinciaux, dans lesquels se comptent d'ardents défenseurs des "trustards", toujours prêts à sacrifier les intérêts du peuple pour étendre leur emprise dictatoriale?

Le trust de l'électricité exerce son influence présentement sur presque tous les grands centres d'activité - industriels, commerciaux et intellectuels - sur ce continent. Et ce même monopole de l'électricité a dominé notre Législature depuis nombre d'années, ainsi que toute notre presse, si j'excepte quelques rares journaux indépendants, comme *L'Action catholique* et *Le Devoir*.

Le ministre du Commerce admet tout cela, mais il croit pouvoir sauver son parti et le convertir tardivement à ses idées contre les monopoles. Écoutez son cri d'alarme, lancé à Saint-Hyacinthe le 7 mai 1934: Que les grands optimistes de la droite prêtent l'oreille à ceux qui appellent les autres des "conducteurs de corbillards".

"Les bons soldats des nobles causes sont alertés - les bons soldats des nobles causes, en ce

temps-là, c'étaient plusieurs de vos humbles serviteurs de la gauche, ne vous en déplaît, messieurs de la droite - mais réussiront-ils à sauver notre Rome à nous, la bonne vieille province de Québec, des dangers dont elle est menacée par le monopole toujours grandissant de l'électricité? C'est la question qui se pose, angoissante, pour les gens avisés, à l'heure actuelle."

Le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) a bien raison de voir ce problème sous un aspect angoissant. Il ne se nourrit pas, lui, c'est manifeste, aux mêmes sources d'optimisme que le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout). La question de l'électricité, en notre province, c'est par elle que nous émergerons du bourbier où nous nous débattons, ou c'est par elle que nous irons jusqu'au désastre complet.

"Électricité: question angoissante!" lance mon honorable ami de la droite, après qu'on eut entendu un de ses collègues libéraux avouer que "l'agriculture est dans le marasme". Lequel d'entre eux admettra maintenant le fiasco de la colonisation et de nos finances?

Pauvre province! Tu te meurs d'anémie, d'épuisement. Pour que ton visage ne dise pas toute ta misère, on te fardé à l'excès. Pour dissimuler tes haillons, l'on te revêt des plus beaux atours. Province que j'aime, je veux ici plaider pitié pour toi, dussé-je subir encore toutes les avanies des artisans de tes souffrances.

(Longs applaudissements à gauche)

Le ministre des Affaires municipales (l'honorable M. Bouchard) et le ministre de l'Agriculture ne semblent pas d'accord sur le problème de l'électricité. Le 20 novembre 1931, le ministre de l'Agriculture disait, après les élections, à une délégation de l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.):

"Il est faux de prétendre que les taux d'éclairage sont trop élevés à la campagne. Tous les gens sont satisfaits. Dans mon comté, très peu nombreux sont ceux qui ne s'éclairent pas à l'électricité."

Le 12 novembre 1930, avant les élections, à un congrès de l'U.C.C., il s'était prononcé contre l'étatisation de l'électricité, en dépit des demandes répétées de l'U.C.C. pour la création d'une Hydro semblable à celle de l'Ontario, mais il avait dit:

"On me répondra que les taux d'électricité sont prohibitifs. Tout le monde sait cela. Quelle est la cause? Je crois que cela dépend autant de nous que des compagnies d'électricité. Nous ne nous sommes pas assez intéressés au problème de l'électricité, et

nous ne faisons pas assez comprendre aux compagnies qu'elles auraient intérêt à distribuer le pouvoir dans les campagnes, que leurs taux sont trop élevés."

Quel raisonnement ineffable! À en croire le ministre de l'Agriculture, c'est maintenant aux cultivateurs de convaincre les compagnies hydroélectriques de leurs torts, et non au gouvernement de réprimer les abus auxquels les cultivateurs sont soumis. C'est ainsi qu'un peuple se meurt d'infériorité sans trop en connaître la cause. Tout le monde a cru, un jour, que la province de Québec était la première province du dominion, mais ces vantardises ne savent plus satisfaire une population épuisée, ruinée, démoralisée.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Écoutez, écoutez!

M. Hamel (Québec-Centre): Le premier ministre, lui aussi, est d'un optimisme à toute épreuve. Il n'entretient du pessimisme que pour ce que ses adversaires administrent. Il a été forcé, en 1930, de faire une enquête sur les taux d'électricité à la campagne. Le 23 décembre 1930, 21 jours après la demande du premier ministre, M. Alexis Larivière, de la Commission des services publics, remettait un rapport plutôt sombre sur l'électrification rurale. Le gouvernement a eu soin de tenir ce rapport bien caché, jusqu'au jour où le chef de l'opposition (M. Duplessis) en a demandé la production, le 20 janvier 1932. Comme vous pouvez le constater par ce nouvel exemple, il ne faut rien rendre public qui puisse nuire au grand courant optimiste savamment pistonné par le régime. La vérité, ça n'est pas pour le peuple.

M. Larivière admet lui aussi que le problème est sérieux, que les taux de la force motrice sont prohibitifs et que le cultivateur ne peut utiliser l'électricité comme force motrice aux conditions qui lui sont imposées. De plus, M. Larivière admet que le territoire actuellement desservi est peu considérable et qu'il y a encore beaucoup à faire.

Vous avez, dans cette province, de l'optimisme factice obtenu en cachant les rapports défavorables, ou en publiant des déclarations inexactes, comme celle de la commission Lapointe, qui nous informe que, dans la province de Québec et la province d'Ontario, environ 13 % des cultivateurs bénéficient d'un service d'électricité, d'après les meilleures statistiques qu'ils ont pu obtenir. Dans toute la province de Québec, je le répète, vous avez 11,122 milles de lignes de distribution et de

transmission, alors qu'en Ontario, seulement dans le district rural, vous comptez 9,461 milles de lignes de distribution. Vous aurez donc bientôt, dans la campagne ontarienne, autant de lignes électriques que nous en possédons, nous, dans toute la province de Québec, en comptant les villes aussi bien que les villages et la campagne.

Comment peut-il y avoir le même pourcentage de consommateurs ruraux dans les deux provinces? Vous comprenez comme moi, M. l'Orateur que c'est impossible. Pour mieux alimenter ce fol optimisme, on écrit dans la presse ministérielle des faussetés pour tromper le public. Ainsi, dans *Le Canada* du 31 mars 1932, on trouve des titres comme celui-ci: "Il n'est pas établi que les taux de l'électricité sont plus élevés dans le Québec que dans l'Ontario. La Chambre de commerce de Montréal ne voit pas qu'il y ait lieu de protester contre le prix de l'électricité." Dans le *Soleil* du 13 août 1931, on écrit en éditorial "qu'il a été démontré souvent que l'étatisation de l'électricité en Ontario n'a pas été un succès".

Voilà comment vous êtes renseignés, citoyens, afin que vous demeuriez résignés à votre servage. Est-il honnête pour le gouvernement de renseigner le public de cette façon? Rien de surprenant qu'il veuille maintenant nous supprimer la radio, moyen resté aux mains de ses adversaires pour faire la lutte au mensonge systématique et organisé, avec l'appui de la presse indépendante.

Dès 1928, M. Olivar Asselin, un journaliste qui gifla le premier ministre, avant que son mépris pour le régime ne se transformât en admiration intéressée¹, écrivait à la *Semaine sociale*:

"Dans l'ordre politique, ne laissons pas les praticiens inconscients ou les profiteurs trop conscients de la trahison nationale piper les mots pour donner le change sur leurs méfaits. Quelque dangereux qu'il soit, ne reculons pas devant l'étatisme si aucun autre régime ne peut nous arracher à notre servitude. Quand on a étatisé, sans nécessité incontestable mais à la satisfaction générale, le plus putrescible des commerces, celui des boissons alcooliques, on est mal venu de prétendre que le gouvernement ne saurait, sans faire éclater la machine, exploiter les forces hydrauliques dans l'intérêt du plus grand nombre, comme celui d'Ontario le fait avec un succès si éclatant."

(Applaudissements à gauche)

Je suis heureux de saluer le retour en cette Chambre de l'honorable député de Westmount (M. Smart), et je me réjouis de constater que sa santé se rétablit rapidement².

(Applaudissements à gauche et à droite)

Je voudrais que la jeune députation de cette Chambre se rende bien compte qu'à moins que nous nous dépouillions totalement de nos idées fausses sur ces questions primordiales, ils auront, eux, à se débattre sans succès contre la concurrence des autres pays et des provinces sœurs. Nous, les plus âgés, nous n'aurons pas la bonne ou la mauvaise fortune d'assister à la grande prospérité de notre province ou à sa déchéance finale. Que nos idées triomphent ou non, M. l'Orateur, ce sont les jeunes qui en recueilleront les résultats. Nous, nous serons alors partis pour rendre nos comptes dans un autre monde.

Pour rassurer l'opinion publique, même l'honorable ministre des Terres et Forêts (M. Mercier fils) s'est permis de dire à l'ex-député de Hull, en cette Chambre (cf. *Le Soleil* du 21 mars 1931), que "les taux de l'électricité par kilowatt-heure dans les villes ontariennes étaient souvent plus élevés qu'en cette province". En 1930, le ministre des Terres et Forêts prenait aussi la défense de la Shawinigan Water and Power et émettait des principes erronés sur la question de l'électricité.

Nous sommes tentés de nous exclamer: jusqu'à quand donc abuserez-vous de notre patience³? N'y aura-t-il jamais une loi pour empêcher que des ministres lancent de telles affirmations gratuites? Je ne veux pas mettre en doute la bonne foi de certains ministres, mais je n'hésite pas à dire que leurs informateurs les trompent sciemment.

Le secrétaire de la province (l'honorable M. David), plus courageux, lui, faisait l'aveu suivant dans *Le Journal* du 23 octobre 1932: "N'entendons-nous pas aujourd'hui exprimer le regret que les richesses naturelles de la province de Québec nous aient échappé des mains? C'est un fait. Nous aurions pu nous en emparer. Peut-être aurions-nous dû le faire." Quelle disparité d'opinions dans un même ministère sur une question de première importance comme celle de nos ressources naturelles!

À Lachine, le 7 mai 1934, le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard), parlant comme dans le désert au milieu de ses collègues, prononçait un vigoureux discours sur l'électricité, et il se demandait: "Que deviendrions-nous si des patriotes ne mettent pas un terme à la domination néfaste de ceux qui contrôlent actuellement notre production hydroélectrique? Il nous reste à peine quelques centaines de mille chevaux-vapeur de développables dans le riche cours du Saint-Laurent, et s'il ne se fait pas un irrésistible mouvement de réprobation nationale..." - M. le ministre annonce-t-il le succès du mouvement national?

(Applaudissements)

"... contre la vente ou l'affermage additionnel de nos chutes d'eau à des compagnies privées, dans quelques années nous serons complètement spoliés d'une de nos richesses les plus importantes dont la Providence avait doté notre province canadienne-française. Si notre peuple, averti de la faillite, au point de vue national, de notre système de régie des pouvoirs d'eau, ne se lève pas pour mettre un terme à ces empiétements, dans quelque 20 ans, notre province ne sera propriétaire d'aucune usine de production hydroélectrique, alors que la province-sœur possédera et exploitera, sans dette aucune, toutes les siennes. Il ne se trouve plus personne pour nier cette grande vérité, dans notre province, à savoir que les trusts ont complètement manqué à leurs promesses, si nous en exceptons ceux qui y sont directement intéressés."

Ces paroles du ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) ne peuvent changer la mentalité des anciens. Inutile d'y songer. Mais vous, les jeunes, vous dont l'avenir s'offre sombre et presque sans espoir, comprendrez-vous l'importance d'envisager cette question de l'électricité au-dessus de l'esprit de parti, au-dessus des intérêts et des passions politiques? Ces vues du ministre du Commerce, ai-je besoin de dire que je les corrobore entièrement? L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Godbout) ne nous grondera pas, je l'espère, si nous ne nous grisons pas de son optimisme surprenant et inopportun, et tenons à voir, courageusement mais sans tromperie, la situation telle qu'elle existe.

(Applaudissements)

Écoutez encore mon bon ami de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard). Dans un discours prononcé à Lachine, le 7 mai 1934, il disait:

"Les compagnies, disait celui-ci le 7 mai 1934, comptent sur le silence de la presse et sur celui des hommes publics pour tenir ces excès cachés. Mais le jour de rétribution finit toujours par arriver." Prophétise-t-il les événements du 25 novembre dernier? "Et tout indique que nous y sommes arrivés dans notre province, comme il est arrivé aux États-Unis depuis que la Commission fédérale du commerce poursuit l'enquête commencée en 1925 et sur le point de se terminer sur les sinistres menés des trusts américains."

"Non seulement les trusts comptent sur la bienveillance des élus du peuple, mais pour assurer aussi la sympathie de toutes les personnes attachées à l'administration publique et qui ont à traiter d'une façon ou d'une autre avec les compagnies d'électricité, on les attache par des faveurs spéciales."

Est-ce assez clair? Le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) admet que des élus du peuple se vendraient. Il l'admet parce qu'il connaît les moyens utilisés par ces monopoles pour arriver à leurs fins.

(Applaudissements)

M. Tremblay (Maisonneuve): Le courant est fort!

M. Hamel (Québec-Centre): Et l'on veut mettre de pareilles organisations corruptrices sous l'unique tutelle d'une Commission de l'électricité, sans les désarticuler par la concurrence d'État?

"Les trusts ont complètement manqué à leurs promesses, continue plus loin le maire de Saint-Hyacinthe. Il ne se trouve plus personne pour nier cette grande vérité dans notre province, si nous exceptons ceux qui y sont directement intéressés", M. le ministre du Commerce visait-il, par hasard, le premier ministre?

"Que nos pouvoirs publics forcent les monopoles à remplir leurs engagements ou à nous remettre nos pouvoirs hydrauliques" - N'avons-nous pas raison de réclamer la prise de possession de la Beauharnois par le gouvernement? "dont ils se sont emparés sous de fausses représentations", s'exclame le ministre du Commerce, dans un bel élan oratoire.

Et le ministre du Commerce ajoute:

"J'ai signalé, dans le discours d'inauguration de la campagne contre les trusts, les ennuis et les dangers auxquels je m'exposais à un moment où la vie publique ne m'avait jamais plus comblé de ses faveurs, soit financières soit honorifiques. Personnellement, je n'avais rien à gagner dans cette bataille et je n'avais que tout à perdre."

M. l'Orateur, je ne veux pas être désagréable pour l'honorable député de Saint-Hyacinthe, pour lequel, malgré la profonde déception qu'il m'a causée, je veux conserver, je le répète, un bon souvenir, en me remémorant plutôt l'ardente lutte que nous avons menée ensemble pour la libération du peuple de l'emprise des monopoles. Je souhaite qu'un jour nous nous trouvions encore réunis pour le bon combat, pour le triomphe d'une idée qui nous était bien chère.

(Applaudissements à gauche)⁴

À Washington, pas plus tard qu'au mois de mars 1935, le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) prononçait un discours devant la Public Ownership League, et il disait aux Américains:

"Venant d'un petit pays, j'ai presque tout à apprendre et je n'ai rien à vous enseigner sur la

manière de résoudre un problème quelconque de l'importance de ceux que vous analysez à ce congrès. C'est pourquoi la seule chose dont je voudrais vous convaincre, c'est que, dans notre pays du Nord, nous souffrons des mêmes maux dont vous vous plaignez dans votre vaste association d'États, et il y a aussi dans notre pays plus petit des hommes du peuple qui luttent contre les mêmes anomalies que quelques-uns d'entre vous combattent aux États-Unis. La différence, - (Écoutez bien honorables Messieurs de la droite) - c'est que vous avez maintenant de votre côté l'assistance affichée de votre gouvernement fédéral, tandis que nous sommes encore dans la situation où vous vous trouviez avant l'élection de votre gouvernement actuel."

M. l'Orateur, quel aveu! Quelle condamnation formidable du gouvernement réélu le 25 novembre! M. le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) ne disait-il pas très clairement: "Vous, les Américains, vous êtes en meilleure posture que nous. Vous allez à la restauration sociale sous la direction d'un Roosevelt, tandis que nous, nous sombrons encore guidés par un Hoover."

Pourrais-je mieux réfuter la politique du gouvernement en matière d'électricité qu'en me servant des paroles d'un de ses plus intelligents ministres? Partout, dans ses discours, l'honorable ministre du Commerce a préconisé la nationalisation, la municipalisation, comme l'unique moyen de mettre le monopole de l'électricité à la raison. C'est aussi notre point de vue. Nous courons à notre ruine économique, avec le régime actuel, et pour vous démontrer la supériorité du régime ontarien sur le nôtre, écoutez encore ce passage d'une conférence du maire de Saint-Hyacinthe à Washington:

"Je ne citerai, dit-il, que quelques-uns des chiffres pour demeurer bref, mais les autres pourraient être publiés pour ceux qui désireraient se renseigner sur la situation exacte de ces deux provinces, et mieux se convaincre qu'il n'est pas possible d'hésiter dans le choix entre les deux systèmes, pour peu qu'on ait à cœur les intérêts de la communauté et qu'on n'appartienne pas aux groupes relativement peu nombreux de ceux qui s'enrichissent démesurément par la vente de la commodité essentielle qu'est devenue l'électricité."

Plus loin, le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) ajoutait, toujours à Washington: "Au cours des 10 dernières années, notre peuple a été saigné de millions et de millions qui auraient suffi à effacer deux fois la dette totale de la province." Et il citait les paroles de l'honorable M. Meighen, ex-premier ministre du Canada: "Si

l'Ontario avait les mêmes tarifs que Québec, il en coûterait aux consommateurs d'Ontario, chaque année, au moins \$30,000,000 de plus qu'ils ne versent actuellement."

N'est-ce pas navrant, M. l'Orateur, d'entendre des ministres nous chanter la prospérité de notre province, quand on cache de telles vérités, source principale de notre grande pauvreté, de notre déchéance économique?

Le ministre du Commerce, à Washington, a condamné très clairement l'idée d'une nouvelle Commission de l'électricité, et il a admis que sa création signifierait une victoire complète pour les compagnies. Il a toujours recommandé, comme nous, la concurrence aux trusts par un système hydroélectrique possédé et géré par la province.

M. Drouin (Québec-Est): Où est-elle, cette concurrence?

M. Hamel (Québec-Centre): Elle est "en puissance" seulement. La politique actuelle sur l'électricité demeure inacceptable pour tout homme soucieux de l'avenir de la province. Je la qualifierais de non-sens social.

Si on avait compris ce que représente pour la prospérité de la province l'électrification rurale, on aurait dressé un vaste programme de travaux d'électrification et, au cours des six dernières années de crise, nous aurions électrifié nos campagnes pour donner de l'emploi à nos chômeurs, et nous serions, aujourd'hui, en mesure de moderniser notre agriculture. Nous aurions un actif pour les millions dépensés, en vue d'occuper la main-d'œuvre. Mais on ne comprend rien en dehors des intérêts des monopoles. C'est déplorable, c'est triste, profondément triste. Nous en sommes rendus à ce point d'aveuglement.

Et parce que nous dénonçons nous-mêmes de tels procédés qui conduisent notre peuple inévitablement à la ruine économique, l'on nous cite comme des dénigreur, des fauteurs de discorde, des hommes au caractère petit, ayant tous les défauts imaginables. C'est la réponse du gouvernement à nos efforts, pour arrêter notre peuple dans sa course à la ruine.

On nous a voté trois lois d'électricité qui compliquent énormément toute la situation. Je n'hésite pas à affirmer que toute municipalité qui s'entêtera à vouloir faire la lutte au monopole, pour devenir maîtresse de son propre service d'électricité, sera conduite à la ruine, avec la présente législation.

Et je n'en veux d'autre exemple que ce qui se passe à Saint-Hyacinthe, ville qui a cependant

municipalisé sous une loi beaucoup moins compliquée que les présentes lois. Le ministre du Commerce est aussi maire de Saint-Hyacinthe. Après avoir eu le courage de municipaliser, voici qu'il continue de subir la lutte tenace du trust de l'électricité. On lui fait une concurrence qui ne peut être considérée comme honnête au point de vue commercial, parce que la compagnie vend l'électricité en bas du prix de revient. Le député de Saint-Hyacinthe, pour contrecarrer cette manœuvre de la Southern Canada Power, est obligé de s'adresser à la Commission de l'électricité et de demander qu'elle contraigne la Southern Canada Power à mettre en vigueur les mêmes taux dans toutes les régions comparables à Saint-Hyacinthe.

M. le maire de Saint-Hyacinthe ne pouvait pas commettre l'erreur de demander que la Southern Canada Power haussât ses prix dans Saint-Hyacinthe; c'eût été une démarche malheureuse au point de vue politique. Il s'y prend d'une manière indirecte et plus habile, je l'en félicite. Il veut que la Southern Canada Power applique les taux offerts à Saint-Hyacinthe dans Drummondville et dans toutes les autres régions. Si la municipalisation à Saint-Hyacinthe échappe à un désastre, ce sera dû à l'expérience de son maire et surtout à la crainte qu'il inspire au cabinet, dans ces moments désespérés que traverse le gouvernement. Le gouvernement ne l'aidera que dans la mesure où il craindra d'être renversé. Donnez au gouvernement une majorité qui lui permette de résister aux foudres du ministre du Commerce, et celui-ci s'apercevra que les opinions de ses collègues n'ont pas changé depuis 25 ans.

Les monopoles sont des dieux qui personnifient l'intérêt général. Seule la jeunesse peut saisir la fausseté d'un pareil régime. Ne demandez pas à ceux qui en ont grassement profité de le condamner. Croyez-vous que les maires de Saint-Ferréol ou de Matane, par exemple, pourraient soutenir une lutte contre le monopole de l'électricité comme celui de Saint-Hyacinthe, et établir victorieusement un service municipal d'électricité? Les demandes des municipalités sont nombreuses, déclare le ministre du Commerce. C'est donc que, pour obtenir la municipalisation à cette époque-là, il fallait pouvoir soutenir une lutte victorieuse contre le monopole et le gouvernement. C'est significatif. L'important sera de savoir combien auront réussi à municipaliser sous de pareilles lois.

M. l'Orateur, analyser ici les trois bills de l'électricité, après la critique qu'en a faite M. Lorenzo Dutil dans son livre intitulé *Le Régime de l'électricité dans la province de Québec*⁵, ce serait faire perdre

inutilement le temps de cette Chambre. Voici comment M. Dutil termine le deuxième chapitre de son ouvrage:

"On n'entend que des plaintes contre les compagnies, leur indépendance révoltante, leur organisation de vol en grand. Voilà qui est très grave et qui est de nature à ébranler la moralité et l'honnêteté publiques. Hélas, toutes ces accusations sont au-dessous de la réalité. Ces iniquités révoltantes ont la sanction de nos législateurs. Il faut redire ce que nous avançons dans l'introduction: "le mal est dans les lois."

Puis, M. Dutil ajoute:

"Sans anticiper sur les conclusions, je crois devoir prévenir le lecteur que l'étude de ces trois chapitres démontrera que l'ensemble de ces trois lois non seulement n'améliore pas la situation des corporations municipales en cette matière, mais au contraire, la complique, restreint leurs droits et ne saurait avoir d'efficacité contre le Trust de l'électricité." Ce n'est en somme qu'un recul dans la voie, où naguère a brillé une lueur d'espoir, de la libération de notre province de l'étreinte du trust et de la dictature économique.

Tout commentaire serait superflu. Pour vaincre le trust, je le répète avec mon honorable ami de Saint-Hyacinthe, seule la nationalisation sur des points stratégiques nous sauvera de la dictature du monopole de l'électricité, et toutes les autres manœuvres sont inutiles ou de simples tergiversations.

Reprenons possession de la Beauharnois, la plus puissante source d'énergie électrique au monde. Établissons ainsi des usines témoins, comme Roosevelt l'a fait aux États-Unis sur la rivière Tennessee (Muscle Shoals), sur la rivière Columbia (Boulder Dam, Bonneville Dam), sur la rivière Missouri, etc. Point ne sera nécessaire, alors, d'entrer en discussion avec les "trustards" pour établir ce que serait une honnête capitalisation. Établissons que l'électricité peut se vendre à un certain prix, comme on l'a fait en Ontario, par des centrales d'État. Puis, contraignons le monopole à se soumettre à cette échelle de prix. En cas d'insoumission, l'État s'emparera du réseau ou de l'usine et servira à des taux raisonnables la clientèle dont on aura voulu abuser. En pareil cas, l'État paiera aux intéressés la valeur réelle de l'entreprise ou du réseau dont il se sera emparé.

Empêchons la duplication des réseaux de distribution, et ne laissons pas sur le même territoire l'État et l'entreprise privée se partager la même clientèle. Au point de vue économique, cette

politique s'impose, afin de ne pas augmenter inutilement le capital engagé dans les entreprises hydroélectriques. Obligeons les entreprises privées à créer, dans les mains de l'État, un fonds d'amortissement. Présentement, les compagnies accumulent des réserves qu'elles partagent de temps à autre entre les actionnaires sous forme de boni. Elles n'alimentent pas de réels fonds d'amortissement. En obligeant les compagnies à verser un fonds d'amortissement, l'État pourrait, un jour, acheter les entreprises privées avec l'argent qu'il aurait obtenu des consommateurs par l'entremise des compagnies. Celui qui paie pour une entreprise n'a-t-il pas le droit d'en devenir propriétaire?

Aujourd'hui, les consommateurs paient des rendements fabuleux sur des capitaux soufflés, et ceci permet en plus aux compagnies d'accumuler de plantureuses réserves qui ne sont autre chose qu'un fonds d'amortissement déguisé que se partagent, de temps à autre, les actionnaires. De génération en génération, nous achetons et rachetons ces usines hydroélectriques, sans jamais en devenir propriétaires. Est-ce juste?

Le gouvernement est justifiable de permettre l'exploitation des ressources naturelles par des entreprises particulières, s'il croit que l'intérêt général y trouvera son meilleur profit. Mais dès lors qu'il est prouvé que l'administration de ces richesses naturelles par des compagnies à fonds social devient néfaste pour une population, il est du devoir de l'État de reprendre ladite exploitation, moyennant compensation pour sa valeur matérielle.

J'ajouterai que le gouvernement, pour être juste, devra, lorsqu'il administrera une ou des entreprises hydroélectriques pour son propre compte, percevoir de ses consommateurs l'équivalent de toute taxe imposée aux entreprises particulières, afin de ne pas concurrencer injustement le capital honnête investi dans les entreprises particulières.

En matière d'électricité, suivons donc, avant qu'il ne soit trop tard, l'exemple de l'Angleterre, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis, du Manitoba, de l'Ontario, de la Saskatchewan, et finissons-en avec notre régime de l'électricité. Le siècle de la houille noire vient de finir, nous commençons celui de la houille blanche. Voyons donc à ce que ce soit le siècle de la province de Québec et non celui de quelques-uns.

M. le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) vient d'annoncer que nous aurons des tarifs excessivement réduits pour l'électricité à la campagne. Si les tarifs annoncés étaient réellement ceux que l'on mettra en vigueur, je pourrais vous

prédire la faillite la plus formidable de toutes nos compagnies hydroélectriques. Et cependant, depuis ces paroles du ministre du Commerce, vous avez vu monter en bourse les actions de ces compagnies.

On a prétendu qu'une Hydro comparable à celle de l'Ontario était créée dans la province. C'est inexact. Cette Hydro n'existe qu'en puissance, et vous ne la verrez pas se réaliser sous le présent régime. Voici des paroles prononcées à ce sujet par le ministre du Commerce, à Saint-Hyacinthe, en juin 1935:

"La loi de la Commission de l'électricité est une loi qui opère donc un changement radical dans le régime de nos ressources hydroélectriques. En établissant une concurrence potentielle - remarquez ici le mot "potentielle", ce n'est donc qu'une menace de concurrence - par le gouvernement aux compagnies privées, elle constitue pour le peuple une sauvegarde contre une erreur possible de la Commission de l'électricité si, par conclusion avec ces compagnies ou par simple aberration de jugement, les taux de l'électricité continuaient d'être plus élevés qu'ils ne doivent raisonnablement l'être dans notre province."

Et cependant, à maintes reprises, le ministre du Commerce n'a pas suggéré une concurrence en puissance de l'État, mais une concurrence effective de l'État et la municipalisation comme les seuls remèdes pouvant corriger les abus dont nous souffrons. Il était donc autrefois pour la concurrence d'État. Je ne m'explique pas aujourd'hui qu'il se contente d'une concurrence possible faite par un gouvernement sympathique au trust.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Très bien, très bien!

M. Drouin (Québec-Est): Sympathique, oui c'est le mot.

M. Hamel (Québec-Centre): Jamais l'électrification rurale ne se fera convenablement sans la nationalisation du service de l'électricité. L'électricité à bon marché, dans les villes et dans les campagnes, vous ne l'obtiendrez que par la nationalisation. L'Hydro d'Ontario, avec des taux bien inférieurs aux nôtres, éteint sa dette, et 60 % de ses taux actuels représentent l'intérêt et l'amortissement du capital.

Jeunesse de ma province, voulez-vous être en mesure de soutenir la concurrence de vos voisins? Voulez-vous être plus que de simples serviteurs? Hâtez-vous de redevenir maîtres de ce que nous

avons sacrifié à vil prix à l'étranger. Voyez à ce que nos ressources naturelles soient exploitées dans l'intérêt de la masse, et non dans celui de quelques-uns. Comprenez, je vous en conjure, que nous nous acheminons vers un désastre économique plus grave encore que celui dans lequel nous nous débattons présentement.

L'Hydro de l'Ontario, avec des taux bien inférieurs aux nôtres, éteint sa dette, et 60 % de ces taux actuels représente l'intérêt et l'amortissement du capital. Ceci est prouvé et admis, mon honorable ami de Saint-Hyacinthe vous en donnera toutes les preuves aussi bien que moi-même. Intéressez-vous dès maintenant à ce problème angoissant. Je me sers de l'épithète de mon ami de Saint-Hyacinthe.

Je termine, M. l'Orateur, en priant cette Chambre de m'excuser d'avoir retenu si longtemps son attention. Laissez-moi vous affirmer que ce n'est certes pas par ambition personnelle que j'occupe mon siège de député pour vous parler de ces questions. J'en appelle, en cette Chambre, à ceux qui ont exercé une très forte pression sur moi, pour m'amener à poser ma candidature, en novembre dernier. J'aime ma profession. J'aurais voulu tout naturellement l'exercer jusqu'à la fin de mes jours dans la quiétude, la paix qu'elle m'a donnée depuis 29 ans. Mais l'heure est venue, je l'ai compris, où tout citoyen capable de mettre l'épaula à la roue pour sauver notre province du désastre vers lequel elle s'achemine rapidement doit apporter son effort, au prix de tous les sacrifices.

Le mécontentement du peuple va grandissant sans cesse, c'est manifeste. Il s'agit de mettre courageusement fin à des abus et de prévenir des maux plus grands. Car si l'on ne parvient pas à maîtriser les abus auxquels on a soumis la population, il se produira dans les rangs du peuple des réactions dont toute la société aura à souffrir.

Il ne s'agit plus de parti. Il s'agit de l'avenir des générations montantes. Il s'agit de mettre courageusement fin à des abus et de prévenir des maux plus grands. Je suis peu de chose, j'en ai parfaitement conscience, mais l'idée que je défends ici est puissante, parce qu'elle a pour elle le droit et la justice.

(Applaudissements)

Elle devra triompher dans l'ordre. Dans la mesure de mes forces, je veux simplement servir ma province, et je termine en m'inspirant des paroles de Victor Barbeau, dans son récent livre *Mesure de notre taille*⁶. Sacrifiés, victimes de toutes les classes, et plus particulièrement vous, ouvriers de la terre, ouvriers des usines, petits bourgeois, jeunes gens,

faites confiance à l'esprit qui souffle sur mon discours. C'est l'amour qui l'a inspiré, l'amour de mon peuple, de ma terre, de mon sang et de mon Dieu.

(Longs applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): (Longs applaudissements à droite) M. l'Orateur, vous me permettrez de m'unir à ceux qui ont déjà participé au présent débat pour vous offrir des félicitations du témoignage de confiance que vous a rendu cette Chambre en vous choisissant pour présider à ses délibérations. Vos éminentes qualités qui se sont manifestées si fréquemment depuis que vous siégez dans cette Assemblée législative vous désignaient à ce poste de confiance et de responsabilité, et je n'ai aucun doute que vous saurez continuer les belles traditions qui ont été établies par les hommes distingués qui ont précédé le député de Saint-Hyacinthe dans votre fauteuil.

Avant d'entrer dans le vif de la question qui occupe l'attention de mes collègues, il est aussi de mon devoir de féliciter le proposeur et secondaire de l'adresse en réponse au discours du trône. Ils ont exposé tous deux bien clairement les raisons pour lesquelles cette Chambre et le peuple de la province doivent se déclarer satisfaits de la politique du gouvernement. Tous deux, ils en sont à leurs débuts, mais la manière habile et l'éloquence avec lesquelles ils ont présenté leur sujet démontrent qu'ils seront des collaborateurs précieux dans le travail à faire au cours de la présente session, qui sera l'une des plus remarquables dans notre histoire administrative.

Je dis que cette session sera remarquable, non pas tant parce qu'elle suit immédiatement une élection dont le résultat a fait que jamais la coupe du pouvoir ne s'est approchée plus près des lèvres de l'honorable chef de l'opposition (M. Duplessis)...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il ne se serait jamais vendu pour un portefeuille de ministre.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Les événements prouveront sûrement que c'est un simple supplice de Tantale voulu par les hasards et les caprices des consultations populaires. Cette session restera une des plus mémorables de notre histoire, surtout par l'ampleur des problèmes qu'une époque des plus troublées soumet à la considération de ceux qui ont charge d'administrer les affaires publiques, et par la hardiesse des mesures que prendra le gouvernement pour les résoudre dans le sens de l'intérêt de la masse. Les réformes proposées

par le gouvernement seront transformées en législations avant la prorogation.

(Rires à gauche)

Et ces nouvelles mesures ne seront, en somme, que le développement naturel de sa politique progressive de la dernière session, politique qui a été récemment encore approuvée par le peuple...

Des voix à gauche: Hum! Hum!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

... en dépit d'une campagne électorale au cours de laquelle on n'a rien négligé pour la présenter sous des jours absolument trompeurs.

Laisant de côté les invectives personnelles qui ont constitué 90 % des moyens utilisés contre le gouvernement par l'opposition bicéphale qui lui a fait une guerre de corsaire, je me propose, au cours de mes remarques, de répondre aux accusations de nos adversaires portant que ce gouvernement aurait manqué d'esprit de progrès, serait resté oisif dans les vieux sentiers battus, et ne nous aurait donné des lois, en apparence progressives, que dans le but de tromper l'électorat.

La bataille est finie, et on entend à peine les derniers échos de la pétarade dont on l'a fait suivre pour amuser la jeunesse et consoler les plus vieux du pouvoir échappé. L'heure des querelles oratoires, des diatribes de "partisannerie" politique est passée, celle d'assumer les responsabilités de représentants du peuple est arrivée.

(Applaudissements à droite)

Jamais, peut-être, ces responsabilités n'ont été plus graves qu'elles ne le sont en ce moment. Une foule d'ouvriers réduits à la charité publique se promènent sur le pavé des rues de nos grandes villes, réclamant à hauts cris du travail, pour sortir au plus tôt d'un état de sujétion qui leur répugne. Le cultivateur, qui a toutes les misères du monde à joindre les deux bouts, se demande si, dans un an, dans deux ans, il ne lui faudra pas abandonner l'héritage qui le fait à peine vivre et qu'il veut laisser à sa mort à ses enfants.

(Rires à gauche)

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est ça, la situation brillante dont parle le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout)? Tâchez d'accorder votre violon avec le sien.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Le chef d'entreprise, qui est aujourd'hui la cible de toutes les flèches décochées par ceux qui ont à se

plaindre, justement ou sans raison, de notre système économique actuel, se torture la cervelle pour savoir si, demain, il ne se verra pas ruiné par des exigences fiscales ou réglementaires nouvelles. Le travailleur, qui a encore l'avantage de gagner un salaire lui permettant de nourrir sa famille, vit dans la crainte continue d'être obligé, un jour ou l'autre, de joindre les rangs des chômeurs.

M. Tremblay (Maisonneuve): Pathétique!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Et ces gens qui souffrent du manque d'ouvrage et de l'incertitude des temps, ce sont ceux-là qui sont aujourd'hui tournés vers nos gouvernements et dont les yeux cherchent avidement une lueur d'espérance dans des mesures qu'il est en notre pouvoir et qu'il est de notre devoir d'adopter sans retard inutile. C'est d'eux surtout, M. l'Orateur, que je veux m'occuper dans mes présentes remarques et au cours de la session qui s'ouvre.

Je suis convaincu qu'ils trouveront non pas une lueur, mais un faisceau de rayons d'espoir dans l'étude du travail qui nous a été annoncée par le gouvernement dans le discours du trône, et dans l'élaboration des lois qui en découlent.

Ces feux d'espérance se changeront bientôt en des certitudes d'amélioration du sort de nos artisans avides de travail, de sécurité pour nos capitalistes honnêtes, petits ou grands, de meilleures conditions pour les cultivateurs et les ouvriers, et de joies nouvelles pour nos déshérités de la fortune les plus avancés en âge.

(Applaudissements à droite)

M. l'Orateur, quand on est dans la politique, dans notre pays comme d'ailleurs dans tous les autres, il faut s'attendre à recevoir des coups, quelquefois mérités, mais, le plus souvent, des plus injustes. Je suis dans la politique active depuis bientôt 40 ans, y étant entré avec la victoire de 1897. C'est dire que j'ai reçu tellement de coups, en haut et en bas de la ceinture, que je suis aguerri au point que, personnellement, je ne me plains guère des attaques dont je puis être l'objet.

Si ces accusations ne se reflétaient point, par contre-choc, sur le gouvernement et l'œuvre de mon parti, je les aurais passées sous silence, car le monde intelligent sait que, des attaques personnelles portées contre nos hommes publics, s'il faut très rarement en prendre quelque peu, il faut toujours en laisser la plus grande part, et assez souvent le tout.

Depuis quelque temps, mes adversaires qui faisaient partie de l'ancien groupe des

"relibéralisants" m'ont accusé d'avoir abandonné mes idées pour entrer dans le ministère. On l'a dit partout. Nous sommes aujourd'hui en face les uns des autres, et c'est le temps de jouer cartes sur table, de prouver ce qu'on a avancé.

Je demande donc à mes amis les "oppositionnistes" quelles sont les idées que le député de Saint-Hyacinthe aurait abandonnées. Il y avait entre moi et le groupe "relibéralisateur" une différence essentielle qui a fait que jamais je n'ai consenti à le joindre. Quand je faisais ma campagne avec eux contre le monopole de l'électricité, je ne recherchais que deux choses: faire cesser la manipulation financière des grandes compagnies, qui a coûté des sommes si considérables à nos capitalistes, petits et grands; et assurer, en second lieu, aux consommateurs de courant, des prix raisonnables.

Mes adversaires d'aujourd'hui, eux, faisaient la guerre contre les trusts non dans le seul but de protéger le public, mais surtout pour détruire le gouvernement. Le résultat a été celui qu'on devait attendre: j'ai obtenu l'adoption des lois que je désirais; eux, ils n'ont pas défait le ministère. Et c'est ce qui fait, M. l'Orateur, que je suis à votre droite et que la coalition siège à votre gauche.

(Applaudissements à droite)

Les adversaires du gouvernement ont prétendu et affirment encore, mais avec beaucoup moins d'emphase, que les lois que nous avons adoptées au cours de la dernière session ne sont que des lois de façade, des lois que nous avons passées tout simplement pour leurrer le public, et que jamais elles ne seront mises en force. On déclare aussi que la législation annoncée dans le discours du trône a été conçue dans le même esprit. On a répété, et à maintes reprises au cours du présent débat, que ce discours, en somme, ne contenait rien de bien pratique, quelques orateurs adverses ayant eu, cependant, la décence d'admettre qu'il y avait peut-être quelque chose dans l'annonce de la loi de pension de vieillesse. Le chef de l'opposition nous proposait encore tout à l'heure de l'adopter aujourd'hui même.

Ce que je me propose d'établir et que j'établirai certainement, c'est que les faiseurs de phrases sont du côté de l'opposition; que les hommes d'action pratique sont du côté du gouvernement; que les grands parleurs sont à votre gauche, M. l'Orateur, et que les constructeurs sont à votre droite.

Je sais qu'il me sera impossible de convaincre ceux de nos adversaires qui ne veulent pas être convaincus, mais comme mes paroles s'adressent à

tous ceux qui siègent en cette Chambre et aussi à cette grande masse de notre peuple qui s'intéresse aux affaires du pays, avant de s'intéresser aux querelles de partis, je suis assuré que même ceux dont a réussi à ébranler la confiance à mon endroit par la calomnie et les fausses représentations réaliseront une fois pour toutes que le député de Saint-Hyacinthe n'a jamais changé d'idées et que, ministre dans le cabinet provincial, il est encore le même qu'il était lorsqu'il présidait cette Chambre; le même qu'il était lorsqu'en 1905, il plaidait comme échevin de sa municipalité la cause du consommateur d'électricité contre les entreprises des grandes compagnies; le même qu'il était lorsqu'en 1910, il construisait dans sa ville la première centrale électrique municipale; le même qu'il était, en 1933, lorsqu'il faisait voter un second règlement de municipalisation, qui a libéré définitivement ses concitoyens de la domination du trust local.

Je n'aurai pas non plus de difficulté à prouver à ceux qui recherchent la vérité que le gouvernement actuel, au lieu d'être un gouvernement rétrograde, ami de la stagnation, comme veulent le prétendre nos adversaires, est une administration d'action progressive, toujours disposée à donner au peuple de la province les saines réformes, même les plus avancées.

(Longs applaudissements à droite)

Le premier qui a essayé de me mettre en contradiction avec moi-même a été le député de Québec-Est (M. Drouin). Il a dit qu'il avait hâte de me voir "partir" sur la question de l'électricité, et il a ajouté: "Depuis un an, il n'est pas parti du tout." Le député de Québec-Est a déclaré que je n'étais pas un "parteux", et par un homme qui n'est pas un "parteux", on entend un homme qui est lâche. Je lui ai dit que je n'étais pas un "parteux", pas un "parteux" dans le sens de "lâcheux". Pour lui faire plaisir, je vais "partir" mes remarques sur la question de l'électricité, et je vais finir sur ce sujet.

Le député de Québec-Est a prétendu que je ne m'étais pas occupé de lutter pour la question de l'électricité, de lutter contre les trusts, contre les monopoles, depuis quelques années⁷.

M. Drouin (Québec-Est): Ce n'est pas précisément cela que j'ai affirmé. J'ai dit que le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard), depuis un an, n'avait rien fait pour obtenir des taux plus bas en faveur des consommateurs d'électricité, en établissant la concurrence, par la province, aux grandes compagnies.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Je regrette que les journalistes aient mal compris le député de Québec-Est et qu'ils aient interprété ses remarques comme je les ai moi-même interprétées, car c'est exactement ce que je viens de dire qu'ils ont reproduit. Je prends les propres paroles du député. Il a prétendu que j'avais cessé de prêcher les idées qui m'étaient chères, mais il se trompe grandement. La raison de cette attitude, c'est que, depuis un an, le député de Québec-Est ne sort plus avec moi, comme autrefois, mais avec le chef de l'opposition. Il ne le quitte plus.

(Rires à droite)

Il y a une autre raison à cette attitude: c'est que, anciennement, le député de Saint-Hyacinthe était cité presque aussi souvent que les encycliques dans la bonne presse. Depuis que les gens de la bonne presse et les gens de la coalition sont convaincus que rien ne peut enlever au ministre du Commerce son allégeance politique, que rien au monde ne peut le tenter de changer d'idée...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Sauf le portefeuille!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

... depuis ce temps-là, la bonne presse ignore ce que le député de Saint-Hyacinthe fait. Elle ne le cite plus du tout. C'est ce qui fait que mon ami, qui ne lit que la bonne presse, n'entend plus parler de moi.

(Rires à droite)

Pour faire plaisir à mon ami de Québec-Est, je vais parler de la question de l'électricité. Ne lisant que la sainte presse, il a ignoré que je suis venu en parler au manège militaire de Québec. J'en ai parlé à Saint-Jean, en présence de l'honorable premier ministre de cette province (l'honorable M. Taschereau).

À deux reprises, dans la ville de Montréal, j'ai préconisé les mêmes idées que j'exprimais autrefois, devant les membres de la Canadian Manufacturers' Association, devant la Canadian Chamber of Commerce, devant le Board of Trade et la Chambre de Commerce, dans un dîner en l'honneur du ministre du Commerce et de l'Industrie. Mais, malgré tout cela, le député de Québec-Est n'a pas entendu dire encore que j'étais "parti" sur la question de l'électricité.

M. Drouin (Québec-Est): Je voudrais que le ministre dise à la Chambre quelle centrale électrique la province a établie depuis qu'il est ministre, suivant les idées qui étaient chères au ministre autrefois?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Est-ce que le député de Québec-Est est chargé du schéma de mon discours? C'est moi qui en ai fait le plan, et j'entends le suivre. Que mon honorable ami soit patient, j'aurai l'occasion de le satisfaire avant peu et il va peut-être se trouver comblé. Qu'il me laisse continuer mes remarques!

(Applaudissements à droite)

Nous avons tous entendu ici le député de Québec-Est venir prétendre que j'ai changé d'opinion sur l'expropriation des compagnies hydroélectriques. Au contraire, jamais je n'ai réclamé l'expropriation des grandes compagnies d'électricité. Mes amis de l'Action libérale nationale savent que je me suis fermement opposé à ce que la province se lançât dans l'expropriation des grandes compagnies, quand ils sont venus me consulter sur ce point.

Cette idée, non seulement je ne l'ai jamais eue, mais je l'ai combattue de toutes mes forces. Et j'en ai donné les raisons. C'est que le jour où la province se départirait de ses droits pour les remettre entre les mains d'arbitres, les intérêts de la province seraient en danger. Je ne veux pas que la province de Québec soit liée par un jugement de deux ou trois experts.

Le député de Québec-Est ne m'a pas mis en contradiction là-dessus, pas plus que le député de Québec-Centre (M. Hamel) n'a pu me mettre en contradiction sur les extraits de mes discours et conférences qu'il a cités. J'ai toujours eu soin d'écrire et de publier tous mes discours et conférences sur la question de l'électricité. J'ai fait sur cette question une vingtaine de conférences, et je n'ai pas une seule ligne à en retirer, parce que je suis ministre dans le cabinet provincial.

Mon ami de Québec-Est (M. Drouin) a voulu, à venir jusqu'à ces derniers temps, mettre le public sous l'impression que je différais d'opinion avec l'honorable premier ministre, que je n'étais pas *persona grata* auprès de l'honorable chef du gouvernement. La bonne presse a même dit que j'étais le souffre-douleur du cabinet. Pourtant, M. l'Orateur, je ne crois pas avoir la figure d'un "pâtira".

(Rires et applaudissements à droite)

Le député de Saint-Hyacinthe n'est pas un homme qu'on peut darder à coups d'épingles.

Le député de Québec-Est est allé encore plus loin. Racontant les supposées tractations entre certains libéraux et ses amis, après l'élection dernière, il a dit que le premier ministre devait partir. Qu'il me soit permis de dire que le premier ministre n'est pas, lui non plus, un "parteux". En voici un qui partira quand il voudra.

(Applaudissements à droite)

Le député de Québec-Est a parlé à deux reprises, dans son discours, de mon départ du cabinet. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il me donnait pour compagnon de fuite le premier ministre lui-même.

M. Drouin (Québec-Est): Pourquoi pas partir ensemble?

(Rires et applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il serait singulier de voir partir deux hommes dont l'un serait le souffre-douleur de l'autre. Le député de Québec-Est aurait ainsi mis en présence deux singuliers compagnons pour notre fuite en Égypte.

M. Drouin (Québec-Est): Pas si loin que cela!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je lui dirai que je n'ai jamais été invité à partir du ministère depuis que je suis ministre. Si mes adversaires ne résonnaient pas à l'envers des gens ordinaires, le travail qui vient d'être attribué au ministre des Affaires municipales leur prouverait la confiance que le chef du cabinet et ses collègues ont dans le député de Saint-Hyacinthe.

Il est curieux que le chef du cabinet qui, d'après le député de Québec-Est, serait mon ennemi à cause de divergences d'opinion sur des questions économiques et politiques, en soit venu, il y a 15 jours, à me charger du budget le plus important dans l'administration de la province. Singulier cadeau, pour un homme méprisé et un "pâtira"! Car l'administration du chômage qu'on a bien voulu me confier comporte une dépense annuelle de \$24,000,000, si l'on s'en tient aux chiffres du mois de janvier dernier.

De plus, on m'a chargé d'administrer la dépense de l'administration de la loi des pensions de vieillesse, qui va atteindre de huit à neuf millions de dollars. Ces deux branches de l'administration auront un budget total s'élevant à tout près de \$35,000,000, c'est-à-dire plus considérable que celui de n'importe quel autre département, et presque aussi important que tous les autres budgets réunis ensemble.

C'est donc dire que, si je suis un souffre-douleur, je ne souffrirai certainement pas de la négligence et de la taquinerie de mes collègues, mais peut-être d'un excès de travail. Mais comme le travail ne m'a jamais fait peur, je m'y dévouerai jusqu'à mes dernières forces. Je suis prêt à en subir les conséquences.

(Applaudissements à droite)

Je sais que mes adversaires ne prendront pas cette action du gouvernement comme un témoignage de confiance pour le député de Saint-Hyacinthe. Comme je l'ai dit plus haut, raisonnant à l'inverse des gens ordinaires, ils diront, comme l'a déjà d'ailleurs écrit un de leurs scribes dans la bonne presse, que le cabinet, en me confiant ces lourdes tâches, a voulu tout simplement me jouer un mauvais tour pour me tuer dans l'opinion publique. Ces insinuations me touchent peu. Le député de Saint-Hyacinthe est entré dans le gouvernement pour accomplir son devoir envers et contre tous, en dépit de quoi que ce soit et de tout.

(Applaudissements à droite)

J'ai accepté la tâche, parce que j'ai compris que, dans un temps de crise comme celui que nous traversons, la province et le pays tout entier ont le droit de compter sur toutes les bonnes volontés et sur ceux qui ont de l'expérience.

Le sort de ma vie a voulu que j'aie acquis une grande expérience pratique, longue de 35 années, dans la vie publique et dans les détails d'administration, et particulièrement dans les questions qui intéressent les municipalités. Or, il se trouve que le problème de chômage et des pensions de vieillesse relèvent des devoirs des conseils municipaux. Mes chefs ont voulu utiliser cette expérience de 35 années que je possédais, et, en bon soldat, il était de mon devoir de patriote d'accepter la tâche pour la mener jusqu'au bout, et je la mènerai, quoi qu'on dise et qu'on pense.

(Applaudissements à droite)

Le député de Québec-Est, qui est resté un de mes bons amis personnels, ne me reconnaît plus aucune qualité de chef, comme homme politique. Il ne trouve pas que je suis un bon ministre, mais il fut un temps, cependant, où il avait une autre conception du député de Saint-Hyacinthe. Il avait en moi une grande confiance. Aujourd'hui, selon lui, j'ai peine à me maintenir comme le ministre à triste figure dans le cabinet provincial. Mais il n'y a pas si longtemps, j'aurais pu faire un excellent chef pour les gens de l'Action libérale nationale. Comment, en un vil plomb, l'or pur s'est-il changé?

(Applaudissements à droite)

M. Drouin (Québec-Est): C'est parce que le député de Saint-Hyacinthe a fréquenté de mauvais amis.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le député de Saint-Hyacinthe a le droit de choisir ses collègues où il veut, et il n'y a rien qui l'a forcé à

choisir ceux qu'il a aujourd'hui. Il les a choisis parce qu'il les savait honnêtes, d'expérience, vieilliss sous le harnais, et que jamais une accusation de malhonnêteté n'avait été lancée contre eux. J'avais le droit de croire en eux, et j'ai compris que je devais rester avec eux. Le vote populaire a soutenu cette attitude, et il est une chose certaine, c'est que le député de Saint-Hyacinthe pourra faire avec le concours de ses collègues de la droite ce que le député de Québec-Est ne pourra jamais faire, dans les froides régions de l'opposition, avec les prétendus adversaires des trusts.

(Longs applaudissements à droite)

On dit que le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) a perdu toutes ses qualités, mais ce qu'il y a d'intéressant, c'est de savoir ce que le député de Québec-Est pensait de lui il n'y a pas très longtemps. Il l'a dit dans un discours, quand il s'est demandé pourquoi je n'étais pas resté avec lui. "Pourquoi n'est-il pas resté avec nous? demande le député de Québec-Est, d'après le compte rendu du *Devoir* du 26 juin 1935. Pourquoi n'est-il pas resté notre chef, le chef que libéraux, conservateurs, nationalistes, ne demandions pas mieux que de suivre? Pourquoi n'a-t-il pas consenti à être un Hepburn⁸ dans la province de Québec?"

Parce qu'il n'y a pas de question scolaire, probablement!

(Applaudissements à droite)

Le député de Québec-Est disait encore: "Pourquoi n'est-il pas demeuré l'homme en qui nous fondions les plus belles espérances? Oui, nous avons besoin d'un Hepburn dans la province de Québec pour casser les reins à la dictature économique. Le député de Saint-Hyacinthe n'a pas voulu, mais un Hepburn, nous en aurons un; nous en aurons plusieurs même, mais ce ne sera pas lui."

(Applaudissements à droite)

M. Drouin (Québec-Est): C'est vrai.

Une voix à droite: Ça fait mal, hein!

(Applaudissements à droite)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Le député de Québec-Est s'est plaint que j'avais retardé plusieurs mois à faire nommer la Commission de l'électricité, alors que j'aurais fait nommer la Commission du rachat des rentes seigneuriales rapidement. Il demande pourquoi je n'ai pas montré autant de célérité. Il me fait plaisir de lui en donner les raisons, car cela me permettra de démontrer que le Parti libéral et le gouvernement

actuel sont le parti et le gouvernement de l'action, mais non pas le gouvernement qui passe des lois pour les laisser dormir dans les Statuts. Car il y a une grande différence entre la formation des deux commissions dont je viens de parler.

Faisons connaître tout d'abord les sacrifices que devraient s'imposer ceux qui allaient siéger dans la Commission des rentes seigneuriales. Les trois commissaires ne recevaient aucun salaire. Or, dans la province de Québec comme ailleurs, quand une position est gratuite, tout le monde sait qu'il y a peu de candidats. Les commissaires chargés d'étudier la question des rentes seigneuriales devaient donner leurs services gratuitement, afin d'être utiles aux quelque 60,000 censitaires qu'il y avait dans la province. Nous avons eu le plaisir d'obtenir la collaboration de deux hommes éminents et bien connus, et qui étaient tout désignés pour remplir ces fonctions: M. le notaire Victor Morin, de Montréal, et M. le notaire Joseph Sirois, de Québec. Ce sont deux patriotes et légistes distingués, qui connaissent bien nos lois, qui ont accepté la tâche avec plaisir et se sont mis au travail immédiatement.

Il y avait une différence entre la loi des rentes seigneuriales et la loi de l'électricité. Dans le cas des rentes seigneuriales, nous avions un objet déterminé et nous devons commencer nos opérations à une date fixée. La Commission devait préparer sa documentation, avant la préparation des listes dans les municipalités par les secrétaires-trésoriers, avant la date où les secrétaires-trésoriers devaient recevoir les terriers. Pour cela, nous avons dû constituer ces terriers en un bref espace de temps.

La Commission a été nommée sans délai, car il ne fallait pas faire croire à une manœuvre d'élection. Si nous n'avions pas fait cela, l'opposition aurait dû dire que nous faisons une loi qui restait couchée dans les Statuts. Nous avons nommé la Commission, et elle a fonctionné à merveille. Jusqu'ici, grâce à son travail, 52 % des terriers municipaux ont été homologués et nous avons l'espoir qu'avant deux mois, tous les autres l'auront été.

Je désire expliquer les avantages de la loi. Elle offre de nombreux avantages pour les censitaires. D'après les informations que j'ai, nous sommes assurés d'emprunter à pas plus de 3 % toutes les sommes dont le gouvernement a besoin pour rembourser les seigneurs. Ce qui veut dire que, dans 17 ou 18 ans, l'Assemblée législative aura donné aux citoyens de la province de Québec, descendants de vieux seigneurs français qui sont venus coloniser notre province, la libération d'une somme dont la

capitalisation représente au-delà de \$2,000,000, sans qu'il en coûte un seul sou à la province, aux censitaires et aux anciens seigneurs.

Voilà donc une loi favorable. Elle a été approuvée par l'opposition elle-même, et je remercie mon voisin, le député de Rouville (M. Barré), du hardi coup de main qu'il a donné, du concours qu'il m'a accordé pour régler ce problème qui aurait dû être réglé depuis 50 ans. Je le remercie, car son concours nous a aidés à faire accepter de bon cœur cette loi, qui est une réforme radicale par une grande partie de la population, et je puis l'assurer, comme président de la Commission, que nous abrogerons la taxe municipale temporaire qui remplace la rente seigneuriale dans un aussi court temps que possible.

Cette loi prouve que nous avons un gouvernement qui était disposé à accepter des réformes même radicales, un gouvernement libéral, progressiste, qui ne marche pas, comme on l'a dit, dans les vieux sentiers battus. C'est le même gouvernement qui est au pouvoir, et il est disposé à accepter des mesures sociales, même d'apparence radicale plus ou moins avancée. Le gouvernement libéral n'est pas rétrograde, comme le prétendent nos adversaires.

Maintenant, on nous demande pourquoi la formation de la Commission de l'électricité ne s'est pas constituée aussi rapidement que celle de la Commission des rentes seigneuriales. Pourtant, mes amis de Québec-Est (M. Drouin) et de Québec-Centre (M. Hamel), surtout ce dernier, savent qu'aux États-Unis, la Commission fédérale a mis sept ans à mener son enquête sur le trust électrique. En Angleterre, il y a deux commissions qui doivent se prononcer sur la construction d'un réseau électrique national. Et l'une des commissions a pris cinq ans à faire son rapport, et l'autre, trois ans. Ceci nous donne une idée de l'importance du travail que la Commission de l'électricité aura à faire pour aider à la solution du problème, et du soin qu'il fallait prendre pour trouver les hommes ayant les connaissances techniques, l'honnêteté et la probité requises pour la tâche à accomplir.

Aussi, il n'est pas étonnant que le gouvernement n'ait pas pu trouver du jour au lendemain des hommes de la compétence voulue. Il fallait obliger ces experts à abandonner le cours de leur vie, à se désintéresser de leurs occupations, pour accepter une position du gouvernement. Je puis même assurer au député de Québec-Est qu'on ne m'a pas répondu oui tout de suite, malgré l'importance du salaire offert. Le gouvernement a cependant fait tout en son possible pour hâter la nomination de la Commission.

Actuellement, il y a au-delà de 250 demandes de diverses natures devant la Commission, qui devra se prononcer sur chacune d'elles. La Commission a commencé à mener des enquêtes, suivant les dispositions de la loi, sur les taux et les conditions du service. Elle a commencé l'enquête que voulait le député de Québec-Est sur la capitalisation des compagnies.

Nos adversaires ont prétendu que le gouvernement, dans sa loi, aurait dû préciser les devoirs de la Commission et mettre "devra", afin d'obliger la Commission à procéder aux enquêtes. J'ai répondu, dans le temps, qu'il était suffisant de dire que la Commission "pourra" ordonner ces enquêtes. Car, ou nous avons des hommes compétents et honnêtes comme commissaires, et alors il n'est pas besoin de mettre des clauses impératives, ou alors ces hommes sont incompetents et malhonnêtes, et alors à quoi aurait servi de faire une enquête?

M. Drouin (Québec-Est): M. Augustin Frigon, le président actuel de la Commission, avait cependant recommandé lui-même, dans le rapport de la commission Lapointe, dont il faisait partie, de rendre cette obligation impérative et d'insérer le mot "devra".

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Évidemment, si M. Frigon s'attendait d'être nommé président de la Commission, dans le temps, il avait tout intérêt à faire insérer le mot "devra". Mais quelle différence cela peut-il faire dans la pratique, puisqu'elle vient de commencer cette enquête? La Commission a envoyé des circulaires à toutes les compagnies d'électricité pour demander des renseignements sur leur organisme financier et les taux d'électricité. Le conseil municipal de Saint-Hyacinthe a envoyé une requête à la Commission pour demander une enquête sur les agissements et la constitution financière de la Canada Southern Power. La ville de Saint-Jean a envoyé une requête analogue et cette enquête va aller jusqu'au bout.

M. Drouin (Québec-Est): Combien vont-elles prendre de temps, les enquêtes?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Elles dureront tant et aussi longtemps qu'il le faudra, pour servir l'intérêt public et les contribuables.

(Longs applaudissements à droite)

Quand nous avons demandé d'amender des lois pour faire cesser la surcapitalisation des compagnies d'électricité, nous n'avons pas demandé une loi pour inquiéter le capital honnête de ces compagnies. Car, dans ces compagnies, il y a eu du

capital versé honnêtement. Quand Saint-Hyacinthe a demandé une enquête sur la surcapitalisation de la Canada Southern, elle ne voulait pas ruiner la compagnie.

Car il y a eu du capital honnête versé dans les compagnies d'électricité. Le député de Québec-Centre (M. Hamel) est plus raisonnable que celui de Québec-Est (M. Drouin) là-dessus. Car il a eu du capital dans les compagnies, lui. Je sais qu'il est un honnête homme et je suis heureux de lui rendre ce témoignage.

Quand j'ai dénoncé la surcapitalisation, et que j'ai réclamé des enquêtes, ce n'était pas sur le capital honnête que je réclamaient une enquête, mais sur le capital malhonnête. Quand j'ai réclamé une Hydro provinciale pour obtenir des taux raisonnables, j'ai toujours prétendu que c'était comme moyen de nous défendre si les compagnies ne nous donnaient pas justice.

M. Hamel (Québec-Centre): N'avez-vous pas, à Washington, montré le peu de cas que l'on doit faire de commissions de ce genre et condamné le rapport Lapointe?

Il cite les paroles du député de Saint-Hyacinthe et dit que c'est cela qui est comique.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Qu'est-ce qui est comique?

M. Hamel (Québec-Centre): C'est ce que je voudrais savoir.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Oui, j'ai condamné la nomination d'une commission sans contrôle, suivant le rapport de la commission Lapointe, parce qu'en somme, M. Lapointe a condamné la municipalisation et la nationalisation. Mais ce contrôle, nous l'avons, puisque le gouvernement du Québec a adopté et a donné à la Commission des eaux courantes le pouvoir d'exploiter des usines hydroélectriques pour concurrencer l'industrie privée, si la Commission de l'électricité ne réussit pas à la mettre à la raison.

Il y a neuf mois que mes amis de l'opposition essaient de me mettre en contradiction avec moi-même. Ils ne le pourront pas, parce que le gouvernement de la province m'a accordé 100 % de ce que je demandais en matière de réformes.

M. Drouin (Québec-Est): (Tumulte à droite) Je pose une question au député de Saint-Hyacinthe et je lui en demande la permission. Il peut me la refuser ou me l'accorder.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Allez-y, ça va me permettre de me reposer.

M. Drouin (Québec-Est): L'an dernier le député de Saint-Hyacinthe réclamait une Hydro québécoise, comme dans Ontario. Y a-t-il actuellement une Hydro dans la province?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il y a une Hydro à Saint-Hyacinthe, il y en a une à Sherbrooke, une à Rivière-du-Loup. Il y en a 24 dans la province. Le député de Québec-Est ne les a donc pas encore vues?

(Applaudissements à droite)

Et Hydro de Saint-Hyacinthe est une usine à moteurs diesel, comme celles que Roosevelt fait établir par son plan national.

M. Drouin (Québec-Est): Je veux parler, et le député le sait fort bien, d'une Hydro provinciale. Y a-t-il une Hydro provinciale?

(Tumulte à droite)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le gouvernement de Québec, je l'ai dit, a donné le droit à la Commission des eaux courantes d'étatiser le service d'électricité, et nous aurons une Hydro provinciale si la Commission de l'électricité faillit à la tâche, si les compagnies ne réussissent pas à donner des taux plus raisonnables.

Une voix à gauche: "Si"...

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Nous avons établi une usine à Saint-Hyacinthe, parce que nous étions fatigués de nous faire exploiter comme nous l'avons été depuis 25 ans. Et je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit là-dessus avant mon entrée dans le cabinet; je n'ai rien à retrancher des citations faites par le député de Québec-Centre. Il a déploré avec moi les erreurs du passé. Mais il y a une grande différence entre lui et moi. Cette différence, c'est que moi je n'ai jamais eu confiance dans les grandes corporations électriques, tandis que lui il y a cru, et il a possédé de leurs actions et essayé d'en tirer profit, ce dont je ne le blâme nullement, du reste: c'était son droit.

M. Hamel (Québec-Centre): Si j'en ai pris, c'est parce que le gouvernement ne nous avait pas jeté le cri d'alarme. Il avait tellement chanté les louanges de ces compagnies que j'ai cru à leur sincérité.

(Murmures à droite)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Moi, je n'y ai jamais cru et je n'en ai jamais acheté. C'est peut-être pour ça que je suis moins acerbe que lui quand je parle des trusts, parce que jamais ces compagnies ne m'ont exploité, jamais elles ne m'ont fait perdre d'argent.

(Longs applaudissements à droite)

Je suis "parti" sur la question de l'électricité et je ne l'abandonne pas. Toutefois, il est quelque chose que je désirerais signaler au peuple de cette province, et à la population agricole en particulier. Le gouvernement a aboli les rentes seigneuriales par une mesure radicale, pour rendre service à 60,000 cultivateurs de cette province, et pour démontrer que le gouvernement est attentif aux besoins de la classe agricole.

La Commission des rentes seigneuriales rendra plus de services à la classe agricole que la dépréciation des agronomes, tâche que semble s'être donnée le député de Shefford (M. Choquette) et qui semble être approuvée par l'opposition, puisqu'on a ri de si bon cœur au récit d'une prétendue boutade d'un de nos agronomes qui était cependant loin d'en être une pour des gens à l'esprit d'une perspicacité tout simplement ordinaire. J'ai trouvé singulier le plaisir que l'opposition a pris à rire de cette prétendue bourde, et je proteste contre cette façon cavalière de traiter un agronome. Il n'y a rien de drôle là-dedans.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Et le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) qui riait plus que les autres!

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Ce que vous dites est encore plus drôle.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Si on avait réfléchi, on aurait vu que ce n'était pas l'agronome qui avait tort, mais bien ceux qui rient de lui, qui n'avaient pas compris. Il a dit: "Si c'est une année de patates, vous allez en avoir." Je veux rendre justice à cet agronome qui travaille dans un comté voisin du mien et que je ne veux pas laisser passer pour un fou. Il donnait tout simplement une information rationnelle. Tout homme qui connaît la terre sait qu'il y a deux espèces de sols pour les patates: celui qui ne vaut rien du tout et celui qui vaut quelque chose; le sol où les patates poussent et le sol où les patates ne poussent pas. Quand l'agronome est venu, on lui a posé la question et il a répondu que c'était, en somme, une terre à patates, et que si l'année était bonne, la récolte serait bonne.

M. Bertrand a dit qu'il y avait des villes qui étaient chauffées à l'électricité en Ontario.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je proteste. Le député de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard), Orateur de la Chambre l'an dernier, devrait au moins connaître les règles de la Chambre qui défendent d'appeler un député par son nom, mais ordonnent de le nommer par son titre de représentant.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il n'y a pas d'offense à appeler les gens par leur nom. *Confiteor, confiteor.*

(Rires à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Vous pourriez ajouter le credo.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ce chauffage à l'électricité est une erreur qu'on ne devrait pas laisser se propager. Cela risque de laisser croire au public qu'il pourrait obtenir de l'électricité pour se chauffer à des prix beaucoup moins élevés qu'il en coûte pour la produire.

Cela me fait penser à ce jeune homme qui était venu à Montréal et qui regardait un charretier déverser dans une soule avec ouverture sur le trottoir, une voiture de charbon. Le jeune homme dit: "C'est peut-être pas mes affaires, mais je voudrais bien savoir ce que vous faites là." Le charretier, narquois, répondit: "Ça, c'est pour chauffer les rues de Montréal, pour empêcher les rails de geler." "Ça doit en prendre, du charbon!", de reprendre le jeune homme.

(Rires)

Oui, ça doit en prendre aussi, de l'électricité, pour chauffer une grande ville!

(Applaudissements à droite)

Je veux maintenant parler des lettres d'évêques dont mon honorable ami M. Hamel a parlé.

M. Duplessis (Trois-Rivières): *Confiteor!*

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Si je lui fais l'injure de l'appeler par son nom de famille, qu'il me pardonne, car c'est un nom que je considère comme l'un des plus honorables dans cette province.

(Applaudissements à gauche)

Il a jeté ses regards sur le Parti libéral en disant que le parti se servait des lettres des cardinaux. Depuis quand ces lettres des pasteurs et des cardinaux doivent-elles servir exclusivement à l'Action libérale nationale? Il a reproché au premier

ministre de n'avoir pas lu certaines lettres au sujet des écoles juives et signées par Son Éminence le cardinal Rouleau et Mgr Gauthier, archevêque administrateur de Montréal. En toutes choses, il faut considérer la fin. Me sera-t-il permis de citer certains documents plus récents se rapportant à ces écoles juives, pour établir le véritable sentiment du clergé au sujet de l'action définitive que le gouvernement libéral a prise relativement à ces écoles?

Voici la lettre donnée par Son Éminence le cardinal Rouleau et par Mgr Gauthier en 1931. Nous allons voir si l'attitude du gouvernement et du Parti libéral n'a pas été conforme à la conduite de bons chrétiens. En 1931, au Conseil de l'instruction publique, voici la résolution importante qui a été présentée par Son Éminence le cardinal Rouleau:

"À la session de 1930, la Législature de Québec adopta une loi concernant l'instruction des enfants juifs à Montréal. Dès sa réunion tenue au mois de mai 1930, le comité catholique, à ma demande, pria l'honorable surintendant de l'Instruction publique de préparer un rapport écrit relativement à la mise en vigueur de cette loi.

"Ce rapport nous fut soumis à la réunion de septembre.

"L'honorable surintendant vient de nous informer qu'une entente est récemment intervenue entre la Corporation des écoles protestantes à Montréal et à Outremont et la Commission des écoles juives. Un projet de loi nous est soumis. Il confirme ce contrat, abroge la loi adoptée sur le même sujet à la dernière session, laissant cependant en existence à la Commission des écoles juives pour fin seulement de l'exécution de ce contrat particulier.

"Réservant aux intéressés le soin de se prononcer sur les clauses de ce projet relatives à la question financière, je crois que les autres articles méritent notre approbation.

"Je suis heureux, pour ma part, que cette question difficile soit ainsi résolue à la satisfaction de tous, dans le sens de la justice et de la paix religieuse et sociale.

"J'ai l'honneur de proposer, appuyé par Mgr l'archevêque de Montréal, que le comité catholique du Conseil de l'instruction publique exprime au gouvernement et à la Législature de cette province son approbation de ce projet de loi."

Voilà l'opinion de l'épiscopat sur la solution finale de ce problème. Le gouvernement peut se féliciter du bon travail qu'il a fait en l'occurrence. Je ne veux pas entrer dans plus de détails au sujet de l'utilisation des lettres de nos pasteurs, mais je dirai que si la lettre collective des évêques et archevêques

avait été publiée 15 jours avant les élections, je demande à nos honorables amis de la gauche combien d'entre eux ne siègeraient pas en cette Chambre présentement.

(Longs applaudissements à droite, tumulte à gauche)

M. Duplessis (Trois-Rivières): *Confiteor!*

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Le député de Québec-Centre (M. Hamel) a parlé de repris de justice dont se serait servi le gouvernement pendant les élections pour maintenir l'ordre, tout comme si les gens de l'Action libérale nationale ne se servaient dans leur campagne que des anges purs qui seraient descendus sur la terre. Est-ce qu'il n'y en a pas à gauche qui ont péché sur ce point?

J'ai ici le portrait no 22-479, qui est celui d'un homme que je ne nommerai pas, mais que nos amis connaissent. Il s'agit d'un quelqu'un qui a signé des affidavits dans une certaine élection. En 1930, sous le dossier 47 de la Cour du recorder, il a été condamné, à Québec, à \$25 d'amende pour avoir été trouvé dans une maison de prostitution. Ce même homme, le 2 mai 1933... (élevant la photo qu'il tient dans ses mains). Le 2 mai 1933, en Cour du banc du roi, devant l'honorable juge Wilfrid Laliberté, a été condamné pour avoir conduit en état d'ivresse une automobile, le 11 août, à une allure désordonnée et, par son incurie, sa négligence, avoir causé des blessures corporelles qui ont amené la mort d'Honoré Brousseau, commettant ainsi le crime de "manslaughter", un homicide involontaire. Il a été condamné à trois mois de prison. J'ai ici le rapport de l'enquête du coroner. Est-ce que nos amis connaissent cet individu qui a donné des affidavits utilisés dans la province pour une élection, par nos adversaires?

M. Drouin (Québec-Est): Quelle élection?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

C'est peut-être pour l'élection à la mairie de Québec, mais comme la confrérie des anges purs est une et indissoluble et que les candidats aux dernières élections municipales de Québec siègent ici, j'ai raison de parler ainsi.

(Rires et applaudissements à droite)

Vous n'avez pas le droit de reprocher au Parti libéral de se servir de repris de justice, quand vous en faites vous-mêmes usage. Si c'est un crime pour la droite, il me semble que ce n'est pas mieux pour nos adversaires.

M. Grégoire (Montmagny): Le ministre du Commerce veut-il prouver que nous nous sommes servis de ces affidavits?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Est-ce que vous ne vous êtes pas servis de ces affidavits pendant votre campagne pour la mairie?

M. Grégoire (Montmagny): Non, c'est justement le contraire: ce sont nos adversaires qui l'ont fait. L'honorable ministre n'a pas le droit de dire cela.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Les faits contredisent la déclaration de l'honorable député de Montmagny. On n'a pas le droit d'employer ces procédés pour faire élire le maire de Québec ou le député de Montmagny, et de venir ensuite accuser ses adversaires de prendre des procédés inqualifiables.

M. Hamel (Québec-Centre): Il y avait chez nos adversaires un échevin ami du régime qui a fait de la prison, et nous ne l'avons pas dénoncé, mais nous n'avons jamais protégé les repris de justice.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si le député de Saint-Hyacinthe veut que nous le suivions sur ce terrain, il s'en repentira.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je dis que l'on n'a pas le droit de fustiger un malheureux qui s'est relevé et a repris sa place dans la société.

Pourquoi nos adversaires nous accusent-ils quand ils se rendent responsables eux-mêmes des choses dont ils nous accusent? Je prétends qu'ils n'ont pas le droit de porter des accusations...

M. Tremblay (Maisonneuve): Oui, nous avons le droit!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Que le député de Saint-Hyacinthe attende: il va en avoir, des accusations.

(Tumulte dans la Chambre)

M. l'Orateur intervient.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ils n'ont pas le droit de porter des accusations quand ils font la même chose que nous.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre n'a pas le droit de dire que je fais la même chose que lui. Je n'ai jamais été émancipé, moi.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il faut que ça chauffe pour qu'on en soit rendu là... Le député de Saint-Hyacinthe n'a pas honte de son passé et il est prêt à répondre à ses adversaires face à face, pour défendre son parti. Nous sommes ici pour nous défendre contre ceux qui nous attaquent injustement, et je proteste contre des gens qui dénoncent chez les autres les arguments qu'ils emploient. Ce qu'il nous faut, en politique c'est de la sincérité. Et je crois que nous avons le droit d'exiger de nos adversaires de l'Action libérale nationale la même sincérité qu'ils exigent de nous, et de dire que leurs élections n'ont pas été plus honnêtes que les nôtres.

M. Barré (Rouville): Je crois qu'il vaut mieux faire tout de suite une mise au point. Le ministre du Commerce jette un doute sur l'honnêteté de nos élections. Je prétends qu'il a tort. Et d'autre part, s'il avait raison, prétend-il que, parce qu'il y a eu des manœuvres répréhensibles même de notre côté, et que ça a été la même chose de l'autre bord, comme il semble l'admettre, nous n'avons pas le droit de les dénoncer?

Comme je suis soucieux de l'honneur du peuple et du Parlement de cette province, je proteste et je dis que nous n'avons pas le droit de cacher des turpitudes ou des supposées turpitudes, sous prétexte que d'autres les auraient commises. Nous ne pouvons pas nous permettre de reconnaître que des députés ont été élus par la corruption, et de nous excuser avec le vieux dicton que deux noirs font un blanc.

(Applaudissements)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je respecte l'opinion du député de Rouville, mais je ne puis la partager. Il y a assez longtemps qu'on nous accuse de toutes espèces de choses mensongères et de vilénies⁹, que l'on répand la calomnie sur les députés élus pour supporter le gouvernement, et que les journaux publient toutes sortes d'incidents qui sont censés s'être produits dans ce comté ou dans celui-là, pour que nous ne répondions pas du tic au tac. Nous avons le droit de dire ce qui s'est passé chez vous.

(Applaudissements)

On accuse le gouvernement d'être l'ami des trusts. Quant à moi, je ne crains pas d'affirmer que les trusts sont ceux qui ont essayé par tous les

moyens d'empêcher le député de Saint-Hyacinthe de venir siéger dans cette Chambre. J'ai défendu et je défends contre eux les intérêts de ma ville et des contribuables. Est-ce qu'un député n'a pas le droit de se plaindre de l'interférence des trusts lorsque, alors que je parlais à la radio, deux hommes, dont l'un employé de la Southern Canada Power, se sont lancés sur mon estrade et ont voulu démolir l'instrument radiophonique, afin d'empêcher le député de Saint-Hyacinthe de se faire entendre à la province?

Je disais qu'il faut être sincère en politique. Il est beau de parler de trusts et de dénoncer les compagnies. Est-ce que, aujourd'hui, je n'ai pas le droit de dénoncer les manœuvres de la Southern Canada Power, une de ces compagnies bien connues du chef de l'opposition et en faveur de laquelle il a voté, un jour, en faveur d'une exemption de taxes?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. Le député de Saint-Hyacinthe fait des insinuations et essaie de crâner. Je lui demande d'avoir le courage de dire carrément ce qu'il entend et de nommer quelle exemption de taxes j'ai approuvée.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): C'est l'exemption de taxes de la compagnie du manoir Drummond, appartenant à la Southern Canada Power.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je ne connais pas cette compagnie, et je ne connais bien qu'une personne qui connaisse bien, ici, cette compagnie: c'est l'associé professionnel du premier ministre, le sénateur Georges Parent, directeur de cette compagnie.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il y a des gens qui ont cette manie de déblatérer contre les exemptions de taxes, qui essaient de soulever le peuple de la province contre les compagnies et contre le gouvernement en disant que ce dernier favorise les trusts, mais ce sont ces gens-là qui votent en faveur des exemptions de taxes. Vous ne vous souvenez pas du manoir de Drummondville, qui appartient à la Southern Canada Power et pour lequel vous avez voté une exemption de taxes?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je comprends que le député de Saint-Hyacinthe est énervé, mais je le défie, lui ou qui ce soit, de prouver que j'aie jamais voté en faveur de l'exemption de taxes du manoir Drummond. Le bill dont il parle a été

présenté par un membre du gouvernement et a été supporté par les membres du gouvernement. J'ai été habitué à voir le ministre au comité dénoncer une chose pour voter ensuite pour la même chose en Chambre. Mais je défie le député de Saint-Hyacinthe de prouver que j'ai voté pour l'exemption de taxes du manoir de Drummondville.

(Tumulte dans la Chambre)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je réfère le chef de l'opposition aux procès-verbaux du comité pour savoir si jamais il a proposé de rejeter l'exemption de taxes demandée.

(Rires à gauche, tumulte dans la Chambre)

Le député de Trois-Rivières sait ce dont je veux parler. Ces faux-fuyants-là, ça peut prendre, mais ça ne prendra pas longtemps contre la vérité. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce sujet. Il n'y a pas seulement sur cette question que le député de Trois-Rivières ne s'est pas morfondu.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. Il n'y a pas un homme de bonne foi en cette Chambre qui n'admettra pas que le député de Trois-Rivières est celui qui s'est le plus souvent, le plus carrément et le plus ouvertement opposé aux exemptions de taxes.

(Longs applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le chef de l'opposition a raison quand il dit qu'il s'est le plus ouvertement opposé aux exemptions de taxes.

(Applaudissements à gauche)

Je dis bien "ouvertement". C'était pour le faire croire au peuple qu'il s'y opposait "ouvertement". Mais pratiquement, c'est autre chose, et les procès-verbaux sont là pour démontrer que l'honorable chef de l'opposition a voté pour l'exemption de taxes dont j'ai parlé.

(Applaudissements à droite)¹⁰

Des voix à gauche: Ha! Ha!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ha! Ha!

On me permettra maintenant de revenir sur la question de la municipalisation de l'électricité, une arme tranchante dans les mains de l'opposition. Nous avons à Québec de grands municipalisateurs qui, jadis, réclamèrent le droit complet pour la ville de Québec de municipaliser. Cette question a traîné pendant des années. Elle a servi de ballon à maintes reprises pour les élections municipales.

À la dernière session, le gouvernement a rétabli le droit le plus entier à la municipalisation pour Québec. Mais aujourd'hui, qu'arrive-t-il? Alors que ces messieurs réclamaient la municipalisation depuis 10 ans, comment se fait-il qu'ils n'ont pas réclamé un vote sur cette question par voie de référendum? Comment se fait-il que ces gens, qui prétendaient que le premier ministre était opposé à leur donner ce pouvoir de municipaliser, ont soudain cessé de réclamer la municipalisation? Pourquoi le député de Québec-Est (M. Drouin), qui a été candidat à la mairie et qui était un champion de la municipalisation...

M. Drouin (Québec-Est): Il l'est encore.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Pourquoi alors mon bon ami n'a-t-il pas réclamé la municipalisation qui est autorisée par le gouvernement? Pourquoi ne parle-t-il de municipalisation que pour nuire au Parti libéral, au lieu d'en parler pour aider le consommateur?

M. Drouin (Québec-Est): Je proteste! C'est que, depuis plusieurs années, je n'ai jamais eu et je n'ai pas confiance dans le gouvernement libéral pour donner justice à la ville de Québec et aux contribuables sur cette question.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): La réponse de mon ami de Québec-Est n'a aucune relation avec ma question. Il dit qu'il n'avait pas confiance. Mais pourquoi, puisque c'est le conseil de ville, présidé par un maire qui lui est fort sympathique, qui a l'autorisation de municipaliser son service électrique? Comment se fait-il qu'on a cessé soudainement de la réclamer?

M. Drouin (Québec-Est): M. l'Orateur, je tiens à dire à l'honorable ministre des Affaires municipales qu'il n'y a pas un citoyen à Québec qui croit que la municipalisation soit possible et qui...

Des voix à droite: Pas de discours! À l'ordre! À l'ordre!

M. Drouin (Québec-Est): Je veux répondre à la demande du ministre.

M. l'Orateur: À l'ordre, messieurs! L'honorable député de Québec-Est peut poser une question à son collègue, avec la permission de ce dernier, mais il n'a pas le droit de faire un discours.

M. Drouin (Québec-Est): Ce n'est pas ma faute si la question du ministre est trop longue. Tout ce que j'ai à dire, c'est que nous n'avons pas confiance, et les Québécois n'ont pas confiance...

Des voix à droite: Pas de discours!

M. Drouin (Québec-Est): Si nous avons cessé, c'est que nous n'avons pas confiance dans les lois d'électricité passées à la dernière session. Mais il n'est pas un citoyen qui peut dire que j'ai cessé de parler de cette question dans mes assemblées et à la radio.

M. Hamel (Québec-Centre): Si nous n'en parlons pas, si la ville de Québec n'a pas essayé de municipaliser son service d'électricité, c'est uniquement parce qu'elle est liée par un contrat de 12 ans avec la Quebec Power, contrat que la loi a réduit à cinq ans. Si le gouvernement avait annulé ce contrat, le ministre aurait raison de demander pourquoi les partisans de la municipalisation ne s'en occupent plus. Mais pas dans la situation actuelle. L'honorable ministre a demandé à la Commission l'annulation des contrats, et si les contrats avaient été annulés, nous pourrions demander la municipalisation.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je répondrai à mon honorable ami de Québec-Centre en répétant ce que je viens de dire. J'ai signalé qu'il y avait un article spécial dans la loi pour le cas de Québec, et j'en parlerai ce soir. Il est 6 heures, mais j'affirme tout de suite qu'à l'Hôtel de Ville de Québec, on s'est surtout occupé de graisser la guillotine municipale, au lieu de s'intéresser à la municipalisation de l'électricité.

(Longs applaudissements à droite)

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 45

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): M. l'Orateur, on m'a demandé de donner des précisions au sujet des affirmations que j'ai faites, cet après-midi, se rapportant aux dernières élections dans Québec. J'ai dit qu'un affidavit avait été fourni par un repris de justice et je dis maintenant que cet affidavit a été lu par mon honorable ami, le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand), au cours d'une assemblée, et que nos amis l'ont ensuite fait circuler par toute la ville. Au vu et au su de tout le monde, l'affidavit a circulé, et il reste donc que les affirmations que je faisais cet après-midi étaient vraies.

J'ai dit aussi, cet après-midi, que le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) avait voté en faveur d'un projet d'exemption de taxes pour le manoir Drummond, propriété de la Southern Canada Power, et je me rappelle bien les circonstances dans lesquelles ce projet de loi a été voté. J'étais le parrain du bill. On se rend compte, en feuilletant les *Journaux de l'Assemblée législative* du 16 février, page 125, 18 George V, que le projet a été adopté en deuxième lecture unanimement. Ensuite, lorsque le projet est revenu devant la Chambre, il a été adopté à l'unanimité. Il n'y a eu aucune opposition.

Je me rappelle si bien les circonstances qu'au cours de la même séance la Chambre a étudié un projet d'exemption de taxes en faveur de la compagnie International Paper, pour son usine du Cap-de-la-Madeleine. Il y a eu opposition à cette exemption, mais pas à l'autre. Le bill du manoir Drummond a été rapporté à la Chambre et il a été voté, à l'unanimité, le 22 février. Cela est consigné aux *Journaux de l'Assemblée*, page 140.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Vous en êtes bien sûr?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Bien sûr!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre! Je me souviens du bill du manoir de Drummond, de

la Southern Canada Power Company. L'honorable député de Saint-Hyacinthe, parrain du bill, oublie que l'approbation d'un bill privé à la deuxième lecture ne comporte pas le principe du bill. Je n'ai pas voté sur le principe du bill. Mais j'ai protesté lorsque le bill a été présenté devant le comité des bills privés. Et lorsqu'il est venu en Chambre pour la troisième lecture, j'étais absent.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Non? Le député de Trois-Rivières dit qu'il n'était pas en Chambre? Nous allons voir si ses affirmations sont confirmées par les *Procès-verbaux de l'Assemblée législative*. À la page 141 du rapport de la même séance, mon honorable ami le député de Trois-Rivières a voté sur la loi au sujet de la gazoline. Ce n'est pas raisonnable de croire qu'il était absent pour le bill du manoir.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Mais l'honorable ministre sait qu'au cours des séances, plusieurs questions sont amenées sur le tapis. Il paraît oublier qu'un député peut s'absenter pour cinq minutes.

(Rires à droite)

Le ministre, ne pouvant défendre ni son portefeuille ni son attitude, tente de prouver que je suis en faveur des exemptions de taxes. Or, s'il est une chose avérée et connue, c'est que personne dans cette Chambre n'a combattu les exemptions de taxes autant que le député de Trois-Rivières, et c'est ce que tout homme de bonne foi admettra.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Encore un mot. Voici un monsieur qui court la province depuis six ans en criant contre les exemptions de taxes et qui, au cours d'une séance où il a voté contre un projet de loi sur la gazoline, s'éclipse pour laisser passer un bill accordant une exemption de taxes au manoir Drummond.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Saint-Hyacinthe revient à la charge. La seule éclipse dont il m'ait donné le spectacle, c'est l'éclipse de ses convictions à l'ombre d'un portefeuille.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur, y a-t-il un homme de bonne foi dans cette Chambre qui oserait prétendre que le député de Trois-Rivières et le chef de l'opposition aient failli à leurs responsabilités? Encore une fois, pas un député avec le sens de la justice ne viendra contester que j'ai constamment fait la lutte aux exemptions de taxes.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Au sujet d'éclipse, l'honorable député de Trois-Rivières n'a sans doute pas eu connaissance d'une éclipse totale qu'il a lui-même provoquée: celle qui a fait disparaître le programme bleu au profit d'un autre, aux dernières élections¹¹.

(Applaudissements à droite)

Des voix à droite: Bravo!

M. l'Orateur: Que les honorables députés me permettent de leur rappeler que nous sommes ici en assemblée délibérante.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je vais reprendre mon discours...

(Il cherche une page)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Évidemment, le député n'est plus à la page.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): N'ayez crainte, j'y suis et j'y serai encore davantage avant la fin de la séance. Le chef de l'opposition s'en rendra bien compte.

J'étais à dire un mot des questions de municipalisation, pour faire connaître la véritable attitude de ceux qui, depuis 10 ans, sont venus réclamer à l'Assemblée législative le droit de municipaliser pour la ville de Québec, et qui ne s'en occupent plus depuis qu'ils en ont le droit complet.

À la suspension de la séance, je disais cet après-midi que l'on semble actuellement trop occupé à graisser la guillotine politique au conseil municipal de Québec, pour continuer de s'occuper de cette question.

(Rires et applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): M. l'Orateur...
(Tumulte des députés et applaudissements à droite)

Des voix à droite: À l'ordre!

M. l'Orateur: Vous pouvez poser une question si le député qui parle le permet.

M. Grégoire (Montmagny): L'honorable député de Saint-Hyacinthe me permettra-t-il de lui poser une question?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Certainement!

M. Grégoire (Montmagny): Je voudrais savoir si le député voudrait lier son sort à celui de ceux qui tomberont sous la guillotine à l'Hôtel de Ville de Québec.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je n'ai pas d'objection à lier mon sort à celui de tous martyrs de la politique.

(Applaudissements à droite)

Je n'ai pas d'objection à lier mon sort à celui de toutes les victimes des perturbations politiques...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ah! Ah!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je ne m'occupe pas du cas de l'honorable député de Trois-Rivières. J'ai eu l'occasion de lui servir son plat tantôt, et je crois que je le lui ai servi bon. Je parle actuellement au député de Montmagny (M. Grégoire). Je ne vois pas qu'il tienne le "huileur" pour graisser la guillotine.

Mais il a eu un étrange sursaut lorsque j'ai parlé de guillotine politique à l'Hôtel de Ville de Québec. Il y a des gens qui ont reproché aux gouvernements de se servir de la guillotine politique, pour faire de la place à ceux qui réclamaient des positions. C'est la pire accusation qu'on puisse lancer contre un gouvernement qui arrive au pouvoir.

Si je parle de la guillotine de Québec, c'est parce que je l'ai vue fonctionner. Je ne m'attendais pas à ce qu'elle serve si vite. Je veux rappeler une chose au député de Montmagny et à ceux qui se servent de la guillotine politique. Je veux leur dire que celui qui, pour la première fois, s'est servi de la guillotine en France n'a pas été le dernier à laisser sa tête sous le couperet.

(Applaudissements à droite)

Je l'ai dit et je le répète, les lois que nous avons adoptées l'année dernière, au sujet de l'électricité, donnent au peuple de la ville de Québec la liberté pleine et entière de municipaliser l'électricité. Nous avons inséré une clause dans le bill, le sixième paragraphe de l'article 33 de la loi de la Commission de l'électricité, qui établit:

"6. Tout contrat, pour les fins mentionnées au paragraphe 5 précédent, qui a été fait antérieurement au 15 mai 1935, pour une période de plus de cinq ans, et qui n'a pas été autorisé ni ratifié par le vote des propriétaires ou par un acte de la Législature, ne peut avoir pour effet de lier la municipalité pour une période de plus de cinq ans de la date de sa signature, si le conseil municipal adopte un règlement de

municipalisation de la production ou de l'achat et de la vente de l'électricité qui est ratifié conformément aux dispositions de la présente loi.

"Dans le cas où le règlement de municipalisation, adopté d'après le paragraphe ci-dessus, aura pour effet d'annuler un contrat existant, la Commission devra, à la demande de l'une des parties à tel contrat, déterminer quelle somme devra être remboursée à ladite partie des montants qu'elle aura versés en argent à la municipalité comme considération audit contrat, proportionnellement au temps restant à courir à partir de l'expiration du terme pendant lequel il aura été en force."

Lorsque nous avons fait passer cette clause, j'étais convaincu que la ville de Québec viendrait de nouveau demander la municipalisation. Je voudrais, pour ma part, que cet article servît à démontrer au peuple de Québec que ceux qui ont le plus prêché la municipalisation de l'électricité à Québec, depuis 10 ans, n'avaient pas l'intention d'en donner le bénéfice aux municipalités, mais de soulever le peuple, d'ameuter la population contre le gouvernement libéral...

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est pour M. Ernest Lapointe que vous dites cela?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
... L'article stipule que tout contrat qui a été fait antérieurement au 15 mai 1935, pour une période de plus de cinq ans...

Des voix à gauche: Ah! Ah!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Attendez une minute pour faire ah! ah! Attendez un peu, j'aurai l'occasion de vous en faire des ah! ah! tantôt.

(Applaudissements à droite)

La population de Québec serait contente de ces Ah! Ah! si le conseil adoptait un règlement de municipalisation¹².

(Applaudissements à droite)

Des voix à gauche: Ah! Ah!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Ah! Ah!

Des voix à gauche: Ah! Ah!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Ah! Ah!

(Applaudissements à gauche)

Cet article a été fait tout spécialement pour la ville de Québec, qui avait reçu de la Québec Power une somme de \$100,000 pour un contrat de 12 ans. J'affirme que la ville de Québec a le droit, en vertu de cet article, de municipaliser l'électricité, même en marge des contrats existants. Elle a le droit de voter un règlement, de le soumettre aux électeurs dans un référendum, et dès que ce règlement aurait été ratifié, automatiquement la Législature peut réduire la durée du contrat à cinq ans, depuis la date de sa signature.

M. Drouin (Québec-Est): Oui, à condition...

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Oui, à condition de vouloir municipaliser...

M. Drouin (Québec-Est): Il fallait municipaliser d'abord.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Oui, et vous êtes un de ceux qui ne veulent pas. Vous avez été l'un de ceux qui l'ont réclamée, la municipalisation. Vous avez abandonné votre campagne du jour où nous avons donné ce droit.

(Applaudissements à droite)

Si la gauche avait voulu cesser sa campagne, quand nous avons passé cet article, quand nous avons donné à la ville de Québec le pouvoir de municipaliser, elle aurait pu le faire depuis longtemps. Mais ce que vous vouliez, c'était de détruire le premier ministre de cette province. Il en a été ainsi de tous ces municipalisateurs qui se sont promenés à travers la province.

Il s'avance dans l'allée vers le premier ministre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre a-t-il envie de prendre la place du premier ministre? Ce dernier devrait faire attention.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Ça, c'est mon affaire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre!
(Tumulte à droite)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)
proteste.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)
continue son discours.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je voudrais poser une question.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Que mes honorables amis me donnent au moins la chance de faire mon discours. Je les ai laissés parler en paix. C'est une tactique de la part des honorables "préopinants" de m'interrompre aussi souvent que possible? Mais enfin, je suis bon garçon, et si le député de Trois-Rivières insiste pour poser sa question, je lui dirai oui.

(Applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Saint-Hyacinthe déclare que le député de Québec-Est (M. Drouin) était contre la municipalisation, qu'il n'a plus parlé de municipaliser parce qu'il n'était pas sincère. Or, tout le monde sait le contraire. Comment se fait-il que le député de Saint-Hyacinthe ait fait campagne avec le député de Québec-Est?

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Si vous voulez faire mon discours, allez-y! Je n'ai jamais fait campagne avec le député de Québec-Est (M. Drouin). C'est le député de Québec-Est qui m'a accompagné, qui a écouté mes discours et qui m'a même applaudi souvent. Et je ne comprends pas comment il se fait que, maintenant, il ne m'applaudit plus.

(Rires et applaudissements à droite)

M. Drouin (Québec-Est): Le peuple comprend, lui.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Le peuple comprend. Je suis convaincu que quand le peuple aura entendu ma voix, la situation changera du tout au tout, car il pourra juger où étaient les hommes sincères.

Le peuple comprendra que le Parti libéral a donné l'année dernière à la population de Québec le droit de municipaliser, que ce sont ceux-là qui ont le plus parlé de municipalisation qui n'en parlent plus, maintenant qu'ils ont le droit, par une loi du gouvernement libéral, de municipaliser!

M. Tremblay (Maisonneuve): Point d'ordre!
(Tumulte à droite)

Ce n'est pas le Parti libéral, mais le gouvernement qui passe des lois.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Le peuple pourra juger de quel côté de la Chambre sont les hommes sincères. Il y a eu aussi des municipalisateurs à Montréal.

Je dis encore qu'avec cet article, si vous aviez voulu municipaliser depuis que la loi est en vigueur, vous auriez eu le temps de faire votre règlement, de le faire accepter dans un référendum. Vous auriez eu le temps de vous monter une usine d'énergie, et le contrat actuel avec la compagnie Quebec Power n'interviendrait pas du tout contre votre droit à la municipalisation.

Cette loi de municipalisation que vous réclamez et dont vous ne profitez pas, c'est le Parti libéral qui l'a donnée à la population de Québec. Et le droit que le gouvernement a donné à Québec, il l'a aussi donné à Montréal.

M. Drouin (Québec-Est): Après combien de temps?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Encore trop vite, puisque vous ne vous servez pas du droit de municipaliser. Vous ne vous en êtes jamais servis. Nous n'étions donc pas en retard. Il y a deux ans, il y avait des municipalisateurs d'eau douce, à Montréal.

M. Tremblay (Maisonneuve): Point d'ordre!
(Tumulte à droite)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Où sont donc maintenant les "souveurs" de population, ceux qui ont soulevé le peuple contre le gouvernement de Québec, parce qu'on avait empêché les municipalités de municipaliser l'électricité? Y en a-t-il un, grand ou petit, de ces municipalisateurs, qui se soit levé pour dire à la ville de Montréal qu'elle pouvait municipaliser? Qui donc, parmi les amis de mes honorables amis, l'a fait?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre!
Est-ce une question?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Je commence à être fatigué de vos interventions, mais allez-y.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre, vous n'êtes plus Orateur. À trois reprises, j'ai parlé à Montréal et j'ai proposé moi-même la municipalisation de l'éclairage électrique municipal à Montréal.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Ce n'est pas un point d'ordre du tout! Il n'y a pas de point d'ordre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande à l'Orateur (M. Dugas) de rendre une décision.

M. l'Orateur: Il n'y a point de point d'ordre, et je demande aux députés d'observer le Règlement. On peut faire une rectification, mais en prenant la formule voulue. Je crois que c'est le seul moyen, en cette Chambre, de procéder de façon digne et de ne pas donner de mauvais spectacles¹³ à ceux qui viennent ici.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il y a, dans le conseil de ville de Montréal, des amis de mon honorable ami. Quand se sont-ils levés pour demander de passer un règlement en faveur de la municipalisation, comme la loi leur permet de le faire? Jamais! Lorsqu'on parlait en assemblée de municipalisation, on en parlait pour faire tort au gouvernement de Québec, non pas pour servir les intérêts des consommateurs d'électricité.

Si ceux qui parlaient tant de municipaliser avaient été sincères, ils auraient fait comme nous avons fait à Saint-Hyacinthe. Nous ne nous sommes pas contentés de crier "mort aux trusts!" Nous avons fait passer un règlement par le conseil de ville, nous avons soumis ce règlement aux propriétaires dans un référendum; le référendum a été adopté, nous avons mis d'accord nos paroles et nos actes et, aujourd'hui, à Saint-Hyacinthe, il y a une centrale d'énergie électrique de plus.

Pour municipaliser, nous avons été obligés de nous servir du moyen de production d'énergie le plus dispendieux qui soit: la génération par moteur diesel. Nous avons eu recours au seul moyen que nous avions à notre disposition. Nous nous sommes dit que la journée où les grandes compagnies se décideraient à donner du courant aux consommateurs de Saint-Hyacinthe à un prix abordable, nous nous servirions de cette usine comme centrale auxiliaire pour les cas d'accident, pour nous protéger contre le feu, pour pouvoir maintenir la pression de l'eau à un niveau nécessaire en cas d'incendie.

Nous avons eu raison. Au cours des perturbations atmosphériques qui ont causé des dommages un peu partout et qui ont empêché toutes les compagnies de donner un service ininterrompu, la ville de Saint-Hyacinthe n'a pas manqué de courant ou de protection une seule minute, parce que nous avions notre usine auxiliaire à moteur diesel. Autrefois, nous n'avions pour nous protéger qu'un moteur à essence qui ne pouvait nous donner qu'un service précaire. Aujourd'hui, un seul de nos quatre

moteurs diesel est amplement suffisant pour nous protéger.

Lorsque le député de Québec-Centre (M. Hamel) affirme, comme il l'a fait cet après-midi, que la construction d'une usine à Saint-Hyacinthe n'était pas nécessaire, était même inutile, je lui dirai que nous avons jugé que la construction de cette usine était le seul moyen d'amener les compagnies d'électricité à la raison. Nous ne voulions pas nous contenter de parler en faveur de la municipalisation. Nous voulions agir, et c'est pour cela que nous avons soumis un règlement au peuple de Saint-Hyacinthe en faveur de la municipalisation. Et le peuple de Saint-Hyacinthe l'a accepté par trois contre un. Le candidat du chef de l'opposition dans le comté de Drummond, M^c Marier, représentait à la table du vote les intérêts de la Southern Canada Power. Et pourtant, aux dires de nos adversaires, ce sont les libéraux qui sont les amis des trusts et des monopoles.

Nous avons fait voter le règlement municipal et nous avons municipalisé, et pourtant, nos adversaires colportent encore dans toute la province que la campagne que j'ai faite pour obtenir des tarifs d'électricité moins élevés pour les miens n'a eu aucun résultat pratique. On ne viendrait pas dire cela à Saint-Hyacinthe, ni dans les Cantons-de-l'Est.

Actuellement, le courant électrique se vend 50 % et au-delà moins cher qu'avant que nous ayons notre usine. Je veux rappeler au député de Québec-Centre certaines statistiques que je citais au commencement de ma campagne pour la municipalisation. Je disais alors que 25 kilowatts-heure mensuels d'électricité coûtaient \$22.50 à Saint-Hyacinthe, à 30 milles à peine de l'usine génératrice, tandis qu'à Sarnia, en Ontario, on ne payait que \$9.25 le kilowatt-heure mensuel, à 140 milles de la centrale. Maintenant que les tarifs de la compagnie ont été ajustés chez nous, grâce à la construction de la centrale, nous ne payons plus que \$9 pour 25 kilowatts/heure mensuels, soit 25 cents de moins qu'à Sarnia.

La municipalisation a eu du succès à Saint-Hyacinthe. Depuis un an, la Southern Canada Power a essayé par tous les moyens de détruire Damien Bouchard. La compagnie a quatre employés qui sont allés de porte en porte pour offrir de l'électricité à bon marché aux électeurs, pour battre le candidat libéral dans Saint-Hyacinthe.

Une voix: C'est effrayant!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): La compagnie en est rendue à vendre son courant à

75 cents par mois pour les logements d'ouvriers. Elle enlève même les compteurs et dit aux locataires de prendre de l'électricité tant qu'ils en voudront. On a essayé par tous ces moyens, à Saint-Hyacinthe, de ruiner la réputation de celui qui ne s'est pas contenté de parler en faveur de la municipalisation, mais qui a harmonisé ses paroles avec ses actes.

M. Hamel (Québec-Centre): Le député me permettra-t-il une question?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Certainement.

M. Hamel (Québec-Centre): Le député dit que le contrat ne vaudrait plus que pour cinq ans si nous adoptions un règlement de municipalisation. Même si nous adoptions un règlement, en profitant de la loi dont le ministre a fait mention précédemment, cela ne changerait rien; nous aurions encore quatre ou cinq ans à attendre. L'honorable ministre admettra donc que nous n'avons pas perdu de temps à Québec.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le contrat ne serait plus valide que pour cinq ans au lieu de 12, et pour cinq ans de la date de la signature. Il y a déjà deux ans et demi qu'il a été signé, et on n'a rien fait.

M. Hamel (Québec-Centre): On n'a donc rien perdu.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Rien perdu? Mais il faut du temps pour passer le règlement, le faire adopter, faire dresser les plans de la centrale, la construire...

M. Drouin (Québec-Est): On n'a rien perdu!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le député de Québec-Est s'imagina-t-il que les centrales électriques poussent hors de terre comme des champignons?

Voilà ce que le Parti libéral a fait pour Québec, et voilà ce qu'il a fait pour Montréal. Il leur a donné le droit de municipaliser par les lois qu'il a passés lors de la dernière session. Le député de Saint-Hyacinthe a mis en pratique ce qu'il prêchait. Les adversaires du gouvernement n'ont plus dit un mot de municipalisation depuis que la loi a été passée. La municipalisation, c'était le cheval de bataille.

Venez constater ce qui a été fait dans Saint-Hyacinthe et dans la région avoisinante. Vous verrez

que la municipalisation à Saint-Hyacinthe a sauvé \$60,000 par année aux habitants de la ville. Vous vous rendrez compte que la compagnie Southern Canada a réduit ses taux dans les villes de Saint-Jean, Granby, Iberville, Drummondville. C'est un quart de million de dollars, au bas mot, que les populations de ces villes épargnent chaque année, grâce à la municipalisation dans Saint-Hyacinthe.

M. Drouin (Québec-Est) se lève.
(Tumulte à droite)

M. l'Orateur: Quand un orateur parle, il faut que le député qui se lève s'adresse à l'Orateur et demande à l'Orateur la permission de lui poser une question.

M. Drouin (Québec-Est): Je demande la permission à l'honorable député de lui poser une question.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Certainement.

M. Drouin (Québec-Est): Quand le député de Saint-Hyacinthe parle de toutes ces villes qui ont profité de sa campagne, veut-il nous dire si la municipalisation s'est-elle faite en vertu des lois passées l'année dernière ou des lois antérieures?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Cela s'est fait parce que ceux qui prêchaient en faveur de la municipalisation voulaient réellement la municipalisation. Ils ont été logiques avec eux-mêmes. Et Québec et Montréal ont le droit de municipaliser, comme Saint-Hyacinthe l'a fait.

Je désire attirer l'attention des gens qui sont venus ici pour rechercher la lumière et non pas dans le seul but de renverser le gouvernement.

On a parlé de surcapitalisation, et j'ai dit au début de mes remarques, que lorsque j'ai fait campagne en rapport avec la question de l'électricité dans la province de Québec, je recherchais deux choses. Premièrement, faire cesser la manipulation financière.

Et personne ne niera que la manipulation financière a cessé, dans la province de Québec. Personne ne niera que les compagnies, lorsqu'elles veulent toucher à leur capitalisation et modifier leur structure financière, doivent s'adresser à la Commission de l'électricité de Québec.

Depuis que la Commission existe, deux compagnies se sont adressées à elle pour obtenir la

permission de diminuer leurs dépenses courantes. J'attire l'attention de la gauche sur le fait que les 30 grandes compagnies d'électricité de la province se préparent actuellement à donner des prix raisonnables à la population de Québec.

Deux des plus grandes corporations ont rappelé leurs débetures émises à un taux d'intérêt élevé pour les remplacer par des débetures à un taux d'intérêt plus bas, afin de diminuer leurs dépenses et de donner de meilleurs taux. J'attire l'attention de la gauche sur le fait qu'en vertu de la loi, aucune compagnie ne peut maintenant inclure dans le prix du courant les profits de capital fictif; aucune corporation hydroélectrique ne peut inscrire au compte de ses dépenses courantes des dépenses qui ne sont pas essentiellement inhérentes au fonctionnement de leur usine.

J'attire l'attention sur le fait que les grandes compagnies d'électricité ne peuvent plus faire ce qu'elles faisaient autrefois, ce que faisait récemment la Southern Canada Power qui, dans son dernier bilan, affectait une somme de 10 % de ses recettes pour payer des pertes subies par le tramway électrique de Sherbrooke. C'était une habitude que de protéger ainsi des filiales en déconfiture. Elles ne peuvent plus le faire, grâce aux excellentes lois de contrôle du gouvernement.

Lorsque l'étude de la capitalisation des compagnies sera terminée - les compagnies devront soumettre à la Commission un rapport - les compagnies devront faire en sorte de donner à la population de Québec des bas tarifs aux consommateurs, des tarifs plus en rapport avec le bas prix de la production de l'électricité dans la province de Québec.

Et je tiens à ajouter ceci: même dans le cas où nous ne réussirions pas à obtenir des taux suffisamment bas, nous aurions encore le suprême recours que nous donne la loi de la Commission des eaux courantes, qui permet au gouvernement de la province de Québec d'acheter de l'électricité en gros, de la produire dans ses usines et de la vendre en gros aux municipalités, pour qu'elles la distribuent aux consommateurs.

(Applaudissements à droite)

C'est là la suprême protection que je demandais pour assurer des taux aussi bas que le justifient les pouvoirs d'eau merveilleux dont la Providence a doté notre province. C'est la loi de contrôle la plus sévère de tous les pays du monde. Le consommateur est assuré d'avoir des tarifs d'électricité aussi bas que n'importe où ailleurs, grâce à nos lois et grâce aux chutes d'eau que nous avons et qui permettent aux exploitants de produire de l'énergie à bon compte.

M. Hamel (Québec-Centre): Le ministre me permettrait-il une question? Le 6 novembre 1934¹⁴, le député de Saint-Hyacinthe disait devant la commission Lapointe - il a peut-être changé d'opinion - qu'il était douteux que le gouvernement puisse fabriquer de l'électricité ou qu'une commission pût contrôler les prix de l'électricité.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Certains avocats prétendent qu'elle a légalement le droit de forcer certains prix, et je suis de cet avis. Mais si c'était le contraire, je dis que la loi de l'année dernière nous donne un contrôle et des moyens d'action, et que Québec, en ayant le droit de distribuer l'électricité, de l'acheter, de la produire, est en mesure de forcer les compagnies d'électricité à donner des prix raisonnables. Si les compagnies ne veulent pas marcher, nous pouvons aller de l'avant. Le gouvernement a même le droit de construire une Hydro.

Mais je ne demande pas la mort ou la destruction des grandes compagnies électriques. J'étais même opposé à l'expropriation, car la province y aurait eu le mauvais rôle. Avec le nouveau régime créé par les lois votées l'année dernière, nous sommes amplement protégés. Tout ce que je demandais dans ma campagne, je l'ai obtenu du gouvernement provincial. Le gouvernement nous a donné ce que nous demandions.

Une voix à gauche: Excellent argument pour la campagne électorale.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): La loi va très loin. Elle dit même qu'à compter du 15 avril 1935, toute aliénation ou tout bail de forces hydrauliques d'une puissance naturelle de 500 chevaux-vapeur et plus, faisant partie du domaine public, ne peut être concédé qu'en vertu d'une loi de la Législature, si cette aliénation ou ce bail est fait en faveur d'une corporation autre qu'une corporation municipale. Auparavant, le gouvernement pouvait le faire par simple arrêté ministériel.

Voilà ce que nos honorables amis de la gauche ont oublié de publier au cours de la dernière campagne électorale. Au contraire, on a dit que nous étions les amis des trusts, alors que nous faisons la loi la plus sévère, au sujet du contrôle de l'électricité, qui existe dans le monde entier.

Je veux maintenant dire un mot de M. Lorenzo Dutil, un avocat dont le député de Québec-Centre a parlé, cet après-midi, qu'il a cité comme une autorité pour dire que les lois que nous

avons passées lors de la dernière session ne sont que des lois de façade, qu'elles ne signifient rien, qu'elles sont plutôt un recul. Le député de Québec-Centre a cité certains passages d'un livre de M. Dutil intitulé *Le Régime de l'électricité dans la province de Québec*, que je qualifierai de pire pamphlet politique jamais imprimé dans la province de Québec.

Voyez qui a imprimé ce pamphlet. Il a été imprimé et distribué par *Le Devoir*. Ce livre a été écrit par l'ami de ceux qui voulaient détruire le gouvernement, qui criaient sus aux trusts. Il a été écrit non pour donner une idée juste de la situation, mais pour mieux supporter les candidatures "oppositionalistes" et à faire tort aux candidats du gouvernement, en représentant faussement les lois que nous avons passées l'an dernier.

M. Hamel (Québec-Centre): Il a été écrit à notre insu¹⁵.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Et même à l'insu de celui qui l'a signé.

(Applaudissements à droite)

Il a écrit ce volume pour faire croire qu'il était dans l'intérêt du peuple. Voici ce qu'il dit, page 86:

"Sans anticiper sur les conclusions, je crois devoir prévenir le lecteur que l'étude de ces trois chapitres démontrera que l'ensemble de ces trois lois non seulement n'améliore pas la situation des corporations municipales en cette matière, mais au contraire, la complique, restreint leurs droits et ne saurait avoir d'efficacité contre le trust de l'électricité. Ce n'est en somme qu'un recul dans la voie, où naguère a brillé une lueur d'espoir, de la libération de notre province de l'étreinte du trust et de la dictature économique."

Voilà le passage qu'a cité le député de Québec-Centre (M. Hamel) du livre de M. Dutil. Je vais lui citer des passages encore pires que celui-là, car je me suis donné la peine de lire tout le livre. Il est dit ailleurs, à la page 174:

"Ce qui reste donc de forces hydrauliques à la disposition et sujettes à l'expropriation par les 1,500 corporations municipales de la province est ridicule: moins de 700,000 forces divisées en petits pouvoirs dont la plupart sont inutilisables."

C'est ça qui va aider l'électrification rurale. Mais il ne s'agissait pas de cela; il s'agissait de faire élire nos honorables amis. Puis, à la page 104, il dit:

"N'est-il pas juste d'affirmer que cette loi n'apporte aucune amélioration réelle et que, par les entraves qu'elle impose, elle est un recul."

Plus loin, à la page 177, M. Dutil écrit encore:

"Aucun nouveau pouvoir n'a été conféré aux corporations municipales par les nouvelles lois. Ce sont au contraire de multiples embarras qui leur sont échus. Cent livres de discours, de promesses, de soi-disant concessions et pouvoirs, de lois et de paperasses officielles ne valent pas une once d'action et d'exécutions, ¼ de sou de réduction dans les tarifs d'électricité."

Voilà ce qu'écrivait de M. Dutil, en pleine campagne électorale, dans son livre imprimé ou, du moins, promulgué par la librairie du *Devoir* à Montréal.

M. Dutil s'est occupé de propagande électorale et, incidemment, il est venu dans mon comté. Il y avait au moins un homme qui avait essayé de faire quelque chose pour les consommateurs d'électricité, et c'est dans son comté que l'on vient essayer de faire de la propagande électorale sur l'électricité. Dans toute l'élection, M. Dutil n'a pas cessé de s'occuper de la question de l'électricité.

Il serait peut-être intéressant, pour nos amis et pour les gens qui aiment à rechercher la sincérité, de savoir ce que M. Dutil d'aujourd'hui pense de M. Dutil de la période électorale. Et voici justement un journal connu de la classe agricole, *La Terre de chez nous*, organe officiel de l'Union catholique des cultivateurs, dont M. Albert Rioux est le président, qui reproduit en février dernier l'article de M. Dutil, ou plutôt une conférence de M. Dutil à la radio, dans laquelle on reproduit les mêmes choses: recul pour l'électrification rurale, etc.

Et M. Albert Rioux, trois jours après la parution du livre de Dutil, écrivait aussi, dans *Le Devoir*, un article en premier sur Montréal qui dit que, du point de vue de l'électrification rurale, la loi ne signifie rien, ou plutôt signifie un recul. Voilà ce que disait M. Rioux, président de l'U.C.C., au temps des élections, pour ruiner les monopoles et les trusts.

Mais les élections sont passées et, évidemment, M. Rioux, comme M. Dutil, a changé d'opinion. Nous l'avons entendu parler autrement devant le conseil des ministres lorsqu'il est venu il y a sept ou huit jours. C'est significatif de la sincérité des gens qui ont demandé au peuple de voter contre le gouvernement. Et M. Dutil, pour sa part, a bien fait pénitence. Il écrivait, après les élections: "Le plus clair de ces lois est que le gouvernement paiera la moitié de l'électrification rurale." C'est une admission. M. Dutil a écrit encore: "Les commissaires de l'électricité ont été nommés. Ils ont

fait des déclarations qui, si elles sont mises en pratique, vont révolutionner l'électricité dans notre province." M. Dutil a écrit encore: Les municipalités doivent aller à la Commission. Les municipalités doivent s'empresse d'utiliser ces lois."

M. Dutil incitait les gens à profiter des moyens mis à leur disposition par le gouvernement pour profiter de l'électrification rurale. C'est M. Dutil, l'expert sorti des rangs de la gauche, pas des nôtres, qui dit maintenant aux cultivateurs que les lois ont peut-être du bon; que, pour le savoir, il faut les mettre à l'épreuve. Voilà la différence entre la politique en temps d'élections et la politique après les élections. "C'est notre devoir et notre intérêt, dit M. Dutil, de mettre la législation à l'épreuve." C'est M. Dutil, choisi dans le camp de l'honorable député de Québec-Centre (M. Hamel), qui a dit cela. Maintenant qu'on n'est plus en période électorale, il faut se hâter, et plus vite que ça, ça presse!

(Rires et applaudissements)

Il y a longtemps que le député de Saint-Hyacinthe dit cela. Il y a pourtant six mois que la Commission existe. Mais voilà les grands électrificateurs ruraux de l'opposition qui, de leur côté, disent aux cultivateurs: "Ne vous servez pas des lois de l'électricité, elles ne valent rien", et qui prétendent ainsi servir la cause du cultivateur qui a besoin d'électricité. Si ceux qui nous combattent avaient continué leur campagne en faveur de la municipalisation, au lieu de nous combattre, nous serions plus avancés. Ces messieurs de la gauche étaient contre le gouvernement, avant d'être en faveur de la municipalisation et de l'électrification rurale.

M. Dutil dit que les compagnies d'électricité ont actuellement de fortes quantités de fluide invendu. Il calcule qu'elles ont ainsi plus d'un million de chevaux-vapeur de potentiel de réserve. Jusqu'à date, le gouvernement a mis l'embargo et il n'a pas permis l'exportation de ce fluide aux États-Unis, qui seraient prêts à le prendre. Si le gouvernement central levait cet embargo, les compagnies auraient beau jeu de dire qu'elles sont liées par contrat et de refuser de donner des tarifs plus bas.

Chaque municipalité se doit donc de préparer son plan pour obtenir l'électrification et bénéficier des octrois du gouvernement. Le gouvernement est autorisé à payer une partie du coût de la construction des réseaux porteurs, et les municipalités doivent se prévaloir de cela.

Écoutez M. Dutil encore: "Aux municipalités de se préparer tout de suite à avoir leur service municipal, écrit-il, pour lutter contre les compagnies qui sont puissantes et ont le bras long. La

Commission, dit ensuite M. Dutil, a le droit de faire baisser les taux et a promis de le faire. N'hésitons pas à écouter cette parole-là." Voilà ce qu'a dit l'homme que l'on essaie d'opposer au député de Saint-Hyacinthe, qui n'a jamais dit autre chose que ce que je viens de vous lire. (Montrant un numéro du journal *La Terre de chez nous*) C'est écrit ici.

(Applaudissements à droite)

Ces lois qu'on a dénoncées, M. Dutil reconnaît enfin qu'elles valent quelque chose. C'est ainsi que j'ai combattu pour obtenir tout ce que je demandais.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Y compris le portefeuille?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Ah! Parlons-en, du portefeuille. Je connais une circonstance où un ancien chef du Parti conservateur, chef de l'opposition en cette Chambre, a consenti à abandonner son programme, à condition qu'il eût le portefeuille de premier ministre.

Des voix à droite: Ah! Ah! Bravo!

(Applaudissements à droite, tumulte à gauche)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. Le député de Saint-Hyacinthe a prétendu que j'avais abandonné mon programme pour un portefeuille de premier ministre. Il y a des faits clairs pour ceux qui veulent comprendre. Le chef de l'opposition n'a jamais recherché un portefeuille, car il aurait pu l'avoir s'il avait voulu abandonner son programme, et le député de Saint-Hyacinthe sait cela. Mais il ne l'a jamais abandonné, et si on relit le programme actuel de l'Union nationale, on verra qu'il s'inspire de celui de la convention de Sherbrooke de 1932.

(Applaudissements à gauche)

M. Lapointe (Wolfe): Honte!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il ne s'agit pas de piller les lots de colonisation.

M. Gagnon (Kamouraska): Demande à Onésime¹⁶¹

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les deux programmes étaient opposés aux directorats.

(Applaudissements à gauche)

Je puis prétendre, semble-t-il, sans vantardise, que si d'autres font des sacrifices, il n'y en a pas un

qui ait fait plus de sacrifices que le chef de l'opposition, pour rester dans la vie publique et refuser les directorats que le premier ministre accepte.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Attendez une minute, je n'en ai pas terminé avec cette affaire de portefeuille. J'ai lu les documents concernant l'alliance, auxquels mon honorable ami vient de faire allusion, et j'ai vu que non seulement le député de Trois-Rivières aspirait au portefeuille de premier ministre, mais qu'il consentait pour cela à sacrifier son programme et à laisser l'Action libérale nationale nommer la majorité des ministres.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est la preuve que je ne cours pas après les portefeuilles.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Lorsque j'ai accepté le portefeuille de ministre, j'ai laissé la plus belle position qu'il y ait à l'Assemblée législative, celle d'Orateur. Lorsque je suis entré dans le ministère, je ne l'ai certainement pas fait pour améliorer ma condition personnelle. J'ai abandonné la plus belle position de l'Assemblée, une position où il n'y a de travail difficile à faire que pendant la session, pour consacrer mes jours et mes nuits au ministère que le chef du gouvernement me confiait.

J'ai accepté ce portefeuille dans l'intérêt de mes électeurs de Saint-Hyacinthe et des citoyens de Québec¹⁷. Je suis un de ces vieux libéraux qui croient que nous devons moderniser notre programme. J'ai accepté un portefeuille parce que j'étais fidèle au chef de mon parti et à mon parti, qui avaient besoin de mes services.

Si mon honorable ami prétend que le député de Saint-Hyacinthe a pu se vendre pour un portefeuille, s'il avait voulu se vendre, je lui dirai qu'il y a très longtemps qu'il aurait pu se laisser acheter pour rentrer dans la vie privée. Mais mes amis de la gauche savent que je ne suis pas un homme de cette trempe-là. Les gens qui ont consenti à un marché par lequel le vieux Parti conservateur disparaît de la province n'ont pas le droit de lancer de pareilles accusations. Je dis que le chef de l'opposition a vendu son parti pour un portefeuille de premier ministre.

Ah! Je sais que les députés de la gauche veulent insinuer que le député de Saint-Hyacinthe s'est vendu. Mais qui ai-je donc servi pour prendre un portefeuille? Qu'est-ce donc que le député de Saint-Hyacinthe a sacrifié pour entrer dans le cabinet? C'est le temps de le dire, maintenant que

nous sommes face à face et que nous parlons devant toute la province, au lieu de se cacher à la radio pour tâcher de ruiner la réputation d'hommes intègres qui ne pensent pas comme nous et qui ne peuvent pas répondre.

(Longs applaudissements à droite)

Je n'ai rien sacrifié.

Nous sommes sur le point de rendre nos comptes et le député de Saint-Hyacinthe est prêt à rendre les siens. Pour sa part, si le député de Saint-Hyacinthe avait été le chef de son parti, jamais il n'aurait consenti à faire contre son parti ce que le chef du Parti conservateur a fait contre le sien.

(Applaudissements à droite, tumulte dans la Chambre)

Je continue. Je parlais de M. Dutil et de ce qu'il a dit à la radio. Ce qu'il a dit dément les affirmations mensongères qui ont été colportées partout durant toute la campagne électorale. On a combattu le gouvernement, on a dit que le gouvernement libéral n'est pas un gouvernement d'action. Sur cette question de l'électrification rurale, je crois avoir démontré que le gouvernement a posé des actes, et des actes qui sont consignés dans les Statuts. Il a fait une loi destinée à rendre de grands services aux cultivateurs. Cette loi est de nature à mettre dans les fermes de tous les cultivateurs de la province l'électricité dont ils ont besoin pour leurs travaux.

C'est un programme d'action que celui-là. Si ceux qui ont parlé de l'électrification rurale à mes côtés, avant les élections de 1935, avaient continué leur campagne, s'ils avaient incité tous les cultivateurs à se servir de la loi, au lieu de se séparer et de la dénoncer, nous aurions des centaines de milles de fils électriques reliant les fermes de Québec aux centrales d'énergie, actuellement. Au lieu de cela, nos adversaires ont passé leur temps à nous décrier à la radio.

Le discours du trône fait encore allusion à cette politique d'électrification rurale, et je sais que le gouvernement est prêt à tout faire pour aider les cultivateurs à électrifier leurs fermes. Les cultivateurs de la province de Québec auront de l'électricité à bon marché, à meilleur compte que dans la province d'Ontario. Une foule de cultivateurs ont écrit au gouvernement pour obtenir les avantages offerts par nos lois de l'année dernière. Un grand nombre de requêtes sont présentement devant la Commission de l'électricité. Nous sommes à étudier présentement un plan d'électrification rurale dont les grandes lignes ont été appréciées de ceux qui sont chargés de l'avenir social et économique de notre classe agricole.

Non, ce n'était pas la municipalisation qui importait, ce n'était pas l'électrification des campagnes, au cours de la dernière lutte. Il s'agissait de faire la guerre à Taschereau. Pour notre part, nous voulons d'abord servir les intérêts du consommateur d'électricité. Nous voulons sauver le capital réel investi dans les 30 compagnies d'électricité qui opèrent dans la province. De l'autre côté, ce n'était pas les monopoles que l'on voulait détruire, mais le Parti libéral!

Une voix à gauche: C'est ça!

M. Drouin (Québec-Est): C'est vrai.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Mon honorable ami parle comme cela aujourd'hui, mais s'il l'avait dit franchement pendant la campagne électorale, il ne serait pas à son siège en ce moment.

(Applaudissements à droite)

On a dit, de l'autre côté de la Chambre, qu'il n'y avait rien de pratique dans le discours du trône. Il faut ne pas avoir lu le discours du trône, ou ne l'avoir pas compris, pour affirmer des choses comme celles-là. Il y a des gens qui crient, de l'autre côté, qu'il n'y a rien dans le discours du trône. Évidemment, ils ne se sont pas couchés dessus pour le lire.

Deux autres paragraphes du discours du trône, à part ceux dont j'ai parlé, contiennent des mesures d'une importance vitale pour le salut de la province de Québec. Il y a d'abord la question du chômage. On sait que le chômage existe, en fait, à l'état aigu, et, en apparence, à l'état suraigu. Quand je dis "en apparence", je sais que j'aurai l'appui de mes collègues de gauche à ce sujet. Vous avez ici, à vos portes, la petite ville de Lévis, qui est à Québec ce que Verdun est pour Montréal, et cependant, à Lévis, il n'y a pas eu un cent de secours direct de payé¹⁸.

Des voix: C'est vrai!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Dans la ville de Saint-Hyacinthe, dont la population est de 15,000 âmes, il a été l'an dernier et cette année, comme part du gouvernement fédéral, payé seulement \$5,000. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'il est du devoir du gouvernement de donner du travail à ceux qui souffrent du manque d'emploi, et lorsque le gouvernement et la municipalité auront rempli leur devoir de donner du travail à ceux qui n'en ont pas, le gouvernement et la municipalité auront rempli leur devoir envers les chômeurs et ils n'auront pas à payer les secours directs.

Est-ce ça qui se pratique dans la province? Au cours du mois de janvier, le gouvernement a dépensé une somme de \$2,000,000 pour les chômeurs. Voulez-vous me dire ce qu'il en reste? Rien! Nous avons dépensé \$21,000,000 dans la province de Québec en 1935 pour le service des secours directs et quelques travaux, et chaque jour, chaque semaine, le gouvernement est assiégé de nouvelles demandes de secours direct dans des villes qui n'ont même pas d'industrie.

Voilà la situation. Depuis que le secours direct existe, le gouvernement a dépensé \$105,000,000 en secours directs. Nous avons cru que l'heure est arrivée où le gouvernement et les municipalités doivent remplacer les secours directs par des entreprises.

En vertu de ce système, lorsque ces deux gouvernements auraient donné du travail à tous les chômeurs, sa responsabilité cesserait et il ne paierait plus de secours direct, et ce serait tant pis pour ceux qui ne veulent pas travailler lorsqu'on leur offre du travail.

J'ai parcouru le Québec et j'ai expliqué mon plan pour la résorption du chômage. Le plan a été apprécié par plusieurs municipalités. J'espère que l'opposition s'unira à nous, nous prêteront son concours pour faire face à la crise si grave du chômage. Je supplie tous ceux qui ont souci de l'intérêt de la province de Québec de nous supporter dans cette mesure. Il y a des gens qui ne savent même pas encore ce que contiendra la loi; l'auteur lui-même n'en connaît que les grandes lignes, et pourtant, déjà, il nous arrive des lettres nous disant qu'on ne veut pas d'un plan de travail.

N'ai-je pas raison de dire que, si le gouvernement de Québec veut se montrer ferme, que si l'opposition veut nous supporter, si nous avons l'unanimité dans cette Chambre, nous pourrions faire quelque chose pour ceux qui ont encore quelque chose sous les pieds, les travailleurs de la ville, ceux de la campagne, pour les chômeurs de l'industrie qui ne veulent pas de la mendicité mais du travail?

Voilà les grandes lignes du plan pour la résorption du chômage. Si nous avons le concours de toutes les bonnes volontés, de la gauche comme de la droite, je suis certain que nous pourrions faire beaucoup, sinon pour faire disparaître la crise entièrement, du moins pour l'atténuer. Non seulement nous aurons donné du travail aux chômeurs qui veulent travailler, mais nous aurons fait circuler de l'argent dans les usines, dans les ateliers, dans les fabriques, qui pourront employer plus de monde, et la roue commencera à tourner.

Certaines personnes m'ont consulté, afin de savoir quels salaires seront payés dans les entreprises que nous ferons pour donner du travail aux chômeurs. Je tiens à ce que ma politique soit claire dès le départ. Les salaires qui seront payés seront ceux établis par la loi des contrats collectifs de travail, dans les endroits où ils existent.

(Applaudissements à droite)

Dans les autres endroits, les salaires seront équivalents aux plus hauts salaires payés, dans la région, pour le même genre de travail dans les industries similaires. Je crois que pas un seul ouvrier ne pourra nous blâmer, car nous lui donnerons un salaire équitable.

Quels seraient les résultats de cette politique? J'ai dit tantôt que \$21,000,000 ont été dépensés en pure perte dans la province, l'année dernière, pour les secours aux chômeurs. On dit qu'il en coûte environ 30 % de plus cher pour faire accomplir des travaux par les chômeurs que pour les faire accomplir par des ouvriers ordinaires. En admettant cela, il resterait \$15,000,000 des \$21,000,000 qui serviraient à bâtir des édifices publics, des travaux utiles qui nous resteraient comme acquis dans la province.

Si tout le monde, tous les hommes de bonne volonté veulent nous donner leur concours, l'argent circulera, l'argent donné au chômeur ne sera pas de l'argent donné en pure perte.

Il sera utile à toute la société, tout le monde en bénéficiera. Nous doublerons, pour le moins, la valeur de l'argent mis en circulation pour venir en aide aux chômeurs, étant donné que les travaux de construction nécessiteront l'emploi de matériaux et favoriseront indirectement un grand nombre d'ouvriers. Je remercie le gouvernement d'avoir eu confiance en moi en me confiant la direction du chômage pour essayer de débarrasser Québec de la plaie du chômage.

On dit qu'il n'y a rien dans le discours du trône, que le Parti libéral n'est pas un parti d'action? Voyons ce que le gouvernement veut faire pour ses vieillards. Cette question de pensions de vieillesse a une haute importance, et l'heure est arrivée de mettre en vigueur la loi fédérale des pensions de vieillesse, à la portée de notre population avec la contribution du gouvernement provincial, mais sans la contribution des municipalités.

L'heure était venue de faire profiter nos vieux de la pension, pour les empêcher de prendre le chemin de l'hôpital ou de l'hospice lorsqu'ils veulent continuer à vivre la vie familiale. Je suis heureux d'appartenir au gouvernement libéral qui met cette loi en pratique, qui est toujours prêt à accorder de saines réformes.

Dans un an ou 18 mois, nous aurons environ 30,000 vieillards comme pensionnés de l'État. À l'heure actuelle, dans la province d'Ontario, il y a 54,700 vieux qui reçoivent la pension des vieillards, et cela coûte au gouvernement fédéral, à la province et aux municipalités ontariennes la somme de \$9,800,000 par année. Dans la province de Québec, le nombre de vieillards, en raison d'un facteur économique, sera plus considérable. Je considère qu'il y aura 90,000 vieux d'éligibles. C'est pour cela que je dis que, d'ici un an ou 18 mois, nous aurons 30,000 vieillards retirant la pension.

Le gouvernement provincial se chargera de 100 % de la contribution, en sus de l'argent accordé par Ottawa, et les municipalités n'auront rien à déboursier. Ailleurs, les municipalités paient leur quote-part. J'attire l'attention des honorables députés, et surtout de l'honorable député de Rouville (M. Barré) qui a demandé comment nous procéderons, sur le fait que le vieillard qui voudra obtenir une formule en vue de retirer une pension devra s'adresser au conseil municipal de sa municipalité. Il n'y aura aucun favoritisme politique. C'est le secrétaire trésorier de la municipalité qui recevra le serment du vieillard, qui remplira sa formule. Tout le monde sera traité avec entière justice.

M. Tremblay (Maisonneuve): Est-ce que l'honorable ministre ne croit pas qu'il serait de bonne politique de présenter son bill pour discuter cette question? Pourquoi n'attend-il pas que nous discutons le projet de loi pour dire tout cela?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je crois qu'il serait plus pratique de me laisser parler. Je parle sur le discours du trône. J'ai le droit d'ébaucher toute la législation qui sera présentée au cours de la session, et mes amis de la gauche m'écoutent avec tant d'attention que je crois que cela les intéresse.

La loi est prête, elle est imprimée, et nous avons demandé au lieutenant-gouverneur la permission de la présenter. Dès que cette formalité sera complétée, nous pourrons la distribuer. Elle sera analysée plus au long, lorsque la Chambre sera appelée à l'adopter.

M. Lorrain (Papineau): Puisque l'honorable ministre parle de pensions de vieillesse, pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à se faire remettre l'argent qu'il a perdu en attendant huit ans pour profiter de la loi fédérale? Pour de l'action, c'est de l'action lente.

(Tumulte dans la Chambre)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Je ne crois pas devoir répondre à cette question.

Une voix à gauche: C'est trop embarrassant.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Ce n'est pas embarrassant du tout. Je crois seulement que certains de mes amis de la gauche aimeraient faire eux-mêmes mon discours.

Quelques mots maintenant au sujet des commutations de taxes. Le député de Québec-Centre (M. Hamel) a parlé de cette question. Pour ma part, je crois que la question des exemptions de taxes est bien plus du ressort de chaque municipalité que du gouvernement.

C'est chaque municipalité qui sait s'il est de son intérêt de voter une commutation de taxes ou une exemption de taxes à une compagnie qui vient s'établir chez elle. C'est à la municipalité qu'il incombe d'étudier chaque cas en particulier. Le gouvernement, sans y être obligé, se laisse guider par les conseils municipaux lorsqu'il s'agit d'exemptions.

La semaine dernière, lors d'une visite au conseil des ministres, une délégation de la Confédération de travailleurs catholiques a fait part d'une résolution dans laquelle elle suggère non seulement des commutations, mais des dégrèvements de taxes pour encourager l'industrie, dans certains cas. Les travailleurs suggéraient même le versement de subsides à des entreprises, ce qui est pire que des exemptions et des commutations. J'attire l'attention de mon honorable ami de Québec-Centre sur cette résolution.

M. Hamel (Québec-Centre): Cela n'intéresse pas les municipalités, les subsides.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Pas les subsides. Mais les exemptions de taxes intéressent les municipalités. La résolution des syndicats catholiques réclame les deux. Les délégués de Confédération des travailleurs catholiques du Canada nous ont présenté cette résolution en présence de leur aumônier général, M. l'abbé Georges Côté. Ils favorisaient des diminutions de taxes à l'industrie et des commutations pour l'industrie naissante comme moyen d'enrayer le chômage.

M. Leduc (Laval): Ce n'est pas l'opinion de Montréal.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Je sais que les opinions sont partagées sur ce point. Il n'est pas surprenant que des gens se prononcent contre et votent pour...

Je dis que cela n'est pas en accord avec la campagne faite par nos honorables amis et celle de gens qui votent de temps en temps en faveur et de temps en temps contre les exemptions de taxes. Dans les campagnes électorales, cela fait bien de dire que l'on est contre les exemptions de taxes, de courir la province en prétendant que le gouvernement est responsable des exemptions et de dire qu'il retire des pots-de-vin des compagnies. On ne craint pas d'insinuer cela.

Je sais ce qui se passe dans les petites villes et je sais que, parfois, les petites villes sont en faveur des exemptions de taxes et en faveur même des bonis. Autrefois, on se battait pour accorder des bonis aux compagnies, pour les attirer. C'est le Parti libéral qui a aboli le droit d'accorder ces bonis aux compagnies. Il l'a fait dans le but de protéger la population et les municipalités contre certains exploiters, certains "schemers". On venait chercher l'argent des petits épargnants, sous prétexte de monter des industries qui ne venaient jamais. C'est le gouvernement qui a aboli ce bonus. Ici encore, il n'a pas craint de faire son devoir, contre les grosses corporations.

C'est encore lui qui a passé la loi défendant d'accorder des commutations de taxes de plus de 25 % de la valeur imposable et pour une période excédant 10 ans. Nous avons ainsi rendu des services considérables aux municipalités et à leurs citoyens.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre ignore-t-il qu'en 1931, à la veille des élections, la période où se remplit la caisse électorale, le gouvernement a passé une loi accordant aux compagnies électriques une exemption presque totale sur les lignes de transmission?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Je n'ai pas eu connaissance de ça.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Est-ce que le ministre nie? Je puis lui montrer le Statut.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
On se reverra, d'ici la fin de la session, et je lui en montrerai des Statuts. Je serai à mon siège et j'aurai l'occasion de reparler des commutations de taxes au chef de l'opposition. J'aurai l'occasion de démontrer que le chef de l'opposition n'est pas toujours si

absolu que cela dans son attitude, au sujet des exemptions de taxes.

M. l'Orateur, au début de mes remarques, je m'étais proposé de démontrer que le député de Saint-Hyacinthe avait été conséquent avec ses idées, en acceptant dans le gouvernement de sa province une position de confiance lui permettant de travailler plus efficacement à la réalisation de son idéal politique. Ceux qui ont suivi ma carrière publique savent que j'ai toujours marché à l'avant-garde du progrès.

Souvent, pour servir mes idées, qui étaient celles de nos penseurs les plus dévoués aux classes populaires, j'ai dû prendre des attitudes qui étaient loin de plaire à mes chefs. Quelquefois, les événements ont prouvé que j'avais tort et, la plupart du temps, ils m'ont donné raison, mais comme jamais une attitude ne m'avait été dictée par l'intérêt personnel, toujours j'ai conservé la confiance et la sympathie de mes supérieurs. Le jour où ils ont cru que mes idées représentaient bien celles de la grande masse du peuple, ils m'ont invité à collaborer avec eux dans leur conseil. Le jour où j'ai constaté que le gouvernement était prêt à nous donner les réformes que je jugeais nécessaires au progrès de la province, j'ai accepté d'en faire partie.

(Applaudissements)

Quelques-uns de ceux qui étaient à mes côtés, quand je faisais de bons combats en marge de mon parti, m'ont laissé. Je n'ai rien à reprocher à ceux qui étaient des conservateurs, car il était de bonne guerre pour eux de tâcher de me faire sortir, avec mes amis, des rangs de mon parti. Quant aux libéraux qui étaient avec moi, ils se sont étrangement trompés s'ils ont cru que j'avais abandonné même un iota du programme politique que je préconisais au cours de ma campagne de 1933 et 1934; les remarques que j'ai faites au cours de la présente allocution l'ont prouvé bien clairement.

Sur les questions essentielles, s'ils sont restés avec leurs idées de quelques mois avant les élections, il n'y a que la barrière bien artificielle des groupements de partis politiques, érigée par le hasard d'événements aveugles, qui nous sépare. Pour arriver à un terme commun, ils ont suivi une route avec des compagnons de fortune. J'en ai suivi une autre, préférant marcher avec mes camarades de toujours. Je crois avoir pris le bon chemin. Peut-être nous rencontrerons-nous un jour, comme a semblé le souhaiter le député de Québec-Centre (M. Hamel).

Je dis que je crois avoir suivi le bon chemin, car j'ai démontré dans ce discours que la province, au cours de la dernière session, a adopté les lois qui, lorsqu'elles seront complétées par celles de la

présente session, feront de notre législation une des plus avancées sous le double rapport économique et social.

(Applaudissements)

Le gouvernement, en abolissant les rentes seigneuriales, a réglé une question vieille de plus de trois quarts de siècle. Cette loi, qui se faisait attendre depuis si longtemps, libérera les terres de 60,000 cultivateurs des derniers vestiges du système féodal et sauvera à ces cultivateurs, en moins de 20 années, une somme d'au-delà de \$2,000,000.

Depuis quelque temps, le secours direct nous a coûté, aux gouvernements et aux municipalités, une vingtaine de millions de dollars par année, millions qui ont été dépensés en pure perte. Un nouveau système d'aide aux sans-travail nécessitera en travaux utiles tous ces millions, tout en rétablissant le travailleur dans sa dignité d'homme gagnant honorablement sa vie, en lui permettant de laisser les rangs de ceux qui vivent de la mendicité publique.

Le gouvernement, par sa loi généreuse des pensions de vieillesse, fera disparaître le spectre hideux qui hante et les jours et les nuits le pauvre homme qui avance en âge et qui se demande si, lorsque les forces physiques lui refuseront le gîte, le boire et le manger, il sera à la charge de ses enfants ou s'il lui faudra prendre le triste chemin de l'hospice.

Et notre gouvernement, pour aider les municipalités, se chargera du paiement complet de la part du provincial, alors que dans l'Ontario, les municipalités sont chargées des deux cinquièmes de cette part. Et quant à nos lois sur le régime de l'électricité, dans quel pays peut-on trouver une loi plus sévère que la nôtre pour contrôler les opérations des grandes compagnies? Aucune corporation électrique privée ne peut charger dans le prix de son courant la moindre dépense qui n'est pas réellement inhérente à l'opération de son usine ou de son réseau, ou qui découle d'une partie de capital non réellement investi dans l'entreprise. Le gouvernement, sans un bill de la Législature, ne peut même plus concéder aucun pouvoir d'eau excédant une capacité de 500 chevaux-vapeur.

Les lois de la municipalisation les plus larges existent pour permettre aux municipalités d'établir la concurrence, quand le besoin s'en fait sentir. Advenant que la Commission d'électricité ne réussirait pas à nous donner des taux raisonnables, le gouvernement peut lui-même produire de l'énergie électrique pour nous assurer ces taux raisonnables. Pour aider à l'électrification rurale, le gouvernement est prêt à payer aux municipalités de généreux octrois.

Comment peut-on prétendre que le gouvernement ne fait rien pour le peuple? Que le Parti libéral, tel qu'actuellement constitué dans la province, manque d'esprit de progrès? Que le discours du trône, qui nous annonce l'amplification de la politique de la dernière session et ces nouvelles réformes, est un discours vide d'idées nouvelles et de projets prometteurs d'améliorations désirables?

Les lois que nous avons adoptées à la dernière session et celles qui nous sont annoncées pour la présente, par le discours du trône, sont des mesures qui devraient satisfaire tous les libéraux à idées progressives. Elles sont la justification la plus complète de mon acceptation d'une charge dans le conseil des ministres. Elles m'ont même accordé plus que je ne demandais pour les électeurs de mon comté et la population de la province, et je puis me féliciter d'avoir obtenu celles de ces réformes que j'ai préconisées personnellement, sans avoir abandonné mon chef ni ses principaux lieutenants.

Je disais tout à l'heure que certains de mes amis qui siègent à la gauche et qui sont sincères dans leur désir de servir leur province auraient cru devoir suivre, pour atteindre leur idéal, un chemin autre que celui que j'ai suivi.

Ils ont cru que, pour atteindre leur but, il fallait détruire le chef du Parti libéral. Ils ont eu le tort de croire dans les paroles de vieux politiciens retors et d'ennemis personnels qui pointent bien leurs batteries sur le premier ministre, mais dans l'espérance d'atteindre le Parti libéral en traversant sa poitrine, et si le Parti libéral pouvait être anéanti en chantant les gloires de son chef, il n'y aurait pas eu de plus grand homme, pour eux, dans l'histoire de notre pays.

La preuve de ceci, elle crève les yeux de tout le monde. Au cours de la dernière lutte électorale, on n'a entendu qu'un appel pour induire les libéraux à voter contre les candidats de notre parti: "Il faut que Taschereau disparaisse." Le premier ministre, à entendre nos adversaires, était le seul obstacle dans le chemin de notre victoire.

Quelques semaines après les élections, la rumeur a voulu que le premier ministre ait manifesté son intention de partir. La disparition du seul obstacle ne faisait plus l'affaire des gens qui, auparavant, clamaient qu'ils étaient de bons libéraux et que, si M. Taschereau n'était pas à la tête du parti, ils n'auraient jamais quitté nos rangs. Le départ du premier ministre ne suffisait plus: il fallait que s'en aillent avec lui d'abord les anciens ministres et ensuite les nouveaux. En d'autres termes, la lutte n'avait été faite contre M. Taschereau que pour

tromper certains électeurs libéraux à qui il répugnait et il répugne encore d'abandonner leur parti.

(Applaudissements à droite)

Jamais il n'apparut plus clairement qu'à l'heure actuelle que certains politiciens qui siègent en face de nous ne dardent leurs flèches empoisonnées sur le premier ministre que dans l'espérance de tuer le Parti libéral. À ceux-là et aux autres qui ont cru dans la campagne de vitupérations personnelles contre notre chef, dont les cheveux ont blanchi honorablement au service des siens, je dirai, comme je l'ai dit au début de ma campagne contre les monopoles de l'électricité, que l'on veut charger injustement sur les épaules de M. Taschereau l'erreur de tous les partis, de toutes les classes de notre société, bref de tout un peuple qui, pendant plus d'un quart de siècle, est resté parfaitement sourd aux appels de quelques rares précurseurs qui prêchaient dans le désert comme votre humble serviteur, le député de Saint-Hyacinthe, passant alors pour un visionnaire, un socialiste, un communiste, que sais-je, parce qu'il dénonçait les agissements des grandes corporations électriques et recommandait la municipalisation. Je dis que c'est l'erreur de tout un peuple dont on a chargé les épaules du premier ministre.

Parmi ceux qui ont dénoncé les monopoles électriques, en ces derniers temps, où sont-ils ceux-là qui n'ont pas essayé de s'enrichir ou dont les pères n'ont pas tenté de faire fortune, en devenant des porteurs d'actions ou de valeurs quelconques de nos grandes corporations financières? Quels sont ceux qui, blâmant aujourd'hui les compagnies d'avoir multiplié leur stock, ont refusé les dividendes de ces compagnies? N'a-t-on pas vu, il y a quelques années, une grande corporation religieuse venir réclamer par un bill privé, devant un comité de la Chambre, ces actions multipliées qu'on avait négligé de se procurer au temps du tranchage du melon? Et je ne dis pas ceci parce que j'y vois de la malhonnêteté. L'honorable député de Québec-Centre (M. Hamel) admettra qu'il fut un temps, pour lui, où ceux qui spéculaient sur les valeurs hydroélectriques n'étaient pas tous des malhonnêtes gens. Et cependant, dans ce temps-là comme aujourd'hui, un homme qui doublait sa fortune en spéculant savait qu'il y avait quelque chose d'anormal dans cet accroissement de fortune sans travail.

Je dis ceci non pas dans le but de récriminer contre qui que ce soit, mais tout simplement pour établir que, pendant le premier quart du siècle présent, tout le monde, à de très rares exceptions près, croyait à l'administration de nos ressources

hydroélectriques par des compagnies privées, et personne n'avait foi dans la nationalisation et la municipalisation de l'électricité.

Et c'est cette erreur de toute une population que l'on a voulu rejeter sur les seules épaules du premier ministre. J'ai cru que c'était une souveraine injustice que d'agir ainsi, et je me glorifierai toujours d'avoir obtenu les réformes que je désirais, sans avoir eu à détruire mon chef. J'ai quelquefois différé d'opinion avec lui; je différerai tout probablement encore, mais si ces différences d'opinion sont sur des questions essentielles, on peut être assuré que je sortirai du ministère; mais j'en sortirai aussi honorablement que j'y suis entré et que j'y reste.

La politique du gouvernement est, aujourd'hui plus que jamais, progressive et elle doit rencontrer l'approbation de tous ceux qui placent l'intérêt de la province avant celui des partis. C'est pourquoi je souhaite et j'espère que tous les hommes de bonne volonté qui sont, à l'heure présente, engagés sur des chemins différents, mais qui tendent vers un but commun: le salut de la nation, se trouveront bientôt réunis pour travailler ensemble au bien public, car jamais le pays n'a plus eu besoin de l'intelligence et du dévouement de ses meilleurs fils.

(Longs applaudissements à droite)

M. Monk (Jacques-Cartier): (Longs applaudissements à gauche et à droite) Me sera-t-il permis de proposer, appuyé par le député de Huntingdon (M. Fisher), l'ajournement du débat?

Adopté.

Pensions de vieillesse

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, il nous reste quelques moments avant 11 heures. J'offre de nouveau au gouvernement d'adopter séance tenante la loi des pensions de vieillesse et la loi abrogeant l'article 7 de la loi de l'observance du dimanche.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mon honorable ami le chef de l'opposition nous chante ce refrain-là tous les jours. Je lui ai dit que dès que nous aurions disposé de l'adresse, nous étudierions la loi des pensions de vieillesse.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'article premier des règlements dit que la Chambre a le droit d'adopter la procédure qu'elle juge à propos.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Il y a aussi l'article 636 qui dit que la prise en considération de l'adresse prime tout, à moins d'une mesure importante sur une question d'urgence.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y a urgence pour les pensions de vieillesse.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Ce qui est le plus urgent, c'est d'adopter l'adresse. Après tout, nos honorables amis de la gauche ont si souvent répété que le gouvernement serait défait à la lecture de l'adresse que l'affaire devrait être réglée avant toute autre considération.

(Applaudissements à droite)

Que l'on vote l'adresse! Notre législation est prête, elle est distribuée, et nous sommes prêts à procéder.

Travaux de la Chambre

M. Barré (Rouville): Je demande que l'on commence les séances à une heure qui se rapproche un peu plus de l'heure fixée.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. Olivar Asselin, "L'industrie dans l'économie du Canada français" *Le Problème économique, considéré surtout du point de vue agricole. Semaine sociale du Canada, VIIIe session, Saint-Hyacinthe 1928*, Montréal, Secrétariat des Semaines sociales du Canada, 1928, à la page 64.

2. *Le Soleil* du 15 avril 1936, à la page 3, et *The Quebec Chronicle Telegraph* du même jour, à la page 3, donnent des détails sur le retour du député de Westmount (M. Smart). On précise qu'à 3 h 50, il s'est rendu à son siège pour la première fois depuis le début de la session au bras du député d'Yamaska (M. Élie). Il va serrer la main de ses chefs, MM. Duplessis et Gouin, avant de s'asseoir. M. Taschereau salue de la main et frappe sur son pupitre. M. Smart quitte la Chambre peu de temps après.

3. "Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra?" "Jusqu'à quand abuseras-tu de notre patience, Catilina?" Cicéron, *Première Catilinaire*.
4. M. Bouchard rit, selon *L'Action catholique* du 15 avril 1936, à la page 8.
5. Lorenzo Dutil, *Le Régime de l'électricité dans la province de Québec. Trust ou municipalisation?*, Montréal, les Éditions nouvelles, 1935, 220 p.
6. Victor Barbeau, *Mesure de notre taille*, Montréal, *Le Devoir*, 1936, 243 p.
7. *Le Devoir*, du 15 avril 1936, à la page 2, donne une version différente: "depuis que je suis ministre".
8. Mitchell F. Hepburn, premier ministre libéral de l'Ontario, de 1934 à 1942.
9. "de félonies", selon *Le Soleil* du 15 avril 1936, à la page 12.
10. Les journaux rapportent qu'au comité des bills publics, le matin même de cet échange sur les exemptions de taxes, MM. Bouchard et Duplessis étaient tombés d'accord pour refuser à la Three Rivers Grain and Elevator Company l'exemption qu'elle réclamait pour 10 ans (bill 101). Pour un bref résumé des interventions de MM. Leduc (Laval), Duplessis (Trois-Rivières) et Bouchard (Saint-Hyacinthe), voir *The Montreal Star* du 15 avril 1936, à la page 1.
11. Cette remarque faire rire M. Duplessis, selon *Le Soleil* du 15 avril 1936, à la page 12.
12. On constate une variante dans la version du *Devoir* du 15 avril 1936, à la page 4: "Les citoyens de Québec ne se contenteront pas de ha! ha!".
13. *Le Devoir* du 15 avril 1936, à la page 6, écrit: "le mauvais exemple".
14. Le 18, selon *La Presse* du 15 avril 1936, à la page 18.
15. *L'Événement* du 15 avril 1936, à la page 11, attribue cette réplique au député de Maisonneuve, M. Tremblay.
16. Onésime Gagnon, député fédéral, adversaire de Duplessis à la chefferie du parti conservateur québécois en 1933. Futur ministre unioniste et lieutenant-gouverneur.
17. À ce point de son discours, M. Bouchard s'emporte et parle de plus en plus fort, selon *The Gazette* du 15 avril 1936, à la page 17.
18. *Le Canada* du 15 avril 1936, à la page 5, donne une version contraire de ce passage: "Dans la petite ville de Lévis on a dépensé, comme ailleurs, des centaines de milliers de dollars pour les secours directs."

Séance du mercredi 15 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Charte de Val-d'Or

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) propose, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron), que les articles 510 et 543 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation municipale du village de Val-d'Or, dans le district d'Abitibi et J.-A. Larocque, gérant d'affaires et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Val-d'Or, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Adopté.

Lecture de pétitions:

En conséquence, la pétition de la corporation municipale du village de Val-d'Or, dans le district d'Abitibi et J.-A. Larocque, gérant d'affaires et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Val-d'Or est présentée, lue et reçue par la Chambre.

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant: bill 93 concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 87 amendant la charte de The Sterling Fire Insurance Company.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendements, le bill suivant:

- bill 75 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres;

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 91 modifiant la charte de la ville de Hampstead;

- bill 86 modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.

Votre comité a aussi décidé de faire rapport que le préambule du bill 102 constituant en corporation l'Association des maréchaux-ferrants de la province de Québec n'a pas été prouvé à sa satisfaction, la preuve apportée ayant été contradictoire.

M. Bergeron (Matane): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant la loi la constituant en corporation;

- de la cité de Joliette, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le règlement du conseil de ladite cité relativement à une subvention à Ernest Harnois & Fils limitée;

- du révérend père Joseph-P. Desjardins et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande;

- de Gabriel Vallerand et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph;

- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de Eugène Labelle et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant la loi 23 George V, chapitre 65, relative à la succession Labelle;

- de la corporation de Victoriaville, demandant l'adoption d'une loi érigeant Victoriaville en municipalité de cité.

Charte de Verdun

M. Lafleur (Montréal-Verdun) demande la permission de présenter le bill 114 modifiant la charte de la cité de Verdun.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Charte
de Victoriaville**

M. Gaudet (Nicolet) demande la permission de présenter le bill 103 érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Charte
de Lac Saint-Joseph**

M. Taschereau (Bellechasse) demande la permission de présenter le bill 104 constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Explications!

M. Taschereau (Bellechasse): Des citoyens du Lac Saint-Joseph veulent détacher une partie de la municipalité de Sainte-Catherine avec le consentement de cette dernière. Des routes ont été construites par des particuliers dans les limites de la future ville et la municipalité de Sainte-Catherine n'a pas les revenus nécessaires pour assumer cette dépense de voirie.

Il s'agit d'incorporer en ville la division qui a été aménagée, en vue de faciliter la construction de chalets là où des particuliers ont ouvert des chemins dans le bois. Les intéressés expliqueront leur projet au comité.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Association de bienfaisance
des pompiers de Montréal**

M. Lesage (Montréal-Laurier) demande la permission de présenter le bill 110 modifiant la loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Succession
Eusèbe Labelle**

M. Leduc (Laval) demande la permission de présenter le bill 112 concernant la succession de feu Eusèbe Labelle.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Villa
Saint-Jean de la Lande**

M. Bouthillier (Saint-Jean) demande la permission de présenter le bill 108 constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Dépôt de documents:

**Rapport de la
Commission du chômage de Montréal**

M. Lesage (Montréal-Laurier) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de la Commission du chômage de Montréal, le 16 mars 1936. (Document de la session no 34)

**Commission des liqueurs,
1934-1935**

L'honorable M. Stockwell (Brome) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de la Commission des liqueurs, 1934-1935. (Document de la session no 35)

Demandes de documents:

**Biens de la province
dans Compton et Wolfe**

M. Sherman (Compton) propose, appuyé par le représentant de Frontenac (M. Tardif), qu'il soit mis devant cette Chambre copies de tout acte de vente ou d'échange, projet de vente ou d'échange, promesse de vente ou d'échange, option de vente ou d'échange, relatifs aux biens sur lesquels la province a des droits de coupe, de rente foncière ou de propriété, dans les comtés de Compton et de Wolfe, depuis le 1^{er} mars 1935 jusqu'au 10 avril 1936.

Adopté.

**Ordres en conseil
de septembre à décembre 1935**

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, appuyé par le représentant de L'Assomption (M. Guin), qu'il soit mis devant cette Chambre copie authentique de tous les ordres en conseil depuis le 1^{er} septembre 1935, inclusivement, jusqu'au 1^{er} décembre de la même année.

Adopté.

**Ordres en conseil
de septembre 1935 à avril 1936**

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, appuyé par le représentant de L'Assomption (M. Gouin), qu'il soit mis devant cette Chambre copie authentique de tous les ordres en conseil depuis le 1^{er} septembre 1935, inclusivement, jusqu'au 12 avril 1936.

Adopté.

**Ordres en conseil
de mars à septembre 1935**

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, appuyé par le représentant de L'Assomption (M. Gouin), qu'il soit mis devant cette Chambre copie authentique de tous les ordres en conseil depuis le 1^{er} septembre 1935, inclusivement, jusqu'au 1^{er} décembre 1935.

Adopté.

Secours directs à Lévis

M. Larochelle (Lévis): M. l'Orateur, l'honorable ministre des Affaires municipales (l'honorable M. Bouchard) a dit hier que la ville de Lévis n'était pas sous le secours direct. C'est vrai, mais je veux en donner les raisons. C'est grâce à des œuvres de charité si nous n'avons pas recours aux secours directs. Nous avons des associations charitables, comme celle des voyageurs de commerce qui organisent des tirages au profit des pauvres. Or, ces jours derniers, on leur a dit d'arrêter ces tirages. Nous allons être obligés de les mettre sur le secours direct, si on défend ces moyens d'aider nos pauvres.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je demanderai à mon honorable ami de Lévis, s'il veut être renseigné sur cette question, d'inscrire une motion sur l'ordre du jour et nous étudierons cette affaire, que je regrette de ne pas connaître. Pour ma part, je n'en ai jamais entendu parler. Je ne sais rien de la chose dont il parle, mais nous verrons à lui fournir les explications lorsqu'il aura inscrit sa motion.

Dépôt de documents:

**Charte
de Montréal²**

M. Lesage (Montréal-Laurier): J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des résolutions du conseil de la cité de Montréal qu'il a

adoptées hier soir. Le gouvernement va recevoir sous peu ces trois communications du conseil de ville de Montréal. Ce sont des motions se rapportant à l'autorisation de payer une plus large part des loyers des chômeurs, de leur fournir l'électricité et de leur assurer des soins médicaux. Je demanderai à l'honorable premier ministre de prendre ces résolutions en sérieuse considération. Nous ne sommes pas loin du 1^{er} mai, et il importe de faire quelque chose au plus tôt. Nous voulons que le gouvernement fasse sa part dans cette affaire et nous lui demandons de donner une attention particulière surtout à la question des loyers. Le premier ministre recevra donc sous peu une invitation du conseil municipal pour rencontrer les membres de ce conseil et discuter avec eux la question du chômage de Montréal et des secours.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, nous prendrons ces résolutions en considération et je serai heureux de rencontrer les autorités municipales de Montréal. Mon honorable ami de Laurier me permettra-t-il de lui faire une observation? On a prétendu que la session a été ouverte trop tard, et que cette situation causerait des ennuis à Montréal, à cause de son bill. Il y a trois semaines que la Législature est réunie et que nous siégeons, et le bill de Montréal n'est pas encore arrivé. Je comprends que ça prend du temps à le préparer, mais sans vouloir critiquer, je demanderai à mon honorable ami de Laurier, qui a quelque chose à dire dans l'administration de Montréal, de hâter le projet des amendements de la charte, afin que nous puissions nous réunir ensemble pour résoudre les problèmes qui intéressent cette municipalité.

M. Lesage (Montréal-Laurier): En ce qui concerne le bill de Montréal, nous serons prêts à le soumettre à la Législature dès que le temps sera venu, dans quelques jours. D'ailleurs, cette question des trois motions dont j'ai parlé ne se rattache pas au bill. Les résolutions que je viens de présenter ont pour but de provoquer une législation en dehors du bill de Montréal.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 14 avril, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Monk (Jacques-Cartier): M. l'Orateur, comme l'ont fait mes collègues, permettez-moi d'abord de vous réitérer les félicitations que je vous ai faites il y a déjà trois semaines, à l'occasion de votre élection à la présidence. Permettez-moi aussi de féliciter les honorables députés de Bagot (M. Dumaine) et de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors), qui ont proposé et secondé l'adresse en réponse au discours du trône. Je les félicite particulièrement de l'enthousiasme qu'ils ont manifesté dans leurs discours.

Je les félicite de leur optimisme et de ce qu'ils ont appelé leur clairvoyance. Si ce sont des optimistes, je suggérerais à l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) d'être sur ses gardes et de veiller sur eux, afin qu'ils ne perdent pas leur précieuse vertu. Si ce sont des clairvoyants, je conseillerais au gouvernement de ne pas les consulter parce qu'ils ne lui feront peut-être pas plaisir...

(Applaudissements et rires à gauche)

... ou, au contraire, je suggérerais au gouvernement de les consulter souvent, car il a grandement besoin de clairvoyance.

(Applaudissements)

J'ai écouté avec attention le discours du trône. À mon avis, ce n'est pas très encourageant. Il nous annonce des mesures urgentes, tels les pensions de vieillesse et le crédit agricole. Ce sont là des mesures de détresse, spécialement le projet d'un bureau de placement pour les jeunes qui ne répond pas à l'attente de la jeunesse et de la province. Ces mesures seront peut-être permanentes, je ne le sais pas, mais ce ne sont pas de telles mesures de détresse qu'il nous faut.

Ce qu'il faut à la province, ce sont des mesures de restauration sociale, des mesures de résistance, audacieuses, courageuses, qui atteindront autant que possible la racine du mal. Si nous ne les avons pas d'ici à un an, et si, l'année prochaine, nous avons encore le même gouvernement, le prochain discours du trône sera de nouveau rempli par un chapelet de mesures de détresse.

J'ai aussi écouté attentivement le discours de l'honorable premier ministre. Il a dit un mot du respect des contrats. Il a parlé des contrats annulés dans l'Ontario. Il voulait critiquer l'action en Ontario du premier ministre Mitchell Hepburn. Il oubliait peut-être qu'il y a toutes sortes de contrats. Il y a des contrats avec les gros et il y a des contrats avec les petits. Mais il y a d'autres contrats qui sont aussi formels, si non plus, que ceux passés avec les compagnies. Ces contrats sont en vigueur entre les gens du Québec et leurs élus au Parlement.

Tous les pays du monde se sont vus obligés de modifier certains contrats depuis quelques années, ou ont été obligés d'en annuler. La province de Québec elle-même n'en a pas été exempte. Elle a réduit entre autres choses les allocations dues aux institutions qui ont besoin de compter sur l'assistance publique. Le gouvernement de Québec a été obligé lui-même d'amender à plusieurs reprises, comme par exemple, le contrat qu'il avait fait avec les institutrices au sujet de leurs pensions, lesquelles étaient déjà très réduites. On aurait pu éviter cela. Maintenant, le gouvernement nous propose des pensions de vieillesse.

L'honorable premier ministre a parlé d'impôt. Il a dit que les citoyens de notre province payent moins cher en impôts que les citoyens des autres provinces et des autres pays. Mais il y a une distinction à faire entre les impôts que le gouvernement perçoit lui-même et dont il tire profit, et les impôts produits des erreurs d'administration du gouvernement et qu'il laisse prélever sur les particuliers par les grosses compagnies qu'il protège. Pour ce qui est de ces derniers impôts, la province de Québec en paye beaucoup plus que les autres provinces. Il est vrai qu'à certains égards certaines classes de citoyens sont assujetties à un impôt inférieur à celui d'autres provinces, mais ce sont précisément ces classes-là qui seront lourdement imposées, de façon à soulager le fardeau fiscal des autres contribuables, qui sont incapables de payer, parce qu'ils sont privés de leurs moyens de subsistance.

Le premier ministre a lancé une invitation à la convention libérale pour l'été. J'étais absent de la Chambre à ce moment-là. Il a parlé d'une convention où il y aurait des libéraux d'Ottawa et de Québec et des membres de l'Action libérale nationale comme invités. En quoi consistera cette convention? Sera-t-elle fédérale ou provinciale? Avant d'accepter l'invitation, je veux le savoir. Dans le cas où les libéraux du fédéral seraient invités à la séance, ce serait plus intéressant si l'honorable Ernest Lapointe

était invité. L'honorable Lapointe a dit que le Parti libéral était un, et il sera intéressant de comparer et de voir ce que sera cette convention.

J'ai aussi écouté un peu plus tard les remarques de l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout). Il a parlé de la culture des patates. Je représente un comté de cultivateurs et d'ouvriers mi-français, mi-anglais, comme je le suis moi-même d'ailleurs. Il y a aussi une demi-douzaine de millionnaires dans mon comté. Ils sont probablement de ceux qui gagnent des prix aux expositions dont l'honorable ministre de l'Agriculture a parlé.

Contrairement à ce qui a été dit par d'autres orateurs, je ne suis pas en position de dire si je suis le fils d'un cultivateur ou d'un ouvrier. En arrivant ici, j'ai cherché dans les archives pour trouver des cultivateurs parmi mes ancêtres. Je n'ai trouvé que des avocats.

(Rires)

Évidemment, je ne suis pas chanceux. La plupart des membres de la famille ont été avocats.

Toutefois, ceci ne m'empêche pas d'être intéressé par l'agriculture, principalement en raison des conditions actuelles qui sont défavorables pour les cultivateurs dont les terres se trouvent sur une importante section de ma circonscription. J'ai entendu aussi le discours d'un brave cultivateur, le représentant de Rouville (M. Barré). Je dis brave parce qu'il faut l'être, pour être cultivateur dans cette province.

Le ministre de l'Agriculture a parlé aussi du crédit agricole. Il a dit que le gouvernement allait rembourser 50 % des prêts pour les dépenses en capital et pour la couverture de tous les frais d'intérêt supérieurs à 3 %. Entre nous, cela n'est pas très clair. C'est une grosse bouchée. Il y aura 136,000 cultivateurs qui pourraient bénéficier de cette loi et je crois que le gouvernement aura 136,000 demandes s'il crée un prêt agricole. Je suis satisfait, dit-il, du fait que le gouvernement fera plus que ce qu'il fait présentement pour aider les cultivateurs et qu'il aidera ainsi leurs fils à établir leurs terres. Mais, dit-il, il y a beaucoup plus à faire. En ce qui concerne le crédit agricole, attendons les détails.

Le ministre a parlé aussi de l'industrie laitière. Il semble dire que, par sa Commission de l'industrie laitière, le gouvernement a mis fin aux trusts du lait. Il nous a dit qu'il sera difficile de combler l'écart entre les prix du distributeur et ceux payés par le consommateur. Pour moi, le gouvernement ne doit rien épargner pour assurer du bon lait, du lait pur aux enfants, et ne doit rien

négliger pour leur donner l'opportunité de se procurer une quantité suffisante de lait. C'est le premier but qu'il devrait envisager. Et il me semble que, tout en permettant aux cultivateurs de vendre leur lait plus cher, le gouvernement pourrait trouver le moyen d'en mettre le prix à la portée de tous les consommateurs. Il est très important pour les enfants d'avoir tout le lait nécessaire à leur nutrition.

Le gouvernement a pris le contrôle absolu du commerce des liqueurs, de façon qu'il s'en boive le moins possible. J'ai dit dans le temps que c'était une bonne loi. Le gouvernement pourrait aller aussi loin dans le contrôle des produits laitiers. Il pourrait prendre le contrôle du lait, de façon qu'il s'en boive le plus possible. Le gouvernement devrait faire davantage pour améliorer les conditions de production et de distribution du lait. Il n'y a rien que le gouvernement fera de trop pour assurer à nos enfants du lait à bon marché. Il devrait donc trouver le moyen d'augmenter les prix pour le producteur et de les diminuer pour les consommateurs. Il y a deux pays scandinaves qui ont agi de cette façon, et il n'est pas de raison pour que nous ne puissions pas faire de même. Le gouvernement agirait ainsi à l'avantage des producteurs et des consommateurs.

Le ministre de l'Agriculture a dit qu'à son avis les maux dont souffrent nos agriculteurs proviennent surtout de tarifs trop élevés. Il parlait, j'imagine des tarifs douaniers. Sur ce point, nous sommes d'accord pour blâmer la protection douanière. Mais en dehors de celle-ci, il y a un autre genre de protection, celle des grandes organisations industrielles responsables des hauts prix des produits industriels, pendant que le cultivateur est obligé de vendre les siens pour ce qu'il peut obtenir. Il a dit que la plupart des problèmes de l'industrie agricole étaient causés par les tarifs élevés d'Ottawa sur lesquels les provinces ne peuvent exercer aucun contrôle. Toutefois, il y a d'autres tarifs sur lesquels les provinces peuvent exercer un contrôle essentiel, les tarifs imposés aux consommateurs québécois par les compagnies qui exploitent les ressources naturelles de la province.

C'est là une autre protection douanière, celle que l'on accorde aux compagnies communément appelées les trusts. Cette protection est aussi condamnable que l'autre. Le gouvernement provincial peut obtenir une réduction des prix de ces compagnies d'utilité publique, comme le gouvernement fédéral est capable de faire baisser le tarif douanier. Le gouvernement provincial peut obtenir la disparition de ces tarifs internes, aussi bien que le gouvernement fédéral peut obtenir la

disparition des tarifs externes. Je crois que ce sont encore les trusts qui ont le contrôle des commodités essentielles à la vie. Ce sont les hauts tarifs qu'il faut corriger, car ils réduisent le pouvoir d'achat des cultivateurs.

(Se tournant vers l'honorable M. Bouchard)
J'ai aussi écouté le ministre du Commerce. Il a parlé surtout de l'électricité. L'électricité est une question importante, mais ce n'est pas la seule importante. L'étude spéciale qu'on a faite de cette question nous a révélé un état de choses qui existe également dans d'autres domaines. Ce qu'on a dit des compagnies d'électricité s'applique également à toutes les autres compagnies. Le ministre a fait un discours courageux comme d'habitude, orageux quelquefois, coulant parfois, glissant plus souvent. Il a défendu son attitude en disant qu'il a obtenu tout ce qu'il a demandé, que le gouvernement lui avait accordé 100 % de ce qu'il demandait. Moi, je ne peux pas comprendre comment l'honorable ministre peut être satisfait de la législation passée à la dernière session pour l'électricité.

Un des bills crée une commission de l'électricité que le ministre a jugée insuffisante dans un discours prononcé à Washington, en mars 1935³. Ses paroles ont été citées⁴ hier par l'honorable député de Québec-Centre (M. Hamel). Selon le ministre, si le gouvernement créait cette commission, ce serait une victoire à peu près complète pour les compagnies. Il avait dit aussi que l'administration des centrales électriques coûte beaucoup plus cher aux consommateurs lorsqu'elles sont administrées par des entreprises privées, et que l'établissement d'un système nationalisé constitue le seul moyen de protéger le public contre les tarifs exorbitants. Avons-nous dans les lois votées l'année dernière quelque chose qui nous conduise à un système nationalisé? Avons-nous des lois pour posséder une Hydro convenable? Je prétends que non.

Car ce que voulait le représentant de Saint-Hyacinthe, c'était une Hydro provinciale. Il en a créé une dans sa ville, Saint-Hyacinthe, avec des moteurs diesel. Ce n'est pas suffisant. Sur cette question, moi pour un, je suis absolument d'accord avec le représentant de Québec-Centre. Ce que je veux et ce qu'il nous faut, c'est une Hydro provinciale. Il nous faut une Hydro dans la province de Québec!

(Applaudissements à gauche)

Il nous faut également un gouvernement qui pourra nous donner cet avantage. L'honorable ministre voulait autrefois s'emparer de la Beauharnois. Il avait laissé entendre qu'il avait les yeux dessus pour la création d'un système

provincial. Il ne veut plus maintenant. Hier, il s'est prononcé contre les expropriations. Pour moi, il est impossible de créer une Hydro électrique dans Québec, sans que la province s'empare de la Beauharnois.

(Applaudissements à gauche)

Une voix de l'opposition: On a les yeux dessus!

(Rires)

M. Monk (Jacques-Cartier): La Beauharnois est un des meilleurs pouvoirs d'eau de la province et un des plus faciles à acquérir. C'est à peu près le seul pouvoir d'eau qui reste à notre portée. C'est le seul cours d'eau qui répondrait aux besoins de la situation. Même en l'expropriant, la province épargnerait beaucoup. Il n'y aurait aucun risque pour la province à en faire l'acquisition. Les chiffres sont là pour le démontrer. Il y a, à Beauharnois, un pouvoir de 2,500,000 chevaux-vapeur. Le gouvernement peut exproprier toute chute détachée du domaine public par concession⁵. L'honorable ministre du Commerce prétend-il le contraire et qu'il n'est pas possible d'exproprier la Beauharnois en vertu des lois d'électricité votées l'an dernier? Je pose la question au ministre du Commerce.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Il reste 1,500,000 chevaux-vapeur qui appartiennent à la province, et je dis qu'il n'est pas nécessaire d'exproprier la Beauharnois.

M. Monk (Jacques-Cartier): Le bill de l'année dernière dit que le gouvernement peut exproprier ou acquérir de gré à gré toute chute ou tout rapide qui n'est pas actuellement exploité. Or, il n'y a pas assez de pouvoirs inoccupés à l'heure actuelle, pour créer une Hydro. Ça aurait été bien plus simple de mettre dans le bill: le gouvernement a le droit d'acquérir de gré à gré la chute de la Beauharnois. Si l'honorable député de Saint-Hyacinthe veut, comme il nous l'a dit jadis, être le père de l'Hydro au Québec, il n'a qu'à faire amender la loi au cours de la session, en faisant décréter que la Commission des eaux courantes a droit d'exproprier toute la Beauharnois.

(Applaudissements à gauche)

Le ministre se déclare prêt à en prendre une partie seulement, il me rappelle ce jugement du roi Salomon. Le même enfant était réclamé par deux mères. Salomon dit: je vais le séparer en deux et vous en donner chacune la moitié. Or, il se trouva que la femme prête à accepter ainsi une partie de l'enfant n'était pas la véritable mère. Puisque le

député de Saint-Hyacinthe se déclare prêt à accepter une partie seulement des pouvoirs de la Beauharnois, c'est qu'il n'est pas le véritable père d'une Hydro provinciale.

Le député de Saint-Hyacinthe ne sera pas l'Adam Beck⁶ de la province de Québec. Ce titre ira au représentant de Québec-Centre (M. Hamel)

(Applaudissements à gauche)

Les compagnies ont mouillé leurs capitaux et ont dû élever leurs taux. Une Hydro provinciale assurerait l'électricité aux citoyens à des taux raisonnables.

La province a déjà perdu bien des industries à cause des prix élevés, des taux exorbitants, de la force motrice; et ces industries ont perdu la chance de s'établir en notre province. Il est temps d'y songer. Il n'est pas question de pertes d'argent pour ceux qui ont fait des placements dans ces compagnies. Il y a eu assez de mouillage⁷. En mettant l'électricité à la portée de tous, au moyen d'un système nationalisé, on mettrait nos industries en mesure de concurrencer ceux des autres provinces. Avec l'acquisition de la Beauharnois, le gouvernement nous assurerait des taux qui nous permettraient de faire la concurrence sur une base égale avec les provinces voisines. Si le gouvernement obtient ainsi des réductions de taux, il démontrera qu'il veut protéger le peuple. Si nous avions un gouvernement capable de nous obtenir une réduction de taux et nous donner réellement ce que nous demandons, nous pourrions croire à un commencement de restauration économique en ce pays.

La situation est sérieuse. Il nous faut des réformes énergiques. Notre génération est harassée par le présent système économique. Nous périssons dans une mer de valeurs mouillées. Nous avons besoin d'un gouvernement prêt à nous donner une orientation progressive, radicale s'il le faut. Et moi, je n'ai aucun espoir de trouver le salut dans le gouvernement actuel. J'espère que le gouvernement va changer de tête. L'honorable ministre du Commerce a dit qu'on lui avait offert d'être le chef de l'Action libérale nationale. J'ai été un des fondateurs de ce mouvement et je n'ai jamais eu connaissance qu'une pareille invitation ait été faite à mon bon ami de Saint-Hyacinthe.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Je n'ai jamais dit que j'avais reçu l'invitation de l'Action libérale nationale. J'ai dit que, dans le temps, le député de Québec-Est (M. Drouin) m'avait reconnu les qualités nécessaires et la capacité pour

devenir chef du mouvement d'Action libérale nationale, et j'ai cité ses paroles quand il me comparait à Hepburn.

(Applaudissements à droite)

M. Drouin (Québec-Est): Il se peut que le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) se soit mépris sur mes sentiments. Je l'ai suivi dans sa campagne en 1934 - et je ne le regrette pas. Et si c'était à recommencer, je ferais la même chose...

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Très bien.

M. Drouin (Québec-Est): ... jusqu'au jour où il est entré dans le gouvernement. Lorsqu'il s'est joint au gouvernement, je n'étais moi-même lié à aucun groupe. Après cela, je me suis joint à l'Action libérale nationale. Et jamais, je n'ai pensé à suivre l'honorable député de Saint-Hyacinthe dans son abdication.

(Applaudissements)

M. Monk (Jacques-Cartier): J'aurais plutôt pensé que c'est l'honorable premier ministre qui aurait invité le député de Saint-Hyacinthe à se joindre à notre groupe.

(Rires)

Les gouvernements peuvent faire faillite comme les compagnies et les individus. Les gouvernements ont de graves problèmes financiers, comme tous les individus. On n'y pense peut-être pas suffisamment en regardant l'avenir.

Il me semble également, M. l'Orateur, que l'on devrait penser plus souvent au côté économique dans l'éducation des jeunes. La question économique ne fait pas partie de leur éducation. On leur parle d'histoire, des grandes batailles, mais on ne leur dit rien de nos problèmes financiers et économiques. Le développement mécanique est en avance sur l'éducation et nous avons peine à résoudre aujourd'hui des problèmes complexes, parce que nous ne sommes pas suffisamment préparés. Il importe avant tout de familiariser les jeunes avec les problèmes qu'ils auront à envisager plus tard.

Quelle est la situation dans le monde? On brûle du blé et du café. On jette du porc, le monde étouffe de surproduction, et il y a des classes populaires qui souffrent. La prospérité générale de notre province ne sera jamais appuyée que sur deux bases: la prospérité de la classe agricole et la prospérité de la classe ouvrière.

Avant de nous occuper des millionnaires, occupons-nous des petites gens. Les millionnaires se débrouilleront bien tout seuls. J'espère qu'avant longtemps, nous aurons un gouvernement qui s'occupera de ces deux classes par des mesures énergiques, un gouvernement ouvert aux grandes réformes qui s'imposent.

Et ce gouvernement, je suis convaincu que nous allons l'avoir. La province de Québec n'échappe pas à cette situation, et elle ne peut regarder l'avenir avec confiance, sans changer de gouvernement. Elle veut un nouveau gouvernement et elle l'aura avant bien des années.

(Applaudissements à gauche)

La province veut un gouvernement progressiste avec des mesures radicales qui étaient inconnues il y a 15 ou 20 ans, avec des réformes économiques, avec des réformes sociales, avec des réformes électorales.

(Applaudissements)

Ces réformes électorales, elles sont nécessaires pour assurer au Parlement une députation indépendante des puissances d'argent et libre de penser par elle-même.

(Applaudissements)

Il nous faut des députés qui représentent l'opinion vraie du peuple. Une réforme électorale libérerait les représentants élus par le peuple des lobbyistes et du pouvoir monétaire. Il y a énormément de dépenses électorales dont nous pourrions nous passer. De plus, nous sommes ici depuis trois semaines et nous parlons. Il y a du temps à sauver en cette Chambre et je suis moi-même coupable, puisque je parle depuis une heure déjà. Je fais comme les autres, mais je m'empresserai de terminer.

Je souhaite avant tout assister à une union réelle de tous les partis, dans l'objectif de préparer et d'adopter une loi visant à assurer la réforme économique de la province. L'honorable ministre du Travail, (M. Rochette), dans le discours qu'il a prononcé, a parlé du grand Mercier. Il a cité le mot célèbre: "Unissons-nous!". C'est au peuple que Mercier lançait cet appel. Nous sommes ici les représentants du peuple et nous pouvons nous en inspirer.

J'en suis. Unissons-nous, députés de cette province, pour formuler des lois énergiques, le plus tôt possible, qui s'imposent pour protéger l'électorat contre l'oppression des trustards, pour assurer à notre province une restauration économique dont elle a tant besoin!

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Côté (Bonaventure):

(Applaudissements à droite) M. l'Orateur, je suis heureux de vous offrir mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette Chambre. Ce serait pour moi une redondance, car vous vous souvenez, sans doute que, depuis 1927, vous formiez partie d'un cercle de députés, tous amis intimes qui se sont réjouis de l'honneur qui vous était échu. Je vous souhaite bonne chance dans vos nouvelles fonctions, et suis certain que vous y trouverez beaucoup de plaisir et d'intérêt. Je n'ai pas besoin de rappeler vos éminentes qualités; d'autres orateurs, plus éloquents que moi, se sont chargés de faire votre éloge. Permettez-moi cependant de dire que tous nous vous croyons digne de cette magistrature.

Mon second devoir est de remercier bien vivement l'honorable premier ministre de cette province de l'honneur qu'il m'a fait et qu'il a fait au comté de Bonaventure en m'appelant à siéger au Conseil exécutif et en me confiant le ministère de la Voirie. Le comté de Bonaventure, après avoir été pratiquement de tout temps, attaché à la politique conservatrice, a été pris d'assaut, en 1890, par le père de mon éminent collègue le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils), le premier ministre de la province, l'honorable Honoré Mercier. Depuis lors, le comté a été fidèle au Parti libéral, à Québec comme à Ottawa, et les électeurs de ce comté, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune sont toujours restés fidèles depuis cette date à leurs députés.

Je représente un comté qui peut se vanter, à bon escient, d'être représenté à Ottawa par le doyen de la Chambre, l'honorable Charles Marcl, élu en 1900, et 10 fois successivement. Au provincial, après l'honorable Honoré Mercier, ancien premier ministre, l'une des gloires de notre politique provinciale, Bonaventure fut représenté par des hommes tels que Sir François-Xavier Lemieux, William Henry Clapperton, John Hall Kelly et Joseph-Fabien Bugeaud. J'ai cet honneur depuis 12 ans. C'est pour reconnaître cette fidélité de Bonaventure, qui a fait beaucoup pour le comté, que son député a été honoré d'une place dans le conseil des ministres.

Au nom de mes électeurs, je suis très reconnaissant au premier ministre, et s'il est vrai que je ne puis offrir à la province les talents et les hautes capacités de mon distingué prédécesseur, l'honorable M. Perrault (Arthabaska), et de ceux qui m'ont précédé au département que j'administre actuellement, je puis du moins assurer la province et la Chambre de mon amour du travail, de la volonté de bien faire et de ma sincérité.

(Applaudissements à droite)

Je félicite comme il le convient, d'ailleurs, le proposeur, le représentant de Bagot (M. Dumaine) et le secondeur de l'adresse, le représentant de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors) qui se sont bien acquittés de leur tâche.

M. l'Orateur, on me permettra, malgré que la chose ne soit peut-être pas usuelle, d'adresser mes félicitations à un autre de nos collègues qui ont pris part à ce débat, je veux parler de mon honorable ami le député de Montréal-Saint-Henri (M. Lauriault). Je le félicite pour le discours qu'il a prononcé en cette Chambre, non pas tant pour les idées qu'il y a exprimées, lesquelles peuvent être discutables, mais bien pour le ton pondéré et plein de dignité dont il s'est servi pour exprimer ses opinions, et la façon courtoise et polie d'argumenter la thèse qu'il soutenait. Il a parlé avec une délicatesse, une politesse remarquable, avec modération, en faisant preuve de bon sens et d'équité. Il a élevé la discussion à un niveau d'où elle ne devrait jamais descendre. Il n'est pas nécessaire de salir ses collègues pour faire de l'effet dans un débat.

C'est une preuve, M. l'Orateur, qu'on peut discuter les problèmes les plus graves avec le plus de conviction possible, avec tout le feu et l'ardeur que l'on puisse désirer y mettre, sans qu'il soit nécessaire pour étayer ses idées de dénigrer les personnes et pour convaincre un adversaire politique, d'essayer de le salir ou de le rapetisser.

À ce propos, je crois que le député de Montréal-Saint-Henri sera intéressé de connaître l'opinion d'un député très haut placé à la gauche de l'Orateur - je crois même que c'est le chef de l'opposition - avec qui je discutais ce sujet, il y a quelques années, et qui me disait avec tout l'esprit d'à propos qui le caractérise que la Chambre est le salon de la province et que les gens bien élevés devraient savoir s'y conduire.

(Applaudissements à droite et à gauche)

Depuis le début de la session et depuis que la discussion sur le discours du trône est commencée, la Chambre a entendu une vingtaine de discours. On comprendra que je ne fasse pas d'appréciation de ceux de mes collègues de la droite, mais que je m'attache plutôt aux arguments apportés par les membres de la gauche. Une phrase type, que j'entends en cette Chambre depuis 12 ans que j'y siège, a été retrouvée sur les lèvres de presque tous les députés de l'opposition, et c'est celle-ci: le discours du trône est vide et nous n'y avons rien trouvé. C'est un vieux cliché dont l'opposition se sert depuis 38 ans...

(Applaudissements à droite)

... et qui semble être patenté par les membres de l'opposition. Leur protestation continuelle est peut-être arrangée; un sentier battu par une génération conservatrice de 38 ans et dans lequel sentier, chaque année, l'opposition s'engage avec une persévérance qui me surprend. Rien dans le discours du trône. Pourtant le gouvernement, en outre de promettre de soulager la misère de concert avec le fédéral, au point de vue de secours direct, assure à la population ouvrière de la province de donner du travail, en autant que les revenus permettront de le faire. La pension de vieillesse, si longtemps réclamée par l'opposition elle-même, est devenue une réalité.

Ceux qui ont parlé le plus longuement sur ce sujet se sont surtout appliqués à mentionner ce que le discours du trône ne contenait pas. Au lieu de donner leur appréciation, ou même leur adhésion, puisqu'ils prétendaient être de bonne foi, ils ont procédé par négation.

Évidemment, le discours du trône ne peut contenir tout ce que le gouvernement a fait depuis qu'il est au pouvoir, pour toutes et chacune des classes de la société, pas plus que l'on pourrait y insérer toutes les choses dont, d'ici à la prochaine session, tant par les lois qui seront votées que par la façon d'administrer la chose publique, les citoyens auront le bénéfice. Pour ce faire, il aurait fallu présenter à la Législature, non pas le discours du trône suivant le format adopté de tout temps, mais plutôt une bibliothèque volumineuse.

En quelques mots, voulez-vous me permettre, M. l'Orateur, vu que les différents sujets que je viens de mentionner ont été traités à maintes reprises par ceux qui m'ont précédé, d'indiquer quelques aspects et quelques angles nouveaux à quelques-unes de ces questions.

Le gouvernement ne peut pas dire dans ce discours tout ce qu'il a fait, il ne peut pas dire non plus tout ce qu'il entend faire. La première mesure dont je veux parler est celle du crédit agricole. Cette question, si souvent et si longtemps débattue en cette Chambre, est présentée dans le discours du trône de façon à assurer aux cultivateurs l'argent nécessaire pour faire un succès de leurs fermes. Le système fédéral n'a pas donné satisfaction. Il contenait des obstacles quasi insurmontables.

Le système fédéral, de l'aveu de tous, il me semble, ne rencontre pas les besoins de la population rurale de la province. L'intérêt à 5 % et la recherche des titres ont été des obstacles quasi insurmontables au fonctionnement de la loi pour les nôtres. Au surplus en vertu d'une situation qui est propre à la province de Québec, nos cultivateurs n'ont pas été à

même d'obtenir de prêts avec le système fédéral, aussi facilement que nous l'aurions voulu.

Et, en outre du crédit agricole fédéral que Québec entend perfectionner pour le mettre plus à la portée et à l'avantage des cultivateurs de la province, le discours du trône annonce à ces cultivateurs de continuer en l'amplifiant la politique d'amendement calcaire et du drainage des terres.

Et, malgré cela, M. l'Orateur, l'opposition, en commentant le discours du trône, n'y a rien vu, n'a rien trouvé qui puisse intéresser aucune des classes de notre population de cette province. Évidemment, l'opposition a mentionné ce qu'il n'y avait pas plutôt que ce qu'il y a. Il importe donc de combler cette lacune et de dire ce que contient le discours du trône.

Je ne veux parler que de mon comté. Comme exemple typique, je puis vous dire, M. l'Orateur, que, dans le comté de Bonaventure, depuis 1930 au 3 avril 1936, durant six ans, représentant un capital de \$147,958.14, sur 126 demandes d'emprunt, sept cultivateurs seulement ont pu obtenir un crédit, pour une somme de \$4,600, parce que les autres ne présentaient pas des garanties nécessaires: solvabilité personnelle, rendement de la ferme, et possibilité de remboursement, tant de l'intérêt que du capital, n'étaient pas suffisants.

Il fallait y remédier et le gouvernement croit avoir trouvé une solution, en se portant, à l'égard des emprunteurs dont la garantie a pu paraître douteuse, un endosseur solvable qui ne peut être discuté. Je ne vois pas comment nous pourrions aider mieux nos cultivateurs. Ce sera donc là la solution d'une question importante. Je crois que cette loi est beaucoup mieux que le prêt provincial.

M. Trudel (Saint-Maurice): Est-ce que le ministre dit que le cultivateur était insolvable avant la nouvelle loi?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): Je n'ai pas dit cela et je n'ai pas voulu dire cela.

M. Trudel (Saint-Maurice): Je suis venu ici pour dire des choses sérieuses et je demande une réponse plus précise.

L'honorable M. Côté (Bonaventure): Je répondrai à mon honorable ami que je n'ai même pas pensé cela. Si je l'avais dit, je n'oserais pas me représenter dans mon comté aux prochaines élections et l'honorable député peut être certain que je serai candidat. Je ne sais pas si l'honorable député était sincère quand il m'a posé cette question?

M. Trudel (Saint-Maurice): Lorsque je me suis présenté, j'étais sincère et je mets encore la même sincérité dans mon travail.

L'honorable M. Côté (Bonaventure): Je n'ai jamais dit que les cultivateurs n'étaient pas solvables. Je prétends que les cultivateurs qui ont demandé à emprunter de l'argent dans Bonaventure auraient dû l'obtenir. À l'avenir, avec le gouvernement provincial qui garantira au moins la moitié du prêt, ils obtiendront ce dont ils auront besoin.

(Applaudissements à droite)

À l'avenir, le cultivateur qui voudra emprunter du prêt fédéral aura, en outre, de sa responsabilité et de sa valeur personnelles, l'endossement du gouvernement provincial pour le montant d'intérêt au-dessus de 3 %, soit 2 %, et en outre 50 % du capital emprunté.

(Applaudissements à droite)

À moins que nous décidions de ne pas prêter, mais de donner les argents à titre absolument gratuit aux cultivateurs, je ne vois pas comment un prêt provincial, dont on a tant parlé, pourrait offrir à nos cultivateurs quelque chose susceptible d'amener un meilleur rendement. Si ceux qui sont intéressés à cette question veulent discuter non pas pour avoir raison, mais pour savoir qui a raison, au point de vue de l'intérêt des cultivateurs de la province, ils devraient de toute nécessité admettre que la position des cultivateurs d'autrefois, voulant emprunter du fédéral sans le secours de Québec, était excessivement différente de celle qui existera à l'avenir.

En aidant au cultivateur pour la recherche des titres, en lui permettant d'hypothéquer tant ses meubles que ses immeubles pour la garantie du prêt, nous augmentons immédiatement la garantie qu'il peut offrir. En payant l'intérêt de 2 %, et en garantissant le paiement de la moitié du montant qu'il emprunte, nous faisons plus que doubler la garantie de solvabilité qu'il était à même d'offrir, et il n'y a pas de raison pour qu'un cultivateur sérieux ne puisse obtenir du prêt agricole, à l'avenir, le montant dont il a besoin pour améliorer sa ferme et la rendre productive.

Avant de clore mon argumentation à ce sujet, je crois qu'il convient de faire remarquer à cette Chambre que je ne verrais aucune excuse pour la province de Québec de ne pas faire l'essai de cette loi plutôt que de créer un crédit agricole provincial, lorsque l'on doit réaliser les millions de dollars qui viendront d'Ottawa dans la province de Québec et

que nous devrions prendre à même nos propres deniers, si nous ne continuions pas le système fédéral.

Au point de vue de colonisation, que tous admettent être un des problèmes les plus importants actuellement comme toujours d'ailleurs, au point de vue de la survivance de notre race, le discours du trône affirme la continuation du programme commencé l'an dernier et qui a produit déjà de si beaux résultats.

Mon collègue, le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Authier), aura l'occasion de discuter tant les grandes lignes que les détails du mouvement de colonisation de la province. La Chambre voudra bien me permettre à ce sujet de me confiner au comté de Bonaventure, pour le moment, pour dire le beau mouvement de colonisation qui s'y fait depuis quelques années.

Dans Bonaventure, le gouvernement a établi plusieurs colonies nouvelles. Successivement, avec l'encouragement et l'aide du gouvernement, se sont développées dans Bonaventure, les colonies de Saint-François d'Assise, Saint-Fidèle, Alverne, Saint-Jean-de-Brébeuf, Mission Saint-Louis, la colonie du Calvaire, Saint-Elzéar, Garin Hope, avec une population totale de 4,400 personnes environ.

Actuellement, le gouvernement fait de l'arpentage dans les cantons de Mann, Matapédia, en arrière de Carleton, où, d'après des renseignements qu'on me donne, nous pourrions établir des groupements pour former plusieurs paroisses. Cette politique du gouvernement de Québec, au point de vue de colonisation, a été tellement bien vue dans Bonaventure que j'ai dû faire des instances, l'an dernier, auprès du département, pour que les fils de cultivateurs, chez nous, aient d'abord la préférence de s'établir sur les lots que l'on voulait mettre à la disposition des colons, plutôt que de les livrer à des étrangers du comté. Les jeunes gens voulaient garder les lots pour eux.

On voudra bien voir là de ma part, comme député de Bonaventure, non pas de l'étroitesse d'esprit, ni du chauvinisme, mais plutôt le fait que, lorsque les circonstances le permettent et que nous avons le capital humain nécessaire, nous devons placer comme colons, dans une partie de la province, les fils de ceux qui y résident déjà, pour que, lorsqu'il y a possibilité, ils puissent être aidés de toute façon, pécuniaire ou autre, par leurs parents et amis, et pouvoir continuer avec ces derniers leurs relations familiales et sociales qui leur permettent d'adoucir un peu la dureté et les difficultés inhérentes au sort du colon, dont la hache abat le premier arbre sur le lot qui lui est destiné. Lorsque

les fils de Bonaventure se seront établis, si les cadres de nos colonies sont assez grands pour pouvoir recevoir d'autres colons, nous serons prêts à considérer les étrangers du comté comme des éléments désirables et bienvenus. J'espère que les futurs colons n'en voudront pas au député de Bonaventure et à ses électeurs de vouloir s'appliquer tout d'abord l'adage anglais "Charity begins at home".

L'intimité qui m'a toujours lié depuis 12 ans avec le ministre actuel de la Colonisation (l'honorable M. Authier), le connaissant comme un expert en cette question et étant à même de ne pas douter de tout le dévouement qu'il va apporter à ce problème et du succès certain qui lui est assuré, me font présager que l'œuvre de la colonisation de cette province va se continuer pour le plus grand bien de nos gens. Connaissant sa compétence, son esprit de travail, je sais que son mouvement de retour à la terre sera un succès.

Un mot de l'agriculture, maintenant. Plusieurs membres de l'opposition ont déclaré n'avoir rien vu dans le discours du trône qui puisse encourager les cultivateurs. Évidemment, ces honorables députés n'ont pas voulu considérer les deux items d'amendements calcaires et de drainage des terres dont il est question. Je ne crois pas, M. l'Orateur, qu'il y ait de meilleure politique dans tout le département de l'Agriculture que le système d'amendements des terres par le chaulage, soit par la pierre à chaux ou par ce qu'on appelle communément, dans le Bas-du-Fleuve, la vase blanche de lac. Ici encore, je veux me borner à rappeler un peu ce qui s'est fait dans mon comté.

Je me souviens, lorsque je suis allé en Gaspésie en 1913, que ce fut pour moi un sujet d'étonnement de constater, au printemps, les énormes quantités de poisson frais, hareng, caplan, que l'on seine dans la Baie-des-Chaleurs pour déposer sur la terre comme fertilisant. Résultat, une récolte minime était assurée pour un an, et il fallait recommencer le procédé au printemps suivant. Au surplus, ce système avait le défaut de rendre nos terres acides, et après un certain nombre d'années, elles devenaient improductives. Les cultivateurs se plaignaient de l'acidité de leurs terres.

Je me suis adressé au département de l'Agriculture, il y a de cela plusieurs années, et les experts du département sont venus chez nous, et ont constaté que nous avions d'immenses dépôts de vase de lac blanche à base de calcaire et des montagnes de roches calcaires. Ils ont corrigé ce défaut. Pour encourager nos cultivateurs à faire l'amendement de

leurs propriétés, j'ai obtenu des octrois généreux, et des milliers de tonnes de vase ou de pierres calcaires ont été déposées sur les fermes. Je puis vous dire, M. l'Orateur, que dans des endroits où les cultivateurs, à l'automne, étaient dans la nécessité, il y a quelques années, de tuer des animaux qu'ils ne pouvaient hiverner parce qu'ils n'avaient pas de fourrage en quantité suffisante, ces mêmes cultivateurs aujourd'hui, non seulement gardent leurs animaux, mais vendent du foin, de l'avoine et autres produits de la ferme, comme résultat d'une culture scientifique.

Un autre problème qui a été attaqué par le département de l'Agriculture, c'est le drainage des terres. Dans la Gaspésie, nous en avons profité largement, et comme résultat, des centaines d'acres de terres, qui étaient en marécages et qui causaient une diminution de valeur aux propriétés sur lesquelles ces marais se trouvaient, sont aujourd'hui, grâce à la politique de drainage du département de l'Agriculture, en pleine production et ont augmenté la valeur des propriétés des intéressés. Les statistiques illustreront ma prétention.

De 1930 à 1934, inclusivement, la province de Québec, sous l'impulsion donnée par le département de l'Agriculture a employé, comme amendements calcaires, les quantités suivantes:

<i>Année</i>	<i>Tonnes</i>
1930.....	16,331
1931.....	22,763
1932.....	31,384
1933.....	25,547
1934.....	26,517

Dans le seul comté de Bonaventure, on a placé sur les terres ce qui suit:

<i>Année</i>	<i>Tonnes</i>
1930.....	300
1931.....	133
1932.....	3,535
1933.....	4,525
1934.....	1,282

Au point de vue de drainage, dans la province, de 1921 au 1^{er} janvier 1935, la longueur des cours d'eau drainés fut de 115,660 arpents, donnant une superficie totale de 1,191,497 arpents, intéressant 43,649 propriétaires. Le coût des travaux s'est élevé à la somme de \$2,290,558, montant sur lequel le gouvernement a donné des octrois pour une

somme de \$1,008,374. Dans le seul comté de Bonaventure, 12,581 arpents ont été drainés, de janvier 1931 à janvier 1935, intéressant 2,404 cultivateurs, pour un total de \$136,210, avec une subvention de \$70,159. On peut par ces chiffres juger de l'importance que le département de l'Agriculture y a accordée.

Un député de l'opposition, l'honorable député de Missisquoi (M. Pouliot), a prétendu que le gouvernement de la province de Québec n'avait pas attaché une attention toute particulière et suffisante à la question de la production de blé dans Québec; je n'ai pas en main les statistiques pour la province, mais j'ai ceux de mon comté et je veux en donner connaissance à la Chambre. Il y a plusieurs années c'était, je crois, en 1930, l'agronome du comté, M. Hector Leblanc, suivant les directives de ses chefs au département de l'Agriculture, a entrepris une campagne dans Bonaventure pour convaincre nos cultivateurs de l'opportunité de produire leur blé. Conférences, directions données, avantages énumérés, donnèrent le résultat que la production du blé en 1932 fut portée de 5,000 à 6,000 minots; en 1933, elle atteignait 48,000; en 1934, nos cultivateurs récoltaient 60,000 minots de blé avec la gradation ascendante qui démontre qu'en 1935, au bas mot, 80,000 minots de blé ont été récoltés dans le comté. C'est donc une progression constante.

Nous pouvons dire que, depuis 1933, 250 chars de farine ont été produits dans Bonaventure avec d'autant plus de facilité que la question des amendements calcaires ayant été aussi prônée, nous avons eu le splendide résultat de récolter 25 minots de blé pour un (minot) de semence. Si l'on considère qu'un char de farine se vend en moyenne \$1,500, on peut constater que la politique adéquate du département de l'Agriculture, par le travail de ses agronomes, a valu à mon comté une économie de \$375,000 de matières premières que nous avons produites chez nous, plutôt que d'en faire l'importation, depuis cinq ans. On a produit, dans mon comté, dans une seule année, pour \$375,000 de farine. Et Bonaventure n'a pas été une exception. Ce sont là deux problèmes, entre plusieurs, qui ont été soumis au département de l'Agriculture et dont la solution a valu la prospérité à nombre de personnes de la Gaspésie.

M. Pouliot (Missisquoi): Quand j'ai parlé de la culture du blé dans Shefford, j'ai démontré que la production avait diminué des deux tiers. Je voudrais savoir si l'honorable ministre prétend que l'on peut orienter la culture du blé, de façon à ce que nous produisions suffisamment pour nos besoins.

L'honorable M. Côté (Bonaventure): Si elle a diminué ailleurs, chez nous, elle a augmenté et on aurait le même résultat si l'on suivait comme chez nous les conseils des agronomes.

M. Dussault (Portneuf): Est-ce que l'honorable ministre pourrait me dire les résultats obtenus avec l'engraissement de la terre avec la glaise, une politique que le département a maintenant abandonnée?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): La question de la glaise ne se pose pas dans mon comté. Comme je ne suis pas le ministre de l'Agriculture, j'espère que l'honorable député ne m'en voudra pas si je lui suggère de poser cette question au ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout).

J'ai entendu dire l'autre jour à un des honorables membres de cette Chambre: Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour les pêcheurs de la province? Si le député, dont j'oublie le nom, qui a posé cette question était allé en Gaspésie il y a 25 ans comme je l'ai fait⁸, et qu'il y retournait, il aurait la réponse. Il serait à même de comparer la situation des pêcheurs d'alors avec celle qui leur est faite aujourd'hui, et il n'aurait pas posé cette question. Évidemment, et je préviens immédiatement l'objection, je n'ai pas l'intention d'essayer de prouver que les pêcheurs de la Gaspésie, depuis quelques années, vivent dans la prospérité.

Je ne prétends pas que les pêcheurs n'ont pas subi la crise. Ce serait impossible de ne pas admettre qu'il y a eu une crise mondiale qui a affecté tout le commerce, et les pêcheurs n'en ont pas été exempts. Cependant, le point que nous avons à discuter actuellement n'est pas de savoir si les pêcheurs sont prospères ou non. Ce n'est pas de juger si la crise existe ou si elle n'existe pas, si les pêcheurs ont été éprouvés ou non, mais plutôt d'admettre ou de nier que le gouvernement de la province de Québec a humainement fait son possible pour pallier aux épreuves que la crise et les embarras financiers mondiaux ont pu causer aux pêcheurs, de savoir si le gouvernement a fait pour eux ce qu'il devait. D'abord, il leur a donné les instruments dont ils avaient besoin. Nous avons donné des octrois sur les barques.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Surtout pendant les élections!

L'honorable M. Côté (Bonaventure): S'il y a un député en cette Chambre en mesure de répondre à cette insinuation du chef de l'opposition et de dire qu'il n'a jamais fait de politique avec les pêcheurs, je crois que c'est le député de Bonaventure.

(Applaudissements à droite)

Il y a assez longtemps que nos amis de la gauche font cette insinuation. On ne fait pas de politique avec ces octrois. Chaque fois que l'opposition a affirmé le contraire, ça a été une occasion de nier cela avec emphase et de prouver que bleus comme rouges, dans le comté de Bonaventure bénéficient des octrois. Jamais on ne s'est occupé de savoir si un pêcheur était rouge avant de lui donner agrès, barques ou boîte.

M. Duplessis (Trois-Rivières): N'est-il pas vrai que les octrois pour les barges ont été augmentés de \$50,000 en 1931, avant les élections et qu'ils ont diminué d'autant l'année suivante?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): Certainement, mais le chef de l'opposition aurait-il voulu que, parce qu'il y avait des élections, le gouvernement laisse crever les pêcheurs? Est-ce que nous aurions dû laisser les pêcheurs dans le marasme, parce que nous étions à la veille des élections?

(Applaudissements à droite)

En 1931, le gouvernement a donc décidé de donner des barges aux pêcheurs. Les octrois ont augmenté, mais comme l'année suivante, les besoins étaient moindres, les octrois ont diminué. Maintenant que les agrès des pêcheurs sont usés, nous allons faire tout ce qui est possible pour aider les pêcheurs.

Depuis 1922, lorsque nous avons pris le contrôle des pêcheries à Québec, voici ce que le gouvernement a fait pour les pêcheurs. Il les a équipés de tout ce qui était nécessaire pour exercer leur industrie. Nous leur avons donné des barges, des agrès et, en plus, nous avons construit dans toute la péninsule de la Gaspésie des entrepôts frigorifiques pour conserver la boîte et le poisson frais. C'est de l'histoire ancienne, M. l'Orateur, que de voir maintenant dans la Gaspésie un pêcheur assis au bord, admettre qu'il y a de la morue au large, mais qu'il ne peut aller pêcher parce qu'il n'a pas de hareng, ou d'éperlan ou de squid pour empâter sa ligne.

Les entrepôts frigorifiques que nous avons bâtis un peu partout sur la côte de Gaspé ont comme avantage qu'au printemps, lorsque le hareng donne, nos pêcheurs le seinent en grande quantité, le vendent au gouvernement qui le congèle, et dans le cours de l'été et à l'automne, lorsque la pêche est bonne et qu'il n'y a plus de hareng et que la boîte manque pour empâter, nous remettons gratuitement tous les jours à ces mêmes pêcheurs le hareng congelé qui leur permet de continuer à pêcher.

M. l'Orateur, la meilleure réponse que je puisse faire à l'honorable député, qui demandait ce que nous avons fait pour les pêcheries et qu'est-ce que nous pouvons faire de plus pour les aider, est de lui communiquer cette remarque qui m'était faite l'été dernier par un vieux loup de mer de Paspébiac - dans mon comté - à qui je demandais s'il était satisfait, et lui de me répondre: "M. Côté, le gouvernement ne peut faire davantage. Mais il y a quelque chose de plus que vous pourriez faire: demandez donc à M. Taschereau de venir avec vous pêcher la morue pour nous."

(Applaudissements à droite)

Il y a encore, M. l'Orateur, un facteur qui n'est pas réglé, je l'admets, et qui est très important au point de vue des pêcheries. Nous avons fait ce qui était humainement possible. Le problème est maintenant de trouver les marchés et les débouchés. Le gouvernement et moi-même avons pourtant bien fait notre possible. Nous avons fait de la propagande, et nous avons essayé à intéresser nos gens à manger plus de poisson, en leur représentant que la qualité de poisson que nous pouvions leur offrir n'avait d'égale nulle part. Nous leur avons demandé d'avoir un peu d'esprit Québécois en consommant le poisson gaspésien plutôt que le poisson étranger; mais malheureusement, le résultat que nous avons obtenu n'est pas satisfaisant. La province de Québec peut consommer beaucoup plus de poisson frais qu'elle ne le fait actuellement, et c'est le poisson de la Gaspésie et de la Côte-Nord qu'elle devrait acheter. Je ne veux que citer un exemple. Le saumon du Bas-du-Fleuve, que nous sommes à même de livrer 24 heures après sa prise sur les marchés de Québec et de Montréal, a une saveur que pas une autre sorte de saumon au monde ne peut égaler. Pourtant, malgré que nous l'ayons dit, en dépit de brochures qui l'ont expliqué, nos bonnes mères de famille, dans les villes, envoient encore chercher à l'épicerie du coin, du saumon en conserve de la Colombie-Anglaise, plutôt que d'acheter du saumon frais qui vient de chez nous.

J'ai discuté le problème avec le nouveau ministre des Pêcheries (l'honorable M. Rochette), qui est un expert dans la matière, et j'ai confiance, qu'avec l'enthousiasme que tout le monde lui connaît, et avec sa connaissance approfondie et son bon jugement, il pourrait trouver le moyen d'assurer aux pêcheurs gaspésiens le marché que nous demandons dans la province pour le poisson frais. Si l'honorable ministre des Pêcheries actuel ne réussit pas, ce sera peine perdue, car personne mieux que lui ne peut réussir à résoudre ce problème.

(Applaudissements à droite)

Le défaut de marchés pour écouler notre morue sèche est encore à l'ordre du jour. J'ai, dit-il, confiance pour cela dans le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard). S'il y a une sphère d'activité pour laquelle il est ridicule d'affirmer que le gouvernement fait de la politiaillerie, c'est bien celui des Pêcheries, car que l'on soit "rouge" ou "bleu", on reçoit tous la même assistance. Au point de vue des Pêcheries, le gouvernement doit continuer sa politique qui a donné une si grande satisfaction aux pêcheurs de la province et de la Gaspésie, en particulier. Le cadre des remarques que je fais actuellement n'est pas assez grand pour que j'en cause, mais au cours de la session, nous aurons l'occasion d'y revenir.

À titre de nouveau ministre de la Voirie, on me permettra de parler un peu de ce département et de donner quelques faibles aperçus de ce qui a été fait pour la voirie à date.

Malgré les difficultés inhérentes à notre province, en raison de sa situation géographique et notre climat, la voirie a pris un essor extraordinaire dans Québec depuis 25 ans. Il n'y a pas au monde d'industrie qui se soit développée avec autant de rapidité et d'ampleur, et je crois que la province de Québec, eu égard à sa population et à ses ressources, peut se comparer avec avantage avec les autres parties du pays.

Nous avons actuellement 35,148 milles de chemins ruraux, dont 5,924 de chemins de première classe, 8,819 de deuxième classe, et 20,405 de troisième classe. La longueur des chemins de terre améliorés est de 17,494 milles. La longueur totale des chemins entretenus par le département de la voirie est de 15,993 milles, et les grandes routes y sont pour 5,705 milles, et les chemins municipaux pour 10,287 milles. Si l'on jugeait de la progression de l'entretien de nos chemins au frais du gouvernement, il suffirait de constater qu'en 1923 la province avait à sa charge 1,407 milles de chemins; aujourd'hui, elle en a 15,993 milles. L'entretien de ces chemins nous coûtait en 1911-1912, \$63,562, alors qu'en 1934-1935, nous avions à dépenser \$3,370,272.68.

Depuis 1911 jusqu'en 1935, nous avons dépensé pour l'entretien et l'amélioration, la construction, la surveillance des routes et l'aide au tourisme, une somme de \$180,046,412.49. La somme peut paraître extraordinaire, à première vue, mais si l'on veut arrêter son attention au fait que nous avons perçu, durant la même période, \$58,808,660.46 pour l'enregistrement des véhicules automobiles, et \$40,573,959.76 de taxes sur la gazoline, formant un total de \$99,382,620.24, nous

trouvons une différence d'environ \$80,000,000 que nous avons dû réellement déboursier pour la construction de notre voirie dans la province; mais nous devons comparer ces chiffres avec les revenus qu'elle nous a apportés dans Québec. En 1915, 3,430 automobiles étrangères ont dépensé dans la province de Québec un montant de \$340,000, en 1935, 675,000 automobiles étrangères nous laissaient une somme de \$40,000,000. De 1915 à 1935, soit 21 ans, 6,765,194 automobiles venues de l'étranger ont laissé dans notre province au-dessus d'un demi-milliard, soit \$507,373,000. Ces revenus sont calculés, en prenant pour base les chiffres établis par le département fédéral du Commerce.

Il est facile de constater, M. l'Orateur, que le capital que la province a investi dans sa voirie fut de l'argent bien placé, et je ne crois pas que nous puissions dire qu'il y eut jamais dans la province d'industrie plus fructueuse et plus à même d'aider notre population. Et cette industrie est une de celles qui à peine a senti le choc de la crise mondiale. De 1915 à 1935, le nombre de voitures étrangères qui sont venues dans Québec a augmenté graduellement jusqu'en 1931, alors qu'il atteignait 750,000 voitures, pour diminuer jusqu'en 1934 à 600,000, et remonter immédiatement l'an dernier à 675,000. Il faut que la voirie suive le mouvement. Nous avons dans la province de Québec tout ce qu'il faut pour attirer le tourisme: nos mœurs, nos us et coutumes, notre langue, notre pays vieux de 300 ans et dont les aspects diffèrent des endroits plus modernes, est la raison primordiale de l'exode des étrangers de leur propre pays, qui viennent chercher chez nous ce qu'ils ne peuvent trouver ailleurs.

Nous avons, par une publicité spéciale, invité les touristes à nous visiter. Nous avons fait connaître la province de Québec à l'étranger par toutes sortes de moyens: conférences, vues cinématographiques, brochures, articles dans les journaux, mais je dois vous dire, M. l'Orateur, que le meilleur facteur que nous puissions avoir, c'est encore le touriste lui-même qui, à son retour chez lui, avec l'enthousiasme de quelqu'un qui revient émerveillé, nous fait une propagande gratuite, mais fructueuse.

Nous devons donc continuer, eu égard au budget de la province et aux nombreuses obligations auxquelles nous devons faire face, à régler le problème de la poussière par des pavages permanents et assurer aux touristes le confort auquel ils ont droit et pour lequel ils sont anxieux de payer, de façon à nous en faire des clients et des propagandistes tout trouvés. Nous devons aussi accorder une attention quasi immédiate à la décongestion du trafic.

Il nous faut décongestionner les routes, aux approches des grandes villes, entre autres Montréal et Québec, et les autres villes importantes de la province.

Je veux ici faire un appel à la bonne volonté de tous pour convaincre les intéressés qu'il est impossible pour le gouvernement de la province de régler tous les problèmes de la voirie dans toutes et chacune des parties de la province, en même temps. Si les travaux de chemins sont des choses nécessaires, il ne faut pas oublier que ces travaux doivent être faits graduellement et vu le coût considérable qu'il faut assumer, il ne faut pas perdre de vue que la province ne peut procéder à ces améliorations partout simultanément.

Les citoyens de la ville de Montréal, la grande métropole canadienne, peuvent être assurés que le gouvernement est très bien disposé à ce sujet; qu'il comprend leurs besoins et qu'il est nécessaire que les artères principales du trafic montréalais soient améliorées, pour satisfaire aux besoins du moment. Plusieurs questions qui ont été soumises au département de la Voirie sont à l'étude et je crois qu'avant longtemps nous serons à même d'y apporter une solution qui donnera satisfaction aux intéressés.

(Applaudissements à droite)

Je veux dire la même chose à la ville de Québec. À Québec, par exemple, nous voulons nous occuper de la sortie de la route nationale allant vers Montréal, en particulier des routes de Charlesbourg, de Giffard et de la Petite Rivière. Ce sont trois questions qui intéressent la population de Québec et qui sont aussi sous étude. Le département a confiance que, sous peu, une réponse satisfaisante sera donnée à ceux se sont intéressés à ces projets.

(Applaudissements à droite)

M. Tremblay (Maisonneuve): Le ministre va-t-il avoir un bon œil pour le pont Charlemagne?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): J'aurai un bon œil et une bonne oreille pour toutes les demandes.

(Applaudissements)

M. l'Orateur, plusieurs orateurs de la gauche ont parlé des jeunes dans cette province. Lorsqu'ils ont abordé la question, j'ai prêté l'oreille, croyant que ces honorables députés nous feraient des suggestions que nous serions à même d'apprécier et mettre en vigueur pour aider à cette classe de notre population. J'ai été énormément désappointé de constater que, lors de la dernière élection, nos adversaires politiques se soient appliqués à peindre bien en noir

l'avenir des jeunes, à les décourager et refroidir leur enthousiasme inné, à faire croire que le Parti libéral était contre eux, et tout cela, pour servir des fins politiques, ce qui n'est ni une excuse ni une raison. On peut faire de la politique avec à peu près de tout et essayer par tous les moyens.

Cependant, lorsque le feu de la politique est éteint et que les députés de la Législature de Québec se sont assemblés pour étudier les problèmes qui intéressent notre population, et surtout nos jeunes gens, j'hésite à croire qu'on puisse être de bonne foi en continuant comme si c'était un mot d'ordre d'essayer de convaincre nos jeunes gens que l'avenir ne leur appartient pas, qu'ils ont tort d'espérer et que tout le travail qu'ils puissent faire pour leur avenir est nul, et qu'ils ne seront jamais rien dans la vie. On semble vouloir convaincre ces jeunes gens que le gouvernement actuel n'a qu'un but, les évincer de toute façon pour qu'ils crèvent de misère.

Et tout cela, M. l'Orateur, alors que de toute part dans la province, libéraux comme conservateurs et actionnistes, religieux comme laïques, vieux et jeunes, se coudoient, se consultent pour essayer de trouver un moyen quelconque d'aider à notre jeunesse et de l'empêcher de se décourager et de perdre son enthousiasme dans la vie, malgré la crise mondiale qui la fait souffrir. Agir de cette sorte, ce n'est pas un argument, ce n'est pas une raison même qu'un arriviste, quel qu'il soit, ait le droit d'invoquer, M. l'Orateur, c'est un crime. Pour faire invectiver les membres du gouvernement, pour se faire du capital politique, on blesse dans notre population ce que nous avons de meilleur et de plus nécessaire: le courage de notre jeunesse. Je demande en grâce, non seulement aux membres de l'opposition qui ont parlé de la sorte, mais à tous nos adversaires politiques de la province, de nous attaquer, de nous vilipender, d'essayer de nous déloger, s'ils le peuvent, mais de grâce, qu'ils ne touchent pas aux jeunes, car ils touchent à l'avenir de la province. Qu'on respecte au moins la jeunesse.

Et aux jeunes gens, je dis ce qui suit: nous ne sommes pas des bandits politiques, les exploiters fanatiques et les parias que nos adversaires nous représentent. Le gouvernement de la province de Québec est composé d'éléments humains comme partout ailleurs, et ce qui est impossible, dans les provinces et pays qui nous entourent, n'est pas plus facile dans la province de Québec. Le gouvernement est bien disposé à l'égard des jeunes, il fera son possible. Nous sommes pleins de bonne volonté, nous voulons vous aider, nous n'épargnerons pas un instant de travail et de dévouement pour mettre à votre

disposition tous les moyens dont la province peut disposer.

Mais tout ceci ne peut être un contrat unilatéral, et le gouvernement seul sera physiquement incapable de vous être utile, si vous ne voulez pas coopérer avec nous et nous donner votre confiance en vous rapprochant de nous. Ne craignez pas de nous importuner en venant nous voir ou en nous écrivant pour nous faire des suggestions que vous croyez pratiques et susceptibles d'améliorer votre sort. En toute franchise, je vous dis cependant, et je vous demande de me croire lorsque vous faites une suggestion, ne vous tournez pas contre le gouvernement de Québec ou contre les ministres en particulier, parce que vos opinions ne prévalent pas immédiatement et qu'elles ne sont pas mises à exécution sans délai.

À toute question, à tout problème, il y a différents aspects qui doivent être étudiés, et il y a surtout l'étude d'un angle qui est souvent oublié par un particulier; c'est l'application générale des réformes que l'on préconise et la possibilité de les étendre à tout un public. Les jeunes ne doivent pas aussi oublier que leur idéal ne sera atteint que par le courage et l'énergie qu'ils mettront à travailler pour faire leur avenir. Il est bien rare que le succès soit atteint sans travailler ferme, même si on a beaucoup de talents et de facilité. Je connais des jeunes gens qui auraient pu espérer faire une vie facile dans leur ville, qui appartenaient à des familles jouissant d'une certaine aisance, mais qui ont eu le courage et l'audace propres à la jeunesse, de sortir de chez eux et d'aller ailleurs dans la province pour essayer de gagner leur vie. Loin de leurs parents, sans amis, dans un milieu étranger, ils ont dû vaincre l'ennui, les difficultés de l'endroit nouveau où ils se trouvaient, se refaire un milieu social, travailler âprement, mais l'avenir leur a donné raison, et ils ont réussi.

Je ne m'adresse pas ici seulement aux professionnels, je parle pour tous les jeunes, et je m'accorde absolument avec le représentant de Kamouraska (M. Gagnon), qui répondant au député de Saint-Sauveur (M. Bertrand), l'autre jour, lui reprochait d'avoir parlé de colonisation, de façon à décourager les jeunes colons. Et le député de Kamouraska avait raison. Combien de fois ai-je entendu, dans mon comté, de vieux cultivateurs me dire, en constatant les avantages que le département de la Colonisation donnait aujourd'hui aux colons: "Si nous avions eu à notre disposition ce que vous recevez maintenant, quand nous avons défriché nos terres, il y a 40 ans, nous nous serions crus millionnaires."

Au lieu d'écouter ceux qui attaquent le gouvernement, les jeunes devraient se rapprocher du ministère et lui confier leurs besoins. Ils trouveront une main secourable. Je le répète, et c'est un appel que je lance aux jeunes: gardez votre enthousiasme, soyez des travailleurs, soyez bien disposés, regardez la vie en face, respectez l'autorité civile et religieuse et servez-vous des deux pour votre avenir. Que le prêtre soit votre conseiller, que l'autre soit votre aide. Avec ces deux facteurs et votre intelligence et votre cœur, Dieu aidant, vous serez plus tard ce que d'autres ont été avant vous, comme ils ont été eux-mêmes au labeur et à la tâche quand ils avaient votre âge. Qu'on fasse confiance à ceux qui ont le pouvoir plutôt qu'aux adversaires. M. l'Orateur, je veux maintenant terminer mes remarques, car je ne veux pas abuser de la patience de la Chambre.

Malgré que je sois un jeune ministre, j'ai entendu beaucoup de discours, et mes oreilles ont été charmées à plus d'une reprise par la voix d'orateurs qui ont fait le plaisir des foules ou des Législatures. Malheureusement, l'impression que les discours nous causent au commencement de notre carrière politique, après quelques années, s'érousse un peu, et il vient un temps où à moins que quelque chose d'extraordinaire se produise, l'enthousiasme semble être refroidi. Je veux dire, M. l'Orateur, que malgré ce que je viens d'énoncer, j'ai eu le plaisir cette année d'écouter et d'être ému. Depuis que j'ai entendu les paroles auxquelles je fais allusion, j'en ai aussi lu la critique.

Je puis vous assurer que, malgré les discours à l'encontre et les articles de critique, je n'ai pas oublié et n'oublierai pas de sitôt les paroles pleines de sens chrétien et de conviction profonde qu'a prononcées le premier ministre de cette province, il y a quelques jours, en réponse aux accusations qu'on avait faites contre lui, parlant au point de vue de ses convictions religieuses dans la dernière campagne politique. On a dit et on le répètera peut-être, ces choses que l'on a répandues, mais je suis sûr que l'histoire vengera le premier ministre de cette province et que, dans 10 ans, nous ferons encore les élections avec son nom comme nous faisons aujourd'hui avec le nom d'un premier ministre disparu.

(Applaudissements à droite)

J'ose croire que ceux qui ont agi de la sorte réaliseront un jour toute la bassesse de leur procédé, que d'ailleurs l'histoire politique flétrira.

(Applaudissements à droite)

M. l'Orateur, le premier ministre de la province est député de son comté depuis 36 ans. Il est premier ministre de la province depuis 16 ans. À

chaque élection qu'il a subie, tant dans son comté que dans la province comme chef du parti, ses adversaires se sont acharnés en l'attaquant avec le Parti libéral, en le critiquant et en s'objectant à son programme. Les conservateurs ont essayé de le discréditer en tant que membre, et l'opposition, en tant que premier ministre, mais ils n'ont jamais réussi. En Chambre, il n'y a pas de session du Parlement où le programme du Parti libéral, depuis que je suis ici, n'ait été passé au crible de la critique la plus forte qu'on puisse imaginer. Mais, M. l'Orateur, lors de la dernière élection, certains de nos adversaires politiques, fatigués de ne pouvoir réussir à abattre le gouvernement en attaquant son programme, lassés de toujours être battus par la volonté populaire de la province, ont décidé d'abandonner la politique de programme et de s'attaquer, injustement et faussement, à la réputation personnelle du chef du parti.

On s'est attaqué à ce qu'il avait de plus cher: sa religion. Si la majorité du gouvernement est sortie diminuée, je n'ai pas d'hésitation à dire que le chef en est sorti grandi, et que le premier ministre de cette province n'a jamais été aussi grand que lorsqu'il a fait face à l'opposition considérable que nous avons actuellement en Chambre devant nous, et que, malgré les attaques et les vilénies, il leur a dit qu'il était un chrétien catholique et un croyant.

(Applaudissements à droite)

J'ai été fier de voir un vieillard de 70 ans si crâne en face de ses adversaires.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Souriant) Je ne suis pas si vieux que cela, après tout.

L'honorable M. Côté (Bonaventure) est d'accord avec le premier ministre.

M. Pouliot (Missisquoi): Comme ce que dit le ministre ne s'est pas passé chez nous, le ministre pourrait-il dire où, quand et par qui ces attaques contre la religion du premier ministre ont été faites?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): N'allez pas plus loin que vos voisins, mais ne venez pas de notre côté pour le savoir!

(Applaudissements à droite)

M. Lorrain (Papineau): Je tiens à dire que, dans Papineau, les élections se sont faites comme ceci: je disais sur toutes les tribunes que le premier ministre est un grand avocat, un de nos avocats les plus éminents et qu'il est un citoyen respectable.

(Applaudissements à droite)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est peut-être pour cela que vous avez gagné!

M. Lorrain (Papineau): Mais j'ajoutais que comme premier ministre de la province, il ne prenait pas l'intérêt de la population, mais seulement ceux des trusts, de ses amis et de ses parents.

(Applaudissements à gauche et chahut à droite)

M. l'Orateur suppléant (M. Casgrain) fait un rappel à l'ordre⁹.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre de la Voirie dit que le premier ministre a été attaqué par nous du côté de la gauche. Ignore-t-il que, dans le cabinet, parmi ses collègues, des hommes ont attaqué le premier ministre plus violemment que moi ou ceux de l'opposition?

(Applaudissements à gauche et huées à droite)

L'honorable M. Côté (Bonaventure): L'honorable député est avocat comme moi. Il est très intelligent. Il devrait savoir que ce n'est pas le moment de faire des particularités. Je ne ferai donc pas une motion pour des détails.

J'ose espérer que, dans les luttes futures, les chefs de partis, quels qu'ils soient, auront à honneur d'éliminer de leurs rangs ceux qui croient que jeter de la boue au visage d'un adversaire est un argument probant, et qu'en insultant ceux qui ne pensent pas comme nous sur des questions qui ne sont pas des questions de dogme, ils prouvent qu'ils ont raison.

Puis-je terminer mes remarques, M. l'Orateur, en vous rappelant un souvenir de l'histoire ancienne? L'histoire de la Grèce nous rappelle qu'Aristide, rival de Thémistocle, mérita, par sa conduite vis-à-vis de son peuple, le titre de "Juste". Sa rivalité avec Thémistocle l'obligea à se soumettre au jugement de l'ostracisme, mot grec qui signifie coquille, genre de procédure d'après laquelle chaque citoyen écrivait sur une coquille le nom de celui qu'il voulait exiler. Aristide assistait lui-même à ce vote, s'étant mêlé à l'assemblée.

Un citoyen illettré s'approcha de lui en le priant d'écrire le nom d'Aristide sur la coquille, ce qui voulait dire l'exil. Ce dernier lui demanda: "Pourquoi voulez-vous l'exiler? N'a-t-il pas pris à cœur l'intérêt de la Grèce? Ne vous a-t-il pas donné de bonnes lois? Ne s'est-il pas dévoué pour le bien public? Quel mal vous a-t-il donc fait?" "Aucun", répond l'inconnu. "Je ne l'ai jamais vu, mais je suis ennuyé de l'entendre appelé le Juste". Aristide a été

défait par des adversaires qui n'avaient rien contre lui, à part qu'ils étaient fatigués qu'on leur en fasse l'éloge.

Si j'en juge par le verdict de la dernière élection, l'histoire semble se répéter. Trente ans de dévouement politique, dont 16 ans à la tête du parti, ont semblé, au mois de novembre dernier, provoquer de nouveau cette phrase à l'égard du premier ministre de la province. L'histoire de la Grèce nous informe qu'Aristide, trop lâche et trop peureux, partit pour l'exil, mais l'histoire de la province de Québec établira que le premier ministre actuel, sans peur et plus courageux qu'Aristide, demeura à son poste pour conduire son parti aux victoires auxquelles il l'a accoutumé depuis près de deux décades, pour le plus grand bien de notre belle province.

(Applaudissements à droite)

M. Paquette (Labelle): M. l'Orateur, je suis vraiment ému en adressant la parole pour la première fois en cette Chambre. J'admets, comme l'a si bien dit le ministre de la Voirie (l'honorable M. Côté), que nous sommes dans le salon de la province et je veux que mon discours soit marqué au coin de la plus entière courtoisie.

(Applaudissements)

En passant, je dirai que j'ai été heureux du compliment fait au député de Montréal-Saint-Henri (M. Lauriault) par l'honorable ministre de la Voirie, car notre honorable ami (M. Lauriault) a été vraiment courtois.

La province ne serait pas dans le marasme où elle est s'il y avait eu à la Chambre plus de députés ruraux pour prendre l'intérêt de la classe agricole. Les citoyens de Labelle vont être surpris d'entendre leur député parler en Chambre, car depuis 10 ans qu'il les représentait ici, leur ancien député ne s'est jamais levé pour prendre leur défense.

Je veux d'abord examiner la situation du colon dans le comté de Labelle. Est-il en position, de gaieté de cœur, de pouvoir accomplir sa tâche, en premier lieu d'abattre des arbres? Je demande pardon à la Chambre: abattre des arbres? Impossible, il n'y a plus d'arbres à abattre dans les zones qu'on abandonne au colon. Les terres ont été pillées par les compagnies de bois.

(Applaudissements à gauche)

Des voix ministérielles: Pas chez nous.

M. Paquette (Labelle): Dans les comtés que je connais, il en est ainsi. Que nos honorables amis de la droite enlèvent le bandeau de couleur qui

couvre leurs yeux et ils admettront que j'ai raison et que je dis la vérité.

Dans les lots donnés aux colons, à Chute Saint-Philippe, par exemple, on a permis le pillage des lots dans une proportion de 50 %, c'est-à-dire qu'on a enlevé le bois dans la partie d'en avant et laissé l'arrière en bois de bout. Mais on a donné aux colons la partie d'en avant, et on a laissé celle d'en arrière à la compagnie McLaren, afin qu'elle continue d'y réaliser ses profits. Pendant que les colons crèvent, les compagnies prospèrent.

Les lots sont systématiquement pillés dans mon comté par trois compagnies: la McLaren, l'International et la Singer. Les terres sont bonnes, mais il n'y a plus d'arbres dessus. Est-ce que c'est la façon d'aider les colons? On ne leur laisse que des souches. Le département a une méthode étrange. Des lots ont été classifiés comme impropres à la culture tant qu'il y avait du bois dessus. Aussitôt qu'ils ont été pillés, du jour au lendemain, on les a changés de classification, alors qu'il ne restait plus que des souches pour donner plus de travail aux colons. C'est cette politique qu'a suivie le gouvernement, tout au détriment du colon et à l'avantage des gros. C'est là, en effet, une politique uniquement à l'avantage des compagnies de bois qui souscrivent à la caisse électorale du gouvernement.

(Applaudissements à gauche)

Dans le comté de Labelle, nous avons 756 colons qui attendent des lots pour s'établir. Ces gens crèvent dans les villages. Ils ont de la misère et ils voudraient s'établir et se créer un foyer. Dans ma petite ville, des douzaines de personnes cherchent à avoir des lots. Croyant que nous étions au pouvoir - car effectivement nous devrions y être - on m'a demandé de faire les demandes. En effet, depuis l'élection, nos amis de la droite le savent, nous n'avons pas le pouvoir, mais nous le méritons et nous l'aurons bientôt, et les gens s'adressent à moi. J'ai donc adressé 756 demandes au ministère de la Colonisation.

Savez-vous combien de lots on avait à offrir à toutes ces demandes? On m'a répondu qu'il n'y avait que 156 lots de disponibles dans le moment. Les autres ne seront pas disponibles avant le mois de mai l'an prochain. Le gouvernement nous répond invariablement: "On est en train de classifier les lots." Car le gouvernement fait constamment des classifications et des reclassifications ainsi depuis des années. Voilà 750 colons prêts à s'établir. Certains ont eu l'audace, car il y a de l'audace en cette province, certains députés de la droite le savent, de s'installer sans autorisation. Ces gens, plus

audacieux les uns que les autres, sont allés s'installer sur les lots de la compagnie Singer. Ils commencèrent à défricher et se bâtirent des cabanes. Le procureur général a été averti. Avec le concours de son département, on a arrêté ces colons et on les a transportés à Mont-Laurier, à 90 milles de leurs terres, pour leur faire subir des procès, et on les a fait condamner.

Voix à gauche: Honte! Honte!

M. Tremblay (Maisonneuve): Ah! Le procureur général!

M. Paquette (Labelle): Il y a trois jours, un vieux prêtre me racontait que des jeunes gens se prirent d'eux-mêmes des lots sur des terres de la compagnie McLaren. On envoya des équipes d'hommes les chasser, détruire leurs cabanes dans lesquelles ils avaient tenté de se fonder un foyer. C'est ce que l'on fait aux gens qui cherchent à gagner leur vie par eux-mêmes, en cette province, au lieu d'être à la charité publique.

Quand nous faisons des plaintes, tout ce que le gouvernement nous promet, ce sont des enquêtes. C'est ce que le département nous répond. Quel dommage que le gouvernement n'institue pas des enquêtes sur les élections de Saint-Laurent, de Mercier et de l'Abitibi? Si on en faisait, nous passerions rapidement à droite dans cette Chambre.

(Applaudissements à gauche)

Je crois que ce serait désastreux pour le cabinet et que nous serions là-bas et vous ici.

Le gouvernement offre \$100 aux colons pour se bâtir, mais les colons ne touchent le \$100 que lorsqu'ils ont construit leurs maisons. J'apprenais avant-hier, dit-il, qu'au 1^{er} janvier 1936, seulement trois l'avaient reçu. Voici comment l'on procède. Le colon heureux dit à tout le monde que le département lui a promis \$100 et, quand il s'adresse au missionnaire-colonisateur qui est fonctionnaire du gouvernement, pour le toucher, afin de s'établir, il apprend qu'il doit d'abord bâtir, alors précisément qu'il ne possède rien. Pendant que les bons lots sont fermés aux colons, il arrive qu'on les établit sur des terres impropres à la culture où les sauterelles elles-mêmes auraient de la misère à trouver le moyen de vivre! C'est l'ancien ministre qui a fait cela - pas le nouveau, le député d'Abitibi (l'honorable M. Authier), car je sais qu'il fera mieux. Dans le canton Perosteau, on a envoyé 72 colons qui ont coûté \$80,000 et il n'en reste plus que 14. Les autres sont retournés dans leur village ou dans les villes pour augmenter le nombre des chômeurs.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Parlez donc des missionnaires-colonisateurs!

M. Paquette (Labelle): Ça viendra. J'en parlerai et je parlerai également de vous tout à l'heure, si vous le voulez.

(Applaudissements à gauche)

Dans un cas, donc, on a dépensé \$80,000 pour établir 72 colons dans des endroits comme ça, en pure perte. Quatorze colons ont persévéré, les autres sont retournés à leur village ou dans les villes pour augmenter le nombre des chômeurs. Il n'est pas étonnant que l'on ait découvert à Montréal 18,000 campagnards qui s'y sont réfugiés pour vivre du secours direct.

Là, ils reçoivent de \$50 à \$60 par mois pour ne rien faire, tandis que chez nous, ils travaillent du matin jusqu'au soir pour rien. Je voudrais voir certains députés de la droite à leur place. Cela les briserait et donnerait du cœur à quelques-uns. Il y a trop longtemps que l'on vante le colon, son rude travail, son honnêteté, son patriotisme! Quelles belles paroles!

(Applaudissements)

Aux colons, on fait de beaux discours de Saint-Jean-Baptiste. Ils n'en ont pas besoin. Ce que l'on devrait faire, c'est de joindre le geste protecteur à la parole. Les colons veulent d'abord avoir des lots. Ils ne peuvent en avoir.

Un pauvre homme ne peut obtenir les \$300 que le département de colonisation promet. J'ai ici une lettre d'un colon à qui on a dit: "Vous ne pouvez obtenir \$300, car vous n'avez que \$125 de machinerie." Pour avoir droit à l'octroi, il faut au moins posséder de \$150 à \$200 d'instruments aratoires ou d'animaux. Le brave homme me disait: "Je ne savais pas, docteur, qu'il fallait être riche pour obtenir un octroi de \$300." C'est ça l'encouragement aux pauvres gens!

M. Moreault (Rimouski): Mon honorable ami de Labelle confond l'octroi avec l'emprunt. C'est sans doute un emprunt de \$300 que le colon dont il parle voulait obtenir.

M. Paquette (Labelle): La loi de colonisation est injuste. On refuse d'abord au colon le lot de colonisation, puis, on lui refuse un bon lot, puis enfin quand on lui en accorde un, on l'accable de vexations de toutes sortes. C'est incroyable de la part d'un gouvernement qui, depuis un quart de siècle, prétend pouvoir suivre la colonisation, c'est incroyable qu'il n'a pu réaliser mieux son devoir et

le remplir. Je dis qu'en matière de colonisation, le gouvernement n'a pas rempli son devoir. La vérité c'est que la colonisation ne s'est jamais faite avec l'aide du gouvernement, mais malgré le gouvernement.

(Applaudissements à gauche)

Souvent le colon s'établit. Il défriche son lot. Il sème et récolte. Il élève des petits, ce qui est son devoir. Un jour, un barrage est construit. Le colon reçoit l'avis de partir. Il ne peut rien faire, car la loi stipule que l'on peut priver le colon de son lot.

Dans la patente pour lot de colonisation, il est dit que le colon ne pourra réclamer aucun dommage pour inondations consécutives à l'érection d'un barrage. Dans mon comté, dit-il, on donne des lots dans des sections où l'on prévoit qu'il sera fait des barrages. Alors il arrivera ce qui est survenu à Rivière-du-Loup, dans le Lac-Saint-Jean et ailleurs; les colons devront déguerpir, devant l'envahissement de l'eau, mais en abandonnant maisonnettes, granges, clôtures, etc. Le gouvernement s'est fait complice d'une ignominie en mettant dans les conditions d'octroi du lot que le colon ne poursuivra pas la compagnie pour dommages semblables. C'est une honte! C'est une indignité.

M. Hamel (Québec-Centre): C'est le respect des contrats!

M. Paquette (Labelle): C'est ce qui s'est vu dans le comté de Labelle: dans une municipalité de mon comté, Notre-Dame de Pontmain, une inondation a recouvert de 40 % à 42 % de la paroisse, par suite de l'érection d'un barrage. Par suite de ces dommages, les taxes à percevoir se sont trouvées réduites, mais la dette est restée la même. La municipalité s'est adressée à la compagnie McLaren, qui l'a rabrouée. Elle s'est tournée vers le gouvernement. Le ministre a été très poli, et a promis une enquête. Mais il y a cinq ans de cela, et l'enquête dure encore. C'est ça, la colonisation du gouvernement dans le comté de Labelle.

L'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) a dit - avec sincérité, je le reconnais - que les cultivateurs n'étaient pas dans le marasme. C'est inexact, je crois, surtout pour certaines localités. Dans mon comté, il y a 50 % ou 60 % des cultivateurs qui en sont rendus à la dernière extrémité de leur point de résistance. S'ils étaient appelés à liquider leurs affaires et à payer brusquement leurs dettes, ils n'auraient que la rue pour partage ou ils devraient s'en aller, à Montréal, vivre du secours direct.

Je reconnais que l'honorable ministre de l'Agriculture a fait beaucoup depuis qu'il est à son poste. Mais il y a des cultivateurs qui seraient mieux chômeurs en ville que sur la terre. N'est-ce pas alarmant? On parle du retour à la terre, mais il semble que la politique des départements provinciaux soit celle du retour à la ville.

Il y a des terres qui ont coûté de \$8,000 à \$10,000 - j'en ai vu dans le rapport du Mérite agricole; on y admire de belles fermes avec d'immenses troupeaux. Eh bien! Ces terres ne rapportent que \$500 par année.

M. Barré (Rouville): Et avec une comptabilité plus ou moins exacte.

M. Paquette (Labelle): Peut-être. Eh bien! Un cultivateur qui est dans ce cas-là ne serait-il pas mieux chômeur en ville? Au bout de l'année, cela est moins que ce que reçoit un chômeur de Montréal pour ne rien faire. C'est à se demander si les cultivateurs n'auront pas la tentation de vendre leur ferme et placer leur argent à 3 %, pour s'en aller profiter du régime des secours.

L'honorable ministre de l'Agriculture ne doit-il pas s'intéresser tout de suite au sort de ce cultivateur? Il en est encore temps, et nous en avons besoin. Ne devrait-on pas lui donner, pour l'aider, une prime pour son beurre ou son fromage, afin d'encourager l'industrie laitière, car il n'y a rien de décourageant comme un homme solide qui travaille vigoureusement, et qui ne parvient pas à réaliser, après 15 ou 20 ans d'efforts, le rêve de sa vie: faire vivre convenablement les siens.

Si nous ne pouvons pas faire de sacrifices pour l'agriculture, fermons les portes du Parlement et allons dans la rue pour trouver à faire quelque chose de plus utile. Je ne veux pas critiquer injustement le gouvernement. Pourtant, l'on dépense des sommes fabuleuses pour des travaux à peu près inutiles. Par exemple, l'argent dépensé pour le pont de l'Île d'Orléans n'aurait-il pas pu être employé à aider davantage la province et à aider les cultivateurs à traverser la crise?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mon honorable ami de Labelle ignore sans doute qu'une grande partie de l'argent dépensé au pont de l'Île d'Orléans est allée aux ouvriers, \$2,000,000 de cet argent sont allés en salaires?

M. Paquette (Labelle): Il y a moyen de développer le tourisme dans le comté de Labelle.

Nous avons 200 lacs dans le comté de Labelle. Ils appartiennent presque tous à des clubs et les touristes n'y ont aucun accès. Nous avons un grand nombre de clubs, entre autres le club Chapleau, où des ministres viennent souvent. Je voudrais profiter de leur passage pour leur montrer nos colons. Je parlais du tourisme. Il y a 150,000 touristes qui visitent chaque année le comté de Labelle. Ils sont soumis à des vexations déplorables et ne peuvent profiter de nos richesses naturelles de chasse et de pêche. Les touristes ont peine à trouver un endroit où s'amuser. Que ferons-nous le jour où nous devons nous contenter de montrer aux touristes des lacs, mais leur défendre d'y pêcher?

M. Tremblay (Maisonneuve): Vous les enverrez au parc Lafontaine¹⁰.

M. Paquette (Labelle): Que l'on fasse donc cesser les vexations dont on accable des touristes. Il y a certains employés provinciaux qui ne sont pas dignes de leur poste. Par exemple, je connais le cas d'un médecin d'Ottawa qui a été traduit devant les tribunaux pour avoir tué une perdrix un jour avant l'ouverture de la chasse, et cela, par un percepteur du revenu qui lui-même faisait le commerce des perdrix et en expédiait à la douzaine à une maison de Montréal en violation de la loi. Voilà une chose intolérable. Est-ce donc une farce que la loi de la chasse et de la pêche? Je demande au ministre s'il ne serait pas au moins possible d'exiger de ses employés qu'ils respectent les lois et ne les violent pas d'une manière aussi ouverte.

Que le ministre de la Voirie (l'honorable M. Côté) garde les tracteurs de son département à Québec, pour l'entretien des routes, pendant les temps que nous traversons, afin de donner aux colons et aux cultivateurs la chance de gagner l'argent qui va présentement aux camionneurs et pour l'entretien de la machinerie de toutes sortes qu'on utilise pendant que les colons restent inactifs sur le pas de leurs portes.

Les cultivateurs ont des chevaux à l'écurie, avec lesquels ils pourraient travailler pour la voirie. Ils sont là à ne rien faire et à regarder les tracteurs charroyer du gravier pour les chemins qui leur coûtent \$1,000 du mille. C'est là une erreur de compréhension de la situation que de payer \$10,000 à \$12,000 pour une pièce de machinerie qu'il faut mettre au rancart au bout de trois ans, et pour laquelle on a dépensé des sommes considérables pour l'entretien, tandis que ces gens auraient pu faire l'ouvrage. Cela n'a pas aidé non plus à grandir le

prestige du ministère. Il y a là une anomalie, un manque de prévoyance de la part du gouvernement, et, si le candidat du gouvernement a été battu dans mon comté, c'est pour cela, c'est à cause du mécontentement qu'il a provoqué.

Je pourrais citer le cas de Sainte-Anne-du-Lac où on a dépensé, pour réparer un chemin, \$2,000 que les cultivateurs auraient pu gagner à graveler une route autour d'un lac. Les colons étaient contents de la perspective de gagner quelque argent à charroyer. Mais un beau jour, on vit arriver une dizaine de camions de Mont-Laurier: en 15 jours, ils eurent terminé la besogne et les gens de Sainte-Anne-du-Lac n'eurent rien à faire. La machinerie enlève du travail à un grand nombre de braves citoyens de nos campagnes qui en ont besoin pour vivre.

Mais il est 6 heures, M. l'Orateur. Je m'étais promis de ne pas prendre trop du temps de la Chambre, mais je continuerai mes humbles remarques ce soir.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 45

Saint-Jean-de-la-Croix

M. Lesage (Montréal-Laurier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 99 exemptant de cotisations certaine partie de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

The Quebec Goldfields Transportation Company

M. Merleau (Gatineau) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 97 constituant en corporation The Quebec Goldfields Transportation Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

Association des chiropraticiens

M. Caron (Hull) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 94 constituant en corporation

l'Association des chiropraticiens de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Compagnie d'assurance mutuelle

M. Dumaine (Bagot) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 109 concernant la Compagnie d'assurance mutuelle du commerce contre l'incendie, de Saint-Hyacinthe, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Contrat entre les commissaires d'écoles et la Donnacona Paper Company

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 106 ratifiant une résolution et un contrat passés entre les commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company Limited soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Contrat entre Donnacona et la Donnacona Paper Company

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 105 ratifiant un règlement et un contrat faits et passés entre la corporation municipale de la ville de Donnacona, comté de Portneuf, et la Donnacona Paper Company Limited soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Syndics de Saint-Germain d'Outremont

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 98 relatif aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Travaux de la Chambre

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je crois qu'avant d'adopter des bills privés, la Chambre devrait étudier la loi des pensions de vieillesse. Il devrait en être de même de la loi du dimanche. On veut faire adopter des bills qui ne sont pas importants du tout.

Voix à droite: Ça ne tardera pas.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je ne comprends pas que le gouvernement retarde l'étude de la loi des pensions de vieillesse. Pourquoi ne pas l'étudier tout de suite? Le gouvernement n'est-il pas prêt à procéder?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Oui, mais il ne s'agit pas de cela pour le moment.

M. Duplessis (Trois-Rivières) veut parler d'un autre projet de loi du gouvernement.

M. l'Orateur: Je ferai observer à l'honorable chef de l'opposition qu'il n'est pas dans l'ordre. Un député ne peut parler d'une autre loi que celle actuellement en discussion devant la Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): On peut demander l'ajournement du débat! Il y a le bill au sujet de la Compagnie d'assurances de Saint-Hyacinthe. Je voudrais être prévenu lorsque le bill viendra.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il y a toujours moyen de s'entendre avec ce côté-ci de la Chambre.

(Applaudissements)

Explications sur des faits publiés:

Article de *L'Action catholique*

M. Gagnon (Kamouraska): M. l'Orateur, permettez-moi de me lever sur une question de privilège pour faire une mise au point. Au cours du débat, exactement le 1^{er} avril, j'ai pris la parole en Chambre. Le 3 avril, *L'Action catholique* a publié une lettre de M. le notaire Côté, de Rivière-du-Loup, autrefois de Saint-Alexandre, dans laquelle ce monsieur dit que j'aurais attaqué le clergé.

Des voix à droite: Honte! Honte!

M. Gagnon (Kamouraska): J'ai dit alors, en répondant au député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) et au député de Québec-Est (M. Drouin), qui se posaient en vertu en disant qu'ils avaient fait leurs élections sans argent, qu'ils s'étaient probablement servis de l'argent provenant de maisons d'éducation où ils avaient passé le chapeau. Je n'ai rien à retirer sur ce point. J'ai dit aux députés que nous avions fait des élections aussi honnêtes que les leurs. J'ai le respect des prêtres en ce qui concerne leur ministère et la religion. Mais je tiens à déclarer que je n'ai jamais songé à les traîner dans la politique. Ce n'est pas nous qui avons voulu traîner le prêtre dans la politique, ce sont nos amis. Si quelqu'un a tenté de compromettre le clergé ce n'est sûrement pas nous...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. Le député de Kamouraska parle sur une question de privilège. Sur une question de privilège, un député doit se contenter de donner sa version d'un incident ou nier des propos qu'on lui a prêtés, sans commentaires, mais c'est tout. Il n'a pas le droit de sortir de cette question et de faire un discours.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'honorable chef de l'opposition veut-il établir de nouveaux règlements dans cette Chambre? Sur une question de privilège, un député a le droit de donner des explications et de se défendre si on l'a attaqué. Le chef de l'opposition sait bien que le député ne peut répondre aux affirmations qui ont été faites par un oui ou par un non. Il a bien le droit de donner des explications, et je suis convaincu que le chef de l'opposition ainsi que cette Chambre et la population de toute la province seront heureux de les entendre.

M. l'Orateur: Je demande à l'honorable député de Kamouraska (M. Gagnon) de s'en tenir autant que possible à ses explications de son attitude et de ne pas faire de long discours.

M. Gagnon (Kamouraska): Le journal *Le Devoir* a aussi parlé de mon discours et semblait vouloir en savoir davantage. Il a demandé des précisions sur ce que j'avais dit en Chambre. J'ai dit qu'une collecte avait été faite dans des maisons d'éducation. Je lui conseillerais de s'adresser à ceux qui ont passé le chapeau, à mes amis de l'opposition, pour savoir si cette collecte a rapporté quelque chose. Eux sont plus en mesure que moi de donner des précisions sur ce qui a été recueilli dans le chapeau.

M. Tremblay (Maisonneuve): Je soulève un point d'ordre. Je suis d'avis que l'honorable député de Kamouraska n'a pas le droit de parler ainsi. Il doit se plier à la décision du président et ne pas faire de discours. Je crois que la décision de l'Orateur devrait être respectée. Le député doit s'en tenir à ce qu'a dit le chef de l'opposition.

M. Gagnon (Kamouraska): J'ai été attaqué par des journaux et j'ai le droit de me défendre. J'ai bien le droit de définir mon attitude. Je crois qu'il serait intéressant pour la gauche, si je donnais quelques explications au sujet de la lettre qui est parue dans *L'Action catholique* et au sujet du signataire de ce fameux document. Celui qui a publié ce document, c'est un ancien citoyen de Kamouraska. On pourrait obtenir des précisions à son sujet en s'adressant à la Chambre des notaires. Il est parti de Saint-Alexandre et il n'a pas laissé de regrets dans le comté.

Une voix à droite: Certainement!

M. Tremblay (Maisonneuve) se lève et demande la parole.

Des députés de l'opposition font du chahut.

M. l'Orateur: (S'adressant au député de Maisonneuve) Le député de Kamouraska a le droit de donner des explications sur son attitude.

M. Tremblay (Maisonneuve): Je ne suis pas prêt à souffrir un discours du député de Kamouraska. Je soulève un point d'ordre. Le député n'a pas le droit de faire des insinuations contre une personne qui n'est pas ici pour répondre!

M. Gagnon (Kamouraska): Je n'insinue pas, je prouve. J'ai dit un fait. Je donne des précisions. Si je me suis levé aujourd'hui, c'est que plusieurs de mes collègues m'ont dit que je ne devais pas me laisser attaquer sans me défendre. Le député de Frontenac (M. Tardif) est de ceux-là. Il m'a demandé l'autre jour de dire ce que j'en pensais et de donner des explications. Je lui réponds. S'il connaissait l'auteur du fameux document, il n'en parlerait pas en Chambre.

Une voix: Lisez donc le document!

M. Gagnon (Kamouraska): Je répète que je n'ai jamais attaqué le clergé, tel que certains

journaux l'ont mentionné. Je suis respectueux des prêtres et je ne permettrai jamais qu'on les traîne dans la politique, tel que certains l'ont fait.

(Applaudissements à droite)

M. Tardif (Frontenac): Je dois déclarer...

Des députés ministériels protestent.

M. Tardif (Frontenac): Je dois déclarer que lorsque j'ai parlé à l'honorable député de Kamouraska, je pensais à l'accusation portée contre lui au sujet de la boisson répandue et non d'attaques contre les prêtres.

M. Gagnon (Kamouraska): M. l'Orateur, je crois avoir expliqué mon attitude et j'ai dit ce que j'avais à dire.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, suspendu ce jour, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Paquette (Labelle): Je vais poursuivre mes remarques en les gardant dans les strictes limites parlementaires, car à certains moments, en cette Chambre, on croirait que les députés mangent du lion à leur déjeuner.

(Rires)

Je disais donc que, dans le ministère de la Voirie, on abuse de l'emploi de la machinerie et que la chose est regrettable dans un temps de misère où tant de pauvres gens pourraient accomplir la même besogne, à moins de frais et avec des avantages nombreux au point de vue de la communauté. La machinerie a du bon certes, et je ne veux pas la

condamner. Mais il serait sage pour les quelques années de crise de la remplacer, quand la chose est possible et utile, par la main-d'œuvre locale. Qu'on mette donc la machinerie au rancart dans les travaux de colonisation pendant quelques années.

J'ai fait une suggestion au ministère de la Voirie, cet après-midi. Je veux lui en faire une ou deux autres.

Le gouvernement devrait petit à petit éteindre les dettes de la voirie contractées dans les régions rurales de la province. Le gouvernement ne pourrait-il entretenir les petites routes comme les grandes routes, car un grand nombre de cultivateurs qui ne demeurent pas près des grandes routes, refusent d'entretenir leur chemin de front sur les routes transversales, sous prétexte que le gouvernement entretient la grande route.

Le gouvernement pourrait prendre à sa charge l'entretien de toutes les routes et dégrever les municipalités qui, comme dans mon comté, dit-il, sont obligées de contribuer \$1,000 du mille pour la construction des routes non régionales.

M. Lamoureux (Iberville): L'honorable député de Labelle me permettra de lui dire qu'il n'y a pas de routes améliorées qui ne sont pas entretenues par le gouvernement.

M. Paquette (Labelle): Dans le comté d'Iberville peut-être...

M. Lamoureux (Iberville): Actuellement, toutes les routes améliorées de la province sont entretenues.

(Applaudissements à droite)

M. Paquette (Labelle): Je l'admets pour le comté d'Iberville, mais dans mon comté il y a des routes qui ne sont pas améliorées qui sont à l'entretien et à la charge des cultivateurs et des municipalités.

(Applaudissements à gauche)

En effet, nous n'avons que très peu de routes améliorées dans notre région et la majorité de nos routes sont laissées à la charge des contribuables.

Je ne veux pas blâmer ni l'ancien ni le nouveau ministre de la Voirie, mais il y eut un temps où seuls les rouges avaient du travail sur les routes. Il règne un favoritisme éhonté dans le comté de Labelle au sujet des travaux de voirie.

Les électeurs qui ne pouvaient montrer patte rouge avaient de la difficulté à trouver de l'emploi dans les chemins.

M. Tremblay (Maisonneuve): Écoutez, les purs!

(Rires)

M. Paquette (Labelle): Les hommes dressés pour travailler à la route étaient payés avec des bons qu'ils devaient échanger chez les marchands désignés à l'avance, souvent au désavantage du détenteur du bon. Sans doute, ce n'étaient pas là les ordres du ministre de la Voirie, mais ce régime a été maintenu avec une persistance désolante.

On a vu mieux. Le même favoritisme existe pour le gravier. Nous avons un puits de gravier dont le propriétaire voulait vendre du gravier à la voirie. Mais en vain, car l'on achetait du sable chez des amis politiques. Il est même arrivé qu'un puits de sable appartenant à un adversaire politique a été déclaré impropre aux travaux de voirie. On lui a répondu que son gravier était de deuxième qualité. Il a vendu son puits à un ami du gouvernement et l'organisateur libéral a dit que le gravier était bon et on a tout de suite jugé que son gravier était devenu de première qualité.

(Rires à gauche)

On a aussi fait du favoritisme jusque sur les piquets de clôture. On avait annoncé certains travaux de clôture et les colons s'étaient empressés d'aller chez le divisionnaire offrir leur bois. On leur a répondu que l'approvisionnement était considérable, même pour deux ou trois ans à l'avance. Mais un des colons à qui on avait refusé son bois a été approché par un "ange protecteur" qui l'a envoyé chez un marchand. Celui-ci a répondu qu'il n'achetait le bois que pour lui rendre service, qu'il n'en avait nul besoin, etc. Naturellement, ledit bois serait payable en marchandise. Les piquets ont été livrés immédiatement au ministère de la Voirie avec un profit, sans compter le profit réalisé par le marchand sur les marchandises échangées. L'organisateur les payait 7 cents aux colons, et en marchandise, et les revendait de 15 à 25 cents à la voirie. Pour punir ce marchand, on l'appelle le sous-ministre de la Voirie.

(Rires)

M. l'Orateur me permettez-vous de me faire l'écho de mon *Alma Mater*, l'Université de Montréal, auprès du gouvernement et de la presse. Je désirerais attirer l'attention de cette Chambre sur les besoins de l'Université. C'est une des bases essentielles de notre progrès à nous, à nous Canadiens français, et je suis sûr qu'il n'est personne en cette Chambre qui ne s'intéresse vivement à cette importante question. Et pour ma part, je suis prêt à voter pour n'importe quel octroi essentiel destiné à l'Université de Montréal.

J'étais au collège de Longueuil ces jours derniers et on m'a parlé de l'Herbier du Frère Marie-Victorin, qui est menacé de partir pour Harvard, si le gouvernement n'aide pas l'Université de Montréal. J'ai vu cette magnifique collection qui représente en son genre le travail le plus complet, le plus fouillé, mais que nous sommes menacés de perdre. Le gouvernement se doit de ne pas oublier l'Université de Montréal. Dans cette maison, il n'y a pas seulement des Canadiens français, mais des Anglais et des Israélites. Tous réclament l'aide du gouvernement pour l'Université. Je crois que les députés d'autres langues seront heureux de se joindre à leurs collègues canadiens-français pour aider ces œuvres nationales.

Un autre point que je veux toucher, c'est le salaire des institutrices. J'ai honte de la façon dont nous traitons nos maîtresses d'écoles. De même, tous les députés doivent avoir honte de la façon dont elles sont rémunérées, ils doivent avoir honte aussi qu'une pareille situation puisse se perpétuer pendant tant d'années, que nous accordions tellement d'importance à l'éducation scolaire de nos enfants que nous payons les institutrices qui enseignent à 30 ou 40 élèves, la somme énorme de 50 sous par jour.

Pour ne pas montrer la réalité à un étranger, le gouvernement a préféré répondre qu'il n'était pas au courant de la question. J'estime que le gouvernement peut passer par-dessus les commissions scolaires, lorsqu'il s'agit de donner un salaire convenable aux institutrices. Il faudrait donner un bon coup de cœur pour montrer que nous considérons la valeur de l'éducation. C'est un déshonneur pour la province.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Oubliez-vous qu'il y a des commissions scolaires?

M. Paquette (Labelle): Non, mais je n'oublie pas que le gouvernement a la réputation de tout régenter en cette province. Je ne l'en blâme pas toujours. Le gouvernement a fait bien d'autres législations que celles-là. Il pourrait faire une législation pour faire donner un meilleur salaire aux institutrices. Haut les cœurs! Si nous laissons notre université dans la détresse, si nous ne payons par nos maîtresses d'écoles, comment pouvons-nous être respectés? Il faut que la Chambre soit généreuse, et cela, pour le salut de notre avenir. Quand nous aurons laissé sombrer l'Université de Montréal, quand nos grandes collections scientifiques prendront le chemin de l'étranger, nous ne serons guère avancés.

Les écoles rurales sont dans un état si lamentable que je connais une école de mon comté où les enfants sont obligés de garder leurs manteaux

et leurs mitaines pour écrire pendant les cours, à cause du froid.

M. Lamoureux (Iberville): L'honorable député me permettra-t-il de lui dire que l'honorable secrétaire provincial paie tout le coût d'une école de \$1,200, les deux-tiers des écoles de \$2,500 et qu'il contribue aussi à la construction des autres. Pourquoi ne bâtit-on pas une école nouvelle dans cette localité?

M. Paquette (Labelle): Je suis toujours heureux d'être interrompu par l'honorable député d'Iberville. Des écoles, nous en bâtissons quand nous serons de l'autre côté de la Chambre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Alors, il n'y en aura jamais!

L'honorable M. David (Terrebonne): L'honorable député de Labelle me permet-il une question?

M. Paquette (Labelle): Certainement.

L'honorable M. David (Terrebonne): L'honorable député voudrait-il me donner le nom de la municipalité scolaire en question et me dire si elle a fait une demande au département de l'Instruction publique?

M. Paquette (Labelle): C'est la municipalité de Nominigüe dans mon comté laurentien. La municipalité en question a exposé sa situation il y a quatre ans, une religieuse visiteuse a également fait un rapport qui a été envoyé à Québec, mais on n'a rien fait.

L'honorable M. David (Terrebonne): Si un rapport était fait et transmis selon les procédures appropriées, de telles conditions seraient rapidement corrigées.

M. Paquette (Labelle): Je crois qu'il y a deux ans on a fait un rapport à l'inspecteur d'écoles régional des mauvaises conditions de cette école, qui n'est pas une école de rang, mais sans résultat.

L'honorable M. David (Terrebonne): Cette affaire sera l'objet d'une enquête.

M. Paquette (Labelle): Je sais qu'il s'agit d'attirer l'attention de l'honorable secrétaire provincial pour que les choses s'arrangent, et je suis

convaincu que l'honorable secrétaire provincial y verra tout de suite maintenant que j'ai signalé le fait.

Imaginez une femme qui enseigne à nos enfants pour un salaire annuel de \$175 à \$200. Ceci signifie qu'un professeur doit travailler pour un salaire de 50 ou 60 cents par jour. Mais, il faut de l'argent pour tout cela, et on peut en trouver en empêchant le gaspillage, notamment à la Commission des liqueurs.

Je veux terminer en parlant de la loi des accidents du travail. La loi n'est pas mauvaise en tout. Je crois que l'on devrait laisser à l'accidenté le choix du médecin. Je rappelle que le chef de l'opposition a fait cette demande en vain. Je vais citer un cas à l'honorable ministre du Travail (M. Rochette), qui est de bonne foi, je le crois, comme tous les autres ministres. Un M. Adrien Ouimet, demeurant à un mille de Mont-Laurier, un jeune homme de 20 ans, fils d'aveugle et soutien de famille, est victime d'un accident aux chantiers de L'International Paper à 40 milles de Mont-Laurier. Le contremaître lui donne un billet et l'envoie chez un médecin. Il se rend à Mont-Laurier. Le médecin de la Commission est absent. Il vient chez moi. Je téléphone à Maniwaki où il y a un autre médecin de la Commission, mais le téléphone est brisé.

Le blessé avait l'alternative de retourner au camp et de revenir, soit 73 milles de marche. Je dis à l'accidenté alors: "Je ne suis pas le médecin traitant autorisé, mais je vais vous soigner quand même. Je le soigne en effet. L'accidenté fait sa réclamation pour une compensation." La Commission lui répond: "Vous ne pouvez recevoir de compensation parce que vous n'avez pas été traité par le médecin autorisé." Eh bien, M. l'Orateur, un gouvernement qui laisse une loi pareille dans nos Statuts, qui permet une pareille ignominie, qui permet à une compagnie riche d'éluider ses devoirs par de pareils trucs, est indigne, et le gouvernement qui la maintient n'est pas un gouvernement chrétien.

(Applaudissements à gauche)

Il y a d'autres cas semblables. Ce n'est pas le seul. La Commission a des fonds, et si elle les garde au lieu de les donner à des accidentés, je considère que c'est - disons le mot - un vol. Je trouve aussi injuste que l'accidenté ne reçoive pas l'indemnité pour les huit premiers jours.

(Applaudissements à droite)

C'est un non-sens. Il est vrai qu'on sauve ainsi \$500,000, qui devraient aller à l'ouvrier, chaque année.

L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) nous a parlé de Sir Wilfrid Laurier, il est

suave et candide, mais quand il compare l'honorable premier ministre à Sir Wilfrid, il est décevant. Je ne vois pas Sir Wilfrid Laurier et l'honorable premier ministre sur le même socle, car Sir Wilfrid n'aurait jamais donné son entier support au représentant de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen).

M. l'Orateur, j'invite la droite à étudier en fin de semaine le programme de l'Action libérale nationale. Après Pâques surtout, elle en retirera grand profit, mieux qu'à lire *Le Soleil*, ce grand éteignoir. Ensuite si un vote est pris, je crois que l'on verra les ministres traverser à gauche pour voter avec l'opposition. Si nous changions de côté, ça ne ferait peut-être pas l'affaire du gouvernement, mais ça ferait l'affaire du peuple.

Si le gouvernement l'adoptait, nous entrerions dans la voie de la prospérité. Si le gouvernement ne l'adopte pas, avant longtemps, à son grand désappointement, nous siégerons de l'autre côté de la Chambre. Alors, la province aura un vrai gouvernement dirigé par de vrais hommes, un gouvernement composé d'hommes pleins d'idées, pleins de dévouement, pleins de bonne volonté, d'hommes sincères...

Une voix à droite: Pleins d'ambition.

M. Paquette (Labelle): ... Un gouvernement n'ayant d'autre ambition que de servir les meilleurs intérêts du peuple¹¹.

(Applaudissements de la gauche)

M. Lamoureux (Iberville): M. l'Orateur...

(Applaudissements à droite)

M. l'Orateur, avant d'adresser à la Chambre les remarques que j'ai à faire, je veux vous féliciter de votre élection à la présidence. Je veux féliciter aussi le proposeur et le second. Maintenant, je dirai tout de suite que je n'ai pas l'intention de suivre mon honorable ami le député de Labelle (M. Paquette) dans tout ce qu'il a dit.

Comme d'habitude, j'entends parler franchement en cette Chambre. Après les élections du 25 novembre, on se demandait de quel côté je serais. J'ai fait une déclaration qui a été publiée dans les journaux à l'effet que je n'entendais pas quitter le Parti libéral. Et je maintiens cette déclaration. J'ai été élu en 1923 avec un programme. J'avais dit à mes amis: je me présente libéral, je me suis présenté comme étant libéral et je suis toujours libéral, mais ça ne veut pas nécessairement dire que je serai esclave de mon parti. Je ne veux pas être esclave du parti.

(Applaudissements à gauche)

On sait la conduite que j'ai tenue. Depuis que je suis au Parlement, j'ai parfois différé d'opinion avec les chefs, mais j'ai toujours agi loyalement. En 1927, les conseils municipaux ont passé des résolutions pour m'appuyer: j'ai été élu par acclamation. En 1931, j'ai obtenu 76 % des votes.

(Applaudissements à droite)

En 1935, j'ai été élu par acclamation: les conseils municipaux avaient encore passé des résolutions. J'ai, dit-il, l'appui de mes électeurs, libéraux ou conservateurs.

Maintenant, quelle attitude vais-je tenir? Je ne ferai pas comme le député de Rouville (M. Barré) qui ne sait pas s'il est pour ou contre. Je déclare donc tout de suite que je voterai en faveur de l'adresse.

L'honorable député de Rouville dit qu'il votera contre le gouvernement sur les questions importantes. Moi, lorsque je donnerai mon vote, je ne m'occuperai pas s'il y aura de nouvelles élections.

(Applaudissements)

Je voterai comme ce sera mon devoir de le faire. Nous sommes maintenant en session depuis trois semaines. On fait des discours, à droite, à gauche. D'un côté on vante le gouvernement, de l'autre on blâme tout ce qu'il a fait. Et voilà trois semaines que l'on fait des discours là-dessus. Il me semble que tous ceux qui ont été prononcés depuis le début de la session pourraient se résumer à deux: l'un pour le gouvernement disant que tout est parfait; l'autre contre le gouvernement disant que tout est mal. On serait aussi avancé.

(Rires et applaudissements de toute la Chambre)

Du train que vont les choses, l'adresse ne sera pas votée avant une semaine. Que vont dire les électeurs de toutes ces paroles inutiles? L'opposition semble avoir la manie de faire des discours. Est-ce que les électeurs nous ont envoyés ici pour rire et s'amuser? Soyez donc raisonnables en temps de crise! Pour l'opposition, je comprends cela, ce sont des nouveaux et ils ont la démanigaison des discours.

(Rires)

M. Leduc (Laval): Approuvez-vous les discours de quatre heures comme celui qu'a prononcé l'honorable ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard)?

M. Lamoureux (Iberville): J'ai donné ma façon de penser et tu peux la prendre¹². Je ne change rien.

Comme représentant d'un comté agricole, je n'approuve pas, dit-il, tout ce que le gouvernement a

fait, en matière d'agriculture. Je n'aime pas pistonner les gens, mais je dois déclarer en toute honnêteté que le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) a fait considérablement pour la classe agricole.

L'honorable député de Frontenac (M. Tardif) a blâmé le gouvernement parce que les octrois ont diminué. Je ferai remarquer que l'honorable ministre a fait beaucoup pour animer l'élevage des chevaux et l'élevage en général. S'il y a moins de chevaux aujourd'hui dans la province qu'il n'y en avait il y a quelques années, c'est dû à la concurrence des chevaux de l'Ouest et des automobiles.

Sur la question du prêt agricole, je n'ai pas changé d'avis, dit-il. Le système fédéral suffira si seulement on réussit à exempter à nos cultivateurs l'ennui causé par les créances privilégiées et certains frais d'avocats.

Voix à droite: Très bien, très bien!

M. Lamoureux (Iberville): Je donnerai mon avis en temps et lieu. On a parlé d'industrie laitière et on a fait une critique injuste. La Commission de l'industrie laitière a rendu de grands services. Elle a fait beaucoup pour le public en forçant les distributeurs à donner à leurs clients les garanties nécessitées par l'hygiène. Nous avons une grosse amélioration pour ceux qui vendent leur lait dans les villes.

Surtout, la Commission a obligé ceux qui font le commerce du lait à donner des garanties aux producteurs pour le paiement du lait qu'elle achète, et cela, même les conservateurs sont bien obligés d'admettre que cela est bon. C'est un gros point de gagné.

(Applaudissements à droite)

L'honorable député de Labelle (M. Paquette) a la vue courte, malgré qu'il soit médecin.

(Rires)

Il ne voit que les petits faits. Il a dit tantôt que le gouvernement n'entretient pas les routes dans son comté. Le gouvernement entretient les routes améliorées dans toute la province. Si vous faites des chemins et que vous les faites bien, le gouvernement les prendra à sa charge.

Le député de Labelle dit aussi qu'on fait du patronage politique avec la voirie. Eh bien, dans mon comté et les comtés voisins, comme dans celui de Missisquoi, à ma connaissance, on n'a pas regardé la couleur: on a fait travailler ceux qui avaient le plus besoin. Il n'y a jamais eu de partisannerie politique dans la distribution des emplois. On a toujours donné du travail à ceux qui en méritaient le plus.

Ce que le gouvernement a fait dans le domaine de la voirie constitue l'une des grandes causes pour lesquelles il a été maintenu au pouvoir.

Il me fait plaisir de rendre hommage à l'honorable secrétaire provincial pour ce qu'il a fait pour les écoles. Il a été généreux. En toute conscience, il faut avouer qu'il n'y a personne qui peut l'attaquer quand on sait son dévouement à la cause de l'instruction publique.

M. Tremblay (Maisonneuve): Pas pour les salaires, toujours! Il a été généreux en fait de constructions, mais pas généreux en fait de salaires.

Des députés ministériels protestent.

M. l'Orateur rappelle à l'ordre le député de Maisonneuve.

M. Lamoureux (Iberville): Je permettrai à n'importe qui de m'interrompre, mais pas à l'honorable député de Maisonneuve, de m'interrompre inutilement.

(Applaudissements à droite)

Il félicite le secrétaire de la province de ce qu'il a fait surtout pour la petite école. (Se tournant vers le député de Labelle) Le gouvernement, dit-il, a contribué puis payé pour le coût entier des écoles.

Je voterai pour le gouvernement, ajoute-t-il, parce que je considère de mon devoir de le faire. Chaque fois que je me lève en Chambre pour voter pour le gouvernement, je le fais parce que je sais que j'accomplis mon devoir.

À propos du crédit rural, on devrait régler dès la session actuelle la question des créances privilégiées qui pèsent sur les fermes. Ainsi, il va falloir absolument que notre système de taxes municipales soit changé. Il faut que les créanciers hypothécaires, propriétaires de valeur mobilière, contribuent aux taxes comme les propriétaires de propriétés immobilières qui n'en peuvent plus de soutenir seuls toutes les charges. Actuellement, les cultivateurs ne peuvent porter d'impôts plus lourds que ceux qui pèsent sur lui actuellement.

Quant aux pensions de vieillesse, je suis d'avis que les municipalités devraient payer leur part de dépenses. Dans certaines provinces, les municipalités contribuent une légère part pour les pensions de vieillesse. Le gouvernement ne croit pas devoir faire payer les municipalités et je crois qu'on peut difficilement le critiquer. Il est vrai qu'il y a des gens qui ne sont jamais contents.

(Applaudissements à droite)

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): M. l'Orateur¹³, je tiens au début de mon discours à vous féliciter de votre élection. Je vous sais un parfait gentilhomme. Nous sommes dans un marathon de discours. Je n'avais pas l'intention de parler, mais un lutteur doit faire sa part. Je ne suis pas piqué de la manie des discours. Je serai bref.

Je suis de l'avis de l'honorable député d'Iberville. Il y a toujours trop de discours ici. Je crois que les sessions ne devraient pas durer plus de huit semaines. Le moyen radical pour remédier à cet état de choses serait de réduire le nombre des députés. Il y en a trop.

Une voix à gauche: De quel côté?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): De l'autre côté?

Une voix: Du côté de la droite!

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): De n'importe quel côté!

Je veux dire un mot des élections. J'ai été élu parce que mon adversaire a couru après la défaite. Il a voulu me faire battre. Il ne connaissait pas son affaire. S'il y en a qui veulent prétendre que les élections ont été malhonnêtes chez nous, ils n'avaient qu'à pousser la contestation contre moi, si l'on voulait voir le fond du sac. Je défie la droite de prouver qu'il s'est fait quelque chose de déloyal ou de malhonnête de ma part. Mon élection ne m'a rien coûté, ou plutôt elle m'a coûté \$14, pour faire réparer la porte de mon domicile que l'on avait enfoncée le samedi soir. Je sais qu'avant qu'on songe à me servir un document en contestation un homme de la police provinciale a parcouru le comté et cherchait à faire signer de faux affidavits contre moi, parce qu'il fallait trouver quelque chose contre moi.

À mon entrée en cette Chambre, je m'attendais à éprouver de l'émotion. À mon grand regret, je n'ai ressenti aucune émotion dans cette institution qui est menacée dans son prestige. Ou si j'ai ressenti quelque chose, c'est plutôt une certaine appréhension à l'égard de cette institution représentative, qui semble se discréditer de plus en plus dans l'opinion publique. Le discours du trône est rempli de termes vagues, généraux et indéfinissables. Il est aussi long et tortueux que le pont de l'île d'Orléans que j'ai constamment sous les yeux de mon siège. Comme ancien agent d'affaires de l'Union internationale des briqueteurs, ce discours, estime-t-il, est une tuile sur la tête du peuple.

Quant aux longs discours, ils n'ont fait que contribuer à diminuer les hommes qui les ont prononcés. Le peuple est fatigué des mots, des fadaises, des banalités et des généralités. Il veut des actes de courage et de fermeté. J'ai l'impression que le parlementarisme souffre de l'absence d'hommes pratiques, et cela, au grand détriment de la race canadienne-française. Ce genre de parlementarisme, le peuple en a soupé! Je suis venu ici, avec des idées et des principes. Mon attitude en Chambre sera faite d'attitude et de conviction. Je ne ferai pas d'opposition systématiquement et je voterai pour les bonnes mesures. Tout en étant décidé de représenter les intérêts de la classe ouvrière, je ne veux pas me dérober. Je jugerai chaque mesure à son mérite.

Je ne veux pas être taxé de manquer de courage dans la déclaration de mes convictions, au sujet des deux partis. Les conservateurs et les libéraux, les deux vieux partis, se sont partagé le pouvoir dans la province. Ils ont rendu des services depuis la Confédération. Mais depuis, ils ont lâchement abdiqué leur indépendance aux mains de la haute finance. En se liant à la haute finance, ils ont perdu leur valeur et ils sont aujourd'hui agonisants. Bleus comme rouges, ils sont devenus indignes de leur mission, indignes de la confiance de la population de Québec. Ils sont devenus un obstacle qu'il faut briser. Le peuple n'a plus besoin de ce régime agonisant, il veut des réformes pour faire sortir les Canadiens français du marasme dans lequel ils vivent.

Le temps est à la réforme; tous les pays à peu près du monde civilisé l'ont compris et ont commencé l'œuvre de la reconstruction économique. C'est ce qu'il nous faut aujourd'hui, et le résultat de nos dernières élections confirme d'une façon non équivoque que la province de Québec n'entrevoit son salut que dans la réalisation d'une politique à orientation vraiment nationale conduite par des hommes libres. Et je veux parler d'un nationalisme canadien-français. Le nationalisme canadien-français n'est aucunement dirigé contre les minorités de cette province. Il a pour objet de secouer l'apathie des Canadiens français et de leur donner le droit de vivre dans cette province. Ce qu'il faut faire dans cette province, c'est de réveiller les Canadiens français pour le bien de la race et de la province. Je dis cela comme je pense. Si nous avons du nationalisme à faire, nous devons le faire dans cette province. Si nous avons des actes de nationalisme à poser, c'est surtout dans le domaine politique où, depuis si longtemps, on a sacrifié l'intérêt général à l'intérêt des financiers.

Mais il ne faut pas oublier, cependant, qu'il y a un autre endroit où les nôtres n'obtiennent pas justice. Si nous ne recevons pas notre part à Québec, nous les Canadiens français, nous n'aurons pas notre part non plus à Ottawa. Moi, je dis les choses comme je les pense. S'il y a un acte de nationalisme à poser dans Québec, il faut aussi le poser dans le domaine fédéral où il n'y a rien à espérer des partis qui se partagent le pouvoir. Les Canadiens n'auront rien s'ils ne prennent pas leurs affaires en main. Ils ne doivent se fier à personne d'autre qu'à eux-mêmes. Ils ont été trop souvent sacrifiés par simple esprit de parti.

Voix à droite: Bennett!

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Je ne m'occupe ni de Bennett ni de King. Que la Chambre cesse de critiquer l'ancienne administration Bennett, demande-t-il, pour tâcher de résoudre nos problèmes purement provinciaux. Le peuple a faim de travail, de réforme, de réforme sociale, faim de tout. Et nous, qu'est-ce que nous faisons pour le peuple? Nous faisons des discours.

J'ai eu l'avantage d'appartenir au Conseil central des métiers et du travail¹⁴. Lorsqu'il a été question de secours direct, nous avons recommandé la nomination d'une commission de contrôle. On nous a dit que la crise ne durerait pas. Aujourd'hui, on se plaint que l'aide au chômage manque de contrôle. La vérité, c'est que nous n'avons pas de loi de secours direct convenable dans la province. Les chômeurs viennent nous assiéger jusqu'à nos portes pour nous demander un secours auquel ils ont droit. Montréal est le paradis du chômage. Dès qu'un homme est sans travail, il arrive à Montréal et est à charge de la municipalité.

Il est question depuis longtemps de la loi des pensions de vieillesse. J'espère que le gouvernement la donnera. Chez nous, dit-il, le Conseil des métiers et du travail a pris les devants. Nous avons 27 pensionnaires, ouvriers maçons et briqueteurs, à qui nous donnons \$28 par mois. Nous avons pu faire cela, nous, les ouvriers. Les ronds-de-cuir, les fonctionnaires, il paraît maintenant que les vieillards auront des pensions¹⁵.

La loi des accidents du travail est incomplète, la loi du salaire minimum des femmes est mal observée. Comment cette loi est-elle respectée? Il est vrai que, lorsqu'un employeur est surpris à trois reprises, il est puni, mais dans bien des cas, aucune mesure n'est prise. Dans certains restaurants, il y a des filles qui ne reçoivent rien et qui doivent même

payer pour leur uniforme. S'il y a un endroit où les salaires sont violés, c'est bien dans la province de Québec où pourtant les salaires sont moins élevés qu'ailleurs. Le meilleur moyen de faire observer la loi, c'est d'imposer des sanctions. Une loi qui n'a pas de sanctions est sans effet. Il y a des sanctions pour la loi des liqueurs. Pas pour la loi du salaire minimum! Les salaires sont du reste insuffisants. Les caissiers de banque qui ne touchent que \$10 ou \$12 par mois, est-ce raisonnable? Il y a une foule d'autres emplois qui ne sont pas payés convenablement: les employés d'hôtel, les journalistes, etc. Les employeurs abusent des conditions actuelles pour payer chichement leurs employés. Il devrait y avoir des sanctions contre les patrons qui violent la loi du salaire minimum ou des heures de travail.

Le député de Rouville (M. Barré) a parlé de la loi des 36 heures. Je réclame la diminution des heures de travail et je suis favorable à la semaine de 35 heures, si on ne peut donner la semaine de 30 heures. On dit qu'il n'y a pas moyen d'augmenter les salaires à cause de la concurrence industrielle. On invoque la compétition pour diminuer les salaires et augmenter les heures de travail. Mais il existe aujourd'hui une intense compétition dans tout: intelligence, technique, etc. Cette concurrence pourrait facilement s'exercer dans d'autres domaines que dans celui des salaires, dans le domaine de l'électricité, des marchés de la production, des profits, etc.

Les ouvriers vivent de secours directs alors qu'ils veulent du travail. Le peuple est fatigué de chômer. On dit que certains ne veulent pas travailler? Démolissez la ville de Québec et demain, je vous promets que je vous trouverai les ouvriers de métiers qu'il faut pour la rebâtir tout de suite.

La population veut aussi un programme de travaux pour Montréal. Là aussi, le peuple a faim, faim de travail, faim d'un gouvernement sain, stable et fort. Il a peut-être surtout faim tout court. Montréal reçoit tous les jours de nouvelles familles rurales qui viennent se placer sous les secours directs de la ville. C'est pourquoi la meilleure réforme sociale qu'on puisse souhaiter, c'est le rétablissement du "gain de la vie à la sueur de son front", c'est le travail. Le travail pourra cependant s'accompagner d'assurances sociales, de législation ouvrière et agricole. C'est le désir d'ailleurs des ouvriers d'avoir du travail. Et pourtant, du travail, il y en a tout taillé: démolition des taudis et leur remplacement par des logements salubres, la construction de ponts, d'aqueducs, de terrains de jeux, de bains publics, de marché, l'établissement d'un plan d'ensemble, etc.

Évidemment, c'est surtout l'est de Montréal qui profiterait de ces travaux, et quand il s'agit de l'est, on fait la grimace. C'est dans l'ouest que sont les grosses "breloques". C'est dans l'ouest que la compagnie des tramways donne le meilleur service. Elle trouve toujours le moyen de se bâtir des déficits, tout en maintenant bien haut ses dividendes.

On me dit souvent: "Le peuple est devenu sans cœur." Mais pourquoi? On m'a dit: "Vous êtes député vous? Pourquoi?" J'ai répondu: "Je suis un député élu par la rage de ne pouvoir travailler, de n'avoir plus de travail sur les chantiers de construction, et de n'être pas capable de poser une brique comme par le passé. La rage du peuple de vouloir travailler, rage de chômer, rage d'attendre." Et je pourrais ajouter: Si vous voulez vous débarrasser de députés élus de rage, donnez de l'ouvrage! Autrefois, l'ouvrier ne voulait pas de secours direct par orgueil. Mais il a fini par accepter. Fini l'orgueil qui était une richesse pour notre race!

On ne devrait pas penser uniquement au retour à la terre, mais donner du travail, mais entreprendre des travaux pour les chômeurs de l'industrie. On pourrait donner du travail en faisant quelque chose pour l'est de Montréal où vivent les Canadiens français.

Je suis pour la sainteté des contrats, mais pas de respecter les tarifs d'intérêt qui sont trop élevés, parce que la population qui vit du chômage ne peut payer les intérêts sur les dettes contractées au temps des orgies et de la prospérité. La génération actuelle ne peut pas supporter le coût de ces orgies du passé. On cherche des marchés étrangers quand les marchés locaux n'ont pas de clients.

J'aimerais pouvoir remplacer le magnifique tableau de Huot qui représente l'Assemblée du Bas-Canada, au-dessus du trône de l'Orateur et, à la place du souverain dans la Chambre, installer une carte de la province, mettant en relief ses ressources naturelles, afin de montrer à la députation ce qu'elle peut faire.

J'ai, dit-il, confiance dans l'avenir de la province, à la condition qu'il soit confié à un gouvernement s'inspirant de la politique nationale.

Nous avons un ministère d'avocats. Toutes les fois que l'on confie un texte de loi aux autorités légales du gouvernement, il nous revient incompréhensible ou contre l'esprit même du texte suggéré.

Je fais appel, conclut-il, à toutes les bonnes volontés pour procurer du travail, des débouchés à la jeunesse. La jeunesse ne doit pas se décourager. Elle aura bientôt ce qu'elle réclame. C'est le seul moyen

d'éviter les systèmes en "isme" dans la province. J'ai, dit-il, confiance dans la jeunesse pour nous préparer l'avenir que tous les patriotes, que tous les sincères artisans de notre salut national souhaitent. Je promets, dit-il, à la jeunesse des jours meilleurs dans un avenir rapproché; un nouvel ordre pourrait s'installer et les anciennes traditions toujours être respectées.

M. Chouinard (Gaspé-Sud) propose, appuyé par le représentant de Rimouski (M. Moreault), que le débat soit ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. D'après *Le Soleil* et le *Quebec Chronicle Telegraph*, du 16 avril 1936, respectivement aux pages 7 et 3, plusieurs personnalités assistent à une partie des débats, sur le parquet, à côté du trône de l'Orateur.

On remarque le sénateur Charles Bourgeois, de Trois-Rivières, M. C. B. Howard, l'honorable Wilfrid Gariépy, député de Trois-Rivières aux Communes, l'honorable sénateur J.-P.-B. Casgrain, M. Georges Bouchard, M. Hervé Fontaine, M. Vincent Dupuis, député de Chambly-Rouville aux Communes, le Dr Pierre Gauthier, député fédéral, W. A. McDonald, député fédéral et ancien député de Pontiac à l'Assemblée législative, le docteur Allan R. Dafoe, médecin des jumelles Dionne, de Callander (Ontario), en compagnie du juge Philippe-Auguste Choquette.

Le sénateur Casgrain, cousin du député de Rivière-du-Loup, M. Léon Casgrain, fut l'hôte du Président après la séance, selon le *Quebec Chronicle Telegraph* du 16 avril, à la page 1. Quant au docteur Defoe, qui profitait du renom des petites jumelles Dionne, il fut le point de mire de la presse québécoise.

2. Ce dépôt de documents n'apparaît pas aux *Procès-verbaux de l'Assemblée législative*.

3. Plusieurs journaux disent 1934.

4. Voir le discours de Philippe Hamel du 14 mars.

5. *L'Événement* du 16 avril 1936, à la page 4, donne une version contraire aux autres journaux en faisant dire au député: "La loi de l'électricité ne permet pas au gouvernement d'exproprier la Beauharnois".

6. Sir Adam Beck (1857-1925), homme politique ontarien, considéré comme le père de la Commission hydroélectrique de l'Ontario.

7. On appelait mouillage, la surcapitalisation excessive de grandes entreprises.

8. *Le Soleil* du 16 avril 1936, à la page 7 précise que le député est arrivé en Gaspésie il y a 23 ans.

9. D'après *The Gazette* du 16 avril 1936, à la page 11, c'est le député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain) qui préside à ce moment-là.

10. D'après *Le Devoir* du 16 avril 1936, à la page 9, c'est le représentant de Montréal-Sainte-Marie (M. Rochefort) qui a fait cette remarque.

11. Le *Quebec Chronicle Telegraph* du 16 avril 1936, à la page 3, saluait les débuts de M. Paquette comme étant très prometteurs. On le situait dans la lignée d'Henri Bourassa qui fut aussi député de Labelle au Parlement fédéral, et on le considérait comme une brillante recrue du groupe Gouin-Duplessis. Le journal disait que le député était solidement préparé, qu'il se révélait un redoutable orateur et qu'il savait éviter les pièges d'une rhétorique trop fleurie.

12. C'est le tutoiement qui est rapporté par la majorité des journaux.

13. *La Patrie* du 16 avril 1936, à la page 5, mentionne que M. Rochefort parlait d'une voix puissante et avec beaucoup d'aisance.

14. D'après *L'Événement* du 16 avril 1936, à la page 13, il en était le président.

15. D'après *Le Devoir* du 16 avril 1936, à la page 2, le député fait ici allusion aux pensionnaires du Conseil législatif.

Séance du jeudi 16 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

M. Bergeron (Matane): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de la ville de Laval des Rapides, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;
- de Frances Langan, Kathlan Gladys Dolan, non-mariées, dame Mary Leonard, veuve de feu Frederik Francis Langan et autres, demandant l'adoption d'une loi amendant les lois 5 George V, chapitre 161, et 21 George V, chapitre 182;
- de la corporation municipale du village de Val-d'Or, dans le district d'Abitibi, et J.-A. Laroque, gérant d'affaires, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation la ville de Val-d'Or.

Adopté.

**Succession
James McCready**

M. Smart (Westmount) demande la permission de présenter le bill 120 concernant la succession de feu James McCready.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Charte de
Laval-des-Rapides**

M. Rochon (Deux-Montagnes) demande la permission de présenter le bill 116 modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Charte
de Val-d'Or**

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) demande la permission de présenter le bill 84 constituant en corporation la ville de Val-d'Or.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Dépôt de documents:

**Rapports des
chemins de fer, 1934**

L'honorable M Francoeur (Lotbinière) dépose sur le bureau de la Chambre:

Rapports des chemins de fer pour l'année expirée le 31 décembre 1934, conformément aux dispositions de l'article 4, chapitre 31, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925. (Document de la session no 36)

Rapports des chemins de fer, états, rapports et statistiques pour l'année expirée le 31 décembre 1934, conformément aux dispositions de l'article 187, chapitre 230, des Statuts refondus de la province de Québec, 1925. (Document de la session no 37)

Demandes de documents:

**Creusage d'un fossé,
Saint-Bruno**

M. Duguay (Lac-Saint-Jean) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Jacques (M. Auger), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de cette province, aucun de ses membres ou officiers, et toute personne, ainsi que copie de tout document, depuis le 1^{er} janvier 1935, jusqu'au 10 avril 1936, le tout se rapportant au creusage d'un fossé, dans la municipalité de Saint-Bruno, comté du Lac-Saint-Jean, d'après l'acte d'accord portant le No 33-0-65, ainsi que celui portant le No 33-E-1425.

Adopté.

Questions de privilège:**Causerie radiodiffusée
de Gustave Jobidon**

M. Drouin (Québec-Est): M. l'Orateur, avant de passer à l'ordre du jour, sur une question de privilège, je désire faire une déclaration à propos d'un incident condamnable survenu aux postes de radio C.R.C.K. et C.R.C.M. hier soir. M. le notaire Gustave Jobidon a donné une causerie sous les auspices de l'Union nationale Duplessis-Gouin. Je désire déclarer tout de suite, à titre d'organisateur de l'Union nationale Duplessis-Gouin, que cette causerie ne représente pas du tout les vues et les opinions de l'Union nationale, et nous désirons la désapprouver. Il apparaît même, d'après la propre déclaration de la Commission de la radio, hier, que M. Jobidon se serait servi de méthodes ordinairement inusitées à ces postes pour pouvoir donner cette causerie. Le programme et les principes préconisés par l'Union nationale sont bien au-dessus des injures et des attaques personnelles que nous réprouvons énergiquement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Puisque l'honorable député de Québec-Est a parlé sur une question de privilège sur cet incident, j'ai le droit moi aussi de me lever sur cette question et j'avais l'intention de le faire. Je n'ai pas entendu la conférence prononcée hier soir par le notaire Jobidon, mais je sais, M. l'Orateur, que cette conférence qui avait été annoncée pour hier soir était dirigée contre votre humble serviteur. Elle continuait une campagne très vile, très basse et très déloyale commencée depuis plusieurs mois par nos adversaires et poursuivie par cet orateur.

Je suis heureux de constater que ni ses chefs ni l'organisation de l'Action libérale nationale n'aient pris sa part et que le député de Québec-Est ait fait cette mise au point dégageant publiquement sa responsabilité. Je suis convaincu que ni le chef de l'Action libérale nationale ni ceux qui l'appuient n'approuvent de telles méthodes.

Je crois que, dans l'intérêt de la province, de la population, dans l'intérêt de la bonne entente, des hommes comme le notaire Jobidon qui répandent et ne connaissent pas d'autres thèmes que l'injure et la calomnie, doivent être mis à la raison et je ne suis pas surpris que le poste où il a parlé lui ait interdit pour l'avenir l'usage de la radio, comme je suis content de l'apprendre.

(Applaudissements à droite et à gauche)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Mes nombreuses occupations et le travail absorbant auquel je dois me livrer à l'heure actuelle ne m'ont pas permis d'entendre cette conférence, dont on vient de parler. Depuis que j'ai l'honneur de siéger en cette Chambre, j'ai toujours considéré comme un devoir d'attaquer ceux qui devaient l'être, et d'attaquer ce que je croyais le mal avec toute l'énergie possible, mais sans jamais manquer aux règles de la courtoisie et sans attaquer les personnes.

Des incidents semblables sont regrettables et intolérables. Il n'est pas nécessaire de faire de personnalités pour mener une attaque. C'est pourquoi j'approuve entièrement les remarques de l'organisateur de l'Union nationale. Nous pouvons attaquer et condamner un régime, mais ce n'est pas manquer d'énergie que de le faire en restant courtois et poli.

(Applaudissements à gauche et à droite)

**Commission
des accidents du travail**

M. Paquette (Labelle): M. l'Orateur, je me lève sur une question un peu personnelle; je désire faire une mise au point, à la suite d'une déclaration que j'ai faite dans mon discours d'hier soir. J'ai raconté hier à la Chambre le cas de M. Adrien Ouimet, soutien de famille de son vieux père aveugle, qui fut victime d'un accident du travail dans un chantier.

J'avais affirmé qu'on lui avait refusé une compensation parce qu'il fut soigné par moi et non par le médecin de la Commission des accidents du travail. Je n'ai rien, dit-il, à retirer, car c'était vrai dans le temps, mais je dois dire qu'au mois de mars de l'an dernier (1935), j'ai fait un voyage en Europe. Pendant mon absence, M. Ouimet a reçu sa compensation de la Commission. La Commission étant revenue sur sa décision.

(Applaudissements)

Voix à droite: Très bien, très bien.

M. Paquette (Labelle): Je reconnais aujourd'hui que, dans le temps également, on a envoyé un chèque de \$10 en paiement de mon compte pour services professionnels.

Le chèque a été déposé à mon compte de banque par mon procureur, hors de ma connaissance. Franchement, je dois dire que j'avais effacé le montant de mes livres, depuis longtemps.

Une voix ministérielle: Remettez-le!

M. Paquette (Labelle): Sur la réception de la lettre du département, j'avais dit que le jeune homme n'avait rien reçu. Je rétablis aujourd'hui les faits. Je tenais à faire cette déclaration en justice pour la vérité. Il est évident que la conscience du gouvernement s'est éveillée sous la pression de l'accidenté et que ce dernier a reçu ce qu'il méritait. Le gouvernement avait fait une injustice à la faveur d'une loi mal faite, mais devant les cris indignés de ceux dont la conscience se révoltait devant un pareil cas, il a jugé de bonne politique de revenir sur sa décision. Le gouvernement avait annoncé que le dossier du jeune homme était fermé et qu'il ne recevrait rien, et c'est son document que j'ai lu à la Chambre. Je tiens, dit-il, à ne pas m'éloigner de la vérité, c'est ma ligne de conduite.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 15 avril, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): M. l'Orateur, je suis heureux des déclarations qui viennent d'être faites au sujet d'un discours regrettable prononcé à la radio. Malheureusement, il a fallu que quelqu'un se rende jusqu'à l'extrême limite pour que l'on fasse ces dénégations. Je n'en félicite pas moins l'honorable chef de l'opposition (M. Duplessis) d'avoir approuvé les remarques du député de Québec-Est, après l'honorable premier ministre.

Il salue la présence sur le parquet des deux anciens députés provinciaux, M. le Dr Pierre Gauthier² et M. J.-A. Crête³, qui siègent maintenant à Ottawa. Nous avons besoin de leur collaboration à Ottawa, et lorsque nous irons au Parlement fédéral

pour réclamer nos droits, nous saurons à quelle porte frapper.

À titre de confrère et de collègue (s'adressant à l'Orateur), j'ai eu l'occasion d'apprécier les ressources de vos talents, votre expérience, de même que vos qualités de cœur, et c'est avec plaisir que je joins mes félicitations à celles qui vous ont été offertes par ceux qui ont pris la parole avant moi.

Le Devoir de jeudi dernier, par son correspondant parlementaire, M. Alexis Gagnon - à lui aussi félicitations pour avoir, par ses brillantes qualités, mérité d'être choisi par ses confrères comme Président de la Galerie de la presse - disait que, dans une démocratie bien organisée, il fallait des discours. Nous n'avons pas à nous faire de reproches, cette année, avant l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône. Cela a tout de même permis, jusqu'à ce moment, à plusieurs députés des deux côtés de la Chambre, de manifester de beaux talents oratoires déjà connus dans leurs localités respectives. Cependant, le temps n'est pas aux paroles, mais aux actes.

L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) a dit qu'il n'avait pas confiance au gouvernement actuel. Je me demande comment il se fait que le député de Québec-Est, qui sourit en ce moment...

M. Drouin (Québec-Est): Je ne souris pas, je vous écoute!

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Je ne vous fais pas de reproches; votre sourire est toujours si agréable.

(Rires)

Je me demande comment le député de Québec-Est et le député de Jacques-Cartier ont pu faire tant de luttes avec nous. D'ailleurs, il y a des gens qui disent qu'ils vont nous revenir, ceux qui nous ont quittés.

Voix à gauche: Nommez-les!

(Rires)

M. Chouinard (Gaspé-Sud): L'honorable député de Labelle (M. Paquette) vient de faire une mise au point et de déclarer que la Commission du travail avait réparé un préjudice causé à un jeune employé de l'International, il a parlé d'enquêtes. Je suis sûr que, s'il en fait d'autres, il va constater qu'un grand nombre de cas ont été réglés comme celui dont il a parlé. La Commission a toujours réparé les préjudices qu'elle a involontairement causés.

J'ai confiance, dit-il, dans le discours du trône. Ce document doit contenir une législation non annoncée qui va satisfaire tout le monde. Le discours du trône annonce la pension des vieillards. Le problème des pensions de vieillesse prend de l'importance avec le cours des ans. La crise qui dure depuis plus de six ans et qui a ébranlé la structure économique du monde entier l'a rendu angoissant. Les enfants croient aujourd'hui ne pouvoir remplir vis-à-vis de leurs parents un devoir qui leur était assigné par notre Code civil. Le gouvernement de cette province s'engage à accepter la loi fédérale et à donner à nos vieillards une pension, sans exiger aucune contribution des municipalités.

Je l'accepte avec une grande satisfaction, sans avoir l'arrière-pensée du député de Lac-Saint-Jean (M. Duguay) qui disait il y a quelques jours: "Cette pension est annoncée, mais, comme la province du Nouveau-Brunswick, nous n'aurons pas l'organisme nécessaire pour en assurer l'application." Le député a aussi fait un grand discours. Je le félicite. Il est né à Gaspé, puis il est parti pour le Lac-Saint-Jean. Il a été quatre ans député au fédéral...

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Pardon, cinq ans.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): C'est vrai: il y a eu l'année de Bennett.

(Rires)

L'honorable député de Lac-Saint-Jean a fait honneur à son comté. L'autre jour, il a émis des doutes au sujet de la pension de vieillesse. Mais il a fait son discours il y a quinze jours déjà; aujourd'hui, il ne dirait pas la même chose.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Point d'ordre. Je n'ai pas parlé de doute. J'ai fait la remarque suivante: la crainte est le commencement de la sagesse.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): C'est très bien. Mais la province de Québec, quand elle décide de faire quelque chose, ça marche. Elle n'attend pas après les autres. Je suis assuré que le Parti libéral fera honneur aux déclarations du premier ministre, et que cette loi sera appliquée avec diligence, même si nos amis de la gauche désirent le contraire. Je suis certain qu'une fois la loi approuvée, le député de Lac-Saint-Jean ne répétera pas son discours, car il aura besoin de cette loi des pensions dans son comté, et il sera le premier à venir nous soumettre des demandes pour les vieillards de sa région.

J'accepte avec le même plaisir la loi du dimanche, et je suis sûr qu'elle sera acceptée puisque le chef de l'opposition l'a aussi demandée.

On me permettra maintenant de parler de questions qui intéressent les ruraux, bien que les députés des villes n'aient pas toujours ces questions. Le discours du trône parle de colonisation et de pêcheries, deux questions nationales qui intéressent tout particulièrement la Gaspésie. J'ai soulevé, dit-il, à plusieurs reprises le problème des pêcheries et j'ai toujours obtenu l'attention de l'opposition.

S'il fallait en croire nos amis de la gauche, le gouvernement n'aurait rien fait au point de vue de la colonisation. L'honorable député de Montréal-Saint-Henri (M. Lauriault) a cité M. J.-E. Laforce, agent de la colonisation au Canadien National. Il n'a pas tout cité.

M. Lauriault (Montréal-Saint-Henri): J'ai pris l'habitude de parler de choses que je connais. J'ai cité M. Laforce, mais je n'ai pas traité de la colonisation dans mon discours. Je ne comprends pas très bien l'orateur. Mais je lirai demain les journaux et je ferai une rectification s'il y a lieu.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Vous avez parlé des jeunes et de questions qui se rapportent à la colonisation. J'accepte votre déclaration. Je veux montrer que M. Laforce n'a pas blâmé le gouvernement. M. Laforce ne doit parler qu'en qualité d'agent du chemin de fer national. Il disait dans une conférence à la radio, le 18 août 1934: "Pour être juste, il faut admettre que la province de Québec a fait plus pour la colonisation que toute autre province canadienne. Que de fois n'avons-nous pas entendu dire que, sous l'administration de l'honorable Laferté, il ne s'était rien fait en matière de colonisation.

"Tout d'abord, remarquons que seule la province de Québec a payé des primes de défrichement, de labour; que seule elle a donné autant de graines de semence aux colons et même aux cultivateurs nécessiteux; que seule elle a, durant plusieurs années, dépensé des sommes considérables sous forme de primes accordées aux colons pour l'égouttement des terres nouvelles; qu'elle a dépensé des millions pour les chemins dans les régions nouvelles, ainsi que pour la construction des écoles, qu'elle a également déboursé des sommes considérables, pour payer le transport et introduire des animaux de bonne race dans les colonies nouvelles.

"Et, n'est-ce pas sous l'administration de M. Hector Laferté que furent ouvertes les paroisses nouvelles des cantons Auclair, Biencourt, Robinson, au pays de Témiscouata? Qu'on a fondé de nouvelles paroisses dans la Matapédia; que se sont fondées les colonies de l'Alverne et de Saint-Jean-de-Brébeuf, et que se sont rouvertes les colonies de Saint-Elzéar, de Val d'Espoir, en Gaspésie? N'est-ce pas sous cette administration que des paroisses nouvelles ont fleuri au pays de Montmagny, dans celui de Lotbinière, sur la Côte-Nord? Et, que dire maintenant des 1,980 familles établies en peu de temps au royaume du Saguenay.

"Il nous souvient d'avoir entendu des personnes sérieuses dire que c'était un fiasco, et que la province avait dépensé des sommes fabuleuses en pure perte. Et pourtant, celui qui traverse ces régions les yeux ouverts voit là de braves familles canadiennes qui continuent leur travail d'édification nationale. C'est par douzaines qu'il faut compter les écoles, les chapelles, les presbytères, les infirmeries, nouvelles nécessités par cet afflux de colons sur des terres arables incultes. Il est à remarquer également que moins de 10 % de ceux qui furent placés sur des terres les abandonnèrent."

(Applaudissements à droite)

Est-ce que ce travail vanté par M. Laforce en 1934 n'a pas été intensifié?

Dans le comté de Gaspé-Sud, l'an dernier, la Société diocésaine de colonisation, sous la direction de Son Excellence Mgr Ross, a reçu 1,200 applications de colons, et elle en a choisi 600 qui ont été établis dans la région.

Le choix de ces 600 colons a été strictement réservé à la Société et j'ai confiance que l'an prochain un nombre égal pourra être dirigé vers des terres neuves. Des lots bien boisés sont à leur disposition et l'honorable ministre des Terres et Forêts n'a pas hésité, lorsqu'il a été question de trancher dans les limites. Les colons ont eu les lots et il n'est resté sur ces lots aucun droit de coupe à la compagnie intéressée.

La Gaspésie est classée comme région semi-ouverte, c'est-à-dire que la Gaspésie est réservée pour les Gaspésiens. Cette décision a été prise, afin d'empêcher les jeunes gens de s'en aller à Montréal. Il n'y a pas trop de lots en Gaspésie pour les Gaspésiens. Ces derniers ont la force et la vaillance nécessaires pour gagner leur pain. Il serait cependant désirable qu'il y ait augmentation dans les primes de défrichement et de labour. Il nous faut convaincre nos jeunes gens de Gaspé qu'ils ne peuvent plus et ne doivent plus, comme autrefois, se diriger vers les

grandes villes pour travailler comme débardeurs, ou encore vers la Gatineau pour être bûcherons ou porteurs d'eau. Notre mot d'ordre est: "La Gaspésie aux Gaspésiens". Ils s'arrêteront à mesurer la contribution des agriculteurs à la grandeur du pays et s'attacheront à leur petite patrie.

(Applaudissements à droite)

Je suggère, dit-il, que l'on ouvre de grandes artères pour pénétrer à l'intérieur de la Gaspésie et que le gouvernement accorde des octrois pour la construction de petits moulins et de petites usines alimentés par le capital canadien-français qui favoriseraient l'artisanat local.

La construction d'un chemin de fer reliant la vallée de Matapédia à Gaspé s'impose également.

J'attire, dit-il, l'attention du gouvernement sur l'œuvre des pères Cisterciens de Val-d'Espoir. Les Cisterciens, dit-il, sont venus s'établir à Val-d'Espoir sur demande de Son Excellence Mgr Ross, dans le but d'y fonder un monastère et une école d'Agriculture. Le ministère de la Colonisation a mis plusieurs lots à leur disposition. Un monastère a été construit. Les pères donnaient l'instruction générale, l'an dernier, à plus de 30 élèves et les initiaient aux travaux agricoles. Ils poursuivent dans un centre de colonisation une œuvre éducative agricole. Des octrois généreux ont déjà été accordés. Ils méritent davantage. Si nous pouvons assurer le développement de leur œuvre, non seulement tous les colons de Val-d'Espoir en profiteront, mais aussi tous ceux qui, dans le comté de Gaspé, aiment la terre.

(Applaudissements à droite)

Je désire maintenant dire un mot des pêcheries. Présentement toutes les pêcheries sont administrées par le gouvernement fédéral à l'exception de celles propres aux régions continentales de Québec qui relèvent du gouvernement provincial. Il n'y a que les Îles-de-la-Madeleine qui ont gardé l'administration fédérale, et je regrette que le chef de l'opposition ait appris cela seulement quand le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) en a parlé l'autre jour. La province de Québec a l'administration des pêcheries depuis février 1922. Ce n'est pas mon intention de traiter longuement ce sujet aujourd'hui. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de la session.

Toutes les démarches possibles pour encourager le gouvernement central à nous donner sa collaboration ont été faites. Je suis convaincu que nous avons besoin de l'apport scientifique du fédéral pour nos pêcheries maritimes. Le discours du trône annonce une attention immédiate à ce problème, et le

ministre des Pêcheries (l'honorable M. Rochette) connaît cette question. Je sais que la déclaration qu'il a faite sur le parquet de cette Chambre, la semaine dernière, a été accueillie avec enthousiasme par les pêcheurs de la Gaspésie, et j'ai confiance qu'il obtiendra d'Ottawa la plus entière collaboration.

Depuis 1922, le gouvernement de cette province a beaucoup fait en aidant les pêcheurs par toutes sortes de moyens. Nous savons que des entrepôts frigorifiques pour fins commerciales, de nombreux congélateurs à boîte, des neigères ont été construits, des octrois considérables ont été accordés aux pêcheurs en leur fournissant de l'équipement nouveau et des boîtes, lorsque nécessaire, et en leur fournissant même de nouveaux bateaux, lorsque ce dernier est détruit par une tempête.

Le point sur lequel je veux attirer l'attention de la Chambre se rapporte à l'entente de 1922 et à la collaboration fédérale demandée, et non obtenue. Nous avons le droit de demander à Ottawa cette coopération. La province de Québec fournit à peu près un quart des revenus que le gouvernement central retire de toutes les provinces. Les provinces maritimes émergent annuellement au budget fédéral. Jusqu'à date, nous n'avons pas reçu notre part. Si le gouvernement fédéral avait rempli ses obligations au moins. D'après l'entente de 1922, c'est le fédéral qui doit faire l'inspection du poisson et c'est logique, puisque toute la question des marchés extérieurs le concerne. Je ne crains pas de dire que la situation des pêcheurs de la province de Québec peut être avantageusement comparée à celle des pêcheurs des provinces Maritimes.

Mon honorable ami du Lac-Saint-Jean (M. Duguay), qui a eu l'honneur de siéger à Ottawa de 1930 à 1935, a fait tout ce qui a été rapporté à l'entente Stevens⁴ de même que devant la Chambre par les députés des provinces maritimes. Ce n'est pas une raison pour nous priver de réclamer du fédéral la part qui nous est due, et cela ne peut empêcher le gouvernement de cette province de continuer l'aide du passé. De plus, en coopération avec le gouvernement fédéral, l'administration de Taschereau devrait ouvrir de nouveaux marchés pour les produits du poisson de Gaspé, et bientôt, on pourrait s'attendre à ce que la situation des pêcheurs soit meilleure qu'avant.

À une assemblée de l'Association des pêcheries canadiennes, tenue à Montréal, en septembre 1935, cette dernière a demandé au gouvernement central d'accorder un bonus de \$2 par quintal aux pêcheurs préparant la morue séchée. Je n'ai pas trop confiance en ce système. Le \$2 de

bonus, c'est en quelque sorte un secours direct, et je crains que si cette prime est accordée, le gouvernement américain augmente ses droits de douane, ce qui ne donnerait aucun avantage aux pêcheurs. D'autre part, cependant, si le pouvoir central donne \$2 aux autres provinces, nous devrions l'avoir nous aussi, car nous payons trop pour ne pas avoir notre part. Dans le comté de Gaspé, le nombre des pêcheurs qui préparent ou empaquettent eux-mêmes la morue séchée pour les marchés étrangers est très grand.

Ce n'est pas de notre faute si des sanctions contre l'Italie ont été imposées à l'occasion du conflit italo-éthiopien. Elles ont nui au commerce des pêcheries, et cela a affecté la Gaspésie. Nous ne pouvons plus exporter de poisson en ce pays.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Est-ce que l'honorable député est contre les sanctions contre l'Italie? C'est le Dr Riddell qui a approuvé les sanctions.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Je n'ai aucune hésitation à dire que j'approuve le gouvernement fédéral actuel de se tenir en dehors des sanctions. Son attitude est différente de celle du gouvernement Bennett, qui a donné instruction au Dr Riddell à Genève de proposer l'application des sanctions sur le pétrole. Si le député du Lac-Saint-Jean était resté à Ottawa, il aurait pu décider si cela était à l'avantage du Canada. Il y est allé, et tout le monde sait s'il a été utile.

(Applaudissements à droite)

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Je soulève un point d'ordre. L'honorable député n'a pas le droit de parler ainsi. Ce qu'il dit n'est pas conforme aux faits.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Il n'y a pas de quoi soulever un point d'ordre. Cette question relève du Parlement fédéral et ne peut être discutée ici. Nous n'avons pas d'affaire à nous en mêler.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (S'adressant au député du Lac-Saint-Jean) Vous ne pouvez nier ce que le gouvernement Bennett a fait.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Les coopératives de pêcheurs méritent d'être encouragées, explique-t-il. Je demande au gouvernement, dit-il, de seconder tout effort fait pour l'organisation de coopératives de pêcheurs dans notre province. Les pêcheurs ont besoin de se grouper tout comme les agriculteurs.

Le député de Québec-Centre (M. Hamel) a prétendu qu'il y a du désordre dans la société. Pourquoi, M. l'Orateur, dans notre société plus que dans les autres? Pourquoi dans cette province plus que dans certaines provinces de l'Ouest où les agents communistes excitent les chômeurs contre le pouvoir fédéral? Pourquoi dans nos villes plus qu'à Regina, où un agent de police est tombé sous les coups de marcheurs de la faim?

M. Tremblay (Maisonneuve): Parlez de la police au parlement. Parlez de l'Ange-Gardien.
(Applaudissements à gauche)

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Il y a peut-être des désordres dans cette province, parce que la liberté de parole sur les tribunes et à la radio que réclament nos adversaires est tombée entre les mains d'agitateurs et est devenue un instrument de sédition. Je suis sûr que les éléments sains de la province ne prêteront jamais l'oreille aux démagogues qui prennent le peuple comme tremplin pour arriver au pouvoir.

(Applaudissements à droite)

M. Tremblay (Maisonneuve): Vous parlez des condamnations dans votre comté?

Une voix: Y avait-il des polls volants dans votre comté?

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Personnellement, je suis contre toute intervention quelconque. En 1931, j'ai gagné avec 450 voix de majorité. Cette année, j'avais contre moi quatre candidats dont trois se réclamaient de M. Taschereau. Avec l'aide des conservateurs bien pensants, on a balayé tout cela. On a fait perdre le dépôt du candidat de l'Union nationale.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable député sait-il que le député libéral de Témiscouata à Ottawa (M. Jean-François Pouliot) a déclaré que les manœuvres du gouvernement dans le comté de Gaspé-sud, le 25 novembre, étaient du banditisme pur et simple?

(Applaudissements à gauche)

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Je sais que l'honorable député fédéral de Témiscouata a souvent attaqué le gouvernement de Québec. Ce télégramme du député de Témiscouata a été suivi d'un autre

télégramme envoyé récemment par M. Bona Arsenaault disant qu'il préparait une campagne avec l'honorable M. Onésime Gagnon dans Gaspé pour l'été prochain. Avec tout cela, on veut faire tort au docteur Pouliot, et vous allez voir qu'il fera la prochaine lutte dans les cadres du parti.

C'est donc que nous n'aurons pas d'élections si vite que le pense le député de Québec-Est, qui les annonçait pour dans deux semaines. M. Arsenaault est moins optimiste que le député de Québec-Est (M. Drouin); il croit que les élections n'auront pas lieu avant l'été.

M. Drouin (Québec-Est): L'honorable député de Gaspé-Sud va avoir des élections bien trop vite pour lui!

(Applaudissements à gauche)

M. Tremblay (Maisonneuve): Le premier ministre ne trouve pas cela drôle du tout.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Je comprends que l'honorable député de Maisonneuve, qui a déjà été battu, a des inquiétudes.

(Applaudissements à droite)

Quant à l'honorable député de Québec-Est, il doit en avoir assez de s'occuper de son comté. Il est venu à Chandler pour tenir une assemblée. Il a trouvé un citoyen pour le présenter, mais ce dernier a exigé un lot de colonisation. L'honorable député de Québec-Est a demandé à l'hôtelier de lui en trouver un autre, mais il lui a répondu: "Attendez sur ma galerie, l'hôtel est fermé."

M. Drouin (Québec-Est): L'honorable député était-il à l'hôtel?

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Si j'avais été là, avec la courtoisie la plus élémentaire, j'aurais fait ouvrir les portes de l'hôtel pour l'honorable député de Québec-Est.

Les députés sont les mandataires du peuple, déclare-t-il, et ils viennent en Chambre pour travailler, non pour préparer des élections. Il y a beaucoup d'ambitions à gauche.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Et beaucoup de déceptions à droite.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): L'honorable chef de l'opposition a dû avoir une déception, lorsque son candidat a perdu son dépôt dans Gaspé-Sud.

(Applaudissements à droite)

M. l'Orateur, je ne suis pas un optimiste pour tout exagérer, mais je ne suis pas pessimiste. J'ai confiance. Sir Wilfrid Laurier disait: "Je suis de ceux qui pensent que partout, dans les choses humaines, il y a des abus à réformer, des horizons nouveaux à ouvrir, des nouvelles forces à développer". L'honorable M. Lapointe disait qu'au sein du Parti libéral, il y a de la place pour toutes les bonnes idées, pour tous ceux qui veulent des réformes, excepté, évidemment, pour les malcommodes comme l'honorable député de Québec-Est.

(Rires)

Le Parti libéral a encore de la force et de la vigueur parce que nous avons des chefs: au fédéral, King et Lapointe; au provincial, l'honorable premier ministre (M. Taschereau). Je vois par son regard inquisiteur que l'honorable chef de l'opposition se demande si je vais féliciter son voisin de gauche (M. Gouin).

Je suis libéral. L'œuvre de Sir Lomer Gouin a été continuée par l'honorable premier ministre et cette œuvre, nous voulons la continuer encore. L'honorable Mackenzie King à Ottawa, et à Québec l'honorable M. Taschereau sont les vrais successeurs des Laurier, des Mercier et des Gouin.

(Applaudissements à droite)

M'inspirant des paroles prononcées par l'honorable Lapointe à Montréal, au mois de septembre 1934, je crois que c'est dans les rangs du Parti libéral que je puis combattre, pour faire triompher les idées saines pour le développement de la province et de la Gaspésie en particulier.

Si, dans la province la plus traditionaliste de la Confédération, vous discernez deux mouvements d'aigreur contre ceux qui gouvernent, la faute en est peut-être à ceux qui devraient apaiser les passions populaires, au lieu de les exciter contre l'ordre établi. Des milliers de votants ont soutenu le gouvernement aux élections du 25 novembre.

Il y a parmi eux une foule de déshérités, de sans-travail, de cultivateurs à qui la terre permet à peine de vivre. Si tous ces malheureux se tournent vers nous, à une heure aussi critique, s'ils nous demandent de poursuivre notre politique, ne faut-il pas voir dans ce témoignage de confiance un gage de sécurité pour nos institutions, notre organisation sociale, religieuse et politique?

L'élément sain de la population ne prêtera jamais l'oreille aux conseils des ambitieux. Depuis le 25 mars, nous avons subi de nombreux discours. Certains prononcés à gauche étaient pondérés et sincères; d'autres n'étaient que des réquisitoires contre le gouvernement provincial. Or, est-ce

sincère, M. l'Orateur, de dire qu'il y a du désordre dans la société et de faire en sorte que ce désordre soit aggravé?

Le député de Québec-Centre (M. Hamel) a prétendu qu'il y a du désordre dans notre société. Pourquoi, M. l'Orateur, dans notre société plus que dans les autres? Pourquoi, dans notre province plus que dans certaines provinces de l'Ouest, où les agents communistes excitent les chômeurs contre le pouvoir fédéral? Pourquoi dans nos villes plus qu'à Regina, où un agent de police est tombé sous les coups des grévistes? Il suffit de se tourner vers l'Europe pour comprendre que tous les hommes souffrent depuis cinq ans d'une crise morale que les gouvernements les plus forts n'ont pas réussi à mâter. Il y a désordre parce que la liberté de parole que réclament nos adversaires, pour nous injurier, est devenue entre les mains des agitateurs un instrument de sédition. Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) a dit récemment que l'heure était à l'action. Il est temps de nous unir pour rétablir la paix, l'ordre et l'harmonie qui ont été ébranlés par la crise.

(Applaudissements à droite)

M. Lorrain (Papineau): M. l'Orateur, je m'excuse tout d'abord de parler à la Chambre d'une voie éraillée, due à une grippe maligne et trop libérale dont souffre la province.

(Rires)

J'avertis les honorables députés de la droite que je frappe fort et en plein front. Ce n'est pas de ma faute s'il y a tant de front à droite. Je n'ai en vue que le bien de ma province et non le désir de détruire des hommes. Une saine critique ne peut d'ailleurs qu'améliorer les lois.

Je prie, dit-il, le député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain)⁵ d'offrir mes félicitations au député de Joliette (l'honorable M. Dugas) pour son élection à la présidence. Je trouve l'Orateur favorisé de n'avoir pas à entonner le panégyrique obligatoire du gouvernement.

Quant au proposeur et au second, ils ont courageusement fait taire le sens de la mesure et enrichi le vocabulaire de la droite d'un nouvel axiome en suivant le conseil: "Vantez, vantez, il en restera toujours quelque chose"... Peut-être!... Leurs honorables collègues les ont docilement suivis sur ce terrain... parfumé. Puisse le remords leur être aussi léger que leurs paroles!... Ils nous en ont délibérément fourni des écrasantes, d'une exagération qui se détruit d'elle-même. Oui, la

jeunesse a raison d'affirmer avec nous, et avec tous les gens éclairés, que la partisanerie politique est un aveuglement de l'esprit.

Toutefois, la mansuétude exprimée, à notre égard, par l'honorable premier ministre lui-même, au dire d'un de ses louangeurs, m'incite à leur pardonner ces éloges dithyrambiques... Que tous les encenseurs se rassurent. Personne ne les prend au sérieux. Donc, suivant la coutume, félicitations spéciales aux honorables députés de Bagot (M. Dumaine) et de Sainte-Anne (M. Connors). Vraiment, ils excellent dans ce genre littéraire. Je leur confierais, sans craintes, le soin de rédiger ma biographie. Puissent-ils revenir souvent déridier cette Chambre auguste! Il conviendrait de signaler que le député de Sainte-Anne est le pionnier d'une indépendance nouveau-genre.

C'est Armand La Vergne ou l'honorable chef de l'opposition qui a dit: "Si je me coupe un bras, j'ai un bras de parti; si je me coupe la tête, j'ai l'esprit de parti."

(Rires)

Après les avoir entendus, dit-il, je confierais aux honorables députés de Bagot et de Montréal-Sainte-Anne le soin de faire ma biographie.

C'est la première fois que la voix de Papineau se fait entendre depuis que le comté existe. Les électeurs du comté vont être estomaqués d'avoir un député qui se lève en Chambre. Soyez assurés, que si je traite de mon comté d'abord, je n'entends pas affirmer que ses intérêts priment ceux de la province, mais j'ai promis à mes électeurs que ce serait là mon premier devoir. Quand je promets, je tiens!

Je suis heureux de faire entendre la voix de Papineau, que mon prédécesseur a fait entendre rarement, très rarement, je dirais avec une parcimonieuse parcimonie.

(Rires)

Le gouvernement aurait dû pratiquer cette parcimonie dans l'utilisation des fonds publics confiés à ses soins. Elle aurait pu servir de ligne de conduite au gouvernement. Ainsi, il eût mis un frein à la dépense extravagante et effrénée des fonds publics. Il s'en serait inspiré dans les concessions de nos ressources naturelles, et les impôts excessifs dont il a affligé le peuple n'auraient pas suivi cette course ascendante. Nos villes et nos campagnes s'en porteraient mieux. Nous aurions des lois plus sociales et plus chrétiennes.

Notre peuple n'éprouverait pas les angoisses de la situation présente, causée, pour une large part, par les agissements d'un gouvernement trop libéral, avec des pouvoirs et des argents qui ne sont pas les

siens, mais qui lui furent délégués et confiés, pour qu'il en use avec discrétion, avec prévoyance, avec justice, et parce que le gouvernement a trahi cette confiance et abusé de ce mandat que l'opinion populaire alertée demande et réclame sa démission immédiate. Par des lois que vous avez fabriquées, vous-mêmes, honorables ministériels, et par les moyens dont vous disposez, vous pourrez, peut-être, vous accrocher au pouvoir quelque temps encore, mais le jour de rétribution viendra, et la justice reprendra ses droits.

En attendant ce jour de délivrance, M. l'Orateur, je ne voudrais pas prononcer mon discours-début sans dire quelques mots sur le comté que j'ai l'honneur de représenter, et dont jamais, je le répète, la voix ne s'est faite entendre en cette enceinte.

Je représente le comté qui porte l'un des plus beaux noms dont notre histoire fasse mention. Celui d'un très grand patriote que Louis Fréchette a célébré dans ses vers:

"Il fut toute une époque, et longtemps notre race

"N'eut que sa voix pour glaive et son corps pour cuirasse"⁶.

Le comté, de Papineau, possède une superficie d'environ 40 milles carrés et compte une population d'environ 30,000 âmes. Il est borné au sud par la rivière Ottawa; à l'ouest par le comté d'Argenteuil; à l'est par le comté de Hull; au nord par le comté de Labelle dont il faisait autrefois partie.

Comté à la fois industriel, agricole et minier, comté de colonisation et de tourisme, chose remarquable, il est lui-même une petite province, puisque les principaux problèmes doivent être résolus. Sa population industrielle, amie de l'ordre, souffre aujourd'hui et depuis longtemps, comme celles d'autres comtés limitrophes. Elle souffre de la carence des marchés, d'un programme de colonisation inadéquat, de l'insuffisance des lois ouvrières, des taux excessifs de l'électricité, du manque de voies de communication. Le comté de Papineau, avec ses 30 villages, est, à lui seul, une petite province qui manque de beaucoup de choses: l'électricité à bon marché, des communications et du peu d'essor donné à son développement minier. Les cultivateurs de mon comté réclament le relèvement de l'industrie laitière, dont les revenus, actuellement défraient à peine les frais d'exploitation. L'Action libérale nationale réclame une prime plus élevée.

(Applaudissements à gauche)

Les cultivateurs de Papineau m'ont chargé de réclamer pour eux des primes sur la fabrication du

beurre et du fromage, il ne faut pas confondre ce dernier avec le fromage ministériel.

(Rires)

Quant au fromage, en certaines parties de mon comté, la prime fédérale d'un sou la livre accordée par l'honorable M. Bennett, en qui le premier ministre de cette province voit et trouve avec facilité et indulgence la cause de tous nos malheurs, cette prime donne d'excellents résultats. Un exemple: la petite fromagerie de Saint-Émile de Suffolk, desservant 15 patrons, a obtenu du 1^{er} juillet au 10 octobre, des primes totales de \$228.50. Comme les cultivateurs ontariens en touchent, mes cultivateurs m'ont enjoint de demander l'amélioration des marchés locaux et provinciaux, et la faculté de les atteindre.

Avant de nommer un agent commercial et agricole aux États-Unis et en Angleterre, ne serait-il pas plus logique et plus sensé, d'organiser la production, agricole la classification, la publicité, la distribution et la vente de nos produits chez nous? Nos cultivateurs attendent encore l'école d'agriculture promise par le Parti libéral en 1931. Le Parti libéral avait alors promis d'ériger une école d'agriculture dans chaque comté provincial. Dois-je apprendre que les ministères sont décidés de remplir cet engagement?

Il y a quatre grandes industries dans mon comté: l'Electric Reduction Co., l'International Paper Co., la Signer Co., et la James McLaren Co, entre parenthèses, un des propriétaires de cette dernière industrie, exploite cette fameuse Neralcam Herd qui chaque année, soit à Toronto, ou à Chicago, où se tiennent les plus grandes expositions canadiennes ou continentales, remporte une vingtaine de prix. Je me réjouis de l'honneur qui en revient au comté de Papineau ou à la province agricole de Québec. J'espère que les McLaren, les Nesbitt, les Thompson et nos autres éleveurs et producteurs millionnaires continueront à propager le bon renom de notre province au Canada et à l'étranger, malgré que l'honorable ministre de l'Agriculture traite leurs résultats de minimes.

Mais ces industries ne suffisent pas à assurer du travail à tous nos ouvriers et à les nourrir. Plusieurs des municipalités de chez nous doivent contribuer à secourir le sort déplorable des chômeurs et des miséreux. Elles voient venir le jour avec appréhension où elles ne pourront plus subvenir à ces frais additionnels, tant à cause des dettes accumulées, qu'à cause de l'état financier désespéré du petit propriétaire, à revenus diminués ou nuls, qui, on l'a répété, depuis le début de la crise, s'impose des

sacrifices inouïs, pour que ses frères, les sans-travail soient logés, chauffés, habillés et nourris. Cette charité reste tout à leur honneur, mais sera-t-elle la cause de la perte de cette maisonnette et de ce coin de terre chéris, payés par toute une vie de labeurs et d'économie?

À part l'amélioration des lois du travail et particulièrement de celles des accidents, mes concitoyens ouvriers de Papineau m'ont demandé de demander au ministre de l'Agriculture, qui est très gentil, la création de petites et de moyennes industries, comme nous en possédions jadis.

(Applaudissements)

Ils m'ont chargé de demander que le gouvernement leur procure du travail, en donnant à leur comté les améliorations dont il a besoin: construction de certaines routes et de plusieurs ponts. Nous en avons des ponts, chez nous, des ponts branlants, condamnés et croches, et je me garderai d'y voir le moindre rapprochement avec le régime actuel qui les a construits, et qui, à chaque appel au peuple, a promis de les refaire.

Le comté de Papineau possède également de nombreux gisements miniers exploités sur une très faible échelle. Mais les facilités et le coût raisonnable de transport ont fait défaut. Un développement plus rationnel et encouragé aiderait grandement à diminuer le chômage de notre région.

Je voudrais, dit-il, un mouvement de colonisation bien soutenu, pas de colonisation uniquement en temps d'élections. La colonisation commencée depuis le début du siècle dernier ne fut jamais un éclatant succès, à cause du manque d'organisation méthodique, de routes et de possibilités d'atteindre le marché! Mes électeurs, ajoute-t-il, m'ont prié de supplier le gouvernement de cesser enfin sa politique de colonisation électorale, à tous les quatre ans, dont le dernier appel au peuple fut loin d'être exempt, et de s'informer si le plan Vautrin se relèverait de son échec dans Saint-Jacques, et si les terrains colonisables fermés depuis le 25 novembre seraient bientôt rouverts aux colons. Ses électeurs aimeraient savoir, encore, où sont allés les fameux millions.

L'exploitation sur une plus grande échelle et un développement plus rationnel des nombreux gisements miniers que possède le comté fourniraient aussi du travail aux ouvriers.

Savez-vous, honorables députés, que le comté de Papineau est le "paradis du tourisme", de la chasse et de la pêche; il retiendrait les touristes qui s'en vont dans l'Ontario si la publicité était organisée. Les beautés naturelles sont d'une richesse et d'un intérêt captivant. Mes commettants

voudraient des détails sur ce qu'a fait le gouvernement pour activer le tourisme chez nous. La ville de Buckingham, par exemple, a attiré plusieurs fois l'attention des autorités sur le manque quasi-total de publicité touchant nos richesses touristiques. Je suis informé cependant que le gouvernement n'a pas voté un seul sou pour activer le tourisme dans Papineau. Pourquoi?

Une voix à droite: On vous le dira.

M. Lorrain (Papineau): Vous seriez bien aimable. La route Montréal-Hull n'est pas terminée, notre paternel et routinier gouvernement, préférant sans doute que les touristes se rendent plutôt dans l'Ontario en passant le moins de temps possible dans notre province. C'est ce qui se produit. Plus que cela, les touristes se transforment en oppositionnistes, car ils deviennent vite des désapprouvateurs de la politique de voirie du régime, car la route Montréal-Ottawa, située en bordure ontarienne, magnifiquement construite depuis des années, reste ouverte à la circulation, douze mois durant.

Nous avons dans Papineau un grand endroit de tourisme "Lucerne-en-Québec", dont l'honorable premier ministre est un des directeurs, paraît-il. Simple hasard typographique, le nom de l'honorable premier ministre apparaît parmi ceux des directeurs. Veuillez le croire, je ne désire nullement blâmer les propriétaires actuels de ce domaine seigneurial. Je prends les faits tels qu'ils sont. Ils ont monté cette entreprise à coup de millions, pour en faire d'autres. Les promoteurs ont fait quelque chose de beau.

Mais je regrette que le gouvernement de la province n'ait pas été assez soucieux du passé et des traditions de notre peuple, pour acquérir la célèbre bibliothèque et le manoir de la seigneurie de Papineau, avec ses trésors historiques et ses vastes dépendances, pour en faire un musée provincial et national, un endroit de pèlerinage qui eût été une source d'inspiration, d'une haute portée éducative et patriotique. Dois-je supposer que le chef du gouvernement ne portait pas alors autant d'intérêt aux musées qu'au cours de la récente lutte électorale?

(Applaudissements à gauche)

Et puisqu'il semble y avoir tant d'évolution dans les idées et les attitudes du premier ministre, j'en profite pour lui signaler une erreur qu'il vaudra peut-être réparer. Et maintenant, après avoir aussi brièvement que possible, rappelé les besoins de mon comté qui sont à peu près les mêmes pour toute la province, je me demande si le ministre qui a dit, en

secret, à Ottawa, que les électeurs de Papineau allaient apprendre qu'il en coûte cher de voter contre le gouvernement et de lui tourner le dos, aura le courage de se lever en Chambre et d'y répéter ses paroles. Non, j'espère que l'honorable n'osera pas répéter cela en cette Chambre. Ce serait inutile, car nous allons avoir un nouveau gouvernement.

Je n'en saurais dire plus long, et mes électeurs m'en remercieront, car ce n'est pas sans avoir eux-mêmes pesé à leur valeur les promesses ministérielles d'avant le 25 novembre que des électeurs, jadis attachés au prestige du nom libéral provincial, ont rejeté le candidat du gouvernement.

L'opposition actuelle sera de courte durée. Car, les électeurs se sentent assez courageux pour attendre leur salut non plus d'un gouvernement qui n'a plus leur confiance, mais de l'opposition. L'espoir du comté de Papineau, c'est le groupe dont il fait partie, dit-il, c'est celui qui se dresse devant les hommes du pouvoir, c'est celui qui, par des élections honnêtes et un programme véritablement national, s'impose aux hommes d'ordre et de sens.

Après la faillite éclatante du régime à résoudre les problèmes actuels, ce sont des manœuvres comme celles-là qui ont soulevé le comté de Papineau, qui se devait d'être au premier rang dans un mouvement national, à la suite de la magnifique campagne d'éducation et de réveil poursuivie par l'Action libérale nationale, dont l'honorable député de l'Assomption est le fondateur et l'animateur puissant et splendide, à qui s'unissait finalement la valeureuse et combative opposition provinciale dirigée par le parlementaire éminent et distingué qu'est l'honorable député de Trois-Rivières pour former cette Union nationale, avec le résultat que vous voyez.

(Applaudissements à gauche)

Nous aurions cru que le gouvernement imprimerait une nouvelle orientation à sa politique traditionnellement léthargique.

Mais non, tant il est vrai qu'il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent point entendre, ni ne veulent voir le régime, ni pires aveugles que ceux qui se contentent de spéculer sur la vague libérale fédérale et sur ses trucs habituels perfectionnés pour en appeler à la population. Et malgré l'inquiétude et le malaise profond qui régnaient dans le peuple, le gouvernement tenta d'escamoter un nouveau mandat, sans même prendre la peine de proposer un programme détaillé et défini, un programme adéquat aux besoins de l'heure. Nous savons, il est vrai, qu'il avait d'autres moyens pour faire l'escamotage du pouvoir. Et il s'est servi avec

une générosité, une ampleur sans égale, dans l'histoire politique de cette province, sans daigner, chose inqualifiable et antitraditionnelle en régime démocratique, rendre compte de ses promesses de 1931.

Quant à moi, jeune élu d'un comté qui depuis sa fondation était resté ministériel, j'ai été élu, honnêtement, par des procédés avouables sans argent, sans organisation, sans boisson, sans machine électorale, sans gravier d'élection, sans promesses mensongères, sans l'aide de 800 électeurs dont les noms ont été rayés des listes.

Voix à gauche: Erreur typographique.

M. Lorrain (Papineau): Malgré que deux députés fédéraux vinrent prêcher la doctrine du parti, malgré l'ex-ministre de la Colonisation, malgré même l'éloquence du député de Hull, la plus grosse majorité jamais obtenue fut un énergique désaveu du régime. Et nous avons tous été témoins d'un sursaut magnifique de la conscience publique. Or, vous voudriez maintenant, honorables ministériels, que le peuple oublie qu'une administration néfaste ait osé courir d'abus en abus et présenter la petite politique comme le remède à tous les maux? N'y comptez pas. Car le peuple sait aujourd'hui grâce à nous que le libéralisme véritable ne peut être l'écrasement des petits par les grands, la servitude des pauvres devant les fortunes douteusement acquises pour un grand nombre.

Le 25 novembre dernier, le peuple a voulu se libérer et charger des hommes libres de dire au gouvernement qu'il avait assez vécu. Le peuple nous a élus pour le dire et nous le dirons!

(Applaudissements à gauche)

Mais, honorables députés, que vous soyez de la droite ou de la gauche, quel est celui d'entre vous qui pourrait croire sincèrement à la conversion *in extremis*, politiquement parlant, de l'honorable premier ministre et de son cabinet, tout sympathiques et aimables qu'ils soient? Quel est celui qui, devant les faits passés, sera un instant convaincu qu'ils sont fermement décidés à n'agir désormais que dans le véritable intérêt de notre province?

Comment?... Vous voudriez que le peuple qui s'est majoritairement prononcé, à la majorité des votes contre votre régime désespérément accroché au pouvoir, ne soit pas sceptique? Vous voudriez que la masse des Québécois ait repris confiance? Vous voudriez que ceux qui ont tant fait pour favoriser leurs amis, placer leurs parents, s'assurer des directorats, et élargir l'emprise des trusts, renient tout leur passé? Je n'y crois pas du tout et le peuple non plus.

Quand, à part cela, on se rapporte un instant sur la honte des récentes élections, où l'influence induite des travaux de chemins, des octrois de colonisation, des promesses insensées, des menaces de l'argent, des tentatives de corruption, du whisky, des incarcérations, des polls changés de place, influence induite recouverte ensuite des blanches ailes de l'ange gardien des barres de fer, quand on se reporte à toute cette honte, à toute cette dégradation, à tous ces scandales, à tous ces moyens répréhensibles d'obtenir ou de fabriquer des votes - simple coïncidence!...

(Rires)

... il faudrait maintenant, pour être agréables à la grande majorité des ministériels, il faudrait, dis-je, passer l'éponge, laver les consciences souillées, absoudre les coupables, et croire de fond du cœur au repentir sincère des auteurs de pareils actes.

Allons, soyons sérieux! La masse qui gémit et qui souffre depuis si longtemps, pendant que les politiciens et les bailleurs de fonds s'engraissent et dorment, la masse s'inquiète, s'impatiente et vous rappelle par la voix d'hommes libres: la fière devise de la province que vous avez trahie: "Je me souviens".

Oui, je me souviens d'un régime qui a pris, pour sa propriété, les biens de la province. Je me souviens d'un régime qui a voulu étendre partout ses tentacules en s'accaparant de tout ce qu'il pouvait atteindre.

Je me souviens d'un régime qui a aliéné nos ressources naturelles ou les a cédées pour un plat de lentilles, sans au moins assurer des positions à nos experts, et des salaires et des conditions de vie raisonnables à notre main-d'œuvre.

Je me souviens d'un régime qui, en 15 ans, les dernières, a doublé les dépenses administratives, quadruplé les taxes, quadruplé les intérêts de la dette, triplé la dette provinciale. Je me souviens que de petites indiscretions révèlent qu'il y a eu du coulage d'argent dans chaque département gouvernemental, que des enquêtes et des réformes sont nécessaires dans chacun. Il paraît que, ces jours-ci, dans cet édifice, pour mieux cacher les scandales, on est à refaire, ou on a refait la comptabilité provinciale et qu'on brûle les vieux livres de comptes.

Je me souviens de cela et d'autres choses, et le peuple n'aura jamais plus confiance dans ceux qui ont fait tout cela, tout permis cela, tout appuyé cela, ceux qui se sont rendus coupables de tous ces abus!

(Applaudissements à gauche)

Et la jeunesse, M. l'Orateur, celle dont le poète a dit avec raison:

"Quand du droit, de l'honneur, la cause est menacée

"Quand la patrie en deuil penche vers le trépas

"La jeunesse est l'espoir, la suprême pensée

"C'est la garde qui meurt mais qui ne se rend pas".

M. l'Orateur, cette jeunesse dont je me réclame, a pesé le régime et l'a trouvé trop léger, et avec patriotisme et enthousiasme, elle inscrit dans l'histoire l'anéantissement d'un régime de ploutocratie et l'aube nouvelle d'une ère de restauration et de progrès du Québec. Et ce n'est pas avec des demi-mesures, des promesses à l'eau de rose, un camouflage savant, qu'elle va cesser sa campagne nationale d'épuration et de régénération, qu'on arrêtera la jeunesse dans son mouvement national.

Pour escamoter son mandat, dit-il, le gouvernement avait d'autres moyens qu'un programme, et il s'en est servi avec générosité, sans même daigner rendre compte de ses promesses. Il avertit la droite qu'il va l'attaquer en plein front, car ce n'est pas de sa faute, dit-il, s'il a autant de fronts.

Pour le profit de mes commettants, et engagé par mon serment d'office, j'ai dû écouter avec beaucoup d'attention le discours du trône, ce discours éloquent et stérilement vide. Discours qui est déjà en son genre, une immense déception pour la province. Discours où l'Union nationale voit adopter certaines idées que *Le Soleil*, *Le Canada* et le reste de la domesticité de plumes et de tribunes conspuaient encore, il y a quelques mois... car (s'adressant au député de Hull (M. Caron), nous avons un programme qui a été distribué à des centaines d'exemplaires à travers la province... je vous en enverrai un... (Il fait envoyer un exemplaire du programme au député de Hull)

M. Caron (Hull): Les ajoutés sont-ils du programme?

M. Lorrain (Papineau): Je ne vois pas d'ici, car les caractères d'imprimerie sont aussi petits que le programme ministériel. Donc, le discours du trône, ce discours-testament, atteste qu'entre les bravades d'hier du gouvernement et ses paroles d'aujourd'hui, non pas ses actes, il y a un abîme.

Cependant, nous attendions, nous espérions autre chose que des mots... Des membres de la gauche, d'une haute compétence probe, l'ont discuté et approuvé. Je n'y reviendrai que très brièvement, en appuyant sur quelques idées.

Le discours du trône contient quelques réformes de l'Action libérale nationale. Mais ce régime au ministère remodelé et replâtré, qui ne peut, ni ne veut renier son passé, ne peut présenter que deux sortes de mesures et ce discours-testament...

(Rires à gauche)

... ne peut contenir que des lois forcées ou des lois fantômes. Loi forcée que celle des pensions de vieillesse, qui est huit ans en retard, puisqu'elle fut créée par M. King, un libéral celui-là, en 1927, et améliorée par le gouvernement Bennett, que l'on a toujours refusée d'adopter. Également celle du dimanche par tous les citoyens, réclamée depuis des années, et qu'il propose à la suite d'un jugement récent de la Cour d'appel; loi forcée que celle de l'électricité réclamée depuis des années.

Loi fantôme que celles du prêt agricole, du bureau déplacement et du retour à la terre, et peut-être toutes les premières, car nous n'en connaissons pas encore les détails qui pourront en modifier grandement et l'idée générale et l'application. Ces lois sont inspirées par la peur. Que voulez-vous? Hier, régime des puissants, régime des arrivistes sans scrupules, tel il sera demain; de belles promesses, manifestement inspirées par la peur, ne tromperont personne.

Je parlerais autrement si, courageusement, le gouvernement avait proposé le rappel de l'odieuse loi Dillon, le châtement des parjures politiques, et la condamnation des manœuvres électorales qui ont porté, dans cette Chambre même, des hommes d'avance honorés de la confiance entière du premier ministre, et dont les votes à 110 % accusent le mépris de la légalité.

J'aurais parlé autrement si, pour diminuer la misère, pour assurer une meilleure distribution de la richesse, le gouvernement avait empêché l'exploitation du peuple par ses amis des "directorats".

Pour le bien de la province, nous voulons des réformes électorales, pour assurer l'honnêteté du scrutin. Et le discours du trône, irradié s'il vous plaît, et j'en suis heureux de cela, garde à ce sujet, de Conrart⁷, le silence prudent.

Nous voulons la pension de vieillesse, fort bien. Mais le gouvernement songera-t-il à se faire rembourser par le fédéral les montants que nous avons perdus par sa faute, en refusant d'adopter la loi fédérale des pensions. Et nous voulons aussi l'adoption d'allocations aux mères nécessiteuses, aux veuves et aux orphelins, comme la chose se pratique ailleurs. Nous voulons l'application du rapport de la Commission des assurances sociales que le gouvernement tient aux oubliettes. Le discours du trône n'en souffle mot.

Nous voulons un prêt agricole provincial et nous serons forcés d'accuser le gouvernement de tout tenter afin de ne pas l'établir dans la province. Nous voulons 10 réformes agraires et 10 réformes ouvrières. Le discours du trône n'en parle même pas. Le gouvernement reconnaît le droit aux ouvriers de s'organiser en syndicats, mais les patrons ne leur reconnaissent pas ce droit. Me permettra-t-on de souligner qu'il ne suffit pas que le gouvernement reconnaisse la liberté d'association pour les ouvriers, mais qu'il devrait aussi se demander si les compagnies reconnaissent le droit.

Dans mon comté, il s'est produit ceci: une soixantaine de journaliers furent congédiés parce qu'ils avaient voulu s'organiser. Sur ce point, dit-il, il ne s'agit pas pour le moment, de blâmer qui que ce soit, ni de prendre fait et cause pour qui que ce soit, mais je désire appuyer sur la situation anormale créée par le fait que des employés peuvent s'unir en association, quand par ailleurs, rien n'oblige les employeurs à leur reconnaître ce droit.

N'y aurait-il pas lieu, au moins, et pourquoi cela n'existe-t-il pas depuis des années, pour la protection, des travailleurs de l'usine et de la forêt, de voter une loi de salaire minimum, et une réglementation des heures de travail, couvrant les ouvriers et les bûcherons non syndiqués? Je n'en fais pas une question politique.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas décrété un tel salaire minimum pour l'ouvrier, comme celui de la forêt, qui n'est pas syndiqué. Pourquoi le gouvernement ne cherche-t-il pas à mériter un autre titre que celui de protecteur des puissants et exploitateur des petits? Pour prouver d'une manière irréfutable, à ceux de la droite et à ceux de la province qui, de bonne foi, s'imaginent encore que le gouvernement se dépouille du vieil homme, en ce temps pascal, et use de sincérité dans ses prétendues réformes, je rappellerai qu'à la dernière session le gouvernement, à l'encontre de toute justice et de son grand amour pré-électoral du peuple, a adopté une loi afin de diminuer les droits sur les grosses successions et les a augmentés sur les petites. Cela illustre parfaitement le sens d'équité du gouvernement, et me justifie de le qualifier de nouveau de protecteur des puissants et d'exploitateur des petits.

Quand, à part cela, on songe que par son système antisocial, il retarde le paiement des polices d'assurance, retard qui affecte surtout les petites polices, on est encore pleinement édifié, sur la protection qu'il accorde si libéralement aux pauvres gens, en ces temps de dépression. Il ne s'agit pas de

savoir qui a établi cette loi, mais pourquoi on ne l'a pas amendée, en vue du bien des classes pauvres.

Je vous citerai la lettre suivante. Si elle porte à faux, j'invite à une mise au point:

"Monsieur,

"Je m'empresse d'accuser réception de votre lettre du 18 avril au sujet des retards apportés à payer les réclamations, par suite de la nécessité où nous sommes d'exiger la production du certificat du perceuteur du revenu, attestant qu'il n'y a pas de droits exigibles sur la police.

"Dans l'Ontario, il n'y a pas de formalité aussi tracassière. Nous pouvons payer une police deux ou trois jours après le décès. Mais, dans la province de Québec, il y a eu une loi de passée, en vertu de laquelle les compagnies d'assurances et les sociétés de secours mutuels ne peuvent pas payer une police sans obtenir au préalable un certificat du perceuteur du revenu, attestant qu'il n'y a pas de droits exigibles sur ladite police.

"J'ai fait moi-même des démarches auprès des autorités gouvernementales, à Québec, pour demander l'abolition de cette loi. Mais je n'ai pu réussir. Par l'entremise de cette loi, le gouvernement force toutes les successions à se rapporter au perceuteur du revenu. De la sorte, il y a moins de moyens de succession qui lui échappent. Par contre, c'est une loi injuste pour le peuple en général, parce que cela lui cause des ennuis dans une foule de cas où il n'y a comme tout avoir qu'une ou deux polices d'assurance. En cette matière, nous sommes les victimes de la loi. Nous aimons à payer promptement, mais si nous le faisons sans exiger le certificat du perceuteur du revenu, nous nous exposerions à \$100 d'amende.

"Parfois, il se peut que d'autres compagnies ignorent la loi et passent outre. Mais je doute fort qu'elles fassent de cette tactique une politique générale, car elles s'exposeraient à de formidables ennuis de la part des autorités du gouvernement du Québec.

"Je suis à votre disposition si vous avez besoin d'autres renseignements. Bien à vous, etc."

M. l'Orateur, allons-nous tolérer qu'un pareil état de choses se continue?

Je voudrais démontrer à la Chambre que la politique de voirie n'est pas le grand succès que les députés ministériels prétendent. Mon comté le sait particulièrement. Je n'invoquerai que le témoignage récent de M. Théodore-G. Morgan, président du comité exécutif du Royal Automobile Club of Canada, président du Montréal Tourist and Convention Bureau:

"Québec souffre de comparaison

"Il est essentiel d'expédier le trafic touristique, et cette province ne peut pas se permettre de retarder le libre cours de la circulation, si nous voulons maintenir la solide position économique dont nous avons si longtemps bénéficié. Les progrès autour de nous sont prononcés.

L'Ontario a des centaines de milles de routes spacieuses, reconstruites, d'un alignement moderne, avec un pavement permanent et des accotements de 10 pieds et dont toutes les courbes dangereuses et les fossés profonds ont été éliminés. Québec n'a construit que 155 milles de routes modernes en béton, alors que l'Ontario a aujourd'hui 1,675 milles de routes standard en béton d'une largeur de vingt pieds.

"Une comparaison plus détaillée est intéressante. L'Ontario a un total de 52,280 milles de routes, Québec en a 35,143. De ce total, l'Ontario en a 36,057 milles de routes améliorées et Québec en a 15,483 milles. En réduisant encore ces chiffres, on trouve que l'Ontario a 3,567 milles de routes du type de construction la plus moderne, tandis que Québec a un total de 800 milles de ce type. En d'autres mots, l'Ontario a quatre fois plus de routes améliorées que Québec n'en possède aujourd'hui."

Ces chiffres se passent de commentaires.

(Applaudissements à gauche)

Par ailleurs, M. l'Orateur, le même Théodore-G. Morgan me fournit un témoignage probant et désintéressé qui démontre que la politique de voirie, mise en œuvre depuis 15 ans, fut une politique rétrograde, une politique de petits bouts de chemins, politique de gravier d'élection trop souvent! et de patronage, son corollaire indispensable. Routes inadéquates et désuètes... M. Morgan reconnaît cependant qu'en 1920, nous étions en avant des autres provinces et des États-Unis au sud de nous ...

(Applaudissements à gauche)

... mais il dit que nous n'avons pas progressé. Notre système routier, tel qu'il est aujourd'hui, n'a pas suivi les rapides progrès dans le développement de la voirie qui ont été accomplis autour de nous. Plusieurs de nos importantes routes sont de construction périmée et entièrement inadéquate pour satisfaire aux exigences du trafic actuel.

Est-ce assez clair? Le gouvernement n'a donc pas tant à se vanter de sa politique de voirie, si ce n'est qu'elle a coûté fort cher. Je profite de l'occasion pour m'associer une fois à l'honorable premier ministre et son cabinet, puisqu'ils sont solidaires, dans leur hommage tardif, mais récent,

vis-à-vis du premier ministre précédent, qui a commencé la politique de voirie et qui fut en même temps, le père de l'honorable député de l'Assomption (M. Gouin) qui me pardonnera, j'espère, de rappeler ce fait historique.

Qu'il me permette d'ajouter que ceux qui veulent attaquer un fils dans son père sont de deux choses l'une, soit des inconscients à qui nous devons l'évangélique pardon du "Pardonnez-leur car ils ne savent ce qu'ils font", soit des hommes prétendus policés, ignorant que la droiture des procédés et la probité de cœur s'apprennent difficilement, mais qu'elles se pratiquent, et ces derniers ne méritent que l'oubli des honnêtes gens.

Pour revenir à mon sujet, M. l'Orateur, quand on songe que la route provinciale Montréal-Hull, promise et repromise depuis 12 ans, n'est pas encore complétée et, dans certaines parties, elle reste aussi étroite que la mentalité de certains ministres du gouvernement.

Quand on songe que l'automobiliste ontarien paie cinq fois moins cher pour son permis de chauffeur, et près de la moitié moins pour sa licence et son assurance automobile, on se demande ce que vaut au juste notre si admirable réseau routier, pour lequel nous payons si cher pour obtenir si peu. Peut-on maintenant parler du beau réseau routier de notre province?

M. Lamoureux (Iberville): L'honorable député de Papineau admettra-t-il que, dans Ontario, le gouvernement n'entretient pas complètement les chemins, les municipalités devant payer pour les routes, tandis que dans Québec, le gouvernement paie tout l'entretien des chemins.

M. Lorrain (Papineau): Quand l'honorable député me posera une question sérieuse, je lui répondrai.

(Applaudissements à gauche et protestations à droite)

M. Lamoureux (Iberville): C'est une question sérieuse.

M. Lorrain (Papineau): Comment peut-on dire que la route Montréal-Hull est améliorée quand on travaille encore dedans?

Voix à droite: On l'améliore.

M. Lorrain (Papineau): Si une auto du gouvernement roulait sur la route de Hull, dans l'état dans lequel le gouvernement la trouve aujourd'hui,

elle s'effondrerait complètement. Le médecin du service d'hygiène, le docteur Mondor, y a brisé sa machine la semaine dernière.

Pourquoi dans son discours-dernières volontés, le gouvernement n'annonce-t-il pas qu'il va voter des lois qui profitent aux masses, au lieu de se limiter surtout à passer des lois d'exception, trop souvent au bénéfice d'amis de parti, ou de la vénérable et mémorable caisse électorale?

Ce qui est urgent, c'est la recodification et la simplification de nos lois, qui sont un fouillis, quasi incompréhensible. Pourquoi le gouvernement n'entend-il pas cela?

Pourquoi le gouvernement s'imagine-t-il que le peuple va le croire résolu à résoudre les problèmes de l'électricité, de l'électrification des campagnes, en affrontant ses bons amis les magnats de l'électricité?

Je n'en dirai pas plus long, mais au cours de la session, j'aurai des suggestions à émettre, et des questions, beaucoup de questions, à poser au gouvernement.

Les promesses du gouvernement, comme ses pitons, retardent toujours. Ces promesses arrivent trop tard. Je dirai que pour avoir le droit de promettre et pour jouir en même temps du plaisir d'être cru sur parole, il faut avoir gardé la confiance du peuple. Ces promesses arrivent trop tard, lamentablement trop tard.

Avant de terminer, je demande à nos collègues, les honorables députés de la droite à ceux du moins qui estiment que l'intérêt mesquin d'un parti doit se subordonner à ceux de toute la province, à ceux qui sont sincères, à ceux qui ont les mains libres, de se lever comme nous en mandataires. Je leur demande de se dépouiller de l'esprit de parti pour s'occuper uniquement de l'intérêt général.

Je leur demande de se tenir debout comme nous, non pas comme des fantoches, ni serviles, mais comme des hommes, de s'unir à nous pour donner plus de liberté, plus de soleil à notre peuple, pour travailler dans l'harmonie, la loyauté, la sincérité, à restaurer le régime démocratique, à donner plus de justice au peuple de cette province que nos aïeux nous ont donnée, nous ont laissée en patrimoine, après l'avoir méritée par des sacrifices, des labeurs, des combats héroïques, afin que leurs descendants puissent grandir et se développer dans le sens de leurs vertus et de leurs traditions par la mise en œuvre d'une politique plus nationale, plus conforme à nos besoins, aux aspirations, et aux aptitudes de notre province.

Ce programme, cette politique sont ceux de l'Union nationale.

M. Merleau (Gatineau): M. l'Orateur, il est 6 heures et je parlerai ce soir. Je propose, dit-il, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron), que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 45

**John McLean
Chamard**

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'appelle l'article 18 du *Feuilleton*.

M. l'Orateur⁸ commence à lire l'article.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Non, pas cela, l'article 17.

(Un page remet à l'Orateur le *Feuilleton* de la séance en cours)

M. l'Orateur: Mais je lis l'article 17!

M. Auger (Montréal-Saint-Jacques) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 75 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement⁹.

M. Auger (Montréal-Saint-Jacques) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.
Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Adoption de M. et J. Limoges-Marier

M. Farand (Soulanges) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 93 concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Farand (Soulanges) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

The Sterling Fire Insurance Company

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 87 amendant la charte de The Sterling Fire Insurance Company.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de Verdun

M. Lafleur (Montréal-Verdun) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 114 modifiant la charte de la cité de Verdun soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Victoriaville

M. Gaudet (Nicolet) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 103 érigeant en municipalité de cité la ville de Victoriaville soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Charte de Lac Saint-Joseph

M. Taschereau (Bellechasse) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 104 constituant en corporation de ville la ville du Lac Saint-Joseph et la municipalité scolaire de la ville du Lac Saint-Joseph soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Association de bienfaisance des pompiers de Montréal

M. Lesage (Montréal-Laurier) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 110 modifiant la loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Succession Eusèbe Labelle

M. Leduc (Laval) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 112 concernant la succession de feu Eusèbe Labelle soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Villa Saint-Jean de la Lande

M. Bouthillier (Saint-Jean) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 108 constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Pensions de vieillesse

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) demande, appuyé par le représentant de Brome (l'honorable M. Stockwell), la permission de présenter le bill 5 concernant les pensions de vieillesse.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous savons tous, le gouvernement ainsi que nous-mêmes, qu'il s'agit d'une mesure monétaire. En vertu des règlements de la Chambre, ce projet ne peut venir avant que la résolution le présentant soit acceptée et qu'il ait été discuté en première, seconde et troisième lectures. Le premier ministre l'a rappelé en disant que rien de tel ne pouvait se faire avant l'adoption de l'adresse. Comment le premier ministre a-t-il expliqué son soudain changement d'attitude?

Nous voulons le savoir. Malgré que nous ayons tous les droits de faire objection à la présente procédure extraordinaire, nous sommes prêts, nous l'avons dit et nous le répétons, à suspendre les règlements de la Chambre pour adopter la résolution et à passer le bill en première, deuxième et troisième lecture immédiatement. Ce soir!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Souriant) Je vais rencontrer l'honorable chef de l'opposition à mi-chemin. Adoptons le projet de loi des pensions de vieillesse en première lecture et nous le prendrons en considération dès que l'adresse aura été votée. Je comprends que l'opposition sera alors disposée à nous donner son concours pour aller le plus vite possible. Je suis certain que mon honorable ami nous aidera à hâter son adoption.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous sommes prêts à aller plus vite que l'honorable premier ministre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Souriant) Vous voulez aller trop vite des fois.
(Rires)

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Observance du dimanche

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) demande, appuyé par le représentant de Bonaventure (l'honorable M. Côté), la permission de présenter le bill 3 abrogeant l'article 7 de la loi de l'observance du dimanche.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pourquoi pas l'adopter tout de suite cette loi-là en deuxième et en troisième lecture, tandis que nous y sommes?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Tout de suite après l'adresse. Nous ne voulons pas aller trop loin avant l'adoption de l'adresse. Alors je crois que tout ce qu'il est nécessaire de faire est une première lecture du bill maintenant, puis d'en faire une deuxième lecture, après que la Chambre ait finalement statué sur l'adresse.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Les grandes mesures gouvernementales seront adoptées après l'adoption de l'adresse. On commencera dimanche en huit.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Code de procédure civile, article 1289

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) demande, appuyé par le représentant de Bonaventure (l'honorable M. Côté), la permission de présenter le

bill 6 modifiant l'article 1289 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Exigibilité des créances hypothécaires

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) demande, appuyé par le représentant de Bonaventure (l'honorable M. Côté), la permission de présenter le bill 7 modifiant la loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.

Ce bill permet simplement de prolonger la loi actuelle d'un an, afin que les clauses moratoires qui viennent à échéance le 1^{er} mai prochain, prennent fin seulement le 1^{er} mai 1937.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Directorats de compagnies

M. Drouin (Québec-Est) demande, appuyé par le représentant de Huntingdon (M. Fisher), la permission de présenter le bill 151 relatif aux directorats de compagnies.

En vertu de cette loi, tout ministre qui enfreindra ladite loi sera disqualifié pour cinq ans et ne pourra être député ni ministre, ni conseiller législatif. De plus, le prévenu sera passible d'une amende minimum de \$100 par jour, avec maximum de \$500, pour chaque jour qu'il siégera à la Chambre, alors qu'il est ministre et directeur de compagnie.

Accordé. Le bill est lu une première fois¹⁰.

Loi des accidents du travail

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) demande, appuyé par le représentant de Rivière-du-Loup (M. Casgrain), la permission de présenter le bill 152 modifiant la loi des accidents du travail, 1931.

Il s'agit simplement de décréter, pour fins d'homologation, de déposer toute décision rendue par la Commission des accidents du travail au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district judiciaire où l'employeur a son domicile. Actuellement, c'est toujours dans le district judiciaire

de Québec que se fait le dépôt, pour les décisions touchant n'importe quelle partie de la province.

M. Duplessis (Trois-Rivières) rappelle qu'il a justement demandé d'insérer dans la loi ce que le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) présente maintenant.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Loi des véhicules automobiles

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill 153 modifiant l'article 27 de la loi des véhicules automobiles relativement à certains véhicules¹¹.

Des députés: (Manifestant par des cris) Reporté!

La première lecture est remise à la prochaine séance.

Charte de Laval-des-Rapides

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) demande, vu que bill 116 modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides n'est pas sur l'ordre du jour, le consentement de l'opposition pour le passer en deuxième lecture.

Cela presse un peu, dit-il, à cause de la préparation du budget de cette municipalité.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable premier ministre se contredit; après avoir déclaré qu'on ne pouvait rien faire avant l'adoption de l'adresse, il sollicite le consentement de la Chambre pour passer outre aux règlements et passer ce bill en première et seconde lecture.

Cela revient à dire que la loi des pensions de vieillesse ayant une importance beaucoup plus grande qu'un bill privé comme celui-ci, on aurait pu procéder de la même manière et lui faire subir ses trois lectures. Je note le fait pour prouver que ce que disait le premier ministre n'était pas conforme aux faits. Je sais que la Chambre mettra ça au compte de son inquiétude et non de son ignorance du Règlement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'article 636 du Règlement dit que la pratique est de ne passer aucune loi importante tant que l'adresse

n'a pas été votée. Le bill de Laval-des-Rapides n'est pas très important, et c'est pour ça que nous avons demandé de le passer immédiatement.

Je rendrai à mon honorable ami le témoignage qu'il fait tout ce qu'il peut pour hâter le travail de la session, mais comme je l'ai déjà dit, nous adopterons les mesures moins importantes et, après l'adoption de l'adresse, nous adopterons les autres mesures importantes.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je note avec plaisir la déclaration du premier ministre. J'admets que le gouvernement est pressé pour les affaires non importantes, mais il n'est pas pressé pour les affaires importantes.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Oh! Je comprends votre jeu, allez!

M. Rochon (Deux-Montagnes) propose, en conséquence, que le bill 116 modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Adresse en réponse au discours du trône¹²

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Merleau (Gatineau): M. l'Orateur, je représente un comté en majorité agricole, mais où se trouvent un grand nombre d'ouvriers. Ils ne sont pas riches, mais ils veulent garder ce qu'ils possèdent, et c'est pourquoi ils sont restés fidèles à la doctrine

libérale. C'est aussi pourquoi je siége aujourd'hui en cette Chambre. Je dois dire tout d'abord que je suis ici pour travailler, contrairement à nos amis de l'opposition qui sont ici pour critiquer tout le temps à tort et à travers.

(Applaudissements à droite)

M. Tremblay (Maisonneuve): Ça s'améliore.

M. Merleau (Gatineau): Le premier ministre est le digne successeur des Mercier, des Marchand, des Parent et des Gouin, c'est un homme de gouvernement, un homme pratique, un homme de réforme, qui est l'auteur de lois courageuses.

Une voix de l'opposition: Nous en avons un Gouin nous aussi.

M. Merleau (Gatineau): Le premier ministre est un patriote sincère, un homme d'affaires averti, qui met au service de sa province tous ses talents. N'a-t-il pas été l'instigateur de la loi des accidents du travail, de la loi de la Commission des liqueurs, de celle des services publics? Voilà autant de mesures de première grandeur, qui ont aidé considérablement cette province. Et c'est lui que l'opposition veut faire disparaître. Malheureusement, pour vous, malgré les attaques de la gauche, nous le garderons à notre tête, et avec lui, le Parti libéral conservera le pouvoir.

(Applaudissements à droite)

Je félicite, dit-il, l'Orateur de la Chambre, le proposeur et le second de l'adresse. Il souligne le fait que l'Orateur (l'honorable M. Dugas) a manifesté une belle impartialité depuis le début de la session. Je demande la complaisance de la Chambre parce que je parle pour la première fois.

Si je ne puis prononcer un discours aussi brillant que ceux qui m'ont précédé, c'est que mon père était chef d'une famille de 11 enfants, dont j'étais l'aîné. Depuis l'âge de 15 ans, j'ai dû gagner ma vie et je n'ai pas eu l'avantage de fréquenter les écoles comme d'autres, de faire un cours classique et de passer par Oxford - ce n'est pas un reproche. Mais j'ai l'intention de bien servir ma province et mon comté.

Je félicite, dit-il, le trésorier de la province (l'honorable M. Stockwell) de son administration et d'avoir réussi à diminuer les déficits, malgré la dureté des temps. Je me réjouis de la présentation de la loi des pensions de vieillesse qui reçoit l'entier appui des électeurs de mon comté, comme d'ailleurs de toute la province. Elle est devenue nécessaire à cause des effets des quatre dernières années de la crise.

Nos cultivateurs de Gatineau sont heureux de ce que le gouvernement fait pour leur assurer un bon crédit agricole. Ce qui rendait la loi fédérale ineffective était le fait qu'il n'y avait que 7 inspecteurs pour toute la province. Je viens d'apprendre, dit-il, qu'à l'avenir, nous en aurons de 75 à 80.

Je suis heureux, dit-il, des nouvelles lois de l'électricité, car la question d'électricité intéresse particulièrement mon comté. Quand la commission Lapointe alla siéger à Hull, je m'y rendis témoigner et exposer les griefs de mon comté. C'est là que je rencontraï le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard). Les gens étaient mécontents et ne trouvaient pas que la Gatineau Power rendait le service auquel ils avaient droit de s'attendre, et surtout, jugeaient les taux trop élevés. Les cultivateurs étaient d'opinion qu'ils n'avaient pas les commodités électriques comme les villages et les villes.

Je constate, dit-il, que la commission d'enquête a tenu compte de ces points. La commission Lapointe n'a pas recommandé d'octroi pour l'électrification rurale, mais le gouvernement y a pourvu dans la loi. C'est ainsi qu'il y a, dans la loi, une clause permettant au gouvernement d'accorder un octroi, quand, après enquête, il sera prouvé qu'il est impossible aux compagnies d'assurer les services pour un taux plus bas et qui aurait été jugé trop élevé. Sur cette question, dit-il, les actes du gouvernement me satisfont pleinement.

Il y a un grand nombre de bûcherons dans le comté de Gatineau qui travaillent pour la compagnie International Paper. Il félicite la Commission des opérations forestières de ses activités et il est reconnaissant à cette Commission de leur avoir accordé un salaire minimum. Il s'est occupé activement de cette question, avec le concours de plusieurs associations, principalement de l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.) et pour la saison de 1933, ils ont réussi à obtenir pour les bûcherons une augmentation de \$43,000.

Grâce à cette Commission, les salaires des flotteurs de bois, que l'on appelle chez nous des "draveurs", et des autres catégories des travailleurs de cette industrie ont été augmentés. Je suis convaincu, dit-il, que le gouvernement continuera et que dès que les conditions s'amélioreront, le département, le ministre des Terres (l'honorable M. Mercier) et la Commission des opérations feront ce qu'ils pourront et verront à donner aux bûcherons les meilleurs salaires possibles, des salaires qui leur permettront de vivre selon les conditions nouvelles.

Comme je suis le 34^e orateur¹³ dans le débat sur l'adresse, je crois que tous les sujets ont été traités. Pour cette raison, pour varier la monotonie des discours, je demande la permission à la Chambre de terminer mes remarques en anglais pour des raisons que je vous expliquerai¹⁴.

M. l'Orateur, je veux parler en anglais pour deux raisons. Mon père est canadien-français, mais ma mère est 100 % irlandaise, étant née dans le comté de Clare, Irlande, d'une mère qui venait de Tipperary.

(Applaudissements à droite)

La seconde raison est que 40 % de mes électeurs sont de langue anglaise. Je ne suis pas le seul descendant d'Irlandais et j'espère que mon discours n'aura pas le résultat de mon collègue de Québec-Comté (M. Byrne), qui a parlé en français, mais a mis l'opposition en fuite. Je fais exception pour le représentant de Rouville (M. Barré) qui eut la courtoisie de rester à son siège. 40 % de mes électeurs sont de langue anglaise - en bonne partie, ce sont des Irlandais - et tous de bons libéraux tandis que dans le canton de Low, le pourcentage actuel dépasse les 90 %. Dans le canton de Lair, il y a une population 50 % irlandaise. Il félicite le gouvernement pour ce qu'il a fait pour les cultivateurs de son comté. Il félicite aussi M. Delaney, l'agronome de son comté.

Je tiens, poursuit-il, à remercier le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) de ce qu'il fait pour les cultivateurs. Nous faisons de la colonisation chez nous. Nous avons fondé de nouvelles paroisses dans Gatineau avec des colons qui venaient de Montréal. Ces colons sont heureux et ils nous disent même qu'ils sont plus heureux que lorsqu'ils demeuraient à Montréal.

(Applaudissements à droite)

Il y avait une association des producteurs de veau composée de jeunes fermiers qui se sont bien distingués à l'exposition de Toronto et ils ont aussi reçu le titre de champions de l'est du Canada¹⁵.

Ottawa avait l'intention d'utiliser une politique de reboisement comme mesure visant à réduire le chômage. Il y avait des terres à Gatineau et ailleurs dans l'ouest du Québec qui ne se prêtaient pas à l'agriculture. Dans mon comté, dit-il, comme dans les comtés avoisinants, il y a beaucoup de lots inutilisables pour la culture. Je suggère donc que le gouvernement provincial s'entende avec Ottawa et inaugure une politique de reboisement comme mesure pour aider les chômeurs. Toutefois, il ne faut pas croire que l'on n'ait pas fait de colonisation dans Gatineau. Au contraire, deux nouvelles paroisses sont nées, formées en partie par des gens qui vivaient

du secours direct à Montréal. Je demande, dit-il, au ministre des Terres (l'honorable M. Mercier fils) de faire tout son possible pour améliorer le sort des bûcherons dans son comté. On a eu certaines plaintes au sujet des méthodes de travail de certaines compagnies et il y aurait peut-être lieu d'y apporter des changements.

Le représentant de Papineau (M. Lorrain) a critiqué l'état des routes. Je ne partage pas son avis. Je suis surpris, car le comté de Papineau a obtenu de généreux octrois du département de la Voirie, qui y a fait des travaux de chemins pendant tout l'hiver dernier.

Mon comté envie ce qui a été fait à Papineau. Le travail a été effectué là-bas l'automne et l'hiver derniers et a pris fin il y a environ 10 jours, alors qu'on a suspendu les travaux dans d'autres comtés.

Je suis heureux de dire que je voterai avec plaisir pour l'adresse. Mes électeurs m'en ont donné le mandat, car ils ont confiance au gouvernement qui a maintenu dans la province une dette *per capita* bien inférieure à celle des autres provinces. Le gouvernement est dirigé par un homme digne de notre confiance et que je serai toujours heureux d'appuyer en toute occasion.

(Applaudissements à droite)

M. Leduc (Laval): (Applaudissements à gauche) M. l'Orateur, permettez-moi, au début de mes remarques, de joindre mes bons souhaits à tous ceux exprimés pour votre nomination à cette charge de haute responsabilité. Jusqu'à date, vous vous êtes acquitté de votre tâche à la satisfaction entière de cette Chambre, et votre esprit de justice a dominé vos attaches bien légitimes à un parti qui vous a fait ce que vous êtes présentement. Exprimons le vœu que vous continuerez dans ce chemin que vous vous êtes tracé et vous pourrez compter sur mon entier support, vous savez ce que cela veut dire, lorsque notre groupe sera appelé à diriger les affaires de cette province.

(Applaudissements à gauche)

Il est bon, pour bien comprendre la position que je vais prendre en Chambre, de rappeler que mon comté est à la fois urbain et rural et que je dois également représenter des intérêts bien différents, du moins en apparence. Jusqu'ici, on s'est plu à affirmer, pour se ménager certaines sympathies chez un élément de la population, que la prospérité de la province reposait sur l'agriculture. Ce principe est fondamentalement faux, parce qu'il est incomplet. Dans nos temps modernes, il y a tellement d'interdépendance entre les différents groupes

composant une société qu'on ne peut pas assurer le confort et le bien-être d'un groupe au détriment d'un autre, sans que l'harmonie ne soit brisée. Il faut que tous ces groupes satisfassent leurs légitimes aspirations pour qu'il y ait équilibre parfait: sans cela, c'est le désastre.

Le cultivateur ne peut plus, comme au Moyen Âge, vivre de ses propres ressources: il lui faut, nécessairement, à une période quelconque de l'année, vendre sa production. Ceux qui, en plus grand nombre, achètent ces produits, sont des ouvriers des villes qui à leur tour ne peuvent s'approvisionner à cette source, à moins d'avoir des revenus. Ces revenus, ils doivent les trouver dans l'industrie; l'industrie à son tour, pour actionner ses usines, doit s'approvisionner aux ressources naturelles du pays, entre autres à celles provenant des fermes, comme le bois, la laine, le chanvre, le lin, l'avoine, etc.

Il y a donc un cercle parfait d'échange qui s'établit entre l'industriel, l'ouvrier et le fermier: ébranlez un des trois éléments de ce cercle, vous en briserez immédiatement l'équilibre. Il faut donc admettre une fois pour toutes qu'une classe ne peut vivre indépendamment d'une autre, et que toutes les classes doivent être traitées avec justice et équité. Cet équilibre est nécessaire pour assurer la paix sociale, sans laquelle c'est un désastre qui conduit à une vitesse vertigineuse vers le chaos mentionné si à propos par le député de Deux-Montagnes (M. Rochon). Que se produit-il si nous en arrivons là? Aucune classe ne peut plus vivre, et c'est la ruine et l'anarchie avec toutes les souffrances que cela entraîne. Je n'ai pas craint de tenir ce langage durant ma dernière campagne électorale, et j'ai jugé nécessaire de poser ces principes avant d'accepter de remplir mon mandat.

Pour faire suite aux principes que je viens d'exposer, je dois, en toute justice, rappeler l'effort que les contribuables de Montréal ont fait pour maintenir cet ordre social sous des conditions difficiles, et en dépit du peu de coopération reçue du gouvernement. Il est temps de dire que la ville de Montréal possède un pouvoir d'un ordre inférieur. Elle ne peut l'exercer que par un acte de la Législature provinciale. Tout est subordonné à cette dépendance. Ce n'est donc pas sans raisons que des protestations violentes ont été formulées contre le gouvernement, parce que ce dernier, fort de sa puissance, a imposé à la ville de Montréal des obligations qu'elle n'était pas en mesure d'honorer, sans créer des charges trop lourdes pour les contribuables.

Ce n'est pas d'hier que ce régime existe. Le gouvernement de Québec nous a imposé la Commission métropolitaine, créée en mars 1921, pour protéger des forbans de la finance qui, après avoir exécuté leurs exploits, ont laissé à Montréal-Nord, Ville Saint-Michel et Pointe-aux-Trembles une dette de \$6,700,000, que ces villes n'ont jamais été capables de rembourser. Pendant que ces méfaits s'exécutaient, il y a eu des protestations, il y a eu des protestations violentes qu'on n'a pas écoutées.

Les obligations de ces villes, maintenant garanties par la Commission métropolitaine, se sont vendues de 25 % à 60 % de leur valeur pour rebondir immédiatement au pair aussitôt que cette garantie imposée arbitrairement a été décrétée par le gouvernement de Québec; en ce qui concerne la ville de Montréal seule, nous avons payé déjà plus de \$5,000,000 à titre de garantie, et cette année encore, la ville paie \$440,000 pour couvrir les méfaits de cette administration libérale.

Or, comme la part de Montréal ne représente que 5/6 des obligations assumées par les municipalités solvables, nous pouvons dire que ce vol, exécuté grâce à la négligence du gouvernement provincial, coûte aux municipalités de Montréal \$6,000,000. La part de Montréal pour cette année se chiffre à \$740,000, répartis comme suit: \$440,000 de cotisation annuelle et \$300,000 d'intérêt sur le montant de \$5,000,000 payé jusqu'à date.

Les autres municipalités déficitaires de la province, actuellement sous le contrôle de la Commission métropolitaine, ne paient pas ces intérêts, et on ne s'est jamais plaint que le crédit de la province était affecté. Pourquoi les municipalités de la métropole ne tomberaient-elles pas sous le régime commun et ne subiraient pas le même sort que les autres? Nous pourrions récupérer ainsi au-delà de \$440,000 des revenus de la ville, qui pourraient être mieux employés à faire des travaux qu'à payer une dette dont la ville n'est pas responsable.

Ceci n'est qu'un exemple d'une intervention provinciale de la Commission des villes; il y en a d'autres: on nous a imposé, contrairement à nos intérêts, le contrat du tramway, qui n'a eu qu'un but: protéger au détriment même des contribuables de la ville de Montréal, les intérêts de quelques actionnaires qui avaient déjà été payés.

Depuis deux ans, la ville n'a rien encaissé de la compagnie, ce qui représente pour elle une somme d'au-delà d'un million et un intérêt de \$50,000 par année. Si vous avions cette somme, nous pourrions faire des travaux. Malheureusement, nous subissons toujours la même ingérence, la même exploitation, la

même mainmise sur les ressources vitales de notre ville.

En voulez-vous d'autres? Prenez seulement la question du chômage. Jamais gouvernement n'a donné une interprétation aussi inhumaine à la loi du chômage que le gouvernement de Québec. On a traité nos chômeurs comme s'ils appartenaient à une réserve de sauvages n'ayant pas les mêmes droits que les autres citoyens du pays. Examinons quelques points en commençant par les événements les plus récents.

Le gouvernement d'Ottawa, depuis le 1^{er} janvier, en vue de soulager les charges des municipalités, a augmenté de 75 % sa contribution au chômage et le montant est passé de \$500,000 à \$875,000. Le gouvernement, au lieu d'en approprier une certaine proportion pour soulager les finances municipales, a conservé tout ce surplus, afin de contrebalancer les dépenses exorbitantes faites pour assurer une élection qui lui échappait. Au conseil de ville de Montréal, nous avons protesté, mais inutilement.

Nous savons que la ville de Toronto, qui dispute actuellement la suprématie à Montréal, a reçu, elle, une part appréciable de ces appropriations et du 1^{er} janvier au 31 mars de cette année, la contribution provinciale et fédérale a passé dans l'Ontario de 66 $\frac{2}{3}$ % à 75 %. Savez-vous que, dans le cas de Montréal, en calculant sur une moyenne de \$1,300,000 par mois, nous avons perdu de cette source \$364,000 dans l'espace de trois mois? Êtes-vous surpris maintenant que la population s'agite et demande un changement de gouvernement qui lui assurera ce qu'elle est en droit d'espérer? On n'a pas besoin d'être ministre du Commerce pour savoir qu'avec \$364,000, on est capable de faire des travaux, de soulager la misère, mais le gouvernement ne le veut pas.

Remontons un peu plus haut, nous avons dû financer le gouvernement de Québec, parce qu'il fait supporter à d'autres le fardeau que normalement il devrait assumer. Nous avons depuis août 1933 jusqu'à novembre 1934, \$747,243.49 uniquement pour des frais d'administration que nous avons dû payer seuls.

Nous avons payé en intérêts pour l'année 1934, sur les sommes dues par les gouvernements pour les secours directs, \$57,000, ce qui veut dire que si le gouvernement avait voulu nous payer au fur et à mesure de la production des comptes, nous aurions épargné cette somme que nous aurions pu appliquer à des travaux. Mais non: toujours cette mainmise sur le trésor de la ville.

On s'étonne dans certains milieux que les chômeurs ne soient pas satisfaits des allocations que nous leur payons; ils ont raison. Voici un tableau montrant ce qui est payé dans différentes parties du pays pour une ration de cinq personnes par mois.

Une famille de chômeurs de cinq membres reçoit \$36.13 par mois à Montréal; \$53.48 à Toronto et \$51. à Winnipeg, et cela, à cause du mode d'administration adopté par le gouvernement provincial.

Voilà une comparaison avec deux villes d'une importance comparable à Montréal: \$17.35 payé en plus à Toronto; \$14.87 à Winnipeg. Si vous multipliez cette différence par le nombre de chômeurs qu'il y a à Montréal, il n'y a rien de surprenant qu'on arrive, pour 8,000 familles, à une somme d'au-delà de \$500,000 par mois, qui ne retourne pas au commerce.

Rien de surprenant alors de rencontrer des commis voyageurs qui, parcourant tout le Canada, viennent nous dire que, dans ces circonstances, la reprise des affaires soit beaucoup plus considérable dans les autres provinces que dans celle de Québec. Le pouvoir d'achat de la masse est diminué et les affaires ne peuvent reprendre comme dans le reste du pays.

Nous le croyons facilement, maintenant que l'on sait que les citoyens des autres provinces sont traités d'une manière beaucoup plus équitable que ceux de la province de Québec, et partant, profitent davantage des fonds fédéraux mis à la disposition des gouvernements pour alléger le chômage.

Le chômeur de Montréal, de même que celui des autres villes de la province, n'irait pas porter ce supplément d'argent dans les banques, il ne l'enfourait pas dans le sol, mais il irait se procurer immédiatement toutes les premières nécessités de la vie qui lui manquent depuis déjà longtemps. Il alimenterait davantage le commerce de l'épicier du coin qui, à son tour, ayant plus de commandes embaucherait un personnel plus nombreux.

Le manufacturier recevant plus de commandes devrait lui aussi à son tour augmenter le nombre des ouvriers, et ses commandes chez les cultivateurs. Il y aurait ainsi d'une classe à l'autre une tendance à diminuer le chômage.

L'honorable ministre du Commerce est venu à Montréal pour exposer un plan de remède au chômage, mais il n'a rien défini de ce qu'il entend faire.

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est intéressant pour le ministre, ça!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Allez-y! Nous vous répondrons en temps et lieu.

M. Leduc (Laval): Lorsque le ministre du commerce est venu à Montréal exposer son nouveau plan de travail, il s'est permis un commentaire qu'il est bon de relever ici. Il considère que les secrétaires de quartier des conseillers municipaux sont des agents politiques plus qu'autre chose. Voilà encore un cas où ce haut personnage fait preuve d'une ignorance complète et voulue du problème du chômage tel qu'il se pose à Montréal. Si l'échevin - et cela est vrai de tous ceux qui ont actuellement un mandat à Montréal - n'avait pas sacrifié et ses jours et ses nuits à recevoir les chômeurs, à leur apporter un encouragement, des consolations et même une certaine aide financière, vous n'auriez pas pu siéger actuellement à Québec, tellement la révolte aurait été violente. N'oubliez pas qu'il y a dans certains quartiers d'une superficie assez restreinte, moins d'un demi-mille carré, près de 1,500 chômeurs. L'échevin ne peut pas suffire à les recevoir tellement il y en a qui ont des raisons de se plaindre de la Commission du chômage et des œuvres d'assistance publique.

Si l'échevin ne se donnait pas la peine d'écouter leurs réclamations, qui le ferait? L'homme public ne peut pas suffire, et c'est pourquoi il y a des secrétaires de quartiers qui se tiennent constamment en contact avec la population pour l'aider et la conseiller. Vous ignorez toutes les tracasseries bureaucratiques de la loi du chômage qui, je le répète, a été interprétée de la façon la plus inhumaine dans cette province. Les champions du maintien du Code civil français ont fait plus de tort à leur cause qu'aucun juriste anglicisant, en détournant cet article qui rend responsable tout homme de ses ascendants et descendants directs, responsabilité qui n'existe au Canada que dans les Statuts de Québec. Il n'y a que dans cette province qu'on a exploité la misère jusque dans ses derniers retranchements.

Il fallait que nous, échevins, protestions auprès de la Commission du chômage pour qu'une certaine mesure de justice soit rendue à ceux qui sont nos frères malheureux. Combien d'autres cas pourrions-nous citer, entre autres, ce fameux problème des personnes venant d'autres parties de la province qui ne peuvent avoir à Montréal leur carte d'identité parce que leur séjour ne remonte pas au 1^{er} mai 1934. Cependant ces gens sont des citoyens de la province et du pays; s'ils n'avaient pas droit à l'allocation entière, au moins ils avaient le droit de recevoir les $\frac{2}{3}$ des rations régulières représentant les contributions des gouvernements fédéral et

provincial. Cela n'a pas été fait. Qui a dû soulager toute cette misère, si ce n'est l'échevin qui est obligé de faire des enquêtes pour être en état de soumettre consciencieusement aux charités privées les cas les plus pénibles.

Maintenant, qui encore est obligé de répondre à tous les propriétaires qui ne touchent pas leurs loyers à cause des chinoiseries administratives du gouvernement provincial? Qui trouvera aux chômeurs des logements lorsqu'on les expulsera sommairement? Qui doit intercéder auprès des hôpitaux pour faire hospitaliser nos malades? Qui fera enterrer nos morts? Ce sont toutes choses que le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) ne connaît pas, ou s'il les connaît, veut ignorer. L'échevin de Montréal, très souvent - j'en appelle à mes collègues qui sont ici - sont obligés de mettre la main dans leur poche pour empêcher des suicides.

Pourquoi! Parce que le gouvernement n'a pas assuré des secours à ces malheureux qui sont citoyens de la province et ne pouvant gagner leur vie, viennent se réfugier à Montréal. La province doit donc une dette de reconnaissance énorme à ces deux hommes: l'échevin et son secrétaire, pour leur mission si courageusement acceptée et remplie durant une période de malaise social. Ils ont été plus nécessaires au maintien de l'ordre social que les nombreuses protestations platoniques de dévouement de la plupart de nos politiciens.

Occupons-nous pendant quelques instants du secrétaire de la province (l'honorable M. David). L'honorable secrétaire provincial n'est-il pas ici dans une situation unique. En effet, n'est-il pas ici à cause de circonstances tout au moins étranges? Le secrétaire provincial a été élu dans sa circonscription de Terrebonne, après que tous les bulletins de vote dépouillés aux élections du 25 novembre eurent été mis de côté par le juge Guibault en raison d'une irrégularité d'impression, et il a été élu par un seul vote d'avance, donné par le directeur du scrutin, Anthony Lessard.

Ne discutons pas le droit qu'il a de siéger avec nous, constatons seulement un fait: il siège. S'il a ce droit, pourquoi un autre qui aurait été élu dans les mêmes conditions ou qui le serait dans l'avenir ne l'aurait-il pas? L'honorable secrétaire provincial peut se croire habile. Mais l'exemple qu'il donne peut avoir les plus désastreuses des conséquences. Son cas n'est que l'aboutissement logique de toutes les manœuvres employées dans le passé pour assurer à tout prix une élection, malgré la volonté contraire du peuple.

Certes, en acceptant de siéger dans de telles conditions, l'honorable secrétaire provincial a créé un précédent dangereux. L'honorable secrétaire provincial ne voulait pas les méthodes de gangsters; la violence répugne à son caractère; il a préféré l'astuce. C'était plus conforme à sa formation reçue au sein de ce gouvernement dont il fait partie. Il ne pouvait pas penser, lorsque le gouvernement érigeait des autels de reconnaissance à tous les passeurs de télégraphes, qu'un jour il serait pris dans l'engrenage honteux de la fraude électorale et qu'il paierait de son prestige politique toutes ces complaisances envers des méthodes que, de prime abord, il a sans doute condamnées. Le pouvoir a eu sur lui un effet néfaste. Toutes ces aspirations vers l'idéal qui étaient siennes lorsqu'il était au début de sa carrière, il les a une à une étouffées jusqu'au point que son idéalisme a fait place au plus bas matérialisme politique.

(Se tournant vers le secrétaire provincial) Il n'a pas craint de nommer à tous les postes de commande de son administration et de celles sur lesquelles il pouvait avoir de l'influence des valets qui n'avaient pour mission que de l'encenser et de maintenir autour de lui un cordon d'admirateurs, l'empêchant de voir le mal qu'ils commettaient ou qu'ils laissaient commettre.

M. Tremblay (Maisonneuve): (Souriant au secrétaire provincial) C'est dur à avaler!

L'honorable M. David (Terrebonne): En effet, c'est difficile à avaler.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Au député de Laval qui suit son texte) Lisez comme il faut!

M. Leduc (Laval): Ceux qui ont profité de ses faveurs en ont abusé au point qu'il n'a pas protesté lorsqu'on a nommé principal dans une des écoles importantes de Montréal un professeur qui avait traîné dans tous les clubs politiques louches de la ville, qui s'était prêté aux plus basses manœuvres politiques. Cette nomination est un défi au bon sens, parce qu'elle ne tient aucun compte de la compétence, de la préparation solide et surtout de la formation morale, qualités si nécessaires chez un homme à qui nous confions des centaines de nos enfants.

Ce système honteux de promotion s'est généralisé dans nos écoles à Montréal, à tel point que les professeurs craignent de montrer une certaine liberté d'esprit, si nécessaire cependant à la formation

des cerveaux de ceux qui devraient être demain des hommes libres, pensant pour eux-mêmes et capables d'assumer des responsabilités au lieu d'être, comme l'on veut dans ce milieu, des hommes gélatineux, sans volonté ni idéal, esclaves bêtes d'une coterie qui les veut tels, afin de les dominer et de les faire marcher à volonté.

L'honorable M. David (Terrebonne): L'honorable député de Laval, parce qu'il croit que ces nominations relèvent de l'honorable secrétaire provincial, me permettra-t-il de lui poser une question. En toute justice, je tiens à dire que les nominations ne relèvent pas du secrétaire provincial, mais je demande au député, puisqu'il me met en cause, de me donner le nom de ce professeur et celui de l'école où il aurait été nommé.

M. Leduc (Laval): Je suis heureux de cette question. Je parle de la nomination d'un principal d'école faite par les membres de la Commission scolaire de Montréal. Il y a tout un groupe qui gravite autour de l'honorable secrétaire provincial, et qui suit ses directeurs.

L'honorable M. David (Terrebonne): M. l'Orateur, je tiens à faire une déclaration. Je déclare de mon siège de député que je ne suis jamais intervenu dans la nomination d'un principal ou d'un professeur auprès de la Commission des écoles de Montréal.

M. Leduc (Laval): J'accepte cette restriction mentale.

L'honorable M. David (Terrebonne): Il n'y en a aucune!

M. Leduc (Laval): Pour atteindre ce but, on ne craint pas d'offrir comme appâts des promotions et des contrats. Les professeurs ne jouissent pas de la liberté dont ils devraient jouir. Vous ne réaliserez jamais, M. l'Orateur, tout le mal que ce système a fait. Il est devenu impossible, sans que des protestations violentes se fassent entendre, de restreindre les contrats ou les achats à quelques favoris qui abusent de leur position.

Croyez-vous que ces devis restrictifs, rédigés en vue de bénéfices exorbitants pour quelques-uns, n'incitent pas nos compatriotes aux pires abjections, afin d'avoir une part du travail dont ils ont besoin pour assurer la subsistance de leur famille? Et si cela se passe de cette façon, et je sais que c'est ainsi que

cela se passe, réalisez-vous les lourdes responsabilités que le gouvernement a assumées? Ne détruit-on pas le fruit de l'éducation que nos instituteurs et institutrices, tant laïques que religieux, inculquent à nos enfants?

J'ai visité plusieurs départements depuis que je suis arrivé au Parlement, et j'ai vu dans plusieurs bureaux des visages invitant à la sécurité: "La sécurité avant tout!"

On présente aux enfants, comme un modèle d'admiration et d'adoration, le Veau d'or du succès remporté à n'importe quel prix. L'élection de Terrebonne est la consécration officielle de ce principe et le système que vous avez suivi dans le département du secrétariat provincial n'en est que l'application.

Voulez-vous un cas typique? On s'est caché derrière les religieuses de Saint-Jean-de-Dieu pour ériger une construction dont le prix a été honteusement surchargé de frais qui auraient pu être honnêtement réduits considérablement. Et pour compenser cette orgie de dépenses, on a élevé le prix des lits de \$200 à \$216 par année, sans consulter les municipalités qui devaient cependant supporter encore là une nouvelle charge. Nous reviendrons au cours de la session sur cette question.

Résumons donc ma pensée en citant d'un auteur dont le nom m'échappe actuellement ce jugement sur la société contemporaine: "Nous avons matérialisé l'instruction et sensualisé l'éducation". N'est-ce pas en peu de mots le portrait impartial de l'éducation de chez nous et la condamnation de tous les procédés employés par l'honorable secrétaire d'État de cette province.

Le gouvernement se vante à tout propos et en toute circonstance d'avoir subventionné telle ou telle institution, et même, l'on s'empare de cet argument pour étayer les convictions religieuses comme l'a fait l'honorable premier ministre dans son acte de foi au début de cette session. On a si peu fait la différence entre l'argent des autres et le sien propre que l'on confond l'aide provinciale à des œuvres qui le méritent avec la charité privée que l'on aurait pu exercer, bien qu'on le fasse publier à grand tapage dans les journaux du gouvernement.

Il ne faut pas être esprit transcendant pour remettre à d'autres l'argent que nous avons reçu pour cette fin. Un automate, une machine à calculer peut faire ce travail. Mais ce qui était nécessaire et ce que nous n'avons pas eu, c'est un ministre qui aurait pu, grâce à sa science, sa formation poussée, son désir ardent d'aider son pays, former une génération plus aguerrie, mieux préparée pour l'avenir que celle qui

l'a précédée. C'est là où vous avez manqué et c'est maintenant notre devoir à nous de vous le reprocher.

La conception toute matérielle de l'instruction empêche de voir tout le mal que causaient à la jeunesse ces parjures en série commis pour enfler les listes électorales de Montréal. Ce n'est pas un bon enseignement pour la jeunesse de mettre sous ses yeux l'exemple de ces maîtres courbés sous la férule d'un gouvernement incompetent et tyrannique. On a détruit en bien des âmes le sentiment de sainteté des serments, car des pères de familles, partisans fanatisés par les organisations du Parti libéral n'ont pas craint de trouver habile cette manœuvre déloyale et antisociale. Les ministres ont-ils protesté? Je l'ignore, mais j'en sais plusieurs incapables de le faire parce que 20 ans de pouvoir ont étouffé chez eux la conscience tout court.

On dit et l'on répète que nous sommes une nation de porteurs d'eau, de gens qui sont destinés par leur atavisme à servir de domestiques aux races supérieures. Ceci est faux à tous les points de vue: d'abord, parce que, historiquement, l'élément soi-disant supérieur est exactement de la même souche ethnique que nous, et d'autre part, parce que les exemples abondent du contraire. Seulement, c'est le rôle de l'éducation, dont M. le secrétaire de la province est le grand maître, d'enseigner à la jeunesse qu'elle a le droit d'être fière de son ascendance, en ne lui mettant pas sous les yeux l'exemple de ces maîtres courbés sous la férule d'un gouvernement incompetent et tyrannique.

Terminons donc ces quelques remarques par un souvenir que l'honorable secrétaire provincial aimera sans doute m'entendre évoquer. Il y a bien longtemps, je m'intéressais déjà aux discours politiques, et j'assistai par hasard lors d'une campagne municipale à Villeray à une assemblée où l'honorable ministre, alors à ses débuts, avait pris la parole.

Je le vois encore ce personnage aux formes athlétiques, resplendissant de santé et de force et de pondération qui, de sa voix grave, portait sur le candidat adverse son jugement de patriote sincère. Ses yeux, au regard clair, semblaient suivre une vision lointaine, lorsqu'après avoir terminé son argumentation, il concluait par ce verdict tranchant, impitoyable et implacable: "Mon adversaire lorsqu'il mourra devra avoir l'épithète suivante gravée dans la pierre la plus résistante: "Il fit le bien, il fit le mal; le mal, il le fit bien et le bien, il le fit mal!"

L'honorable M. David (Terrebonne): C'a été dit il y a 100 ans, cela.

M. Leduc (Laval): L'honorable secrétaire provincial l'a dit il y a 25 ans. Je ne croyais pas qu'à 25 ans de distance, il pouvait avoir une vue aussi nette sur la situation présente. Quel jugement impartial sur le gouvernement dont il fait maintenant partie. Ce gouvernement provincial, qui a appliqué avec tant de compétence et de justesse cette formule, sera jugé par l'épithète gravée dans l'airain de l'histoire.

Il y a eu un grand congrès national de colonisation tenu à Québec en 1934¹⁶. Je prétends que le nom qu'on lui a donné est impropre; on devrait l'appeler un congrès d'admiration mutuelle plutôt qu'un congrès de colonisation. J'ai pris part à ces délibérations et nous avons immédiatement constaté la mauvaise foi du gouvernement qui ne voulait pas une discussion, mais plutôt une approbation en bloc de mesures susceptibles d'exploitation durant la campagne électorale qui s'annonçait. Pour un observateur désintéressé, il était tout de même assez curieux de voir qu'au moment où la discussion s'engageait, un monsieur, toujours le même, se levait et se mettait à parler sans suite et hors de propos, et son discours se terminait toujours par une proposition d'ajournement.

L'on ne veut pas faire de colonisation sérieuse dans les territoires neufs. Nous avons suggéré dans le temps au gouvernement de se servir du procédé italien employé dans l'assainissement des Marais-Pontins. Nous disions alors que nous devrions étudier une région au point de vue géologique et agronomique. Lorsqu'une région sera acceptable sous ces deux rapports, on ferait pénétrer dans la forêt une équipe de 1,000, 2,000, 3,000 hommes répartis à différents points stratégiques pour tracer les routes, les établir, défricher suffisamment les fermes pour permettre à un colon de vivre lorsqu'on l'y installerait définitivement. On y bâtirait une maison, non pas une de ces cabanes où les gens vivent dans la plus révoltante des promiscuités, mais une maison digne d'un homme vivant au XX^e siècle.

Lorsque la maison sera établie, on construirait les bâtiments nécessaires à l'exploitation de la ferme, on creuserait des puits, puisqu'en certaines régions, les gens n'ont pas d'eau. Enfin, lorsque la ferme serait suffisamment prête pour qu'un homme puisse y subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, on offrirait à ceux qui ont pris part à l'établissement de la colonie le choix des endroits qui leur conviendraient le mieux, et on n'accorderait la propriété définitive qu'à ceux qui pendant cinq ans s'y seraient maintenus sans l'aide du gouvernement.

Depuis que je siége en cette Chambre, j'entends en maintes occasions répéter à satiété par les députés que le Canadien français est un pionnier, que ses ancêtres n'ont pas craint de s'enfoncer en pleine forêt avec les instruments les plus rudimentaires pour se faire un petit chez soi; on s'attarde à décrire les souffrances endurées par lui, mais on oublie de dire que c'était en 1836, mais non en 1936. Vous ne pouvez pas demander, dans l'état de nos connaissances actuelles, que nos gens qui connaissent la civilisation moderne accomplissent le même travail stérile et non producteur que nos aïeux ont été obligés de faire. Nous avons dans notre province des spécialistes en organisation du travail, pourquoi ne pas avoir recours à leurs services plutôt que de s'attarder à des méthodes désuètes qui ne font que décourager ceux qui ont encore le courage de s'établir sur les terres neuves?

Quel est le but qu'on se propose? Est-ce faire des colons ou bien créer une nouvelle race de cantonniers dès leur arrivée dans ces nouvelles terres en friche? On détruit chez le colon l'idée principale de son déplacement, au lieu de concentrer tous ses efforts sur un seul but. On divise son attention sur différents sujets, entre autres la construction de routes, au lieu d'employer les méthodes les plus modernes pour leur construction. On dépense stérilement des sommes énormes qui pourraient être employées à meilleur escient.

Et, quand enfin le colon se trouve chez lui, il est laissé seul avec sa misère. Veut-il s'aider et ajouter un peu de confort à sa vie, il n'a qu'une seule ressource, aller chez le marchand général, agent du gouvernement, ordinairement un organisateur politique qui exploite une fois de plus celui qui devrait être protégé, alors qu'il devrait être en mesure d'acheter au prix coûtant les premières nécessités de son campement.

On a tellement perdu le sens des réalités que l'on est tout fier de son effort pour celui qu'on a laissé là-bas, seul à se débattre. Le pauvre colon méritait un meilleur sort. Pourquoi laisser morfondre un homme, quand il serait plus facile et plus équitable de l'aider jusqu'au moment où il pourrait faire une vie indépendante.

Prenons garde que ce mouvement mal dirigé n'aboutisse à une complète faillite et que les gens, dans leur découragement, n'exigent des fermes collectives. Vous ne pouvez pas laisser circuler dans la province de Québec des revues décrivant le succès rencontré par les fermes collectives de Russie, sans qu'à un moment donné, les gens, faisant des comparaisons avec leur sort et celui décrit dans ces

revues, exigent un bouleversement de l'ordre social actuel. Vous qui êtes ici pour protéger la propriété privée, vous devez disparaître devant les menaces de la population irritée. Actuellement, vous demandez un effort physique trop considérable à nos gens, et quand ils sont en position de produire, ils n'en sont plus capables, car ils auront usé inutilement toutes leurs forces.

Quand même vous prôneriez les mérites de nos ancêtres qui ont vécu à force de sacrifices et de privations, dans des conditions indignes de nos connaissances actuelles, vous ne convaincrez aucun de ceux qui souffrent actuellement que ce mal est nécessaire. J'ai visité assez d'endroits de colonisation pour dire que les conditions actuelles de vie familiale sont révoltantes et indignes d'un peuple qui se prétend civilisé. Vous avez tout fait pour rendre ces endroits inaptes à l'existence, du moins à l'existence d'un être humain. Il aurait fallu simplement concevoir un plan d'organisation moderne, exempt de politique et ayant pour base un désir sincère, le sort de nos gens.

Concevez un plan de ce genre. Présentez-le devant les gens de nos villes et vous n'aurez pas assez de terres dans la province de Québec pour satisfaire les demandes sérieuses qui vous seront faites. Il y a dans nos villes une partie importante de la population qui connaît le travail de la terre et qui, en plus, a acquis dans les usines des méthodes de discipline et de travail, qui, appliquées à la terre, donneraient nécessairement de bons résultats. D'ailleurs, lorsque viendra devant cette Chambre la discussion des crédits de la colonisation, nous pourrons en étudier les détails, et nous constaterons alors le mal fait par le gouvernement dans le traitement de cette question.

Il y a quelques années, en discutant avec le gérant d'une compagnie internationale, je m'étonnais du fait que les vendeurs de cette grande organisation n'étaient pas des techniciens. Cet homme m'a fait comprendre que le système qu'il employait était bien meilleur pour la compagnie, quoique le client dût en souffrir. Les seules qualifications qu'ils exigeaient de leurs vendeurs étaient qu'ils eussent le sourire facile, la poignée de main chaleureuse, un estomac résistant à toutes les indigestions, une facilité de parole assez prononcée. Ceci permettait à ces vendeurs, et c'est le cas aujourd'hui, d'affronter en n'importe quelle circonstance des acheteurs, et lorsque les objections contre le produit étaient apportées, ils pouvaient dans leur ignorance technique dire n'importe quoi qui n'engageait aucunement la compagnie.

On a suivi la même méthode dans la nomination du nouveau ministre de la Voirie. On a dû lui demander simplement, j'imagine, qu'il ait le sourire large et facile, la poignée de main chaude et qu'il réponde aussi évasivement que possible à toutes les objections qu'on pourra porter contre l'administration du ministère dont il vient d'hériter. C'est un homme charmant, mais qui ne connaît rien à son département. Je n'envie pas son sort.

Nous ne nous laisserons pas prendre par cette méthode. Il devra répondre d'une manière spécifique aux questions que nous poserons au cours de la session, parce que ce ministère a des comptes à rendre. Il nous dira pourquoi l'argent de la province, au lieu d'être employé avec un rendement équitable dans la construction des chemins, est utilisé exclusivement pour enrichir quelques compagnies privilégiées qui ont même eu l'audace de se grouper sous une direction unique, afin de mieux exploiter la population et priver ainsi les citoyens de cette province de travaux dont ils auraient dû bénéficier si l'argent avait été réparti plus équitablement.

Nous allons savoir pourquoi les entrepreneurs américains ont été avantagés au détriment des nôtres, pourquoi ces mêmes gens ont dû importer la main-d'œuvre technique et les comptables, pour exécuter des travaux que nous, gradués de nos universités, aurions pu faire aussi bien. Rappelons-nous ceci, lorsqu'il y a exploitation lors de l'octroi des contrats suivant des évaluations enflées, nous privons la population de cette province d'un travail qu'elle est en droit d'exiger. Dans certains cas, comme nous le citerons au cours de la session, le gouvernement a payé 50 % trop cher. Nous avons privé le travailleur du travail auquel il avait droit. Nous n'avons employé qu'un homme là où deux hommes auraient pu travailler, si nous avions donné deux contrats au lieu d'un, comme nous aurions dû le faire avec l'argent que nous avons.

Nous avons assisté, il y a quelques années, à l'exploitation du capital humain aux États-Unis; maintenant, nous assistons à l'exploitation de nos capitaux argent, et c'est pour cela que nous blâmons le gouvernement. Les chemins dans cette province ont été mal construits, mal étudiés, exploités non pas en vue du service à rendre, mais bien pour enrichir quelques-uns et s'assurer en temps d'élections des souscriptions plantureuses. C'est cela que nous avons fait. Maintenant qu'il y a des comptes à rendre, il y a des questions spécifiques à poser, le gouvernement nomme un nouveau ministre pour qu'il puisse dire: "J'ignore ce qui a été fait avant moi." Mais ceci ne trompera personne parce que nous irons jusqu'au

fond de la question et nous briserons cette étreinte qui empêche la concurrence loyale et nécessaire.

Il ne m'est pas permis de dire que le premier ministre, au cours de la dernière campagne, a eu recours à des procédés indignes de la charge éminente qu'il occupe, indignes du nom qu'il porte, indignes de son titre de Canadien français, car c'est un Anglais illustre qui a dit de ceux-ci qu'ils étaient une race de gentilshommes.

Au moins, dit-il, après les élections, les honnêtes gens croyaient-ils la mesure atteinte, voire dépassée. Mais le premier ministre nous a prouvé qu'il pouvait se surpasser lui-même dans cette voie, qu'il pouvait battre son propre record. Il n'a rien négligé pour discréditer le fils de son vieil ami, le fils de celui qui l'a mis où il est, le fils de l'homme qui lui a laissé entre les mains une province prospère, un crédit insurpassé, un trésor bien garni. On sait aussi ce que le premier ministre a fait de tout cela: ruine, discrédit, détresse, pitons, déficits règnent aujourd'hui à la place de cette prospérité. Alors, comment qualifier pareille conduite?

Je ne crois pas d'ailleurs, M. l'Orateur, qu'il soit nécessaire de qualifier les procédés indignes auxquels le premier ministre s'est livré envers le député de L'Assomption (M. Gouin): lectures de lettres privées, insinuations sur l'origine de ses biens, etc. Ces insinuations sont imprégnées dans la mémoire de tous et elles y resteront gravées pour l'éternelle réprobation de celui qui s'y est abaissé, de celui qui a enfoncé dans une sanie nauséabonde des tréteaux publics de la province de Québec.

Avant la dernière élection, nous croyions, M. l'Orateur, et nous avions droit de croire que la limite dans l'injure avait été atteinte. Mais, hélas! nous nous trompions. L'honorable premier ministre a trouvé mieux. Il avait qualifié de traître à son parti, de traître à la mémoire de son père, le jeune homme qui traçait sur le mur du Reform Club, le Mané, Thécel, Pharès du gouvernement provincial. Je vous le répète, M. l'Orateur, toutes les honnêtes gens croyaient la mesure atteinte, voire dépassée. Mais le premier ministre nous a prouvé qu'il pouvait se surpasser lui-même dans cette voie, qu'il pouvait battre son propre record.

En tendant un piège grossier au député de L'Assomption, en l'invitant à rentrer dans ce parti, qu'au dire du premier ministre il avait trahi, le premier ministre a montré qu'il croyait le chef de l'Union nationale libérale non seulement capable de trahir une fois, mais deux fois, qu'il était, si l'on peut dire, un Judas à répétition, un Judas qui, loin de se repentir de son crime, sera susceptible, pour cueillir

deux fois les trente deniers, de trahir ses alliés envers qui il s'est engagé par une promesse solennelle dont toute la province a été prise à témoin. À quelle mesure juge-t-il donc son jeune adversaire?

Non, M. l'Orateur, non, je ne croyais pas qu'on avait trouvé un moyen plus perfide et plus malhonnête d'insulter l'adversaire, d'attenter à sa dignité. Il est, en effet, des propositions qui salissent celui qui en est l'objet, malgré toute l'honnêteté et toute la dignité des victimes. Il est des contacts visqueux qui laissent, même après ablution, une pollution persistante. C'est cela que M. le premier ministre appelle "faire des sacrifices pour relibéraliser le parti par le dedans". Ni le député de l'Assomption, ni aucun de mes collègues actionnistes ne voudront faire autre chose que de repousser du pied de telles blandices venant de ceux qui ont tout prostitué dans leur parti, même les legs les plus sacrés, même cette parole du grand ancêtre Mercier dont ils prétendent se couvrir: "Cessez vos luttes fratricides" s'écriait Mercier, et savez-vous comment on a obéi à cette solennelle injonction dans le parti de mon honorable ami?

On a dressé l'un contre l'autre, non pas seulement les frères par la race, mais les frères par le sang. Que dis-je, c'est dans la famille même du grand patriote que l'on a opéré cette abomination. "Cessez vos luttes fratricides", s'écriait Mercier, et on a persuadé le sang de son sang, son propre petit-fils d'entrer en lutte fratricide avec son propre frère¹⁷, et cela, pour le service d'une cause antinationale.

D'après les journaux, la ville de Saint-Hyacinthe a présenté à la Commission de l'électricité une requête demandant entre autres choses de faire une enquête complète sur la capitalisation de la Southern Canada Power Company et de ses filiales. D'après *Le Devoir* du 25 mars 1936, la Commission a répondu textuellement: "Afin d'établir la valeur réelle des entreprises, nous avons préparé une ordonnance, qui est actuellement à la traduction et qui sera émise dans quelques jours sous le no 10. Cette ordonnance indique dans le détail les renseignements que la Commission désire obtenir, et qu'elle vérifiera ensuite soigneusement par les procédés qu'elle jugera les meilleurs, pour fixer la base sur laquelle les tarifs seront établis."

Si l'on en juge par cette déclaration, ce sera une évaluation unilatérale et aucune vérification matérielle de la valeur réelle de l'actif de la compagnie ne sera faite. Il n'y a qu'un moyen de faire une évaluation sérieuse de l'actif matériel de la compagnie, c'est de le faire évaluer par des experts

étrangers à la compagnie, compétents, impartiaux, assermentés et bien contrôlés.

La Commission déclara par ailleurs que toutes les parties intéressées seront convoquées, mais quelle preuve pourront-elles fournir de la valeur des biens de la compagnie et de leur surévaluation, s'il y en a, et de quels capitaux les municipalités ou la Commission disposeront-elles pour faire cette évaluation sérieuse? Je suis informé que dans certains cas, le coût de certaines constructions de compagnies électriques est majoré à deux fois et demie la valeur.

Lorenzo Dutil, avocat de Montréal, a écrit un volume sur le régime de l'électricité dans la province de Québec, et dans lequel il interprète la nouvelle législation concernant l'électricité. J'ai lu ce livre. Au commencement de février 1936, M. L. Dutil a donné une conférence à la radio, dans laquelle il demande aux municipalités de demander à la Commission l'électrification rurale. J'ai lu cette conférence. *Le Clairon* de Saint-Hyacinthe et *Le Canada* de Montréal, ainsi que le ministre du Commerce, donnent à cette conférence une fausse interprétation en voulant faire dire à M. Dutil qu'il est devenu favorable à la nouvelle législation, et le ministre du Commerce est fier de s'en vanter.

Or, M. Dutil dans sa conférence, dont j'ai le texte publié dans *La terre de chez nous* ne dit pas un mot des nouvelles lois de l'électricité et il ne paraît pas avoir changé d'idée. Mais il conseille de se servir de la loi que l'on a. N'est-ce pas le bon sens même? Et cela ne change pas la valeur des lois. Est-ce approuver les lois de l'électricité, si imparfaites soient-elles, que de demander aux citoyens de s'en servir? Il est de leur devoir de s'en servir. Je n'ai pas confiance dans la Commission de l'électricité, mais nous allons l'éprouver à Montréal et nous verrons ce qu'elle peut donner.

Dans mon comté, les cultivateurs font de la culture maraîchère. Chose étrange, l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), qui combattait les tarifs saisonniers, les réclame maintenant.

Et nous voilà dans notre province enrichie, comblée, par tous les dons de la Providence, richesses naturelles, puissantes et variées, population besogneuse et économe, considérée comme de parents pauvres qui n'auraient pas su mettre à profit l'héritage légué. On va plus loin: on doute même de notre capacité à occuper dans l'économie de cette province des postes de toute responsabilité qui enrichissent leurs titulaires. On cite l'exemple de tels financiers qui ont réussi là où nous n'avions pas de représentants. Tant

mieux pour nous. Le vieux fonds d'honnêteté que nous avons hérité de nos ancêtres a résisté à cette débauche financière qui n'avait qu'un but à satisfaire: atteindre la richesse par tous les moyens. La veuve, l'orphelin, le petit épargnant n'ont pas trouvé grâce auprès de ces ogres financiers dont l'appétit insatiable engloutit la majeure partie de l'épargne populaire.

Nous étions populaires et forts et nous le sommes encore par notre nombre. Mais comme le colosse dont l'intelligence n'a pas été illuminée de cette étincelle de génie qui lui permet de coordonner ses mouvements, nous n'avons pas su utiliser cette force avec avantage.

Il demande que l'on protège l'épargne, que l'on développe nos ressources. Nous avons le nombre, nous pouvons nous emparer de toutes les positions stratégiques chez nous, dans cette province. Encore faut-il que nous soyons guidés et protégés! Débarrassons-nous de tous ces financiers qui viennent drainer notre épargne. Unissons-nous. Soyons de véritables patriotes. L'heure est grave. Mais la Providence saura nous protéger en nous dotant enfin d'un gouvernement qui saura prendre les véritables intérêts de la province. Ce sera le rôle de l'Union nationale!

(Applaudissements à gauche)

M. Taschereau (Bellechasse): M. l'Orateur, (Applaudissements à droite) j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier), l'ajournement du débat.

Adopté.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain à 3 heures.

Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. *La Patrie* du 17 avril 1936, à la page 6, remarque la présence dans les tribunes de Hortensius Bélique,

ex-député de Chambly; Pierre Gagnon, député de Portneuf aux Communes, et Avila Crête, député de Laflèche à Ottawa.

2. Pierre Gauthier (1894-1972), député libéral de Portneuf de 1927 à 1935, a représenté le même comté à la Chambre des communes de 1936 à 1944, puis de 1945 à 1958.

3. Joseph-A. Crête, (1890-1964) député libéral de Laviolette de 1931 à 1935 à l'Assemblée législative, puis de Saint-Maurice-Laflèche à la Chambre des communes, de 1935 à 1945.

4. Henry Herbert Stevens (1878-1973), ministre du commerce de 1930 à 1934 dans le cabinet de R. B. Bennett.

5. Il préside la séance à ce moment-là.

6. Louis Fréchette, "Papineau", *La légende d'un peuple*, Paris, 1887.

7. "Garder de Conrart le silence prudent". Allusion à Valentin Conrart (1603-1678), un des fondateurs de l'Académie française, réputé pour ses prudentes et silencieuses réserves.

8. M. Dugas est au fauteuil d'après *The Chronicle Telegraph* du 17 avril 1936, à la page 12.

9. Le député de Chambly, M. Thurber, préside ce comité et les suivants, selon *L'Événement* du 17 avril 1936, à la page 4, et selon *La Patrie* du même jour, à la page 6.

10. Selon *The Chronicle Telegraph* du 17 avril 1936, à la page 12, aucun murmure n'a accompagné l'adoption en première lecture de ce bill, mais une rumeur veut que le gouvernement lui réserve des funérailles "décentes et tranquilles".

11. *La Patrie*, du 17 avril 1936, à la page 6, écrit que M. Amédée Caron est revenu "cette année encore, à la charge, avec un projet de loi, qui a été défait plusieurs fois dans le passé, celui à l'effet d'obliger les propriétaires de voitures hippomobiles à munir leurs voitures d'une lumière, le soir, [...ce bill] n'est pas certain de survivre. Des cris fort divers saluèrent en effet son apparition, tant d'un côté de la Chambre que de l'autre."

12. Le président Dugas est au fauteuil, selon *L'Événement* du 17 avril 1936, à la page 11.

13. D'après *The Gazette*, c'était le 33e.

14. C'est le premier discours en anglais sur l'adresse, après celui du secondeur de l'adresse, le député de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors).

15. Le ministre de l'Agriculture a aidé le club des jeunes éleveurs de son comté, qui ont remporté le championnat pour la province de Québec, la province d'Ontario et tout l'est du Canada, selon *Le Soleil* du 17 avril 1936, à la page 14.

16. Ce congrès de colonisation, présidé par le ministre Irénée Vautrin, s'est tenu au parlement de Québec, le 24 octobre 1934.

17. Manifestement, le député parle de "frères" en associant M. Taschereau, fils politique de Lomer Gouin, au fils de ce dernier, Paul Gouin, chef de l'Action libérale nationale.

Séance du mardi 21 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Succession
Tancrede Bienvenu**

M. Thurber (Chambly) propose, appuyé par le représentant de Napierville-Laprairie (M. Charbonneau), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Dame Clara Martin, de la cité de Montréal, district de Montréal, et de Achille Bienvenu, de ladite cité de Montréal, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Adopté sur division.

Lecture de pétitions:

En conséquence, la pétition de Dame Clara Martin, de la cité de Montréal, district de Montréal, et de Achille Bienvenu, de ladite cité de Montréal, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu Tancrede Bienvenu est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Subvention
Ernest Harnois & Fils**

M. Casgrain (Rivière-du-Loup) demande la permission de présenter le bill 117 ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils limitée.

La cité de Joliette demande certains privilèges au sujet d'une fabrique de biscuits qui va être ouverte dans cette belle ville de la province.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Est-ce pour cela qu'il y a tant de citoyens de Joliette à Québec aujourd'hui¹?

M. Casgrain (Rivière-du-Loup): Ce n'est pas au sujet de ce bill, M. l'Orateur, que vous voyez aujourd'hui dans les galeries un grand nombre de vos électeurs. Ils sont venus ici pour vous rendre hommage, vous offrir leurs félicitations et vous dire qu'ils sont fiers de vous.

(Applaudissements)

Si je ne craignais d'être rappelé à l'ordre, M. l'Orateur, je dirais que tous les membres de la Chambre sont également fiers de vous et vous estiment autant que vos propres électeurs.

(Applaudissements de la Chambre et dans les galeries)

De notre côté, vous pouvez être assuré, M. l'Orateur, que nous avons pour vous la même confiance et la même amitié.

(Longs applaudissements)

M. l'Orateur: (Souriant) À l'ordre, messieurs!

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Demandes de renseignements:

**Vente pour
non-paiement de taxes**

M. Bertrand (Saint-Sauveur): M. l'Orateur, avant de passer à l'ordre du jour, je me lève sur une question de privilège, pour attirer l'attention du gouvernement, car il va se passer quelque chose de très grave sous peu. La cité de Québec a annoncé qu'elle sera forcée de vendre, le 26 avril prochain, par le shérif 1,800 propriétés pour non-paiement de taxes, à moins d'une intervention du gouvernement à la dernière minute. Ces propriétés sont, pour plusieurs, le fruit du travail, le travail de leur vie, de braves ouvriers qui ont épargné leur argent pour avoir un chez soi. Cela représente, pour la plupart des cas, toute une vie de sacrifices.

Aujourd'hui, vu la dépression, et la crise du chômage que nous traversons, ces petits propriétaires ne reçoivent pas leurs loyers et ne retirent donc rien. Plusieurs sont sur les listes de chômage, ce sont de pauvres chômeurs sous le secours direct et ils sont incapables de payer leurs taxes. Il serait juste de ne pas mettre ces gens à pied. Nous, les échevins de Québec, nous avons demandé au gouvernement d'amender la loi, et de retarder d'un an la vente de

ces propriétés², de façon à protéger les petits propriétaires. Mais nos demandes sont restées inutiles. La Commission municipale qui dépend du gouvernement ne s'est pas rendue à notre demande. Elle a répondu non, elle aussi. Je proteste contre cette attitude de la Commission municipale. Je dis qu'il est injuste de laisser déposséder ainsi ces citoyens, et si cela se produit, ils s'en souviendront et ils en trouveront le gouvernement responsable.

Des voix: Ah! Ah!

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Ah! C'est vrai qu'un peu plus ou un peu moins de responsabilités, ça ne dérange pas le gouvernement. Qu'est-ce ça peut faire? Peu importe. Auparavant, la loi autorisait la ville à donner du délai aux propriétaires grevés de taxes, et elle attendait cinq ans avant de faire vendre des immeubles pour arriérés de taxes. Mais, avec la loi adoptée par le gouvernement, la ville est forcée de vendre les propriétés du moment qu'elles sont grevées de deux années de taxes. Il est bon que les gens sachent ce qui se passe.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je soulève un point d'ordre! Je me demande, M. l'Orateur, où est dans tout ceci la question de privilège que le député de Saint-Sauveur a soulevée. Mon honorable ami est en fait en train de discuter toute la question des taxes; il fait un discours s'inspirant des idées d'un de ses collègues intéressés par le sujet. C'est une situation qui nous intéresse, mais le moment est mal choisi pour en parler. Il peut poser une question, fort bien, ou soumettre un cas, il a le droit de dire en quelques mots ce qu'il veut signaler à la Chambre, mais non de discuter sur une question de privilège. Il est rendu un peu loin. Ce n'est pas une question de privilège que le député de Saint-Sauveur soulève, c'est un discours qu'il prononce.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je crois que le député de Saint-Sauveur a soulevé un problème grave et qu'il a le droit de donner des explications qu'il juge nécessaires. Il a saisi la Chambre d'une question vitale. Il y a présentement de 1,200 à 1,800 propriétaires qui sont sous la menace d'une vente forcée. L'honorable député de Saint-Sauveur a parfaitement le droit de demander au gouvernement ce qu'il va faire pour les petits propriétaires dont les maisons vont être vendues. Ceci est de nature à favoriser les trusts, car si le shérif met en vente 1,800 immeubles à Québec, seuls les trusts pourront se porter acquéreurs. Ils vont s'en emparer, et cela encouragera encore

davantage la centralisation de la richesse. Et cela est rendu possible par une loi adoptée sur la recommandation du premier ministre lui-même. Le gouvernement s'occupe des trusts, mais il a peu de considération pour les propriétaires de Québec. Le député de Saint-Sauveur a donc le droit d'attirer l'attention du gouvernement sur l'urgence de cette question.

Voix à droite: Oh! Oh!

M. l'Orateur: La Chambre n'est actuellement saisie d'aucune question à ce sujet. Le point d'ordre du premier ministre est à l'effet que le député de Saint-Sauveur a le droit de poser une question, mais non de prononcer un discours. Cette fois, je n'ai aucune objection à ce que le député de Saint-Sauveur soumette une question de privilège sur le sujet, tout comme le député de Montmagny (M. Grégoire) l'a fait tout récemment, mais il ne peut faire de commentaires sur une question de privilège. Il n'a pas le droit de discuter sa question longuement, au point de faire un discours. La Chambre ne peut être saisie d'une question de cette façon-là.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Je donne des explications à la Chambre, afin de savoir si le gouvernement va nous accorder le délai que nous réclamons pour les propriétaires menacés. On m'en empêche. Je demande donc au gouvernement s'il va décréter un délai additionnel d'une année pour le paiement des taxes des immeubles en cause. Je veux savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je n'ai aucune objection à donner mon avis et à répondre immédiatement. Le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) veut savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire. Tout d'abord, qu'on me permette de déclarer qu'il est inexact de dire que 1,800 propriétés seront ainsi vendues. Il n'y a pas 1,800 propriétaires intéressés, mais moins de 1,200. On a dit que les propriétaires étaient de pauvres chômeurs qui n'avaient pas les moyens de payer leurs taxes. Des propriétaires qui doivent \$40,000, \$25,000, \$20,000 \$10,000, \$5,000 de taxes sur leurs propriétés à la ville ne sont certainement pas des chômeurs.

On a suggéré de donner deux ans de délai aux propriétaires intéressés, mais ces derniers pourront-ils plus payer leurs taxes dans deux ans? Je me demande comment des gens qui ne sont même pas rendus aux ordres de la Cour vont pouvoir s'en tirer mieux avec de nouveaux délais. Sur la liste soumise,

nous trouvons les noms de 161 propriétaires qui doivent au-delà de \$1,000 de taxes. Dans bien des cas, ce sont des compagnies d'immeubles ou des compagnies de construction qu'on y remarque. Certains citoyens, qui ont déjà obtenu de la Cour des délais de cinq années, doivent jusqu'à \$40,000 en taxes. Les tribunaux ont accordé des délais dans bien des cas et les conditions sur lesquelles les parties s'étaient entendues n'ont pas été respectées. Il ne faut pas laisser croire au public que tous ces citoyens sont des chômeurs.

Nous avons discuté le cas avec les représentants de la ville de Québec, au cours d'une récente entrevue. Tout ce que le maire de Québec et l'un de ses principaux employés nous ont demandé, au cours d'une récente entrevue, c'est de suspendre la loi pour un an. Mais nous ne sommes pas capables d'agir ainsi en faveur d'une seule ville. Nous n'avons pas encore pris d'attitude définitive sur la question, mais nous avons pensé laisser la loi suivre son cours, et nous pourrions étudier un moyen pour venir en aide aux vrais petits propriétaires chômeurs, par exemple, en étendant à deux ans le droit de retrait. Le gouvernement fera en tout cas tout son possible pour venir en aide aux propriétaires, mais aussi pour sauvegarder les intérêts de la ville de Québec.

Il ne faut pas perdre de vue que ces arriérés de taxes se totalisent à tout près de \$800,000 que l'on doit à la ville de ce chef, et depuis que l'annonce de la vente des propriétés a été publiée, plusieurs propriétaires intéressés se sont présentés avant l'expiration des délais et ont payé leurs taxes. Cet exemple sera certainement suivi par d'autres d'ici le 26 prochain. Si le gouvernement doit voir à protéger les droits des citoyens, il doit voir aussi à protéger ceux de la ville, car ce n'est pas toujours aux mêmes qu'il appartient de payer des taxes. Je me demande comment des gens qui ne se sont même pas rendus aux ordres de la Cour vont pouvoir s'en tirer mieux avec de nouveaux délais.

Questions de privilège:

Acte d'héroïsme

M. Ducharme (Lavolette): M. l'Orateur, je me lève sur une question de privilège. La Chambre comme tout le monde a appris sans doute le tragique incendie qui a éclaté ces jours derniers à La Tuque. Toute une famille a failli périr. Quatre membres de la famille Maltais ont perdu la vie, et six autres sont à l'hôpital. Un de ses membres, un jeune homme de 17 ans, Georges-Henri Maltais, a sauvé la vie de sa

jeune sœur et a pénétré de nouveau dans la maison en flammes pour sauver un jeune bébé au péril de sa propre vie. C'est là un acte d'héroïsme qui ne saurait être ignoré par le gouvernement de Québec.

Il est actuellement à l'hôpital avec plusieurs de ses parents. L'acte d'héroïsme de ce jeune brave devrait être récompensé. Je ne sais si le gouvernement a un organisme qui peut étudier ces cas, et récompenser ceux qui font de tels actes d'héroïsme et honorer ceux qui se signalent ainsi. Ce serait une consolation pour le jeune homme, et une décoration pourrait lui être remise au cours d'une démonstration qui se déroulerait à La Tuque et où on proposerait ce jeune homme comme modèle; ce serait de nature à exalter le courage des nôtres.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Je puis dire à mon honorable ami de Lavolette que nous sympathisons avec cette famille si cruellement éprouvée. Dès que nous avons été informés que les membres de la famille Maltais avaient été transportés à l'hôpital, à la suite du tragique incendie, nous avons pris les mesures nécessaires pour que les frais d'hospitalisation de tous les membres de la famille soient à la charge du gouvernement.

(Applaudissements de toute la Chambre)

En ce qui concerne la conduite héroïque de M. Georges-Henri Maltais, je dirai à l'honorable député de Lavolette qu'il existe à Ottawa une organisation nommée la Royal Humane Society. Je suis certain que si l'acte de courage de ce jeune homme qui s'est ainsi signalé par son héroïsme, lui est signalé, elle n'hésitera pas à épingleur sur sa poitrine la décoration des braves.

(Applaudissements de toute la Chambre)

Vente de billets de loterie

M. Larochelle (Lévis): M. l'Orateur, je me lève sur une question de privilège. J'ai posé une question récemment au procureur général (l'honorable M. Perrault) au sujet de l'attitude de la police provinciale quant à un bingo-jambons qui devait être tenu à Lévis, au profit des pauvres, quelques jours avant Pâques. Lévis n'est pas affligé par le secours direct. Les chômeurs y sont affligés par le public charitable. Malgré cela, le procureur général a déclaré que ce bingo-jambons était considéré comme une loterie et l'interdit.

À la suite de la déclaration que j'ai faite, un journal de Lévis, *Le Quotidien*, a déclaré que j'avais

affirmé une fausseté au sujet de ce bingo-jambons ou "bingo-carlo". Il lit l'article dans lequel on dit qu'il a menti à la Chambre et il communique une lettre qu'il a fait parvenir au gérant du *Quotidien*. Il lit ensuite une lettre du président du Cercle des voyageurs de commerce.

Le département du procureur général, dit-il, n'a jamais fait aucune intervention pour empêcher la vente de billets de loterie au profit des pauvres de Lévis. Le journal en question est publié par mon ancien adversaire et je lui pardonne de m'avoir traité de cette façon, car il n'a pas oublié la fessée qu'il a reçue aux dernières élections.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous n'entendons rien³ et il ne sera pas possible de répondre au député.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Vous voyez bien que l'on y met de la mauvaise volonté.

M. Larochelle (Lévis)⁴: Est-ce que ça fait mal aux députés de la droite?

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Continuez comme ça.

M. Larochelle (Lévis): Est-ce que ça fait mal aux députés de la droite? Je n'ai fait que poser une question au procureur général à ce sujet, et je proteste, parce que le rédacteur du *Quotidien*, dans un article où il exposait les faits m'a traité de menteur.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): L'honorable député de Lévis ne se plaint pas de la conduite du département du procureur général dans cette affaire. Ce dernier ne pouvait agir autrement dans les circonstances. Le procureur général ne faisait qu'appliquer la loi. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire aucun reproche à M. Paul Frenette, du département du procureur général, que les intéressés sont venus voir au sujet des tirages des sociétés charitables. Voici les faits: le président des voyageurs de commerce de Lévis, qui serait un vendeur de charcuterie, a voulu organiser une vente à l'enchère de jambons, au profit des pauvres. Le permis a été refusé, et la chose a marché quand même pour un instant. Un M. Nadeau, je crois que c'est un marchand de la rive-sud, s'est plaint de la concurrence et, avec la permission du procureur général, M. Frenette a averti les voyageurs que, si des plaintes étaient encore portées, nous serions encore obligés de procéder; le département serait

obligé d'envoyer des agents. L'honorable député de Lévis a un grief contre un journal, mais le département du procureur général n'a rien à y voir.

M. Larochelle (Lévis): Très bien. J'accepte la réponse de M. le procureur général, mais tout cela justifie-t-il mon ex-adversaire de me traiter de menteur public dans son journal?

Élections dans Papineau

M. Lorrain (Papineau): Je me lève sur une question de privilège. Un orateur, qui n'est qu'un écho, et l'on sait que les échos ne naissent que dans le vide, a parlé à la radio dimanche et a déclaré que, dans un poll du comté de Papineau, il y avait eu des exemples de l'enthousiasme à 110 %. Je tiens à démentir cette affirmation. Il y avait deux polls dans une partie de mon comté. Dans le rapport des élections, il apparaît que les électeurs de Montebello sont au nombre de 247 et qu'il y a eu 298 votes aux dernières élections. C'est là une erreur typographique. Le nombre des électeurs de Montebello était de 347. Les électeurs de Papineau n'ont jamais envié l'enthousiasme à 100 % dont quelques membres de la droite ont profité. Je réfère donc ce monsieur au rapport corrigé. Je veux revendiquer ainsi l'honneur des citoyens de Montebello et je laisse le triste honneur d'un enthousiasme exagéré aux ministériels.

La Parole, Drummondville

M. Rajotte (Drummond): M. l'Orateur, je me lève sur une question de privilège. Un de mes honorables amis de la gauche, dimanche dernier, un orateur de l'Action libérale nationale, a cité les paroles que j'avais prononcées en cette Chambre: "Ici, le législateur doit travailler et le politicien rester à la porte." L'honorable député de Papineau a dit que le gouvernement n'avait pas eu le temps d'applaudir quand j'ai fait cette remarque. Non, car le gouvernement était à l'œuvre et il ne s'amusait pas à applaudir. Quand je disais que le politicien devait rester à la porte de cette Chambre, je voulais dire que les discours électoraux, tels que les députés oppositionnistes en prononcent, ne sont pas de mise, quand il faudrait travailler exclusivement à une législation qui s'impose.

La Parole, de Drummondville, qui est sous la direction spirituelle de mon adversaire défait, a

prétendu, avec le député de Papineau, que ma déclaration avait été applaudie par toute la Chambre. Le quotidien a affirmé que le député de Québec-Centre n'avait pas changé d'un "iota" dans son discours à la Chambre avec ceux qu'il fait depuis les élections et qu'il n'a rien dit ici qu'il n'avait déjà dit durant la campagne électorale. Il en est de même de ses amis. Ce sont eux les politiciens et non nous. J'avais donc raison de parler comme je l'ai fait.

M. Lorrain (Papineau): J'ai dit, et c'était exact, que le député de Drummond avait eu comme un cri de la conscience quand il avait dit que le législateur devait travailler ici, et le politicien rester à la porte, et j'ai ajouté qu'il avait alors été applaudi uniquement par la gauche. Si la droite est restée silencieuse, c'est qu'elle se sentait visée.

Fraser Realties

M. Beaulieu (Témiscouata): Je me lève sur une question de privilège. Il est malheureux qu'à la suite de mon discours que j'ai prononcé le 8 avril, certains journaux n'aient pas rapporté exactement les paroles que j'ai prononcées en cette occasion. J'avais fait la remarque que des surintendants locaux d'une certaine compagnie destituaient les bûcherons libéraux.

J'ai nommé Fraser Realities et non pas la compagnie Fraser proprement dite. Je n'ai fait aucune attaque contre la Fraser Company, qui rend de grands services aux colons en achetant leur bois, en vertu d'un contrat qu'elle a avec le département de la Colonisation. Ce contrat expire au mois de mai et j'ai l'intention d'en demander le renouvellement, tant les colons sont satisfaits de la manière dont ils sont traités par la compagnie Fraser.

Le député de Montmagny, M. Grégoire

M. Hamel (Québec-Centre): M. l'Orateur, on m'informe que dans un discours prononcé à la radio, M. Lucien Parizeau a laissé entendre d'une façon voilée, à mots couverts, que le maire de Québec s'était fait passer pour un mutilé de la Grande Guerre. C'est faux.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. L'honorable député de Montmagny, s'il a raison de se plaindre d'un discours prononcé à son sujet, est parfaitement

capable de se défendre lui-même, et je ne pense pas que l'honorable député de Québec-Centre ait le droit de prendre la défense de son collègue si ce dernier ne soulève pas de question de privilège. D'ailleurs, le mis en cause, le député de Montmagny (M. Grégoire) est absent. C'est au député de Montmagny de soulever lui-même cette question.

M. Hamel (Québec-Centre): Je crois que c'est le droit de tout citoyen de Québec de revendiquer l'honneur de son premier magistrat et de défendre son maire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Drummond (M. Rajotte) a parlé tout à l'heure tant qu'il a voulu. Il a prononcé un long discours absolument hors d'ordre, et on l'a laissé faire. Le député de Québec-Centre a parlé d'une question qui intéresse toute la capitale, puisque le maire est désigné: c'est une question municipale. Il me semble qu'il a le droit de défendre celui qui préside à l'administration de sa ville.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 181, l'honorable député de Québec-Centre reconnaîtra sans doute avec bonne grâce qu'il ne peut soulever une question de privilège au nom de son voisin. Le point d'ordre est maintenu. Un député peut soulever une question de privilège sur un sujet qui l'intéresse personnellement ou qui intéresse la Chambre, mais pas de celle dont son voisin a pu être victime.

M. Hamel (Québec-Centre): Alors je m'en servirai personnellement. Je proteste alors contre une autre accusation portée par le même orateur à la radio. M. Parizeau m'a accusé de faire de la démagogie.

Je n'ai jamais parlé en démagogue. Nous n'avons pas fait d'appel à la sédition, comme l'a prétendu M. Parizeau. Mais si l'on continue, nous serons obligés nous aussi. Si on veut avoir recours à ces procédés, je dirai à nos adversaires que nous avons l'intention...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
De continuer.

(Rires et applaudissements prolongés à droite)

M. Hamel (Québec-Centre): Non, d'élever le ton, par exemple. C'est tout.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je me lève sur une question de privilège. Un orateur,

que je ne peux qualifier, qui n'est évidemment que l'écho de certaines personnes qui n'ont pas le courage de faire elles-mêmes leur besogne, a fait une vile attaque contre un député de cette Chambre, qui est un attentat à l'honneur de la Législature. Il a dit fausement et d'une manière basse et déloyale que l'honorable député de Montmagny s'était fait passer pour un mutilé de la guerre. Le maire de Québec est un citoyen respectable, c'est le premier citoyen de sa ville, qui vient de recevoir de ses concitoyens un témoignage de confiance éclatant...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

M. l'Orateur, le point d'ordre a été décidé tout à l'heure. C'est la même chose qui revient sur le tapis et l'Orateur vient de décider que le droit de parler sur une question de privilège est un droit personnel, et l'honorable chef de l'opposition essaie très ingénument de soulever de nouveau le point d'ordre. Il n'a pas plus le droit que l'honorable député de Québec-Centre de parler au nom de l'honorable député de Montmagny.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'Orateur a statué qu'un député avait le droit de soulever une question de privilège sur un sujet qui l'intéresse personnellement ou qui intéresse la Chambre. Or l'attaque injuste portée contre un membre de la Chambre en l'occurrence, le député de Montmagny (M. Grégoire) intéresse toute la Chambre. Je dis que l'honneur de cette Chambre est attaqué lorsqu'on prétend que l'un de ses membres veut tromper grossièrement le public. Et c'est pour cela que je proteste.

M. l'Orateur: L'honorable député de Trois-Rivières admettra que j'ai rendu ma décision sur ce point.

**Désordre
à Chicoutimi**

M. Larouche (Chicoutimi): Un orateur à la radio, M. Lucien Parizeau, ancien rédacteur au journal *L'Ordre*, a prétendu l'autre soir dans un discours qu'il y avait eu des désordres à Chicoutimi pendant la dernière campagne électorale. Il a insinué que nous avons eu recours à des tactiques malhonnêtes.

Il a répété en cela des avancées voulant qu'à Chicoutimi nous ayons agi aussi malhonnêtement que dans certains comités représentés par des membres de la droite. Je tiens à protester. Je dois déclarer qu'il ne s'est rien produit de malhonnête. Les désordres qui

se sont produits ont eu pour auteurs la police municipale de Chicoutimi et la police provinciale qui sont allées trop loin.

L'Orateur parlait évidemment de la réunion qu'est venu tenir l'honorable Hector Laferté. Ce ne sont pas les nationaux qui ont troublé l'assemblée de M. Laferté. Personne ne s'est attaqué à M. Laferté ni à mon adversaire. Lorsque les désordres dont j'ai dénoncé les auteurs ont été finis, l'honorable Laferté est allé parler ailleurs et les journaux ont dit qu'il avait tenu une belle et enthousiaste assemblée. Bien plus, le même soir, à la radio, un ministériel annonçait que "M. Laferté avait tenu une magnifique réunion". Ou bien, on mentait alors, ou bien M. Parizeau n'a pas dit la vérité.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

(Souriant) Pas d'autre question de privilège?
(Rires et applaudissements)

Messages du Conseil législatif:

**Comité permanent mixte
des impressions législatives**

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le 15 avril 1936

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives tel que demandé; et que ce comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil législatif durant la présente session soit composé des honorables MM. Bryson, Garneau, Grothé, Létourneau, Marchand, Martin, Moreau, Nicol, Ouellet, Roy et Scott, et chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ledit comité mixte.

Dépôt de documents:

**Sociétés de
secours mutuels, 1935**

L'honorable M. Stockwell (Brome) dépose, sur le bureau de la Chambre les rapports sur les sociétés de secours mutuels, 1935, (opérations 1934). (Documents de la session no 48)

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 16 avril, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Taschereau (Bellechasse): M. l'Orateur, je ne me lève pas sur une question de privilège. J'ai suivi avec une bien vive attention les discours qui ont été prononcés depuis l'ouverture de ce débat. Je ne vous cacherai pas que j'ai écouté surtout les députés qui siègent à gauche, non pas à cause de la supériorité de leur éloquence, mais plutôt parce que ces messieurs avaient fait précéder leur entrée dans cette Chambre de tant de bruit que je m'attendais à entendre des choses extraordinaires.

En effet, au cours de la dernière campagne électorale, et depuis, dans les journaux conservateurs et à la radio, l'on a entendu dire tant de choses que vraiment, afin de m'instruire, je m'étais proposé de me borner à écouter ceux qui siègent à gauche et qui ont été élus le 25 novembre dernier.

Je croyais que l'opportunité serait donnée à cette Chambre d'entendre des discours constructifs et que des moyens seraient suggérés pour soulager un peu la crise, sinon dans tout l'univers, au moins dans la province que nous habitons.

J'ai donc hésité à prendre part à ce débat, mais je ne puis résister au désir de vous faire part d'une déception que plusieurs partagent avec moi, j'en ai la ferme conviction.

C'est que la plupart des 18 orateurs oppositionnistes qui ont pris la parole, jusqu'ici, ont fait beaucoup plus de bruit que de lumière. Je cherche en vain dans leurs remarques une seule initiative que le gouvernement n'ait à son crédit déjà ou qu'il ne soit sur le point de réaliser. Je cherche des

idées constructives, des remèdes à la crise, des soulagements, de la coopération. Je cherche l'ordre nouveau annoncé par des prophètes de la gauche. Je trouve de la critique, de l'aveuglement et surtout l'ambition du pouvoir. Je cherche le programme d'un parti nouvellement mis au monde et j'entends l'honorable chef de l'opposition nous dire que c'est le programme de Sherbrooke, le programme conservateur, 20 fois rejeté par l'électorat, qui doit servir d'inspiration à ceux qui veulent relibéraliser le Parti libéral.

Et puisque je parle des discours prononcés par les députés de la gauche, vous me permettrez sans doute de remercier tout particulièrement le député de Saint-Sauveur qui a eu pour moi une pensée. Je tiens à lui dire toute ma reconnaissance. Le député a signalé le fait que, le 25 novembre dernier, la majorité que j'ai obtenue dans le comté de Bellechasse avait été sensiblement réduite.

Je présume qu'il n'a pas voulu être malin. Si ma majorité a été réduite, elle est encore égale à celle obtenue par mon oncle, l'honorable député de Québec-Centre (M. Hamel) et aussi égale à celle du député de Québec-Est (M. Drouin). Elle est quatre fois supérieure à celle du député de L'Assomption (M. Gouin), sept fois supérieure à celle du député du Lac-Saint-Jean (M. Duguay) qui a eu de la misère à se relever d'une défaite dans le même comté au cours des élections fédérales. Elle est deux fois supérieure à celle de l'honorable député de Montmagny (M. Grégoire); huit fois⁵ supérieure à celle de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Auger), qui semble plus paisible en cette Chambre que certains de ses amis, quand vient le temps de briser les assemblées libérales au marché Saint-Jacques.

Et puisque le député de Saint-Sauveur parle de majorité, permettez-moi de lui signaler qu'au cours des dernières élections, il a été élu contre deux libéraux qui se sont divisés le vote, et que sa majorité réelle sur les adversaires réunis n'est que de 84 voix, c'est-à-dire près de cinq fois plus petite que celle obtenue par le député de Bellechasse (M. Taschereau). Mais si en effet, il y a eu une réduction de majorité dans mon comté, je désirerais signaler le fait que mon adversaire n'était pas un conservateur mais bien un libéral.

Je tiens à féliciter ici mon adversaire, M. Hormidas Deschênes. Et, si le député de Saint-Sauveur désire en avoir la preuve, il le constatera par la franchise de M. Hormidas Deschênes, qui a déclaré publiquement devant une cour de justice que l'élection du comté de Bellechasse avait été franche, honnête et loyale. On lui a demandé devant les tribunaux comment il se faisait qu'il avait signé un affidavit

pour contester l'élection où il affirmait le contraire, et il a répondu que, lorsque le temps est venu de signer cet affidavit, la pétition en contestation d'élection était rédigée et qu'il ne l'a pas lue au complet.

Il a ajouté, avec une honnêteté qui lui fait honneur, que si la pétition en contestation contenait des exagérations, il ne voulait pas en être tenu responsable. Je désirais signaler ce fait, afin de démontrer à cette Chambre quelles sont les méthodes qui ont été employées dans certains comtés pour contester les élections et afin de bien faire comprendre que ceux qui veulent des élections honnêtes n'emploient pas toujours des moyens honnêtes dans les procédures en contestation. Ceux qui parlent d'élections honnêtes devraient au moins faire des contestations honnêtes.

(Applaudissements à droite)

Je remercie M. Deschênes du témoignage qu'il m'a donné et je le félicite d'avoir dénoncé une tactique aussi déshonorante. Et sachez-vous que, parce qu'il a été franc et loyal, M. Deschênes a reçu de vives réprimandes de la part des organisateurs des contestations d'élection.

La voix harmonieuse de mon honorable ami le député de Labelle (M. Paquette) peut nous faire prendre des sophismes pour des vérités. Le député conclut avec une extrême habileté du particulier au général. Parce qu'un percepteur du revenu a vendu des perdrix, il croit que le gouvernement est faisandé et parce qu'un cas n'est pas réglé assez rapidement par la Commission des accidents du travail, toute la loi est mauvaise. Je félicite cependant l'honorable député de sa rétractation.

Nous sommes évidemment à la période des rétractations. Après le député de Labelle, qui a reconnu une affirmation fausse le lendemain, n'avons-nous pas vu l'organisateur de l'Action nationale, le député de Québec-Est (M. Drouin), désavouer publiquement les paroles insensées du notaire Jobidon à la radio. Enfin, il y a une rétractation qui s'impose et j'ai hâte d'entendre le député de Shefford (M. Choquette) nous dire pourquoi il a fait des affirmations que le curé de Biencourt, L.-P. Berger, désavoue publiquement.

(Applaudissements à droite)

En effet, le 1^{er} avril dernier, le député de Shefford disait ce qui suit:

"Mon voisin, père de huit enfants, et bon travailleur, est parti sur un lot dans le comté de Rimouski. Mais là, il a manqué de nourriture, il est tombé malade, puis il est mort de misère."

Le curé de Biencourt fait la mise au point suivante:

"La famille de Firmin Michaud n'a jamais à Biencourt manqué de nourriture ni de vêtement. Un bon travailleur et un homme de cœur, comme il l'a dit, il a toujours réussi à nourrir et vêtir convenablement sa famille. Se sentant malade, il eut recours aux soins gratuits de la garde-malade de l'endroit et du Dr Rodolphe Deschênes, qui s'empressèrent de l'hospitaliser à Rivière-du-Loup, aux frais de l'assistance publique. Malheureusement, ce pauvre homme était atteint d'un cancer au foie, et ç'a été une mort à brève échéance, et non pas une mort de misère, par manque de nourriture."

Évidemment, le député de Shefford (M. Choquette) a été mal renseigné, et je mets cette information erronée qu'il a donnée à la Chambre au compte de l'ignorance, et non pas celui de la mauvaise foi. Nous avons été témoins de trois affirmations qui ont été démenties dans l'espace de quelques jours. Ces faits ne vous suggèrent-ils pas l'idée que ça doit être beau quand ces messieurs sont seuls, et que personne ne peut les contrôler. Est-il étonnant que le Parti libéral ait fait quelques pertes lors des dernières élections?

Nous avons entendu également l'éloquent et suave député de Papineau (M. Lorrain) qui nous a fait des affirmations qui méritent quelques considérations. Lors de son discours, il s'est demandé où sont les \$10,000,000 votés l'an dernier, pour la colonisation. Pour employer l'expression de l'honorable député d'Iberville (M. Lamoureux), l'honorable député de Papineau a la vue courte. Si le député de Papineau voulait prendre la peine de se renseigner, il verrait que les \$10,000,000 doivent être dépensés pour placer des colons durant une période de trois ans, et que, malgré que ce programme de colonisation ne soit en vigueur que depuis le mois de mai 1935, le gouvernement de la province a donné \$300 à 850 personnes pour acheter des terres libres; il a donné \$300 à 7,500 pères de famille, pour placer leurs fils sur la terre; il a placé 5,000 colons avec leurs familles, ce qui fait qu'en huit mois, 35,000 personnes⁶ ont été placées sur des terres. L'honorable député de Papineau, qui aime à citer la province d'Ontario en exemple, verra que ceci n'a pas été accompli ni par la province d'Ontario, ni par aucune autre province de la Confédération canadienne.

(Applaudissements à droite)

Le député de Papineau a également fait une autre affirmation qui demande des précisions. Il a affirmé que le 25 novembre dernier, le peuple de la province s'est prononcé à la majorité des votes contre le gouvernement. Je me demande où le député

a pris ces informations, mais je crois bien qu'elles ont dû lui être fournies par cet homme, le notaire Jobidon, qui a un respect si prononcé pour la vérité et la justice.

Si l'honorable député veut regarder dans le rapport officiel des élections générales de 1945, préparé par le greffier de la couronne en chancellerie, le 9 mars 1946, il verra à la page 115 que les libéraux ont obtenu 269,455 votes, et l'opposition, 261,300, en ne tenant pas compte des élections par acclamation. En tenant compte de ces dernières, les libéraux ont obtenu 284,495 votes et l'opposition 261,400, soit une majorité libérale de 24,000.

(Applaudissements à droite)

M. Lorrain (Papineau): J'ai parlé de la majorité des voies honnêtes.

(Rires à droite et applaudissements à gauche)

M. Taschereau (Bellechasse): Dans les comtés ruraux, le vote a été: 207,625 libéraux, contre 170,941 conservateurs, soit une majorité libérale de 46,684. N'est-ce pas la plus belle réponse que l'on puisse donner à ceux qui prétendent que la classe agricole a été négligée dans cette province.

(Applaudissements)

Je me demande si l'honorable député de Papineau n'a pas obtenu des renseignements de M. le notaire Jobidon, si respectueux de la vérité et de la justice.

(Rires et applaudissements à droite)

Le député de Papineau a également parlé de l'honnêteté des élections et il a même fait allusion au cours de son discours à l'affaire de l'Ange-Gardien.

Mais cet enthousiasme des électeurs de Papineau semble communicatif et contagieux, et les microbes se sont même transmis jusque dans le comté de Yamaska, comté qui a élu un député conservateur, aux dernières élections.

À Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, je cite toujours le rapport sur les élections provinciales, il y a 128 électeurs sur la liste, auxquels il faut ajouter quatre autres électeurs, comme suite de la révision, ce qui fait un total de 132. Le rapport démontre qu'il y a eu 169 votes enregistrés et que, dans ce poll, ceux qui gagnent les élections honnêtes ont obtenu une majorité de 62 voix.

(Rires et applaudissements à droite)

L'honnête député de Chicoutimi a également droit à sa part de notoriété publique, car, le rapport des élections générales nous confie également la petite irrégularité suivante: dans le poll de Racine, il

y a sur la liste 18 voteurs. 20 votes ont été enregistrés et la majorité de l'honorable député de Chicoutimi est de 18 voix.

M. Trudel (Saint-Maurice) demande la permission de poser une question. Je demanderais à l'honorable député de Bellechasse qui contrôle le vote dans un bureau de votation. Le député voudrait-il me dire qui nomma les officiers chargés de faire respecter la loi dans une élection!

M. Taschereau (Bellechasse): Mon honorable ami sait parfaitement bien qui est le président de la votation dans un poll. Les chiffres que j'ai cités viennent des rapports officiels.

M. Larouche (Chicoutimi): Je voudrais savoir de quel comté parle le député de Bellechasse.

M. Larochelle (Lévis): Le député de Bellechasse pourrait-il me dire qui contrôle les votes dans un poll et qui désigne les officiers-rapporteurs chargés de faire respecter la loi?

M. l'Orateur: À l'ordre! Je prie les députés de se souvenir qu'ils ne peuvent se lever ainsi à tout propos pour interrompre celui qui a la parole. Ils doivent d'abord lui demander la permission de lui poser une question.

M. Taschereau (Bellechasse): Je voudrais également, M. l'Orateur, signaler certaines déclarations qui ont été faites par le chef de l'opposition, qui déclare, quand il a dit en réponse à une question qui lui était posée par un orateur ministériel, qu'il avait séparé la cause oppositionniste provinciale de la cause conservatrice. Cette déclaration du chef de l'opposition a soulevé beaucoup d'enthousiasme chez les membres de l'Action libérale. Le chef de l'opposition, en réponse au ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard), a aussi déclaré qu'il n'avait pas abandonné le programme de Sherbrooke, et qu'il avait servi d'inspiration au programme de l'Action nationale.

Je désirerais savoir, avec la majorité des membres de cette Chambre, j'en ai la conviction comment le chef de l'Opposition peut-il dire qu'il a séparé sa cause de la cause fédérale, et que le programme de Sherbrooke a été accepté par le parti national, quand, lors de la convention de Sherbrooke, il a lui-même proposé une résolution, secondée par le député de Yamaska (M. Élie), assurant M. Bennett de l'entière coopération de l'opposition de Québec.

Assurément, si le Parti conservateur provincial a inspiré le programme de l'Action nationale, je suis convaincu, M. l'Orateur, qu'il y a des libéraux qui siègent aujourd'hui à votre gauche qui ne veulent pas lier leur sort à M. Bennett, et je suis convaincu que le libéralisme fédéral qu'ils pratiquent, est trop pur pour qu'ils n'exigent pas des explications.

Comme le disait le député de Montmagny (M. Grégoire), il est possible que ce soit la presse qui se soit trompée, mais afin qu'il n'y ait pas d'erreur, permettez-moi de vous lire ce que *L'Action catholique* du 4 octobre 1935, disait à ce sujet: "Il est proposé par M. Maurice Duplessis et secondé par M. Antonio Élie que cette convention présente ses hommages au premier ministre du Canada, M. R. B. Bennett; elle le remercie du travail qu'il s'impose dans le règlement des difficultés qui troublent le pays, et l'assure de son entière volonté de collaboration et de sa coopération. Adopté."

La plupart de ceux qui ont parlé en faveur de l'opposition ont exprimé l'opinion qu'il n'y avait rien dans le discours du trône. J'ai eu l'occasion d'assister à sa lecture. Je l'ai lu moi-même à maintes reprises, et permettez-moi de vous dire que je trouve que ce discours est l'un des plus complets, l'un des plus chargés que nous ayons eu depuis de nombreuses années dans cette province. Un rapide coup d'œil nous révèle que le gouvernement proposera de la législation pour les fins suivantes: aide au chômage, pension aux vieillards, respect du dimanche, crédit agricole, aide à la jeunesse, établissement d'un agent agricole aux États-Unis, aide à la colonisation, drainage des terres, élevage des animaux, électrification des campagnes, contrats collectifs. Le gouvernement légifèrera sur une quantité d'autres questions qu'il serait trop long d'énumérer, comme les mines, les amendements à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Enfin, il nous annonce également que, contrairement à la vieille coutume qui existait chez les conservateurs tant fédéraux que provinciaux, il n'y aura pas de taxe nouvelle imposée dans la province de Québec.

(Applaudissements prolongés à droite)

Mon premier devoir comme représentant du comté de Bellechasse est certainement de féliciter le gouvernement sur la législation qu'il se propose d'introduire en cette Chambre, en rapport avec le crédit agricole. L'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), dans un lumineux exposé, nous a laissé entrevoir ce que serait la législation nouvelle, et il y a lieu de croire qu'avec le concours de l'autorité fédérale et de l'autorité provinciale, le cultivateur de cette province aura un crédit agricole

qui lui permettra de vaincre les difficultés dans lesquelles il se trouve actuellement.

(Applaudissements)

Comme on a eu l'occasion de vous le dire, le ministre de l'Agriculture ainsi que d'autres députés qui ont parlé en cette Chambre, le défaut du plan agricole fédéral consistait dans la difficulté qu'il y avait à emprunter. La province de Québec, plus généreuse en cela que les autres provinces du dominion, payait 2 % d'intérêt, de sorte que le cultivateur n'avait qu'à payer 2 % du capital et 4 % d'intérêt. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral a décidé de réorganiser son système, et de mettre à la disposition du cultivateur dans le district de Québec environ 100 inspecteurs. Il y a donc lieu d'espérer que les inspections se feront plus rapidement, et on a même affirmé dans cette Chambre qu'une demande d'emprunt serait réglée dans trois semaines.

La province veut faire davantage cette année, et non seulement elle va payer comme les années antérieures 2 % sur l'intérêt, mais elle va payer également 1 % du capital, ce qui fait 50 % de la somme capitale empruntée. Je ne crois pas, M. l'Orateur, qu'il y ait un seul pays au monde où de semblables facilités soient accordées à l'agriculteur, et je ne crois pas qu'un seul député qui représente un comté agricole puisse voter contre cette mesure, lorsqu'elle viendra devant cette Chambre. Si nous avions notre propre crédit agricole provincial, il ne pourrait pas être plus avantageux que celui que le gouvernement d'Ottawa offre aujourd'hui à la population agricole de cette province. Et j'ai la ferme conviction que cette initiative généreuse du gouvernement de Québec serait copiée par toutes les autres provinces de la Confédération canadienne, si les finances des autres provinces le permettaient.

Le discours du trône traite également de l'extension juridique des contrats collectifs. Comment peut-on nier les résultats bienfaisants de la loi des contrats collectifs, qui ont été la conséquence de cette sage législation adoptée en 1934? Et qu'il me soit permis de dire en passant que l'Ontario vient de nous copier avec son Industrial Standard Act.

Ce serait prendre inutilement le temps de cette Chambre que de détailler les magnifiques résultats obtenus grâce à cette loi, mais qu'il me soit permis de dire, qu'elle est un gage de paix sociale en créant l'harmonie entre le capital et le travail, qu'elle a diminué considérablement le nombre des grèves, qu'elle a relevé les salaires en les doublant souvent, qu'elle augmente le pouvoir d'achat des ouvriers, qu'elle distribue plus équitablement la richesse, et qu'elle crée l'honnêteté dans la concurrence.

Et, cependant, le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) ainsi que les autres députés de la gauche s'évertuent à dire que le gouvernement de cette province n'a rien fait et ne fait rien pour la classe ouvrière. Cet argument manque de sérieux. Il y a actuellement 62 contrats collectifs en vigueur dans la province, et il est important de signaler que le salaire déterminé dans le contrat collectif de même que les heures de travail ne sont pas fixés par le gouvernement, mais que ce sont les salaires et les heures déterminés par les patrons et leurs employés. Le gouvernement ne fait que ratifier l'entente intervenue, afin de la rendre obligatoire pour ceux qui ne sont pas partie au contrat.

La popularité de loi a été telle qu'en 1945, 145,000 employés ont bénéficié de cette loi, dont 18,000 dans Québec. Il me fait plaisir d'annoncer au député de Saint-Sauveur, qui prétend que le gouvernement n'a rien fait pour la classe ouvrière, que cette loi a représenté une augmentation de salaire pour les ouvriers, en 1935, égale à \$8,000,000. L'influence de cette loi s'est fait sentir partout dans la province de Québec.

La Beauce a cinq industries de chaussures où les ouvriers, des pères de familles, qui touchaient \$6 par semaine, reçoivent maintenant \$16, c'est-à-dire une augmentation de 150 %. J'ai hâte d'entendre l'honorable député de Beauce (M. Cliche) nous en parler.

Je suis convaincu que, lorsqu'il prendra la parole, il félicitera le gouvernement de cette sage législation. On ne peut pas dire non plus que les patrons ont été affectés, car ils ont augmenté le prix de leurs chaussures de 15¢ la paire seulement. Dans la ville de Québec, 18,000 ouvriers ont été affectés par la loi et je ne crois pas me tromper en disant que toutes les Unions ouvrières approuvent cette loi, malgré les protestations du député de Saint-Sauveur.

Le gouvernement de Québec a aussi passé la loi du salaire minimum des femmes qui a valu aux travailleuses une augmentation de \$10,000,000, et aujourd'hui, le minimum de salaire d'une femme varie de \$6 à \$12.50 par semaine suivant l'industrie où elle exerce ses activités.

Le gouvernement a fait bien d'autres choses pour la classe ouvrière. La gauche semble ignorer que la Commission des accidents du travail a donné aux accidentés, l'an dernier, la somme de \$1,924,455.90, et elle semble ignorer également que les bureaux de placement du gouvernement provincial gratuits ont trouvé de l'emploi durant les cinq dernières années à 134,297 personnes dans cette province.

Les membres de l'opposition n'ont pas parlé de cela dans leurs discours, mais ils ont parlé de la loi du dimanche. Ils ont affirmé que le gouvernement du Québec ne voyait pas à l'application de cette loi. Je puis dire à ces honorables messieurs que nous sommes en faveur du respect de la loi du dimanche, mais que si nous en parlons moins qu'ils ne le font, nous agissons beaucoup plus qu'ils n'agissent.

Le député de Papineau (M. Lorrain) a dit que les amendements à la loi du dimanche étaient imposés par l'opposition. Il ignore évidemment que, depuis cinq ans, 1,148 poursuites ont été intentées par le gouvernement contre les violateurs de la loi du respect du dimanche. Je conseillerais au député de se renseigner de temps en temps, avant de faire des affirmations de ce genre en cette Chambre. Comme on peut le voir, le gouvernement s'occupait de faire respecter cette loi bien avant qu'il ne fût question du député de Papineau.

À part le prêt agricole, les contrats collectifs et la loi du dimanche, le discours du trône traite de la pension de vieillesse, qui ne coûtera rien aux municipalités, contrairement aux autres provinces. La loi a été distribuée et l'on voit que le gouvernement fédéral paiera 75 % suivant la loi de 1927, et le gouvernement de la province, réalisant une promesse qu'il a faite il y a quelque temps, paiera 25 % sans exiger aucune contribution des municipalités, comme le voulait le député de Québec-Est (M. Drouin).

On a entendu les députés de l'opposition dire que nous avons perdu durant huit ans le bénéfice de cette loi. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, mais il semble qu'il faille le répéter pour les gens de l'opposition que, durant ce temps, le gouvernement de Québec n'est pas demeuré inactif. Nous avons eu dans cette province ce qui n'existait pas dans les autres provinces du Canada, la loi de l'assistance publique, et cette loi a existé bien avant que les vieillards fussent secourus dans les autres provinces.

Le député de Laval (M. Leduc) a consacré une partie de son discours à l'honorable secrétaire de la province (M. David) et a dirigé ses attaques contre lui. En parlant de la loi de l'assistance publique, un nom me vient à l'esprit et c'est le nom de l'honorable secrétaire provincial qui a été l'un des inspireurs de cette loi et qui a attaché son nom à cette belle législation.

(Applaudissements à droite)

Bien avant qu'il ne fût question dans les autres provinces de secourir les vieillards, les veuves, les orphelins, le secrétaire provincial a pensé aux infortunés, et il a cru que lorsque les gens ont le

moyen d'aller aux courses, de fréquenter les théâtres, de prendre des repas dans les hôtels luxueux et les restaurants, ils ont également le moyen de donner quelques sous pour venir en aide aux déshérités de la fortune. Il a fondé ce que l'on a appelé la caisse de l'assistance publique qui, à cause des nombreuses demandes, est devenue insuffisante, et il y a deux ans, une loi a été passée autorisant le gouvernement à payer à même le fonds consolidé de la province, tous les montants nécessaires et supérieurs au revenu de l'assistance publique.

Les résultats obtenus ont dépassé les espérances des plus optimistes, et je crois me faire l'interprète des députés de cette Chambre, de tous les hôpitaux de cette province qui sont subventionnés, ainsi que des milliers et des milliers de personnes qui ont été soulagées, pour féliciter le secrétaire provincial de cette initiative, et pour lui dire la reconnaissance de la population.

Le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand), de même que le député de Québec-Est (M. Drouin) et le député de Québec-Centre (M. Hamel) nous ont dit dans cette Chambre que nous ne faisons rien pour la classe des miséreux.

Si ces messieurs veulent ouvrir le rapport du directeur de l'Assistance publique, qui est entre leurs mains depuis plusieurs semaines, ils verront qu'il y a actuellement dans la province de Québec 227 hospices et hôpitaux subventionnés par l'assistance publique.

Ils verront que, parmi ces maisons subventionnées, il y a des hôpitaux généraux, des sanatoriums, des hospices pour vieillards, des hospices pour paralytiques, des hospices pour épileptiques, des orphelinats, des écoles industrielles, des crèches, des maternités, des garderies d'enfants; et s'ils veulent regarder davantage, ils verront que tout le terrain est couvert depuis le plus petit enfant abandonné, jusqu'au vieillard sans ressources.

Si ces messieurs avaient regardé dans le rapport du directeur de l'assistance publique, ils auraient vu qu'à Montréal l'assistance publique subventionne 82 établissements à Montréal, et 37 à Québec, où le gouvernement verse un octroi annuel de près d'un million.

Et puisque je parle de la ville de Québec, je parle de la ville dont une partie est représentée par le député de Saint-Sauveur, le député de Québec-Centre, le député de Québec-Est qui doivent y être particulièrement intéressés, de même que le député de Montmagny (M. Grégoire).

Il donne la liste des octrois accordés dans Québec.

Il y en a, dit-il, bien d'autres encore dans la ville de Québec, mais permettez-moi de vous dire que, seulement dans la ville de Québec au cours de la dernière année fiscale, le gouvernement provincial a versé un octroi annuel de \$984,000, c'est-à-dire près d'un million de dollars. À part cela, pour la ville de Québec seulement, le gouvernement a garanti des emprunts de \$2,000,000 pour qu'il verse des annuités au montant de \$155,000, ce qui forme un grand total payé annuellement dans la ville de Québec, par le gouvernement provincial pour des fins d'assistance publique, de \$1,138,000.

Que ces honorables députés qui prèchent l'insouciance du gouvernement de Québec, qui prétendent que la sollicitude du gouvernement ne s'exerce que pour les riches ailleurs dans n'importe quel pays du monde, et je les défie de trouver une ville de 130,000 âmes qui reçoit plus d'un million et quart, par année, d'un gouvernement pour fins d'assistance publique.

Pour toute la province, le gouvernement provincial a payé au cours de la dernière année fiscale pour l'hospitalisation des vieux, des vieilles et des orphelins des montants formant un grand total de \$3,600,000. À cela, il faut ajouter les octrois versés annuellement pour garantir des emprunts de \$18,000,000 s'élevant à \$1,400,000. Le gouvernement donne donc pour fins d'assistance publique, par année, \$5,000,000 en outre de subsides supplémentaires, ce qui forme le grand total de \$6,300,000. Si l'on déduit de cette somme les montants versés par les municipalités, on en vient à la conclusion que la part du gouvernement est approximativement \$5,000,000.

La loi de l'assistance publique est en vigueur dans cette province depuis 1921, et le gouvernement depuis cette date a versé pour les nécessiteux de cette province \$39,491,752.85.

Le député de Papineau (M. Lorrain) demandait l'autre jour, qu'est-ce que nous faisons dans la province de Québec, pendant que les autres provinces bénéficiaient de la pension des vieillards? Je dis au député de Papineau que nous faisons plus dans la province de Québec qu'il n'a jamais été fait dans aucune autre province du dominion. Il arrive quelques fois que l'on pêche par omission. Aucun des honorables députés de l'opposition n'a mentionné ces actes du gouvernement; mais la vérité finit toujours par sortir malgré les efforts que l'on puisse faire pour en bloquer les issues, et malgré les déguisements dont l'on puisse se parer, en temps d'élection, pour induire le peuple en erreur sur les actes du gouvernement de cette province.

Cette année, le gouvernement nous annonce la pension de vieillards; nous aurons donc les deux systèmes qui marcheront simultanément, et notre province, suivant une vieille tradition, devancera ainsi toutes les autres provinces que la gauche aime tant à nous citer en exemple.

Nous devancerons les autres parce que nous aurons les deux systèmes:

1. Pension des vieillards;
2. Loi de l'assistance publique;
3. Aucune contribution des municipalités,

comme la chose existe dans les autres provinces.

Et l'on ose parler de l'insouciance du gouvernement!

Jeudi dernier, nous avons eu l'occasion d'entendre le député de Laval (M. Leduc) qui a dit que le gouvernement provincial ne faisait pas son devoir pour l'aide au chômage. Vous savez, sans doute, M. l'Orateur, qu'en vertu de l'ancienne loi fédérale, les municipalités devaient payer un tiers, et le gouvernement provincial un tiers du coût des secours directs. Subséquemment, à partir du 1^{er} août 1934, le gouvernement fédéral au lieu de contribuer un tiers aux secours directs, a limité sa contribution à \$500,000. Le 1^{er} décembre 1935, avec l'avènement du Parti libéral, à Ottawa, cette contribution mensuelle a été élevée à \$875,000, et à partir du 1^{er} avril 1936, une réduction de 15 % a été faite par le gouvernement fédéral, de sorte que sa contribution est de \$743,750.

Lorsque la contribution du gouvernement fédéral a été réduite à \$500,000, la province de Québec a tout de même consenti à payer à la ville de Montréal et à la ville de Québec, les deux-tiers du coût de chômage, quel que soit le montant dépensé par la ville de Québec et la ville de Montréal, et malgré que ce montant de \$500,000 était loin de payer le tiers qui devait être payé par le fédéral.

Ainsi, du 1^{er} août 1934 au 31 janvier 1936, le secours direct a coûté \$32,684,945.47. Le dominion a payé \$9,757,767.47, les municipalités, \$9,063,910.74 et la province de Québec, \$13,862,267.16. Le pourcentage est le suivant: municipalités, 27.74 %, Ottawa, 29.85 %, Québec, 42.14 %, ce qui fait beaucoup plus que le tiers auquel le gouvernement de la province était antérieurement obligé. La province de Québec a payé en outre des frais considérables d'administration, non compris dans les chiffres ci-dessus.

Puisque l'honorable député de Laval a parlé de la ville de Montréal, permettez-moi d'ajouter ceci. C'est que le chômage a coûté à Montréal les montants suivants:

<i>Montréal</i>		<i>Coût du chômage</i>
<i>1935</i>		
Septembre.....		\$1,114,271
Octobre.....		\$1,233,701
Novembre.....		\$1,160,531
Décembre.....		\$1,283,919
<i>1936</i>		
Janvier.....		\$1,282,026
Février.....		\$1,229,777

Le gouvernement provincial a payé les deux tiers de ces montants chaque fois, malgré qu'il ait reçu de l'autorité fédérale des montants insuffisants. Les deux tiers de ces montants sont égaux à \$850,000 en moyenne, de sorte que le gouvernement provincial donne à la ville de Montréal, seulement, plus qu'il ne reçoit du gouvernement fédéral.

Le gouvernement provincial doit s'occuper seul de toutes les autres villes et des autres municipalités de la province.

Est-il nécessaire d'ajouter, M. l'Orateur, qu'à Verdun, le gouvernement paie 80 % du chômage, 90 % à Hull, 80 % à Lachine, 85 % à Sorel, 85 % à Shawinigan, 100 % dans tous les cas où les municipalités sont sous le contrôle de la Commission municipale? Et ces montants ainsi payés par la province ne comprennent pas les montants payés en travaux de voirie, en chemins de colonisation, et pour les édifices publics qui emploient un très grand nombre de travailleurs.

Je crois donc, M. l'Orateur, qu'en ce qui concerne les secours aux nécessiteux, le gouvernement provincial a fait largement sa part, et que le discours prononcé par le député de Laval ne représente pas la véritable situation. Encore une fois la ville de Montréal reçoit la totalité des montants alloués pour toute la province de Québec par le gouvernement fédéral.

Voici maintenant les chiffres pour la ville de Québec. (Voir le tableau à la page suivante)

Québec

1935

Septembre	\$ 61,200
Octobre.....	\$ 71,514
Novembre.....	\$ 72,040
Décembre	\$ 82,823

1936

Janvier.....	\$ 93,063
Février.....	\$102,233

Tous ces montants réunis forment approximativement \$500,000 dont le gouvernement provincial a payé \$333,333.32.

Depuis quelques années, les oppositionnistes, dans leur presse et à la radio, ont essayé de créer la légende que, grâce à la protection du gouvernement, les compagnies ne payaient pas de taxes. Nos adversaires ont voulu impressionner l'imagination populaire avec toutes leurs légendes.

L'honorable député de Québec-Centre (M. Hamel) - et je vous demande pardon, M. l'Orateur, de parler si souvent de mon oncle - a dit que la Quebec Power, par exemple, ne payait pas de taxes à la cité de Québec.

M. Hamel (Québec-Centre): Je ne crois pas avoir dit que les compagnies ne payaient pas de taxes, mais qu'elles bénéficiaient de commutations de taxes. Notamment à Lévis, les propriétés de la Quebec Power ont été considérées comme non imposables, et plus tard un contrat a été signé entre la ville et la compagnie.

M. Taschereau (Bellechasse): Je parlerai tout à l'heure des exemptions de taxes. Je conseille à l'honorable député de Québec-Centre de regarder le rapport du trésorier de la cité de Québec. Je ne sais pas si le député va nous dire qu'il n'est pas exact, mais il y verra qu'en 1935 la Quebec Power a payé \$85,366 en taxes à la cité de Québec. Le Quebec Railway (tramway) paie 5 % de ses recettes brutes à la ville, ce qui représente \$34,839. La même compagnie paie en taxes municipales \$29,291, et elle paie \$47,377 pour l'enlèvement de la neige. Ce qui fait que la Quebec Power et la Quebec Railway réunis paient, par année, à la cité de Québec \$196,873. L'honorable député de Québec-Centre a dit également que la Quebec Power ne payait pas de taxes à la cité de Lévis.

M. Hamel (Québec-Centre): J'ai dit que la compagnie Quebec Power avait obtenu des exemptions de taxes de vingt années durant. J'ai pris mes renseignements dans le rapport des vérificateurs de Lévis, et je le montrerai à mon honorable ami de Bellechasse, ce soir, s'il le veut.

M. Taschereau (Bellechasse): Je prie l'honorable député de Québec-Centre de vérifier, et il verra que la Quebec Power paie annuellement à la cité de Lévis une somme de \$10,000, et aux petites municipalités des environs de Québec, une somme de \$15,000⁷ par année.

Le député de Québec-Centre a dit également que la Quebec Power ne payait pas de taxes à Saint-Féréol. Je ne sais pas où le député de Québec-Centre a pris son information, mais elle est certainement erronée. Il y a quelques années, la municipalité de Saint-Féréol a passé un contrat avec la Quebec Power qui est dans les Statuts provinciaux demandant d'accorder à la compagnie une commutation de taxes, et la Quebec Power paie à Saint-Féréol \$600 par année et entretient une école qui coûte \$2,000 par année.

M. l'Orateur, je viens de vous donner un exemple des arguments du député de Québec-Centre et ses amis depuis quelques années dans la province. Est-il étonnant que plusieurs se soient laissés prendre? Cet argument me fait penser à d'autres arguments de mon honorable ami, qui persiste à vouloir obtenir des lois de municipalisation qui existent, et qui persiste également à défendre un clergé qui n'est pas attaqué et que personne ne désire attaquer.

(Applaudissements prolongés à droite)

On parle de cette fameuse hypothèque de \$483,000,000 qui aurait été autorisée par le gouvernement de Québec, et affectant le domaine forestier de notre province.

Tous savent maintenant quelle était la teneur de la loi de 1934. Cette loi n'a jamais permis aucune hypothèque additionnelle. Le droit d'hypothéquer des droits de coupe existe depuis 40 ans dans cette province. La loi passée en 1934 disait simplement que, lorsque les conditions étaient remplies, et que les paiements étaient faits dans les délais voulus, la licence était censée être annuellement la continuation de la licence originaires et ne devait pas être considérée comme une nouvelle licence. Mais, la loi ajoutait que, si les conditions imposées par le gouvernement n'étaient pas remplies, les limites devaient revenir au gouvernement, libres de toutes charges dont le détenteur aurait pu les grever.

Le député de Québec-Est (M. Drouin) a surtout parlé de protection des trusts dans la législation du gouvernement et a dit que le gouvernement les favorisait au détriment des diverses classes de la société. Je crois, M. l'Orateur, que, depuis quelques années, le gouvernement de cette province a passé des lois qui ont affecté les compagnies plus que dans n'importe quelle province du Canada.

Le gouvernement du Québec a-t-il légiféré pour favoriser les trusts, lorsqu'il a passé la loi des accidents du travail, en vertu de laquelle les patrons et les compagnies sont obligés de donner annuellement \$2,000,000 à la Commission des accidents du travail pour le bénéfice des accidentés?

Le gouvernement de Québec a-t-il légiféré pour favoriser les trusts lorsqu'il a passé la loi des contrats collectifs, en vertu de laquelle les patrons et les compagnies sont obligés de payer \$8,000,000 de plus aux ouvriers de la province?

Le gouvernement de Québec a-t-il légiféré pour favoriser les trusts, lorsqu'il a inscrit dans les Statuts la loi du salaire minimum pour les femmes, qui force les patrons et les compagnies à payer \$10,000,000 de plus aux travailleuses de la province?

Le gouvernement de Québec a-t-il légiféré pour favoriser les trusts, lorsqu'il a augmenté les taxes sur les corporations et les banques, et qu'il a décrété que toutes les compagnies devaient payer 2.5 % de leurs profits et qu'il a ainsi imposé l'obligation à ces compagnies de payer annuellement \$4,000,000 au Trésor provincial?

Le gouvernement de Québec a-t-il légiféré pour favoriser les trusts lorsqu'il a institué la Commission de l'industrie laitière qui, l'an dernier, a fait payer aux grandes compagnies qui distribuent le lait \$1,500,000 de plus aux producteurs de la campagne?

(Applaudissements à droite)

Le gouvernement a-t-il légiféré pour les trusts lorsqu'il a créé la Commission de l'électricité et qu'il a inclus les deux clauses suivantes dans le chapitre 49 de la loi:

"4. Toute corporation municipale peut adopter, modifier ou abroger les règlements pour l'établissement et l'administration d'un système électrique, pour les besoins publics et ceux des particuliers ou des corporations, désirant s'en servir dans leurs maisons, bâtiments ou établissements.

"6. Le conseil municipal est revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour établir ou administrer le système électrique que prévoit le règlement."

Ces lois ne sont pas des lois qui protègent les trusts, mais plutôt les consommateurs de la province.

Mais, non content de cette énumération, le député de Québec-Est invoquera encore le trust du charbon.

Forcé par l'honorable sénateur Rodolphe Lemieux, le gouvernement Bennett a fait faire une enquête sur le commerce du charbon par M. McGregor, le tout suivant les dispositions de la loi des combines, chapitre 126, Statuts révisés 1927.

Cette loi des combines a été créée afin de donner au gouvernement fédéral le pouvoir d'enquêter, d'aller voir les contrats des diverses compagnies, d'examiner leurs livres et de voir si véritablement une combine existe. Le gouvernement provincial n'a aucune loi à sa disposition pour faire de semblables enquêtes qui relèvent de l'autorité fédérale.

Lorsque McGregor eût fait son rapport au ministre fédéral, le ministre a transmis suivant la loi les dossiers au gouvernement de Québec et au gouvernement d'Ontario pour que des poursuites fussent instituées. Seul le gouvernement de Québec dans cette occurrence a protégé le trust du charbon; je me permets d'émettre l'opinion que cette protection n'a pas dû donner satisfaction aux personnes protégées. Seul le gouvernement de Québec a intenté des poursuites et a fait condamner les compagnies à payer \$30,000 d'amende.

M. Drouin (Québec-Est): L'honorable député de Bellechasse me permettra-t-il une question?

M. Taschereau (Bellechasse): Oui, toutes les questions que vous voudrez.

M. Drouin (Québec-Est): J'ai cité un texte de loi par lequel le procureur général est autorisé à poursuivre les personnes mêmes, des directeurs des compagnies et non seulement, comme on l'a fait, les compagnies. J'ai demandé à l'honorable premier ministre pourquoi le procureur général de la province de Québec n'avait pas poursuivi les directeurs des compagnies, au lieu de poursuivre les compagnies seulement. L'honorable premier ministre ne m'a pas répondu. Je demanderais à l'honorable député de Bellechasse son avis sur ce sujet.

M. Taschereau (Bellechasse): Ça ne sera pas long. Je vais vous le donner tout de suite mon avis. Le procureur général n'a pas poursuivi les directeurs des compagnies parce que le rapport de M. MacGregor ne recommandait des poursuites que contre les compagnies elles-mêmes. Nous étions liés par ce rapport.

Le gouvernement de la province a pris action comme le lui demandait le rapport MacGregor. Le ministère fédéral, de qui ça relevait, a fait enquête, prouvé qu'il y avait combine et fait ses recommandations, que le gouvernement de Québec a suivies. Le département du procureur général a, de plus, écrit à Ottawa pour demander une enquête encore plus complète, ajoutant qu'il était disposé de nouveau à faire condamner les coupables, si on en trouvait encore.

M. l'Orateur, j'ai démontré que le gouvernement de Québec avait été le seul à poursuivre les compagnies du charbon. Mais cela n'empêche pas l'opposition de continuer à prétendre que le gouvernement protège le trust du charbon. Pourquoi n'y a-t-il pas moyen de faire concurrence aux compagnies de M. le Sénateur Lorne C. Webster à Québec?

Qui a fait le plus pour consolider le trust du charbon? Ce sont ceux qui ont éliminé toute concurrence possible en concédant tous les quais de Québec aux compagnies de Webster. Il est à votre connaissance, M. l'Orateur, que l'honorable député de Saint-Sauveur a été membre de la Commission du havre à Québec, et pendant ce temps il a eu l'occasion de manifester son hostilité pour le trust du charbon. Permettez-moi de vous dire que l'hostilité du député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) vis-à-vis le trust du charbon a été très minime, car durant cette période, il a renouvelé des baux en faveur du Sénateur Webster.

Ce sont des baux qui avaient été accordés par un régime conservateur, et qui ont tous été renouvelés, de 1931 à 1935, pour des périodes de 15 ans par un autre régime conservateur, par les amis de l'honorable député de Saint-Sauveur, et ces baux affectaient 500,770 pieds de quai. De sorte qu'aujourd'hui, il n'y a plus un seul quai de disponible dans le port de Québec pour faire concurrence au Sénateur Webster et à ses compagnies. Et l'on sait que le trust surgit lorsque la concurrence disparaît.

Je voudrais savoir si celui qui a protégé le trust du charbon est le gouvernement qui l'a poursuivi ou la Commission du havre dont faisaient partie le député de Saint-Sauveur et M. Jack O'Meara qui a présidé il y a une semaine un banquet que les oppositionnistes se sont donné.

Je ne comprends pas le député de Québec-Est, hostile au trust du charbon, de s'associer comme il le fait à l'heure actuelle à ceux qui ont permis au trust du charbon d'exister dans la province de Québec.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. L'honorable député de Bellechasse a dit que M. Jack O'Meara avait présidé quoi?

M. l'Orateur: Je ferai remarquer au député qu'il n'y a pas de point d'ordre.

M. Taschereau (Bellechasse): J'ai dit qu'il était président de la Commission du port de Québec et qu'il avait présidé un banquet auquel assistaient des oppositionnistes.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Bellechasse n'a pas le droit de dire que les contrats ont été passés de 1931 à 1935, quand il sait qu'ils existaient depuis 20 et même 30 ans, sous les gouvernements précédents.

Voix à droite: Oh! Oh!

M. Taschereau (Bellechasse): Si le député de Saint-Sauveur n'est pas à son siège, cela n'est pas ma faute; il devrait y être!

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable député de Bellechasse devrait être plus précis et ne rien insinuer.

M. Taschereau (Bellechasse): Puisque le député de Trois-Rivières veut des précisions, dit-il, je vais lui en donner. Le contrat entre le gouvernement conservateur et les intérêts Webster a été signé le 1^{er} mai 1916 pour une période de 15 années. 114,000 pieds de terrain furent loués à cette date aux intérêts Webster, à la Canadian Import, et le 2 octobre 1916, 128,000 pieds de quais furent loués à la Nova Scotia Coal, une subsidiaire. Le contrat expirait en 1931. Or, en 1931, la Commission du port de Québec, présidé par M. Jack O'Meara - qui présida un banquet de l'opposition et dont M. Pierre Bertrand, député de Saint-Sauveur, était commissaire, la Commission, dis-je, a renouvelé pour 15 autres années le contrat ou bail avec les intérêts Webster...

(Longs applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. L'honorable député de Bellechasse n'a pas le droit de parler ainsi parce que l'honorable député de Saint-Sauveur a dit à maintes reprises que ces contrats avaient été passés malgré lui...

M. l'Orateur⁸: Je fais remarquer au député qu'il n'y a point de point d'ordre! Il ne suffit pas de

dire: je soulève un point d'ordre. Il faut dire en quoi les règlements ont été violés.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre! C'est la première fois que je vois un point d'ordre soulevé par l'Orateur. Je vais vous aider à le résoudre. Les règlements disent qu'un député n'a pas le droit de mettre en doute une déclaration d'un de ses collègues. Or, le député de Saint-Sauveur a déclaré publiquement et à plusieurs reprises qu'il s'était opposé au renouvellement des baux, et le député de Bellechasse n'a pas le droit de douter de sa parole. Mais que le député de Bellechasse nous dise donc plutôt pourquoi le gouvernement achetait son charbon de M. Webster.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le député a le droit de dire que le contrat avec les intérêts Webster a été renouvelé alors que le député de Saint-Sauveur était membre de la Commission. Tous les quais avaient été livrés au sénateur Webster, par vos amis.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un autre point d'ordre sur la déclaration du premier ministre. Lui, qui doit donner en cette Chambre l'exemple du respect des règlements. Quand le premier ministre avance ce qu'il a dit, il avance des choses qu'il sait contraires aux faits. Il n'a pas le droit de dire des choses qui sont contraires aux faits. Les privilèges de ces compagnies existaient depuis 25 ou 40 ans et le mal était déjà fait.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Parlant sur le point d'ordre, ce que je viens de dire est l'exacte vérité et, si le député de Saint-Sauveur a dit dans cette Chambre qu'il n'avait pas consenti au renouvellement du contrat avec les intérêts Webster, il ne l'a pas fait cette session-ci. De plus, le député n'a pas le droit de se laver les mains de cette affaire-là. Il était membre de la Commission à \$5,000 par année, plus l'usage d'une automobile, lorsque le contrat a été signé. Les contrats ont été passés pendant qu'il était Commissaire du port. Il a renouvelé les baux en faveur du sénateur Webster et de ses compagnies pour des périodes de 15 à 20 ans le 2 octobre 1916, sous un régime conservateur, la Nova Scotia, compagnie du sénateur, a loué pour cinq ans un quai à Québec.

C'est sous une administration fédérale conservatrice, en octobre 1916, en octobre 1917, et en mai 1920 que ces baux ont été conclus; et c'est sous une administration conservatrice, en mai 1931,

en mai 1932 et en mai 1934 qu'ils ont été renouvelés pour 15 ans. Ces baux affectaient 500,770 pieds carrés de quai. De sorte qu'aujourd'hui, il n'y a plus un seul quai de disponible dans le port de Québec pour faire concurrence au sénateur Webster et à ses compagnies. Voilà pourquoi pas une tonne de charbon ne peut entrer dans notre port sans l'assentiment des compagnies du groupe Webster. Et l'on sait que le trust surgit lorsque la concurrence disparaît.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre.

M. l'Orateur: Le premier ministre parle sur le point d'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre. C'est la première fois⁹ que je vois celui qui est chargé d'interpréter les règlements prendre part à la discussion. Alors, que le gouvernement nous dise donc pourquoi il achète son charbon de M. Webster.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Pour la raison que l'honorable député de Bellechasse vient de donner, à savoir que l'honorable député de Saint-Sauveur et la Commission du port dont il faisait partie ont livré Québec à M. Webster. Le député nous avait livré à cette extrémité.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. Le premier ministre ne doit pas mettre en doute la parole du député de Saint-Sauveur, qui a déclaré que les contrats dont le député de Bellechasse a parlé avaient été passés malgré lui.

D'ailleurs, en ce qui concerne le député de Saint-Sauveur, il dit des choses contraires à la vérité. Je dis que le premier ministre n'a pas le droit d'attaquer comme il vient de le faire le député de Saint-Sauveur. J'ajouterai qu'avec son courage habituel, le premier ministre attaque le député de Saint-Sauveur quand il est absent.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je dirai tout d'abord au chef de l'opposition que, si le député de Saint-Sauveur est absent, ce n'est pas de ma faute. Son devoir serait d'être ici. Je n'ai dit que la vérité. Si le député de Saint-Sauveur a déclaré que les contrats, dont le député de Bellechasse a parlé, ont été passés hors de sa connaissance, ce n'est pas au cours de la présente session. Il est possible qu'il ait fait une déclaration en cette Chambre, l'an dernier.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Parlant sur le point d'ordre...

M. l'Orateur: Le premier ministre parle sur un point d'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un nouveau point d'ordre et j'ai le droit de soulever des points d'ordre aussi souvent qu'il se fait dans la Chambre des déclarations contraires aux faits. Je répète que le premier ministre fait montre de bien peu de courage en attaquant ainsi un député absent.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je demande à mon honorable ami le chef de l'opposition de se tenir tranquille. Je comprends que cela lui fasse mal, mais qu'il se tienne tranquille. Il dit que je ne devrais pas attaquer le député de Saint-Sauveur parce qu'il n'est pas ici.

Ce n'est pas de ma faute s'il n'est pas ici. Il devrait y être. Je dis que tous ceux de la Commission du port qui ont consenti à signer le renouvellement du contrat sont solidaires. Si le député de Saint-Sauveur ne voulait pas, il n'avait qu'à enregistrer sa dissidence, et si on ne voulait pas encore, à donner sa démission. Mais il ne l'a pas fait et il est responsable de son acte au même titre que les autres commissaires.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Point d'ordre! Ça ne nous fait pas mal, mais je trouve peu élégant d'attaquer un absent.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le député de Saint-Sauveur n'avait qu'à être ici. C'était son devoir.

M. l'Orateur¹⁰: Il n'y a plus de point d'ordre.

Des voix ministérielles: À l'ordre! À l'ordre!

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition sait bien qu'il n'est pas dans l'ordre. Il n'y a pas de point d'ordre. Il y aurait lieu à un point d'ordre si la discussion était en cours, mais il n'y a pas de discussion. Que le député continue son discours et il y aurait peut-être lieu à un point d'ordre. Mais il n'y a pas de point d'ordre maintenant.

M. Taschereau (Bellechasse): Qui a aidé les trustards? Le gouvernement qui les a poursuivis ou ceux qui ont renouvelé les baux que je viens de mentionner?

Une autre légende de l'opposition, et c'est la dernière, est à l'effet que les finances de la province

sont dans un état désastreux. Je n'ai pas besoin de dire que cette prétention fait sourire tous ceux qui ont quelques notions de la finance dans la province de Québec et à l'étranger. L'argument manque de sérieux. Vous n'avez qu'à constater le crédit dont jouit notre province dans les autres pays, pour en venir à la conclusion que cet argument manque totalement de sérieux.

Il cite l'ancien premier ministre Bennett à l'effet que c'était la seule province solvable du Canada. La dette s'élevait à \$120,000,000 seulement et les bons du Québec se vendaient à \$116 sur le marché, soit plus que les prix obtenus pour les bons du fédéral pour le même taux d'intérêt.

La dette de la province de Québec est de \$125,000,000, tandis que celle de l'Ontario a atteint \$700,000,000. Montréal, qui est représentée en cette Chambre par trois de ses échevins, qui s'y connaissent en finance, a une dette de \$300,000,000, c'est-à-dire au-delà de deux fois et demie la dette totale de toute la province.

M. Lesage (Montréal-Laurier): La dette de Montréal n'est que de \$260,000,000 à \$280,000,000, et l'honorable député de Bellechasse devrait se rétracter.

M. Taschereau (Bellechasse): Je me rétracte, mais la dette de la cité de Montréal à \$280,000,000 est près de deux fois et demie plus élevée que la dette de la province de Québec.

Mais, pour couper court, M. l'Orateur, à cet argument concernant les finances de la province de Québec, permettez-moi de vous citer le petit tableau suivant qui est plus éloquent que toutes les paroles qui pourraient être prononcées.

La dette consolidée brute est par tête dans chaque province la suivante: Alberta, \$176.80, 167; Colombie-Anglaise, \$176.02, 138.41; Ontario, \$148.42, 146.76; Nouveau-Brunswick, \$147.46, 131.43; Nouvelle-Écosse, \$127.28, 118.16; Manitoba, \$125.95, 116.07; Saskatchewan, \$114.84, 108.31; Île-du-Prince-Édouard, \$42.18, 33.65; Québec, \$42, 35.68.

M. Hamel (Québec-Centre) veut poser une question.

M. Taschereau (Bellechasse) refuse. Il n'est pas étonnant, dit-il, qu'avec de semblables finances la province de Québec ait le prestige dont elle jouit actuellement, et qu'elle puisse prendre des initiatives qui ne peuvent pas être prises ailleurs comme

l'assistance publique, la pension des vieillards, la voirie, l'entretien des écoles. Il n'est pas étonnant que le gouvernement ait joui encore une fois de la confiance populaire, malgré la crise. Il a reçu cette confiance, parce qu'à cause de l'excellence de ses finances, notre province est la seule qui donne 13 % de son budget à l'agriculture; la seule qui donne à l'agriculture des graines de semence, des octrois pour animaux tuberculeux; la seule qui donne \$300 à un père de famille pour établir son fils, et \$300 pour l'achat des terres libres: la seule qui entretienne les routes aux frais du gouvernement, qui paie au complet les écoles coûtant moins de \$1,200, et les deux tiers de celles qui coûtent moins de \$2,500; la seule qui ait voté \$10,000,000 pour fins de colonisation, qui ait placé des colons sur la terre et qui construit les camps, les églises, et paie aux colons \$1.65; la seule qui ait remis \$17,000,000 aux municipalités pour la voirie; la seule qui entretienne les ponts, qui ait voté la loi de l'assistance publique, qui paie 2 % d'intérêt aux cultivateurs pour le prêt agricole, et qui bientôt paiera 50 % du capital; la seule qui encourage comme nous le faisons les arts, les sciences et les lettres, et paie \$10,000 par année à chaque collègue classique, des sommes considérables aux universités, aux écoles techniques et polytechniques; la seule qui, au dire de M. Bennett, votre chef messieurs, soit solvable dans ce dominion.

Le député de Québec-Centre (M. Hamel) a dit dans son discours qu'il y avait du désordre dans la société.

Une voix de l'opposition: C'est vrai.

M. Taschereau (Bellechasse): Le député de Gaspé-Sud (M. Chouinard) a remis bien des choses au point. Mais je crois avec le député de Québec-Centre qu'il y a en effet du désordre dans la société. Je crois, comme le député de Québec-Centre, qu'il y a en effet du désordre dans la société. Quand on voit ce qui se passe en Europe où, tous les jours, naissent des causes nouvelles de discorde et de dissension, quand on voit les grèves et les révolutions se multiplier sans cesse dans tous les pays du monde, on peut dire en vérité qu'il y a du désordre dans la société; et on peut ajouter, que parce que les lois n'ont pas progressé en harmonie avec les coutumes, l'homme, pour employer l'expression d'un écrivain français, est dans bien des places de l'univers un étranger dans le monde où il vit.

Mais il y a des endroits où il y en a moins qu'ailleurs. Il y a des endroits où les diverses classes

de la société vivent encore dans la concorde, où la paix existe dans les diverses races et les diverses religions, où la loi progresse en harmonie avec les coutumes du peuple, où l'on avance peut-être moins vite qu'ailleurs, mais plus prudemment et plus sûrement.

Il y a des endroits où la majorité populaire a refusé d'entendre la voix des agitateurs; où, sans être réactionnaire, la population ne veut pas côtoyer des abîmes où ont sombré des peuples et des civilisations. Il y a des endroits où il y a plus d'ordre que de désordre, et c'est dans l'un de ces endroits que le député de Québec-Centre vit, après 40 ans de libéralisme dans cette province.

(Longs applaudissements à droite)

Et, M. l'Orateur, permettez-moi de terminer par là où d'autres ont commencé, et de vous offrir moi aussi mes félicitations les plus cordiales.

M. l'Orateur, comme vos prédécesseurs, vous trouverez toujours à votre droite des hommes décidés à travailler dans l'intérêt de toutes les classes de cette province, et décidés à lui garder la première place qui lui convient. Vous trouverez également des hommes résolus à mépriser les bassesses de certains adversaires, pour élever leurs cœurs à la hauteur de la tâche que le peuple leur a confiée. Non pas des hommes qui vous exposeront des théories séduisantes et chimériques, et qui vous feront voir des aurores boréales avec de fausses promesses de lumière, mais bien les fils du véritable libéralisme, qui, animés du désir de servir efficacement leur province, retourneront devant le peuple lorsque le temps sera venu, satisfaits d'avoir accompli leur devoir.

M. Dussault (Portneuf): M. l'Orateur, je veux commencer mon discours par où l'orateur qui m'a précédé, le député de Bellechasse (M. Taschereau), a terminé. Auparavant, permettez-moi de vous féliciter. Les deux côtés de la Chambre ont été unanimes à vous choisir, et je suis heureux d'avoir contribué pour un. Je voudrais aussi remercier le député de Témiscouata (M. Beaulieu) pour sa délicate attention quand il m'a salué comme confrère, étant marins tous les deux. Il a démontré qu'il possède hautement cette qualité qui fait que les marins sont frères partout. Je me propose de me conduire de même envers lui.

Je regrette cependant qu'au moment où il réalisait le rêve cher à tout marin, celui de toucher la terre ferme, pour se reposer un peu de ses voyages, il ait choisi pour se rembarquer un bateau vieilli, désemparé, et semblant bien en mauvais état, pour

naviguer sur la mer agitée qu'il aura à traverser. Il peut être à peu près certain que le naufrage l'attend. Mais qu'il soit sans crainte: son frère le marin de Portneuf est sur une barque toute neuve, bâtie à toute épreuve et pour aller très loin; l'équipage est fort et courageux, et quand son bateau sombrera, je serai là pour lui jeter l'échelle de sauvetage que je lui offre d'avance de partager avec ma cabine.

(Rires et applaudissements)

Il félicite les orateurs qui l'ont précédé, ceux de la droite comme de la gauche. Oh! il y a bien eu de l'exagération du côté ministériel, lorsqu'il s'est agi de parler des bienfaits du gouvernement, mais il faut tenir compte de leur situation: habitués de voir en face d'eux une opposition de quelques membres seulement, bien déterminés, composée d'hommes courageux, mais écrasés par le nombre, et se trouver tout à coup en face d'une opposition presque égale en nombre, et bien supérieure en qualité, ils étaient bien excusés de forcer la note, et je suis tenté de croire que si on avait été aussi mal pris, on aurait tenté de faire comme eux.

Félicitations également au député de Bellechasse (M. Taschereau). Il s'est efforcé de ridiculiser l'opposition en disant qu'il ne trouve rien de constructif dans nos discours. Dans la première partie de son discours, il a critiqué les nôtres; dans l'autre, il a dit que tout ce que le gouvernement a fait est bien fait. Je me demande comment expliquer le résultat du 25 novembre, si c'était si bien que cela.

(Applaudissements à gauche)

Il rappelle l'incident du notaire Jobidon¹¹. Nous avons désavoué ce discours. Cela démontre que quand il s'est passé quelque chose qui n'est pas convenable, nous nous empressons de mettre les choses au point. Le gouvernement ferait bien d'en faire autant au sujet de M. Parizeau.

(Applaudissements)

La loi de l'assistance publique, sans être mauvaise, n'est pas parfaite, elle impose des charges trop lourdes aux municipalités qu'elles ne sont pas capables de supporter.

Puis, il traite la question du charbon.

Pendant une demi-heure, le député de Bellechasse (M. Taschereau) a essayé de démontrer que, s'il y a un trust du charbon, c'est parce que les quais de Québec ont été loués à une compagnie. Pourtant, il doit y avoir d'autres endroits où décharger le charbon. Que fait-il des autres quais de la province, ceux de Montréal, de Trois-Rivières, de Sorel? Ce n'est pas à un navigateur qu'il fera croire qu'il ne reste plus de quais. Ce n'est pas là la cause des méfaits du trust. Ce qui fait que le trust du

charbon existe, ce sont les lois de la province qui lui permettent de sortir par une porte, quand on veut l'empêcher de sortir par l'autre.

(Longs applaudissements à gauche)

Si le gouvernement était si bien disposé en ce qui concerne le trust du charbon, que n'a-t-il agi au sujet du trust de la gazoline?

(Rires et applaudissements de la gauche)

Je n'ai pas l'intention de passer en revue tous les points du discours du trône. Plusieurs orateurs l'ont fait avant moi, avec beaucoup de talent, et je ne vois pas la nécessité de répéter ce qui a été dit à ce sujet, mais vous me permettez de signaler les points qui, dans mon opinion, méritent le plus notre attention.

D'abord laissez-moi vous dire, comme bien d'autres, j'ai été quelque peu déçu. Ce discours est grand dans les petites choses, mais petit dans les grandes. C'est-à-dire qu'il est un peu comme tous les discours ministériels: grands, quand il s'agit de louer le gouvernement, et bien petits, quand il s'agit de mesures propres à remédier au mal dont nous souffrons.

Le discours du trône qui nous avait été annoncé à cor et à cri, comme devant être une merveille, ne contient rien qui puisse être considéré comme un remède sérieux à la situation actuelle. Du vague partout, et le peu de projets qu'on y trouve semble empreint d'un seul désir, se cramponner au pouvoir le plus longtemps possible.

J'avais pensé que le gouvernement, qui a conduit la province dans le borbier où elle se trouve, devait tout naturellement connaître les sources du mal et que, avec la leçon du 25 novembre, il se serait empressé de trouver un remède et de le soumettre le plus tôt possible. On dirait que le contraire s'est produit. La peur de la culbute a tellement affolé nos amis, que ç'a pris tout leur temps pour empêcher les débris du parti de s'éparpiller et de pouvoir surnager un peu. Quand le bateau fait eau, on met tout le monde aux pompes et on ne s'occupe pas des voiles.

Le gouvernement ne pouvait faire rien d'autre que d'accepter le programme de l'opposition et c'est sans doute pour cela qu'il se contente de dire qu'il n'est pas réfractaire aux mesures proposées par l'opposition.

Lors de l'ouverture de la campagne de 1931, le premier ministre disait: si le gouvernement fédéral ne règle pas le chômage, nous le réglerons nous-mêmes; cinq ans se sont écoulés, le chômage est toujours à l'état aigu. Que dit le discours du trône? Oh! pas grand-chose! Le gouvernement veut, de concert avec les autorités fédérales et municipales,

s'efforcer de soulager la misère des chômeurs; après cinq ans d'attente, comme c'est encourageant pour des gens qui souffrent! Et quand un des véritables représentants de la classe ouvrière, de cette classe qui souffre, le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) se lève en Chambre pour demander au gouvernement de faire quelque chose, le premier ministre ne peut pas l'entendre, il laisse son siège et ne revient que quand il a fini; on dirait que pour être écouté du premier ministre, un représentant des ouvriers doit avoir passé par Oxford. Peut-on croire que des gens qui se conduisent ainsi ont réellement à cœur de soulager la misère des pauvres?

(Applaudissements à gauche)

M. Dussault (Portneuf) propose, appuyé par le député de Sherbrooke (M. Bourque), que le débat soit ajourné.

Adopté. Le débat est de nouveau ajourné.

La Chambre suspend ses travaux à 6 heures.

Reprise de la séance à 8 h 40

Questions de privilège:

Sénateur Lorne Webster

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Je soulève une question de privilège. J'ai été attaqué cet après-midi par le député de Bellechasse (M. Taschereau), alors que j'étais absent de la Chambre. Je veux faire une mise au point. Il est plus brave et moins lâche d'attendre qu'un homme soit présent pour l'attaquer. Quand j'ai quelque chose à dire à quelqu'un, je ne profite pas du moment où il est absent pour l'attaquer. Le député de Bellechasse a voulu me tenir responsable de la location de nos quais aux intérêts de M. Webster. Il a dit en somme que j'étais responsable du trust du charbon.

Des voix ministérielles lancent des cris.

M. Taschereau (Bellechasse): J'ai dit que les quais avaient été concédés à la compagnie Webster par un gouvernement conservateur et ont été renouvelés alors que le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) était membre de la Commission du port.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. J'étais ici quand l'incident s'est déroulé. Le député de Bellechasse et son père, le premier ministre, ont prétendu que la raison pour laquelle il existait un trust du charbon, et que le gouvernement l'encourageait, c'était parce que le député de Saint-Sauveur aurait contribué à louer les quais à la compagnie Webster.

(Applaudissements à gauche)

M. Bertrand (Saint-Sauveur): J'ai le droit de répondre à ce qui s'est dit.

M. l'Orateur lit l'article du Règlement se rapportant aux points d'ordre et il dit qu'un député a le droit de dire brièvement ce dont il se plaint, mais sans avoir celui de faire des commentaires.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Je tiens à déclarer que ce qui s'est dit sur ma part cet après-midi, ce n'est pas vrai.

(Rires)

Je me suis objecté à ça. J'y étais opposé parce que je suis contre les trusts.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur: Je rappelle le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand) à l'ordre.

Élections de Chicoutimi

M. Larouche (Chicoutimi): Le député de Bellechasse (M. Taschereau) a laissé entendre que dans un poll de Chicoutimi on avait voté avec un enthousiasme de 110 %. À Racine, l'endroit en question, il y eut 20 bulletins de jetés dans la boîte.

Le député de Bellechasse m'en a attribué 18 et en a laissé 2 à mon adversaire. Si on consulte le rapport officiel, on verra que c'est justement le contraire qui est vrai.

(Applaudissements à gauche)

Charte de Hampstead

M. Fisher (Huntingdon) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 91 modifiant la charte de la ville de Hampstead.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

**Succession
James McCreedy**

M. Smart (Westmount) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 120 concernant la succession de feu James McCreedy soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Charte
de Val-d'Or**

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 84 constituant en corporation la ville de Val-d'Or soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Division territoriale
de Témiscouata**

M. Casgrain (Rivière-du-Loup) demande, appuyé par le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron), la permission de présenter le bill 150 modifiant la loi de la division territoriale concernant la municipalité du comté de Témiscouata.

Il explique que le bill vise simplement à offrir la même division au comté, du point de vue municipal, division qui a été accordée en 1940 dans une perspective électorale.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi des
véhicules automobiles**

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine) demande, appuyé par le représentant de Rivière-du-Loup (M. Casgrain), la permission de présenter le bill 153 modifiant l'article 27 de la loi des véhicules automobiles relativement à certains véhicules.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours

de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. l'Orateur donne la parole au représentant de Portneuf (M. Dussault).

M. Dussault (Portneuf): La question des trusts ne se ramène pas seulement aux quais de Québec. La chose la plus importante, ce sont les exemptions de taxes.

Passant à l'agriculture, il reproche au ministre de la Voirie d'avoir traité cette question sans la connaître. On dirait que le ministère est formé de façon à ce que les ministres puissent décliner leurs responsabilités à tour de rôle.

Le crédit agricole fédéral, de l'aveu de tout le monde, n'est pas ce qu'il faut dans la province de Québec; donc, un crédit provincial s'impose, que ce soit un crédit purement provincial, ou moyen de subvention, ou garantie aux caisses populaires, il me semble que le projet ne doit pas subir de retard. Que dit le discours du trône à ce sujet: il est prudent: le gouvernement n'est pas réfractaire au projet, il se dit disposé à étudier la question, à faire certaines expériences, si le système fédéral ne peut être rendu plus facile. Le gouvernement sait pourtant la nécessité qu'il y a d'agir vite, si l'on veut éviter un désastre.

Mais c'est le temps d'organiser le crédit. Les cultivateurs en auraient besoin pour leurs semences. C'est le temps le plus difficile pour les cultivateurs. C'est aussi le temps d'organiser les troupeaux, réparer les instruments de la ferme; il sait aussi qu'en convoquant les Chambres le 24 mars, il est impossible de faire quoi que ce soit, avant que le temps des semences ne soit passé. S'en occupe-t-il? Pas du tout. Ça va mal dans le parti, il faut régler ça d'abord. Mais le gouvernement, voulant avant tout sauver le parti, a retardé la session.

D'abord sauvons le parti, et s'il nous reste du temps, on sauvera l'agriculture. Après une telle

conduite, croyez-vous que l'on puisse croire que le gouvernement est réellement disposé à faire les sacrifices nécessaires pour faire face à la situation? Je ne crois pas. Si le gouvernement avait été sincère, au lieu de se renvoyer la balle avec Ottawa, comme il l'a fait, pour se donner un prétexte pour ne pas faire de prêt, il aurait eu amplement le temps de faire l'essai dont il parle, dans le discours du trône, et maintenant il serait prêt à légiférer et à aller de l'avant. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas coopéré plus tôt avec le fédéral? Il ne voulait pas coopérer avec un gouvernement conservateur, croyant qu'il serait plus chanceux aux élections. Et on a sacrifié l'intérêt du cultivateur de la province pour l'intérêt du parti.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de parler du bureau de placement, à moins que ce ne soit pour faire disparaître le chiffre 14, qui pourrait porter malheur au gouvernement. Si 13 bureaux ne font rien, que fera le quatorzième? Là encore le plus grand souci de nos amis, c'est le patronage politique.

Le gouvernement s'est enfin décidé d'accorder la pension aux vieillards, il y avait huit ou neuf ans que l'opposition la réclamait, le gouvernement s'y opposait; mais depuis les élections du 25 novembre dernier, le gouvernement a changé d'idée, la peur de l'électeur, serait-il le commencement de la sagesse? Je n'ai pas confiance en cette conversion tardive; j'ai toujours entendu dire que celui qui se convertit sur son lit de mort, parce qu'il a peur de l'enfer, n'est pas un modèle de sincérité. Eh bien! moi non plus, je ne crois pas à la sincérité d'un gouvernement qui, après avoir aimé mieux sacrifier la part que la province a payée depuis neuf ans comme contribution à la loi fédérale des pensions, pour ne pas nuire aux chances électorales du parti, ne fera pas d'autre chose que du patronage politique avec cette loi, ou il s'arrangera pour l'empêcher de marcher, parce que je suis convaincu qu'il n'est pas sincère et c'est seulement la peur de perdre le pouvoir qui le fait marcher.

(Applaudissements à gauche)

Tous ceux qui aiment réellement notre province, tous ceux qui ont à cœur la survivance des nôtres, tous les vrais patriotes, en un mot, s'accordent à dire que ce n'est que par l'agriculture et la colonisation, que nous rétablirons un peu d'ordre dans le marasme où la province se débat actuellement. Et quand je dis que la province est dans le marasme, je n'invente rien, le procureur général (l'honorable M. Perrault) et le député de Hull (M. Caron), du côté du gouvernement, ont dit absolument la même chose: le mal dont souffre la province est grand, il faut un grand remède.

Je reconnais que le gouvernement a fait quelque chose pour l'agriculture et que les agronomes sont de bons hommes ayant à cœur le succès de leur œuvre. Le gouvernement a un personnel bien disposé et qui ne demande qu'à bien faire, du moins dans mon comté. J'aime aussi à voir à la tête de l'agriculture un gars debout. Il y en a qui sont dans une position moins élégante. Mais tous ces efforts des hommes sincères se heurtent à deux obstacles: l'esprit de parti et l'indifférence du gouvernement. C'est ainsi que le gouvernement n'a pas coopéré avec l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.). C'est la peur du bleu, comme on dit.

Quand un malade se meurt de faiblesse, ce n'est pas un stimulant qu'il faut, mais une alimentation saine, et même dans les cas graves, la suralimentation. Or, l'agriculture est bien malade, et le système d'octrois actuel n'est qu'un stimulant. Ce système ne vaut rien pour la classe des cultivateurs pauvres et des colons qui ont à peine de quoi se nourrir. Il faut un grand remède et le gouvernement se doit de le donner, parce qu'il ne trouve pas le moyen de rendre le colon maître chez lui.

Depuis 20 ans, l'opposition réclame la séparation du domaine du colon de celui des compagnies. M. Bourassa disait, alors qu'il était député en cette Chambre, qu'il serait impossible de faire de la colonisation tant qu'on n'aura pas séparé ces deux domaines. Malgré cet avertissement, le gouvernement n'a rien fait. Il n'a rien fait parce qu'il ne pouvait contrecarrer les intérêts des compagnies. Il ne peut pas agir davantage aujourd'hui parce que le char est embourbé. Il faut que le colon soit indépendant des compagnies. Mais aujourd'hui l'emprise est trop forte: le gouvernement ne peut plus faire machine arrière. Un gouvernement comme celui-ci n'est pas capable de régler cette question.

L'honorable premier ministre m'a fait l'honneur de quelques mots au sujet de mon élection. Le premier ministre ne comprend pas que je sois national après avoir été libéral.

(Applaudissements)

Qu'il me permette d'abord de lui dire que je ne suis pas le seul, il n'a qu'à jeter un coup d'œil sur ce côté de la Chambre et il en verra d'autres. Je ne sais pas s'il a pris connaissance de la grande attention que les journaux de son parti faisaient, il y a quelque temps, de l'opinion de M. Édouard Lacroix. Pourtant, je crois que M. Lacroix est dans le même cas, il est libéral à Ottawa et national à Québec. Et d'ailleurs, quoi qu'il en soit, je suis convaincu que, quelle que soit ma couleur, le premier ministre m'aurait bien accepté de son côté dans la semaine qui a suivi l'élection.

(Applaudissements)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Ça viendra!

M. Dussault (Portneuf): Le premier ministre ne doit pas se formaliser de nos sentiments. Nous voyons tous les jours des enfants dire à leur père: "Allez donc vous reposer un peu, nous allons prendre les manchons de la charrue." Ce sont un peu nos sentiments, nous, de l'Action libérale nationale. Moi aussi, dit-il, j'ai été élu comme national et je remercie de tout mon cœur mes électeurs, conservateurs et libéraux du beau comté de Portneuf, d'avoir formé cette alliance honorable, et je suis fier d'avoir été choisi pour représenter cette alliance en Chambre, et je promets, comme Mercier, de rester national et de respecter jusqu'au bout l'engagement que j'ai pris de suivre l'Alliance patriotique et nationale Duplessis-Gouin. Je considère qu'il n'y a rien de déshonorant à s'allier aux conservateurs honnêtes pour travailler dans l'intérêt du pays.

Le premier ministre a parlé des origines de son parti et il a fait allusion à Honoré Mercier, ancien premier ministre, le citant comme un grand libéral. Pourtant il me semble que l'histoire ne dit pas tout à fait la même chose.

Il y a une quinzaine d'années, M. A. D. Decelles, qui a écrit plusieurs petites choses sur notre histoire, écrivait ceci:

"Vers 1854, les rouges avaient quelque peu modifié leur programme dans le sens de la modération. Il contenait 21 articles, dont les plus saillants réclamaient l'indépendance du Canada ou l'annexion aux États-Unis, la dissolution de l'Union, des écoles sans enseignement religieux."

Il faut dire que la masse des libéraux n'acceptait pas ce programme. On le vit bien en 1872, lorsqu'un certain nombre d'entre eux se réunirent à Québec et jetèrent les bases du parti national. C'est à ce congrès qu'Honoré Mercier fit une déclaration de dévouement et d'attachement au clergé, qui lui valut une grande popularité dans notre province. À la tête de ce mouvement de réforme, on comptait Joly, Jetté, Hector Fabre, F. Langelier, Loranger, Aimé Dorion; Laurier et Fournier, absents de la réunion, donnèrent leur adhésion au Parti national. D'où il appert que non seulement Mercier était national, mais Laurier aussi.

Mais voyons ce que disait Mercier lui-même:

"En premier lieu, le gouvernement n'est pas un gouvernement libéral, mais national, et je suis ici comme chef du Parti national. Je représente les idées de la majorité de mes compatriotes, les idées de ceux qui veulent un changement pour le mieux. On a

voulu en finir avec les choses du passé et c'est cette pensée féconde qui a donné naissance au mouvement qui a fait arriver au pouvoir un gouvernement national, c'est-à-dire un gouvernement comprenant dans son sein toutes les classes et toutes les nationalités et toutes les nobles aspirations du peuple.

"Je l'ai dit bien des fois, et je le répète ce soir, avec l'assentiment des libéraux qui m'entourent: la victoire du 14 octobre 1886 n'a pas été une victoire libérale, mais bien une victoire nationale, et le gouvernement actuel, fruit légitime de cette victoire, a été, est encore et restera, tant que j'en serai le chef, un gouvernement national: s'appuyant avec confiance sur les honnêtes gens des deux partis, revendiquant l'honneur de la province, et défendant ses intérêts; cicatrisant les blessures que lui ont faites les régimes précédents; oubliant les luttes fratricides du passé et demandant le concours de tous les hommes de bonne volonté, sans distinction de parti, de race ou de croyance religieuse, pour consolider nos institutions et nous préparer à la réalisation des grandes destinées qu'un avenir prochain nous ménage."

Voilà la déclaration qu'il faisait en Chambre pour répondre à l'opposition, au lendemain de l'éclatante victoire qu'il venait de remporter en coalisant les forces des conservateurs et des libéraux qui voulaient un changement de régime. Et voici maintenant ce qu'il disait, peu de temps après, au cours d'une réception triomphale à Montréal:

"En terminant, laissez-moi vous prier, tous tant que vous êtes, de ne point oublier que nous avons formé le Parti national avec votre appui, avec le consentement et l'appui de tous les libéraux dans la province de Québec; que ce parti est sorti d'une alliance honorable, et m'a permis de former le gouvernement actuel, qui, dans son origine, a été appelé national, est resté national depuis, et restera national, tant que j'en serai le chef.

"C'est dire que nous avons brisé les vieux liens du parti, que nous avons renoncé à certaines traditions considérées comme dangereuses, et à certaines idées condamnées par des autorités respectées, afin d'affirmer un programme nouveau, assez libéral pour assurer la prospérité publique, mais aussi assez conservateur pour ne pas inquiéter les bons citoyens."

Remarquez bien, M. l'Orateur, "une alliance honorable"! Mercier a déclaré plusieurs fois qu'il était un chef national et non un chef libéral. Mercier se vantait d'avoir brisé les vieux liens de parti. Je n'ai rien à me reprocher au sujet de mon élection. Je

pense que moi aussi j'ai été élu par une alliance honorable dans mon comté et j'en profite pour remercier les électeurs qui m'ont élu d'avoir, comme au temps de Mercier, brisé les vieux liens de parti. Je remercie de tout mon cœur, conservateurs et libéraux du beau comté de Portneuf d'avoir formé cette alliance honorable et je suis fier d'avoir été choisi pour représenter cette alliance en cette Chambre. Je promets, comme Mercier, de rester national et de respecter jusqu'au bout l'engagement que j'ai pris de suivre l'alliance patriotique et nationale Duplessis-Gouin.

(Longs applaudissements)

Et voilà ce que fut Mercier, le patriote, celui qui remit les biens des Jésuites. Son appel si patriotique: "Cessons nos luttes fratricides et unissons-nous" résonne encore à nos oreilles. C'est le même appel qui a été entendu lorsque son petit-fils, l'honorable député de L'Assomption, l'a lancé de nouveau l'automne dernier; comme son grand-père, le grand Mercier, il a rallié toutes les bonnes volontés, il s'est allié les conservateurs qui aimaient mieux leur pays que leur parti, et comme au temps de Mercier, notre parti est sorti d'une alliance honorable, quelles que soient les clameurs, les supplications ou les malédictions des ministériels qui voient arriver avec terreur la répétition de ce qui s'est passé au temps de Mercier; quelles que soient les manœuvres de ceux qui se cramponnent au pouvoir et ne veulent pas lâcher prise.

L'Union nationale fondée par le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) et le député de L'Assomption (M. Gouin) est l'œuvre de ceux qui n'approuvent plus la direction du Parti libéral, pas les chefs d'aujourd'hui. Ils représentent la majorité de nos compatriotes qui ont plus à cœur le bien de notre province, le bien des nôtres, que l'intérêt d'un parti, et comme au temps de Mercier, ils représentent les nobles aspirations d'un peuple qui veut un changement pour le mieux, qui veut en finir avec les choses du passé. Ce groupe Duplessis-Gouin représente toutes les classes et tout ce qu'il y a de meilleur chez notre peuple, et comme au temps de Mercier, sans forfanterie, mais sans faiblesse; l'Union nationale a conscience de son devoir envers le peuple, et je suis convaincu que pas un de ses membres n'y manquera.

Je sais qu'en disant cela, je ne fais pas plaisir au premier ministre qui a fait tant d'efforts pour s'assurer le secours de quelqu'un des nôtres. Au temps de Mercier, on disait "Cessons nos luttes fratricides, et unissons-nous", mais aujourd'hui on dit: "Tâchons de les diviser, écrivons les bords d'abord, et on n'aura pas de misère avec les autres ensuite."

Au temps de Mercier, l'on croyait que chez les conservateurs, il pouvait y avoir des gens honnêtes, des patriotes ayant des nobles aspirations, et qu'il n'y avait rien de déshonorant à s'unir à eux, lorsqu'il s'agissait de travailler pour le bien de notre pays; c'est ce que nous pensons encore aujourd'hui, nous de l'Union nationale; mais ce n'est pas ce que l'on pense du côté du gouvernement.

Pour eux, tout ce qui n'est pas rouge ne doit pas exister, de même que tout ce qui peut porter atteinte à cette organisation rouge, qui tient depuis des années, la moitié de la population dans l'esclavage, qui n'a de faveur que pour ceux qui pensent comme elle, qui se croit obligée de détruire, d'écraser ceux qui revendiquent la liberté de parole et de pensée. Pour ceux-là, il n'y a qu'une chose à faire, sauver le parti, le reste ne compte plus.

Concernant le parti, pour arriver au but, tout est permis. Pendant la lutte électorale, il n'y a rien qu'on n'a pas dit pour détruire un de nos chefs; on l'a attaqué de toute manière, on s'est même servi de correspondance d'un caractère tout à fait privé; le premier ministre a tout fait pour le ridiculiser. On se souvient de ce que le premier ministre disait du député de L'Assomption (M. Gouin) durant les élections: maintenant, il dit: "C'est lui, le vainqueur." Que des hommes s'unissent comme nous l'avons fait, c'est un crime. Que des hommes trahissent la confiance du peuple et se rallient à lui, le premier ministre les qualifierait de grands hommes.

L'élection faite, quand on voit que le parti ne peut plus se tenir debout, le premier ministre se fait l'admirateur de ce même homme, qu'il voulait placer dans un musée quelques semaines avant l'élection¹². Il va même jusqu'à admettre sa défaite, et il le proclame le véritable vainqueur du 25 novembre dernier; il est devenu un grand homme, il veut se l'associer. Il vient de qualifier d'inconstitutionnelle l'Union des conservateurs et des libéraux; mais si ces mêmes hommes, élus comme représentants de cette union, voulaient oublier qu'ils ont été élus contre le gouvernement, et se rallier à lui, le premier ministre trouverait cela tout à fait constitutionnel, il le qualifierait même de beau geste. Que des hommes s'unissent et sacrifient leur couleur de parti pour donner une meilleure administration à la province, on en fait un crime, mais si ces mêmes hommes trahissent la confiance qu'on a mise en eux, pour supporter un gouvernement, qui lui, l'a perdue cette confiance, ils deviendraient du coup de grands hommes; voilà ce que l'esprit de parti peut faire.

(Applaudissements de la gauche)

Il parle de tractations.

Lorsque le premier ministre, dans son discours, à l'ouverture de la session, faisait son invitation si pressante encore, je n'en doute pas, à l'un de nos chefs et à tous nos partisans, de se porter au secours de son parti, un journal de Montréal, probablement dans un moment d'enthousiasme à 110 %, disait que le chef du gouvernement avait introduit le coin dans la bûche du parti national et qu'il avait continué à tourner la masse pour la faire pénétrer avec l'espoir que la séparation définitive ne tarderait pas.

Je crois que s'il regarde bien de notre côté, il doit commencer à s'apercevoir que le coin et la masse sont en bois mou et que les deux vont s'émietter sans avoir causé aucun effet sur la bûche du parti national, parce qu'elle est en bois franc.

(Applaudissements)

Mais M. l'Orateur, le premier ministre, qui est si scrupuleux lorsqu'on parle du Parti libéral, s'est fait dire par ses amis, il n'y a pas encore bien longtemps, qu'il était le plus grand tory du Canada, et il a pris ça pour un compliment: d'ailleurs, s'il veut savoir pourquoi, étant libéral au fédéral, je n'ai pas voulu appuyer le régime rouge à Québec, je vais essayer de lui dire. J'ai commencé à faire de la politique au temps où Sir Lomer Gouin était premier ministre et député de Portneuf. Je me rappelle encore un de ses discours où il avait exposé tout ce qu'il rêvait d'accomplir pour sa province et pour ses compatriotes.

Avec la clarté qui le caractérisait, il nous avait dit qu'il fallait aller chercher à l'étranger les capitaux qui nous manquaient et les mettre au service de notre peuple, afin de développer nos ressources naturelles et faire de nous un peuple prospère et heureux: c'était là le rêve, l'ambition de ce grand homme que fut Sir Lomer Gouin. Vingt ans après, que voyons-nous?

Les conditions ont bien changé depuis. Le peuple de notre province est complètement assujéti à ces capitaux; pendant que certains accumulent des fortunes colossales, les lois de notre province leur permettent de drainer l'épargne populaire par toutes sortes de moyens, les services d'utilités publiques exigent un revenu formidable sur des capitaux remboursés 10, 15 ou 20 fois, et notre peuple, celui que Sir Lomer avait rêvé de rendre heureux, est complètement dans la misère.

Des milliers de pères de famille sont sous les secours directs dans les villes, et dans les campagnes, où la loi des secours directs ne peut pas s'appliquer, nos gens souffrent de la faim et de toutes sortes de privations sans aucun secours.

Dans mon comté, à Montauban les mines, les gens travaillent à des centaines de pieds sous terre, exposant leur vie pour \$1.25 par jour, et encore, ne sont payés que des semaines et des mois après; à Donnacona, des familles sont obligées de se contenter d'un revenu de \$7 à \$10 par semaine pour vivre, payer leur loyer, leurs taxes, habiller les enfants, les faire instruire, etc. Les hommes sont revenus du chantier sans le sou et on leur offre \$1.25 par jour pour le flottage des billots, travail dangereux et dur et qui s'étend souvent d'un soleil à l'autre, et c'est partout la même chose.

Même dans nos banques, à qui nos lois ont donné le contrôle absolu de l'argent dans notre pays, comment la plupart des employés sont-ils payés? Des salaires de famine, \$6 par semaine, et il y a même un règlement qui leur défend de se marier avant d'avoir atteint un certain salaire et, comme souvent ils ont les cheveux gris avant d'avoir un salaire raisonnable, ils sont dans l'impossibilité de fonder un foyer; ce même règlement a déjà été déclaré immoral et condamné par la Cour, pourtant il existe toujours.

Et pendant tout ce temps, les premiers, dans tous ces domaines, se paient des salaires fabuleux, pendant que les petits sont dans l'esclavage. Et on est surpris après de tels résultats qu'on pense enfin à demander un changement.

Quand on a été libéral au temps de Laurier et Gouin et qu'on voit cela aujourd'hui; quand on est libre et qu'on a du cœur; quand on voit où est tombé ce parti, quand on aime son parti, comme on l'aimait alors, quand on a rêvé que ce grand parti se donne tout pour le bonheur des nôtres et qu'on le voit rendu à être le maître absolu, et vouloir tenir le peuple dans l'esclavage, il est temps, il me semble, pour ceux qui sont encore libres de penser et d'agir suivant leur conscience, de ne pas suivre un parti qui a failli à sa tâche et à tous ses devoirs les plus sacrés, et de se tourner dans la voie de l'honneur, de la justice et du patriotisme.

(Longs applaudissements)

Le premier ministre semblait croire l'autre jour qu'il devait y avoir du malaise pour les libéraux à être de ce côté-ci de la Chambre. J'espère que cet exposé, que j'aurais voulu plus clair et plus court, va le tranquilliser à ce sujet. En disant ça, a-t-il pensé à son propre côté? Je suis certain qu'il y a de l'autre côté des gens qui pensent comme ceux de la gauche. Si tous ceux de la droite comprenaient, ils passeraient, à mon avis, avec l'Union nationale. Ceux d'en face voient la misère comme nous. Je suis convaincu que plusieurs voudraient agir, mais qu'ils sont étouffés par la discipline du parti qui les fait

souvent marcher contre leur gré. Je ne serais pas surpris même, que pour quelques-uns, ce soit là le manteau de plomb dont on a parlé de l'autre côté.

À ceux-là, je veux rappeler comment on est heureux, après avoir fait son devoir, quand on sent que le mouvement qui nous pousse n'est pas un feu de paille, mais un mouvement de toute une génération qui regrette de se voir assujettie au joug des étrangers, et qui pour se libérer n'a pas confiance dans le régime actuel, et comme au temps de Mercier veut en finir avec l'esprit de parti, qui comme le disait l'abbé Groulx, nous a fait tant de mal. Si de l'autre côté, on savait la satisfaction qu'on éprouve lorsque l'on voit tout un peuple, les bras tendus vers nous, dans un geste de confiance et d'espoir, ce sont eux qui viendraient nous trouver et seraient fiers de partager la tâche de réaliser ces nobles aspirations.

Il décrit la situation du jeune Canadien français en citant l'honorable Charles-C. Power.

Le premier ministre a dit aussi qu'il était là et qu'il y resterait. S'il était si certain de son affaire, pourquoi a-t-il tant retardé l'ouverture de la session et pourquoi toute cette misère pour arracher quelqu'un des nôtres? Je crois qu'il est un peu dans le cas de ce brave homme, qui avait un contredit avec sa femme, et comme on avait un peu de difficulté à se mettre d'accord, il avait pris le parti le plus sûr et s'était réfugié sous le lit, le plus au fond possible, et comme elle se tenait près du lit, le manche à balai à la main, disant: Sors de là qu'on règle ça une fois pour toutes, lui répondait: Non, je ne sortirai pas, je veux te montrer que c'est moi qui suis maître dans la maison.

Le Parti libéral est le maître dans la maison, mais il prend deux mois et demi à sortir de sous son lit pour nous donner la session, parce qu'il a peur de ce que l'opposition tient dans sa main.

Les députés de la droite avaient prédit la victoire. D'ailleurs, lorsque le premier ministre se risque sur le terrain des prophéties, il lui arrive quelquefois de se tromper. Voyez plutôt ce qu'il prophétisait l'automne dernier et qui ne semble pas s'être réalisé.

Le Soleil, du jeudi 21 novembre 1935, rapportait une entrevue donnée à Montréal par le premier ministre. Interrogé sur l'issue de la campagne actuelle, le premier ministre dit qu'on s'accorde à prédire une grande victoire libérale. Une chose certaine, c'est qu'une foule de conservateurs vont voter pour nous, ou s'abstenir de voter en signe de protestation contre l'alliance Duplessis-Gouin. Ils ne se gênent pas pour réclamer ouvertement la réorganisation de leur parti, dont ils ne veulent pas

abandonner la direction à M. Paul Gouin et à ses amis. Après les élections, prévoit le premier ministre, il y aura une convention du Parti conservateur où on choisira un autre chef et un autre programme. Or, aujourd'hui, c'est le premier ministre qui annonce une convention, et c'est le Parti libéral qui va se réorganiser.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Qu'est-ce que le chef de l'opposition a prédit, lui?

(Rires)

M. Dussault (Portneuf): Si ses prédictions s'étaient entièrement réalisées, le premier ministre ne rirait pas.

Permettez-moi de dire, M. l'Orateur, qu'il serait grand temps que les gouvernants commencent à s'occuper de la voix et des misères du peuple; la leçon de l'automne dernier devrait être un avertissement, et s'il ne commence pas à l'écouter bientôt, j'ai peur qu'ils s'aperçoivent avant longtemps qu'ils ont attendu peut-être un peu tard.

Et au cas où nos amis de la droite seraient tentés de crier au communisme, qu'ils me permettent de leur rappeler l'avertissement prononcé au cours d'une conférence mémorable, par une des voix les plus autorisées, et les plus respectées dans notre province, et qui disait: "Le siècle futur devra être plus social ou il sera communiste." Après une voix comme celle-là, je n'ai aucun scrupule à parler comme je viens de le faire.

Lorsque l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) s'est mis à chanter les louanges du premier ministre, il a dit qu'il était tenté de le comparer à Sir Wilfrid Laurier, mais il s'est arrêté, il n'a pas osé le faire; j'ai cru qu'il a pensé à temps au nombre de directorats de compagnies, ou peut-être qu'il s'est rappelé les paroles de Sir Wilfrid qu'un gouvernement de 15 ans ou plus était un gouvernement qui ne sent pas bon.

Mais la plus belle trouvaille du député des Îles-de-la-Madeleine a été, je crois, lorsqu'il nous a dit: "Soyez donc bons perdants et acceptez donc votre défaite."

Et la vôtre votre défaite, qu'en faites-vous? Personne ne contestera que, si l'on tient compte de la majorité que le gouvernement a eue depuis de nombreuses années, si l'on tient compte des moyens dont le gouvernement pouvait disposer, si l'on tient compte de l'avantage qu'il a pris de faire son élection quelques semaines après l'élection fédérale, si l'on tient compte de la manière dont certaines élections ont été gagnées du côté ministériel, il faut

admettre que le gouvernement a subi une défaite, et il devrait être le premier à le reconnaître.

On aura beau dire que le gouvernement de la province a été le seul à ne pas tomber, qu'on n'oublie pas que c'est dû plutôt au fait qu'il n'y a peut-être pas une province où l'esprit de parti est aussi ancré que dans notre province, que c'est peut-être aussi la province où le patronage et la caisse électorale sont organisés comme elles le sont ici, c'est la seule province à posséder une loi Dillon, et de plus, les mouvements politiques dans notre province ne sont pas comme on le voit quelquefois ailleurs, des feux de paille, mais sont plus réfléchis. Peut-être plus lents mais plus sûrs, et je crois que cette fois encore, le peuple de la province, a réfléchi, il y va lentement mais sûrement. Il en a assez des luttes entre bleus et rouges. Il veut à la tête de ses affaires des gens qui prendront ses intérêts avant ceux des partis, et qu'on le veuille ou non du côté du gouvernement, le peuple l'aura et peut-être beaucoup plus vite que nos amis le voudraient.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire un mot de la déclaration du premier ministre, quand il a dit qu'il était un croyant, malgré que ce mot en dise peut-être moins long que je l'aurais désiré, car ce mot couvre bien des croyances, je crois même que le chef de la religion de Mahomet est désigné par ses adeptes, comme le chef des croyants, je dis que, lorsque le premier ministre l'a prononcé, je l'ai cru sincèrement, et que même s'il avait dit qu'il était catholique romain et respectueux des lois de notre sainte église, je l'aurais cru, et plus que cela, si l'honorable premier ministre n'en avait pas parlé du tout, je l'aurais pensé, car je le crois, comme je crois que tous les membres de cette Chambre sont respectueux de leur croyance.

Mais M. l'Orateur, il me semble que dans une Chambre comme la nôtre, il ne devrait pas être nécessaire de parler de ces choses, il ne devrait pas être nécessaire de revendiquer le titre de gouvernement catholique comme certains journaux ont cru devoir le faire. Si notre conduite, lorsqu'il s'agit d'affaires publiques, était en conformité avec ses croyances, est-ce qu'on aurait besoin d'en parler?

Il se dit heureux qu'on ait placé des crucifix dans les cours de justice. Il demande si nous agissons comme des croyants et des catholiques lorsque nous faisons nos élections. Est-ce qu'un gouvernement qui passe ou laisse subsister des lois qui protègent et même assurent l'impunité à ceux qui se permettent des abus, comme on en a vu depuis trop longtemps dans nos élections, est un gouvernement respectueux de nos croyances religieuses?

Il pose la même question au sujet du serment. Si, dit-il, nous voulons que notre peuple demeure respectueux de nos lois, de nos autorités établies, si nous voulons éviter le danger du communisme, si nous voulons que le peuple reprenne confiance envers ceux qui sont appelés à le gouverner; si l'on comprenait bien la situation, on changerait la direction du navire. Que les deux côtés de la Chambre donnent au navire la course qui le conduira au port.

Il demande que l'on passe sans délai les législations qui pressent. Il réclame une loi électorale digne d'un pays civilisé. Le gouvernement, dit-il, n'a pas le droit de se cramponner au pouvoir et dire qu'il y reste. Il faut que le peuple se prononce, pour qu'on sache en qui il a confiance. Cette question doit être au-dessus des considérations de parti ou de pouvoir. Que les deux côtés de la Chambre donnent au navire la course qui le conduira au port. Que l'on passe sans délai les législations qui pressent, les lois qui assureront des élections honnêtes et que l'on retourne ensuite devant le peuple pour décider, pour éclaircir une situation qui ne doit pas se prolonger plus longtemps et que le peuple seul peut régler.

En faisant cela, nous aurons agi comme des patriotes, nous aurons donné l'exemple du désintéressement et du devoir; nous aurons bien mérité de la patrie.

M. Gaudet (Nicolet): M. l'Orateur, je veux d'abord vous offrir mes félicitations. Votre conduite faite de sagesse et empreinte d'une douce fermeté proclame hautement combien vous étiez préparé à occuper ce haut poste d'honneur. La province voit en vous un parlementaire de noble lignée.

Vous me permettez aussi d'exprimer à mes chers électeurs de Nicolet mes remerciements pour l'appui qu'ils m'ont renouvelé lors des dernières élections; et à ce sujet, j'ajouterai que je n'ai de reproches à adresser à personne. Je déclare que je n'endosse pas les exagérations qui auraient pu être commises de part et d'autre au cours et après la dernière lutte.

On a déjà traité longuement tous les sujets concernant notre politique provinciale. Je ne voudrais pas vous être désagréable en revenant sur des questions mille fois débattues. Je vous livrerai simplement les impressions qu'ont fait naître en moi tous ces discours.

Je ne veux pas m'improviser juge en vous disant que j'en ai trouvé de bons, et d'autres moins bons. Cependant, à mon point de vue, les bons discours, ce sont ceux qui ont été prononcés avec la

modération qui convient à des législateurs. Je suis fils de colon; dit-il, j'ai toujours vécu au milieu de la classe agricole, et par chez nous, on a encore la croyance qu'un bon politicien doit d'abord être un homme sage et pondéré. Aussi, je me demande ce que la violence peut bien venir faire dans la politique. Si nous voulons que notre pays ait foi au régime démocratique et ait confiance en ses chefs, donnons l'exemple de la dignité.

(Applaudissements)

Je n'ai pas la prétention de vous donner une leçon de morale, mais il me semble que, quand le peuple s'agite, il est de convenance que les chefs de la nation donnent l'exemple de cerveaux bien trempés. Aussi, pour trancher avec bien des discours, je vous parlerai de la confiance qu'il faut développer chez notre peuple. Si les temps sont durs, il ne faut pas perdre la tête et courir le risque d'accroître le mal. Tout le monde admet que la crise actuelle est d'ordre universel, alors pourquoi vouloir en attribuer à l'honorable premier ministre toute la responsabilité? Pourquoi vouloir faire tomber sur les épaules d'un seul homme des causes qui sont universelles? Pourquoi aussi amener le peuple avec des promesses impossibles à réaliser?

Soyons francs et logiques! Après tout, le gouvernement libéral n'a pas fait seulement du mal, et ceux qui ont des yeux pour voir peuvent facilement discerner tout le bien accompli et qu'on était en droit d'attendre d'un gouvernement, dans ce temps de crise. S'il y eut des imperfections, pourquoi ne voir que cela? Nous sommes tous des humains et je doute fort que les honorables membres de l'opposition puissent faire mieux. N'oublions pas que s'il est très facile de parler, il est par contre parfois très difficile d'agir; nommez-moi un homme qui a pu satisfaire tout le monde sur cette terre.

Messieurs les ministres vous ont parlé des œuvres accomplies par leur ministère respectif, et les faits prouvent qu'ils ont accompli de grandes choses. Appartenant de très près à la classe agricole et représentant un comté rural, j'attirerai votre attention sur ce que le gouvernement de l'honorable premier ministre a fait pour développer la confiance chez la classe agricole. D'abord, le gouvernement a su confier le ministère de l'Agriculture à un homme très bien qualifié.

L'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), vous a fait un discours remarquable de clarté et de précision. Il faut admettre que c'est un homme très bien qualifié pour comprendre les besoins de la classe agricole. L'honorable ministre de l'Agriculture a toujours fait

preuve de largeur de vue, c'est un fait connu et admis de tous. C'est un homme dont les études l'ont admirablement bien préparé à comprendre les besoins de l'agriculture. Aussi, sous sa vigoureuse et intelligente impulsion, voyez la multiplication des œuvres bienfaites qui couvrent notre province.

(Applaudissements)

Après l'avoir entendu et vu à l'œuvre, c'est une calomnie que de soutenir que la terre est une grande délaissée.

Son amour pour la classe agricole s'est particulièrement manifesté dans le perfectionnement du corps agronomique. Il faut bien admettre que nos agronomes ont rendu de très grands services à notre cultivateur.

Cette vérité est tellement patente que je ne m'arrêterai pas à vanter le travail de cette classe d'élite. Qu'il y ait eu des agronomes inférieurs à leur tâche, cela se peut, mais n'y a-t-il pas aussi des avocats qui perdent leurs causes? Le corps agronomique mérite respect et a contribué, vous le savez, à maintenir la confiance chez notre classe agricole dans ces temps de crise.

En face d'une œuvre de pareille importance, il me semble qu'il est d'élémentaire justice de reconnaître que, dans ce domaine, le gouvernement a fait toute sa part. L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Godbout) s'est appliqué depuis quelques années à un travail de première importance encore pour aider la classe agricole. Je veux parler du drainage des terres. Pour accélérer ce travail, il a mis presque gratuitement un peu partout une dizaine de pelles mécaniques, dont le travail a apporté à l'agriculture d'immenses étendues de terre inculcées jusqu'à ce jour.

Voilà encore une œuvre de première importance accomplie par le gouvernement de l'honorable Taschereau. C'est un travail tellement évident et dont les bienfaits sont si visibles qu'il est impossible de le nier.

Depuis quelque temps, les honorables membres de l'opposition parlent de politique nouvelle. C'est un devoir qui s'impose et le gouvernement actuel a su le comprendre. Cette compréhension des besoins nouveaux, nous la voyons exprimée dans la politique de l'établissement des fils de cultivateurs. Voilà un crédit agricole existant réellement.

Cette politique nouvelle, vous ne l'ignorez pas, a déjà rendu d'immenses bienfaits et a assuré la fondation de milliers de foyers. Voilà encore une œuvre qu'on ne peut nier, et qu'on ne vienne pas dire que le gouvernement se désintéresse des besoins de

la classe agricole. Par suite de cette politique, le gouvernement a prouvé qu'il ne délaissait pas la jeunesse et qu'il avait pris un moyen de lui assurer un avenir convenable.

Depuis quelques années encore, pour aider la classe agricole, le gouvernement libéral s'est appliqué à l'établissement et au soutien des caisses populaires. Cette assistance était réclamée, le gouvernement n'a pas rejeté cet appel. Avant longtemps, par la multiplication des caisses populaires, nos campagnes vont pouvoir reconquérir leur indépendance économique. Je vois dans ce soutien et cet encouragement, donnés aux caisses populaires, un crédit bien compris et acceptable à la classe agricole. Pour inspirer la confiance nécessaire à tout succès, le gouvernement a donné généreusement son appui à une foule d'organisations agricoles.

(Applaudissements)

Depuis quelques années, vous voyez se multiplier dans la province les cercles de jeunes agriculteurs qui se préparent par l'étude et un travail raisonné à leur futur rôle de chef de la classe agricole. Voilà encore une aide qu'il ne faut pas dédaigner, puisque déjà les succès de ces jeunes ne se comptent plus. Vous les avez vus remporter les premiers prix dans nos expositions et nous les avons vus même, acclamés à Toronto où depuis quelques années ils se font remarquer par leur constance à tenir les premières places. Ces faits prouvent éloquentement que notre enseignement agricole n'est pas une faillite comme on a voulu le faire croire en trop de milieux, et il faut savoir en attribuer le mérite au gouvernement.

Le développement intellectuel de la femme n'a pas été négligé non plus. Vous savez l'affection, vous me permettrez de m'exprimer ainsi et sans jeu de mots, que l'honorable ministre de l'Agriculture a pour les cercles de fermières. Il a compris le rôle social de la femme, la nécessité de lui donner une haute formation agricole. Grâce à ces cercles, les travaux d'art et de métier ont repris leur place d'honneur dans nos foyers canadiens; aujourd'hui, ce n'est pas s'humilier que de sortir revêtu de la bonne étoffe du pays.

(Applaudissements)

Voilà encore une œuvre qui proclame que le gouvernement a compris tous les besoins inhérents à notre classe agricole.

L'opposition ne parviendra jamais à faire croire à la population de chez nous que le gouvernement n'a rien fait pour l'établissement des nouveaux colons, quand nous avons les témoignages

irrécusables des missionnaires-colonisateurs, dont la probité ne saurait être mise en doute, quand nous possédons des centaines de lettres de colons pleinement satisfaits de leur sort et de la manière si généreuse avec laquelle ils sont traités. En ce qui concerne les colons qui sont partis du comté de Nicolet pour aller s'établir dans l'Abitibi, je peux assurer les membres de cette Chambre qu'ils sont heureux et qu'ils n'attendent que les beaux jours du printemps pour se mettre résolument au travail. Ces vaillants défricheurs rendent à la patrie un service autrement précieux et admirable que celui que croient rendre nos adversaires, en critiquant sans cesse le gouvernement et en ne tenant jamais compte des sacrifices qu'il fait pour développer la colonisation.

Dans ce domaine, je signalerai aussi notre politique de colonisation qui est un succès, quoi qu'on en dise et qui prouve la compréhension que nous avons des besoins nouveaux. Cette œuvre-là est encore évidente et on ne pourra jamais faire disparaître les milliers de foyers fondés dans l'Abitibi, le Témiscamingue et les autres centres de colonisation, qui sont autant témoins de la sollicitude que le gouvernement apporte à aider ceux qui veulent réellement retourner à la terre, et continuer l'œuvre colonisatrice ébauchée par Samuel de Champlain et Louis Hébert, ici à Québec, et accélérée avec combien de courage et de sacrifices par nos pères un peu partout dans cette province. Cette œuvre si éminemment nationale, le gouvernement l'a entreprise et, avec l'aide de Dieu, il saura la conduire à bonne fin et lui assurer un succès qui se manifesterà dans de nombreux foyers.

(Applaudissements)

M. l'Orateur, on vous dira que toutes ces œuvres ne sont pas parfaites et que, dans bien des endroits, on entend des lamentations; c'est vrai; mais, pour résoudre la crise actuelle, on s'appuie trop souvent je crois, sur un principe faux. On prétend que l'argent peut résoudre tous les problèmes, c'est à tort, et l'expérience de tout homme un peu avancé en âge prouve qu'il ne peut y avoir de succès sans le travail appuyé sur l'honnêteté. Ces grands principes, le gouvernement libéral s'est évertué à les faire comprendre à notre population.

C'est pourquoi j'ai donné et je conserve mon appui à l'honorable premier ministre qui, depuis 16 ans, par sa crânerie au travail, nous donne l'exemple d'une honnêteté inattaquable. La crise actuelle ne sera résolue que par la coopération de tous et en s'appuyant sur des principes moraux. Encore une fois, ne faisons pas croire que l'argent

seul peut guérir tous les maux et résoudre tous les problèmes. Il faut pour cela de la confiance, appuyée sur l'honnêteté et le travail quotidien. À ce travail de régénération, toutes les classes de la société sont invitées. Nous pouvons compter sur le concours de notre clergé, toujours anxieux de servir les besoins du peuple. Notre devoir à tous, législateurs, sera de prêcher la modération et d'inspirer la confiance par notre application au travail.

Les hommes d'affaires doivent eux aussi nous prêter leurs concours. Si nos villes sont congestionnées, il faut trouver un moyen de permettre à une catégorie de gens d'en sortir; dans ce travail, l'appui de l'homme d'affaires est indispensable. Nos villes ont assez grandi: l'heure est venue de retourner vers la campagne une population inquiète du lendemain.

Ce travail de retour à la terre ne peut efficacement s'accomplir que par la décentralisation industrielle. Chaque semaine la *Gazette Officielle* nous annonce la fondation d'industries ou de compagnies nouvelles. Alors combien, parmi ces industriels ou compagnies nouvelles, y en a-t-il qui vont s'établir dans nos petites localités? Ce sujet, je l'ai développé assez longuement il y a un an; je n'appuierai pas, mais qu'on n'oublie pas que c'est un sujet qui mérite réflexion si l'on veut facilement mettre le pain quotidien à la portée de toutes les familles.

En terminant, il me fait plaisir d'exprimer aux nouveaux ministres mes félicitations. Des voix plus éloquantes que la mienne ont déjà proclamé leurs mérites et leurs qualités. Je me contenterai de leur dire combien je serai heureux de leur prêter mon concours, pour assurer le succès de leurs diverses entreprises.

(Longs applaudissements à droite)

M. Bélanger (Montréal-Dorion) offre ses félicitations au président. Le premier ministre, dit-il, s'est enfin rendu compte qu'il valait mieux placer aux postes de commande des jeunes. C'est un présage heureux.

Je veux être bref, dit-il, car depuis quatre semaines, le Parlement a déjà entendu trop de discours. Je veux être franc, car je veux avouer publiquement que je regrette beaucoup ce long débat, qui réjouit peut-être les partisans, mais qui ne sert pas l'intérêt général. Je ne ferai pas de vaine rhétorique. N'étant pas un politicien et ne voulant pas verser dans la partisanerie politique, mais étant venu ici pour servir, je ne m'attarderai pas à discuter le discours du trône, mais je m'efforcerai de faire des

suggestions pratiques. Ancien professeur, homme d'affaires, j'ai pris l'habitude de juger tout au point de vue pratique et de bannir de mon jugement tout sectarisme stérile.

(Applaudissements de la droite)

Tout d'abord, je suis fier d'appartenir à l'Union nationale, dont le programme est assez vaste, assez généreux, embrasse assez de réformes pour solliciter toutes les bonnes volontés, pour grouper tous ceux qui ont au cœur l'amour de leur pays et de leurs semblables.

Dans ce discours, je ne vois que des généralités banales. Je ne vois pas une politique constructive pour la sauvegarde de nos intérêts, le relèvement des affaires, ou l'apport de plus de bien-être dans tous les domaines. Je constate que le discours du trône renferme cette politique que j'avais endossée parce qu'elle répondait aux aspirations de l'Action nationale libérale.

Au premier plan de ce discours, je remarque que l'on parle de la pension de la vieillesse. Le gouvernement, la main forcée par l'opposition, va enfin donner la pension. Cette mesure est impérieuse et d'urgence nécessaire. Elle aurait dû être adoptée, il y a plusieurs années, et ainsi, plusieurs de nos vieux auraient été épargnés de l'inquiétude et de la misère qui ont marqué leurs dernières années. Dans le domaine de l'hygiène publique, j'admets qu'on a déjà fait quelque chose, mais on pourrait faire davantage pour la santé publique, pour l'hospitalisation, les soins à domicile, la prophylaxie, les maladies contagieuses, l'assistance médicale aux femmes nécessiteuses, etc.

J'aurais été heureux d'entendre le secrétaire de la province (l'honorable M. David) et le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) nous parler de réformes comme les allocations aux familles.

M. Leduc (Laval): Ils n'y ont pas pensé. Le discours du trône ne mentionne rien à ce sujet.

M. Bélanger (Montréal-Dorion): J'ai confiance qu'ils y penseront. Attendons, afin de savoir, si on saura accepter les suggestions que nous ferons.

M. Leduc (Laval): Ah! non! C'est un "no test case".

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Eh bien! moi, sans parti pris, j'ai confiance que si nous lui faisons de bonnes suggestions, la droite les acceptera.

(Applaudissements à droite)

La jeunesse doit être l'objet d'une plus grande sollicitude. Il faut que le Parlement s'ingénie à lui trouver des débouchés pour lui permettre de gagner sa vie honorablement et je dis que nous ne sommes pas capables de régler cette question avec la seule création d'un bureau de placement.

(Applaudissements à gauche)

Le gouvernement aurait dû agir avec plus de rapidité de ce côté. Alors que les conservateurs étaient au pouvoir à Ottawa, on s'est chamaillé constamment, et on se revoyait la balle, mais maintenant que tout est en harmonie, il me semble qu'il serait facile de régler cette question. Le premier ministre de cette province aurait dû aller consulter M. King à ce sujet. La question des secours directs et du chômage ne relève plus du municipal; elle ne relève plus du provincial, mais c'est une calamité nationale, et je prétends qu'elle relève maintenant du pouvoir central.

(Applaudissements à droite)

M. Taschereau (Bellechasse): Qu'est-ce que l'honorable député de Laval (M. Leduc) pense de cela?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. Un député n'a pas le droit de parler quand il n'est pas assis à son siège¹³.

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Il faudrait rénover la petite industrie dans toute la province. Une condition de succès serait que le premier ministre coupe les liens qui l'attachent si étroitement à la haute finance et à la grande industrie.

Nous devons également nous occuper de la petite industrie et du commerce du détail. Si plusieurs problèmes relèvent du municipal ou du fédéral, je prétends que la plupart ont besoin de nouvelles législations provinciales. Le commerce n'a pas reçu assez l'attention du gouvernement, bien que ce dernier ait nommé un ministre du Commerce. Il y a des problèmes dans le commerce de détail, comme celui des magasins à chaînes qui nuisent à l'épicerie du coin, qui, en faisant crédit, ont permis de vivre à nombre de familles. Le gouvernement devrait aider l'épicier en lui permettant de vendre du vin, commerce que vous lui avez enlevé. Ne vous retirez pas derrière des principes moraux qui ne sont que de façade, et que vous posez seulement lorsque vous en avez besoin.

Je réclame également des réformes dans l'administration de la Commission des liqueurs. Le gouvernement, dit-il, devrait réduire le salaire du président qui gagne \$14,000 par an pour 10 ans, avec une pension de \$7,000; que l'on accorde aux

membres de cette commission des pensions de retraite moins élevées. Un employé de la Commission qui gagne \$3,000 me disait: "J'ai honte de toucher ce salaire quand je vois des pauvres ouvriers qui gagnent à peine leur pain."

(Applaudissements à gauche)

Il y a d'autres réformes à réaliser. Dans la forteresse du Pied-du-Courant à Montréal, il se produit des injustices et des iniquités dans ce domaine, M. l'Orateur, et cette Chambre, si elle veut faire œuvre indépendante et utile, elle devra s'en occuper sans perdre de temps. Du reste, il y aurait infiniment à dire et plus encore à faire dans le domaine de la Commission des liqueurs. On a parlé de plusieurs trusts, mais on n'a pas parlé du trust de la bière qui domine la province. Si cet organisme existait pour le peuple, il briserait le trust de la bière. C'est la National Breweries qui domine de ce côté.

La Commission devrait empêcher la vente de la bière à 15 sous, ce qui sème de trop gros bénéfices entre trop de mains, surtout quand on songe que ces bénéfices proviennent du petit peuple et qu'ils contribuent à grossir des fortunes déjà imposantes et à alimenter votre caisse électorale. De plus, on ne permet pas la fabrication du cidre qui s'impose dans une province où on produit de si belles pommes, sous prétexte de protéger les brasseries toutes-puissantes. La fabrication de vin et de cidre pourrait devenir une industrie importante.

On me permettra maintenant de parler de la Commission des accidents du travail. La loi, dit-il, ne répond pas aux besoins de l'ouvrier. L'honorable C.-J. Arcand, alors ministre du Travail, a voulu l'améliorer, mais il n'a pas été aidé. Le premier ministre ne peut le comprendre à cause de sa mentalité d'aristocrate.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est moi qui ai fait passer la première loi des accidents du travail que toutes les provinces ont copiée.

(Applaudissements à droite)

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Je ne parle pas de ce que vous avez fait dans le passé, M. le premier ministre. Je parle du présent et au nom des classes qui souffrent. Je veux oublier le passé pour le présent.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Oublier, c'est votre secret.

(Applaudissements à droite)

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Parmi ces classes, il y a celle des petits propriétaires. Ils

viendront bientôt vous demander de les aider et les protéger. Je désirerais également que les accidentés soient jugés par des juges ordinaires, et non par des juges qui ne sont autre chose que des créatures politiques. Je voudrais aussi que le choix du médecin fût laissé à l'accidenté.

Une des réformes qui s'imposent, c'est le rappel de la loi Dillon.

Je demande, dit-il, à tous les membres de la Chambre de travailler en hommes d'affaires. Pour ma part, fier de mes chefs, le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) et le député de L'Assomption (M. Gouin), je suis prêt à collaborer avec tous, dans l'intérêt de ma province.

(Applaudissements prolongés à gauche)

Je rappelle au premier ministre qu'il a reçu maintes délégations des ligues de propriétaires, mais qu'il ne paraît pas avoir envie de répondre à leurs désirs et de faire quelque chose pour les sauver de la banqueroute.

M. l'Orateur dit que le député de Montréal-Dorion doit s'adresser au président plutôt que de s'adresser directement au premier ministre.

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Je regrette mon erreur. Et pourtant, le petit et le moyen propriétaire ne sont-ils pas les colonnes de notre vie économique? J'invite tous mes collègues à étudier objectivement les projets de loi qui seront, sans doute, soumis à notre attention relativement à la propriété, aux hypothèques, au moratoire, à l'abaissement des taux d'emprunt, etc.

Je termine, dit-il, avec un plaidoyer demandant à tous de s'unir, sans tenir compte de la race ou de la religion, pour trouver une solution aux malheurs du peuple.

M. Moreault (Rimouski): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Matane (M. Bergeron), l'ajournement du débat.

(Longue ovation à droite)

Adopté. Le débat est ajourné.

À 11 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à mercredi après-midi à 3 heures.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. On voit dans les galeries un grand nombre de citoyens de Joliette.

2. Le délai prescrit étant d'un an, le député demande d'accorder une autre année de délai et d'effectuer ces ventes forcées des propriétés pour non-paiement des taxes après un délai de deux ans. C'est pourquoi certaines sources parlent d'un an et d'autres de deux ans.

3. *La Patrie* du 22 avril 1936, à la page 4, écrit que le député parle d'une voix faible.

4. Le député hausse le ton, d'après *La Patrie* du 22 avril 1936, à la page 4.

5. *La Presse* du 22 avril 1936, à la page 15, mentionne huit fois.

6. 44,000, d'après *Le Soleil* du 22 avril 1936, à la page 10.

7. \$17,000 de taxes, d'après *La Presse*, du 22 avril 1936, à la page 15.

8. M. Casgrain est au fauteuil, d'après *La Patrie* du 22 avril 1936, à la page 17.

9. M. Duplessis fait allusion à l'intervention précédente de l'Orateur: M. Casgrain.

10. C'est le député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain) qui préside, d'après *L'Événement* du 22 avril 1936, à la page 11.

11. Le discours à la radio, dont il fut discuté à la séance du 16 avril.

12. Peut-être une allusion au poste à la Bibliothèque que M. Taschereau aurait offert à Paul Gouin.

13. D'après *L'Événement*, du 22 avril 1936, à la page 11, M. Robert Taschereau est assis à côté de M. Amédée Caron, au fauteuil de M. Léon Casgrain.

Séance du mercredi 22 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15¹.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Temiscamingue
and Abitibi Railway**

M. Larivière (Témiscamingue) propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Henri (M. Lauriault) que les articles 510 et 511 et 543 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Louis de Gonzague Prévost, avocat, conseil du roi, Daniel Hillman, ingénieur civil et Geoffrey G. Ommanney, ingénieur civil, tous trois de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Temiscamingue and Abitibi Railway Company.

Adopté.

Lecture de pétitions:

En conséquence la pétition de Louis de Gonzague Prévost, avocat, conseil du roi, Daniel Hillman, ingénieur civil et Geoffrey G. Ommanney, ingénieur civil, tous trois de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi les incorporant sous le nom de loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Temiscamingue and Abitibi Railway Company est présentée, lue et reçue par la Chambre.

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 89 exemptant les commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 82 ratifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement no 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation.

M. Bergeron (Matane): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- du Conseil armorial de la noblesse de Québec, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation;

- de la Commission des écoles catholiques de Verdun, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte et demandant certains pouvoirs d'emprunt.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 111 modifiant la constitution des syndicats apostoliques des frères mineurs ou franciscains.

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 77 modifiant la loi constituant en corporation les sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception;

- bill 95 modifiant la charte de la ville de Châteauguay.

**Loi du Barreau et loi de l'admission
à l'étude de certaines professions**

M. Casgrain (Rivière-du-Loup) demande la permission de présenter le bill 154 modifiant la loi du Barreau et la loi de l'admission à l'étude de certaines professions.

Ce projet de loi nous a été soumis par le conseil du Barreau. Des avocats éminents viendront l'expliquer dans les détails. En un mot, il s'agit d'obliger ceux qui veulent étudier le droit d'avoir un diplôme de bachelier, soit ès-arts, en sciences ou en lettres. Les brevets ne seront plus acceptés. De plus,

les étudiants ne seront pas obligés de faire trois ans de cléricature. Les amendements suggérés comprennent une provision selon laquelle l'examen du Barreau soit un examen écrit, après trois années d'études en droit. Mais, une fois qu'ils auront obtenu leur licence, ils devront faire un stage d'un an dans un bureau d'avocat ou au bureau d'un tribunal civil ou d'un tribunal criminel. Après quoi, ils passeront des examens oraux, et alors ils auront le droit de pratiquer. Un candidat à l'étude du droit doit être, en outre, un sujet britannique. On exigera également des candidats à l'étude du droit qu'ils aient étudié la philosophie, du moins la psychologie et la logique...

Le bill stipule enfin que les amendements prendront effet en janvier 1937 et qu'ils n'affecteront pas les étudiants admis en droit avant cette date.

M. Drouin (Québec-Est): La logique?

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Oui, et je conseillerais à l'opposition d'en faire autant. Elle en manque quelquefois.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Association des optométristes et opticiens

M. Rochon (Deux-Montagnes) demande la permission de présenter le bill 156 refondant la charte de l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 21 avril, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements

pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Moreault (Rimouski): Je ne parlerai pas longtemps. Tout ou presque tout a été dit.

Je tiens d'abord à féliciter l'Orateur de cette Chambre. Il me fait plaisir aussi de déclarer que le premier ministre mérite des éloges. Il s'est élevé des doutes, paraît-il, en certains milieux pour savoir quel est le vainqueur du 25 novembre dernier. Pour ma part, je puis dire que, dans Rimouski, le vainqueur a été le premier ministre de la province. Si mes électeurs m'ont fait l'honneur de m'élire comme leur représentant pour la troisième fois, c'est justement parce que je suis resté fidèle au Parti libéral, que j'ai endossé la politique prêchée par l'honorable Taschereau, que j'ai exposé son programme, et que je me suis réclamé du nom de premier ministre. Je n'ai pas eu honte de prononcer son nom partout.

(Applaudissements à droite)

Il relève une déclaration du député de Shefford² (M. Choquette) au sujet d'un colon de Biencourt. Je croyais, dit-il, que mon honorable ami de Shefford ferait comme le député de Labelle (M. Paquette) et qu'il se rétracterait le lendemain. D'une voix larmoyante, il nous a parlé d'un colon décédé à Biencourt. Il a prétendu que ce colon était mort de faim et que sa famille avait aussi souffert. Il a répété à plusieurs reprises qu'il laissait "huit-z-enfants"³.

(Rires)

Qu'il me permette de lui dire que je suis allé me renseigner à bonne source. D'abord, ce colon ne laissait pas huit enfants, mais sept. De plus, ce malheureux, qui venait, paraît-il, du comté de Shefford, est mort, non pas de faim, mais d'un cancer d'estomac, à l'hôpital de Rivière-du-Loup, entouré des soins de médecins éminents. Je comprends que cela approche un peu de la vérité et que celui qui meurt d'un cancer devient incapable de manger. Mais pour bien respecter toute la vérité, il faut admettre que ce M. Michaud, ainsi que tous les autres colons, a toujours eu le nécessaire.

(Applaudissements à droite)

M. Choquette (Shefford): M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre, j'ai déclaré... J'ai bien dit sept enfants et non huit.

Des voix: À l'ordre, à l'ordre.

M. l'Orateur: Je voudrais savoir quel est le point d'ordre dans cela?

M. Choquette (Shefford): Je demande au député de Rimouski...

M. l'Orateur: Vous voulez poser une question, il vous faut d'abord demander la permission à l'orateur qui a la parole.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il me semble, M. l'Orateur, qu'avant de décider, il faudrait entendre les remarques du député. Il semble que c'est justice de cette Chambre ont été violés, afin d'être en mesure de rendre une décision selon la justice.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition n'a pas le droit d'insinuer que j'ai décidé avant d'entendre les parties. Je demande au député d'expliquer sur quoi il soulève son point d'ordre. Le député de Shefford a soulevé un point d'ordre. Il faut bien lui poser une question pour savoir en quoi l'ordre et les règlements de cette Chambre ont été violés, afin d'être en mesure de rendre une décision selon la justice.

(Applaudissements à droite)

M. Choquette (Shefford): Le député de Rimouski prétend que je n'ai pas dit la vérité et que j'avais déclaré des choses non conformes aux faits. Je veux faire une mise au point. J'ai déclaré en cette Chambre, en discutant la négligence du gouvernement en matière de colonisation...

Voix à droite: À l'ordre! Pas de discours!

M. l'Orateur: J'ai étudié ce matin les règlements de la Chambre au sujet des points d'ordre et des déclarations incidentes. Le point d'ordre doit servir simplement à exprimer que tel dire qu'on prête à un député n'est pas exactement ce qu'il a dit, et à répéter ses paroles comme ce député soutient les avoir prononcées.

Si un député prétend que ses paroles sont mal rapportées, il a droit de le dire, mais il ne doit pas ouvrir un nouveau débat.

M. Choquette (Shefford): J'ai dit que ce colon avait manqué de la nourriture suffisante, de soin et de secours pour le travail dur qu'il avait à accomplir.

Voix à droite: À l'ordre, à l'ordre. Vous avez dit qu'il était mort de faim.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je demanderais qu'on laisse parler le député de Shefford qui vient de soulever une question personnelle. Le député de

Rimouski (M. Moreault) a prétendu que le député de Shefford avait fait des déclarations non conformes aux faits. Ce dernier a le droit de rétablir les faits, comme cela arrive souvent en cette Chambre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mais sur quoi mon honorable ami parle-t-il lui-même?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je parle sur le point d'ordre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est décidé, en autant que le député de Shefford est concerné. Vous êtes deux fois hors d'ordre: le point a été décidé et vous parlez, et en plus, c'est la deuxième fois que vous parlez, alors que vous n'avez droit qu'à une fois.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Parlant sur le point d'ordre du premier ministre, je dirai ceci: nous prétendons que l'ordre et les règlements de cette Chambre ont été violés. Selon notre point de vue, lorsque l'on impute à un député des assertions qu'il prétend erronées, et il a droit, dans ce cas, non de faire un discours, mais de rétablir les faits. C'est ça qu'a fait le député de Shefford (M. Choquette). Autrement, il serait fort triste d'avoir à laisser un député en attaquer un autre par des méthodes de ce genre, sans laisser à celui qui prétend qu'on ne rapporte pas ses paroles fidèlement le droit de parler pour rectifier. On ferait dire à un député d'importe quoi.

M. l'Orateur: Je l'ai déjà expliqué, dans ce cas, le député doit rappeler ce qu'il a dit, mais sans discuter son affirmation. Le député de Shefford a droit de déclarer qu'il a dit huit enfants, ou sept enfants, mais il ne peut pas argumenter pour montrer que c'est lui qui a raison.

(Applaudissements à droite)

M. Moreault (Rimouski): J'accepte la déclaration du député de Shefford comme étant l'honnêteté de ces intentions.

Je parlais surtout de cela pour exprimer un regret. Si ces paroles avaient été prononcées dans une conversation privée, ou dans les limites d'une paroisse, ce serait moins grave. Mais elles ont été prononcées en Chambre et les journaux - qui, Dieu merci! font toujours des rapports fidèles et complets - les ont rapportées, et elles ont été

répandues aux quatre coins de la province. On devrait s'empêcher de faire semblables déclarations, parce qu'elles sont de nature à décourager les aspirants colons et pourront faire croire que leur vie est absolument impossible. On devrait mépriser de pareils moyens qui ne servent qu'à nuire à la colonisation.

Je m'étonne que l'on ait affirmé que le gouvernement ne s'occupait de colonisation qu'à la veille d'une élection. Au contraire, il suffit de connaître ce qu'a fait le premier ministre pour constater la colonisation a été constamment suivie de façon intensive et méthodique depuis 16 ans. Dans Rimouski, et je suis sûr qu'il en est ainsi dans toute la province, nos colons sont absolument satisfaits. Ils n'ont pas les loisirs des chômeurs des villes, mais ils sont heureux de travailler. L'an dernier, à Biencourt, le feu a détruit 59 résidences de colons. Je suis allé rencontrer ces colons avec mon ami le député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain). Ils nous ont dit: "que le gouvernement nous aide à reconstruire, et nous restons sur nos lots." Le gouvernement s'est empressé de leur venir en aide, et aujourd'hui la colonie est redevenue florissante.

(Applaudissements à droite)

Dans certaines paroisses, la population est passée, en deux ans, de 30 à 40 familles à 125. Le plan Vautrin a été marqué par des progrès considérables. Dans ma région, il a permis la naissance de plusieurs colonies nouvelles. Je demande au ministre de continuer cette œuvre. Je demande surtout aux députés des villes de reconnaître les bienfaits de la colonisation. Si les travaux de chômage se font uniquement dans les villes, ils n'encourageront pas le retour à la terre. Un grand nombre de terriens sont attirés par les villes, où les chômeurs gagnent plus, à ne rien faire que les colons qui travaillent péniblement. Il faut aussi supprimer les secours directs.

Il conclut en disant que le plan Vautrin a été marqué par des progrès considérables. Dans sa région, déclare-t-il, il a permis la naissance de plusieurs colonies nouvelles.

Je suggère au ministère du Travail de décider que les travaux pour soulager le chômage se feront non seulement dans les villes, mais aussi dans les districts ruraux. Selon lui, ce serait un complément nécessaire au système urbain, car il préviendrait l'exode d'un grand nombre de terriens qui sont attirés par les villes, où les chômeurs gagnent plus, à ne rien faire, que les colons qui travaillent péniblement.

Je félicite le gouvernement d'accorder la loi des pensions de vieillesse. Je m'étonne que l'on ait

reproché au premier ministre d'avoir oublié les petits, les faibles, ceux qui sont dans le malheur. S'il est un homme qui ne mérite pas ce reproche, c'est bien lui.

(Applaudissements à droite)

On oublie de dire que la pension des vieux, elle existe depuis bien des années, grâce au dévouement des institutions religieuses qui ont soin de nos vieillards infirmes ou malades, ainsi que de nos orphelins. Quand elles n'ont plus été capables de suffire à la tâche, elles se sont adressées au gouvernement, et c'est alors que le secrétaire de la province (l'honorable M. David) a proposé cette admirable loi de l'assistance publique, pour leur permettre de continuer leurs œuvres auprès de nos vieux, de nos malades et de nos orphelins.

(Applaudissements à droite)

Le gouvernement a dépensé des sommes considérables pour construire ou agrandir les hospices et les hôpitaux.

Au sujet de la loi des accidents du travail, je réprovoe les critiques de l'opposition à l'effet que personne ne serait satisfait de cette loi, les médecins moins que les autres. Je suis médecin et je puis dire que la loi donne absolument justice à la profession médicale.

Des voix de l'opposition: Oh! oh!

M. Moreault (Rimouski): Pour s'en convaincre, que l'on se rappelle la situation d'autrefois. Avant la loi de 1928, nous avions l'occasion de soigner l'accidenté. Seule la première visite, le premier pansement nous étaient payés de façon garantie, pour la modique somme de \$2. Pour les autres, il fallait se faire payer par l'accidenté qui souvent n'avait pas le moyen.

Ce dernier était généralement un pauvre ouvrier, père d'une nombreuse famille, ce qui veut dire que le médecin ne recevait pratiquement rien. La dernière loi a donné satisfaction, certes pas à toute la profession médicale, mais on sait qu'il est impossible de plaire à tout le monde et à son père. On critique le fait que l'accidenté n'a pas le choix de son médecin. Il est tout naturel que celui qui paye le traitement et l'hôpital ait son mot à dire dans le choix du médecin. Je crois que cette disposition de la loi a sa raison d'être.

M. Trudel (Saint-Maurice): Est-ce que le député de Rimouski veut laisser croire qu'actuellement le médecin est payé par les compagnies?

M. Moreault (Rimouski): Il est ordinairement payé par la Commission des accidents du travail. Dans certains cas, ils sont payés par les compagnies. Par exemple, quand les compagnies se livrent à des exploitations loin des centres, elles louent les services des médecins, qui traitent non seulement les blessés, mais tous les cas qui se présentent à eux.

M. Trudel (Saint-Maurice) fait signe que non.

M. Moreault (Rimouski): C'est bien comme cela!

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Est-ce que l'ouvrier ne paye pas alors une contribution?

M. Moreault (Rimouski): Oui, mais pas quand il s'agit d'un blessé, seulement quand c'est pour quelqu'un de sa famille.

Des voix de l'opposition: Non, non.

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Le député de Rimouski voudrait-il nous dire pourquoi on a enlevé aux accidentés le droit de se servir de leur médecin de famille?

M. Moreault (Rimouski): Je l'ai déjà dit, mais je crois qu'il y a une autre raison. Les ouvriers réclamaient une loi comme celle de l'Ontario. On la leur accorda. Mais quand le bill fut soumis au Conseil législatif, si je me rappelle bien, on l'a amendé. On a voulu éviter certains inconvénients que j'ai soulignés.

M. Drouin (Québec-Est): Je comprends que, quand le bill est venu en cette Chambre, on a accordé le choix du médecin et qu'au Conseil législatif on l'aurait enlevé. Mais est-ce que cette Chambre n'a pas approuvé ce changement quand il est revenu devant elle?

M. Moreault (Rimouski): Je suis prêt à accepter la déclaration du député de Québec-Est. Je disais cela de mémoire. Il se peut qu'elle ait fait défaut.

Cette loi a été ainsi rédigée parce qu'il y avait eu des abus, qui ne pouvaient que se produire, quand on connaît la nature humaine. Je signale, par exemple, que le médecin de famille est censé se laisser plus facilement influencer qu'un étranger, quand il s'agit de décider du moment où l'accidenté

est capable de reprendre le travail. D'ailleurs, la Commission ne s'est pas toujours prévalu de son privilège.

Parlant de la voirie, il dit que le gouvernement a fait beaucoup pour les cultivateurs et l'œuvre de la colonisation, mais il reste encore beaucoup à faire. Certains voudraient, dit-il, retourner au système antique des parts de route, chemins de front, etc. Ce sont les bons chemins qui ont permis le développement rapide de la colonisation.

Je demande au nouveau ministre de la Voirie (l'honorable M. Côté) de continuer l'œuvre de son prédécesseur (l'honorable M. Perrault), d'amplifier si possible cette méthode en poussant aussi loin que possible les routes, lesquelles permettent le transport des effets des colons.

(Applaudissements à droite)

Il demande au ministre de continuer sa politique par laquelle la province de Québec qui, selon un mot de M. Bennett lui-même en pleine Chambre des communes, a été conduite à la tête de toutes les provinces.

Il demande au gouvernement de continuer son œuvre d'assistance, de colonisation, de voirie et d'agriculture. Il fait l'éloge du ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) et il vante ses œuvres.

Si la gauche fait des reproches au gouvernement, ce qui ne doit pas nous étonner, le gouvernement trouvera toujours, chez les députés de la droite, les meilleurs encouragements.

(Longs applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny)⁴: (Applaudissements de la gauche) M. l'Orateur, si vous voulez cet après-midi entendre des confessions, je vous en ferai deux; d'abord, la mienne, qui sera également, je crois, celle de la grande majorité de l'électorat; puis je ferai celle du régime agrippé au pouvoir, puisqu'il ne veut pas se confesser lui-même.

L'honorable premier ministre a bien voulu faire un acte d'humilité historique en s'aplatissant devant le député de L'Assomption (M. Gouin) qu'il avait essayé de ridiculiser quelques mois auparavant; mais il ne s'est pas confessé. Comme toujours, le régime a fait les choses à l'envers: il a accompli sa pénitence - une très dure - avant d'accuser ses fautes et d'en formuler le regret.

M. l'Orateur, j'accuse tout de suite, et bien humblement ma faute, qui est celle de la majorité des citoyens de cette province; après quoi, je ferai valoir certaines circonstances atténuantes, qui diminuent ma culpabilité ainsi que celle de l'électorat.

Je suis de ceux qui, jusqu'à ces dernières années, appartenait à cette classe de citoyens qui croyaient avoir fait leur devoir en accomplissant leurs obligations professionnelles et familiales.

Préoccupé par les tâches du foyer, du bureau et du professorat, je ne prenais guère le temps de me demander si la chose publique était gérée pertinemment, si la politique était suffisamment sociale, si la province de Québec appartenait de plus en plus, ou de moins en moins, aux descendants des valeureux pionniers de la Nouvelle-France.

Sans doute, certains points d'interrogation se posaient-ils vaguement à mon esprit de temps à autre, mais je m'y arrêtais peu. Renseigné et influencé par une presse contre laquelle je n'avais, dans le temps, aucune défiance, je me disais, après tant d'autres, que la critique est facile, mais que l'art est difficile; puis sans enquête sérieuse, j'accordais à nos gouvernants le bénéfice du doute. Je votais généralement sans enthousiasme pour tel ou tel parti, en tenant compte surtout de la personnalité des candidats. Les journaux du régime qui vient de recevoir son avis de congé se montrent donc malhonnêtes en me représentant comme un bleu. D'ailleurs, si le bleu a été mal porté durant un certain temps, le rouge est encore plus mal vu aujourd'hui.

(Applaudissements)

Voix à droite: Pas tant que ça.

M. Grégoire (Montmagny): Comme question de fait, c'est au Parti libéral que j'ai accordé la plupart de mes votes jusqu'en 1935.

M. Lapointe (Wolfe): Et 1911?

M. Grégoire (Montmagny): Avec le Parti nationaliste ou plutôt, comme question de fait, je n'avais pas le droit de vote. Et, ma foi, on ne trouve guère que des nationaux, partout, excepté au Parlement, surtout depuis les élections du 25 novembre.

Des voix de l'opposition: Pas tant que ça!

M. Grégoire (Montmagny): Pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'expliquer ici, les citoyens de la ville de Québec sont venus me prier, en février 1934, de me porter candidat à la mairie. Revenu de l'étonnement que m'avait d'abord causé cette invitation pressante, j'acceptai de briguer les suffrages et je fus élu, sur un programme de restauration municipale, indépendamment de tout parti politique.

Dès le lendemain du vote, je me mis résolument à l'œuvre, abandonnant complètement mon bureau d'avocat, pour devenir, dans toute la force du mot, un homme public municipal. Je constatai bien vite, à ce poste, que les hommes publics soucieux de leurs responsabilités envers l'électorat ont grandement besoin du concours de tous les citoyens honnêtes; et je ne fus pas long à conclure qu'en me contentant d'être honnête, en m'abstenant de surveiller ce qui se passe au Parlement, j'avais, jusque-là, manqué à mon devoir civique. Voilà, M. l'Orateur, la faute que j'avoue en toute humilité; faute plus grave qu'elle n'en a l'air, puisque l'apathie des citoyens, je le comprends maintenant, fait la force de politicaliseurs; ces organisateurs expérimentés de la faillite politique et nationale.

(Applaudissements à gauche)

J'ajoute, comme circonstance atténuante, que mon incompréhension partielle du devoir civique avait pour cause la lecture de journaux qui me trompaient sur les mérites et les démérites de nos hommes politiques, journaux entretenus par le gouvernement de Québec, avec l'argent du public, celui des conservateurs et des indépendants comme des libéraux, pour empêcher le peuple de voir clair dans les affaires publiques, et pour assurer la réélection facile de députés plus disciplinés dans le parti que dans la famille nationale. Journaux menteurs, insinuateurs et sophistiques comme ce jeune phraseur - Lucien Parizeau - que le régime a engagé pour faire la leçon au peuple par voie radiophonique, sur toutes les questions qu'il ignore et qu'il dénature, y compris celles qui confinent à la religion, comme si ce débiteur de phrases n'était pas l'esprit le plus avancé de tous les rédacteurs d'un défunt journal condamné par l'autorité religieuse comme manquant de sens chrétien et, par le peuple canadien-français, comme manquant d'équilibre et de savoir-vivre.

Une voix ministérielle: Y compris Jobidon?

M. Hamel (Québec-Centre): Nous l'avons désapprouvé officiellement, nous!

M. Lapointe (Wolfe): Mon honorable ami a donné l'exemple pendant les élections. Pourquoi ne donnez-vous pas l'exemple à la radio?

(Applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): Je donne rendez-vous au député de Wolfe dans son comté aux prochaines élections.

(Applaudissements à gauche)

Le député de Wolfe est peut-être l'un de ceux qui ont dit que je ne répéterais pas en Chambre ce que j'ai dit à la radio. S'il veut bien m'écouter, il verra que je n'ai pas peur.

(Applaudissements à gauche)

M. Lapointe (Wolfe): Je soulève un point d'ordre.

M. Tremblay (Maisonneuve): Ça chauffe!

M. Lapointe (Wolfe): Vous deviez venir aux dernières élections. On vous attend. Je dis que le député de Montmagny a dit et répété des choses à la radio qu'il n'aurait pas la bravoure de répéter en Chambre. C'est moins dangereux de parler derrière un micro qu'en Chambre.

M. Grégoire (Montmagny): Le député de Wolfe a dit que je ne répéterais pas en Chambre ce que j'ai dit à la radio. S'il veut bien m'écouter, il verra que je répète ici tout ce que j'ai dit à la radio.

(Applaudissements à gauche)

M. Lapointe (Wolfe): Vous allez trouver quelqu'un pour vous répondre ici.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Avec des briques et des barres⁵ de fer?

(Rires)

M. Grégoire (Montmagny): Je veux, M. l'Orateur, que mes premières paroles prononcées en cette enceinte parlementaire soient un acte d'accusation formel contre le gouvernement, qui a berné l'électorat de cette province par l'organisation d'une presse qui sème le mensonge et l'insinuation, qui cache et dénature la vérité, qui insulte tous les adversaires du gouvernement et prend des airs de vierge scandalisée devant les actes de légitime défense de ses victimes.

Cette presse que le gouvernement entretient grassement avec plus d'un demi-million par année de notre argent, voilà l'instrument de déformation civique dont nous avons presque tous subi, pendant un certain temps, l'influence néfaste.

Grâce à cette presse perfide, nous en étions rendus à ne plus avoir de véritable opinion publique, en cette province; le terrorisme ministériel exercé par cette presse entretenue décourageait les plus énergiques protestataires; notre faillite nationale et notre asservissement social étaient dissimulés derrière les éloges dithyrambiques du *Soleil*, de

L'Événement, du *Canada* et des autres organes bien payés pour chanter sans cesse les louanges du gouvernement et couvrir d'ignominie les oppositionnistes et les indépendants.

Les auteurs de cette conspiration contre l'âme nationale semblent avoir oublié le caractère sacrilège de leur acte. Tromper systématiquement le peuple, en pays démocratique et parlementaire, c'est le trahir odieusement, c'est lui imposer un mauvais gouvernement, qu'il renverserait avec colère, s'il le connaissait tel qu'il est. N'eût-il commis que ce crime contre l'intelligence populaire que le gouvernement actuel mériterait un congé de quatre ans et plus.

Des voix ministérielles: Il est trop tard!

M. Grégoire (Montmagny): En qualité de maire de Québec, j'ai eu l'occasion de connaître bien vite, M. l'Orateur, la magnanimité des dieux de l'Olympe parlementaire. À peine entré en fonction, j'ai constaté que j'avais à dos tout ce régime, avec sa presse, sa députation, ses clubs et ses coulissiers, dès que je voulais effectuer une véritable restauration municipale, au bénéfice des 140,000 âmes constituant la collectivité municipale de Québec. Moins de 24 heures après ma première élection à la mairie, *L'Événement*, l'une des feuilles les plus hypocrites du régime, par un article dont les Québécois se souviennent, essayait de me faire chanter.

Mais j'avais assumé trop sérieusement mes nouvelles fonctions pour m'en laisser imposer par le régime provincial. Je soutins facilement toutes les attaques du régime, sentant bien que le public m'appuyait. Je devins même, très consciemment, de plus en plus agressif à mesure que le gouvernement et ses créatures intensifiaient leur guerre contre moi. Voilà comment il se fait qu'aujourd'hui l'indépendant à tendances libérales est devenu un adversaire convaincu de ce gouvernement et le sera jusqu'au renversement de ce régime auquel nous devons la déchéance économique et sociale de notre peuple, le rabaïssement de la politique provinciale, au niveau d'une vulgaire question de places, d'intrigues, de patronage et de camouflage.

Pendant qu'à l'Hôtel de Ville de Québec j'apprenais à connaître le régime, naissait dans cette province un mouvement dont les chefs eurent le courage de démasquer ce même régime jusque-là connu à travers le prisme trompeur des comptes rendus, des photographies et des articles de ses journaux, payés avec l'argent du peuple, pour mentir au peuple.

Les dénonciations de l'Action libérale nationale, jointes à l'expérience que je faisais moi-même de la singulière honnêteté des interventions provinciales dans le domaine municipal, m'ont complètement ouvert les yeux sur la nécessité de chasser des gouvernants responsables de désastres aussi terrifiants.

Et lorsque j'analyse le vote du 25 novembre et celui du 17 février - le premier ministre a-t-il quelque souvenir de ces deux dates? - lorsque je considère l'évolution des esprits qui se poursuit, je constate avec plaisir que tout l'électorat de cette province regrette comme moi sa faute d'avoir si longtemps mal compris son devoir civique, sous l'influence de la presse subventionnée du régime, et d'avoir jusqu'ici maintenu au pouvoir un gouvernement qui administre la province au bénéfice d'une caste privilégiée, mais au détriment du peuple.

Et d'un bout à l'autre de la province, depuis les dernières élections encore plus qu'auparavant, nous avons le même plaisir de voir nos concitoyens décidés d'en finir avec un régime coupable de sabotage de notre patrimoine national, coupable de scandales multiples, coupable de l'ignominieuse loi Dillon, coupable du désarroi municipal, coupable de l'embarras où se trouvent nos jeunes gens sans avenir, coupable de la domination de la province par les trusts, coupable un peu de tout ce qui fait notre misère et notre humiliation à nous, peuple de Québec.

(Applaudissements à gauche)

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): Coupable de la guillotine.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça n'intéresse pas le député. Pour être guillotiné, il faut avoir une tête.

(Rires et applaudissements à gauche)

M. Grégoire (Montmagny): Attendez et je vais vous en parler de la guillotine. M. l'Orateur, si j'en juge par le discours du trône qui fait l'objet du présent débat, le gouvernement ne songe ni à se confesser ni à réparer les torts qu'il a causés à notre peuple par son incurie, son incompétence, son manque de scrupule, ses lois néfastes, permettant...

M. l'Orateur: Le député peut faire la charge qu'il veut contre le gouvernement, mais il doit employer des expressions parlementaires et courtoises. Il n'est pas parlementaire de parler d'incurie.

M. Grégoire (Montmagny): Et si c'est vrai?

M. l'Orateur: Je demande au député de ne se servir que d'expressions parlementaires. Il peut faire toutes les remarques qu'il voudra; il peut exposer tous les faits, mais en se servant d'expressions parlementaires. C'est le devoir de l'Orateur de la Chambre, et tous les auteurs parlementaires s'entendent pour dire cela, de maintenir l'ordre en Chambre et de voir à ce que la discussion soit toujours courtoise. Je demande donc au député, comme je le demande à tous les autres, et c'est mon devoir de le faire, de n'employer que des expressions courtoises et parlementaires.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Je soulève un point d'ordre à ce sujet. Le député de Montmagny vient de déclarer que le gouvernement est composé d'hommes sans scrupules. Il n'a pas droit d'employer de semblable expression. Cette expression n'est pas parlementaire, et je lui demande de la retirer.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Les règlements ne sont pas faits pour bâillonner un député. Il est élémentaire d'attendre qu'il y ait une raison de soulever un point d'ordre. Le point d'ordre doit être invoqué au moment même où le désordre se produit en Chambre. Le premier ministre soulève un point d'ordre au sujet d'une expression que le député a employée il y a déjà longtemps.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Le député vient de le dire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y a déjà longtemps que cela a été dit. Avant de rendre une décision, je demande que l'on attende au moins que les principaux intéressés aient exprimé leur manière de voir. De plus, le premier ministre, comme les autres, doit soulever une question d'ordre au moment où il croit que le désordre se produit. Les paroles dont il se plaint ont été prononcées depuis longtemps, si elles l'ont été. J'ajouterai que les points d'ordre ne sont pas faits pour permettre à un premier ministre d'intimider un député qui fait son devoir.

(Applaudissements)

Je réalise parfaitement les tactiques du gouvernement. Elles sont évidentes. Au début, nous avons entendu les interruptions fréquentes du député de Wolfe (M. Lapointe). Le député de Wolfe interrompt l'orateur à tout moment. Nous ne

tolérerons pas cette façon d'agir. Je demande à tous les membres de la Chambre d'observer les règlements, mais ces règlements ne sont pas faits pour bâillonner un représentant du peuple.

(Applaudissements à gauche)

Des voix ministérielles: On fait comme vous.

M. Duplessis (Trois-Rivières): On ne bâillonnera pas un orateur dans cette Chambre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Assis) Le chef de l'opposition peut dire son avis sur le point d'ordre, mais non prononcer un discours. Le point d'ordre n'est pas décidé.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre qui aime tant l'ordre devrait au moins connaître ce règlement qui oblige un député à se lever pour parler.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je croyais que le député comprendrait sans que j'aie besoin de me lever! J'ai soulevé un point d'ordre. J'ai dit que le député de Montmagny (M. Grégoire) avait employé l'expression "sans scrupules" en parlant du gouvernement, que cette expression n'était pas parlementaire, et je lui ai demandé de la retirer.

M. l'Orateur: Il y a un point d'ordre lorsqu'il y a une question d'ordre à régler.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je continue sur le premier point d'ordre, me réservant de parler sur le second.

M. l'Orateur: Il n'y a qu'un point d'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre était donc hors d'ordre en parlant deux fois sur le même point d'ordre. Le député de Montmagny a dit que le régime manque de sens pratique, il a parlé de l'incurie du régime, on a le droit de dire que le gouvernement a perdu le sens de ses responsabilités; ça s'est dit plusieurs fois antérieurement dans les parlements. Je pourrais citer des textes de décisions rendues par des présidents des Communes anglaises et des Communes d'Ottawa qui décrètent que cette expression n'est pas répréhensible. On a le droit de dire que le gouvernement est sans scrupules, surtout quand cela est vrai. Je pourrais citer plusieurs auteurs à cet effet. Je demande qu'on laisse parler l'Orateur.

M. l'Orateur: Il y a un point d'ordre lorsqu'il y a une question d'ordre à régler. Les règlements et les usages obligent l'Orateur de la Chambre à certains devoirs. C'est lui qui doit veiller au maintien de l'ordre en Chambre, et c'est à lui de rappeler un député à l'ordre lorsque l'ordre est violé. Il faut qu'il en soit ainsi, si l'on veut que les discussions de la Chambre gardent la dignité nécessaire.

J'ai rappelé très amicalement au député de Montmagny (M. Grégoire) qu'il ne doit pas se servir d'expressions non parlementaires. Il peut exposer tous les faits qu'il voudra, mais le faire avec des expressions parlementaires.

Je lui ai demandé cela avec toute la courtoisie possible. Le député de Montmagny est avocat et il peut facilement changer certains mots pour exprimer la même pensée.

Deuxièmement, les décisions des présidents sont là pour dire quelles sont les expressions qui ne sont pas parlementaires. Je ne veux pas les citer. Il y a l'expression "scandaleux", l'expression "sans scrupule" qui sont antiparlementaires.

Comme je ne l'ai pas entendu se servir de l'expression mentionnée par le premier ministre, je ne puis lui demander de la retirer. Toutefois, si je l'avais entendue, je le prierais de la retirer.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je demanderais au député de Montmagny de dire s'il s'est servi de l'expression que j'ai mentionnée.

M. Grégoire (Montmagny): J'ai dit que les membres du gouvernement manquaient de scrupule.
(Rires et applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je demande au premier ministre de respecter l'ordre et de ne pas parler si souvent.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Quand je parle, c'est pour dire quelque chose.
(Applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça coûte cher à la province.

M. Grégoire (Montmagny): Je dois dire, M. l'Orateur, que je ne suis pas venu ici pour faire l'éloge du gouvernement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous n'en avons pas besoin.

M. Grégoire (Montmagny): On me demande d'employer des expressions courtoises. Qu'on remarque que je fais des efforts pour employer les expressions dont je me sers. Je suis obligé de me retenir pour ne pas me servir d'expressions plus dures encore.

(Rires à gauche)

Le dernier discours du trône, l'un des plus longs qui aient été prononcés dans cette Chambre depuis 1867, est également le plus vide de sens, le plus mal adapté aux besoins de l'heure.

Que notre gouvernement moribond le veuille ou non, c'est un ordre nouveau que réclament les circonstances économiques et sociales actuelles. Les législateurs, qui comprennent notre époque, doivent préparer les cadres d'une société qui ressemblera assez peu à celle d'aujourd'hui, qui s'inspirera du principe de la primauté du consommateur et qui veillera à maintenir le pouvoir d'achat des masses, en vue de permettre le fonctionnement normal de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Dans cet ordre nouveau, les financiers auront perdu leur hégémonie sur la politique et sur l'économique; c'est la nation elle-même qui déterminera ses orientations économiques, par l'entremise d'un gouvernement national comme celui que nous promettent le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) et le député de L'Assomption (M. Guoin), avec le concours des meilleurs éléments libéraux, conservateurs et indépendants d'hier. En attendant l'instauration de cet ordre nouveau, notre régime, malchanceux dans ses replâtrages sociaux comme dans ses replâtrages ministériels, devra concevoir et réaliser avec justice son programme de travaux publics.

Dans cette province, il n'est pas seulement que les rouges et les intimidés qui aient droit de manger leurs trois repas. Il est criminel de profiter de la misère d'un homme pour tuer en son âme ce qu'il y a de plus beau: l'opinion, la conviction, la fierté.

Évidemment, l'imagination fait défaut, chez nos honorables amis de la droite, et jamais le peuple de cette province ne saurait attendre le salut de gouvernants aussi peu hardis dans la voie des conceptions sociales.

M. Lapointe (Wolfe): L'honorable député me permet-il une question?

M. Grégoire (Montmagny): Oui.

M. Lapointe (Wolfe): Je soulève un point d'ordre. L'honorable député sait-il qu'un membre de la Chambre ne peut pas lire son discours ici? N'est-il pas au fait des règlements?

M. Grégoire (Montmagny): L'honorable député de Wolfe a oublié que certains de ses amis n'ont pas même levé le nez de leur papier. Lui, qui est en arrière, s'il n'avait pas été aveugle, aurait dû voir maints de ses collègues lire leurs discours d'un bout à l'autre.

Après toutes les manœuvres dont nous avons été témoins avant, pendant et après les élections du 25 novembre, il est absolument nécessaire de mettre en garde le gouvernement actuel contre la tentation de pratiquer jusqu'au bout son "Crois ou meurs". Il faut que cela change.

M. Drouin (Québec-Est): C'est de l'intimidation!

M. Grégoire (Montmagny): Que le député de Wolfe essaie simplement de comprendre ce que je vais dire! Ça va être pour lui un effort considérable!
(Applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ne demandez pas l'impossible!
(Rires)

M. Grégoire (Montmagny): Un discours du trône, c'est avant tout le programme de législation que le gouvernement se propose de soumettre à l'approbation des députés. C'est une récapitulation des œuvres passées, seulement lorsque le gouvernement veut faire oublier l'inconsistance de sa politique actuelle.

Ce qui nous intéresse, ce qui intéresse le peuple de cette province, c'est l'annonce de mesures nouvelles propres à diminuer, sur les épaules de nos concitoyens, le fardeau de la crise, et à orienter notre province dans la voie d'un progrès qui enrichisse non seulement les amis du gouvernement et les magnats de ci et de ça, mais tous ceux de nos compatriotes qui ont du talent, du cœur et de la ténacité.

On nous dit, dans le discours du trône, que le gouvernement va donner du travail aux chômeurs. Est-ce enfin, le rachat de la promesse faite par M. le premier ministre à Saint-Raymond en 1931? C'est bien tard. Nos concitoyens ont beaucoup souffert depuis cette date. Nous étudierons avec attention tout projet que nous soumettra le gouvernement pour adoucir le sort des ouvriers et des autres que le machinisme et la rationalisation industrielle ont chassés du champ du travail.

Toutefois, il ne suffit pas d'organiser des grands travaux publics, pour résoudre le problème du chômage. Lorsqu'une proportion excessive de nos concitoyens travailleront pour le gouvernement et

retireront de l'État leur pain quotidien et celui de leur famille, nous ne serons pas loin d'avoir constitué en cette province un État socialiste, ainsi que le disait récemment *L'Action catholique*. Et comme un grand nombre de nos chômeurs ne pourront pas participer à ces travaux publics, nous conserverons encore la déprimante et désastreuse institution des secours directs.

Ces pauvres juifs, ils sont bien malchanceux: leur enthousiasme a fait déborder les boîtes de scrutin, au grand scandale de la population. Puis voici qu'ils perdent leur privilège de travailler pendant que les chrétiens observent le dimanche selon la coutume chrétienne, deux fois millénaire, mais fortement en baisse de toute façon, en cette province, sous le régime que nous dénonçons pour mille autres raisons.

Le gouvernement n'est certainement pas responsable de ce malheur qui tombe sur Israël. Il a fait ce qu'il a pu pour maintenir le privilège juif en pleine province chrétienne. Il ne se décide enfin à l'abolir qu'après avoir posé à la Cour d'appel, sur son droit d'intervention, une question tellement naïve que MM. les juges, malgré toute leur déférence pour le pouvoir législatif, ont dû faire remarquer, en termes non équivoques, l'inanité d'une telle question.

Si donc, en cela, le gouvernement fait un peu de rechristianisation, il faut bien reconnaître que ce n'est pas spontanément, mais par suite d'un mouvement d'opinion publique puissant et respectable, que ses organes officiels ont essayé longtemps de représenter fausement comme une manœuvre de basse politacailerie, afin de la faire avorter. Le triomphe de la cause du dimanche est l'œuvre de la Ligue du dimanche et de la presse indépendante; elle est aussi l'humiliation du régime.

Un bureau de placement, voici du nouveau. C'est sûrement le premier discours du trône dans lequel on trouve une farce aussi bien réussie. Un bureau de placement dans une province où il n'y a pas de places à distribuer. Peut-on se moquer du monde avec une plus grande désinvolture?

Je sais ce dont je parle. Ayant l'occasion de rencontrer beaucoup d'hommes d'affaires, je puis vous assurer qu'ils n'ont pas besoin de fréquenter les bureaux de placement, lorsqu'ils ont une vacance à remplir dans leur personnel. Pour une position ouverte, il se présente en moyenne quarante ou cinquante solliciteurs.

En quoi avons-nous besoin, je vous le demande, M. l'Orateur, d'un bureau de placement, pour les jeunes ou pour les vieux, avant que nous

n'ayons mis de l'ordre dans le régime du travail. Le gouvernement avait déjà des bureaux de placement: l'École de réforme, la Cour de police et la Cour criminelle. Le procès de Hull a coûté \$100,000 à la province. Un vol avait été commis par des jeunes gens mal payés. Les employés de banques gagnent \$7 par semaine. Nos vidangeurs à l'Hôtel de Ville gagnent \$20 et \$21.

Jamais, pour ma part, je n'aurais voulu mettre dans la bouche du représentant du roi une telle plaisanterie: le bureau de placement pour les jeunes. Et ceux qui dénoncent cela sont traités de démagogues par le petit Parizeau du premier ministre. Farceurs que ces défenseurs du gouvernement!

Je comprends que le gouvernement pourra, par ces bureaux de placement, rafistoler sur un point sa machine électorale passablement détraquée de toutes parts, en disposant de quelques fonctionnaires additionnels; mais personne ne peut voir là l'intérêt général; personne n'admet que la province doive dépenser un seul sou simplement pour renflouer un régime qui l'a mal servie.

Le gouvernement se montre un peu mieux disposé, cette fois, envers les cultivateurs qui sont ruinés, faute de crédit. Ça, c'est le meilleur signe de la crainte éprouvée par le gouvernement de se voir obligé de comparaître devant le peuple prochainement.

Nos ministres sont opposés au crédit agricole; ils l'ont dit et redit; mais ils vont en accorder une espèce, afin de conserver le pouvoir. Et, après cela, le petit Parizeau au premier ministre - ce dénigreux national et religieux de métier qui se bat contre une prétendue démagogie avec toute la ridicule furie que Don Quichotte mettait à poursuivre les moulins à vent - le petit Parizeau du premier ministre, dis-je, viendra dénoncer les oppositionnistes comme des démagogues. Pitoyables farceurs que tous ces défenseurs d'un gouvernement indéfendable.

Tout ce que le gouvernement a fait de mieux, c'est-à-dire de plus social, en ces dernières années, c'est la loi de l'extension juridique des contrats collectifs. Or, le discours du trône nous laisse entendre clairement que le gouvernement s'est fait réprimander sur ce point par ses aviseurs les plus ordinaires, c'est-à-dire les trustards; car il hésite à marcher davantage dans cette excellente voie, où, d'ailleurs, il ne s'est engagé, nous le savons, que poussé par l'élément le plus actif de notre classe ouvrière.

Dans le discours du trône, nous ne trouvons aucun projet relatif aux trusts, à la loi des

compagnies, à la présence des ministres dans les conseils d'administration des grandes compagnies, au rappel de l'inique et scandaleuse loi Dillon, etc., etc. En somme, on a oublié tout le principal. La pauvreté d'idée qui caractérise ce discours du trône est d'autant plus grave que notre chère province traverse, avec le reste du monde, une période de rajustement économique et social qui nécessite une action courageuse de la part du gouvernement.

Il est vrai que M. le premier ministre nous a annoncé, dans son premier discours, la tenue d'un congrès, en vue de relibéraliser son parti et de renouveler son programme, mais la province n'a pas le temps d'attendre ces comices, qui, d'ailleurs, on peut s'y attendre, ressembleront aux deux congrès de la jeunesse libérale, tenus à Montréal et à Québec depuis un an, et qui n'ont rajeuni ni le régime, ni le programme, ni le parti, ni l'état-major, ni le chef. Cette annonce d'un congrès de relibéralisation n'est qu'une nouvelle mesure de cette temporisation sur laquelle compte M. le premier ministre (l'honorable M. Taschereau) pour regagner la confiance d'une jeunesse passée presque en bloc à l'Union nationale.

Les responsabilités du désastre national dont il est l'auteur ne sont pas une raison, au contraire, pour justifier le régime de se comporter comme s'il n'avait aucune connaissance de la crise et de la souffrance populaire. Que le régime le veuille ou non, un ordre nouveau se prépare dans la province de Québec. L'aveuglement volontaire ou inconscient de ceux qui sont saouls de faveurs n'arrêtera pas l'évolution en marche. Les gouvernants incapables de faire face aux conditions nouvelles n'ont qu'une chose à faire: donner leur place à d'autres meilleurs, que le peuple a, d'ailleurs, désignés clairement, le 25 novembre dernier, au cours d'un verdict qui eût été encore plus expressif, si le régime n'avait pas tant triché, verdict que l'électeur ne demande pas mieux que de répéter tout de suite, et plus fermement encore, afin de mettre un terme à l'incertitude politique qui entrave le progrès général et à l'usurpation de pouvoir qui scandalise les foules.

(Applaudissements)

Le régime n'a rien vu de la faillite de l'agriculture. Il n'a encore rien vu du caractère tout électoral de sa politique de colonisation; il n'a encore rien vu du désespoir de notre vaillante jeunesse, qui vit au crochet de familles vivant, hélas! de secours directs; il n'a encore rien vu de la conquête de la province par les étrangers; il n'a encore rien vu de la prolétarisation constante de notre peuple; il n'a encore rien vu de l'infiltration du communisme dans les milieux que sa politique imprévoyante a réduits à

la mendicité; il n'a encore rien vu du désastre municipal engendré non seulement par les dépenses de chômage, mais par le patronage, dont l'exemple le plus irrésistible part du parlement, et qui compte souvent les mêmes agents ici et dans les hôtels de villes; il n'a encore rien vu du discrédit dans lequel il est ainsi tombé ainsi que tous ces journaux entretenus avec un demi-million de l'argent des payeurs de taxes; il n'a encore rien vu, ni rien compris aux problèmes que posent le machinisme, l'industrialisme et la concentration des capitaux; il n'a vu ni compris le scandale du concubinage de la politique et de la finance non plus que cet autre scandale de l'achat de la presse avec l'argent public; il n'a pas encore compris l'impossibilité, même pour les membres du régime, de servir deux maîtres aux intérêts les plus contradictoires; les financiers et le peuple de cette province; il n'a pas encore compris que les trusts ruinent le compétiteur honnête, étranglent le consommateur sans défense et réduisent l'employé à un salaire de famine.

Bref, le régime ne voit rien et ne comprend qu'une seule chose: la nécessité de garder le pouvoir à n'importe quel prix. Et, ma foi, je me demande si le jour prochain où il lui faudra, coûte que coûte, déguerpir, il ne protestera pas, en disant qu'il est installé "de droit divin" dans son fromage, grâce à une prescription trentenaire.

M. l'Orateur, se trouvera-t-il un homme sérieux pour prétendre que mes propos sont exagérés? Mais tout le monde aujourd'hui pense ainsi depuis l'humble paysan et le modeste ouvrier jusqu'à l'intellectuel le mieux renseigné.

(Applaudissements)

En librairie, je trouve un livre tout récent "Mesures de notre Taille"⁶ de Victor Barbeau, un homme de talent, qui n'est pas dans la politique, et qui s'exprime néanmoins dans les termes sévères que voici:

"Comme les nègres de l'Afrique, comme tous les primitifs des quatre coins du globe qui ont servi de marchepied aux mégalomanes anglo-saxons, nous avons été asservis par les marchands et les industriels. Les voilà, nos vainqueurs. Partout où ils se sont installés pour monnayer la nature, nous avons marché derrière eux. Nous sommes devenus bûcherons, flottes, journaliers, manœuvres. Nous avons canalisé les rivières pour leurs bateaux, dévasté les forêts pour leurs scieries... L'agriculture et son complément essentiel, l'artisanat, nous eussent épargné cette humiliation. Plutôt que d'y diriger toutes nos forces, nous nous sommes, au contraire, plus étourdis que des phalènes, précipités vers les

feux que l'industrie allumait un peu partout sur nos collines. Après avoir servi les hommes, nous avons servi les sociétés anonymes, celles-là mêmes dans les conseils d'administration desquelles nous ne siégeons que par le jeu de la politique et de l'avocasserie. Aux Anglais et aux Américains, la direction financière, la direction technique; à nous, la coulisse. La preuve en est péremptoire; nos mandataires auprès de la grande industrie ne sont, à quelques exceptions près, que des ministres, des sénateurs et des avocats."

Voilà comment s'exprime un intellectuel de chez nous.

Un grand patriote, vénéré par tous ceux dont le matérialisme n'a pas pétrifié le cœur, M. l'abbé Lionel Groulx, s'exprime ainsi: "C'est un lieu commun, n'est-ce pas, que de parler de notre dérouté économique? Chaque jour nous apporte ce spectacle brutal d'un avoir qui se rétrécit comme une mystérieuse peau de chagrin. Et j'entends dire que l'opération d'arithmétique difficile ne serait pas de calculer ce qui nous reste. J'affirme, je pense, les vérités, des faits connus de tout le monde, quand je constate que notre patrimoine national - ou ce que l'on est convenu d'appeler de ce nom - sol, sous-sol, forêts, forces hydrauliques, mines, etc., ne figure pas au chapitre de notre propriété, ni ne capitalise pour nous. Ce qu'il nous arrive même de considérer comme un patrimoine inviolé, la terre défrichée, le sol voué à l'agriculture, nous rend-il ce qu'il pourrait nous rendre, si l'on tient compte, en ce domaine, de la sous-production et de la mévente?"

M. l'Orateur, si j'avais été ministre au temps où s'est ainsi consommée la ruine de mon peuple, j'en serais rouge de honte et je me hâterais de passer le commandement à des hommes animés d'un esprit nouveau, espérant les voir réparer les désastres dont j'aurais été la cause. Car, après tout, la province de Québec, qu'on le sache bien, n'a pas été créée pour le bénéfice de ses gouvernants; ce sont, au contraire, les gouvernants qui ont été constitués pour servir la province; et lorsqu'ils sont indignes ou incompétents, une alternative s'impose, c'est de démissionner. Le temps est passé, du moins en ce pays civilisé, où des tyrans pouvaient disposer de leur peuple comme le berger de son troupeau.

Qu'on ne vienne pas nous dire que le gouvernement est innocent de ces épreuves et de ces souffrances endurées par notre population.

Lorsqu'une prospérité factice nous cachait tous ces malheurs en préparation, le gouvernement et ses journaux se donnaient jalousement le crédit de tout ce qui se passait en cette province. Encore un

peu, le régime se fût attribué les heureuses alternances de pluie et de beau temps, dont se réjouissent, à tour de rôle, ruraux et citadins. Eh bien! Si le gouvernement se disait l'auteur de tout, lorsque les choses semblaient aller bien, il est très mal venu à éluder ses responsabilités, maintenant que les choses s'avèrent mauvaises.

D'ailleurs, s'il est mal de tout attendre du gouvernement, il faut cependant attribuer un rôle important à l'État, durant les périodes d'évolution sociale intense et difficile comme celle que nous traversons présentement, avec tous les peuples civilisés.

D'abord, c'est l'État qui doit tracer les plans d'après lesquels sera restaurée la cité. Je sais que le régime attend beaucoup de ses bienfaiteurs, les financiers, pour mettre fin à la crise.

Permettez-moi, M. l'Orateur, de différer radicalement d'opinion avec lui sur ce point. MM. Webster, Holt, Graustein, Smith et autres ont prouvé qu'ils avaient plus d'audace que les autres pour bâtir des trusts; mais ils n'ont en réalité déployé aucun génie vraiment créateur. Ils n'ont absolument rien créé, si ce n'est le stock mouillé de leurs compagnies.

Le progrès matériel dont nous jouissons depuis le début de ce siècle, ce n'est pas à nos trustards que nous le devons, mais à nos savants et à nos techniciens que la société a laissés vivre et mourir dans l'indifférence, quand elle s'agenouillait devant les ploutocrates comme devant des dieux, suivant en cela le pernicieux exemple de ses gouvernants très inférieurs à leur tâche.

Ces techniciens et ces savants, auxquels nous devons tout ce merveilleux progrès dont s'enorgueillit notre siècle, recevront un meilleur traitement et seront en mesure de rendre à l'humanité, le jour où l'État comprendra son devoir de les utiliser plutôt que de laisser monnayer toute leur productivité intellectuelle par des hommes pour qui seuls comptent les dividendes.

Je ne veux pas de socialisme, Dieu merci, mais je ne veux pas non plus de ce libéralisme économique sous l'inspiration duquel on a organisé le monde à l'envers, de manière à fausser la répartition des biens, de manière à tuer la véritable initiative privée, celle de tout le monde, puis à provoquer des "deadlocks" sociaux comme celui dont nous sommes victimes depuis 1929, et qui durera aussi longtemps que les politiciens continueront de mettre toute leur confiance et leur complaisance dans les financiers. Or, ces financiers, ils s'y connaissent en organisation financière, je veux

bien l'admettre; mais ils ignorent le domaine de la production, sur lequel ils ont étendu leur empire en étranglant sauvagement les plus faibles, ce qui signifie souvent les plus honnêtes.

Je suis fier, M. l'Orateur, de combattre sous le drapeau de l'Union nationale, parce que ce groupe nouveau, animé d'un esprit nouveau et disposant de méthodes nouvelles, veut enlever aux financiers, incompetents en la matière, la direction de la politique économique, pour la remettre là où elle aurait dû rester toujours: dans les mains du peuple, représenté par un gouvernement national, c'est-à-dire, administrant la chose publique dans l'intérêt du peuple, en actes autant qu'en paroles.

(Applaudissements de la gauche)

Du gouvernement, le peuple a le droit d'attendre plus qu'une administration honnête et progressive. Point de mire de toute la nation, le gouvernement a le devoir de donner le bon exemple en tout. Plus que cela, il doit diffuser partout et toujours l'éducation sociale et nationale. Cela suppose, évidemment, qu'il a lui-même une âme ouverte aux sentiments nobles.

Je comprends qu'un gouvernement préoccupé avant tout d'organiser le vol des élections et de conserver le pouvoir peut difficilement se faire le propagateur d'idées généreuses. Je conçois facilement qu'un régime représenté en cette Chambre par des députés élus, grâce à des tours de force comme ceux que l'histoire de la corruption électorale dans Québec vient d'enregistrer pour les comtés de Saint-Laurent, Abitibi et Québec-Comté, je conçois facilement, dis-je, qu'un régime aussi mal engendré ne puisse pas prêcher au peuple les mâles vertus qui le sauveront. Mais alors, c'est qu'il est indigne de gouverner, c'est qu'il doit aller se purifier dans l'opposition.

Lorsque l'Union nationale sera au pouvoir...

Voix à droite: Sera. Hein! Dites-nous quand?

Une voix à gauche: Ça s'en vient!

Une autre voix à droite: Ça va prendre du temps.

M. Grégoire (Montmagny): J'espère bien que ses chefs distingués, non contents de donner à la province une bonne administration, continueront de se faire les champions de toutes ces idées nouvelles, qui, chez nous, n'attendent que l'estampillage de l'autorité civile pour faire triompher leur chemin dans les esprits et les cœurs.

Code, procédure, statuts, élections, caisse électorale, places, terrorisme, information tronquée, voilà ce que l'on pourrait appeler les idées-forces mises en valeur par le régime, dont la politique a fait dévier notre peuple de sa vocation.

N'attendez pas du régime aucune campagne d'idées généreuses et fécondes. Il en est tout à fait incapable. Personne ne donne ce qu'il n'a pas.

M. Lapointe (Wolfe): Mon honorable ami me permettra-t-il une question? Mon honorable ami nous parle depuis 10 minutes de la "générosité" du gouvernement.

M. Grégoire (Montmagny): J'ai parlé de générosité et non de "générosité".

M. Lapointe (Wolfe): Qu'il nous parle donc de la sienne. Pourquoi ne s'occupe-t-il pas de son frère qui est à Valcartier, à 20 cents par jour, lui qui gagne \$12,000 par année?

M. Grégoire (Montmagny): Le député de Wolfe suit ses instructions à la lettre. Le premier ministre doit être fier de son député.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il ne perd rien pour attendre.

Une voix: Nous allons faire une enquête sur les lots de colonisation.

M. Lapointe (Wolfe): Je suis prêt à recevoir!

M. Grégoire (Montmagny): Plus stérile qu'un fruit sec, le gouvernement n'a pas plus semé d'idées fécondes qu'il n'a accompli d'actes généreux.

M. l'Orateur, je désire causer un instant de choses municipales. Le gouvernement traite de haut les municipalités, comme si celles-ci ne savaient pas s'administrer et comme s'il accomplissait lui-même des prodiges d'administration. D'abord, je refuse, pour ma part, d'accorder un certificat au régime avant l'enquête que nous ferons dans ses livres bientôt.

Voix à droite: Oh! Oh! Quand cela? Dites-nous quand!

M. Grégoire (Montmagny): Lorsque nous serons au pouvoir. J'ai dit que je voulais maintenant parler des affaires municipales. Il est facile d'administrer quand on est maître d'imposer des taxes à sa volonté.

Il énumère un certain nombre de sources de revenus dont les municipalités sont privées par le gouvernement et de charges qui leur sont imposées.

Il y a deux ans que je suis maire de Québec, déclare-t-il.

M. Côté (Gaspé-Nord): Deux ans, c'est trop.

M. Grégoire (Montmagny): Pour vous, mais pas pour le peuple de Québec. C'est que, jusque-là, le régime municipal à Québec a été imposé par le gouvernement.

Une voix ministérielle: Ce n'est pas le gouvernement qui élit le maire!

M. Grégoire (Montmagny): Le gouvernement municipal de Québec était une succursale du gouvernement de la province de Québec. J'ai essayé de réparer les erreurs des régimes précédents, qui étaient sous le contrôle du gouvernement. Je sais dans quelle écurie je suis entré et le ménage que j'ai à y faire...

Des voix ministérielles protestent contre le mot "écurie".

M. Lapointe (Wolfe): Vous avez voulu nettoyer l'écurie.

M. Grégoire (Montmagny): Je n'ai aucune hésitation à dire que le gouvernement est 10 fois pire que l'écurie de l'hôtel de ville.

M. Lapointe (Wolfe): Qui est dans l'écurie?

M. Duplessis (Trois-Rivières): D'après certains bruits que j'entends, j'en connais un.
(Rires)

Des voix ministérielles: Oh! Oh!

M. Duplessis (Trois-Rivières): On s'en aperçoit quand un certain député parle.

M. Grégoire (Montmagny): Il y a une foule de revenus qui devraient être rendus à la ville.

Le gouvernement nous a convoqués au sujet des propriétés qui doivent être vendues et il a essayé de nous faire comprendre.

Il parle d'un article du *Soleil* à ce sujet et il accuse ce journal d'avoir retardé l'entrevue avec le premier ministre.

C'est lui qui a fait voter la loi rendant la vente des propriétés pour non-paiement de taxes. Qu'il en prenne la responsabilité. Ce sont les amis du régime qui ne payaient pas leurs taxes autrefois. À l'Hôtel de Ville, j'ai trouvé les mêmes vendeurs que ceux du régime. Les anciennes administrations municipales ont favorisé les compagnies par des exemptions de taxes des achats de terrains. Je n'ai pas besoin de dire que j'arrivais à l'hôtel de ville mal à propos pour le régime. Tous les moyens étaient bons pour m'en sortir.

L'assistance publique coûte \$400,000 à la ville de Québec. Nous tirons les marrons du feu et c'est le gouvernement qui les mange. Nous payons \$30,000 pour l'École technique et une foule d'autres charges. La ville de Québec voit ainsi ses revenus diminuer et ses charges augmenter. Les citoyens de Québec marchent dans la boue. Les rues sont mal entretenues parce que le gouvernement prend tous les revenus des automobiles.

M. Lesage (Montréal-Laurier): Comme à Montréal.

M. Grégoire (Montmagny): Montréal et Québec sont les victimes du gouvernement qui garde pour lui tout le produit de la taxe sur la gazoline. Rien pour les villes. C'est le gouvernement qui vend la boisson. Si un chauffeur prend un coup de trop, la police municipale l'arrête, le traduit devant le "recorder" qui le condamne à \$100 d'amende. Or, ce \$100, nous l'envoyons au gouvernement.

Voix à droite: Démagogie.

M. Grégoire (Montmagny): Des maisons doivent être vendues à cause d'une loi du gouvernement qui décrète que les propriétés dont les taxes ne sont pas payées devront être vendues. Ce n'est pas la ville de Québec qui va vendre ces maisons, et elle ne les vendra que si le gouvernement la force à les vendre. Dans ces maisons, on souffre et on pleure en pensant au sort qui est réservé aux propriétaires. Plusieurs sont venus me voir à mon bureau.

Certaines organisations, que MM. les ministres connaissent bien, semblaient administrées par des surhommes; et, cependant, elles ont causé beaucoup de désillusions, le jour où des comptables indépendants de ces prétendus phénix en ont examiné les voûtes. Est-on sûr qu'il n'en sera pas ainsi du gouvernement qui est à l'abri, depuis 38 ans, de toute curiosité adverse ou indépendante?

Puis il est plus facile d'administrer, quand on est maître d'imposer des taxes à volonté, que lorsqu'il faut se contenter des maigres revenus permis par une autorité supérieure trop souvent marâtre. Permettez-moi, M. l'Orateur, d'énumérer ici, en passant, un certain nombre de sources de revenus enlevées aux municipalités par le gouvernement, puis quelques charges imposées en ces dernières années par le même gouvernement aux administrations municipales. Vous en viendrez sans doute à la conclusion que le gouvernement se réserve le rôle facile et impose aux municipalités une tâche excessivement ardue, surtout sous le régime de taxation foncière actuel, qui ne cadre plus avec les dépenses croissantes de nos villes et de nos paroisses et qu'il faut nous hâter de modifier, car toutes les municipalités s'enfoncent dans les déficits.

Il parle des impôts sur l'essence, des taxes d'enregistrement des autos, etc.

Mais je continuerai ce soir.

Le débat est suspendu.

La séance est suspendue à 6 heures.

Reprise de la séance à 8 h 45

Subvention

Ernest Harnois & Fils

M. Casgrain (Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 117 ratifiant un règlement du conseil de la cité de Joliette relativement à une subvention à être accordée à Ernest Harnois & Fils limitée soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Grégoire (Montmagny): Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard), non content de s'être séparé de ses amis sur la question de l'électricité, tente, maintenant, de mettre leur sincérité en doute. Il a prétendu que la ville de Québec possédait le pouvoir de municipaliser et que les administrateurs de la ville n'essayaient même pas d'en bénéficier. Le député de Saint-Hyacinthe va plus loin; il dit que le peuple finira par voir de quel côté est la vérité. Je ne connais pas, il est vrai, le problème de l'électricité comme l'honorable ministre du Commerce, seulement, sans être expert, un homme le moins averti peut tout de même constater les contradictions que se permet une autorité en matière d'électricité.

Notons que le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce a critiqué ouvertement la création de la commission Lapointe, Frigon et Macdonald. Le ministre a avoué que, pour instituer une enquête approfondie, il eût fallu une loi de la Législature. Il a admis de plus qu'il avait été donné peu de temps aux adversaires du monopole pour déposer leur mémoire devant cette Commission, alors que les compagnies, selon l'opinion du député de Saint-Hyacinthe, avaient leur mémoire préparé avant même la création de cette commission d'enquête. Cette Commission est tout de même l'œuvre de son chef dont il fait l'éloge depuis son entrée dans le ministère.

Or, puisque le père de cette commission, est uniquement l'honorable premier ministre, ne pouvons-nous pas conclure, - sans être expert cela va sans dire, - que le ministre du Commerce a accusé, à ce moment, le premier ministre d'être de connivence avec les compagnies, afin qu'elles se présentent devant cette commission illégale, mieux préparées, mieux avantagées que ne l'étaient les défenseurs des droits du peuple. Et c'est ce même monsieur qui vient, aujourd'hui, sur le parquet de cette Chambre faire l'éloge de son chef.

(Applaudissements à gauche)

Comment les compagnies pouvaient-elles avoir un mémoire préparé à l'avance, à moins que le premier ministre ne leur eût communiqué son désir

de créer cette Commission. Nous serions tentés de nous demander si cette Commission n'était pas un camouflage désiré par les compagnies elles-mêmes?

Le ministre du Commerce a déjà admis que les commissions gouvernementales étaient impuissantes à faire baisser les taux. Pour quelle raison accorde-t-il, aujourd'hui, tant de confiance à une Commission d'électricité qui ne jouit même pas des pouvoirs que le rapport de la commission Lapointe suggérait au gouvernement de lui accorder?

Le ministre du Commerce aimerait nous faire entreprendre la municipalisation, quand il faut toute une longue procédure pour faire diminuer un contrat de 12 ans à cinq ans. Je croyais que le premier ministre était pour la sainteté des contrats; en voilà tout de même un qu'il nous permettrait de réduire de douze à cinq ans. La limite à la sainteté du contrat n'était-elle pas de cinq ans, pourquoi ne pas le réduire à zéro, ce contrat, tel que nous le demandions? De douze à cinq ans, la sainteté restait sauve, mais de cinq à zéro, elle devenait violée. Et la sainteté du contrat entre la Québec Power et la cité de Québec a trop bien été célébrée chez le fils du premier ministre, le soir de sa signature, pour que nous ne soyons pas tous portés à le respecter religieusement.

(Rires à gauche)

Le ministre du Commerce, à ce que l'on dit, ne devait pas faire partie du cabinet actuel, à moins d'obtenir 100 % de ce qu'il demandait. Or, dans ce mémoire signé de sa main, qu'il a présenté au nom de l'Union des municipalités, devant la commission Lapointe, l'Union des municipalités de la province de Québec recommande au gouvernement d'adopter, dès que faire se pourra, certaines mesures suivantes. L'on en compte 13 et, parmi ces mesures, la neuvième se lit comme suit:

"Il est résolu que la seizième convention de l'Union des municipalités de la province de Québec recommande au gouvernement d'adopter dès que faire se pourra:

"L'annulation des contrats pour toute durée excédant l'année qui suivra la sanction de la loi actuellement en cours et qui n'ont pas été ratifiés par le vote des propriétaires fonciers ou par une loi spéciale de la Législature."

Pourquoi n'a-t-il pas vu à ce que le contrat entre la ville de Québec et la Québec Power fût annulé? Pour quelle raison nous oblige-t-il à tenir un référendum où le vote de chaque intéressé se donne publiquement, ouvertement, vote sur lequel le trust, le gouvernement, les banques et les grandes industries peuvent exercer une influence considérable?

Combien de commerçants, d'industriels oseraient voter ouvertement contre le monopole de l'électricité et contre le gouvernement? M. le ministre du Commerce sait tout cela. Il connaît ces difficultés sans nombre à vaincre et il vient cependant nous parler comme si le droit de municipalisation nous avait été accordé complètement.

Pourquoi la loi ne confirme-t-elle pas ce que le député de Saint-Hyacinthe demandait au nom de l'Union des municipalités? Nous n'imaginons pas que le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce serait le défenseur devant la commission Lapointe de mesures en désaccord avec ses vues personnelles.

Qu'est-ce que le gouvernement a derrière la tête? Je ne comprends pas, puisque le premier ministre et son gouvernement n'ont jamais rien fait pour Québec.

(Applaudissements de la gauche)

Tout simplement, on a tendu un piège au maire de Québec. Mais le piège est trop grossier pour que je tombe dedans. La loi dit que pour municipaliser, il faut un référendum. Le ministre du Commerce sait ce que cela veut dire. Il s'est battu lui-même pour empêcher les grosses compagnies de voter lors d'un référendum.

N'est-ce pas l'honorable ministre du Commerce qui disait à Saint-Hyacinthe, le 9 octobre 1933:

"À venir jusqu'à ces dernières années, nos lois qui étaient sages en cela avaient laissé les propriétaires résidents maîtres d'administrer leurs affaires locales, en ne permettant pas aux grandes compagnies à fonds social de voter sur les règlements d'emprunts soumis à la considération des électeurs propriétaires."

Il admettait donc l'influence néfaste que pouvait avoir, lors d'un référendum, le vote de ces puissantes compagnies. Et l'on sait que, dans une consultation publique, la victoire va au groupe qui obtient la majorité en nombre et en valeur.

Commentant les avantages de l'ancienne loi et le côté néfaste de la nouvelle, le ministre du Commerce disait:

"Cette loi est très juste, car la plupart des directeurs et des actionnaires des grandes banques vivent, la plupart du temps, en dehors des villes où ils ont des établissements. Et l'on admettra que les financiers d'Ontario et des États-Unis ont un intérêt bien lointain dans la vie municipale de nos petites villes dans la province de Québec. Avec la nouvelle loi qui était en vigueur en 1932 et qui a été modifiée en 1933, pour obliger chaque greffier des conseils

municipaux à mettre sur la liste des voteurs le nom de celui qui est désigné par le bureau de direction pour voter au nom de sa compagnie, trois ou quatre directeurs des grandes compagnies de la rue Saint-Jacques, d'Ontario et des États-Unis peuvent renverser le vote des trois ou quatre cents propriétaires de Saint-Hyacinthe."

Et M. le ministre du Commerce ajoutait: "Voilà une loi dangereuse pour le bon ordre public, parce que les grandes corporations veulent empêcher la volonté populaire de se manifester, en étouffant sa voix sous le bâillon de la valeur financière. Le jour ne saurait tarder où le peuple de nos villes de la province de Québec prendrait des moyens nécessaires pour revendiquer les libertés dont nous jouissons, il y a quelque deux ans, et qui nous ont permis de faire de notre ville ce qu'elle est aujourd'hui, autant et peut-être même plus, pour le bénéfice de nos grandes compagnies manufacturières, de nos grandes institutions financières comme pour la masse populaire.

Les législateurs qui ont voté cette loi n'en ont peut-être pas vu les conséquences possibles, et il est à espérer que ceux qui veulent s'en prévaloir, y songeront deux fois avant de venir contrecarrer la volonté d'un conseil unanime et celle de toute une population qui ne consentira jamais à se laisser gouverner par les gros intérêts financiers de l'extérieur.". Et nous pourrions ajouter: ni par les gros financiers de l'intérieur.

M. Taschereau (Bellechasse): Les compagnies votent seulement pour un cinquième de leur évaluation.

M. Grégoire (Montmagny): Le député de Bellechasse doit connaître ce deuxième piège. Mais il est encore trop grossier, celui-là aussi, pour que je tombe dedans. La loi donne le droit aux compagnies de voter seulement pour un cinquième, mais les corporations qui ne paient pas de taxes, telles que les communautés religieuses, les couvents, les collèges n'ont pas du tout droit de vote, elles, et pourtant, elles paient des comptes d'électricité. L'Anglo Pulp seul pourrait annuler le vote de 500 petits propriétaires. Le voilà, l'article de la loi de l'électricité que le ministre du Commerce est venu me jeter à la figure.

Est-ce cela, M. l'Orateur, qui permet au ministre du Commerce d'affirmer qu'il n'a pas modifié ses vues et qu'il a obtenu tout ce qu'il demandait? L'honorable ministre du Commerce ne devait pas entrer dans le cabinet sans avoir obtenu 100 % de ce qu'il voulait.

(Applaudissements de la gauche)

M. Taschereau (Bellechasse): Il s'agit des compagnies à fonds social.

M. Grégoire (Montmagny): Toutes les corporations.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je demande au député de Bellechasse, qui est l'avocat de la Quebec Power, de respecter les règlements.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Nous l'avons inséré à la demande des municipalisateurs de Québec.

(Applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): Avec tous les moyens qui seront employés, on assurera la défaite du référendum. C'est pourquoi, nous ne voulons pas de ce référendum.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): C'est ce que j'ai prétendu.

M. Grégoire (Montmagny): Vous avez fait une loi pour que la ville reste accrochée avec son contrat de 12 ans.

(Applaudissements à gauche)

Le ministre du Commerce ne devrait pas se faire le complice du premier ministre. La ville de Québec a le droit d'être protégée autant que les citoyens de Saint-Hyacinthe et les autres villes. Le ministre du Commerce devrait le savoir.

(Applaudissements)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Vous avez les mêmes droits que Saint-Hyacinthe.

M. Grégoire (Montmagny) regrette que le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) ait abandonné ses anciens amis. Dans le temps, dit-il, que le ministre luttait avec nous, le public l'admirait, avant son entrée au cabinet.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): (Souriant) Il l'admire encore.

(Longs applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): Quand je suis entré à l'Hôtel de Ville et qu'on a vu quel travail je faisais, on s'est dit: "Ce gars-là, il faut le sortir de là." On a essayé par tous les moyens de m'ennuyer. On a tout monopolisé contre moi, la Chambre de

commerce, la Ligue des propriétaires, tout. On voulait imposer à la ville un contrôleur, alors qu'avant mon arrivée, il y avait à l'hôtel de ville un contrôle.

(Applaudissements à gauche)

Ce qu'on n'a pas réussi avec le contrôleur, on l'a essayé avec l'enquête. Mais ils n'eurent pas plus de succès. Ce que l'on voulait, c'était de revenir à l'ancien régime, alors qu'il y avait un contrôle.

(Applaudissements)

Toujours, avec le même groupe d'échevins contrôlés par le gouvernement et imposés au peuple par le régime, ils ont essayé de me faire imposer des taxes à la population, afin de me discréditer. Auparavant, la ville cachait ses déficits, comme le gouvernement, elle employait tous les trucs pour ne pas taxer; jamais elle ne se conformait à la charte. Le premier ministre, qui était ministre des Affaires municipales, savait cela, ou devait le savoir.

(Applaudissements)

On cachait les déficits et on empruntait aux banques. Ainsi, on arrivait aux élections avec des surplus comme le régime provincial. Le député de Bellechasse (M. Taschereau) a parlé de l'excellente situation financière de la province. Pourquoi le gouvernement ne paie-t-il pas ses comptes?

Aujourd'hui, on essaie de me couler avec la municipalisation. La loi de municipalisation a été passée pour mettre la corde au cou de celui qui va essayer de l'appliquer. C'est du vrai chantage. On dit: vous avez le droit de municipaliser et vous ne vous en servez pas. Or, on sait que la loi étant faite comme elle est faite, le référendum ne pourrait pas passer. Voilà l'autre piège qu'on me tend.

Je me demande si le premier ministre dans la question de l'électricité agit comme premier ministre ou avocat de la compagnie Quebec Power?

Quand on a vu un homme⁸ se lever pour dénoncer l'exploitation du peuple par les trusts, les journaux du parti, *Le Soleil* et *L'Événement*, se sont unis pour injurier cet homme qui agissait en défenseur du peuple.

(Applaudissements prolongés à gauche)

Voix à droite: Oh! Oh!

M. Grégoire (Montmagny): Les députés de la droite rient. Qu'ils prennent garde. Ils seront peut-être victimes du régime. Ah! On les reçoit bien au parlement avec des sacs de voyage, des calepins et des canifs.

Voix à droite: Vous les avez pris, vous aussi.
(Applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): On les reçoit bien, mais qu'ils prennent garde. Le député de Québec-Centre (M. Hamel) a dénoncé les taux exorbitants. On nous volait. Le gouvernement prétend nous avoir donné la municipalisation. C'est une farce monumentale. Le ministre du Commerce le disait: "Deux ou trois gros financiers peuvent venir renverser le vote de tous les citoyens de Saint-Hyacinthe."

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): La loi a été changée.

M. Grégoire (Montmagny): Oui, pour le mal. On a défranchisé les institutions religieuses.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Les institutions religieuses ne sont pas défranchisées parce qu'elles n'ont jamais eu droit de vote, ne payant pas de taxes.

M. Hamel (Québec-Centre): Sur l'électricité?

M. Grégoire (Montmagny): Les institutions religieuses ont droit de vote dans les référendums.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): À tout événement, à Saint-Hyacinthe, les communautés religieuses comme les autres payent l'électricité 50 % meilleur marché qu'ailleurs.

M. Grégoire (Montmagny): Nous voulons la même chose pour Québec.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Municipalisez alors, puisque c'est ça que vous voulez!

M. Grégoire (Montmagny): Suivant vos lois, nous ne pourrions jamais sortir du contrat avec la Quebec Power. On nous dit: "Faites un référendum!" Mais nous ne pouvons obtenir de référendum.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Parce que vous n'avez pas la confiance des contribuables.

M. Grégoire (Montmagny): La ville de Québec devrait être libre d'acheter son électricité où elle veut, le ministre du Commerce achète bien son beurre où il veut.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Vous achetez où vous voulez. Ce n'est pas moi qui ai signé un contrat avec la Quebec Power.

M. l'Orateur: Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à l'Orateur.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre du Commerce n'a pas d'excuse pour manquer aux règlements: il a été Orateur pendant huit ans.

M. Grégoire (Montmagny): Il nous faut un référendum pour municipaliser.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Faites voter alors.

Une voix ministérielle: Vous ne voulez pas!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Pourquoi ne pas aller au peuple si vous avez sa confiance?

M. Tardif (Frontenac): Je soulève un point d'ordre.

M. l'Orateur: On ne peut soulever un point d'ordre. On ne peut dire tout simplement, je soulève un point d'ordre, parce que le député ne dit pas en quoi le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) a manqué aux règlements. Le député de Montmagny a la parole.

M. Grégoire (Montmagny): Tenir un référendum actuellement avec les méthodes d'intimidation que possèdent les trustards et le chantage du gouvernement pour protéger le monopole électrique...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ah! Non.

M. Tardif (Frontenac): Précisément, je soulève un point d'ordre. Le ministre a parlé pendant quatre heures, sans être rappelé une seule fois à l'ordre alors qu'il a dit tout ce qui lui passait par la tête. Le ministre n'a pas le droit d'interrompre. Qu'il laisse donc parler les autres.

Des voix ministérielles: À l'ordre.

M. l'Orateur: Le député doit se servir d'expressions parlementaires.

M. Grégoire (Montmagny): Qu'est-ce qui est parlementaire?

M. l'Orateur: Tout ce qui est poli et courtois. Ce qui n'est pas parlementaire, c'est tout ce qui

impute des motifs déloyaux au gouvernement ou aux députés.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je veux parler sur ce point d'ordre.

M. l'Orateur: Il n'y a pas de point d'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il n'est pas parlementaire de parler à l'Orateur comme le premier ministre le fait.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je n'ai pas dit un mot.

(Rires et applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): Pour municipaliser par un référendum, il nous faudrait la permission de la Commission municipale, puis il nous faudrait nous adresser à la Commission de l'électricité, à la Commission des eaux courantes.

Même si la ville gagnait son référendum, la compagnie pourrait poursuivre sa lutte devant la Commission municipale, parce qu'il faudrait obtenir un pouvoir d'emprunt et aussi rembourser la compagnie des sommes qu'elle a remises lors de la signature du contrat. Si nous gagnions notre point contre le trust devant la Commission municipale, il nous faudrait encore poursuivre une autre lutte devant la Commission provinciale de l'électricité, puis en entreprendre une nouvelle devant la Commission des services publics, enfin il faudrait nous adresser à la Commission des eaux courantes dans le cas où nous ne pourrions pas obtenir de l'électricité des compagnies privées.

Autant d'endroits où nous aurons à combattre l'influence du premier ministre. Et le résultat final, en admettant, chose improbable, que nous eussions vaincu le trust dans toutes ces disputes, resterait soumis à la décision finale du gouvernement provincial hostile depuis toujours à la municipalisation et à la nationalisation de l'électricité.

Le ministre du Commerce ne veut pas nous faire l'injure de prendre les citoyens de Québec pour des imbéciles! La législation dont il se dit satisfait n'est qu'un attrape-nigaud, un piège grossier, un trompe l'œil, une canaillerie de plus du régime.

M. l'Orateur: Je regrette d'être obligé de rappeler au député qu'il ne peut s'exprimer ainsi.

Une voix ministérielle: Vous n'êtes pas à la radio.

M. Grégoire (Montmagny): Je retire le mot et je le remplace par le mot amabilité du régime. Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce peut s'y connaître en électricité, nous lui prouverons que nous sommes capables aussi bien que lui de lire entre les lignes et de voir les pièges.

Le ministre du Commerce voulait l'annulation de tous les contrats à long terme: celui de Québec n'a encore subi aucune modification. Tenir un référendum actuellement avec les méthodes d'intimidation que possèdent les trustards et le gouvernement pour protéger le monopole électrique...

Nous municipaliserons à Québec quand ce régime de trahison sera remplacé par un gouvernement national, capable de sacrifier tout un peuple à quelques monstres de la haute finance.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
M. l'Orateur...

M. Grégoire (Montmagny): Je le retire.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Ah! Non. Il est beau de faire des retraites ouvertes, mais le député retombe dans son péché.

Une voix de l'opposition: Oh!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre parle de retraite ouverte. Sa retraite à lui sera bénéficiaire à la province de Québec. Il n'a pas le droit d'injurier le député de Montmagny. Le régime, ce n'est pas nécessairement le gouvernement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Je ne l'injurie pas

M. Duplessis (Trois-Rivières) se lève de nouveau.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
L'incident est clos. Asseyez-vous. Je soulève un point d'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je parlerai sur ce point d'ordre et sur l'autre.

M. l'Orateur: Le mot "régime de trahison" n'est pas parlementaire. Il n'y a pas de point d'ordre. Je prie le député de Montmagny (M. Grégoire) de continuer son discours, mais le mot "régime de trahison" n'est pas parlementaire.

M. Grégoire (Montmagny): Je retire le mot. Nous municipaliserons lorsque le gouvernement actuel sera remplacé par un gouvernement national qui nous permettra d'exproprier à leur valeur réelle les réseaux de distribution que les compagnies ont construits dans nos rues, afin qu'il n'y ait pas une duplication, sans nécessité, des réseaux de distribution d'électricité dans un même endroit, tel que ç'a été fait à Saint-Hyacinthe. Les municipalités, aujourd'hui, n'ont plus les moyens d'engager une armée d'experts et d'avocats pour lutter contre ces monopoles devant les diverses commissions et les cours de justice où il faut s'adresser pour obtenir le moindre privilège en faveur du peuple.

Nous connaissons trop les procédés de ce monopole de l'électricité. Nous le voyons encore à l'œuvre dans Saint-Hyacinthe; nous l'avons vu à l'œuvre en Ontario et au Manitoba. Nous le voyons travailler à la ruine de l'administration Roosevelt. Nous connaissons toutes les tracasseries judiciaires onéreuses qu'ont eu à subir les villes comme Cleveland et Seattle, avant de pouvoir municipaliser leur service d'électricité.

Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) devait obtenir 100 % de ce qu'il demandait, avant d'entrer dans le ministère. N'avait-il pas présenté comme résolution devant la commission Lapointe: "L'aménagement par le gouvernement de certains pouvoirs d'eau non encore vendus ou affermés ou réintégrés dans le domaine public pour vendre du courant en gros aux municipalités pour que celles-ci en fassent la distribution à leur contribuable."

L'honorable ministre du Commerce a municipalisé à Saint-Hyacinthe, mais il lui en a coûté des milliers de dollars, et le trust est toujours là, qui lui fait une concurrence ruineuse. Le trust ne sera pas vaincu à Saint-Hyacinthe, s'il ne l'est pas à Québec.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Oh! Non. Il l'est déjà.

M. Grégoire (Montmagny): Le ministre passera, mais le trust demeurera. Nous travaillons pour Saint-Hyacinthe et pour toutes les villes de la province. Le ministre croit qu'il va convertir les compagnies. Où est-il cet aménagement, M. le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce? Vous avez cru, depuis 25 ans, à la conversion de vos collègues à vos idées sur l'électricité, et nous constatons, depuis la passation des derniers bills de l'électricité, que vous en êtes réduits à croire maintenant à la conversion des compagnies. Le député espère

obtenir d'elles des taux raisonnables sans leur imposer une concurrence effective, et il prétend en cette Chambre n'avoir jamais changé d'opinion. Vous faites erreur M. le ministre.

Le ministre du Commerce peut tonner de sa voix pour nous répondre, mais qu'il n'oublie pas que l'intensité de la voix ne fait pas la force de l'argument.

L'honorable ministre du Commerce disait dans son mémoire, à la page 87:

"Les compagnies qui maintiennent des pouvoirs d'eau inexploités, dans les régions accessibles de notre province, ne se sont pas conformées aux conditions écrites ou tacites de leur concession par le gouvernement. Ces concessions doivent être annulées et les pouvoirs d'eau ainsi réintégrés dans le domaine public devront être exploités soit par le gouvernement soit par les municipalités pour le profit de la masse."

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Mon honorable ami devrait s'adresser à l'Orateur.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable premier ministre devrait se lever quand il parle.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
(Souriant) Je serais toujours debout!

M. Grégoire (Montmagny): Où est-ce que l'on trouve dans les lois de l'électricité l'application claire et nette de cette idée chère au ministre du Commerce? Toute compagnie qui ne veut pas être expropriée n'a qu'à faire un commencement de développement hydroélectrique sur une chute d'eau inactive et, immédiatement, le gouvernement ne peut plus l'exproprier, si ce n'est de gré à gré. Quelle comédie!

C'est ce même ministre du Commerce qui, après avoir dit qu'il fallait réintégrer toutes les chutes d'eau inactives au prix que les compagnies les avaient payées, sans intérêt, vient en Chambre nous répéter qu'il a obtenu tout ce qu'il demandait, et il met en doute la sincérité de certains de ses amis. Nous aurons des élections bientôt.

Voix à droite: Dans cinq ans.

Voix à gauche: Les cinq ans vont vous paraître courts.

M. Grégoire (Montmagny): Nous irons devant le peuple bientôt, et la droite de la Chambre

verra si le peuple se laisse tromper indéfiniment sans flétrir les coupables. La leçon du 25 novembre aurait dû suffire.

La municipalisation avec des lois comme nous en avons et un gouvernement avec l'esprit manifestement sympathique aux monopoles, il est inutile d'y songer.

Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce a dit, devant la Commission de l'électricité, que la Beauharnois n'aurait pas dû être laissée à l'initiative privée; alors, il voulait dire que le gouvernement aurait dû s'en emparer. Il a prétendu qu'il n'avait jamais été pour la reprise de la Beauharnois; c'est ce qu'il a dit en réponse à une affirmation du député de Jacques-Cartier (M. Monk).

Or, devant la commission Lapointe, le 8 novembre 1934, le ministre a rappelé que, dès 1931, lorsque le projet fut mis de l'avant au Parlement de Québec, il s'est opposé à ce que l'on abandonne cette entreprise à l'initiative privée. Si c'était mal de céder la Beauharnois à l'entreprise privée, ce devait être bien pour l'État que d'en redevenir propriétaire? D'ailleurs, mon honorable ami de Jacques-Cartier a très bien exposé ce côté de la question, la semaine dernière.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Pas en expropriant.

M. Grégoire (Montmagny): Je répète que si c'était mal de céder la Beauharnois à l'entreprise privée, ce devait être bien pour l'État d'en redevenir propriétaire.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
À condition que ça ne nous coûte pas trop cher.

M. Grégoire (Montmagny): Ah! Ah! Nous y sommes. Alors, M. l'Orateur, le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) serait en faveur de la reprise de la Beauharnois, à condition que l'on ne paye pas trop cher. Nous sommes de votre avis et vous siégez du mauvais côté, M. le ministre. Pardon, M. l'Orateur, l'honorable ministre siége du mauvais côté.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Du mauvais côté pour vous, pas pour moi.

M. Grégoire (Montmagny): Pour vous, M. le ministre. C'est encore le ministre du

Commerce qui disait, après avoir cité devant la commission Lapointe les articles du Code municipal ayant trait à la municipalisation:

"Comme on le constatera, disait-il, par le texte des divers articles, les municipalités n'ayant pas de charte particulière à ce sujet et prises une à une, ne peuvent désirer de plus amples pouvoirs au sujet de la municipalisation. Il en est autrement pour la ville de Québec, etc."

Par conséquent, le ministre du Commerce admettait qu'il n'était pas nécessaire d'accorder des pouvoirs supplémentaires aux municipalités, puisqu'elles ne pouvaient désirer de plus amples pouvoirs. Alors, la loi de la municipalisation et tous ces bills de l'électricité devenaient inutiles, si l'on n'améliorait pas les conditions imposées à la ville de Québec et à la ville de Montréal.

Et c'est le ministre du Commerce aujourd'hui qui voudrait nous faire croire que les municipalités possèdent des pouvoirs plus étendus, alors qu'elles ont des droits plus restreints et beaucoup plus compliqués qu'avant, et Québec reste dans la même situation, entre les griffes du trust. Cependant la cité de Québec essaie de tirer avantage de la nouvelle loi. Sans avoir plus de confiance qu'il ne faut dans la Commission de l'électricité, nous lui écrivons pour demander l'annulation du contrat et l'application des taux des ingénieurs-experts. Ces taux ont été établis après une enquête qui a coûté plus de \$25,000. L'avocat de la compagnie, devant le comité des bills publics, l'honorable M. Cannon, s'exprimait ainsi, le 9 mars 1933, à la page 39:

"C'est à ce moment où des ingénieurs d'une compétence reconnue - remarquez, il reconnaissait la compétence des ingénieurs - choisis non pas par la compagnie mais choisis par la ville elle-même, sont à étudier le problème depuis le mois de juin dernier, depuis au-delà de huit mois, au moment où leur rapport va être déposé entre les mains des autorités municipales où la question des taux ne sera pas discutée malgré toute sa compétence professionnelle, ni par M. Lapointe ni par moi, deux avocats, mais par des ingénieurs, des techniciens qui pourront donner sur les données techniques des renseignements que nous ne pouvons pas donner. C'est au moment où nous en sommes rendus à ce point de possibilité d'une solution heureuse du problème, au point de vue de la possibilité pour l'avenir de pouvoir prendre une attitude sur la municipalisation après renseignements, que l'on viendra demander à ce comité d'interrompre ces négociations, de rompre le travail des ingénieurs nommés par la ville et de prendre une décision, au

moment où des renseignements et des informations techniques vont être mis entre les mains des autorités."

Le trust, toujours habile, se retranche derrière un travail en cours par des ingénieurs dont il admet la compétence, pour retarder une décision de la Législature. Enfin, le travail de ces ingénieurs est rendu public, leurs conclusions ne sont pas favorables aux compagnies. Immédiatement, on fait appel au fils du premier ministre comme avocat, pour faire le travail de coulisse à l'Hôtel de Ville, aux fins d'obtenir la passation et la ratification d'un contrat inique dans les circonstances les plus révoltantes. Au diable la compétence des experts et l'excellence de leur travail! Nous avons la force et la ruse avec nous, nous nous en servons. Contribuables, payez et taisez-vous!

Le premier ministre disait le 16 mars 1933, à la page 161 du texte sténographié:

"Je suis convaincu d'une chose, c'est que l'administration municipale de Québec, en qui j'ai pleine confiance - le premier ministre avait confiance en l'administration qui cachait des déficits et dont la comptabilité était des plus défectueuses. Ah! Oui, on avait confiance en cette administration où trônait l'incompétence, la fourberie et le vol, succursale, image et ressemblance de l'administration provinciale - je suis convaincu, disait le premier ministre, que l'administration municipale de Québec, en qui j'ai pleine confiance, va pouvoir s'entendre avec la compagnie. La ville de Québec a nommé trois ingénieurs, des gens en qui tout le monde peut avoir confiance. Attendez pour voir ce qu'ils vont dire. Il y a encore deux ans et trois mois à courir sur le contrat. Il faut s'en tenir à ce contrat-là pour le moment. Ce n'est pas par exception dilatoire que nous le faisons. La ville de Québec a nommé ces experts dans un but, je suis convaincu que ces ingénieurs font un travail qui éclairera la population de Québec."

Oui, ces ingénieurs ont prouvé, M. le premier ministre, que la Quebec Power abusait de la population. Ils ont démontré clairement que nous pourrions fournir l'électricité à la ville de Québec, avec des usines thermiques alimentées par de la houille, et économiser au moins \$455,973 par année. Cependant, le premier ministre ne fait rien, si ce n'est que de permettre à ses fils de travailler à lier la ville de Québec par un contrat de 12 ans.

Le gouvernement contrôle les municipalités. Nous sommes sous la botte du gouvernement.

Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce n'a pas toujours trouvé

les lois de l'électricité de son goût. Le ministre peut chanter toutes les louanges qu'il voudra à l'endroit du premier ministre. Nous savons ce qu'il pense du premier ministre dans l'intimité.

(Rires et applaudissements)

Nous connaissons de plus l'attitude du premier ministre à l'endroit des consommateurs de cette ville.

Avec la Commission de l'électricité, qui n'a pas les mêmes pouvoirs que la commission Lapointe a demandés expressément en faveur de cette Commission, comment pouvons-nous conserver espoir, surtout quand un des membres de la commission Lapointe vient faire partie de la nouvelle Commission de l'électricité, alors qu'il sait que cette nouvelle Commission ne possède pas les pouvoirs que lui-même a demandés en faveur de cette nouvelle Commission?

Et comment avoir confiance en une Hydro provinciale, quand on ne peut pas exproprier la Beauharnois et qu'il est fort discutable qu'on puisse se rendre maître du reste des chevaux-vapeur disponibles à cette chute, spécialement avec la nouvelle loi telle qu'elle est rédigée parce qu'elle ne permet l'expropriation que des chutes aménagées, et non en cours de harnachement?

Comment pouvons-nous avoir confiance en une Hydro provinciale quand le ministre du Commerce vient dire, le 9 octobre 1933, à Saint-Hyacinthe, à la page 17 de sa brochure:

"À l'heure actuelle, il ne nous reste de développable qu'une très faible proportion de nos ressources totales."

Le ministre du Commerce reconnaît qu'il nous reste à peu près rien à aménager en fait de chutes importantes, mais il s'objecte à la reprise de la Beauharnois, source d'énergie électrique d'une puissance incomparable.

Parlant de la situation de l'électricité en cette province et signalant notre situation très désavantageuse, en comparaison de celle de l'Ontario, l'honorable ministre du Commerce disait à Saint-Hyacinthe, le 9 octobre 1933, à la page 9:

"Il me semble qu'il ne s'agit pour tout bon patriote de se baser sur une situation remplie de menaces pour l'avenir de nos villes industrielles, pour se convaincre que nous sommes dans un péril national que nous devons combattre coûte que coûte."

L'honorable ministre du Commerce se vantait d'avoir signalé ce danger, en 1928, et encore d'être revenu à la charge en 1929, lorsqu'il a combattu le bill de la Beauharnois, en demandant au

gouvernement de ne pas se départir des 3,000,000 de chevaux-vapeur qui nous restent sur le Saint-Laurent, afin de les conserver à la province dans le but définitif de les exploiter si les trusts ne consentaient pas à réduire leurs taux au niveau de ceux de la province d'Ontario.

C'est encore ce même ministre du Commerce qui disait à Saint-Hyacinthe, le 9 octobre 1933, à la page 20:

"Que reste-t-il au peuple pour se défendre efficacement? La socialisation de la production et de la vente de l'énergie électrique, c'est-à-dire la production et la distribution en commun de l'électricité pour le bénéfice de chacun, comme cela se pratique dans la province voisine."

Cependant voici que le ministre du Commerce se contente d'une Hydro en puissance et non réelle. Il nous parle de son Hydro à Saint-Hyacinthe, une hydro à "huile". Ce même ministre, membre du gouvernement, qui chante toujours que la province tient la première place dans le dominion, fait cet aveu:

"Il ne faut pas que la province de Québec reste seule en arrière, il est temps encore de réagir bien que l'heure soit passablement tardive." (page 22 du discours du 9 octobre 1933, à Saint-Hyacinthe)

Comment voulez-vous que nous accordions confiance à l'attitude présente du ministre du Commerce, après l'avoir entendu dire, par exemple à l'école du Plateau, le 30 juin 1934:

"Quant aux exactions dont les monopoles se rendent coupables dans les affaires qui n'ont pas de relations avec les corps publics, tout le monde s'en plaint, mais rien ne se fait pour les faire cesser; on réclame des enquêtes quelquefois, les gouvernements à la veille des élections - Ecoutez bien Messieurs de la droite! - sont forcés d'en faire. Le mal apparaît alors dans toute sa hideur, mais aucune action pratique n'est prise pour le guérir. Les opérations nécessaires sont ajournées après les élections; et quand les élections sont finies, on n'en entend plus parler."

Est-ce possible que l'on ait pu entendre de semblables paroles tomber de la bouche d'un membre de la droite qui, aujourd'hui, fait l'éloge de son chef?

Maintenant, écoutez encore les paroles du ministre du Commerce, page 36:

"Il faut qu'une cause soit bien faible pour qu'il soit nécessaire de la défendre en la drapant de l'auguste manteau de la religion."

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Très bien.

M. Grégoire (Montmagny): Le ministre disait encore: "Nos trusts canadiens veulent cacher leur turpitude derrière la religion..."

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Très bien.

M. Grégoire (Montmagny): ... mais nous devons dire à la gloire de notre clergé et de nos corps religieux que, s'ils ont été trompés quand on leur a vendu pour de l'or ce qui n'était que du vil plomb, ils paraissent dans le moment plutôt se ranger du côté de ceux qui ont entrepris de libérer notre province de la domination des trusts que du côté de ceux par qui ils ont été exploités comme nous, dans le passé. - Saisissez-vous, Messieurs de la droite! - Le clergé comprend d'ailleurs assez d'hommes avertis pour savoir que, si un ordre nouveau s'établit dans le domaine de nos utilités hydroélectriques, l'économie que leurs institutions réaliseront dans leurs factures d'énergie électrique sera plus que suffisante pour compenser les pertes qu'elles auront subies parce que les actions qu'elles détiennent seront tombées à leur valeur réelle".

Ces paroles ne sont pas de moi, M. l'Orateur. Après avoir prononcé de telles paroles, pourquoi le ministre du Commerce vient-il faire des reproches aux laïcs qui auraient acheté des actions de ces compagnies?

De tout ceci, il découle, M. l'Orateur, que les compagnies n'ont jamais eu grande peur de la municipalisation dans les petits centres. Le danger existait dans Montréal et Québec, et ce sont précisément les deux endroits où la municipalisation n'est pas permise.

Que le premier ministre veuille donc écouter encore ces paroles de son collègue le ministre du Commerce, en 1934. C'est la réponse à son attitude indigne à l'endroit des archevêchés, des séminaires et des institutions religieuses: "Toute cette histoire de prêtres, de religieux, religieuses qu'on veut défendre sans qu'ils aient demandé le moindre appui de ceux qui, en somme, ont été leurs véritables exploités me met en mémoire une pensée du grand Bossuet qui écrit dans son histoire: "Que l'intérêt est puissant et qu'il est hardi quand il peut se couvrir du prétexte de la religion".

Voilà ce que disait le ministre du Commerce. Je le répète pour que M. Lucien Parizeau ne se trompe pas.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Très bien, très bien.

M. Grégoire (Montmagny): Mais je veux être bien compris. C'est le premier ministre qui invoquait cet argument et c'est le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce qui lui répondait.

Pour municipaliser dans la province de Québec, je le répète, il faut, en premier lieu, avoir un gouvernement sympathique à la municipalisation. Or, je déclare, ici, que nous ne le possédons pas, ce gouvernement. Et le ministre du Commerce a admis lui-même qu'il avait dû combattre depuis 25 ans les opinions de ses collègues sur la question de l'électricité.

Rien n'est venu prouver que ces derniers avaient changé leur opinion. Le ministre du Commerce voulait l'annulation de tous les contrats à long terme: le nôtre avec la Quebec Power n'a encore subi aucune modification. Tenir un référendum actuellement avec les méthodes d'intimidation que possèdent les trustards et le gouvernement pour protéger le monopole électrique, avec la presse ministérielle toujours hostile aux mesures de libération pour le peuple - le ministre du Commerce connaît le rôle de la presse, nous n'avons pas à le lui apprendre - tenir un référendum sous de pareilles conditions, dis-je, c'est dépenser de l'argent inutilement et se donner beaucoup de peine sans résultat.

Et même si nous gagnions le référendum, la compagnie pourrait encore poursuivre sa lutte devant la Commission municipale provinciale, parce qu'il nous faudrait obtenir:

1. un pouvoir d'emprunt, non seulement pour organiser notre service d'électricité;

2. mais aussi pour rembourser, chose honteuse entre toutes, la compagnie, des sommes qu'elle nous a remises lors de la passation du contrat.

Voici une compagnie qui nous a fait signer, il y a quelque 10 ans, un contrat par lequel elle exigeait de nous .05¢ et .05½¢ le kilowatt-heure pour l'éclairage de nos rues, taux exorbitants et qui, forcée de reconnaître que ses prix sont déraisonnables, nous accorde une réduction pour l'éclairage de nos rues avec un effet rétroactif d'une année. Nous économiserons de la sorte une somme de \$150,000. Mais voici que le ministre du Commerce, tout comme le gouvernement hostile à ces idées depuis un quart de siècle, nous considère obligé de remettre ce montant à la compagnie, si nous municipalisons, comme si cette somme n'était pas une simple partie de ce que cette compagnie nous avait arraché injustement pendant nombre d'années. C'est l'histoire du voleur pris sur le fait qui vous remet une partie de son larcin et discute quant à la balance. Si

vous n'acceptez pas ses vues, il exige qu'on lui remette ce qu'il avait restitué.

M. le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce s'est plié à une législation semblable, lui qui, dans son zèle pour protéger le peuple, voulait le retour à l'État de toutes les chutes d'eaux concédées mais non exploitées, pour le prix que les compagnies ou les particuliers les avaient payées, mais sans allouer aucun intérêt sur les sommes versées à l'État. M. le ministre du Commerce devient plus tendre envers les compagnies, quand il s'agit des intérêts des citoyens de Québec.

Il fut un temps où le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce a été, lui aussi, qualifié de démagogue. Devenu docile, aujourd'hui, il est membre d'un ministère où l'on ne pense pas comme lui en matière d'électricité, et les épithètes de démagogue et d'agitateur ne lui sont plus jetées à la tête. Nous pouvons lui faire remarquer que ses amis d'hier, parce qu'ils n'ont pas changé d'attitude, continuent d'être injuriés, comme il l'était avec eux, autrefois. Et pour preuve, écoutez les discours que M. Parizeau prononce à la radio, le porte-parole du premier ministre dans l'opinion publique.

Que le gouvernement n'oublie pas que les plus dangereux agitateurs du peuple, ce sont l'injustice et le mensonge, les deux armes favorites du gouvernement pour se maintenir au pouvoir, les deux armes utilisées pour maintenir en vigueur dans cette province un régime des monopoles et particulièrement celui de l'électricité.

L'honorable ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce nous a parlé de la guillotine dans son discours du 14 avril. Il m'a accusé de graisser la guillotine à l'Hôtel de Ville de Québec. Je puis répondre que la guillotine a fonctionné plus humainement à l'Hôtel de Ville, après les dernières élections municipales qu'après tout autre changement de régime, après les dernières élections fédérales, par exemple, à la Commission du port de Québec où l'on a destitué 250 hommes gagnant des salaires avec lesquels on n'accumule pas d'économies, pour la seule raison qu'ils étaient bleus.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): 700.

M. Grégoire (Montmagny): 700 alors, c'est apparemment encore pire que ce que je croyais.

Au pouvoir depuis 38 ans, le gouvernement provincial n'a plus aucun employé du régime antérieur à congédier; mais il trouve moyen de faire pire: à mesure que ce régime étatisant de la pire

espèce étend son pouvoir en dehors des bureaux du gouvernement, il chasse impitoyablement tous ceux qui ne courbent pas l'échine suffisamment devant lui.

On nous reproche d'abuser de la guillotine, et c'est un véritable esprit de guillotine qui sévit dans les rangs ministériels. Pendant les élections, on a vu s'ériger dans la province autant de guillotines rouges qu'il y avait de petits bouts de chemins à travailler, souvent sous la neige.

À l'Hôtel de Ville, nous avons renvoyé des employés dans l'intérêt des contribuables et pour raisons majeures, dans un sens de l'humanité que j'aimerais voir au Parlement et que je ne suis pas sûr de trouver dans la ville et le comté de Saint-Hyacinthe, sous la dictature déclinante du ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce. À Saint-Hyacinthe, on doit en renvoyer aussi.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Nous n'avons pas de guillotine à Saint-Hyacinthe.

M. Grégoire (Montmagny): Sachez bien ceci, M. le ministre: sans abuser de notre pouvoir, nous continuerons de congédier trois catégories d'employés à l'Hôtel de Ville. Les voleurs d'abord, si le ministre du Commerce veut se solidariser avec eux...

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Je demande pardon au député.

M. Grégoire (Montmagny): Le ministre a dit qu'il se solidariserait avec les employés congédiés.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
J'ai dit que je me solidariserai avec les victimes de la guillotine et les victimes, ce n'est pas des voleurs. Je proteste. Ceux que vous avez guillotiné n'étaient pas des voleurs.

M. Grégoire (Montmagny): Il y en avait des voleurs à l'Hôtel de Ville. Nous voulons congédier deux autres catégories d'employés, les incompetents et les inutiles, auxquels certains régimes antérieurs ont constitué des fromages coûteux pour les contribuables, et les gens trop identifiés avec le régime, qui s'opposent à la restauration municipale comme le gouvernement s'objecte à la restauration provinciale. Ces trois catégories de fonctionnaires, nous avons non seulement le droit, mais le devoir de les congédier; et il devient difficile d'accomplir tout son devoir, certaines considérations de pitié tendant à prévaloir contre les arguments de la raison.

À une question que je lui posais, le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) a répondu qu'il liait son sort à celui de tous les guillotiné victimes des perturbations politiques.

Réponse vraiment téméraire. M. le ministre devrait savoir qu'il ne faut pas se solidariser avec tous ceux qui perdent leur place, car très souvent, c'est l'intérêt public, c'est-à-dire, un intérêt supérieur qui requiert certaines destitutions. Ainsi par exemple, M. le ministre lie-t-il son sort à M. Charles Lanctôt pour le jour très prochain où l'Union nationale, en possession du pouvoir, entreprendra le nettoyage de certaines écuries d'Augias dont le ministre a déjà parlé - et plusieurs fois - en termes vraiment colériques?

Après le discours du trône, nous avons entendu le discours du chef du gouvernement. Je regrette de me voir obligé d'analyser cette pièce à la lumière de la vérité.

Je n'ai jamais douté du catholicisme du premier ministre et de sa famille. Je crois être dans l'ordre, en parlant de son catholicisme, puisqu'on a laissé évoluer le chef du régime à son aise sur ce terrain, le 26 mars dernier. J'ignore jusqu'à quel point le premier ministre a été attaqué sous ce rapport; mais je tiens à dire ici que je ne me suis nullement inquiété, pour ma part, de son catholicisme privé, et que j'accepte spontanément tout ce qu'il dit, à ce propos, de son père, de sa mère, de ses ancêtres et de lui-même. Là n'est pas la question.

Voix à droite: Ça sent le castor.

M. Grégoire (Montmagny): Tout ce que je demande au premier ministre, c'est de ne pas se moquer comme il est venu le faire à Montmagny, avec le succès qu'il méritait, de ceux qui s'inspirent des encycliques et qui font écho à la parole du pape dans leurs discours.

Tout ce que je demande au premier ministre, c'est d'empêcher ces organes officiels de baver sur notre clergé, tout en faisant aux cérémonies et aux personnages religieux une hypocrite publicité qui trompe les lecteurs non avertis sur l'orientation de ces feuilles.

Tout ce que je demande au premier ministre, M. l'Orateur, c'est de retirer sa confiance à des rédacteurs qui se sont rendus coupables d'écrits encourageant la censure de l'autorité ecclésiastique ou que la direction des journaux a dû désavouer elle-même devant un commencement de désabonnement en masse.

Tout ce que je demande au premier ministre, c'est qu'il empêche *Le Soleil* de dire, en *Premier-Québec*, que les cultivateurs sont écrasés par les charges du culte, quand, au contraire, ce sont les taxes municipales sensées contrôlées par le ministre des Affaires municipales, c'est-à-dire, M. le premier ministre lui-même jusqu'en ces derniers mois qui découragent nos concitoyens ruraux.

Tout ce que je demande au premier ministre, c'est qu'il confie la défense du Régime par voie radiophonique à un autre que son cher petit Lucien Parizeau, ce freluquet dont notre population catholique n'a pas la moindre leçon à recevoir.

Des voix ministérielles: Et Jobidon?

Autres voix ministérielles: Castors!

M. Grégoire (Montmagny): Tout ce que je demande au premier ministre, c'est que les fonctionnaires les plus dévoués à son service cessent de semer, chaque fois qu'ils le peuvent impunément, leur venin contre les prêtres, sans lesquels notre religion deviendrait vite un vain mot et les protestations de foi, tant personnelles qu'ancestrales, absolument inutiles.

(Protestations à droite)

Il ne faut pas oublier que les hommes publics sont observés par le peuple et que, pour cette raison, ils doivent se faire, du moins par l'exemple, éducateurs sociaux, nationaux, de même religieux et moraux. Si la religion a perdu du terrain dans certains pays, c'est précisément parce que les hommes publics ont versé dans le libéralisme doctrinal et donné le néfaste exemple de la double conscience, en face du pouvoir à conquérir ou à garder.

Je réclame, pour ceux qui ont le bon esprit d'en user, le droit de travailler à faire passer l'enseignement social chrétien dans la législation et dans nos mœurs politiques.

Si j'en juge par le résultat de Montmagny, la population de cette province préfère les textes des encycliques aux intrigues de tous les ploutocrates dont le premier ministre tire son inspiration au cours de ses rencontres dans les assemblées des conseils d'administration des grandes compagnies, ploutocrates qui ont établi, dans cette province, avec la complicité du gouvernement, une économie de faillite.

Quand le premier ministre déclare que le Parti libéral n'a pas dit quoi que ce soit d'hostile contre le clergé, il oublie que son organe le plus

officiel, *Le Soleil*, a commencé une véritable campagne anticléricale, il n'y a pas 4 mois et qu'il n'a pas reculé devant la désapprobation générale et - ce qui était plus éloquent pour lui - le désabonnement en masse. S'il m'était agréable de traiter ce sujet, je pourrais citer plusieurs faits embarrassants pour le chef du Parti libéral.

On a aussi parlé d'un camion chargé de la boisson du candidat de l'Action libérale nationale dans Montmagny, mais tout cela c'était pour faire croire aux gens que nous utilisons les mêmes moyens que nos adversaires, et personne n'a parlé des amis du régime qui buvaient la boisson au pied de l'estrade. Dans une paroisse à Saint-Just, chez de pauvres colons, on s'est cotisé après mon passage et les colons ont souscrit \$32.45 en pièces de 5, 10 et 25 sous pour payer mes frais d'élection dans la paroisse.

Tout en affirmant le droit et le devoir des hommes publics de se montrer chrétien dans leur vie publique comme dans leur vie privée, je ne veux pas plus que mon collègue, la guerre religieuse. Je n'ai pas l'intention d'insister sur ces questions brûlantes; mais je devais mettre les choses au point, étant donné que le premier ministre avait présenté trop habilement les faits.

Le premier ministre pense trop tard à relibéraliser le parti qu'il a torréfié, comme il pense trop à donner au peuple une législation sociale. Et le peuple constatera probablement que notre premier ministre est à redouter, en matière de relibéralisation, tout autant que la législation anti-trustarde.

Le premier ministre essaie de nous faire croire que M. Bennett est responsable de la perte de plusieurs millions que d'autres provinces mieux gouvernées que la nôtre se sont bien gardées d'abandonner au reste du Canada et ont obtenus par les pensions de vieillesse. Désireux de ne faire ici en cette Chambre que de la politique provinciale, ce qui comportera nécessairement, à certaines heures, un peu de politique municipale, puisque les municipalités tiennent leurs pouvoirs de la Législature, je vous en préviens, je ne veux ni approuver ni attaquer M. Bennett.

Si le gouvernement a décidé de nous donner les pensions de vieillesse, c'est qu'il y a été forcé par l'opinion publique. Ce n'est pas parce qu'il comprend la question, mais c'est parce qu'il éprouve le besoin de s'amender un peu pour empêcher les députés ministériels de le lâcher sous la pression d'une opinion publique encore beaucoup plus indisposée contre le régime cramponné au pouvoir qu'elle ne l'était avant sa défaite humiliante du 25 novembre.

M. le premier ministre s'est donné, jeudi comme toujours, beaucoup de peine pour confondre les questions fédérales et provinciales, les hommes publics fédéraux et provinciaux. Si une telle confusion peut servir sa propre cause perdue, elle est funeste au peuple, qui a besoin de distinguer parfaitement les deux domaines parlementaires.

C'est l'un des grands mérites de l'Union nationale d'avoir séparé complètement la politique fédérale et la politique provinciale, ce qui est beaucoup plus honnête, parce que plus favorable à la pénétration de la vérité dans les esprits.

(Applaudissements à gauche)

De même que certains libéraux et certains conservateurs fédéraux qui voudraient accaparer le mouvement de l'Union nationale pour grossir indéfiniment leur machine électorale, le premier ministre se montre fort mauvais serviteur du peuple, en essayant de l'empêcher de démêler les questions fédérales et provinciales, sous lesquelles il est appelé à se prononcer.

Si les vieux partis, principalement celui qui usurpe le pouvoir en ce moment, ne songent qu'à bâtir les machines électorales les plus grosses possible, tel n'est pas le cas de l'Union nationale, qui ne veut faire que de la politique provinciale, mais qui veut en faire pour tout de bon, et qui ne compte pour organiser ses élections et ses triomphes que sur la popularité méritée par l'accomplissement d'actes utiles au peuple.

(Applaudissements)

Les intrigues tentées de tous les côtés à la fois pour accaparer l'Union nationale vont échouer, j'en ai la ferme conviction, car les 42 députés de l'opposition sont tous animés d'un idéal politique bien au-dessus des appétits de crèche. Si enveloppantes que soient les sollicitations, si riches que soient les prébendes offertes, si plates et si surprenantes que soient les invitations à la trahison prononcées même en cette Chambre, nos compagnons d'armes, j'en ai la ferme conviction, resterons loyaux comme ils l'ont été jusqu'ici au drapeau de la restauration politique, principe de la restauration économique et sociale dans notre chère province de Québec en général et dans les municipalités en particulier.

(Applaudissements à gauche)

M. le premier ministre se dit disposé à accepter certains amendements à la Constitution. Nous avons hâte de voir quelles sont les concessions qu'il veut accorder au gouvernement fédéral, mais je puis lui dire tout de suite notre attitude sur cette question: nous n'accepterons que des amendements

de détails. La province de Québec est un État qui veut se conduire d'après ses propres lois tout en coopérant avec le pouvoir central sur les points qui ne peuvent véritablement pas être résolus par les seules forces provinciales.

(Applaudissements)

Au lieu de sacrifier pour toujours notre autonomie provinciale au bénéfice d'Ottawa, nous devons conserver jalousement notre autonomie et perfectionner le système des conférences interprovinciales, en faire pour ainsi dire un organisme permanent qui traitera, au fur et à mesure des besoins, les questions interprovinciales et préparera les accords nécessaires entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

(Applaudissements)

Sur la question de races, le premier ministre a prononcé ici, le 26 mars, des paroles qui expliquent bien la déchéance des Canadiens français dans la province gouvernée par le chef actuel du Parti libéral depuis 15 ans.

Voici le résumé de son discours, tel que je le trouve dans *Le Soleil*, son plus fidèle organe:

"De la bonne entente, moi aussi, j'en veux, je la pratique. En effet, je me flatte de compter beaucoup d'amis et parmi nos concitoyens de langue anglaise. Mais je constate que la bonne entente chez les Américains, les Anglais et les Juifs, qui nous ravissent notre patrimoine national comme chez ceux qui les laissent le prendre, cela signifie presque toujours asservissement pour nous.

"Sous le régime de bonne entente présidé par l'honorable premier ministre actuel, notre peuple s'est prolétarisé de façon lamentable. Et comme il ne fallait pas briser la bonne entente exigée par le régime, notre peuple a courbé sans rien dire, jusqu'à l'entrée en scène d'hommes nouveaux, qui ont fondé l'Action libérale nationale, puis l'Union nationale pour faire valoir les droits du peuple contre le trust de la bureaucratie et de la ploutocratie.

"L'honorable premier ministre veut la bonne entente à tout prix, au point que le département du Trésor soit organisé de telle façon que les Canadiens français se croiraient en terre étrangère, sans doute pour attirer ici le capital étranger.

"Je ne suis pas hostile à l'entrée du capital étranger en cette province, mais je veux qu'il soit soumis à nos lois. Je veux même la collaboration des capitaux de l'extérieur. Mais il ne faut pas entretenir une conception trop simpliste de l'organisation économique. Le capital est utile à la condition qu'il permette au travail de vivre et qu'il se conduise honnêtement, sous une législation aussi sévère pour

les grands voleurs que pour le chômeur affamé qui vole un pain pour donner à manger à sa famille.

(Applaudissements)

"Les capitalistes étrangers ont fait en cette province la pluie et le beau temps depuis un certain nombre d'années. Ce sont eux les véritables maîtres de notre province, car ils ont organisé notre industrie sans que nos gouvernants élus songent à imprimer un caractère national à l'industrie québécoise. Dans ces conditions il eût mieux valu nous industrialiser moins vite, mais plus conformément à nos besoins, et de manière à offrir à nos compatriotes d'autres situations que celles de manœuvres et de commis en attendant le chômage.

"Scieurs de bois et porteurs d'eau, nous ne l'avons jamais été comme depuis 15 ans qu'au jour où l'un de nos détracteurs a lancé pour la première fois contre nous cette expression de mépris. C'est Durham, je crois, qui nous a lancé ce mot et c'est le régime actuel qui l'a justifié, qui 100 ans plus tard s'est chargé de donner raison à Durham."

Je sais que le premier ministre se fâche bien rouge lorsqu'on le représente comme l'ami des trusts. Malheureusement, c'est lui qui provoque toutes nos médisances sur son compte, médisances requises par notre système parlementaire qui exige la dénonciation des fautes commises par nos administrateurs.

Jamais, le premier ministre n'ouvre la bouche sans échapper des paroles qui démontrent son attachement aux trusts. Ainsi, le 26 mars, il n'avait aucune obligation de parler des contrats d'électricité rompus par le gouvernement ontarien au cours de l'année, au détriment des compagnies d'électricité que le gouvernement de Québec choye si tendrement.

J'affirme devant cette Chambre que l'honneur du gouvernement d'Ontario est 10 fois plus sauf, après la rupture des contrats imposés à l'ancienne administration ontarienne par nos compagnies corruptrices que ne l'est l'honneur du gouvernement de Québec, après la rupture, pour plaire à la Cie Duke Price, des contrats par lesquels il avait livré précédemment aux colons les lots situés sur les bords du Lac Saint-Jean.

(Applaudissements à gauche)

Si M. le premier ministre a encore sur le cœur une rupture de contrats effectués dans la province voisine au bénéfice du peuple et au détriment des trusts de l'électricité, le peuple de cette province ne peut pas oublier ici la rupture de contrats par le gouvernement de Québec, au détriment de l'agriculture et des agriculteurs, au bénéfice du même trust de l'électricité. Évidemment, chacun a ses tendresses: M. le premier ministre a les siennes: s'il n'est pas permis de les lui reprocher, on peut du moins les constater.

Et quand nous songeons à la scandaleuse affaire du Lac-Saint-Jean, nous nous demandons comment M. le premier ministre peut venir nous dire ici en pleine face: "La province de Québec n'a jamais rompu ses contrats et j'espère qu'elle ne les rompra jamais". Rien de plus simple: les contrats sont pour M. le premier ministre des choses sacrées lorsqu'ils avantagent les trusts, mais ils deviennent quantité négligeable quand ils entravent la liberté de ces mêmes trusts. De grâce, ne parlons pas plus de sainteté des contrats dans cette Chambre que de corde dans la maison d'un pendu.

Le premier ministre, qui aime beaucoup les tangentes vers les autres provinces et à Ottawa, comme s'il voulait éviter que le peuple et ses mandataires fassent une étude objective de la situation provinciale québécoise, a représenté comme une autre mauvaise mesure ontarienne l'imposition du revenu, sachant bien que celui-là, ce sont les riches qui le payent, alors que l'impôt foncier, ce sont les pauvres comme les riches qui en sont frappés, ces pauvres dont une loi de cette Législature autorise de force la vente pour paiement de taxes.

L'impôt provincial sur le revenu est peut-être plus équitable et plus spécial que l'impôt foncier excessif tel que nous l'avons dans le Québec: il est sûrement plus logique et plus juste que l'impôt payé par tous les consommateurs d'électricité à cette espèce de gouvernement que forment chez nous les trusts. C'est probablement la forme d'impôt de l'avenir, celle qui nous sauvera du péril communiste, que trop de gouvernants semblent ignorer dans leur concubinage avec les profiteurs d'un régime capitaliste taré.

(Applaudissements à gauche)

Enfin, M. le premier ministre nous assure que la question du chômage sera en grande partie réglée, lorsque les étrangers sauront que, dans la province de Québec, on ne répudie pas les contrats et on n'écrase pas d'impôts. Nous savions M. le premier ministre excellent organisateur d'élections, mais nous ne connaissions pas sa baguette magique pour faire cesser le chômage. Franchement, jamais je n'aurais cru qu'il suffirait d'aussi peu pour mettre fin au chômage. Ma foi, j'en suis estomaqué. Je suis même tenté de continuer à croire que la question est infiniment plus difficile que cela et qu'il faudra beaucoup de réformes économiques, beaucoup de législation sociale et une certaine rechristianisation pour guérir notre province. Nous aurons l'occasion de causer un peu de tout cela au cours de la session.

Le fondement de l'erreur de M. le premier ministre me semble celui-ci: l'honorable premier ministre ne constate probablement pas encore que le

monde évolue en ce moment plus vite que jamais au cours de son histoire; il ne paraît pas voir que le vieil ordre des choses qui a fait sa fortune politique croule pour faire place à un ordre nouveau, dans lequel les MM. Holt, Webster, Smith et leurs amis ou serviteurs de la politique et de la presse seront de simples individus comme les humbles mortels de notre espèce à nous, hommes du peuple.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Il est 11 heures!

M. Grégoire (Montmagny) propose, appuyé par le représentant de Roberval (M. Castonguay), que le débat soit de nouveau ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. *Le Soleil* du 23 avril 1936, à la page 4, écrit que la Chambre s'est ouverte à 3 h 30.
2. Voir la séance du 21 avril.
3. *Le Devoir* du 23 avril 1936, à la page 3, dit: "et non neuf".
4. Il est alors 4 h 30 lorsque M. Grégoire commence son discours, selon *The Quebec Chronicle Telegraph* du 23 avril 1936, à la page 12.
5. *La Patrie* du 23 avril 1936, à la page 4, écrit des clefs de fer.
6. Publié par *Le Devoir*, 1936, citation, aux pages 16 et 17.
7. *L'Événement* du 23 avril 1936, à la page 4, écrit \$14,000; *L'Action catholique* du 23 avril 1936, à la page 8, écrit également \$14,000.
8. Il s'agit du député de Québec-Centre (M. Hamel).

Séance du jeudi 23 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 30.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 101 ratifiant un règlement et certaines résolutions, concernant l'évaluation et la taxation des biens de la Three Rivers Grain & Elevator Company Limited.

M. Bergeron (Matane): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le septième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

- de la Beauharnois Light, Heat & Power Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 92 distrayant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.

**Beauharnois Light,
Heat & Power**

M. Farand (Soulanges) demande la permission de présenter le bill 115 modifiant la charte de la Beauharnois Light, Heat & Power Company.

En vertu de ce bill, la compagnie pourra fournir, vendre et distribuer de la lumière, de la

chaleur et de la force motrice, partout, dans un rayon de 60 milles de la ville de Beauharnois.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Conseil armorial de la noblesse

M. Messier (Verchères) demande la permission de présenter le bill 118 constituant en corporation le Conseil armorial de la noblesse de Québec.

Le bill exige l'incorporation comme compagnie sous un acte spécial, dans le but de "maintenir un registre ou des registres de noms, d'armes et de généalogies de la noblesse du Canada français, faisant partie des droits civils tels que stipulés par les traités de la Capitulation de Montréal 1760; le Traité de cession, 1762 et l'Acte de Québec, 1774".

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Commission des écoles catholiques
de Verdun**

M. Thurber (Chambly) demande la permission de présenter le bill 119 modifiant la loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun.

Le bill vise principalement à autoriser et à régulariser plusieurs transactions financières, et transactions financières proposées, qui sont principalement des prêts du conseil.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Saisissabilité de salaires

M. Chouinard (Gaspé-Sud) demande la permission de présenter le bill 157 modifiant le Code de procédure civile concernant la saisissabilité de certains traitements, salaires ou gages.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Questions de privilège:

Quebec Power

M. Hamel (Québec-Centre): Le député de Bellechasse (M. Taschereau) a dit hier que j'avais

affirmé des choses fausses. Il a dit que j'avais affirmé ceci: à Saint-Férol: la Quebec Power ne paye pas de taxes. Ce que j'ai dit, c'est qu'en 1933 la compagnie a obtenu une commutation de taxes pour 20 ans. J'ai dit aussi que la Quebec Power ne payait pas de taxes dans Lévis. Sur cela, le député de Bellechasse dit que je serais mieux de m'informer comment lui, il informe la Chambre.

M. l'Orateur: Le député de Québec-Centre n'a pas le droit de reprendre le débat. Il peut déclarer, par exemple, que les paroles que tel député lui impute ne sont pas les siennes, mais il ne peut entrer dans une discussion nouvelle. Il doit se borner à rétablir ses paroles si elles ont été mal citées ou mal rapportées.

M. Hamel (Québec-Centre): Alors, il n'est pas permis de produire devant la Chambre des documents pour rétablir la vérité?

M. l'Orateur: Un autre membre peut reprendre, s'il le désire, le sujet et répondre à cette affirmation en parlant sur l'adresse, mais sur une question de privilège, vous ne le pouvez pas vous-même.

M. Hamel (Québec-Centre): Alors, on peut répandre dans la province des choses absolument fausses...

Voix à droite: À l'ordre! À l'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, les journaux ont rapporté...¹

Députés de la droite: À l'ordre, à l'ordre!

M. l'Orateur: Je demanderais aux honorables députés de me laisser juger moi-même la question; je rendrai la décision la plus juste qui soit possible.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Québec-Centre ne répond pas au député de Bellechasse. Les journaux ont affirmé certaines choses: je veux, dit-il, rétablir les faits.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le député n'a pas le droit...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je me lève sur un point d'ordre.

Des députés ministériels font du bruit.

M. l'Orateur: Je regrette de rappeler au chef de l'opposition qu'il n'est pas dans l'ordre. Je demanderais aux honorables députés de me laisser juger moi-même la question; je rendrai la décision plus juste qui soit possible.

(Applaudissements à gauche)

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Parlant sur le point d'ordre) Le représentant de Québec-Centre (M. Hamel) dit que les journaux ont rapporté que la Quebec Power payait des taxes. Il se lève pour répondre. C'est *Le Soleil* et *Le Canada* qui ont fait des affirmations. Il veut répondre.

M. l'Orateur: Les journaux ont rapporté les paroles du député de Bellechasse. Le représentant de Québec-Centre peut nier, mais il n'a pas le droit de soulever un débat.

Creusage d'un fossé, Saint-Bruno

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Le 16 avril, j'ai présenté une motion demandant copie de toute correspondance échangée au sujet du creusage d'un fossé à Saint-Bruno. Est-ce que nous aurons une réponse bientôt?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): Vous aurez une réponse très prochainement: les officiers font les recherches nécessaires.

Colon de Biencourt

M. Choquette (Shefford): Sur une question de privilège, je veux faire une déclaration que je crois opportune. L'autre jour, dans mon discours, dit-il, j'ai déploré la négligence du département de la colonisation et j'ai dit qu'à cause de cela, un colon a été en butte à la misère. À la suite de cela, les journaux ont publié une lettre adressée au premier ministre, laquelle lettre prétend nier mes affirmations. (Protestations à droite)

M. l'Orateur: Encore une fois, vous ne pouvez pas faire de commentaires sur une question de privilège.

M. Choquette (Shefford): On a dit que je n'avais pas dit la vérité.

Voix à droite: À l'ordre! À l'ordre! Pas de discours!

M. l'Orateur: Je rappelle de nouveau le député à l'ordre.

M. Barré (Rouville): Point d'ordre, M. l'Orateur. Je crois qu'il est indigne de la part de la majorité de vouloir intimider par des cris un député qui est débutant en cette Chambre. J'affirme que le député, à cause des chinoiseries du Règlement, n'est pas obligé de rester toute sa vie sous le coup d'une accusation de mensonge.

(Applaudissements à gauche)

Le député de Shefford prétend que les accusations que l'on a portées contre lui ne sont pas fondées. Il a droit de dénoncer les journaux et de prouver que ce n'est pas lui qui ment. La méthode des députés ministériels est indigne à l'égard d'un homme qui revendique ici son honneur et sa réputation. Et je dis qu'on ne doit pas étouffer sa voix.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur: Il n'y a pas de point d'ordre dans les paroles du député de Rouville. Avant de donner des explications personnelles, le député de Shefford aurait dû demander la permission de la Chambre. Mais je m'accorde avec le député de Rouville que les députés doivent rester en silence lorsqu'un député donne des explications. On devrait l'écouter.

M. Choquette (Shefford): On m'a traité d'ignorant et de menteur. Ceux qui m'accusent n'ont qu'à puiser leurs renseignements à bonne source. J'ai ici une lettre du père de l'épouse de M. Firmin Michaud, le colon dont j'ai parlé ...

(Rires)

Or, le père proteste contre la lettre qui a été publiée dans les journaux.

Un député ministériel: C'est le curé qui a écrit cette lettre.

M. Choquette (Shefford): Voici la lettre:

"Granby, 18 avril 1936

"M. H. Choquette

"J'ai pris connaissance de la lettre sur les journaux disant que les paroles que vous avez prononcées à l'égard de notre fille, Mme Firmin Michaud, étaient fausses. Je proteste contre cette lettre..."²

M. l'Orateur: À l'ordre, je dis au député de Shefford qu'il ne peut expliquer que ce qu'il a dit. Il a le droit de dire seulement... J'ai avancé telle ou telle affaire, et ceci est vrai... Encore une fois, le député n'a pas le droit de faire de commentaires.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, vous avez déclaré que, du consentement de la Chambre, un député pouvait donner une explication personnelle.

Voix à droite: À l'ordre!

Un député de l'opposition: Nous allons avoir la liberté de parole ici.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Or, le député de Shefford a eu le consentement de la Chambre.

M. l'Orateur: C'est beau comme argumentation, mais ce n'est pas conforme aux règlements. Ceci n'est pas une explication personnelle: c'est une lettre d'une autre personne que le député de Shefford (M. Choquette) communique.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est ça qu'on appelle la liberté de parole!

M. Choquette (Shefford): Il me semble...

M. l'Orateur: L'incident est clos.

Questions et réponses:

Price Brothers

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le 18 mars, les journaux annonçaient que les intéressés de la Price Brothers voulaient faire un règlement, et on nous apprend que des actionnaires deviendraient propriétaires de la compagnie. On dit également que la Saguenay Power, contrôlée par une compagnie américaine, fait des objections. Le gouvernement est intéressé au premier chef. Est-ce que le gouvernement a décidé quelle sera son attitude sur cette question?

L'honorable M. Mercier (Châteauguay): Jusqu'ici, nous n'avons rien d'officiel. Dès que nous aurons des renseignements désirés, nous verrons à protéger le gouvernement, la province et tous les intéressés.

Vente de propriétés pour taxes

M. Drouin (Québec-Est) demande si le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) a décidé quelque chose quant à la vente des propriétés pour taxes à Québec.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) dit que le ministre n'est pas à son siège et il demande au député d'attendre son retour dans le cours de la séance.

Questions sans réponses

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y a des questions de l'opposition qui sont sur l'ordre du jour depuis le 2 avril. Nous sommes rendus au 23, et le gouvernement n'a pas donné une seule réponse. Il me semble que le gouvernement pourrait répondre dans les 20 jours. Le gouvernement ne semble pas anxieux de répondre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): La coutume veut que le gouvernement ne réponde pas avant l'adoption de l'adresse. Demain matin, nous répondrons à une série de questions - comme c'est l'usage.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mercredi le 22 avril, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Grégoire (Montmagny): Avant de reprendre la suite de mon discours, permettez-moi de

faire ici la réponse que le député de Québec-Centre (M. Hamel) voulait faire. Je voudrais appuyer les remarques qu'a faites tout à l'heure le député de Rouville (M. Barré). Il me semble que, quand un député est accusé d'avoir menti, il devrait avoir le droit de répondre en cette Chambre.

(Applaudissements à gauche)

J'ai ici des copies de *L'Événement*, qui m'ont été remises par un citoyen. Ce journal qui a été transporté au *Soleil*, avant d'être transporté au cimetière, ce journal donnait comme titre l'autre jour: "Robert Taschereau porte de rudes coups à l'opposition." Voyons un peu ces coups. Ce qui reste des lecteurs de *L'Événement* peuvent croire cela en lisant ce journal qui dit que le député a détruit des légendes. C'est le député de Québec-Centre qui vient de détruire les légendes du député de Bellechasse (M. Taschereau) avec l'histoire de Saint-Ferréol. Et ce dernier verra que, de 1931 à 1934, la Quebec Power a payé des taxes et que, par un moyen détourné, la ville les lui a remises.

Le député de Bellechasse a affirmé que la Quebec Power paye \$10,000 par année de taxes à la ville de Lévis. J'ai ici le rapport des auditeurs et ils déclarent: nous sommes informés que la compagnie ne paye pas ses taxes. Le conseil de ville n'avait pas le droit de l'en exempter, mais la compagnie a des avocats puissants dans le bureau Taschereau, Parent, Taschereau, Cannon, Taschereau et Taschereau...

(Rires)

Et après cela, *Le Soleil*, *L'Événement* et *Le Canada* s'écrient que la compagnie paye des taxes. De 1919 à 1930, la compagnie ne payait pas de taxes. Depuis, elle paye, mais la ville a trouvé le moyen de lui remettre ce qu'elle paye. Voilà les rudes coups portés par le député de Bellechasse à l'opposition.

(Applaudissements à gauche)

Il reste la légende de Lévis. M. Beauvais, vérificateur de la ville de Lévis, démontre dans son rapport que la Quebec Power, de 1929 à 1933, ne payait pas plus que \$700 par année comme taxe foncière et taxe d'eau. Mais la compagnie se faisait remettre ces taxes d'une autre façon. Le vérificateur dit qu'antérieurement à 1931, les propriétaires de la Quebec Power ne payaient pas de taxes et que le conseil de ville de Lévis n'avait pas le droit de faire ces remises. Les paroles du député de Québec-Centre n'étaient donc pas une légende, et le député n'a rien détruit.

Le 15 avril, *L'Événement* publiait en titre: "M. Bouchard bombarde l'opposition durant quatre heures." Voici un de ces journaux qui vivent aux dépens du peuple et qui ne disent pas la vérité. Le

ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) avait parlé de guillotine: je lui ai répondu, mais il n'y a rien ce matin dans les titres de *L'Événement*. Ce journal dit plutôt que l'Orateur m'a rappelé à l'ordre. Je proteste contre ce titre. D'ailleurs, j'avais le droit de me servir du mot incurie à l'égard du gouvernement.

M. l'Orateur: Vous n'avez pas le droit de critiquer une décision que j'ai rendue hier.

M. Grégoire (Montmagny): Je critique et je proteste parce que les journaux en profitent pour semer l'erreur.

On me fait dire que j'ai attaqué les échevins que je n'aimais pas. Je n'ai pas à ne pas aimer certains échevins, mais à combattre ceux qui ne faisaient pas leur devoir.

Il lit le titre de la nouvelle publiée par *L'Événement* lors du banquet de la Jeunesse libérale en l'honneur du premier ministre.

C'est la province qui a payé ce banquet.

(Protestations à droite)

L'opposition a le droit de savoir ce qu'il a coûté, ce banquet. *L'Événement* met encore dans son titre que le premier ministre s'est intéressé à la jeunesse. Peut-on s'empêcher de rire? Le premier ministre a parlé d'un office composé des directeurs d'universités, de collèges, d'académies. Il essaye encore de s'abriter derrière le clergé, et de laisser croire que les chefs de ces institutions ne font pas leur possible pour aider la jeunesse.

L'avènement de l'Union nationale ne tardera pas. Déjà j'entends sonner son heure. Avant six mois nous serons au pouvoir.

(Applaudissements à gauche, rires à droite)

Voix à droite: Il est farceur.

M. Grégoire (Montmagny): Permettez-moi, M. l'Orateur, de lire ici une page de Victor Hugo sur les élections volées:

"Un brigand arrête une diligence au coin d'un bois. Il est à la tête d'une bande déterminée.

"Les voyageurs sont plus nombreux mais séparés, désunis, parqués dans des compartiments, à moitié endormis, surpris au milieu de la nuit à l'improviste et sans armes.

"Le brigand leur ordonne de descendre de ne pas jeter un cri, de ne pas souffler mot et de se coucher la face contre terre.

"Quelques-uns résistent; ils leur brûlent la cervelle.

"Les autres obéissent et se couchent sur le pavé, muets, immobiles, terrifiés, pêle-mêle avec les mots et pareils aux morts.

"Le brigand, pendant que ses complices leur tiennent le pied sur les reins et le pistolet sur la tempe, fouille leurs poches, force leurs malles, et leur prend tout ce qu'ils ont de précieux.

"Les poches vidées, les malles pillées, le coup d'État fini, il leur dit:

"... Maintenant afin de me mettre en règle avec la justice, j'ai écrit sur papier que vous reconnaissez que tout ce que je vous pris m'appartenait, et que vous me le concédez de votre plein gré. J'entends que ceci soit votre avis. On va vous mettre à chacun une plume dans la main et, sans mots dire, sans faire un geste, sans quitter l'attitude où vous êtes, vous étendrez le bras droit, et vous signez tous ce papier. Si quelqu'un bouge ou parle, voici la gueule de mon pistolet. Du reste, vous êtes libres.

"Les voyageurs étendent le bras et signent."

M. Lapointe (Wolfe): M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. Un député n'a pas le droit de venir raconter des contes³ en cette Chambre.

M. Grégoire (Montmagny): Depuis hier, le député de Wolfe s'efforce de me mettre des bâtons dans les roues, de me faire des misères. Le député, je le connais depuis 40 ans. Il me connaît depuis plus longtemps que cela, car il est plus vieux que moi.

M. Lapointe (Wolfe): C'est vrai.

M. Grégoire (Montmagny): Nous sommes du même village et c'est pour cela que le gouvernement l'a choisi en cette Chambre pour m'insulter et m'attaquer. J'ai toujours pris le député de Wolfe pour un gentilhomme, et j'ai été surpris de son attitude hier après-midi.

Ce n'est pas lui. S'il avait su ce qu'il faisait hier, il ne l'aurait pas fait. Il agit pour un autre. C'est une victime, et ses électeurs lui en demanderont compte. Je suis convaincu que ce qu'il a fait hier lui a été commandé par ses patrons. S'il avait réalisé ce qu'on lui faisait faire, il aurait dit à ses patrons: Messieurs, ayez donc le courage d'attaquer vous-même et de dire au député de Montmagny ce que vous voulez lui dire.

M. Lapointe (Wolfe): Le député me permet-il de lui répondre?

Des députés de l'opposition: Ouf! ouf!

M. Grégoire (Montmagny): Je ne permettrai qu'à un gentilhomme de m'interrompre. Je continue: "Les voyageurs étendent le bras et signent. Cela fait, le brigand relève la tête et dit: "J'ai sept millions cinq cent mille voix".

Voilà M. l'Orateur, une description du scrutin tel qu'organisé sous Napoléon III, mais qui serait encore beaucoup plus vraie des scrutins organisés par le régime libéral.

M. Caron (Hull): Soyons de bon compte.

M. Grégoire (Montmagny): Le député de Hull est un jeune homme qui sera trompé par le régime.

M. Lapointe (Wolfe): Nous avons autant de droits que vous ici.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il arrive quelquefois, M. l'Orateur, que des députés interrompent les orateurs. Mais les interruptions systématiques, doivent être interdites dans cette Chambre, je crois. Évidemment, un député n'a pas le droit de passer son temps à grogner et à interrompre le député de Montmagny. Je vous demande de faire au député de Wolfe les remontrances qu'il mérite. Je crois qu'il serait de votre devoir d'empêcher de telles choses.

M. Caron (Hull)⁴: Parlant sur le point d'ordre du chef de l'opposition, je dirai que lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre, il a été le premier à m'interrompre dans mon discours pour me faire perdre le contrôle de moi-même.

M. l'Orateur: Je suis prêt à rappeler à l'ordre tous ceux qui ignoreront les règlements de cette Chambre. Jusqu'ici, il y a eu des manquements de part et d'autre. Si je faisais des remontrances à tous ceux qui ont violé les règlements, j'aurais fort à faire, des deux côtés de la Chambre. Si vous voulez, nous allons recommencer en neuf et je rappellerai à l'ordre le premier qui violera le règlement.

M. Grégoire (Montmagny): Je n'ai pas d'objection à ce qu'on me pose des questions. Mais j'ai des objections aux grognements systématiques. On essaie de couvrir ma voix, afin que je ne sois pas entendu. Je serai entendu, si ce n'est pas ici, ce sera ailleurs.

Des élections comme celles du régime sont tellement indéfendables que le gouvernement bénéficiaire a cru devoir faire passer une loi Dillon, dont le but est de soustraire à la juridiction des juges impartiaux les cas de contestations, pour les soumettre à une majorité de députés intéressés à conserver les fruits de la corruption électorale. Si cet abcès eût été crevé, il y a cinq ans, nous n'aurions pas eu le spectacle que nous avons eu en octobre dernier. Les députés de Montmorency (l'honorable M. Taschereau), de Bellechasse (M. Taschereau) et de Québec (M. Byrne) ont été les premiers à invoquer cette loi. Le fils du premier ministre, le député de Bellechasse, avait été le premier à invoquer cette loi pour faire disparaître l'action en invalidation de son élection.

Des voix ministérielles protestent.

M. Taschereau (Bellechasse): M. l'Orateur, je demande pardon au député de Montmagny, mais je n'ai pas invoqué la loi Dillon.

M. Byrne (Québec) parle. (Sa voix se perd dans le murmure des voix)

Des députés: À l'ordre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre; selon la décision que vous avez rendue hier, le député de Bellechasse n'a pas le droit de parler.

M. l'Orateur: J'ai déclaré qu'un député a le droit de dire que l'affirmation d'un de ses collègues n'est pas exacte, mais sans prononcer de discours, dès que cette inexactitude se produit. Et c'est ce qu'a fait le député de Bellechasse.

M. Byrne (Québec): Quelle loi le député de Montmorency (l'honorable M. Taschereau) a-t-il invoquée?

M. Grégoire (Montmagny): Si le député de Bellechasse n'a pas invoqué la loi Dillon, il a invoqué quelque chose de semblable.

Voix à droite: Ah! Ah!

M. Grégoire (Montmagny): Un scrutin n'est pas valable à moins de compter les trois conditions suivantes: l'honnêteté de la liste électorale, la loyauté de l'information et la liberté du vote. Eh bien! Nous pouvons affirmer sans aucun risque d'erreur que le

régime québécois a violé ces trois conditions. Nous avons dû voter sur des listes tronquées par le régime; nous avons été trompés systématiquement par les journaux auxquels, chaque année, le régime verse un gros demi-million de l'argent public; allez demander aux employés du gouvernement et des trusts ainsi qu'à certains hommes d'affaires si le vote est libre; allez demander aux électeurs dont le poll a été pris d'assaut si le vote est libre dans Québec. Il mentionne les comtés de Saint-Laurent, Mercier et l'Abitibi.

Ce n'est plus qu'une parodie du scrutin que nous avons dans plusieurs parties de cette province, sous le présent régime. Pour renverser le gouvernement, avec les mœurs électorales qui ont cours, il faut non seulement l'approbation de 51 % des électeurs, mais un dégoût à peu près unanime pour les iniquités ministérielles, dégoût assez audacieux même pour braver toutes les intimidations.

(Murmures à droite)

Des élections comme celles du régime sont tellement indéfendables que le gouvernement bénéficiaire a cru devoir faire passer une loi Dillon, dont le but est de soustraire à la juridiction des juges impartiaux les cas de contestations, pour les soumettre à une majorité de députés intéressés à conserver les fruits de la corruption électorale la plus éhontée.

Plusieurs ont dénoncé avant moi les manœuvres auxquelles a eu recours le régime pour capter, par la ruse, l'intimidation et la corruption, des votes que son impopularité absolue éloignait de lui. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ces protestations, qui sont toutes parfaitement fondées, même si le régime essaie de jeter la confusion dans le débat, en contestant deux élections pour une, en imaginant des scandales commis dans nos rangs, en grossissant certains incidents très ordinaires.

C'est pourtant bien simple; même si nous étions aussi peu scrupuleux que nos amis de la droite, il nous serait impossible de corrompre les électeurs comme ils l'ont fait, parce que nous n'avons ni argent ni places à distribuer.

Eussions-nous une caisse électorale remplie par les trusts que nous ne voudrions pas recourir au vol, pas plus dans le domaine électoral que dans les autres. Pour nous, une élection volée est un vol plus grave que beaucoup d'autres dont les auteurs sont très sévèrement punis.

Je soumetts à l'attention de M. le procureur général cet article extrait d'un article publié par M. le Dr Jules Dorion, dans *L'Action catholique*, un journal auquel le gouvernement ne verse pas trois cent mille piastres environ par année, comme au

Soleil, c'est vrai, mais auquel le public accorde, néanmoins, une confiance grandissante.

"Une élection remportée par des moyens illicites, entachée de fraude ou de violence, dit M. Dorion, est une élection volée. Il n'y a pas de raison pour que, dans ce cas, les voleurs aient droit à des égards et soient traités autrement que les autres. Un tire-laine ordinaire, qui a pu jouir en paix pendant quatre mois des fruits de son larcin, n'est pas lavé pour cela de sa faute. S'il est découvert plus tard, il est puni, et l'objet volé remis à son propriétaire, quand la chose est possible. Pourquoi en serait-il autrement d'une élection? Serait-ce parce que, dans ce dernier cas, l'offense est d'une gravité particulière et susceptible de conduire aux pires conséquences?"

Et les véritables voleurs d'élections ont le culot de venir contester l'élection de Montmagny, espérant jeter dans le public l'impression qu'ils ne sont pas les seuls à prostituer la démocratie et à écœurer le peuple du régime parlementaire. Ils ont le cynisme de contester l'élection de Montmagny, qui n'a coûté que quelques centaines de piastres au vainqueur et à ses amis, mais qui a coûté des sommes fabuleuses au parti - ce qui est à demi-mal - et au Trésor provincial, ce qui est de la prévarication. C'est près de cent mille piastres que l'on a répandues pour me battre dans le comté de Montmagny. Heureusement, la belle population de Montmagny, habituée à se faire représenter par des hommes d'honneur tels qu'Armand La Vergne, le patriote sincère qui n'aurait pas sacrifié ses compatriotes aux Américains, a méprisé tout cet argent, comme elle a méprisé les flots d'alcool, le mensonge colporté à profusion, l'intimidation et la ruse, comme elle a fait peu de cas du passage de la plupart des ministres dans le comté et même s'il vous plaît! - d'un homme portant le titre de juge, au cours de l'élection.

Montmagny a tenu bon, parce que sa population y est foncièrement honnête. Je pourrais en dire long sur l'élection de Montmagny. Il me serait facile, par exemple, de vous donner le nom et l'adresse de citoyens qui, la veille du jour de la votation, ont reçu, l'un des trois chèques de secours directs, et qui n'en ont pas reçu depuis. Je demande au premier ministre si c'est pour ces largesses ministérielles qu'il a commandé de contester mon élection.

Qu'il me soit permis, pour clore ce chapitre, de citer ici le mot d'un ancien libéral, brave cultivateur, m'apportant de lui-même une souscription certainement fort généreuse, eu égard à ses modestes moyens: "Je suis vieux; c'est peut-être

le dernier vote que je donne, je veux qu'il soit très honnête."

Jamais, depuis 1837, en cette province, la question du respect dû à l'autorité civile ne s'est posée autant que sous le régime actuel. Eh! bien, pour une fois, je veux traiter cette question. De grâce, qu'on cesse de chercher midi à quatorze heures: la question est des plus simples: si les représentants de l'autorité en cette province ont moins que leurs prédécesseurs le respect du public, c'est qu'ils s'en sont rendus indignes.

Et je les prévins de ceci: le respect à leur endroit ne peut que baisser, s'ils persistent dans leurs attitudes provocatrices, même s'ils font dénoncer comme démagogues, à tant par discours, ceux qui osent critiquer le gouvernement provincial.

Voix à droite: À l'ordre.

M. Grégoire (Montmagny): Si je ne peux pas me faire entendre ici, je me ferai entendre ailleurs.

D'abord, le peuple ne peut respecter un régime qui, par un système de subventions déguisées, a exercé sur tous les journaux accessibles une véritable influence indue, organisant ainsi avec l'argent de tous les contribuables de cette province, - celui des libéraux nationaux, des indépendants et des conservateurs, comme celui des libéraux disciplinés, - une presse chargée de représenter sous un faux jour toute la politique de cette province.

Le peuple ne peut pas respecter un régime qui fait insulter par ses journaux tous les détenteurs d'autorité - fédéraux ou municipaux - trop fiers pour adorer les petits Césars provinciaux.

Le peuple ne peut pas non plus respecter un gouvernement qui, se voyant trop impopulaire pour braver la tempête électorale, s'est fait remorquer par le Parti libéral fédéral, assez peu enthousiaste, c'était évident, de se solidariser avec cette incarnation de l'impopularité.

Le peuple ne peut pas avoir le respect pour un régime qui a rabaisé nos mœurs électorales au point que l'autorité religieuse, pour sauver notre peuple de l'amoralité publique, a cru devoir intervenir de façon toute spéciale. Le peuple ne pardonne pas au régime actuel d'avoir, en dépit de cette intervention juste et impartiale, organisé pour le 25 novembre dernier les élections les plus malpropres de toute notre histoire politique.

Le peuple ne peut pas respecter un régime soutenu par des députés élus grâce à des méthodes corruptrices, qui ont donné, par exemple, à celui qui

représente la division de Saint-Laurent plus de votes que la liste ne contenait de noms d'électeurs.

M. l'Orateur: À l'ordre, le député n'a pas le droit de dire qu'un député a été élu par des méthodes corruptrices.

M. Grégoire (Montmagny): Sur votre ordre, je retire le mot, mais je le dirai ailleurs.

M. l'Orateur⁵: Ailleurs, vous n'aurez pas à respecter la dignité de la Chambre.

M. Grégoire (Montmagny): Alors, nous n'avons pas le droit de dire par quelles méthodes un député a été élu?

M. l'Orateur: Vous devez vous conformer aux règlements.

M. Grégoire (Montmagny): Je répète que je retire le mot. Je dirai qu'il y a des députés qui ont été élus par des méthodes inavouables.

M. l'Orateur: À l'ordre! L'expression n'est pas plus parlementaire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Qui décide cela?

M. l'Orateur: C'est moi parce que je suis chargé de maintenir l'ordre.

M. Grégoire (Montmagny): Alors, je dirai qu'il y a des députés qui ont été élus par des méthodes que je ne peux qualifier en cette Chambre.

(Applaudissements à gauche)

Le peuple ne peut pas respecter un régime qui a vendu aux étrangers le plus beau des ressources naturelles de la province, avant que les nationaux aient eu le temps de s'organiser pour les exploiter eux-mêmes. Le peuple ne peut pas respecter un régime qui l'a prolétarisé si pitoyablement.

Le peuple ne peut pas respecter un régime qui a laissé tomber l'agriculture dans le marasme et qui ne pense à faire de la colonisation qu'à la veille des élections.

Le peuple ne peut pas respecter un régime coupable de concubinage avec la finance, un régime sous lequel les trusts se sont aménagés, en cette province de Québec, un véritable paradis terrestre, aux dépens de toute la population.

Le peuple ne peut pas respecter un régime qui est avant tout un distributeur de places et de patronage.

Le peuple ne peut pas respecter un régime incapable de toute conception proportionnée aux besoins des temps nouveaux, incapable, par exemple, d'offrir autre chose à notre jeunesse sans travail qu'un bureau de placement dans une province où il n'y a pas de places disponibles.

Le peuple ne peut pas respecter un régime qui se moque des hommes croyant à la fécondité des encycliques et qui laisse ses journaux insulter notre clergé aussi longtemps que cette campagne anticléricale ne lui a pas valu une rebuffade très significative.

Le peuple ne peut pas respecter un régime dont toute la politique consiste à organiser des élections et qui ne se fait le champion d'aucune idée généreuse ni sur le terrain social, ni dans le domaine national.

Le peuple ne peut pas avoir de respect pour un régime qui se maintient au pouvoir par un système de mouchardage, d'intimidation et de terrorisme dénoncé, dans les conversations privées, par ceux-là mêmes qui le soutiennent en véritables mercenaires.

Le peuple ne peut pas respecter un régime qui utilise la police de l'État pour consolider ses positions électorales et pour essayer de causer des embarras à ses adversaires, comme il l'a fait durant les dernières élections provinciales, dans la division de notre vaillant député de Québec-Est (M. Drouin), et pendant les dernières élections fédérales, afin de regagner la sympathie des libéraux fédéraux tant nécessaire à son salut.

Le peuple ne peut pas respecter un gouvernement dont le chef, en sa qualité de procureur général payé par la province pour assurer le maintien de l'ordre, est responsable de l'impunité complète dont jouissent les organisateurs de télégraphes, ces bandits qui, au lieu de recevoir les faveurs du régime, devraient aller faire un séjour prolongé au pénitencier.

Le peuple ne peut pas respecter un régime qui a imposé à cette province l'humiliation de la plus exécration des lois adoptées en pays parlementaire: l'inique loi Dillon, dont le parrain a été battu, même aux dernières élections fédérales, en dépit du fort courant favorable au Parti libéral.

Le peuple est incapable de respecter un régime qui se cramponne au pouvoir, malgré son écrasement du 25 novembre, malgré le scandale des listes électorales, malgré l'enthousiasme qui a fait déborder les boîtes de scrutin dans Saint-Laurent et

Mercier, malgré les polls volants de l'Abitibi, malgré l'élection par l'officier-rapporteur dans Terrebonne, malgré tant d'autres faits dont le régime le plus rouge devrait encore rougir de honte.

Voilà, M. l'Orateur, quelques-unes des raisons pour lesquelles le peuple ne peut pas respecter le régime actuel. En cela, l'Union nationale n'a d'autre responsabilité que celle d'avoir étalé sous les yeux du peuple ces forfaits et ces déficiences, que les journaux ministériels, puissamment organisés avec l'argent public, avaient réussi à cacher au peuple avant l'entrée en scène à la radio.

Cette responsabilité d'avoir renseigné le public, l'Union nationale l'assume avec fierté, car elle a conscience d'avoir accompli en cela un devoir impérieux.

Les représentants de l'autorité ont moins que les autres citoyens le droit de discréditer l'autorité. Or, le régime actuel, par sa conduite provocatrice, a discrédité l'autorité de façon désolante, en se discréditant lui-même par une conduite indigne de sa position.

C'est contre cette lourde faute commise par ceux qui auraient dû être les derniers à s'en rendre coupables, que je proteste avec toute l'énergie dont je suis capable, non seulement de la part de l'Union nationale, mais au nom de cette province, qui ne veut plus souffrir le scandale d'une autorité indignement représentée.

L'autre jour, l'honorable ministre de la Voirie a comparé ici son chef au grand citoyen de l'ancienne Grèce, Aristide, que l'on avait surnommé "Le Juste" et dont la réputation enviable portait ombrage à beaucoup de gens - les membres de l'Union nationale du temps, nous a laissé entendre M. le ministre. Cette réminiscence classique a déclenché la salve d'applaudissements qu'il fallait attendre chez nos amis de la droite, qui n'ont pas souvent le plaisir d'entendre des éloges à l'égard de leur chef.

Malgré l'estime que j'ai pour le premier ministre, et par pur souci de la vérité, je dois faire remarquer à M. le ministre que sa comparaison est fort boiteuse, et à nos amis de la droite que leurs applaudissements sont gaspillés, un peu à la façon des deniers de la province distribués en patronage.

Car on ne disait pas, en Grèce, "Aristide le Retors", "Aristide le Roué", mais "Aristide le Juste", ce qui enlève à la comparaison de M. le ministre toute sa valeur.

Si l'honorable ministre a cru entendre la population dire "Alexandre le Juste", c'est évidemment qu'il a l'oreille dure. Notre premier

ministre peut être un homme juste, mais personne n'a encore songé, en cette province, à lui décerner ce qualificatif, évidemment plus valable que celui de "Retors".

(Applaudissements à gauche)

De plus, je rappellerai à M. le ministre qu'Aristide le Juste était obligeant pour ses adversaires, qu'il n'était pas directeur d'aucune grande corporation, mais tout entier au service de sa patrie, tantôt à la tribune, tantôt sous les drapeaux, et qu'enfin, Aristide le Juste est mort pauvre, après avoir connu de longs succès politiques.

Voilà pour Aristide le Juste.

Quand un régime personnifié aussi mal cette chose sainte qui s'appelle l'autorité, il n'a, je le répète, qu'une seule chose à faire: démissionner. De tous les coins de la province, c'est cette démission que l'on réclame à grands cris.

Devant la faillite sociale des méthodes qui ont fait leur fortune politique, nos amis de la droite ont la naïveté de nous demander ce que nous entendons par l'ordre nouveau, pour ce qui concerne le domaine provincial.

C'est bien simple: l'ordre nouveau, c'est celui où nous verrons la province administrée au bénéfice du peuple et non plus, seulement, des financiers québécois, ontariens ou américains.

L'ordre nouveau, c'est celui où la proportion des prolétaires au sein de notre peuple diminuera au lieu d'augmenter, comme elle le fait depuis 15 ans.

L'ordre nouveau, c'est celui qui aura pour roi le consommateur et non plus le financier et le grand industriel.

L'ordre nouveau, c'est celui où tout jeune homme de talent, de courage et de santé se verra en face d'un avenir moins repoussant que l'institution des secours directs.

L'ordre nouveau, c'est celui sous lequel une juste et rationnelle distribution du travail et des biens nous permettra de supprimer les secours directs, sans multiplier le nombre des citoyens travaillant pour l'État et, conséquemment, plus ou moins esclaves politiques, comme veut le faire le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard).

L'ordre nouveau, c'est celui où le peuple constatera enfin que le machinisme et la science ne sont pas venus accroître indéfiniment la puissance de production de notre époque uniquement pour gonfler les dividendes des capitalistes, mais aussi pour semer le bien-être parmi tous les humains égaux par nature.

L'ordre nouveau, c'est celui dans lequel on enseignera aux travailleurs l'art d'utiliser

moralement, intelligemment et profitablement les loisirs nécessairement plus nombreux à cause des progrès réalisés par le machinisme.

L'ordre nouveau, c'est celui où la société offrira des occupations nouvelles aux hommes éliminés du travail par le machinisme.

L'ordre nouveau, c'est celui d'une société entièrement organisée en fonction de l'agriculture, que l'on s'applique à faire belle, attrayante et prospère.

L'ordre nouveau, c'est celui où les monopoles inévitables seront soumis à un contrôle sévère.

L'ordre nouveau, c'est celui où une organisation professionnelle complète arrachera à une poignée de dictateurs économiques irresponsables la direction générale du mouvement économique, pour la remettre entre les mains de la nation représentée par son gouvernement et la profession organisée.

L'ordre nouveau, c'est celui où le peuple lira davantage les journaux libres, honnêtes, le gouvernement cessant de le tromper systématiquement par l'entretien d'une presse chargée de mentir, de dénaturer les faits comme d'insulter tous ceux qui remplissent leur devoir essentiellement constitutionnel de critique et de protestation contre les actes de mauvaise administration.

L'ordre nouveau, c'est celui où le gouvernement se fera non plus professeur de corruption électorale, mais éducateur du peuple, en ce sens qu'il s'occupera, par l'exemple, par la parole et ses chefs, et par l'ensemble de sa politique, de créer une mentalité appropriée aux temps nouveaux, où les grands bâtisseurs de trusts ont fini de se faire adorer comme des dieux.

Je sais bien que la Constitution canadienne nous oblige à compter avec le gouvernement fédéral pour l'instauration de l'ordre nouveau, et je sais bien, également, que nous devons conserver jalousement à la province le trop peu de juridiction dont elle jouit. Mais les chefs de Québec, représentant trois millions d'âmes sur les dix millions de la population canadienne, peuvent contribuer puissamment à faire prévaloir l'ordre nouveau à Ottawa comme à Québec, s'ils cessent de voir dans la politique une affaire de procédure, un système de distribution de places et de faveurs diverses, s'ils ont d'autres préoccupations que celle de peindre le Canada tout en rouge ou tout en bleu, s'ils sont des hommes de pensée vigoureuse nourris de véritable doctrine sociale; en un mot, s'ils savent s'imposer dans les

grands conseils fédéraux par leur compétence d'hommes d'État, et dissiper l'impression, malheureusement trop juste, que se sont faite à notre sujet les Anglo-Canadiens, en ces dernières années, à savoir que nous sommes un peuple de politicailleurs faciles à asservir, pourvu que l'industrie électorale fonctionne à pleine capacité.

L'instauration d'un tel ordre nouveau ne sera possible en ce qui concerne la politique provinciale, cela est évident, qu'après la disparition du premier plan de certains hommes trop attachés à l'ancien ordre, parce qu'ils en ont trop profité personnellement. Demander aux profiteurs de l'ancien ordre ou désordre de sacrifier les méthodes qui les ont portés au pinacle et leur ont permis de s'y maintenir, en dépit du mécontentement général, c'est attendre d'eux un héroïsme qui n'est pas de ce monde. En effet, ces hommes ont beau multiplier les promesses devant la jeunesse attablée, jamais ils ne pourront comprendre les temps nouveaux, jamais ils ne seront capables de se réconcilier jusque dans le fond de leur âme avec le nouvel ordre de choses et les transformations sociales qu'il requiert.

D'ailleurs, cela ne s'applique pas seulement à notre province. Voici ce que je lis dans un volume français paru il y a un an: "Tout le mal vient de là: le désarroi des gouvernements en présence des problèmes actuels provient de ce que subsistent dans les peuples un état d'esprit, une manière de penser et d'apprécier les faits absolument inadaptés aux circonstances nouvelles, qui ressemblent si peu à celles que connurent nos grands-pères. Les questions posées à la sagacité des dirigeants ne sont pas seulement d'ordre technique ou politique: elles sont avant tout d'ordre moral et psychologique. Tout est à reprendre dans la formation même des intelligences: préjugés surannés à combattre, qualités nouvelles à cultiver, coutumes à inculquer contredisant celles incarnées depuis des siècles".

Au cas où MM. les ministres appréhenderaient l'avènement de l'ordre nouveau pour leurs collègues des grands conseils d'administration, je me hâte de les rassurer en leur disant que MM. Webster, Holt, Graustein, Smith et autres personnages de mêmes dimensions auront encore le droit de vivre dans l'ordre nouveau. Tout ce qui, alors, leur sera prohibé, c'est d'empêcher les autres de vivre. Il me semble que nous sommes ainsi de bon compte; et nous voudrions qu'ils le fussent autant.

Notre doctrine à leur endroit, je la trouve magnifiquement résumée dans un article tout récent écrit par l'un de nos sociologues canadiens les plus

avertis dans la *Revue Dominicaine*, le R.P. Georges-Henri Lévesque. C'est par cette citation que je veux terminer mon discours:

"...Les hommes de l'industrie, de la finance et du commerce sont les principaux agents de la prospérité matérielle. À ce titre, ils méritent la reconnaissance effective des consommateurs ainsi que l'estime, la protection et les encouragements des gouvernants. Cependant, si grands serviteurs soient-ils, cela ne saurait jamais leur conférer le privilège de se rendre maîtres de la vie économique, de la désaxer, de la bouleverser, de la retourner entièrement vers leur profit personnel, soit en exigeant des consommateurs des prix exagérés pour leurs marchandises, leurs services et leurs capitaux, soit en leur offrant des salaires ridicules en échange de leur travail. Pareil renversement s'appelle désordre.

"Et le désordre arrive à son comble, quand ces hommes, par leur contribution à la caisse électorale ou autrement, vont jusqu'à s'assujettir l'autorité publique elle-même, jusqu'à faire gouverner le pays en fonction de leurs intérêts privés. Exploitation presque sacrilège du pouvoir que le Souverain Pontife a flétrie en termes aussi justes que durs."

Je prie M. le premier ministre de me pardonner cette allusion à l'encyclique *Quadragesimo Anno*, c'est le père Lévesque qui parle. Et je continue la citation:

"Non l'autorité publique ne doit jamais se laisser dominer par de tels hommes, les hommes d'industrie, de commerce, de finance. À elle, au contraire, de les dominer. Il lui appartient en propre de les gouverner, de les surveiller, de les stimuler, de les diriger, afin qu'ils remplissent bien le rôle social qui leur incombe: travailler à la prospérité matérielle de la communauté."

Voilà, M. l'Orateur, quelques idées propres à éclairer, je crois, tous les esprits en retard, qui se montrent ébahis, lorsqu'on leur parle de l'ordre nouveau, cet ordre nouveau que nous aurons grâce à Dieu, dans la province de Québec, lorsque tout prochainement, l'Union nationale Duplessis-Gouin aura conquis de fait, le pouvoir qu'elle possède de droit, depuis son immense victoire du 25 novembre.

(Applaudissements à gauche)⁶

L'honorable M. David (Terrebonne): (Ovation à droite et applaudissements à gauche) M. l'Orateur, je suis d'un parti qui, depuis qu'il existe dans cette province et ce pays, a toujours eu pour but ultime de son effort de tâcher à prouver l'étincelle de lumière échappée au flambeau de la France et portée sur nos rives par les premiers colons - défricheurs, marchands, missionnaires.

Je suis de ce parti qui a toujours cru qu'il était du devoir de tous ceux qui ont dans leur poitrine un cœur français de ne pas laisser mourir ici ce qui est la note dominante, la qualité suprême française: un développement intellectuel qui les empêche - quelles que soient la crise ou la guerre qu'ils traversent - d'être inférieurs à eux-mêmes.

Je suis de ce parti qui s'insulta le jour où un voyageur anglais, traversant notre province, visitant Québec, Montréal et quelques autres villes, se rendit aux États-Unis où il écrivit un livre dans lequel il déclarait: "Dans les villes les Canadiens français sont en train de devenir des porteurs d'eau et des scieurs de bois."

Ceci se passait dans les premiers jours de septembre 1861. Ce n'était pas Lord Durham qui prononçait ces paroles. C'était un M. Trollope⁷, un voyageur anglais, qui avait publié ce livre à New York en 1862, sous le titre *North America - Amérique du Nord*.

Je suis de ce parti qui stimula le zèle d'un homme de chez nous. François-Xavier Garneau. Ayant entendu un jour un homme qui n'était pas de son origine dire qu'un peuple qui n'a pas d'histoire écrite n'existe pas, François-Xavier Garneau, dans l'étude légale où il se préparait à la pratique de la profession de notaire, écrivit l'Histoire du Canada.

Je suis de ce parti qui, désireux de donner au groupe d'origine française - inutile de ne pas regarder les faits tels qu'ils sont - une constitution française digne de lui, ne craint pas de regarder les faits et n'a pas peur de les admettre. Inutile de ne pas les admettre si vraiment ceux qui sont dans cette Chambre ont le désir de ne pas sombrer dans la tourmente, qui assaille notre province, notre pays et le monde entier.

Si c'est votre désir M. l'Orateur et m'adressant à vous je m'adresse à chacun de ceux qui veulent bien m'écouter avec une indulgente attention, si c'est votre désir sincère de voir les nôtres survivre, ne reconnaissez-vous pas quelles que soient les fautes du passé, que nous devons songer au présent?

(Applaudissements à droite)

M. Leduc (Laval): Oh! Oh!

L'honorable M. David (Terrebonne): Si on veut m'interrompre, qu'on ait le courage de se lever.

(Applaudissements prolongés à droite)

Et si par hasard c'était le député de Laval, il reste encore assez de peinture du pont de Longueuil pour que je m'en serve.

(Applaudissements à droite)

M. Leduc (Laval): Je demande pardon au secrétaire provincial. (Protestations à droite) Il n'y a pas assez de peinture...

L'honorable M. David (Terrebonne): Je m'objecte. Je ne veux pas être interrompu. Je ne refuserai à personne de me poser des questions. En écoutant le député de Laval, l'autre soir, j'ai constaté que parfois la gentillesse saute une génération, et je ne lui permettrai pas de m'interrompre.

(Applaudissements à droite)

J'ai donné des coups dans ma vie et j'en ai reçu de durs. Jamais je n'ai pleuré. Un coup reçu, un coup rendu.

Mais j'aurai la franchise de dire que, dans cette Chambre, j'ai toujours eu devant moi des hommes d'une courtoisie, d'une fidélité à leurs principes peut-être, mais dont l'amitié ne s'est jamais démentie et qui n'ont jamais fait honte à leurs collègues.

(Applaudissements prolongés à droite)

Je suis de ce parti qui croit que nous pouvons ne pas avoir la supériorité que donne la richesse, supériorité factice; que nous pouvons ne pas avoir la supériorité que donne le nombre, mais ce parti demeure et demeurera toujours convaincu que le devoir des dirigeants de cette province, ayant la claire vision de l'avenir, est de travailler à donner à notre peuple le seul capital que la crise, la guerre, les mauvais temps ne peuvent abattre: l'éducation des enfants d'une race.

(Applaudissements à droite)

Il faut un ordre nouveau. Ceux-là qui ont lu l'histoire s'en sont rendus compte bien avant moi. Je me permets de vous dire, M. l'Orateur, que c'est avec énormément d'hésitation que j'aborde certains sujets, ne me reconnaissant pas les qualités d'un professeur d'économie politique à l'Université Laval; ne me reconnaissant pas le calme avec lequel un tel professeur peut traiter des questions sérieuses sans passion; ne me reconnaissant pas la pondération qui me permettrait de soumettre des idées et non des injures.

(Applaudissements)

M. Grégoire (Montmagny)⁸: Le député de Terrebonne parle d'injures. Je prierais l'honorable ministre de me nommer les injures que j'aurais pu prononcer.

L'honorable M. David (Terrebonne): Toutes celles que vous avez retirées et celles que nous avons laissé passer.

(Applaudissements à droite et bravos)

M. Grégoire (Montmagny): C'est un faux-fuyant. M. l'Orateur, l'honorable ministre n'a pas répondu à ma question. Qu'il y réponde!

L'honorable M. David (Terrebonne): J'ai répondu. Je confesse que celui qui commençait son discours par une confession et voulait en faire une seconde...

(Longs applaudissements)

M. Grégoire (Montmagny): J'en ai fait deux.

L'honorable M. David (Terrebonne): ... n'a fait ni l'une ni l'autre. Il ne mérite donc pas l'absolution totale.

M. Grégoire (Montmagny): Je proteste. L'honorable ministre a été absent pendant presque tout le temps que j'ai parlé. J'ai fait les confessions que j'ai dit que je ferais.

(Applaudissements à gauche)

Voix à droite: C'est faux, c'est faux.

L'honorable M. David (Terrebonne): Absolument inexact.

M. Grégoire (Montmagny): J'ai fait les deux confessions que j'avais promises.

Des députés ministériels: À l'ordre! À l'ordre!

L'honorable M. David (Terrebonne): Eh bien! J'accepte cette nouvelle confession d'un enfant du siècle.

(Applaudissements prolongés)

On a dit qu'il faut un ordre nouveau. Peut-être. Aujourd'hui, tout change autour de nous, tous nous évoluons. Ce développement, cette évolution du moins, date des premières machines introduites, si je ne me trompe, en Angleterre, et qui remplacèrent dans les usines, ceux et celles qui autrefois faisaient les draps, les cotonnades, qui à travers le monde attestaient de la puissance et de la force industrielles anglaises, vers 1858. De cet emploi de la machine est née la nécessité d'une éducation, d'une instruction nouvelle, et nous n'échapperons pas plus dans la province de Québec à ces conditions que n'y ont échappé

certaines pays plus vieux, plus expérimentés que le nôtre.

Je ne crois pas exagérer - et le député de Montmagny (M. Grégoire), savant professeur de l'Université Laval, me corrigera si j'ai tort - en disant qu'en France, encore à l'heure qu'il est, après avoir changé en 25 ans quatre fois le système d'enseignement secondaire, l'Association des pères de famille réclame encore des réformes, signe certain que la permanence du système secondaire n'est pas encore établie. Dans l'enseignement primaire, ne voit-on pas la vieille Angleterre, après avoir imposé l'instruction à ses enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, l'imposer aujourd'hui jusqu'à 18 ans? Que le député de Montmagny ne se scandalise pas si, parlant de la puritaine Angleterre, respectueuse des lois de l'Église, profondément attachée au culte anglican, j'ai osé lui emprunter les mots "instruction obligatoire".

Qu'il se rassure. Il ne saurait en être question dans Québec pour l'excellente raison que, grâce au Parti libéral, notre peuple a compris la nécessité de l'instruction publique.

(Applaudissements prolongés à droite)

Et pourtant, je n'ennuierai pas la Chambre de statistiques fastidieuses; je ne remonterai pas au début de la colonie; pourtant, sans ennuyer la Chambre, comme libéral, comme Canadien français, comme Canadien tout court, j'ai un devoir à remplir ici.

(Il s'arrête un moment)

Pourtant, je sens qu'il est de mon devoir de rappeler qu'aux heures sombres de 1760, alors que pour le petit groupe abandonné sur les rives du Saint-Laurent, tout semblait perdu; alors que seuls restaient ceux qui, depuis au-delà de 100 ans, se réclamaient de leur origine canadienne; alors qu'à côté d'eux quelques seigneurs voulaient bien leur continuer leur bienveillante attention, leur générosité, un autre groupe, celui-là devant lequel nous, les libéraux, nous nous inclinons sans en faire de l'ostentation, sans nous en faire un drapeau politique, qui quelquefois devient le refuge des lâches, un autre groupe, composé des curés de nos petites paroisses canadiennes de 1760: colons, missionnaires, défricheurs, se fit, du jour au lendemain, l'éducateur de nos petits enfants.

(Applaudissements à droite)

Ce groupe, nous les libéraux, répète-t-il, nous nous inclinons devant lui, sans en faire ostentation, sans en faire un drapeau politique qui quelquefois devient le dernier refuge des lâches. Nous nous inclinons devant cet autre groupe des curés de nos paroisses qui se firent du jour au lendemain les instituteurs de nos petits enfants.

(Applaudissements)

Les vieux murs des églises, qui, jusque-là, n'avaient entendu que la voix du prêtre dirigeant les paroissiens dans la vie spirituelle, entendirent les lettres de l'alphabet et les premières notions de la lecture à haute voix.

Les presbytères devinrent de petites écoles, où le curé rassemblait autour de lui les petits Canadiens qui devaient, continuant leur attachement à la terre, perpétuer ici ce qu'au plus 6,000 Français - hommes, femmes et enfants - avaient apporté sur les rives du Saint-Laurent.

(Applaudissements à droite)

Je salue donc le clergé d'après la conquête, ce clergé qui a été admirable. Dieu sait que ce que je dis, ce n'est pas par flagornerie que je le répète. Je l'ai dit ailleurs; je l'ai dit dans la province voisine; je l'ai dit aux États-Unis - et, pardonnez-moi si j'ajoute, je l'ai dit sur les bords de la Seine, à travers la France, partout où j'ai eu l'occasion de parler. Et, quand je parlais ainsi, quand je faisais l'éloge du clergé, soit en Ontario, soit aux États-Unis, soit en France, Dieu sait que je n'avais pas alors l'arrière-pensée de flagorner et de m'attirer la sympathie du peuple en faisant croire que les autres n'étaient pas capables de l'admirer, ce clergé.

(Applaudissements à droite)

Et depuis, jamais dans notre province, à aucune époque de notre vie nationale, le clergé n'a failli à sa tâche d'éducateur. Jamais le clergé n'a oublié la mission qu'il avait acceptée de bonne grâce de cultiver, suivant le mot de Maisonneuve et du Père Vimont, "ce grain de sénevé" qui est aujourd'hui 3,500,000 Canadiens français sur le continent américain. Nous lui devons l'hommage de notre respect, l'hommage de notre gratitude, l'hommage de notre reconnaissance - mais nous lui devons encore plus: nous lui devons de ne pas nous servir de lui, mais de le servir.

(Applaudissements prolongés à droite)

Aujourd'hui encore, jetez les yeux - même vous qui peut-être en ce moment ne m'écoutez que par pure courtoisie, par simple politesse, et si cela s'adresse à la grande majorité d'entre vous, Dieu sait que je fais certaines exceptions - regardez où vous voudrez dans notre province, voyez une charité, une générosité qui s'étale, ou plutôt qui se cache. Vous verrez une cornette de religieuse, le rabat d'un frère, le col romain d'un prêtre.

(Applaudissements et ovation à droite)

Oh! Je sais que m'écoutant parler, vous de la gauche, vous vous dites: "Pourquoi parle-t-il du clergé?" Tout d'abord pour rester fidèle à une ligne

de conduite que j'ai acceptée il y a déjà longtemps des lèvres de mon vieux père.

(Applaudissements prolongés à droite)

Dernièrement, on faisait allusion à une condamnation. Que la vie est belle, mais que les hommes tâchent à l'enlaidir. C'est vrai! Mon père, pour avoir un jour - lui profond catholique, croyant et pratiquant, peut-être pas à la manière du pharisien, ne s'étalant peut-être pas en public, mais à la façon du publicain qui dans l'ombre d'une église se frappe la poitrine en disant: "Mon Dieu, suis-je digne de m'adresser à vous!" - pour avoir un jour cru rendre service au petit peuple dont il était, qu'il aimait profondément, au clergé, qu'il respectait complètement, une condamnation l'a frappé, qui ne l'a pas fait rougir mais l'a fait s'agenouiller et l'accepter comme un catholique doit le faire; pour un ordre qui vient d'en haut d'une autorité qu'il sait respecter et qu'il ne cherche pas à briser.

(Applaudissements)

C'est mon père qui m'a enseigné, j'étais encore tout jeune, que le jour où, dans notre province, s'effondreraient le prestige, l'influence due, l'influence juste du clergé de notre province, c'en serait fait de notre petit peuple. J'ai accepté ces paroles de vérité qui tombaient des lèvres de mon père. J'ai quelque peu vieilli aujourd'hui, je les répète à mes fils qui ne font qu'entrer dans la vie. Il est une force dans le monde qu'une société n'a le droit d'oublier.

On peut donner à un peuple la richesse matérielle, on peut accumuler dans les banques les millions, on peut avoir dans un pays de merveilleuses ressources naturelles, on peut et doit avoir l'ambition de la fortune individuelle et de la fortune collective, mais si le peuple n'a pas pour diriger tout cela une force qui s'élève au-dessus de la matière, vienne la première crise, le premier moment d'hésitation dans sa vie économique, le premier soubresaut politique ou national, il s'affaisse.

Et au lieu de retrouver le lendemain l'homme fort que représente un peuple, vous voyez allongé sur le sol un cadavre, qui ne fait qu'affirmer les éléments de faiblesse dont il avait sa force. La force d'un peuple repose dans la possession d'une fortune individuelle et collective, soumise à la puissance du spirituel.

(Applaudissements à droite)

Ceux qui ont voulu dans le monde s'en priver ont connu les heures, les journées, les années mauvaises. Ils ont succombé.

M. Leduc (Laval): Comme le gouvernement.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Depuis que vous êtes au pouvoir.

Voix à droite: Taisez-vous. Silence!

M. Leduc (Laval): Oui, depuis que les libéraux sont au pouvoir.

M. l'Orateur: À l'ordre.

L'honorable M. David (Terrebonne): Laissez-le. Il a beaucoup parlé, mais il a tellement hâte de dire quelque chose. Habituellement, je suis capable de reprendre le fil de mon discours même lorsque j'ai été stupidement interrompu.
(Applaudissements à droite)

M. Leduc (Laval): Je proteste, M. l'Orateur.

L'honorable M. David (Terrebonne): Si mon honorable ami de Laval croit que le mot stupidement lui convient, tant pis...

M. Drouin (Québec-Est): Je soulève un point d'ordre. Le député de Laval (M. Leduc) s'est levé pour protester. Je dis que le mot "stupidement" n'est pas parlementaire et qu'il est du devoir de l'orateur de le retirer devant la protestation du député.

L'honorable M. David (Terrebonne): ... mais je l'avais prononcé sans viser personne.

M. l'Orateur: L'honorable secrétaire provincial a dit qu'il ne visait personne. Il n'y a donc pas de point d'ordre.

M. Drouin (Québec-Est) revient à la charge.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le député peut en appeler de la décision de l'Orateur.

M. Drouin (Québec-Est): Le premier ministre ne sait même pas ce que je vais dire.

M. l'Orateur: Je sais une chose, c'est que le député a déjà parlé sur le point d'ordre, après le député de Laval (M. Leduc), et il ne peut pas reprendre un discours.

M. Drouin (Québec-Est): Je veux savoir si le mot "stupidement" est parlementaire dans ce cas,

et, sinon, je dis que l'Orateur devrait inviter l'honorable secrétaire provincial à le retirer.

L'honorable M. David (Terrebonne): Oh! Je sais qu'on a admis à gauche que les interruptions étaient lancées pour essayer de détruire l'effet de celui qui parle.

M. Drouin (Québec-Est): J'insiste sur mon point d'ordre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le président a décidé qu'il n'y avait pas de point d'ordre. Vous pouvez en appeler de la décision de l'Orateur.

M. Drouin (Québec-Est) se lève et veut parler.

La droite lui demande de s'asseoir.

M. Drouin (Québec-Est) insiste.

M. l'Orateur: Vous ne pouvez parler sur un point d'ordre; il n'y en a pas devant la Chambre. La parole est au secrétaire provincial (l'honorable M. David).

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Nous avons droit d'interrompre comme la droite. Continuez.

L'honorable M. David (Terrebonne): Ce n'est pas mon bon ami de Saint-Sauveur qui m'empêchera de parler. J'ai lu les fables de La Fontaine, bien souvent...

(Applaudissements prolongés à droite)

Je les ai lues assez souvent que je me souviens en ce moment de la mouche du coche. Le pauvre cheval avait quelque peine à gagner le haut de la côte. Une petite mouche allait sans cesse bourdonner autour de ses oreilles...

M. Tremblay (Maisonneuve): Avec sa voix.
(Rires)
C'est un conte ça.

L'honorable M. David (Terrebonne): Dans Maisonneuve, on fera peut-être maison nette. Pas si fort, c'était une mouche, un bourdon...

(Applaudissements à droite)

Après peine et misère, ayant enfin atteint le sommet, la petite mouche dit au cheval: "Penses-tu qu'on l'a montée?"

(Rires et applaudissements à droite)

(Il salue du geste le député de Saint-Sauveur (M. Bertrand)

Depuis qu'un homme de notre parti, appelé à la direction des affaires de notre province, a regardé notre petit peuple et a déclaré qu'instruire le peuple c'était une façon de le rendre meilleur - c'était en 1887, je crois - le nombre des porteurs d'eau et les scieurs de bois a beaucoup diminué. Je n'en veux pas au député de Montmagny (M. Grégoire); je n'ai pas raison de lui en vouloir. L'instruction de nos enfants est confiée à qui? Au Conseil de l'instruction publique. Composé de qui? Des évêques de la province de Québec. Ils ont contrôle absolu, et je répons maintenant un peu au député de Laval (M. Leduc), qui disait - non pas ici mais au Club de la Confédération à Montréal: "Un Chinois pourrait faire aussi bien que le secrétaire de la province: il n'a qu'à distribuer l'argent." Mais ici, en Chambre, ce n'est plus la distribution d'argent, c'est tout le système de l'instruction publique qui est mauvais et c'est la faute du secrétaire de la province, dit le député de Laval.

M. Leduc (Laval): Point d'ordre. Les paroles que j'ai prononcées sont mal rapportées par l'orateur. Je n'ai pas attaqué le système de l'instruction publique. J'ai demandé ce que penseraient nos enfants des 25,000 parjures faits à Montréal avec les listes électorales, et j'ai dit que ces 25,000 parjures avaient nui au moral de nos enfants. L'honorable secrétaire provincial a mal interprété mes paroles et se réfugie derrière les évêques.

(Protestations à droite)

L'honorable M. David (Terrebonne): J'avoue que je ne comprends pas. Je regrette, mais je ne vois pas le lien. Il est vrai que je n'ai pas fait de retraites, ni ouvertes, ni fermées, mais je puis bien me réfugier derrière les évêques et dire que, dans la province de Québec, le secrétaire de la province n'a aucun contrôle sur les manuels, sur l'enseignement, de façon particulière, directe ou indirecte, de près ou de loin. Les évêques et ceux qui les assistent, choisis habituellement parmi nos pédagogues les plus avertis, et contre qui je n'ai jamais entendu encore la moindre critique, exercent avec compétence la direction morale et éducationnelle des enfants de la province de Québec.

Si le Conseil de l'instruction publique a la lourde tâche de diriger cet enseignement primaire et secondaire, il est des hommes qui ont la mission la plus difficile peut-être qui soit de donner la formation universitaire. Il y a à peine un an, je lisais

une conférence de Son Éminence le cardinal Villeneuve au cours de laquelle il déclarait que nos universités formaient peu de professeurs compétents. À ce moment, je crus que Son Éminence, que je respecte énormément, était un peu pessimiste, mais j'avoue qu'à ce moment, je ne connaissais pas le député de Montmagny (M. Grégoire). Il est 6 heures, M. l'Orateur, et je continuerai ce soir.

(Applaudissements prolongés et ovation à droite)

La séance est suspendue à 6 heures.

Reprise de la séance à 8 h 30⁹

Charte de Hampstead

M. Fisher (Huntingdon) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 91 modifiant la charte de la ville de Hampstead.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Fisher (Huntingdon) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de La Tuque

M. Ducharme (Laviolette) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 82 ratifiant la charte de la ville de La Tuque et ratifiant le règlement no 229 de ladite ville, ainsi que le contrat en découlant, intervenu entre ladite ville et la Brown Corporation.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Ducharme (Laviolette) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 111 modifiant la constitution des Syndics apostoliques des frères mineurs ou franciscains.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Questions et réponses:

Vente de propriétés pour taxes

M. Drouin (Québec-Est): M. l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard). Plusieurs propriétés situées dans la ville de Québec doivent être vendues pour taxes si la loi doit être suivie dans toute sa rigueur. Nous avons demandé au gouvernement d'intervenir, pour atténuer quelque peu les rigueurs de la loi. On nous a répondu qu'on mettrait la question à l'étude.

Le ministre a-t-il pris une décision au sujet des propriétés qui doivent être vendues le 26. Nous sommes au 23. La Chambre ne siégera pas avant le 26. Voilà pourquoi je voudrais savoir si le gouvernement a pris une décision à ce sujet. Le ministre veut-il nous donner une réponse?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je dois dire que je n'ai pas de réponse définitive à apporter à l'honorable député de Québec-Est. Nous aurons une séance du Conseil des ministres demain et nous étudierons la question, et nous donnerons notre réponse. Jusqu'ici, nous avons poursuivi une enquête pour savoir si les propriétaires qui doivent être affectés par la vente sont en mesure de payer leurs taxes: 45 propriétaires doivent \$614,133; 94 propriétaires doivent \$51,633; il y a 1,354 lots vacants. De plus, il n'y a pas 1,800 propriétaires, mais 491 propriétaires possédant 1,727 propriétés, qui sont affectés par la loi. Nous avons constaté, comme on peut s'en rendre compte par les chiffres

que je viens de citer, que ceux dont les propriétés sont susceptibles d'être vendues pour taxes sont loin d'être tous des chômeurs.

M. Drouin (Québec-Est): Le ministre aurait-il objection à nous donner une copie des chiffres qu'il vient de citer?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Pas du tout. Je vous la donnerai.

Courrier d'un député

M. Tremblay (Maisonneuve) proteste contre le fait qu'on ne lui a pas remis son courrier au complet au bureau de poste du parlement. Une communication venant de l'Orateur ne lui a pas été remise. Il demande des explications.

M. l'Orateur explique qu'il s'agissait là de cartes destinées à permettre l'entrée du parlement aux amis du député. Comme certains députés se plaignaient de ne pas recevoir ces cartes, il a donné des ordres pour, qu'à l'avenir, elles ne soient remises que personnellement aux membres de l'Assemblée qui les avaient demandées. La responsabilité du gouvernement n'est donc nullement engagée.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'honorable M. David (Terrebonne)¹⁰: (Applaudissements prolongés à droite) M. l'Orateur, au moment où j'avais l'honneur de demander

l'ajournement de la Chambre cet après-midi, je relevais les paroles du député de Montmagny (M. Grégoire), maire de Québec, professeur à l'Université Laval, qui affirmait que nous sommes encore un peuple de porteurs d'eau et de scieurs de bois.

M. Grégoire (Montmagny): Je soulève un point d'ordre, M. l'Orateur. Je n'ai pas dit que notre peuple était ça.

L'honorable M. David (Terrebonne): Le député affirme qu'il n'a pas dit ça? J'accepte sa parole. Seulement le député de Montmagny a dit, attribuant ces paroles à Lord Durham, que nous étions un peuple de porteurs d'eau et de scieurs de bois.
(Applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): Je soulève un point d'ordre. Le ministre répète la même chose. J'affirme de nouveau que je n'ai pas dit que nous étions un peuple de scieurs de bois et de porteurs d'eau.

Des députés ministériels: Oui, oui, vous l'avez dit.

M. l'Orateur: À l'ordre! À l'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Comment à l'ordre! J'ai le droit de parler!

M. l'Orateur: Je ne m'adressais pas à vous! Je prierais les députés d'être moins bruyants.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Montmagny affirme avec raison qu'il n'a pas dit que nous étions un peuple de scieurs de bois et de porteurs d'eau. Il ne l'a jamais dit. Le député fait une affirmation que le secrétaire provincial est obligé d'accepter.

Il déclare qu'il a dit qu'un gouverneur autrefois voulait faire de la population de Québec un peuple de scieurs de bois et de porteurs d'eau, que la législation que nous avons tend à faire du peuple un peuple de scieurs de bois et de porteurs d'eau. Et si les choses continuent dans la province de Québec, cette prophétie va se réaliser.

(Applaudissements à gauche)

Des députés ministériels: Ah! Ah! Ah!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Maintenant le député de Montmagny (M. Grégoire) fait une

affirmation que le secrétaire provincial est obligé de prendre, parce qu'il impute à tort au député de Montmagny des paroles qu'il n'a pas dites. Le secrétaire provincial connaît les règlements de ...

L'honorable M. David (Terrebonne): Il me fait plaisir d'accepter la déclaration du député de Montmagny, que nous ne sommes plus un peuple de porteurs d'eau et de scieurs de bois.
(Applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): Je soulève un troisième point d'ordre. Je n'ai pas dit ce que le ministre veut à tout prix me faire dire.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, parlant sur le point d'ordre, je dis que le secrétaire provincial est trop intelligent pour continuer à dire que le député a dit une chose qu'il affirme n'avoir jamais dite.

M. l'Orateur¹¹: Le chef de l'opposition n'a pas le droit de répéter ce que le député de Montmagny a dit: la dénégation suffit.

L'honorable M. David (Terrebonne): Puisque le député de Montmagny ne veut pas que je lui attribue cette déclaration, alors, moi, j'affirme que nous ne sommes pas un peuple de porteurs d'eau et de scieurs de bois!

(Applaudissements à droite)

Moi, j'affirme que j'ai assez de respect pour le petit peuple dont je suis né, pour la race à laquelle j'appartiens, pour le sang qui coule dans mes veines, pour ne jamais insulter ni les uns ni les autres. Celui qui a l'audace d'insulter sa province, qui n'est pas satisfait des conditions...

(Applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny) se lève et veut parler.

Des députés ministériels: Assis! Assis! Vous avez été assez longtemps debout, vous avez parlé pendant 6 heures.

M. Grégoire (Montmagny): Est-ce que le ministre prétend que j'ai insulté ma province? Je n'ai jamais dénigré ma province.

(Rires)

L'honorable M. David (Terrebonne): La seule réponse que je puisse faire au député de

Montmagny, c'est que quand je quitte une maison où j'ai été reçu et que je dis adieu à mes hôtes, j'essaie de prendre mon chapeau et non celui du voisin.

(Applaudissements à droite)

Des porteurs d'eau et des scieurs de bois, nos historiens Garneau, Ferland, Groulx, Chapais? Des porteurs d'eau et des scieurs de bois, nos écrivains: Camille Roy...

M. Tremblay (Maisonneuve): Et Camillien Houde!

L'honorable M. David (Terrebonne): Ce fut l'un de vos chefs.

M. Tremblay (Maisonneuve): Il est en train de s'acquiescer.

L'honorable M. David (Terrebonne): ... Marmette, Charbonneau?

M. Tremblay (Maisonneuve): Il a l'air de les connaître!

L'honorable M. David (Terrebonne): Le député de Maisonneuve a l'air de bien connaître ceux qu'il a fréquentés.

Camillien Houde avait une qualité que d'autres n'ont pas: il parlait à temps et parfois sur deux temps. Des porteurs d'eau, nos défenseurs, Cartier, LaFontaine, Papineau, Marchand, De Boucherville, Mercier, Gouin, Laurier? Des porteurs d'eau, nos poètes: Crémazie, Chapman, Fréchette, Paul Morin, Lozeau, les anciens comme ceux d'aujourd'hui, ces poètes qui ont prouvé que nous avons une littérature et que si nous voulons bien lui ouvrir les ailes, elle peut aller porter le verbe français jusque dans les pays étrangers? Des porteurs d'eau et des scieurs de bois, ceux qui aujourd'hui instruisent notre peuple, ceux là qui jettent un lustre sur notre littérature, nos musiciens, nos artistes, nos professeurs d'université?

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre me permettra-t-il une question? Quand il parle moqueusement des professeurs d'université, est-ce qu'il vise le député de Bellechasse (M. Taschereau) ou le député de Montmagny (M. Grégoire)?

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. David (Terrebonne): Je ne voudrais pas dire au chef de l'opposition quoi que ce

soit qui ne fût marqué au coin de la plus grande politesse, mais je lui répondrai qu'il y a des merles qui sont des siffleurs et des chefs d'opposition qui sont des persifleurs!

(Applaudissements à droite)

Porteur d'eau et scieurs de bois, ce jeune Canadien français¹² de 40 ans à peine qui, né d'une famille pauvre, d'un père modeste, ne reçut pour toute instruction primaire que celle des cours du soir créés par Honoré Mercier, qui obtint du gouvernement une bourse pour aller étudier en Europe, qui revint ici dans une atmosphère un peu éloignée du développement de la musique, qui est allé à New York où il devint l'un des artistes les plus connus dans les plus grands centres du Nouveau Monde et devint répétiteur du plus grand centre musical du continent, le Metropolitan Opera, qui a été choisi comme conducteur d'orchestre dans une maison où il est excessivement difficile d'arriver aux premières places; porteur d'eau et scieur de bois, cet artiste qui ce soir donne au Palais Montcalm, au moment où je parle, un concert dont je laisse juge la population de Québec. Il montre à la population de Québec ce que peut faire l'un des nôtres? Les étrangers nous l'ont envié et nous l'ont enlevé.

(Applaudissements à droite)

Eh bien! qu'on nous en donne encore, et longtemps encore des systèmes éducationnels à base du dévouement de nos frères enseignants, de nos religieuses, de nos prêtres, de nos évêques, qui non seulement inculquent dans le cerveau des enfants de notre race des convictions nécessaires pour éloigner l'ignorance, mais les éléments nécessaires pour les orienter dans le chemin du succès, que l'on nous donne longtemps encore un système éducationnel qui forme des historiens, des poètes, des médecins, des avocats, des ingénieurs civils, des diplômés de nos hautes études commerciales, de nos écoles techniques, de nos écoles forestières, de nos écoles polytechniques. Qu'ils continuent leur œuvre, tous ces admirables éducateurs, mais qu'ils me permettent de faire une observation.

Et tout d'abord, car j'ai encore assez de cœur, j'ai encore assez d'esprit de justice pour adresser l'éloge où il doit aller et, ici, je tiens à féliciter le député de Montréal-Saint-Henri (M. Lauriault) pour le calme et la courtoisie de son discours, comme pour les idées généreuses qu'il a émises en faveur des jeunes de notre province. Cependant, veut-il me le permettre, je n'ai pas l'intention de me parer des plumes du paon, veut-il me permettre de lui rappeler qu'en 1919, au mois de décembre - à cette époque je crois qu'il fallait du courage de l'audace pour le faire -

crois qu'il fallait du courage de l'audace pour le faire - je prononçais une modeste allocution, un simple discours...

(Se tournant vers M. Duplessis) Je croyais que le chef de l'opposition allait dire: un discours simple.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ai pensé.

L'honorable M. David (Terrebonne): Je le connais assez pour me douter de ça.

Je prononçais un discours où je me faisais l'avocat des énergies nouvelles, où je disais alors que notre système éducationnel devrait le plus tôt possible envisager le présent avec les modifications nouvelles apportées à notre vie économique, politique, sociale. Je demandais alors de tâcher à réaliser une chose sans laquelle, je le répète, nos chances seraient compromises, à moins que nous n'acceptions la vérité, à moins que nous ne nous attachions au radeau, à moins que nous ne voyions le but nécessaire, essentiel, si les Canadiens français de la province de Québec ne restaient pas à la conception des nécessités de l'heure présente qui leur indiquaient leurs devoirs, de se diriger vers le domaine économique et de prendre la place qu'ils n'avaient pas voulu prendre plus tôt, dans 50 ans, nous serons submergés.

Je n'ai pas changé d'opinion. Mais avant que je dise cela moi-même, il s'est trouvé en cette province un homme qui, combattant aux côtés de Mercier, imbu des paroles de ce chef qui avait jugé que la première nécessité était de faire les sacrifices compatibles avec notre état financier pour faire instruire le peuple, un homme qui prit le pouvoir en 1905 et se préoccupa de donner une forme tangible à la parole de Mercier. C'est lui qui a créé dans la province de Québec nos écoles techniques, notre École des hautes études commerciales, notre programme d'instruction publique, afin que dans l'avenir personne ne pût affirmer que nous sommes un peuple de porteurs d'eau et de scieurs de bois.

(Acclamations)

Et pourtant, l'homme qui a tracé dans le cerveau de notre race le sillon du savoir et des connaissances, cet homme qui, pendant 15 années, s'est dévoué à l'instruction du peuple, M. le député de L'Assomption (M. Gouin), cet homme, je vous le demande, à vous, fut-il assez injurié, insulté, lui lança-t-on assez de boue à la figure? Mais il avait assez de philosophie, la philosophie des hommes sûrs d'eux-mêmes, qui agissent avec la conviction de

faire leur devoir pour savoir que la main qui lance la boue est toujours plus sale que le visage qui la reçoit.

(Applaudissements à droite)

Sept années se sont écoulées depuis qu'une tombe s'est ouverte, autant d'automne ont recouvert la terre de feuilles mortes et autant d'hivers l'ont recouverte de blanche neige, mais jamais, M. le député de l'Assomption, jamais le nom de votre père n'a été cité ici, en Chambre en face de l'adversaire, ou dans le plus humble foyer, sans qu'on plie la tête, parce que tant cet homme fut la cuirasse de son peuple, un dirigeant vers l'avenir, un assureur de bonheur.

(Applaudissements)

Je reconnais que je n'ai pas la compétence pour parler dignement de lui, mais je puis vous assurer, M. le député de l'Assomption, que du jour où il m'appela dans son cabinet, je résolus de mettre au service de la jeunesse de ma province la volonté et le peu d'intelligence que Dieu m'a donnés, et j'affirme sur mon honneur que personne n'a le droit de mettre en doute que le jour que je sentirai qu'en politique je serai devenu inutile, je céderai ma place, et donnerai la main loyalement à celui qui m'assurera qu'il tâchera de suivre les directives que votre illustre père, M. le député de l'Assomption, m'a données à moi-même.

(Applaudissements)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. M. l'Orateur. À deux reprises, vous avez dit au député de Montmagny (M. Grégoire) qu'il n'avait pas le droit de s'adresser à un collègue en le nommant, mais qu'il devait s'adresser au président. Il y a au moins trois fois que le secrétaire s'adresse directement au député de L'Assomption. Je vous demande donc d'adresser au secrétaire de la province les mêmes remarques que vous faisiez cet après-midi au député de Montmagny.

L'honorable M. David (Terrebonne): M. l'Orateur, le chef de l'opposition a raison. Il n'est pas nécessaire que je m'adresse directement au député de L'Assomption. Je n'en ai pas besoin, je puis m'adresser directement à vous, et le député de l'Assomption, M. l'Orateur, saura que mes paroles vont à lui personnellement.

M. l'Orateur, je vous demanderai de dire au député de L'Assomption (M. Gouin) que dans le pays de Québec, pour être un politique honnête, pour qu'il soit reconnu qu'on a fait du bien, pour être grand homme, il faut avoir six pieds de terre sur son cadavre. Nous avons renouvelé trop souvent la

pénible expérience de Henri III qui, après avoir fait assassiner le Duc de Guise, s'écriait: "Je ne savais pas qu'il fût si grand!" L'envie, la jalousie, voilà les deux défauts qui nous ont empêchés de prendre les places auxquelles nous avons droit dans le domaine politique, économique et social.

Nous n'avons pas assez de grands hommes; de grâce, lorsque nous en découvrons, nous en avons si peu, gardons-les. Sait-on qu'ici, dans la province de Québec, nous n'avons vécu que pour la politique, nous avons même sacrifié la vie sociale et économique? Au lendemain de certaines élections, les amis de la veille ne se regardent plus. De grâce, revenons à la santé de nos pères, à leurs méthodes de luttes politiques. Au lieu d'ajouter des injures, essayons donc de nous faire oublier réciproquement celles que nous avons proférées dans le feu de la bataille, dans des moments de violence, d'énerverment, d'excitation. Ces remarques s'adressent à tous, peut-être davantage à celui qui parle.

C'est Sir Lomer Gouin qui se rend compte que notre province, pour se développer, avait besoin du capital étranger. Et c'est pendant qu'il était premier ministre que nos villes se sont développées, grandes comme petites. Aujourd'hui, nous avons de grandes industries et pas assez de petites. À qui la faute? Sir Lomer Gouin avait repris le cri de Chapeleau qui, au retour d'un voyage en Europe, en 1881, disait: "Nous avons réussi à attirer le capital européen chez nous. Pas moins de vingt ingénieurs étrangers étudient actuellement nos ressources naturelles, les mines, les bois et les ressources hydrauliques."

Plus tard, dans une autre circonstance, il parlait de l'accueil sympathique qu'il avait reçu en Europe. Je prie les économistes de cette Chambre de bien écouter. M. Chapeleau ajoutait: "C'est par millions que l'on compte les capitaux français de la finance et de l'industrie qui viennent s'établir dans notre pays, et vous verrez que ces capitaux vont trouver un placement facile." Quel progrès depuis deux ans n'avons-nous pas fait? Le mouvement s'est répandu; pendant longtemps, notre seule industrie, à peu près, était celle des MM. Moody de Terrebonne; maintenant, nous avons des manufactures partout, à Saint-Jérôme, à Sainte-Thérèse, à Terrebonne, dans tous les centres importants.

Sir Lomer a cru que de faire venir ici du capital ne tuerait pas chez le Canadien français l'idéal que son instruction séculaire lui a donné. Des députés nous ont fait des reproches au cours de leurs remarques, depuis le commencement du débat sur ce qu'ils ont appelé l'abandon de nos ressources

naturelles. Ce n'était pas un abandon. Je regrette de n'avoir pas ici les notes d'un écrivain européen qui déclarait récemment, à ce sujet, que tous les pays qui ne développent pas leurs ressources naturelles deviennent vite la proie des autres: ce fut le cas du Canada au début de la colonie, ce fut celui de la Tunisie, du Maroc et c'est actuellement celui de l'Éthiopie.

Regardez dans l'histoire des pays. Vous constaterez que la Chine dans sa partie non développée devint une source d'envie pour le Japon; que le Maroc, la Tunisie, l'Algérie ont attiré les efforts des économistes français. Le Transvaal a été le théâtre d'une guerre qui s'est terminée par l'accaparement d'une mine de diamants. Notre pays découvert et défriché par des Français qui, malheureusement, ont fait trop l'étalage du résultat de leurs chasses, devint un objet d'envie pour la Grande-Bretagne, qui n'hésita pas à s'en emparer. Ce n'était pas la première fois que la France créait des colonies et qu'Albion s'en emparait. Si le capital étranger, c'est un fait, a pu s'emparer - acquérir serait plus juste - de nos forêts, s'il a mis la main sur nos mines, c'est parce qu'il n'y avait pas d'occupants, c'est que nos ressources naturelles n'étaient pas exploitées par notre peuple. Nous sommes ici depuis 300 ans.

Les forêts étaient là avant nous; les pouvoirs d'eau existaient bien avant que les premiers Français missent le pied ici. Les mines étaient dans le sous-sol depuis des millions d'années. Faut-il tenir compte du passé et du présent?

Que l'on se souvienne donc que, lorsqu'un peuple est obligé de lutter pendant 150 ans pour sa langue, son instruction, ses lois et ses traditions, il n'a guère le temps de s'occuper du développement économique du pays qu'il habite. De plus, ceux qui ont la direction de ceux qui doivent lutter, résister, qui les blâmera d'avoir voulu diriger le peuple dans le domaine politique, qui voudra dire à nos séminaires qu'ils ont eu le tort de former des avocats, des médecins, des notaires, des hommes qui, dès qu'ils étaient admis dans leur profession, étaient hissés sur un pavois et envoyés dans les parlements pour protester, réclamer, lutter, défendre nos droits?

Pendant 150 ans et plus, nous avons dédaigné les richesses nationales, les ressources naturelles, le domaine économique, et ce, pour deux raisons; nous avons le cœur solide, l'énergie, la volonté, mais nous n'avions pas le levier nécessaire au développement économique, le capital. Nous étions des ruraux, des colons, des agriculteurs. Nos pères à tous sont des agriculteurs. Et, à ce sujet, je regrette parfois l'appellation pas trop aristocrate dont on se

sert: "Grattez donc un peu et vous verrez jaillir le sang qui vient des agriculteurs, nos pères." Nos pères à tous ont peiné, tous ils ont arraché des souches, tous ils ont vécu à l'ombre des grands arbres, tous ils étaient habitués à la liberté, entre le ciel, où ils respectaient Dieu, et la terre à conserver.

J'admire l'aristocratie, mais, pour ma part, je n'en reconnais qu'une: c'est l'aristocratie de l'intelligence. Certes, je ne dédaigne pas la noblesse, mais notre noblesse, elle est là. (Il se frappe le front). Ceux qui portent sur leur front le signe de l'intelligence forment une telle élite que nous, les petits, nous devons nous incliner devant ces géants lorsqu'ils passent.

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Me permettez-vous de faire une remarque. Je crois que, dans ses remarques, le ministre veut me viser parce que l'autre jour j'ai parlé d'aristocratie au sujet du premier ministre. Je respecte l'aristocratie, moi aussi, mais j'ai dit que le premier ministre avait une mentalité d'aristocrate qui l'empêche de comprendre le peuple. J'ai dit que M. le premier ministre, avec sa mentalité d'aristocrate, ne comprend pas les besoins actuels des différentes classes de la société. Ce n'est pas de sa faute, il est né comme ça. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit.

M. l'Orateur: Le député de Dorion n'a pas le droit de faire ces remarques sur un point d'ordre.

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Je voulais rétablir mes paroles. Je ne retire rien de ce que j'ai dit.

L'honorable M. David (Terrebonne): Que le député de Dorion, ce soir, dorme en paix. Mes remarques n'ont pas frappé à sa porte. Elles visent plutôt ceux qui font de pareilles affirmations quand il n'y a personne pour répondre.

Je suis le premier à regretter profondément que le capital engagé dans l'exploitation forestière, minière, hydraulique ne soit pas le fruit du travail, de la volonté, de l'énergie canadienne-française.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): N'est-il pas vrai que les capitaux étrangers ont fait mourir une industrie forestière, celle de M. J.-E.-A. Dubuc, de Chicoutimi?

L'honorable M. David (Terrebonne): J'ignore ce fait, et j'ai assez de franchise pour l'admettre. Mais je sais une chose; à cause de la concurrence

parfois déloyale, il y a dans le commerce et l'industrie des faillites nombreuses aux États-Unis et au Canada. Partout où il y a de la concurrence et je parle de la concurrence loyale, le jour vient où un, deux ou trois des plus faibles doivent céder la place aux plus forts.

Il n'y a pas que dans la vie que s'applique la maxime "Survival of the fittest". La maxime s'applique dans le commerce, l'industrie, la finance, partout où les hommes se battent pour vivre, et souvent pour empêcher de vivre. Je continue.

Je déplore de ne pas voir des noms de Canadiens français dans les affaires, l'industrie et l'économique. Je regrette que des industries montréalaises aient été vendues à des corporations qui ne sont pas des nôtres. J'ai souvent regretté de voir des nôtres abandonner leurs industries, leur commerce, et les vendre à l'étranger.

Je regrette de voir des hommes qui faisaient des revenus dans l'industrie, se laisser attirer sur le scintillement du million ou du million et demi: des hommes qui avaient des fils qui auraient pu continuer l'industrie rapportant \$60,000, \$70,000 et même \$100,000 par année, qui auraient pu laisser leurs fils continuer une entreprise dont le succès rejaillissait sur notre blason économique. Apparemment, ils ont mieux aimé la tranquillité. Mais notre mentalité de rentiers leur a fait abandonner ce qui devait échoir à leurs fils.

Aussi bien, on me pardonnera, je ne parle pas par vanité, par vain désir de déclarer ce que j'ai fait, mais depuis 20 ans, je n'ai jamais perdu une occasion de demander aux jeunes gens, sortis de nos collèges classiques, de laisser les professions où à l'arrière il y a de l'encombrement, s'il n'y en a pas à la tête, pour se diriger plutôt pour former des compétences dans les professions nouvelles et se diriger vers les carrières nouvelles, où ils ont de l'avenir.

Nous vivons dans un monde nouveau où inévitablement partout se révéleront des nécessités. Si cela est vrai dans les vieux pays, c'est aussi vrai pour nous. Dans le domaine économique celui qui hésite est perdu. Les peuples vont tellement vite vers leur but, quel qu'il soit, que ceux qui hésitent sont laissés en arrière, ils deviennent des ilotes, balayés par les vents bons ou mauvais, écrasés. Ils sont destinés à voir le pays voisin plus fort économiquement, d'une structure mieux organisée, s'en emparer, en faire leur chose, sans se soucier des résultats moraux, politiques et économiques de cet accaparement.

M. Tremblay (Maisonnette): On ne dit pas

d'autre chose, nous. C'est ce qu'on dit du gouvernement.

L'honorable M. David (Terrebonne): Il est extraordinaire que, dans une "maison neuve", on doive faire le ménage souvent.

J'en étais à penser que Sir Lomer Gouin, constatant dans le passé l'apathie des nôtres pour la finance, l'industrie et le commerce, a voulu donner aux jeunes, l'ambition, la constance, la persévérance, l'occasion d'acquérir dans des maisons spéciales, les éléments des sciences commerciales et techniques, pour leur permettre de devenir des dirigeants dans l'industrie, le commerce, etc.

Il est un autre élément plus pénible à avouer, moins digne de nous, qui nous a empêchés de réussir souvent dans le domaine économique, qui ne dépend d'aucun gouvernement, mais qui dépend de nous seulement. C'est notre mentalité.

Nous sommes demeurés des idéalistes. Ne le nions pas, nous tenons cela de notre esprit français. Même nos hommes d'affaires conservent une mentalité française. Ils sont admirables dans leur cabinet de travail. Nous voulons idéaliser le commerce, l'industrie et la finance, mais ce sont des endroits où l'idéal n'a guère de place. Heureux ceux qui le possèdent avant d'y entrer, car ce n'est pas là la place pour l'acquérir.

M. Leduc (Laval): L'honorable ministre me permettra-t-il une question?

L'honorable M. David (Terrebonne): Non, pour les raisons que j'ai données cet après-midi. Autre chose qui nous fait tort: nous n'avons pas confiance dans les nôtres, nos propres compatriotes.

Que vienne un représentant d'une compagnie anglaise nous offrir d'acheter des actions dans une compagnie à capital anglais ou américain, immédiatement nous sommes impressionnés par la taille, l'apparence de celui qui nous vient, et par la langue que nous parlons un peu. Nous achetons des actions ou des obligations de lui et nous croyons avoir fait un excellent marché. Si à sa place vient un représentant d'une maison canadienne-française, ayons assez de franchise pour nous l'avouer, combien de fois avons-nous refusé à cette compagnie de lui confier des capitaux pour les donner aux entreprises américaines ou anglaises? N'est-ce pas vrai?

M. Leduc (Laval): Je soulève un point d'ordre. L'honorable secrétaire provincial fait des remarques blessantes pour le groupe dont je suis, pour la race à

laquelle j'appartiens. Il dit que nous manquons de sens pratique, que nous sommes une race d'envieux et de jaloux et que nous n'avons pas le talent des affaires. Cela n'est pas vrai et ce n'est pas parlementaire. Il n'a pas le droit de nous traiter ainsi.

M. l'Orateur: Il n'y a pas de point d'ordre.

L'honorable M. David (Terrebonne): Il y a des choses qui seraient drôles si elles n'étaient si tristes.

(Applaudissements à droite)

C'est toujours la même bonne vieille méthode. Ça sent le castor à 50 milles à la ronde.

M. Lorrain (Papineau): L'honorable ministre devrait nous dire ce que cela vient faire avec notre mouvement. Le ministre voudrait-il nous expliquer brièvement le rapport qu'il y a entre ce qu'il dit et les faveurs indues que les trusts ont reçues du gouvernement dans la province?

Des voix à droite: Taisez-vous! Silence!

L'honorable M. David (Terrebonne): Il est 10 heures. S'il fallait répondre à l'honorable député, ne croit-il pas que ce serait cruel pour la Chambre?

(Répondant au député de Laval, M. Leduc)

Que l'on n'essaie pas de me faire dire ce que je n'ai pas dit. Ayons donc confiance en nous-mêmes! Parce que je dis en Chambre avec loyauté, avec franchise, que le système éducationnel a porté surtout vers les professions, on veut prétendre que j'attaque la race. Que l'on n'essaie pas de dire que je souille mon nid. Je ne suis pas de ces oiseaux-là.

(Applaudissements à droite)

Ce que je veux établir et je crois que j'essaie en toute loyauté de l'établir, c'est que la crise dont nous souffrons est une crise mondiale, que l'on ne peut pas trouver tout simplement le remède dans des formules administratives. Et si cela est mauvais au point de vue industriel et collectif que nous ayons à traverser de dures années, pour la jeunesse, pour les ouvriers, pour les agriculteurs, sans oublier, et je le dis aux ouvriers et aux agriculteurs, les professionnels qui cachent leur misère et leur pauvreté, je leur dis d'avoir du courage, car les jours heureux reviendront.

Tous les pays ont connu des crises à toutes les époques. L'humanité a eu des soubresauts économiques à maintes reprises. Il ne faut pas avoir peur de l'avenir, les États-Unis ont traversé une crise grave. Après la guerre de sécession, le dollar est

tombé à 45 sous. Et pourtant, n'est-il pas vrai de dire que le XIX^e siècle a cependant été le siècle des Américains? Les Américains ont récupéré leurs forces, ils ont pris leur place dans l'engrenage mondial.

Nous souhaitons que nos jeunes gens, aguerris par la crise, éclairés par elle, se laissent diriger grâce à l'orientation professionnelle, vers des carrières d'où malheureusement, jusqu'à date, ils se sont tenus trop éloignés. C'est parce que j'ai confiance à l'avenir que je crois que nos jeunes gens doivent se diriger vers des professions nouvelles.

Je me demande si c'est le député de Montmagny (M. Grégoire) qui a dit que les diplômés de nos écoles supérieures étaient sans emploi.

M. Grégoire (Montmagny): Je n'ai jamais dit cela.

L'honorable M. David (Terrebonne): L'honorable député reconnaîtra que j'ai été assez honnête pour lui demander s'il l'avait dit.

M. Grégoire (Montmagny): Je n'ai jamais dit que le ministre était malhonnête.

L'honorable M. David (Terrebonne): Je remercie le député. C'est pour cela que je vous le demandais. Répondant à celui qui l'a dit, voyons un peu ce que sont devenus les diplômés de nos écoles spéciales, malgré la crise. Je dirai que moins de 5 % de nos anciens élèves d'écoles supérieures sont sans emploi.

Sur 587 diplômés de polytechnique, 50 seulement sont sans emploi. Sur 812 techniciens des écoles techniques de Montréal, Hull et de la province, jusqu'à 1929 et 1930, les écoles ne suffisaient pas à la demande; sur 350 diplômés des Hautes études commerciales, 10 seulement ne font rien. Sur 97 diplômés des Écoles des beaux-arts de Montréal, 4 seulement ne font rien. Sur 42 diplômés de l'École des beaux-arts de Québec, 5 seulement ne font rien.

M. Drouin (Québec-Est): L'honorable ministre a-t-il les statistiques de l'École forestière?

L'honorable M. David (Terrebonne): Non. Je ne les ai pas. Ce n'est pas de mon ressort, cela relève de mon collègue des Terres et Forêts. Je suis sûr qu'il pourra les donner.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quels sont ces emplois? Quels sont les salaires qu'ils reçoivent?

L'honorable M. David (Terrebonne): Je ne les ai pas.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça serait intéressant!

L'honorable M. David (Terrebonne): En effet. On dit, j'ai dit moi-même que j'aspirais au jour où tous les contrats se rapportant à l'aliénation de nos ressources naturelles, soit forestières, soit hydrauliques, soit minières, porteraient une clause spéciale qu'après la troisième ou quatrième année de leur établissement, il faudra obliger toutes les compagnies qui font l'exploitation de nos ressources naturelles à employer de la main d'œuvre de chez nous. C'est juste, et je ne pense pas que le capital étranger puisse s'offusquer que nous lui demandions des concessions, puisque nous lui en faisons.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pourquoi ne pas l'avoir fait avant?

L'honorable M. David (Terrebonne): J'ai assez de fautes à me faire pardonner que je ne veux pas prendre toutes celles de ces 150 dernières années. Je parle pour la période actuelle.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je parle pour la période depuis que le premier ministre actuel est au pouvoir.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'honorable chef de l'opposition devrait se lever quand il parle.

(Rires)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si je ne me suis pas levé, c'est parce que j'ai eu peur de paraître trop grand à côté du premier ministre.

(Rires)

L'honorable M. David (Terrebonne): Le chômage. On a rappelé à gauche que j'avais dit que le secours direct serait considéré comme le grand crime du XX^e siècle. Jamais, depuis 1930, je n'ai perdu une occasion de déclarer que le secours direct serait considéré comme le grand crime du vingtième siècle.

L'ouvrier veut du travail, il répugne à son énergie, à sa volonté et à sa mentalité de tendre la main pour recevoir, au lieu du travail, une bouchée de pain. L'ouvrier de Québec sait que la loi de Dieu, la loi naturelle et la loi sociale l'obligent à gagner sa

vie. Voilà pourquoi, depuis qu'il s'est érigé un système venu de l'Angleterre, l'ouvrier est mécontent.

Les travaux sont nécessaires. Mais en est-il un qui ne sait pas à quel point sont taxés les budgets? Je me demande si vouloir donner du travail à tous ne serait pas une utopie. Est-ce que, de tout temps, nous n'avons pas eu la classe des chômeurs, la classe des hommes qui veulent travailler et la classe de ceux qui ne veulent pas? Je ne demande pas mieux que nous ayons un budget qui nous permette de donner du travail à tous ceux qui en demandent.

Que l'on ne s'effraie pas de la mention que je fais de la radio. M. l'Orateur, je ne parlerai pas de radio dans le sens que je pourrais peut-être le faire. Cette merveilleuse invention est un splendide medium d'éducation. Mais, est-ce qu'actuellement elle accomplit l'œuvre que nous serions en droit de souhaiter? Est-ce qu'elle instruit le peuple? Je ne parle pas des périodes électorales. Durant ce temps-là, les exagérations, les invectives, les insultes semblent permises. Il y a des gens qui y prononcent des discours bien étranges. Si étranges que les micros viennent embarrassés par les saletés au point qu'on n'entend plus les voix de ceux qui parlent. Comme on pourrait utiliser mieux cette invention. Mais que l'on se rende compte chez ceux qui contrôlent et dirigent la radio de l'œuvre admirable qu'ils peuvent accomplir s'ils le veulent.

Revenant au chômage, il dit qu'il a passé un feuillet. Veut-on me permettre de citer ici un passage du livre que l'on assure être le livre des derniers 25 ans: "L'homme, cet inconnu" du Dr Alexis Carrel et que l'on me permette de revenir une minute à la question du chômage. Le Dr Carrel à la page 266 dit:

"Ni les cinémas, ni les concerts, ni la radio, ni l'automobile, ni les sports ne remplacent le travail intellectuel et l'activité utile. Nous sommes loin d'avoir résolu le problème le plus redoutable de notre société moderne, celui du manque d'occupation. On le résoudra au prix d'une révolution morale et sociale. On n'a pas pour le moment trouvé le moyen de lutter contre l'oisiveté, pas plus que le moyen de lutter contre le cancer et les maladies mentales."

C'est donc dire que j'avais raison d'affirmer que ce n'est pas avec des formules administratives que l'on mettra fin à un état de choses, à ce fléau universel que je déplore, mais qui dépend de causes plus fortes que la puissance humaine.

J'ai dit au début de mes remarques que je dirais des choses qui ne plairaient pas à tous. Il est admis que nous allons vers un monde nouveau.

Dissatisfait d'hier, l'ouvrier ne veut plus donner le travail de son intelligence pour rien, il veut une plus large part pour le travail intellectuel qu'il accorde à la puissance de ses muscles et de sa valeur physique. Il ne veut plus, et il a raison, être payé que pour la vigueur de ses muscles, mais pour l'effort qu'il fait. L'ouvrier de Québec ne se plaindra pas lorsque bien rémunéré. Car Sir Edward Beatty l'a dit - non sans raison - la meilleure partie de l'ouvrier c'est celle des épaules en montant. Je disais du même pupitre où je suis en ce moment, malgré les élections...

Voix à gauche: Grâce à une voix.

M. Tremblay (Maisonneuve): Ma voix¹³.

L'honorable M. David (Terrebonne): Vous l'avez dit et j'attendais ça depuis longtemps. Je suis heureux qu'on m'en parle. Tant il est vrai que nos adversaires nous rendent parfois service. Je disais que l'ouvrier de Québec n'élèvera jamais la voix si son travail est bien rémunéré. Mais il ne tolérera pas qu'on le paie mal. Je disais que le capital est un enfant malade, qu'il fallait guérir malgré lui. Il est malade le capital qui distribue \$5,000,000 en bonis après les gros salaires payés et lorsque le fils du président de la compagnie anglaise, le vingtième sur la liste, travaillant dans la même maison que l'ouvrier reçoit un extra de \$93,000¹⁴.

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est ce que nous disons. On s'accorde bien.

L'honorable M. David (Terrebonne): Chaque fois que mon honorable ami voudra entrer dans la voie du bon sens, nous marcherons ensemble de front. Le capital devra accepter que l'on n'accumule des fortunes que pour l'effort intellectuel que l'on produit.

L'ouvrier se demande s'il est possible à un homme de retirer \$100,000 par année. Je ne dis pas: s'il le gagne, mais s'il reçoit \$100,000 par année en bonus, l'ouvrier ne veut pas que son effort quotidien, qui sert à faire la fortune d'un patron, ne soit pas honnêtement rémunéré. Que le capital le veuille ou non, il devra finir par accepter cette vérité.

L'agriculture. On a beaucoup parlé et ce n'est pas moi qui blâmerai qui que ce soit, de la gauche ou de la droite, de regarder du côté de la campagne et de voir là déjà des gens qui travaillent péniblement pour gagner leur pain et celui de leur famille. On a industrialisé l'agriculture. A-t-on eu tort? Je ne le sais pas. Je laisse aux économistes le soin de répondre à

cette question. Il n'est pas possible de revenir à l'ancien état de choses. Je ne pousserai pas l'utopie jusqu'à croire qu'au point de vue agricole, on puisse accepter la maxime de Mussolini dans sa marche sur Rome: "Retourmons à ce que nous fûmes."

Je ne crois pas que nous puissions demander au cultivateur de considérer l'agriculture comme une simple occupation familiale, de demander au colon et au cultivateur de cultiver leur lopin de terre que pour se nourrir eux et leurs familles. Mais il y avait plus de bonheur au foyer du colon et du cultivateur, quand lui, ses fils, sa femme jetaient la semence dans les sillons et à l'automne rentraient la moisson au fenil... Si nous lui demandions de revenir aux conditions d'autrefois, le cultivateur attirerait l'attention sur ce qui est devenu non un luxe, non de la richesse, mais une aisance due aux améliorations modernes. Sans doute, ceux qui s'acharnent à conserver notre province agricole ont droit de prendre un peu de ce que la vie moderne a donné au monde moderne.

Un mot de colonisation. Je ne connais pas de colons plus tenaces, plus courageux que les colons du nord de Montréal, de nos montagnes. Je sais que dans d'autres régions, il y a des colons qui entrent bravement dans la forêt pour la transformer en moisson pour leur province. Mais les colons de Terrebonne, Labelle, Argenteuil, Papineau, Montcalm, n'ont pas démerité des pères et des grands-pères. Ils sont prêts encore à cultiver des lots que partout ailleurs on considérerait incultes. Le mois dernier, je recevais une lettre, semblable à bien d'autres que j'ai reçues souvent depuis 1929 et où un brave colon me disait: "Malgré les roches, nous avons pu semer assez pour être capable de vivre et d'être heureux." Voilà le colon du nord de Montréal. Je demande que l'on continue à s'occuper d'eux. Je rends justice à mes collègues pour ce qu'ils ont fait dans le passé. Ils ont toujours tâché de rendre justice aux demandes nombreuses faites dans le passé.

Et maintenant ma voix.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Écoutez-la!

L'honorable M. David (Terrebonne): Ça doit être à peu près le moment où, au Palais Montcalm, l'orchestre symphonique exécute Scheherazade de Rimsky-Korsakoff. Ma voix! La loi électorale dit que l'endos du bulletin doit porter un carreau. Nul doute que cette procédure aurait dû être suivie, et si par hasard quelqu'un dans cette Chambre est assez malhonnête pour s'imaginer que je n'ai pas été le plus surpris de cette irrégularité, je dirai sur

mon honneur qu'à aucune période, je n'ai vu un seul bulletin de vote, avant l'élection et qu'à aucune des élections je n'ai donné des ordres dans ce sens. Comment pourrais-je savoir qu'il n'y avait pas de carreau sur l'endos des bulletins utilisés par mes électeurs? Je l'ignorais. Celui qui a imprimé les bulletins, un homme d'une absolue honnêteté, un bon conservateur qui a succédé à son père dans l'imprimerie, les a imprimés comme il les avait imprimés en 1931 pour l'élection des Deux-Montagnes, sans carreau, où fut élu notre ancien collègue, M. Paul Sauvé, et pour le comté de Terrebonne. Le bulletin de 1931, dans Terrebonne et dans Deux-Montagnes, ne portait aucun carreau.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Dans les deux cas, c'est le gouvernement qui avait nommé celui qui imprimait les bulletins.

L'honorable M. David (Terrebonne): Non, c'est l'officier-rapporteur qui fait le choix de l'imprimeur. Pour ma part, je n'ai jamais donné un ordre à un officier-rapporteur dans aucune élection. Les bulletins imprimés ont été reçus par l'officier-rapporteur qui les a mis dans les boîtes distribuées dans les 62 polls. Dans les 62 polls, mon adversaire et moi, nous avons chacun 62 représentants. Jamais une objection ne s'est élevée du fait du bulletin. Ce n'est que le jour du recomptage judiciaire que l'on s'aperçut qu'il n'y avait pas de carreau à l'endos du bulletin.

Je ne m'attarderai pas à demander au président s'il est logique de penser de la part d'un candidat de permettre pareille irrégularité. Ici, j'entends déclarer que je crois avoir agi avec une parfaite dignité quant à cette élection. Je n'ai pas discuté les jugements rendus. J'ai cru devoir tenir l'attitude digne qui convenait. Je dirai ici que je suis reconnaissant aux deux chefs de l'opposition d'avoir refusé, tous les deux de donner une entrevue sur l'élection de Terrebonne.

Je tiens à leur en exprimer ma gratitude. Je les remercie d'avoir voulu considérer que s'il y avait eu erreur, il n'y avait aucune raison de douter de mon honnêteté et de ma bonne foi. Je n'entends pas discuter plus qu'hier le jugement déjà rendu par les tribunaux. Heureusement, ceux-ci ont commencé à me donner raison.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je ferais remarquer...

L'honorable M. David (Terrebonne): C'est cela: attaquez-moi et je ne pourrai me défendre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je ne pense pas que l'honorable secrétaire provincial ait le droit de dire que la cause a été même partiellement jugée. Il y a un jugement de rendu et la cause est pendante devant les tribunaux. Il arrive, entre avocats, que nous ne soyons pas quelques fois satisfaits des jugements, mais le ministre connaît les règlements de cette Chambre qui disent que l'on n'a pas le droit de discuter d'une cause pendante devant les tribunaux. Je crois que le secrétaire provincial est hors d'ordre. L'opposition s'est abstenue de tout commentaire. Mais nous avons le droit de discuter la décision de l'officier-rapporteur. Le ministre voudra bien expliquer comment son siège se trouve le produit de deux zéros.

L'honorable M. David (Terrebonne): Le chef de l'opposition a peut-être tort de faire de l'esprit au moment où je veux rester calme. Je lui demande de tenir l'attitude que j'ai prise moi-même, malgré les provocations venant de plusieurs milieux, jamais bien hauts, souvent très bas. Mon honorable ami de Trois-Rivières ne m'empêchera pas de dire que la Cour d'appel a rendu jugement en ma faveur, en décrétant que l'honorable juge Boyer avait eu raison d'accorder la tierce-opposition que j'ai faite, à l'encontre de l'ordonnance du juge Duclos, au renvoi des bulletins à un juge. Quant à l'autre jugement, celui du juge Alexandre Guibault, je crois que je peux répéter ici le mot de Bédard, qui disait: "Je suis persuadé que les juges sont encore capables de rendre des arrêts et non pas des services."

(Applaudissements prolongés à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je comprends la situation, mais le ministre n'a pas droit d'attaquer directement ou indirectement un de nos juges les plus distingués.

Il est arrivé que les avocats de l'opposition n'ont pas toujours été satisfaits des décisions rendues, mais nous n'avons pas critiqué le jugement. L'honorable secrétaire provincial n'a pas le droit de critiquer un jugement de cette façon. Il n'a pas le droit de venir critiquer un jugement qui a force de chose jugée et d'imputer des motifs au tribunal.

M. Leduc (Laval): Je concours entièrement dans les remarques du chef de l'opposition.

Des députés ministériels protestent.

M. Leduc (Laval): Une autorité vient de parler. J'ai le droit de l'approuver. Je ne suis pas

surpris que nous soyons obligés de soulever des points d'ordre sur une question aussi délicate. Je considère que l'on n'a pas le droit de laisser planer des doutes sur un juge. Mais je ne suis pas surpris.

L'honorable M. David (Terrebonne): Je réponds au chef de l'opposition. Si mes paroles ont pu être interprétées comme portant atteinte à une des choses les plus respectables dans la province de Québec, la magistrature, je le dis honnêtement et franchement, en toute humilité, j'avoue que ma parole vient peut-être de dépasser ma pensée.

Je vais maintenant parler des luttes anticléricales et du clergé. C'est 1896 qui se répète, c'est 1911 qui surnage; ce sont les castors qui reviennent à la surface.

M. Tremblay (Maisonneuve): (Se lève) Je soulève un point d'ordre. M. l'Orateur, je crois que vous avez été assez sévère dans l'application des règlements, et que le secrétaire provincial a assez d'intelligence pour savoir qu'il doit respecter ses collègues. Quand il parle de castors, il devrait savoir que les queues plates sont de l'autre côté.

(Applaudissements)

Si l'honorable secrétaire provincial veut frapper sur des castors, qu'il frappe à droite.

L'honorable M. David (Terrebonne): L'honorable député de Maisonneuve devient d'une intimité qui me désarme. La droite est évidemment pour lui un miroir dans lequel il croit voir son visage.

(Applaudissements prolongés à droite)

Je suis dans la politique active depuis 20 ans. J'ai toujours cru et je crois encore à l'union nécessaire des deux grandes forces que sont l'autorité religieuse et l'autorité civile. Je suis autant disposé à combattre le cléricisme exagéré, j'entends en politique. Qui donc a mis le clergé en cause? Pas nous. Chez nos adversaires, heureusement, j'en connais - et ils sont nombreux - qui ne se draperont pas dans le drapeau de la religion pour gagner des votes. Ils sont tout aussi bons catholiques, mais ils ne croient pas que nous devons descendre le clergé dans nos luttes politiques, luttes, hélas! souvent trop sales.

Les prêtres de notre province sont sur un piédestal. De grâce, laissez-les sur leur piédestal, ces hommes qui sont le phare lumineux vers lequel nos populations se dirigent avec confiance. Ce sont des hommes de bien qui ont pour mission de conduire notre race vers ses destinées. Ne permettez pas des attaques injustes, au nom de la religion, que la droite

respecte autant que vous. N'essayez pas de laisser croire, par le député de Montmagny (M. Grégoire), que nous de la droite nous aimions moins le clergé que vous.

N'allez donc pas créer le cancer de notre race en mêlant la politique à la religion. Ne permettez pas que la question politique intervienne entre le curé, directeur spirituel de l'âme et son paroissien, qui ne partage pas ses opinions politiques.

On attaque les libéraux en affirmant qu'ils avaient fait une lutte anticléricale, que nos organes avaient attaqué le clergé. Regardez donc le mauvais service que vous avez rendu aux prêtres en les rabaisant jusqu'à vous. Oh! Les pharisiens de la politique! Oh! Les sépulcres blanchis, qui se placent dans un endroit bien en vue du temps pendant que les pauvres publicains prient dans l'ombre et se contentent de baisser le front dans la poussière. J'ai tout autant de respect que le député de Montmagny pour le clergé. Je n'ai pas d'encyclique, mais j'ai ici un petit livre où on enseigne à s'aimer les uns les autres, où on enseigne à ne pas faire aux autres ce qu'on ne veut pas qui nous soit fait. Je le lis en mettant tout le respect qu'on doit y mettre, et je le dis avec beaucoup d'hésitation. Je veux lire à l'honorable député de Montmagny non pas une encyclique, mais l'évangile que l'on nous lit à la petite école:

"De même lorsque vous priez, ne ressemblez point à ces hypocrites, qui aiment à prier debout dans les synagogues et dans les angles des places publiques, afin d'être remarqués de tout le monde. En vérité, je vous le déclare, ils ont reçu leur récompense.

"Pour vous, quand vous voudrez prier, entrez dans votre Chambre, fermez la porte et priez votre Père en secret; et votre Père qui voit dans le secret, vous le rendra."

Voix à gauche: Ainsi soit-il.

L'honorable M. David (Terrebonne): Oui, ainsi soit-il pour la paix religieuse dans notre province.

Une voix: Qui a dit cela?

L'honorable M. David (Terrebonne): Saint Matthieu, et je le dis avec tout le respect qu'on doit y mettre quand on en parle.

Qui est-ce qui disait le 3 décembre à Lorette ce que *L'Action catholique* nous rapportait le 4? Ce n'est ni un libéral, ni un conservateur. Je regrette que l'honorable député¹⁵ qui a prononcé les paroles que je

vais lire ne soit pas à ce moment à son siège et je m'en excuse.

Il disait: "Les orateurs ont aussi pris la défense du clergé dans notre province."

Nous sommes habitués à voir nos bons amis prendre la défense de ceux qui peuvent se défendre tout seuls, sans nous. Mais voici le pavé de l'ours. On aurait voulu jouer un mauvais tour au clergé, l'engluer dans la politique, qu'on n'aurait pas agi autrement. Je lis: "Comme groupe, en connaissez-vous un de plus juste que le clergé? Eh bien! Si je pouvais vous dire ce que le clergé a fait pour l'Union nationale, pendant la dernière campagne, vous verseriez des larmes."

(Jetant violemment le numéro de *L'Action catholique* sur le parquet, il s'écrie) Eh! bien, c'est faux! Le clergé n'est pas intervenu dans la campagne électorale comme clergé. Il y a certains prêtres qui ont pu prendre part à la campagne électorale. Ils relèvent d'une autorité qui échappe aux laïques et devant laquelle je m'incline avec respect. Et je n'ai pas à les critiquer. Que l'on n'attende pas un mot injurieux de moi, un mot de critiques contre certains prêtres qui aient pu prendre part à la lutte. Certains prêtres ont pu intervenir, mais le clergé n'a pas pris part aux élections et nous ne l'avons jamais attaqué. Le clergé est resté là où il reste depuis toujours: près de son autel, de son confessionnal, de son église, de son presbytère, là où on est accoutumé de le voir. De ceux-là qui ont fait de la politique, je n'ai pas un mot à dire.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Puisque le ministre est à discuter cette question, que pense-t-il des articles du *Soleil*?

L'honorable M. David (Terrebonne): Que pourrais-je mieux répondre que ceci: au lendemain des élections, on a essayé de réparer les blessures faites. Dans la chaleur de la lutte, il a pu se produire des excès, des erreurs, chez certains. Il ne serait pas humain celui qui ne saurait pas pardonner.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ça n'est pas bien clair¹⁶.

L'honorable M. David (Terrebonne): Ça vaut peut-être mieux. J'ai dit tout à l'heure que le castor revenait à la surface. Chapeau a défini ce que sont les castors politiques. Dans un grand discours à Saint-Laurent, le 6 septembre 1883, il disait: "Le Parti des castors politiques comprend toutes les

médiocrités ambitieuses qui ne peuvent arriver par les voies ordinaires, tous les désappointés et un bon nombre d'hypocrites qui se prétendent religieux et conservateurs pour mieux ruiner le grand Parti conservateur, pour mieux détruire chez le peuple le vrai sentiment religieux dont la base fondamentale est le respect à l'autorité et l'amour du prochain...

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable secrétaire provincial n'a pas le droit de faire de pareilles citations. Nous n'y avons aucune objection, mais ce n'est pas dans l'ordre. On n'a pas le droit de lire ce qu'on n'a pas entendu dire. Les meilleures parties du discours du ministre sont celles qu'il lit.

L'honorable M. David (Terrebonne): L'honorable chef de l'opposition nous a habitués à plus de sérieux. Depuis quand n'ai-je pas le droit de citer, par exemple, un traité d'économie politique par un professeur de l'Université Laval. Depuis quand n'ai-je pas le droit de citer encore un discours de l'honorable chef de l'opposition, un de ces discours dans lesquels il met tellement d'esprit qu'il se fait pardonner le reste?

(Applaudissements à droite)

Je reviens à nos castors.

M. Tremblay (Maisonneuve): Plumez-les!

L'honorable M. David (Terrebonne): Chapleau disait encore: "Messieurs, je vous ai dit quels étaient nos adversaires; des envieux, des désappointés, des ambitieux qui ont pris de la haine pour du talent. Ce n'est plus la lutte loyale des partis, comme autrefois; c'est une combinaison monstrueuse des éléments les plus opposés: les castors.

"Qu'est-ce qu'un castor? S'agit-il ici de cet animal intelligent et industrieux qui, avec la feuille d'érable, nous sert d'emblème national? Non, nos adversaires politiques ne sont pas assez patriotes pour cela. Qu'est-ce donc qu'un castor? L'ouvrier des villes appelle castors ceux qui prétendent savoir beaucoup et ne peuvent pas grand-chose, les hâbleurs, les parasites du métier. À la campagne, on appelle castors ces petites bêtes noires qui vivent par bandes à la surface des eaux mortes et croupissantes et répandent une odeur qui n'est rien moins qu'agréable, les punaises d'eau enfin.

"Les castors politiques sont un peu de tout cela et quelque chose de moins bon encore. Leur parti comprend toutes les médiocrités ambitieuses qui ne peuvent arriver par les voies ordinaires, tous

les désappointés et un bon nombre d'hypocrites qui se prétendent religieux et conservateurs, pour mieux détruire chez le peuple le vrai sentiment religieux, dont la base fondamentale est le respect à l'autorité et l'amour du prochain.

"Les castors n'ont du reste qu'un trait de ressemblance avec le vrai castor. Ils font leur ouvrage avec de la boue. Ils détruisent les chaussées des bons moulins pour construire leurs tanières et ne sont vraiment utiles que lorsqu'on vend leur peau."

(Applaudissements)

Un député: Plumez-les!

L'honorable M. David (Terrebonne) continue la citation:

"L'opposition que nous font ces hommes ne serait pas importante, sans le caractère qu'ils ont donné à ce qu'ils appellent leur mission politique. Ils se sont affublés du manteau de la religion, et avec cette dépouille, ils en ont imposé à nombre de gens honnêtes qu'il est difficile de désabuser.

"Une singulière maladie s'est produite depuis quelques années dans notre pays. Du moment qu'un jeune homme lit 10 pages de Veillot, ou de Joseph de Maistre, qu'il écrit deux ou trois lettres à un curé et un article dans la presse, ne voilà-t-il pas qu'il croit avoir une mission? Il se fait apôtre; il lui faut de suite une croisade.

"Or, comme les barbares et les ennemis de la foi sont loin et que les projectiles du jeune Croisé ne sont pas de longue portée, ceux-ci tombent dans le voisinage; et si un voisin charitable les lui rapporte en lui faisant remarquer qu'il a manqué le but, que les païens sont plus loin, il s'emporte, cherche querelle au voisin, l'accuse de pactiser avec l'ennemi et de trahir les grands intérêts religieux. Pas d'explications, pas de réponse, vous êtes marqué du sceau fatal.

"... Il y a deux choses dans la province de Québec qu'un gouvernement n'osera jamais attaquer: c'est la nationalité canadienne-française, c'est la religion catholique. Et d'ailleurs, y eût-il des dangers, n'avons-nous pas des sentinelles vigilantes, des chefs expérimentés, pour nous garder dans la défense?"

"L'épiscopat a montré à toutes les époques de notre histoire un zèle digne de sa mission élevée, une prudence admirable, une vigilance constante, avec une modération et un tact qui lui ont valu l'immense respect dont tous les pouvoirs l'ont entouré et les succès étonnants qui ont couronné ses efforts, aux moments les plus difficiles."

Chapleau s'écriait encore - et l'on croirait que cela a été dit non pas en 1883, mais en 1936:

"Il est temps que l'opinion publique s'agite et fasse tomber ces masques. Il n'y a pas de pire exploitation que l'exploitation religieuse. Personne n'a le droit de faire servir à ses fins personnelles ce grand, ce puissant sentiment qui nous domine tous dans ce beau pays du Canada.

"Dans un pays où il y a tant d'esprits honnêtes, des catholiques sincères, des disciples du vrai et du droit, il est facile de se faire des partisans au nom de la religion. Mais malheur à qui fera de la religion un escabeau pour monter à des régions qui lui sont étrangères.

"Méfiez-vous des gens qui veulent vous protéger malgré vous, a dit un diplomate; ceux-là vous attireront bientôt une mauvaise affaire". C'est un conseil sage qui ne manque pas d'à-propos dans les circonstances actuelles.

"La chose la plus grave que l'on invoque contre moi, auprès du clergé, c'est d'avoir refusé, quand j'étais premier ministre, de présenter une mesure au sujet de ce qu'on est convenu d'appeler l'influence indue, c'est-à-dire une mesure interdisant aux tribunaux civils de s'enquérir de l'intervention du clergé dans les élections.

"J'ai toujours pensé que le prêtre doit s'abstenir d'intervenir comme prêtre, dans les luttes purement politiques. Il a tout le droit possible d'exprimer ses sympathies personnelles et même de donner son avis. S'il veut aller au-delà, qu'il prenne comme les autres citoyens le risque de ses paroles. Je crois être, là-dessus, dans la voie droite et quelle que soit la lutte dont on me menace, je ne changerai pas ma manière de voir."

(Applaudissements à droite)

M. l'Orateur, je conclus. Depuis longtemps, deux autorités, religieuse et civile, ont chevauché ensemble dans le même but: tâcher à donner à notre peuple un peu plus de bonheur et de satisfaction. À cause d'une campagne électorale, y aura-t-il éloignement de ces forces qui sont nécessaires à notre continuité? Serait-il possible que l'on ait cru que, chez nous, il puisse y avoir autre chose que des croyants, que des catholiques pratiquants désireux de continuer leur ascension vers les sommets, où l'on trouvera le bien, le vrai, l'idéal?

Que le clergé veuille bien accepter cette parole, - et je parle en ce moment en cette Chambre, debout, au nom de mon parti - jamais, dans le présent ni dans l'avenir, notre clergé n'aura un ami plus loyal, plus sincère, plus servent et qui se servira moins de lui que le Parti libéral!

(Applaudissements à droite)

M. Gouin (L'Assomption) (Applaudissements à gauche) propose, appuyé par le représentant de Roberval (M. Castonguay), que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

La séance est levée à 11 h 20.

NOTES

1. Ses paroles se perdent dans le tumulte, d'après *L'Événement* du 24 avril 1936, à la page 3.

2. La lettre est publiée en entier dans *Le Devoir* du 24 avril 1936, à la page 2. Voici le texte de la lettre en question:

"Granby, 18 avril 1936

"M. H. Choquette,

"J'ai pris connaissance de la lettre sur les journaux disant que les paroles que vous avez prononcées à l'égard de notre fille, Mme Firmin Michaud, étaient fausses. Je proteste contre cette lettre, parce que vous aviez dit la vérité. Je suis allé dans cette place nouvelle et j'ai trouvé les colons bien misérables.

"Notre fille nous écrivait maintes fois pour nous demander de l'aide. Nous lui avons envoyé des boîtes de linge pour habiller les enfants et de l'argent pour lui aider à vivre. Elle nous disait qu'ils auraient désiré manger d'autre chose que du gruau préparé à l'eau et souvent de la galette de sarrasin. Quand le mari vivait, il aurait eu besoin de bien plus pour le travail qu'il faisait. Et quand ils allaient chercher des provisions au magasin du gouvernement avec leurs pitons, ils étaient obligés de payer les effets énormément cher.

"Ils ont payé le lard salé jusqu'à 32 cents la livre, quand nous le vendions pour 10 à 11 cents la livre.

"Elle était des quatre ou cinq mois sans recevoir ses dus, et dans ce temps-là, la situation était lamentable pour cette famille.

"(Signé) Joseph Fortin, Granby."

3. *Le Soleil* du 24 avril 1936, à la page 9, dit des "mensonges".

4. D'après d'autres sources, le député aurait mentionné le député de Montmagny au lieu du député de Trois-Rivières:

"**M. Caron (Hull)**: M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. Le député de Montmagny (M. Grégoire) a été le premier à m'interrompre et à essayer de me faire perdre le contrôle", selon *L'Action catholique* du 24 avril 1936, à la page 12.

5. *L'Action catholique* du 24 avril 1936, à la page 12, fait dire à l'Orateur: "Ailleurs, je ne serai pas obligé de sauvegarder la dignité de la discussion".

6. D'après *L'Action catholique* du 24 avril 1936, à la page 20, il était 5 h 15.

7. Anthony Trollope, 1815-1882.

8. M. Grégoire, en plus d'être maire de Québec, est professeur à l'Université Laval.

9. Le député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain) préside, selon *L'Événement* du 24 avril 1936, à la page 4.

10. D'après *La Patrie* du 24 avril 1936, à la page 5, il est 9 heures.

11. M. Dugas préside, selon *L'Événement* du 24 avril 1936, à la page 9.

12. Il s'agit de Wilfrid Pelletier.

13. *L'Action catholique* du 24 avril 1936, à la page 17, attribue cette réplique au député de Saint-Sauveur, soit M. Bertrand.

14. \$75,000 par an, selon *L'Événement* du 24 avril 1936, à la page 9.

15. D'après *L'Action catholique* du 24 avril 1936, à la page 17, il s'agit du député de Québec-Centre (M. Hamel).

16. D'après *Le Devoir* du 24 avril 1936, à la page 8, M. Duplessis aurait plutôt dit: "L'explication est bien claire".

Séance du mardi 28 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Acquisition d'immeubles
à Saint-Hyacinthe**

M. Dumaine (Bagot), propose, appuyé par le représentant de Drummond (M. Rajotte), que les articles 510, 511 et 543 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Adopté.

Présentation et lecture de pétitions:

En conséquence, la pétition de la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Adath Congregation and
Community Centre of Outremont**

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis), propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen), que les articles 510, 511 et 543 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Samuel David Gameroff, courtier d'immeubles, Morris Samuels, courtier d'assurance, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation Adath Congregation and Community Centre of Outremont, et que cette pétition soit maintenant lue et reçue.

Adopté.

Présentation et lecture de pétitions:

En conséquence, la pétition de Samuel David Gameroff, courtier d'immeubles, Morris Samuels, courtier d'assurance, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation Adath Congregation and Community Centre of Outremont est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Droit de vote
des femmes**

M. Monk (Jacques-Cartier) demande la permission de présenter le bill 158 modifiant la loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi du Barreau
de la province de Québec**

M. Casgrain (Rivière-du-Loup) demande la permission de présenter le bill 159 modifiant la loi concernant le Barreau de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Exigibilité
des créances hypothécaires**

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, la loi du moratoire expire dans deux jours. Le gouvernement a un projet de loi le prolongeant d'un an. Ne pourrions-nous pas procéder tout de suite? Je suis informé que certaines personnes sont prêtes à tenter des procédures pour recouvrer le capital de leurs prêts, ce qui entraînera des difficultés très graves. Sans doute, on peut donner un effet rétroactif à la loi, mais il serait beaucoup plus simple d'adopter le bill aujourd'hui et de l'envoyer immédiatement au Conseil législatif, qui pourrait l'adopter de façon à ce que la mesure soit sanctionnée en temps utile.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je n'ai aucune objection à la passer à cette séance. Nous allons l'adopter tout de suite.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Passons-la.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 7 modifiant

la loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres soit maintenant lu une deuxième fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il est entendu que cette loi ne nous empêchera pas de proposer la législation que nous jugerons propre à remédier à la situation.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je ferai remarquer à la Chambre que nous venons d'adopter ce projet de loi avant l'adoption de l'adresse, afin de hâter les procédures. Cela prouve que j'avais raison de dire que nous aurions pu adopter, avant l'adresse, la loi des pensions de vieillesse.

(Applaudissements à gauche)

Nous nous réservons le droit de faire les remarques appropriées plus tard, soit à l'occasion d'une motion, ou autrement, pour améliorer la situation et améliorer la loi. Nous ne voulons pas que l'approbation que nous donnons actuellement soit interprétée comme étant de notre part une déclaration que la loi est parfaite et non susceptible d'améliorations.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Cela prouve que j'avais raison de dire que lorsqu'il y a une urgence, nous pouvons adopter un projet de loi avant l'adresse. Le moratoire expirant dans deux jours, il y a urgence. Pour une fois, nous avons tous les deux raisons, ce qui est rare.

(Applaudissements à droite)

Loi du Barreau et loi de l'admission à l'étude de certaines professions

M. Casgrain (Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 154 modifiant la loi

du Barreau et la loi de l'admission à l'étude de certaines professions soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné jeudi le 23 avril, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. Gouin (L'Assomption)¹: Mes premiers mots, M. l'Orateur, seront tout naturellement pour vous. Votre modestie, comme la mienne d'ailleurs, a été soumise, depuis le commencement de la session, à de bien rudes épreuves. Souffrez que j'y ajoute en vous offrant à mon tour, brièvement mais très respectueusement, mes félicitations. Et je me permets, M. l'Orateur, en passant, de faire part à cette honorable Chambre d'une réflexion que m'a suggérée votre récente nomination. Ainsi que l'ignorent sans doute la plupart de nos honorables collègues de la droite, le comté de Joliette que vous représentez est voisin de mon comté, L'Assomption. Le fait que l'un de mes voisins immédiats ait été appelé à la haute fonction d'Orateur n'a, en lui-même, à première vue, je l'admets volontiers, aucune signification particulière en autant que je suis concerné.

Cependant, lorsque l'on songe que mon autre voisin, le député de Berthier (l'honorable M. Bastien), a été nommé ministre sans portefeuille et représentant de l'élément ouvrier montréalais dans le cabinet provincial, par suite, disent les malins, d'un accident de travail... électoral, lorsque l'on songe également que mon autre voisin du nord, le

député de Terrebonne (l'honorable M. David), est le secrétaire de la province, il faut reconnaître, M. l'Orateur, que le gouvernement a eu, pour notre région, une sollicitude toute spéciale. Mais est-ce bien de la sollicitude? On m'a souvent dit que le premier ministre était un stratège politique des plus remarquables, une manière de Machiavel canadien-français dans le meilleur sens du mot, évidemment.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai été à une bonne école.

(Applaudissements et rires)

M. Gouin (L'Assomption): Nous verrons tout à l'heure à quelle école le premier ministre est allé.

(Applaudissements à gauche)

En y songeant de plus près, il est donc permis de se demander, sans vouloir diminuer en aucune façon les mérites des titulaires, si cet encerclement du comté de L'Assomption, si cette distribution de titres et d'honneurs chez mes voisins, ne fait pas partie d'une série de manœuvres très subtiles de la part du gouvernement. L'honorable premier ministre, en effet, croit peut-être à la théorie de l'atmosphère ambiante; ayant largement répandu dans les comtés avoisinants le virus des honneurs - il s'agit ici d'une simple figure de langage et non pas évidemment d'une insinuation - il espérait peut-être que la contagion s'étendrait jusqu'au comté de L'Assomption et à son représentant. L'honorable premier ministre a-t-il réussi dans sa tentative d'intoxication ministérielle? C'est, M. l'Orateur, ce que nous verrons dans quelques instants.

Je dois ici, en effet, toujours suivant l'usage, présenter mes compliments au proposeur, le député de Bagot (M. Dumaine), et au second, le député de Montréal-Sainte-Anne (M. Connors), de l'adresse. Je m'acquiesce avec plaisir de ce devoir et je remercie ce dernier, des aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

Aux ministres, nouvellement investis d'une charge très lourde, j'offre d'abord mes félicitations. Je leur offre ensuite et surtout mes sympathies. On me dit que certains d'entre eux ont la noble ambition de réformer le régime. Je ne les regarde pas pour ne pas les incommoder. Je crains fort, comme le disait récemment, à la radio, Jean Martineau, que ce ne soit le régime qui les réforme.

(Rires et applaudissements à gauche)

M. l'Orateur, si les félicitations d'usage m'ont imposé un agréable devoir que j'ai accompli, je l'espère, à la satisfaction de toutes les parties en

cause, la reconnaissance m'inspire maintenant un geste que je veux rendre officiel et public.

Le premier ministre, parlant sur l'adresse et faisant allusion aux succès remportés par l'opposition, le 25 novembre dernier, disait que j'en avais été l'unique artisan. Le député de Montmorency me permettra, une fois de plus, de différer d'opinion avec lui. Notre victoire, M. l'Orateur, n'est pas celle d'un homme. Notre victoire, c'est celle d'une idée, d'une doctrine, d'un programme. D'un programme, et j'ajouterai d'un drapeau pour lesquels ont combattu toute une pléiade d'hommes et toutes les phalanges de notre jeunesse.

(Applaudissements à gauche)

Au livre d'histoire des temps héroïques que nous vivons, c'est en lettres ineffaçables qu'il faudrait tracer le nom de chacun de ces patriotes. Mais cette œuvre, si émouvante, serait surhumaine.

Pour l'instant, citons simplement les noms de ceux qui étaient à mes côtés pendant la dernière campagne électorale, d'abord ceux qui ont lancé le mouvement d'Action libérale nationale. Pour l'instant, citons simplement les noms, que le peuple lui-même a, depuis longtemps, inscrits dans ce livre, comme autant d'en-têtes de chapitres: Édouard Lacroix, le grand industriel canadien-français...

(Applaudissements à gauche)

Ernest Ouellet, l'éloquente voix du paysan de chez nous...

(Applaudissements à gauche)

Élisée Thériault...

(Applaudissements à gauche)

Léonard Demers...

Une autre page; Adhémar Raynault, échevin du quartier Préfontaine, à Montréal, auquel je dois en grande partie mon élection dans L'Assomption, comté où il est né. Merci à ce vaillant collaborateur, merci également à mes électeurs qui ont su résister aux manœuvres, aux menaces et aux promesses ministérielles. Car, M. l'Orateur, vous aurez sans doute peine à le croire, après avoir entendu les paternelles paroles que l'honorable premier ministre m'a adressées l'autre jour, son gouvernement n'a point poussé la sollicitude à mon égard jusqu'à me laisser élire par acclamation...

Une autre page encore: Calixte Cormier, Jean Martineau, Horace Philippon, Roger Ouimet, Jacques Pineault, pour ne mentionner, parmi les candidats défaits de l'Action libérale nationale, que quelques-uns des ouvriers de la première heure, sans oublier tous ceux des nôtres, conservateurs nationaux et libéraux nationaux qui siègent à nos côtés dans cette Chambre. Une autre page, puis une autre, puis

une autre: celle de tous les travailleurs conservateurs nationaux, celle, entre autres, d'Onésime Gagnon...

Une autre page, enfin: Maurice Duplessis, un nom, un parlementaire, un lutteur habile et, ce qui ne gête rien, n'en déplaît à l'honorable député de Terrebonne, spirituel. L'honorable député de Trois-Rivières a démontré qu'il est parfaitement conscient des responsabilités qu'il assume en dirigeant l'attaque parlementaire contre le gouvernement. Et l'Action libérale nationale, tout en conservant son identité, se fait et se fera un devoir de lui continuer, comme groupe, et par l'intermédiaire de son chef, toute la collaboration et toute la latitude nécessaires pour qu'il puisse renverser le régime et délivrer la province d'ici quelques semaines ou, au plus tard, d'ici quelques mois.

(Applaudissements à gauche)

Donc, M. l'Orateur, au soir du 25 novembre dernier, la province ne comptait pas qu'un vainqueur, mais des vainqueurs, et les voici. Ces vainqueurs, ce sont tous les députés de l'opposition, ce sont tous nos candidats défaits; ce sont tous ceux qui ont collaboré à notre mouvement en y apportant l'appui de leur parole ou leur encouragement moral ou financier; ces vainqueurs, ce sont tous nos électeurs; ce vainqueur, c'est tout le peuple de cette province qui a été frustré d'une victoire complète et définitive par les manœuvres électorales du régime.

(Se tournant vers le premier ministre) Cette rectification des paroles trop flatteuses de l'honorable premier ministre ne signifie pas toutefois que je ne lui suis pas reconnaissant des éloges qu'il m'a adressés et ne signifie pas, non plus, que son invitation ne mérite pas une sérieuse considération. Je disais à Québec, au Manège militaire, le 15 décembre dernier, ce qui suit: "Il est inutile de me faire des propositions à moins qu'elles ne puissent être révélées au grand jour, en temps et lieu, devant l'électorat de cette province, afin que celui-ci soit à même de les apprécier et soit à même de se rendre compte de la loyauté, du patriotisme et du désintéressement de toutes les parties en cause."

Je ne puis donc, M. l'Orateur, que remercier l'honorable premier ministre de s'être si gracieusement rendu à mon désir. Cependant, avant d'en arriver à l'invitation même du député de Montmorency (l'honorable M. Taschereau), on me permettra bien, j'imagine, de respirer un peu plus longuement le suave parfum qui se dégage du bouquet de fleurs qu'il m'a si aimablement présenté, et sur lequel je me suis penché trop brièvement tout à l'heure.

Vous vous êtes sans doute demandé, M. l'Orateur, et je suis sûr que l'honorable premier

ministre s'est posé la même question, quelle fut ma première impression de ce geste à la fois si délicat et si paternel. Mon impression première, je dois l'avouer en toute franchise, fut plutôt un sentiment de défiance. J'ai craint, en effet, que ce geste de l'honorable premier ministre ne soit la cause d'une nouvelle constatation ayant pour but, celle-là, de disputer mes droits au piédestal sur lequel l'honorable député de Montmorency a bien voulu me placer. Car, M. l'Orateur, l'un des principaux motifs que l'on a allégués dans la contestation d'élection dirigée contre moi est précisément basé sur l'offrande d'un bouquet de fleurs.

En effet, au paragraphe 21 de ce remarquable document légal, au sous-paragraphe C, je lis les lignes suivantes, dignes d'un Courteline, que je m'abstiendrai, évidemment, de commenter:

"Le défendeur, ses amis, organisateurs et partisans ont, à cette fin - c'est-à-dire, M. l'Orateur, afin d'empêcher et de gêner l'exercice libre et honnête de la franchise électorale - invité, par suite d'artifices et de machinations, une fillette d'un couvent de l'Épiphanie, dirigé par une communauté religieuse, dont la bonne foi a été de toute évidence surprise en cette occasion, fillette d'un chef libéral notoire, à se rendre à une assemblée publique tenue par le défendeur pour, là et alors, présenter une gerbe de fleurs à l'épouse du défendeur, et ce, dans le double but de laisser croire que toutes les sympathies des institutions religieuses étaient en faveur du défendeur, et pour convaincre les électeurs que tel chef et organisateur libéral favorisait la candidature du défendeur, lesdits artifices et machinations ayant été pratiqués, au su et avec l'assentiment du défendeur par l'un de ses principaux organisateurs, dans le but évident d'influencer illégalement les électeurs de ce comté."

(Rires à gauche)

Voilà, M. l'Orateur, une de nos manœuvres électorales, vraiment monstrueuse celle-là, qui, à mon grand étonnement, a échappé aux foudroyantes dénonciations du ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) et du député de Bellechasse (M. Taschereau). À tout événement, je me suis demandé, avec raison, je crois, me rappelant cet incident électoral, si le geste de l'honorable premier ministre n'était pas un artifice, une machination ayant pour but, non pas d'influencer illégalement le vote des députés en cette Chambre, mais bien d'influencer et au besoin, peut-être, de diviser les groupes oppositionnistes. Cette impression première a failli, je dois l'avouer, me tirer de ma nonchalance distinguée, comme dirait le

courriériste parlementaire du *Canada*. Mais mon indulgence habituelle a bien vite repris le dessus. Je ne doute pas, M. l'Orateur, et je suis heureux de le proclamer publiquement, des bons sentiments actuels de l'honorable premier ministre à mon égard. Il a sans doute été touché par la grâce, il a sans doute subi l'influence, non indue cette fois, de la campagne d'éducation nationale que nous poursuivons depuis deux ans à travers la province.

Ainsi donc, M. l'Orateur, nos honorables collègues de la droite et tous les électeurs de cette province savent maintenant, de façon certaine et officielle, pour l'avoir entendu implicitement de la bouche même de l'honorable premier ministre, que je ne suis pas un "fils dénaturé", "un mauvais petit-fils", que je ne suis pas "un jeune fourvoyé", "un félon", "un dégénéré", pour employer quelques-unes des expressions les plus tendres que j'ai relevées au hasard, dans certains discours ministériels et dans les journaux de l'honorable premier ministre avant, évidemment, l'évolution toute récente de ce dernier à mon égard.

(Applaudissements à gauche)

Ainsi donc, M. l'Orateur, nos honorables collègues de la droite et tous les électeurs de cette province savent maintenant de façon certaine et officielle, pour l'avoir entendu implicitement de la bouche même de l'honorable premier ministre, que je possède certains titres, si modestes soient-ils, aux mérites de mon père et de mon grand-père, que je possède certains talents, si modestes soient-ils, qui me permettent d'ambitionner des responsabilités plus grandes que celles "d'un garçon d'ascenseur au Musée provincial"; ils savent que je ne suis pas "un petit jeune homme qui a fait faillite sur toute la ligne", que je ne suis pas "un renégat", que je ne suis pas "un traître qui a souillé la tombe de son père".

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur, si j'ai rappelé quelques-unes des attaques, des injures, dont j'ai été l'objet de la part du parti ministériel, avant le 25 novembre dernier, ce n'est pas, je puis vous l'assurer, pour obéir à un sentiment de rancœur ou de vengeance, ou simplement pour le plaisir de faire de l'ironie. Ce n'est pas non plus pour poser à la victime. Je laisse à d'autres ce moyen de défense. Je connaissais, je l'ai dit au moment de mon entrée dans la politique, je connaissais, pour en avoir eu des exemples dans ma famille, les grandeurs et les misères de la vie publique. Ces dernières peuvent parfois blesser un homme de cœur, mais elles ne doivent pas l'empêcher d'accomplir son devoir jusqu'au bout.

(Applaudissements à gauche)

Si j'ai rappelé les attaques et les injures dont j'ai été l'objet, c'est pour démontrer que, de même que ces attaques et ces injures ne m'ont pas empêché de poursuivre mon but, ainsi, les félicitations, les compliments et les flatteries que l'on veut bien m'offrir aujourd'hui ne m'empêcheront pas davantage de poursuivre ce même but.

(Applaudissements à gauche)

Ce but, et je réponds maintenant à l'invitation même de l'honorable premier ministre, ce but, quel est-il?

Le député de Montmorency (l'honorable M. Taschereau) a laissé entendre, l'autre jour, que c'était la relibéralisation du Parti libéral provincial et, à cette fin, il nous a invités à la grande convention ministérielle qui doit avoir lieu prochainement, paraît-il. Ainsi donc, soit dit en passant, par son invitation et par les éloges qu'il m'a faits, le premier ministre, semble admettre maintenant ce qu'il niait hier, à savoir que son régime a besoin d'être relibéralisé. Bon nombre de ses collègues n'ont, j'en suis sûr, aucun doute là-dessus.

M. l'Orateur, je ne voudrais pas mettre en doute la bonne foi du premier ministre quant à son interprétation de notre programme sur ce point. Je sais que du côté ministériel l'on n'a jamais recours au tronquage des textes, ni non plus, au truquage des photographies.

Je ne ferai pas non plus au premier ministre l'injure de croire qu'il n'a pas lu notre programme, tel que publié à la fin de juillet 1934. Je suis plutôt porté à croire que le passage auquel je veux faire allusion lui a échappé. Qu'il me permette donc de lui signaler que, dans le préambule de notre programme, tel que publié à la fin de juillet 1934, nous disions, entre autres choses, ceci:

"Nous croyons qu'une évolution politique est nécessaire dans notre pays et dans notre province afin d'assurer la mise en œuvre des doctrines élaborées par nos économistes. L'Action libérale nationale est née de la nécessité d'une action politique vivante et constructive qui, tout en sachant reconnaître la valeur de certaines œuvres antérieures et le mérite de leurs auteurs, se préoccupe avant tout du présent et de l'avenir. L'Action libérale nationale est née de la nécessité d'adapter la politique provinciale aux besoins urgents d'aujourd'hui, but qui actuellement ne saurait être atteint que par la relibéralisation du Parti libéral provincial."

Donc, M. l'Orateur, il appert à la lecture même de notre programme, tel que publié, je le répète, à la fin de juillet 1934, que la relibéralisation du Parti libéral n'était qu'un moyen d'arriver à notre

but, qui était l'adaptation de la politique provinciale aux besoins de l'heure présente.

Mais, ce n'est pas tout, M. l'Orateur. Nous avons subséquemment enlevé de notre programme les mots: "but qui actuellement ne saurait être atteint que par la relibéralisation du Parti libéral provincial."

Pourquoi et quand avons-nous enlevé ces mots de notre programme? Les avons-nous rayés hier, avant-hier, il y a six mois? Les avons-nous rayés sans que nos adversaires en aient eu connaissance? Non, ces mots, nous les avions rayés dès janvier 1935. Et la presse ministérielle comme le premier ministre lui-même, si j'ai bonne souvenance, ont, à cette époque, commenté comme il convenait, d'après eux, à ce moment-là, cet important événement. Et pourquoi avons-nous rayé ces mots? Je l'ai dit, entre autres occasions, le 17 février 1935, lors d'une immense assemblée tenue au marché Saint-Jacques, assemblée très enthousiaste, M. l'Orateur, mais paisible. Voici mes propres paroles que j'ai dû atténuer, afin de les rendre conformes aux beautés et aux subtilités du vocabulaire parlementaire:

"Mesdames et messieurs, les journaux ministériels, au lieu de discuter notre programme, s'évertuent actuellement à déterminer nos couleurs politiques. Ils nous consacrent de longs articles de rédaction pour tenter de prouver que nous ne sommes pas de bons libéraux, et pour nous accuser de manquer de respect à la mémoire de nos pères.

"Pour eux, il n'y a pas de crise; pour eux, les remèdes que nous suggérons, à la suite de nos esprits les plus avertis, n'ont aucune importance; pour eux, il n'y a pas de question nationale. Ce qui, à leurs yeux, prime toute autre question, c'est de savoir si nous sommes des bleus ou des rouges. Nous allons, si vous le voulez bien, répondre, une fois de plus, à ces fendeurs de cheveux en quatre.

"Rappelons d'abord que le but principal de notre mouvement, ainsi que nous l'avons écrit dans le préambule de notre manifeste, était et est encore d'adapter la politique provinciale aux besoins urgents de l'heure présente. La fameuse relibéralisation du Parti libéral provincial n'était qu'un moyen d'arriver à ce but.

"Or, vous savez ce qui est arrivé. Au cours de notre campagne, devant l'attitude des défenseurs du régime actuel, nous avons constaté, comme ont pu le constater également tous les citoyens bien pensants de cette province, que le régime actuel s'était atrophié au point de n'être plus qu'un clan de famille dont l'horizon politique ne dépasse pas les bords de..."

Ici, M. l'Orateur, trois mots que j'ai dû sacrifier sur l'autel du parlementarisme.

"Nous avons constaté, en d'autres termes, que le régime actuel était... - je dirai, M. l'Orateur, trop mûr - ... et qu'il était inutile de l'utiliser à de meilleures fins.

"Par contre, nous avons constaté également, au cours de notre campagne, que par suite de l'évolution des idées et de la disparition des problèmes qui avaient donné origine à nos deux vieux partis politiques, il y avait, chez les conservateurs et les indépendants, énormément de gens bien pensants qui partageaient nos idées de réformes. Nous avons donc ouvert nos rangs à tout le monde. Il n'y a rien, croyons-nous, de criminel dans ce geste. D'ailleurs, mesdames et messieurs, comme je l'ai dit dans chacun de mes discours, ce que nous voulons, avant tout et surtout, c'est de doter notre province d'une politique vraiment nationale, conforme aux besoins, aux aspirations et aux aptitudes de la masse de sa population."

(Applaudissements)

Nous croyons, en d'autres termes, que l'esprit national doit primer l'esprit de parti. Et c'est pour cela, mesdames et messieurs, et je laisse à nos adversaires le soin de nous critiquer, s'ils en ont le triste courage, c'est pour cela que nous voulons réunir, le conservateur, l'indépendant, le libéral, c'est-à-dire le bleu, le blanc et le rouge, symbole de nos trois couleurs qui, grâce aux mystérieux dessins de la Providence, se retrouvent sur deux drapeaux, qui nous sont chers à des titres différents, le drapeau anglais et le drapeau français.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur, il est évident, je crois, après ce que je viens de dire, que nous ne pouvons pas accepter, malgré la meilleure volonté du monde, l'invitation tardive que l'honorable premier ministre nous a faite; invitation qui, apparemment, aurait pour but de sauver non pas la province, non pas même un parti, mais purement et simplement le régime actuel.

(Applaudissements à gauche)

Comme le disait le député de Jacques-Cartier (M. Monk), dans une causerie qu'il a donnée à la radio, le 8 mars dernier, "les membres de l'Action libérale nationale ne consentiront jamais à se faire les sauveurs du régime actuel". Et j'ajouterais, faisant miennes, ici encore, les paroles de l'honorable député de Jacques-Cartier, que les membres de l'Action libérale nationale ne consentiront pas davantage à être les serviteurs et les complices d'un régime conservateur "tory" sous une forme ou une autre, à Ottawa ou à Québec.

(Applaudissements à droite et à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):
Très bien, très bien.

M. Gouin (L'Assomption): Les applaudissements de la droite me surprennent. Elle sait pourtant l'immense différence entre les conservateurs-torys du dehors et les conservateurs nationaux qui siègent ici. Elle doit savoir aussi qu'il n'y a pas de différence entre les conservateurs-torys et certains libéraux-torys qui siègent de l'autre côté.

(Applaudissements à gauche)

Une voix: Ça fait mal!

M. Gouin (L'Assomption): D'aucuns jugeront peut-être ce dernier avertissement intempestif. Qu'ils me permettent de différer, respectueusement, d'opinion avec eux. Cet avertissement est certainement moins intempestif, en tout cas, que certaines rumeurs que l'on a répandues dans plusieurs milieux, pour laisser entendre faussement que certains membres de l'Action libérale nationale songeaient à trahir la cause nationale. Je n'insiste pas, pour le moment, sur ce point, dont le député de Montmorency (l'honorable M. Taschereau) a signalé, la semaine dernière, un des aspects.

Donc, M. l'Orateur, je le répète, nous ne pouvons pas, malgré la meilleure volonté au monde, accepter l'invitation tardive que l'honorable premier ministre nous a faite; invitation qui, apparemment, aurait pour but de sauver non pas la province, non pas même un parti, mais purement et simplement le régime actuel. Ce qui ne veut pas dire, toutefois, que nous repoussons ou repousserons la collaboration de ceux de nos honorables collègues de la droite qui pensent comme nous, et je les sais nombreux.

(Applaudissements à gauche)

Je reviendrai sur ce point à la fin de mon discours.

Je veux, pour l'instant, marquer la différence qui existe entre l'honorable premier ministre et ses disciples immédiats et nous-mêmes. Ils veulent, eux, avant tout, sauver leur régime - et l'invitation qui nous a été faite le prouve - tandis que nous voulons, nous, avant tout, je le répète, adapter la politique provinciale aux besoins de l'heure, afin de sauver notre patrimoine national.

(Applaudissements à gauche)

Et je ne veux d'autre preuve de cette différence de mentalité que le discours du trône.

Ce document désormais historique, ayant déjà été analysé, beaucoup mieux que je ne saurais le faire par le député de Trois-Rivières (M. Duplessis)

ainsi que par les députés de Québec-Centre (M. Hamel), de Québec-Est (M. Drouin), de Montmagny (M. Grégoire), de Jacques-Cartier (M. Monk), de député de Rouville (M. Barré) et par tous nos autres brillants collègues, je serai, sur ce point, aussi bref que possible.

Le procureur général (l'honorable M. Perrault) nous assurait, il y a déjà quelque temps, avec un grand sérieux dont je le félicite, que le discours du trône contenait tous les remèdes à la crise. Il disait, si je me souviens bien, entre autres choses, que la cause principale de cette crise avait été le déséquilibre entre la population urbaine et la population rurale. Et il en concluait, en substance, que la politique de colonisation du gouvernement rétablirait cet équilibre et, partant, mettrait fin à la crise. Je regrette vivement que le procureur-général n'ait pas poussé plus loin son cours d'économie politique, si intéressant pour le profane que je suis. J'aurais aimé qu'il recherchât, en notre compagnie, les causes de la centralisation de la population dans nos grands centres. Je me suis laissé dire, et je fais mienne cette opinion, que si nos ruraux ont quitté la campagne, c'est parce que, toutes leurs épargnes ayant été drainées par les banques et placées dans la grande industrie, dans les grands centres, ils ont été forcés d'y aller chercher de quoi gagner leur vie.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le répéter à maintes reprises depuis le début de notre mouvement, et je suis sûr que le procureur général me permettra de compléter ainsi ma pensée, les trois principales causes de la crise sont: 1. la centralisation de l'argent; 2. la centralisation de l'industrie et, 3. la centralisation de la population dans quelques grands centres. Ajoutons, pour être complet, que cette triple centralisation permet à quelques individus de contrôler toute la situation économique aux dépens de la masse.

Nous avons donc, d'un côté, quelques hommes, des étrangers pour la plupart, qui jouissent d'une richesse, d'une prospérité inouïe. De l'autre côté, nous avons toute une population, des millions de personnes qui gémissent dans l'esclavage et aussi, souvent, malheureusement, dans la misère. Voilà, en résumé, je le répète pour la centième fois peut-être, la situation. Comment rétablir l'équilibre? Il faut, et ici encore je me répète pour la centième fois peut-être, il faut, c'est logique, c'est le bon sens même, décentraliser la richesse, l'industrie et la population.

(Applaudissements à gauche)

Or, M. l'Orateur, je le dis simplement et non pas simplement pour le plaisir de critiquer, on ne préconise, dans le discours du trône, aucune des

réformes fondamentales nécessaires pour en arriver à ce triple résultat.

Pour décentraliser la population, on se contente, comme je le disais tantôt, de nous parler de colonisation, d'une colonisation qui s'inspirerait des principes que le gouvernement a suivis jusqu'ici dans ce domaine, c'est-à-dire, et le député de Labelle (M. Paquette) nous en a donné, l'autre jour, des exemples typiques, d'une colonisation sans méthodes, alors qu'il faudrait, ici, à mon avis, un mouvement concerté, préparé de longue main, pas le plan Vautrin, et mené de façon scientifique et collective comme on l'a fait, par exemple, en Italie, pour coloniser les Marais Pontins, entreprise dont a parlé dans son discours le député de Laval (M. Leduc).

On oublie, par ailleurs, que la colonisation n'aidera à décentraliser qu'une partie de notre population, que quantité de chômeurs, tant dans les villes que dans les campagnes, n'ont pas les aptitudes requises pour s'établir sur la terre. On oublie que, pour établir ceux-ci en dehors des grands centres, il faut créer, à travers toute la province, de nouveaux centres industriels, petits et moyens.

Et, que nous propose-t-on pour décentraliser l'industrie? On nous parle, de façon très poétique, je l'admets, des progrès réalisés par les arts domestiques. Je suis, M. l'Orateur, un fervent des arts paysans et, tout en reconnaissant ce que l'École des arts domestiques a accompli au point de vue technique, je déplore, soit dit en passant, que le gouvernement ne se soit pas encore préoccupé de trouver des débouchés pour les produits de nos arts ruraux, débouchés faciles à créer, lorsque l'on songe que nous avons à portée de la main deux marchés considérables: les touristes et nos édifices publics et parlementaires, que l'on pourrait meubler, orner et décorer à la canadienne.

Mais les arts domestiques ne suffiront pas à décentraliser l'industrie, à eux seuls. Pour arriver à cette fin, il faut de toute nécessité, comme nous le proclamons depuis des années et des années, encourager, stimuler la création d'industries, petites et moyennes, à travers la province. C'est là la véritable ossature économique qui convient aux ressources naturelles de la province et aux aptitudes de nos gens. Inutile de souligner ici, de nouveau, les multiples avantages de centres industriels, petits et moyens, complément indispensable de l'agriculture à laquelle ils fourniraient des marchés locaux et dont ils absorberaient, comme je l'ai dit tantôt, le surplus de main-d'œuvre. Faut-il rappeler, par exemple, que Mussolini a eu recours avec succès à la petite industrie?

Et quels moyens nous indique-t-on, dans le discours du trône, pour assurer la décentralisation de la richesse? Aucun ou à peu près pas. On se contente de nous parler, de façon académique et diffuse, d'un crédit agricole dont on ne sait pas encore très bien s'il sera fédéral, provincial ou peut-être même municipal.

(Rires)

Comme question de fait, je crois qu'il m'est permis de penser, sans manquer à la charité chrétienne, qu'il sera purement et simplement électoral.

(Rires)

M. l'Orateur, au cours de la dernière campagne, nos adversaires nous ont accusés de vouloir faire du capital politique avec la question du crédit agricole provincial. Ils ont dit que ceux qui demandaient la création d'un crédit agricole provincial manquaient de sens pratique; que cet organisme coûterait trop cher à la province. Or, nous ne demandions pas, nous les idéalistes, de donner de l'argent aux cultivateurs; nous n'étions pas sous l'impression, nous les pessimistes, que la situation de nos cultivateurs était à ce point précaire que nous devions non seulement leur prêter de l'argent, mais leur en donner.

Or, qu'arrive-t-il? Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), qui nous accusait de noircir, à plaisir, la situation agricole dans notre province - opinion que ne semble pas partager, soit dit sans malice aucune, son collègue, le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) - le ministre de l'Agriculture, dis-je, nous propose, maintenant, non seulement de payer une partie de l'intérêt sur les emprunts contractés par les cultivateurs de cette province, mais aussi de payer la moitié du fonds d'amortissement sur ces mêmes emprunts. Il va donc encore beaucoup plus loin que nous, et admet implicitement que la situation agricole est encore beaucoup plus grave que nous ne le croyions et qu'il ne le croyait lui-même, si on en juge d'après les déclarations qu'il a faites au cours de son discours sur l'adresse.

Le projet du gouvernement sera très coûteux. En somme, le gouvernement, qui nous accusait d'être des gens imprévoyants, est prêt à prendre un engagement dont il n'a sûrement pas mesuré toute la portée sur les finances de la province. À supposer que, d'ici à 10 ans, par exemple, le prêt agricole canadien prête à nos cultivateurs du Québec \$50,000,000, chiffre qui n'est pas exagéré étant donné la gravité de la situation, le gouvernement provincial aura donc à payer éventuellement, pour

les fins seulement des emprunts contractés durant cette période de 10 ans, aura donc à payer, en sus d'une partie des intérêts, une somme de \$25,000,000. Où le gouvernement va-t-il prendre cette somme? La question est tellement embarrassante que j'en viens à la conclusion que le gouvernement provincial doit, dans le fond de son âme, ce qui, évidemment, est une figure de langue, compter, pour se tirer d'embarras, que le prêt agricole fédéral ne fonctionnera pas mieux que dans le passé.

Je ne veux pas ici que l'on interprète mal mes paroles. Je ne suis pas contre l'idée de payer une partie des emprunts faits par nos cultivateurs si, après une étude sérieuse et approfondie, nous en venons à la conclusion que cette mesure est nécessaire, que cette mesure est la meilleure. Mais alors, je demanderais au gouvernement de cesser de nous accuser de faire de la politique avec cette question, de bien vouloir cesser de nous dire qu'un crédit agricole provincial coûterait trop cher, de bien vouloir cesser également de nous parler de l'excellente position de notre agriculture.

Nous reviendrons d'ailleurs, M. l'Orateur, au cours de la session, sans aucun doute, sur cette question du crédit agricole. Si j'y ai fait allusion aujourd'hui, c'est pour mieux démontrer jusqu'à quel point le discours du trône est superficiel. En effet, en nous parlant de la façon qu'il l'a faite, du crédit agricole, le gouvernement n'a fait qu'effleurer une question, excessivement importante.

Il n'y a pas que le cultivateur qui a besoin de crédit; il y a aussi le petit propriétaire, le commerçant, le petit industriel, l'ouvrier, le pêcheur, et, si l'on en juge par le dernier déficit, le gouvernement provincial lui-même.

Notre système de banques actuel, excellent par certains côtés, comporte-t-il des facilités de crédit suffisantes et des taux d'intérêt raisonnables pour ces différentes classes de la société, y compris, je le dis sans badiner, le gouvernement. Pour ma part, je suis porté à croire, et j'ai déjà à maintes reprises exprimé cette idée, que notre système bancaire actuel favorise surtout et presque exclusivement la grande industrie. Comme l'expliquait, l'autre jour, le député de Rouville (M. Barré), les multiples succursales de nos nombreuses banques drainent l'épargne de nos campagnes vers leurs bureaux-chefs dans les grandes villes, pour y sustenter les grandes industries dans lesquelles sont très souvent intéressés les directeurs de ces banques.

Je ne suis pas, M. l'Orateur, anticapitaliste. J'insiste sur ce point parce que, depuis quelque temps, on s'est plu à me faire passer pour un anti-

anglais, un anti-juif, un anti-protestant, un anti n'importe qui et n'importe quoi, alors que je ne suis très modestement mais très sincèrement, qu'"anti-taschereautiste", ...

(Applaudissements à gauche)

... c'est-à-dire contre le régime de l'honorable premier ministre et de ses disciples immédiats, voulant marquer par cette dernière explication que je ne suis pas contre l'honorable premier ministre et ses disciples personnellement, mais bien contre les idées économiques et politiques qu'ils représentent; je ne suis pas, dis-je, un anticapitaliste, un ennemi du capital sain, ni non plus, un ennemi des banques. Je ne suis pas plus un révolutionnaire, comme l'a insinué dimanche un orateur à la radio.

Mais je soutiens qu'il est temps d'étudier notre système bancaire, afin de s'assurer s'il n'y a pas lieu de l'amender de façon prudente, je dirais même conservatrice, pour l'adapter aux besoins d'aujourd'hui, pour, en d'autres termes, mieux répartir l'utilisation de l'épargne à travers toute la province et à travers toutes les classes de la population. Ah! Je sais que l'on me dira que c'est là une question qui ne peut être réglée que par le gouvernement fédéral. Peut-être; encore que nous pourrions très bien faire une restriction pour ce qui a trait à nos caisses populaires qu'il faudrait encourager davantage, chose que nous pourrions très bien faire en augmentant, par exemple, leurs subsides, sans nous préoccuper du gouvernement fédéral.

À tout événement, même si, sur certains points, cette question bancaire ne peut être réglée que par l'intervention du gouvernement fédéral, je dis qu'il nous appartient, à nous du provincial, qui connaissons mieux les besoins de la province sur ce point, d'étudier la question à fond et de prendre attitude pour ensuite indiquer au fédéral la façon dont nous voulons que ce problème soit réglé. Et je déplore que le gouvernement n'ait pas eu la prévoyance et le courage d'inscrire l'étude de cette question primordiale dans le discours du trône. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il nous sera impossible de décentraliser efficacement la population et l'industrie si nous ne voyons pas, en même temps, à décentraliser l'argent.

Donc, aucune réforme fondamentale dans le discours du trône. On ne nous indique même pas de remèdes temporaires à la crise, de remèdes qui pourraient soulager immédiatement le chômage et la misère. On se contente d'en effleurer quelques-uns de façon très superficielle. Comme disait, l'autre jour, le député de Jacques-Cartier (M. Monk): "On n'a pas touché à la racine du mal."

On nous parle, par exemple, du chômage. On nous dit que: "Le gouvernement veut, de concert avec les autorités fédérales et municipales, s'efforcer de soulager la misère des chômeurs. Si le temps n'est pas encore arrivé de mettre fin au système des secours directs, le gouvernement fera tous les sacrifices que lui permettra l'état des finances de la province, afin de donner du travail à ceux qui en demandent et sont disposés à s'y livrer."

Je compte, soit dit entre parenthèses, que, si le gouvernement se décide vraiment à faire des travaux de chômage, il voudra bien ne pas oublier, dans sa sollicitude à mon égard, qu'il y a plusieurs travaux importants à faire dans mon comté. On pourrait très bien y construire des routes pour remplacer celles qui existent actuellement et sont dans un état déplorable, indigne d'un gouvernement qui se vante de sa politique des bonnes routes; on pourrait également, comme le rappelait l'autre jour le député de Maisonneuve (M. Tremblay), remplacer par un pont la passerelle chambranlante et dangereuse qui relie Charlemagne au bout de l'Île de Montréal.

J'insiste sur ce point, M. l'Orateur, parce que, dans ma contestation, on a prétendu que je m'étais engagé à construire ces routes et ce pont à mes frais, si le gouvernement n'y voyait pas.

(Applaudissements à gauche)

J'espère que l'honorable premier ministre et l'honorable ministre du Commerce voudront bien m'éviter cette petite dépense.

(Rires à gauche)

Mais pourquoi, ici, c'est-à-dire à propos du chômage, ne parle-t-on pas, et je reprends la suggestion que faisait l'autre jour, le député de Rouville (M. Barré) et aussi le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Rochefort), de la division des heures de travail, division qui, il me semble, devrait être accompagnée de la fixation d'un salaire minimum? Voilà une question complexe, je l'admets, mais qui aurait nécessité une étude approfondie au cours de la présente session, une étude que le gouvernement aurait dû, je le répète encore une fois, avoir la prévoyance et le courage d'inclure dans le discours du trône. Je reviendrai très probablement sur la question, plus en détails, cette fois, au cours de la présente session.

Et est-ce qu'on nous indique la façon dont le gouvernement s'y prendra pour payer les travaux de chômage, sans mettre en péril les finances de la province et des municipalités? Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) nous disait, dans son discours, que l'aide aux chômeurs nous coûte, chaque

année, des millions et des millions de dollars. Il est évident que nous ne pouvons pas continuer ce petit jeu-là bien longtemps.

Ici, vient se greffer l'importante question qu'a soulevée, l'autre jour, le député de Québec-Centre (M. Hamel): la conversion des dettes. Une diminution des taux de l'intérêt, payés par le gouvernement provincial et par nos municipalités, nous permettrait peut-être de rencontrer, en grande partie, les dépenses encourues par le secours direct et les travaux de chômage, sans augmenter nos dettes et sans augmenter les taxes payées par les contribuables. On m'a dit que nous pourrions économiser, de cette façon, environ \$10,000,000 par année. C'est donc, à mon avis, ici encore, une question primordiale qui aurait dû être étudiée au cours de la présente session et qui ne devrait pas être repoussée d'un geste, comme l'a fait, l'autre jour, l'honorable premier ministre, en invoquant la sainteté des contrats.

C'est là, il me semble, un argument que l'on peut vraiment taxer d'influence indue. M. l'Orateur, je ne dis pas, et je souligne, ici encore, le point, afin que mes paroles ne soient pas mal interprétées une fois de plus, je ne dis pas que je suis, aujourd'hui, en faveur de la conversion des dettes. Je dis simplement que je suis en faveur de l'étude de cette question. Des pays conformistes comme l'Angleterre, des pays comme l'Australie, ont eu recours, avec d'excellents résultats, à la conversion de leurs dettes. L'honorable M. Hepburn, que je félicite, en passant, de sa courageuse attitude sur la question des écoles séparées ...

(Applaudissements à gauche)

... s'est déclaré, publiquement, en faveur d'une telle mesure. Il me semble que je peux donc en suggérer très respectueusement l'étude, sans trop courir le risque d'être accusé d'être anti-anglais, anti-juif, ou anti-capitaliste.

Je crois que le discours du trône parle trop vaguement des mines. On nous dit: "Les résultats favorables des travaux entrepris pour la découverte des mines en ce vaste territoire nous donne lieu d'espérer que l'on mettra en œuvre d'autres sources de richesse dont bénéficiera la population."

Je serais bien curieux de savoir, M. l'Orateur, quelles mesures le gouvernement entend prendre, afin que nos richesses minières bénéficient à toute la population. Nos mines constituent à peu près la seule ressource naturelle qui nous reste. Il faudrait donc prendre les moyens nécessaires pour qu'elles échappent au contrôle de la dictature économique et qu'elles ne servent pas de prétexte aux chevaliers

d'industrie, aux écumeurs de l'épargne populaire. Je crois qu'il y a peut-être moyen, sans avoir recours à la nationalisation, d'assurer l'exploitation de nos mines, au plus grand avantage de la population, tout en assurant de nouveaux revenus à la province.

Ne voulant pas indûment allonger mon discours, ici encore, je me réserve le plaisir de revenir sur la question, au cours de la session.

Le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) et le ministre de la Voirie (l'honorable M. Côté) nous accusaient, dernièrement, de faire les becs fins, de ne rien trouver de bon dans le plat que le gouvernement nous a servi en guise de discours du trône.

En termes culinaires, M. l'Orateur, je me permettrai, très respectueusement, de comparer le discours du trône à un hachis. On nous sert surtout du "réchauffé", c'est-à-dire les œuvres ou soi-disant œuvres passées du gouvernement. C'est ainsi qu'on nous parle des contrats collectifs, de la sollicitude du gouvernement pour les pêcheurs, de sa sollicitude également envers les animaux à fourrure. C'est ainsi qu'on nous parle des trois lois, j'aurais dit les trois jumelles, si je n'en étais pas aux comparaisons culinaires, du ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard), sur l'électricité.

Mais, comme dans tous les hachis qui se respectent, nous trouvons par-ci par-là, dans le discours du trône, et j'espère que le ministre du Commerce et le ministre de la Voirie me sauront gré de cette admission, des morceaux un peu plus savoureux. Ce sont, pour la plupart du temps, évidemment, comme le rappelait l'éloquent député de Papineau (M. Lorrain), des articles inspirés de notre programme, comme, par exemple, les pensions de vieillesse et la nomination d'un agent commercial et agricole aux États-Unis.

Mais pourquoi les pensions de vieillesse seulement, et non pas également les allocations aux mères nécessiteuses - serait-ce parce que les femmes n'ont pas droit de vote - et les autres mesures sociales que nous préconisons dans notre programme, pour faire suite au rapport de la Commission des assurances sociales? Encore une question traitée de façon superficielle, incomplète même.

J'aurai l'occasion, ici encore, de revenir sur le sujet au cours des prochains débats. Pour l'instant, comme j'ai suffisamment démontré, je crois, à la suite de mes brillants collègues de la gauche, le vide du discours du trône, j'estime utile et raisonnable de limiter mes remarques.

D'ailleurs, si j'ai élevé la voix, en cette Chambre, aujourd'hui, c'est uniquement pour ajouter quelques développements aux précisions déjà fixées à notre programme.

Ce programme, la plupart de nos collègues de la droite l'ont, j'imagine, déjà parcouru. Ils ne manqueront pas, sans doute, pour ceux du moins qui n'en auraient eu, jusqu'ici, l'opportunité, de le lire attentivement et entièrement. Et alors, ils constateront que ce programme répond, même s'il n'est pas parfait, aux plus angoissants problèmes de l'heure, tout en se préoccupant de ceux à venir.

Qu'il apporte, en outre, à la solution de ces différents problèmes, présents et futurs, non pas quelques réformes, mais toute une série de réformes dont bénéficierait chacune des classes de notre société; qu'il constitue, en somme, une "formule d'action bien définie", un "véritable plan d'ensemble", sans lequel nous ne pourrions pas obtenir le redressement des abus qui se sont glissés dans l'application du régime actuel, ni non plus cette restauration, cette orientation vers un ordre social plus humain, plus chrétien.

(Applaudissements à gauche)

Or, M. l'Orateur, ce programme, dont l'inspiration nous a été fournie par l'École sociale populaire de Montréal ainsi que par les meilleurs esprits religieux et laïcs de cette province, constitue, par anticipation, on l'admettra sans peine, l'une des critiques les plus précises et les plus constructives du présent discours du trône, n'en déplaise au député de Bellechasse (M. Taschereau).

Ce programme est considérable, dira-t-on. C'est vrai. Il renferme de l'ouvrage pour plusieurs années à venir; c'est encore vrai. Nous l'avons dit et répété cent fois peut-être: la situation est à ce point envenimée par des années de piétinement sur place que seule une formule d'action bien définie, que seul un plan d'ensemble, je le répète, que seul, devrais-je ajouter, un programme de restauration par étapes, pourra y remédier de façon pratique, logique et définitive.

D'ailleurs, M. l'Orateur, l'homme politique vraiment digne de ce nom, doit prévoir, c'est-à-dire, qu'il doit préparer sa politique de longue main, et non pas à l'improviste, sous le coup des poussées subites, des sautes d'humeur ou des capricieuses exigences des chercheurs de patronage. Il ne doit pas, non plus, se laisser guider par une opinion qui serait insuffisamment éclairée, mais bien la préparer et la diriger, ce qui nécessairement présuppose un programme bien établi, après de sérieuses études.

Ce programme, me dira-t-on encore, ne pourra être exécuté qu'avec le concours de nos meilleurs esprits, non seulement de la politique, mais en dehors de la politique, comme, par exemple, nos théoriciens, nos experts, nos diplômés des écoles supérieures ainsi que nos meilleurs praticiens et nos hommes d'affaires les plus avertis. C'est vrai encore, c'est tellement vrai que cette vérité, je l'ai proclamée, ici et là, dans la province, depuis le début de notre mouvement, en préconisant la transformation du Conseil économique, ...

(Applaudissements)

... en préconisant aussi la création d'un comité permanent de législation, et ce, afin que les lois, qui nécessiteront les différentes réformes, soient étudiées, préparées et rédigées avec soin et non pas à la vapeur, comme c'est souvent le cas actuellement devant nos divers comités.

Inutile d'ajouter que, pour assurer l'exécution de ce programme, nous aurons besoin du concours généreux et éclairé de toutes les classes de notre société, que nous aurons besoin surtout, parce que c'est pour elle, en somme, que nous travaillons, de toutes les forces vives de notre jeunesse. L'on sait déjà quelle est sa détresse et quelles sont ses angoisses.

Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout) disait, dans son discours, si mon souvenir est fidèle, que la jeunesse de cette province est dans une situation plus avantageuse aujourd'hui qu'autrefois, parce qu'elle est plus instruite. Je concède volontiers que notre jeunesse est généralement plus instruite aujourd'hui qu'autrefois. Et pour prouver à l'honorable premier ministre, une fois de plus, que je ne suis pas un fils dénaturé, je rappellerai, à mon tour, sans vouloir diminuer le mérite de personne, que mon père a été l'un de ceux qui ont le plus contribué à ce résultat.

(Applaudissements)

Mais on admettra sans peine, les faits sont là d'ailleurs pour en attester, que par les temps actuels, l'instruction ne crée pas la situation ni le travail. Je dirai même que notre jeunesse souffre davantage précisément parce qu'elle est plus instruite, parce que l'on a éveillé en elle des ambitions qu'elle ne peut pas satisfaire, parce qu'elle se sent plus armée pour la vie que la génération précédente et que, cependant, elle trouve moins facilement à s'établir.

Pendant des années, l'on a dit aux fils de cultivateurs: "Il faut aimer la terre, la terre nourricière"; pendant des années l'on a dit aux jeunes ouvriers: "Soyez laborieux, le travail et l'économie sont les deux clés du succès"; pendant des années

l'on a dit aux jeunes professionnels: "Allez, les professions ne sont pas encombrées pour ceux qui ont du talent et de la ténacité. Comme dans le tramway, il y a toujours de la place à l'avant". L'on a dit aux uns et aux autres: "Instruisez-vous, recherchez la perfection technique et intellectuelle; vous serez chacun dans votre sphère et suivant vos moyens les artisans de notre conquête économique."

Or, voilà que, comme un fragile château de cartes, s'est écroulée tout à coup la structure économique de notre province. L'amour de la terre, le travail et l'économie, l'ambition légitime, l'instruction et l'idéal, ne sont plus, en apparence, que des décombres parmi lesquels la jeunesse promène son inquiétude et son angoisse.

La jeunesse va-t-elle se révolter contre ceux qui l'ont conduite à cette ruine? Va-t-elle maudire ses conseillers? Non pas! Après avoir héroïquement triomphé de la déception et de l'hésitation, après avoir sagement fait la part des circonstances et des responsabilités, courageusement, notre jeunesse va se mettre à l'œuvre. Elle a compris son rôle nouveau, reconstruire notre édifice économique et social en appuyant notre programme.

(Applaudissements à gauche)

Et c'est tout cela, ces espoirs, ces déceptions et cet héroïsme; c'est tout cela, cette romance, ce drame et cette épopée, qui a inspiré le geste que la jeunesse du Québec a fait, le 25 novembre dernier, en nous chargeant de la défendre. Ce geste, notre jeunesse l'a fait précisément parce qu'elle savait que l'application de notre programme lui assurerait le débouché et le travail qu'elle réclame à grands cris et non pas seulement de belles paroles, et non pas seulement un stérile et dérisoire bureau de placement.

(Applaudissements à gauche)

Elle savait, cette jeunesse, et cela pour en avoir souffert cruellement, que les monopoles, dans leur soif exagérée de gains et de dividendes, ont non seulement centralisé la richesse, l'industrie et la population, mais ont, en même temps, diminué les possibilités de l'emploi et de la main-d'œuvre, d'abord parce qu'ils ont éliminé la concurrence, et puis ensuite, parce qu'ils ont éliminé aussi, dans leurs organismes mêmes, une foule d'emplois et d'occasions de travail.

Elle savait, aussi, notre jeunesse, que nos réformes mettront fin à cette dictature économique, c'est-à-dire permettront à nos jeunes gens de s'établir à leur compte, comme pharmaciens, commerçants, garagistes, épiciers, etc., sans craindre d'être ruinés par la concurrence déloyale et antisociale des monopoles.

(Applaudissements à gauche)

Elle savait enfin que la création de petits et moyens centres industriels, tel que nous le préconisons, permettrait aux jeunes ruraux, qui n'ont pas de goût pour la terre, de trouver de l'emploi sans avoir à émigrer vers les grands centres, permettrait à nos diplômés des professions libérales de trouver de nouveaux débouchés.

M. l'Orateur, pour un tel programme, pour une cause semblable, celle de notre jeunesse, celle de toute notre population, il devrait être possible, facile même, il me semble, de faire l'union sacrée de toutes les bonnes volontés.

(Applaudissements)

J'ai dit au début de mon discours, qu'il y avait pour nous une formule de collaboration possible avec certains membres de la droite. Il y a, de ce côté-là de la Chambre, des hommes qui n'ont pas la même mentalité, les mêmes doctrines politiques que nous; il y en a qui croient, sincèrement peut-être, à l'opportunité de la concentration de la richesse et de l'industrie; il y en a qui, bien que d'origine canadienne-française, craignent de l'être en fait et en droit de peur d'être accusés de vouloir soulever le cri de race. Il y en a, de l'autre côté de la Chambre, qui croient, sincèrement peut-être, qu'il est impossible de traiter les minorités avec justice et générosité, tout en orientant la politique générale de cette province, de façon à la conformer aux aptitudes et aux aspirations légitimes de la masse de sa population canadienne-française.

(Applaudissements)

Par contre, il y a, de l'autre côté de la Chambre, il ne s'agit pas, évidemment, de l'honorable premier ministre et de ses disciples immédiats, des gens qui ont la même mentalité et les mêmes doctrines politiques que nous; qui croient sincèrement à l'opportunité et à la nécessité des réformes économiques que nous préconisons; qui croient avec nous, à la suite de l'abbé Groulx, "qu'une politique canadienne-française n'est pas nécessairement une politique d'agression ni d'injustice à l'égard de qui que ce soit".

Comme le disait l'abbé Groulx, et je fais miennes ses paroles: "Nous ne songeons à dépouiller personne, seulement nous n'entendons pas, non plus, être dépouillés. Nous n'empêchons personne de vivre; mais nous voulons vivre nous aussi. Et j'estime que ce n'est pas prendre la place des autres que de prendre la nôtre."

(Applaudissements)

"Je ne suis, ai-je besoin de le dire, ni anti-anglais, ni anti-juif. Mais je constate que les Anglais sont pro-anglais et que les juifs sont pro-juifs. Et

dans la mesure où pareille attitude ne blesse ni la charité, ni la justice, je me garderai bien de leur en faire reproche. Mais alors je me demande pourquoi, et dans la même mesure, les Canadiens français seraient tout, excepté pro-Canadiens français."

(Applaudissements)

Et l'abbé Groulx ajoutait:

"Du reste, j'oserais même demander s'il est bien dans l'intérêt de la minorité qu'un redressement tarde à s'opérer? La question qui se pose est bien celle-ci: la situation économique qui prévaut actuellement dans la province de Québec, notre peuple la subira-t-il et peut-il la subir indéfiniment?"

"Je suis persuadé, pour ma part, qu'il ne la subira pas indéfiniment et qu'il ne peut la subir, parce qu'elle n'est pas acceptable."

(Applaudissements à gauche)

Pour remédier à cette situation, M. l'Orateur, il devrait être possible, facile même, je le répète, de faire l'union sacrée de tous ceux qui, dans cette Chambre, pensent comme nous. On a déjà eu, dans le passé, un semblable exemple d'union nationale sous Honoré Mercier. C'était, cette fois, non pas le 7 novembre 1935, mais bien le 22 novembre 1885.

(Applaudissements à gauche)

Rapprochement symbolique. En 1885, tout un peuple s'est soulevé, s'est uni pour protester contre la pendaison de l'un des siens: Louis Riel. Hier, c'était un homme, un seul que l'on voulait sauver. Aujourd'hui, est-ce un homme, un seul, qu'il faut sauver? Non, ce sont des milliers et des milliers de compatriotes, nos frères; c'est toute notre nationalité, c'est toute la population de cette province que la dictature économique est en train de crucifier.

(Applaudissements à gauche et à droite)

Oui, M. l'Orateur, le mot n'est pas trop fort: crucifier! Je vois que cette expression fait sourire plusieurs personnes dans cette Chambre. Les uns sourient par bravade, les autres par scepticisme, d'autres par ignorance, d'autres par égoïsme. Mais, M. l'Orateur, pendant que nous délibérons dans cette Chambre au milieu de ce confort, de cette aisance, dans cette atmosphère presque de salon, dans ce décor mondain, agrémenté de riches tentures, d'uniformes d'apparat et de jolies toilettes, est-ce que nous réalisons bien toute la gravité de la situation? Est-ce que nous n'oublions pas un peu, par esprit de routine, un peu aussi, peut-être, pour endormir dans nos cœurs et dans nos consciences le sens de nos responsabilités, est-ce que nous n'oublions pas, sans méchanceté, je veux bien le croire, mais est-ce que nous n'oublions pas, tout de même, qu'une catastrophe nous attend, qu'une catastrophe nous menace?

Nous sommes ici huit cents, mille peut-être, bénéficiant, les uns pour un instant seulement toutefois, des facilités de la vie; au dehors, M. l'Orateur, aux portes mêmes de ce parlement, ils sont légion ceux qui vivent dans une pauvreté voisine de la misère et qui attendent de nous, de nos actions, un soulagement à leurs inquiétudes et à leurs souffrances.

(Applaudissements à gauche)

Je ne suis pas, par tempérament ni par goût, un pessimiste. J'ai confiance dans l'avenir de cette province; j'ai confiance dans les possibilités de ce qui reste de ses ressources naturelles; j'ai confiance dans ses forces morales et intellectuelles; j'ai confiance que nous pouvons sauver notre patrimoine si nous voulons réagir. Mais je sais, n'ayant pas peur de regarder la situation en face, je sais que tout notre édifice économique et social est en péril; je sais, je connais les misères, les inquiétudes, les craintes et les angoisses qui torturent actuellement toutes les classes de la société.

Depuis le début de notre mouvement, depuis deux ans surtout, nous avons, mes compagnons et moi-même, parcouru toute la province. Nous sommes entrés dans la chaumière du colon, dans le taudis du sans-travail, dans la cabane du pêcheur; nous avons causé, sur place, non pas avec des profiteurs, non pas avec des cabaleurs qui fardent la vérité par intérêt, mais bien avec le commerçant, avec l'agriculteur, avec l'ouvrier, avec la jeunesse; nous avons été à même d'étudier ainsi de très près la situation de chacune des classes de notre société.

Et je vous prie de croire, M. l'Orateur, et je sais que vous le savez, que pour des milliers et des milliers de nos gens, de vos frères et des miens, le confort et l'aisance qui règnent dans cette Chambre formeraient un bien cruel contraste. Allons-nous, devant ces faits, admettre qu'il faut être aveugle pour ne point voir, allons-nous continuer nos luttes fratricides? Tous ceux qui, dans cette Chambre, de quelque côté qu'ils se trouvent, tous ceux qui, dans cette Chambre, sont frères par la pensée, par le sens des réalités et des responsabilités, par le désir, je devrais dire par l'ambition légitime, de restaurer notre édifice national par une nouvelle orientation politique, tous ceux-là, M. l'Orateur, qu'ils soient de la droite ou de la gauche, vont-ils avoir enfin le courage de prendre, ici, en Chambre, l'attitude commune qu'ils prennent dans l'intimité pour condamner le régime?

Je demande à tous ceux-là, M. l'Orateur, j'invite tous ceux-là, je les supplie de ne plus prêter l'oreille aux préjugés de partis et de factions, pour écouter plutôt les voix de leur conscience et de leur

patrie; les voix du Québec, ces voix dont Louis Hémon a pu dire autrefois qu'elles étaient "à moitié un sermon de prêtre et à moitié un chant de femme"; dont il a pu dire qu'elles venaient vers ceux qui voulaient les écouter, "comme un son de cloche, comme la clameur auguste des orgues dans les églises, comme la plainte naïve et prolongée par laquelle le bûcheron s'appelle dans le bois".

Louis Hémon, M. l'Orateur, a pu, autrefois, évoquer ces seules voix harmonieuses du Québec. Mais, aujourd'hui, à ces mêmes voix se mêlent des accents douloureux. Ce n'est plus la plainte du bûcheron qui monte de nos forêts, mais sa plainte; ce n'est plus un chant harmonieux de femme que nous entendons, c'est la berceuse tragique de la mère nécessiteuse qui essaie, par son chant et par le sommeil, de tromper la faim de son enfant, ...

(Applaudissements à gauche)

... c'est la voix, c'est le cri de ces mêmes enfants dont de longues privations feront peut-être, demain, toute une génération de sacrifiés. Craignons, M. l'Orateur, que ces voix, aujourd'hui douloureuses, soient remplacées bientôt par d'autres voix, menaçantes, celles-là. Écoutons, pendant qu'il en est temps encore, la demande, la prière, la supplication, que nous adressent les voix actuelles du Québec; n'ayons pas peur d'une évolution pour éviter, peut-être, un bouleversement économique et social.

(Applaudissements à gauche)

Oui, M. l'Orateur, unissons-nous, cessons nos luttes fratricides. S'il est nécessaire pour assurer cette union, pour obtenir la collaboration de ceux des députés de la droite qui pensent comme nous, s'il est nécessaire, pour cela, de donner à un autre, à Édouard Lacroix, par exemple, mon poste de chef de l'Action libérale nationale et assurer ainsi, dans l'esprit du pacte du 7 novembre 1935, l'immédiate et entière réalisation de notre programme, je le ferai.

(Applaudissements à gauche)

Nous ne luttons pas pour des hommes ou contre des hommes, mais pour un programme. Je sais, M. l'Orateur, que je serai blâmé de ce geste en certains milieux. Mais je ne puis oublier que mon père est mort dans ce parlement au service des siens. Le moins que je puisse faire, à mon tour, dans l'espoir d'être utile à ma province, c'est de prendre le risque de trouver, ici même, ma mort politique.

(Applaudissements à gauche)²

L'honorable M. Mercier (Châteauguay):

Les orateurs qui m'ont précédé au cours du débat qui s'est élevé sur l'adresse en réponse au discours du trône ont été nombreux, et plusieurs semaines se sont

écoulées depuis l'ouverture de cette session. Il semblerait, à prime abord, que j'aurais dû m'abstenir de prendre part à ce débat, et c'était mon intention. Malheureusement pour moi, et surtout pour cette Chambre, je crois devoir me lever pour répondre à certaines remarques faites par nos amis de la gauche, et qui se rapportent directement à l'administration du ministère des Terres et Forêts, que je dirige déjà depuis au-delà de 15 années.

Je me propose donc de laisser de côté pour le moment, toute autre question et de m'en tenir strictement aux questions concernant mon ministère. D'ailleurs, je ne pourrai rien ajouter à ce qui a été dit par nos amis qui siègent à votre droite, en réponse aux attaques faites contre le gouvernement sur les diverses questions qu'ils ont traitées. Cependant, dans une deuxième partie de mon discours, j'aborderai brièvement une question sur laquelle je tiens à faire voir un point de vue particulier.

Les députés du Lac-Saint-Jean (M. Duguay), de Montmagny (M. Grégoire) et d'autres ont eu des termes variés pour reprocher au gouvernement d'avoir vendu aux étrangers le domaine forestier de cette province. Le député de Québec-Est (M. Drouin) a interrompu mon collègue, le secrétaire de la province (l'honorable M. David) et lui a posé une question au sujet de l'École forestière.

Ce sont là autant de questions auxquelles je voudrais répondre, et je sollicite pour cela la bienveillante attention de cette Chambre.

Nous avons à l'heure actuelle une superficie totale de 77,577 milles carrés d'affermée à diverses compagnies ou personnes pour fins d'exploitation forestière. Si je fais exception pour quelques blocs sans importance, affermés pour aider à la petite industrie, et un bloc de forêts annulé et affermé par Chandler, nous n'avons affermé aucune concession forestière depuis 1926. Les premiers affermages de concessions forestières dans cette province, remontent à 1838, et il est bon de noter ici que de 1838 à 1931, une superficie totale de 102,823 milles carrés avait été affermée. L'écart entre ce dernier chiffre et celui que je donnais il y a un instant s'établit par les retraits qui se sont produits en différents temps, soit pour fins de colonisation, soit abandon par les compagnies.

Sur ces 102,823 milles carrés, 39,578 milles carrés ont été affermés au cours d'enchères publiques sur simple lettre du ministre ou du commissaire des Terres, comme on l'appelait autrefois, 63,245 milles carrés ont été affermés au cours d'enchères publiques. La dernière concession faite privément l'a été en 1878. C'est en 1872 que l'affermage le plus considérable a été fait en une seule année, alors que

près de 13,000 milles carrés étaient concédés sans enchères.

Examinons maintenant ces diverses concessions au point de vue des différents régimes qui les ont faites; je les diviserai en trois groupes: 1. Avant la Confédération; 2. Sous les régimes conservateurs; 3. Sous les régimes libéraux.

Avant la Confédération, en 28 ans, la province avait concédé 21,768 milles carrés; sous les régimes conservateurs (27 ans), elle en concéda 39,088, et sous les régimes libéraux (38 ans), elle concéda 41,967 milles carrés, total: 102,823 milles carrés.

Si nous analysons maintenant l'ensemble des opérations faites sous les différents libéraux et conservateurs de 1868 à 1920, nous trouvons les chiffres suivants quant à la superficie en milles carrés et en primes d'affermage:

Régimes conservateurs: en 25 ans, 37,915 milles carrés: primes d'affermages: \$758,894.78, soit une moyenne de \$19.60 par mille carré;

Régimes libéraux: 40,720 milles carrés en 35 ans: primes d'affermages: \$8,384,642.45, soit une moyenne de \$205, par mille carré, au lieu de \$19.60.

Je ne fais pas de commentaires: la conclusion s'impose.

(Applaudissements à droite)

À 6 heures la séance est suspendue.

Reprise de la séance à 8 h 45

Conseil armorial de la noblesse

M. Messier (Verchères) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 118 constituant en corporation le Conseil armorial de la noblesse de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Commission des écoles catholiques de Verdun

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 119 modifiant la loi concernant la Commission des écoles catholiques de Verdun soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

M. l'Orateur, j'étais à dire, à 6 heures, que nos adversaires ont souvent parlé de concessions forestières détenues par des étrangers. Je ne sais pas ce qu'ils entendent exactement par le mot étranger. Mais divisons, si vous le voulez bien, en trois groupes les détenteurs actuels de concessions forestières, tels qu'enregistrés au ministère des Terres et Forêts: Européens, Américains et Canadiens.

Européens: 3,916 milles carrés; Canadiens: 45,819 milles carrés; Américains: 27,842 milles carrés. Total: 77,577 milles carrés.

M. Tremblay (Maisonneuve): Mon honorable ami pourrait-il me dire dans quelle catégorie il place Graustein?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Qui?

M. Tremblay (Maisonneuve): Graustein.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Ah bon! Si mon honorable ami veut attendre quelque peu, je dirai tout à l'heure quelles sont les concessions de la Canadian International et pourquoi elle les a acquises.

M. Barré (Rouville): Est-ce qu'il faut avoir appris l'anglais ou le juif pour prononcer ce mot-là?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Demandez à votre collègue le député de Maisonneuve (M. Tremblay) comment cela se prononce.

M. Tremblay (Maisonneuve): M. l'Orateur, on semble mal interpréter la manière dont j'ai prononcé le mot. Je tiens à faire remarquer que je l'ai prononcé en yiddish.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Ainsi, les étrangers détiennent 31,758 milles carrés et les Canadiens 45,819 milles carrés. Faudrait-il ne faire de concessions qu'aux nôtres? On reproche souvent au gouvernement de ne pas prendre soin des intérêts canadiens-français dans l'industrie forestière. Faut-il entendre par là que nous ne devrions faire d'affermage à personne autre que les habitants de cette province? Admettant que ceci soit un procédé louable et juste, devrions-nous, pour la même raison, empêcher que ces concessions soient transportées à d'autres qu'à des Canadiens français lorsque, pour une raison ou pour une autre, le concessionnaire originaire est incapable d'exploiter sa limite à bois ou désire la vendre?

L'on voit, immédiatement, l'absurdité de cette politique mesquine et injuste. Aucun gouvernement ne peut employer de tels procédés. D'ailleurs, nos nationaux ont rarement l'aide financière pour mener à bonne fin ces entreprises qui subsistent des alternatives de prospérité et d'adversité. Prenons le bois de sciage; depuis 1921, tous nos marchands de bois ont fait de lourdes pertes, seuls ont tenu ceux qui avaient non seulement les reins solides, mais le sérieux concours des banques.

Si nous examinons les listes des différents concessionnaires depuis 1868 jusqu'à date, donnant les noms des acquéreurs primitifs de permis d'exploitation, à notre grande surprise, nous constatons que, de tout temps, nos compatriotes anglais ont été à l'affût des concessions forestières et, lorsqu'ils n'ont pas réussi à avoir en premier lieu le titre de la concession, il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant que le transfert ne se fasse en leur faveur.

Pour montrer rapidement l'exactitude de ces avancées, voici ce qui se passait vers 1875. Dans l'agence de Rimouski, nous y voyons les noms de Price Bros, Butchart, King, Richart, Lamontagne et Vachon. Tous disparus sauf Price.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Elle est pas mal disparue aussi!

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

Dans l'agence de Témiscouata, la plupart des

concessions ont été afferméées par Marchment, Baker, Morman, Culliff, Clover, King, Muirhead, alors que MM. Bertrand & Pouliot ne contrôlent qu'à eux deux à peine 150 milles carrés. Aucun de ces concessionnaires n'est resté.

Dans l'agence de Gaspé, MM. Vachon et Lamontagne contrôlaient les 700 milles carrés affermés sur les rivières Marsoui, Madeleine, Sainte-Anne, etc. Il n'y en a plus un seul d'entre eux. Nos compatriotes n'y contrôlent aujourd'hui guère plus de 15 milles carrés.

Dans Montmagny, nous avons Chs King, Price Bros., Léandre Méthot, J.-B. Hall, Muirhead, Culliff. Seuls Price Bros. sont restés, ayant acquis toutes ces concessions.

Toutes les concessions de la Gaspésie, sur les rivières Saint-Jean, York et Dartmouth étaient alors afferméées à Lowndes Bros, qui ont aussi disparu.

Sur la Côte-Nord du Saguenay, nous relevons les noms de Molson, L. Méthot, Carbray, Roche, H.-A. Bossé, Succession Naz. Broster. Il n'en reste pas un, sauf Price Bros.

Dans l'agence de Chicoutimi, Price Bros. détenait la plus grande partie des concessions, puis viennent Dunn, Home & Co., ces dernières concessions qui formèrent ensuite le noyau de celles que contrôlait la défunte compagnie de Pulpe de Chicoutimi, maintenant contrôlée par Price Bros. et Port Alfred P. & P.

Dans l'Ottawa inférieur, nous trouvons les noms de Gilmour, Assomption Lumber Co., C. Cushing, McLaren, Walker Thompson, Grier, McMaster, Baptist, Hamilton Bros., Ross, Looover, Wattsworth. Nos compatriotes comme J.-A. Garant, J.-J. Goulet, Leduc, Martin & Chénier, ne contrôlaient entre eux que quelque 100 milles carrés qui depuis sont tous passés sous le contrôle des Canadiens anglais.

Si nous passons à l'Ottawa supérieur, nous retrouvons la plupart des noms des grandes familles canadiennes-anglaises d'exploitants forestiers, tels que les Bryson, Booth, Eddy, McLaughlin, Edwards, Gillies, Fraser. Par contre, nombre d'exploitants anglais ont trafiqué, eux aussi, leurs droits comme les Roche, Moore, Grant, Wilson, Austin, Green, Bell, Hamilton Bros., Calvin, Russell. Il n'y avait que quelques concessions afferméées à T. Thibaudeau, O. Latour, Noël, S. Benoit, Poupore, et celles-ci sont toutes passées maintenant au nom des Canadiens anglais.

Si nous remontons à 1890, nous constatons le même état de choses, car voici les noms de quelques rares Canadiens français alors intéressés dans

l'exploitation forestière. P.-H. Grandbois, Saint-Casimir; (vendu à la Laurentide Co.); succession Jean Guay, Chicoutimi; P. Boudreau, Baie Saint-Paul; François Tremblay, Bourbeau et Eug. Caron, Chicoutimi; H. Gagnon & Frères, Québec; Succession Naz. Têtu, Québec; T.-J. Lamontagne, Les Escoumains; A. Charlavois, Québec; C.-H. Carrier, Québec; L.-A. Robitaille, Québec; O. Lamontagne, Matane; Girouard & Beaudet, Québec; E.-E. Lauzon, Ottawa; J.-L. Lafontaine, Ottawa; J.-H. Dechêne, Sainte-Épiphanie; C. Auder, Saint-Anselme; John Leblanc, Carleton; Marquette, Pointe-Lévis; L. Tourville, Montréal; pas un seul d'entre eux n'a conservé ses limites; elles sont toutes passées à des Canadiens anglais ou à des Américains!

M. Tremblay (Maisonneuve): Pour quelles raisons ont-ils fait cela?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Ces messieurs voulaient vendre et encaisser les sommes qu'ils recevaient, au prix du marché du temps.

Voici la liste des concessions qui ont été faites à des compagnies canadiennes et qui furent transportées, par celles-ci, à des compagnies américaines.

Concessions forestières sur la Rivière Rouge:
En juillet 1899, Ottawa Lumber Co. à Georges H. Perly & Co.

En septembre 1912, Georges H. Perly Co à The Riordon Pulp & Paper Co. Ltd.

En décembre 1920, The Riordon Pulp & Paper Co. Ltd. à Riordon Co. Ltd.

En avril 1925, Riordon Co. Ltd à Canadian International Paper Co.

Concessions forestières dans Saint-Maurice:
En 1930, H.-H. Melville à Burgess Sulphite & Fiber Co.

En mai 1907, Burgess Sulphite et Fiber Co., à Québec & St. Maurice Industrial Co., à Brown Corp.

En juin 1904, H. S. Holt à Burgess Sulphite & Fiber Co.

En 1904, Hiran & Calvin à Burgess Sulphite & Fiber Co.,

En 1907, Burgess Sulphite & Fiber Co., à Brown Corporation.

En décembre 1891, Alex. Baptist à St. Maurice Lumber Co.

En 1925, St. Maurice Lumber Co., à Canadian International Paper Co.

En 1898, John Ritchie & Co., à St. Maurice Lumber Co.

En 1925, St-Maurice Lumber Co., à Candian International Paper Co. Que peut-on suggérer pour remédier à cet état de choses? Où, quand et comment le gouvernement peut-il intervenir?

M. Tremblay (Maisonneuve): Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Si les questions sont trop nombreuses, je crains que mon discours n'en soit prolongé considérablement.

M. Tremblay (Maisonneuve): Elle est très intéressante.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Allons-y pour voir.

M. Tremblay (Maisonneuve): Voici L'honorable ministre pourrait-il nous dire quels sont ceux qui ont obtenu les exemptions de taxes les plus avantageuses: les Canadiens français ou les étrangers? Ceux qui ont acquis deux propriétés ont-ils eu autant d'exemptions que ceux qui les ont acquises?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Mon honorable ami anticipe. On pourra parler de cela sur le budget. D'ailleurs, les concessions de taxes étaient alors faites à si bon marché. Les droits de coupe étaient peu élevés.

Des voix ministérielles: Tâchez donc de rester tranquille sur votre siège, M. Tremblay!

M. Tremblay (Maisonneuve): Est-ce que ces Canadiens français bénéficiaient d'exemptions de taxes, eux aussi? Le ministre évite la question. Il est certain que les concessions devaient se faire à meilleur marché lorsque le bois n'était pas cher. Mais qu'il réponde à ma question.

M. l'Orateur: Le ministre peut permettre une question, mais il n'est pas obligé de répondre immédiatement.

M. Duplessis (Trois-Rivières): La Chambre prend tout de même note que le ministre n'a pas répondu à la question du député de Maisonneuve.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Nous pourrions discuter cette question en étudiant les crédits des Terres et Forêts.

Pour administrer l'immense domaine forestier de la province, le ministère des Terres dispose d'un personnel compétent et nombreux. Au 1^{er} avril de cette année, le service forestier se composait de 38 ingénieurs forestiers, d'un grand nombre de gardes-forestiers, de mesureurs, vérificateurs, etc.

Tous nos ingénieurs forestiers sont des diplômés de notre École de génie forestier, fondée en 1910; nos gardes, pour la majeure partie, ont suivi les cours à l'École des gardes. Plusieurs de nos ingénieurs forestiers sont allés suivre des cours en Europe et aux États-Unis. Les deux chefs du service, Piché et Bédard, sont allés à Yale et ont fait un stage à Nancy, en France et en Suède.

Et ceci m'amène maintenant à donner à l'honorable chef de l'opposition et au député de Québec-Est (M. Drouin), les renseignements qu'ils désiraient avoir.

En effet, jeudi soir dernier, le 23 avril, mon collègue, le secrétaire de la province (l'honorable M. David) parlant de nos écoles spéciales, disait ce qui suit:

"Voyons un peu ce que sont devenus les diplômés de nos écoles spéciales, malgré la crise. Sur 587 diplômés de polytechnique, 50 seulement sont sans emploi. Sur 812 techniciens des écoles techniques de Montréal, Hull et de la province, jusqu'à 1929 et 1930, les écoles ne suffisaient pas à la demande, - sur 350 diplômés des Hautes études commerciales, 10 seulement ne font rien. Sur 97 diplômés des Écoles des beaux-arts de Montréal, 4 seulement ne font rien. Sur 42 diplômés de l'École des beaux-arts de Québec, 5 seulement ne font rien."³¹

M. Drouin (Québec-Est): (S'adressant à l'honorable M. David) Le ministre pourrait-il nous donner des chiffres au sujet des diplômés de l'École forestière?

L'honorable M. David (Terrebonne): Je ne les ai pas. Cela relève du ministère de mon collègue des Terres et Forêts. Je suis sûr qu'il pourra les donner.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quels sont les salaires qu'ils reçoivent?

L'honorable M. David (Terrebonne): Je ne les ai pas.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce serait intéressant!

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Ces chiffres, je vais les donner et avec grand plaisir.

Depuis la création de l'École forestière, 173 de nos jeunes ont reçu leurs diplômes de l'École forestière:

Cent cinquante-huit sont membres de l'Association des ingénieurs forestiers de Québec; 9 ont abandonné la pratique du génie forestier; 6 de nos jeunes diplômés ne sont pas encore membres de l'Association. Sur ces 6, un a de l'emploi et les 5 autres sont sans emploi permanent. Revenons aux membres de l'Association maintenant. Ils sont au nombre de 158; 117 Canadiens français, 30 Canadiens anglais, 11 étrangers. Les emplois se répartissent comme suit: 45, dont 19 Canadiens français, travaillent pour des compagnies; 43, tous Canadiens français, travaillent au ministère des Terres et Forêts; 23 dans d'autres départements du gouvernement, tous des Canadiens français, plus spécialement à la Colonisation; 34 travaillent à leur compte dans la province de Québec; 1 seul est sans emploi permanent; enfin 12 travaillent hors de la province.

L'honorable chef de l'opposition se demandait quels étaient les salaires reçus par ces ingénieurs.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre a mal compris ma question. Elle était beaucoup plus générale que cela. J'ai demandé les salaires pour toutes les écoles spéciales.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Je répondrai en autant que sont concernés les diplômés de nos écoles forestières. Au gouvernement, les salaires varient de \$2,000 à \$5,000, suivant leurs fonctions et le nombre d'années de service. À cela, s'ajoute une pension variant selon les états de service, salaire, année, et une police d'assurance-vie payable à leurs héritiers. Par ces chiffres, j'entends couvrir la généralité des cas. Il peut y avoir des exceptions, surtout dans les quelques premières années, ainsi un jeune ingénieur dès sa sortie de l'École pourra débiter à un salaire moindre de \$2,000 durant la période de temps où il sera mis à l'essai, ce salaire est tout de même aussi élevé que celui payé par les compagnies.

Il est arrivé aussi qu'un ingénieur forestier, incapable de travailler à l'extérieur à cause de sa santé, a reçu un salaire de \$1,800 seulement. Quant aux ingénieurs forestiers qui travaillent pour des compagnies, je crois pouvoir dire sans crainte de me tromper qu'ils reçoivent un salaire de \$900 à \$2,500, sauf s'ils deviennent chefs d'une exploitation forestière.

Puis-je ajouter, comme suite à une remarque du député de Montréal-Saint-Henri (M. Lauriault), que je ne laisse jamais passer l'occasion d'insister auprès des compagnies pour qu'elles accordent la préférence aux diplômés des écoles qui relèvent de mon ministère: École forestière, École des gardes et École de papeterie. Ce n'est pas parce que ma demande donnerait lieu à une boutade de la part d'un employé de compagnie que je renoncerais au devoir qui m'incombe d'aider nos jeunes à obtenir des emplois appropriés à leurs études et à leurs aptitudes.

Il y a quelques semaines, j'avais l'occasion de recommander un jeune chimiste canadien-français à une importante compagnie de papier de cette province. La réponse ne s'est pas fait attendre longtemps: grâce à ses excellentes qualifications, il obtenait une bonne situation et le gérant de cette compagnie m'écrivait ces jours derniers pour me remercier de lui avoir envoyé ce jeune homme remarquable.

Voilà, je l'espère des renseignements qui répondent aux questions posées par l'honorable chef de l'opposition et par le député de Québec-Est (M. Drouin); inutile de dire que j'ai été très heureux de l'occasion qui m'était ainsi donnée de fournir ces renseignements.

Nos amis de la gauche parlent souvent d'inventaire national de richesses naturelles. À les entendre, nous pourrions vraiment croire que seuls ils y ont pensé. Permettez-moi, M. l'Orateur, que nous examinions cette question ensemble et que nous nous rendions compte de la situation telle qu'elle existe.

C'est en 1922 que la loi des inventaires fut insérée dans nos Statuts, mais déjà à cette époque, l'inventaire de nos forêts et de nos forces hydrauliques se faisait, mais non d'une façon aussi parfaite que nous l'aurions désiré, ni d'une façon aussi méthodique et adéquate que maintenant. Certaines compagnies, détenant des concessions forestières du gouvernement, s'occupaient déjà d'en rechercher la valeur et d'en déterminer les possibilités.

Déjà, depuis nombre d'années, nos arpenteurs nous donnaient dans leurs rapports des aperçus sur la qualité des sols des terrains explorés. Ils nous renseignaient aussi sur les essences forestières, tant au point de vue de la quantité que de la qualité.

M. Duplessis (Trois-Rivières): N'est-il pas vrai que dans un grand nombre de cas des droits de coupe exceptionnels ont été accordés sans inventaire et avec effet rétroactif? On a permis de couper des arbres qui n'avaient pas le diamètre réglementaire.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):

C'est arrivé à certains moments, par suite du fait que l'inventaire n'était pas fait ou ne pouvait être fait dans des conditions avantageuses; nous avons permis de couper sur des étendues limitées, après une revue sommaire de ce qu'elles contenaient. Cela a pu être fait alors que nous connaissions bien le terrain en cause.

De son côté, le service hydraulique préparait une liste de nos pouvoirs d'eaux en se basant sur les études de ses ingénieurs. La Commission des eaux courantes, créée en 1910, étudiait le régime des eaux de notre province et, chaque année, publiait un important rapport contenant les résultats de ses enquêtes.

Et si mes honorables amis de l'opposition voulaient bien se donner la peine de prendre connaissance de ces rapports, ils se rendraient compte du travail considérable accompli par cet organisme.

Il ne m'est pas possible, dans un cadre aussi restreint, de donner un aperçu des travaux effectués par la Commission sur au-delà d'une centaine de lacs et rivières, dans à peu près toutes les régions de la province. Qu'il me suffise de rappeler à cette Chambre les travaux de barrage exécutés sur le Saint-Maurice, le Saint-François, le lac Brûlé, la rivière Savane, le lac Kénogami, la rivière du Nord, la rivière Gatineau, la rivière Manouan et la rivière Métis.

Ce serait amplement suffisant pour démontrer à cette Chambre que les inventaires de nos ressources hydrauliques ont été faits de façon satisfaisante et longtemps avant que nos amis de l'opposition songent à en faire un cheval de bataille, essayent à l'aide de phrases ronflantes à poser aux économistes, et tentent de faire croire au public qu'ils agitent là une question d'économie nationale.

Bien plus, M. l'Orateur, la Commission a aussi publié des rapports complets de ses études sur le régime des rivières: La Lièvre, Outaouais, des Quinze, Chaudière, Châteauguay, Saint-Laurent, Péribonka, Saguenay, Mistassini, Métabetchouane, des Outardes, Manicouagan, Ouareau, le Lac Saint-Jean et combien d'autres encore!

Par ses stations météorologiques très nombreuses, établies sur différents points de la province, elle est en état d'établir l'importance de la précipitation dans les différents bassins de drainage, et de déterminer le régime de nos cours d'eau en différentes périodes.

La Commission, conjointement avec le service hydraulique et un office fondé expressément

par le gouvernement fédéral, a publié une liste des chutes d'eau de nos principales rivières avec leurs forces et les aménagements quand il en existe.

A-t-on jamais songé à ce que représentait la somme de travail nécessaire à l'inventaire qui servira de base à l'établissement d'un plan d'aménagement pour l'exploitation d'une forêt? Ces travaux requièrent un personnel technique considérable, personnel que nous avons contribué à recruter par l'établissement d'une école de génie forestier et d'une école de gardes forestiers. Personnel à la bonne formation duquel nous avons aidé non seulement par ces écoles, mais dont nous avons envoyé les meilleurs éléments se perfectionner dans les pays étrangers, leur permettant ainsi d'étudier sur place les méthodes d'aménagement forestier dans les pays scandinaves, en Allemagne, en France et aux États-Unis.

Inventaire forestier? Mais pour cela, il faut faire:

1. Le recensement des arbres;
2. L'étude de la croissance des arbres et des peuplements forestiers;
3. La compilation des chiffres de l'inventaire et la préparation des plans montrant la situation des peuplements et les accidents géographiques;
4. Un relevé topographique du terrain;
5. La préparation du procès-verbal d'aménagement donnant l'historique de la forêt, discutant le mode de traitement de chaque peuplement et indiquant dans leur ordre chronologique les différentes opérations qu'il y a lieu de faire chaque année, pour exploiter la forêt sans l'appauvrir et l'améliorer par divers travaux d'éclaircie, de reboisement, etc.

Il nous a fallu préparer notre personnel à ces diverses tâches et voir à l'organisation d'un service chargé de l'inspection des travaux exécutés par les compagnies et de la vérification des renseignements fournis par celles-ci.

L'inventaire terminé, un premier plan d'aménagement établi, le travail ne fait que commencer. En effet, il faut tous les six ans, à peu près, faire la révision du plan d'aménagement, étudier les résultats, faisant en conséquence les déductions de pertes imprévues, vérifiant si les opérations furent conformes aux directives du plan, afin que le chiffre de la possibilité annuelle pour la nouvelle décennie soit toujours maintenu en raison directe de l'accroissement annuel de la forêt. Il faut enfin faire face aux situations nouvelles créées par les incendies en forêt, les chablis, les épidémies d'insectes, les champignons, etc.

Nous avons compris depuis longtemps l'importance qu'il y avait de faire l'inventaire de nos richesses naturelles, et notamment de connaître l'étendue et la nature de nos forêts, mais la somme de travail est énorme et les dépenses pour rencontrer ces *desiderata* sont très élevées. Actuellement, nos forêts se répartissent comme suit: 1: Forêts privées: 5,000,000 d'acres ou 8,000 milles carrés. 2: Forêts sous permis de coupe: 46,000,000 d'acres ou 72,000 milles carrés. À ceci s'ajoutent les forêts des lots de colonisation, celles des réserves cantonales, le tout formant environ 1,000,000 d'acres de plus.

L'inventaire des forêts privées ne peut être discuté actuellement, car nous n'avons pas encore le pouvoir d'obliger les particuliers à nous fournir des comptes sur leurs modes d'exploitation. Nous avons cependant l'autorité nécessaire en ce qui concerne les forêts affermées. Dès 1922, nous avons imposé l'obligation aux concessionnaires, qui veulent couper par exception, de nous fournir un inventaire de leurs forêts affermées, afin de les obliger à baser leurs coupes d'après la possibilité annuelle de celles-ci. Actuellement plus de 45,637 milles carrés, soit plus de 60 % du territoire affermé, ont été non seulement inventoriés, mais en grande partie aménagés. L'on procède aussi rapidement que possible à l'inventaire du reste.

Durant l'exercice 1934-35, nous avons reçu des rapports d'inventaires couvrant une superficie de 7,036 milles carrés. Actuellement, les concessionnaires paient eux-mêmes les frais de ces inventaires, dont le prix varie de \$20. à \$450 par mille carré. Pour l'ensemble des concessions forestières, il s'agit donc d'une dépense de plus de \$2,550,000. Nous ne pouvons pas raisonnablement obliger les concessionnaires à faire en un an, deux ans, trois ans, tous ces frais qui grèveraient leur budget d'une façon excessivement lourde. De plus, les marchands de bois de sciage ne pourraient pas, dans le moment, encourir tous ces frais, à cause de la situation difficile de leur commerce.

Il reste donc les forêts non affermées.

Le volume total des forêts affermées, qui ont été inventoriées au 30 juin dernier (1935), est de 177,786,531 cordes de bois résineux et de 37,470,821 cordes de bois feuillus, soit une moyenne de 7.3 cordes à l'acre. Sur les territoires non affermés appartenant encore à la couronne, nous avons fait l'inventaire d'une superficie de 33,220 milles carrés. Le volume global de ces forêts est de 108,422,946 cordes de bois résineux et de 16,907,678 cordes de bois feuillus. Nous avions donc, au 30 juin dernier (1935), 78,857 milles carrés de forêts inventoriées tant par le gouvernement que par le concessionnaire

forestier, soit 37 % des forêts situées au sud du 52^e degré de latitude nord.

Quant aux forêts non affermées qui se trouvent dans le bassin du lac Saint-Jean, et principalement dans le comté de Saguenay jusqu'à Blanc-Sablon, dans le bassin de la Baie James et celui de l'Ungava, je crois qu'il vaut mieux faire progressivement une simple reconnaissance de nos richesses forestières, vu l'éloignement de ces territoires encore dépourvus de voie de communication, et en employant les moyens les plus économiques pour effectuer ce travail.

1. Il s'écoulerait au moins 20 ans, en dépensant \$250,000 par année, avant que l'on ait pu parcourir tout ce immense territoire, pour en étudier la valeur forestière.

2. Rien n'exige ce travail, du moins pour le moment. Il ne serait pas sage, en effet, d'affermir toutes ces forêts, car nous ne pourrions trouver preneur, à moins de les concéder à vil prix, comme la chose se produisait il y a quelque 40 ans.

3. Nous ne devons mettre sur le marché de façon graduelle que les concessions demandées pour l'établissement d'industries sérieuses; autrement, l'affermage se ferait sans profit.

4. Lorsque nous serions justifiés d'affermir partie de ces futures concessions, il faudra faire de nouveaux inventaires, à cause des modifications que le temps aura pu y apporter, par le feu, les épidémies d'insectes, etc., comme nous devons le faire pour les terrains explorés il y a très longtemps.

Nous nous sommes servis, durant quelques années pour faire ce travail de l'avion et aussi des équipes terrestres, et très souvent des deux combinés. Ainsi, nous avons complété une reconnaissance du territoire du Lac-Saint-Jean, sur au-delà de 27,000 milles carrés. Nous avons fait de même pour le haut bassin du Saint-Maurice et nombre de secteurs dont nous croyons opportun de connaître la valeur des ressources forestières, pour celui de la Mégiscane, couvrant ensemble 5,000 milles carrés. Sur la Côte-Nord, nos explorateurs ont exploré au moyen d'avions, au-delà de 20,000 milles carrés.

Il serait intéressant pour la Chambre de savoir que, de 1920 à 1930, nous avons fait un relevé de 63,037 milles carrés au moyen de croquis aériens. Nous avons aussi exécuté le relevé, au moyen de photographies aériennes, de 18,550 milles carrés, c'est-à-dire de toute la péninsule de Gaspé, de la Côte-Sud jusqu'au Pont de Québec, du parc national et de la région de Chibougamau. Nous avons en même temps fait exécuter le relevé, par photographies obliques, de toutes les côtes de la Gaspésie.

Dans la région de Chibougamau, nous avons eu à l'œuvre des équipes d'ingénieurs pour inventorier la forêt; des équipes d'arpenteurs pour faire le relevé des cours d'eau et des principaux accidents topographiques, sans compter que de leur côté les aviateurs de la Canadian Airways ont photographié tout ce pays, nous donnant une connaissance complète, parfaite de cette région qui devient si intéressante.

Je regrette vivement qu'il ne m'ait pas été possible de continuer ces travaux combinés d'arpenteurs, d'ingénieurs et d'aviateurs sur tous les points de la province. Malheureusement, nos ressources actuelles ne nous le permettent pas et nous avons dû suspendre presque complètement notre travail par avions, jusqu'à ce que les circonstances nous permettent de le reprendre. Je puis assurer la Chambre que nous ne négligerons rien pour faire reconnaître les richesses de la province, mais je voudrais que cela soit fait d'une façon adéquate, progressive et que ces reconnaissances apportent des revenus et ne soient pas faites inutilement.

Il ne faut pas oublier qu'en outre des travaux du service forestier, il y a les reconnaissances faites par le service des mines, par celui des arpentages de même que par les services géologiques et géodésiques d'Ottawa. Nous nous tenons en contact avec ces différents services. Ces renseignements sont compilés au ministère. Nous étendons de plus en plus nos patrouilles pour la protection des forêts contre le feu, et les rapports de ces employés seront également utilisés.

Mais me dira-t-on, la forêt diminue! Oui, monsieur, le territoire forestier de la province a en effet diminué considérablement depuis 100 ans! Mais prenons donc depuis la Confédération: la colonisation à elle seule a contribué à diminuer l'étendue de notre territoire forestier de 30,000 milles carrés environ. Du 1^{er} mars 1935 au 1^{er} mars 1936, nous avons transporté à la colonisation 4,476 lots, soit 282,992 acres; des seules concessions forestières détenues par la Canadian International, nous avons, en un an, retrait 673,440 acres, soit 5,176 lots. De 1921 à 1935 inclusivement, nous avons transporté à la colonisation 3,922,098 acres, soit 43,150 lots.

J'en suis enchanté. Toutefois, partout où il y a des terrains propices à la culture, nous devons indiscutablement les livrer à la colonisation et concentrer nos efforts à cette œuvre vraiment nationale.

En 1708, il y a au-delà de 225 ans, sous la domination française, un M. Duchesnay adressait un placet au Conseil du Roy, dans lequel il déplorait le

manque d'attention apportée à la conservation des bois dans la colonie de la Nouvelle-France: "les habitants coupent sans réserve, disait-il, et il est à craindre que, dans peu d'années, les villes manqueront de bois de chauffage." En 1865, il y a au-delà de 68 ans, c'est Benjamin Sulte qui disait: "La dévastation de nos forêts est survenue précisément à la latitude où commencent les terres glaciales, qui elles, s'étendent jusqu'au pôle nord."

"...nous sommes à la veille d'être pauvres tout en faisant fruit de nos richesses." En 1888, il y a au-delà de 48 ans, c'est William Little qui déplore les dépréciations effrénées qui s'exercent et prédit que dans 25 ans, il n'y aura plus de bois.

Depuis, d'autres ont élevé la voix pour prédire la disparition de nos forêts; dans 25 ans disaient les uns, dans sept ans disaient les autres.

Les années se sont écoulées et, durant la dernière saison d'exploitation forestière, malgré ces prédictions sinistres, il se coupait dans la province, sur les 77,000 milles carrés de territoire affermé, 1,337,228,000 p.m.p.

L'on se souvient de la fameuse hypothèque de \$483,000,000 qui, d'après nos adversaires grevait notre domaine forestier. On a affirmé à différentes reprises, en cette Chambre et ailleurs, que la loi passée à la session de 1934, 24 George V, aurait un effet désastreux sur la colonisation; qu'il ne serait plus possible désormais de distraire de notre domaine national aucune partie sans la racheter littéralement à prix onéreux; que volontairement et délibérément, on fermait les grandes régions colonisables aux colons. Il y a deux ans que cette loi est passée. Eh bien! Le temps s'est chargé de démontrer la fausseté de cette assertion. En une année seulement, du 1^{er} mars 1935 au 1^{er} mars 1936, 152,000 acres de terre ont été retraités de concessions forestières; sur ce nombre, 87,108 acres ont été retraités de concessions forestières affermées, à cette puissante et fameuse compagnie Canadian International.

En 1934, 456,490 acres; et aucune somme d'argent ni compensation quelconque n'a été donnée aux concessionnaires.

Au cours du débat actuellement devant cette Chambre, certaines remarques ont été faites par les honorables députés de la gauche, sur lesquelles je ne voudrais pas m'arrêter, ne voulant pas prolonger davantage mon discours. Parmi celles-là, la référence faite le 22 avril par le député de Montmagny (M. Grégoire), mal informé, au sujet de ce qu'il appelle la scandaleuse affaire du Lac-Saint-Jean.

En 1929, le député de Maisonneuve (M. Tremblay) a soulevé un long débat sur cette question.

À ces critiques, j'ai prononcé un discours traitant, je crois, de la question à fond et appuyé sur des faits et donnant des statistiques que j'ai crues irréfutables. Ils sont restés sans réponse depuis, et personne n'a tenté de réfuter mes avancées. Je n'ai pas l'intention d'y revenir. Et si le député de Maisonneuve voulait me lire, je suis convaincu, connaissant son esprit d'indépendance et la bonne foi qui le caractérise, qu'il changerait d'opinion sur cette affaire.

Dans un cadre aussi restreint que celui où je me trouve en ce moment, il ne peut être question de couvrir tous les points en litige. Je me contenterai de signaler à l'attention de cette Chambre, avant de quitter ce sujet, l'un des résultats obtenus par notre politique forestière, et qui mérite qu'on s'y arrête un instant, c'est l'économie réalisée au cours des explorations. Il a été calculé qu'autrefois on utilisait 30 % seulement des arbres abattus en forêt, alors qu'aujourd'hui, on en utilise 75 %. Pourquoi? L'une des raisons, c'est que nous exigeons que l'arbre abattu soit utilisé jusqu'à 3 pouces de diamètre, tandis qu'autrefois, l'on utilisait les houppiers jusqu'à 6 pouces.

M. Tremblay (Maisonneuve): Quelle hauteur?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Cela dépend de la hauteur de l'arbre. L'industrie de la pulpe contribue aussi à une utilisation plus complète de nos bois que lorsqu'il s'agissait de bois de sciage. Dans l'industrie de la pulpe, on peut utiliser des bois affectés par les incendies, par les insectes, les champignons, ainsi que les bois gélivés, fendus par la gelée, les bois tordus, etc.

La Commission des opérations forestières est entrée en fonction au mois de juin 1934. L'établissement de cette Commission répondait à un besoin indiscutable, et l'excellent travail que les commissaires ont accompli a donné d'heureux résultats. Elle a été d'une aide précieuse pour le ministre des Terres et Forêts. Elle a contribué grandement à améliorer la situation dans les camps de bûcherons et, plus particulièrement, à établir une échelle de salaires plus équitable.

En effet, si autrefois, de 1924 à 1929, les salaires des ouvriers forestiers atteignaient de \$60 à \$70 par mois, la situation pénible dans laquelle se sont trouvés les concessionnaires forestiers depuis 1930 a eu pour résultat une baisse dans les salaires à laquelle il fallait remédier. Durant la saison de 1933-34, certains exploitants de la forêt payaient à leurs ouvriers des salaires aussi bas que \$12. Ces

salaires n'existaient pas partout, mais il y avait indiscutablement un abus, et il fallait y remédier. Il y avait, en plus, certains magasins tenus par les compagnies concessionnaires, ou par les jobbers, qui vendaient aux bûcherons, à des prix excessifs.

Au mois d'août 1933, l'honorable M. Arcand⁴ et moi-même avons eu une entrevue avec les concessionnaires forestiers, à qui nous avons demandé de payer aux bûcherons, pour la saison 1933-34, un salaire minimum de \$26 par mois et de \$1.50 par jour aux hommes employés pour la drave. Ces salaires devaient être clairs et nets. Ces salaires étaient des salaires minimums. La Commission a des documents pour établir cela. Je dois dire que les concessionnaires, en général, avaient accepté de bonne grâce notre demande.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Combien d'heures par jour?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): De neuf à dix heures. Dès son entrée en fonctions, la Commission a commencé son travail et s'est occupée de voir à ce que ces salaires soient payés. La Commission a rencontré, au début, certaines difficultés qui, peu à peu, se sont aplanies, difficultés qui ne se sont pas reproduites durant la saison 1934-1935.

Au début de la saison de 1934-1935, la Commission fixait le salaire minimum des bûcherons à \$30 par mois, et ceux des employés sur la drave à \$1.75 par jour. Pour les opérations de flottage pour le printemps 1936, le salaire minimum a été porté de \$1.75 à \$2.25 par jour. Les bûcherons recevront, pour la saison 1936-1937, un salaire minimum de \$37 par mois, au lieu de \$30.

M. Tremblay (Maisonneuve): Le ministre me permet-il une question?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Non, parce que je ne veux pas faire perdre le temps de la Chambre. Cela fait assez. Je veux finir mon discours.

M. Tremblay (Maisonneuve): Je dois comprendre que le ministre me refuse.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Oui.

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est gentil! Le ministre ne veut pas renseigner la province?

Voix à droite: Vous êtes toujours debout!

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Tous ces salaires sont clairs et nets, et j'attire particulièrement l'attention de cette Chambre sur le fait que ces salaires représentent un salaire minimum. J'insiste sur ce point parce que, dans certains quartiers et même dans cette Chambre, on a parlé du salaire de \$30 fixé par le gouvernement, et on en a parlé avec indignation. Tous les employés forestiers ne donnent pas un même rendement comme résultat de leur travail.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Le ministre ne sait-il pas que plusieurs bûcherons quittent les chantiers?

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Non, mais je sais qu'il y a des "jumpers", des gens qui quittent les chantiers, qui courent d'un sentier à un autre!

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Il y en a qui sont obligés de quitter, parce qu'ils sont au contrat et ne peuvent gagner leur salaire.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Je ne partage pas cette opinion-là!

Ainsi, pour la saison 1934-1935, alors que le salaire minimum était de \$30 par mois, certains ouvriers travaillant à la pièce se sont fait des salaires s'élevant jusqu'à \$80 par mois, nets, c'est-à-dire, pension payée. 8,000 ouvriers se sont fait \$2 par jour; 2,000 ouvriers se sont fait \$1.90; 1,500 ouvriers se sont fait \$1.70 par jour. Tous des salaires au-dessus du salaire minimum. Et de fait, sur environ 104,000 feuilles de temps parvenues à la Commission, au moins 35,000 feuilles indiquaient un salaire supérieur au salaire minimum, et 69,000, le salaire minimum.

Le gouvernement a fait disparaître le "bunching", le mesurage sur le parterre des coupes, et a fait adopter des règlements quant au mesurage: adoption du pied cube comme système de mesurage, au lieu du pied mesure planche. Je passe rapidement, car sur cette question comme sur d'autres d'ailleurs, nous aurons l'occasion de revenir, lors de la discussion sur le budget. Me serait-il permis, cependant, d'ajouter que la Commission exerce tout le contrôle, suivant les pouvoirs qu'elle a, sur les opérations forestières. Elle reçoit des renseignements sur les opérations forestières, et pour donner à cette Chambre une idée de l'importance du travail qui lui

incombe, je me permettrai de donner certains chiffres⁵.

M. l'Orateur, je ne veux pas terminer ces quelques remarques sans souligner le geste fait - avec quelle délicatesse et quel à-propos, la Chambre a pu l'apprécier - par un député qui siège à votre gauche. Ceux qui connaissent la mentalité - pardon! Je veux dire la tournure d'esprit, non, le toryisme plutôt - du député de Laval (M. Leduc) n'ont pas été surpris. Ce qui est étonnant, c'est que le député de Laval, un expert en couleurs, n'a pas représenté sous sa vraie couleur certaine divergence d'opinion qui ne peut être que temporaire - on devrait le savoir - et qu'il ait parlé de lutte fratricide existant dans la famille du grand Mercier!

Le grand Mercier! Allons donc! Il est des ironies trop cruelles, des revirements trop étranges! Cela rappelle le *Quanto mutatus ab illo Hectore!* Le grand Mercier! C'est vrai qu'il le fut et que le peuple l'a compris. Et ce sont les membres d'un parti qui a persécuté ce politique en avance sur son siècle; ce sont les fils de ceux qui l'ont entraîné devant les tribunaux, croyant le déshonorer et l'abattre, quand il en est sorti grandi moralement, mais ruiné physiquement; ce sont ceux-là qui, maintenant, laissent de côté les noms de Cartier et de MacDonald, dont ils étaient si friands d'évoquer la mémoire autrefois; ce sont ceux-là qui évoquent maintenant le nom du grand Mercier, mon père et le grand-père du député de L'Assomption (M. Gouin). Et le député de Laval (M. Leduc) a parlé ainsi au moment où le député de L'Assomption n'était pas à son siège; je me demande, s'il n'aurait pas subi la même impression que j'ai subie moi-même, afin d'éviter probablement une protestation vigoureuse.

M. Leduc (Laval): Est-ce que je puis faire une déclaration?

Des voix à droite: Non, non.

M. Leduc (Laval): J'ai une déclaration à faire.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): Empruntant une parole de Victor Hugo, je puis dire que: "Fidèle enfin au sang qu'a versé dans nos veines celui dont, depuis quelque temps, on a évoqué le nom pour s'en faire un drapeau, ce sang ne peut mentir." Un même idéal, un même désir de servir son pays et sa race animent les membres de la famille Mercier et de la famille Gouin; il peut exister une légère divergence dans la façon... de servir notre

province... mais fort peu de choses sépare les bonnes volontés des membres de la famille du grand Mercier, et s'il y a séparation ce n'est qu'en politique, pas dans la famille.

Et puis, n'a-t-on pas dit: "Le plaisir des disputes, c'est de faire la paix" (Musset). M. l'Orateur, me serait-il permis de prier l'opposition de ne plus évoquer ce nom qui, pour certains, - et je n'ose regarder en face de moi - doit être un remords. N'est-ce pas lady Macbeth qui, malgré un lavage répété, ne pouvait faire disparaître le sang souillant ses mains. L'évocation du nom d'un père ou d'un grand-père que nous vénérons et admirons doit faire lever, en certaines âmes loyales, de bien amers souvenirs! Ce nom doit brûler certaines lèvres qui l'exaltent aujourd'hui, après l'avoir traîné dans la boue.

(Ému, il s'arrête quelques instants)
M. l'Orateur, Louis Racine, parlant de son père, disait: "Et moi, fils inconnu d'un si glorieux père..."

Oui, Mercier fut grand, et en lui appliquant ce qualificatif de grand, l'opposition se propose de faire une comparaison qu'elle estime cruelle et qui serait odieuse si nous ne pouvions la qualifier de gaucherie nouvelle, plutôt que d'autre chose, et M. l'Orateur, si le mot était parlementaire, je dirais goujaterie, mais non, je maintiens gaucherie. Mercier fut glorieux. Il mérite ce titre, celui qui donna tout son cœur à sa province, à sa race, à sa foi. Il mérite ce titre, ce persécuté acquitté par ses pairs et à qui la foule - s'étant ressaisie après un aveuglement passager, dû au mensonge et à la calomnie - fit un triomphe retentissant.

Il mérite ce titre celui qui, brisé par l'épreuve, mais debout toujours, apportait dans cette même enceinte "les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint" et fustigeait, de la façon que l'on sait, ceux qui tremblaient devant celui qu'ils ne croyaient ni si grand ni si aimé du peuple. Il mérite ce titre celui qui brava, comme l'a dit le député de Portneuf (M. Dussault), le fanatisme pour régler la question des biens des Jésuites, et la demande de S.S. Léon XIII et du clergé canadien, l'imbroglio Laval-Victoria, sachant bien que l'accomplissement d'un devoir n'est pas nécessairement accompagné de reconnaissance.

Oui, il le mérite ce titre de grand. Il le fut dans tout l'éclat de sa puissance, il le fut peut-être davantage quand la persécution se fut abattue sur lui. Il fut un politique. Il comprit et aime le peuple, et le peuple le lui rendit et le lui rend encore par le souvenir ému qu'il lui garde. M. l'Orateur, les honorables députés de gauche - pas tous - exploitent

le nom de ce grand serviteur de sa race, dans leur inutile effort pour s'emparer d'un pouvoir que le peuple a voulu remettre de nouveau entre les mains de celui qui, il y a 15 ans, reçut des mains du père du député de L'Assomption (M. Gouin), le flambeau qui devait éclairer la marche de notre peuple vers les hautes destinées qui l'attendent.

La manœuvre peut être habile aux yeux de certains; quant à moi, je n'ose la qualifier. Chapleau, Nantel, MacDonald, Cartier, Flynn, Mousseau qui ont certains jours fait la fortune et l'honneur du Parti conservateur, sont relégués dans l'oubli par leurs successeurs, qui sont obligés pour se relever de se faire un drapeau du nom de deux chefs illustres du Parti libéral, Mercier et Gouin.

M. l'Orateur, après ces quelques remarques sur un sujet qu'il me déplaisait d'aborder et qui ne sont pas un plaidoyer *pro domo*, mais une protestation indignée contre l'usage abusif d'un nom qui appartient à l'histoire, il me sera bien permis de dire que je suis heureux de voir le député de L'Assomption (M. Gouin) siéger, dans cette Assemblée et que je lui souhaite - il ne peut en douter - une brillante carrière politique.

(Applaudissements à gauche)

Son beau talent littéraire, sa remarquable culture, les exemples qu'il a eus sous les yeux, le mettent à même de jouer facilement un rôle de tout premier plan. Et, parlant de l'auteur de *Médailles antiques*, il me sera bien permis d'appliquer au député de L'Assomption ce vers de Musset:

"Où le père a passé passera bien l'enfant..." en suivant les traces de ce père qui a imprimé à notre province un mouvement superbe vers les sommets.

M. l'Orateur, je termine. Vous avez entendu et vous entendrez encore des critiques acerbes, mais pas toujours justes. Ceci ne doit surprendre personne car "la critique, c'est un métier où il faut plus de santé que d'esprit, plus de travail que de capacité, plus d'habitude que de génie."

(Applaudissements à droite)

M. Gault (Montréal-Saint-Georges)⁶: Je n'ai pas l'intention de prendre le temps de la Chambre en faisant un long discours. Je veux simplement faire quelques suggestions plutôt que de critiquer.

M. l'Orateur, nous traversons des jours extrêmement graves. Partout dans le monde, on croit un conflit possible et les nations font de grandes dépenses pour s'armer. Les nations européennes dépensent des sommes d'argent folles pour s'armer,

et une étincelle peut plonger le monde dans la plus terrible des guerres. Tout ceci me fait croire que nous sommes sur le rebord d'un volcan et qu'il suffirait de peu pour que la guerre la plus amère n'éclate dans le monde, une guerre qui, avec toutes les découvertes scientifiques, pourrait être une guerre d'extermination.

Dans les circonstances, il n'y a pas de bon sens à dépenser nous-mêmes de l'argent pour le plaisir d'entendre des discours. Cela fait plus que cinq semaines maintenant, et rien n'a été fait. Nous devons nous mettre sérieusement au travail de session et passer le plus rapidement possible la législation, dans l'intérêt des gens, et en même temps pour faire cesser les importantes dépenses issues des séances prolongées par de longs discours inutiles. Les dépenses supplémentaires doivent s'élever à plusieurs milliers de dollars.

Il y a de meilleurs moyens de dépenser les argents publics. Ce n'est pas le temps, alors que tout le monde veut du soulagement à sa misère, d'augmenter les taxes.

Tandis que nous, au Canada, sommes restés relativement à l'écart de complications provenant de l'extérieur, nous avons de graves problèmes sur les bras, les deux plus importants étant le chômage et les finances. Les grands esprits du monde n'ont pas réussi à résoudre ces problèmes, alors je ne tenterai pas d'émettre une opinion.

Le gouvernement reçoit pour le chômage des demandes de partout, des hôpitaux, des universités, des demandes de diverses autres œuvres de charité, toutes plus méritantes. On nous demande aussi d'injecter plus d'argent dans les routes et les travaux publics. Toutes ces demandes font appel à d'importantes sommes d'argent. D'où proviendra cet argent?

Nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à dépenser d'importantes sommes avec de l'argent emprunté. Le moment de rendre des comptes doit venir, et il arrivera rapidement, et nous ne pourrons pas nous défilier, lorsque viendra le temps de rembourser capital et intérêts. Ces demandes d'argent proviennent, dans certains cas, de ceux qui s'opposent fermement et qui décrivent les augmentations d'impôt. Il est généralement reconnu que le public n'est pas dans une situation financière qui lui permet de subir la moindre augmentation d'impôt. Bien sûr, la meilleure façon de procéder est de maintenir l'équilibre entre les dépenses et les revenus dans la mesure du possible; mais est-ce réalisable quand on tient compte de toutes ces demandes?

Je crois qu'il y a moyen de pratiquer des économies dans l'administration. Dans cette dernière, il y a trop de fonctionnaires, et plusieurs fonctionnaires retirent trop de salaire.

Lorsque deux des anciens ministres n'ont pas été réélus, ne serait-il pas possible, en outre, de fusionner certains ministères? Ne serait-il pas possible de réduire le nombre de députés de 90 à 65?

Les affaires de la province ne vont pas en souffrir, et comme les économies ne seraient pas importantes, ceci indiquera le désir d'économiser. Comme le dit le vieux proverbe, il n'y a pas de petites économies. Au même moment, il devrait y avoir une redistribution des conscriptions électorales. Entre autres, Westmount devrait avoir plus d'un représentant.

Le gouvernement pourrait aussi économiser en se faisant représenter à Londres par le gouvernement fédéral, au lieu de par son propre agent commercial. Je n'ai rien contre notre agent à Londres. Il occupe sans aucun doute ses fonctions avec dignité et honneur, et aussi bien que n'importe qui pourrait le faire, mais l'agence est-elle d'une réelle utilité pour la province?

On pourrait aussi sauver de fortes sommes en utilisant les services de la police fédérale, au lieu de ceux de la police provinciale. J'admets, dit-il, toutefois que les policiers provinciaux ont fait une besogne digne en maintenant le bon ordre dans les édifices parlementaires depuis le commencement de la session.

Il suggère une enquête sur la Commission des liqueurs, qui permettrait d'effectuer des économies. D'après lui, la Commission traite le public comme s'il n'avait aucun droit.

Le problème le plus important est probablement le chômage, et j'aimerais formuler les suggestions suivantes: premièrement, commencer les travaux publics à grande échelle, en consentant des efforts particuliers pour éliminer les taudis dans les villes; deuxièmement, commencer les travaux de réfection des routes et des autoroutes, et continuer à construire des artères principales; troisièmement, mieux encourager l'industrie minière, qui à mon avis, représente un secteur d'appui important de la province, secteur qui ramènera la prospérité plus rapidement que tout autre; quatrièmement, commencer la reforestation à grande échelle.

Il a été énoncé que le taux actuel de notre consommation de bois d'œuvre et de bois à pâte appauvrira les forêts d'ici 25 ou 30 ans. Il s'agit d'un problème grave et un problème qui doit avoir un effet considérable sur les revenus de la province. Encore une fois, les coupes de bois sont

responsables, dans une certaine mesure, des inondations qui semblent être plus dévastatrices chaque année. Il y a aussi la possibilité que le vent transporte du sable sur les terres arables, ce qui nuirait aux fermiers, comme ce fut le cas dans les comtés de Berthier et de Joliette, et probablement ailleurs.

Nos problèmes sont sérieux. Depuis cinq ans, près de 250,000 jeunes gens sont sortis des écoles, et un très petit nombre d'entre eux ont pu obtenir des situations. Il n'est pas étonnant que plusieurs aient mal tourné et il est même surprenant de constater que la proportion de ceux qui tournent mal ne soit pas plus considérable.

Je voudrais aussi parler d'un autre problème, la préservation de nos poissons et de notre gibier. D'après ce que j'entends, beaucoup de nos gardes-chasse sont pour ainsi dire inutiles. Ils ne sont pas assez autoritaires, et dans certains cas, ils permettent que les lois soient violées sans prendre de mesures. On m'a parlé d'un éminent homme du nord de la province qui mange de la truite et du steak de chevreuil, hors saison. Si cet homme ne respecte pas la loi, que peut-on attendre du grand public. La perdrix est chassée sans discernement, et on m'a dit qu'elle était vendue sous le nom de poulet des prairies ou sous un autre nom.

Dans une revue américaine, un article intéressant faisait état des mesures prises aux États-Unis, relativement à la préservation du gibier, et les résultats sont très satisfaisants. On y faisait mention que, d'ici quelque temps, ceux qui désirent chasser ou pêcher n'auront pas à quitter les États-Unis, car la chasse et la pêche est aussi bonne aux États que partout ailleurs. D'autre part, si des mesures radicales ne sont pas prises immédiatement pour préserver notre gibier, il en restera très peu pour inciter les visiteurs à venir dans notre province pour chasser et pêcher, et une grande source de revenus sera perdue.

Je suis dans une position particulière en n'étant le candidat d'aucun parti. Le premier ministre n'était pas en faveur de mon élection et, un avocat important et populaire a été présenté comme candidat contre moi. Le chef de l'opposition ne voulait pas de moi non plus, mais il a pris sa retraite le jour de ma nomination. Je ne peux certainement pas me rallier à l'Union nationale, car je ne peux pas appuyer la politique visant à faire de cette province une province entièrement francophone. Les Anglais et les Français ont vécu dans cette province depuis si longtemps en harmonie que ce serait un désastre grave si quelque chose venait briser cette harmonie.

J'étais sûr de mon élection comme député. Je comptais sur une majorité de 300 et j'ai obtenu 262. Sans me jeter des fleurs, je suis d'opinion que, si je n'avais pas été candidat, le gouvernement aurait eu un partisan de plus.

Je suis à peu près dans la même situation que le député de Rouville (M. Barré) et que ce dernier a si bien définie. J'ai été élu comme conservateur, mais en me réservant le droit d'appuyer et la liberté de voter pour les bonnes mesures, qu'elles soient présentées ou non par le gouvernement, si je pensais qu'elles étaient dans l'intérêt de la population de cette province, car j'ai toujours mis l'intérêt du peuple avant le parti.

J'ignore s'il y aura un amendement à l'adresse, ou s'il y aura un vote. Si je vote pour l'adresse, parce qu'il y a dans le discours du trône de bonnes choses: il comporte des mesures que j'approuve, notamment la pension de vieillesse, que mes électeurs approuvent; je ne vois pas pourquoi je voterais contre. Le fait de voter contre le discours du trône ne va pas renverser le gouvernement; même si je vote pour, cela ne veut pas dire que je voterai pour toutes les mesures du gouvernement.

À cause de la gravité de la situation, je suggère à tous les partis de s'entendre pour trouver une solution aux problèmes de l'heure. Je demande la formation d'un gouvernement composé des meilleurs éléments des deux partis, un gouvernement qui recevrait la confiance et l'appui total des gens et qui serait bien en position pour s'occuper des nombreux problèmes.

Depuis environ 40 ans, les libéraux sont en majorité, et c'est la première fois que les partis sont divisés si uniformément. Certainement, une union pourrait être faite sans que l'un ou l'autre des partis ne perde de son prestige. Un nouveau départ pourrait être pris, et des mesures entreprises et suivies rapidement pour aider le problème du chômage. Toutes les dépenses inutiles pourraient être coupées, pour permettre d'équilibrer le budget dans un délai raisonnable. Malheureusement, je n'ai pas beaucoup d'influence, mais elle peut toujours être utile pour toute mesure qui, selon moi, est pour le bien collectif, peu importe le parti qui la présente.

(Applaudissements à droite et à gauche)

M. Tremblay (Maisonneuve): M. l'Orateur, depuis l'ouverture de la session, avec la complicité de la presse, on a essayé de faire croire que si le débat était long, c'était la faute de l'opposition.

Voix à droite: C'est vrai. Vote.

M. Tremblay (Maisonneuve): Quand on ne veut pas prolonger un débat, on s'abstient d'y prendre part.

Une voix à droite: Très bien. C'est ça!

M. Tremblay (Maisonneuve): Pour ma part je ne crois pas que le débat ait duré trop longtemps. Les députés ont dû être heureux d'entendre l'honorable chef de l'opposition au début de la discussion...

Une voix ministérielle: Au début!

M. Tremblay (Maisonneuve): ... et cet après-midi, les honorables députés de la droite doivent être fiers d'avoir entendu le discours de l'honorable chef de l'Action libérale nationale. Si la gauche a parlé, la droite a parlé aussi, et elle a fait autant de discours. Le débat est intéressant, car nous sommes 42 députés dans l'opposition et une famille solidaire. J'en suis heureux pour mes électeurs que je félicite.

(Rires à droite)

On rit, mais mes électeurs n'ont pas besoin de remerciements. Ce sont des félicitations qu'ils réclament. Le premier ministre rit et il ne m'a pas invité aux noces. Il a invité beaucoup de monde, mais il attend encore la visite.

J'ai été invité cependant par son grand chambellan, l'honorable sénateur Donat Raymond. Cet ami personnel du premier ministre m'a offert \$5,000⁷ pour me retirer, ou si je voulais appuyer le gouvernement. Il (M. Tremblay) qualifie le sénateur d'"intermédiaire de la Beauharnois pour la caisse électorale rouge".

Voix à droite: Prononcez le nom honorablement.

M. Tremblay (Maisonneuve): Le résultat des élections dans Maisonneuve est la réponse à ces invitations. Il exprime la pensée des électeurs ouvriers de la province de Québec. Il est une preuve que le travailleur s'est détaché de la partisanerie politique pour donner une leçon aux parlementaires. L'ouvrier veut un régime nouveau. Les ouvriers trouveront cet ordre nouveau dans le programme du député de Trois-Rivières (M. Duplessis) et dans celui exprimé par le député de L'Assomption (M. Gouin). Ces élections nous prouvent que le peuple voulait un changement. Mais j'aurai l'occasion de parler au cours de la session. Avant de reprendre mon siège, j'ai l'honneur de proposer, secondé par le député de

Yamaska (M. Élie), l'amendement suivant à la motion:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse actuellement soumise à la considération de la Chambre:

Toutefois, nous croyons de notre devoir de représenter à Votre Honneur, qu'il est de notoriété publique que la confection et la révision des listes électorales qui ont servi dans Montréal au scrutin du 25 novembre 1935 ont donné lieu à des milliers de parjures et à l'inscription sur ces listes de milliers de noms fictifs;

Que le rapport du greffier de la couronne en chancellerie, sur les élections générales provinciales de 1935, établit de façon incontestable que, dans le district électoral de Montréal-Saint-Laurent, le nombre des bulletins déposés dans les boîtes à scrutin de plusieurs bureaux de vote a excédé de façon considérable et anormale le nombre des électeurs inscrits sur les listes de ces bureaux de vote;

Que ces abus sont intolérables et dangereux, qu'ils sont très préjudiciables aux droits des électeurs et à la bonne renommée de la province de Québec et qu'ils ne doivent pas demeurer impunis;

Que nous recommandons respectueusement l'adoption immédiate de toutes les mesures, administratives, législatives ou autres, qui s'imposent, en vue de punir sévèrement les coupables, de prévenir la répétition de pareils abus, d'assurer la fidélité et l'impartialité des listes électorales ainsi que des officiers d'élection, et afin de sauvegarder et protéger les droits et les prérogatives des électeurs, d'empêcher les suppositions de personnes communément désignées sous le nom de "télégraphes électoraux", et de manière à rendre absolument efficaces et complètes les lois concernant les élections.

Des voix ministérielles: Rejeté! Rejeté!

Des voix de l'opposition: Adopté! Adopté!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

M. l'Orateur, je ne crois pas que cette motion soit dans l'ordre. La motion principale demande l'adoption de l'adresse, tandis que l'amendement que l'on vient de soumettre à la Chambre n'est pas autre chose qu'un pamphlet politique. La motion contient une assertion de faits qui ne sont pas devant la Chambre, qu'elle ne connaît pas, ni sur lesquels elle peut se prononcer. Le discours du trône n'en parle pas.

De plus, la motion contient des faits qui sont actuellement soumis aux tribunaux et qui font l'objet de causes pendantes. Si l'on veut référer à l'article 140 du Règlement de la Chambre, on se rendra vite compte que cette motion est irrégulière. Le texte que l'on vient de lire tient du pamphlet politique et l'amendement est irrégulier, si jamais il y en eut un. On peut proposer un amendement à l'adresse, mais pas autre chose. Encore une fois, il s'agit de pamphlet politique, d'assertions de faits dont la Chambre n'est pas saisie, et je vous prie de déclarer que cet amendement n'est pas dans l'ordre. En conséquence, je demande que cet amendement soit déclaré irrégulier et rejeté.

M. Tremblay (Maisonneuve): L'article 140 parle d'un exposé de motif.

Une voix ministérielle: Regardez le deuxième paragraphe.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, l'attitude du premier ministre est singulière. Il se plaisait à dire: "Nous voterons lorsque vous voudrez". Le gouvernement réclame le vote depuis le début de la session, et lorsque le moment vient de voter, il se cache derrière un point d'ordre. C'est une farce, que le gouvernement ne veuille pas voter. Quelle preuve de faiblesse au moment où le vote va être pris.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Vous l'aurez tantôt, le vote.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Est-ce Gaspé-Nord ou Gaspé-Sud qui parle?

M. Chouinard (Gaspé-Sud): C'est Gaspé-Sud libéral.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Libéral avec les fonds publics.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Parlez-nous donc de votre scandale de la Baie-des-Chaleurs, dont vous accusez Mercier?

M. Duplessis (Trois-Rivières): On se sert d'un prétexte. Le premier ministre saisit le premier prétexte venu pour empêcher la Chambre de voter sur un amendement de l'opposition. Le premier ministre a dit que le discours du trône ne parle pas des faits allégués dans l'amendement. C'est justement

pourquoi nous voulons l'y ajouter. C'est un amendement au discours du trône, un amendement contient un ajouté, et nous y ajoutons. Quelle est l'essence de l'amendement?

Nous disons qu'à Montréal, il y a eu des milliers de parjures, que ces parjures ont eu lieu au vu et au su du public, que ce ne sont pas des parjures ordinaires, déjà absolument répréhensibles, mais des parjures tout particulièrement odieux, puisqu'on enlève par ce moyen le droit le plus sacré qui existe en démocratie: le droit de vote. Nous demandons à la Chambre, sans blâmer qui que ce soit spécialement, de déclarer à la face de la province de Québec que la Législature réprovoque le parjure, qu'elle le condamne énergiquement.

La Législature de Québec est considérée à bon droit comme le salon de la province, on l'a dit cet après-midi, et elle profite de la première occasion pour dire qu'elle condamne le parjure et va prendre les moyens de le punir. Et c'est ça que le premier ministre appelle un pamphlet électoral. La Législature veut revendiquer l'honneur de la province; elle réclame des élections honnêtes; elle veut des listes électorales impartiales; elle réclame la nomination d'officiers-rapporteurs honnêtes, et c'est cela que l'on considère comme un pamphlet électoral. Serions-nous rendus en cette province, au point que réclamer des élections honnêtes, sera considéré comme un pamphlet électoral?

Ce n'est pas la première fois que de pareils amendements sont proposés et reconnus valides par cette Chambre. En 1896 ou 1897, alors qu'il y avait de vrais libéraux, un amendement fut présenté à l'adresse pour exprimer le regret de la Chambre que le gouvernement eût laissé vacants pendant plusieurs mois des sièges de députés soit défunts ou nommés à des positions officielles. Dans cet amendement, la Chambre blâmait le gouvernement; aujourd'hui, il n'y a dans l'amendement aucun mot de blâme pour qui que ce soit.

Nous posons des actes, nous faisons des déclarations incontestées et incontestables, déclarations contenues dans le rapport électoral déposé devant cette Chambre par un représentant officiel de la couronne, le greffier de la couronne en chancellerie. C'est un document public et nous ne pourrions nous en servir? Serait-il possible que cette Législature refusât de déclarer que les parjures sont condamnables? Nous serions rendus bien loin si, par un tour de force de casuistique, on parvenait à bâillonner l'opposition qui demande une chose juste, raisonnable et qu'elle a le droit de demander. Si nous devons accepter la casuistique du premier ministre,

cela voudrait dire qu'il ne peut jamais y avoir d'amendement au discours du trône.

On soulève le cas des causes pendantes. C'est vrai. Mais nous ne parlons pas du tout des causes pendantes. Nous ne parlons pas des élections contestées. Nous ne parlons pas de la voix unique du député de Terrebonne (l'honorable M. David), alors que zéro multiplié par zéro lui a valu son siège. Nous ne parlons pas des polls volants de l'Abitibi, nous ne parlons pas des abus de confiance...

Des voix ministérielles: Oh! Oh! Ah! Ah!

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition doit s'en tenir à la question.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je cite des exemples. Il n'y a pas, dans l'amendement que nous proposons, d'allusions aux causes pendantes. Si en parlant de l'élection de Saint-Laurent, nous étions entrés dans les détails, soit. Mais nous avons pris simplement un document public, publié et déposé devant cette Chambre, officiellement par un représentant officiel de la couronne, le greffier de la couronne en chancellerie. Est-ce que maintenant on va prétendre que nous n'avons pas le droit de nous en servir?

Nous disons dans notre amendement qu'il y a eu des parjures, falsifications de listes. Le fait a été prouvé; il est de notoriété publique et officielle, car on a trouvé dans des polls que les votes ont été plus nombreux que le nombre des votants inscrits. Les journaux et les personnes les plus autorisées l'ont dénoncé publiquement. Le gouvernement lui-même a reçu des protestations à ce sujet. Le premier ministre nous dit qu'il n'y a rien là-dedans, et une minute après il affirme que nous faisons allusion à des causes pendantes. Son point d'ordre est donc mal étayé. Ou bien il n'y a rien, ou bien il y a quelque chose.

La Législature a le droit de dire que ces méthodes électorales sont condamnables. Mais il est 11 heures, M. l'Orateur, et je continuerai à discuter le point d'ordre demain.

M. Duplessis (Trois-Rivières) propose, appuyé par le représentant de L'Assomption (M. Gouin) que le débat soit de nouveau ajourné.

Adopté. Le débat est ajourné.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. D'après *Le Soleil*, du 29 avril, à la page 3, il était 3 h 50, et il termina son discours à 5 h 30.

2. D'après *The Gazette*, du 29 avril, à la page 1, il est 5 h 30.

3. Voir le discours du secrétaire de la province (l'honorable M. David), le jeudi 23 avril.

4. Charles-Joseph Arcand, ministre du Travail, de 1931 à 1935.

5. Ces chiffres n'ont pas été publiés dans les journaux.

6. D'après *La Patrie*, du 29 avril, à la page 6, M. Gault a parlé en anglais. D'après *L'Action catholique*, du même jour, à la page 9, il "n'est pas facile à comprendre du haut de la galerie des journalistes".

7. *The Chronicle Telegraph*, du 29 avril, à la page 3, écrit \$35,000, ce qui semble être une erreur. Par ailleurs, la majorité des journaux ne mentionnent pas cette offre d'argent à M. Tremblay.

Séance du mercredi 29 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 30.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 154 modifiant la loi du Barreau et la loi de l'admission à l'étude de certaines professions;
- bill 98 relatif aux syndicats de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont.

M. Bergeron (Matane): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le huitième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de la cité de Saint-Hyacinthe, demandant l'adoption d'une loi concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil;

- de Samuel David Gameroff, courtier d'immeubles, Morris Samuels, courtier d'assurance et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation Adath Israel Congregation et Community Centre of Outremont.

Votre comité recommande que les délais pour la présentation des bills privés soient prolongés jusqu'au 21 mai courant et les délais pour la réception des rapports sur bills privés, jusqu'au 28 mai, inclusivement, et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Le rapport est adopté.

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du

comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 108 constituant en corporation la Villa Saint-Jean de la Lande.

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 116 modifiant la charte de la ville de Laval-des-Rapides,
- bill 85 refondant la charte de la cité de Magog.

Votre comité recommande que les délais pour la présentation des bills privés soient prolongés jusqu'au 21 mai courant et les délais pour la réception des rapports sur bills privés, jusqu'au 28 mai, inclusivement, et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces délais.

Le rapport est adopté.

**Acquisition d'immeubles
à Saint-Hyacinthe**

M. Dumaine (Bagot) demande la permission de présenter le bill 124 concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Adath Congregation and
Community Centre of Outremont**

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) demande la permission de présenter le bill 80 constituant en corporation Adath Congregation and Community Centre of Outremont.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

Horaire des séances

M. Barré (Rouville): M. l'Orateur, avant de passer à l'ordre du jour, je veux faire une observation au sujet des heures des séances. Avant la séance, j'ai regardé à l'horloge de la province, et il était 3 h 30 - et j'ai regardé l'heure à ma montre et il était 2 h 30 - et je puis garantir que personne n'a joué avec ma montre, car je couche avec. Je conseille au

gouvernement de voir à ce que personne ne joue avec son horloge. S'il n'y a pas moyen de faire autrement, qu'on mette la police pour surveiller les horloges de la province; ce serait peut-être le moyen pour que les séances commencent à l'heure.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Je suis heureux de seconder la proposition de l'honorable député de Rouville. Nous faisons notre possible pour commencer à temps. Je suis sûr qu'il ne vise pas l'honorable chef de l'opposition et l'honorable premier ministre, qui donnent l'exemple et sont toujours rendus les premiers. Ce qui est arrivé, probablement, c'est qu'un certain nombre de députés ont fait comme l'honorable député de Rouville, ils ont oublié d'avancer leur montre.

(Applaudissements)

Je crois, comme mon honorable ami, que les séances devraient commencer à l'heure, et je crois qu'avec un peu de bonne volonté nous y arriverons. Je fais ici un appel aux députés pour que nous commencions les séances à 3 heures l'après-midi et à 8 h 30 le soir. L'honorable député de Rouville nous a fait un pressant appel, l'autre jour, mais, sans vouloir faire de malice, le soir même, mon honorable ami n'est arrivé qu'à 9 heures moins quart¹.

M. Barré (Rouville): Je demande pardon à l'honorable premier ministre, mais ce soir-là, je suis arrivé à 8 h 30², mais en traversant la Chambre, comme il n'y avait presque personne, le premier ministre n'y était pas, ...

(Rires)

... je suis sorti. C'est pourquoi je ne m'étais pas pressé.

M. Bélanger (Montréal-Dorion): M. l'Orateur, je suis du même avis que l'honorable député de Rouville. Je tiens à rendre hommage à l'honorable premier ministre, il est un modèle de ponctualité.

(Applaudissements à droite)

Quant aux chefs de l'opposition, avec eux, je n'ai pas besoin de montre, je n'ai qu'à les regarder entrer en Chambre pour savoir quelle heure il est, ils sont toujours en temps. On me permettra de suggérer que les séances des comités des bills privés et des bills publics devraient commencer à 10 heures et demie. Je suggérerais que les députés se fassent un devoir de se rendre à l'heure fixée, non seulement aux séances de la Chambre, mais aux séances des comités, pour que les séances commencent plus tôt. Il devrait y avoir moyen de commencer plus tôt, au lieu de perdre notre temps à attendre sans rien faire.

Je félicite encore une fois le premier ministre de ses remarques. Nous sommes ici depuis cinq semaines, et je ne sais pas si nous donnons l'exemple à l'extérieur. Il est important que nous arrivions à l'heure pour exécuter le travail.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency)

Dans le passé, dit-il, les comités s'ouvraient à 10 h 30. L'on pourrait s'entendre pour que le comité des bills privés commence à 10 h 30, puis celui des bills publics à 11 heures, afin de permettre aux députés qui fréquentent le comité des bills publics d'assister aussi au comité des bills privés.

**Adresse en réponse
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 28 avril, sur la motion d'amendement proposé le même jour à la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Lequel amendement se lit comme suit:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse actuellement soumise à la considération de la Chambre:

Toutefois, nous croyons de notre devoir de représenter à Votre Honneur, qu'il est de notoriété publique que la confection et la révision des listes électorales qui ont servi dans Montréal au scrutin du 25 novembre 1935 ont donné lieu à des milliers de parjures et à l'inscription sur ces listes de milliers de noms fictifs;

Que le rapport du greffier de la couronne en chancellerie, sur les élections générales provinciales de 1935, établit de façon incontestable que, dans le district électoral de Montréal-Saint-Laurent, le nombre des bulletins déposés dans les boîtes à scrutin de plusieurs bureaux de vote a excédé de

façon considérable et anormale le nombre des électeurs inscrits sur les listes de ces bureaux de vote;

Que ces abus sont intolérables et dangereux, qu'ils sont très préjudiciables aux droits des électeurs et à la bonne renommée de la province de Québec et qu'ils ne doivent pas demeurer impunis;

Que nous recommandons respectueusement l'adoption immédiate de toutes les mesures, administratives, législatives ou autres, qui s'imposent, en vue de punir sévèrement les coupables, de prévenir la répétition de pareils abus, d'assurer la fidélité et l'impartialité des listes électorales ainsi que des officiers d'élection, et afin de sauvegarder et protéger les droits et les prérogatives des électeurs, d'empêcher les suppositions de personnes communément désignées sous le nom de "télégraphes électoraux", et de manière à rendre absolument efficaces et complètes les lois concernant les élections.

M. l'Orateur donne la parole au représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis).

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): M. l'Orateur, hier, il a été proposé... je dois déclarer...

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je demande pardon au premier ministre, il ne peut m'enlever la parole.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je veux tout simplement retirer le point d'ordre que j'ai soulevé hier, au sujet de l'amendement du député de Maisonneuve (M. Tremblay).

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il est temps.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Souriant) Mieux vaudrait que jamais.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il ne reste plus au premier ministre qu'à se retirer lui-même, de la direction du gouvernement. Ce serait mieux.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Pour cela, n'y comptez pas. Vous pouvez vous préparer à attendre longtemps.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le peuple y verra.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) lit la résolution relative à l'adresse en réponse au

discours du trône et il lit l'amendement du député de Maisonneuve (M. Tremblay). La motion principale en discussion est pour voter des remerciements à la couronne. Je ne crois pas que l'amendement qui a été apporté par le député de Maisonneuve (M. Tremblay) soit juste. On nous demande de prendre des mesures législatives et administratives au sujet des élections.

Je ne crois pas que cette question puisse venir sur un amendement à l'adresse actuellement devant la Chambre. Est-ce bien le moment de chercher quelles sont les mesures opportunes pour rendre les élections plus honnêtes? Nous avons dans la loi tout ce qu'il faut pour obtenir des élections honnêtes.

(Protestations et rires à gauche)

Je suis convaincu...

M. Tremblay (Maisonneuve): Vous êtes facile de conviction!

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je suis convaincu que, dans l'immense majorité des cas, les élections des députés de cette Chambre se sont faites honnêtement et j'en appelle aux députés de cette Chambre.

(Applaudissements à droite)

Une voix de l'opposition: Que faites-vous de la loi Dillon?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il n'est pas question de cela présentement. Je le répète, il y a tout ce qu'il faut dans la loi pour empêcher les abus, les télégraphes et autres manœuvres frauduleuses, dont on se plaint.

(Protestations à gauche)

Une voix de l'opposition: Elle s'occupe aussi de la police provinciale?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Si la loi était suivie à la lettre, par les candidats et les organisateurs, les élections se feraient honnêtement. Quelles mesures adopter? Dans l'amendement, il est d'abord question de la révision des listes. Or, ces listes, dans les campagnes, sont révisées par les conseils municipaux et, dans les villes, par des bureaux spéciaux.

Dans la métropole et à Québec, on a désigné des personnes pour la confection des listes. On peut aisément faire biffer les noms de ceux qui sont sur les listes sans avoir droit de vote.

(Protestations à gauche)

M. Lesage (Montréal-Laurier): Dans mon comté, on a fait rayer des milliers de noms des listes, mais nous n'avons pas eu le temps à Montréal de compléter la révision. Nous avons demandé un délai, on nous l'a refusé.

(Chahut)

M. l'Orateur: À l'ordre! À l'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est au ministre seul qu'il appartient de décider s'il refuse à des députés le droit de lui poser des questions. On a fait une remarque et il a répondu. Je ne vois pas pourquoi on intervient.

M. l'Orateur: Je demanderais aux honorables députés de garder l'ordre. C'est la première fois que je vois une Chambre où tout le monde parle en même temps.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je ne peux pas répondre à quatre à la fois. Il y a eu, nous disent les journaux, des noms fictifs qui ont été enlevés après avoir été mis sur les listes sans raison. Mais la Chambre n'est pas officiellement saisie de ces questions. Je répète que nous avons dans la loi tout ce qu'il faut pour cela. L'amendement fait ensuite allusion aux parjures. Mais quelle mesure pouvons-nous adopter? Nous possédons tous les rouages nécessaires pour la confection et la révision des listes électorales. Le Code criminel prévoit cette offense, et en plus, ces dispositions relèvent du domaine fédéral. N'importe qui peut porter plainte contre un parjure et la justice suit son cours...

M. Drouin (Québec-Est): Si n'importe qui peut prendre des procédures, alors, pourquoi le procureur général n'a-t-il pas fait arrêter les faussaires?

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Depuis quand le procureur général serait-il obligé? Il s'agit d'un acte criminel et il faut qu'une plainte soit portée. Ceux qui ont fait enlever les faux noms de sur les listes pouvaient porter plainte. Nous avions toute la machinerie pour faire arrêter les faussaires?

(Applaudissements)

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Nous sommes trop pauvres. On n'a pas l'argent pour tout ça.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il y a dans la loi toute la machinerie voulue, si l'on

peut ainsi dire, pour punir les coupables. Voter en faveur de cet amendement, de plus, c'est juger que les irrégularités ont été commises.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Il n'y a aucun doute là-dessus, il semble.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): C'est connu de tout le monde.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Ça n'est pas suffisant. Je ne dis pas que ce n'est pas vrai, mais le fait de mentionner que ces délits sont de notoriété publique ne constitue pas une preuve officielle. Il n'y a aucune preuve devant la Chambre. Il en a été question dans les journaux, mais cela ne constitue pas une preuve suffisante. Par cet amendement, on demande à la Chambre d'admettre sans preuve qu'il y a eu des irrégularités. Nous avons le droit d'exiger des précisions avant de nous prononcer.

M. Bélanger (Montréal-Dorion): Il y a eu des preuves de faites devant les tribunaux, et à Montréal devant la Commission de révision, lorsque nous avons fait enlever les faux noms.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Peut-être, mais cette preuve n'a pas été faite devant la Chambre. Mon honorable ami peut avoir assisté aux séances des tribunaux, mais quels sont les autres députés qui ont assisté à ces séances devant les tribunaux de révision? Ce ne sont pas tous les députés qui ont eu connaissance personnellement de cette preuve qui aurait été faite devant les tribunaux. Ici, on nous demande de porter un jugement.

M. Dussault (Portneuf): Est-ce que le rapport des élections par le greffier de la couronne en chancellerie n'est pas un document officiel?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je répondrai tout à l'heure à ce point. Nous parlons actuellement des faux noms sur les listes. La seule manière de faire une preuve valable devant cette Chambre serait de référer la question à un comité. Dans le cas qui nous occupe présentement, je le répète, on veut que nous portions un jugement.

M. Trudel (Saint-Maurice): Est-ce que le jugement déposé par le greffier de la couronne en chancellerie n'est pas suffisant pour démontrer qu'il y a eu des abus?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Comme au député de Portneuf (M. Dussault), je réponds que j'y viendrai tout à l'heure. On parle de la confection des listes. Mais nous n'avons aucune preuve devant la Chambre.

M. Hamel (Québec-Centre): La révision des listes a été faite devant une commission nommée par le gouvernement. La Commission a siégé. Le gouvernement ignore-t-il ce qui s'est passé devant cette Commission? Si un meurtre est commis, le procureur général va-t-il le laisser impuni parce que la Chambre n'en a pas été informée et qu'elle ne pourrait elle-même l'affirmer qu'après avoir vu le cadavre de la victime?

(Applaudissements)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): La ville de Montréal avait nommé des réviseurs. Nous n'avons aucune connaissance officielle de la révision des listes, qui se fait indépendamment du gouvernement, mon honorable ami le sait. Je dis que la preuve n'est pas suffisante devant la Chambre. On a parlé du rapport du greffier de la couronne en chancellerie à propos du scrutin dans le comté de Saint-Laurent. On dit que, dans certains polls, dans Saint-Laurent, il y eut plus de votants que de voteurs inscrits. À cela je réponds que l'affaire est devant les tribunaux. Il vaut mieux que la Chambre n'exprime pas d'opinion sur une cause pendante.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Que faites-vous de la loi Dillon?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Mais il n'est pas question de la loi Dillon ici. La Chambre ne peut pas intervenir dans des causes pendantes et rendre jugement avant les juges.

M. Paquette (Labelle): Alors, passez une loi pour permettre aux tribunaux d'étudier au mérite toutes les causes en contestation et d'aller jusqu'au bout.

(Applaudissements)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Ce n'est pas sur un amendement à l'adresse que nous présentons à la couronne que nous pouvons prendre ces décisions. Il y a peut-être lieu d'amender la loi électorale. Mais cela devrait être fait par un comité de la Chambre. Que la Chambre nomme un comité spécial pour examiner la question; c'est la seule façon parlementaire de procéder.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Oui, un enterrement de première classe.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Pas du tout. La Chambre peut déléguer ses pouvoirs à un comité. Si la formation d'un tel comité était proposée, je serais en faveur afin de nous permettre d'étudier une fois pour toutes ce qu'il y a à faire. Nous verrions quelles sont les réformes à prendre. C'est ce que nous voulons, mais nous n'avons pas à informer la couronne sur ce point dans notre réponse à l'adresse.

(Applaudissements à droite)

Mais je ne suis pas prêt à accepter cet amendement de l'opposition aux conclusions vagues et générales.

(Applaudissements)

M. Lafleur (Montréal-Verdun) pose une question.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Il me semble que c'est la seule façon pratique de procéder. Je soumets que cette Chambre ne devrait pas accepter cet amendement. Au sujet de Saint-Laurent, on ne devrait pas décider quand la cause est devant les tribunaux. On nous demande d'adopter des mesures qui devraient être proposées devant un comité. Pour ces raisons, je voterai contre l'amendement.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Applaudissements de la gauche)

M. l'Orateur, l'attitude du gouvernement est pour le moins singulière. En examinant le discours du trône, lequel est chargé de donner le programme ministériel au début de la session, nous en sommes venus à la conclusion qu'à la base de toutes les réformes, en dehors de toute considération politique, il fallait aller à la source du mal et commencer par procurer aux électeurs de cette province de faire entendre leur voix librement.

La loi électorale est la source, la base, de tous les pouvoirs de cette Chambre. Notre amendement ne comporte aucun blâme pour le gouvernement ou contre aucun de ses membres. Il est rédigé en termes courtois. Nous voulions donner aux représentants du peuple cette occasion de dénoncer les abus déplorables et d'amender la loi de façon à prévenir ces abus. Je défie qui que ce soit de trouver dans cet amendement des mots qu'un homme respectable, qu'un patriote ne peut pas approuver.

Nous disons que la Législature de Québec, le seul gouvernement catholique et français d'Amérique, comme aime à dire le premier ministre, ne peut pas sanctionner les parjures. Y a-t-il du mal à dire que les parjures seront punis?

(Applaudissements à gauche)

Ce sont des parjures en série, destinés à étouffer la voix du peuple et priver les électeurs honnêtes du droit de choisir leurs représentants. Y a-t-il du mal à condamner cela? En condamnant ces abus, est-ce que nous n'accomplissons pas un devoir? Garder le silence ne serait-il pas un assentiment tacite?

Nous donnons au gouvernement l'opportunité de condamner le mal dans l'intérêt de la province. Pourquoi refuse-t-il? Nous nous basons sur le rapport du greffier, déposé en Chambre par le gouvernement lui-même. Nous disons que le document officiel produit par le greffier est à l'effet que, dans nombre de polls de Saint-Laurent, il y a eu beaucoup plus de votes d'enregistrés qu'il n'y avait d'électeurs inscrits. C'est incontestable. Y a-t-il du mal à dire cela? Nous n'entrons pas dans le domaine des contestations. Nous parlons d'un document officiel ...

(Applaudissements)

... et nous concluons en demandant à la Chambre de poser un geste, qui dirait à la face de tout le pays et même de l'étranger que la Législature de Québec condamne les abus et prend les moyens pour combler les lacunes et redresser le mal. Chose curieuse, c'est le gouvernement qui s'oppose à ce geste; plus que cela, c'est le procureur général qui est chargé de l'administration de la justice.

Je ne voudrais pas employer d'expressions qui auraient l'air d'attaques partisans. Ensuite, on nous dirait, nous aurions voté pour votre proposition, mais vous l'avez accompagnée de remarques désobligeantes que nous ne pouvions approuver. Nous envisageons la question uniquement au point de vue national et patriotique. Je veux ménager toutes les susceptibilités, mais il est de mon devoir de signaler certains aspects de la question que le gouvernement a provoquée.

C'est le nouveau procureur général (l'honorable M. Perrault) qui, au début de sa carrière comme telle, se lève pour dire non pas qu'il veut sévir contre les coupables, lui qui est chargé de l'administration de la justice, mais pour déclarer qu'il est inutile, qu'il n'est pas sain, qu'il n'est pas correct pour la Législature de Québec de condamner les parjures et de réprimer les abus.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska):
L'honorable chef de l'opposition n'a pas le droit de

me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je suis contre les parjures, contre les fraudes électorales et les manœuvres malhonnêtes, si elles ont été réellement commises. Il le sait.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je veux croire le ministre, mais son attitude nous autorise à interpréter sa déclaration comme celle d'un homme qui a le pouvoir, mais qui, en face du devoir, recule.

(Applaudissements à gauche)

Il est encore temps de revenir sur sa décision. Ce n'est pas une question de politique, mais une question à base d'honnêteté et de nature à montrer au peuple que nous respectons les lois. Il est encore temps pour le procureur général et pour le gouvernement de prendre les mesures nécessaires.

Il y a trois sortes de coupables: celui qui projette le délit, celui qui le commet, et celui qui, le sachant, le laisse commettre. J'estime que le gouvernement prend une attitude de complice. Je ne voudrais pas que le procureur général donne l'impression qu'il y a des lois pour les petits coupables et d'autres pour les grands coupables. Je regrette que le procureur général, au début de sa nouvelle carrière, prenne une telle attitude. Je suis convaincu qu'il se condamne lui-même dans son for intérieur.

N'est-ce pas désolant de voir le procureur général, celui qui est chargé de l'administration de la justice, se demander si c'est bien le temps d'arrêter le parjure en série dans cette province! Le procureur général est obligé de défendre une attitude que, je le crois, il condamne dans son for intérieur. Mais n'est-ce pas le cri du désespéré? N'est-ce pas désespérant d'entendre le procureur général se demander si c'est le temps d'arrêter les parjures et les voleurs?

(Applaudissements)

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que n'importe qui pouvait prendre des procédures.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ai pris des notes et c'est marqué: "Ça n'est pas le temps." Je prends note que le ministre retire ses paroles. C'est un commencement de confession. Le procureur général prétend qu'il n'a pas de preuves suffisantes, qu'il n'y a rien devant la Chambre. Le ministre, qui est un avocat intelligent - il apporterait de meilleurs arguments s'il avait une meilleure cause - nous a habitués à des arguments plus sérieux. Mais qu'est-ce qu'il fait des protestations indignées de l'évêque anglican de Montréal, Mgr Farthing qui a dénoncé

les abus en ce qui a trait aux listes électorales? Une protestation faite avec courage et énergie, que seuls les abus commis pourraient avoir produite.

(Applaudissements à gauche)

Qu'est-ce qu'il fait des articles des journaux, entre autres ceux du *Devoir*, ceux de M. Omer Héroux et des autres? Le procureur général dit qu'il n'y a rien d'officiel. La Chambre n'a pas de preuve? Pour montrer comme sa cause est mauvaise, je m'inspirerai d'un procès-verbal de 1935: sur une motion de M. J.-A. Crête³ et Alexandre Gaudet⁴. La Chambre adoptait alors une motion pour protester contre la persécution religieuse au Mexique. On discute du Mexique. Il n'y avait pourtant rien d'officiel devant la Chambre à ce moment-là; mais personne avec raison n'a songé à protester. Quelle preuve avons-nous de cette persécution, sinon les journaux et l'opinion publique?

Pourtant, le procureur général a voté en faveur de la motion. Quand il s'agit des bandits du Mexique, ça va bien, mais pour les bandits d'ici, qui ont manipulé les listes électorales, qui compromettent l'ordre dans la province de Québec, le ministre perd connaissance. Le ministre veut des preuves. Le gouvernement veut rétablir l'ordre au Mexique et il ne s'occupe pas des bandits qui troublent l'ordre chez nous.

En 1922, la Chambre adoptait une motion pour protester contre certaines expressions dont s'était servi Armand La Vergne au Monument National. Quelle preuve avait-elle de l'incident? Il n'y avait rien devant la Chambre. Un comité fut-il formé? D'ailleurs, le ministre n'est pas le seul dans le département du procureur général, ce département est organisé, il a un personnel, il y a les policiers, les officiers. Est-ce qu'ils n'en ont pas de preuves, eux? Le ministre ne sait rien de ce qui s'est passé à Montréal. Le gouvernement prétend ignorer le mal quand tout le monde le connaît et s'en indigne! On n'est pas sérieux.

Le ministre dit que la loi électorale est bonne, qu'il ne s'est pas commis d'abus, qu'elle contient tout ce qu'il faut pour punir le mal et en prévenir la répétition, et qu'il faut laisser aux tribunaux le soin de décider les causes pendantes. En même temps, il demande un comité pour examiner si la loi est bonne. Dans lequel des deux cas a-t-il raison? Le ministre a assez de talent et d'expérience. Si sa cause était bonne, il trouverait des arguments plus sérieux que cela. Le ministre parle de causes pendantes? Mais que fait-il de la loi Dillon? Il y avait 62 causes pendantes. Non seulement on a discuté les causes pendantes, mais on a assommé les juges sur le banc.

(Applaudissements à gauche)

À ce moment-là, il y avait des jugements en faveur des pétitionnaires. Le ministre a mis les jugements et les affidavits de côté. Ne pourrait-il pas trouver la même énergie pour chercher à punir les parjures? M. l'Orateur, quel exemple à donner à la province, particulièrement aux jeunes, que celui de l'impunité officielle accordée à des milliers de parjures! Nous donnons au gouvernement l'occasion de poser des actes pour donner confiance à la population. Il y a quelque chose de plus grand que les hommes: ce sont les principes, c'est la réputation de la province.

(Applaudissements)

C'est établir la confiance dans l'âme de la population, c'est établir la confiance et le respect dans la parole donnée, envers les traditions de franchise, d'honnêteté et de loyauté. C'est établir la confiance dans le serment que de sévir, mais non pas de prendre l'attitude que l'on prend en voulant légaliser le parjure. Cependant, on refuse publiquement et officiellement de dénoncer les pires turpitudes.

Un député de l'opposition: Très bien.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre dit que voter pour cet amendement, c'est admettre qu'il y a eu des fraudes et des parjures. J'aime mieux voter un amendement qui condamne le mal que prendre comme lui, une attitude qui approuve le mal. Il vaut mieux prendre l'attitude de l'admission que celle qui assure la contenance et l'encouragement du parjure. Le ministre connaît les protestations qui se sont élevées un peu partout dans la province. Le ministre dit que l'amendement est vague. Il est moins vague de dire que nous condamnons le parjure que de dire que nous le connaissons et le laissons faire. Si nous avions dans cet amendement des clauses spécifiques, on pourrait dire que nous n'avons pas le droit de présenter une sorte de loi comme amendement à l'adresse. Nous avons exprimé un vœu. Nous avons même donné au gouvernement l'occasion de prendre le mérite d'une décision et d'appliquer nos suggestions. Qu'est-ce que le peuple va dire devant son refus? Il y va de la réputation de la province et de chacun des membres de la Chambre.

Mais le ministre ne veut pas de cela. Il laisse l'impression que le gouvernement ne peut pas agir, malgré l'intérêt du peuple.

Le procureur général déclare qu'il n'y a pas de preuves. Il ajoute qu'il appartient aux particuliers de poursuivre. Il arrive pourtant bien des fois au

département du procureur général d'agir seul pour exercer une vengeance personnelle. Combien de fois la police provinciale, que l'on refuse de mobiliser pour punir les coupables, a-t-elle servi à assouvir des vengeances personnelles où l'intérêt public n'avait rien à voir? Le procureur général a le droit et le devoir de punir les coupables. C'est à lui qu'il incombe de poursuivre les canailles, surtout lorsqu'il s'agit d'un crime en série, un crime qui est un défi à l'honnêteté. Le procureur général ne prétendra pas qu'il ne lui appartient pas de faire arrêter les meurtriers. Ici il s'agit non pas d'un attentat contre un individu, mais d'un meurtre contre tout un électorat.

Il y va de la réputation individuelle de tous les membres de cette Chambre de voter pour cet amendement et de se prononcer contre les parjures, la fraude, la corruption électorale, les fausses représentations, les suppositions de personnes. L'opposition demande simplement au gouvernement de poser un acte qui sera un exemple, qui donnera confiance à la population, elle demande que l'on réprime des abus qui sont un défi à l'honnêteté. Le procureur général se croise les bras et dit que ce n'est pas son affaire. Je demande au procureur général de se ressaisir. Son attitude est de nature à nuire non seulement au gouvernement, mais à lui-même. Je lui demande de seconder notre demande.

Le ministre demande un comité. Faut-il donc un comité quand un meurtre se commet? Depuis quand faut-il un comité de la Chambre pour punir les criminels? Le temps n'est pas aux comités. C'est l'heure de l'action qui s'impose, et elle s'impose d'autant plus qu'elle a été retardée plus longtemps. Je dis que notre amendement devrait rallier l'unanimité de la Chambre. Donner suite à l'amendement de la gauche, c'est poser un geste que la population réclame, et c'est accomplir un devoir impérieux devant lequel aucun honnête homme ne doit reculer. Cette motion devrait donc rallier tous les députés et toutes les bonnes volontés.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Applaudissements de la droite) M. l'Orateur, si je prends part à ce débat, c'est que je crois que la nécessité s'impose qu'une voix s'élève en cette Chambre pour venger et revendiquer l'honneur de la population. À entendre le chef de l'opposition, il n'y aurait que des corrupteurs et des parjures...

(Applaudissements à droite)

M. Grégoire (Montmagny): M. l'Orateur, je ferai remarquer...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Est-ce une question ou un point d'ordre?

Des députés ministériels: (Criant au député de Montmagny, M. Grégoire de s'asseoir) À l'ordre! À l'ordre!

M. l'Orateur: Je prie les députés de laisser parler le député. C'est l'Orateur qui est chargé du maintien de l'ordre, et je demanderais aux députés de me laisser intervenir moi-même.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): À condition que ça soit juste.

Des députés ministériels protestent.

M. Grégoire (Montmagny): Il ne s'agit pas de revendiquer l'honneur de la population.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Le député de Montmagny n'a qu'à revendiquer son siège.

(Applaudissements)

Je disais donc qu'il était temps qu'une voix s'élève pour revendiquer l'honneur de la population. À entendre l'honorable chef de l'opposition, nos élections, ce seraient des parjures, et tous les électeurs de cette province seraient des parjures; toute la province serait corrompue.

M. Auger (Montréal-Saint-Jacques): Pas vrai! Ce n'est pas vrai!

Des voix: À l'ordre! À l'ordre!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je n'ai pas l'habitude d'interrompre un orateur. Ça n'est pas vrai. Je n'ai jamais dit que la population était corrompue ou corruptrice. Je n'ai jamais dit cela et le premier ministre le sait. Je dis qu'à Montréal, lors de la confection des listes, il était de notoriété publique que des abus nombreux avaient été commis: il y eut des parjures en série et dans Saint-Laurent, il y eut plus de votes que d'électeurs. Personne, pas un homme de bonne foi, pas même le premier ministre, n'a le droit de dénaturer mes paroles.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):
Je ne dénature pas vos paroles, je vais lire l'amendement. Le chef de l'opposition ne l'a peut-être pas lu.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Peut-être que vous, vous ne le comprenez pas.

Des voix: À l'ordre! À l'ordre!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Une fois pour toutes, je demande à l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Duguay) de me laisser parler. Je ne souffrirai pas que l'on m'interrompe ainsi tout le temps. Je permets à tout le monde de me poser des questions, mais pas de m'interrompre comme le député le fait. S'il a une question à poser, qu'il demande la permission, mais je ne lui permettrai pas de m'interrompre.

(Applaudissements à droite)

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): (Se levant à une couple de reprises, mais sa voix se perd sous le chahut de la droite) J'ai le droit de parler.

Des députés ministériels protestent.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Pour bien prouver que ce que j'avance est vrai, je vais vous citer le passage contenu dans l'amendement du député de Maisonneuve (M. Tremblay). Il lit le passage concernant la corruption électorale.

Ces paroles s'appliquent à toute la province. Alors, dans mon comté, dans vos comtés, messieurs, les électeurs méritent-ils ces épithètes de corruption, de parjure? J'en appelle aux députés de cette Chambre, est-ce que chez vous, il y a eu du vol? Je demande aux députés de ce côté-ci s'ils méritent que l'on dise d'eux que leurs élections ont été des vols et qu'elles se sont faites avec des parjures.

Des voix à droite: Non, non.

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Oui, c'est vrai.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous avez 20 élections de contestées et nous n'en avons que 12.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. Le premier ministre parle des contestations. S'il veut soulever ce point, je vais lui répondre, je le prévois. Je me réserve le droit de lui dire ce qui s'est passé dans son comté. Mais nous ne discutons pas des causes pendantes.

Mais vous avez parlé vous-même des causes pendantes! Si nous suivons le premier ministre jusque là, il n'aura pas à s'en louer.

(Applaudissements)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Le chef de l'opposition insiste sur cet amendement, parce qu'il sait bien qu'on ne prend pas de vote sur l'adresse. Lorsque l'amendement est rejeté, l'adresse est adoptée automatiquement. Il s'agit d'une motion de remerciement à la couronne. Il serait inouï dans les annales parlementaires de déclarer dans cette motion de remerciement que la Chambre est élue par la fraude et le vol. Je dis au chef de l'opposition que s'il veut retirer son amendement, lorsque l'adresse aura été adoptée, s'il veut faire inscrire une motion au *Feuilleton* de la Chambre, le gouvernement sera prêt à l'accepter.

Mais il ne peut l'accepter sous la forme actuelle, elle ne peut dire en amendement à l'adresse que les représentants élus du peuple ont dit que toute la population était composée de "télégraphes". Les députés de la droite ne méritent pas que l'on dise que leurs élections reposent sur le vol et la fraude. Je ne voudrais pas que les autres provinces puissent dire que la Législature de Québec est le résultat du vol et de la fraude,

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce n'est pas cela que dit l'amendement et ce que j'ai dit.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Ça revient à cela. Je ne voudrais pas que l'on rapporte ailleurs des choses comme celles-là. Je ne voudrais pas, moi, que la Chambre dise, en réponse à l'adresse au discours du trône, que les représentants du peuple ont été élus par des manœuvres frauduleuses et illégales...

Une voix de l'opposition: C'est vrai!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Je ne suis pas prêt à admettre cela. Encore une fois, au cours de la session, si mon honorable ami le chef de l'opposition le veut, au cours de la session, demain même, on présentera une motion, dans laquelle il répétera ce qu'il dit dans cet amendement: que nous sommes prêts à refondre notre loi électorale, à l'amender de façon complète, après étude préalable.

Nous pourrions charger un comité de passer toute la loi en revue, de faire rapport ensuite à la Chambre des résultats de son enquête et nous pourrions alors légiférer. Nous voterons pour cette motion.

(Rires)

Peut-être avons-nous autant intérêt que lui à ce que les élections se fassent honnêtement? Car il n'a pas le monopole de l'honnêteté électorale.

(Applaudissements à droite)

Qu'il soit certain que l'honneur, la probité, tout cela ne se trouve pas seulement de leur côté. Nous sommes les protecteurs des parjures, dit mon honorable ami? Non, monsieur. Je veux que l'on sache que nous ne sommes pas les protecteurs des manœuvres électorales. Car autrement, la province ne nous aurait pas gardé au pouvoir pendant 38 ans.

Une voix à gauche: Laissez-moi rire.

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est la meilleure histoire de l'année.

(Rires)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je sais que ça fait mal. La loi électorale, je le répète, nous sommes prêts à la reprendre et à la soumettre à un comité de toute la Chambre et l'amender de la façon la plus complète, s'il y a lieu. Nous avons autant d'intérêt que le chef de l'opposition à avoir des élections honnêtes. Il n'a pas le monopole de l'honnêteté électorale.

(Rires à gauche, applaudissements à droite)

D'ailleurs, notre brave population ne pense pas comme l'opposition à notre sujet. La loi électorale, nous sommes prêts à l'amender si elle ne donne pas satisfaction.

En ce qui concerne la confection des listes électorales, elles sont rédigées de la même manière à Québec et à Montréal. Mais nous n'avons pas eu de plaintes pour Québec. Y a-t-il eu des illégalités à Montréal? C'est probable.

(Rires à gauche)

Les cas sont prévus par la loi, qui est la même pour toute la province de Québec. Examinons la loi électorale ensemble. Si elle a des défauts et si c'est nécessaire, nous la corrigerons. Si on trouve que certaines des formules ne sont pas satisfaisantes, et si nous pouvons trouver un meilleur système, nous en sommes. L'opinion publique saine nous approuvera. L'opposition est habituée de regarder les choses par le petit bout de la langue-vue.

Si l'opposition veut nous donner son concours, nous sommes prêts encore une fois à reconsidérer la loi s'il y a lieu, et nous accepterons toutes les suggestions qui nous seront faites pour la bonifier. Nous ne sommes pas prêts à dire devant la province de Québec devant les autres provinces, à la face de tout le pays, que la Législature siège ici à la suite de manœuvres inavouables...

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): C'est pourtant vrai.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): L'opposition, dis-je, pourra nous faire des suggestions. Mais, moi pour un, je ne suis pas prêt à dire que toutes les dernières élections ont été basées sur la fraude et le vol. Nous allons reprendre ces lois, les corriger, les amender, les refaire. L'opposition, qui paraît avoir, dans ce domaine passablement d'expérience...

M. Duplessis (Trois-Rivières): On vous a tant vus à l'œuvre!

M. Drouin (Québec-Est): M. l'Orateur...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est pourquoi je demande à ceux qui ont le respect de la population de se prononcer contre cet amendement. Après avoir étudié la loi, nous l'amenderons s'il y a lieu.

(Applaudissements à droite)

Notre présence est requise à la Chambre haute où Son Excellence le lieutenant-gouverneur doit sanctionner un bill, la loi du moratoire... Nous pourrions ajourner pour quelques minutes et continuer le débat après.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le gouvernement a besoin de délais.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Vous aimez cela les délais, il y a longtemps que vous êtes là.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Mon élection a été contestée et elle a été jugée. Je n'ai pas demandé de délais comme le premier ministre l'a fait.

M. Drouin (Québec-Est) propose, appuyé par le représentant de Huntingdon (M. Fisher), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, le bill suivant:

- bill 7 modifiant la loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.

Messages du lieutenant-gouverneur:

Un message est reçu de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, écuyer, gentilhomme huissier à la verge noire. Ledit message se lit comme suit:

M. l'Orateur, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle des séances du Conseil législatif.

Sanction royale

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

- bill 7 modifiant la loi suspendant l'exigibilité des créances hypothécaires et autres.

La sanction royale est prononcée sur ce bill par le greffier du Conseil législatif comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ce bill."

Les députés reviennent à leur salle de séances.

Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné ce jour, sur la motion d'amendement proposée mardi le 28 avril courant à la motion proposée le mercredi 25 mars dernier, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Son Honneur
le lieutenant-gouverneur
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre

fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Lequel amendement se lit comme suit:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse actuellement soumise à la considération de la Chambre:

Toutefois, nous croyons de notre devoir de représenter à Votre honneur, qu'il est de notoriété publique que la confection et la révision des listes électorales qui ont servi dans Montréal au scrutin du 25 novembre 1935 ont donné lieu à des milliers de parjures et à l'inscription sur ces listes de milliers de noms fictifs;

Que le rapport du greffier de la couronne en chancellerie, sur les élections générales provinciales de 1935, établit de façon incontestable que, dans le district électoral de Montréal-Saint-Laurent, le nombre des bulletins déposés dans les boîtes à scrutin de plusieurs bureaux de vote a excédé de façon considérable et anormale le nombre des électeurs inscrits sur les listes de ces bureaux de vote;

Que ces abus sont intolérables et dangereux, qu'ils sont très préjudiciables aux droits des électeurs et à la bonne renommée de la province de Québec et qu'ils ne doivent pas demeurer impunis;

Que nous recommandons respectueusement l'adoption immédiate de toutes les mesures, administratives, législatives ou autres, qui s'imposent, en vue de punir sévèrement les coupables, de prévenir la répétition de pareils abus, d'assurer la fidélité et l'impartialité des listes électorales ainsi que des officiers d'élection, et afin de sauvegarder et protéger les droits et les prérogatives des électeurs, d'empêcher les suppositions de personnes communément désignées sous le nom de "télégraphes électoraux", et de manière à rendre absolument efficaces et complètes les lois concernant les élections.

M. Drouin (Québec-Est): M. l'Orateur, l'honorable premier ministre a fait sur l'adresse ce que j'ai appelé un discours de miséricorde. Il nous a fait aujourd'hui un discours ou un appel de désespérance. Évidemment, tout ne marche pas au goût du premier ministre. Chaque fois qu'il est mal pris, comme toujours, il revendiquait l'honneur de la Chambre, de la province, et même des autres. C'est toujours ce qu'il fait quand il doit se tirer d'une situation difficile. Il a commencé par dire que notre amendement était une insulte à la population, mais il

finit par déclarer: présentez-le, demain, sous forme de motion, et nous allons le voter. Ce qui était une insulte au commencement de son discours, quelques instants auparavant, est devenu une chose acceptable à la fin. Drôle de logique.

(Applaudissements à gauche)

L'amendement que nous soumettons à cette Chambre porte sur trois points principaux, comme le faisait remarquer tantôt le chef de l'opposition: premièrement, la confection des listes électorales à Montréal, le vol, la personnification lors du vote; deuxièmement, sur le cas de l'élection de Saint-Laurent, que nous considérons comme le prototype de celles qu'a faites le régime, et troisièmement, sur les mesures que nous voulons voir adopter, pour empêcher la répétition de ces manœuvres dans l'avenir.

Je n'appuierai pas sur le premier point. Il a été discuté par le chef de l'opposition. Il a déclaré que la manipulation des listes électorales était de notoriété publique.

Il est notoire que 8,000 faux noms ont été ajoutés aux listes électorales à Montréal et c'est ce qui a provoqué la protestation de l'évêque anglican Farthing. Des milliers de noms fictifs ont été ajoutés aux listes.

On est parvenu à en faire soustraire 6,000, mais on dit qu'il y en avait 7,000 à 8,000. Ces faits ont été reçus avec horreur par la population de la province de Québec.

Cependant l'ancien procureur général a laissé faire cela, et quand nous demandons au nouveau procureur général pourquoi il n'a pas fait arrêter les parjures, il nous répond que nous avions toute la latitude de prendre des poursuites contre les coupables en vertu du Code criminel.

Cela illustre bien pour la province la différence de mentalité qui existe entre nos deux groupes. Le procureur général m'a dit qu'il ne pouvait poursuivre les coupables, si un citoyen ne faisait pas de plaintes, pas plus que l'ancien procureur général ne les a poursuivis. Voilà pour le point des listes électorales.

L'autre point de notre amendement vise le cas typique de l'élection de Saint-Laurent. Nous avons vu des choses typiques, qui illustrent parfaitement les méthodes du régime lors de la dernière élection. Le premier ministre a déclaré un jour que le député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen) avait son entier support et celui de la députation libérale.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il l'a encore.

M. Drouin (Québec-Est): Je ne m'en aperçois que trop. Il l'a eu lors des dernières élections et d'après ce que je vois, il l'aura encore lors du vote. Nous ne parlons pas des causes pendantes devant les tribunaux, mais simplement de faits qui sont soumis à cette Chambre. Le député de ce comté a été élu grâce à un enthousiasme exorbitant.

Nous avons devant nous le rapport officiel des élections qui établit que, dans des bureaux de votation, il y a eu plus de votes que de votants. C'est sur ce document seulement que nous nous appuyons. C'est sur lui uniquement que nous fondons notre amendement. C'est une pièce officielle du gouvernement, déposée devant cette Chambre par le greffier de la couronne en chancellerie, M. L.-P. Geoffrion. Nos allégations ne sont donc pas basées sur des qu'en-dira-t-on, ils sont basés sur des faits, sur des faits qui sont maintenant soumis à la Chambre dans le rapport du greffier. Cela démontre jusqu'à quel point notre protestation est fondée et combien c'est notre devoir de dénoncer les tactiques et les abus.

Je cite des extraits de ce rapport sur l'élection de Saint-Laurent. Prenons le poll 5. Il y avait 184 électeurs⁵ inscrits; 190 ont voté. Dans le poll 6, 191 électeurs; 249 ont voté. Dans le poll 8, 128 électeurs, 146 ont voté. Dans le poll 11, 192 électeurs, 229 ont voté. Dans le poll 15, 197 électeurs, 237 ont voté avec le même enthousiasme. Dans le poll 19, 174 électeurs, 198 ont voté. Dans le poll 23, 163 électeurs, 194 ont voté et dans le poll 27, 230 électeurs, 254 ont voté.

Je désirais mettre ces chiffres devant la Chambre pour montrer que nous avons raison de protester, de demander des réformes et de demander au gouvernement quelles que soient les fautes du passé, quelles qu'aient été les erreurs, de se soumettre à son devoir et nous donner une législation qui soit saine, une loi électorale qui puisse permettre la libre manifestation de la volonté de la population, aux prochaines élections. Le devoir de la Législature est de donner au peuple une bonne loi, afin que son opinion puisse s'exprimer librement.

Hier soir, un journal de Montréal a dit dans un entrefilet que c'est nous l'opposition qui retardons le débat. Nous étions prêts à prendre le vote. Or, le premier ministre qui réclame depuis si longtemps un vote sur l'adresse, voilà qu'il est surpris et que, pour l'en empêcher, il soulève un point d'ordre. Je comprends que cela l'embarrasse et l'ait surpris, car si la majorité de cette Chambre vote contre notre amendement, elle approuvera, se rendra responsable et ratifiera les irrégularités des listes électorales et de l'élection de Saint-Laurent.

Le premier ministre ne pouvait accepter cet amendement parce qu'il ne saurait assumer la responsabilité de ce qu'on y reconnaît. Mais quel que soit le résultat du vote, les responsabilités restent les mêmes, parce que les parjures n'ont pas été punis; et il semble que les ministériels, par la bouche de ceux des ministres qui ont parlé, veuillent reconnaître qu'on ne devra pas encore les punir.

Le premier ministre a dit: Je suis prêt à voter demain ce que contient votre amendement. Voilà la situation, et lorsque nous demandons des mesures constructives, on soulève un point d'ordre, puis on combat l'amendement. Ce que la province demande, c'est la condamnation, la désapprobation immédiate et formelle des manœuvres frauduleuses et l'arrestation des parjures. Tout procureur général qui ne les fera pas arrêter manquera à son devoir.

Ce que nous voulons, c'est la désapprobation catégorique des irrégularités du passé, lors de la révision des listes, et de ce qui s'est produit lors du vote dans Saint-Laurent, selon ce qu'en fait foi le rapport officiel soumis devant nous, et la prévention des irrégularités pour l'avenir.

Ce que nous voulons, c'est punir les coupables et empêcher la répétition des polls volants, qui étaient souvent plus importants que les polls réguliers, c'est qu'à l'avenir le peuple puisse se prononcer librement, et sa volonté se faire entendre.

(Applaudissements à gauche)

M. Lesage (Montréal-Laurier): Si j'avais pris part au débat sur l'adresse, j'aurais parlé de la loi électorale. Dans mon comté, lors de la confection des listes électorales, on avait ajouté des milliers de faux noms. Durant l'enquête tenue à ce sujet, l'Action libérale nationale a réussi à faire retrancher 2,200 noms⁶. Nous aurions voulu en faire rayer d'autres, mais les délais étaient expirés. Je suis d'avis qu'il y avait encore 2,000 autres faux noms, et non pas des noms de Canadiens français. Nous avons demandé une prolongation des délais et on nous l'a refusée.

Je n'accuse par les électeurs de mon comté qui sont honnêtes. On ne peut pas mettre en doute ce que j'avance, car je connais bien le comté de Laurier où j'ai fait cinq élections en 10 ans. Mais le jour des élections, nous avons vu circuler des gens que j'ai appelés des électeurs-bandits qui sont coupables du bourrage des listes dans Montréal, et que nous avons dû poursuivre toute la journée de l'élection pour les empêcher de voter sous ces faux noms. Nous avons réussi à empêcher leurs manœuvres.

J'entendais le premier ministre dire que s'il y avait eu des contestations d'élection de membres de

la droite, il y en avait eu beaucoup plus de députés de la gauche. Mais sait-on comment on a procédé dans ce cas? Des gens apparentés au gouvernement ont voulu contester mon élection. On a offert à un citoyen \$2,200 pour prendre les procédures, pour avoir un pétitionnaire dans mon comté.

M. l'Orateur: Je suis obligé de rappeler au député qu'il doit s'en tenir strictement à la discussion des choses qui sont contenues dans l'amendement.

M. Lesage (Montréal-Laurier): Il est une autre chose qui m'a frappé: les chiffres sur le comté d'Abitibi dont le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Authier) est le représentant.

M. l'Orateur: Je regrette d'avoir à rappeler au député qu'il n'est pas question de l'Abitibi dans l'amendement.

M. Lesage (Montréal-Laurier): (Riant) Très bien. M. l'Orateur, j'aurai l'occasion de me reprendre plus tard. Ce sont là les remarques que j'avais à faire.

Des voix ministérielles: Vote! Vote!
Question! Question!

M. Barré (Rouville): M. l'Orateur, je veux me permettre quelques observations avant que le vote ne soit pris. Je ne parle pas *ex cathedra*. L'opinion que j'exprime est une opinion personnelle et elle n'est pas infaillible. L'amendement, tel que rédigé, ne comporte pas un mot de blâme, pas un mot de reproche au gouvernement. Ce n'est pas une motion de non-confiance. Il ne signifie même pas que l'on entend tenir le gouvernement responsable de l'état de choses mauvais.

On propose simplement de compléter le discours du trône. Je ne vois pas pourquoi on ferait la guerre à cet amendement et on ne l'accepterait pas.

(Applaudissements à gauche)

Je ne m'accorde pas avec l'honorable premier ministre qui dit que l'amendement est une insulte. Il a laissé croire qu'adopter l'amendement, ce serait faire entendre que les Canadiens français sont des voleurs d'élections. Qu'il me permette de différer d'opinion avec lui. Il ne faut pas avoir peur de parler des vices, quand vices il y a, sous prétexte de mauvaise réputation. Il y a, dans nos Statuts, des articles visant à réprimer les vices, et on n'a jamais songé à prétendre que cela pouvait nous faire passer pour des vicieux.

Il suffirait d'ailleurs d'un seul voleur par mille de population pour justifier l'adoption des lois

préventives. Il suffirait de même d'un seul voleur sur 90 députés pour légitimer la réforme de la loi électorale.

(Applaudissements)

Si un Canadien est coupable d'un crime suivant la loi, le fait que tous les autres Canadiens sont honnêtes n'empêche pas la loi d'être nécessaire.

(Applaudissements à gauche)

Je crois qu'il est admis par l'opinion et par cette Chambre que nous avons besoin d'une réforme de la loi électorale sur toute la ligne. Il n'est pas question de dicter aux juges leurs décisions, mais nous pouvons réclamer une réforme de la loi électorale, une réforme complète, sur toute la ligne. Ce n'est pas parler de causes pendantes devant les tribunaux que d'en parler.

Les juges ont leurs responsabilités, nous avons les nôtres. Eux doivent appliquer les lois, nous, nous avons le devoir de faire des lois justes, qui puissent assurer des élections honnêtes, non seulement en apparence, de sorte que s'il y a un seul voleur sur 200 candidats, que celui-là paraisse hors de toute évidence, qu'il soit désigné comme un hors-la-loi, qu'on ait les moyens de le punir et de le montrer du doigt. Or, je n'ai rien trouvé dans le discours du trône qui prévoit cela. Puisqu'on l'a oublié dans le discours du trône, pourquoi ne pas dire respectueusement à son Excellence le lieutenant-gouverneur que nous voudrions que cela y fût ajouté. Et, encore une fois, que l'on remarque bien qu'il n'y a de blâme pour personne dans l'amendement qui nous est soumis. Je suis surpris même que cet amendement n'ait pas été accepté unanimement par tous les gens bien pensants.

(Applaudissements à gauche)

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête pour la question?

Des voix: Oui, oui, vote, vote.

M. l'Orateur: La question est sur l'amendement. L'amendement sera-t-il adopté?

Voix à droite: Non.

Voix à gauche: Oui.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): (Chantant "Alouette") Je voudrais bien savoir comment ça marche, cette affaire-là (le vote).

M. l'Orateur: Dans mon opinion, les "non" l'emportent.

M. Duplessis et une dizaine de députés de l'opposition se lèvent pour demander le vote.

M. l'Orateur: Appelez les membres.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise. Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

Pour: MM. Auger, Barré, Beaudry, Bégin, Bélanger, Bertrand, Bourque, Castonguay, Choquette, Cliche, Drouin, Ducharme, Duguay, Duplessis, Dussault, Élie, Fisher, Goudreau, Gouin, Grégoire, Hamel, Labbé, Lafleur, Larivière, Larochelle, Larouche, Lauriault, Leduc, Lesage, Lorrain, Monk, Paquette, Pouliot, Rochefort, Rousseau, Sauvé, Sherman, Smart, Tardif, Tremblay, Trudel, 41.

Contre: MM. Authier, Bastien, Beaulieu, Bercovitch, Bergeron, Bouchard, Bouthillier, Byrne, Caron (Hull), Caron (Îles-de-la-Madeleine), Casgrain, Charbonneau, Chouinard, Cohen, ...

Des députés de l'opposition applaudissent et ironisent.

... Connors, Côté (Bonaventure), Côté (Gaspé-Nord), Daniel, Dansereau, David, Delagrave, Dufour, Dumaine, Farand, Francoeur, Gagnon, Gaudet, Gault, ...

(Applaudissements de la droite)

Une voix de la gauche: Il veut avoir sa pension de vieillesse.

... Godbout, Lamoureux, Lapointe, Lawn, Mercier fils, Merleau, Messier, Moreault, Perrault, Rajotte, Rochette, Rochon, Sabourin, Stockwell, Taschereau (Bellechasse) Taschereau (Montmorency), Thisdel, Thurber, Turcotte, 47.

Ainsi, l'amendement est, en conséquence, rejeté.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Bas et souriant à M. Duplessis) Qui a gagné les élections?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le premier ministre a posé une question. Je lui réponds: ce sont les parjures.

M. l'Orateur: L'amendement est perdu. L'adresse sera-t-elle adoptée? (M. Duplessis fait signe que oui) L'adresse est adoptée?

La motion principale étant mise aux voix, la Chambre l'adopte.

Messages du Conseil législatif:

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 75 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre John McLean Chamard au nombre de ses membres;
- bill 93 concernant l'adoption de Mariette et Jeannine Limoges-Marier.

Nomination de l'Orateur suppléant et président des comités pléniers

L'honorable M. Taschereau (Montmorency), propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier) que le député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain) soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

Je n'ai pas à faire l'éloge de l'honorable député de Rivière-du-Loup. Il siège depuis plusieurs années en cette Chambre, où il a acquis une expérience qui lui sera utile pour diriger les délibérations de nos comités et pour vous assister, M. l'Orateur, dans vos fonctions. Je suis certain que tous nos collègues, sans distinction, approuveront notre choix qui tombe sur un des membres les plus populaires de la Chambre.

(Applaudissements à droite et à gauche)

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'ai déclaré au début de la session que les positions ne nous intéressent pas. Aussi, est-ce avec plaisir que nous voyons un autre député de la droite appelé à la présidence des comités pléniers et à la vice-présidence de la Chambre.

(Applaudissements)

L'honorable premier ministre propose un jeune homme pour une fonction importante de la Chambre. C'est un autre signe de renouveau. Le député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain) est un jeune homme de talent. C'est encore un signe des temps. Toutefois, il n'a pas encore eu l'occasion de produire tout son talent.

(Rires)

L'honorable député de Témiscouata...

Voix à droite: Rivière-du-Loup.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable député a été élu pour la première fois pour

représenter Témiscouata, et il ne m'en voudra pas du nom que je viens de lui attribuer, car c'est un beau nom. J'espère que l'honorable député de Rivière-du-Loup saura se détacher de la partisanerie politique, car le président des comités pléniers n'est pas un partisan, mais il est chargé du maintien de l'ordre et du respect des règlements.

Je connais les talents de notre estimé collègue et je suis certain qu'il remplira ses fonctions à la satisfaction de tous. Je lui souhaite sincèrement tout le succès possible. Sa promotion est méritée. Il est même singulier que le gouvernement ne l'ait pas reconnu plus tôt.

(Rires et applaudissements des deux côtés)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): C'est le meilleur discours que vous ayez encore fait.

M. l'Orateur proclame le député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain) élu vice-président de la Chambre.

(Applaudissements)

Subsides

L'honorable M. Stockwell (Brome) propose, appuyé par le représentant de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) que le 30 avril courant, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Adopté.

Voies et moyens

L'honorable M. Stockwell (Brome) propose, appuyé par le représentant de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard) que le 30 avril courant, cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

(Applaudissements à droite)

Adopté.

Le discours du budget, dit-il, sera donc prononcé demain, le 30 avril 1936.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je crois que ce qui presse plus que le budget, c'est la loi des pensions de vieillesse. L'adresse est votée et l'on nous avait dit que la loi serait présentée immédiatement après.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous allons voir ce soir.

Questions et réponses:**Arts domestiques**

M. Pouliot (Missisquoi): Relativement à la section provinciale de l'école des arts domestiques et au sujet des arts domestiques:

Combien la province a-t-elle dépensé, depuis le 1^{er} janvier 1929, inclusivement, jusqu'au 10 avril 1936?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): \$267,708.29.

O.-A. Bériaud

M. Pouliot (Missisquoi): 1. Depuis le 1^{er} janvier 1929, inclusivement, jusqu'au 10 avril 1936, combien la province a-t-elle payé à ou pour O.-A. Bériaud, de Québec:

- a. Combien pour gages ou salaires?
- b. Combien pour dépenses?

2. Depuis quand ledit O.-A. Bériaud est-il à l'emploi de la province?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): 1. a. \$26,333.33.

b. \$5,279.95.

2. Du 7 juillet 1906 au 30 avril 1919 au service du revenu, département du Trésor; Du 1^{er} octobre 1929 au ministère de l'Agriculture.

Pierre Bériaud

M. Pouliot (Missisquoi): Pierre Bériaud, de Québec, fils de O.-A. Bériaud du même lieu, a-t-il été à l'emploi de la province, depuis le 1^{er} janvier 1929, jusqu'au 10 avril 1936? Dans l'affirmative:

- a. À quel titre?
- b. Depuis quand?
- c. Combien la province lui a-t-elle payé à quelquel titre que ce soit?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): a. Commis.

b. 1^{er} novembre 1930.

c. Salaires, \$9,100, dépenses de voyage, \$4,457.32.

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay): a. Dessinateur junior.

b. Du 1^{er} janvier 1928 au 31 octobre 1930.

c. \$1,000 par an.

Abeilles

M. Pouliot (Missisquoi): Relativement à l'indemnité payée par la province concernant les ruches d'abeilles atteintes de la loque américaine:

1. Combien de cultivateurs du comté de Missisquoi ont obtenu cette indemnité?

2. Quels sont les nom et adresse de chacun desdits cultivateurs?

3. Quelle est l'indemnité payée à chacun desdits cultivateurs?

4. Quel est le nombre de ruches détruites dans chaque cas?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): 1. 4.

2. 3. et 4. (Voir le tableau ci-dessous)

François Fontaine, Notre-Dame-de-Stanbridge	\$ 158.90	41
Philippe Dupont, Notre-Dame-de-Stanbridge	1,067.00	255
Arcade Charron, Notre-Dame-de-Stanbridge	3.92	1
Édouard Gamache, Notre-Dame-de-Stanbridge	55.16	6

Journal d'agriculture

M. Élie (Yamaska): Du 1^{er} janvier 1935, inclusivement, au 31 décembre 1935, inclusivement, combien le *Journal d'agriculture* a-t-il coûté à la province?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): \$102,320.05.

Ponts de péage

M. Élie (Yamaska): Du 1^{er} janvier 1935, inclusivement, au 31 décembre 1935, inclusivement, relativement aux ponts de péage ci-après, appartenant à la province, quels ont été:

a. Les revenus bruts;

b. Les revenus nets;

1. Du pont Taschereau, reliant l'Île Perrot à Dorion?

2. Du pont Galipeault, reliant l'Île Perrot à l'Île de Montréal?

3. Du pont de Batiscan, à Saint-François-Xavier de Batiscan?

4. Du pont de Sorel, reliant Sorel à Saint-Joseph de Sorel?

5. Du pont de Saint-François, reliant Pierreville à Saint-François du Lac?

6. Du pont de Yamaska, reliant Yamaska-Est à Yamaka-Ouest?

7. Du pont de l'Île d'Orléans, reliant l'Île d'Orléans à Saint-Grégoire, comté de Montmorency?

L'honorable M. Francoeur (Lotbinière):

<i>Ponts</i>	<i>a.</i> <i>Revenus bruts</i>	<i>b.</i> <i>Revenus nets</i>
Taschereau	\$75,897.43	\$63,532.66
Galipeault	86,925.74	74,847.03
Batiscan	56,954.01	45,875.77
Sorel	16,364.85	3,642.19
Saint-François	8,240.52	1,731.29
Yamaska	9,373.48	2,928.38
Île d'Orléans	14,040.90	7,240.94

Vente des produits agricoles

M. Élie (Yamaska): Relativement à la loi concernant la vente des produits agricoles, 17 George V, chapitre 24, depuis le 1^{er} janvier 1935, inclusivement, jusqu'au 31 décembre 1935, inclusivement:

a. Combien la province a-t-elle dépensé?
b. Quand a été payé chaque déboursé fait par la province?

c. À qui a été payé chaque déboursé?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Voir le tableau ci-dessous)

<i>a.</i>	<i>b.</i>	<i>c.</i>
\$ 280.00	11 janvier 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
100.00	16 janvier 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
1,000.00	18 janvier 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
1,372.78	28 janvier 1935	Chs-A. Harrison, Londres
150.00	25 février 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
72.00	28 février 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
1,072.08	4 mars 1935	Chs-A. Harrison, Londres
50.00	9 mars 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
25.00	11 mars 1935	L'Association sportive des employés civils, Québec
59.42	15 mars 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
1,723.59	15 mars 1935	Coopérative fédérée de Québec, Montréal
1,216.17	1 ^{er} avril 1935	Chs-A. Harrison, Londres
50.00	15 avril 1935	L'abbé A. Vachon, Québec
125.25	23 avril 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
1,435.77	29 avril 1935	Chs-A. Harrison, Londres
1,126.48	31 mai 1935	Chs-A. Harrison, Londres
50.00	12 juin 1935	L'Autorité, Montréal
1,292.63	19 juin 1935	Chs-A. Harrison, Londres
430.67	28 juin 1935	Chs-A. Harrison, Londres
333.33	1 ^{er} juillet 1935	Chs-A. Harrison, Londres
500.00	1 ^{er} juillet 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
282.81	1 ^{er} juillet 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
1,305.41	1 ^{er} juillet 1935	Chs-A. Harrison, Londres
1,143.33	29 août 1935	Chs-A. Harrison, Londres
3,639.15	4 septembre 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
943.67	14 septembre 1935	Coopérative des jardiniers maraîchers de la province de Québec
850.92	19 septembre 1935	Coopérative des jardiniers maraîchers de la province de Québec
500.00	28 septembre 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
4,000.00	28 septembre 1935	Coopérative fédérée de Québec, Montréal
333.34	28 septembre 1935	Chs-A. Harrison, Londres

<i>a.</i>	<i>b.</i>	<i>c.</i>
776.54	8 octobre 1935	Chs-A. Harrison, Londres
1,500.00	8 octobre 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
1,337.61	22 octobre 1935	Chs-A. Harrison, Londres
952.27	25 octobre 1935	Coopérative des jardiniers maraîchers de la province de Québec
333.33	30 octobre 1935	Chs-A. Harrison, Londres
500.00	6 novembre 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
2,504.10	12 novembre 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
803.17	21 novembre 1935	Coopérative des jardiniers maraîchers de la province de Québec
333.33	29 novembre 1935	Chs-A. Harrison, Londres
775.87	5 décembre 1935	Chs-A. Harrison, Londres
175.00	9 décembre 1935	Association des fabricants de conserves de la province de Québec
1,404.99	16 décembre 1935	Coopérative des jardiniers maraîchers de la province de Québec
333.34	23 décembre 1935	Chs-A. Harrison, Londres
<u>100.00</u>	30 décembre 1935	Les producteurs de sucre d'érable de Québec, Lévis
\$37,296.25		

**Produits laitiers,
comté de Beauce**

M. Cliche (Beauce): Relativement aux octrois, subventions ou primes payés par la province aux ou pour les fabriques de produits laitiers, dans le comté de Beauce, depuis le 1^{er} janvier 1931, inclusivement jusqu'au 1^{er} janvier 1936:

a. Quels sont les nom et adresse des personnes auxquelles lesdits octrois, subventions ou primes ont été payés?

b. À combien s'élève le montant de chaque octroi, subvention ou prime?

c. Quand ont été payés par la province chacun desdits octrois, subventions ou primes?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Voir le tableau ci-dessous)

<i>a.</i>	<i>b.</i>	<i>c.</i>
Société de beurre et fromage, Saint-Frédéric.....	\$100.00	30 juin 1931
Henri Jacques, Saint-Pierre-de-Broughton	75.00	3 novembre 1931
Adélard Bernard, Saint-Éphrem.....	200.00	7 novembre 1931
La Société d'actionnaires de Saint-Jules	50.00	9 mai 1932
Société de fabrication de beurre et fromage, Saint-Simon	300.00	26 mai 1932
Fromagerie de Sainte-Aurélié	100.00	6 décembre 1932
Société de fabrication de beurre et fromage, Saint-Simon	100.00	21 juin 1933
Société de fabrication de beurre et fromage, Saint-Simon	100.00	21 juin 1933
Jos. Cliche, Saint-Georges	250.00	6 décembre 1933
Jos.-E. Cloutier, Beauceville-Est	100.00	19 avril 1934
Jos.-E. Cloutier, Beauceville-Est	100.00	5 juillet 1934
Société de fabrication de beurre et fromage, Saint-Simon	100.00	18 décembre 1934
Jos.-H. Roy, Saint-Éphrem	410.00	6 février 1935
Éphrem Pomerleau, Notre-Dame-des-Pins.....	75.00	4 mars 1935
Jos.-E. Cloutier, Beauceville-Est	63.83	3 juillet 1935
Société coopérative agricole de Saint-François-Ouest	500.00	12 octobre 1935
Jos.-H. Roy, Saint-Éphrem	190.00	6 novembre 1935
A. Perron, Sacré-Cœur-de-Jésus	50.00	2 août 1935
Société de fromagerie, Saint-Philibert	50.00	9 octobre 1935
E. Pomerleau, Notre-Dame-des-Pins	100.00	21 novembre 1935

**Jardin zoologique
de Québec**

M. Élie (Yamaska): Relativement au Jardin zoologique de Québec, depuis son institution jusqu'au 18 avril 1936:

À part la somme globale de \$180,928.51 payée par la province, d'après une réponse consignée dans les *Journaux de l'Assemblée législative*, en date du 6 février 1934, et la somme globale de \$35,771.61, d'après une autre réponse consignée dans les *Journaux de l'Assemblée législative*, en date du 29 janvier 1935, combien la province a-t-elle dépensé:

- a. Quant au terrain?
- b. Quant aux constructions?
- c. Quant à l'ameublement et à l'aménagement?
- d. Quant à l'achat d'animaux sauvages?
- e. Quant à l'entretien?

L'honorable M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):

- a. Rien.
- b. \$4,670.54.
- c. Rien.
- d. \$306.75.
- e. \$27,592.88.

**Coopérative avicole
de Trois-Rivières**

M. Élie (Yamaska): 1. Le gouvernement de cette province, directement ou indirectement, depuis le 11 janvier 1935, inclusivement, a-t-il subventionné la Coopérative Avicole du district de Trois-Rivières?

Dans l'affirmative:

- a. Quand?
- b. Pour quelle somme totale?

2. Ladite Coopérative est-elle en déconfiture?

Dans l'affirmative:

- c. Depuis quand?

L'honorable M. Godbout (L'Islet): (Voir le tableau ci-dessous)

<i>a.</i>	<i>b.</i>
19 janvier 1935	\$200.00
22 février 1935	225.79
23 février 1935	200.00
24 mars 1935	200.00
8 avril 1935	262.50
13 avril 1935	200.00

a.

b.

14 mai 1935	200.00
26 juin 1935	200.00
29 juillet 1935	200.00
6 septembre 1935	1,750.00
2 octobre 1935	200.00
6 novembre 1935	200.00
23 décembre 1935	1,750.00
24 décembre 1935	400.00
13 février 1936	<u>1,900.00</u>
	\$8,088.29

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 35

**Charte
de Mont-Royal**

M. Fisher (Huntingdon) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 86 modifiant la charte de la ville de Mont-Royal.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Fisher (Huntingdon) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Commissaires d'écoles
de Jacques-Cartier**

M. Monk (Jacques-Cartier) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 89 exemptant les commissaires d'écoles de la Côte Notre-Dame-de-Liesse dans le comté de Jacques-Cartier, dans le district de Montréal, de l'application de certaines lois.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Monk (Jacques-Cartier) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 77 modifiant la loi constituant en corporation les sœurs missionnaires de l'Immaculée Conception.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Thurber (Chambly) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de Châteauguay

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 95 modifiant la charte de la ville de Châteauguay.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Thurber (Chambly) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Terres du Séminaire de Québec

M. Delagrave (Québec-Ouest) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 92 distraquant un certain nombre de terres, possédées par le Séminaire de Québec, de certaines municipalités et paroisses.

M. Pouliot (Missisquoi) propose, appuyé par le représentant de Laval (M. Leduc), que l'ordre soit révoqué.

Il est ordonné que le bill soit de nouveau renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Beauharnois Light, Heat & Power

M. Farand (Soulanges) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 115 modifiant la charte de la

Beauharnois Light, Heat & Power Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Pensions de vieillesse

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) propose, appuyé par le représentant de Brome (l'honorable M. Stockwell), qu'au cours de la présente séance, la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 5 concernant les pensions de vieillesse.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il serait préférable que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier les résolutions, et le ministre, donner ses explications. Je consens, dit-il, à la suspension des règlements pour que la résolution soit soumise sans que les avis préalables n'aient été donnés, parce que je suis anxieux d'aider les vieux.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Il vaut mieux, il me semble, que le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce (l'honorable M. Bouchard) explique les grandes lignes de son projet avant que nous le discutons. Nous ne pouvons pas écarter les règlements, mon honorable ami tient trop aux règlements.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce ne sont pas les règlements que nous voulons mettre de côté, c'est le gouvernement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ça n'a pas été comme ça cet après-midi. Adieu veaux, vaches, cochons, couvée.

(Applaudissements à droite)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ce m'est un grand plaisir que de présenter la loi par laquelle le gouvernement va jeter du contentement et de la joie dans un grand nombre de foyers. Je suis heureux de constater la hâte que nos amis de l'opposition ont de voir adopter ce bill. Les pensions de vieillesse sont une de ces lois sociales qui sont devenues nécessaires et urgentes à l'heure présente, à cause de l'époque où nous vivons, de la crise que nous traversons.

Cette loi entraînera nécessairement des sacrifices financiers considérables, non seulement pour le fédéral, mais aussi pour l'échiquier

provincial. Car je suis convaincu qu'à la fin de l'année, nous aurons tout près de 30,000 vieillards qui en bénéficieraient. J'ai été un des partisans de cette loi, lorsqu'elle a été adoptée à Ottawa par un gouvernement libéral.

Je suis heureux de la présenter, car je vois qu'elle reçoit aujourd'hui l'approbation unanime de la province. De nos jours, la société a des devoirs qu'elle n'avait pas autrefois. Depuis un demi-siècle, elle a fait bien des efforts pour atténuer les misères des infortunés. S'il est une classe qui a besoin d'être secourue à l'heure actuelle, c'est bien celle des vieillards. Le sort des vieillards intéresse tout le monde. Le gouvernement fédéral a compris que le pays devait faire quelque chose pour ceux qui s'acheminent vers leur fin dernière. Rien de plus triste que de voir un homme qui a travaillé pour son pays, qui a travaillé toute sa vie pour accomplir sa mission sur terre, pour donner des fils valeureux à son pays et qui est inquiet du lendemain, à la fin de sa vie. Il ne veut pas être à la charge de ses descendants ou de la municipalité.

Autrefois, les hommes âgés n'entrevoient qu'une alternative: être à la charge de leurs descendants ou à la charge des gouvernements. Plusieurs n'avaient pour perspective que de prendre le chemin de l'hospice des pauvres. À l'heure actuelle, les choses sont changées, et je sais que tous les vieillards attendent la sanction de ce bill qui va leur apporter un peu de bonheur. C'est pourquoi j'ai été heureux, en ma qualité de ministre des Affaires municipales, de présenter cette loi qui fera la joie de bien des foyers en cette province.

Nous avons eu ici une Commission des assurances sociales qui a recommandé un système contributif, mais avec la loi telle qu'elle existe au fédéral, nous ne pouvons pas. Le Parti libéral, pendant deux ou trois ans, ne croyait pas le moment arrivé d'imposer un mode en opération dans la province-sœur. En Ontario, 10 % de la pension est payée par les municipalités. Nous n'avons pas voulu imposer cette charge à nos municipalités, déjà suffisamment grevées. Le chef du gouvernement a déclaré que si Ottawa ne pouvait pas payer toute sa part, la province paierait la différence. Il a aussi déclaré que si le gouvernement d'Ottawa trouvait un moyen pour débarrasser les municipalités de cette charge, trop lourde pour elles, nous passerions la loi immédiatement.

Nous avons constaté que, dans les hospices, il y a un nombre si grand de personnes âgées de 70 ans et plus que des sommes énormes sont dépensées pour leur entretien. À Montréal, un homme qui s'occupe d'hospitalisation m'a déclaré qu'il y a entre 3,000 et

4,000 vieillards nécessiteux dans les hospices de Montréal. On sait que les municipalités payent la moitié de cet entretien. De plus, il y a 1,307 personnes âgées de 70 ans et plus sur la liste des chômeurs nécessiteux de Montréal: on sait que, là encore, la ville contribue à leur entretien. Le gouvernement a cru que l'heure était venue de soulager les municipalités de ce fardeau.

C'est un peu la même chose dans le reste de la province. C'a été le programme du gouvernement à la dernière élection de déclarer que l'heure était arrivée de donner à nos vieillards nécessiteux les bénéfices de la loi des pensions; nous avons trouvé que le moment était arrivé de décharger les municipalités des dépenses qu'elles font pour l'entretien de leurs vieillards de 70 ans et plus, qui sont dans les hospices ou sur les listes de chômeurs.

M. Lesage (Montréal-Laurier): À Montréal, je crois que l'on ne considère pas comme chômeurs nécessiteux ceux qui ont 65 ans et plus, et qui sont sur nos listes.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je regrette beaucoup, mais c'est le renseignement que m'a donné votre surintendant. Et vous constaterez, quand le changement aura été fait, que la ville de Montréal va sauver \$1,500 par semaine, seulement pour les vieillards nécessiteux.

M. Drouin (Québec-Est): Vous dites que vous allez sauver \$1,500 par semaine à Montréal. N'est-il pas vrai que, si le gouvernement avait adopté cette loi plus vite, il y a plusieurs années, on aurait sauvé la même somme pendant autant de semaines?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il n'y a aucun doute. Nous aurions sauvé ce que nous aurions pu. Mais je dis que la loi a été inscrite au programme des dernières élections parce que nous trouvions que la crise ne nous permettait plus d'attendre. Nous avons attendu, croyant que M. Bennett allait remplir sa promesse, mais puisque le fédéral ne peut pas payer 100 %, nous avons décidé de payer 100 % de la part que la province doit payer. C'est un fardeau de \$650,000 que nous enlevons aux municipalités.

(Applaudissements à droite)

Non seulement allons-nous soulager les municipalités, mais nous allons aider considérablement Montréal et Québec, en diminuant leur fardeau de l'assistance publique. Je ne sais pas quelle est la situation de la ville de Québec, mais je suis certain

que le maire qui prépare actuellement son budget, sera heureux de voir soulager le fardeau de sa ville et de se débarrasser des \$420,000 que cette ville doit payer pour l'assistance publique. Nous débarrasserons Montréal et Québec d'une partie de ce que leur coûte l'assistance publique.

Le député de Rouville (M. Barré) disait qu'il voterait pour la loi, à condition qu'elle ne serve pas à des fins politiques. Je puis assurer mon honorable ami, qui a voté quelquefois avec nous sur des mesures favorisant la province et je puis aussi assurer la province qu'avec le mécanisme de l'administration des pensions, il n'y aura aucune possibilité d'ingérence politique.

La Commission des assurances sociales recommandait que le conseil municipal fût le premier à recevoir les requêtes. Bien que les municipalités ne soient pas intéressées par le paiement des contributions, nous avons décidé quand même que le bureau où se fera la première demande pour la pension sera le bureau du conseil de chaque municipalité. Le conseil municipal est indépendant de la politique, et c'est lui qui fera les recommandations. La Commission fournira aux conseils les formules qui devront être remplies par les vieillards.

Le seul sacrifice que nous demandons au conseil, c'est la préparation des formules à être remplies. C'est un léger devoir, et je sais que les municipalités seront heureuses de le remplir, pour aider le gouvernement à donner le plus tôt possible les avantages de la loi. Dans toute municipalité, il y a un greffier, un trésorier, qui peuvent se charger de ce travail. Il y a un bureau organisé pour recevoir le public.

C'est là que nos vieux iront pour demander d'être inscrits. Ils rencontreront là des officiers sympathiques. Nous aurons, à part les conseils municipaux, un officier dans chaque comté ou chaque groupement de comtés, ou dans les villes, selon leur importance, qui recevra les requêtes approuvées par le conseil.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous avons consenti à suspendre les règlements pour aller plus vite. Nous avons passé la première lecture du bill sans tenir compte des avis de résolutions, et il me semble que nous devrions procéder, mais il ne faudrait pas que l'honorable ministre répète ce qu'il a déjà dit et se mette à faire un discours. Les vieillards ont besoin de pension: ce n'est pas des discours qu'ils veulent. Pourquoi ne pas se former tout de suite en comité pour étudier la loi.

(Applaudissements)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Et ils vont en avoir; les vieillards auront leur pension. Le chef de l'opposition voudrait laisser la province sous l'impression que c'est lui qui donne cette pension...

(Applaudissements de la gauche)

... mais ce n'est pas lui, c'est le gouvernement Taschereau.

(Applaudissements à droite)

Le chef de l'opposition prétend qu'il a hâte. C'est justement parce que je veux me hâter que j'explique les grandes lignes de la loi, afin d'en faciliter l'étude en comité.

Le bill pourrait être adopté rapidement.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Oui, dès que le ministre va arrêter de parler!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

J'ai le droit d'expliquer mon bill, et je continue.

Il y a aussi intérêt à ce que la province connaisse, par la presse, les grandes lignes de la loi. Car il y a 25,000 nécessiteux qui sont anxieux de savoir ce qu'ils devront faire. Donc, quand les conseils municipaux auront rempli les formules, celles-ci seront adressées aux officiers chargés de la révision. Quand les formules auront été remplies selon la loi, elles seront envoyées au bureau de la commission, qui jugera en dernier ressort. Cet officier sera plus près des vieillards, et quand il y aura quelques corrections à faire dans les formules, ça ira plus vite que si ces dernières devaient d'abord toutes venir au même bureau. Si nous divisons ce travail entre 90 ou 91 officiers, nous hâterons certainement l'application de la loi. La pension court à partir du moment où le conseil la recommande.

M. Trudel (Saint-Maurice): Est-ce que l'honorable ministre voudrait nous dire le salaire que recevront ces officiers?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Les réviseurs n'auront pas de salaires. Nous leur paierons des honoraires pour chaque cas seulement. Ils recevront tant par examen. S'ils ont des frais de déplacement pour aller faire des corrections ou des enquêtes, nous les leur payerons. Nous voulons protéger le Trésor public. Autrement, la première année, il y aura beaucoup de travail, mais ce travail sera 10 fois moins considérable dès la deuxième année. Ce serait difficile de réduire les salaires: c'est pourquoi nous préférons des honoraires, quand ce travail aura tombé à 110, environ.

M. Ducharme (Laviolette): Cette mesure était recommandée depuis longtemps. Est-ce que l'honorable ministre veut dire que cette mesure qu'il proclame urgente maintenant ne l'était pas il y a deux ou trois ans?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): J'ai compris que c'était une mesure libérale quand l'honorable King l'a présentée la première fois. Il y a longtemps que l'opposition essaie de se faire du capital politique avec cette loi. Mais le gouvernement libéral fait tourner la roue du progrès lorsque le temps est venu.

(Applaudissements à droite)

Aux dernières élections, le gouvernement libéral a promis la pension de vieillesse, sans contribution des municipalités. J'ai toujours été sympathique à cette mesure, et même j'étais prêt à voter la loi avec la contribution de 10 % des municipalités. Tous les libéraux n'étaient pas obligés de partager mon opinion. Plusieurs libéraux se sont dit que, vu la situation financière des municipalités, il y avait peut-être lieu de convaincre M. Bennett de changer d'attitude.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Depuis combien de temps le ministre était-il sympathique à cette loi?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Depuis qu'elle a été adoptée à Ottawa.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Alors, pourquoi croyez-vous que nous n'étions pas sincères quand nous réclamions l'application de la loi?

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je ne dis pas cela. Mais la sincérité peut s'accommoder avec le désir de faire de la politique et d'essayer de réclamer le crédit de ce que font les autres.

(Applaudissements)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): On devrait permettre au ministre d'exposer les grandes lignes de son projet, et ensuite, nous pourrions le discuter en comité plénier. Si nous voulons procéder ce soir en comité, je suggérerais à l'honorable chef de l'opposition de dire à ses gens de laisser parler le ministre et donner ses explications et ne pas l'interrompre à tout propos. Car c'est un feu roulant depuis quelques minutes. Le ministre du Commerce parle pour la province, et il doit pouvoir

exposer son projet sans être soumis à un barrage de questions. Les députés pourront discuter lorsque le bill sera devant le comité.

M. Duplessis (Trois-Rivières): L'honorable premier ministre devrait suggérer à son ministre de nous permettre de nous former en comité plénier immédiatement. Il sait que celui-ci prononce un discours absolument inutile.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Au contraire, je crois qu'il est de l'intérêt général que l'honorable ministre explique les grandes lignes de son projet.

M. Tremblay (Maisonneuve): Le ministre fait un discours politique et la pension de vieillesse est au-dessus de la politique. Je crois qu'il serait mieux...

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Si mon discours est inutile, je vois que je ne suis pas un fils unique en cette Chambre. Si l'opposition veut hâter l'adoption de cette loi, elle prend une mauvaise tactique.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, je proteste, car l'honorable ministre n'a pas droit de dire cela. Nous n'étions pas obligés d'adopter la première lecture du bill suivant l'introduction des résolutions. En vertu des règlements, il n'avait pas le droit de la soumettre ce soir. Mais nous avons suspendu les règlements pour que ça aille plus vite. Le ministre discourt quand les vieillards meurent de faim.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Un discours quand les vieux crèvent de faim...

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Ça fait 15 ans qu'ils meurent de faim et le gouvernement n'a rien fait.

(Applaudissements à gauche, cris de la droite)

M. Cliche (Beauce): Je proteste et je crois que la loi devrait avoir un effet rétroactif au 25 novembre.

(Rires et applaudissements)

M. l'Orateur: Il n'y a aucun point d'ordre devant moi, car le député de Beauce (M. Cliche) n'a pas attiré l'attention de l'orateur qui a la parole comme il devrait le faire.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Je défie les oppositionnistes de nous montrer un cas où les vieillards sont morts de faim. En disant cela, c'est de l'électoratisme que vous faites. Je ne connais pas un seul enfant qui ait laissé mourir ses parents de faim, dans notre province.

Lorsque les enfants ne pouvaient pas aider leurs parents, les institutions s'en chargeaient. L'opposition n'a pas le droit de dire que nous avons laissé mourir des vieillards de faim dans la bonne vieille province de Québec et que les autorités religieuses et civiles se sont désintéressées à ce point. (Applaudissements à droite)

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Oui, à la soupe.

M. l'Orateur rappelle à l'ordre le député de Montréal-Sainte-Marie et lui demande de respecter les règlements.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Je les respecte en autant qu'on respectera nos vieux.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Nous les avons toujours respectés. La loi ne supprime pas le devoir naturel des enfants envers leurs parents. Dans Québec, les fils ont à cœur de soutenir leurs vieux parents et, quand ces fils sont dans l'impuissance de le faire, les autorités y voient. L'opposition veut essayer de faire croire qu'il y en a qui sont abandonnés, au point de souffrir de la faim.

Je blâme l'opposition d'essayer, pour faire de l'électoratisme, de faire croire que nous avons laissé mourir de faim ceux de 70 ans et plus, dans notre province. Nous avons eu un système pour aider nos vieux et nos vieilles; nous aurons maintenant un système préférable, mais cela ne veut pas dire que nous n'avons rien fait jusqu'ici. Il y a un nombre considérable de vieillards qui vivront mieux avec leur pension qu'ils n'ont jamais vécu dans leur vie.

(Applaudissements)

Je suis aussi convaincu que les gens soignés par les religieuses voudraient continuer à recevoir ces soins. Dans ma propre ville, Saint-Hyacinthe, 500 personnes âgées occupent les institutions environnantes.

M. Ducharme (Laviolette) et M. Pouliot (Missisquoi) posent une question ensemble.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Pas en duo, en solo.

(Rires)

M. Pouliot (Missisquoi): Si personne n'est mort de faim, n'est-il pas vrai que les citoyens, les fils et les institutions ont dû s'imposer de lourds sacrifices?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

C'est ce que je viens de dire. On s'est soumis, chez nous, à un devoir imposé par le droit naturel, pour lesquels je les félicite. Dans nos familles, on a assez d'orgueil pour ne pas envoyer son père à l'hospice. Je félicite les fils qui ont aidé, et je suis certain qu'ils continueront à agir ainsi, même après l'application de la loi sur la pension de vieillesse.

Avec la pension, nous remplacerons les sacrifices qui n'ont pu être faits. Nous aurons un système préférable à tout ce qui s'est vu jusqu'ici, parce que, dans le passé, on séparait les vieux époux. Avec la loi, les personnes qui voudront continuer à demeurer sous les toits hospitaliers qui les ont protégées auront le droit de transporter leur pension à la communauté religieuse. Dans le cas des vieux couples qui préféreraient terminer ensemble leur carrière, ils retireront \$480 par année; ce sera l'aisance relative, par comparaison avec le passé. Ils verront des jours ensoleillés.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre voit du soleil le soir.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Le chef de l'opposition ignore que, depuis l'avance de l'heure, les jours où la température est favorable, on voit le soleil le soir. Nous en aurons encore du soleil, car ce qui s'est passé cet après-midi et ce soir nous annonce un beau lendemain.

(Applaudissements à droite)

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Le peuple est fatigué de ces affaires-là.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

N'empêche que c'est le député de Sainte-Marie⁸ qui disait dans un discours - je m'en rapporte à ses paroles dans *Le Devoir*: "On n'a pu rien, on ne peut rien faire."

(Rires)

On dit à gauche que l'on est prêt à adopter la loi et que nous voulons la retarder. Pourtant, nous avons le temps d'exposer la loi, car elle doit être soumise au Conseil législatif, qui ne se réunira pas avant une semaine.

J'allais donc dire que la Commission sera composée de trois commissaires. Nous avons songé

à ne nommer que deux membres, mais comme nous sommes privés de voir les conseils contribuer au paiement des déboursés, nous serions privés d'une enquête approfondie de ce côté. En Ontario, il n'y en a que deux, mais ils ont moins de travail. Là, les municipalités payent 2/5 de la différence, et elles doivent procéder pour elles-mêmes à des enquêtes, ce dont ne jouira pas le gouvernement de Québec.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Vous ne l'avez jamais su, ce que vous faites.

M. l'Orateur: À l'ordre! À l'ordre!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): On me dispensera de répondre à une telle remarque.

En Ontario, les commissaires fournissent leur travail gratuitement. C'est le sous-ministre qui est à la tête du bureau des pensions, et il ne reçoit comme tel, aucun salaire. Il y a ensuite un employé qui est payé comme chef des inspections. Le deuxième commissaire touche un traitement, dans notre province; nous ne savons pas encore exactement ce que nous ferons.

Je ne pourrai demander au gouvernement de désigner mon sous-ministre, puisqu'il est à sa pension. Dans le but d'économiser, nous nous servirons autant que possible des inspecteurs du chômage dans mon département, d'autant plus que ces employés sont exposés à perdre leur place quand le chômage disparaîtra, avec notre nouveau système. Je veux assurer à ces inspecteurs une situation stable. Je veux que les employés du chômage soient eux-mêmes intéressés à faire disparaître le chômage.

On nous demandera, sans doute, quelques statistiques sur les dépenses que cette loi entraînera. J'ai fait préparer des chiffres par mon statisticien en chef. En 1931, l'Ontario avait une population de 3,431,683 âmes et Québec de 2,874, 255. Ceux qui étaient alors âgés de plus de 70 ans, en Ontario, étaient au nombre de 141,383, soit une moyenne de 4.12. À Québec, ils étaient au nombre de 83,495, soit 2.90. En Ontario, on avait une moyenne de 4.12, ce qui voudrait dire que la longévité est meilleure là-bas. En 1936, la population de Québec est de 3,110,000. On compte 90,383 personnes âgées de 70 ans et plus, ce qui veut dire que 26,345 personnes bénéficieront de la loi, si nous nous fondons sur les chiffres de l'Ontario. En raison de certains facteurs, nous aurons 13 % de plus, soit 30,042 personnes qui bénéficieront des pensions en 1936.

En Ontario, il y a 54,550 pensionnaires; ces pensions coûtent environ \$10,800,000, en tout. Le

gouvernement provincial paie 15 % des pensions, et les municipalités, 10 %. Un mois coûte au fédéral \$675,000, au provincial \$135,000 et aux municipalités une somme de \$90,000. Ceci représente une contribution annuelle de \$1,080,000 pour les municipalités, et je dis qu'avec notre système, la province fera économiser environ 3/4 de million aux municipalités. C'est une somme très appréciable à l'heure actuelle.

Messieurs, je crois avoir exposé les grandes lignes de ce projet. On peut se demander où le gouvernement va prendre les mesures nécessaires pour le paiement du lourd fardeau qu'il assume. Nous prendrons l'argent, dont nous aurons besoin, en économisant sur des dépenses écrasantes et inutiles que nous faisons pour le chômage avec les secours directs. La plupart des \$21,000,000 donnés en secours directs ne rapportent rien aux gouvernements ni aux municipalités. Nous allons essayer de changer ce système désastreux.

Je compte, lorsque je présenterai le plan pour régler le chômage, lorsque je soumettrai les amendements à la loi, sur toutes les bonnes volontés de la loyale opposition de Sa Majesté et que nous rencontrerons le concours de tous les députés. C'est une loi de salut public qui devra être étudiée à fond et dont les différentes dispositions devront être approuvées et supportées par les membres de l'opposition aussi bien que par ceux du gouvernement. Il faut bien admettre que si tout le monde crie "mort aux secours directs", on n'a encore rien tenté pour leur donner le coup de mort. Je compte qu'avec le concours de tous les députés intéressés à leurs villes, à leurs comtés et à leur province, notre loi apportera les mesures nécessaires.

C'est sur le support plus ou moins unanime que je fais reposer le succès de mon plan. Ces mesures ne sont pas nouvelles, si tant est qu'elles le sont dans la province, dans le pays et même aux États-Unis. Elles ont été tentées avec succès dans plusieurs pays d'Europe. Je suis convaincu que nous obtiendrons ici les mêmes merveilleux résultats remportés ailleurs. Avec ce système, non seulement nous donnerons à l'ouvrier le coût de son pain gagné honorablement, mais nous diminuerons les dépenses considérables que nous faisons pour les secours directs. Le système sera changé.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je soulève un point d'ordre. Je ne veux pas interrompre le ministre, mais il est rendu dans le chômage. Il s'agit pourtant des pensions de vieillesse. Je comprends que le ministre a reçu des instructions de tuer le

temps. Ça fait cinq fois qu'il nous parle de formules. Les formules ne valent rien ici. Travaillons. Que le gouvernement soit donc sérieux: nous sommes prêts à étudier la loi.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Je n'ai jamais voulu tuer personne, moi, contrairement à certains membres de l'opposition. Je ne suis pas aussi féroce que l'opposition, qui a voulu tuer le gouvernement avec des mots depuis un an, mais elle n'a pas réussi.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous ne voulons pas tuer le gouvernement avec des mots, nous avons voulu débarrasser la province des maux dont le gouvernement l'afflige.

(Applaudissements à gauche)

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Elle a manqué son coup.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

J'ai le droit d'expliquer que les deniers dont nous avons besoin, nous allons essayer de les prendre en diminuant les dépenses actuelles du gouvernement.

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est nous qui avons dit cela.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Les citoyens sont intéressés à ce que nous n'augmentions pas les taxes et les dettes. J'espère qu'ils seront heureux d'apprendre que nous diminuerons les dépenses. Je crois que je réussirai à payer en très grande partie les sommes additionnelles que nous aurons à emprunter temporairement du Trésor, pour payer à chaque vieillard de plus 70 ans la pension.

Les pensions coûteront à peu près \$2,000,000 par année. Il y aura des économies à réaliser dans le département du secrétaire provincial, lorsqu'il y aura moins de vieillards dans les hospices, en faisant cesser les paiements que le département a à faire aux hospices, conjointement avec les municipalités; ce sera même une économie assez considérable. Nous payons pour l'hospitalisation des vieux \$351,517.99 dans la province. Je crois que la majeure partie de cette somme est payée à des personnes âgées de 70 ans et plus. Nous ferons donc une économie substantielle de ce côté.

Si nous ajoutons les économies que nous réaliserons en changeant notre système d'aide aux chômeurs et l'assistance publique, je crois que la

province n'aura pas de trop grand sacrifice à faire. Nous trouverons la plus grande partie de ce que la province aura à payer pour les pensions. C'est pourquoi je dis que l'heure est arrivée d'adopter la loi de pensions de vieillesse. Nous pouvons envisager la situation sans exiger des municipalités une contribution qui s'élèverait à \$750,000, si nous établissions le système ontarien. Je crois que tous ceux qui s'intéressent au sort des municipalités remercieront le gouvernement.

Je crois avoir démontré, messieurs, que le gouvernement n'a rien négligé pour protéger les vieillards. Je crois donc avoir démontré que le gouvernement libéral est à la hauteur de ses obligations et des saines réformes jugées nécessaires pour rendre service aux nécessiteux. Cette loi est une loi progressive et ce n'est pas la première du genre que le gouvernement adopte dans l'intérêt des déshérités. Je suis heureux d'en avoir été le proposeur, et je suis assuré que, pour son adoption, nous aurons le concours de toute la Chambre.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre a parlé durant une heure et demie⁹. Ce n'est pas long pour lui, mais c'est long pour les vieillards qui attendent.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

C'est long pour vous autres.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je ne dirai qu'un mot. Je demande qu'on procède immédiatement en comité.

La motion est adoptée.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)

propose, selon du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 5 concernant les pensions de vieillesse.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité¹⁰:

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) propose: 1. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra conclure toute convention avec le gouverneur

général en son conseil relative à un système général de pensions de vieillesse dans cette province, conformément aux dispositions de toute loi du Parlement du Canada, déjà édictée ou qui pourra l'être concernant les pensions de vieillesse, et des règlements adoptés en vertu de toute telle loi, et pour le paiement trimestriel par le gouvernement du Canada à la province d'un montant égal à soixante et quinze pour cent ou plus de la somme nette versée par la province pour pensions de vieillesse, durant le trimestre précédent, en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

2. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement de pensions de vieillesse aux personnes désignées et selon les conditions statuées par toute loi du Parlement du Canada, déjà édictée ou qui pourra l'être relativement aux pensions de vieillesse et par les règlements adoptés en vertu de toute telle loi.

3. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, aux fins de la loi qui accompagne les présentes résolutions, nommer un officier pour chaque municipalité de comté ou pour un groupe de municipalités de comté ou pour tout autre territoire défini.

4. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra aussi créer une commission, composée de trois membres, désignée sous le nom "Commission des pensions de vieillesse, de Québec", laquelle Commission siègera et tiendra ses séances à l'endroit ou aux endroits, dans la province, que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera; que l'un des membres de la Commission sera nommé président et un autre président suppléant par le lieutenant-gouverneur en conseil; que dans le cas d'absence du président ou de son incapacité d'agir, le président suppléant exercera les attributions du président; que lorsque le président suppléant aura agi pour le président, il sera présumé avoir ainsi agi en l'absence ou à cause de l'incapacité d'agir du président; que la Commission décidera à la majorité des voix, et, s'il y a partage des voix, le président aura un vote prépondérant; que deux commissaires formeront quorum, et que, au cas de vacance ou de vacances, parmi les membres de la Commission, par décès, destitution ou autrement, ladite Commission n'en sera pas pour cela dissoute, mais le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer une ou d'autres personnes pour remplir toute telle vacance ou vacances.

5. Que la rémunération des officiers et des commissaires nommés en vertu des résolutions qui précèdent sera celle que le lieutenant-gouverneur en

conseil déterminera et que les dispositions de la résolution 11 s'appliqueront au paiement de telle rémunération.

6. Que, lorsqu'un pensionnaire sera propriétaire d'un intérêt dans une maison d'habitation où il réside et que le ministre des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, pour la couronne aux droits de la province, acceptera un transfert à lui fait de cet intérêt, la pension payable au pensionnaire ne sera soumise à aucune réduction relativement à la valeur annuelle de cet intérêt, mais le ministre pourra, lors du décès du pensionnaire ou lorsqu'il aura cessé de se servir de cette maison d'habitation comme lieu de sa résidence, vendre l'intérêt du pensionnaire dans tel immeuble et retenir, à même le produit de cette vente, le montant de tous les versements effectués au pensionnaire à titre de pension en plus de la somme qu'il aurait reçue si ledit intérêt n'eût pas été transporté au ministre, ainsi que l'intérêt sur lesdits versements au taux de cinq pour cent par année capitalisé annuellement.

7. Que le ministre aura le droit de recouvrer à même la succession d'un pensionnaire décédé, à titre de dette payable par ce dernier à la couronne, la somme des versements de pension remis au pensionnaire, de temps à autre, ainsi que l'intérêt au taux de cinq pour cent par an capitalisé annuellement.

8. Que nulle réclamation ne devra être faite par le ministre pour le recouvrement de cette dette, directement ou indirectement, à même une partie quelconque de la succession d'un pensionnaire qui écherra par testament ou *ab intestat* à tout autre pensionnaire ou à une autre personne qui, depuis la concession de cette pension ou pendant les trois dernières années durant lesquelles cette pension aura été payée, aura régulièrement contribué au soutien du pensionnaire par versements d'argent ou autrement, dans une mesure que le ministre jugera raisonnable en tenant compte de la situation financière de celui qui aura ainsi contribué.

9. Que, sauf lorsqu'ils seront incompatibles avec les dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions, ou de toute loi fédérale de pensions de vieillesse servant de base à un arrangement visé par l'article 2 de la loi qui accompagne les présentes résolutions ou avec les dispositions des règlements adoptés en vertu de toute telle loi, le lieutenant-gouverneur en conseil aura le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'adopter, de temps à autre, tels arrêtés et règlements qu'il estimera nécessaires ou opportuns pour la mise à exécution de ladite loi qui accompagne les présentes résolutions, et que, sans restreindre la

généralité des termes ci-dessus, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, pourra adopter des règlements pour:

a. Prescrire la forme et le mode de transmission de la demande de pension et les preuves qui devront accompagner cette dernière;

b. Déterminer la procédure à suivre par et devant l'officier qui considère des demandes de pension en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions et celle par la Commission des pensions de vieillesse, de Québec;

c. Réglementer quant à l'époque et au mode de paiement des pensions accordées en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions; toutefois aucun chèque émis en faveur d'un pensionnaire ne pourra être payé à moins que son endossement ne soit certifié par un ministre du culte, un juge de paix, un membre d'un conseil municipal, ou un commissaire de la Cour supérieure;

d. Pouvoir, en sus de celle prévue à l'article 12 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, à la notification, au cas du décès d'un pensionnaire, ou de tous changements survenus affectant ses droits de pensions;

e. Pourvoir au paiement d'une pension ou partie d'icelle accordée en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions avec le consentement du pensionnaire, à toute personne, association ou corporation qui s'occupe ou est responsable de l'entretien et de la garde de toute personne à qui une telle pension est accordée.

10. Que les employés jugés nécessaires pour le bon fonctionnement de la loi qui accompagne les présentes résolutions pourront être nommés et leur salaire fixé conformément aux dispositions de la loi du service civil (Statuts refondus, 1925, chapitre 10) ou de la loi du service civil extérieur (Statuts refondus, 1925, 10A) selon le cas, et que les dispositions de la résolution 11 qui suit s'appliqueront au paiement desdits salaires.

11. Que les montants que la province de Québec pourra être appelée à dépenser en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront pris à même les deniers votés chaque année par la Législature à ces fins, et au cas où ils ne seraient pas votés et au cas où le crédit voté serait insuffisant, lesdits montants seront pris à même les fonds consolidés du revenu; que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, s'il le juge à propos aux fins de rembourser le fonds consolidé des montants payés à même ce fonds ou de payer tous ou partie des sommes requises pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions,

autoriser le trésorier de la province à contracter un ou des emprunts, au moyen de bons ou de rentes inscrites émises sur le crédit de la province, et que ces bons ou rentes inscrites seront émises au taux d'intérêt, pour le temps, dans la forme et pour le montant que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera et seront payables, intérêts et principal, au temps et aux endroits qu'il indiquera.

12. Que toute personne préposée à l'enregistrement des naissances, mariages ou décès requis par le Code civil doit, pour chaque décès enregistré d'une personne âgée de soixante et dix ans ou plus, aviser le ministre de tel décès dans le délai et en la forme qu'il détermine. Le ministre peut fixer une rémunération pour cet avis.

13. Que le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à étendre aux aveugles âgés de plus de quarante ans le bénéfice de la présente loi au cas où le gouvernement fédéral adopterait un amendement à la loi des pensions de vieillesse permettant aux personnes souffrant de cécité totale de réclamer le bénéfice de cette loi dès l'âge de quarante ans révolus.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si j'ai bien compris, l'honorable ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) a dit que rien ne pressait parce que le Conseil législatif ne siégera pas avant la semaine prochaine? Si nous avions procédé avant, la loi aurait pu venir au Conseil cette semaine.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le Conseil...

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est à l'honorable ministre que je me suis adressé. Je vois que l'honorable premier ministre n'a pas confiance en son ministre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai confiance en lui et non en vous. Le Conseil législatif a siégé cet après-midi et s'est ajourné à mardi ou à mercredi prochain.

M. Duplessis (Trois-Rivières): (Narquois) Je proteste, M. le président, contre les méthodes du premier ministre pour déprécier son collègue, et de ne pas le laisser répondre à une question aussi simple. Le Conseil législatif s'est ajourné à la semaine prochaine. Pourquoi alors n'avoir pas suivi notre suggestion et suspendre le débat sur l'adresse pour voter cette loi: le bill serait adopté et sanctionné à l'heure qu'il est.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous avons déjà répondu à cela. L'honorable chef de l'opposition manque d'imagination. Ça fait 20 fois qu'il répète la même chose.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il n'est guère besoin d'imagination avec le gouvernement. Il faut souvent répéter la même chose au gouvernement.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) sort de la Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre ne devrait pas s'en aller, nous discutons une loi qui peut l'intéresser. Il devrait rester avec nous.

Mais il est une chose que je voudrais bien savoir: en 1927, lorsque la pension de vieillesse a été adoptée par le gouvernement fédéral, le gouvernement trouvait que cette loi eût été antisociale, anticonstitutionnelle, une loi mal faite, une loi mal bâtie, etc. Et le secrétaire provincial, qui alors n'avait pas rien qu'une voix, résultat de deux zéros, disait que ladite loi était contre nos traditions, contre notre Code civil, une loi antisociale, antichrétienne... Comment se fait-il qu'il la trouve si bonne aujourd'hui?

Une voix de l'opposition: Plus fort, on n'entend rien.

M. Tremblay (Maisonneuve): Quel silence impressionnant!

Une autre voix de l'opposition: Plus fort, on n'entend rien!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je comprends que le ministre n'est pas capable de répondre, non plus que son second, le premier ministre. Le ministre dit qu'il était en faveur de cette loi. Je voudrais savoir comment il se fait que le gouvernement est tellement peu renseigné sur cette loi, votée par Ottawa depuis 1928, que l'honorable ministre du Commerce a été obligé d'aller se renseigner à Toronto au mois d'avril seulement, après avoir retardé de trois mois pour convoquer la session.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je n'ai pas la science infuse comme le chef de l'opposition, moi. Les membres du gouvernement doivent aller se renseigner. J'irai partout dans le monde où je pourrai obtenir des renseignements pour rendre service aux vieillards de ma province, et à mes compatriotes. Un homme en a toujours à

apprendre, et quant à moi, j'en ai aussi toujours à apprendre. Je suis dans la catégorie de ces gens-là.

On m'a donné à Toronto des renseignements très intéressants. Je voulais savoir les meilleures méthodes de fonctionnement de la loi. Je voulais aussi avoir leurs formules nécessaires à la mise en application de la loi, et voilà pourquoi nous avons pu la préparer en une semaine quand il aurait fallu peut-être 6 mois, s'il avait fallu tout faire par nous-mêmes. C'est pour les vieillards de la province que je suis allé à Toronto.

Je suis allé là-bas pour hâter la mise en vigueur de la loi. J'y retournerai chaque fois que ce sera nécessaire. C'est en profitant de l'expérience des autres que nous faisons de bonnes lois. J'ai été admirablement reçu. Et n'en déplaise à mon honorable ami, je retournerai encore au beau pays de M. Hepburn. Et j'espère que nous aurons l'occasion de lui rendre la réciprocité. Car je ne connais pas de pays au monde qui n'ait pas à apprendre de ses voisins. C'est ainsi que nous arriverons à faire les lois les meilleures.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre a dit qu'il était prêt à aller partout. Ça se voit. Et il l'a prouvé on sait comment. Il dit aussi qu'il n'a pas la science infuse et ça paraît surtout quand les idées sont confuses. C'est une admission qu'il faut signaler, car elle est rare de l'autre côté.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): C'est un péché véniel que je fais.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Évidemment! Car le péché comportant la responsabilité, le ministre ne peut pas en faire de grands. Tout près de neuf ans que la loi est passée, le gouvernement songe à se renseigner. Il n'avait qu'à faire venir la loi d'Ontario qui diffère, sauf erreur, de la nôtre. En Ontario, les demandes de pensions de vieillesse sont soumises à des magistrats au lieu d'une commission gouvernementale à base de patronage, comme on veut le faire ici.

Le ministre dit qu'il est allé en Ontario et qu'il s'est inspiré des principes qui animent M. Hepburn. Quand il a dit cela, j'ai vu sursauter le premier ministre. Ce voyage au beau pays de M. Hepburn est sans doute un sursaut d'indépendance de la part de l'honorable ministre, et une invitation au chef du gouvernement d'avoir à laisser ses directorats de compagnies que dénonce le premier d'Ontario. En dépit de ses dissertations, le ministre est allé se renseigner à Toronto huit mois après l'adoption de cette loi par le fédéral.

Il dit que la loi à l'étude ne ressemble pas à celle d'Ontario. Pourquoi la loi n'est-elle pas plus claire et plus formelle et dire que le gouvernement "devra" payer les pensions? L'honorable ministre voudra-t-il me dire pourquoi on veut mettre l'administration de la loi sous le contrôle d'une commission? Ces pensions ne devraient pas être payées par des commissions; nous avons trop de commissions à patronage dans cette province: Commission des liqueurs, des opérations forestières, municipales, des bûcherons, des eaux courantes, de l'électricité etc., etc., etc. Et ce sont toutes des commissions à base de patronage, en vue du patronage. Qu'on accorde la pension de vieillesse sans la conditionner au patronage.

Pourquoi ne pas remettre cela aux tribunaux plutôt que d'en faire une question de patronage? Je n'admets pas qu'un gouvernement puisse faire du patronage sur une question aussi importante. Il me semble que le pouvoir d'accorder une pension aux vieillards de cette province devrait être l'apanage exclusif d'un organisme indépendant de la politique. Seuls les tribunaux offrent toutes les garanties nécessaires d'indépendance. D'ailleurs, je crois que l'Ontario laisse à ses magistrats le soin d'accorder la pension à ceux qui en ont besoin.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Le chef de l'opposition m'accuse d'être allé me promener. Je me félicite d'y être allé. Il aurait dû aller à Toronto, lui aussi; il ne se serait pas trompé comme il vient de le faire ce soir: les pensions en Ontario sont adjudgées par une commission et non par les magistrats. Il aurait dû faire venir la loi au moins. Il (l'honorable M. Bouchard) lit quelques articles de la loi ontarienne. La seule différence, c'est que nous avons trois commissaires au lieu de deux.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ce n'est pas une raison pour exposer nos vieillards à subir les tracasseries politiques d'un organisme de patronage. L'un des défauts du gouvernement, c'est de faire de la politique avec tout et même rien. Des fois, on fait des ministres avec rien.

Il (M. Duplessis) demande à voir le volume. Le livre est de 1929, dit-il, et nous sommes en 1936. J'affirme qu'il y a eu, il y a deux ou trois ans, un projet de loi soumis à la Législature ontarienne qui décidait que les demandes de pension seraient soumises à un magistrat. Je ne puis affirmer pour l'instant, si ce projet a été poussé jusqu'au bout. Je vais faire des recherches d'ici à demain. Mais j'affirme que, si l'Ontario a une commission, ce n'est pas une raison

pour notre province de ne pas remettre cela aux tribunaux et d'exposer nos vieillards à subir les tracasseries politiques d'un organisme de patronage.

L'un des défauts du gouvernement, c'est de faire de la politique avec tout, et même avec rien. Des fois, on fait des ministres avec rien. Le gouvernement devrait mettre de côté son système de commissions. J'ai fait des recommandations du même genre sur la loi de l'assistance publique. Je dis qu'il ne devrait pas y avoir de commission gouvernementale pour accorder les pensions.

M. Cliche (Beauce): Cette loi devrait avoir un effet rétroactif.

Une voix à droite: Même pour ceux qui sont morts?

M. Cliche (Beauce): Elle devrait commencer au moins du 25 novembre dernier, puisque c'est le résultat des élections qui a enfin décidé le gouvernement.

M. Hamel (Québec-Centre) demande au ministre s'il a fait des démarches auprès du gouvernement d'Ottawa, pour savoir si l'on établira un système de pension à base contributoire.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je n'ai pas songé à m'en enquérir. Ce système, sans doute fort bon, est difficile de réalisation, à l'heure présente où la crise sévit trop rudement.

M. Drouin (Québec-Est): Quel est le ministère qui contrôle cette loi en Ontario?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le ministère de la Santé.

M. Drouin (Québec-Est): Depuis que la loi est en vigueur, le fédéral a payé \$56,000,000 aux vieillards des autres provinces, or, nous contribuons pour 30 % de l'impôt fédéral: nous avons donc perdu \$18,000,000 pour ne pas avoir adopté cette loi plus tôt et contribué à faire le bonheur des autres. Est-ce que le gouvernement a fait des démarches pour se faire rembourser ces \$18,000,000?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Si nous avons eu ces pensions, nous aurions payé \$4,000,000 par année, non pas seulement le tiers, mais aussi notre part, 25 %. Cela ferait \$20,000,000 en cinq ans.

M. Drouin (Québec-Est): Vous ne répondez pas. Je demande au ministre de ne pas chercher d'échappatoire et de répondre à ma question.

M. Tremblay (Maisonneuve): Est-ce que le ministre est au courant que les provinces de l'Ouest viennent de se faire payer \$6,500,000 pour une mévente de récolte? Comme cet argent vient de l'est, nous n'avons pas à nous gêner, il semble. Le précédent est donc établi et le gouvernement pourrait y aller sans crainte.

M. Drouin (Québec-Est): Nous voudrions avoir une réponse.

M. Trudel (Saint-Maurice): Le gouvernement s'est-il assuré de la constitutionnalité de cette loi? Serons-nous assurés que le secrétaire de la province (l'honorable M. David) et les autres ministres qui ont condamné la loi comme antisociale et mal faite n'iront pas au moins attaquer la validité de la loi?

(Rires)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre devrait répondre. Le secrétaire provincial, quand il avait plus d'une voix, a toujours prétendu que cette loi était anticonstitutionnelle, antisociale et antichrétienne: est-ce qu'il va la poursuivre devant les tribunaux? Le premier ministre affirmait que la loi était inconstitutionnelle, mal faite, etc. En 1928, le premier ministre disait, lorsque c'est nous qui proposons la loi, en réponse à une motion de M. Arthur Sauvé, qu'elle n'avait pas de bon sens,

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ah non! Je n'ai jamais dit cela.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je l'ai entendu de mes propres oreilles. Le premier ministre sait qu'il en est autrement. Mais aujourd'hui, cette loi qui était, d'après le premier ministre, si malsaine, dangereuse, qui a pris neuf ans à venir, est enfin venue. Mais nous avons perdu \$18,000,000. Le premier ministre veut-il faire rembourser la province?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je ne réponds pas, afin de hâter l'adoption de la loi pour répondre aux désirs de l'honorable chef de l'opposition en supprimant les paroles pour hâter le vote. Le ministère travaille; la misère est à nos portes et l'opposition placote.

(Applaudissements à droite)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quel aveu! La législation présentée est tellement nébuleuse que le meilleur moyen de la passer, c'est de ne pas l'examiner.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): (Moqueur) Pendant ce temps, comme vous disiez, les vieillards crèvent.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'en connais des vieillards qui ne crèvent pas de faim, mais qui coûtent bien cher à la province.

(Applaudissements à gauche)

Le Conseil législatif est ajourné à mercredi prochain. Nous étions prêts à voter la loi immédiatement, mais puisqu'il faut maintenant attendre, nous allons étudier la loi plus au long, d'ici là.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il n'a pas terminé l'examen des résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que le comité siége de nouveau à la prochaine séance.

La séance est levée à 11 heures.

NOTES

1. *Le Devoir* du 30 avril 1936, à la page 9, dit "à 9 heures et quart".

2. *Le Devoir* du 30 avril 1936, à la page 9, dit 8 heures.

3. Joseph-Alphida Crête (1890-1964), député libéral de Laviolette de 1931 à 1935.

4. Alexandre Gaudet (1870-1961), député libéral de Nicolet de 1933 à 1936.

5. D'après *L'Événement* du 30 avril 1936, à la page 12, 185 voteurs et 188 votants.

6. *L'Action catholique* du 30 avril 1936, à la page 9, écrit 2,500 noms.

7. *Le Canada* du 30 avril 1936, à la page 8, fait dire cette réplique par le député de Laviolette (M. Ducharme) et fait dire la réplique suivante de ce député par le député de Saint-Maurice (M. Trudel).

8. *Le Devoir* du 30 avril 1936, à la page 7, dit que c'est le député de Saint-Henri qui aurait prononcé ces paroles.

9. *L'Action catholique* du 30 avril 1936, à la page 10, écrit 1 h 25.

10. La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence du député de Rivière-du-Loup (M. Casgrain), selon *L'Événement* du 30 avril 1936, à la page 12.

Séance du jeudi 30 avril 1936

Présidence de l'honorable L. Dugas

La séance est ouverte à 3 h 15.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Rapports de comités:

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 120 concernant la succession de feu James McCready.

Questions de privilège:**Grève à la Wabasso de Trois-Rivières**

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y a sept ou huit mois ou plus, les ouvriers de la filature Wabasso à Trois-Rivières ont senti le besoin de se mettre en grève. Ils se plaignaient des conditions de travail et jugeaient leurs salaires insuffisants. Le gouvernement a envoyé sur les lieux un employé du ministère du Travail qui n'a été visible que le lendemain et qui ne montra que peu de zèle véritable, pour des raisons que le gouvernement sait. Les ouvriers de Trois-Rivières, respectueux de l'ordre, sont retournés au travail. Ils espéraient que leur condition changerait, mais ils furent promptement déçus.

L'automne dernier, la compagnie n'ayant rien fait et le directeur de la manufacture manifestant une tyrannie inconcevable, ils se sont de nouveau mis en grève. Encore là, ils essayèrent d'obtenir l'intervention du gouvernement provincial, mais ne le purent. Leurs efforts furent vains. La commission Turgeon a alors été nommée et vint siéger pour entendre le cas de la Wabasso. Il a été établi qu'une grande partie des réclamations des ouvriers étaient justifiées. On y a prouvé des abus révoltants.

Je reçois aujourd'hui une autre lettre d'un ouvrier de Trois-Rivières qui me déclare que les conditions de travail sont encore insupportables et qui m'apprend que rien n'a changé.

Il n'y a pas de raison de tolérer ces choses, de laisser traiter ainsi la population ouvrière qui forme la majorité de la population de Trois-Rivières, et sur les épaules de qui retombe le fardeau des taxes que des compagnies, comme la Wabasso Cotton, ne payent pas.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Est-ce que l'honorable juge Turgeon n'a pas fait enquête à Trois-Rivières?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Oui, mais ça n'a pas changé. Il y a là un M. Whitehead, le gérant, qui agit comme un "kaiser", comme s'il n'était responsable à personne. Devant les provocations qu'ils endurent subir, si les ouvriers ne se sont pas révoltés, c'est qu'ils respectent l'ordre. Si la population de Trois-Rivières, je dis la population ouvrière n'était pas si respectueuse de l'ordre, nous aurions des troubles sérieux chez nous. Je crois que c'est le devoir du gouvernement d'intervenir et de faire quelque chose pour que ces gens soient mieux traités.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mon ami, l'honorable chef de l'opposition, traite d'une question qu'il connaît bien avec des renseignements que je n'ai pas; c'est une question qui m'est quelque peu obscure.

Je sympathise avec les ouvriers trifluviens. Je comprends qu'il y a eu une enquête - la commission Turgeon a fait enquête - et qu'elle soumettra son rapport.

Dès qu'il sera communiqué, nous en prendrons connaissance. Mon collègue du Travail aurait peut-être quelque chose à répondre là-dessus. Il n'est pas ici dans le moment, mais je puis assurer mon collègue que nous verrons ce qui en est et, si le gouvernement peut faire quelque chose pour aider l'ouvrier de la Wabasso, il le fera certainement. Nous ne retarderons pas.

Explications sur des faits publiés:**Article de L'Événement**

M. Cliche (Beauce): Le rapport du journal *L'Événement* de ce matin, au sujet de mes remarques d'hier n'est pas exact. J'ai déclaré que la loi des pensions de vieillesse devrait être rétroactive.

Hull

M. Caron (Hull) dit être poussé à défendre sa ville. J'ai vu dans un journal de chez nous qu'un certain M. Church avait lancé quelques attaques contre la ville de Hull. Je désire me lever aujourd'hui pour déclarer qu'il y a mieux dans Hull que ce que peut prétendre ce monsieur.

M. Church, député conservateur de Toronto Broadview a apparemment dit à la Chambre des communes, lors d'une discussion au sujet du chômage: "nous pouvons nous asseoir ici dans un édifice de \$18,000,000 en tant que membre, avec certains droits et privilèges et nous pouvons regarder de l'autre côté de la rivière des Outaouais et regarder les taudis de Hull, qui sont dix fois plus laids que ceux que j'ai vus à New York".

Si je consulte le dictionnaire, je vois que les "slums" sont des mansardes. Il veut faire passer la ville de Hull pour un trou, et je proteste contre ses remarques. Son attaque porte à faux, est injuste; je ne l'endure pas. Notre ville a été bâtie péniblement par des ouvriers peu fortunés, mais, si elle est pauvre, elle est aussi propre que n'importe quelle ville du Canada.

Les taudis de Hull ne sont pas plus délabrés que ceux des autres villes. Il s'agit de l'acte d'un fanatique, d'un francophobe et d'un puritain qui nous critique pour faire oublier ses erreurs. Si, dans le passé, nous avons fait des erreurs et que Hull a l'aspect qu'il prétend, c'est parce nous avons reçu ces fanatiques d'Ontario qui venaient boire chez nous.

Questions et réponses:

O.-A. Bériau

L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay) complète une réponse donnée par le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Godbout), la veille, au sujet de la période de temps pendant laquelle M. O.-A. Bériau a été à l'emploi du gouvernement provincial.

Le ministre de l'Agriculture, dit-il, a donné ce qui se rapporte au ministère de l'Agriculture. M. Bériau a aussi été à l'emploi de mon ministère.

M. Duplessis (Trois-Rivières) dit qu'il comprend la situation. M. Bériau, dit-il, a travaillé pour plusieurs départements et demande d'ajouter cette réponse à la précédente.

Rang du bois, Saint-Anicet, comté Huntingdon

M. Fisher (Huntingdon): 1. Au cours du mois de novembre 1935, le gouvernement a-t-il amélioré une partie du chemin connu sous le nom de rang du bois de la paroisse Saint-Anicet, comté de Huntingdon?

2. Dans l'affirmative, quel a été le coût de cette amélioration?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): 1. Non.

2. Répondu au no 1.

Chemins ouverts, hiver 1934-1935

M. Fisher (Huntingdon): 1. Au cours de l'hiver 1934-35, combien de milles de chemin le gouvernement a-t-il tenu ouverts à l'usage des véhicules automobiles?

2. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour tenir ces chemins ouverts?

3. Quelle somme d'argent le gouvernement a-t-il exigée des municipalités, par mille, pour ce service?

4. Chaque municipalité a-t-elle payé au gouvernement le montant à elle imposé pour ce service?

5. Dans la négative, quels sont les noms des municipalités et des montants dus dans chaque cas?

6. Le gouvernement a-t-il accordé des subventions spéciales aux municipalités qui ont entretenu leurs chemins à leurs propres frais?

7. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces municipalités et les octrois accordés à chacune d'elles?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): 1. 466.61 milles.

2. \$93,855.16.

3. \$125 par mille.

4. Non.

5. Comté de Québec: La Petite-Rivière, \$220; Ville de Québec-Ouest, \$300.

6. Oui.

7. Cité de Thetford Mines, \$200; ville de Black Lake, \$98.25; village de Cowansville, \$100; village de Frelighsburg, \$75; cité de Trois-Rivières, \$349; ville de La Tuque, \$250; Ascot Corner, \$250; paroisse de Saint-Venant-de-Hereford, \$35; ville de Duparquet, \$200; ville de Victoriaville, \$195.44; ville d'Arthabaska, \$203.39.

Route no 9

M. Fisher (Huntingdon): Concernant la route no 9 s'étendant de Laprairie à la frontière des États-Unis:

1. En quelle année ce chemin a-t-il été en premier lieu amélioré?

2. Quel a été le coût total de l'amélioration de ce chemin?

3. Des municipalités à travers lesquelles passe ce chemin ont-elles contribué audit travail?

4. Dans l'affirmative:

Quelle somme d'argent chaque municipalité a-t-elle fournie?

5. Le gouvernement maintient-il ce chemin aux frais de la province?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): De 1912 à 1915.

2. \$772,373.40.

3. et 4. Paroisse de Laprairie, \$6,325; ville de Laprairie, \$1,116.30; paroisse de Saint-Philippe, \$6,493.37; paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur, \$7,736.36; paroisse de Saint-Cyprien-de-Léry, \$6,363.91; village de Napierville, \$1,354.07; paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, \$1,900.

5. Oui.

Route Québec-Lac-Saint-Jean

M. Duguay (Lac-Saint-Jean): Relativement aux travaux de voirie exécutés par la province sur la route Québec-Lac-Saint-Jean, depuis le 1^{er} janvier 1935, jusqu'au 1^{er} janvier 1936;

1. Des soumissions publiques ont-elles été demandées pour l'exécution desdits travaux?

Dans l'affirmative:

a. De quelle manière?

b. Quels ont été les soumissionnaires?

c. Quel a été le montant de chaque soumission?

d. À qui fut accordée l'exécution desdits travaux?

e. À combien s'élève le coût total payé ou payable par la province pour l'exécution desdits travaux?

L'honorable M. Côté (Bonaventure): 1. a. Oui. Par la voie des journaux pour les sections Pika et Upika; soumissions privées pour les sections Rivière-aux-Écorces et Lac Merle.

b. et c. Pour la section Pika:

J.-Raoul Desbiens, \$67,614.53; D. Desantis Construction Co., \$67,961.60; Joseph Boivin et Arthur Laberge, \$95,427.27; Laganière, Houde & Cie, \$96,577.88; Louis Couture, \$106,840.12; Basile Olivier & A.-Z. Cavette, \$107,029.60; La Cie Routière Lac Saint-Jean-Chicoutimi, \$98,019.40; Célestin Simard, \$85,680.54; Frigon & Cie, \$72,723.31.

Pour la section Upika:

D. Desantis Construction Co., \$52,365.60; Pierre Bélanger, \$100,796.27; Basile Olivier & A.-Z. Cavette, \$90,091.35; Louis Couture, \$83,291.50; La Cie Routière Lac Saint-Jean-Chicoutimi, \$78,083.91; Laganière, Houde & Cie, \$75,900.16; Frigon & Cie, \$60,445.56; Célestin Simard, \$57,286.37; J.-Raoul Desbiens, \$71,816.62.

Pour la section Lac Merle:

D. Desantis Construction Co., \$54,413.56; La Cie Routière Lac-Saint-Jean-Chicoutimi, \$57,605.30; J.-H. Tremblay, \$52,073.23; J.-Raoul Desbiens, \$54,444.90.

Pour la section Rivière-aux-Écorces:

La Cie Routière Lac St-Jean-Chicoutimi, \$65,284.30; D. Desantis Construction Co., \$66,998.03; J.-H. Tremblay, \$68,893.21; J.-Raoul Desbiens, \$67,856.15.

d. Pour la section Pika, à J.-Raoul Desbiens; pour la section Upika, à D. Desantis Construction Co.; pour la section Lac Merle, à J.-H. Tremblay; pour la section Rivière-aux-Écorces, à La Cie Routière Lac St-Jean-Chicoutimi.

e. Le coût total payable est de \$149,348.17.

Comptes de banque de la province

M. Duplessis (Trois-Rivières): Relativement aux comptes de banque de la province depuis le 24 avril 1935, inclusivement, jusqu'au 21 avril 1936:

1. Lesdits comptes de banque ont-ils été soutirés?

Dans l'affirmative:

2. Pendant combien de temps?

3. Quelle est la moyenne pour laquelle lesdits comptes ont été soutirés pendant ladite période?

4. Quelle est la somme la plus élevée pour laquelle lesdits comptes ont été soutirés?

5. À combien se chiffre le total des intérêts payés ou payables par la province, au sujet desdits comptes?

6. Quel est le taux d'intérêt payé ou payable par la province au sujet desdits comptes?

- L'honorable M. Stockwell (Brome):** 1. Oui.
 2. 363 jours.
 3. \$7,115,627.29.
 4. \$18,055,359.60.
 5. \$236,593.63.
 6. 4 % par année du 24 avril 1935 au 17 juin 1935; 3¼ % par année du 17 juin 1935 au 21 avril 1936.

**Fonds d'amortissement,
cédule A-2**

M. Smart (Westmount): Quelle est l'explication de l'item de \$2,000,000 qui apparaît à la cédule A-2 du bilan sous le titre "Fonds d'amortissement placés par la province de Québec";

"Bons du Trésor sur demande, province de Québec, 2¼ %":

1. Est-ce le même \$2,000,000.00 qui apparaît à la page 15 des *Comptes publics*, sous le titre "Emprunts sur bons du Trésor", trésorier de la province, Statuts refondus., 1925, chapitres 20 à 21 et arrêté ministériel 1552 du 13 juin 1935?

2. Est-ce que ce bon particulier du Trésor a été autorisé aux fins d'obtenir de l'argent comptant, et, si oui, à quelle fin cet argent comptant devait-il être employé, ou a-t-il simplement été émis à l'ordre du trésorier de la province, afin d'être déposé dans le fonds d'amortissement général, au lieu d'argent comptant ou d'obligations négociables?

L'honorable M. Stockwell (Brome): 1. Oui.
 2. En raison du petit nombre d'obligations hors de la province de Québec sur le marché, des bons du Trésor sur demande ont été émis à l'ordre du trésorier de la province pour placement temporaire de divers fonds d'amortissement de la province au montant de \$2,000,000.

Messages du lieutenant-gouverneur:

L'honorable M. Stockwell (Brome), trésorier de la province, transmet à l'Orateur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

M. l'Orateur lit ledit message comme suit:

É.-L. Patenaude, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1937, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

Hôtel du gouvernement,
 Québec, le 30 avril 1936
 (Document de la session no 1)

L'honorable M. Stockwell (Brome) propose, appuyé par le représentant de Saint-Hyacinthe (l'honorable M. Bouchard), que ledit message, avec le budget qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

Adopté.

Subsides

L'honorable M. Stockwell (Brome): M. l'Orateur, l'année 1935, comparée à celle de 1934, a marqué d'importantes améliorations sur plusieurs points de l'activité économique. Les avances ont été plus nombreuses que les régressions, et l'un des aspects les plus heureux du progrès a été constitué par l'uniformité de la reprise, en certaines industries essentielles, comme les mines, l'agriculture, la production forestière et celle de l'électricité.

Pour ce qui a trait à l'état général des affaires, au Canada, les statisticiens appuient fortement sur le chiffre total du commerce d'importation et d'exportation. Le chiffre net de la balance favorable du commerce, en 1935, s'établit à \$192,038,274, contre \$146,856,523, en 1934.

L'obtention de prix plus élevés pour les produits de la ferme, notamment le blé, le lait cru, les bestiaux et les pommes de terre, a augmenté les revenus de nos cultivateurs. Voilà le côté le plus encourageant des événements de l'an dernier. Il est impossible d'en exagérer le retentissement sur le bien général des affaires.

L'industrie du bois et de la pulpe s'est notablement améliorée, mais à des degrés variables, dans les diverses parties du dominion. L'industrie de la construction, bien qu'elle ait progressé, de 1934 à 1935, était encore à un niveau relativement bas, et ce n'est pas cela qui a contribué pour beaucoup à l'amélioration de l'industrie du bois et des industries communément dites lourdes.

Les résultats des exploitations minières ont été très satisfaisants. La valeur de la production des mines, en 1935, est estimée à \$308,000,000, tandis qu'elle n'a été que de \$275,000,000, en 1934; et les prix ont été, la plupart du temps, plus élevés. La production de l'or, du cuivre, du nickel et du zinc a atteint un nouveau sommet, et, quoique la production de l'argent et du cuivre ait été un peu moindre qu'en 1934, des prix plus élevés ont été obtenus, de telle sorte que la valeur de la production de ces métaux

s'est accrue de 33 % et de 26 % respectivement. 212,857 tonnes d'amiante ont été produites en 1935 contre 155,986 tonnes, en 1934. La production de l'or a dépassé de beaucoup \$100,000,000.

En fait, l'on peut dire que les industries manufacturières ont aussi généralement progressé.

La production totale de l'électricité a été particulièrement remarquable. On a employé une grande partie de l'excédent pour les usages domestiques, mais il est probable que la consommation croissante de l'électricité, dans les fabriques de pâtes à papier et dans les exploitations minières, explique surtout ce fait.

On a évidemment fabriqué beaucoup plus d'automobiles, et la production du fer et de l'acier s'est accrue.

Les chemins de fer n'ont guère bénéficié d'un accroissement des expéditions, et cela est largement dû à un fléchissement des chargements de grains, de charbon et de coke.

Il est vrai que les recettes brutes des chemins de fer ont augmenté d'une somme de \$12,500,000, mais cet avantage a été plus que contre-balancé par l'augmentation des frais d'opération.

Les indices de l'emploi ont été meilleurs, car il n'y a pas de doute qu'un plus grand nombre de jeunes gens ont obtenu du travail. Ceci ne reflète qu'une augmentation de la population, vu que, de façon générale, le nombre des chômeurs assistés par les pouvoirs publics a peu ou n'a pas diminué.

Les débits bancaires étaient moindres en 1935 qu'en 1934, indiquant une diminution dans l'échange des monnaies; mais, d'un autre côté, les dépôts constitués par l'épargne ont augmenté d'une somme qui a atteint le chiffre de \$144,000,000.

On a noté une augmentation dans la production de l'industrie de la chaussure. Une augmentation sensible des importations de caoutchouc brut indique une augmentation des produits de caoutchouc manufacturés.

Il y a eu une diminution considérable des faillites commerciales. Les revenus des citoyens ordinaires ont grandement souffert et les dividendes sont minimes; la propriété foncière est sous-évaluée; l'intérêt sur les dépôts aux banques a été diminué et les remboursements d'obligations opérés par les gouvernements à des taux plus bas ont affecté les revenus de ceux qui avaient placé une partie de leur épargne en ces obligations.

Le résultat des élections fédérales du mois d'octobre dernier a été généralement accueilli par le peuple de toutes nuances d'opinions comme un fait rassurant et salubre.

Les théories fantaisistes d'économie et de politique ont été presque complètement éliminées, et la forte majorité libérale sur laquelle s'appuie le gouvernement actuel permet au public d'entretenir l'espoir que le gouvernement fédéral pourra appliquer des mesures énergiques, pour le plus grand bien du Canada tout entier.

Le traité de réciprocité, conclu récemment entre le Canada et les États-Unis, devrait avoir les résultats les plus heureux, pour les deux pays. Les produits canadiens affectés par ce traité comprennent le bétail, la crème, les pommes de terre de semence, les graines de trèfle et de mil, le foin, les navets, le sucre d'érable, le flétan et le saumon congelés, quelques variétés de poissons frais des lacs, le hareng fumé, le bois d'œuvre et de construction, les planches murales, le cuir à harnais et à sellerie. Cela signifiera certainement, pour nos producteurs canadiens, l'obtention de prix plus élevés, en échange de ces produits, tandis que les réductions tarifaires sur les exportations des États-Unis, affectant plusieurs autres items qui intéressent le budget familial, nous permettent d'entrevoir un allègement substantiel du fardeau des consommateurs canadiens, en général.

Québec

À toutes ces formes d'activités auxquelles se consacrent les citoyens de la province de Québec, et où l'on note des améliorations dans le Canada tout entier, il faut reconnaître que les nôtres participent pleinement.

L'accroissement de la production de l'or et des autres substances métalliques a été relativement plus accentué ici que dans toute autre partie du dominion, et nous nous attendons à ce que de nouvelles mines soient bientôt exploitées.

L'augmentation de la valeur de la production de trois des principaux minéraux, de l'année 1934 à celle de 1935, est clairement exprimée en dollars dans le tableau suivant:

	1934	1935
Or.....	\$13,458,554	\$16,555,874
Cuivre.....	5,487,948	6,162,350
Amiante.....	4,936,326	7,054,614
Valeur de tous les minéraux.....	31,310,752	38,909,062

L'augmentation de la circulation des touristes dans la province de Québec est estimée à 25 % au-delà

de ce qu'elle était en 1934, année qui marquait déjà une amélioration relativement à l'année 1933.

Les récents amendements au tarif, de façon à promouvoir une plus grande réciprocité dans le commerce entre le Canada et les États-Unis, ont déjà eu le bon effet, dans toute la province de Québec, de hausser le prix du bétail, tout spécialement de celui de race pure, de même que le prix du sucre d'érable et des produits laitiers en général.

L'écart entre le prix de vente des produits de la ferme et celui des objets nécessaires au fermier a été, depuis longtemps, une source d'irritation et de plaintes, mais il vient d'être considérablement réduit.

Le prix du foin est plus élevé. La vente du maïs, des pois, des betteraves et des fèves rapporte davantage, et les prix payés pour les pommes de terre sont vraiment à la hausse, constituant une augmentation de 34 % relativement à l'année 1934.

Les prix des fruits, spécialement des pommes de terre et du tabac, surtout au cours du quatrième quartier de 1935, ont atteint un niveau supérieur à celui des dernières années; pour le tabac, un record a même été établi, la récolte, d'une qualité particulièrement remarquable, dépassant de 45 % celle de 1934.

Peu de gens se rendent compte que la valeur totale du lait et de la crème vendus par les cultivateurs canadiens, en ces dernières années, a égalé, et quelquefois dépassé, celle de tout le blé mis sur le marché. L'industrie laitière produisant davantage, le prix de ses produits s'est généralement élevé, en 1935, au point de représenter un accroissement de 6 % de revenus, relativement à ceux de 1934. Les heureux effets des mesures prises par la Commission de l'industrie laitière à ce sujet sont au-delà de tout éloge.

Nos cultivateurs, aidés et encouragés par le gouvernement, se sont appliqués avec persévérance à améliorer la qualité et la productivité du bétail, ce qui leur rapporte de jolis bénéfices, juste au moment où ils en ont le plus besoin.

Les ventes de laine ont rapporté plus que l'an dernier. Il y a eu une légère amélioration dans le prix du beurre et du fromage, et des prix généralement plus élevés ont été payés pour les porcs et les moutons, ce qui a contribué à augmenter le revenu de nos cultivateurs.

Une abondante moisson de fourrages a déjà eu le bon effet de réduire le coût d'entretien du bétail et celui de la production laitière.

Le chiffre indice du pouvoir d'achat des cultivateurs (1926 = 100) s'établit à 74.60, en 1935, alors qu'il était de 72.15, en 1934.

Activités des départements

L'argent dépensé par les divers départements dont les activités rayonnent largement a servi à pourvoir d'une certaine réserve liquide plusieurs classes de travailleurs dans toute la province. Bien des gens qui n'avaient pas recours au "dole" ont ainsi pu gagner un peu d'argent, à des époques où cela était le plus utile. Ce fait est d'une importance particulière pour nos cultivateurs, si l'on tient compte que les prix perçus pour leurs denrées sont inférieurs à ceux qu'ils doivent payer pour ce qu'ils ne produisent pas eux-mêmes.

Département de la Voirie

Le département de la Voirie a continué de pourvoir à l'entretien des routes. En 1935, il n'a pas entretenu moins de 15,993 milles de chemins, entièrement à ses frais. Plus de 3,500 milles de chemins gravelés ont été traités contre la poussière au moyen de chlorure de calcium et d'huile légère. Une surface de 91 milles de chemins a été refaite en 1935. Depuis 1929, plus de 600 milles des principaux chemins non améliorés ont été améliorés, en 1935, et de nouvelles constructions ont été commencées sur une longueur supplémentaire de 645 milles.

On a pourvu à la sécurité du trafic en éliminant cinq passages à niveau, extrêmement dangereux. Depuis 1929, 691 courbes aiguës ou à angle droit ont été éliminées, de même que 53 traverses à niveau.

Département de la Colonisation

Le département de la Colonisation s'est appliqué, au cours de l'année, à établir beaucoup de nouveaux colons. Un grand nombre de lots de colonisation ont été vendus. Quelques lettres-patentes ont été annulées et un nombre considérable de colons ont reçu les lettres-patentes, leur donnant droit à leurs lots.

La somme dépensée par le gouvernement pour l'établissement des fils de cultivateurs, au cours de l'année 1935, a dépassé \$700,000.

Les jeunes gens qui s'établissent sur des fermes auparavant inoccupées ont reçu une aide substantielle.

La politique de construire des chemins de colonisation a été appliquée sans arrêt.

Le plus large mouvement de colonisation jamais entrepris par le gouvernement s'est effectué en 1935. Cela a été rendu possible par la loi adoptée l'an dernier, dans le but de promouvoir la colonisation et le retour à la terre. Cette loi consacrait \$10,000,000 à la colonisation. 5,000 colons furent ainsi établis en différents centres de colonisation et plus de 1,000 familles ont été conduites dans ces centres nouveaux.

Des octrois de défrichements, de même que pour travaux et résidence ont été accordés aux colons pour une somme d'au-delà de \$406,000.

Des grains de semence ont été distribués. Leur valeur fut de \$244,000.

Comme résultat de ce grand mouvement de colonisation, nos missionnaires-colonisateurs estiment que 28 nouvelles paroisses ont été fondées ou sont en voie de formation.

Département des Terres et Forêts

Les services forestiers du département des Terres et Forêts ont continué de fonctionner et ont dépensé une somme de pas moins de \$514,000, alors que le service de la protection a ajouté à cela une dépense de \$626,000.

La diffusion de l'éducation, pour ce qui a trait aux industries forestières, a été encouragée et répandue par les écoles que le département a créées, par le résultat des recherches et par les opérations de la Commission des produits forestiers.

Les pépinières du gouvernement de la province ont fourni 202,000 arbres d'ornement et 2,117,000 arbres pour fins de reforestation.

L'on a poursuivi la lutte pour empêcher les parasites de se répandre.

Le département a contribué au maintien d'un représentant de l'industrie forestière, en Angleterre, afin de faciliter à nos produits forestiers l'accès des marchés de la Grande-Bretagne.

Département de l'Agriculture

Le département de l'Agriculture a poursuivi d'une façon intense l'exercice de ses activités qui tendent à un triple but, à savoir:

L'amélioration générale des conditions de la classe agricole dans la province; le développement et l'amélioration des méthodes de production; l'aide nécessaire à l'obtention de plus nombreux et de plus avantageux marchés pour les cultivateurs.

Le service de l'industrie animale s'emploie à l'amélioration des troupeaux et à la lutte contre la tuberculose bovine. Le service de l'économie rurale s'efforce de développer l'esprit de coopération, d'encourager les arts domestiques et la production des grains de semence de meilleure qualité.

Le service de l'Horticulture continue de travailler à l'amélioration des divers produits de nos jardins. Des octrois généreux ont été versés à nos collègues d'agriculture, et de nouveaux services d'éducation ont été créés.

Des renseignements utiles aux cultivateurs ont été distribués dans toute la province, et le *Journal d'agriculture* et d'autres publications ont poursuivi une véritable campagne d'éducation agricole.

Département des Travaux publics, de la Chasse et des Pêcheries

Le département des Travaux publics a entrepris des constructions importantes. Il en est résulté une plus grande utilisation des matériaux, et une rémunération plus étendue aux ouvriers de l'industrie du bâtiment.

L'argent ainsi mis en circulation a contribué à remédier au chômage dans la province, et cela, d'une façon considérable au cours de l'année que nous étudions. Vingt et un ponts ont été construits et 23 sont en voie de construction. À ce nombre doit être ajouté le pont de l'Île d'Orléans.

Une aide généreuse a été accordée aux municipalités, afin de leur permettre de voir à l'entretien des ponts municipaux. 287 ponts ont été ainsi réparés en 1935, grâce à cette aide.

Les travaux de construction de l'aile centrale de la rue Saint-Augustin progressent d'une manière satisfaisante, et l'état de ces travaux laisse entrevoir que cet édifice sera inauguré au cours de l'automne de 1936.

L'on continue d'accorder des octrois aux municipalités, afin de les encourager à étendre et à améliorer leurs systèmes et leurs appareils contre les incendies.

Chasse et Pêcheries

De nouveaux congélateurs, construits spécialement pour la congélation et l'entreposage de la boîte, dont l'utilité dans le passé a été très heureuse, et qui offrent à nos pêcheurs une aide absolument nécessaire, ont été établis à Newport, Percé, Méchins, Saint-Georges-de-Malbaie, Cap-des-

Rosiers, L'Anse-au-Griffon et Madeleine, à un coût approximatif de \$15,000 chacun.

Un nouvel entrepôt frigorifique a été construit à Natashquan (Saguenay), ce qui permettra aux pêcheurs de ce district d'expédier leur saumon sur le marché de Londres, Angleterre, comme le font déjà les pêcheurs des Sept-Isles et d'ailleurs sur la côte de Gaspé.

Des établissements pour l'emmagasinage de la glace et de la neige ont aussi été construits à Jaco-Hughes (Matane) Petits-Méchins (Matane) et à la Rivière-au-Tonnerre (Saguenay). Deux nouveaux hangars pour l'inspection du poisson séché ont été construits à la Pointe-à-la-Remommée et à Barachois.

Toutes ces constructions sont la propriété de la province dont elles constituent un actif considérable.

Département de l'Instruction publique

Le département de l'Instruction publique, sous l'égide du secrétaire de la province, a maintenu tous ses services à leur plus haut point d'efficacité, selon la règle à laquelle il n'a jamais manqué, et en dépit de toutes les charges supplémentaires que le gouvernement a dû assumer à cause de la dépression générale des affaires.

Tous les octrois aux différentes catégories d'écoles ont été maintenus et aucun des items essentiels du budget de l'Instruction publique n'a été réduit, de quelque manière que ce soit, au cours des quatre dernières années.

La politique d'assistance aux municipalités scolaires catholiques et protestantes de toute la province, afin de leur permettre, au moyen de généreux octrois, de réparer les écoles ou d'en construire de nouvelles, a été continuée.

Le nombre des maisons d'écoles construites ou réparées suivant les plans approuvés par le département de l'Instruction publique, au cours de l'exercice terminé le 30 juin dernier, fut de 480. Ces constructions et ces réparations n'ont pas coûté moins de \$1,205,504.

Pour promouvoir l'éducation dans la province de Québec, une somme de \$3,919,776 a été dépensée, sans compter les frais d'administration.

Département des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie

Le département des Affaires municipales, du Commerce et de l'Industrie a continué son bon travail.

La Commission municipale a aidé plusieurs de nos municipalités à améliorer l'état de leurs finances.

Le nouveau département du Commerce et de l'Industrie, récemment adjoint à celui des Affaires municipales dont il complète les activités normales, a déjà obtenu de bons résultats en coordonnant les relations entre les autorités municipales et les industries et en coopérant à l'adoption des contrats collectifs du travail.

Département du Travail

Cent mille ouvriers ont bénéficié des contrats collectifs du travail déjà en vigueur, et ont vu leur pouvoir d'achat augmenté de plusieurs millions de dollars.

Le département du Travail surveille aussi l'application de la loi du salaire minimum des femmes et le nombre des heures de travail par jour.

Grâce à ses bureaux de placement, ce département a aidé à 48,317 hommes, jusqu'alors assistés, à trouver du travail.

1934-1935

Le déficit prévu a été dépassé d'environ \$4,000,000, à cause des appropriations supplémentaires des différents départements; mais l'année marque un changement pour ce qui a trait aux revenus, qui, pour la première fois depuis les trois dernières années, ont excédé nos prévisions, même si ce n'est que d'une façon modeste.

Voici un résumé de la situation:

Total des	
revenus ordinaires	\$31,984,885.31
Total des	
dépenses ordinaires	<u>36,924,121.22</u>
Excédent des dépenses ordinaires	
sur les revenus ordinaires	\$ 4,939,235.22

Le tableau suivant mettra devant vos yeux le pourcentage des revenus et des dépenses de l'année. (Voir le tableau à la page suivante)

1934-1935**Revenus**

Subside du Dominion.....	7.71	
Loi des liqueurs alcooliques (compte de commerce).....	3.40	
Terres et Forêts	11.30	
Loi des véhicules-moteurs	17.21	
Gazoline, droits et taxes.....	<u>15.99</u>	55.61
Droits sur les successions.....	10.64	
Taxes sur les corporations.....	12.70	
Licences d'hôtels et de magasins, etc.	<u>5.46</u>	28.80
Autres revenus ordinaires	<u>15.59</u>	
		100 %

Dépenses

Éducation	10.17	
Voiries et Mines.....	13.94	
Travaux publics et Travail	6.31	
Agriculture	8.56	
Terres et Forêts	5.77	
Colonisation	<u>5.12</u>	49.87
Administration de la justice	6.62	
Gouvernement civil.....	<u>6.87</u>	13.49
Intérêts et autres charges.....	16.27	
Fonds d'amortissement.....	6.87	
Autres dépenses ordinaires	<u>13.50</u>	
		100 %

État sommaire, 1934-1935

Voici l'état sommaire de la caisse pour l'année terminée le 30 juin 1935 :

Recettes :

Ordinaires.....	\$32,249,095.50	
Capital.....	<u>368,612.86</u>	\$32,617,708.36
Fonds en fiducie, dépôts, etc.....		5,269,167.68
Dépôts judiciaires.....		2,574,816.05
Fonds de l'assistance publique :		
Général.....	\$ 4,866,994.81	
Avances par le trésorier de la province.....	<u>1,500,000.00</u>	6,366,994.81
Produit de la vente des obligations.....		30,241,594.00
Bons de la trésorerie (renouvellements compris).....		<u>39,270,176.06</u>
		\$116,340,456.96

Dépenses :

Ordinaires.....	\$39,696,293.37	
Imputables à l'actif.....	417,676.77	
Imputables à l'actif et aux dépenses différées.....	<u>18,417,713.53</u>	58,531,683.67
Fonds en fiducie, dépôts, etc.....	1,474,143.21	
Dépôts judiciaires et autres.....	<u>2,760,411.81</u>	4,234,555.02
Fonds de l'assistance publique.....		6,302,120.15
Dettes publiques, rachat.....		7,000,000.00
Bons de la trésorerie (renouvellements compris).....		<u>39,030,666.67</u>
		\$115,099,025.51

Mandats impayés :

le 30 juin 1934.....	3,999,187.12	
le 30 juin 1935.....	4,001,080.60	<u>1,893.48</u>
		\$115,097,132.03

Balances en banque :

le 30 juin 1934 (soutiré).....	1,831,769.64	
le 30 juin 1935 (soutiré).....	588,444.71	<u>1,243,324.93</u>
		\$116,340,456.96

**Année
courante**

À cause des conditions encore peu satisfaisantes de l'emploiement, et qui drainent les ressources de nos départements forcés de subvenir aux dépenses, il n'est pas possible de prévoir pour l'instant ce qui résultera à la fin de l'année courante.

L'accroissement des revenus, déjà notable l'an dernier, s'est maintenu, ce qui augure bien pour l'avenir. D'un autre côté, les dépenses ordinaires prévues seront excédées, à cause des estimés supplémentaires qui seront bientôt soumis à la Chambre.

**Prévisions budgétaires
pour l'année 1936-37**

L'estimé des revenus et des dépenses pour l'exercice se terminant le 30 juin 1937, à soumettre à

l'approbation de la Chambre, a été soigneusement préparé, quant aux revenus, en tenant compte des résultats des années antérieures et de l'état des affaires, et quant aux dépenses inscrites aux rapports des ministres des différents départements.

Des tableaux sommaires à ce sujet sont inclus dans les états financiers soumis aux députés.

Ces estimés budgétaires sont:

Revenus ordinaires estimés à.....	\$36,082,142.56
Dépenses ordinaires estimées à.....	<u>37,073,488.09</u>
Déficit prévu.....	\$ 991,345.53

Dettes consolidées

Les *Comptes publics* démontrent que la dette consolidée nette a été augmentée de \$20,915,495.06, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 1935. Cette augmentation s'établit ainsi :

Le 1^{er} septembre 1934; conformément à :

S.R.Q., 1925, chapitre 91, article 75, amendé par 16 George V, chapitre 31, et 18 George V, chapitres 35 et 36.....	\$5,000,000.00
21, 22 et 23 George V, chapitre 2.....	5,000,000.00

Le 2 janvier 1935 :

S.R.Q., 1925, chapitre 91, article 75, amendé par 16 George V, chapitre 31, et 18 George V, chapitres 35 et 36.....	9,200,000.00
21 George V, chapitre 5.....	2,000,000.00
24 George V, chapitre 2.....	2,530,000.00

Le 1^{er} février 1935:

21, 22 et 23 George V, chapitre 2.....	5,000,000.00
--	--------------

Le 1^{er} mars 1935:

23 George V, chapitre 4.....	<u>1,500,000.00</u>
------------------------------	---------------------

\$30,320,000.00

Moins :

Le 2 janvier 1935: emprunt à 4 % échu.....	7,000,000.00
Ajouté au fonds d'amortissement.....	<u>2,314,504.94</u>

9,314,504.94

\$20,915,495.06

À l'exception des deux dernières émissions ci-dessus mentionnées, tous les détails de ces emprunts ont été donnés à la Chambre, dans mon discours sur le budget, l'an dernier.

L'émission de \$5,000,000, le 1^{er} février 1935, représente un emprunt supplémentaire autorisé par les lois de secours aux chômeurs, et nous avons obtenu cet argent au taux comptant de 2.92 % pour des obligations à dix ans, à 2¾ %.

La petite émission de \$1,500,000, à 3½ %, pour des obligations à 25 ans, du 1^{er} mars 1935, effectuée pour couvrir un octroi du même montant à l'Université de Montréal, conformément à la loi 23 George V, chapitre 4, a été rachetée pour le fonds d'amortissement de la province.

Emprunts temporaires

Une balance de \$14,000,000 de bons de la trésorerie restait encore en suspens à la fin de l'exercice, ainsi qu'il appert en détail aux *Comptes publics*.

Conclusions

Les facteurs qui ont contribué à l'équilibre des affaires en général au Canada, au cours de toute l'année étudiée, peuvent être résumés comme suit:

a. L'augmentation du pouvoir d'achat des cultivateurs, qui a été d'environ 3 % plus élevé qu'en 1934; l'augmentation des prix d'achat a réduit au chiffre ci-dessus une avance de 5 %;

b. Le taux relativement plus bas des intérêts payés sur les emprunts négociés outre-mer par les emprunteurs en général;

c. La faculté croissante de nos propres nationaux d'absorber les emprunts publics de toutes espèces;

d. Le fait que nos banques et nos compagnies d'assurances ont effectué tous leurs paiements conformément à la loi et aux conventions;

e. Une balance favorable décisive de notre commerce mondial.

En ce qui a trait aux relations commerciales et financières avec le Royaume-Uni, la situation apparaîtrait raisonnablement favorable et sûre, pour les motifs suivants:

a. La politique du gouvernement britannique de stabiliser la livre sterling en aussi parfait accord que possible avec la valeur de nos espèces canadiennes;

b. Le volume présent du commerce entre le Canada et le Royaume-Uni est considérable et paraît devoir demeurer stable.

Le fait que les dollars du Canada et des États-Unis sont demeurés presque au pair, pendant toute l'année 1935, est surtout dû aux conditions suivantes:

1. La production de l'or au Canada s'est non seulement maintenue, mais a véritablement augmenté, et de nouvelles mines seront bientôt exploitées;

2. La politique des États-Unis d'acheter de l'argent neuf, non seulement de leurs propres mines, mais aussi des mines canadiennes;

3. Le mouvement croissant du blé, et des perspectives meilleures pour ce printemps-ci;

4. L'effet indirect de la circulation des touristes venus des États-Unis au Canada, entraînant la dépense de millions de dollars états-uniens au Canada;

5. Les perspectives de profiter d'un commerce plus libre entre le Canada et les États-Unis, ce qui est un résultat des amendements récents au traité commercial.

Pour ce qui a trait à la province de Québec en particulier, les faits suivants, remarquables et irréfutables, dominent la situation:

a. Québec paie des taux d'intérêt plus bas (taux comptants efficaces) que n'importe quel gouvernement de la puissance du Canada ait payés;

b. Québec de toutes les provinces sœurs, a la dette la plus minime par tête;

c. Le crédit de la province de Québec est encore meilleur que celui de n'importe quel autre gouvernement du Canada.

Le grand succès du gouvernement libéral de votre province, gouvernement si bien conduit par son chef, aussi sûr que distingué, l'honorable M. L.-A. Taschereau, consiste en ceci que Québec a été maintenue à son niveau de stabilité financière.

Si nous considérons la gravité de la dépression qui a affecté le monde entier au cours des dernières cinq années, nous pouvons dire que l'histoire enregistrera certainement ce remarquable accomplissement du temps présent dans la vie politique du pays.

Je propose maintenant que l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se constitue en comité des subsides.

Revenus probables, 1936-1937

Dominion du Canada :

Subside d'après population en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907	\$2,224,533.00	
Allocation spéciale en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907	<u>240,000.00</u>	2,464,553.00

Intérêt :

Intérêt sur fonds d'amortissement placés	892,616.83	
Intérêt sur prêts et dépôts	192,000.00	
Intérêt sur comptes dominion du Canada	188,460.68	
Divers	<u>75,000.00</u>	1,348,077.51

Terres et Forêts	4,802,057.545
Mines	600,000.00
Colonisation	52,500.00
Chasse et Pêcheries	384,060.00
Administration de la justice	146,300.00

Licences	1,775,000.00
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente)	1,500,000.00
Loi des vues animées - Revenu	30,000.00
Taxes sur les corporations commerciales, etc.	4,000,000.00
Taxes sur les profits des corporations commerciales	1,800,000.00
Droits sur les successions	4,500,000.00
Taxes en vertu de 12 George V, chapitre 90 (saisine)	20,000.00
Loi des droits sur certaines mutations de propriétés, S.R.Q., chapitre 28	60,000.00
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc.	400,000.00
Loi concernant les véhicules automobiles	5,500,000.00
Gazoline - Droits et honoraires	5,500,000.00
Loi des ingénieurs stationnaires de Québec - Honoraires	37,700.00
Loi concernant les électriciens et les installations électriques	200,000.00
Loi concernant les détectives privés - Revenu	1,000.00
Loi pour prévenir les incendies - Taxe en vertu de 3 George V, chapitre 38	30,000.00
Pourcentage sur honoraires d'officiers publics	20,000.00
Législation	12,500.00
Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce	14,000.00
Loyers des édifices publics, etc.	1,215.60
Taxes et honoraires re loi des compagnies	150,000.00
Loi des assurances - Revenu	121,824.00
Loi des compagnies de fidéicommiss - Revenu	4,855.00
Taxes sur les subventions de chemins de fer	3,000.00
Ponts de péages - Revenu	260,000.00

Revenus probables, 1936-1937 (suite)

Honoraires divers, amendes, confiscations, etc.	250,000.00
Loi des poseurs de tuyauterie - 23 George V, chapitre 69.....	24,000.00
Inspections des hôtels, etc.	10,000.00
Loi de la prévention des fraudes	7,500.00
Contributions municipales, loi des bons chemins.....	52,000.00
	<u>\$36,082,142.56</u>

Dépenses probables, 1936-1937

Dette publique:	
Intérêt et autres charges	\$6,812,499.33
Fonds d'amortissement.....	4,190,142.51
Législation.....	660,050.00
Service civil	2,791,553.00
Administration de la justice, etc.....	2,480,015.00
Secrétaire de la province	2,812,357.55
Instruction publique, etc.....	2,812,270.00
Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce	82,100.00
Travaux publics.....	1,653,400.70
Mines.....	295,000.00
Travail	445,600.00
Chasse et Pêcheries	656,000.00
Agriculture	2,898,000.00
Voirie	5,150,000.00
Terres et Forêts	1,458,400.00
Colonisation	1,317,000.00
Charges sur le revenu.....	473,000.00
Services divers	86,100.00
	<u>\$37,073,488.09</u>

M. Fisher (Huntingdon) propose, appuyé par le représentant de Québec-Est (M. Drouin), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

plénier pour étudier le bill 154 modifiant la loi du Barreau et la loi de l'admission à l'étude de certaines professions.

Adopté.

Projets de loi:

**Loi du Barreau
et loi de l'admission
à l'étude de certaines professions**

M. Casgrain (Rivière-du-Loup) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité

En comité¹:

L'article 1 est adopté.

Le comité étudie l'article 1 qui se lit comme suit:

"2. L'article 57 de ladite loi est modifié:

"a. En remplaçant les deux premiers alinéas par les suivants:

"57. Pour être admis à l'exercice de la profession d'avocat, il faut:

"a. être sujet britannique;

"b. être majeur;

"c. avoir été régulièrement admis à l'étude du droit;

"d. avoir suivi pendant trois ans un cours régulier de droit dans une université ou dans un collège de la province et y avoir pris un degré en droit;

"e. avoir, après l'obtention de ce degré, passé avec succès, devant le Bureau des examinateurs, un examen écrit sur les matières déterminées par le conseil général;

"f. avoir, postérieurement à cet examen, étudié pendant un an, régulièrement et sans interruption pendant les heures ordinaires de bureau, sous brevet notarié, comme stagiaire dans une étude d'avocat ou au greffe d'une cour civile ou criminelle;

"g. le stage terminé, avoir subi avec succès, devant le Bureau des examinateurs, un examen oral sur des matières de droit pratique déterminées par le conseil général.

"Tout aspirant à la profession qui aura échoué trois fois l'examen écrit tel que prescrit ci-dessus ne pourra plus être admis à subir cet examen".

"b. En en remplaçant le dernier alinéa par le suivant:

"Le conseil général, après avoir pris en considération toute question se rapportant à quelque irrégularité dans le stage d'un aspirant à la pratique régulièrement admis à l'étude, peut lui permettre de se présenter à l'examen oral et cet aspirant est traité alors comme si son stage était régulier; pourvu, toutefois, qu'il soit établi à la satisfaction du conseil général que cet aspirant a suivi son stage pendant le temps voulu par la loi, et que l'irrégularité en question a eu lieu de bonne foi."

M. Drouin (Québec-Est): Cette clause a été longuement discutée avant-hier au comité. Jusqu'ici, il y avait deux systèmes à suivre pour se faire recevoir avocat. D'après le premier système, un étudiant qui suivait son cours de trois ans dans une université et qui passait ses examens pouvait être admis à la pratique, après s'être présenté devant le Barreau.

L'autre système comportait pour l'étudiant quatre années de cléricature dans une étude légale sans passer par une université. Cet étudiant devait ensuite subir ses examens devant le Barreau. D'après le bill que nous avons devant nous, l'étudiant devra

faire une année de procédure pratique dans un bureau d'avocat, à la fin de ses trois années d'études universitaires pour être admis au Barreau.

Cela veut dire, en d'autres termes, que, pour être avocat, ça va prendre quatre ans au lieu de trois. Les officiers du Barreau ne sont pas unanimes: le conseil de Québec est plutôt pour quatre ans d'université. Mais ils n'ont pas d'objection au présent bill. On prétend qu'il faut plus de compétences au Barreau, mais je crois qu'on veut plutôt en faire une profession fermée et limiter le nombre des avocats. Quant aux compétences, tout le monde s'accorde à dire qu'il devrait y en avoir plus au Barreau.

Pour ma part, je crois au corporatisme, et, avant longtemps, nombre de métiers adopteront le même système que le Barreau. Ce bill n'a pas autant pour but de former ces compétences que de limiter le nombre des avocats. On veut rendre la profession plus difficile d'accès.

On dit aux jeunes étudiants qu'ils devront faire une quatrième année de stage et subir un autre examen. Jusqu'ici, durant ses études universitaires, l'étudiant était obligé de s'inscrire comme clerc dans un bureau d'avocat. Pourtant, on sait que l'exigence de la cléricature n'a jamais été suivie. Je vois d'ici l'honorable secrétaire provincial qui m'approuve sur ce point.

L'honorable M. David (Terrebonne): Il n'y a plus de cléricature.

M. Drouin (Québec-Est): L'honorable secrétaire provincial a parfaitement raison. Les avocats ne veulent plus d'étudiants dans leurs bureaux. Le défaut qui caractérise la majorité des jeunes avocats, c'est que la plus grande partie de nos jeunes avocats manquent de connaissances pratiques. Je crois que le secrétaire provincial s'accorde avec moi sur ce point.

L'honorable M. David (Terrebonne): J'ai compris que les autorités du Barreau voulaient ou songeaient à recommander le cours de comptabilité dans les universités. Ceci n'est pas dans le bill, mais on en a déjà parlé.

M. Drouin (Québec-Est): C'est possible. Si les jeunes ne font pas de cléricature, c'est parce qu'on ne les a pas endurés dans les études légales. Si on ne les a pas endurés pendant trois ans, est-ce qu'on va les tolérer encore pendant quatre ans? Je me le demande. Je crois que ce remède est illusoire.

Je sais qu'en France, l'étudiant n'a pas le droit de pratiquer tout de suite après ses études, mais on lui permet de faire quelques procédures.

M. Casgrain (Rivière-du-Loup): En France, le stage est de trois ans; on permet au stagiaire de faire un peu de pratique les deux dernières années de stage.

M. Drouin (Québec-Est): J'attire simplement l'attention de la Chambre sur ce point. De plus, en temps de crise, avec le nouveau système, on met une nouvelle charge sur le dos des pères de famille, qui devront payer pendant encore une année.

M. Taschereau (Bellechasse): Il est entendu qu'au sortir de l'université, l'étudiant a des connaissances théoriques. Autrefois, il fallait faire un certain stage de cléricature mais, comme l'a fait remarquer l'honorable secrétaire provincial, cette coutume n'a pas été suivie.

C'est pour remédier à cette situation que nous voulons obliger l'étudiant à faire une année de cléricature. Si les avocats ne font pas travailler leurs clercs, c'est qu'ils ne pouvaient se fier sur ces étudiants qui avaient à suivre des cours deux fois par jour, qui ne pouvaient aller au bureau que deux ou trois heures de temps par jour.

Avec le nouveau système, il n'y aura pas trois années de cléricature, mais une seule année de cléricature sérieuse. Le clerc maintenant sera un homme qui a fait ses études complètes. Ça coûtera peut-être un peu plus cher dans certains cas, mais la charge sera moins considérable pour les parents que s'ils avaient à payer quatre années d'université. Dans l'intervalle, cet étudiant pourra se faire quelques revenus. D'ailleurs, le génie civil comporte quatre années d'études, la médecine, cinq ans, et la théologie, quatre ans.

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Cette loi a été étudiée à point par le Barreau depuis deux ans. Dans mon humble opinion, elle est destinée à améliorer la situation. S'il y a une chose importante que le jeune avocat doit connaître, c'est bien la procédure. Il est bien beau de connaître son Code civil par cœur, mais il faut aussi savoir diriger les procédures. Or, la cléricature ne produisait aucun avantage. L'étudiant qui sort de l'université n'a aucune connaissance en procédure pratique. Ce nouveau système rendra service à l'avocat en l'empêchant de perdre des causes parce qu'il manque de procédure pratique.

Ils pourront consacrer tout leur temps au bureau, aider à préparer les causes, assister aux procédures au palais de justice, devant les divers tribunaux. Cette année de cléricature pourra se faire n'importe où dans les districts ruraux, tandis que, jusqu'ici, les étudiants étaient obligés de faire leur cléricature en ville. Je crois que les avocats seront heureux d'accueillir les stagiaires.

M. Drouin (Québec-Est): Sur quoi vous basez-vous?

L'honorable M. Perrault (Arthabaska): Le stagiaire pourra rendre des services que l'étudiant ne pouvait rendre, parce qu'il n'était pas préparé et n'avait pas le temps.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il faut tenir compte que, dans certains cas, une des principales lacunes, c'est que le Bureau des examinateurs n'est pas même en mesure de répondre à certaines questions.

(Rires)

Il se présente des cas où un élève très fort à l'université, et qui passe tous ses examens chaque mois, échoue à l'examen du Barreau, parce qu'il n'est pas bien disposé, et que d'autres, plutôt faibles, passent. C'est une autre réforme qui mérite d'être étudiée.

Un étudiant qui veut se renseigner peut le faire. Le grand défaut des avocats, c'est de consulter la jurisprudence avant d'aller à la source, qui est la doctrine.

Une voix à droite: Les juges n'en tiennent pas compte.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il ne faut pas leur en tenir rigueur quand des législateurs passent des législations pour dire, en somme, qu'ils ne connaissent rien, comme le cas de la loi Dillon, et leur enlever les causes qu'ils ont devant eux.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): J'étais au comité des bills publics lorsque cette question a été étudiée. Le Conseil général du Barreau était représenté par ses membres les plus éminents et nous a demandé d'adopter le bill. On nous a représenté qu'il y avait quelque chose de défectueux dans le système actuel. Souvent, on constatait que, pendant la première année de cléricature, un étudiant en savait encore moins que le garçon de bureau, la sténographe, en fait de procédure. Un cours de trois

ans à l'université et un stage d'une année dans une étude sont la meilleure chose que nous pouvons donner au jeune avocat, pour l'initier et l'intéresser au bureau auquel il sera attaché.

Le jeune avocat aura une chance d'entrer comme junior dans le bureau où il aura été stagiaire. Il aura tout intérêt à travailler sous la surveillance de son patron. Dans la suite, le patron aidera le jeune homme à se tailler une situation dans la vie. Il gagnera vite l'argent que ses parents devront dépenser pour cette année supplémentaire. Il aura en même temps et la pratique et la théorie. On m'a convaincu que le bill était bon - j'avais certaines objections au début - et je suis prêt à accepter l'opinion des officiers très distingués du Barreau.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si un stagiaire ne trouve pas de bureau?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): On a répondu à cela qu'il y avait 1,500 avocats dans la province; le nombre des stagiaires sera de 80 à 100.

M. Trudel (Saint-Maurice): On a imposé un terme de six ans aux études médicales. La profession reconnaît que, dans la majorité des cas, les nouveaux professionnels ont plus de pratique et plus de théorie, quand ils sont admis. Ils sont donc en meilleure position de rendre service à la société.

On reproche aux avocats de vouloir faire une corporation fermée. Je crois que les avocats sont plus larges d'esprit que cela. Avec le nouveau système, on assurera une compétence plus complète aux avocats, et ce sera une protection pour le public de cette province. On dit que ce sera imposer une nouvelle charge au père. Cette charge existe déjà, parce qu'avec le système actuel, il y en a beaucoup qui échouent aux examens; à l'avenir, ils pourraient être mieux préparés.

M. Ducharme (Laviolette): Pourquoi obliger l'étudiant à faire trois années d'université? Il y en a qui n'ont pas le moyen de le faire et qui jusqu'ici pouvaient se faire recevoir avocats en prenant le système de quatre ans. Un grand nombre d'avocats éminents ont ainsi fait leurs études; il y en a même qui ont été élevés sur le banc et qui n'en déparent pas l'éclat. On fermera ainsi la profession à un grand nombre de jeunes qui ont des talents et toutes les attitudes pour devenir de bons avocats, mais dont les parents n'ont pas les moyens de payer des études universitaires.

M. Casgrain (Rivière-du-Loup): À titre de représentant du Barreau du Bas-Saint-Laurent, j'approuve ce bill. Les réformes en question ont été étudiées pendant deux ans. Les principales universités ont été consultées à ce sujet et nous avons toutes les recommandations du Conseil du Barreau. Les universités ont demandé de supprimer le système de quatre ans.

L'article 2 est adopté.

Les articles 3 à 7 sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Casgrain (Rivière-du-Loup) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Pensions de vieillesse

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 5 concernant les pensions de vieillesse.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité²:

L'honorable M. Perrault (Arthabaska) propose: 1. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra conclure toute convention avec le gouverneur général en son conseil relative à un système général de pensions de vieillesse dans cette province, conformément aux dispositions de toute loi du Parlement du Canada, déjà édictée ou qui pourra l'être concernant les pensions de vieillesse, et des règlements adoptés en vertu de toute telle loi, et pour le paiement trimestriel par le gouvernement du Canada à la province d'un montant égal à soixante et quinze pour cent ou plus de la somme nette versée par la province pour pensions de vieillesse, durant le trimestre précédent, en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

2. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement de pensions de vieillesse aux personnes désignées et selon les conditions statuées par toute loi du Parlement du Canada, déjà édictée ou qui pourra l'être relativement aux pensions de vieillesse et par les règlements adoptés en vertu de toute telle loi.

3. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, aux fins de la loi qui accompagne les présentes résolutions, nommer un officier pour chaque municipalité de comté ou pour un groupe de municipalités de comté ou pour tout autre territoire défini.

4. Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra aussi créer une commission, composée de trois membres, désignée sous le nom "Commission des pensions de vieillesse, de Québec", laquelle Commission siègera et tiendra ses séances à l'endroit ou aux endroits, dans la province, que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera; que l'un des membres de la Commission sera nommé président, et un autre, président suppléant, par le lieutenant-gouverneur en conseil; que dans le cas d'absence du président ou de son incapacité d'agir, le président suppléant exercera les attributions du président; que lorsque le président suppléant aura agi pour le président, il sera présumé avoir ainsi agi en l'absence ou à cause de l'incapacité d'agir du président; que la Commission décidera à la majorité des voix, et, s'il y a partage des voix, le président aura un vote prépondérant; que deux commissaires formeront quorum, et que, au cas de vacance ou de vacances, parmi les membres de la Commission, par décès, destitution ou autrement, ladite Commission n'en sera pas pour cela dissoute, mais le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer une ou d'autres personnes pour remplir toute telle vacance ou vacances.

5. Que la rémunération des officiers et des commissaires nommés en vertu des résolutions qui précèdent sera celle que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera et que les dispositions de la résolution 11 s'appliqueront au paiement de telle rémunération.

6. Que, lorsqu'un pensionnaire sera propriétaire d'un intérêt dans une maison d'habitation où il réside et que le ministre des affaires municipales, de l'industrie et du commerce, pour la couronne aux droits de la province, acceptera un transfert à lui fait de cet intérêt, la pension payable au pensionnaire ne sera soumise à aucune réduction relativement à la valeur annuelle de cet intérêt, mais le ministre pourra, lors du décès du pensionnaire ou lorsqu'il aura cessé de se servir de

cette maison d'habitation comme lieu de sa résidence, vendre l'intérêt du pensionnaire dans tel immeuble et retenir, à même le produit de cette vente, le montant de tous les versements effectués au pensionnaire à titre de pension, en plus de la somme qu'il aurait reçue si ledit intérêt n'eût pas été transporté au ministre, ainsi que l'intérêt sur lesdits versements au taux de cinq pour cent par année capitalisé annuellement.

7. Que le ministre aura le droit de recouvrer à même la succession d'un pensionnaire décédé, à titre de dette payable par ce dernier à la couronne, la somme des versements de pension remis au pensionnaire, de temps à autre, ainsi que l'intérêt au taux de cinq pour cent par an capitalisé annuellement.

8. Que nulle réclamation ne devra être faite par le ministre pour le recouvrement de cette dette, directement ou indirectement, à même une partie quelconque de la succession d'un pensionnaire qui écherra par testament ou *ab intestat* à tout autre pensionnaire ou à une autre personne qui, depuis la concession de cette pension ou pendant les trois dernières années durant lesquelles cette pension aura été payée, aura régulièrement contribué au soutien du pensionnaire par versements d'argent ou autrement, dans une mesure que le ministre jugera raisonnable, en tenant compte de la situation financière de celui qui aura ainsi contribué.

9. Que, sauf lorsqu'ils seront incompatibles avec les dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions, ou de toute loi fédérale de pensions de vieillesse servant de base à un arrangement visé par l'article 2 de la loi qui accompagne les présentes résolutions ou avec les dispositions des règlements adoptés en vertu de toute telle loi, le lieutenant-gouverneur en conseil aura le pouvoir de faire et autoriser tels actes et choses et d'adopter, de temps à autre, tels arrêtés et règlements qu'il estimera nécessaires ou opportuns pour la mise à exécution de ladite loi qui accompagne les présentes résolutions, et que, sans restreindre la généralité des termes ci-dessus, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, pourra adopter des règlements pour:

a. Prescrire la forme et le mode de transmission de la demande de pension et les preuves qui devront accompagner cette dernière;

b. Déterminer la procédure à suivre par et devant l'officier qui considère des demandes de pension en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions et celle par la Commission des pensions de vieillesse, de Québec;

c. Réglementer quant à l'époque et au mode de paiement des pensions accordées en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions; toutefois, aucun chèque émis en faveur d'un pensionnaire ne pourra être payé à moins que son endossement ne soit certifié par un ministre du culte, un juge de paix, un membre d'un conseil municipal, ou un commissaire de la Cour supérieure;

d. Pourvoir, en sus de celle prévue à l'article 12 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, à la notification, au cas du décès d'un pensionnaire, ou de tous changements survenus affectant ses droits de pensions;

e. Pourvoir au paiement d'une pension ou partie d'icelle accordée en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions avec le consentement du pensionnaire, à toute personne, association ou corporation qui s'occupe ou est responsable de l'entretien et de la garde de toute personne à qui une telle pension est accordée.

10. Que les employés jugés nécessaires pour le bon fonctionnement de la loi qui accompagne les présentes résolutions pourront être nommés et leur salaire fixé conformément aux dispositions de la loi du service civil (Statuts refondus, 1925, chapitre 10), ou de la loi du service civil extérieur (Statuts refondus, 1925, 10A), selon le cas, et que les dispositions de la résolution 11 qui suit s'appliqueront au paiement desdits salaires.

11. Que les montants que la province de Québec pourra être appelée à dépenser en vertu des dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront pris à même les deniers votés chaque année par la Législature à ces fins, et au cas où ils ne seraient pas votés et au cas où le crédit voté serait insuffisant, lesdits montants seront pris à même les fonds consolidés du revenu; que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra, s'il le juge à propos aux fins de rembourser le fonds consolidé des montants payés à même ce fonds ou de payer tous ou partie des sommes requises pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions, autoriser le trésorier de la province à contracter un ou des emprunts, au moyen de bons ou de rentes inscrites émises sur le crédit de la province, et que ces bons ou rentes inscrites seront émises au taux d'intérêt, pour le temps, dans la forme et pour le montant que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera et seront payables, intérêts et principal, au temps et aux endroits qu'il indiquera.

12. Que toute personne préposée à l'enregistrement des naissances, mariages ou décès requis par le Code civil doit, pour chaque décès

enregistré d'une personne âgée de soixante et dix ans ou plus, aviser le ministre de tel décès dans le délai et en la forme qu'il détermine. Le ministre peut fixer une rémunération pour cet avis.

13. Que le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à étendre aux aveugles âgés de plus de quarante ans le bénéfice de la présente loi au cas où le gouvernement fédéral adopterait un amendement à la loi des pensions de vieillesse permettant aux personnes souffrant de cécité totale de réclamer le bénéfice de cette loi dès l'âge de quarante ans révolus.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): À entendre le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) hier, on avait cru que le gouvernement faisait un geste généreux. Nous sommes la dernière province à avoir cette législation. Je l'ai réclamée à maintes reprises et je n'ai jamais vu le ministre du Commerce m'appuyer. Pourquoi le ministre ne parlait-il pas en faveur? Hier, à l'entendre, on aurait pensé qu'il était depuis longtemps en faveur de cette loi. Il n'était pas sérieux. Il faisait des farces. Il disait ça pour le faire mettre dans *Le Soleil*.

Le gouvernement nous "donne" cette loi malgré lui. Il a retardé la législation par mauvaise volonté, et il l'a présentée aujourd'hui. C'est la peur des ouvriers qui a décidé le gouvernement à faire voter une loi des pensions de vieillesse et c'est une concession qu'il ne fait qu'à contre-cœur. Pendant le discours du ministre du Commerce, le premier ministre n'a pas applaudi. Il semblait vouloir dire: "J'aimerais autant que cette loi ne passe pas."

(Rires)

Je suis convaincu que si la loi ne passait pas, le gouvernement serait bien plus content.

On dit que la pension va coûter cher, mais c'est la même chose pour les autres provinces. Si le résultat des élections n'avait pas été ce qu'il a été, nous n'aurions pas eu la pension de vieillesse, dont le mérite revient à l'opposition, qui a dû travailler longtemps, et au mouvement national. J'ai peur que la loi soit appliquée comme celle des secours directs, et j'ai hâte de savoir comment les vieux vont être traités. Si ces derniers ont la pension de vieillesse, cela est dû aux efforts de l'opposition.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le distingué député dit que je n'ai jamais parlé en faveur de cette loi. Je lui ferai remarquer que tout le monde sait que, dès 1929, je quittais le fauteuil présidentiel pour discuter cette question. La pension était un article du programme libéral au cours des dernières élections, c'est vrai, mais le député de

Saint-Sauveur peut être assuré que, dès mon entrée dans le cabinet provincial, la pension de vieillesse était décidée, sans quoi, je ne serais pas entré dans ce cabinet; je n'aurais pas accepté de portefeuille.

Le député de Saint-Sauveur veut faire de la politique avec cela. Mais le travail du député de Saint-Sauveur s'est surtout borné à faire des discours ici. Qu'il se rappelle le geste de M. Bennett dont il était un grand ami...

M. Tremblay (Maisonneuve): Point d'ordre. Le ministre n'a pas le droit de faire de la politique avec cela. Le ministre est à faire un discours électoral. Qu'il s'en tienne donc à la loi.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): En vertu de quel article? Si le député de Saint-Sauveur aime tant les vieillards, pourquoi n'est-il pas allé rencontrer M. Bennett et lui rappeler ses promesses que j'ai ici par écrit? L'ancien premier ministre du Canada avait promis de payer 100 %. Je n'ai jamais cru, pour ma part, à la parole de M. Bennett.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le ministre dit qu'il n'a jamais cru à la parole de M. Bennett. Son chef et ses collègues y ont cru pendant cinq ans.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le regret qu'on a, c'est d'avoir été blagué pendant cinq ans.

M. Duplessis (Trois-Rivières): C'est mieux d'avoir cru au premier ministre durant 16 ans.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) lit une lettre de M. Bennett de juillet 1930. Le député de Saint-Sauveur, dit-il, celui que M. Bennett a traité aux petits oignons dans la province, aurait dû aller rencontrer l'ancien premier ministre. Il a aimé mieux faire ses représentations ici, afin de nuire au gouvernement libéral.

M. Drouin (Québec-Est): Est-ce que le ministre du Commerce a entendu un membre de l'Action libérale nationale recommander la contribution des municipalités à la pension?

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) soulève un point d'ordre.

M. Drouin (Québec-Est): L'an dernier, j'ai été le seul libéral à voter en faveur des pensions de vieillesse.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Non, mais j'ai entendu le député de Québec-Est se prononcer en faveur du système contributoire.

M. Drouin (Québec-Est): Je soulève un point d'ordre. Je n'ai jamais dit cela.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Il y a une motion à ce sujet-là.

M. Drouin (Québec-Est): On dit dans la motion que les municipalités ne devront pas être mises à contribution.

Il lit cette motion et dit que le premier ministre ne l'a pas lue en entier dans son discours du début de la session.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je l'ai lue et mon collègue a continué dans la suite. C'est dire que la motion a été lue en entier. Le député de Québec-Est n'a pas à revenir sur un débat antérieur.

M. Drouin (Québec-Est) continue, et il se fait un mouvement dans la Chambre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) proteste.

M. Duplessis (Trois-Rivières) intervient et prétend que le point d'ordre du député de Québec-Est est justifié.

M. Drouin (Québec-Est) continue la lecture de la motion et dit qu'il a été le seul libéral de la droite à recommander cette mesure dans le passé.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le député de Québec-Est était en faveur du système contributoire.

M. Hamel (Québec-Centre): Est-ce qu'il n'était pas conforme à la Commission des affaires sociales?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Ce n'est pas la même chose. Il s'agit actuellement de la contribution des municipalités.

Je continue. Si le député de Saint-Sauveur était sincère, il devrait blâmer M. Bennett et non le premier ministre (l'honorable M. Taschereau). Il ne peut pas le faire, parce qu'il a été traité aux petits oignons par l'ancien premier ministre. M. Bennett

connaissait le mal qui avait été signalé par le premier ministre de cette province. Il a promis le 100 %, afin de réparer le mal qui existait.

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Parlez donc de la loi et laissez-nous donc avec la politique! Laissez Bennett tranquille!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je n'ai pas peur. Ce n'est pas de la politique. M. Bennett avait promis de payer en entier ces pensions.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Si Bennett a eu tort, ce n'était pas une raison pour le gouvernement de l'imiter!

(Applaudissements)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je sais que le chef de l'opposition n'a pas autant d'admiration pour M. Bennett que le député de Saint-Sauveur.

(Applaudissements à droite)

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Parlez donc des vieilles!

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Nous allons traiter les vieilles aux petits oignons, comme M. Bennett a traité le député de Saint-Sauveur!

(Applaudissements à droite)

Le peuple a réglé le cas de M. Bennett, et nous allons remplir la promesse que M. Bennett n'a pas remplie.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): (Les deux mains sur le ventre) Franchement, le discours du ministre m'a donné un mal dans le corps. J'étais à Saint-Raymond, et le premier ministre a dit qu'il allait régler le chômage sans M. Bennett.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Oui, le chômage, mais pas les pensions!

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Le ministre a parlé des "petits oignons"; j'ai eu une position, mais le ministre du Commerce en a eu une "tannante". Il a reçu de son chef des "oignons" beaucoup plus gros que les miens.

(Rires dans la Chambre)

L'étude des résolutions est suspendue.

Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il n'a pas terminé l'examen des résolutions et qu'il demande la permission de siéger de nouveau.

Il est ordonné que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

Reprise de la séance à 8 h 30

Syndics de Saint-Germain d'Outremont

M. Duplessis (Trois-Rivières) proteste. Il soutient que les résolutions relatives au bill sur les pensions de vieillesse devraient être statuées en premier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Terminons quelques bills privés en premier, ça ne sera pas long; ensuite, nous pourrons nous occuper des pensions immédiatement après.

M. Duplessis (Trois-Rivières) accepte.

M. Thurber (Chambly) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 98 relatif aux syndics de la paroisse de Saint-Germain d'Outremont.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Thurber (Chambly) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Villa Saint-Jean de la Lande

M. Bouthillier (Saint-Jean) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 108 constituant en corporation La Villa Saint-Jean de la Lande.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

M. Bouthillier (Saint-Jean) propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

Charte de Laval-des-Rapides

M. Rochon (Deux-Montagnes) propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 116 pour modifier la charte de la ville de Laval-des-Rapides.

Adopté.

En comité³:

M. Duplessis (Trois-Rivières) s'oppose à l'étude du bill. Il dit qu'à la dernière minute on apporte, en comité, un amendement proposant d'approuver une résolution du conseil de ville qu'il n'a pas eu le temps d'étudier.

En vertu des règlements, dit-il, toute résolution, copie de contrat ou autre document doit être attaché au projet de bill. Je demande donc de suspendre cet item.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Le comité l'a accepté, pourquoi la Chambre ne le ferait-elle pas?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le règlement spécifie avec raison que la copie d'un document public qu'on veut faire ratifier doit être annexée au bill.

M. le président: En vertu de l'article, il appartient à la Chambre de décider de ces insuffisances et les corriger.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Oui, mais encore faut-il comprendre de quelle façon.

M. le président: J'ai rendu ma décision.

M. Duplessis (Trois-Rivières) continue de discuter pour soutenir son point.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) intervient et rappelle que le comité plénier a accepté l'amendement.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le comité n'a que des pouvoirs délégués et ne remplace pas la Chambre.

M. Caron (Hull): En vertu de l'article 550, la Chambre peut décider. Il commence à lire l'article, mais s'arrête.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y a assez longtemps, dit-il, que le gouvernement et ses amis arrivent à la dernière minute et demandent à la Chambre de ratifier des saletés. On a présenté des bills anodins en apparence, mais dont le but réel est de greffer des amendements à la dernière minute, des amendements pour faire confirmer des turpitudes.

Une voix: Retirez ces mots.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Ah! Non, je ne les retirerai pas. Si on veut mettre de côté les règlements, nous allons y voir nous aussi. Je ne veux pas retarder l'étude de la loi des pensions, mais je ne laisserai pas passer cela. J'insiste pour qu'on produise la résolution.

M. le président: L'article dit que l'on peut réparer ces déficiences de la Chambre.

M. Duplessis (Trois-Rivières): De quelle manière?

M. le président: En produisant la résolution.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Très bien, mais où est-elle la présente résolution?

M. le président soulève les épaules et regarde du côté du greffier.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nous n'en avons pas besoin.

M. Tremblay (Maisonneuve): Le député des Îles-de-la-Madeleine a commencé tout à l'heure à lire l'article 550, mais il n'a pas fini. Il (M. Tremblay) lit la balance de l'article où l'on dit que, dans pareil cas, la procédure "à suivre est de renvoyer le bill au comité des règlements pour qu'il examine la question".

(On donne alors instruction au greffier-adjoint d'aller chercher la résolution, et la Chambre attend)

M. Duplessis (Trois-Rivières): La Chambre donne un triste spectacle à la province. Le gouvernement veut absolument que les règlements de la Chambre soient violés.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nos amis et le député de Trois-Rivières retardent la loi de la pension de vieillesse pour...

M. Tremblay (Maisonneuve) interrompt le premier ministre.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) le prie de se taire et il continue. Pendant le débat, nos amis d'en face voulaient suspendre la discussion pour passer la loi, et voilà maintenant deux jours que nous avons entrepris l'étude, et on n'a même pas encore passé la première résolution.

M. Tremblay (Maisonneuve): C'est le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard) qui a parlé tout le temps.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Mon ami de là-bas devrait bien prendre note de se taire une fois pour toutes.

(On attend toujours le greffier adjoint)

M. Duplessis (Trois-Rivières): Quel beau spectacle!

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Voulez-vous que nous suspendions ce bill et que nous prenions tout de suite celui des pensions de vieillesse?

M. Duplessis (Trois-Rivières): Oui. Tout de suite. Suspendez ce bill et nous allons le prendre immédiatement.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Eh bien, pensions de vieillesse! Nous allons la passer.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe) prend son siège et est longuement applaudi.

Pensions de vieillesse

Conformément à l'ordre de ce jour, la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 5 concernant les pensions de vieillesse.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

En comité⁴:

Le comité poursuit l'étude des résolutions⁵.

M. Bertrand (Saint-Sauveur) se lève pour reprendre son discours.

La droite: Vous voulez voter? Votez alors, votez!

M. le président rappelle la droite à l'ordre.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Je sais que, quand je parle, le gouvernement n'aime pas ça. La droite a parlé tant qu'elle a voulu. La droite reproche à l'opposition de retarder l'adoption de la loi, mais c'est le ministre du Commerce qui a eu la parole presque toute la soirée. Mes remarques n'ont duré qu'une dizaine de minutes au plus, et le ministre a encore pris environ trois quarts d'heure, cet après-midi. J'ai droit de parler moi aussi. Je me lève assez peu souvent pour parler pour que vous m'écoutez quand je parle. Le ministre criait, les bras en l'air, et demandait pourquoi je n'étais pas allé à Ottawa demander à M. Bennett de payer tout le montant des pensions.

On me reproche de ne pas être allé à Ottawa rencontrer les ministres? Je ne suis pas député fédéral, moi, je suis député provincial. Si je ne suis pas allé à Ottawa, c'est parce que je n'avais pas d'affaire là. Mais lui, le ministre du Commerce, quand il est allé à Ottawa, pourquoi n'a-t-il pas demandé à son ami, M. King, de décharger la province de ce fardeau?

On dit que je suis bien ami avec M. Bennett? Pas tant que ça. Ces gros messieurs nous font des beaux sourires, comme notre premier, mais ils ne frayent pas avec tout le monde. Je ne suis pas un grand personnage, moi.

Le premier ministre disait autrefois que cette loi était inconstitutionnelle; c'est quand je proposais au Parlement de l'adopter. Il la présente aujourd'hui. Depuis quand est-elle constitutionnelle?

(Applaudissements)

Puis il aurait dû mettre qu'elle s'appliquera à partir de 60 ans. Le premier ministre aurait pu dire à M. King de payer la différence de 25 %.

(Applaudissements de la droite)

Si la loi des pensions de vieillesse est retardée, c'est à cause des discours du ministre du Commerce, qui voulait se faire de la publicité, en vantant la loi que le gouvernement a refusée des années, quand l'opposition la réclamait.

Voix à droite: Adopté!

Des députés ministériels parlent et interrompent le député de Saint-Sauveur.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Ça ne m'empêchera pas de parler. J'ai l'habitude de dire bien froidement ce que je pense; leurs manœuvres ne me dérangeront pas une seconde. Ça fait neuf ans qu'on retarde la loi, dit-il.

Le ministre du "Commarce"⁶ (l'honorable M. Bouchard) ne fera accroire à personne que le député de Saint-Sauveur ne s'est pas occupé des ouvriers.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Je vois des ministres qui rient de façon à interrompre le débat. On veut se moquer d'un ouvrier qui a du cœur et qui défend les siens. S'il y a des gens ici qui veulent se moquer d'un ouvrier, on aurait au moins pu s'attendre que ce ne serait pas le ministre de l'Agriculture qui rit avec un de ses collègues.

(Applaudissements)

La droite n'a pas le droit de rire d'un ouvrier.

M. Thurber (Chambly): Y a-t-il un règlement qui empêche de rire dans cette Chambre?

M. Gagnon (Kamouraska): Je parlais avec le ministre de l'Agriculture. Nous parlions de tout autre sujet. Je le défie de dire que nous riions du député de Saint-Sauveur. Le chef de l'opposition se fait toutes sortes de chimères depuis quelque temps. Il a reçu un coup tellement dur, hier soir, un coup fatal, qu'il n'en voit plus clair!

(Applaudissements à droite)

M. Bertrand (Saint-Sauveur) se lève...

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Ça retarde toujours l'adoption de la loi.

M. Bertrand (Saint-Sauveur): Ce ne sont pas les députés de la droite qui sont capables de donner des coups fatals à l'opposition que nous avons.

(Applaudissements)

On parle d'Ottawa! Qu'est-ce que ça peut faire à la province, Ottawa? Ottawa, ça ne m'intéresse pas du tout. Pour ma part, j'ai déjà supporté le gouvernement. Quand j'ai vu que ça ne marchait pas, j'en ai essayé un autre.

(Rires)

Moi, ce que je veux, ce sont des bonnes lois pour les ouvriers! Je dis que le ministre du Commerce n'a pas eu raison de me parler d'Ottawa. Ce n'est pas l'habitude d'attaquer les gens qui sont absents et qui ne peuvent pas se défendre. Le ministre n'a pas d'arguments pour se défendre; il attaque Ottawa. Il a une grosse voix et veut parler plus fort que moi, mais je suis sincère, moi; et je ne suis pas sur le marché. Je suis un pauvre homme, le plus pauvre de la Chambre. Quand le ministre parle du député de Saint-Sauveur, qu'il parle donc de moi et pas d'Ottawa.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Première résolution adoptée?

Voix à droite: Vote!

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Ça fait 15 ans qu'on attend après; on peut bien attendre 15 minutes.

M. Hamel (Québec-Centre): J'ai parlé de la Commission des assurances sociales cet après-midi. On m'a dit que cela n'avait pas de rapport avec la pension de vieillesse. Or, voici le rapport de la Commission. Le rapport dit qu'il est favorable à un système d'assurance vieillesse obligatoire et contributoire, à laquelle chacun contribue, le pauvre comme le riche, si petite soit cette contribution.

Il lit certains passages du rapport de la Commission.

L'honorable M. David (Terrebonne): La loi est basée sur certains passages du rapport. Un peu plus loin, on admet aussi l'adoption de la loi fédérale actuelle.

M. Hamel (Québec-Centre): Le rapport dit que "plutôt que de n'avoir rien, et comme mesure temporaire et transitoire"...

Mais il y a déjà quatre ou cinq ans de cela, et le gouvernement n'a rien fait. Le gouvernement a déclaré que c'était une mesure antisociale. On se lance dans un plan qu'il faudra peut-être modifier dans quelques années. Le gouvernement met de côté le rapport des experts.

Il lit le rapport de la Commission des assurances sociales au sujet du système contributoire, notamment les recommandations de Mgr Courchesne.

Je crois que la province s'apercevra bientôt qu'elle n'a pas les ressources pour entreprendre ce qu'elle propose, et son déficit à la fin de l'année sera bien plus grand qu'elle prévoit parce qu'elle se sera lancée sans prévoir dans cette mesure. Le gouvernement ne sait pas où il va. C'est encore l'ouvrier qui paiera puisque le gouvernement dit: nous allons trouver l'argent nécessaire à même les économies que nous ferons à même le secours direct.

M. Drouin (Québec-Est): Le département des Affaires municipales n'est pas intéressé du tout dans les pensions de vieillesse; le Commerce et l'Industrie, pas davantage. Normalement, les pensions de vieillesse auraient dû être sous la surveillance du ministère du Travail, comme à Ottawa. Pourquoi cette loi n'a-t-elle pas été mise sous le contrôle du ministre du Travail?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Le gouvernement d'Ottawa n'a pas de département des Affaires municipales. Ce dernier ne peut donc pas s'occuper des pensions de vieillesse. En Ontario, ce n'est pas le département du Travail qui applique la loi. Le cabinet en a jugé ainsi parce que l'administration des secours aux chômeurs verra aussi à l'administration des pensions de vieillesse. Les mêmes inspecteurs pourront faire le travail. Et nous n'aurons plus de travail pour ces gens lorsqu'il n'y aura plus de chômage.

M. Drouin (Québec-Est): Cela vaudrait mieux que la pension relevât du ministère du Travail. Un des signataires du rapport de la Commission des assurances sociales, un homme très capable, est sous-ministre du travail, M. Gérard Tremblay. Avec lui, nous aurions été assurés que la loi serait appliquée de façon humanitaire. Je blâme le ministre du Travail de commencer son terme comme tel, en se laissant enlever ainsi une de ses prérogatives. Les municipalités ne sont pas intéressées.

(Applaudissements)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): En Ontario, c'est le ministre de la Santé qui administre cette loi. Je prétends que ce sont les municipalités qui sont les plus intéressées au fonctionnement de cette loi. Aucun autre département n'offre plus de garanties que celui des

Affaires municipales. Il y aura le bureau municipal qui verra à la formule de demande de pensions, etc.

(Applaudissements)

M. Drouin (Québec-Est): J'ai posé hier soir, une question et je n'ai pas eu de réponse satisfaisante. Le gouvernement fédéral a dépensé \$56,000,000 depuis la mise en application de la loi. Québec aurait dû recevoir pour sa part à peu près \$18,000,000. Le ministre a répondu qu'il n'avait pas compris. Je demande s'il va faire des démarches pour faire rembourser ce montant par Ottawa.

(Applaudissements)

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Je ne suis pas pour répondre à la même question deux fois. Je ne prétends pas avoir assez d'intelligence pour faire comprendre au député de Québec-Est ce que je lui ai expliqué.

M. Drouin (Québec-Est): Je dis, moi, que le ministre n'est pas capable de répondre. Le gouvernement a privé nos vieillards de ces pensions et n'est pas capable de se défendre d'avoir fait perdre \$18,000,000, perdus par la faute du gouvernement, perdus par la faute du Parti libéral ministériel. Les membres de l'opposition et ceux de l'Action libérale nationale ont posé des questions à ce sujet durant leur campagne. Ils n'ont pas eu de réponse.

Le secrétaire provincial a dit en Chambre que cette loi est antisociale. Il me corrigera si je fais erreur.

L'honorable M. David (Terrebonne): Je crois devoir rectifier. J'ai dit que certaines lois pouvaient être très bien en certaines provinces et l'être moins chez nous, qu'elles pouvaient être moins acceptables, à cause de notre organisation religieuse.

M. Drouin (Québec-Est): Le premier homme qui a soulevé la question en Chambre est M. Sauvé, et le gouvernement a proposé un amendement. Ç'a été ensuite M. Houde.

L'ancien député de Québec-Centre (M. Samson) a fait le tour des députés l'an dernier pour faire passer la loi, mais qu'il n'a pas voté lorsque le vote est venu. Le député de Québec-Est a été le seul libéral à voter pour la motion de l'opposition.

(Applaudissements)

On connaît l'attitude du gouvernement sur cette question. Le gouvernement s'est toujours opposé à cette loi, mais le premier ministre l'a promise à la veille des élections.

On ne nous donne que quelques minutes pour discuter la loi, tandis que la droite l'a discutée tant qu'elle a voulu. Il n'y a pas un ministre capable de répondre à la question que j'ai posée et je les défie tous de répondre à la question que j'ai posée tantôt: de dire pourquoi nous avons perdu \$18,000,000.

(Applaudissements à gauche)

M. Rochefort (Montréal-Sainte-Marie): Le gouvernement n'a pas le droit de dire que jusqu'ici les vieillards n'avaient pas besoin de ces pensions. Les associations ouvrières ont réclamé les pensions de vieillesse ainsi que d'autres mesures sociales: allocations aux mères nécessiteuses, assurance-invalidité, etc. Le gouvernement peut difficilement plaider ignorance. Mais le gouvernement remet sans cesse ces mesures au lendemain. Quand une délégation se présente pour réclamer de la législation sociale, le cabinet répond que ça coûte trop cher, que nous avons des institutions qui prennent soin des vieux.

Les ouvriers sont en faveur d'un système contributoire, mais ils n'en ont pas les moyens. On a trop retardé à appliquer les mesures sociales. C'est comme pour la loi des accidents du travail; on a attendu à la crise pour l'appliquer: rien de surprenant qu'elle ne marche pas.

Nous devons adopter toutes les lois sociales qui sont dans l'intérêt du peuple de cette province. On prétend toujours que tout va bien lorsque des lois humanitaires sont réclamées en certains milieux. Cette loi des pensions aurait dû être approuvée depuis longtemps. Il faut protéger l'ouvrier et lui assurer une certaine mesure de bien-être pour l'avenir. Cessons de retarder au lendemain et de passer des mesures seulement une fois qu'on est acculé au mur. Je me demande si la pension nous aurait été accordée sans le résultat des dernières élections. Je ne me place pas au point de vue politique, mais au point de vue social.

Je prétends que 70 ans, c'est trop vieux. On ne peut quand même pas prendre nos "petits vieux" et les mettre en frigidaire jusqu'à 70 ans!

(Rires)

On devrait demander à Ottawa de mettre la pension à 60 ans et, s'il n'y a pas moyen, à 65 ans! On donne l'administration à une commission. Il devrait y avoir un représentant des ouvriers dans la commission, comme dans les autres commissions où la classe ouvrière est intéressée. Pas seulement des avocats. Il faut joindre à ceux qui ont une mentalité légale ceux qui ont une mentalité pratique.

(Applaudissements)

M. Tremblay (Maisonneuve): Au début, j'ai été surpris de voir le ministre du Commerce (l'honorable M. Bouchard), lui l'homme si courageux, se couvrir du manteau présidentiel pour prétexter qu'il ne pouvait réclamer les pensions de vieillesse. Je veux attirer l'attention du ministère sur quelques points. Je n'ai pas l'intention de faire un discours politique, mais je demande au gouvernement de répondre à la question posée par le député de Québec-Est (M. Drouin). La question du député de Québec-Est est très importante. Je demande au premier ministre et aux ministres s'ils ne réclameront jamais les sommes que nous avons perdues par manque d'initiative en n'acceptant pas la pension fédérale.

Dans Québec, on se sert des lois sociales comme bouées de sauvetage à la veille des élections. Il est temps de prendre ses responsabilités et de répondre. Les provinces de l'Ouest n'ont pas craint de réclamer \$6,500,000 à cause de la mévente de leur blé. Pourquoi ne réclamerions-nous pas pour la part de pensions que nous avons payée?

On devrait avoir le même courage que ces gens. Vous voulez faire de la politique avec cette loi. Le ministre du Commerce n'a pas fait autre chose que de la politique de partisanerie, de la petite politique, avec ces questions sociales, dans son discours d'hier soir, cet après-midi et ce soir, mais il n'a pas le courage de répondre aux questions qu'on lui pose.

Pour ma part, nous allons l'adopter cette loi, nous ne ferons aucune objection, mais ce n'est pas le gouvernement actuel qui va l'adopter. Les ministres ont dit qu'ils étaient là pour cinq ans, mais ils vont trouver les cinq années courtes. Ils ne resteront pas longtemps là. Vous allez sortir de là et bientôt. D'ailleurs, n'eût été du banditisme qui a prévalu, vous ne seriez pas là.

(Applaudissements)

Le gouvernement a refusé la pension de vieillesse depuis 1929 et il se glorifie maintenant de la donner. Demain, les journaux ministériels diront que j'ai fait un discours incendiaire.

Il répète sa question et dit que le premier ministre devrait répondre au lieu de se joindre les mains.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Je ne répondrai que deux mots au député de Maisonneuve. Nous voulons passer cette loi ce soir. Passons-la. Je supplie l'opposition de passer cette loi ce soir; nous l'enverrons au conseil de suite. Quand la loi sera passée, si le député de Maisonneuve veut

présenter une motion de blâme au gouvernement parce qu'il aurait retardé cette mesure et, si la Chambre nous blâme, je dis en face de cette Chambre que, cinq minutes plus tard, je remettraï entre les mains du gouverneur la démission du gouvernement.

(Applaudissements à droite et rires à gauche)

M. Duplessis (Trois-Rivières): On veut nous faire passer cette loi à la vapeur. On a retardé jusqu'à maintenant de présenter cette loi, et on veut nous blâmer quand nous posons des questions, quand nous voulons étudier la loi. On n'a pas répondu à une question.

Les députés de Québec-Est, de Québec-Centre et de Maisonneuve ont posé des questions importantes au gouvernement. Il s'agit d'un montant de \$16,000,000. Ces \$16,000,000 auraient suffi pour payer les pensions de vieillesse pendant plusieurs années. Aucun des ministres ne répond. Le premier ministre, lui, se lève. Pourquoi? Pour offrir de démissionner dans cinq minutes, si la Chambre le blâme.

Nous réclamons l'adoption de la présente loi depuis le début de la session. Le gouvernement l'a retardée depuis l'ouverture de la session, et aujourd'hui, on voudrait passer la loi à la vapeur, s'ingéniant à ne pas répondre aux questions posées, s'ingéniant à faire de la petite politique.

Eh bien! nous allons adopter les résolutions. Nous ne poserons au gouvernement que quelques questions essentielles. Nous sommes prêts à rester ici jusqu'à quatre heures du matin, s'il le faut, pour les voter.

Voix à gauche: Vote!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Le député de Hull et deux ou trois autres dans ce coin nous interrompent. Je demande que le président les rappelle à l'ordre.

M. Caron (Hull): Je soulève un point d'ordre. Si nous interrompons parfois un orateur, c'est parce que nous avons pris exemple sur le député de Trois-Rivières qui n'a pas fait autre chose depuis le commencement de la session que d'interrompre les orateurs.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Comme je n'ai pas l'habitude de m'attarder aux questions insignifiantes, je continue. Je pose immédiatement mes questions au gouvernement. Ma première question est celle-ci. Pourquoi toutes les dispositions

de cette loi commencent-elles par le mot "pourra"? Pourquoi laisser au lieutenant-gouverneur en conseil la discrétion de mettre la loi en vigueur? Au lieu de dire "pourra", on devrait dire "devrait".

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Je réponds à cela tout de suite par le livre de M. Dutil. Il s'agit d'une simple pratique parlementaire en usage dans tous les pays britanniques. En droit parlementaire britannique, le mot "pourra" que l'on emploie constitue une injonction au lieutenant-gouverneur de se conformer au texte de la loi. C'est une formule de politesse qui est toujours interprétée comme voulant dire "devra".

L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

C'est une formule que l'on emploie toujours lorsqu'on s'adresse au roi ou à son représentant. Au nom du gouvernement et du Parti libéral, je dis que dès que la loi sera votée, nous la mettrons en vigueur.

M. Duplessis (Trois-Rivières): "Pourra" ne veut pas dire "devra". Pourquoi limiter la contribution provinciale à 25 %? Actuellement, le fédéral paie 75 %. Mais si le fédéral décidait à un moment donné de ne payer que 60 % ou 50 %⁷, la loi que nous voulons passer ne serait plus applicable; nos vieillards n'auraient plus droit à leur pension.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Nous ne voulons pas engager la province pour des choses que nous ne connaissons pas. Si le fédéral diminue sa contribution, nous voulons avoir le droit de décider si nous allons contribuer. Ce sera à la Législature de décider si elle doit ou non combler toute la différence.

Voix à droite: Adopté! Adopté!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y en a à droite qui pourraient bien bénéficier de la pension.

Pourquoi la loi décrète-t-elle que les paiements seront trimestriels? Ne serait-il pas plus équitable de verser aux vieillards une pension mensuelle? La pension, partout, est payable d'avance.

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):

Nous enverrons des chèques aux pensionnés à tous les mois. C'est le fédéral qui ne s'engage à nous rembourser qu'à tous les trois mois.

Voix à droite: Adopté!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il y en a à droite qui auraient besoin de la pension.

M. Hamel (Québec-Centre): Le mot "pourra" n'est pas le mot "devra". Il cite une page de Lorenzo Dutil à l'appui de cette assertion.

L'honorable M. Taschereau (Montmorency): Nos amis savent que nous serons cités par cette loi. Si nous ne remplissons pas les obligations qui nous sont faites, nous ne mériterions pas de rester à nos sièges cinq minutes.

Nous ne pouvons pas dire au roi "devra", mais l'interprétation est invariable.

Les résolutions 1 et 2 sont adoptées.

M. Duplessis (Trois-Rivières): M. le président, il me semble que la troisième résolution est dangereuse. Elle crée un officier pour chaque municipalité de comté. De quoi sera chargé cet officier?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Son rôle ne sera pas d'accorder la pension, mais de recommander à la commission tel ou tel candidat à la pension. Il nous faut un homme qui réside sur les lieux et qui connaisse bien la situation et la fortune de chaque candidat. Cet officier sera chargé de nous renseigner.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous en avons tant vu, de ces officiers, qui ne faisaient que du chantage, de la corruption et du banditisme. Parlant des inspecteurs, je dis que des inspecteurs ont commis des actes de pillage dans Gaspé-Sud, par exemple.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Trois inspecteurs ont été poursuivis et ils ont été libérés de tout blâme par le juge qui a dit que c'étaient d'honnêtes personnes.

M. Duplessis (Trois-Rivières): J'affirme que des actes d'intimidation ont été commis dans Gaspé-Sud, avant les élections.

M. Chouinard (Gaspé-Sud): Et moi, je dis que celui qui fait du banditisme dans les corridors depuis 15 jours, qu'il vienne donc dans Gaspé aux prochaines élections!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Il me semble que le candidat à la pension devrait s'adresser à nos

tribunaux par simple requête sommaire et sans frais. Les tribunaux offriraient toutes les garanties voulues d'impartialité.

Encore une fois, je proteste contre la création d'une commission et d'officiers chargés de désigner ceux qui recevront la pension. C'est de la petite politique qu'on veut faire ainsi. Cette clause n'est-elle pas de nature à introduire de la politique dans la loi?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Pas du tout. Celui qui se mêlerait de faire de la politique dans mon département n'y resterait pas longtemps!

M. Duplessis (Trois-Rivières): Pour ma part, je suis contre le principe de remettre l'administration de cette loi à une commission. Je trouve qu'il y a aussi une lacune dans la loi. Le gouvernement se réserve le droit de déclarer quand un homme est inhabile à recevoir la pension. Cela est dangereux au point de vue politique et peut prêter au patronage.

M. Drouin (Québec-Est): Combien vous faudra-t-il d'employés pour administrer la loi?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): En Ontario, il y en a 47.

M. Drouin (Québec-Est): Le ministre a-t-il reçu des applications?

L'honorable M. Bouchard (Saint-Hyacinthe): Oui, 470 seulement!

Je propose alors, dit-il, un amendement au sujet des aveugles. À la demande de l'Association des aveugles, le gouvernement apporte une résolution disant que les aveugles auront droit à la pension dès l'âge de 40 ans. Ottawa devra pourtant accepter cette clause et amender la loi fédérale en conséquence.

Les résolutions 3 à 13 sont adoptées.

Résolutions à rapporter⁸:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions, lesquelles sont lues deux fois.

M. Duplessis (Trois-Rivières): Nous consentons à accepter cela tout de suite, pour bien démontrer que l'opposition est sincère dans ses déclarations. Mais

nous disons, avant l'agrément des résolutions, que cette loi n'est pas complète, pas assez généreuse, qu'elle prête à l'ingérence politique. Nous nous déclarons contre le principe des commissions.

Toutefois, comme l'opposition sera au pouvoir avant longtemps, nous aurons l'occasion d'amender cette loi-là nous-mêmes; nous améliorerons la loi dans le meilleur intérêt des vieillards de la province. Nous consentons à l'adopter sous toutes ces réserves.

Les résolutions sont adoptées.

Il est ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill 5 concernant les pensions de vieillesse.

Acquisition d'immeubles à Saint-Hyacinthe

M. Dumaine (Bagot) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 124 concernant l'acquisition par prescription de certains immeubles dans la cité de Saint-Hyacinthe et validant certaines résolutions de son conseil soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

Adath Congregation and Community Centre of Outremont

M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis) propose, selon l'ordre du jour, que le bill 80 constituant en corporation Adath Israel Congregation and community Centre of Outremont soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée.

NOTES

1. *Le Soleil* du 1^{er} mai 1936, à la page 3, indique que le comité se réunit sous la présidence de M. Amédée Caron, député des Îles-de-la-Madeleine.

2. *Le Devoir* du 1^{er} mai 1936, à la page 3, indique que le comité se réunit sous la présidence de M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup.

3. *L'Action catholique* du 1^{er} mai 1936, à la page 13, indique que le comité se réunit sous la présidence de M. Léon Casgrain, député de Rivière-du-Loup.

4. Voir note 2.

5. Référer à la première partie de la présente séance de ce jour, soit en après-midi, pour prendre connaissance des résolutions.

6. *Le Soleil* du 1^{er} mai 1936, à la page 26, signale que M. Bertrand a bien prononcé le mot "Commarce" pour désigner le mot "Commerce". C'est ce qui explique l'intervention qui suit de la part de M. Duplessis.

7. *Le Soleil* du 1^{er} mai 1936, à la page 3, écrit: "Si le fédéral baissait sa contribution à 65 % au lieu de 75 %..."

8. *Le Soleil* du 1^{er} mai 1936, à la page 26, indique qu'à ce moment, il est 11 heures.

